Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/revuedestudeslat24maro

REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Rédacteur en chef :

J. MAROUZEAU

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

2e ANNÉE — 1924

TOME II

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1924

Publication subventionnée par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises à l'aide de fonds alloués par le Parlement

638430
11.7.56

PA
2002
R4
année 2-4

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

Président : M. L. Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de l'École des Hautes Études (section des Sciences historiques et philologiques).

Vice-présidents : M. E. Chatelain, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études, conservateur de la bibliothèque de l'Université;

M. H. Goelzer, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mlle A. Dhers, professeur au Collège Sévigné.

La Société a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres un contact permanent et une libre collaboration, susceptibles d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions sur des sujets d'intérêt général et autant que possible de caractère documentaire : renseignements sur les travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), en principe le 2e samedi du mois, à 17 heures.

Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société présents à Paris l'occasion de conversations particulières.

Les prochaines séances sont fixées comme suit :

12 avril : H. Lévy-Bruhl : *Le latin et le droit romain.*

10 mai : J. Marouzeau : *La phrase française et la phrase latine.*
Ch. Pagot : *L'enseignement des subordonnées.*

14 juin : J. Bezard : *Latin de romanistes et latin de latinistes.*
J. Colin : *Comment on doit fouiller une ville romaine.*

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, publie, outre le compte-rendu des séances et le texte des communications, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur tout ce qui intéresse les études latines, un *Bulletin critique*, où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus, ainsi qu'une partie documentaire où sont traitées des questions générales telles que : exposé et discussion de méthodes, de doctrines, état d'une question, bibliographie d'un sujet, etc. En particulier, les prochains fascicules seront consacrés à des enquêtes sur la situation du latin dans les principaux pays étrangers de culture latine : Belgique, Suisse, Italie, Roumanie, sur l'application de la linguistique à l'enseignement du latin, sur la question de la prose métrique, de l'aspect verbal, de l'accentuation, de la prononciation, de la composition littéraire, etc.

*
* *

Tous les membres de la Société ont droit au service gratuit de la *Revue*. Les Bibliothèques, Sociétés, Revues, établissements divers, peuvent adhérer à la Société à titre de membres actifs ou se procurer chaque fascicule au prix de 10 francs à la librairie Édouard Champion, 5, quai Malaquais, Paris, VIe.

La **cotisation** est fixée à 20 francs pour les membres actifs (versement annuel, exigible dès l'année où a lieu l'admission). Le titre de membre donateur peut être acquis par un versement unique dont le montant ne pourra être inférieur à 500 francs.

Les communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, secrétaire-administrateur,
4, *rue Schœlcher*, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal ou chèque en banque) à :

Mlle A. Dhers, trésorière,
4, *rue de Turenne*, Paris, IVe.

Compte de chèques postaux : n° 550.54, Paris.
Compte en banque : 13.362, Société générale, Agence O, Paris.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

A LA DATE DU 1er MARS 1924[1].

ALBERTINI (E.), professeur à la Faculté des lettres d'Alger.

AUGER (Y.), professeur à la Faculté des lettres de Cluj — 26, calea Motilor, Cluj, Roumanie.

BALCELL (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — Salmeron 13, Barcelone (Catalogne).

BARBELENET (D.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — Villa Jeanne-d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

5 BARONE (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée du Collège militaire de Rome — 83, via della Lungara, Rome, Italie.

BASSA (I. R.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone — 32, rue Monsieur-le-Prince, Paris, VIe.

BAXTER (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, St Mary's College, Ecosse.

BÉLUEL (E.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse.

BENQUE (Mlle A.-M.) — 60, rue Gounod, Saint-Cloud, Seine.

10 BENVENISTE (E.), agrégé de l'Université — 12, avenue Émile, Montmorency, Seine.

BERNÈS (H.), professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

BESNIER (M.), professeur à l'Université de Caen, chargé de conférences à l'École des Hautes Études — 62, rue Bicoquet, Caen, Calvados.

BEVERSEN (N.), docteur ès lettres, proviseur du lycée classique, Leiden, Hollande.

BEZARD (J.), professeur au lycée Hoche — 3, rue Sainte-Victoire, Versailles (Seine-et-Oise).

15 BLANCHARD (M.), agrégé de l'Université — 49, boulevard de Clichy, Paris.

BLANCHART (G.) — 135, rue Ordener, Paris, XVIIIe.

BLÉRY (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, Ve.

BLOCH (Jules), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

BLOCH (Oscar), docteur ès lettres, professeur au lycée Buffon — 79, avenue de Breteuil, Paris.

BOGRÉA (V.), professeur à la Faculté des lettres de Cluj — 16, strada Jorga, Cluj, Roumanie.

20 BOREL (P.), professeur à l'Institut de La Châtaigneraie-sur-Coppet, Vaud, Suisse.

BORLE (H.), professeur de latin — Côte 31, Neuchâtel, Suisse.

BORNECQUE (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

Breitmeyer (J. H.), licencié ès lettres de l'Université de Neuchâtel — 39, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds, Suisse,

Brenot (Mlle A.), docteur ès lettres — 9, rue Ambroise-Thomas, Bécon, Seine.

25 Broche (G.-E.), professeur au grand lycée de Marseille — 32, boulevard Joachim (Vieille-Chapelle); lecteur à l'Université de Gênes (Italie) — 12, via S. Luca.

Brochet (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Besançon.

Brunel (Cl.), professeur à l'École des chartes — 246, boulevard Raspail, Paris, xive.

Brunot (F.), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, xive.

Brunschvig (R.), agrégé de l'Université — sous-lieutenant au 5e régiment d'infanterie, Courbevoie, Seine.

30 Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

Bulard (M.), chargé d'un cours d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), élève de l'École des Hautes Études — à Lignières, canton de Neuchâtel, Suisse.

Burnier (Ch.), professeur à l'Université de Neuchâtel — 6, Tivoli Serrières, près Neuchâtel, Suisse.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles lettres, professeur au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, vie.

35 Cahen (R.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon — 15, quai Claude-Bernard, Lyon, Rhône.

Carcopino (J.), maître de conférences à la Faculté de Paris — 7, rue Garancière, Paris, vie.

Chambolle-Tournon (R.) — 37, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Champion (Éd.), libraire-éditeur — 5, quai Malaquais, Paris, vie.

Chatelain (E.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études, conservateur de la bibliothèque de l'Université — Sorbonne, Paris.

40 Colin (J.), ancien membre de l'École française de Rome, professeur au lycée de Saverne — 2, boulevard Tauler, Strasbourg.

Collomp (P.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Strasbourg — 37, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg, Bas-Rhin.

Courbaud (E.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 1, rue Davioud, Paris, xvie.

Croissant-Raillard (Mme) — 9, rue Théodule-Ribot, Paris, xvie.

Crouzet (P.), inspecteur d'Académie, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Instruction publique — 15, rue de Tocqueville, Paris, xvie.

45 Cuendet (G.), licencié ès lettres, 18, rue Miremont, Genève — 70, rue d'Assas, Paris, vie.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux, Gironde.

Cypriani (J.), professeur au lycée d'Alais — 10, boulevard Victor-Hugo, Alais, Gard.

Debouxhtay (P.), membre de l'Institut archéologique de Liége — 159, rue de Visé, Wandre, province de Liége, Belgique.

Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 14, rue des Puits-Creusés, Toulouse.

50 Delaunay (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

Dhers (Mlle A.), professeur au Collège Sévigné — 4, rue de Turenne, Paris, IVe.

Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

Ducournau (C.), licencié ès lettres — 13, rue Saint-Sauveur, Lagny, Seine-et-Marne.

Dufresne (M. G.), directeur de l'École des Hautes Études du gouvernement annamite — Hué, Annam.

55 Durand (R.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

Durban (J. R.-M.), professeur au lycée de Toulouse, Haute-Garonne.

Durry (M.), membre de l'École française de Rome — Palais Farnèse, Rome, Italie.

Ernout (A.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 31, rue Frédéric-Mottez, Lille.

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

60 Fairclough (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.

Faivre (J.), professeur au lycée Victor-Hugo — 8, rue de Chartres, Besançon, Doubs.

Faral (E.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 7, rue du Centre, La Varenne-Saint-Hilaire, Seine.

Fedel (A.), professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, XIVe.

Flinck (E.), professeur à l'Université — Sanduddsgatan 3, Helsingfors, Finlande.

65 Fohalle (R.), docteur en philosophie et lettres — 5, rue de Francorchamps, Verviers, Belgique.

Frank (Tenney), professeur à Johns Hopkins University — Baltimore, Maryland, Etats-Unis.

Fredet (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, VIIIe.

Frère (H.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy — A Paris, 45, rue d'Ulm.

Freté (Mlle A.), licenciée ès lettres, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.

70 Froidevaux (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, xive.

Galletier (E.), professeur à la Faculté des lettres — 5, boulevard Sévigné, Rennes.

Geuthner (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

Ginnel (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

Giraud (C.), licencié ès lettres, délégué du Contrôle financier à Saïgon, Cochinchine.

75 Goelzer (H.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, rue Guillaume-Tell, Paris, xviie.

Gougenheim (G.), agrégé de l'Université — 41, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris, ixe.

Gray (L. H.), professeur à l'Université de Nebraska — Lincoln, Nebraska, États-Unis.

Grenier (A.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

Groh (F.), professeur à l'Université de Prague — 411, Vinohrady, Prague, Tchéco-Slovaquie.

80 Groot (A. W. de), professeur à la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

Gsell (St.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 92, rue de la Tour, Paris, xvie.

Guignebert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 226, rue Lecourbe, Paris, xve.

Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly.

Havet (L.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de l'École des Hautes Etudes — 18, quai d'Orléans, Paris, ive.

85 Herrmann (L.), professeur au lycée de Nancy — 80, rue Stanislas, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Heyde (K. van der), candidat ès lettres classiques à l'Université d'Amsterdam — 5, Lucas van Leydenlaan, Heemstede, Hollande.

Hubaux (J.), professeur à l'Athénée royal de Bruxelles — 3, rue Van Elderen, Anderghem-lez-Bruxelles.

Ilc (J.), professeur au lycée de Kocevje, Yougoslavie.

Isaac (Mlle M.), élève de l'École des Hautes Études — 7 *bis*, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux, Seine.

90 Jannot (H.), licencié ès lettres, élève de l'École des Hautes Études — 6, rue de Bayeux, Paris, vi^e^.

Jaulmes (Th.), professeur à l'École alsacienne et au Collège Sévigné — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, vi^e^.

Jeanneret (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

Johannet (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

Jolivet (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, xve.

95 Jouguet (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 11, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

Jourdan (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

Jullian (C.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 30, rue Guynemer, Paris, vi^e^.

Juret (A.-C.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg — 1, rue Grandidier, Strasbourg, Bas-Rhin.

Klincksieck (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, viie.

100 Kugener (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

Labriolle (P. de), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers — 1 *bis*, boulevard de Verdun, Poitiers, Vienne.

Lacroix (M.), professeur au lycée de Troyes — 16, rue Tournefort, Paris, v^e^.

Lafaix, médecin-chef du groupe sanitaire mobile — Marrakech-Médina, Maroc.

Lafaye (G.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 126, boulevard Raspail, Paris, vi^e^.

105 Laherre (J.-A.), professeur au lycée de Ben-Aknoun, à El-Biar (Alger).

Lambert (A.), directeur de la Revue latine « Janus » — 28, rue Le Regrattier, Paris, ive.

Lambert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

Lambrino (S.), professeur au lycée de Târgoviște, Roumanie — 48, rue des Châtaigniers, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Latzarus (B.), docteur ès lettres, chargé de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier — 11, rue Enclos-Rey, Nîmes, Gard.

110 Laurand (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, xive.

Lebègue (H.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Lecène (P.), professeur à la Faculté de médecine — 51, boulevard Raspail, Paris. — Membre donateur.

Legendre (P.), professeur au lycée Montaigne — 12, rue des Rabats, Antony, Seine.

115 Léger (J.), agrégé de grammaire, professeur au grand lycée de Bordeaux, Gironde.

Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit de Lille — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City — 5, avenue Mac-Mahon, Paris, xviie.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — Sandyford, Ecosse.

Lişcu (M.), professeur au lycée de Bucarest, Roumanie — 11, place du Panthéon, Paris, v^e^.

120 Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

Maas-Geesteranus (H. G. J.), docteur en droit, membre correspondant de la Société archéologique du Midi de la France — 7, Vossiusstraat, Amsterdam, Pays-Bas.

Malteste (L.), peintre — 34, avenue du Parc-Montsouris, Paris, xive.

Maréchal (A. Ch.), professeur au lycée de Rennes — 7, rue Kléber, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Marin (A.), professeur au Séminaire central — 79, chaussée Pantélimon, Bucarest, Roumanie.

125 Marouzeau (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, xive.

Martha (J.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue de Bagneux, Paris, vi^e^.

Meillet (A.), professeur au Collège de France, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 2, rue François-Coppée, Paris, xve.

Merlin (A.), conservateur adjoint aux Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Mertz (L.), agrégé de l'Université, professeur au lycée Charlemagne — 16, rue de Birague, Paris, ive.

130 Michon (E.), conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Monceaux (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 37, rue de Verrières, Antony, Seine.

Muller (F.) Jzn, professeur à l'Université de Leyde — 33, Plantsoen, Leyde, Hollande.

Nedioglu (N.-G.), professeur et directeur du lycée Schincaï — 33, rue Stirbeï-Vodà, Bucarest, Roumanie.

Nelson (A.), docteur ès lettres, bibliothécaire à l'Université d'Upsala, Suède.

135 Nicole (G.), docteur ès lettres — 72, boulevard Flandrin, Paris, xvie.

Noblot (H.), agrégé des lettres, professeur au lycée Saint-Louis — 4, avenue de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Nolhac (P. de), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, viiie.

Nougaret (L.), licencié ès lettres, élève de l'École des Hautes Études — 12, rue des Écoles, Paris, v^e^.

Novotný (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchéco-Slovaquie.

140 Oltramare (P.), professeur à l'Université de Genève — 19, avenue des Bosquets, Genève, Suisse.

145 Paganelli, professeur de première au lycée — 44, rue de Contray, Reims.

Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 47, rue de la Tour, Paris, xvie.

Pichard (abbé L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, vi^e^.

Piganiol (A.), chargé de cours d'histoire romaine à l'Université de Strasbourg — 14, rue Twinger, Strasbourg.

Pistelli (E.), professeur à l'Institut des études supérieures de Florence — 34, via Venti Settembre, Florence.

150 Ponchont (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée Buffon — 14, rue Mouton-Duvernet, Paris, xive.

Porcher (J.) — 1, rue du Regard, Paris, vi^e^.

Poux, professeur au lycée — 93, avenue de Naugeat, Limoges, Haute-Vienne.

Poux (Mlle G.), licenciée ès lettres — 11, rue Férou, Paris, vi^e^.

Préchac (F.), docteur ès lettres, professeur au lycée Hoche, suppléant de première supérieure au lycée Henri IV — 4, rue de Provence, Versailles, Seine-et-Oise.

155 Prévot (G.), professeur agrégé au lycée de Lille — 141, boulevard de la République, La Madeleine, Nord.

Prou (M.), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes — 75, rue Madame, Paris, vi^e^.

Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Ramorino (F.), professeur à l'Institut des Études supérieures de Florence, président de « Atene e Roma » — 9, Bernardo Segni, Florence.

Regard (P.), docteur ès lettres — 18, Miremont, Genève, Suisse. — A Paris, 70, rue d'Assas, vi^e^.

160 Reinach (S.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux — 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. — Membre donateur.

Reinach (Th.), membre de l'Institut — 2, place des États-Unis, Paris.

Reynold (G. de), doyen de la Faculté de philosophie — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rolfe (J.-C.), professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Pennsylvania, Philadelphie, U. S. A.

165 Roman (A.) — 70, rue Botzaris, Paris, xixe.

Roques (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e^.

Roussel (L.), docteur ès lettres, professeur à l'Institut supérieur d'études françaises — Sina 29, Athènes.

Rousselle (G.), professeur de première au lycée de Constantine — rue de Soissons, Constantine, Algérie.

Roux (R.), attaché à l'Ambassade de France à Berne, Suisse.

170 Rouzaud (M.), élève de première au lycée Louis-le-Grand — 10, rue Delambre, Paris, xive.

Roxburgh (J.-F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster de Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Salomon (Ch.), professeur de première supérieure au lycée Condorcet — 77, rue Cardinet, Paris, xviie.

Sance (Mlle Th.), agrégée de l'Université, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 10, rue de Condé, Paris, vi^e^.

Sansot (J.) — Bagnères-de-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

175 Schrijnen (J.), professeur à l'Université d'Utrecht — 17, Saint-Annastraat, Nimègue, Hollande.

Simonnet, professeur au lycée de Laon, Aisne.

Sjoestedt (Mlle M.-L.), agrégée de l'Université — 159, avenue Malakoff, Paris, xvie.

Sobry (Ch.), professeur à l'Athénée de Saint-Gilles — 60, avenue Brugmann, Bruxelles.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université de Christiania — Oestre-Aker, Christiania.

810 Svoboda (Ch.), professeur à l'Université de Brno — Sumavska 17, Prague-Vinohrady, Tchéco-Slovaquie.

Terracher (A.), professeur à la Faculté des lettres — 12, avenue de la Paix, Strasbourg.

Thomas (Albert), agrégé de l'Université, directeur du Bureau international du travail — 39, quai du Mont-Blanc, Genève, Suisse.

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine, Seine.

Thomas (Paul), professeur émérite à l'Université — 41, rue Joseph-Plateau, Gand, Belgique.

185 Toussaint (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

Toutain (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études (sciences religieuses) — 25, rue du Four, Paris, vi^e^.

Uri (I.), secrétaire de la Faculté des lettres de Paris — A la Sorbonne, Paris, v^e^.

Vendryes (J.), professeur à la Faculté des lettres — 85, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

Vernier (L.), professeur à la Faculté des lettres de Besançon — 10, rue Lecourbe, Besançon.

190 Villeneuve (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres d'Aix — 12, cours Gambetta, Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône.

Vreede (F.), directeur du Cercle d'études franco-hollandaises — 25, rue Servandoni, Paris.

Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Waltzing (J.-P.), professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique — 11, rue d'Artois, Liége, Belgique.

Wheeler (A.-L.), Ph. D., professeur de latin au Bryn Mawr College — 201, Roberts Road, Bryn Mawr, Pennsylvanie, États-Unis.

195 Willman-Grabowska (Mme de), professeur suppléant à l'École des Hautes Études — 3, rue Linné, Paris, ve.

Wuilleumier (J. P.), élève à l'École normale supérieure — 46, rue Lepic, Paris, xviiie.

Yvon (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, ve.

Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.

Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, vie.

200 Armstrong College, Newcastle upon Tyne, Angleterre.

Association de lectures philologiques — 39, boulevard de Grancy, Lausanne, Suisse.

Bibliothèque publique royale de Copenhague, Danemark.

Cambridge philological Society — 114 Huntington Road, Cambridge, Angleterre.

École normale supérieure, rue d'Ulm, Paris.

205 École normale libre d'enseignement supérieur pour les jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Faculté des lettres de l'Université d'Amsterdam, Hollande.

Faculté des lettres de l'Université de Bristol, Angleterre.

210 Faculté des lettres de l'Université de Genève, Suisse.

Faculté des lettres de l'Université de Glasgow, Écosse.

Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, Suisse.

Faculté des lettres de l'Université d'Upsala, Suède.

Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles.

215 Société « Atene e Roma », Italie.

MEMBRES DÉCÉDÉS :

S. Chabert.

R. Pichon.

H. de la Ville de Mirmont.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1924.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, E. Benveniste, H. Bernès, M. Blanchard, H. Bléry, C. Brunel, R. Brunschvig, Mlle M. Comeau, M. E. Courbaud, Mlle A. Dhers, MM. C. Ducournau, R. Durand, E. Faral, R. Fohalle, Mlle A. Frété, MM. H. Gœlzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. L. Havet, J. Ilc, M. Jannot, H. Lebègue, L. Malteste, J. Marouzeau, A. Meillet, E. Michon, Mlle S. Mongin, MM. L. Nougaret, Ch. Pagot, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, M. Ponchont, J. Porcher, Mlle G. Poux, MM. F. Préchac, M. Rouzaud, Mlle Th. Sance, M. J. Vendryes, Mme H. de Willman-Grabowska, MM. P. Wuilleumier, H. Yvon.

Communication du Bureau. — M. J. Marouzeau, secrétaire, propose que les séances, qui sont de plus en plus suivies, soient organisées de façon à faciliter les relations, conversations, échanges de vues entre les membres présents à Paris.

A cet effet, les convocations seront faites désormais pour 16 heures 30; les personnes désireuses de se rencontrer disposeront ainsi d'une demi-heure avant le début de la séance proprement dite, qui restera consacrée à l'ordre du jour et commencera à 17 heures très précises.

Communication inscrite à l'ordre du jour. — M. A. Meillet appelle l'attention sur la question de l'*Orthographe latine* et expose l'embarras où se trouvent actuellement le philologue et le linguiste, l'un pour réaliser, l'autre pour interpréter la transcription des textes.

La question se pose en particulier pour les verbes composés du type *ad-capio*, *accipio :* l'évolution phonétique conduisait à l'assimilation consonantique dans le préverbe et à l'apophonie vocalique dans le verbe, en même temps que l'instinct étymologique et la tendance à la recomposition invitaient à restituer les formes anciennes et théoriques; d'où une hésitation qui se marque dans les inscriptions, dans les manuscrits de toute date, et aujourd'hui encore dans les éditions.

Autre question : les Latins ont accueilli des mots grecs par voie orale et vulgaire, puis par voie écrite et savante; d'où un double système de graphie : phonétique, du type *lumpa;* reconstituée, du type *lympha*. En

présence de ces deux tendances contradictoires et sans cesse agissantes, quelle doit être l'attitude du philologue qui prend la responsabilité d'éditer les textes ?

M. Marouzeau examine brièvement les deux aspects du problème : définir les théories et la pratique orthographiques des anciens, constituer une règle et un usage pour les éditeurs modernes, et insiste sur la nécessité qu'il y a de se mettre d'accord sur le second point avant de prétendre arriver à des conclusions certaines sur le premier.

M. Havet, négligeant pour l'instant le côté historique de la question, qui regarde les grammairiens et les historiens de la langue, expose sa doctrine en ce qui regarde la pratique de l'édition : l'éditeur doit présenter un texte interprétable plutôt qu'un texte uniformisé; choisissant entre les différentes sources manuscrites celle qui lui paraît avoir le plus d'autorité, il doit s'appliquer à en reproduire ou à en reconstituer la graphie, quitte à signaler dans la préface et dans l'apparat critique les contradictions et les variantes dignes d'intérêt.

M. Marouzeau demande, en tout cas, à l'éditeur de n'être pas trop chiche de variantes orthographiques, qui, si elles ne nous renseignent pas sur l'orthographe antique, nous permettent au moins de reconstituer les théories des réviseurs et des copistes, et par là de mieux interpréter la tradition.

II.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1924.

Conformément à la décision annoncée à la séance précédente, la séance a été précédée d'une réunion libre à partir de 16 heures et demie. Cette innovation a été fort bien accueillie et de nombreux membres ont profité de cette occasion pour converser ou lier connaissance.

Membres présents. — Mlle G. Bénard, MM. H. Bléry, J. Bloch, E. Chatelain, Mlle A. Dhers, MM. R. Durand, E. Faral, Mlle A. Freté, MM. A. Froidevaux, H. Gœlzer, Mlle A. Guillemin, MM. L. Havet, M. Jannot, G. Lafaye, H. Lebègue, M. Liscu, L. Malteste, J. Marouzeau, A. Meillet, A. Merlin, Mlle S. Mongin, MM. L. Nougaret, Ch. Pagot, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, F. Préchac, Mlle Th. Sance, Mmes Thibert, H. de Willman-Grabowska, M. P. Wuilleumier.

Communication du Bureau. — M. Marouzeau, secrétaire, signale la perte douloureuse que vient de faire la Société par la mort prématurée de M. Chabert, professeur à l'Université de Grenoble et doyen de la Faculté. Après MM. R. Pichon et de La Ville de Mirmont, c'est le troisième latiniste qui est enlevé en un an à l'enseignement supérieur.

La Société compte un nouveau docteur : M. Ponchont, professeur au lycée Buffon, vient de soutenir ses thèses sur Tibulle : I. *Tibulle et les auteurs du Corpus Tibullianum*, texte et traduction; II. *Études sur le texte*.

Plusieurs sociétés ou directions de périodiques proposent à la Société de faire avec elle l'échange de leurs publications. Les circonstances ne permettent pas pour l'instant à la Société de se constituer une bibliothèque, mais la proposition sera retenue et soumise à l'étude.

Le secrétaire présente aux membres en séance quelques ouvrages dont les comptes-rendus seront publiés dans un des prochains fascicules; il est désirable que les auteurs qui désirent voir leurs ouvrages signalés dans la *Revue* en adressent un exemplaire à la rédaction dès leur apparition.

Le fascicule II-III de 1923 a subi quelque retard à l'impression; il paraîtra incessamment, précédant de très peu le n° I de 1924.

Communication inscrite à l'ordre du jour. — Mlle A. Guillemin étudie, en liaison avec l'examen qu'elle a fait dans sa thèse de doctorat des théories de E. Norden, la question de l'*Imitation dans la littérature latine*.

Elle définit la mentalité de l'écrivain antique, toute différente de celle des modernes : pour l'écrivain latin, imiter n'est pas une faiblesse, mais un devoir et presque un honneur; il y a une tradition qui constitue la « publica materies », le fonds commun où tout le monde peut puiser; non seulement les genres, mais les thèmes et les procédés se perpétuent, et l'ἀγών est un principe de rivalité, non de renouvellement.

Ce n'est pas à dire que toute ressemblance constatée entre deux œuvres permette de conclure à une imitation directe; pour avoir admis sans critique cette conclusion prématurée on a souvent faussé le sens de l'histoire littéraire et méconnu l'originalité des auteurs. Il y a seulement pour chaque genre une sorte d'atmosphère, d'ambiance, dont un auteur se laisse imprégner, quitte à s'assurer une originalité par des moyens qu'il nous importe aujourd'hui de découvrir et d'apprécier.

M. J. Bloch fait observer que l'attitude de l'écrivain latin s'éclaire singulièrement par la comparaison avec celle que nous révèle la littérature de l'Inde. L'idée de l'ἀγών est étrangère à l'écrivain oriental; l'auteur est esclave du sujet et de l'idée, sa personne ne compte pas, il s'assimile totalement; cet effacement de la personnalité fait ressortir ce qu'a de libre et d'original l'imitation de l'écrivain latin.

Mme de Willman-Grabowska ajoute quelques remarques dans le même sens.

M. Havet note que le désir de s'affranchir des formes et des sujets consacrés n'est pas étranger à l'écrivain latin : Ennius choisit une matière nouvelle pour son épopée, les auteurs dramatiques font des tragédies et des comédies entièrement romaines.

M. Marouzeau ajoute l'exemple de Lucain, mais c'est précisément un signe de l'état d'esprit latin, que les contemporains reprochent à ce poète libéré de ne pas respecter la tradition et le « métier ».

M. Havet oppose à la mentalité latine celle de l'écrivain moderne, pour qui l'imitation touche presque au plagiat. Le Latin ne pouvait avoir la notion du plagiat, qui est liée à la question d'intérêt matériel. Si elle apparaît çà et là, c'est dans des conditions très particulières, ainsi quand Térence se défend d'avoir emprunté aux modèles grecs des éléments déjà utilisés par ses concurrents; il y a là, exceptionnellement, une question de commerce littéraire. L'antiquité a connu aussi l'appropriation d'une œuvre par autrui, comme le montre la fable de Phèdre sur les Abeilles et les Bourdons. Mais la susceptibilité d'auteur n'a jamais été aussi éveillée que de nos jours. En revanche, il y a un élément d'originalité commun à tous les auteurs anciens ou modernes : c'est la nécessité où se trouve l'écrivain d'adapter son œuvre à son milieu. Virgile n'a pas fait, ce qu'il pensait faire, une histoire d'Énée; il a fait l'épopée de Rome. Une tragédie de Racine est française parce qu'elle transpose les sujets et les pernages antiques dans un milieu du XVIIe siècle.

M. Marouzeau, résumant quelques-unes des observations présentées, montre l'intérêt qu'il y aurait d'une façon générale à définir ces diverses mentalités : celle de l'écrivain qui s'efface devant son œuvre et ne signe pas (littérature sanskrite); celle de l'écrivain qui, en acceptant les formes et les sujets traditionnels, prétend cependant rivaliser avec son modèle (littérature latine); celle de l'écrivain moderne qui se pique de n'être que lui-même et n'a pas de modèle avoué.

En ce qui concerne l'étude du latin, il est intéressant d'observer comment cette tendance à imiter en rivalisant avec le modèle conduit l'écrivain à rechercher surtout l'originalité du style; il y a là une abondante matière à études d'ensemble et à recherches de détail : d'une part, classer les sujets, la matière d'un genre, définir et cataloguer les thèmes; d'autre part, étudier les innovations, les enrichissements, les procédés fournis par l'évolution de la langue, des idées et des sentiments.

III.

SÉANCE DU 8 MARS 1924.

Membres présents. — MM. E. Benveniste, M. Besnier, H. Bezard, H. Bléry, B. Chambrolle-Tournon, E. Châtelain, Mlle A. Dhers, MM. C. Ducournau, R. Fohalle, A. Froidevaux, H. Gœlzer, Mlle A.-M. Guillemin, MM. L. Havet, I. Ilc, H. Jannot, M. Lacroix, S. Lambrino, P. Laurent, H. Lebègue, P. Legendre, M. Lieberman, M. Lișcu, L. Malteste, J. Marouzeau, L. Mertz, Mlle S. Mongin, MM. L. Nougaret, Ch. Pagot,

L. Pichard, M. Ponchont, J. Porcher, F. Préchac, Mlle M. L. Sjœstedt, Mme Thibert, MM. P. Wuilleumier, H. Yvon.

Discussion générale sur un programme d'enseignement linguistique du latin.

M. Marouzeau, se référant à une communication précédente (séance du 8 décembre), provoque l'opinion des membres présents sur les principaux points d'un programme d'enseignement linguistique du latin.

Il constate que, en ce qui concerne la prononciation, grâce aux efforts de toute une génération de savants et de pédagogues : V. Henri, L. Havet, Macé, Clédat, Hamel, Sécheresse, Meunier, Couillault, Suran[1], la réforme est en bonne voie : les derniers manuels de classe font figurer la prononciation réformée à côté de l'ancienne, et le silence des programmes permet aux professeurs de prendre les initiatives nécessaires. Il va sans dire, comme le fait observer M. Goelzer, qu'aucun examinateur ne saurait trouver mauvais que les candidats usent de la prononciation réformée. M. Havet demande seulement qu'on définisse avec soin les points sur lesquels doit porter la réforme, et M. Marouzeau énonce le minimum de règles nécessaire et suffisant, qui tient en deux lignes : tout ce qui s'écrit se prononce : voyelles en diphtongue et consonnes en groupe; *c*, *g*, *t*, *s* ont toujours leur son propre, *u* toujours le son *u*, *j* et *v* n'existent pas. Si on laisse de côté les détails de timbre et d'articulation, cet ensemble de règles élementaires fournit une vérité approximative sur laquelle tous les linguistes sont d'accord.

On lie d'ordinaire à la question de la prononciation celle de l'accent, qu'il est bien plus difficile de résoudre, vu la distinction de deux accents latins : accent de hauteur de l'époque classique, accent d'intensité des bas siècles. La pratique de l'accent d'intensité peut être recommandable si on étudie le latin pour préparer l'étude du français, et elle deviendrait nécessaire le jour où, suivant une suggestion de M. Bezard, on instituerait un enseignement « romaniste » du latin; mais dans l'état actuel elle ne peut qu'introduire la confusion dans l'esprit des élèves et en particulier les empêcher de comprendre le rythme du vers latin, qui accuse un conflit entre l'accent du mot et l'accent du vers. Le malheur est, comme le fait observer M. Legendre, que les programmes imposent l'apprentissage de l'accent d'intensité sans s'inquiéter de telles répercussions. M. Marouzeau constate qu'en fait la tentative à laquelle certains s'obstinent, de lier la question de l'accent, sur laquelle les linguistes eux-mêmes sont divisés, à la question de la prononciation, dont la solution dans l'ensemble ne fait aucun doute, a grandement contribué jusqu'ici à retarder l'adoption de toute réforme.

1. Cf. le rapport publié sur la question par J. Marouzeau, *Neue Jahrb. f. Paedagogik*, 1913, p. 206 et suiv.

Une autre question connexe est celle de la quantité, dont la théorie est claire et la pratique difficile.

M. Ch. Pagot expose une méthode, dont il a fait l'essai, pour enseigner la quantité progressivement, en même temps que les autres éléments de la langue : il donne à ses élèves le sens de la durée des voyelles en leur indiquant l'importance qu'elle prend dans le jeu des désinences, mais surtout le rôle qu'elle a joué dans la formation des mots français.

M. Havet souligne l'intérêt de cette méthode qui, d'une part, distingue la quantité de la voyelle et celle de la syllabe, d'autre part enseigne aux élèves à faire sentir la quantité dans la prononciation au lieu de s'en tenir à une notation graphique qui ne vaut que pour les yeux.

M. Yvon demande cependant qu'on ne néglige pas de compléter l'enseignement phonétique par un enseignement visuel, en habituant les élèves à utiliser les signes de longues, mais il ne se dissimule pas que cet apprentissage de la quantité est une surcharge pour l'enseignement.

M. Lacroix craint aussi que les leçons ne se trouvent trop encombrées si on joint dès le début l'apprentissage délicat de la quantité à celui des formes.

M. Pagot explique qu'il ne demande que peu à la fois et qu'il évite le danger de la dispersion par un « rabâchage » méthodique.

M. Nougaret cite son exemple personnel : il a eu la bonne fortune d'apprendre le latin avec la quantité, sans y trouver jamais de difficulté notable, et il lui paraît impossible aujourd'hui de prononcer le latin sans la quantité.

M. Blanchard demande si la méthode progressive, qui n'appelle d'abord l'attention des élèves que sur telle voyelle dans telle position déterminée, n'offre pas d'inconvénients, et s'il ne serait pas préférable de donner en bloc l'enseignement de la quantité, quitte à remettre à plus tard les explications nécessaires.

M. Wuilleumier se demande également s'il n'y aurait pas profit à se débarrasser d'abord du fardeau des cinq déclinaisons pour revenir après coup, et la mémoire assurée, à l'enseignement raisonné de la quantité.

M. Pagot trouve préférable de procéder par étapes, en commençant par les cas simples, par exemple par celui de l'*i*, qui ne prête pas à la confusion du timbre et de la quantité, et il tient à fournir autant que possible l'explication en même temps que le fait.

M. Marouzeau observe que la discussion a abouti fort à propos à un point où se trouve mis en cause le principe essentiel du débat, qui domine tout le problème de l'enseignement linguistique du latin. Le temps fait défaut pour passer à l'examen des diverses questions : enseignement des mots, des formes, des constructions, du style, mais toutes les questions se ramènent à une position de principe qui peut se formuler ainsi :

Tout enseignement devant procéder par étapes, par classements, par

groupements, convient-il d'offrir aux élèves d'une part ce qui sollicite leur mémoire et d'autre part ce qui s'adresse à leur jugement? faut-il répartir les matières de l'enseignement selon les facultés de l'esprit? Ou bien doit-on mêler sans cesse aux faits les explications, confondre l'apprendre et le comprendre, sans admettre d'autres distinctions que celle qui fait passer le simple et le facile avant le difficile et le complexe? — Un enseignement linguistique du latin paraît exiger sans restrictions l'usage de cette seconde méthode.

Mais sans préjuger pour l'instant d'une conclusion générale, M. Marouzeau, résumant l'opinion des membres présents sur les points examinés en séance, propose de rédiger en ces termes un programme minimum :

Enseigner dès le début (concurremment avec la prononciation traditionnelle si des raisons particulières y engagent) la prononciation dite réformée, sur laquelle les linguistes sont d'accord et entre eux et avec les Latins, en se bornant aux règles essentielles nécessaires à l'intelligence des évolutions phonétiques et morphologiques; — donner un enseignement progressif de la quantité des voyelles, susceptible d'une part de faire sentir le rythme du vers latin, d'autre part de préparer l'enseignement des formes romanes; — négliger l'enseignement pratique de l'accent, sauf dans le cas où les élèves sont intéressés moins au latin proprement dit qu'à sa survie dans le français.

CHRONIQUE

I. — Sociétés et groupements.

Un de nos confrères étrangers m'écrit : « Les organisateurs de notre Société ont-ils prévu la constitution de groupements locaux qui, hors de Paris, poursuivraient le même but qu'elle et pourraient faire une besogne analogue? Verrait-on avec faveur des sections se former, par exemple en Belgique ou dans la Suisse romande? Et dans ce cas sous quelle forme l'affiliation devrait-elle s'effectuer? »

A cette question répondent par avance les termes de nos statuts qui signalent l'intérêt de réaliser « une coordination entre les études latines dans différents pays et une sorte de collaboration entre les membres de la Société dispersés en France et à l'étranger ». Cette collaboration pourrait, en effet, se manifester excellemment par l'organisation de sections locales, dont chacune élaborerait un règlement conforme à ses besoins et à ses possibilités : des réunions ou des séances fourniraient aux membres de la section, aux professeurs, aux élèves, une occasion de se connaître, de se consulter, de discuter ensemble les questions relatives aux études dans leur domaine, de mettre en commun éventuellement leurs instruments de travail, ouvrages bibliographiques, périodiques. La Direction de la *Revue* serait heureuse d'accueillir la collaboration de ces filiales et de publier les communications d'intérêt général qu'elles pourraient lui faire parvenir.

Dès maintenant la Société compte parmi ses membres plusieurs groupements qui répondent dans une certaine mesure aux préoccupations de notre correspondant : l'*Association de lectures philologiques*, que préside M. Ch. Favez, groupe depuis 1920 une douzaine de professeurs de Lausanne et du canton de Vaud, désireux de se tenir au courant des publications et des travaux relatifs à l'antiquité classique.

A Genève, M. P. Oltramare a également songé à la constitution d'un groupement local. Les quelques collègues qu'il a réunis ont dès maintenant décidé d'adhérer à notre Société et d'organiser de temps en temps des réunions privées pour mettre en commun leurs expériences et leurs idées.

A Florence, M. F. Ramorino nous offre la collaboration de la Société *Atene e Roma* dont il est le président.

Enfin, M. Waltzing, qui a publié notre programme dans le *Musée belge*, se propose de réaliser en Belgique un groupement de même nature. Bonne chance à ces diverses tentatives, qui sont tout à fait dans l'esprit de notre Société.

En France, diverses organisations et associations d'enseignement ont déjà manifesté l'intérêt qu'elles prennent au développement et à l'activité de notre Société, en particulier l'*Association des professeurs de français et de langues anciennes*, qui, par l'intermédiaire de M. Lacroix, se tient au courant des travaux de nos séances. Il peut y avoir là l'amorce d'une fructueuse collaboration au moment où la réorganisation de l'enseignement du latin est plus que jamais à l'ordre du jour.

Dans un ordre d'idées différent, et quoique la chose soit tout à fait indépendante de notre activité, je crois utile de signaler, d'après l' « Antiquaries Journal » (II, 1923, p. 389), qu'un groupe de savants se sont récemment réunis à la « British School of Archeology » de Rome pour étudier le projet de fondation d'un *Institut international d'archéologie*. Il s'agissait là d'un groupement très vaste devant comprendre des représentants des pays les plus divers : les personnes réunies pour discuter la possibilité de l'entreprise représentaient, non officiellement, l'Italie, l'Angleterre, la France, l'Amérique, l'Allemagne, la Hollande. Le but devait être d'assurer la publication des nouvelles archéologiques courantes et éventuellement de permettre la préparation et l'édition d'ouvrages considérables, exigeant une collaboration internationale. On ne s'étonnera pas qu'une telle entreprise, sur un domaine livré depuis longtemps à toutes les concurrences nationales, ait rencontré dès le début des difficultés d'ordre matériel et d'ordre politique. D'autant plus qu'au moment où on en étudiait le projet, apparaissait à Rome également une nouvelle institution, nationale celle-là, qui se proposait un but analogue : par décret du 15 janvier 1922 a été fondé un *Istituto di archeologia e storia dell' arte* qui doit assurer à l'Italie sa place à côté des Écoles étrangères, et qui dès maintenant possède un *Bulletin* où sont traitées des questions de méthode, de doctrine, où sont publiés des rapports et comptes-rendus soit sur des questions archéologiques déterminées, soit sur l'histoire des collections et des fouilles. Donc encore une œuvre de documentation, dans le sens où nous travaillons ici même sur un domaine voisin.

*
* *

La Société des études latines ne fait pas — ou du moins ne fait pas principalement — œuvre d'humanisme. Mais le latin des humanistes est encore du latin, qui, pour n'être qu'écrit, n'en a pas moins évolué à sa manière, et a servi d'instrument au cours des siècles à une riche littérature internationale. Une société qui tient à accueillir tout le latin et tous

les aspects du latin ne peut donc pas ignorer une tentative comme celle que représentent deux entreprises récentes : la fondation de la Société *Civitas Nova* et de la publication *Janus*.

M. G. E. Broche, professeur au lycée de Marseille, lecteur à l'Université de Gênes, se propose de grouper des humanistes de tous pays dans sa « Cité nouvelle » : « Inter quosdam e diversis gentibus magistros, vel qui docent vel qui docuerunt quamdam liberalem disciplinam, statuitur Societas. » Il se propose de publier un Bulletin, rédigé entièrement en latin, qui embrasserait une matière très vaste : « quidquid ad litteras, ad historiam, ad ius, ad philosophiam pertinet, quidquid ad cives ipsos, videlicet quomodo vivant et sentiant. » M. Broche, avec une généreuse conviction, se met au service de l'humanisme et de l'humanité, et voudrait resserrer les liens entre les peuples en faisant appel à la langue commune que la tradition leur offre : « Est-il temps encore, écrit-il, de sauver le latin comme langue vivante d'humanité? Ne serait-ce pas faire œuvre bonne que d'empêcher l'humanisme de mourir comme force morale et de renouer en cela la tradition de la Renaissance, sinon du moyen âge? »

C'est là aussi un peu le programme d'un autre périodique latin, le *Janus* de M. A. Lambert. Conçue en Hollande, dans le pays du « certamen Hoeftianum », fondée en 1919, interrompue trois ans, reprise en 1923, cette publication a pour objet de restaurer le culte de la tradition latine en publiant des textes de tout genre empruntés à l'antiquité, au moyen âge, à l'humanisme récent, ou des productions originales de latinistes contemporains. Les numéros de juillet et de septembre 1923 contenaient des extraits de Claudien, Cicéron, Lucain, des pièces des xve et xvie siècles, divers anonymes, un choix d'épigrammes, d'épitaphes et de sentences de cadrans solaires, des études sur les poètes néo-latins, sur les écrits bachiques du moyen âge, etc. L'un des directeurs, M. G. Prévot, professeur au lycée de Lille, qui a publié dans le second numéro de *Janus* une étude sur Jean Second et dans un des derniers numéros de la « Revue du Nord » une traduction des « Itinera » de cet humaniste, m'écrit qu'il se défend de vouloir faire œuvre de latiniste dilettante. Il regrette que nous n'ayons pas en France de moyens de publier et de lire des œuvres originales comme l'*Albertus Troilus* ou le *Christus patiens*, des « classiques » de la Renaissance comme Érasme et Muret; l'immense production latine, qui prolonge chez nous l'antiquité, a l'intérêt de représenter d'une part une sorte de littérature internationale, d'autre part un aspect et parfois une explication de notre littérature nationale : c'est ce bien commun, aujourd'hui en déshérence, que les promoteurs de *Janus* se proposent d'exploiter et d'enrichir.

On peut applaudir à des tentatives de ce genre, dans la mesure où elles ont pour objet d'encourager et de faciliter l'étude du passé; mais il

faut bien reconnaître qu'elles soulèvent une question délicate, que je ne m'engage ni à résoudre ni même à poser ici dans son ampleur. Beaucoup de bons esprits, formés par la culture latine et passionnés pour la science du latin, estiment que suivre et expliquer la tradition ne doit pas conduire nécessairement à la prolonger, que la pensée moderne ne peut pas s'enfermer dans les cadres du passé, qu'elle perdrait à cette adaptation son originalité, sa richesse, l'espoir d'un progrès ou du moins d'un renouvellement. Mais je suis convaincu que ceux-là mêmes qui s'inquiéteraient de voir l'humanité vivre indéfiniment sous le signe du latin, alors que tant de constellations nouvelles sollicitent ses regards, ne manqueront pas d'applaudir à toute entreprise qui fera de la tradition et de l'humanisme, comme du latin lui-même, un objet d'étude méthodique et de science désintéressée.

Il y aurait bien une autre question à débattre à propos de ces périodiques rédigés en latin : c'est celle de l'utilité et du choix d'une langue scientifique internationale. Le latin n'est pas, il s'en faut, la langue la plus répandue, et des langues universelles possibles il s'en faut aussi qu'il soit la plus accessible. Est-il bon, est-il prudent de mettre le lecteur de bonne volonté, qui peut s'intéresser aux choses latines sans connaître d'autre langue que deux ou trois d'entre les modernes, devant un désespérant « latinum est, non legitur » ? Ici encore je ne fais que poser la question, qui n'est pas près d'être résolue.

II. — Travaux et publications.

Je rappelle que la rédaction de la *Revue* accueillera avec reconnaissance, pour les reproduire à cette place, tous les renseignements qui pourraient lui être adressés sur les travaux en cours ou en projet intéressant le domaine de l'antiquité latine.

M. M. Durry, membre de l'École de Rome, me communique aujourd'hui quelques indications sur les travaux archéologiques ou historiques en cours au Palais Farnèse : il vient lui-même de présenter un mémoire sur les *Cohortes prétoriennes*, qu'il a l'intention de reprendre bientôt pour lui donner un plus grand développement; il travaille entre temps à un supplément du *Catalogue de Cherchell*, et deux de ses collègues à des monographies sur *Septime Sévère* et sur les *Cultes dans l'Afrique romaine*. M. Borel, professeur à l' « École nouvelle » de Coppet (Suisse), s'occupe de la *Biographie de saint Cyprien*, par Pontius; M. l'abbé Pichard, professeur à l'Institut catholique, a achevé la révision de son *Étude critique du texte de Tibulle*, sur laquelle la thèse de M. Ponchont a récemment appelé l'attention.

A propos de la liste des éditions annoncées dans une précédente « Chronique » (cf. cette *Revue*, vol. I, p. 82), un de nos confrères

m'écrit : « N'y a-t-il donc aucun projet de publication ni de Pline l'Ancien, ni de Columelle, ni de Vitruve, ni (sauf les Questions naturelles dans la Collection G. Budé) d'aucun texte qui ait une valeur documentaire et appelle une étude des « realia » ? Dans la mesure où l'on édite en France des textes d'historiens, n'a-t-on pas envisagé la possibilité d'éditions proprement historiques, comparables à celle de notre Saint-Simon dans la collection des « Grands Écrivains français », avec discussions, confrontations, commentaire de faits ? » La question réveille une inquiétude que j'ai éprouvée en recevant dernièrement d'Amérique la suite du *De diuinatione* de M. St. Pease[1], édition modèle où le lecteur trouve réponse à tout, où aucune question n'est esquivée (et Dieu sait si le *De diuinatione* en pose, et de difficiles !) et qui, avec ses 500 pages de commentaire compact, constitue une véritable encyclopédie adaptée au texte. Les éditeurs d'aujourd'hui ne sont-ils pas quelquefois un peu pressés de présenter un texte lisible, mais provisoire, et qui a l'air d'attendre son commentaire ? Certaines éditions font un peu l'effet de ces cartes en blanc qu'on donne aux élèves, à charge pour eux de les compléter ; le résultat, c'est que chaque lecteur, chaque travailleur, chaque étudiant ou professeur qui prépare un texte d'examen ou d'explication est obligé d'entreprendre chaque fois pour son compte un travail de Pénélope, sans cesse défait et perdu pour ceux qui viendront après lui. Je sais bien que l'édition complète, définitive (définitive, cela va sans dire, pour une étape de la recherche scientifique), demanderait à être le fruit d'une collaboration qui mettrait en commun les compétences de plusieurs spécialistes, ou bien exigerait le labeur d'une vie ; mais n'y a-t-il pas là précisément une difficulté et un honneur propres à tenter plus d'un travailleur ?

J. Marouzeau.

1. Cf. ci-dessous, Bulletin critique, p. 72.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

LE PROBLÈME DE L'ORTHOGRAPHE LATINE[1]

PAR A. MEILLET

Professeur au Collège de France.

Le problème de l'orthographe, et de l'orthographe latine en particulier, comporte-t-il une solution? Comment convient-il de transcrire les textes latins? La question est de celles qu'il suffit de poser pour s'apercevoir aussitôt qu'elles sont insolubles.

C'est que d'abord une graphie n'est jamais inventée de toutes pièces pour des besoins actuels; elle est le résultat d'une adaptation, d'une utilisation d'éléments existants, qui représentent un état antérieur de la langue ou même ont appartenu à une autre langue; or, telle est la variété et l'instabilité des langues humaines que ce qui suffit à l'une ne saurait convenir exactement à l'autre ni même à un autre moment de la même langue.

Il en résulte qu'il ne peut y avoir d'orthographe que pour une langue fixée, donc savante, littéraire. Aucun système graphique ne peut se prêter aux adaptations qu'exigerait une langue parlée, vivante et en mouvement. C'est seulement de notre temps, et pour des langues arrivées à un stade où ceux qui les emploient ont conscience de leur fixité, qu'on a pu adopter dans certains cas un système orthographique relativement adéquat, pour un temps, à la prononciation : ainsi pour l'espagnol ou le serbe.

Le cas du latin est pourtant un des plus favorables. Les Latins ont longtemps été attentifs à noter exactement les particularités de leur prononciation. Du moins en ce qui regarde les consonnes, qui forment l'armature rigide du mot. Car, pour ce qui est des voyelles, ils ont en général, sauf une ou deux tentatives insigni-

1. Résumé d'une communication faite à la séance de la Société des Études latines du 12 janvier 1924.

fiantes, négligé de marquer dans l'écriture la distinction des longues et des brèves, qui était pourtant de conséquence pour une langue dans laquelle la quantité commandait le caractère ouvert ou fermé des voyelles et, de plus, constituait l'élément essentiel de la versification. En outre, même en ce qui concerne les consonnes, le latin, comme toutes les langues, s'est trouvé gêné par la phonétique syntactique, qui, par exemple, donnait à des mots tels que *neque* / *nec*, *atque* / *ac* deux formes différentes conditionnées par l'initiale du mot suivant; on sait à quel point la question a été embarrassante pour l'-*s* finale devant consonne et l'-*m* finale devant voyelle. Tout système orthographique tend à donner au mot une forme fixe, définitive, indépendamment de sa position dans la phrase.

En présence de ces difficultés, comment se sont comportés les anciens et comment doit se comporter l'éditeur moderne? Quelles ont été les tendances et les théories d'école? La question intéresse au plus haut point le linguiste qui, dans le cas d'une langue morte, est réduit à travailler sur des textes.

*
* *

Dans l'ensemble, la graphie du latin a suivi, au moins à l'époque républicaine, les changements de la prononciation. Quand les diphtongues se sont simplifiées, la réduction a été notée : *ou*, *eu*, *oe* ont abouti à *u*, *ei* à *i*; il est vrai qu'une tentative a été faite pour conserver la graphie *ei* en fonction de *i* long, mais elle n'a pas abouti, parce qu'elle était en dehors du système graphique de la langue; l'écriture a suivi la prononciation pour *ai* > *ae*; si *ae* a subsisté, c'est que la prononciation s'est maintenue longtemps, au moins dans certaines conditions, comme l'indiquent divers faits romans; quant à la conservation de *au*, qu'on a continué d'écrire en diphtongue, elle est attestée aujourd'hui encore par le provençal et le portugais.

Mais de bonne heure, à l'encontre de ces efforts d'adaptation, agit une tendance contraire, qui a son point de départ dans l'instinct étymologique. Le souci de régler la graphie sur l'étymologie supposée est de toutes les époques. Il y en a peut-être un exemple frappant dans nos plus vieux textes épigraphiques. On sait, par Plaute notamment, que dès le début de la littérature

latine c'est *pūblicus* qui sert d'adjectif à *populus*. Or, les anciens textes, à commencer par la lettre sur les Bacchanales, présentent une forme *poplicus*. Cette graphie, qui représente une « étymologie populaire », cache très probablement la forme réelle *pūblicus*, et ce n'est pas sans doute par un accident que, dans la lex Acilia, on lit *puplicis* à côté de *poplicis*. Si cette hypothèse est correcte, elle montre jusqu'où allait, dans les anciennes inscriptions latines, le souci d'écrire d'après l'étymologie présumée.

Les reconstitutions étymologiques sont surtout fréquentes dans les composés verbaux.

Dans un composé à préverbe, l'effet de l'assimilation phonétique d'une part, celui de l'intensité initiale de l'autre, pouvait conduire à altérer les deux éléments composants : *ob-cado* > *occido*. Mais le latin, qui avait conservé le souvenir de l'autonomie indo-européenne du préverbe (type de phrase archaïque conservé dans les formules : *ob uos sacro*, *sub uos placo)*, a eu pendant tout le cours de son développement le sentiment vif de l'individualité du mot, même élémentaire : les inscriptions latines ne présentent pas comme les grecques les mots soudés entre eux ou par groupes, et l'élision n'aboutit jamais en latin à la crase; aussi surprend-on les rédacteurs d'inscriptions de toute date à analyser les composés et à restituer l'étymologie en dépit de la prononciation : le texte dit sénatus-consulte des Bacchanales présente avec conséquence les graphies *exdeicendum*, *exdeicatis*, *dismoti;* on lit dans une inscription de Spolète *exuehito*, *exferto*, dans la Sententia Minuciorum *inmittere*... Ces faits traduisent un sentiment linguistique, non une réalité phonétique. Un composé de *fero* fournit un exemple du soin avec lequel la langue a sauvegardé l'autonomie des préverbes : les formes de *ad-fero* devaient être phonétiquement *affero*, *attuli*, celles de *ab-fero : affero*, *aptuli;* la confusion était complète pour le présent, et la distinction n'était guère nette pour le perfectum, l'implosion du *p* se confondant à peu près avec l'explosion du *t;* pour éclairer l'étymologie obscurcie, la langue a fait appel à deux substituts par ailleurs presque oubliés : *au-* dans *aufero* et *abs-* dans *abstuli*, quitte à utiliser *ab-* pour *ablatus*, qui ne prêtait plus à confusion.

On sait que cette tendance à la recomposition n'a jamais cessé d'agir : c'est *in-amicus* refait, et non *inimicus* phonétique, qui a donné le français *ennemi*. La tendance se retrouve dans les ma-

nuscrits; ceux de Plaute sont particulièrement intéressants à cet égard, parce qu'ils représentent des doctrines orthographiques de dates très diverses appliquées à un texte très archaïque. Il arrive que le manuscrit A nous offre la graphie phonétique : *Mil.* 746 *imperarent*, *Epid.* 155 *tramittas*, en regard de la graphie étymologique dans la famille palatine : *inpararent*, *transmittas*. Mais en général c'est dans A qu'apparaît la tendance étymologique, avec restitution soit du verbe : *Per.* 505 *detenet*, 497 *pellege*, soit du préverbe : *Per.* 315 *adlucere*, 411 *transloqui*. Il n'est pas douteux que *-dn-* a abouti phonétiquement à *-nn-;* d'où *annuo*, forme attestée par toute sorte de témoignages, notes tironiennes, grammairiens, manuscrits; il n'empêche qu'on trouve çà et là *adnuo : Stich.* 224, *Truc.* 4, *Bacch.* 185. En dépit de la prononciation certaine *affero*, on trouve dans les deux familles de manuscrits plautiniens : *Ps.* 349 *adfer*. En particulier, la forme reconstituée semble s'être généralisée dans un type de mots bien défini, celui des adjectifs en *in- : in-prudens*, *in-pudens*, etc. Toutes ces incertitudes ont conduit à une confusion telle qu'on trouve par exemple dans le *Thesaurus* des formes des deux types : *affero*, mais *adnuo*. N'y aurait-il pas intérêt à prendre parti, ou du moins à justifier l'incohérence admise?

*
* *

Autre problème : quand les Latins ont emprunté l'alphabet grec, ils ont laissé de côté les signes représentant les sons qu'ils ne possédaient pas, ceux de *ph*, *th*, *ch*, et de *z*. Il est certain qu'au temps de Plaute le latin n'avait plus le son *z*, qui avait abouti à *r; z* n'a été restitué qu'à l'époque d'Accius, et nous avons la preuve que Plaute le rendait par *s* dans la transcription du passage en punique du *Poenulus*, où les copistes, ne comprenant pas et par suite ne pouvant appliquer leurs théories orthographiques, ont gardé avec constance *s* pour le *z* du carthaginois. Beaucoup plus tard, les copistes de Pétrone écrivent *laecasin* le grec λαικάζειν. On sait aussi que Plaute écrivait *tecina;* les manuscrits de Térence ont des formes telles que *tecnam* (DG), *tegnam* et *tegnis* (F^2), *thegnis* (D); dans le *Pseud.* on lit : 648 *symbolus* dans A et *simbolum* dans P, 652 et 716-717 *sumbolum* dans A et *simbolum* dans P, 703 *turannus* dans A et *tirannus* dans P, çà et là *macaera* (*macra*), *clamide*...

Les deux écoles se perpétuent à travers toute la tradition manuscrite; faut-il choisir? et comment choisir? On voit bien d'où vient l'incertitude : c'est que le grec est entré à Rome par deux voies : au temps de Plaute on parlait le grec dans la rue, et les boutiquiers, les esclaves le pratiquaient sans doute souvent plus que leurs clients et leurs maîtres; d'autre part, le grec est venu à Rome par les savants, les lettrés, les écrivains; d'où une double adaptation, faite avec des préoccupations diverses, suivant qu'il s'agit de tradition orale ou écrite. Mais comme pratiquement les deux traditions ont abouti à des textes écrits, quel ou quels systèmes de transcription devons-nous adopter? Quelles écoles ont exercé leur influence au cours des siècles? La question vaut d'être posée au philologue par le linguiste.

A la suite de cette communication, diverses observations ont été faites par des membres présents, dont suit le résumé :

M. Marouzeau constate que l'embarras dans lequel nous mettent les Latins, pour qui il y a des écoles orthographiques, mais non pas une orthographe officielle, ne fait qu'augmenter quand nous regardons les éditions, même récentes, même savantes, des textes classiques, et les manuels d'orthographe, insuffisants ou vieillis.

Ce ne sont pas les inscriptions qui peuvent nous tirer d'embarras : elles présentent des graphies ou capricieuses ou tendancieuses, rajeunies, archaïsantes, etc.; ce ne sont pas non plus les manuscrits : même les plus anciens ont des formes rajeunies, même les plus jeunes ont des formes archaïsées; les manuscrits de Plaute, par exemple, ont conservé des traces du travail des reviseurs qui ont retouché l'orthographe conformément à leurs théories personnelles dans les limites d'un recueil, d'une pièce ou même d'un groupe de feuillets (cf. les études de M. Lindsay : *The ancient editions of Plautus*, *Introduction à la critique des textes latins*, et à propos de la graphie *ei* = *ī* : J. Marouzeau, dans les *Mélanges E. Chatelain*).

En l'absence d'une théorie officielle et d'une « orthographe d'État » comme est la nôtre[1], peut-on imaginer un principe de discrimination? Il est certain que dans l'ensemble la tendance à

1. Il y a à Rome une orthographe « scientifique » que Suétone (*Aug.*, 88) appelle « formulam rationemque scribendi a grammaticis institutam » mais non une orthographe officielle.

l'orthographe étymologique est celle des écrivains et des savants, la tendance à l'orthographe phonétique celle des textes épigraphiques de caractère vulgaire. Mais dans le détail la délimitation manque de netteté, et la première chose à faire serait de définir les théories et les écoles en distinguant les époques; un des membres de la Société des Études latines, M. Ducournau, a justement entrepris sur un point précis une enquête qui peut être appelée à fournir des indications précieuses.

M. Meillet entrevoit que la tâche pourrait consister d'abord à décrire avec précision l'orthographe des inscriptions officielles, puis à recueillir et systématiser les renseignements fournis par les grammairiens anciens, enfin à rechercher l'influence des théories orthographiques sur les écoles de copistes.

Tâche considérable, observe M. Marouzeau, et qui ne dispense pas de prendre parti lorsque, actuellement, on se trouve en présence d'une édition à faire. Deux alternatives se présentent d'ordinaire : ou bien généraliser un système, soit celui qui règle l'orthographe sur l'évolution phonétique (c'est le parti adopté en général par les auteurs d'éditions scolaires), soit celui qui tend à généraliser l'orthographe étymologique (c'est le parti adopté de plus en plus, à la suite des Allemands en particulier, surtout pour les éditions savantes); — ou bien s'en tenir à la tradition manuscrite qu'on estime la plus autorisée et restituer, non pas l'orthographe vraie et antique, mais une orthographe réalisée à une certaine date et accessible à nos moyens d'investigation.

M. Havet insiste sur la nécessité de distinguer les deux points de vue : spéculatif et pratique.

Pour ce qui regarde la théorie de l'orthographe, pas d'autre solution que d'entreprendre des recherches méthodiques et coordonnées, qui auront un intérêt historique et linguistique.

Quant au second point, il faut partir de cet axiome qu'*il n'y a pas d'orthographe latine*. Le mot même d'orthographe est un non-sens quand il s'agit du latin. Sur les questions litigieuses, il n'y a jamais eu d'accord et de règle impérative. Que pouvons-nous donc faire, sinon représenter l'incohérence réelle? En établissant une norme, nous modernisons, nous francisons, nous défigurons le latin; d'autre part, nous nous éloignons de la tradition manus-

crite au point que pour justifier nos innovations nous sommes obligés de multiplier les notes et d'encombrer l'apparat critique. Pratiquement, le mieux est de choisir, entre les différentes sources manuscrites, celle qui peut prétendre au plus d'autorité et d'en reproduire la graphie.

Est-ce à dire que nous devions nous en tenir servilement à cette règle mécanique? Ce serait se condamner à méconnaître et à dissimuler des faits essentiels. S'il y a dans tel de nos manuscrits des traces de graphies anciennes, notre devoir est de les relever soigneusement et d'en tirer parti, en remontant le plus haut possible dans la tradition : ainsi un *tuam* fautif pourra nous révéler une graphie ancienne *tuom*, que nous substituerons par une conjecture vraisemblable à *tuum*. On peut apporter à la règle des amendements, mais l'incohérence qui en résultera est sans inconvénient, du moins pour une édition savante; quand il s'agira d'une édition de classe, l'éditeur gardera la faculté de recourir à un système d'orthographe conséquent et conventionnel.

Le système proposé ici présente un double avantage : pratiquement, celui de ne pas surcharger l'apparat critique; scientifiquement, celui de mettre en pleine lumière les archaïsmes et les anomalies qui intéressent à la fois le philologue et le linguiste.

M. Marouzeau signale en terminant qu'on aurait déjà beaucoup gagné si cette première discussion pouvait attirer l'attention des éditeurs sur la nécessité de tenir grand compte dans la présentation d'un texte des variantes orthographiques, de signaler dans l'apparat critique toutes celles — et elles sont nombreuses — qui posent des questions de langue, et en tout cas de faire précéder toute édition d'une notice détaillée sur l'orthographe des manuscrits, susceptible de fournir les éléments nécessaires soit à une étude d'ensemble, qui reste à faire, soit à l'interprétation linguistique des faits particuliers.

II

L'IMITATION DANS LES LITTÉRATURES ANTIQUES ET EN PARTICULIER DANS LA LITTÉRATURE LATINE

PAR Mlle A. GUILLEMIN
Docteur ès lettres
Professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly.

Nos idées modernes nous dissimulent presque complètement le rôle joué par l'imitation dans les littératures antiques. Pour nous, l'imitateur est un écrivain inférieur qui emprunte à autrui ses idées et sa forme par impuissance à les trouver dans son propre fonds, et nous n'hésitons pas à lui préférer l'écrivain original qui apporte quelque chose de nouveau dans le domaine littéraire et dont l'œuvre nous semble d'autant mieux une création qu'elle nous rappelle moins celle de ses devanciers. Or, un coup d'œil même rapide nous montre qu'il en a été tout autrement dans l'antiquité et qu'entre les monuments qu'elle nous a laissés il existait des ressemblances telles que nous ne saurions en trouver de pareilles entre les écrits des modernes. Ce fait attire depuis un certain temps déjà l'attention des critiques et son étude leur a semblé non seulement intéressante par elle-même et pour elle-même, mais encore propre à fonder des conclusions et à élargir le domaine de nos connaissances. De là d'innombrables travaux dont je vais avoir l'occasion de donner un bref aperçu.

Malheureusement, la prudence et la circonspection n'ont pas toujours présidé à ces travaux. Il semble bien qu'une réflexion aurait dû retenir au moins quelques instants l'attention des critiques qui les ont entrepris. Les littératures antiques se répètent, soit; on y rencontre des répétitions de matière, de pensée, de mots... de mots surtout, et ce sont principalement les ressemblances de vocabulaire qu'on a étudiées. Ces ressemblances doivent tout de même avoir une autre cause que la stérilité du génie antique. D'Homère à Ausone — et même d'Homère à Rousseau, puisque le XVIe siècle a renoué une tradition interrompue par la transformation de la langue latine — on ne peut pas dire que rien de nouveau ne soit apparu. Allons plus loin : la littérature grecque a imité la littérature latine, et la littérature française, de

la Renaissance au Romantisme, a imité les littératures antiques. Et cependant, au seuil du XIXe siècle, quand parurent des œuvres d'une allure toute nouvelle comme celles de Chénier, on crut voir se lever pour la première fois la beauté antique, dans la pureté de ses lignes, le charme de ses images, la vivacité de son coloris. Après trois mille ans, l'imitation inspirait encore des œuvres jeunes qu'aucune admiration n'avait déflorées. C'est que l'imitation est un fait complexe et riche, dont la critique s'est trop souvent fait une idée étroite et pauvre, et cette conception lui a inspiré des conclusions aussi fausses qu'injustes. Les savants actuels s'en aperçoivent mieux de jour en jour et leurs travaux deviennent sur ce point de plus en plus instructifs. Je voudrais m'en servir pour montrer : 1° les conditions d'existence qui prédisposaient les littératures antiques et en particulier la littérature latine, à laquelle ce travail est spécialement consacré, à être des littératures d'imitation ; 2° sur quels domaines s'est exercée l'imitation ; 3° comment l'imitation est un fait complexe dont la critique a trop souvent tiré des conclusions discutables pour l'avoir traité comme un fait simple ; 4° quels éléments il faut mettre en ligne de compte pour bien juger du fait de l'imitation.

*
* *

Rome s'est, comme on sait, éveillée à la vie intellectuelle sous les auspices de la Grèce. Non seulement Ennius, Plaute, Cicéron ont été docilement et de leur plein gré les élèves des Grecs, mais Caton lui-même, à son corps défendant et en méprisant les rhéteurs grecs et asiatiques, n'a pu échapper à leur influence : « Les Origines, dit Peter, sont une œuvre nationale romaine dont les racines plongent dans le sol grec sans que l'auteur en ait une conscience parfaitement claire[1]. » Ce qui avait été d'abord pour la littérature latine une condition d'existence devint une tradition et fut érigé en une loi absolue qu'expriment les vers si connus d'Horace :

Vos exemplaria Graeca
Nocturna uersate manu, uersate diurna. (*A. P.*, 268-269.)

Les Grecs restèrent pour les Latins ce que l'antiquité tout entière a été pour nous : un modèle et un idéal. Or, à l'époque où

1. H. Peter, *Wahrheit und Kunst. Geschichtschreibung und Plagiat im classischen Altertum*. Leipzig-Berlin, 1911, p. 283.

la littérature grecque s'imposait ainsi à la littérature latine, elle était depuis plusieurs siècles caractérisée par une forte spécialisation des genres. Chacun d'eux avait une tradition solidement fixée et remontant fort haut, puisque, comme le remarque Stemplinger, ces genres étaient déjà objet d'enseignement à l'époque de l'invasion perse. Cette tradition se renforça sous l'influence de diverses causes, dont la plus curieuse est peut-être l'existence de dynasties familiales se transmettant héréditairement une technique qui se perfectionnait de génération en génération. Stemplinger[1] cite, par exemple, les familles d'Eschyle et de Sophocle où s'épanouissait de père en fils, avec des succès divers, tantôt le génie, tantôt le talent dramatique.

On perçoit immédiatement la conséquence de ce fait : une littérature destinée de par son origine à imiter une autre littérature dont l'imitation est la loi constitutive. Il était dans l'ordre qu'à partir du moment où se trouva établi à Rome un enseignement destiné à la transmission de la culture nationale, cet enseignement fût orienté tout entier vers l'idéal de l'imitation. Rappelons quelques-uns des principes qui lui ont assuré ce caractère.

Si des maîtres comme Cicéron, lorsqu'il s'adresse au futur orateur, Horace, lorsqu'il s'adresse au futur poète, affirment que la formation littéraire requiert impérieusement deux facteurs, les qualités naturelles ou l'inspiration et les qualités acquises ou la formation, ils ne font pas autre chose qu'emprunter la théorie grecque de la φύσις et de la τέχνη. Cette dernière est seule objet d'enseignement : elle est faite d'éléments découverts par les ancêtres et reconnus bons à l'usage. Qu'avaient donc légué les ancêtres à leurs descendants?

Leur premier legs était la tradition mythique et légendaire, si respectée, nous le verrons, qu'un écart sur ce point blessait les anciens plus qu'aujourd'hui un musicien n'est blessé par une fausse note ou un peintre par une erreur de perspective.

Le second, c'était les préceptes généraux, les grandes directions qui régissaient les efforts et l'activité des disciples, et dans ce groupe l'imitation tenait le premier rang. Elle est conseillée par tous les maîtres, par Cicéron, par l'auteur de la Rhétorique à Hérennius, par Quintilien, qui en a donné l'impérieuse formule : « Neque enim dubitari potest quin artis pars magna contineatur

1. Ed. Stemplinger, *Das Plagiat in der griechischen Literatur*. Leipzig-Berlin, 1912.

imitatione » (*Inst.*, 10, 2, 1). Aussi le traité de Denys d'Halicarnasse Περὶ μιμήσεως était-il lu dans les écoles.

Si les élèves avaient le devoir d'imiter, celui des maîtres était de favoriser et de faciliter l'imitation par tous les moyens, et ils n'y ont pas failli. La doctrine et les modèles empruntés aux anciens avaient été recueillis dans trois espèces de traités dont les noms sont grecs, mais dont l'emploi était courant à Rome : les τέχναι, recueils de préceptes théoriques et pratiques; les μελέται, recueils d'exercices; les ἐπιδείξεις, recueils de modèles.

La lecture tenait aussi une large place dans l'enseignement, avec son indispensable complément, les exercices de mémoire[1]. Déjà, sous le nom de Florilèges, les anciens connaissaient des recueils de morceaux choisis, permettant d'acquérir au prix d'un effort réduit la connaissance d'un auteur. Cette connaissance se transportait dans le domaine pratique par des exercices appropriés. La paraphrase était recommandée par les rhéteurs. Cicéron, après l'avoir pratiquée, y a renoncé, n'en ayant pas retiré les avantages qu'il attendait. Ovide semble au contraire en avoir gardé un excellent souvenir, puisqu'il en prête le goût à Ulysse :

> Haec (Calypso) Troiae casus iterumque iterumque rogabat;
> Ille referre aliter saepe solebat idem. (*Ar. am.*, 2, 127-128.)

La traduction du grec en latin était au contraire l'exercice favori de Cicéron[2], et c'est peut-être en la pratiquant dans un but intéressé qu'il acquit l'habileté dont il fit preuve lorsqu'il enrichit de dépouilles grecques maint domaine de la langue latine.

Un autre genre d'instruments de travail est représenté par les recueils de lieux communs. Ils contenaient la sagesse des nations telle que l'entendait l'antiquité, pénétrant tous les domaines de la littérature, coulant à flots dans tous les courants de la pensée, toujours identique à elle-même sous les innombrables formes, médiocres ou grandioses, amusantes ou sérieuses, qu'elle peut revêtir. C'était dans ces recueils que les écoliers appelés à devenir des poètes ou des orateurs puisaient les idées générales, seules propres, comme le remarque Quintilien, à mettre en lumière et en valeur les contingences d'un sujet particulier : « omnes enim (causae) generalibus quaestionibus constant »

1. Voir sur ce sujet Cic., *De or.*, 34.
2. *Ibid.*

(*Inst.*, 10, 5, 12). Souvent on les traitait par avance, sans les adapter à un sujet donné, et l'on obtenait ainsi ces recueils de morceaux passe-partout, prologues, épilogues, qu'on pouvait conserver en portefeuille jusqu'au moment de les utiliser[1].

C'est avec un état d'esprit ainsi formé que l'écrivain entrait dans la carrière littéraire. On sait avec quelle ténacité se conservent les habitudes prises au cours de la jeunesse, surtout quand rien ne vient les contrecarrer dans le milieu où se meut l'homme fait. Or, ce milieu ne pouvait pas être en contradiction et en opposition avec celui où s'était discipliné l'esprit du jeune homme. Il ignorait les deux obstacles que l'imitation rencontre dans notre temps : la notion du droit d'auteur et celle du plagiat.

La question des droits d'auteur, qui reste encore obscure sur quelques points de détail, a été élucidée en grande partie par Dziatzko dans un article du *Rheinisches Museum* de l'année 1894[2]. Elle avait déjà été discutée par un grand nombre de savants : Birt, Blass, Friedländer, Marquardt, etc... De l'étude de Dziatzko, il résulte qu'il n'aurait existé dans l'antiquité ni droit d'auteur ni droit d'éditeur. Si l'on a pu prendre le change sur ce point, c'est qu'on a mal compris des vers comme ceux d'Horace :

> Gestit enim nummum in loculos demittere. (*Ep.*, 2, 1, 175.)

ou de Térence :

> Vt lubeat scribere aliis mihique ut discere
> Nouas expediat posthac pretio emptas meo. (*Hec.*, 46.)

Il s'agit dans ces deux passages, comme dans ceux de Martial (12, 14) et de Pline le Jeune (*Ep.*, 3, 5, 17), d'une somme versée une fois pour toutes à l'auteur, alors qu'il avait encore son œuvre entre les mains et pouvait, selon son bon plaisir, s'en dessaisir ou la conserver. Une fois livrée au public, elle cessait totalement de lui appartenir, et devenait le bien commun de tous, à égalité de droits.

Le plagiat n'était donc point alors, si l'on peut ainsi parler, affaire de probité légale. Était-il affaire de probité morale et littéraire ? Non pas, assurément, au sens où nous l'entendons, et la con-

1. Voir à ce sujet Cic., *Att.*, 16, 6.
2. *Autor- und Vorlagsrecht im Altertum*, vol. 49, p. 559 et suiv.

ception que s'en faisaient les anciens était tellement différente de la nôtre qu'il ne me semble pas inopportun de résumer quelques-uns des aperçus présentés sur ce sujet par Stemplinger[1] et Fiske[2].

Pour avoir de la conception antique du plagiat une notion exacte, il faut d'abord écarter toute une littérature, fort abondante à certaines époques et très propre à nous tromper : les recueils de *furta*, les écrits περὶ κλοπῆς, dans lesquels certains critiques ont relevé les passages des écrivains dont on avait reconnu ou cru reconnaître des antécédents ou des modèles. Cette littérature s'inspire d'intérêts plus ou moins hauts, plus ou moins respectables, mais toujours, si l'on peut ainsi parler, d'intérêts d'à côté. Stemplinger en a montré les dessous : c'était parfois des haines personnelles, souvent un goût plus ou moins hasardeux de l'érudition ; à l'époque chrétienne en particulier, une tendance apologétique poussait les écrivains à diminuer l'originalité des païens au profit du christianisme. D'ailleurs, ces recueils sont fort loin d'avoir été avoués à l'unanimité ; ils ont provoqué des protestations, des éloges de l'imitation qui ont replacé la question sur son terrain.

C'est dans les épîtres d'Horace et dans les épigrammes de Martial qu'on trouve la véritable conception antique du plagiat :

> Quid mihi Celsus agit? monitus multumque monendus
> Priuatas ut quaerat opes et tangere uitet
> Scripta Palatinus quaecumque recepit Apollo,
> Ne, si forte suas repetitum uenerit olim
> Grex auium plumas, moueat cornicula risum
> Furtiuis nudata coloribus. (*Ep.*, 1, 3, 15.)

Celsus a tort — non pas de chercher des modèles : *priuatas ut quaerat opes*, qu'il limite ses ambitions aux trésors privés — mais de les chercher dans un lieu public, officiel, dans la bibliothèque même d'Apollon Palatin. C'est là que Rome avait recueilli et conservait les biens les plus précieux de son patrimoine intellectuel. Ils ne devenaient pas pour autant sacrés et intangibles, et ce n'est pas ce que veut dire Horace. Mais ils étaient trop beaux pour que Celsus pût espérer en surpasser la beauté. Ce n'est pas son

1. *Op. cit.*
2. G.-C. Fiske, *Lucilius and Horace*. Madison, 1920, p. 27 et suiv.

imitation, c'est la faiblesse de son imitation qui risque de faire de lui un plagiaire et qui le désignera aux fureurs vengeresses des critiques.

Le cas de Martial est singulièrement plus brutal : l'imitateur s'est approprié sans les démarquer les écrits du poète, ou du moins les a-t-il démarqués si peu que l'œuvre continue à réclamer son auteur :

Nam est in nostris tua, Fidentine, libellis
Pagina, sed certa domini signata figura
Quae tua traducit manifesto carmina furto...
Erras, meorum fur auare librorum...
Mutare dominum non potest liber notus...
Nostris uersibus esse te poetam,
Fidentine, putas cupisque credi...
(1, 53, 1-3; 66, 1-9; 72, 1-2.)

Comment expliquer une conception du plagiat si restreinte et si spéciale? Il faut faire intervenir ici le principe de l'ἀγών, qui a été la loi de toute la littérature antique, et dont Horace a donné un clair exposé dans l'*Art poétique :*

Publica materies priuati iuris erit, si
Non circa uilem patulumque moraberis orbem
Nec uerbo uerbum curabis reddere fidus
Interpres nec desilies imitator in artum
Vnde pedem proferre pudor uetet aut operis lex.
(*A. P.*, 131-134.)

Il existe une matière pour ainsi dire publique, c'est-à-dire appartenant en commun à la cité des esprits comme les domaines publics appartiennent en commun aux citoyens d'un État. Tous ont des droits sur elle, et par conséquent la possibilité de l'imitation est indéfinie. Mais encore faut-il savoir s'y prendre pour s'approprier vraiment ce que l'on tire du trésor commun, pour que le bien public devienne un bien privé. On s'établira propriétaire en bonne et due forme (*priuati iuris erit*) si l'imitation n'est ni banale ni servile. Si elle reste terne et quelconque, si l'auteur est *unus de multis*, s'il ne frappe pas de son coin à lui la matière empruntée, s'il y laisse reconnaissable la marque d'un autre, il n'est qu'un plagiaire. Et il en va de même s'il n'a pas l'envergure nécessaire

pour échapper à l'obsession du modèle, si en copiant il ne sait pas être original.

Ainsi donc les anciens ont nettement distingué le plagiat proprement dit, qui était un emprunt où l'écrivain ne mettait rien du sien, et l'ἀγών, noble rivalité qui incitait l'auteur à reprendre une matière déjà traitée pour l'embellir et la développer avec le désir d'obtenir le prix au tribunal de la postérité. Telle est la pensée très nettement exprimée par Cicéron dans cette phrase du *Brutus* : « Nec uero tibi aliter uideri debet, qui a Naeuio uel sumpsisti multa, si fateris, uel, si negas, surripuisti » (19, 76), et par Pline l'Ancien dans la préface de l'Histoire naturelle : « Scito conferentem auctores me deprehendisse a iuratissimis et proximis ueteres transcriptos ad uerbum neque nominatos, non illa Vergiliana uirtute, ut certarent » (22)[1].

*
* *

Il me semble que nous sommes maintenant en possession de principes qui rendront possibles des jugements motivés sur l'imitation antique et la façon dont elle a été envisagée par les modernes. Déjà on aperçoit les difficultés d'une étude dans laquelle il faudra tenir compte plus des nuances que des faits, et combien il serait brutal de relever les passages communs à plusieurs auteurs en décidant impérieusement que le dernier écrivain en date a été l'imitateur des précédents. L'imitation n'est pas un fait qui a pu se présenter à certaines époques et se produire en certaines circonstances, il est le fluide même dans lequel ont baigné les littératures antiques, et rien n'est plus juste que ce mot de M. Marouzeau : « Il y a pour chaque poète, comme pour chaque époque et pour chaque école, une sorte de milieu poétique, d'atmosphère, dont l'écrivain ne peut se dégager sans perdre ses sources mêmes d'inspiration. Une des tâches les plus intéressantes de la critique littéraire et de la stylistique serait de reconstituer ce milieu, cette sorte de κοινή des concepts et des sentiments, d'en analyser les thèmes et les formules[2]. »

1. Cf. Pl., *Ep.*, 1, 2, 3.
2. *Revue de philologie, de litt. et d'hist. anc.*, t. XLVII, p. 91.

*
* *

Je voudrais essayer maintenant de classer les éléments qui se répètent dans la littérature antique et examiner les causes littéraires de cette répétition. Est-ce l'effet d'un besoin? d'un procédé? d'une habitude? provient-elle d'une imitation expresse des auteurs les uns par les autres, telle que nous pouvons parfois la constater dans l'histoire de notre littérature, quand un écrivain s'inspire d'un prédécesseur et se fait son émule ou son disciple?

Le premier de ces éléments héréditaires, c'est la tradition mythique. Elle est trop connue pour que j'y insiste. Cependant, il est bon de mettre en lumière quelques faits propres à en expliquer et la haute valeur et la tyrannie. Quand une répétition de plusieurs siècles eut engendré la monotonie, on éprouva le besoin d'un renouvellement. C'était l'époque de la poésie alexandrine. Nul ne songea au moyen dont aujourd'hui nous nous aviserions sans hésiter : laisser là les mythes usés et inventer une matière toute neuve et toute fraîche. Rien n'eût été plus contraire à l'esprit des anciens. On se mit à la recherche de traditions moins connues et plus rares, on rafraîchit en exhumant. Aussi la poésie alexandrine, l'inspiratrice favorite de Virgile, offre-t-elle une tradition mythique toute différente de celle de la grande poésie grecque et parfois en contradiction avec cette dernière. Mais cette autre tradition est encore une tradition. Les habitudes littéraires, qui interdisaient au poète d'inventer une fiction, l'autorisaient à reproduire sans cesse ce qui pouvait se réclamer du passé. Ainsi s'expliquent les condamnations et les absolutions de Servius. Sur *Aen.*, 9, 81, il décide : « Figmentum hoc licet poeticum esse, tamen quia exemplo caret notatur a criticis », et sur *Aen.*, 3, 46 : « Hoc purgatur Euripidis exemplo qui de Alcesti hoc dixit. » Nous pouvons donc mesurer la distance qui nous sépare des anciens : un auteur moderne doit redouter la critique lorsqu'il répète un devancier; un écrivain antique n'avait point à compter sur son indulgence s'il ne s'appuyait sur des antécédents. Aussi la poésie ancienne s'efforce-t-elle de se couvrir par des φησι, fama est, dicunt, ferunt, etc..., qui lui servent à présenter ses lettres de créance.

Une tradition stricte régissait aussi les genres. Nous les avons

vus précédemment constitués en Grèce dans des cadres extrêmement rigides, puisque chacun d'eux avait non seulement ses formes et ses procédés, mais encore ses techniciens et son dialecte. Cette rigidité s'était imposée à la littérature latine, qui souvent l'avait acceptée de bonne grâce, parfois l'avait subie à son insu ou même à contre-cœur. Nous avons vu plus haut le jugement de Peter sur les *Origines* de Caton [1], œuvre romaine dont les racines plongent dans le sol grec sans que l'auteur en eût une claire conscience. La satire, dont Quintilien disait fièrement : tota nostra est, est, elle aussi, tout imprégnée d'éléments, de formes et d'esprit grecs, comme Fiske [2] l'a si bien mis en lumière dans son étude sur Lucilius et Horace.

L'histoire de la tradition des genres a été beaucoup étudiée depuis cinquante ans, et bien des données, obscures jusque-là, se sont éclaircies. On peut citer parmi les œuvres consacrées à ce sujet l'étude de Leo sur le genre biographique [3], de Fiske sur la satire [4], de Prinz sur l'épigramme [5], de Peter sur le genre historique [6], de Heinemann sur la poésie élégiaque [7], etc... Ces études ont permis à la critique de se rendre mieux compte des caractères essentiels des genres et ont rendu possible cette découverte intéressante, que non seulement ils peuvent exister en eux-mêmes d'une existence indépendante, mais qu'ils peuvent ainsi se combiner et s'entrelacer pour donner naissance à un ensemble dont leurs réductions ou leurs miniatures sont les éléments constitutifs. Telle la satire, comme l'ont montré les études de P. Lejay [8] et de Fiske [9]. D'après Reitzenstein, les épigrammes et les élégies présenteraient en raccourci des scènes de tragédie et de comédie. Dans cet ordre d'idées, rien ne serait plus aisé que de retrouver tout le long de l'*Énéide* une série d'épyllions, d'épigrammes, de discours, etc... dont chacun se suffit à lui-même et à travers lesquels circule une puissante inspiration qui vient s'étaler successivement

1. Peter, p. 4.
2. *Op. cit.*, *passim.*
3. Fr. Leo, *Die griechisch-römische Biographie.* Leipzig, 1901.
4. *Op. cit.*
5. K. Prinz, *Martial und die griechische Epigrammatik.* Wien-Leipzig, 1911.
6. *Op. cit.*
7. Max Heinemann, *Epistulae amatoriae quomodo cohaereant cum elegiis Alexandrinis.* Argentorati, 1910.
8. P. Lejay, *Q. Horati Flacci satirae.* Paris, 1911.
9. *Op. cit.*

dans chacun de ces petits morceaux comme une rivière dans les vasques successives de son lit.

Une troisième tradition de la littérature antique est celle des types, c'est-à-dire de caractères traditionnels attribués aux héros. On ne les rencontre pas seulement dans l'épopée, qu'on pourrait croire leur milieu naturel, puisque nous en devons une grande partie à l'*Iliade* et à l'*Odyssée;* mais la comédie a eu les siens : Fiske a étudié ceux de la satire, Prinz ceux de l'épigramme, P. Lejay ceux qui jouent un rôle dans la prédication stoïcienne. On sait avec quelle insistance Horace recommande de conserver ces traits fixés par l'usage[1].

Nous avons à citer maintenant des éléments de la tradition antique un peu moins généraux, plus fortement frappés de la marque de quelque écrivain, mais appartenant encore, en dépit de nos idées modernes, à la *publica materies* définie par Horace. Voici d'abord le vocabulaire, l'un des cantons préférés par les critiques qui se consacrent à l'étude de l'imitation. Innombrables sont les travaux publiés sur ce sujet. Par exemple, en l'espace de quatre ans, de 1907 à 1911, le vocabulaire seul de Lucrèce a provoqué les brochures de Rob. Wreschniok : *De Cicerone Lucretioque Ennii imitatoribus* (Breslau, 1907); Wolf : *De poetis Latinis Lucreti imitatoribus* (Fribourg, 1907); Hans Rösch : *Manilius und Lucrez* (Kiel, 1911). Un peu antérieur est le commentaire de Norden sur le VIe livre de l'*Énéide*, consacré en grande partie au vocabulaire de Virgile et souvent plein d'intérêt. Faut-il donner un aperçu du sens de ses recherches? P. 127, rencontrant au vers 24 la forme syncopée *supposta*, il relève les formes syncopées du participe dans les composés de *pono* qui peuvent se rencontrer non seulement dans Virgile, mais dans Ennius, Lucrèce, Catulle, Horace, Properce, Valérius Flaccus et les derniers épiques. Dans cette étude du vocabulaire, les critiques font rentrer d'ordinaire celle des clichés poétiques et des groupes cristallisés et indissolubles avec leurs variantes. Il est superflu de signaler l'utilité de cet effort. Une langue morte pour laquelle fait défaut la pierre de touche de l'usage quotidien ne peut être vraiment connue que si l'on possède un catalogue complet de ses usages. Néanmoins, la méthode n'est pas tout à fait sans danger, puisqu'elle expose con-

1. *A. P.*, 121 et suiv.

tinuellement les critiques à passer du concept de ressemblance à celui d'imitation, procédé simpliste dont nous verrons plus loin le péril.

Après la tradition du vocabulaire, voici celle des procédés, traitée elle aussi abondamment par Norden. A l'occasion de la description du temple d'Apollon[1] qui ouvre le VIe livre de l'*Énéide*, voici toute la généalogie des descriptions d'œuvres d'art dans l'*Odyssée*, chez Euripide, Kollythos, Achille Tatios, Longus, Varron; à l'occasion de la ponctuation bucolique du vers 30, rapprochement de plusieurs passages des poètes où apparaît la même coupe; à l'occasion du vocatif au dactyle 5e des vers 18 et 31, recherche de l'origine de cet usage et recours d'une part à Pindare, de l'autre aux épigrammes dédicatoires alexandrines.

Tel est le premier groupe d'éléments communs à la poésie antique; il en contient cinq : mythes, genres, types, vocabulaire, procédés. Pourquoi ces éléments sont-ils communs et se répètent-ils? Si je suis arrivée à placer la question dans son véritable jour, on se rendra compte que ces éléments se répètent précisément parce qu'ils sont les éléments de la poésie, parce que sans eux il n'y aurait pas de poésie. Nous avons vu combien inflexibles étaient les lois prescrivant la fidélité à la tradition. Un poète était donc placé dans l'alternative de combiner sur un plan nouveau les données déjà utilisées par ses devanciers ou d'aller à l'encontre des exigences les plus impérieuses de l'esprit antique.

*
* *

Il me reste à parler d'un autre élément commun à plusieurs œuvres antiques, mais dont la répétition doit être expliquée d'une manière toute différente : les morceaux que reproduisent plusieurs écrivains successifs ou un même écrivain plusieurs fois de suite. Sur ce point, je préférerai l'examen d'un exemple caractéristique à une énumération qui risquerait d'être indéfinie.

Les *Annales* d'Ennius présentent un passage de cinq vers digne d'attirer l'attention, car il est le chef de toute une lignée et à tous ses descendants il a imprimé un air de famille. C'est celui dans

1. P. 121.

lequel le poète décrit les préparatifs du bûcher destiné aux morts d'Héraclée :

Incedunt arbusta per alta, securibu' frangunt,
Percellunt magnas quercus, exciditur ilex,
Fraxinu' frangitur atque abies consternitur alta,
Pinus proceras peruortunt. Omne sonabat
Arbustum fremitu siluai frondosai. (193-197.)

Les traits essentiels de la description sont les suivants : noms des essences d'arbres : l'yeuse, le rouvre, le frêne, et un arbre résineux, le pin, toutes caractéristiques de la région méditerranéenne; celui des outils : la hache, mais non la scie, instrument trop moderne; enfin des représentations imaginatives : celle du brisement, du déchirement, de la chute sur le sol et du bruit des coups.

L'*Énéide* présente deux passages analogues. Le premier appartient au VIe livre :

Itur in antiquam siluam, stabula alta ferarum,
Procumbunt piceae, sonat icta securibus ilex
Fraxineaeque trabes, cuneis et fissile robur
Scinditur; aduoluunt ingentes montibus ornos. (179-182.)

Bien que plus concentrée que celle d'Ennius — elle a un vers de moins — cette description contient quelques éléments en plus : un nouvel outil, le coin, archaïque comme la hache et habilement rapproché du rouvre, bois dur qui se prête à l'éclatement; l'ornement évocateur de l'aspect sauvage du lieu, *stabula alta ferarum;* enfin la finale pittoresque, *aduoluunt ingentes montibus ornos.*

Au livre XIe, une description semblable n'a même plus quatre vers entiers :

Ferro sonat alta bipenni
Fraxinus; euertunt actas ad sidera pinus
Robora nec cuneis et olentem scindere cedrum
Nec plaustris cessant uectare gementibus ornos. (135-138.)

L'élément visuel est réduit, mais aux formes et aux sons s'ajoutent des parfums : *olentem... cedrum;* au lieu de la brutale descente des troncs sur la pente, nous assistons à leur transport par

Les grands chars gémissants qui reviennent le soir.

Le *gementibus* est issu du *fremitu* d'Ennius.

Un tableau analogue dans les *Héroïdes* d'Ovide :

> Troia caeduntur Phrygia pineta securi
> Quaeque erat aequoreis utilis arbor aquis;
> Ardua proceris spoliantur Gargara siluis
> Innumerasque mihi longa dat Ida trabes. (16, 105-108.)

Si le vocabulaire reste traditionnel : *caeduntur*, *spoliantur* (représentant *percellunt* ou *euertunt*), *proceris*, *pineta* (qui représente *pinus*), *trabes*, *securi*, l'intérêt a été déplacé, l'évocation pittoresque a disparu; en revanche, le poète a multiplié les noms propres aux consonances harmonieuses, évocateurs des sereines régions de l'Orient peuplé de dieux.

Silius[1] renoue directement la tradition de Virgile; il reprend à peu près son vocabulaire; mais sa description, développée en six vers, s'est ornée sans grande utilité d'essences nouvelles : *populus alba*, *cupressus*, et surtout d'un luxe d'épithètes qu'eût répudié le bon goût des modèles : *ualidis accisa lacertis*, *amantem litora pinum*, *ferale decus*, etc...

Mais ce développement reste modeste encore, comparé à celui de Stace[2], dont la description contient vingt-huit vers. Cependant, le canevas virgilien demeure reconnaissable sous les broderies tapageuses dont il s'est surchargé. Les traits essentiels du vocabulaire se retrouvent : *exciditur* est devenu *excidium*, *alta* s'est changé en *ardua;* mais *fraxinus*, *robur*, *scinditur*, *sternitur* subsistent; ce ne sont plus les chars qui gémissent, mais le sol (*dat gemitum tellus*). En revanche, la sobre description des modèles s'est amplifiée de comparaisons, d'images, de développements inspirés par la rhétorique; *itur in antiquam siluam* est devenu un long morceau de six vers et demi dans lesquels se succèdent les dynasties d'humains, de nymphes et de faunes. La conclusion contient deux descriptions à grand fracas, l'une de la fuite des divinités sylvestres, l'autre d'une place mise à sac par l'ennemi.

Rien n'est plus propre que ces six exemplaires successifs d'un même thème à illustrer ce que les anciens entendaient par l'ἀγών littéraire : « circa eosdem sensus certamen atque aemulatio, » dit Quintilien[3]. Chacun des écrivains s'est efforcé dans la mesure de

1. 10, 526-51.
2. *Th.*, 6, 90-117.
3. *Inst.*, 10, 5, 4.

ses moyens et de son goût de surpasser ses prédécesseurs. Nous n'hésitons pas à donner la palme à Virgile pour la justesse, la sobriété et la haute valeur poétique de ses deux petits tableaux; mais il est visible que Stace s'était proposé de faire mieux et n'a rien épargné pour cela. L'un des traits les plus frappants de cette série est la persistance du même vocabulaire ou d'équivalents significatifs. C'est par ce trait que les écrivains confessaient leur emprunt et déclaraient leur rivalité et c'est par quoi, comme on l'a vu plus haut, ils se préservaient de l'accusation de plagiat.

Il semble que maintenant les conditions auxquelles était liée l'imitation antique soient suffisamment connues : d'une part, une matière commune hors de laquelle il n'était guère permis de s'aventurer; il semble que bien avant la lettre les anciens eussent pris à leur compte le mot de La Bruyère : « Tout est dit et l'on vient trop tard, depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent. » D'autre part, des éléments fortement marqués de l'empreinte d'un auteur, mais dont la reproduction, loin d'être blâmée ou déconseillée, était au contraire encouragée, à condition toutefois d'être avouée et inspirée par une noble émulation.

Il sera plus aisé après cela de comprendre la manière dont l'imitation antique a été étudiée par les modernes, les erreurs qui ont trop souvent diminué la portée de ces études et les déceptions auxquelles elles ont pu aboutir.

*
* *

Certains critiques ont fondé en effet de grands espoirs sur les ressemblances aperçues dans les œuvres antiques. Ils ont espéré, guidés par ces indices, découvrir des modèles et peut-être même le contenu de monuments littéraires aujourd'hui disparus. La série la plus récente de ce genre d'études a été inaugurée en 1898 par un article remarqué de Stacey[1] où l'auteur, signalant une foule de concordances entre la langue de Tite-Live et celle d'Ennius, étendait ses conclusions bien au delà de ce que nous avons conservé d'Ennius. Cinq ans après, en 1903, Norden appliquait les mêmes principes, avec plus de rigueur encore, à un travail d'une envergure bien plus grande, son commentaire sur le VIe livre de l'*Énéide*.

1. Stacey, *Die Entwickelung des livianischen Stiles* (*Archiv für lateinische Lexicogr. u. Gram.*, X. 1898).

Il s'agissait pour lui, en explorant le texte de Virgile, de retrouver le contenu des katabases perdues d'Orphée et d'Héraclès, ainsi que nombre de passages d'Ennius aujourd'hui disparus. Il m'est impossible d'exposer en détail la manière dont il tente de réaliser ce dessein. Je l'ai fait dans un travail paru il y a deux ans[1]. Pour le dire en peu de mots, il se fixe d'abord les critères par le moyen desquels il veut déceler sous le texte de Virgile une imitation d'Ennius : archaïsme de la langue, infidélité à la manière habituelle du poète, mauvaise suture, etc. A l'aide de ces critères — parfois même sans eux — il découvre une coïncidence réelle ou supposée entre un fragment de Virgile et un fragment souvent inexistant d'Ennius : il étend alors sa conclusion à tout ce qui avoisine le fragment et, sans autre forme de procès, attribue à Ennius la paternité du passage entier. C'est ce que déconseille précisément tout ce que nous savons de l'imitation antique. Car, s'il s'agit d'un de ces morceaux qui ont excité l'émulation des écrivains, une ressemblance de vocabulaire portant sur un ou deux mots ne suffit pas à prouver l'existence de cette émulation. S'il s'agit d'une ressemblance pure et simple de vocabulaire, le prétendu modèle et le prétendu copiste n'ont fait que puiser au trésor commun, et induire que leurs ressemblances s'étendent au delà de ce que nos yeux constatent est inadmissible en bonne logique.

Un essai non moins plein de promesses et non moins impuissant a eu pour objet de tirer des limbes du passé de prétendues élégies alexandrines inconnues des modernes. On avait remarqué des accointances de la poésie élégiaque latine d'une part avec les épigrammes alexandrines et les écrits des épistolographes grecs de basse époque, comme Aristénète, Philostrate, etc..., d'autre part avec la comédie latine. On a pensé qu'entre ces genres si différents la circulation des éléments n'avait pu être directe et l'on a cherché un modèle commun dans ces élégies supposées dont l'existence n'a pu être prouvée, en dépit des efforts de Hertzberg[2], Frédéric Mallet[3], Fr. Leo[4], Hoelzer[5], Gollnisch[6], etc...

1. *Quelques injustices de la critique interne à l'égard de Virgile.* Chalon-sur-Saône, 1921.

2. W. Hertzberg, *Sextii Aurelii Propertii elegiarum libri quattuor.* Hal., 1843, t. I, p. 229 et suiv.

3. F. Mallet, *Quaestiones Propertianae.* Götting, 1882.

4. Fr. Leo, *Plautinische Forschungen.* Berlin, 1895.

5. V. Hoelzer, *De poesi amatoria a comicis Atticis exculta ab elegiacis imitatione expressa.* Marpurgi Chatt., 1889.

6. Th. Gollnisch, *Quaestiones elegiacae.* Vratisl., 1905.

Si curieux que soit cet essai de faire exister l'inexistant, de recouvrer ce que nous ne sommes pas sûrs d'avoir perdu, il ne laisse pas d'être quelque peu troublant. S'il a séduit certaines imaginations, il a aussi provoqué des révoltes et des protestations dont l'ensemble commence à former une littérature non négligeable. Voici comment Heinemann, dans son étude intitulée *Epistolae amatoriae quomodo cohaereant cum elegiis alexandrinis*[1], prend à partie Gollnisch : « Nous avons vu plus haut quelle est l'erreur de ce savant. Il serait raisonnable de comparer toujours la même lettre (des épistolographes) avec la même élégie, et cependant, de plusieurs lettres dont les sujets sont opposés, il recueille des passages divers, y ajoute des passages empruntés à d'autres écrivains, s'appuyant le plus souvent *moins sur la ressemblance des sujets que sur celle des lieux communs*. Puis, quand il a pu rapprocher d'un poème latin des éléments grecs divers, il prétend que tous ces éléments proviennent d'un même poème qui serait une élégie alexandrine. » L'étude des formes de l'imitation antique fait crouler tous les points d'appui d'un pareil raisonnement, qui consiste à traiter comme un fait marquant et exceptionnel ce qui est l'aspect normal des œuvres littéraires.

La protestation d'Hartmann est plus énergique encore. S'attaquant à la critique de Norden, il affirme fortement, à plusieurs reprises, que ses conclusions sont inacceptables, parce que dans ses prémisses il a tenu un compte insuffisant des conditions de l'imitation antique : « Puissions-nous posséder un homme de beaucoup de lecture, d'une mémoire tenace, d'un jugement sain et rassis qui, ayant recueilli en grand nombre les passages parallèles, montrerait combien de fois ce parallélisme est né du hasard et combien il est difficile de démontrer invinciblement qu'un écrivain plus jeune a emprunté les mots d'un écrivain plus ancien ou les a accommodés à son usage[2]. » Et plus loin : « Il n'y a que deux cas où nous puissions aboutir à une conclusion certaine : l'imitateur peut être pris sur le fait quand il a mal réussi son imitation... le second cas est celui d'une imitation intentionnelle et voulue dans la parodie; et sur ce point encore il faut être très prudent pour ne pas se laisser tromper. »

Je me borne à ces citations afin de réserver quelque place à

1. P. 106.
2. J. J. Hartmann, *De locorum similium considerandorum ratione*. Mnemosyne, 1921, p. 269 et suiv.

d'autres critiques. P. Lejay n'a cessé, dans ses diverses études sur Virgile et Horace, de protester contre les conclusions étroites tirées de ressemblances entre deux textes ou de prétendues habitudes des poètes qui sont un autre aspect de la ressemblance. Les thèmes d'Horace, dit-il, « se retrouvent chez des auteurs postérieurs de la langue grecque. Il était reçu naguère que ces auteurs et Horace avaient eu des modèles inconnus et perdus. Cette hypothèse est possible, mais quand on est en présence des textes on a des doutes. La marque d'Horace se reconnaît[1]. » M. Courbaud apprécie aussi avec sévérité des efforts visant à diminuer l'originalité de Tacite : « Il va de soi, dit-il, que je considère Tacite comme un artiste original, c'est-à-dire que les matériaux lui étant fournis du dehors (ceux du moins qu'il n'a pas tirés de souvenirs personnels), l'emploi de ces matériaux lui appartient en propre. Cette déclaration si naturelle est cependant nécessaire après les efforts des philologues modernes pour montrer qu'on apprécie Tacite au-dessus de sa véritable valeur[2]. » M. Hubaux, rendant compte dans la *Revue de philologie* d'une étude sur l'imitation, a écrit : « M. Witte ébauche à ce propos une théorie de l'imitation littéraire dans laquelle, avec plus de bonne volonté que de réussite, il s'efforce d'établir les distinctions nécessaires entre le plagiat, la réminiscence formelle et l'emprunt de thème. Rien de plus significatif que son impuissance à sortir de l'imprécision en ces matières délicates. M. Witte est, en effet, victime du préjugé admis par beaucoup de philologues modernes, qui consiste à n'attacher d'importance qu'aux seules analogies d'expression, comme s'il n'était pas évident qu'un poète peut fort bien emprunter une idée à un autre poète sans lui prendre du même coup les mots dont il s'est servi pour l'exprimer[3]. »

*
* *

Ces lignes résument excellemment la conclusion qui se dégage des pages précédentes. La plupart des travaux consacrés jusqu'ici à l'imitation par les philologues, quelle qu'en fût la valeur, favorisaient l'éclosion de deux espèces d'erreurs. J'ai montré de quelle

1. *Op. cit.*
2. Ed. Courbaud, *les Procédés d'art de Tacite dans les Histoires.* Paris, 1898, p. XIX.
3. J. Hubaux, compte-rendu de K. Witte, *Der bukoliker Vergil* (*Revue de philologie,* t. XLV, p. 90).

nature est la première : traiter toute rencontre d'expression, fortuite ou cherchée, comme une imitation et édifier sur ces rencontres des hypothèses souvent lointaines et sans garantie. La seconde, ce sont des jugements dédaigneux et faux, portés sur des œuvres dont l'originalité est réelle, mais réside ailleurs que dans l'emploi d'éléments communs et traditionnels. Pour corriger ces jugements, il est nécessaire de donner une contre-partie à l'étude de l'imitation et de rechercher les principes d'originalité, ceux, d'une part, qui ont assuré une valeur autonome à la littérature latine vis-à-vis de la littérature grecque, et ceux, d'autre part, qui ont assuré celle des auteurs latins vis-à-vis les uns des autres. C'est ce qu'avait bien compris l'historien de la littérature latine prématurément disparu, P. Lejay. Avant d'en étudier les grands écrivains et les grands siècles, il a consacré un volume entier, le seul malheureusement qui nous ait été conservé d'une œuvre si pleine de promesses, à ses débuts obscurs et sans beauté. Rien encore de vraiment littéraire dans ces premiers usages pratiques de l'écriture, dans le gauche formalisme du droit à ses débuts, dans une religion sans éclat, mais déjà subtile, étroitement liée à tout ce qui fait le prix de la vie ; cependant, dès cette aurore s'annoncent les caractères fortement marqués d'une littérature qui naîtra le jour où le sentiment esthétique opérera sur ces humbles éléments. Tel se devine le tempérament romain dans les débris des Douze Tables, dans les lignes indistinctes du chant des Arvales, dans le drame fescennin, tel nous le retrouvons, mais épanoui et transfiguré par le sens de la mesure, de l'harmonie et de l'éclat, dans les grandes œuvres du siècle de Cicéron et de celui d'Auguste. Sous ces qualités brillantes demeure le fond solide et sûr du réalisme primitif, le goût de la clarté, de l'activité pratique, le besoin d'éléments concrets qui ne cessèrent de distinguer le génie latin.

Ces caractères fondamentaux ont été renforcés au cours des âges par certains faits dont l'apparition a singulièrement contribué à l'originalité de la littérature latine, et dont je veux signaler seulement quelques-uns. Le premier est assez lointain, il se place au berceau de la vie intellectuelle romaine, dans le milieu choisi où se fit sentir pour la première fois l'influence hellénique, le cercle des Scipions. Il n'est pas sans importance pour les développements ultérieurs que ce cercle ait été composé non seulement

d'esprits singulièrement ouverts, mais des tempéraments et des génies les plus variés. Parmi les Grecs, Polybe et Panétius, les ambassadeurs athéniens Carnéade, Critolaus et Diogène de Babylone, c'est-à-dire l'histoire et la philosophie, l'Académie et le Portique; à côté de l'épique Ennius, le satirique Lucilius et le comique Térence; puis les hôtes et les mécènes, des hommes politiques ayant joui des plus grandes destinées, le vainqueur de Carthage et de Numance, le sage Lélius, en qui s'incarna le bon sens romain; l'école et la vie mondaine, la rhétorique et la tradition politique. Il était impossible que la servilité, l'admiration béate, la copie incolore eût place dans un pareil milieu. Quand la diversité des éléments n'engendre pas la discorde, elle protège la liberté, car, par l'entrecroisement des causes, le déterminisme prend la forme du hasard. Ainsi s'élabora dans ce groupe deux notions qui exercèrent la plus haute influence sur la suite de la littérature romaine : celle de l'*humanitas* et celle de la *latinitas*.

L'*humanitas* représente l'idéal humain tel que l'a conçu Rome victorieuse de Carthage, c'est-à-dire un peu différent de celui que les Grecs incarnaient dans leur type du καλὸς κἀγαθός. Il y entrait l'idée éminemment romaine de l'utilité sociale, forme qu'avait prise dans ces esprits pratiques la *uirtus* stoïcienne. Mais on conservait une place pour l'*otium* à côté du *negotium*, c'est-à-dire que l'activité extérieure devait par instant céder le pas au souci de la culture intellectuelle. Le Romain par excellence, Cicéron, partagea sa vie entre ces deux modes d'occupation, et du sein de l'un aspira sans cesse à l'autre. Il y entrait aussi ce sans quoi la vie sociale ne peut exister, le ton de la bonne éducation, qui prit précisément naissance dans ce milieu grâce à l'influence stoïcienne. Les discussions de morale pratique, seule forme de la philosophie connue à Rome, requéraient une langue précise, sans prétention, d'un maniement aisé, qu'on n'apprenait pas au pied de la chaire des rhéteurs grecs et asiatiques, et nous ne pouvons guère mesurer ce qu'eût été la pompe, l'emphase, la boursouflure de la littérature latine si l'enseignement qui séduisait alors la jeunesse, celle d'Hortensius comme celle de Cicéron, n'eût eu pour contrepoids la sagesse et le bon goût, élaborés dans cette société intelligente.

Dans le même milieu, à côté de la conception de l'*humanitas* qui protégea le goût national, prit naissance celle de la *latinitas*

qui protégea la langue nationale. C'est un point qui a été étudié il y a quelques années par M. Marouzeau dans une conférence de l'Ecole pratique des Hautes Études et l'an dernier par M. Meillet dans son cours sur l'Histoire du latin donné au Collège de France. Je veux seulement ici en souligner l'importance pour le sujet actuel. *Latinitas*, *sermo latinus*, *latine dicere*, toutes expressions qui reparaissent sans cesse dans les traités de Cicéron, et qui, dans le *Brutus*, constituent autant d'éloges pour les orateurs auxquels elles s'appliquent. Il semble que Rome ait eu conscience du danger qui la guettait en sentant sa langue encore terne et pauvre en contact avec la langue riche et éclatante de la Grèce. Elle convie ses enfants à ne pas renoncer à l'exploitation du trésor national, et grâce à ses premiers écrivains, grâce surtout à Cicéron, elle établit si solidement les cadres latins qu'au temps de Virgile ils seront de force à recevoir, sans perdre leur caractère, les ornements grecs empruntés par les poètes.

Les principes d'individualité latine, si l'on peut les appeler ainsi, ne se rencontrent pas seulement dans l'histoire littéraire romaine à la période qui touche aux origines. Ils se développent et se multiplient jusqu'à l'époque de la décadence. D'abord, les écrivains ne connaissent pas seulement la tradition des modèles grecs; dès que les éléments en existent, ils se créent avec une passion toute patriotique une tradition des modèles latins. Virgile, pour n'en pas citer d'autres, emprunte à ses devanciers des « couleurs », comme disaient les rhéteurs, suppléant ainsi d'une manière originale au parti tiré par les Grecs de la variété des dialectes. L'emploi de la langue d'Ennius souligne pour lui la « couleur » patriotique; celui de la langue de Lucrèce, la « couleur » cosmogonique; celui de la langue de Cicéron, la « couleur » pathétique. Ensuite les institutions romaines viennent se réfléchir dans les grandes œuvres littéraires. Dans un article récent de la *Revue de philologie*, M. Ramain a montré l'intérêt patriotique du poème 64 de Catulle, ce charmant épithalame de Téthis et Pélée, d'une composition si curieuse et si déconcertante : il serait consacré à la glorification du mariage romain et, par contre-coup, à celle de la famille qui, à Rome plus que partout ailleurs, a été la cellule élémentaire de la nation[1]. M. Courbaud, dans un cours donné il y a

1. G. Ramain, *Catulle. Sur la signification du poème 64 (Revue de philologie, de litt. et d'hist. anc.*, avril 1922).

quelques années à la Sorbonne, a mis en évidence l'intérêt spécial offert par le VIIIe livre de l'*Énéide*, consacré par Virgile à la glorification des institutions militaires romaines. Enfin, il n'est pas d'œuvre latine qui ne porte la marque essentielle et caractéristique de son auteur, l'orgueil romain. On la retrouve non seulement dans les discours politiques de Cicéron, mais dans les grandes Odes du IIIe livre d'Horace, dans les élégies d'Ovide et de Properce, etc..., et c'est peut-être le doux Virgile qui en a donné l'expression la plus fière et la plus puissante :

> Tu regere imperio populos, Romane, memento;
> Hae tibi erunt artes, pacique imponere morem,
> Parcere subiectis et debellare superbos. (*Aen.*, 6, 851-853.)

L'âme latine a donc coulé un esprit nouveau dans le beau moule qu'avait façonné la Grèce. Une littérature très originale, très indépendante a surgi, mais sans révolte contre la loi d'imitation qui régissait alors le domaine de la beauté. Ce qui est vrai de l'ensemble est-il vrai des éléments? Cette littérature originale est-elle composée d'œuvres originales? Aucun de ceux qui l'ont hantée, aimée, qui y ont établi le centre de leurs pensées et l'idéal de leurs admirations ne peuvent le mettre en doute. Qui donc a rencontré ailleurs que dans le *De natura rerum* la poésie sombre et dédaigneuse de Lucrèce, éprise du néant, avec toutes les ardeurs que la plupart des âmes consacrent à la vie? Où donc, en dehors des Odes et Satires, s'est jamais exprimée cette raison sereine, un peu courte, mais toujours si juste, du sage Horace? Et que dire du poète imitateur par excellence, de celui auquel on a voulu ravir, vers par vers, mot par mot, son œuvre entière? Virgile n'a-t-il d'autre mérite que d'avoir pillé audacieusement ses devanciers et combiné sans scrupule les fragments de son butin? N'est-il qu'une ombre et qu'un reflet? Il sera difficile de nous le persuader, à nous autres Français, qui avons trouvé dans ses œuvres une originalité si réelle et si vivante qu'en dépit de la réserve de notre langue en ces matières, nous avons cru devoir créer un mot pour l'exprimer. Quand un paysage présente un certain charme de lignes souples, de nuances éteintes, une douceur d'automne ou de jour tombant, on dit qu'il est virgilien; quand dans une âme se rencontre une tendresse mélancolique unie à une sensibilité prompte à émouvoir et à un désenchantement sans amertume, on

l'appelle une âme virgilienne; quand un ouvrage présente certaines qualités de mesure et d'achèvement, quand sa beauté consiste en une harmonie perceptible au sentiment plus qu'à l'intelligence, on dit que le style en est virgilien. N'est-ce pas attester l'originalité de Virgile, si réelle qu'il a fallu un mot pour l'exprimer, si subtile que nous la sentons plus que nous ne l'analysons?

Et ne serait-ce pas précisément pour la critique, qu'il s'agisse de Virgile ou de tout autre, une tâche féconde que d'analyser non plus les éléments par lesquels l'écrivain ressemble à d'autres, mais ceux au contraire par lesquels il se distingue de tous. Peu utile au temps où le goût seul avait mission de juger les anciens, ce travail est devenu de plus en plus urgent depuis qu'on ne se contente plus de les admirer, mais qu'on veut les connaître et les comprendre. Or, jusqu'ici la plupart des recherches, orientées vers la découverte des ressemblances, ont mis à la mode dans certaines sphères l'idée fausse autant que funeste d'une littérature qui se répéterait sans cesse[1]; pour leur faire contrepoids, il faut dégager d'autres éléments, ceux qui sont propres à chaque écrivain et caractérisent son génie. C'est à quoi peut conduire une étude bien entendue de l'imitation.

1. Cf. par exemple, en ce qui concerne Virgile, le jugement sans appel de Tolkiehn : « Zwicker a aussi, comme on le fait trop souvent aujourd'hui, tenu Virgile pour plus original qu'il n'a dû l'être en effet. Virgile — voilà ce qu'on ne saurait oublier — met en œuvre les données savantes qu'il a puisées dans l'étude assidue de diverses sources littéraires que nous ne connaissons plus qu'en partie. » (*De uocabulis et rebus Gallicis siue Transpadanis apud Vergilium*, Berl. philol. Wochenschr., 5 octobre 1907, p. 1257).

III

LA LINGUISTIQUE ET L'ENSEIGNEMENT DU LATIN

(Suite[1]*)*

PROGRAMME ET APPLICATIONS

PAR J. MAROUZEAU
Directeur d'études à l'École des Hautes Études

Il ne faudrait pas, quand on pose la question d'un enseignement linguistique du latin, se donner l'apparence d'enfoncer des portes ouvertes. La linguistique a déjà touché l'enseignement, elle a déjà franchi le seuil des manuels, et il est juste de noter dans ce sens les progrès déjà acquis, susceptibles d'en préparer de nouveaux.

Lorsque, dans les meilleures grammaires en usage, on fait précéder l'étude des formes de quelques notions sur la prononciation, sur la quantité, sur l'accent, c'est déjà un point de départ linguistique. Les « Leçons de latin » du « Cours Riemann et Gœlzer », le « Manuel latin » de M. Georgin, les « Grammaires latines » de M. Crouzet, de MM. Maquet et Roger, l'aimable initiation de M. Salomon Reinach indiquent la prononciation réformée à la suite de la prononciation traditionnelle ; M. Bezard, dans son « Introduction à l'étude élémentaire du latin », la donne comme « prononciation normale » ; la Grammaire de MM. Brutsch, Favez et Oltramare ne mentionne même plus la prononciation conventionnelle. On a l'impression qu'il n'y a plus à vaincre que la résistance de quelques maîtres, soucieux surtout de ne pas interpréter dans un sens révolutionnaire (!) le silence des programmes.

Je n'insiste donc pas sur ce point et me borne à attirer l'attention des réfractaires sur les inconséquences de la prononciation dite, bien à tort, française ; voici les règles qu'on en donne : « *-em*, *-en*, *-in*, *-um*, *-un* se prononcent *ain* et *on* à l'intérieur d'un mot et devant une consonne autre que *m* ou *n*; *-um* se prononce *omme* à la fin d'un

1. Voir *Revue des Études latines*, vol. I, p. 85 et suiv. : Principes et méthode.

mot; *c* et *g* se prononcent *ç* et *j* devant *e* et *i*, *k* et *gu* partout ailleurs; *ti* et *s* se prononcent *ç* et *z* entre deux voyelles; *u* se prononce *o* dans *templum*, *ou* dans *qua*, *u* dans *qui*, s'altère dans *umbra* et ne se prononce pas dans *quo* »!

Il serait éloquent de résumer après cela en deux lignes les règles de la prononciation dite savante : « tout se prononce, *h* initial, consonnes en groupe et voyelles en diphtongue; *u* est toujours *ou*, *c*, *g*, *t*, *s* gardent toujours leur prononciation normale[1]. »

Quant à convaincre les élèves que telle a été la véritable prononciation, rien de plus facile et de plus divertissant : on leur citera la phrase de Quintilien qui envie les Grecs de posséder les sons plaisants du *z* et de l'*u;* on leur lira un vers de Plaute où « *tu tu* » figure le « tou! tou! » de la chouette; on leur contera l'anecdote du grammairien qui reproche à Vespasien de prononcer dans *plaustrum* le *au* comme un *o;* on leur expliquera le passage où saint Augustin s'excuse de laisser tomber l'*h* dans *homines*, en prétendant que l'essentiel est d'aimer ceux-là mêmes dont on estropie le nom; on évoquera le vrai son et le vrai sens des onomatopées : *baubari*, où retentit le « bâou » du chien, *mūgire*, où l'on entend « le mouou » de la vache; on montrera à ceux qui savent du grec que *Cicero* se transcrivait « Κικέρων » et *Numa* « Νουμᾶς », à ceux qui savent l'allemand que *Kaiser* nous renseigne après deux mille ans sur la prononciation antique de *Caesar*, etc.

Craint-on les difficultés d'application? L'expérience a montré, je crois, à tous ceux qui l'ont tentée, que si les élèves commencent d'emblée avec la bonne prononciation, ils n'y rencontrent aucune difficulté; s'ils sont déjà habitués à la prononciation traditionnelle, il suffit que le maître emploie la nouvelle avec conséquence pour qu'ils s'habituent en très peu de temps à l'entendre, et, après une courte période d'hésitation, à l'adopter. Craint-on que la prononciation réformée, le jour de l'examen, ne déplaise à un examinateur? L'expérience montre encore que rien n'est plus facile, avec un peu de pratique, que de passer de l'une à l'autre à volonté.

Dira-t-on que l'intérêt de la réforme ne justifie pas la peine qu'on aura prise? Je laisse de côté pour le moment tout argument de fond et ne retiens qu'un argument de méthode : au moment de prononcer le latin devant les élèves, nous avons le choix entre deux

1. La prononciation des lettres *j* et *v* n'est pas en question, si l'on s'abstient de les écrire, comme faisaient les Latins, qui les ignoraient.

prononciations, dont ni l'une ni l'autre ne leur est naturelle, dont l'une est simple, conséquente et vraie, l'autre compliquée, incohérente et fausse; choisirons-nous la seconde?

Je sais bien qu'il reste encore une objection, qu'on soulève parfois en posant une sorte de question préalable : sommes-nous d'accord sur la vraie prononciation? La réponse n'est pas douteuse : sur les points essentiels, les linguistes sont d'accord entre eux et d'accord avec les anciens[1]; ce n'est pas notre faute si tel manuel accepte prématurément des règles douteuses ou controuvées[2]; pour le détail, timbre des voyelles, sons ambigus, voyelles caduques, finales amuïes ou élidées, ni les élèves ni le maître n'ont à s'en inquiéter; tout ce qu'on peut leur demander, c'est de conserver à la langue tant bien que mal et dans l'ensemble sa physionomie, en tout cas de ne pas la fausser sciemment.

*
* *

A la question de la prononciation est liée celle de la quantité. Elle est plus délicate, car imposer à des Français de marquer la quantité, c'est leur demander de faire sentir en prononçant le latin une distinction qu'ils ne sont pas habitués à reconnaître dans leur propre langue. Je crois pourtant que, si l'on ne veut pas condamner les élèves une fois pour toutes à ne jamais percevoir le rythme et le son même d'un vers latin, il faut leur apprendre d'abord à discerner les différences de quantité dans leur propre langue (ainsi dans des mots comme *ĭnĭque*, *fĭnīr*, *ăgăpe*, *ădāge*), et surtout dans les langues étrangères qui leur sont familières (par exemple en anglais, où le même mot signifie « sot » ou « plein » suivant qu'on le prononce avec une voyelle longue (*fool*) ou brève (*full*), en allemand, où *bitten* (ĭ) signifie « prier » et *bieten* (ī) « offrir »); ils comprendront alors l'intérêt que présente en latin la quantité pour la distinction des mots (*mălum* = le mal, *mālum* = la pomme, *lĕuis* = léger, *lēuis* = poli, *occĭdo* = je tombe, *occīdo* = je tue), des formes (*causă* nominatif, *causā* ablatif), et pour la lecture des vers. Sur ce dernier point, rien de plus facile que d'obtenir des élèves une pronon-

1. Les scrupules de M. l'abbé Rousselot (cf. le *Mercure de France*, mars 1923) ne visent que des détails et sont inspirés surtout par le souci de respecter la tradition du latin d'Église et du latin des humanistes.

2. Je n'oserais pas suivre MM. Brutsch, Favez et Oltramare quand ils prêtent à *ae* la prononciation *è* et quand ils déclarent l'*h* muet, alors que Quintilien dit formellement qu'on entend une voyelle seconde dans *ae* et un *h* initial dans *haue*.

ciation convenable des deux derniers pieds toujours pareils de l'hexamètre dactylique. Enfin on les amènerait vite à une compréhension véritable des différences de quantité en leur montrant le rôle qu'elles ont joué dans la formation des mots français : *cŭbare* = couver, *cūrare* = curer (cf. sur cet aspect de la question : Ch. Pagot, dans la *Revue des Études latines*, vol. II, 1924).

*
* *

La question de la quantité conduit à poser la question plus délicate encore de l'accent. Ici je ne me plaindrai pas de la résistance des auteurs de grammaires et de méthodes; j'ai plutôt peur qu'ils n'aillent trop vite et trop loin. Presque aucun d'eux n'hésite à appliquer aux mots latins un accent d'intensité comparable à celui de l'anglais, de l'allemand ou de l'italien, que seuls les Latins des derniers siècles ont connu. Le procédé a plus d'un inconvénient : c'est une hérésie linguistique que d'appliquer à un même mot latin la prononciation de Cicéron et l'accent de saint Augustin; c'est une hérésie métrique que de mettre l'accent du mot sur une syllabe qui ne tombe pas sous l'accent du vers, et de prononcer par exemple en prose : *uirumque cáno*, mais en vers : *uirumque canó*. Je sais bien, d'autre part, que le procédé a plus d'un avantage : il dispense d'exiger des élèves la réalisation quasi impossible d'un accent de hauteur comparable à celui qu'ont seules aujourd'hui en Europe des langues peu connues; il prépare les élèves à comprendre la transformation phonétique du latin en français; il aide à retenir et à observer la quantité; il donne aux mots une individualité, une physionomie, un élément de vie. Et enfin il se trouve qu'à la place de l'hexamètre où le rythme est le plus sensible à une oreille moderne, dans le groupe formé par les deux derniers pieds, il y a d'ordinaire coïncidence entre l'accent du mot et l'accent du vers.

A des difficultés si inextricables, je ne vois que des solutions paresseuses : ou bien renoncer à tout accent et rythmer les vers comme le demande la métrique, ou bien renoncer à battre la mesure du vers et accentuer la poésie comme la prose. On pourra opter pour l'une ou l'autre des solutions suivant qu'on s'intéresse au latin en latiniste ou en romaniste, et qu'on a la faculté d'orienter l'enseignement dans l'un ou l'autre sens (cf. sur cet aspect de la question : J. Bezard, dans la *Revue des Études latines*, vol. II, 1924). En tout cas, dès maintenant, et c'est un point sur lequel

il ne peut pas être difficile de s'entendre, le premier soin du maître doit être de déshabituer l'élève du prétendu accent français, qui fait intensifier précisément la syllabe finale des mots latins, la seule dont nous sachions pertinemment qu'elle était ou faible, ou caduque, ou amuïe !

*
* *

Après une introduction où ces questions de prononciation sont sommairement examinées, les manuels passent d'ordinaire sans transition à l'exposé des formes. C'est ici que je voudrais une petite préparation linguistique.

Au moment d'aborder l'étude d'une langue nouvelle, les élèves pourraient se demander, — je sais bien qu'il ne se demanderont rien, parce qu'on ne les y habitue pas, — mais le maître peut les provoquer à demander : « Qu'est-ce que c'est que cette langue dont l'étude vient alourdir notre bagage scolaire, et nous demande presque autant de temps que toutes les autres matières réunies? » Je ne me charge certes pas de démontrer la nécessité du latin pour tous, mais je voudrais au moins, puisqu'en fait on l'enseigne si libéralement — ou si tyranniquement — qu'on dise un peu aux élèves pourquoi. Ce sera chose aisée, si l'on s'applique dès les premières leçons à rattacher le latin langue morte au français langue vivante. Ou plutôt si l'on s'attache d'abord à bannir de l'esprit des élèves la notion même de « langue morte ».

Il est facile de montrer aux élèves que, pour une langue, naître et mourir n'ont pas de sens; une langue ne naît pas, sauf le cas d'une création comme celle de l'esperanto; une langue ne meurt pas, sauf le cas d'un accident historique comme celui de la suppression du gaulois; une langue vit, c'est-à-dire se transforme, c'est-à-dire meurt et naît un peu tous les jours. Quelques exemples bien choisis montreraient comment le français d'aujourd'hui, qui paraît immobile comme une eau glacée, s'écoule en réalité comme un fleuve; comment des mots se perdent, remplacés par d'autres (*vélocipède* détrôné par *bicyclette*); comment un substantif perd son genre (*automobile* passant au féminin), sa forme (*taxamètre* devenu *taximètre*); comment les constructions changent (progrès incessant de *se rappeler de* et *davantage que*); comment, en présence des nouveautés apportées par l'usage, la grammaire officielle est obligée de jeter du lest et de tolérer aujourd'hui ce qui était faute hier. Je ferais comprendre ainsi que le français d'hier est un peu mort

par rapport au français d'aujourd'hui, plus encore le français de Corneille et celui de la Chanson de Roland par rapport au français de notre siècle; ou plutôt je montrerais que le français de la Chanson de Roland et le français de Corneille et le français d'aujourd'hui sont divers aspects d'une même langue qui ne meurt ni même ne vieillit. Et j'aurais ainsi préparé les élèves à comprendre que le latin lui-même n'est qu'un aspect plus ancien du français de la Chanson de Roland, et qu'en réalité apprendre le latin c'est encore faire du français.

Ici, une digression historique et géographique, avec cartes à l'appui, pour faire saisir comment le latin, langue du Latium, s'est répandu à travers l'Italie, puis à travers le monde, et comment, transplanté de pays en pays, il est devenu, ici le français, là l'italien, ailleurs l'espagnol, le roumain, etc. Quelques rapprochements de mots usuels empruntés à ces langues illustreraient cette parenté historique et feraient comprendre ce que c'est qu'une famille de langues. Voilà, avec un peu d'histoire, de géographie et de grammaire historique, le latin situé, apparenté, et justifié.

Les élèves vont s'attendre alors à ce que le latin, s'il n'est autre chose que du vieux français, ne soit pas tellement différent du français. Je leur laisserai volontiers quelque temps cette illusion et leur apprendrai des mots aisément reconnaissables, pour les apprivoiser. Et puis, à la première occasion, je leur ferai découvrir la grande différence entre les deux langues, qui tient au rôle des désinences en latin, des prépositions et de l'ordre des mots en français. Les voilà prêts à accepter la dure nécessité d'emmagasiner déclinaisons et conjugaisons.

*
* *

L'étude des formes, déclinaisons et conjugaisons fera apparaître très vite des accidents qui appellent un commentaire : quelle bizarrerie qu'un infinitif qui prend les trois formes : *ama-re*, *uel-le*, *es-se!* J'explique aux élèves que la désinence véritable, ancienne, est celle qui n'est représentée que dans un seul exemple, celle qui fait figure d'exception et d'irrégularité, l'infinitif *es-se;* voilà soulevée la question du rhotacisme (*ama-re*) et de l'assimilation (*uel-le*) : changements phonétiques que l'élève comprendra sans peine quand on lui aura montré le mécanisme de l'articulation des consonnes, quand on lui aura fait sentir par une simple pression du doigt sur la pomme d'Adam la différence entre sonores et sourdes, par la buée

recueillie sur un miroir la différence entre orales et nasales, quand on l'aura convaincu de la paresse d'articulation qui lui fait dire « pas que *ch'* sache, la fê*d'* de demain ». La rigueur d'application de la loi du rhotacisme (*es-sem*, *ama-rem*, *mos*, *moris*, etc.) lui donnera une idée de la régularité et de la constance des lois phonétiques, et il se rendra compte que si le français, parti du latin, est ce qu'il est aujourd'hui, c'est en vertu d'une évolution qu'on peut suivre et presque prévoir : rien de plus parlant, de plus divertissant et de plus aisé à comprendre qu'un tableau de correspondances entre les sons du latin et les sons du français, qui permet, connaissant *dūrare* et *cŭbare*, *computare* et *cantare*, d'en tirer « durer », mais « couver », « conter », mais « chanter » ... Ceci fait, avec les explications qu'on ne manque guère de donner d'habitude sur le rôle de l'accent, toute la phonétique élémentaire est faite.

*
* *

La morphologie est une perpétuelle occasion d'un exercice qui plaît à l'esprit des élèves parce qu'il a quelque chose des récréations verbales de leurs journaux amusants (mon premier..., mon deuxième..., mon tout...) : la décomposition et l'analyse. La morphologie non expliquée est le domaine de l'incohérence et de la convention : classes, sous-classes, exceptions, catégories d'irréguliers...; qui fait son ablatif en *i*? qui le fait en *e*? pourquoi *nostrum* et *nostrorum*? pourquoi *primus* / *primi* et *unus* / *unius*? pourquoi quatre conjugaisons et cinq déclinaisons, qui du reste n'épuisent pas, tant s'en faut, toutes les possibilités? Tout s'éclaire, s'explique, ou du moins se simplifie, dès qu'on a démonté, pour ainsi dire, le mot devant l'élève. Quand l'élève saura que les noms et adjectifs sont faits sur des thèmes isolables, auxquels s'accrochent les désinences, que le point d'accrochage est le point critique, parce que la finale du thème, *a*, *o*, *u*, *i*, *consonne*, risque d'y rencontrer une initiale de désinence avec laquelle elle ne s'accorde pas nécessairement, il comprendra comment se diversifient les formes, comment se créent les catégories et comment se justifient les tableaux de sa grammaire.

Ce qu'il sait de phonétique lui permettra de comprendre au moins quelques-uns des accidents d'accrochage; pour le reste, on lui signalera ceux qui s'expliquent par l'analogie; on lui exposera par exemple la déclinaison si instructive de *diues*. Point de départ : un thème *diuet-*; au nominatif, l'accrochage de la désinence *-s* détermine un premier accident : le *t* s'assimile à l'*s*, d'où *diuess*, et les

deux *s* se simplifient, d'où *diues;* au génitif, désinence *-is*, pas de difficulté d'accrochage; mais dans *diuetis*, l'*e* se trouve en syllabe intérieure : par un accident explicable, il s'altère en *i*, d'où *diuitis;* dans *diuitis*, voici que l'*u* est entre deux syllabes semblables : il perd son articulation, il est étouffé, d'où *diitis*, qui se contracte en *dītis;* mais voici alors une déclinaison boiteuse : *diues | ditis;* l'esprit, choqué de ce déséquilibre, cherche à le réparer, soit en assimilant le nominatif, d'où *dīs*, *dītis*, soit en assimilant le génitif, d'où *diues diuitis*, qui nous ramène à un des stades précédents. Il reste deux possibilités, entre lesquelles la langue reste en suspens, sans pouvoir se décider, à peu près comme le français quand il hésite entre un pluriel « banaux », analogue de « rivaux », et un pluriel « banals », analogue de « navals ». Si l'on prend après cela un exemple tout différent, comme celui de *honos* donnant un génitif *honosis*, qui devient par rhotacisme *honoris*, et qui fait recréer par analogie un nominatif *honor*, prêt à concurrencer *honos*, on amène l'élève sans difficulté à voir une identité fondamentale, absolue, entre ces deux types si différents d'apparence : *honos honoris*, *diues ditis*. L'application des lois phonétiques, qui résultent de la conformation de nos organes de la parole, et des lois analogiques, qui découlent d'une disposition de notre esprit, ramène à l'ordre, à la règle, à l'unité, l'incohérence déconcertante des paradigmes; est-il juste dans ces conditions d'environner les tableaux de nos manuels de mystères qui ne sont mystères qu'aux élèves, parce que nous en gardons jalousement la clef?

La morphologie est le domaine des récréations grammaticales et des révélations. Quand les élèves seront familiarisés avec les thèmes, on ira plus loin dans l'analyse du mot; on extraira du mot déclinable ou conjugable la racine; on remontera de *cantare* a *can-* qui est dans *canere*, de *imitari* à *im-* qui est dans *imago*, de *pungere* à *pug-* qui est dans *pupugi* et dans *pugio* et dans *pugnus;* on montrera que ces affixes : *-n-*, *-t-*, qui poussent comme des parasites sur le corps du mot, ont eu à l'origine et gardent parfois un sens propre ; on indiquera que les désinences elles-mêmes sont des espèces d'affixes dont plusieurs sont explicables; on montrera par exemple qu'il y a dans *amabo* un ancien thème sur lequel est venue se greffer une forme du verbe « être », comme dans *aimerai* il y a un infinitif soudé à une forme du verbe « avoir ». Quand les élèves seront familiarisés avec la physionomie du latin classique, on ne

craindra pas de remonter à un état antérieur de la langue; on leur fera voir dans l'adverbe *quī*, dans la conjonction *quia*, d'anciennes formes de la déclinaison de *quis*, dans la postposition *causā* un ablatif encore reconnaissable, dans l'adverbe *modo* un ablatif déjà méconnu, dans l'infinitif, le gérondif et le supin, d'anciennes formes de noms ou d'ajectifs, qui constituent une sorte de déclinaison du verbe...

*
* *

L'apprentissage des mots se fait en même temps que l'étude des formes; sur ce point les enseignements de la linguistique, grâce surtout aux ouvrages de Bréal et Darmesteter, ont pénétré dans les classes : familles de mots, dérivation et composition, changements de sens, emprunts; il y a là toute une matière facile à illustrer et dont les professeurs sont habitués à tirer parti. Ils doivent seulement éviter de donner aux élèves l'illusion que tout changement de sens concevable est possible et que l'évolution sémantique est chose capricieuse; il faut bien indiquer les directions, les tendances générales, les dispositions d'esprit ou les concours habituels de circonstances qui font que le sens d'un mot ne se modifie pas au hasard; le principal avantage de cette pratique sera d'aider l'élève dans la consultation de son dictionnaire et de l'habituer à ne pas puiser les yeux fermés dans cet inventaire des significations comme on « pioche » dans un sac de dominos pour tenter sa chance.

*
* *

Le domaine de la syntaxe est celui pour lequel les grammaires courantes sont le moins avares d'explications; c'est qu'il est difficile de faire connaître la construction de la phrase sans parler du mécanisme de la pensée. Je crois pourtant qu'ici encore on fait trop peu de place à l'explication linguistique. Non pas qu'il soit recommandable de démontrer aux élèves que tout dans les règles qu'on leur apprend est conforme à la logique et au bon sens. Et même c'est contre cette tendance que la linguistique nous apprend à protester. Les règles de syntaxe ne sont pas logiques, ni celle de l'attraction, ni celle de l'ablatif absolu, ni celle du présent avec *dum*, ni celle de l'accusatif sans préposition avec les noms de villes; elles s'expliquent, elles aussi, historiquement, et leur histoire nous fait saisir encore l'activité de l'esprit : extension d'une construction par association d'idées, par analogie, par oubli ou confusion de valeurs...

*
* *

Il y a un domaine qui reste d'ordinaire fermé aux élèves, et que la linguistique elle-même n'a pas encore bien défriché : c'est celui de la stylistique. J'entends non pas la stylistique de certains manuels, qui consiste dans un recueil de locutions, de latinismes et de recettes pratiques pour le thème, mais une stylistique qui serait véritablement une étude scientifique du style, c'est-à-dire des procédés d'expression que la langue, indépendamment des règles indispensables à la correction, offre au choix du sujet parlant et de l'écrivain. Les deux éléments principaux de cette stylistique sont le choix des mots et la construction de la phrase.

Pour la construction de la phrase, il fait peine de rencontrer dans des manuels par ailleurs bien faits, et qui ont au moins le mérite de poser la question, des affirmations sommaires qui ramènent tout le problème de l'ordre des mots à une question de chronologie : « l'ordre des mots reproduit l'ordre des idées ». Idée vieille d'un siècle, qui trouve son application dans des phrases de manuels, faites pour les besoins de la démonstration : *urbem captam hostis diripuit*, mais qui se trouvera contredite par la première phrase venue d'un texte réel : *cognouit equitatum a Germanis trans Mosam missum*, et qui n'est susceptible d'aucune vérification dans la plupart des cas : *non is ego sum qui quid sim nesciam.* Il y a en latin toute une science et toute une casuistique de l'ordre des mots dont les règles élémentaires sont d'une application constante et se résument en deux principes : d'une part, tendance à rapprocher les uns des autres les éléments d'un groupe syntaxique et à respecter un certain ordre traditionnel : adjectif qualificatif-substantif, qualificatif-qualifié, déterminé-déterminatif, sujet-mots accessoires, régimes-verbe ; d'autre part, tendance à rompre l'ordre traditionnel ou grammatical par les procédés de l'inversion et de la disjonction pour réaliser certains effets. Le mécanisme n'est pas simple, et il est tout à fait différent de celui qu'on observe en français, de sorte que le dernier conseil qu'on doive donner à l'élève est celui qu'on lui prodigue à chaque instant, à savoir de calquer l'ordre de la phrase française sur l'ordre de la phrase latine. Il y a en ces matières tout un apprentissage à faire et il est indispensable que le maître s'y livre lui-même pour en faire profiter l'élève.

Un devoir plus facile, et auquel les maîtres ne se dérobent pas d'ordinaire, est d'habituer l'élève à distinguer entre les différents

tons : langue de la conversation et langue de la littérature, langue de la prose et de la poésie, mots nobles ou distingués, mots bas ou familiers, constructions savantes, compliquées, rares, ou au contraire simples et banales; recherche, surtout en poésie, de l'harmonie, du rythme, des sons expressifs, des jeux phoniques...

*
* *

Voilà le programme assez chargé; resterait à dire quelques mots de la méthode. Ce que j'ai exposé jusqu'ici suffit à indiquer comment je la conçois.

Je ne crois pas qu'il soit indispensable d'offrir en bloc aux élèves une sorte de petite « linguistique du latin », si bien résumée et si bien présentée qu'elle puisse être. La linguistique d'une langue doit se faire « à l'occasion », au petit bonheur, par morceaux; elle doit accompagner l'enseignement comme les notes de bas de page ou mieux comme les illustrations accompagnent un texte. Pas de titres généraux : phonétique, morphologie, sémantique; pas non plus de principes préliminaires : rôle de l'analogie, rôle de l'anomalie; surtout le moins possible de mots techniques : apocope et syncope, prothèse et épenthèse, aphérèse et anaptyxe!... Mais des rapprochements, des exemples, des explications appelées par les faits, et si l'on veut des renvois à des remarques groupées au début ou à la fin d'un manuel.

Une autre précaution à prendre est de ne révéler qu'avec précautions « le secret du sphinx », de ne pas exposer les élèves à mal comprendre, de ne pas leur donner l'illusion que tout s'explique, de ne pas faire d'eux de pauvres petits demi-savants qui « croient que c'est arrivé »; il est bon de leur laisser toutes les ignorances utiles et de les tenir dans cette conviction salutaire qu'à leur âge il est tout de même encore plus pressé d'apprendre que de comprendre, de savoir que d'expliquer; qu'on a toute la vie pour réfléchir et peu d'années pour emmagasiner.

Ces précautions prises, et le dosage réglé par le maître suivant l'âge, la formation, les aptitudes de ses élèves, je crois pouvoir garantir et à l'un et aux autres pendant la leçon de grammaire, illustrée et vivifiée par la linguistique, un tête-à-tête désormais moins morose et moins générateur de consignes.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages récemment parus qui ont une portée générale, qui intéressent une discipline, un genre, une doctrine, une méthode, un principe, en réservant aux périodiques spéciaux la critique des ouvrages de sujet restreint. Les auteurs et éditeurs sont priés d'adresser les publications susceptibles d'être annoncées, et éventuellement les notices qui s'y rapportent, au rédacteur en chef de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

I. — W. Thomson. *The rhythm of speech.* Glasgow, Maclehose, Jackson et Co., 1923, 559 pages in-4°.

On ne peut se défendre, au moment de prendre ce livre en mains, d'un mouvement de recul : 550 pages d'un large in-quarto pour 5 livres 5 shillings (au cours du jour, 1 franc la page!). Le livre ouvert, on y trouve tant d'affirmations révolutionnaires, tant de condamnations, tant de destructions, qu'on éprouve un nouvel embarras, celui d'imaginer la construction qui doit s'élever sur ces ruines.

Les anciens n'ont rien compris au rythme de leur phrase et de leur vers : Quintilien est un écolier paresseux qui répète une leçon sans s'être donné la peine de la comprendre (p. 426); l'Encheiridion d'Héphestion pourrait avoir été écrit par un homme privé non seulement de l'ouïe, mais de tous les sens qui conditionnent la perception du rythme, oreille, vue et toucher (p. 432); Aristoxène, mieux noté, a pour principal tort d'être obscur (p. 437). Les modernes répètent dans leurs manuels toutes les erreurs, inconséquences et contradictions que le temps a consacrées (p. 423); les Français sont particulièrement incompétents, n'étant pas au clair avec l'accent de leur propre langue (p. 422); les Allemands n'ont même pas de mots pour distinguer accent et accentuation, emploient à tort et à travers les termes d'Akzent, Ton, Hebung, Senkung (p. 448); en Angleterre, ce sont les plus grands savants, les Ruskin, les Sweet, qui commettent les plus belles bourdes (p. 426); Westphal et Gleditsch ont des idées acceptables, mais qui ne peuvent servir de base à une théorie raisonnée (p. 448); Christ procède par affirmations sans preuves (p. 451); le principe de Goodell est radicalement faux (p. 483); Schröder et Masqueray n'entrevoient du rythme que juste ce qu'il faut pour obscurcir la théorie et fausser les résultats (p. 459); tous attachent une importance excessive à ce que nous disent les anciens, dont l'ignorance est si complète qu'il faut commencer par les disqualifier sans réserve (p. 486).

Après ces diagnostics sévères, le remède qu'on attend promet d'apparaître comme une panacée, et l'auteur nous le présente avec une conviction, une autorité, un luxe d'arguments qui ne manquent pas d'imposer. La démonstration prend volontiers une allure mathématique : les erreurs fondamentales des anciens sont au nombre de *neuf* (p. 443 et suiv.); Schröder commet *seize* omissions et *sept* erreurs (p. 479 et suiv.); il y a *trente et une* objections fondamentales contre la théorie courante sur l'accent latin (p. 49 et suiv.)! La méthode est à priori : M. Thomson part d'une théorie du rythme fondée sur l'observation et l'expérimentation, et se croit en droit de l'appliquer à toute langue donnée, quitte à refaire dans chaque cas la théorie de cette langue.

Il est juste de dire que l'étude générale du rythme, qui fait l'objet du premier chapitre, conduite avec un esprit d'observation méthodique, avec une finesse d'analyse impressionnante, est bien près d'emporter la conviction. Elle peut se résumer ainsi : le rythme résulte non pas de la répartition des quantités (times), mais de la répartition des temps marqués (blows); la quantité sans l'accent (syllict) est chose aussi inconcevable que le point sans la distance et la distance sans le point[1] (p. 28). Pour discuter cette théorie, il faudrait reprendre les termes de la page 24 sur l' « illusion de l'accent » : quelle que soit, dit l'auteur, la valeur et l'intérêt d'éléments tels que la quantité, l'intonation, le timbre, ils sont insuffisants en eux-mêmes pour nous permettre de battre la mesure, ce qui est le critère de tout rythme; « si par accident des variations d'éléments autres que l'accent paraissent dans certaines circonstances donner naissance au rythme, c'est qu'une illusion a été produite, l'illusion de l'accent; le seul élément réel du rythme est l'accent d'intensité ». Je reste convaincu pour ma part qu'en appliquant à l'étude des variations infinies du discours : hauteur, mouvement, inflexion, timbre, qualité des consonnes, force d'explosion, énergie du souffle, durée, homophonies, coupes, pauses, arrêts..., une méthode d'expérience et d'analyse comme celle que M. Thomson applique exclusivement à l'étude de l'accent, on serait conduit à élargir singulièrement la notion de « temps marqué » et à faire de l' « illusion d'accent » une réalité subjective propre à fonder une théorie du rythme mieux adaptée à la diversité des langues et des métriques.

Car ce qui est inquiétant dans la théorie de M. Thomson, poussée jusqu'à ses plus extrêmes conséquences, c'est sa puissance destructrice, et, en particulier pour le latin qui nous intéresse ici, la violence qu'elle fait subir à la langue telle que nous la révèlent la phonétique, la métrique et le témoignage des anciens. Il me paraît difficile de prétendre que les

1. C'est la théorie de la « quantitative prominence » de M. Bennett.

Latins ne s'étaient pas éveillés à la conscience de l'accent, eux qui font toute une théorie des « percussiones » et de l' « ictus »; d'admettre que dans les mots isolés l'accent de hauteur ait pu coïncider avec un accent d'intensité, alors que cette coïncidence aurait été sans raison dans le discours suivi; que là où l' « ictus » ne coïncidait pas avec l'accent de mot, celui-ci était simplement tenu pour inexistant (p. 48-49). De la difficulté qui préoccupe tant les métriciens, partisans d'un accent d'intensité, à savoir la coïncidence entre l'accent du mot et l'accent métrique, M. Thomson se tire à bon compte, en affirmant (p. 48) : « Toute figure de quantité implique une figure d'accent, fût-ce au risque d'une interférence avec l'accent de la prose. » Quant à la question de la prose métrique, quant aux répercussions de l'accent sur la constitution phonétique de la langue, quant aux lois des séparations de mots et des mores, M. Thomson, que je sache, n'en parle pas. Il resterait donc, même si l'on accepte une partie de ses principes, à en faire une adaptation plus scrupuleuse aux diverses langues examinées; en particulier, le chapitre consacré au rythme du vers grec et latin demanderait à être repris par un métricien qui serait un linguiste.

Mais le travail énorme de M. Thomson ne doit pas être perdu, et il faudra accueillir tous les efforts qui pourront être tentés pour soumettre à l'épreuve des faits ses principes essentiels. On observera du reste que les conclusions auxquelles il aboutit (p. 489) sont moins révolutionnaires que ne pourrait le faire croire le ton de la démonstration : « Le vers classique porte la marque des conceptions musicales de temps, mesure, thesis et arsis; — la pensée moderne, faussée par l'usage d'une terminologie erronée, ignore les aspects les plus élémentaires de ces conceptions; — dans toute langue la voyelle de chaque syllabe comporte un temps marqué; ce sont les intervalles entre ces temps marqués qui constituent les quantités; — les temps marqués les plus notables, ou accents, sont les sommets de mesures consistant en thesis et arsis; — ces caractéristiques sont communes à toutes les langues; — les Latins et les Grecs sont allés plus loin que d'autres en décomposant les mesures en groupes musicaux élémentaires; — le vers gréco-latin est à la fois le plus organiquement accentuel et le plus nettement quantitatif que nous connaissions, deux caractères qui non seulement ne sont pas incompatibles, mais même doivent être tenus pour inséparables.

Qu'il me suffise, dans ce bref compte-rendu d'un ouvrage si considérable, d'avoir indiqué ces généralités; elles sont destinées surtout à orienter le lecteur dans la consultation d'un ouvrage où la clarté de l'exposé est moins sensible peut-être que la rigueur dogmatique de la démonstration.

II. — *M. Tulli Ciceronis De divinatione*, with commentary by A. Stanley Pease. University of Illinois Studies in language and literature : vol. VI, 1-2 : liber I; vol. VIII, 2 : liber II. Univ. of Illinois Press, 1920-1923, 462 pages gr. in-8°.

Je ne veux pas attendre l'achèvement de cette importante édition pour la signaler au public français. M. St. Pease a commencé en 1920 la publication d'un *De divinatione*, qui en trois fascicules formant ensemble près de 500 pages, n'arrive encore qu'au ch. xxxii, 69 du livre II. C'est dire quelle est l'ampleur de cette œuvre qui, à mon avis, est digne de servir de modèle aux éditeurs futurs.

L'auteur n'a pas craint de s'attaquer à un des textes les plus difficiles, sans esquiver aucun des problèmes qu'il pose : établissement du texte, langue, grammaire, style, philosophie, religion, histoire, littérature...; c'est une encyclopédie dont les articles se groupent suivant l'ordre du texte, et je ne crois pas qu'aucun travailleur ayant affaire à Cicéron risque de faire appel en vain à ce commentaire. Qu'on regarde, à titre d'échantillon, dans le dernier volume paru, les notes des p. 364 et suiv. sur le développement des sophismes grecs, p. 367 sur l'insuffisance du vocabulaire scientifique latin, p. 373 sur l'histoire d'une formule (la « roue de la Fortune »), p. 397 sur « l'aveuglement des voyants », p. 496 sur les influences lunaires, p. 409 sur les emplois du chiffre 600, p. 411 sur la théorie stoïcienne de la sympathie, p. 414 sur une intrusion de glose dans le texte, p. 442 sur une question de syntaxe liée à une discussion de texte... Le commentaire occupe parfois la page entière, accroché à une ligne ou deux de texte; il se lit avec plaisir, est rédigé de façon sympathique, sans phraséologie comme aussi sans sécheresse; c'est une conversation aimable dont chaque propos non seulement nous instruit, mais surtout nous suggère des idées, des explications, des hypothèses, nous donne l'envie et les moyens de travailler nous-mêmes sur le texte. Je doute qu'aucun travailleur en quête d'un sujet puisse ouvrir cette édition sans avoir bientôt les mains pleines : M. Pease est le meilleur animateur à conseiller aux étudiants de bonne volonté, à ceux qui, au lendemain de leur dernier examen, se trouvent d'ordinaire désemparés devant un champ d'études où se croisent tant de routes battues, et à l'entrée duquel ils croient entendre le fatidique : « Tout est dit et l'on vient trop tard... »

III. — *Strena philologica Upsaliensis*, Festskrift till. prof. Per Persson. Upsala, 1922.

Un volume de Mélanges est perdu pour la science si les Revues bibliographiques ne s'empressent de signaler ce qui se cache sous son titre

passe-partout. Celui-ci, qui a été offert à l'éminent professeur d'Upsala Per Persson pour son soixante-cinquième anniversaire, contient une bonne proportion d'articles intéressant le latin :

— Études de textes : H. Hagendahl, *Zu Ammianus Marcellinus* (17, 8, 2; 17, 8, 5; 17, 13, 21; 19, 12, 9; 23, 1, 2; 25, 1, 18; 25, 3, 4; 26, 1, 4; 29, 1, 33); A. Petersson, *Ad nonnullos Iustini adnotationes* (38, 4, 7; 16, 1, 15; 9, 3, 5; 22, 5, 12); H. Sjögren, Cic. *Ad Att.*, VIII, 7, 1; J. Svennung, *Adnotationes criticae ad Tractatus Priscillaneos* (p. 9, 13; 18, 31; 22, 15; 23, 22; 30, 11; 33, 7; 38, 24; 43, 12; 52, 3; 56, 15; 102, 12); E. Tidner, *In Scriptores Historiae Augustae adnotatiunculae* (passim); G. Thörnell, *Ad diuersos scriptores coniectanea et interpretatoria* (Min. Fel., *Oct.*, 7, 2; Arn., VII, 21; Hilar., *Tract. myst.*, I, 12, 2; *Paneg. lat.*, IX, 2, 1; 3, 1; Iul. Capitol., *Opil. Macrin.*, 11, 2; Ael. Lamprid., *Alex. Seu.*, 15, 4; Amm. Marcell., XXVI, 10, 9; Oros., *Lib. apol.*, 18, 2; Greg. I., *Reg.* VII, 5).

- Études de grammaire, de langue, de métrique : O. Lagercrantz, *Drei lateinische Adverbia* (fortuitu, omnino, uicissim); E. Löfstedt, *Zum Ursprung und Gebrauch der Partikel « dum »*; I. Odelstierna, *Till betydelsen av « lucrari »*; A. Petersson, *Ad nonnullos Iustini adnotationes* (De genetiuo qui dicitur identitatis; De genetiuo uel adiectiuo circumlocutionis causa usurpato); E. Tidner, *In Scriptores Historiae Augustae adnotatiunculae* (De pleonasmo, De ellipsi pronominum personalium, De ellipsi uerborum, De ellipsi substantiuorum, De brachylogia, De usu pronominum relatiuorum, De usu parentheseos); J. Samuelsson, *Homoeoteleuta hos Horatius;* V. Lindström, *De trochaeis apud Plautum continuis, quae sunt systemata, quaestio metrica.*

— Études documentaires : M. P. Nilsson, *Zur Frage von dem Alter des vorcäsarischen Kalendars;* E. Staaff, *Tribuni aerarii;* A. Gagnér, *Zur römischen Zeitrechnung;* H. Armini, *Ad Notitiam Vrbis regionum XIV;* V. Lundström, *Chalcidicum och Minerua Chalcidica*; O. von Friesen, *Ett ställe i Iordanes' Skandia-beskrivning;* H. Psilander, *Hartman von Aue och Ordericus Vitalis' Historia ecclesiastica;* E. Staaff, *Quelques significations romanes du mot « latin »*.

IV. — Quelques manuels de classe.

Puisque la *Revue des Études latines* ne se désintéresse pas plus de l'enseignement que de la science du latin, je n'ai pas à m'excuser d'accueillir aujourd'hui dans cette rubrique toute une série de manuels destinés exclusivement aux classes. La tragique nécessité où se trouvent aujourd'hui les professeurs d'initier toute la pauvre petite population des lycées, médiocres, inaptes, réfractaires, à cette langue de difficulté sans pareille,

leur fait attendre comme une Messie le manuel qui leur apportera la méthode du salut.

M. H. Gœlzer, après avoir donné dans sa

Grammaire latine simplifiée destinée aux élèves du premier et du second cycle. A. Colin, 1921, 3e éd.,

le manuel contenant l'ensemble des notions indispensables aux débutants, avec les compléments nécessaires aux élèves du second cycle, sous la forme simple et claire qui caractérise tous les ouvrages de la série, a confié à M. Boilevin le soin de rédiger sous sa direction des

Leçons de latin pour la classe de sixième. A. Colin, 1923, 340 pages.

M. Gœlzer a conçu l'heureuse idée de mettre en pratique, après un long délai qui aura eu au moins l'avantage de permettre l'adaptation aux tout récents programmes, les théories qu'il avait exposées en 1905 devant les professeurs de grammaire de l'Académie de Paris sur l'acquisition du vocabulaire (cf. cette *Revue*, t. I, p. 86).

Le principe est de mener de front tous les exercices qui peuvent être utilement conjugés pour l'acquisition du vocabulaire et de la grammaire, par le moyen de listes, tableaux, groupements, images, exercices d'application; il en résulte qu'à chaque chapitre, à chaque page, l'élève a l'impression de se trouver devant quelque chose de complet et non pas devant les éléments épars d'une analyse. Le rôle du maître est facilité par des questionnaires qui accompagnent les éléments et les exercices. Aux innombrables élèves qui ont l'habitude des cours Riemann et Gœlzer, ce petit livre de méthode fournit très heureusement le trait d'union nécessaire entre le manuel et les textes.

Ce sont des préoccupations du même ordre qui inspirent les récents ouvrages (2e édition, 1922) de

Ch. Maquet et M. Roger, *Petite grammaire latine* (classes de 6e et 5e) et *Grammaire latine*, avec deux volumes d'*Exercices* (6e, par Ch. Maquet et M. Roger; 5e, par Ch. Maquet, M. Roger et C. Sicard). Hachette.

Grammaires courtes, claires, et qui orientent le plus rapidement possible vers la traduction du latin en français, sans sacrifier toutefois les besoins du thème. Une des originalités de cette série de manuels est d'appliquer à l'étude du latin la nouvelle nomenclature prescrite pour l'enseignement de la grammaire française. Cette innovation mérite d'être accueillie avec faveur, comme tout effort tenté pour réduire au minimum la part du formel et du conventionnel. On notera aussi l'excellente présentation des éléments : notions préliminaires, prononciation, emploi des cas.

Présentation heureuse aussi des exercices, arrangés de façon à mener de front l'acquisition du vocabulaire, l'étude de la grammaire, la pra-

tique méthodique du thème et de la version, avec une disposition symétrique par doubles pages.

Voilà décidément des idées reçues, après de longs combats, dans l'enseignement courant du latin : subordination du thème à la version, apprentissage simultané des divers éléments de la grammaire; ajouterai-je que dans les derniers manuels de ces deux cours (Gœlzer et Maquet) la prononciation correcte du latin est exposée, et même la quantité indiquée dans la mesure où elle est nécessaire pour connaître l'accentuation.

Une autre innovation heureuse est celle du cahier, qui permet de provoquer et d'organiser la collaboration de l'élève. Les

Cahiers de latin de MM. Ch. Maquet et M. Roger. Paris, Hachette, 1 : *Vocabulaire;* 2 : *Syntaxe*,

offrent aux élèves l'occasion et presque la tentation, tant ces belles pages blanches paraissent agréables à remplir, de prendre des notes et de les grouper sous les rubriques appropriées : pour la syntaxe, emploi des différentes espèces de mots, voix, temps, modes, constructions; pour le vocabulaire, le corps humain, la maison, la famille, l'éducation, les mœurs, la religion, la ville, la vie, etc., etc. Les illustrations qui ornent le haut de chaque page sont empruntées à des documents antiques[1], bien choisies, bien reproduites, et fournissent au maître l'occasion de maints commentaires que les questions des élèves ne manqueront pas de susciter.

Je ne mentionne que pour mémoire d'autres manuels déjà anciens, mais sans cesse réédités, comme les excellentes *Grammaires* et *Exercices* de M. P. Crouzet ou le *Manuel latin* de M. Ch. Georgin (6e édition, 1923), dont les auteurs ont su tirer du « latin court » imposé aux jeunes filles une méthode pratique, simple, permettant d'aborder de front tous les ordres de difficultés et de s'instruire dès le début par les textes.

J'ai parlé dans un précédent Bulletin de la méthode de M. Bezard, dont l'auteur nous offre une excellente application dans son

Introduction à l'étude élémentaire du latin, méthode, exercices et tableaux de grammaire. Paris, Vuibert, 1923.

C'est encore un essai de la méthode qui consiste d'une part à intéresser

1. Noterai-je qu'à la page 56 la représentation d'une bibliothèque, empruntée à une peinture chrétienne et figurant un saint personnage auréolé qui écrit sur un codex (ô anachronisme!), eût été avantageusement remplacée par une représentation antique véritable, comme celle qu'on peut voir à la page 128 de la littérature de M. Georgin ou celles que fournissent les peintures pompéiennes du musée de Naples?

l'œil en même temps que l'esprit par le moyen de tableaux, de groupements, de classements, d'autre part à demander à l'élève une sorte de collaboration en lui apprenant à utiliser les notes, les renvois, à se constituer à lui-même le cahier-manuel. Le principe est excellent, et l'application très heureuse. On regrettera peut-être le choix du texte : l'*Epitome historiae sacrae* a le tort de nous transporter dans un monde qui n'a rien à voir avec la langue dans laquelle il est écrit, et c'est dommage pour l'impression qu'en recevra le petit débutant. M. Bezard m'écrit lui-même qu'il n'exige pas qu'on soit touché par les malheurs d'Israël et la grâce de Rebecca, et s'excuse de cette précoce infidélité à Rome en invoquant la facilité et les qualités réelles du texte; je sais bien aussi qu'il ne s'agit que des tout premiers débuts, et dès le quatrième mois M. Bezard nous ouvre l'*Epitome historiae graecae :* mais c'est encore un détour; pourquoi n'arriver à Rome qu'après cette course à travers l'Orient? N'y aurait-il pas intérêt à enseigner les éléments d'une langue sur des textes qui se rapportent à l'histoire de ceux qui l'ont écrite? à faire initier les élèves au latin par les Latins eux-mêmes?

Je sais bien encore que c'est alors le choix de textes appropriés qui est difficile. On le voit assez par l'exemple de ceux qui ont publié des recueils de lectures. Qui s'intéresse au style et aux idées est presque condamné à perdre un peu de vue les exigences de l'enseignement grammatical. Dans

Roma, recueil de textes latins relatifs à l'histoire romaine, par E. Galletier et G. Hardy. Paris, Hachette,

les auteurs ont soin de nous prévenir que les textes « sont de difficulté inégale : on ne peut demander aux auteurs latins qu'ils se plient tous uniformément aux exigences des classes » (préface, p. vii, note); pour corriger ce défaut, les auteurs ont dressé à la fin du volume un tableau où les textes sont répartis en trois catégories : faciles, de difficulté moyenne, difficiles. C'est un procédé. Un autre est celui qu'a adopté M. Georgin dans son recueil en deux volumes :

Les Latins; pages principales des auteurs du programme et morceaux choisis des auteurs latins. Paris, Hatier; classes inférieures, 1922; classes supérieures, 2e éd., 1921.

Le premier volume réunit des textes faciles, destinés aux élèves de 5e et 4e; le second, des textes moins accessibles aux débutants.

Ici, l'inconvénient est autre : les textes « faciles » du premier volume sont, pour une bonne part, d'une médiocrité désespérante : Cornelius Nepos occupe plus de 40 pages, Quinte-Curce plus de 70, Justin près de 80; quels tristes représentants d'une littérature qu'on appelle à former de jeunes esprits! Il leur faudra, pour se réconcilier avec les Latins,

franchir le cap de la 3e, et aborder le second volume, dont les 1,150 pages leur offriront un choix abondant des textes les plus variés. Il faut savoir gré à l'auteur, excellent professeur et maître aimé, de s'être livré pour les élèves à une aussi vaste exploration du domaine latin. Sans doute, on peut trouver la place trop belle faite à des auteurs qui sont accessibles par ailleurs (Horace a 140 pages, Cicéron 150, Virgile 180!); on pourra, d'autre part, regretter qu'un aussi charmant esprit (quoi qu'on en pense quand on l'a peu pratiqué) que Quintilien doive se contenter de quatre petites pages, et Pétrone d'une seule, que Vitruve et les auteurs scientifiques soient absents, ainsi que les chroniqueurs... Ne cherchons pas chicane à M. Georgin de n'avoir pas réalisé l'idéal irréalisable d'une encyclopédie scolaire. On est heureux au moins de trouver enfin dans un volume destiné aux classes des textes qui débordent le cadre traditionnel du latin classique : 60 pages pour la période d'avant Cicéron, 70 à 80 pour la littérature décadente et chrétienne; c'est déjà beaucoup pour un livre qui devait s'adapter au programme des lycées et se limiter à trois catégories : Grands auteurs, Pages et pensées morales, Extraits des poètes. Pour le reste, on aura recours au recueil *Roma*, où l'on trouvera un peu de tout, textes scientifiques, juridiques, inscriptions... Et l'on attendra un élargissement des programmes ou l'avènement d'une nouvelle conception de l'enseignement qui permettrait de présenter aux élèves, sans autres restrictions que celles qu'imposent leur âge et leur capacité, la vraie Rome des Romains, non pas seulement sous son aspect traditionnel, littéraire, historique et moral, mais telle que nous la révèlent des textes aujourd'hui inexploités : fragments et citations de comiques, de conteurs, textes de circonstance, inscriptions familières, proverbes, énigmes, le curieux, le pittoresque et l'amusant, aussi bien que la littérature de parade où l'ennui est souvent inséparable de la beauté.

Le commentaire du recueil de M. Georgin est réduit au strict minimum : solution plutôt qu'explication des difficultés de langue, de sens, de faits. « Nos collégiens, dit l'auteur, ont des littératures qui doivent leur servir à comprendre les textes. » Et ce disant il leur en offre une nouvelle :

H. Berthaut et Ch. Georgin, *Histoire illustrée de la littérature latine.* Paris, Hatier, 1923, 498 pages.

« Cette littérature complète les deux livres des *Latins*, où sont les principales pages du texte des auteurs. Les renvois sont perpétuels de l'une aux autres » (préface, p. vi). Excellente méthode, et qui constitue, si je peux dire, la meilleure « illustration » de ce manuel illustré. Ce n'est pas qu'on doive dédaigner les images dans une littérature. Tout au contraire. Mais les auteurs me permettront bien de regretter le choix qu'ils

ont fait de certaines. S'il y a des représentations figurées dignes d'entrer dans un livre de ce genre, ce sont celles qui sont empruntées à la production artistique des anciens, celles qui nous donnent une idée de leur art en même temps que des choses représentées; mais une méthode fâcheuse, à mon sens, est d'accueillir les représentations fantaisistes des modernes, propres à perpétuer l'image d'une antiquité conventionnelle, ou harmonisée par la grâce d'un Raphaël, ou solennisée par la pompe d'un David, ou défigurée par la sécheresse des portraits en série du Cabinet des Estampes. Avec plus de photographies et moins d'arrangements le livre eût été plus vrai et plus vivant.

Je ne quitterai pas cet agréable manuel sans signaler l'intérêt que présentent les petites bibliographies données à la fin de chaque chapitre. La bibliographie est, du moins pour le maître — car l'élève n'a pas le temps d'en tirer parti —, la porte ouverte aux lectures dont profitera l'enseignement. Dommage que celle qui accompagne le chapitre essentiel de l'Introduction soit insuffisante. Comment les auteurs ont-ils pu omettre d'y signaler la véritable encyclopédie, si vivante, si agréable à lire, si facile à consulter — et précisément si bien illustrée — que constitue le *Companion to latin studies* (nouvellement réédité) de Sandys!

Si je me proposais de faire une revue un peu complète des manuels en usage, il faudrait réserver ici une place importante à divers ouvrages répandus dans les pays voisins. Sans doute les auteurs, et les élèves par ricochet, n'auraient qu'à gagner à cette confrontation.

L'exemple fourni par la Suisse serait des plus instructifs. Exposés à la fois à l'influence allemande et à l'influence française, les professeurs de collèges et de gymnases se sont efforcés d'adapter à leur usage ce qu'ils trouvaient de plus satisfaisant de part et d'autre. Il en résulte dans l'ensemble une apparence d'anarchie qui n'est pas pour étonner ni pour déplaire dans un pays fédératif. Dans une même région, les élèves sont soumis ici à la méthode de Riemann et Gœlzer (Le Locle), là à une méthode mixte, mi-Berlitz mi-Lhomond (La Chaux-de-Fonds), ailleurs (Neuchâtel) à la méthode Wulff-Schmedes qui, après avoir largement répandu en Allemagne le « plan d'études de Francfort », l'a introduit en Suisse grâce surtout aux manuels traduits par MM. J. Paris et Ch. Zumbach. Enfin, voici que vient de paraître à Lausanne la

Grammaire latine de L. Brutsch, Ch. Favez et A. Oltramare. Lausanne, Payot, 1923,

que M. Ch. Burnier a présentée déjà aux lecteurs de cette *Revue* (I, 1923, p. 131). Ce manuel représente une tendance et une tentative nouvelle, qui est de faire entrer dans les classes une connaissance du latin plus raisonnée, plus scientifique, plus compréhensive. Phonétique, morphologie, stylistique, un peu d'histoire de la langue, c'est dans une certaine

mesure la linguistique appliquée à l'enseignement du latin. Nouveau principe, qui, pour un instant, nous éloigne du mécanisme de la pédagogie pour appeler notre attention sur la nature de l'enseignement.

Ce n'est pas que la préoccupation d'éviter l'apprentissage livresque de la langue et d'atteindre la réalité linguistique soit absente des manuels précédemment signalés. On y trouvait, par exemple, soit en introduction, soit en note, l'indication de la vraie prononciation, de l'accent, de la quantité, quelques explications phonétiques ou historiques... Mais la grammaire de MM. Brutsch, Favez et Oltramare fait beaucoup plus : elle nous offre d'abord sous forme d'introduction une véritable petite phonétique, puis une morphologie en partie historique, une syntaxe où l'on trouve des innovations remarquables, comme le traitement spécial réservé aux formes nominales de la conjugaison, enfin un essai de stylistique raisonnée.

Les principaux résultats de la linguistique sont peut-être encore — je ne dirai pas trop peu sûrs — mais trop peu vulgarisés pour être incorporés sans des précautions infinies dans un livre de classe, et il y aurait des réserves à faire sur des détails ou même des principes : p. 9 prononciation de l'*h*, p. 15 et 17 nature de l'accent, p. 29 extension (!) poétique du génitif en *-um*, p. 227 explication de *re fert*, p. 359 ordre des mots asservi à l'ordre des idées (tout le chapitre de l'ordre des mots serait à revoir), p. 367, 371, 373 principe de l'insuffisance du vocabulaire latin et procédés de la langue pour y suppléer, p. 375 tournure d'esprit d'un peuple militaire invoquée pour expliquer la hiérarchie dans la subordination des idées (je voudrais bien aussi voir retoucher cette stylistique!), p. 392 appendice lexicologique trop bref pour avoir un intérêt réel.

L'idéal de la grammaire scientifique me paraît bien près d'être réalisé par deux ouvrages, très différents du reste de conception et de méthode. Dans le

Latijnsche Leergang de P. C. de Brouwer, F. Muller Jzn et E. Slijper. Groningen, Wolters,

dont seule la syntaxe (F. Muller, 2e éd., 1924) m'est parvenue, la linguistique est « latente », selon le mot de M. Bréal; l'élève n'y trouve que les résultats, élaborés, simplifiés, mis à sa portée. Rien n'est plus suggestif dans cette syntaxe que le chapitre du verbe; on y voit la comparaison (des langues anciennes et des langues modernes) appelée à faire comprendre l'infinitif ou le passif, la grammaire historique invoquée pour rendre compte du gérondif ou du supin; la morphologie pénètre la syntaxe, qui éclaire la stylistique; et parmi toute cette science soigneusement dissimulée, jamais l'auteur ne perd de vue les nécessités pratiques de l'enseignement, le souci de la version et la tyrannie du thème.

Toute différente, et non moins remarquable, est la

Lateinische Schulgrammatik de F. Sommer. Francfort, Diesterweg, 1923,

qui vient de paraître en deuxième édition. M. Sommer, qui a décrit si magistralement l'aspect linguistique du latin dans sa « Lateinische Laut- und Formenlehre », a mis à profit l'expérience qu'il a faite pendant la guerre de l'enseignement secondaire pour tenter une adaptation de la linguistique latine aux besoins et aux capacités des élèves. Ses principes sont ceux qu'a exposés M. E. Hermann dans son opuscule « Die Sprachwissenschaft in der Schule », publié à Göttingen en 1923; son livre n'est pas une méthode provisoire, c'est un manuel véritable contenant tout l'essentiel de ce que le maître peut faire passer de linguistique dans l'enseignement de la grammaire; il me paraît impossible que les auteurs de manuels à venir ne s'en inspirent pas.

L'auteur du reste ne s'en est pas tenu à cet essai. Il a publié récemment une

Vergleichende Syntax der Schulsprachen. Leipzig, Teubner, 1921,

où la méthode comparative est employée comme méthode d'enseignement. L'idée d'utiliser ainsi le parallélisme des langues n'est pas neuve : M. H. Gœlzer l'a appliquée depuis longtemps à l'enseignement du grec et du latin, et depuis quelques années M. Ch. Pagot pratique avec succès un enseignement parallèle des cinq et même des sept langues principales. Il va sans dire que, pour un comparatiste comme M. Sommer, la comparaison ne se réduit pas à une confrontation : elle est un principe d'explication, l'usage d'une langue éclairant maintes fois l'usage des autres[1]; elle introduit dans l'enseignement la grammaire historique, en raison des « décalages » dans le temps qu'elle révèle; elle donne l'idée de ce que peut être une grammaire générale; enfin elle constitue un élément d'intérêt sans cesse renouvelé et d'une qualité rare, parce qu'elle propose à la curiosité de l'élève un défilé sans fin de problèmes et de solutions.

Ces divers ouvrages marquent une date dans l'enseignement du latin. La vieille grammaire, qui n'était que cadres, faits et règles, fait place à la nouvelle, qui est explication, pensée et vie. La linguistique, jusqu'ici dédaignée, — ou dédaigneuse, — se fait l'auxiliaire et l'inspiratrice de l'enseignement. Saluons cette nouvelle et féconde collaboration.

J. Marouzeau.

1. Il est fâcheux que l'auteur, qui s'excuse de n'être pas familier avec notre langue, ait été empêché de faire vérifier ses exemples français par un Français, qui eût corrigé des inadvertances telles que : p. 74 *je me suis pensé* (?); p. 15 *la dernière nuit* (pour *la nuit dernière*); p. 5 *les faux patriotes plus tyrans que les pères* (*les pires!*) *despotes*.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1924.

Membres présents. — Mlles M. Abric, M. Bénard, MM. H. Bléry, M. Blanchard, J. Bloch, R. Brunschvig, Mlle A. Dhers, MM. C. Ducournau, R. Durand, Mlle A. Guillemin, MM. L. Havet, H. Jannot, M. Lacroix, H. Lévy-Bruhl, M. Liscu, Mlle C. La Maida, MM. L. Malteste, J. Marouzeau, L. Nougaret, Ch. Pagot, M. Ponchont, J. Porcher, B. Ryba, Mme de Willman-Grabowska, M. P. Wuilleumier. — Plusieurs membres, déjà partis en vacances de Pâques, se sont excusés.

Communication de M. H. Lévy-Bruhl : Le latin et le droit romain.

M. Lévy-Bruhl s'attache à montrer par quelques exemples comment la collaboration des philologues et des romanistes pourrait être féconde. La connaissance du droit romain peut servir au philologue dans l'étude de la littérature latine, qui pose à chaque pas des problèmes juridiques. Mais, bien plus encore, l'étude de la littérature et de la langue latines peut être d'un grand profit pour la science du droit romain. Les auteurs littéraires nous apportent un supplément d'informations qui n'est pas négligeable. D'autre part, l'étude de la langue latine nous permet souvent de dater des textes anonymes ou pseudonymes. Un exemple particulièrement frappant nous est fourni par la recherche des interpolations qui figurent dans les compilations de Justinien, notamment au *Digeste*. Les critères d'interpolation d'ordre linguistique, sans avoir peut-être toute l'importance qu'y attachent certains érudits, sont cependant extrêmement précieux. L'examen de la langue des jurisconsultes classiques d'une part, de celle de Justinien de l'autre, a déjà fait l'objet d'un certain nombre de bons travaux et pourrait être poussé plus loin avec profit. Quant au fond même du droit, l'étude des sens successifs d'un mot et son étymologie sont, en maintes circonstances, susceptibles d'éclairer l'histoire des institutions.

M. L. Havet souligne l'intérêt que présenterait l'établissement d'un Corpus des sources littéraires du droit non seulement pour les juristes,

mais aussi pour les philologues et les historiens de la littérature, qui ont avantage à travailler sur des textes dûment classés et identifiés. La présentation devrait donc être faite de façon à donner une idée de l'histoire des textes en même temps que de l'histoire de la doctrine. — En ce qui concerne le vocabulaire du droit, une étude d'ensemble devrait conduire à expliquer, d'une part, les mots proprement latins, du type *iudex*, *testamentum*, qui peuvent se comprendre par l'histoire nationale du droit, et, d'autre part, les mots qui, comme ceux du groupe *merces*, *heres*, ou du groupe *arbiter*, *sequester*, nous obligent à chercher au delà de la langue et de la civilisation latines les origines du droit romain.

M. J. Marouzeau estime, en ce qui concerne les problèmes d'identification, qu'on ne saurait trop faire appel aux critères fournis par la langue, à condition d'employer une méthode rigoureuse et de tenir compte surtout des détails et des menus faits, les plus propres à révéler la personnalité d'un auteur. On peut, par exemple, tirer parti des « tics » ou habitudes individuelles : on connaît la manie de Virgile de n'employer *de* que devant un substantif formant le dactyle 5e de l'hexamètre, celle de Salluste de ne jamais admettre l'inversion *est factum*, etc. C'est sur des statistiques rigoureuses et sur des constatations de détail bien établies que l'historien des textes juridiques doit se fonder, et l'un des mérites de l'exposé de M. Lévy-Bruhl est de faire entrevoir les résultats que pourrait donner sur ce point une collaboration méthodique entre le juriste et le philologue[1].

II.

SÉANCE DU 10 MAI 1924.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, R. Bassa, H. Bernès, J. Bezard, H. Biancani, G. Blanchard, H. Bléry, J. Bloch, R. Brunschvig, E. Courbaud, Mlle A. Dhers, MM. C. Ducournau, R. Durand, H. Gœlzer, Mlle A. Guillemin, MM. L. Havet, H. Jannot, St. Lambrino, H. Lebègue, M. Liscu, L. Malteste, J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. A. Meillet, L. Mertz, L. Nougaret, Ch. Pagot, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, M. Ponchont, B. Ryba, Mlle Th. Sance, Mme H. de Willman-Grabowska, MM. P. Wuilleumier, H. Yvon, J. Zeiller.

I. **Communication** de M. J. Bezard : Latin de latinistes et latin de romanistes.

Se référant à une discussion antérieure (cf. cette *Revue*, t. II, p. 20),

1. Sur la nécessité de cette collaboration, cf. aussi l'article de O. Redlich : *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, 1916, p. 865 et suiv.

qui avait conduit à envisager deux systèmes de prononciation du latin, fondés l'un sur la quantité l'autre sur l'intensité, M. Bezard observe que la première prononciation convient proprement à des *latinistes*, qui sont appelés à lire et à traduire les poètes, tandis que l'autre apparaît comme la plus apte à conduire par la grammaire historique du latin au roman et au français moderne. Il se demande s'il n'y aurait pas intérêt à généraliser ce principe de distinction, et il propose un système (qu'on trouvera exposé en détail d'autre part) suivant lequel la masse des élèves se contenterait d'un enseignement restreint et spécialisé d'un latin de *romanistes*.

M. Barbelenet présente quelques objections d'ordre pratique fondées surtout sur la difficulté de tenter l'expérience.

M. H. Bernès tient à conserver l'explication littéraire des auteurs comme le fondement indispensable de l'éducation latine. La discussion conduit à reconnaître les services très différents que le latin est appelé à rendre, suivant qu'on y voit le point de départ d'un enseignement complet, fondé sur la traduction des auteurs classiques, ou d'une simple initiation à l'étude des langues romanes.

M. Bezard observe que l'une et l'autre forme peuvent être défendues; mais elles ne s'adressent pas à la même clientèle; si la première plaît vivement à un nombre restreint d'élèves aptes à ce genre d'enseignement, la seconde semble seule convenir à la masse des moyens, de plus en plus incapables de suivre les premiers sous le régime actuel. Seule une *sélection* favorable aux deux catégories d'élèves pourrait arrêter la décadence que des réformes récentes ont précipitée et fournir le point de départ d'une véritable renaissance, en aidant à faire sortir des humanités classiques les humanités modernes.

II. **Communication** de M. Ch. Pagot : L'enseignement des subordonnées.

M. Pagot expose la manière dont il enseigne aux adultes et aux enfants les propositions subordonnées. Pour les propositions infinitives, il compare des phrases françaises comme « J'entends que Paul chante » et « J'entends Paul chanter » et fait comprendre ainsi pourquoi le sujet de la subordonnée est à l'accusatif en latin. M. Pagot passe ensuite aux propositions introduites par une conjonction de subordination. Beaucoup de conjonctions latines comme *ut*, *cum*, *quod*, prennent le sens que leur impose le contexte. Pour en connaître la signification, il faut d'abord traduire les deux propositions qu'elles relient. Le sens jaillit de lui-même. M. Pagot indique ensuite un classement des subordonnées. Il divise les propositions en quatre groupes définis par une seule considération : la distinction du certain et de l'incertain. Cette méthode lui a donné d'excellents résultats.

M. Marouzeau remarque que cette façon de présenter les « subordonnants » aide à comprendre le mécanisme de la langue; en effet, le sens des mots se fixe surtout par contamination et par interpénétration, si bien qu'en général il est plus juste de parler de l'emploi que du sens des mots, particulièrement en ce qui concerne les termes de rapport; il est bon de rappeler sans cesse aux élèves que le sens d'un mot doit se chercher dans la phrase plutôt que dans le dictionnaire.

Par ailleurs, le rapport établi entre la subordination grammaticale et la subordination logique aide les élèves à comprendre maint procédé d'expression, et en particulier la parataxe apparente (subordination non exprimée dans les termes, mais marquée par l'intonation ou le geste) qui caractérise la langue parlée.

CHRONIQUE

I. — Entr'aide et collaboration.

On nous demande à tous, à chaque instant, des conseils pour le choix d'un sujet et des idées de travaux. Les jeunes latinistes — ils sont peu, mais à qui la faute? — ont aisément l'impression que dans le domaine du latin « tout est fait et qu'on vient trop tard »; ils ont besoin, pour trouver du nouveau, pour découvrir un sujet « qui donne », que leur maître soit mieux qu'un savant : un animateur et un guide. Ce n'est pas assez en effet, pour le représentant d'une discipline, de travailler, d'enseigner et de produire; l'effort individuel, qui conduit d'abord à se répandre au dehors pour recueillir la matière de la synthèse bibliographique, puis à se replier sur soi pour l'élaborer, n'est qu'une partie de la tâche scientifique; il doit être complété par un effort de suggestion, d'initiation. Cet effort, que beaucoup sont prêts à fournir, reste souvent sans effet, faute d'occasion, faute de rencontre, si l'on peut dire, entre « l'offre et la demande ». Le travailleur en quête d'un sujet n'a pas toujours un maître et le maître qu'il faut; quant au maître, il est souvent, par une nécessité inhérente à l'organisation actuelle de l'enseignement, trop occupé de la préparation pédagogique pour pouvoir penser au travail désintéressé : un remède au mal pourrait être que chacun profite de toute occasion qui s'offre pour publier des suggestions ou programmes de travaux. Il n'est presque pas un d'entre nous qui, à l'occasion de ses recherches et études personnelles, ne rencontre des points obscurs, des sujets négligés, des problèmes méconnus, et ne se dise : voilà une idée à creuser, une enquête à entreprendre... : il rédige une fiche, la glisse dans son dossier des « choses à faire », sépulture des projets mort-nés, et l'idée est perdue pour les autres... comme pour lui. Je suis persuadé qu'il suffirait à plus d'un d'entre nous de vider ses fichiers pour en tirer d'utiles suggestions — auxquelles ces pages seront libéralement ouvertes.

*
* *

Ce n'est pas toujours le temps qui nous manque pour réaliser nos projets, c'est souvent — pourquoi ne pas le reconnaître? — la compétence, qu'il faudrait universelle à un philologue. Car c'est principalement au philologue que je pense ici. L'archéologue, l'historien, le linguiste ont l'avantage de travailler sur un domaine assez bien délimité; il leur

est relativement aisé d'embrasser pour une époque et pour un sujet donné tous les éléments de leur travail, quitte à recourir pour le détail à des ouvrages de référence; le malheureux philologue, qui travaille sur les textes, voit à chaque instant surgir entre les lignes toutes les innombrables questions que pose une œuvre écrite : littéraires, grammaticales, historiques...; il lui faudrait une compétence que seule peut donner la consultation des ouvrages spéciaux. Le résultat, c'est que le philologue se trouve arrêté à chaque pas au seuil d'une « terra incognita » et doit renoncer à la plupart des grands sujets, des beaux sujets. Qu'on observe ce qui se passe pour les éditions de textes. Les plus intéressants d'entre les textes sont interdits à qui veut faire une édition savante, parce qu'ils exigeraient un savoir encyclopédique, et les éditions courantes, qui se multiplient sans mesure, parfois sans nécessité, privées de tout commentaire réel, ne demandent à leur auteur que quelques connaissances littéraires et grammaticales, vite acquises, avec — pas toujours! — un peu de critique des textes.

Le remède? Je le vois dans la spécialisation et la collaboration.

On a quelquefois édité des ouvrages de philosophes avec un commentaire exclusivement philosophique, des inscriptions avec un commentaire exclusivement historique, et combien de textes avec un commentaire uniquement littéraire et esthétique! Pourquoi ne généraliserait-on pas cette méthode de travail? Beaucoup de textes latins se prêteraient au commentaire limité d'un spécialiste : historien, archéologue, historien de l'art, scientifique, juriste, philosophe, linguiste... Et pour les textes qui, posant toutes les questions à la fois, n'admettent pas cette répartition, il reste la collaboration : un philologue par exemple — si toutefois ce mot a encore un sens — se chargeant de grouper, de confronter, d'élaborer au besoin les notes fournies par plusieurs spécialistes. Quand on voit ce que les travaux d'archéologues, d'historiens de la religion, de linguistes, d'hellénistes même ont pu tirer par exemple en ces dernières années du texte de Virgile, on s'imagine ce que pourrait être l'édition encyclopédique d'un tel auteur. Les traités « spéciaux » de Cicéron, les ouvrages de science, de philosophie, d'érudition, de droit, d'histoire en sont encore presque tous à attendre les commentaires exhaustifs que seule peut réaliser une collaboration méthodique. Si les annonces de publications et de projets, les suggestions de travaux, les indications de programmes que cette *Revue* est disposée à accueillir pouvaient être l'occasion et le point de départ d'une organisation du travail dans ce sens, un des buts principaux de notre Société se trouverait atteint.

II. — Publications en cours et en projet.

J'ai signalé précédemment la désorganisation que la guerre et la crise qui l'a suivie ont apportée dans les entreprises de publications collec-

tives : nombre de périodiques ont été suspendus pendant plusieurs années, et plusieurs n'ont pas reparu. Il est juste de signaler qu'après cette période de destruction et de renoncement une ère d'activité nouvelle semble s'ouvrir; de toutes parts et dans tous les domaines des périodiques nouveaux surgissent.

Notre *Revue des Études latines* est née en pleine période de renouveau; tout près de nous, le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* (1re année, 1923) atteste la vitalité d'une entreprise qui a conquis une place considérable dans le champ de nos études. En France encore, outre les Sociétés d'humanistes qui ont été signalées dans une précédente chronique (*Ciuitas noua* et *Janus*), diverses publications scientifiques ont vu le jour : une Revue d'archéologie orientale, *Syria*, publiée depuis 1920 sous le patronage du haut-commissariat de Syrie; une Revue régionale, la *Provence latine* (1re année, 1923); la Faculté de théologie catholique de Srasbourg publie depuis 1921 la *Revue des sciences religieuses*; d'autres périodiques ont été réorganisés, comme la *Revue des Cours et Conférences*, qui publie désormais des articles originaux et nous a donné la primeur de la « Littérature latine » de P. Lejay[1]. En Belgique, après la réorganisation du *Musée belge* et de son *Bulletin bibliographique*, nous avons vu apparaître la *Revue bibliographique* de Bruxelles, qui en est à sa 5e année, et la *Revue belge de philologie et d'histoire* (1re année, 1922), publiée par la Société pour le progrès des études philologiques et historiques. L'Italie est un des pays où la vie philologique a repris avec le plus d'intensité; voici à Rome deux Instituts nouveaux : l'*Istituto per la storia di Roma antica*, fondé en 1922 par E. Pais et P. Bonfante, et le *Reale Istituto di archeologia e storia dell' arte*, qui est une sorte d' « École italienne de Rome », et qui publie un *Bollettino* depuis 1922. Aux périodiques nés pendant la guerre et suscités en partie par les événements : le *Notiziario archeologico del Ministero delle Colonie*, l'*Annuario della reale scuola archeologica di Atene e delle missioni italiani in Oriente*, les *Atti e Memorie dell' Istituto italiano di numismatica*, le *Bollettino della Società piemontese di archeologia e belle arti*, la *Rivista indo-greca-italica di filologia, lingua, antichità*, la *Nuova Rivista storica*, sont venus s'ajouter : *Aegyptus*, *Rivista di egittologia e di papirologia* (1re année, 1920), qui touche occasionnellement au latin et au monde romain; *Religio*, publié à Rome depuis 1919, et le Μουσεῖον, *Rivista di antichità* (1re année, 1923), dirigé par N. Terzaghi et M. di San Martino. Dans les pays de langue anglaise, voici, en Angleterre même, *Philologica*, *Journal of comparative philology* (entendez : de linguistique), publié depuis 1921 par la London

1. Je crois utile de signaler que l'*Index generalis*, réorganisé comme il a été dit dans une précédente Chronique, a publié son volume de 1923-1924. Je saisis également l'occasion de mentionner la nouvelle *Revue de l'Université* de M. Maurice Levet (t. I, 1924), qui se propose de « refléter la vie de tous les centres universitaires du monde ».

philological Society; l'Amérique, après la publication des *Memoirs of the American Academy in Rome*, commencée pendant la guerre, a vu paraître en 1922 le *Philological Quarterly* de l'Université d'Iowa et le Bulletin de la *Section of medieval latin* de la « Modern language Association »; la revue *Isis*, organe de la « Société internationale d'histoire de la science », dirigée par M. G. Sarton, de l'Université Harvard, et dans laquelle M. Rostovtsev représente l'histoire de l'antiquité, vient d'atteindre son 6e volume. En Allemagne, les *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher* (1re année, 1920) sont venus doubler la *Byzantinische Zeitschrift*, dont la publication avait été ralentie; le *Münchener Museum* a inauguré un Bulletin périodique; la *Gesellschaft der Freunde heimischer Altertumsforschung* a recueilli la succession de la *Germania* et du *Römisch-Germanisches Korrespondenzblatt* sur le domaine des antiquités germano-romaines; les *Mitteilungen der Altertumskommission für Westphalen* reparaissent depuis 1922 après un intervalle de dix ans; et dans une allocution prononcée à la *Verhandlung deutscher Philologen*, qui a tenu en 1921 sa 53e session, le doyen de la science allemande de l'antiquité, M. U. von Wilamowitz-Mœllendorff, a tracé un tableau hardi de l'activité qui s'impose, malgré la misère des temps, aux travailleurs d'après guerre. Dans l'Autriche réorganisée, on a vu paraître depuis 1921 les *Wiener Blätter für die Freunde der Antike;* en Hongrie, depuis 1920, les *Ungarische Jahrbücher*; en Suisse, le *Jahrbuch des Bernischen historischen Museums*, qui a des articles sur les antiquités romaines; la Hollande possède depuis 1916 le *Neophilologus*, qui publie assez souvent des articles sur l'antiquité; dans les pays du Nord, si la *Nordisk Tidsskrift for Filologi* a dû cesser ses publications, la philologie ancienne possède en revanche depuis 1917 la *Svensk humanistisk Tidsskrift*, le *Videnskabernes Selskabs historisk-filologiske Meddelelser*, et depuis 1920 les *Acta Academiae Aboensis;* enfin, dans le proche Orient, le *Bulletin de l'Institut archéologique bulgare* publie depuis 1921 des travaux sur les fouilles, qui intéressent souvent l'histoire de l'empire romano-byzantin.

En parlant dans une précédente Chronique de deux organes « néo-latins » qui ont vu le jour ces dernières années, j'insistais sur l'intérêt que pourraient prendre de pareilles entreprises si elles étaient conduites dans un sens tel que celui qu'a indiqué ici même M. E. Faral (*Revue des Études latines*, t. I, p. 26 et suiv.) : il me plaît particulièrement de signaler en terminant deux organisations nouvelles qui répondent à ce vœu. En Amérique, la « Philological Association of the Pacific Coast », rattachée à l' « American philological Association », a mis à l'ordre du jour de sa session de 1922 une série de conférences sur le latin médiéval, dont on trouvera le résumé dans les *Transactions of the American philological Association*, 1922, p. XXVII et suiv., et à la suite desquelles M. J.

S. P. Tatlock a rédigé un plan de travail pour une *Section on medieval latin of the modern language Association in America :* considérant que « l'étude du latin médiéval a souffert en Amérique de n'être pas une spécialité » et qu'il en résulte une fausse interprétation, répandue surtout depuis le XVIIIe siècle, du rôle du latin et du sens du moyen âge, les initiateurs se proposent de grouper les Américains qui s'intéressent à ce domaine, de coordonner les enseignements des Universités, de travailler au progrès des études en coopérant avec d'autres Sociétés savantes, enfin de préparer des éditions de textes et, pour commencer, une « Anthologie du latin médiéval ».

Au moment même où naissait ce projet, le domaine du latin médiéval était abordé en France par un autre côté. Nos amis MM. O. Bloch, professeur au lycée Buffon, et A. Terracher, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, ont annoncé récemment la fondation d'une *Société de linguistique romane*, qui manifestera tout d'abord son activité par la publication d'une *Bibliographie* et d'une *Revue* (cotisation annuelle : 50 francs, donnant droit aux deux publications). Consacré essentiellement aux langues romanes, le nouveau périodique sera par là même amené à l'étude de questions qui intéressent non seulement le latin du moyen âge, mais aussi le latin ancien, d'où dérivent les langues vulgaires et avec lequel les langues littéraires sont en perpétuel contact. Il y a donc là encore une entreprise qui, sur un point et dans un sens déterminé, prolonge la nôtre.

Pour finir, je crois bon d'attirer l'attention sur le plan de publications de la *Bibliothèque de synthèse historique*, dirigée par H. Berr, dont deux magnifiques volumes, parmi ceux qui ont paru, intéressent déjà indirectement l'histoire du latin et du monde romain (*le Langage*, par J. Vendryes, et *la Civilisation égéenne*, par G. Glotz). On sait que ces deux ouvrages font partie d'une grande collection intitulée « L'évolution de l'humanité », qui comprendra quatre sections : la deuxième section sera consacrée aux origines du christianisme et au moyen âge; la première section, en cours de publication, nous intéresse surtout par les ouvrages annoncés dans les quatrième et cinquième parties (Le monde antique), à savoir : — Vol. 16. *L'Italie primitive et les débuts de l'impérialisme romain*, par Léon Homo. — Vol. 17. *Le Génie romain dans la religion, la littérature et l'art*, par Albert Grenier. — Vol. 18. *Les Institutions politiques romaines : République et Césarisme*, par Léon Homo. — Vol. 19. *Rome et l'organisation du droit*, par J. Declareuil. — Vol. 20. *L'Économie antique*, par J. Toutain. — Vol. 21. *Les Celtes*, par Henri Hubert. — Vol. 22. *L'Empire romain*, par Victor Chapot. — Vol. 23. *La Germanie*, par Henri Hubert.

J. Marouzeau.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

LA PLACE DU LATIN PARMI LES LANGUES INDO-EUROPÉENNES[1]

PAR J. VENDRYES

Professeur à la Faculté des lettres de Paris

Depuis qu'a été fondée la grammaire comparée des langues indo-européennes, la façon de concevoir la position de chaque dialecte dans l'ensemble du domaine et le rapport des dialectes entre eux a varié sensiblement. Si l'on peut prétendre aujourd'hui à une conception plus exacte, le progrès est uniquement dû à une connaissance plus approfondie d'un nombre de plus en plus grand de dialectes.

Ce sont naturellement les langues classiques qui ont fourni la matière des premières tentatives de comparaison. On a commencé par rapprocher le latin du grec, puis le latin et le grec du sanskrit[2], dont on ne séparait pas le persan. Ces trois langues, — latin, grec et sanskrit, — qui sont celles dont nous avons les plus anciens documents, offrent en fait au linguiste des don-

1. Au cours de cet article il n'a pas été fait de renvois bibliographiques. Il importe toutefois d'indiquer que la doctrine exposée s'inspire surtout du livre de M. A. Meillet sur les *Dialectes indo-européens* paru en 1908, 2e tirage (avec additions) 1922, et qui reste sur la question l'ouvrage fondamental.

2. Dès 1767, le jésuite français Cœurdoux envoyait à l'Institut de France un mémoire sur les ressemblances de vocabulaire qu'il avait constatées entre le latin et le sanskrit (ce mémoire ne fut publié que quarante ans plus tard). C'est par la comparaison du latin, du grec et du sanskrit que William Jones esquissait en 1796 les premiers linéaments de la linguistique indo-européenne. Les langues germaniques ne tardèrent pas à entrer en ligne de compte. Le carme autrichien Paulin de Saint-Barthélemy publiait en 1799 une dissertation *De antiquitate et affinitate linguae zendicae, samscrdamicae et germanicae.* En 1802 paraissait à Rome : *De Latini sermonis origine et cum orientalibus linguis connexione dissertatio F. Paulini a S. Bartolomaeo, carmelitae discalceati* (24 p. gr. in-8°); on y lit à la page 11 : « Quamuis enim Germani, Graeci, Latini et Indi maximis locorum interuallis inter se sint disiuncti, eorum tamen linguae unam harum gentium eamque communem originem satis indicant, et omnes in unam primaeuam familiam referuntur. »

nées assez directement comparables. Malgré des différences, qui se sont surtout révélées à la suite d'examens ultérieurs plus minutieux, elles présentent un degré de développement à peu près équivalent; leur structure est d'un type ancien. La formation des mots y est en gros la même. Les finales y sont en majeure partie conservées. Le système des désinences y reste intact dans le principe, sinon toujours dans le détail.

Les langues connues plus tard, postérieurement à l'ère chrétienne, sont en général d'un type nouveau, considérablement évolué. Pour les faire servir utilement à une comparaison avec les premières, il fallait une reconstitution qui les rétablît sous une forme préhistorique au même point de développement que celles-ci. Le travail n'a pu se faire que peu à peu, à mesure que l'étude des langues modernes était poussée suffisamment loin pour permettre l'emploi de la méthode comparative. Alors se sont constituées des philologies comparées du germanique, du celtique, du slave, etc., qui ont remis ces langues à leur place à côté du sanskrit, du grec et du latin. Cela a transformé l'aspect des choses. Le rapport accidentel que l'on établissait entre les trois langues anciennes s'est relâché en même temps que s'élargissait le champ de la comparaison : dans le groupement nouveau qui s'imposait, on peut dire que c'est le latin surtout dont la place a été modifiée.

Le sanskrit, qui à beaucoup d'égards était assez loin du latin comme du grec, s'en est éloigné de plus en plus; avec l'iranien, qui lui est étroitement apparenté, il constitue en Asie un groupe à part, très important par l'antiquité des documents, mais déjà fort évolué à la date la plus ancienne. Le grec est nettement isolé; la si riche variété de parlers qu'il présente résulte de l'émiettement d'un groupe homogène, n'ayant avec les groupes voisins de l'indo-européen aucun rapport particulier. Quant au latin, les progrès de la linguistique l'ont peu à peu éloigné de la Méditerranée et de l'Orient. On s'est aperçu que ses affinités étaient occidentales, et qu'il représentait à l'ouest du continent européen un type différent (et différencié à date très ancienne) de l'indo-européen commun. Tel a été le résultat de l'étude des dialectes italiques et des langues celtiques.

Bien qu'assez étroitement apparentés au latin, les dialectes italiques en diffèrent cependant suffisamment pour que la comparaison soit instructive. A la base de l'un et des autres, il y a un italique commun, que le latin continue sous une forme particu-

lière. Du latin aux langues celtiques la distance est considérable. Rien ne ressemble moins à une phrase de latin ancien qu'une phrase d'irlandais ou de gallois du moyen âge. Mais lorsqu'on restitue par la comparaison un celtique commun — et cette restitution est rendue plus facile par les fortes divergences du gaélique et du brittonique, lui-même représenté par trois dialectes différents, le gallois, le cornique et le breton — alors s'impose la nécessité d'intercaler une période d'unité italo-celtique entre l'existence séparée de tous les dialectes tant celtiques qu'italiques et l'indo-européen commun. Il y a donc deux étapes à franchir pour passer du latin à l'indo-européen : une étape italique et une étape italo-celtique. Quelques exemples permettront de caractériser brièvement l'une et l'autre.

*
* *

Les rapports sont étroits entre les trois principales langues italiques, l'osque, l'ombrien, le latin. Mais chacune d'elles est plus loin de l'italique commun que les divers dialectes grecs de la langue hellénique commune. Au moment où les Grecs se sont séparés, leur langue était fixée dans ses grandes lignes, et chaque dialecte a poursuivi un développement dont les principes étaient établis. Au contraire, on a l'impression que la langue italique commune était encore dans un état de trouble et d'instabilité; nombre de questions y restaient en suspens, que les langues italiques ont dû chacune trancher plus tard par leurs propres moyens. Ces langues ont beaucoup innové pour parvenir à l'état où nous les trouvons fixées.

La fixation du latin, dès l'époque où il apparaît dans l'histoire, est un fait frappant. Le système du verbe en particulier se présente comme une construction pleine et harmonieuse, rigoureusement symétrique. Dans ce système, les verbes dénominatifs constituent un organisme propre, d'une forme nettement définie. On sait combien cet organisme s'est montré solide et fécond. Il a peu à peu attiré à lui et modelé l'ensemble des verbes de la langue; c'est lui qui sert de base encore aujourd'hui à la conjugaison des langues romanes. Or, cet organisme est une réalisation du latin. A l'époque italique, on n'était pas sorti de la période des tâtonnements. Ainsi l'osque et l'ombrien ne connaissent ni le passé en *-uī*, ni le futur en *-bō*, qui sont les deux temps caractéristiques

des dénominatifs latins. Leurs dénominatifs ont un futur en *-s-* (de même origine que les subjonctifs latins du type *faxō*, *amāssō*); et pour le passé, ils présentent une variété de formes inconnues du latin : en ombrien un type en *-l-*, et en osque un type en *-tt-*, dans les deux langues aussi un type en *-f-*, qui résulte sans doute d'une formation périphrastique analogue à celle dont l'imparfait italique commun est sorti et dont le latin a de plus tiré son futur.

La phonétique des langues italiques repose sur des principes communs; on y reconnaît sans peine l'action de tendances semblables. Mais dans le détail les résultats sont assez différents. L'évolution n'a pas eu partout le même rythme. Il arrive qu'en osque ou en ombrien soient accomplis certains changements dont le latin n'a seulement que l'amorce. Ainsi l'ombrien a opéré l'assibilation des gutturales devant voyelle antérieure (cela se manifeste par la graphie) et aussi le passage de *l* vélaire à *u*. Inversement l'osque ne connaît pas le rhotacisme, que l'ombrien partage avec le latin; en osque, la sifflante sourde intervocalique en est au stade de la sonorisation. Il y a parfois aussi des divergences. Une des plus caractéristiques est celle qui porte sur le traitement de la gutturale vélaire : en osco-ombrien elle devient labiale; en latin, elle reste d'abord gutturale vélaire, puis, quand elle est sourde, maintient son articulation gutturale aux dépens parfois de l'appendice labio-vélaire, et, quand elle est sonore, perd l'articulation gutturale. De là *pis* en face de *quis*, *petiro-* en face de *quattuor*, *berua* (nom. pl.) en face de *ueru* (gotique *qairu* « pointe »), *benust* en face de *uēnerit*, etc. Si caractéristique qu'elle soit, cette divergence est d'importance secondaire, parce qu'elle porte sur un phonème qui se révèle instable dans toutes les langues indo-européennes. Il ne conviendrait pas de s'y arrêter, si elle n'était parfois utilisée pour fournir une base linguistique à une hypothèse de l'archéologie. Les deux groupes principaux du celtique, le gaélique et le brittonique (auquel il faut rattacher le gaulois), présentent une divergence semblable; l'ancienne sourde labio-vélaire est devenue gutturale simple dans le premier, labiale dans le second. Le parallélisme avec l'italique est d'ailleurs limité à la sourde, car la sonore devient labiale dans tout l'ensemble du celtique. On a voulu cependant tirer de ces faits la preuve que les Latins se seraient détachés les premiers de la communauté italo-celtique, tandis que les Ombriens et les Celtes auraient continué pendant un certain temps l'usage d'un parler commun. L'examen

du système phonétique osco-ombrien, qui est de caractère nettement italique et s'oppose au celtique par des traits fondamentaux, suffit à ruiner cette conclusion. Il est possible que l'archéologie réclame une répartition des Italo-Celtes dans le sens indiqué plus haut; on ne saurait demander à la linguistique de l'appuyer.

*
* *

La communauté italo-celtique se définit par un certain nombre de traits caractéristiques, que l'on ne trouve pas ailleurs. Un des plus probants est fourni par la phonétique : un *p-* initial s'est changé en *qu-* quand il y avait un *qu-* au commencement de la syllabe suivante. Ce n'est qu'un détail de prononciation, une assimilation banale. Il prend une grande importance du fait qu'on le constate à la fois pour des mots de type ancien en italique et en celtique : lat. *quinque* de **penk*^{w}*e* comme irlandais *cóic*, gallois *pump;* lat. *coquō* (plus ancien **quequō* de **pek*^{w}*ō*) comme gallois *pobi*.

Cet accord sur un point de détail n'est pas isolé. Dans l'ensemble, le système grammatical de chacun des deux groupes, l'italique et le celtique, ne peut être clairement interprété que par la comparaison de l'autre. On est en présence de deux développements indépendants, mais parallèles, et dont le point de départ se laisse souvent reconstituer. La comparaison révèle en italo-celtique un état de trouble et de confusion plus grand encore qu'en italique. Sous réserve des innovations qui ont été signalées plus haut, le système du verbe se présente en italique comme déjà nettement constitué; il repose sur l'opposition de deux thèmes qui expriment deux « aspects » différents : l'infectum qui indique un procès en voie d'accomplissement, le perfectum qui indique un procès achevé. Tous les verbes latins sont bâtis sur ce principe; on a vu seulement que pour les verbes dénominatifs l'organisation de la conjugaison n'a été effectuée qu'après la rupture de l'unité italique. Le système du verbe à deux thèmes n'a pas été réalisé sans une transformation de l'état antérieur : tout ce qui ne répondait pas à ce système dans la masse des formes verbales italo-celtiques ou bien y a été ramené coûte que coûte, ou bien a été éliminé. Rares sont en latin les formes verbales asymétriques; elles sont généralement appelées à disparaître. Le celtique a essayé aussi de mettre de l'ordre dans son système verbal; mais

il ne l'a fait qu'à une date tardive, au cours du développement particulier de chaque dialecte, et souvent avec moins de succès que le latin. En plein moyen âge le verbe irlandais offre un type moins simple, moins rigoureusement ordonné que celui du latin de Plaute. Il n'y avait pas de verbe à deux thèmes en italo-celtique; le verbe y conservait encore la variété et la souplesse qui caractérisent l'indo-européen. Le subjonctif est une des formations verbales où le latin a le plus innové; par des combinaisons, des regroupements, des remaniements variés, il a réussi à se constituer un subjonctif nettement caractérisé dans le système du verbe à deux thèmes. Le celtique montre quelle était la complexité de l'état dont le latin est parti. En italo-celtique, le subjonctif comportait, suivant l'usage de l'indo-européen, des thèmes variés, indépendants entre eux et indépendants des autres thèmes du verbe : notamment un thème en *-ā-* et un thème en *-s-*. Tous deux se retrouvent en irlandais, répartis suivant la nature du radical du verbe. Le latin a systématisé et simplifié. A ne considérer que l'infectum, on constate que le subjonctif en *-s-* a été éliminé (c'est de là, comme on sait, que l'osco-ombrien à tiré son futur) et n'apparaît plus que dans de rares survivances; le subjonctif en *-ā-* est devenu le type normal, mais il a été ramené à l'étroite dépendance du thème de l'infectum. Les subjonctifs *-tagat* de *tangō*, *-uenat* de *ueniō* sont des monstres que la vieille langue conserve par exception, mais qui ne tardent pas à être éliminés au profit des formes régulières *tangat*, *ueniat*. Or, l'irlandais, dans plusieurs types verbaux, présente encore l'équivalent des formes *-tagat* ou *-uenat*.

Une des formes verbales les plus caractéristiques de l'italo-celtique était la forme en *-r*, qui, partie sans doute d'une ancienne troisième personne du pluriel, avait abouti à exprimer le procès impersonnellement. Le celtique a conservé cet impersonnel : irl. *berir* « on porte », breton *gweler* « on voit ». Dès la période italo-celtique, l'impersonnel, qui servait occasionnellement à exprimer le passif, avait pris place dans le système indo-européen du moyen. Quand on compare toutefois le latin de l'époque républicaine et l'irlandais du haut moyen âge, on est frappé de voir combien le déponent-passif du premier offre de régularité, d'ordre et de cohésion, en regard de la variété, de la complexité du second. C'est un des points où l'on peut le mieux apprécier le travail accompli par le génie latin sur sa langue.

Un dernier exemple fera saisir le contraste entre les deux groupes de l'italo-celtique. Pas plus en latin qu'en osco-ombrien on ne rencontre de trace de l'ancien relatif de l'indo-européen, conservé dans le grec ὅς et le sanskrit *yáh*. Ce relatif était sans doute en voie d'élimination dès la période italo-celtique. L'italique a employé pour le remplacer l'un des types de l'ancien interrogatif : lat. *quī*, osco-ombr. *pis* (= *quis*), *pan* (= *quam*), etc. On sait quelle a été en latin la fortune de ce mot, qui a permis la constitution de la phrase relative et d'où dépend par conséquent le système de la subordination. L'emploi de l'interrogatif en fonction de relatif s'observe ailleurs, et notamment en grec moderne, en slave, en germanique. Mais en italique c'est une innovation de date extrêmement ancienne et tout à fait indépendante. Les langues celtiques, où se retrouvent peut-être quelques traces de l'ancien thème **yo-* sous forme de désinences spéciales, n'ont pas su remédier à l'absence de pronom relatif avec la décision de l'italique; elles ont utilisé des moyens de fortune assez précaires et qui dénotent un réel embarras. Faute d'un relatif caractérisé par une forme définie, leur syntaxe offre des gaucheries, des lourdeurs singulières. Le développement ultérieur de ces langues montre les conséquences d'un état de trouble qui résulte de l'absence d'un relatif en italo-celtique.

*
* *

Si l'on fait abstraction des divergences qui s'accusent dans son développement historique, le groupe italo-celtique, dans l'ensemble de la famille indo-européenne, peut être assez exactement défini. Les traits qui lui sont propres le distinguent de tous les autres. Il présente, il est vrai, dans sa morphologie quelques traits communs avec le germanique. Ainsi le système du verbe germanique n'est pas sans prêter à des comparaisons de détail avec ce qu'on observe en latin ou en celtique. La chose n'est pas étonnante si l'on considère que les Germains ont occupé sur le domaine européen une place voisine des Italo-Celtes et que notamment avec les Celtes ils ont eu dans la préhistoire les rapports les plus fréquents. Mais il faut se garder de poser en principe que la parenté linguistique des dialectes indo-européens répond à la place qu'ils occupent géographiquement dans l'histoire. Il y a seulement vingt ans, on n'aurait pas hésité à dresser une carte du

domaine indo-européen en y répartissant les dialectes suivant leur position géographique. La découverte du tokharien a montré combien il est dangereux de vouloir fixer sur la carte les dialectes de l'indo-européen. Ce dialecte, retrouvé au début de notre siècle au point extrême de l'extension indo-européenne vers l'Orient, n'offre rien dans sa structure qui l'apparente à l'indo-iranien, groupe asiatique. En revanche, on y observe des traits communs avec l'italo-celtique, et notamment les formes verbales en *-r* et les thèmes de subjonctifs en *-ā-* qui peuvent passer pour caractéristiques de ce dernier. Ce n'est pas le lieu de chercher à expliquer cette particularité. Aussi bien aucune tentative d'explication n'est-elle peut-être plausible. Le fait résulte évidemment d'événements politiques, de mouvements de population dont nous ne connaissons rien et qu'il est permis seulement de soupçonner. Il était bon toutefois de le signaler ici, vu l'importance des conclusions qui s'en dégagent. Il impose cette règle générale de méthode que la carte idéale des rapports linguistiques des dialectes indo-européens ne saurait être exactement superposée à une carte géographique. Et cela présente un intérêt particulier quand on se propose de déterminer la place de l'italo-celtique. Ce groupe dialectal se trouve historiquement localisé dans la partie occidentale de l'Europe; c'est tout ce qu'on en peut dire. Mais on ne sait rien de son habitat primitif, pas plus que de l'habitat de l'indo-européen. Si donc le latin mérite d'être appelé langue occidentale, on voit quelle est la portée de ce terme et quelles réserves il implique.

*
* *

Après qu'on a fixé ainsi la place du latin dans un des groupes dialectaux de l'indo-européen, on est plus à l'aise pour apprécier les rapports qui l'unissent aux autres langues de la famille. Ces rapports résultent en général de la communauté initiale, mais ne supposent pas de parenté particulière. Ainsi, à l'intérieur de la famille indo-européenne, il n'y a pas de parenté particulière entre le latin et le grec. Cette affirmation bouleverse les conceptions dont s'inspiraient les fondateurs de la grammaire comparée et auxquelles des linguistes comme Georg Curtius ou August Schleicher restaient encore fidèles. Il suffira de quelques exemples pour la justifier.

Quand on examine la phonétique des deux langues, on est surtout frappé des différences qui les séparent. Sans doute elles ont toutes deux conservé à date ancienne le vieux rythme quantitatif et toutes deux l'ont transformé au cours de l'histoire d'une façon analogue; mais c'est le résultat d'une tendance générale, dont on observe l'aboutissement en d'autres langues, notamment en arménien et dans les langues de l'Iran. Il n'y a rien en grec de comparable à la valeur spéciale des initiales, qui a entraîné dans le vocalisme latin des effets si caractéristiques. Le consonantisme des deux langues est dans l'ensemble très différent. Il est vrai que les anciennes sonores aspirées ont été transformées de la même façon; coïncidence d'autant plus frappante que sur ce point l'italique diffère du celtique. Mais en matière de phonétique l'identité des résultats ne suppose pas toujours l'unité du point de départ; elle peut s'expliquer par un développement indépendant, à moins qu'on n'imagine des influences étrangères semblables, par exemple celle d'un substrat commun; il n'est pas impossible que ce soit ici le cas. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à des rencontres de détail, comme l'amuïssement du *y* intervocalique (**treyes* aboutissant à *trēs* comme τρέες à τρεῖς) : ce fait ne prouve rien de plus que le rhotacisme commun à l'eubéen et au latin. Ce sont là des accidents isolés et qui apparaissent dépourvus de toute portée quand on les fait rentrer dans le système général de la phonétique des deux langues.

Au point de vue morphologique aussi les rencontres sont accidentelles ou s'expliquent par des tendances qu'on observe dans toutes les langues indo-européennes. Dans le verbe, les deux langues ont constitué une conjugaison et elles ont donné la prédominance à la conjugaison dénominative, devenue la seule normale et la seule vivante. Cette double innovation est fondamentale, mais elle ne caractérise spécialement ni le latin ni le grec; les autres langues l'ont également réalisée, plus ou moins complètement et plus ou moins tôt. On a signalé plus haut comme une caractéristique du verbe latin l'opposition des deux thèmes d'infectum et de perfectum; le grec ne présente rien de semblable. Dans le système du verbe latin à deux thèmes, deux traits importants sont, d'une part, la confusion du subjonctif et de l'optatif et le développement d'un mode de la subordination; d'autre part, la confusion de l'aoriste et du parfait et la prédominance accordée à l'expression du temps. On sait que le grec présente des faits analogues, notam-

ment l'élimination de l'optatif et du parfait, mais à une date trop basse pour qu'on puisse les rattacher aux faits latins. Dans la mesure même où ils ont abouti à des résultats semblables, les deux développements restent donc indépendants.

Dans le détail des formes, même quand on en rencontre deux qui se recouvrent exactement et semblent continuer un original commun, il faut se garder d'apparences souvent trompeuses. Rien de plus frappant que le rapprochement de *dīxī* et de ἔδειξα, de *clepsī* et de ἔκλεψα, de *fēcī* et de ἔθηκα. Désinences à part et abstraction faite de la valeur de ces formes, on est tenté de croire qu'elles représentent une même forme de l'indo-européen. A les considérer de près, les différences sautent aux yeux. Le type de l'aoriste sigmatique, que le latin a utilisé pour constituer son perfectum, n'existe pas en osco-ombrien; en celtique, il a été généralement employé pour donner un parfait aux verbes dérivés. On peut croire qu'il n'occupait dans le verbe italo-celtique qu'une place restreinte et mal définie. C'est par une innovation propre que le latin l'a développé dans ses verbes radicaux, surtout quand le radical se terminait par une occlusive (cf. *dīlēxī*, *intellēxī* à côté de *lēgī; sumpsit* remplaçant l'ancien *suremit*, etc.). Tout ce qu'on peut dire, c'est que la formation de *dīxī* et celle de ἔδειξα ont en indo-européen un point de départ commun (que le sanskrit *adiksi*, aoriste moyen, établit d'ailleurs aussi); mais, en admettant même que la forme *dīxī* continue directement une forme indo-européenne, on voit qu'elle occupe dans le système du verbe latin une place toute nouvelle, qui suffit à la distinguer du grec ἔδειξα. Le cas de *fēcī* et ἔθηκα est plus frappant encore, car, avec le phrygien, qui a une forme αδ-δακετ, le grec et le latin sont seuls à présenter la racine du verbe avec cet élargissement *k*. Si l'on se bornait à comparer la flexion *fēcī fēcimus* à celle qui est courante en attique à l'époque de Xénophon : ἔθηκα ἐθήκαμεν, on pourrait croire à la conservation d'un fait ancien. Mais on sait qu'antérieurement à Xénophon la flexion est en attique ἔθηκα ἔθεμεν; c'est même assez tard qu'elle a été unifiée. En latin aussi, il est probable qu'une unification s'est produite : le thème **fēk-* n'est attesté ni en osque ni en ombrien; les deux dialectes emploient à la place un thème **fefak-*, qui apparaît également dans un dialecte tout voisin du latin de Rome, le latin de Préneste, où la troisième personne du singulier est *fhefhaked*. Il faut ajouter qu'en latin le perfectum *fēcī* est lié à un infectum *faciō*, comme *cēpī* à *capiō*, et fait

partie par conséquent d'un système nouveau. On entrevoit donc antérieurement à l'existence de la conjugaison du verbe *faciō* tout un développement qui nous échappe; le perfectum *fēcī* ne s'est constitué en paradigme qu'à la suite d'actions variées et complexes. Le simple rapprochement de ἔθηκα et de *fēcī* ne rend pas compte de tout le travail qui a précédé la création de *fēcī*.

Dans les rapports de la flexion nominale et de la flexion pronominale des thèmes en *-o-* et en *-ā-*, le grec et le latin se trouvent d'accord sur plusieurs points. Mais on ne peut considérer cet accord indépendamment de ce que présentent les autres langues. C'est un fait général en indo-européen que les deux flexions, primitivement distinctes, tendent à s'unifier. La tendance apparaît en indo-iranien, en slave, en germanique, en celtique, où des désinences pronominales s'introduisent dans la flexion nominale, et parfois réciproquement. A l'époque de l'italique commun, la tendance n'avait pas abouti à créer un état définitif, car on constate des divergences à cet égard entre le latin et l'osco-ombrien. Ainsi l'osco-ombrien conserve les finales *-ōs* (*-us*) et *-ās* au nominatif pluriel des noms, et même les a étendues aux pronoms, tandis que le latin a emprunté aux pronoms les désinences *-ī* (de *-oi*) et *-ae* pour les introduire dans la flexion des noms. Cette divergence s'explique par le fait que les conditions des deux langues n'étaient pas les mêmes : à l'accusatif correspondant, l'osco-ombrien avait une finale (en *-ass -af*, *-uss -uf*) qui ne pouvait prêter à confusion, comme en latin, avec celle de nominatif. S'il y a donc par hasard en grec et en latin des rencontres portant sur la même forme (comme celle du gén. pl. lat. *-ārum*, grec-ᾱων) entre la flexion nominale et la flexion pronominale, il faut se garder de croire que l'action analogique qui les a provoquées remonte à une période d'unité gréco-latine. Ici encore, elles se sont produites indépendamment et probablement à des dates différentes.

Dans la syntaxe des deux langues, on peut observer aussi certains développements parallèles, moins nombreux peut-être et moins probants qu'il ne semble au premier abord. Ils tiennent sans doute, mais dans une mesure difficile à fixer, à des influences littéraires du grec sur le latin. Toutefois, quand on ne se borne pas à l'étude de l'emploi des formes et qu'on cherche à en démêler l'origine, on s'aperçoit souvent que la base du rapprochement fait défaut. Un des cas les plus nets est celui de la proposition infinitive.

Le grec et le latin sont à peu près les seules langues indo-européennes à s'être créé une proposition comportant sujet et régime avec le verbe à l'infinitif : σὲ θεοὶ ποίησαν ἱκέσθαι οἶκον (Hom.), ἐβουλόμην ἂν τοῦτό σε πρότερον νοῆσαι (Xén.), *Alexander dīcēbat sē esse fīlium Iouis*, *Meministis corporibus cīuium Tiberim complērī*. Mais il ne faut pas croire que ce tour soit né dans une période de développement commun. L'indo-européen n'avait pas d'infinitif; les diverses langues ont donc innové quand elles s'en sont créé un. Dans le système de l'infinitif latin, il ne faut pas oublier le gérondif et le supin, celui-ci existant aussi en osco-ombrien; le grec n'en a pas l'équivalent (l'usage de l'infinitif avec l'article en tient lieu dans une certaine mesure). A s'en tenir au seul infinitif, les désinences (qui sont d'ailleurs dans les deux langues parmi les plus énigmatiques, faute d'éléments de comparaison pour les expliquer) ne se recouvrent à peu près jamais. Bien mieux, l'infinitif latin a une formation différente de l'infinitif osco-ombrien : à *dīc-ere* s'oppose osque *deik-um* comme à *es-se* osque *ez-um*, à *fer-re* ombrien *-fer-um*. Et le celtique présente ici un développement qui lui est propre : l'infinitif y est resté à l'état de nom verbal que l'on retrouve à l'origine du supin latin. Mais tandis que le supin a été en latin, comme le gérondif, incorporé dans le système du verbe, l'infinitif en irlandais ne l'a jamais été et ne l'est pas davantage aujourd'hui. Cela peut faire supposer que l'infinitif tel que nous le rencontrons en latin ou en osco-ombrien est une création de l'italique et naturellement indépendante de celle que le grec a faite de son côté. Seul est commun aux deux langues le principe de la création.

*
* *

C'est à dessein que dans l'exposé qui précède on n'a pas fait état du vocabulaire. En bonne méthode, dans les études de parenté linguistique, il n'est pas licite d'utiliser les faits de vocabulaire au même titre que les faits de morphologie; ceux-ci représentent des faits de langue, ceux-là des faits de civilisation. Les similitudes de vocabulaire n'impliquent donc qu'une civilisation commune. Pour établir la parenté de deux langues, on ne peut recourir au vocabulaire qu'à titre d'indication complémentaire et en l'absence de concordances grammaticales probantes. Car c'est la grammaire qui définit une langue et en caractérise la famille.

L'esquisse qui est tentée ici serait cependant incomplète si le vocabulaire n'y figurait point. L'étude du vocabulaire de l'italique permet même de confirmer certaines des conclusions exprimées ci-dessus, et elle en suggère d'autres qui sont d'importance. Dans son fonds, c'est un vocabulaire indo-européen du Nord-Ouest; c'est-à-dire qu'il a en commun avec le celtique et le germanique une masse de mots anciens, dont l'emploi s'étend même parfois au baltique et au slave. Ces mots sont remarquables en ce qu'ils se rapportent aux institutions sociales et politiques, à l'outillage, aux occupations matérielles, à une faune et à une flore définies. Nul doute que les Indo-Européens n'aient trouvé ou propagé dans le nord-ouest de l'Europe un certain type de civilisation, qui se reflète dans le vocabulaire des langues de ces régions. L'italique et le celtique (à l'exclusion cette fois du germanique) présentent en outre des correspondances de termes spécialement religieux avec l'indo-iranien.

Mais, en se répandant à travers l'Italie, les peuples italiques ont rencontré une civilisation différente, qui se reflétait dans un vocabulaire original. L'influence de ce vocabulaire méditerranéen a été considérable sur le grec. Elle se reconnaît de plus en plus et se reconnaîtra sans doute encore davantage à mesure que se déchiffrera l'énigme des langues égéennes. Dès maintenant on peut constater qu'un grand nombre des mots de civilisation du vocabulaire grec ne sont pas indo-européens. Sur les langues italiques aussi, dans une mesure d'ailleurs beaucoup moindre, le vocabulaire méditerranéen a exercé son action. Cette action a été d'autant plus forte que les langues prenaient elles-mêmes le rang de langues de civilisation. Aussi est-ce le latin qui en a été le plus atteint; il a abandonné pas mal de termes du vocabulaire occidental, au profit de mots nouveaux d'origine méditerranéenne. Le grec a contribué beaucoup à cette modification du vocabulaire latin. La civilisation grecque, issue elle-même en grande partie de la civilisation égéenne, est l'école à laquelle s'est formé et affiné le génie latin. Très nombreux sont les mots que le latin a empruntés du grec. L'osque et surtout l'ombrien, dont le développement s'est localisé en des limites plus étroites, sont généralement restés plus fidèles que le latin au vieux vocabulaire du Nord-Ouest.

Ce dernier trait achève de fixer la place du latin. Dans l'ensemble des langues indo-européennes, le latin appartient au

groupe dit occidental; par sa structure il se rattache à l'italo-celtique; mais il s'est développé dans le bassin de la Méditerranée et il a subi, en même temps que l'influence de la pensée grecque, celle d'une civilisation non indo-européenne à laquelle le grec doit lui-même une grande part de son originalité.

J. VENDRYES.

II

LE LATIN ET LE DROIT ROMAIN[1]

PAR HENRI LÉVY-BRUHL

Professeur de droit romain à la Faculté de droit de Lille

L'utilité d'une association telle que la nôtre est de réunir sous le signe du latin un grand nombre de disciplines diverses et de faire bénéficier les unes et les autres de ce contact. Je voudrais dire très simplement et très brièvement, au cours de cet exposé qui ne remplira pas les promesses, un peu démesurées, de son titre, en quoi les philologues peuvent avoir besoin du droit romain, ensuite et surtout les profits que nous autres romanistes nous pouvons tirer de la connaissance approfondie du latin.

*
* *

Sur le premier point, je ne m'étendrai pas longuement, parce que je ne pourrais guère dire de choses que l'on ne connaisse déjà. On sait — et P. Lejay a eu raison de le répéter avec force dans sa Littérature récemment publiée — que le droit constitue un élément important de la littérature latine : les Romains ont excellé dans ce domaine et nous ont laissé des modèles qui n'ont pas été dépassés. Le droit convenait admirablement à ce peuple, également éloigné du mysticisme et de la subtilité, réaliste et épris d'équité. La culture juridique leur était familière et répandue bien au delà de la sphère des jurisconsultes et des magistrats. Au reste, il était rare qu'un homme cultivé ne briguât pas au moins une

1. Communication faite à la *Société des Études latines*, le 12 avril 1924.

magistrature. La connaissance du droit est, à Rome, le fondement solide de ce que nous appellerions la « culture générale ». Cela ne veut pas dire, certes, qu'il soit indispensable de savoir le droit romain pour comprendre tous les aspects de la littérature latine, mais seulement que cette connaissance est toujours utile et parfois même nécessaire. Je ne parle pas des jurisconsultes classiques, des textes législatifs ou administratifs, parce que la chose est trop vraie pour eux, mais elle est presque aussi vraie pour Cicéron, ce prince de la littérature latine, pour Quintilien ou pour Pline le Jeune. Combien de contresens auraient pu être évités si les traducteurs, hommes parfaitement instruits par ailleurs, avaient su un peu de droit!

Encore les auteurs que je viens de citer sont-ils des avocats ou des rhéteurs, et le traducteur est par là même en quelque sorte prévenu qu'il s'agit d'institutions juridiques ou judiciaires; et, le plus souvent, il s'informe. Mais l'on aurait tort de croire que ce sont les seuls : Plaute et Térence, Tite-Live et César, Salluste et Tacite, Pline et Pétrone, Aulu-Gelle, Valère Maxime, bien d'autres encore sont plus ou moins nourris de droit. Il n'est pas jusqu'aux poètes, comme Horace ou Juvénal, qui ne fassent des allusions, claires ou obscures, au droit de leur temps. Pour les bien saisir, il n'est pas toujours suffisant de connaître la signification d'un terme technique, il faut parfois savoir se rendre compte du mécanisme, je dirais presque de l'esprit de l'institution en jeu. S'il ne s'agissait que de difficultés terminologiques, le problème serait moins malaisé : il est relativement facile de se rendre maître d'un vocabulaire. Mais la chose est, au contraire, beaucoup plus délicate, lorsqu'une question de droit est soulevée sans que rien le signale extérieurement. Telle phrase d'apparence banale soulève de redoutables problèmes juridiques que l'érudit insuffisamment averti tranche péremptoirement dans un sens ou dans un autre sans s'en douter — à moins qu'il ne passe à côté. Ce sont là des pièges que la littérature latine dresse à chaque pas, tant elle est imprégnée de culture juridique.

Mais ce n'est pas de ce côté de la question que je veux surtout vous entretenir. Il me paraît plus utile, et pour vous et pour nous autres romanistes, de nous demander en quoi la connaissance du latin peut nous rendre service en vue de notre discipline propre. C'est ce que je voudrais essayer de préciser.

*
* *

L'étude du droit romain a tout d'abord de sérieux profits à tirer d'une connaissance approfondie de la littérature latine, j'entends par là des écrivains dits littéraires. Il n'est peut-être pas mauvais de rappeler cette vérité, si banale soit-elle, parce que les romanistes ont tendance à négliger un peu dédaigneusement les sources littéraires pour ne considérer comme fournissant des renseignements vraiment utilisables que les documents d'ordre juridique. C'est là une grave erreur, plus sensible en droit romain qu'ailleurs peut-être, précisément en raison de cette idée que j'exprimais tout à l'heure, à savoir qu'une bonne partie de la littérature latine est à base de droit. Dès lors, il y a lieu d'utiliser largement tous les éléments que pourront nous fournir non seulement les jurisconsultes et les avocats, mais les historiens, les philosophes, les polygraphes et même les poètes. Au reste, on paraît actuellement réagir contre ce préjugé de techniciens, et depuis quelques années surtout on s'applique à exploiter les ressources de la littérature latine proprement dite en prenant toutes les précautions critiques qui s'imposent pour prévenir les fausses interprétations que les non-techniciens ont pu faire de termes juridiques. Bien mieux, un mouvement s'est dessiné qui a pour objet de faire l'inventaire des renseignements touchant au droit qui peuvent être contenus chez les auteurs littéraires. Voici, à ma connaissance, les principales monographies publiées, dans cet ordre d'idées, depuis une dizaine d'années[1] :

Apulée. — Fr. Norden, *Apuleius von Madaura und das römische Privatrecht.* Leipzig, 1912.

Cicéron. — E. Costa, *Cicerone giureconsulto.* I : *Diritto privato;* II : *Diritto publico;* III : *Processo civile;* IV : *Processo penale.* Bologne, 1911-1919, 4 vol.

1. Je laisse de côté : *a)* les études plus anciennes, parmi lesquelles il en est d'excellentes et parfaitement utilisables, comme les célèbres *Semestria ad M. Tullium* de L. von Keller, Zurich, 1842; *b)* les monographies portant sur un texte ou un ouvrage particulier, comme l'étude de Partsch sur le *Persa :* J. Partsch, *Römisches und griechisches Recht in Plautus Persa,* in *Hermes,* XXV, 1910, p. 595 et suiv.; *c)* les très nombreuses études de détail qui, à l'occasion d'un sujet déterminé, utilisent et critiquent, parfois avec beaucoup d'ampleur, les sources littéraires; cf., par exemple, P. Huvelin, *Étude sur le « Furtum » dans le très ancien droit romain.* I : *les Sources.* Lyon et Paris, 1915.

Juvénal. — C. P. Razzini, *Il diritto romano nelle satire di Giovenale*. Turin, 1913.

Pétrone. — L. Debray, *Pétrone et le droit privé romain*, in *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1919.

Plaute. — Fredershausen, *De jure Plautino et Terentiano*. Göttingen, 1913.

Pline le Jeune. — Pulciano, *Il diritto privato romano nell' epistolario di Plinio il Giovano*. Turin, 1913[1].

L'auteur de l'une de ces monographies, Louis Debray, exprimait le désir que s'élaborât un *Corpus* juridique des sources littéraires du droit romain[2]. Que ce *Corpus* soit ou non publié un jour, on voit qu'un certain nombre de ces éléments sont d'ores et déjà utilisables.

*
* *

Si l'étude de la littérature latine peut nous être ainsi d'un puissant secours, en tant qu'elle accroît le nombre de nos sources, l'étude de la langue ne nous est pas moins précieuse, non plus pour étendre notre domaine, mais pour nous aider à le connaître mieux. Elle seule peut, dans un grand nombre de cas, nous permettre de préciser la provenance de nos textes et notamment de les dater. Ce point mérite quelques éclaircissements.

L'histoire du droit romain s'étend *grosso modo* sur une période de plus d'un millénaire, des XII Tables à Justinien, et la plupart des documents qui nous le font connaître sont écrits en latin. Or, dans cet espace de temps la langue s'est modifiée, peut-être moins profondément que toute autre langue soumise à une pareille épreuve, modifiée cependant de telle sorte que l'on peut approximativement dater, par les particularités de sa langue, un texte anonyme et non daté. C'est là une première et précieuse ressource que la linguistique offre au juriste. Mais il en est une autre tout aussi précieuse : le latin n'est pas un instrument tout fait, que chaque écrivain emploie sans lui imprimer sa marque personnelle. Comme toute langue littéraire, le latin écrit porte l'em-

1. Un autre travail pour lequel elle ne serait pas moins utile serait la détermination des sources des auteurs latins, tant juridiques que « littéraires ». Un excellent spécimen de ce genre de travaux, resté malheureusement à peu près unique, est fourni par Sanio, *Varroniana in den Schriften römischen Juristen*. Berlin, 1867. Voir à ce sujet les judicieuses observations de P. Huvelin, *Furtum*, p. 7 et suiv.

2. *Op. cit.*, p. 8.

preinte de la personnalité de l'auteur. Le style de chacun d'eux se révèle à une quantité de détails de vocabulaire ou de syntaxe, et ces indications sont importantes à retenir s'il s'agit d'identifier un fragment juridique anonyme.

Or, il se trouve que précisément les romanistes se trouvent en face d'un travail extrêmement délicat de datation et d'identification de textes : voici à quelle occasion.

Vous savez tous — mais je suis bien obligé de le rappeler ici — que la principale source du droit romain consiste dans un ouvrage appelé le *Digeste*, ou encore les *Pandectes*, ouvrage composé en 530-532 à Byzance sur l'ordre de l'empereur Justinien et par les soins d'une commission présidée par son favori, le *quaestor sacri palatii* Tribonien. Cet ouvrage constitue à ce point la source la plus importante du droit romain que la renaissance du droit romain, qui s'effectua au début du XIIe siècle en Italie et dans l'Europe occidentale, coïncide avec la découverte d'un fameux manuscrit des *Pandectes* appelé la *Florentine*.

Qu'est-ce donc que le *Digeste?* C'est une compilation en cinquante livres divisés eux-mêmes en titres rubriqués, faits à l'aide de fragments tirés des jurisconsultes de l'époque dite classique, c'est-à-dire depuis la fin de la République jusqu'au IVe siècle de l'ère chrétienne, le premier jurisconsulte utilisé étant Q. Mucius Scaevola (cs. 659 = 95 a. C.), le dernier Arcadius Charisius (*magister libellorum* au IVe siècle de notre ère). Entre ces deux termes extrêmes se trouvent trente-sept jurisconsultes, sans compter naturellement un certain nombre d'autres qui se trouvent cités par ceux-là sans que leurs ouvrages aient été mis directement à contribution. Si l'on remarque que le *Digeste* est de beaucoup la plus étendue de nos sources juridiques — il n'occupe pas moins de 900 pages en deux colonnes de petit texte in-4° dans l'édition Mommsen-Krueger — et qu'il se rapporte à l'ensemble du droit public et du droit privé des Romains, on voit tout l'intérêt qui s'attache à le bien connaître.

La chose paraît aisée au premier abord, car non seulement le manuscrit dont je parlais tout à l'heure, la *Florentine*, nous a conservé un texte excellent, mais par un scrupule louable les commissaires de Justinien, à qui a été confiée la tâche de cette compilation du droit ancien, ont fait figurer en tête de chaque fragment non seulement le nom de l'auteur, mais celui de l'ouvrage et même

le numéro du livre de l'ouvrage d'où le texte avait été tiré. Ces indications sont extrêmement précieuses et ont pris une valeur plus grande encore depuis que l'on a commencé à étudier le droit romain historiquement, car elles ont permis de rendre à chacun des Prudents ce qui lui appartenait et de reconstituer ainsi, avec d'importantes lacunes il est vrai, des ouvrages perdus de jurisconsultes classiques[1]. L'histoire des institutions juridiques en a tiré et continue à en tirer un grand profit, car nous possédons de la sorte toute une série de points de repère jalonnant, pour ainsi dire, l'évolution de ces institutions.

Malheureusement, un obstacle vient s'opposer à l'exploitation de cette mine de renseignements que nous fournirait le *Digeste* sur le droit classique. Il tient à ce fait que les fragments extraits des jurisconsultes n'ont pas été transcrits par les compilateurs sous la forme où ils se trouvaient dans les ouvrages originaux. Ils ont été l'objet de remaniements voulus, systématiques, connus sous le nom d' « interpolations ». Ces modifications, autorisées, sollicitées par l'empereur lui-même[2], ont été faites pour mettre les solutions du droit classique en harmonie avec le droit du temps de Justinien. Il faut donc bien se garder de prendre, pour les utiliser, les fragments du *Digeste* comme s'ils étaient réellement écrits par les jurisconsultes sous le nom desquels ils sont placés. Sans doute, l'immense majorité de ces fragments n'a subi aucune retouche, mais aucun d'eux n'est *à priori* soustrait au soupçon, et la critique la plus minutieuse doit être mise en jeu pour découvrir la trace de la main des compilateurs d'abord et pour restituer, tâche plus difficile encore, la pensée du vieux jurisconsulte.

Cette « chasse aux interpolations[3] », aussi passionnante que le déchiffrement d'un palimpseste — ne s'agit-il pas d'une sorte de palimpseste juridique? — se poursuit depuis plusieurs siècles. Au XVIe siècle, notamment, le président Fabre[4] et notre grand Cujas[5]

1. Le travail a été fait notamment par O. Lenel, *Palingenesia juris civilis.*, 2 vol. in-fol. Leipzig, 1889.

2. Constitution *Tanta*, Code de Justinien, 1, 17, 2, 10.

3. L'expression est de W. Kalb. Elle sert de titre à l'un de ses ouvrages : *Die Jagd nach Interpolationen* (*Progr. des alten gymn.* Nürnberg, 1896-1897).

4. Cf. De Medio, *I tribonianismi avvertiti da Antonio Fabro*, in *Bulletino dell' Istituto di diritto romano*, 13, 208 et suiv.; 14, 276 et suiv. Cf. Baviera, in *Archivio giuridico*, 69, 398 et suiv.

5. Albertario, *I tribonianismi avvertiti da Cujacio*, in *Zeitschrift der Savigny-Stiftung* (*Rom. Ab.*), 31, 1910, 158 et suiv.

en ont signalé un certain nombre dont la plupart ont été retenues par la critique moderne. Mais c'est surtout depuis le réveil des études historiques au début du XIXe siècle, depuis ce moment qu'on a appelé la troisième renaissance du droit romain, et spécialement depuis une cinquantaine d'années, que la recherche a gagné en précision et que les méthodes s'en sont perfectionnées[1]. Le moment est venu de donner sur ce point quelques indications.

Toutefois, avant de les fournir, je voudrais essayer de marquer, avec plus de précision encore, comment se pose le problème. J'ai dit quel il était dans ses grandes lignes : il consiste à rechercher les passages falsifiés et à les restituer, au moins quant au sens, dans leur état primitif : c'est une opération de palingénésie. Mais le problème se complique de ce fait, qui paraît maintenant hors de doute, à savoir que les ouvrages des jurisconsultes mis à la disposition des commissaires de Justinien n'étaient pas eux-mêmes des éditions correctes des écrits des Prudents. Ceux-ci avaient subi déjà des remaniements dont les uns sont de simples gloses explicatives placées entre les lignes ou dans la marge pour délayer ou au contraire pour résumer tel ou tel développement, et dont les autres sont déjà de véritables interpolations systématiques faites avec la pensée avouée ou implicite de transformer le droit, de l'adapter aux nécessités de l'époque. On a même été jusqu'à supposer — mais l'hypothèse, due à Peters, ne semble pas avoir rencontré beaucoup de crédit[2] — que tout le travail de remaniement aurait été fait dès auparavant, qu'il aurait existé un *Pré-Digeste*, sorte de première édition de la compilation que nous possédons. En tout cas, l'existence d'interpolations antéjusti-

1. Innombrables sont les travaux publiés depuis un demi-siècle, qui traitent plus ou moins directement des interpolations. Je signalerai seulement ici les ouvrages consacrés spécialement à la question : Gradenwitz, *Die Interpolationen in der Pandekten*, Berlin, 1887 ; H. Appleton, *les Interpolations dans les Pandectes*, thèse de droit. Lyon, 1894. Ajouter l'ouvrage de Kalb signalé p. 108, n. 3, et l'article de W. W. Buckland, cité ci-dessous, p. 110. Cf. Fr. Schulz, *Einführung in das Studium der Digesten*. Tubingen, 1916; P. Jörs, v° *Digesta* in *Real de Encyklopaedie der Altertumswissenschaften* de Pauly-Wissowa, V, 1905 ; Bonfante, *Lezzioni di storia di diritto romano*, 1922, p. 83 et suiv. — D'autre part, un index général des interpolations avait été préparé avant la guerre par les universités allemandes. Il n'a pas paru, et nul ne sait s'il paraîtra jamais. En attendant, on trouvera beaucoup de passages suspects signalés en note et groupés à la fin de l'ouvrage, dans la 14e édition stéréotype du *Digeste*, par P. Krueger, Berlin, 1922, et un commencement de relevé systématique par O. Lenel in *Zeitschrift der Sav. Stif.* (*Rom. Ab.*), 39, 1918. Cf. G. Beseler, *Ibid.*, 43.

2. Peters, *Die Oströmische Digestencommentare und die Enstehung der Digesten*, in *Sitzungsberichte* de l'Académie de Saxe. Leipzig, 1913, p. 1-113. Cf. Lenel, in *Zeitschrift der Sav. Stif.*, 34, 276 et suiv.; Mitteis, *Ibid.*, 402 et suiv.

niennes est certaine, comme celle des gloses; mais on voit dès lors que le problème devient bien plus délicat, car quel sera le critérium qui permettra dans un texte donné de dire, à supposer que le passage ne soit pas classique, qu'il a été altéré par les commissaires de Tribonien ou qu'il l'avait été avant eux? Je ne fais que poser la question, qui n'est pas encore résolue d'une façon satisfaisante[1], et, sans tenir compte de cette complication accessoire, je dirai brièvement les moyens dont nous disposons pour éprouver l'authenticité de tel ou tel fragment des *Pandectes*.

La découverte d'interpolations peut résulter ou bien de comparaisons de textes ou de l'emploi de critères d'ordre juridique ou linguistique.

Les moyens les plus parfaits sont naturellement ceux qui nous sont fournis par la simple comparaison de deux textes ou plutôt de deux exemplaires du même passage d'un auteur classique, dont l'un nous est parvenu par une voie indépendante et nous présente ainsi, en principe, le texte pur, tandis que l'autre figure au *Digeste*. La seule confrontation des deux textes permet de voir immédiatement si celui qui provient du *Digeste* a été altéré et, dans l'affirmative, comment a été faite l'altération. La découverte de l'interpolation est, pour ainsi dire, automatique. Pourtant il faut, même dans ces hypothèses, procéder avec beaucoup de prudence. Dans un récent article publié dans le *Yale Law Journal* (févr. 1924), M. W. W. Buckland fait remarquer que, sur les 165 cas de ce genre que nous offrent les sources romaines, il y en a 125 pour lesquels la comparaison des textes ne fait apparaître aucune modification sensible, et vingt environ qui ne révèlent que des altérations de pure forme. Encore pour les quelque vingt autres certains changements ne sont-ils pas imputables aux compilateurs : bien mieux, pour certains d'entre eux[2], c'est le texte indépendant qui est altéré, et c'est le texte du *Digeste* qui nous donne le pur droit classique!

Le plus souvent nous n'avons pas la bonne fortune de posséder ce « témoin », pour employer le langage des laboratoires[3]. Mais

1. Cf., sur la question, P. Collinet, *The general problems raised by the codification of Justinian*, in *Revue d'histoire du droit*. Haarlem, t. IV, 1923, p. 1 et suiv.

2. D. 9, 2, 27, 17 = *Collatio*, 2, 4; D. 9, 2, 27, 8 = *Collatio*, 12, 7, 3; D. 23, 3, 33 = *Schol. Sinaï*, 12, 33.

3. D'autres situations peuvent être dans une certaine mesure rapprochées de celle-là : l'hypothèse des lois dites « géminées », celle où un fragment du *Digeste*

nous ne sommes pas pour cela démunis. Tout un riche matériel, toute sorte d'outils savamment perfectionnés ont été mis à notre disposition par nos devanciers. On peut assez commodément distinguer, parmi ce matériel, des critères de forme et des critères de fond. Le rapport des uns aux autres est assez discuté. Pour un certain nombre de savants audacieux, MM. Albertario, G. Beseler, par exemple, les critères tirés de la forme, par exemple ceux tirés du vocabulaire, seraient par eux-mêmes suffisants pour prouver une interpolation. Mais c'est là une opinion qui est repoussée avec raison par un certain nombre d'autres érudits, notamment par M. W. Kalb ou M. Buckland. Toute retouche de forme ne peut prouver qu'une chose, à savoir que le texte a subi un remaniement. Tant qu'on reste sur ce terrain, il est impossible d'aller plus avant : la retouche est-elle une interpolation véritable, un glossème, une abréviation ou au contraire un développement surajouté, un simple enjolivement? il est impossible de le savoir tant qu'on n'examine pas le fond, c'est-à-dire la règle de droit. Elle seule pourra, en raison des lois constantes de l'évolution juridique, nous donner l'assurance que nous avons en face de nous un texte classique ou un texte byzantin. Sans doute n'arriverons-nous pas toujours, par ce moyen, à une certitude. Le droit n'a pas une évolution si rigide, si linéaire que des solutions en apparence byzantines n'aient pu se trouver préconisées par des jurisconsultes classiques ou réciproquement, surtout si l'on songe que nous avons affaire à des textes jurisprudentiels et non législatifs. Mais, en tout cas, lorsqu'il s'agira de juger si un fragment du *Digeste* est ou non interpolé, c'est aux indices de fond, et non de forme, qu'il faudra donner le rôle décisif.

Est-ce à dire que les critères de forme soient négligeables? Ils sont, au contraire, essentiels. Ils jouent, pour ainsi dire, le rôle de détecteurs. Sans doute, comme je l'ai dit, ils ne sont pas suffisants. J'ajouterai qu'ils ne sont pas nécessaires; en d'autres termes il y a des fragments qui ont été indubitablement interpolés sans que rien dans leur forme décèle la main des compilateurs. Toutefois, ce sera l'exception. L'hypothèse la plus fréquente sera celle où leur intervention se trahit par un détail qui, si

se retrouve aux *Institutes* de Justinien, au Code de Justinien ou aux Basiliques. Sur tous ces points, cf. Schultz, *op. cit.*, p. 45-54, et les auteurs qu'il cite.

infime soit-il, suffira pour attirer l'attention et la défiance de l'historien. Pratiquement, du reste, on devra s'abstenir de tenir pour interpolé tout texte où les indices de fond ne sont pas corroborés par des indices de forme.

Je laisserai naturellement de côté les critères d'ordre juridique. C'est seulement de ces critères de forme, de ces critères linguistiques dont je viens de préciser la portée, que je voudrais vous entretenir brièvement. Mais, auparavant, je crois utile de vous donner quelques renseignements sur les principaux moyens de travail dont nous disposons pour cette recherche.

Le problème consistant au premier chef dans une identification du passage suspect soit avec d'autres fragments de l'auteur auquel on l'attribue, soit d'autre part avec les œuvres de Justinien, il s'ensuit que nous aurons à nous servir de deux séries de travaux, les uns relatifs aux auteurs classiques, les autres à Justinien, auxquelles il faut en joindre une troisième, comprenant les ouvrages généraux, qui embrassent la littérature juridique dans son ensemble.

1. Pour commencer par cette dernière, sans parler, naturellement, des dictionnaires généraux de la langue latine, auxquels on aura nécessairement assez souvent recours, un instrument de travail de première importance est le *Vocabularium jurisprudentiae romanae*, publié par les soins de la Fondation Savigny, qui paraît par fascicules depuis 1894. Ont paru les lettres A, B, C, D jusqu'à *doceo*, H et I jusqu'à *idem*, N jusqu'à *numen*, R et S jusqu'à *sed*. L'ouvrage n'est donc pas complet, tant s'en faut, mais le dépouillement sur fiches est terminé et se trouve à la bibliothèque de Berlin. Il suffit de s'adresser à elle pour recevoir, pour un mot donné, le relevé complet tel qu'il figurera au *Vocabularium* quand l'ouvrage sera publié dans son intégralité. Un vocabulaire beaucoup plus réduit, mais excellent, est celui qu'a donné M. Seckel en refondant le *Handlexicon zu den Quellen des Römischen Rechts*, de Heumann, 9e édition, 1907. Dans les fascicules 3 et 4 du *Bullettino dell' Istituto di diritto romano*, 1923, M. Guarneri a dressé une liste fort utile des mots suspects. Enfin, M. Gerhard Beseler, dans une série de quatre brochures intitulées : *Beiträge zur Kritik der Römischen Rechtsquellen*, parues de 1910 à 1920, et complétées par un article inséré dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte* (*Romanistische Abteilung*), 43, 1922, p. 415 et suiv., a

signalé un grand nombre de termes ou de locutions qui lui apparaissent comme autant d'indices d'interpolation[1].

2. En ce qui concerne la langue et le style des classiques, le travail qui s'est fait de tout temps pour les auteurs dits littéraires n'a été entrepris qu'assez récemment par les juristes, sans doute en partant de l'idée inexacte qu'ils parlaient tous la même langue. L'impulsion est due, pour une large part, à divers opuscules de M. W. Kalb, notamment : *Das Juristenlatein*, Inaugural dissertation, Erlangen, 1886, 2e édition 1888, et *Roms Juristen, nach ihrer Sprache dargestellt*, 1890[2]. Parmi les monographies faites de ce point de vue, il faut citer : pour Gaius, Kalb, in *Archiv für lateinische Lexicographie*, 1, 1884, 82 et suiv.; Kniep, *Der Rechtsgelehrte Gaius*, 1910, 57 et suiv.; Grupe, in *Zeitschrift der Sav. Stift.*, 16, 300 et suiv.; 17, 311 et suiv.; 18, 213 et suiv.; auxquels il convient d'ajouter un *Vocabulaire des « Institutes » de Gaius* dû à M. Zanzucchi, 1910. Ce même travail lexicographique a été fait pour Celse, par M. Stella Maranca, à la fin de son ouvrage intitulé : *Intorno ai frammenti di Celso*, 1915. Pour Papinien, cf. Leipold, *Uber die Sprache des Juristen Æmilius Papinianus*, 1891. Pour Ulpien, Pernice, *Ulpian als Schiftsteller*, in *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1885. Pour Modestin, Brassloff, in *Wiener Studien*, 32, 137 et suiv. Enfin, je citerai ici, bien qu'il ne s'agisse plus à proprement parler de jurisconsultes, mais d'actes législatifs et d'actes juridiques concrets, l'index, dû à Gradenwitz, relatif au tome I des *Fontes juris romani* de Bruns, 7e édition, 1909, contenant les *Leges et Negotia*. L'index a paru en un fascicule séparé, in-4°, Tubingen, 1912.

3. Le latin de Justinien a fait l'objet d'un assez grand nombre de travaux, parmi lesquels je citerai : Eisele, *Zeitschrift der Sav. Stift.*, 7, 15 et suiv.; Grupe, *Ibid.*, 14, 224 et suiv.; 15, 327 et suiv.; Hugo Krueger, *Arch. f. lat. Lexic.*, 10, 147 et suiv.; 11, 453 et suiv. Un vocabulaire latin du Code de Justinien a été récem-

1. A ces travaux parus, il faut ajouter l'indication de travaux en préparation que je trouve signalés dans Schultz, *Einführung*, p. 58-59. Un index des *Institutes* de Justinien est préparé par Vassalti, un index du Code Théodosien par Gradenwitz.

2. Il faut y ajouter du même auteur l'utile recension des travaux sur les juristes latins parue à différentes reprises dans les *Jahresberichte über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft* de Bursian, 1891-1895, t. LXXXIX, p. 206-312; 1896-1900, t. CIX, p. 17-85; 1901-1906, t. CXXXIV, p. 1-122,

ment publié par R. von Mayr, Prague, 1923. Cf. encore un index des constitutions latines de Justinien dû à M. Longo et publié au tome X du *Bull. dell' Ist. di diritto romano*.

A l'aide de ces travaux et de ces instruments de travail, on a pu déterminer avec beaucoup de rigueur les critères de forme d'interpolation. On peut les diviser commodément en trois catégories : indices tirés du style, de la grammaire, du vocabulaire. Sans prétendre aucunement être complet, je voudrais donner ici quelques exemples de chacun d'eux.

En ce qui concerne d'abord le style, on a depuis longtemps appelé l'attention sur une des caractéristiques du style de Justinien qui consiste dans la construction particulière de sa phrase. Elle est bâtie sur un plan symétrique ou même antithétique, un premier membre de phrase commençant par : *si quidem...*, un autre par : *sin autem...*, et la proposition principale s'engageant le plus souvent par : *tunc*. Parfois à cette antithèse principale viennent s'ajouter une ou même plusieurs antithèses secondaires, ce qui conduit parfois, malgré la netteté apparente de ce dispositif, à un véritable embrouillamini, dont voici un spécimen :

C. Just., 4, 1, 12, 1.

Si quidem is cui imponitur sacramentum nihil ad hoc fuerit reluctatus et hoc praestitur vel referatur... 2. Sin autem is cui sacramentum illatum est vel a parte vel a judice hoc subire minime voluerit, licentiam quidem habeat sacramentum recusare, judex autem, sic causam dirimat... Ipse autem, qui sacramentum sibi illatum dare recusaverit... Et si judex appellationi praesidens bene quidem illatum jusjurandum, non rite autem recusatum pronuntiaverit... Sin autem non rite quidem illatum, recte autem recusatum sacramentum pronuntiaverit, tunc ei licebit...

Ce type de phrase, évidemment inspiré de la phrase grecque avec son balancement bien connu (...μὲν...δὲ..), se trouve constamment chez Justinien. Il n'est pas absolument spécial à cet empereur, car on le trouve dans des constitutions d'empereurs antérieurs[1] et aussi, d'une façon sporadique, chez quelques jurisconsultes dont les travaux nous sont parvenus d'une manière indépendante, comme Gaius[2] et Ulpien[3], mais la présence de cette

1. Voir les constitutions citées par H. Appleton, *op. cit.*, p. 48.
2. Gaius, *Inst.*, 2, 105; 4, 100, 101, 106, 107.
3. Ulp., *Regulae*, 24, 13.

construction dans un texte du *Digeste* devra suffire à éveiller le soupçon.

Je signalerai encore les propositions commençant par *nisi...* comme un fréquent indice d'interpolation. Le plus souvent, ces réserves ajoutées à l'énoncé d'une règle de droit sont la marque d'une pensée juridique vacillante. Il en est d'autres, moins nets, que je laisserai de côté en vous renvoyant, pour plus ample information, à un article d'Eisele (*Zeitschrift der Sav. Stift.*, 1886, p. 18 et suiv.) et au travail d'ensemble déjà cité d'Henri Appleton[1].

Le second critère de forme est tiré des fautes grammaticales que les compilateurs ont commises en opérant leurs remaniements : les unes sont dues à la négligence et se justifient dans une certaine mesure par la manière hâtive dont ils ont travaillé; les autres sont des fautes d'ignorance.

Chose curieuse, ce sont les premières, les simples inadvertances des compilateurs, qui sont les plus révélatrices. J'en donnerai un exemple typique, et d'ailleurs bien connu. Il se trouve au livre 13, titre 7, loi 8, paragraphe 3. Voici le passage qui nous intéresse :

Si... acceperim pignus, pactusque sim ut nisi sua quaque die pecunia soluta esset, vendere eam mihi liceret...

Au lieu de *eam*, on attendrait *id*, car le démonstratif ne peut se rapporter qu'à *pignus*. Pourquoi le féminin se trouve-t-il ici au lieu du neutre? En se posant la question, on a été amené à établir qu'il se rapportait à une institution du genre féminin, la *fiducia*, dont les traces ont été effacées au *Digeste*, où les commissaires de Justinien ont remplacé chaque fois sa mention par celle du *pignus*. Naturellement, cette conclusion n'est pas fondée uniquement sur cette étourderie des compilateurs : elle se base sur tout un faisceau de raisons d'ordre juridique[2], mais elle trouve dans ce texte une confirmation des plus précieuses.

Les fautes de grammaire proprement dites sont le plus souvent des « grécismes ». Les compilateurs étaient des Byzantins parlant

1. *Op. cit.*, p. 38-58.

2. L'existence et les caractères de la *fiducia* ont été particulièrement mis en lumière grâce aux beaux travaux de M. Lenel sur l'Édit du préteur, *Das Edictum Perpetuum*, 2e éd. Leipzig, 1907, p. 282. Traduction française de la première édition sous le titre : *l'Édit perpétuel*, t. II, p. 5.

et écrivant le grec. Sans doute, ils savaient le latin, mais c'était pour eux une langue étrangère. Une bonne part des solécismes que nous relevons dans les textes du *Digeste* n'ont pas d'autre origine. L'un des plus fréquents est celui qui consiste à employer l'indicatif au lieu du subjonctif, ou réciproquement, après une conjonction qui gouverne l'un de ces modes; notamment après *ut*, après *licet*, après *cum* causal, de pareilles erreurs sont nombreuses[1]. Il ne faudrait pas, je le répète, accorder trop de valeur à ces indices, car d'un côté ces fautes, ces « grécismes », ne sont pas le privilège des Byzantins, un grand nombre de jurisconsultes étant d'origine hellénique et pouvant manier plus ou moins maladroitement le latin, et d'autre part, sans même parler de possibilité d'interpolations antéjustiniennes ou de glossèmes, des retouches de forme, des raccords grossièrement opérés ont pu être faits sans que cela implique une modification quant au fond du droit.

Il y a cependant un indice grammatical qui, s'il pouvait être nettement dégagé, constituerait à lui seul une preuve presque certaine d'interpolation, au sens plein du mot : je veux parler du pluriel emphatique (*majestatis*). Son emploi est l'indice d'une manifestation de volonté du prince, qui ne peut guère se concevoir que s'il s'agit de modifier une règle de droit. Malheureusement, il est à peu près impossible, pratiquement, de savoir si un pluriel rencontré dans un texte est un pluriel *majestatis* ou s'il correspond réellement à une pluralité de sujets[2].

Passons au vocabulaire. Ici de très sérieux efforts ont été faits par les chercheurs d'interpolations, sur lesquels, sans pouvoir malheureusement m'y arrêter longuement, j'attire votre attention, car si, pour les raisons que j'ai dites, des recherches de cet ordre n'ont pas pour le romaniste toute l'importance qu'y attachent leurs auteurs, en ce sens qu'elles ne peuvent jamais, à elles seules, faire la preuve d'une interpolation, elles présentent pour le philologue, et spécialement pour l'historien de la langue latine, un très sérieux intérêt.

A l'aide des instruments lexicographiques que j'ai signalés, on a pu constater qu'un assez grand nombre de mots qui se trouvent

1. Sur tous ces points, cf. notamment H. Appleton, *op. cit.*, p. 65, et surtout Eisele, *art. cit.*, p. 25 et suiv.
2. *Sic*, W. W. Buckland, *art. cit.*, p. 346.

au *Digeste* n'ont jamais appartenu à la langue classique, soit que le mot même fût complètement ignoré avant le IVe, le Ve ou même le VIe siècle, soit qu'il s'agisse d'un emploi nouveau d'un mot connu.

Comme exemple des premiers, je citerai, parmi beaucoup d'autres : *celebrare*, *indevotio*, *jussio*, *obviare*, *opitulatio*, *visio*, *retradere*, etc.

Pour les seconds : *anterior*, en parlant du temps ; *ipse* pour *is; malle*, dans le sens de vouloir ; *pro* pour : au sujet de ; *quatenus* pour *ut; solacium*, dans le sens d'indemnité, etc.

Je citerai encore, parmi les critères terminologiques, un indice sur lequel M. Collinet[1] a le premier attiré l'attention et qui consiste non plus dans l'emploi, mais dans la suppression de certains mots, des mots *actio* et *judicium* devant les noms des actions. Ici encore on est sûr que le texte a été retouché, mais ici encore on ne peut pas en inférer une modification du droit : l'analyse juridique seule est capable de la déceler.

Je me suis longuement étendu, et peut-être un peu attardé, sur cette question des interpolations du *Digeste*[2], parce qu'elle constitue, à mon sens, un exemple assez topique des services que l'histoire du droit romain peut attendre de la philologie. Avant de quitter les sources, je signalerai encore deux questions de même nature.

La première consiste dans l'identification d'une constitution impériale ou, d'une manière plus générale, d'un acte législatif non daté ou faussement daté. Ici les critères de forme seront donnés principalement par l'étude des formules de chancellerie et l'examen du style administratif. Un bon exemple d'une recherche de ce genre est fourni par un travail de M. Vernay intitulé : *les Changements de style dans les constitutions impériales de Constantin à Dioclétien*, paru dans les *Études* dédiées à M. P. F. Girard, t. II, 1913, p. 263 et suiv. Dans un ordre d'idées voisin, je

1. P. Collinet, *Un nouveau critère d'interpolation : la désignation des actions sans « actio » ou « judicium »*, in *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1910, p. 157.

2. Le Code de Justinien, recueil de constitutions impériales rendues depuis le temps d'Hadrien jusqu'à Justinien, n'est pas plus exempt d'interpolations que le *Digeste*. Elles y ont été moins systématiquement recherchées. Pourtant des travaux d'approche ont été faits. On en trouvera l'indication dans P. F. Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, 7e édition, 1924, p. 84, 1.

me suis moi-même attaché, dans un article paru dans le même recueil (t. I, p. 99 et suiv.), à résoudre le petit problème suivant : lorsqu'un auteur en cite un autre à un temps passé, notamment à l'imparfait, « *Julianus aiebat...* », peut-on en induire que le second soit mort au moment où la phrase est écrite? Ce sont là, on peut le remarquer, des questions d'ordre général, en ce sens que la réponse qui leur est donnée, si elle est utile à nos recherches, peut aussi bien servir à la solution de problèmes d'histoire littéraire, voire d'histoire politique.

*
* *

Le terrain des sources est sans doute celui qui se prête le plus à l'utilisation, par le juriste, des données fournies par la philologie. Je voudrais cependant, avant de terminer, montrer que l'étude du latin est parfois d'un grand secours en ce qui touche la connaissance des institutions elles-mêmes.

L'histoire des mots, et notamment leur étymologie, est souvent de nature à nous éclairer sur le sens véritable ou sur l'origine d'une institution. Sans doute, il faut se garder de trop attendre de ce secours : on s'exposerait à des déceptions. Il arrive fréquemment qu'une institution tire son nom d'un de ses caractères secondaires : ainsi *testamentum* évoque l'intervention d'un tiers, d'un témoin (*testis*), et pourtant cette intervention n'est pas ce qu'il y a de plus significatif dans l'institution. C'est là un exemple entre bien d'autres. Il n'en est pas moins vrai que l'étymologie mettra souvent sur la voie de filiations d'institutions auxquelles on n'aurait pas songé et qui se sont trouvées confirmées par des recherches ultérieures, notamment par le droit comparé; les exemples en sont nombreux; je citerai seulement : *pecunia*, de *pecus; stipulatio*, de *stips*. On sait de reste quel intérêt présentent pour le romaniste, malgré leurs imperfections et leurs naïvetés bien souvent, les ouvrages de grammaire écrits par les Romains, et quel parti on a pu tirer de Caton, de Varron, de Festus, etc. Il existe de bons dictionnaires étymologiques du latin, notamment celui de Walde. Un dictionnaire meilleur encore serait accueilli avec reconnaissance par les romanistes[1].

1. Il ne peut naturellement être question de relever ici les nombreuses monographies de mots latins éparses publiées soit dans des recueils spéciaux comme l'*Ar-*

Enfin[1] l'étude approfondie de la langue et de la littérature latines est souvent d'un grand secours pour fixer le sens d'un acte juridique dans un texte quelconque, principalement, mais non exclusivement, dans un texte dit littéraire. Nous avons tendance — c'est là un défaut propre aux techniciens et peut-être particulièrement accusé chez les juristes — à considérer les institutions comme des mécanismes rigides ayant partout et toujours leurs mêmes traits essentiels. Nous sommes portés par là à transporter, à transposer ce concept tout fait d'un texte à l'autre lorsque nous croyons voir dans ce second texte une allusion à l'institution. Cette façon de faire est susceptible de conduire à des résultats peu satisfaisants. Il arrive en effet assez souvent que, même dans des textes juridiques, des expressions que nous croyons techniques ne soient pas employées par l'auteur dans une acception technique[2]. Il arrive plus fréquemment encore que l'institution, quoique prise sous son aspect juridique, présente des traits particuliers, des nuances qui la distinguent de l'institution normale ou de l'institution développée. Pour saisir ces nuances, bien souvent les procédés juridiques ne suffiront pas; il faudra s'en référer au style, aux habitudes de langage de l'auteur du passage. A ne pas utiliser ces données non seulement nous risquerions de fausser le sens de l'expression et de commettre de véritables anachronismes, mais nous nous priverions d'une source précieuse de renseignements sur l'évolution de l'institution, sur ses différents aspects, sur son rôle pratique[3].

chiv für lateinische Lexicographie, de Wölfflin, ou diverses revues philologiques ou juridiques, soit dans les éditions annotées des différents auteurs.

1. Je laisse de côté, comme allant de soi, l'utilité que présente la connaissance de la langue et du style pour l'établissement du texte. C'est là un domaine où la collaboration du philologue et du juriste est particulièrement indispensable.

2. Il me sera permis de donner un exemple pour éclairer cette observation. Au cours de recherches sur la procédure formulaire romaine, j'ai cru m'apercevoir que le préteur n'avait pas, tout au moins dans une mesure aussi large qu'on le pense généralement, le droit de refuser la formule d'action au plaideur qui vient la lui réclamer. J'ai été amené à cette constatation non pas tant par des considérations d'ordre juridique que par l'observation que dans certains textes les expressions *denegare actionem, non dari actionem*, etc., ne pouvaient signifier le refus de l'action *in jure* par le préteur, sens qu'on leur donnait mécaniquement *partout* pour l'avoir rencontré *souvent*. Cf. ma « *Denegatio actionis* » *sous la procédure formulaire*, in *Travaux et mémoires de l'Université de Lille*, fasc. 8, 1924.

3. Voir, par exemple, dans Huvelin, *Furtum*, I, 387 et suiv., comment les mots *ope consilio* qui, au temps des *veteres*, visaient l'auteur principal d'un délit, ne se sont que plus tard appliqués au complice. L'opinion contraire, encore soutenue

*
* *

Ce danger signalé, je tiens du reste à revendiquer, pour le juriste, le droit de remonter le cours du temps et de ne pas s'astreindre à suivre strictement l'ordre chronologique des sources. C'est en ce sens que l'historien du droit se sépare du philologue ou de l'historien proprement dit[1]. Sans cesser un moment d'employer les outils délicats forgés par ces derniers, sa discipline propre l'oblige à en faire un usage un peu différent. Son investigation se porte sur des institutions qui ont une réalité objective et obéissent à des lois fixes de développement. Dès lors, il devra parfois partir de l'institution développée pour interpréter sainement ses premiers linéaments ou ses formes aberrantes, exactement comme le physiologiste interprète l'embryon en partant de l'adulte, le pathologique en partant de l'individu normal. Cette méthode offre ses dangers, que j'ai dénoncés tout à l'heure : elle me paraît cependant indispensable au juriste historien, comme à tous ceux qui étudient l'évolution des phénomènes sociaux[2].

Si j'ai cru devoir indiquer cette nuance, ce n'est pas, certes, pour amoindrir la valeur des services que la philologie peut rendre à la science du droit romain. Vous avez pu voir, au contraire, au cours de cet exposé, combien ils sont nombreux et importants et combien peu de chose celle-ci peut vous offrir en compensation. Dans cet échange de bons procédés, c'est assurément nous, les romanistes, qui faisons figure de débiteurs. Nous nous en rendons pleinement compte et n'en sommes nullement humiliés, sachant qu'en dépit des compartimentages nécessaires la science est une, et que, de quelque façon qu'elle s'effectue, la collaboration des diverses disciplines est le moyen le plus fécond pour atteindre à la connaissance de l'antiquité, but commun de nos efforts.

par la majorité des romanistes, paraît bien basée sur une de ces « anticipations » que je dénonce au texte.

1. *Contra*, P. Huvelin, *op. cit.*, p. 4; 12.

2. *Sic*, François Simiand, *Critique historique et science sociale*, in *Revue de synthèse historique*, 1903, p. 156.

III

DEUX CHAPITRES DE L'ENSEIGNEMENT DU LATIN

PAR CH. PAGOT

Fondateur du
« Comité des études grecques et latines rendues intéressantes »

I. — L'ENSEIGNEMENT DE LA QUANTITÉ.

A l'heure actuelle on considère volontiers l'apprentissage de la quantité comme facultative dans l'étude du latin et l'on se résigne à faire lire aux élèves la poésie de Virgile ou d'Ovide comme de la prose poétique. Dans un enseignement que je présente à des adultes et à des enfants, j'essaye de faire apparaître l'étude de la quantité comme un élément essentiel de l'étude du latin, et que je ne sépare pas de l'étude des formes. Pour expliquer ma méthode je résumerai ici quelques-unes de mes classes, les premières, les plus importantes. Étant donné l'enchaînement nécessaire entre les différentes matières, il me sera impossible de parler de la quantité sans effleurer parfois quelques autres sujets. Je m'en excuse à l'avance.

Chacune de mes leçons est divisée en deux parties : I. Grammaire; II. Vocabulaire.

Première leçon : I. Je donne à mes élèves un tableau que je nomme la clé du latin. Sur ce tableau figurent, avec la fonction des mots, les questions qui servent à trouver cette fonction, des exemples français, les cas, et, dans une dernière colonne, le singulier de *rosa*[1]. L'élève a devant lui ce tableau au moins durant deux mois, pendant qu'il fait ses devoirs. Le tableau est également inscrit sur une planche murale accrochée au-dessus de la chaire. Rien de plus important pour préparer l'enseignement de la quantité. Enseigner les longues et les brèves à des élèves qui commettent des fautes grossières d'analyse grammaticale serait vain. La consultation incessante du tableau élimine un grand nombre d'erreurs.

1. Je prononce au début les mots latins de deux façons : selon la prononciation traditionnelle et selon la prononciation réformée. Les élèves choisissent le plus souvent cette dernière et l'unité tend bien vite à s'établir. Quand il s'agit d'enfants, les parents n'osent pas s'opposer à une prononciation qui est l'objet d'une préférence de l'élève et qui n'a pas été imposée.

Sur les formes du singulier de *rosa* je n'indique aucune quantité, même pas sur l'*ā* de l'ablatif. Je réduis au minimum l'exposition des faits dont je ne puis immédiatement fournir une explication.

II. J'aborde le vocabulaire en commençant par la quantité. Je cite les trois mots français *grise*, *cerise*, *sottise* qui ont un *ī* long, puis les trois mots français *pipe*, *bile*, *digne* qui ont un *ĭ* bref. L'élève a tout de suite le sentiment de l'élasticité des voyelles.

J'examine ensuite ce que sont devenus l'*ī* et l'*ĭ* latins en italien, en espagnol et en français : je choisis des exemples dans lesquels *ī* et *ĭ* sont accentués et libres; mais je ne parle *pour le moment* ni d'accent ni de voyelle libre ou entravée; je dis : *ī* tend à rester *i*, *ĭ* tend à devenir *ē* qui demeure tel en italien et en espagnol et devient *oi* en français

Il n'y a point d'inconvénient à prononcer[1] en classe des mots de langues que les élèves ne connaissent pas, à deux conditions : d'abord les exemples doivent être peu nombreux; j'en donne deux de chaque langue pour *ī* et deux pour *ĭ*, ce qui est nécessaire et suffisant pour éveiller déjà chez l'élève la notion de la régularité des phénomènes phonétiques. En second lieu, les mots des langues étrangères doivent avoir avec le mot latin et avec le mot français un rapport direct, qu'illustre précisément le traitement de l'*i*. Je dis à mes élèves : « Ne remarquez rien autre chose que l'*i*. »

Je passe ensuite aux rubriques par lesquelles je termine chaque leçon : *langue populaire*, *orthographe latine et française*, *sémantique*.

Deuxième leçon : I. Pluriel de *rosa*. Aucun signe de quantité[2].

II. Je ne parle pas encore de l'accent, mais je marque la différence entre une voyelle libre et une voyelle entravée, entre une voyelle qui termine la syllabe et une voyelle qui ne la termine pas. Les exemples comportent toujours des *ī* et des *ĭ* accentués et sont toujours au nombre de deux pour chaque langue. Je souligne l'absence de diphtongaison en français. Je demande aux élèves de me dire le mot français venu de *arĭstam*. Ils trouvent *arête*. Les élèves

1. Il y a souvent dans mes classes des adultes et des enfants étrangers. Je leur demande toujours de prononcer les mots appartenant aux langues de leur pays.

2. Pour les explications linguistiques ne concernant pas directement la quantité, consulter le cours en voie de publication sous le nom de « Latin par la joie » dans *Conferencia* depuis le 15 décembre 1922. Ces leçons, réunies en volume et complétées, formeront prochainement le *Manuel du latin linguistique-humaniste*.

ont déjà reçu, dans la première leçon, des notions de sémantique auxquelles je renvoie.

Il n'est question ici que de la quantité des voyelles. Il sera question de celle des syllabes le jour où il faudra scander les vers latins. L'élève doit être préparé de longue date à distinguer la quantité des voyelles et la quantité des syllabes.

Les autres rubriques continuent.

Je puis bientôt demander à mes élèves de marquer certaines quantités dans les devoirs. Bien entendu ils n'ont à s'inquiéter que des voyelles déjà expliquées. L'enseignement doit être progressif. Dans le Manuel que je publierai il y aura pour la quantité des exercices spéciaux avec vocabulaire étymologique.

Troisième leçon : I. Singulier et pluriel de *dominus*.

J'amorce la quantité des voyelles en syllabe finale. J'explique *dominŭs* (*dominŭ-s*), *domine* (pas de désinence), *dominŭm* (*dominŭ-m*). Alternance vocalique *ŭ ĕ*[1]. Comparaison avec les alternances vocaliques des langues modernes. J'indique la quantité des finales des trois premiers cas de *dominus*.

II. Nous reprenons tout ce qui a été vu. Nous rabâchons les exemples précédemment cités. J'examine *ī* et *ĭ* devant les nasales en italien, en espagnol et en français. J'explique les intermédiaires entre *ē* et la diphtongue *oi*. Je ne parle toujours pas de l'accent.

Les quantités jusqu'à présent étudiées sont marquées dans les devoirs.

Quatrième leçon : I. Déclinaison de *templum*. Je marque l'*ă* du pluriel.

Je développe devant mes élèves, à propos du neutre, la notion du genre indo-européen, et j'emprunte à M. Meillet[2] les explications qui rendent compte non seulement de la similitude du nominatif, du vocatif et de l'accusatif, mais encore de l'*ă* du pluriel. Je rattache la forme et la quantité à l'explication linguistique, la règle grammaticale à des observations concrètes.

II. Nous considérons *ī* non-accentué en italien, en espagnol et en français. Je parle enfin de l'accent, de la différence de traitement entre l'accentuée et la non accentuée. Je distingue l'accent

1. Pour enseigner ces matières d'une part à des enfants, d'autre part à des adultes qui n'ont jamais étudié la linguistique, je m'efforce de me servir d'un langage très concret (voir le cours publié).

2. A. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*. Champion, 1921, p. 211.

du ton, que j'ai eu l'occasion de définir dans les précédentes leçons. De cette démonstration sur l'accent il ne résulte pas qu'il faille marquer l'accent dans la prononciation[1].

Les quantités déjà étudiées sont marquées dans les devoirs.

Cinquième leçon : I. Suite de l'étude des formes avec explications linguistiques. II. Nous continuons de traiter de l'*ī* non accentué.

Sixième leçon : I. Troisième déclinaison; noms imparisyllabiques.

L'apprentissage de la quantité, et, en général, l'emploi de la linguistique dans l'enseignement du latin n'est possible que si on a soin de faire constamment rabâcher les tableaux de déclinaisons. Je pratique dans mes leçons le psittacisme le plus rigoureux. Ce rabâchage constant donne à l'élève l'impression de sécurité nécessaire, la faculté d'utiliser mécaniquement les connaissances qu'il a acquises, et, en éliminant le maximum de fautes, allège la tâche du correcteur. Mais, chaque fois que nous rabâchons, nous pouvons, précisément grâce à l'intervention de la linguistique, découvrir du nouveau dans ce qui a été déjà étudié, ce qui donne un singulier attrait aux révisions. Ainsi, quand j'expose à mes élèves la troisième déclinaison, ils me récitent les deux premières. J'en profite pour avancer dans l'explication des finales, dont j'indique la quantité. Je compare les trois premières déclinaisons : nominatif singulier, désinence *s* ou rien : *rosă*, *dominŭ-s*, *consul;* nominatif pluriel : *consules;* je réserve l'explication de la quantité de *es* pour la prochaine leçon. J'explique *dominī* et *rosae*. Et j'en viens à expliquer l'*ā* de l'ablatif singulier *rosă*. J'ai parlé des alternances de timbre, je parle maintenant des alternances de quantité.

Dans les classes suivantes je poursuivrai l'exposition des éléments : quatrième et cinquième déclinaisons, comparatif, superlatif, pronoms. Mais nous continuerons à rabâcher les déclinaisons en reprenant toujours dès le début. J'expliquerai de nouvelles finales et marquerai d'autres quantités. La tendance à l'élimination des cas, les luttes entre l'ablatif, le locatif et l'instrumental donneront lieu à des développements qui ne seront pas sans intérêt dramatique.

II. Nous examinons *ĭ* non accentué.

Le bagage de l'élève relativement à la quantité augmente peu à

1. Cf., à ce sujet, les observations présentées par M. Marouzeau à la Société des Études latines : *Revue des Études latines*, II, 1924, p. 60 et suiv.

peu. Les devoirs se chargent de plus en plus de signes de brèves et de longues.

Septième leçon : I. Troisième déclinaison; noms parisyllabiques.

Je puis ici expliquer la quantité de la désinence *ēs* du nominatif pluriel. J'explique les accusatifs singuliers en *im* et les ablatifs en *i* par la quantité de *i* et par les influences analogiques.

II. Ce que sont devenus *ī* et *ĭ* indo-européens en allemand et en anglais. Cause de la diphtongaison des longues. Au latin *ūnum* correspond l'allemand *Wein*, l'anglais *wine*.

Huitième leçon : I. Suite de la grammaire.

II. Nous pouvons maintenant aller beaucoup plus vite en ce qui concerne la quantité. Les fondements sont posés. J'explique en une seule fois *ē* en italien, en espagnol, en français, en allemand et en anglais.

Telles sont les premières leçons de mon cours. Le cours entier comprend quarante leçons qu'on peut enseigner en autant de temps que l'on veut. Aux adultes j'enseigne une leçon en une heure, aux enfants une leçon en deux ou trois heures.

Quels sont les résultats de cet enseignement? Il faut considérer non seulement les résultats relatifs à la quantité, mais encore les résultats généraux. Car il s'agit de savoir si une étude supplémentaires comme celle de la quantité et l'usage que je fais des langues étrangères nuisent au latin ou au contraire le servent.

Pour les résultats généraux, voici la dernière expérience que j'ai faite : un groupe de dames a suivi les quarante leçons : 20 heures de novembre à mars 1922-1923, 20 heures de novembre à mars 1923-1924. J'ai donné à mes auditrices une version du baccalauréat; le maximum étant 20, l'une d'entre elles aurait obtenu une note supérieure à 15; les notes se sont échelonnées ensuite de 15 à 10; une version aurait eu moins de 10. Aux prochaines classes je donnerai à ces mêmes élèves une version de licence et une d'agrégation. Pour les enfants je prévois une réduction considérable du temps actuellement consacré aux études latines. Les explications linguistiques me permettent de rendre aptes au latin des élèves déclarés inaptes.

Quant à l'objet qui nous occupe ici, on a pu voir que je ne m'oblige pas à enseigner toutes les quantités. J'en enseigne beaucoup. Je m'estime déjà heureux quand j'éveille chez l'élève le désir de savoir si une voyelle est longue ou brève, quand je constate en

lui une irritation en présence d'une voyelle dont la quantité est inconnue. La création d'une telle disposition d'esprit peut être déjà considérée comme un résultat positif. L'élève chez qui elle se manifestera sera dans l'impossibilité de traiter les vers de Virgile ou d'Ovide comme de la prose, et il les abordera avec l'idée d'apprendre les quantités qu'il ne sait pas encore.

J'ajoute que la prononciation effective des longues et des brèves se trouve facilitée par l'apprentissage simultané de plusieurs langues; la connaissance de mots italiens, espagnols, allemands, anglais, est propre à donner aux élèves français des habitudes de prononciation qu'il ne leur serait pas aisé d'acquérir par le maniement de leur langue maternelle. Inversement, dans un enseignement où tout s'enchaîne, le souci d'instruire les élèves de la quantité confère aux études latines la valeur d'une introduction à l'apprentissage des langues vivantes.

II. — L'Enseignement des Propositions subordonnées.

L'enseignement des subordonnées, avec les analyses qu'il suppose, les listes de signification qu'il conduit d'ordinaire à établir, constitue une des principales difficultés de la grammaire latine. Je me propose d'indiquer ici la méthode que j'emploie pour simplifier cet enseignement.

Un mot de la proposition infinitive.

« J'entends que Paul chante » peut, avec une nuance de sens, être rendu par « J'entends Paul chanter ». *Que* est inutile. *Paul* devient complément direct du verbe de la principale. Le verbe de la subordonnée est à l'infinitif. C'est la proposition infinitive telle qu'elle existe en latin. Je fais comparer à mes élèves : « Il la crut être morte » (Corneille)[1], à : « Il crut qu'elle était morte », et je les amène, en commentant ces exemples, à formuler la règle de la proposition infinitive latine : après les verbes qui signifient *dire*, *croire*, *penser*, le sujet de la proposition subordonnée *devient le complément direct du verbe qui précède* et par conséquent se met à l'accusatif; le verbe de la subordonnée se met à l'infinitif. Il faut à tout prix éviter cette formule trop simplifiée : « Le sujet se met à l'accusatif. » Il est aussi aisé d'énoncer une règle avec exactitude qu'en suggérant des idées fausses; le rapproche-

1. Exemple emprunté à P. Crouzet, *Grammaire latine simple et complète*, p. 109.

ment non expliqué entre les mots *sujet* et *accusatif* crée chez l'élève une grave confusion entre le sujet et l'objet, et lui donne le sentiment que l'arbitraire règne dans la langue.

Je passe aux propositions subordonnées introduites par une conjonction de subordination. Ce sont les seules dont je parlerai ici.

Soit cette phrase : « Je ne suis pas sorti : j'étais malade. » Il y a là en apparence deux propositions juxtaposées; en réalité il y a subordination, et l'on comprend de quelle sorte de subordination il s'agit : « Je ne suis pas sorti *parce que* j'étais malade. » L'idée de cause ressort naturellement. Dans « Lisez : vous vous instruirez », il s'agit de condition : *si vous lisez*, et de conséquence. Partons donc de la juxtaposition qui, en cette circonstance, est une subordination non marquée par des moyens grammaticaux.

Les langues ont été amenées à préciser la nature de la subordination. Elles ont utilisé pour cela des résidus de certaines parties du discours et en particulier de pronoms. C'est ainsi que se sont formées les conjonctions de subordination. Ces conjonctions, placées entre deux propositions juxtaposées, ont pris le sens qui jaillissait de la juxtaposition. Il est facile de rendre compte, même dans un enseignement destiné à des enfants, de ce phénomène de contamination.

Soit cette phrase : « Il était beau : cela faisait plaisir. » Précisons la subordination à l'aide de *que :* « Il était beau, *que* cela faisait plaisir. » *Que* prend le sens de « au point que ».

Dans « Il y a trois jours *que* je n'ai pas vu votre ami », *que* prend le sens de « depuis que ».

Dans « Approchez *que* je vous parle », *que* prend le sens de « afin que ».

Ces enrichissements de sens ont été exposés d'une manière lumineuse par M. F. Brunot dans *la Pensée et la Langue* (p. 702).

Dans les exemples qui viennent d'être cités, il faut connaître les deux propositions pour saisir le sens de *que*. Il résulte de là une règle pratique pour la traduction des conjonctions latines qui sont susceptibles de changer de signification : *ut, cum, quod... Il faut d'abord traduire toute la phrase, sans tenir compte de la conjonction : le sens jaillit de lui-même.* Cette méthode m'a donné des résultats excellents.

Vt, cum, quod... ne peuvent pas se prêter indistinctement à

toutes sortes d'emplois. De plus, il faut envisager le mode de la subordonnée. D'où la nécessité d'un classement.

Je divise en quatre groupes les propositions introduites par une conjonction de subordination.

I. Propositions dans lesquelles le verbe est à l'indicatif comme marquant un fait réel et certain.

Soit la phrase : *Sensistis eum, ut furiosus est, delirare.* Je traduis, sans tenir compte de *ut :* « Vous vous êtes aperçus qu'il divague : il est fou. » Le sens qui ressort est « attendu que ».

Je commence à dessein par un sens rare de *ut.* J'habitue tout de suite l'élève à demeurer dans l'expectative quand il rencontre la conjonction, pour l'amener à traduire d'abord les deux propositions .

Je donne les deux règles :

1° *Vt* avec un verbe à l'indicatif *peut* avoir le sens de « attendu que » ;

2° Pour trouver ce sens, traduire d'abord les deux propositions sans tenir compte de la conjonction.

J'explique plus tard le sens ancien de *ut* (= « comme »), qui se retrouve dans « attendu qu'il est fou » (= *comme un fou qu'il est*).

Soit la phrase : *Vt imperator cecidit, inclinata est acies.* Je traduis en juxtaposant : « Le général est tombé ; l'armée a plié. » C'est « lorsque » qui vient à la pensée : *ut* signifie « lorsque ».

J'avertis l'élève que, si le sens de « attendu que » pour *ut* est rare, le sens de « lorsque » est fréquent. De plus je montre le rapport entre « lorsque » et « attendu que » (temps et cause, allusion à *puis que* devenu *puisque*) ; « lorsque » en français signifie souvent « du fait que » : « Lorsqu'il s'est mis à travailler, il a fait des progrès. » Comme pour *ut* latin, le sens de « lorsque » en français se dégage du contexte.

Ainsi, d'une part, en disant que « attendu que » est le sens rare, « lorsque » le sens fréquent, je donne à l'élève une méthode sûre pour se tirer d'affaire dans la traduction, mais, d'autre part, je ne voile pas à ses yeux ce qu'il y a de complexe dans la réalité. J'ai conscience de rester de cette façon dans l'esprit même de la langue qui est une résultante de phénomènes complexes, mais qui, devant servir à l'échange des idées, est intelligible et claire.

Je formule les deux règles :

1° *Vt* suivi d'un verbe à l'indicatif *peut* avoir le sens de « lorsque » ;

2° Pour trouver ce sens, traduire d'abord les deux propositions sans tenir compte de la conjonction.

Soit la phrase : *Vt ignis aurum probat*, (sic) *miseria fortes uiros*. Les deux propositions sont « le feu éprouve l'or ; l'adversité éprouve les hommes courageux ». C'est « de même que » qui s'impose : *ut* a le sens de « de même que ».

J'établis les deux règles selon les formules déjà indiquées.

II. Propositions dans lesquelles le verbe au subjonctif exprime un fait incertain, un but, une intention, une supposition.

Soit la phrase : *Ede ut uiuas*. Je traduis *ede; uiuas :* « Mange ; que tu vives ! » C'est « afin que » qui se dégage : *ut* signifie « afin que ». Je donne les deux règles.

Il est bien entendu que le sens « de afin que » n'est pas dans la conjonction *ut :* il est dans le subjonctif qui suit. Cela explique des phrases comme : *Tu ad me scribas uolo*, où *ut* ne figure pas.

Soit la phrase : *Aues fouent pullos, ne frigore laedantur*. Partons de la juxtaposition : *Aues fouent pullos. Ne frigore laedantur.* « Les oiseaux réchauffent leurs petits. Qu'ils ne souffrent pas du froid ! » *Ne* est la négation employée devant le subjonctif. Pour marquer la subordination elle devient automatiquement conjonction et prend le sens de « afin que ... ne ... pas », qui ressort du contexte : « Les oiseaux réchauffent leurs petits afin qu'ils ne souffrent pas du froid. »

Il ne faut jamais dire que *ne* est mis pour *ut non*, ce qui est faux et ne facilite en rien la traduction.

Je donne les deux règles habituelles.

J'explique également *quo* dans : *Otiare quo melius labores;* je montre qu'il n'est pas mis pour *ut eo*, mais signifie « par quoi ».

J'introduis ici les propositions complétives. Les distinctions grammaticales doivent suivre le mouvement de la pensée. Or, ce qui domine toute la question des subordonnées, c'est la notion du certain et de l'incertain, c'est la réalité d'une part, l'intention, le désir, le rêve d'autre part. Les propositions qui dépendent de verbes comme *conseiller*, *empêcher*, *craindre*, expriment une intention. Elles sont donc à leur place en cet endroit.

Je n'insisterai pas sur ces propositions. Je ferai simplement deux remarques.

Combien d'élèves traduisent *ut* par « afin que » après des verbes

comme *suadeo!* Ils ne commettraient pas cette faute s'ils traduisaient d'abord les deux propositions.

Quand on part de la juxtaposition, la construction de *timeo* s'éclaire singulièrement. Après *timeo*, la proposition *ne magister ueniat* (négation *ne* avec le subjonctif) signifie qu'on désire que la chose n'arrive pas; *ne non magister ueniat* (double négation) qu'on désire que la chose arrive. C'est toute la règle. Il ne reste plus qu'à expliquer le mécanisme des négations françaises dans ces sortes de phrases.

C'est un plaisir de ne traduire les conjonctions qu'après les propositions qu'elles relient. On suit ainsi la marche même de la nature. L'élève se sent porté. Procéder autrement, c'est procéder à rebours, c'est s'ingénier à surmonter des difficultés inutiles. Mais il faut que l'élève éprouve une jouissance complète. Il faut que son intelligence soit constamment satisfaite, elle aussi. Voilà pourquoi j'explique ici l'enchaînement des sens de *ut :* comparaison, temps, cause. Je montre que le sens de la conjonction française *comme* a évolué de la même manière; dans : *comme le feu éprouve l'or, l'adversité éprouve les hommes courageux, comme* signifie « de même que » ; dans : *comme j'étais dans la forêt, j'aperçus une maison, comme* signifie « lorsque » ; dans : *comme j'étais dans la forêt, je n'étais pas à la ville, comme* signifie « attendu que » ; pour connaître le sens de *comme* il faut connaître chaque phrase dans son entier. En français l'aperception du sens de toute la phrase se fait très vite. En latin l'élève doit aller doucement; ce sera pour lui le plus sûr moyen d'arriver à exécuter rapidement l'opération nécessaire pour trouver le sens des conjonctions.

Mais je vais plus loin. L'enfant est philosophe : il est plus près que nous des choses primitives. Comme le dit si bien M. Bezard, on peut enseigner aux enfants ce qu'il y a de plus difficile : tout est dans la méthode. Si la parole du maître est abstraite, un enseignement, même superficiel, est trop fort pour l'enfant. L'impression de facilité doit résulter non de la nature des matières enseignées, mais de la manière dont on les enseigne. Je montre à l'enfant que la comparaison, c'est-à-dire la recherche des rapports, est la fonction primordiale de l'intelligence. C'est la comparaison entre deux jugements qui montre s'il s'agit d'un rapport de temps, de cause, s'il y a intention, condition... Les conjonctions sont aux points de rencontre des propositions : elles sont aux carrefours des idées. Elles sont chargées de pensée et remuent dans

l'esprit les notions les plus essentielles. Richard Wagner a chanté une conjonction de coordination, le doux petit mot *et*, dans le duo d'amour de *Tristan et Iseult*. Un modeste subordonnant comme le *ut* du latin n'est-il pas encore plus riche d'évocations?

III. Propositions dont le verbe est à l'indicatif ou au subjonctif selon le sens (fait certain ou incertain, réalité ou intention).

J'explique ici *antequam*, *priusquam*, *dum*, *donec*, *quoad*, *quod* (enchaînement des sens), *quia*, *quoniam*, *quando*, *si* qui est dans *sic* (idée de comparaison).

IV. Propositions dans lesquelles le verbe est au subjonctif « mécanique » (subjonctif considéré comme un instrument grammatical, marquant mécaniquement la subordination).

Ici je traite de *cum* « lorsque » dans les récits, de *cum* « puisque », de *cum* « quoique ». Ces sens de *cum* se dégagent encore du contexte.

Je termine par *ut* dans le sens de « de telle sorte que ». La négation de *ut* dans ce sens est *ut non* et non pas *ne*, puisqu'il n'y a pas ici de subjonctif pour le sens.

Tel est mon enseignement d'une partie des propositions subordonnées.

Tout ce que je viens d'exposer, je l'enseigne par tranches, en même temps que je continue l'étude d'autres chapitres de la grammaire selon la méthode que j'ai indiquée dans ma communication sur la quantité. Beaucoup d'élèves, qui n'avaient jamais rien compris aux propositions subordonnées du latin, les ont comprises, ainsi présentées. Je suis persuadé que toutes les questions qui se posent actuellement au sujet du latin (latin pour tous ou pour des spécialistes, aptes et inaptes, etc.) changeraient complètement d'aspect si nos méthodes d'enseignement étaient d'abord révisées et corrigées.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages récemment parus qui ont une portée générale, qui intéressent une discipline, un genre, une doctrine, une méthode, un principe, en réservant aux périodiques spéciaux la critique des ouvrages de sujet restreint. Les auteurs et éditeurs sont priés d'adresser les publications susceptibles d'être annoncées, et éventuellement les notices qui s'y rapportent, au rédacteur en chef de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

I. — A. Cuny. *Études prégrammaticales sur le domaine des langues indo-européennes et chamito-sémitiques*. Paris, Champion, xxxiv-481 pages. (T. XIV de la Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris.)

Bien que l'ouvrage de M. Cuny s'adresse à des linguistes solidement informés, il retiendra l'attention des latinistes qui sont curieux de savoir ce que le latin a conservé de stades reculés. Or, M. Cuny remonte haut, car il s'est proposé de montrer que l'indo-européen a un certain nombre de relations fondamentales avec les langues chamito-sémitiques. Pour sa démonstration il a considéré, au delà du vocabulaire dont les ressemblances sont souvent sans caractère probant et des formes grammaticales, la formation des mots, dont il a essayé d'analyser et d'interpréter les éléments. Il est regrettable que des tables des mots traités manquent, car les faits latins invoqués sont nombreux et leur interprétation intéressante, notamment les mots en *-u* (où se révèle une antique notion de parité ou d'opposition entre deux objets de la représentation, type *genu*) et certains noms de parenté au chapitre i, beaucoup d'autres pourvus d'un morphème labial (type *albus*) au chapitre iii, etc. M. Cuny essaye, par une analogie aussi hardie que fine, de retrouver les procédés linguistiques qu'aurait possédés un idiome préhistorique, source des langues considérées. Cet idiome aurait été caractérisé par un état où la conjugaison et la déclinaison n'auraient pas encore été constituées, et par un large emploi de classificateurs. « La phrase, est-il dit p. 452, était un enchevêtrement épais de mots « formels » parsemé de quelques mots « significatifs », chacun de ces derniers se subordonnant, pour se les annexer plus tard de façon définitive, les mots « formels » qui l'environnaient, ceux du moins qui étaient de son ressort. »

Ce n'est pas le lieu de discuter cette construction hardie, d'autant plus hardie que l'histoire du chamitique (qui est essentiellement l'égyptien)

est encore insuffisamment connue et partant ses rapports avec le sémitique incertains. M. Cuny, qui sait tout cela, ne s'y est pas arrêté, et, en fait, son ouvrage, en dehors même de la thèse fondamentale, est plein de suggestions du plus haut intérêt.

Oscar Bloch.

II. — J. Marouzeau. *L'ordre des mots dans la phrase latine.* I : Les groupes nominaux. Paris, Champion, 1922. (T. XII de la Collection linguistique publiée par la Société de linguistique.)

C'est aux environs de 1850 que l'attention des latinistes a été attirée par H. Weil en France et par O. Jahn en Allemagne sur la question de l'ordre des mots dans la phrase latine. On s'avisa alors que la construction de la phrase pouvait dépendre de règles fixes, et non pas, comme on l'avait cru auparavant, du bon plaisir de chaque écrivain. La recherche des règles qui la régissent fut l'objet de nombreux tâtonnements dont le succès inégal et dans son ensemble incertain s'explique par la complexité même du sujet.

Une étude d'ensemble de A. Bergaigne, amorcée dans les Mémoires de la Société de linguistique, demeura inachevée; M. L. Havet, pendant de longues années, s'appliqua dans son enseignement et par quelques articles à faire apparaître l'intérêt du sujet et la nécessité d'en reprendre l'étude. Le mérite de M. Marouzeau a été de discerner sur ce domaine ce qui était acquis et ce qui restait à faire, d'appliquer à des sujets rigoureusement limités une exacte méthode de recherche, de poser la question sur son vrai terrain et d'en apercevoir toute l'ampleur.

Des ouvrages qu'il a consacrés à cette question se dégage dès maintenant une vue d'ensemble et une conception de la méthode, que M. Marouzeau lui-même dans une récente notice résume ainsi : « Trois périodes dans l'histoire des études relatives à l'ordre des mots, trois méthodes : — Les Latins, attentifs seulement à observer dans la phrase des combinaisons rythmiques, phoniques ou prosodiques, ont à peine soupçonné l'existence des règles de construction qu'ils appliquaient d'instinct; ils confondent d'ordinaire la construction verbale et la construction phonique. — Les modernes, philologues (H. Weil) ou philosophes (W. Wundt), se sont en général préoccupés de découvrir une sorte de parallélisme entre la construction de la phrase et la marche de la pensée, ce qui ne pouvait conduire qu'à fonder une sorte de psychologie élémentaire du langage. — L'idée d'une méthode plus scientifique apparaît dans quelques études de grammairiens et de linguistes (O. Jahn, A. Bergaigne, L. Havet), qui, indépendamment de toute psychologie préalable, cherchent d'abord à reconnaître dans des groupes syntaxiques les constructions normales, primitives, pour apprécier ensuite par comparaison la valeur des constructions exceptionnelles ou anormales. »

C'est cette méthode que M. Marouzeau a reprise, développée et appliquée avec une rigueur nouvelle à des groupes définis dans deux de ses précédents ouvrages (*La place du pronom personnel sujet* et *La phrase à verbe « être »*; thèse de l'École des Hautes Études et thèse de doctorat) et dans sa récente étude des groupes nominaux constitués par un substantif et son déterminant (adjectif épithète, démonstratif, possessif, adjectifs-pronoms, numéraux, adjectif-participe...).

A ces groupes, M. Marouzeau applique un traitement scientifique parce que vraiment objectif. Après avoir déterminé pour chacun d'eux quel est l'ordre normal, correspondant à l'énoncé pur et simple de l'idée en l'absence de toute recherche d'expressivité, il examine comment cet ordre peut être modifié. Or, il peut l'être de deux manières, par l'inversion ou par la disjonction, procédés qui, bien loin d'être livrés à l'arbitraire, ont tous deux leurs lois et leur valeur expressive, dont on trouvera une exposition d'ensemble à la fin de *L'ordre des mots*, p. 215 et suivantes. Mais la lecture de cette section ne peut dispenser de celle des divers chapitres où M. Marouzeau, s'appuyant sur des exemples choisis dans toute la latinité depuis Caton jusqu'à Sénèque, établit les raisons et la portée des constructions adoptées par les auteurs. Rien n'est plus suggestif que la manière dont il interprète en particulier le texte des comiques, si souple, si vivant, si vigoureusement expressif, et qui prend à la lumière des principes dont il l'éclaire un nouveau relief et parfois une signification inaperçue.

La portée de cette étude dépasse d'ailleurs l'intérêt d'une explication de texte. M. Marouzeau confronte les résultats obtenus par l'observation directe de l'ordre des mots avec d'autres ordres de faits qui les éclairent et en sont à leur tour éclairés. Dans quel cas, par exemple, la copule est-elle omise ou exprimée à l'infinitif parfait? Comment les anciens ont-ils réparti leurs préférences entre les formes pleines du verbe être, *es*, *est*, et ses formes raccourcies, *s*, *st?* entre les formes banales, *sim*, *sit*, et les formes plus rares, *siem*, *siet*, *fuat?* On constate une certaine connexion entre l'ordre des mots adopté et la forme choisie : les formes rares ou pleines, par exemple, se rencontrent là où la place du verbe témoigne que l'auteur a voulu lui donner du relief. La métrique fournit aussi des indications concordantes, étudiées dans *La phrase à verbe « être »*, 2e partie, ch. II. Quant à la critique verbale, elle bénéficiera par contre-coup de l'étude de l'ordre des mots. M. L. Havet, qui, sur ce terrain comme sur tant d'autres, a été un initiateur, a souvent donné l'exemple de corrections inspirées par cette considération, et au cours de ses trois volumes M. Marouzeau a été souvent amené à juger soit de la valeur respective des leçons de manuscrits, soit des conjectures des éditeurs en faisant entrer en ligne de compte la place des mots.

Au point où la question a été amenée par les trois ouvrages déjà parus,

on peut dire que l'essentiel est acquis; la méthode a fait ses preuves, les principes sont posés et déjà une bonne partie du travail est accomplie. Mais si nous tenons les données fondamentales du problème, la phrase latine ne nous apparaît pas cependant comme une sorte d'équation où la place des éléments dépendrait uniquement de règles fixes. Elle conserve, grâce à sa complexité et au libre jeu de la fantaisie individuelle, une certaine liberté et une possibilité d'imprévu. C'est cette part d'imprévu que M. Marouzeau envisage en plusieurs endroits, mais surtout à la fin de *L'ordre des mots*, p. 222 et suivantes. Bien des raisons, en effet, ont pu amener les auteurs à modifier l'ordre que leur inspirait la marche logique de la pensée ou les exigences du sentiment : tics personnels de l'écrivain, recherche de l'harmonie, goût des fins de phrases métriques, exigences du vers, etc... A cette dernière considération, M. Marouzeau a consacré un article spécial dans la *Revue de philologie* (*Sur l'ordre des mots*, t. XXXV, 1911). On ne regrette dans cette section qu'une lacune. Certains textes, ceux de Tite-Live par exemple, attestent un effort voulu et caractéristique pour délimiter nettement les groupes formant une unité logique; entre les mots essentiels à la pensée, préposition et régime, substantif et adjectif, tous les compléments sont intercalés comme ils le sont en grec entre article et substantif. On aimerait à savoir comment ce procédé inspiré par la recherche de la clarté cadre avec ceux qui ont été étudiés précédemment. Du moins, M. Marouzeau a-t-il établi le principe général par lequel s'expliquent les cas analogues. Quand l'euphonie ou la métrique ou toute autre circonstance exige une modification de l'ordre des mots, la phrase bénéficie de la valeur expressive de l'ordre adopté, s'il s'accorde avec la pensée. Il peut même survenir de ce chef des améliorations fortuites, analogues aux trouvailles que les exigences de la rime inspirent parfois à nos poètes. Mais, s'il devait en résulter un contresens, l'auteur renoncerait à cet ordre, comme il renoncerait à violer les lois de la syntaxe pour arrondir une période ou rendre un vers métriquement exact.

Les lois de l'ordre des mots ne sont pas, en effet, moins rigoureuses que d'autres lois grammaticales. Aussi est-il à souhaiter que leur connaissance pénètre dans l'enseignement secondaire. D'ailleurs, les professeurs qui liront ces pages ne pourront rester indifférents à l'intérêt, au surcroît d'intelligence et de vie que leur connaissance peut apporter à l'enseignement.

A. Guillemin.

III. — A. Brenot, *Les mots et groupes ïambiques réduits dans le théâtre latin*. Thèse. Paris, 1923, 116 pages.

Il est aisé de rendre compte d'un travail comme celui-ci : toute la thèse de Mlle A. Brenot consiste dans une enquête destinée à illustrer un

principe depuis longtemps établi par M. Havet : « Chaque fois qu'un mot ou groupe ïambique se présente à l'acteur, celui-ci est obligé d'opter rapidement pour une prononciation (ïambique : ⏑ –) ou pour l'autre (réduite : ⏑ ⏑). Quand le texte n'est pas corrompu, les problèmes de prononciation se résolvent comme d'eux-mêmes; à l'instant précis où se présente le mot litigieux, ou presque immédiatement après qu'il s'est présenté, l'acteur expérimenté est assuré de trouver quelque particularité qui le guide » (*Manuel de critique verbale*, par. 254). Quels sont les mots et groupes ïambiques en jeu, quels sont les indices métriques qui orientent l'acteur (rupture de rythme, proximité d'une coupe), telle est la recherche qui fait l'objet du présent travail : quinze pages de texte et quatre-vingt-dix pages d'exemples nous mènent à cette conclusion que « l'hypothèse de M. L. Havet est confirmée par la statistique ».

L'étude, qui suppose un travail considérable, plus imposant que ne pourrait le faire croire l'exiguïté du volume, est conduite avec méthode, les faits classés et interprétés avec une rigueur quasi mathématique; pas de place au doute, sinon dans le bref chapitre troisième, qui rassemble en deux pages un résidu d'exemples aberrants, vite éliminés par des corrections. C'est dans ce cadre du chapitre III que les adversaires de la théorie — dont je ne suis pas — seront tentés de faire entrer leurs objections et leurs doutes; Mlle Brenot, pour sa part, se défend de faire systématiquement de la critique de texte, et s'en remet sur ce point à l'autorité du *Manuel* de M. Havet.

Si je devais présenter une objection à l'auteur, ce serait moins sur ce qu'elle a fait que relativement à ce qu'on souhaiterait qu'elle eût fait. Son travail m'apparaît comme la première partie d'une étude d'ensemble sur les mots ïambiques, qui comporterait un essai d'explication du phénomène de la réduction, une enquête sur la relation qu'il peut y avoir entre ce phénomène et le rythme accentuel de la langue, sur l'histoire du procédé, sur sa raison d'être dans le dialogue scénique, sur le sort qui lui est réservé dans les « cantica » et dans la poésie postérieure, sur le rôle qu'a pu jouer dans sa diffusion la prononciation réelle de la langue courante et la récitation conservatrice... Il suffit de jeter les yeux sur le récent ouvrage de M. Lindsay (*Early latin verse*), sur son article de l'*American Journal of Philology* (1921), ou ceux de M. J. S. Phillimore dans le *Classical Journal* et le *Classical Quarterly* (1922), pour apercevoir l'importance et les aspects variés de la question. Le soin qu'a apporté Mlle Brenot à sa monographie ne peut que nous faire regretter qu'elle ne l'ait pas étendue davantage.

J. MAROUZEAU.

IV. — Récentes éditions de Sénèque.

Ad Heluiam matrem de consolatione, comm. par Ch. Favez. Lausanne-Paris, Payot, 1918.

De ira, rec. A. Barriera (*Corpus script. lat. Paravianum*, vol. 21). Turin, 1919.

De la colère, texte et trad. par A. Bourgery (Coll. Guillaume Budé). Paris, « les Belles-Lettres », 1922.

De la clémence, texte et trad. par F. Préchac (*ibid.*), 1921.

De la vie heureuse, *De la brièveté de la vie*, texte et trad. par A. Bourgery (*ibid.*), 1922.

Consolations, texte et trad. par R. Waltz (*ibid.*), 1923.

Sénèque le philosophe « fait recette ». L'énumération des travaux qui lui ont été consacrés depuis seulement cinq ans[1] remplirait des pages entières : études d'ensemble comme le « Seneca » de Fr. Holland, le « Sénèque prosateur » de A. Bourgery, les « Études sur Sénèque » de P. Faider, le « Seneca » de C. Marchesi, la thèse d'Albertini sur « La composition dans les ouvrages philosophiques » ; — articles de revue, comme ceux de A. Castiglioni dans l' « Athenaeum », de P. Thomas dans « Mnemosyne », etc., etc.; — éditions enfin : les « Lettres » de H. Wagenvoort, de R. M. Gummere, de O. Hense, un « De ira » de A. Barriera, un autre de A. Bourgery, un « De clementia » de F. Préchac, une « Consolation à Helvia » de Ch. Favez, un « De uita beata » et un « De breuitate uitae » de A. Bourgery, les « Consolations » de R. Waltz... Quand le programme de la Collection Budé sera exécuté, nous disposerons d'un nouvel exemplaire complet des Dialogues. Disposerons-nous d'un nouveau texte?

Il est loin de ma pensée de vouloir critiquer l'œuvre de chacun des éditeurs en particulier, mais on peut regretter que les circonstances ne se soient pas prêtées à la rendre plus féconde. Le texte des « Dialogi » de Sénèque demande depuis longtemps, depuis toujours, une édition savante. Ceux qui ont eu à l'étudier savent que l'édition teubnérienne de Hermes n'est guère qu'une présentation à l'usage des classes, que l'édition remarquable de Gertz a un apparat critique insuffisant, et que l'édition abondamment farcie de collations de Fickert ne nous offre qu'une « satura » de variantes indigestes et à peu près inutilisables[2]. La tradition manuscrite est si mal établie qu'une longue controverse de Gertz et de Rossbach sur la valeur des « deteriores » est restée sans conclusion.

1. Pour la période de 1913 à 1923, cf. le compte-rendu de F. Levy dans le *Jahresbericht des Philol. Vereins*, 1923, p. 103-106.

2. Un détail donnera une idée de la confiance que peut inspirer cet apparat : les leçons des manuscrits *D* et *E* y sont perpétuellement interverties.

— Sans conclusion, mais non pas sans retentissement. En 1912, j'avais été chargé d'une mission pour étudier dans les bibliothèques étrangères les plus intéressants des « deteriores »; j'en ai rapporté des collations partielles, mais exhaustives pour plusieurs traités, des manuscrits D E de Milan, F, f, l de Florence, B de Berlin, V de Breslau, et j'ai consigné dans un article de la *Revue de philologie* (t. XXXVII, 1913, p. 47 et suiv.) le résultat sommaire de mes recherches : « Avant même l'élaboration méthodique des matériaux recueillis, la simple inspection des variantes conduit à suspecter en maint endroit et le texte traditionnel et le texte de A. A première vue, il semble que tous nos manuscrits émanent d'un archétype commun à peine plus ancien que A et probablement d'écriture lombarde; dans cette descendance, A n'a d'autre mérite que son ancienneté, et représente un exemplaire d'une série A B V (dérivée d'une copie *y* de l'archétype), distincte d'une série D E l (dérivée d'une copie *z*). »

Au moment où je publiais ces résultats, j'apprenais que le professeur A. Elter, de Bonn, venait de recueillir la succession de Hermes et se proposait de reprendre son édition de Sénèque. Averti lui-même par la lecture de mon article, M. Elter m'écrivait en juin 1914 : « Je prépare en effet une nouvelle édition pour laquelle j'ai l'intention d'utiliser le matériel des manuscrits négligés par Hermes. J'ai déjà fait photographier ou copier pour le *De prouidentia* tous les manuscrits qui m'ont été accessibles, et je n'attends que quelques compléments pour établir la base critique de l'édition future. J'espère que vous-même et les autres sénéquisants contribuerez au travail indispensable d'établissement du texte, soit par des enquêtes et observations particulières, soit par un travail d'ensemble sur chacun des *Dialogi*. »

Au moment où le plan de travail était ainsi excellemment présenté, nous étions à deux mois de la guerre...

Je ne sais pas ce qu'il est advenu des projets de M. Elter, mais à mon retour de captivité j'ai eu connaissance d'un projet de publication des *Dialogi* sous la direction du regretté R. Pichon. Le choix des collaborateurs et le choix du texte faisait augurer une œuvre du plus haut intérêt, si malheureusement le travail n'avait été organisé sans tenir aucun compte des avertissements prodigués depuis Rossbach et Koch. Aujourd'hui, trois volumes ont paru : 1° *De ira*, par A. Bourgery; 2° *De uita beata* et *De breuitate uitae*, par A. Bourgery; 3° *Consolations*, par R. Waltz, sans parler d'une *Consolation à Helvia*, éditée hors de la collection par M. Ch. Favez. Or, que lisons-nous dans les notices consacrées par les auteurs à la tradition manuscrite? — « Je me suis contenté en général de reproduire le texte de l'admirable édition de Gertz » (*Consolation à Helvia*, préface); « ce qui reste du *De uita beata* est tout entier dans l'Ambrosianus, qui sera donc la source essentielle; par conséquent, je n'utiliserai qu'accessoirement les

« deteriores » relevés dans l'édition Fickert » (*De uita beata*, p. 9); « l'Ambrosianus offrant un texte généralement satisfaisant, j'ai cru devoir le reproduire fidèlement partout où il présentait un sens acceptable, même s'il était possible d'adopter une leçon meilleure... » (*De ira*, p. XXIII). Seul M. Waltz fait la part meilleure aux « deteriores » : « Des manuscrits inférieurs, en particulier le Florentinus, du XVe siècle, fournissent quelques bonnes leçons » (*Consolations*, p. 4).

Faut-il dire après cela que, malgré leur peu d'estime pour les « deteriores », les éditeurs ne négligent pourtant pas d'accepter leur secours quand il s'offre? Que, par exemple, dans le *De uita beata*, de 6, 1 à 17, 4, M. Bourgery préfère sept fois sur des points importants la leçon de D E à celle de A? Est-il besoin de dire aussi qu'un examen approfondi des « deteriores » aurait pu suggérer plus d'une correction ou évidente ou séduisante (*De uita beata*, 7, 4, : *transitue* de I V [et de A] suggère de lire : « quod uenit transitu » [cf. ailleurs dans Sénèque : « cursu uenit, transitu prodest... »]; 11, 4 : l'usage du tilde dans les « deteriores » et l'écriture reconstituable de l'archétype autorise la lecture : « expectorantes popinam suam » [cf. Cic., *Pis.*, 6, 13 : « popinam inhalare »; Quint., VIII, 3, 31 : « sapientiam expectorat »])? Enfin qu'un peu plus de scepticisme relativement à l'excellence de A pouvait éviter des corrections téméraires (*De ira*, I, 14, 1, le *affectum* de A ne permet pas de préférer la conjecture *ad affectatum* à la leçon *ad rectum* de P L)?

Faut-il enfin relever çà et là les traces d'un travail peut-être hâtif? Cf. dans le *De ira*, I, 19, 7, la traduction de « pereundo deterreant »; *Ibid.*, II, 31, 6 celle de *sinus*. Dans le *De uita beata*, 8, 3, il était nécessaire d'indiquer que la formule « fidens animo atque in utrumque paratus » est une citation de Virgile; *Ibid.*, 8, 4, *sensibus* attribué à E n'est qu'une surcharge de réviseur...

Mais je ne veux pas poursuivre dans le détail l'examen du texte. Je suis des premiers à apprécier le travail d'éditeurs qui sont des savants actifs en même temps que des maîtres aimés. En particulier, je me plais à reconnaître que M. Waltz a cherché à tirer parti de quelques « deteriores », tâche difficile en l'absence de collations suffisantes, et que plusieurs de ses conjectures améliorent notablement l'état du texte, mais les circonstances ne lui ont pas permis d'aborder le problème dans son ampleur. En fait, il faut bien reconnaître que dans l'ensemble le travail considérable des éditeurs ne pouvait aboutir qu'à nous donner une édition de plus, sans faire notablement avancer la science. Est-il encore temps d'y remédier? La publication, à la suite de ces éditions si commodes et si joliment présentées, d'un commentaire qui mettrait à jour la critique de Sénèque, et dont les auteurs ont dû certainement rassembler déjà les principaux éléments, serait accueillie avec joie par tous ceux qu'irritent chaque jour les obscurités d'un texte à la fois difficile et captivant.

En tout cas, s'il est trop tard pour entreprendre le travail de longue haleine qui conduirait à l'établissement du texte, il serait toujours temps, puisqu'aussi bien le cadre de la collection G. Budé, par une heureuse innovation, comporte désormais une série « Commentaires », de songer au commentaire philologique proprement dit. Sénèque est un auteur qui appelle l'explication. La plus innocente de ses phrases a des dessous, la plus simple de ses pensées des antécédents, son œuvre est un réceptacle de tout ce que la littérature, la philosophie et la science ont accumulé avant lui. De plus (et ceci est une conséquence de cela), c'est un auteur qui se répète, qui revient sur ses pas, qui a des habitudes de penser et d'écrire, des manies, de sorte que le meilleur commentaire du texte de Sénèque est souvent le texte de Sénèque lui-même : nombre de passages obscurs ne peuvent se comprendre que par le rappel et la confrontation d'autres passages. Et il suffit de jeter les yeux sur les éditions de M. Barriera (*De ira*) ou de M. Favez (*Consolation à Helvia*) pour voir tout ce que pourrait gagner notre connaissance de l'auteur à un commentaire même restreint. Je sais que de divers côtés des sénéquisants sont à l'œuvre : M. Préchac pour le *De beneficiis*, M. P. Oltramare pour les *Questions naturelles*, M. Ch. Burnier pour les *Lettres*. Il faut souhaiter qu'ils ne perdent pas de vue les services que nous rendraient des éditions critiques et des éditions savantes.

J. Marouzeau.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 14 JUIN 1924.

Membres présents. — Mlle M. Abric, MM. H. Bernès, J. Bloch, J. Carcopino, P. Chantraine, E. Chatelain, J. Colin, J. Danielou, Mlle A. Dhers, M. R. Durand, Mlles A. Freté, H. Friedlander, M. R. Fohalle, Mlle A. Guillemin, MM. Haguenauer, L. Havet, G. Huard, J. Ilc, O. Jacob, H. Jannot, P. Legendre, Mlles C. La Maida, M. Malingrey, MM. L. Malteste, J. Marouzeau, L. Mertz, G. Nandris, L. Nougaret, Ch. Pagot, J. Porcher, F. Préchac, G. Przychocki, L. Renou, A. Roman, B. Ryba, Mlle M.-L. Sjœstedt, M. St. Skerlj, Mme Thibert, M. J. Toutain, Mme de Willman-Grabowska, M. J.-P. Wuilleumier.

Communication inscrite à l'ordre du jour. — En prenant pour exemples les cités romaines de Pompéi et de Strasbourg, M. Jean Colin, conservateur du Musée de Sarrebourg, étudie la méthode actuellement appliquée dans la fouille d'une ville romaine. Il examine successivement le déblaiement et la restauration.

A Pompéi, la question se pose notamment de savoir si l'on a le droit de conserver en place les fresques des façades exposées au froid et à la chaleur pour que ces fresques concourent à nous rendre l'image de la vie antique, ou si l'on doit les enlever pour les garder à la postérité.

Autre question : a-t-on raison de déblayer très lentement mais très soigneusement les maisons de Pompéi en les restaurant à grands frais, afin de présenter au *grand public* une sorte de résurrection de la vie antique? Ne devrait-on pas se contenter de restaurer quelques villas particulièrement importantes, afin de consacrer la majeure partie des crédits au déblaiement du reste des ruines, si impatiemment attendu par le *monde savant?*

Un autre problème enfin se pose lorsque la fouille profonde oblige à des destructions ou lorsque des constructions modernes empêchent le déblaiement complet. M. Forrer a montré par les fouilles de Strasbourg de quelle utilité peut être dans ce cas l'établissement de points de repère, qui permet de reporter sur un plan les données obtenues.

M. L. Havet, président, remercie M. Colin d'avoir bien voulu faire le

voyage de Saverne à Paris pour présenter à la Société cette intéressante communication, qu'il a illustrée de projections documentaires.

M. J. Carcopino tient à mettre en garde contre la généralisation des méthodes de restauration, et demande qu'on se contente de la « reconstitution ».

A une question de MM. L. Havet et J. Bloch, il répond en insistant sur la nécessité de mettre en sûreté les monuments périssables et de ne laisser sur place que les documents dépourvus de toute valeur esthétique ou documentaire.

Enfin M. Toutain illustre par quelques exemples le danger des restaurations qu'on finit par prendre pour des originaux, et recommande la plus extrême prudence dans ce qu'on peut appeler « la critique des fouilles ».

II.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1924.

Membres présents. — Mlle M. Bénard, M. H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, E. Chatelain, Mlle M. Comeau, MM. Decoin, C. Ducournau, R. Durand, A. Ernout, H. Goelzer, Mlles A. Guillemin, M. Guillemin, M. M. Lacroix, Mlle C. La Maida, MM. S. Lambrino, P. Laurent, Mlle A.-M. Malingrey, MM. L. Malteste, J. Marouzeau, L. Nougaret, Ch. Pagot, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, M. Ponchont, Mlle A. Tachauer, MM. P. Wuilleumier, H. Yvon.

En l'absence de M. L. Havet, souffrant, M. H. Goelzer accepte de présider la séance. Le secrétaire présente les excuses d'un certain nombre de membres, obligés d'assister à l'inauguration des Presses universitaires.

Communications du secrétaire. — Le secrétaire fait part du récent mariage de Mlle A. Dhers, trésorière, dont l'adresse sera désormais : Mme A. Biancani, 7, villa Victorien Sardou, Paris, XVIe. Il souhaite la bienvenue à M. A. Ernout, récemment installé à la Faculté, et signale la nomination à Grenoble de M. Durry, ancien membre de l'École de Rome.

Il fait part d'une innovation heureuse de l'Association G. Budé, qui organise un service d'information destiné à procurer aux travailleurs éloignés des centres et des bibliothèques soit la bibliographie d'un sujet donné, soit des photographies ou reproductions de manuscrits ou documents. Les demandes doivent être adressées à M. J. Malye, délégué général de l'Association, 95, boulevard Raspail.

Enfin, il donne quelques renseignements sur la publication du *Thesaurus linguae latinae*, dont la situation critique avait été signalée dans une précédente Chronique : après la crise causée par la dépréciation du mark, la publication semble reprendre son cours; le dernier fascicule contient la fin de la lettre F.

Communications inscrites à l'ordre du jour :

I. — Mlle Guillemin examine, à propos des éditions de la collection G. Budé, quelques-unes des difficultés que rencontrent les traducteurs : faut-il traduire les mots grecs, faut-il rendre en vers les citations de poètes, faut-il traduire les proverbes et dictons littéralement ou par des équivalents; quelle règle faut-il suivre dans la traduction des termes techniques, titres de fonctions, noms d'objets, noms propres; faut-il être rigoureux sur la correspondance des temps, des figures, des parties du discours? Autant de petits problèmes qui conduisent à poser une question de principe : faut-il imposer ou conseiller une règle aux traducteurs, ou bien doit-on s'en remettre à l'initiative et à l'inspiration de chacun?

Diverses observations et suggestions sont présentées par MM. Goelzer, Durand, Bernès, Ernout, Marouzeau, desquelles il résulte en particulier qu'il faut distinguer entre les différents types de traduction : le devoir d'élève, qui doit témoigner de connaissances scolaires; la traduction scientifique, qui doit être rigoureuse et explicite; la traduction pour la lecture, qui doit s'adapter aux exigences d'un public défini. Ces considérations doivent inspirer le choix que fera le traducteur d'une méthode appropriée à son but, sans qu'on puisse, sauf sur certains points de détail, formuler de règle impérative.

II. — M. Marouzeau pose une dernière question relative à la traduction : la phrase française doit-elle reproduire l'ordre de la phrase latine? Oui, affirme-t-on volontiers depuis que les études d'ordre des mots ont été remises en honneur. M. Marouzeau fait des réserves sur ce point, parce que les deux phrases, latine et française, sont de types très différents, l'une procédant par embrassements et enchevêtrements, l'autre par juxtaposition d'énoncés, l'une ayant son point culminant au début, l'autre à la fin. Reproduire l'ordre des mots serait souvent fausser le sens. Il faut d'abord interpréter l'ordre latin, puis chercher les procédés propres à en fournir l'équivalent en français, c'est-à-dire en somme non pas le respecter aveuglément, mais le traduire.

III. — M. Marouzeau, estimant qu'une Société des Études latines se doit d'intervenir dans le débat toujours ouvert sur la réforme de l'enseignement du latin, demande s'il n'y aurait pas lieu de s'intéresser d'abord à ce que vont être les classes sans latin. La réforme doit être autre chose qu'une réforme d'horaires, et le résultat n'en doit pas être d'instituer simplement une B « Albert » à côté d'une A « Bérard ». N'y aura-t-il pas lieu d'organiser dans les classes sans latin des cours destinés à montrer le rôle joué dans l'histoire et la formation du monde moderne par la langue, la littérature et la pensée latines? M. Yvon indique que la Société des professeurs de langues vivantes se préoccupe également de la question, et M. Marouzeau fait appel aux membres présents pour qu'ils ap-

portent à la Société leurs suggestions et des projets précis de programmes.

III.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1924.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, H. Bernès, J. Bezard, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J. Bloch, Mlle A. Brenot, MM. J. Carcopino, E. Chatelain, Mlle M. Comeau, MM. E. Courbaud, C. Ducournau, R. Durand, A. Ernout, E. Faral, Mlle A. Freté, MM. H. Gœlzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. Th. Jaulmes, P. Jouguet, G. Lafaye, S. Lambrino, H. Lebègue, M. Lieberman, L. Malteste, J. Marouzeau, A. Meillet, E. Michon, L. Nougaret, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, F. Préchac, Rey-Jouvin, Mme N. Stchoupak, Mlle S. Tachauer, Mme H. de Willman-Grabowska, M. P. Wuilleumier.

En l'absence de M. L. Havet, encore souffrant et retenu à la chambre, M. E. Chatelain préside la séance.

Communication inscrite à l'ordre du jour. — M. P. Jouguet fait un exposé de l'état de nos connaissances en ce qui concerne les papyrus latins.

Leur rareté tient à ce que l'Égypte appartient à la partie orientale de l'Empire, dont le grec était la langue principale : l'Égypte est moins une province romaine qu'un domaine annexé à l'Empire.

Les papyrus peuvent se classer d'après les cercles qui, dans la société égyptienne, étaient susceptibles de se servir du latin. Le latin est la langue maternelle des hauts fonctionnaires, citoyens et même chevaliers romains, d'ailleurs peu nombreux; mais ils devaient employer le grec dans tous les actes de leur administration, et on ne trouve le latin que dans des lettres ou des pièces administratives qu'ils s'adressent entre eux. La plupart des autres citoyens romains d'Égypte étaient des Grecs naturalisés Romains, dont le grec était la langue maternelle; mais en tant que *cives romani* le *jus civile* leur était appliqué, et tous les actes relevant du droit civil étaient rédigés en latin; à partir du IVe siècle, quand l'Égypte est assimilée aux autres provinces, le latin pénètre dans les procès-verbaux pour la partie narrative, quelquefois pour les paroles et la sentence du juge. Enfin, le latin est la langue officielle de l'armée, et les plus beaux papyrus latins sont des pièces de l'administration militaire. On a aussi quelques fragments de constitutions impériales en latin, adressées aux hauts fonctionnaires.

Il y avait donc nécessairement des écoles où l'on apprenait le latin, et nous avons quelques exercices d'écoliers, quelques fragments de vocabulaires gréco-latins. Quant aux fragments littéraires, ils sont généralement peu étendus : la critique verbale peut en tirer une leçon analogue à celle

que l'on tire des papyrus grecs; les inédits (sommaires de Tite-Live, traités sur des œuvres d'art, fragments juridiques) sont peu nombreux.

Chacune de ces catégories de textes a sa valeur propre. Dans toutes, le grammairien peut trouver à glaner. Et le paléographe dispose maintenant, grâce à ces trouvailles, de documents assez nombreux pour retracer l'histoire de l'ancienne cursive latine.

La communication est suivie d'un échange de vues animé entre MM. P. Jouguet et G. Lafaye.

IV.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(13 décembre 1924).

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Élections. — L'Assemblée procède à l'élection du Bureau de la Société et de la Commission des comptes. Le Président ne pouvant, aux termes des statuts, rester plus de deux ans en exercice, M. L. Havet devient président d'honneur, et le Bureau, à l'unanimité, est constitué comme suit :

Président : M. E. Chatelain;

Vice-Présidents : MM. H. Gœlzer et H. Bernès;

Secrétaire : M. J. Marouzeau;

Trésorière : Mme A. Biancani;

Membres de la Commission des comptes : M. R. Durand, Mlle A. Guillemin, M. l'abbé Pichard.

Rapport sur l'exercice écoulé. — M. Marouzeau, secrétaire, retrace succinctement l'activité de la Société au cours de l'année écoulée. De toutes parts lui sont venus des témoignages encourageants sur les services que rend déjà la Société. Les membres français se félicitent en général de l'effort qui a été fait pour intéresser aux études latines les représentants des divers enseignements et des diverses disciplines, et, d'autre part, de l'intérêt témoigné à la fois aux questions de science et aux questions d'enseignement. Les membres étrangers se montrent particulièrement sensibles aux offres de collaboration qui leur ont été faites, et surtout à l'occasion offerte de publier des travaux de savants appartenant à des pays de langue peu répandue. Enfin, il faut signaler avec insistance la satisfaction qu'éprouvent les étudiants et les travailleurs de tout ordre à trouver dans notre *Revue* un instrument d'entr'aide scientifique. Il apparaît de plus en plus nécessaire d'appeler les représentants de chaque discipline à communiquer sous forme de rapports, de syn-

thèses, de simples notes, les résultats de leurs recherches ou de leurs expériences, de façon à susciter, à inspirer, à orienter les travaux futurs.

Il est agréable, pour clore ce Bulletin d'optimisme, de constater que notre *Revue* est de celles (devenues rares) qui paraissent sans retard; on en reportera le mérite en grande partie à l'imprimeur, qui consacre à notre publication tout son soin et son dévouement.

— Mme A. Biancani, trésorière, présente le bilan établi à la date du 13 décembre :

Recettes :

Report d'exercice	2,618 fr.	33
Cotisations perpétuelles	1,500	»»
Cotisations annuelles	4,261	20
Remboursement de Bons de la défense	1,500	»»
Vente de fascicules	1,320	»»
Avance sur la subvention de la Confédération des Sociétés scientifiques	3,000	»»
Intérêt de dépôts	65	67
Total	14,265 fr.	20

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	153 fr.	75
Impression de circulaires, programmes, convocations	87	05
Frais de banque et de dépôt	5	30
Frais de poste, recouvrement et correspondance	276	25
Cotisations	20	»»
Impression du fascicule II-III de 1923	2,665	35
— — I de 1924	2,361	45
— — II de 1924	1,665	70
Tirages à part	432	65
Honoraires de rédaction	1,000	»»
Frais et indemnité de secrétariat	500	»»
Frais et indemnité de trésorerie	500	»»
Compte de l'éditeur	99	80
Rétribution de collaborateurs	665	»»
Gratifications et frais de séance	185	»»
Achats de titres (capitalisation de cotisations perpétuelles)	3,000	»»
Total	13,617 fr.	30

En caisse :

A la Société générale	145 fr.	15
Au compte de chèques postaux	382	10
En caisse de la trésorière	120	65
Total	647 fr.	90

Total égal : 13,617 fr. 30 + 647 fr. 90 = 14,265 fr. 20.

— Les membres de la Commission des comptes soussignés approuvent le bilan ci-dessus et M. R. Durand donne lecture du rapport de la Commission :

« La Commission des comptes présente à la Société son rapport sur le premier exercice complet, qui s'étend de décembre 1923 à décembre 1924. On notera qu'il manque au titre des dépenses le montant des frais d'impression du troisième fascicule de 1924, actuellement sous presse. Aux recettes, la subvention de la Confédération des Sociétés scientifiques ne figure que par une avance de 3,000 francs, le solde devant être versé incessamment.

« Il faut enregistrer avec satisfaction le chiffre élevé de la vente des fascicules en dépôt chez l'éditeur, qui a permis, à titre d'indication, d'attribuer cette année une rétribution modeste aux auteurs d'articles documentaires et bibliographiques.

« Le nombre des membres s'accroît régulièrement, si bien qu'il n'y a pas lieu d'envisager une augmentation du chiffre de la cotisation. Mais le montant minime du report d'exercice commande la plus stricte économie.

« *Signé :*

« H. Bernès, R. Durand, A. Guillemin. »

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITE LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1924-1925.

B. A. = *École des Beaux-Arts*, 14, rue Bonaparte (*cours publics*).
C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
E. Ch. = *École des chartes*, à la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel (*cours publics*).
E. N. = *École normale supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des lettres*, à la Sorbonne.
F. S. = *Faculté des sciences*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (sciences historiques et philologiques), à la Sorbonne.
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (sciences religieuses), à la Sorbonne.

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. Mercredi 10 h. 30 (*cours réservé*).
MEILLET	Théorie générale du vocabulaire; l'histoire des mots.	C. F., *salle* 4. Mardi 17 h.
—	Les noms abstraits en indo-européen.	C. F., *salle* 4. Lundi 9 h.
PERNOT	Cours de phonétique générale (*janvier*).	F. L., *Archives de la Parole*. Vendredi 11 h.
—	Cours de phonétique expérimentale.	F. L., *Archives de la Parole*. Samedi 11 h.
—	Travaux pratiques et direction de recherches.	F. L., *Archives de la Parole*. Mardi 9 h.
MARAGE	Physiologie de la parole et du chant (2e *semestre*).	F. S., *Amph. de physiol. génér.* Samedi 17 h. 30.

Linguistique latine et romane.

Goelzer	Les cas et les prépositions en grec et en latin.	F. L., *salle C.* Mercredi 10 h. 15.
Jules Bloch	La déclinaison en latin et dans les langues italiques.	H. E. H. Mercredi 14 h. 30.
Marouzeau	Études de stylistique latine : le mot, le groupe et la phrase.	H. E. H. Lundi 15 h. 30.
Roques	Phonétique du latin vulgaire et des langues romanes.	H. E. H., *Salle G. Paris.* Jeudi 11 h.

Philologie et méthodologie.

R. Durand	Introduction à la philologie latine.	E. N. Vendredi 10 h. 15.
Havet	Étude méthodique de l'art de traduire, avec application à l'*Andria* de Térence.	H. E. H. Lundi 14 h.
—	Métrique grecque et latine.	F. L., *salle B.* Vendredi 13 h.
Goelzer	Correction de thèmes latins. — Direction de travaux.	F. L., *salle C.* Mardi 10 h.
Gaffiot	Méthode pour la version latine : exposé théorique et exercices pratiques.	F. L., *salle G.* Samedi 9 h.
—	Exercices de traduction du latin en français. Explication de textes.	F. L., *salle G.* Samedi 10 h. 15.
Marouzeau	Études de stylistique : le mot, le groupe, la phrase.	H. E. H. Lundi 15 h. 30.
—	Exercices pratiques et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Histoire littéraire.

Courbaud	Histoire de la littérature latine : le premier siècle de l'Empire.	F. L., *salle C.* Jeudi 9 h.

HAVET	Questions générales relatives à l'*Andrienne* (structure de la pièce, entrées et sorties, changements de mètre, structure des *cantica*).	C. F., *salle 4*. Mercredi 10 h. 45.
FARAL	Introduction à l'histoire de la littérature latine au moyen âge.	H. E. H. Jeudi 15 h.
—	La littérature latine au XIe siècle.	H. E. H. Jeudi 14 h.
MONCEAUX	La correspondance de S. Jérôme avec ses amis d'Espagne et d'Orient.	C. F., *salle 3*. Lundi 15 h. 15.
GAIDOZ	Recherches sur les études classiques et les traditions grecques en Irlande.	H. E. H. Mardi 10 h.

Explication de textes.

COURBAUD	Explication de textes.	F. L., *salle C*. Lundi et jeudi 9 h.
ERNOUT	Explication de textes.	F. L., *salle G*. Lundi 9 h. et 10 h. Mardi 16 h. 30.
LAFAYE	Explication de textes.	F. L., *salle E*. Samedi 9 h.
GAFFIOT	Explication de textes.	F. L., *salle G*. Samedi 10 h. 15.
URI	Explication de textes historiques.	F. L., *salle I*. Vendredi 9 h.
HAVET	L'*Andrienne* de Térence.	C. F., *salle 4*. Mardi 10 h. 45.
MONCEAUX	L'*Octavius* de Minucius Félix.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
—	Saint Augustin, *Confessions*, VIII.	C. F., *salle 3 bis*. Mercredi 14 h. 15.

Archéologie.

POTTIER	Histoire et archéologie.	B. A. Mardi 17 h. 30.

FOUGÈRES	Questions relatives à l'histoire de la peinture et de la mosaïque antiques.	F. L., *Salle d'histoire de l'art*. Vendredi 10 h.
—	L'art hellénistique et gréco-romain.	F. L., *Amph. Guizot*. Mercredi 17 h. (*cours public*).
—	Commentaire des collections d'archéologie.	F. L., *Salle d'archéologie*. Vendredi 11 h.
MICHON	Histoire de la collection des antiques du Musée du Louvre (*1er semestre*).	E. L. Lundi 14 h.
—	Commentaire d'un choix de monuments du département des antiquités grecques et romaines (*2e semestre*).	E. L. Lundi 14 h.
BESNIER	Les routes de la Gaule romaine : région du nord-ouest.	H. E. H. Lundi 14 h. 30.
CAGNAT	Les maisons de campagne (villas de plaisance et exploitations agricoles) chez les Romains.	C. F., *salle 3*. Samedi 16 h.
MILLET	Histoire de la peinture religieuse.	H. E. R. Jeudi 14 h. 30.
—	Études pratiques d'archéologie, d'épigraphie et de diplomatique.	H. E. R. Samedi 9 h. 30.
—	Visite de la collection chrétienne et byzantine.	H. E. R. Samedi 10 h. 30.

Épigraphie.

CARCOPINO	Explication d'un choix d'inscriptions romaines.	F. L., *Salle de grec*. Mercredi 17 h.
CAGNAT	Explication des inscriptions latines insérées	C. F., *salle 4*. Lundi 13 h. 30.

	dans l'*Année épigraphique* de 1922, 1923 et 1924.	
ZEILLER	*Cursus honorum* africains et gaulois.	H. E. H. Mardi 9 h.
MONCEAUX	Épigraphie chrétienne de l'Espagne.	H. E. R. Mercredi 14 h. 45.

Paléographie.

CHATELAIN	Paléographie latine.	H. E. H. Jeudi 10 h.
—	Lecture des *Notes tironiennes*.	H. E. H. Lundi 11 h.
A. DE BOUARD	Paléographie.	E. Ch. Mardi et samedi 10 h.

Histoire et géographie.

CARCOPINO	La politique intérieure de Rome, des Gracques à Sylla.	F. L., *salle G.* Mardi 17 h.
JULLIAN	Ce qui resta des éléments gaulois sous la domination romaine.	C. F., *salle 8.* Mercredi 16 h.
CHAPOT	Études géographiques sur diverses provinces de l'Empire romain.	H. E. H. Mardi 14 h. 30.
BESNIER	Les routes de la Gaule romaine : région du Nord-Ouest (Normandie et Bretagne).	H. E. H. Lundi 14 h. 30.
CAGNAT	Les maisons de campagne (villas de plaisance et exploitations agricoles) chez les Romains.	C. F., *salle 3.* Samedi 16 h.
ZEILLER	Études de questions relatives aux institutions du Bas-Empire.	H. E. H. Lundi 9 h.
JOUGUET	Leçons de papyrologie. Institutions de l'Égypte gréco-romaine.	F. L., *4, rue Valette.* Vendredi 14 h. 15.
—	Questions diverses sur l'Égypte gréco-romaine.	H. E. H. Mardi 17 h.

GUIGNEBERT	Préparation au certificat d'histoire ancienne.	F. L., *salle D.* Vendredi 14 h.

Droit.

PERROT	Institutions juridiques de Rome étudiées dans leur développement historique.	F. D., *amph. I.* Lundi, mercredi et vendredi 8 h. 30.
GIFFARD	Droit privé : introduction; les personnes; les choses; les droits réels; les successions; la procédure.	F. D., *amph. I.* Mardi, jeudi et samedi 11 h.
NOAILLES	Théorie générale des obligations.	F. D., *amph. III.* Mardi, jeudi et samedi 14 h.
CUQ	Les doctrines de Papinien sur les obligations.	F. D., *amph. V.* Mardi et jeudi 10 h. 10.
COLLINET	La bonne foi dans les obligations.	F. D., *amph. V.* Mercredi et vendredi 9 h.

Religion.

TOUTAIN	Les cultes du Latium et de l'Italie centrale.	H. E. R. Jeudi 15 h. 15.
DE FAYE	Explication avec commentaire critique et historique du IVe livre du *De principiis* d'Origène.	H. E. R. Lundi 16 h. 30.
MONCEAUX	Études pratiques : l'épigraphie chrétienne de l'Espagne.	H. E. R. Mercredi 14 h. 15.
—	L'*Octavius* de Minucius Félix.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
GUIGNEBERT	La fondation du christianisme. Les temps apostoliques.	F. L., *Amph. Michelet.* Vendredi 17 h. (*cours public*).
—	Exercices pratiques.	F. L., *salle D.* Vendredi 14 h.
—	Explication du *Nouveau Testament* : le IVe Évangile.	F. L., *salle D.* Mardi 14 h. (*confér. publique*).

GILSON	La philosophie de saint Augustin.	F. L., *Amph. Guizot.* Mercredi 15 h. 30 (*cours public*).
—	Recherches sur les origines de la réforme thomiste.	H. E. R. Mardi 16 h.
—	Commentaire littéral de l'*Itinerarium mentis in Deum* de saint Bonaventure.	H. E. R. Mercredi 14 h. 15.
ALPHANDÉRY	Les études sur l'histoire religieuse du moyen âge latin, des humanistes à Pierre Bayle.	H. E. R. Lundi 15 h. 30.
MILLET	Histoire de la peinture religieuse.	H. E. R. Jeudi 14 h. 30.
—	Visite de la collection chrétienne et byzantine.	H. E. R. Samedi 10 h. 30.

CHRONIQUE

I. — Enseignement.

S'il y a une question bien faite pour embarrasser un membre de la Société des Études latines, c'est celle qu'on entend poser plus que jamais depuis deux ministères : « Êtes-vous pour ou contre le latin ? » Question simpliste et agaçante, à laquelle on ne saurait répondre par oui ou par non, pour peu qu'on ait le souci de mettre des réalités sous les mots. Question insidieuse parfois, et suivie bien vite d'une sorte de soupçon de « défaitisme », si le latiniste interpellé s'avise de faire des réserves et de demander qu'on pose autrement le problème.

Une chose pourtant doit mettre à l'aise le latiniste ; les polémiques de ces dernières années semblent au moins avoir fait l'accord sur un point : si « le latin » c'est la langue apprise mécaniquement, la grammaire découpée en tranches, le thème bâclé à coups de dictionnaire, les textes passés au laminoir du mot-à-mot, si le latin c'est le « travail forcé » d'un bagne scolaire d'où l'on s'échappe à seize ans par la porte du bachot avec un 5 sur 20 rattrapé par un 15 d'anglais, il n'est guère de latinistes qui auraient le courage d'être « pour le latin ». La vraie question n'est plus là. Il s'agit de savoir si le latin, étudié rationnellement et selon une pédagogie qui a déjà fait, dans cette *Revue* même, l'objet de plusieurs débats, est propre à fournir, mieux que tout autre objet d'étude, les éléments d'une formation intellectuelle, esthétique et morale, ou si cette formation ne peut pas être obtenue aussi sûrement et à moins de frais par une étude réorganisée des langues et des littératures modernes, issues du reste ou inspirées du latin[1]. Il n'est pas interdit, même — et surtout peut-être — à un fervent des études latines, de se poser ainsi la question. On peut faire du latin son étude et sa passion sans prétendre l'imposer et le distribuer à la ronde comme un objet de réclame ou une panacée universelle : le radiologue ne prétend pas guérir toutes les maladies avec ses rayons et le peintre n'exige pas que toute éducation commence par la pratique du pinceau. Je sais des latinistes de carrière et de vocation qui voudraient ne donner l'enseignement du latin qu'à ceux

1. C'est cette formation que, sous le titre de « néo-humanisme », on commence à réclamer dans tous les pays ; cf. en dernier lieu O. Immisch dans *Das humanistische Gymnasium*, 1923, p. 9-20.

qui sont aptes à le recevoir; j'en sais qui accepteraient de ne l'imposer qu'aux futurs maîtres; j'en sais qui se contenteraient d'en faire un objet de science pour des spécialistes. Le débat reste donc ouvert, même entre latinistes, et il n'est pas interdit de penser que notre Société se doit de le poursuivre, sans préjuger de la solution.

Je sais bien que, pour l'instant, la question paraît tranchée par une décision ministérielle; mais une décision ministérielle supprime pour un temps une question, et ne la résout pas. Il se trouve même que cette décision nefait que poser la question sous une forme plus pressante. Voilà de nouveau la moitié des élèves de nos lycées privés — ou délivrés? — du latin. S'ils n'y perdent pas tout, comme certains le croient, n'y perdent-ils pas cependant quelque chose qu'on pourrait remplacer? Si désireux que soient certains éducateurs de diriger l'attention et l'esprit des élèves vers le monde moderne, vers le nouveau, vers les choses de l'étranger et de l'avenir, et de les mettre en garde contre l'inertie intellectuelle et l'étroitesse de vues qui peuvent résulter de l'étude exclusive d'une tradition, il est impossible d'admettre qu'un homme cultivé d'aujourd'hui ignore tout d'un passé qui explique notre culture, notre langue et notre pensée. Un des reproches qu'on a faits à l'étude du latin, telle qu'on la pratique d'ordinaire, est précisément de sacrifier à la grammaire et aux exercices de traduction tout ce qui est histoire, tout ce qui est pensée, tout ce qui est vie. Comment n'y aurait-il pas intérêt, par exemple, à montrer aux élèves que nous *parlons* latin, à leur expliquer par quelles lois et par quels accidents, linguistiques et historiques, le parler d'un petit canton du Latium est devenu la langue du monde civilisé ancien et d'une bonne partie du monde moderne? Comment ne pas leur enseigner que nous *pensons* latin, que l'héritage de la pensée antique, recueilli par les Romains conquérants du monde, transmis à l'Église éducatrice du monde, alimente aujourd'hui encore notre vie de l'esprit? Enseignement historique, qui montrerait l'enchaînement des faits, — archéologique, qui ressusciterait la vie des hommes et des peuples, — littéraire, qui expliquerait l'évolution des œuvres, des formes et des genres, — linguistique, qui remonterait assez haut dans le passé pour donner la clé de la langue d'aujourd'hui... Je demande s'il n'y a pas là les éléments d'un programme qu'il faudrait faire modeste, précis, limité, et si ce ne serait pas le moyen de réconcilier partisans et adversaires de la réforme actuelle que d'introduire un peu d' « études latines » dans l'enseignement sans latin?

Je vois bien poindre l'objection : comment réaliser un tel enseignement sans l'avoir préparé par une connaissance aussi complète que possible de la langue? Je ne suis pas convaincu qu'il faille savoir très bien le latin pour faire de bonnes études latines. D'abord, il y a des traductions qui, si imparfaites qu'elles soient, nous suffisent pourtant pour la plu-

part des langues étrangères. Par la traduction, convenablement commentée, on pénétrera déjà la pensée des écrivains et de leur public. Puis il y a les monuments figurés, les documents archéologiques, la résurrection de la vie antique, mœurs, art, etc., que réalisent les sciences auxiliaires de l'histoire. Et enfin, pour ce qui est de la langue, que faut-il savoir de latin pour comprendre la grammaire historique du français? Si peu, que dans plusieurs manuels excellents il suffit de quelques notions élémentaires en manière d'introduction pour donner le point de départ de l'évolution romane et permettre de comprendre très suffisamment les lois du développement linguistique. Ce n'est pas ici le lieu de faire la démonstration, mais si elle pouvait être présentée un jour de manière convaincante, je ne doute pas qu'elle soit de nature à inspirer utilement et les artisans de la réforme et les constructeurs de programmes et les futurs auteurs de manuels.

II. — Documentation.

Dans une précédente Chronique, je signalais la situation désespérée de l'entreprise du *Thesaurus linguae latinae*. La crise n'a fait que s'accentuer jusqu'à la fin de 1923, et dans les derniers mois de l'année ce n'est que par des dons de pays à change élevé ou par l'envoi de paquets alimentaires (*sic!*) que le personnel chargé de la survie de l'entreprise a pu subsister. Au moment le plus critique, la Commission a perdu son président, le professeur Fr. Vollmer, qui dirigeait la publication depuis 1899. Avec l'année 1924, qui a vu naître et prospérer le mark-or, la situation s'est améliorée. Sous la direction intérimaire du professeur Norden, la Commission, aidée par des contributions en monnaie nouvelle du ministère bavarois, par de nouveaux dons étrangers et par l'intervention de la « Notgemeinschaft der Deutschen Wissenschaft[1] », a pu enfin rétablir son bilan et poursuivre le cours des publications. Au printemps de cette année avaient paru : le volume V jusqu'à *do*, le volume VI jusqu'à *frustum*, et l'Onomasticon jusqu'à la fin de D; — étaient imprimés : V jusqu'à *domicurius* et VI jusqu'à la fin de F; — en manuscrit : V jusqu'à *ego* inclus, de VI le début de E, et de l'Onomasticon le début de G. A cette allure, dira-t-on... — Patience. Et espérons que, la crise définitivement conjurée, cette entreprise si utile pourra non pas reprendre, mais accélérer son rendement d'avant guerre.

*
* *

A signaler une innovation heureuse de l'Association G. Budé dans le domaine de la documentation. Je ne veux pas parler du petit *Bulletin* de

1. Cf. *Revue des Études latines*, t. I, p. 48, note.

l'Association, qui est jeune et qui peut-être cherche encore sa voie, mais d'un essai de coopération scientifique qui est sans doute appelé à rendre de grands services. Un service bibliographique, en voie d'organisation, sera chargé de fournir aux travailleurs, surtout à ceux qui sont éloignés des centres et des bibliothèques, une sorte de collaboration scientifique ou au moins de documentation, par la constitution rapide de bibliographies sur un sujet donné dans le domaine de la philologie classique, de l'archéologie et de l'histoire. Le même service se chargera de procurer des photographies ou reproductions de manuscrits et de documents. Il suffira d'adresser les demandes à M. J. Malye, délégué général, au siège de l'Association, 95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

*
* *

J'ai déjà demandé aux lecteurs de cette *Revue* de me signaler, à l'usage de ceux qui cherchent des sujets de travaux personnels, les suggestions qui leur auraient été fournies par leurs propres travaux ou par leurs lectures. Me permettra-t-on de donner aujourd'hui l'exemple, en utilisant quelques fiches recueillies au cours de ces derniers mois?

Faut-il commencer par des vues ambitieuses? M. A. W. de Groot, dans cette *Revue* même, t. I, p. 117-118, nous y invite en ces termes : « Nous vivons dans une période où la sagacité et l'intuition ne suffisent plus à résoudre les problèmes que pose l'histoire d'une langue. Il nous faut des catalogues, des « Corpus » pour ainsi dire de tous les éléments dont la langue est composée; c'est toujours le manque de recherches de détail qui empêche de résoudre les problèmes importants. Même après le « Thesaurus linguae latinae », il nous restera, par exemple, à dresser un inventaire systématique des éléments qui relèvent de la sémantique, de la morphologie et de la syntaxe. Le moment est venu de commencer ce travail immense, la plupart des documents susceptibles de servir à l'histoire de la langue ayant été publiés. En premier lieu, on pourrait s'occuper des transformations de la langue dans lesquelles la signification des formes ne joue aucun rôle; il s'agirait sur ce point de renouveler l'œuvre de Schuchardt et de la compléter en ce qui concerne le latin ancien, les dialectes italiques et le domaine du consonantisme. En second lieu, on pourra tenter de se faire une idée du mouvement de la langue, de son renouvellement par emprunt ou par substitution[1]... Quant à la sémantique, il semblerait à propos de prendre pour base des travaux comme ceux de Bréal ou de Wundt, sans oublier les ouvrages les plus récents, comme,

1. M. A. Meillet a insisté plusieurs fois, dans ses cours du Collège de France, sur l'intérêt qu'il y aurait à suivre par l'évolution du vocabulaire le mouvement des idées et le développement des institutions.

par exemple, celui de M. Sperber[1]. Et surtout on devrait étendre la recherche à tous les éléments linguistiques susceptibles de prendre une signification, en y comprenant, outre les « mots » proprement dits, les éléments syntaxiques ou stylistiques[2]... Pour commencer, il faudrait constituer une bibliographie raisonnée qui aurait un double but : d'une part, mettre à la disposition des travailleurs un résumé de nos connaissances; d'autre part, donner une idée aussi exacte que possible de ce que nous ignorons et indiquer les moyens de nous en instruire. »

Je me suis souvenu, en lisant l'appel de M. de Groot, d'un programme semblable tracé par P. Lejay (*Revue de philologie*, t. XLI, p. 202 et 209) pour les travaux d'ordre littéraire et philologique : « Si nous n'avons pas encore de vocabulaires complets, clairs, bien ordonnés, pour les poètes latins, nous n'avons pas du tout, pour aucun, d'index des sujets traités, des thèmes, des moyens d'expression, des figures... Ce n'est pas un jeune philologue, c'est toute une équipe de jeunes philologues et quelques vieux savants qui auraient à élaborer le programme et à poursuivre le travail... On pourrait concevoir, par exemple, un répertoire qui comprendrait tous les sujets, de quelque nature qu'ils soient, traités par les poètes, tous les thèmes, toutes les images, tous les sentiments, toutes les peintures, toutes les figures de rhétorique, tous les agencements et tous les procédés de composition[3]. Il faudrait d'abord dresser le catalogue pour une œuvre; à l'aide des catégories et des mots directeurs ainsi trouvés, on pourrait l'étendre graduellement... C'est un travail dont on aura reconnu l'utilité en France, je l'espère, avant qu'on l'ait exécuté ailleurs. »

Presque en même temps que P. Lejay, l'Américain E. P. Morris suggérait un plan de travail analogue, en ce qui concerne la stylistique, dans les *Transactions of the American philological Association*, vol. XLVI, p. 114 et suiv. : « Si l'on veut, disait-il, réaliser une science du style, il faut commencer par un recueil systématique des matériaux, en distinguant avec soin le matériel stylistique proprement dit du matériel lexicographique ou syntaxique. A la méthode psychologique d'introspection on préférera la méthode d'observation directe, qui consiste à reconstituer par l'analyse de l'expression la vie de la pensée; on cherchera, par une étude minutieuse des motifs qui ont pu déterminer le choix de telle

1. C'est l'occasion de signaler que M. Ernout prépare un Dictionnaire étymologique et historique de la langue latine qui répondra sur un point au vœu de M .de Groot.

2. Je dirais aussi les éléments morphologiques, en tant qu'ils ont une valeur sémantique : suffixes, infixes, éléments de composition, etc.

3. Dans cet ordre d'idées, deux élèves de la conférence de latin de l'École des Hautes Études viennent d'entreprendre, l'une, Mlle Comeau, une enquête sur le thème de la mort chez les poètes épiques, l'autre, Mlle Masson, une étude sur les procédés de présentation des discours chez Virgile.

ou telle expression particulière, à distinguer l'élément intellectuel de l'élément émotif, l'élément expressif de l'élément esthétique. Et l'on sera ainsi, par la force des choses, conduit des faits aux lois. En particulier, on sera amené à refaire l'histoire de ce qu'on appelle les « figures » (p. 105), rien de notable n'ayant encore été fait en ce qui regarde les formes primitives d'où elles tirent leur origine; en en arrivera à sérier les questions et à réaliser la distinction si importante entre les faits de langue et les procédés de style : l'effet de la répétition (de mots ou de propositions), la relation entre les éléments et les parties du dialogue, l'expression d'une notion par une paire ou un groupe de mots, les formes « hyper-expressives » dans les *cantica*, les parallélismes (participe = ablatif absolu = proposition avec *cum;* génitif = adjectif), toutes sortes de faits qu'on ne songe d'ordinaire à commenter que par la syntaxe et la sémantique, trouveront leur explication dans le commentaire stylistique (p. 118). C'est par une patiente accumulation de faits et d'explications de cet ordre qu'on parviendra à fonder la vraie science du style (p. 117). »

En ce qui concerne la méthode, M. Morris recommande de séparer et de circonscrire soigneusement les problèmes, plutôt que de s'attaquer en bloc à tous ceux que peut poser le style d'un auteur; on me permettra d'insister sur ce point, et, en liaison avec les programmes qui viennent d'être sommairement indiqués, de présenter quelques observations sur la méthode qu'on peut apporter à leur réalisation.

Des élèves en quête de sujets, thèses, diplômes, mémoires, me consultent souvent sur l'intérêt que pourrait avoir une étude du type : « La langue (ou le style) de tel auteur. » Je prends l'occasion de leur faire ici une réponse collective.

L'avantage d'un pareil sujet, c'est d'être à portée de la main et de n'exiger aucun effort de recherche préalable; mais les inconvénients apparaissent dès qu'on l'aborde. Avant tout, il faudrait savoir exactement ce qu'on entend par langue et style, comment se distingue le *fait* de langue et le *procédé* de style. Je reviendrai un jour dans ces pages sur la question, à laquelle je ne sache pas qu'on ait jamais fait de réponse définitive. Puis, quand on pénètre plus avant dans un sujet de cette nature, on s'aperçoit qu'il est sans limites : les aspects de la langue, les procédés du style sont en nombre infini : purisme, licence, affectations, imitations, archaïsmes et néologismes, richesse et sobriété..., qualité du vocabulaire, caractère de la syntaxe..., que sais-je? Le travailleur, débordé de toutes parts, cherche à se borner, et choisit dans son auteur une œuvre, un traité, un opuscule, qui lui paraît particulièrement intéressant. Peine perdue : l'auteur est tout entier dans chacune de ses œuvres, et dans chaque œuvre toutes les catégories, tous les types de

faits et de procédés sont représentés. Résultat : le travailleur, quoiqu'il ait limité son champ de recherches, n'a pas moins de démonstrations à faire, et il a moins de faits pour les appuyer. Il s'est épargné des relevés, mais interdit des confirmations; son travail n'a guère été moins considérable, et il risque d'être vain.

Je propose que, dans cet ordre d'études, on limite non le champ de recherches, mais l'objet de la recherche, qu'on étudie non pas le style ou la langue d'une œuvre ou même d'un auteur, mais un procédé dans tout un ensemble d'œuvres, dans la production d'une école, dans la tradition d'un genre : la métaphore dans l'épopée virgilienne, la composition chez les poètes lyriques, les procédés poétiques dans telle école de prosateurs, la construction de la phrase chez les rhéteurs, le vocabulaire des satiriques, l'emploi des mots grecs, techniques, les emprunts à la langue courante, la répartition des doublets, le rôle des mots abstraits, concrets, affectifs... Le champ est vaste, mais peut se diviser à volonté en compartiments restreints, dans chacun desquels le travailleur est à l'aise; chaque sujet, traité exhaustivement, constituera un κτῆμα propre à servir un jour aux amateurs de synthèse, qui ont besoin de matériaux non pas accumulés, mais élaborés.

J. Marouzeau.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

COMMENT DOIT-ON FOUILLER UNE VILLE ROMAINE[1]

PAR JEAN COLIN

Ancien membre de l'École de Rome
Conservateur du Musée de Sarrebourg.

C'est seulement au XXe siècle que l'influence des travaux préhistoriques s'est fait sentir sur les méthodes de l'archéologie romaine, et que la méthode stratigraphique a introduit dans ces investigations une précision qui faisait défaut. Il est cependant assez délicat de définir les moyens aujourd'hui employés dans la fouille d'une cité romaine. La méthode n'est pas partout la même. Ce n'est bien souvent qu'une question d'espèce. On ne déblaie pas de la même façon en Italie, en Afrique ou en Gaule. Ni le climat, ni les matériaux employés, ni les conditions d'ensevelissement ne sont les mêmes. Par suite, l'état de conservation est différent. Il ne serait pourtant pas sans intérêt d'étudier ces différentes méthodes. Cette étude n'a jamais été faite. Or, bien des procédés employés dans tel chantier pourraient être appliqués ailleurs avec profit.

Pour donner une idée rapide de la méthode suivie de nos jours, il suffit de prendre deux exemples assez différents l'un de l'autre : Pompéi, qui nous est entièrement conservée sous la cendre du Vésuve, et Strasbourg-Argentoratum qui a été complètement détruite, dont l'emplacement tout entier est recouvert par une ville moderne.

Pompéi. Si les maisons de Pompéi sont en ruines, c'est à cause de l'ancienne méthode de fouille. Pompéi n'a pas été détruite par l'éruption du Vésuve, mais s'est conservée intacte sous la cendre.

1. Résumé d'une communication avec projections faite à la Société des Études latines le 14 juin 1924.

Il doit donc être possible, par une méthode convenable, de mettre à jour les maisons telles qu'elles étaient au moment de la catastrophe. Cette méthode, qui s'est perfectionnée au cours du xxe siècle[1], est tout entière dominée par trois points :

1. Moulage.
2. Déblaiement par couches horizontales.
3. Restauration.

Certaines parties de maisons et de meubles sont tombées en poussière, laissant leurs traces en creux dans la cendre. En coulant du plâtre dans les cavités, on reconstitue les objets dont elles forment en quelque sorte un moule. On obtient ainsi des maisons dont les murs et les objets durs, bronzes, statues, sont authentiques, et dont les parties qui ont péri (armoires, portes, poutres, etc.) sont conservées en plâtre.

Le déblaiement par couches horizontales consiste à dégager les maisons par le haut, au lieu d'avancer en tranchées. On évite ainsi l'effondrement des parties supérieures sur les parties basses. L'étage supérieur étant découvert, on repère photographiquement l'emplacement de tous les objets ; on coule du plâtre dans toutes les cavités, et on enlève ensuite tout ce qu'on peut, afin d'éviter que le poids de l'étage le fasse écrouler sur le rez-de-chaussée. On procède de même pour l'étage inférieur. On étaye les murs ; les plans et les photographies permettent plus tard de remettre tout en place. Ce dernier travail n'est pas une reconstruction, mais une consolidation, une recomposition des parties démontées. On obtient ainsi des maisons à peu près complètes, donnant une extraordinaire impression de vie. Un problème grave est celui de la conservation des fresques. A l'heure actuelle, on les laisse en place en les protégeant par différents procédés. Mais on les voit s'effacer d'année en année.

Le problème est donc le suivant :

A-t-on le droit de conserver en place les fresques des façades exposées au froid et à la chaleur, pour que ces fresques concourent à nous rendre l'image de la rue antique... Ou bien doit-on les enlever pour les garder le plus parfaitement possible à l'admiration de la postérité ?

1. L'avant-dernier directeur des fouilles, M. Spinazzola, n'a fait qu'appliquer, avec plus ou moins de bonheur, la méthode mise au point par ses prédécesseurs immédiats.

Autre problème : la restauration, qui apparaît quelquefois comme le terme de la fouille, coûte beaucoup de temps et d'argent. Est-il raisonnable de s'attarder à la reconstitution de telle maison, de tel détail, propre à offrir au grand public des touristes une résurrection impressionnante de la vie antique, au risque de retarder et de compromettre le déblaiement d'ensemble tant attendu par le monde savant?

Strasbourg. Strasbourg n'ayant pas été conservé par la cendre d'un volcan, mais plusieurs fois détruit par les légions en révolte ou par les Barbares, plus rien ne reste au-dessus du sol; c'est donc dans le sous-sol qu'il faut chercher. Ce fut l'œuvre de M. Robert Forrer, directeur du Musée préhistorique et gallo-romain de Strasbourg. Il profita des travaux de canalisation effectués dans toute la ville pour s'orienter dans la topographie d'Argentoratum, en faisant abstraction des indications trop peu précises des vieux archéologues.

Des travaux devant être entrepris dans une rue, la municipalité en prévient M. Forrer. Celui-ci envoie sur les lieux quelqu'un de son personnel. On photographie chaque particularité archéologique, on prend des coupes de terrain, avec l'indication d'altitude, non pas d'après le niveau du sol, qui change chaque année, mais d'après le niveau de la mer. Les objets découverts sont numérotés et ensuite envoyés au Musée.

Pour étudier la topographie d'Argentoratum, la méthode consiste à repérer, grâce aux trouvailles fortuites et aux vieux plans de Strasbourg, les différentes traces de remparts du camp légionnaire, puis à en vérifier l'existence par des sondages. Toutes les trouvailles sont reportées sur une série de plans qui éclairent d'un jour tout nouveau le développement d'une grande ville militaire de l'empire.

Quant aux objets exposés dans les vitrines, M. Forrer pense qu'ils doivent être restaurés. Cela présente un plus grand intérêt pour le public. Au point de vue historique, la forme reconstituée des vases, par exemple, permet de déterminer l'époque de leur fabrication et de dater ainsi le milieu où ils ont été découverts. Ces restaurations s'entourent d'ailleurs de toutes les garanties possibles.

Jean Colin.

Note de Rédaction

Cette communication a été suivie d'un échange de vues animé, dont les principales conclusions peuvent être résumées ainsi :

M. J. Carcopino tient à mettre en garde contre la généralisation de la méthode de restauration inaugurée avec bonheur dès 1903 par M. Pais et le comte Cozza, qui, d'un côté, comporte toujours une part d'hypothèse, et, de l'autre, par les travaux et les dépenses qu'elle nécessite, risque de ralentir la fouille proprement dite.

Comme M. J. Colin, il estime qu'à la « restauration » il faut préférer la « reconstitution » telle que la permettent les moulages, qui sont des documents irréfutables. Il n'est pas moins nécessaire de distinguer entre restauration et reconstitution quand il s'agit de documents archéologiques que lorsqu'il est question de documents épigraphiques. Il y a reconstitution toutes les fois que l'archéologue tient à sa disposition tous les éléments du problème; il y a restauration lorsque la pensée de l'archéologue est obligée d'intervenir pour combler la lacune.

En ce qui concerne les monuments périssables, il faut répéter avec insistance que le maintien sur place, si les mesures de préservation n'ont pas été prises, expose les objets fragiles, stucs, peintures..., à une altération rapide; lorsque la protection est difficile à réaliser, il est préférable de ne laisser en place que les documents dépourvus de toute valeur esthétique ou documentaire, et en particulier, pour les sculptures, des moulages.

Relativement à la restauration, M. Toutain estime aussi qu'il faut se montrer très circonspect, et que c'est déjà beaucoup de conserver en l'état ce qui existe; il signale le danger des restaurations qui finissent par être prises pour des originaux. Enfin il recommande la plus extrême prudence en ce qui concerne la méthode de repérage de M. Forrer : il ne faut pas attribuer une valeur absolue aux localisations fournies par des fouilles qui ne révèlent souvent qu'une disposition secondaire ou accidentelle. La situation de l'archéologue à cet égard est à peu près comparable, comme le remarque M. Marouzeau, à celle du philologue qui édite un texte : l'objet révélé par les fouilles est, comme le mot fourni par les manuscrits, susceptible d'avoir été altéré, retouché, déplacé par accident ou volontairement, de sorte qu'il faut interpréter les repérages et qu'il y a une critique des fouilles comme il y a une critique des textes.

II

LES ETUDES LATINES CHEZ LES TCHÈQUES

PAR M. F. NOVOTNÝ

Professeur à l'Université de Brno.

A. LE LATIN DANS L'ENSEIGNEMENT.

La civilisation de la nation tchèque est étroitement liée à celle de l'Europe occidentale; l'étude du latin est une des manifestations de cette appartenance.

Le développement des écoles latines sur le territoire de la République tchécoslovaque peut être suivi dès le XIe siècle. Il n'y eut d'abord que des écoles ecclésiastiques, mais, à partir du XIIIe siècle, les villes eurent aussi leurs écoles, et le mouvement aboutit au XIVe siècle à l'organisation de l'Université de Prague, fondée en 1348 par Charles IV, sur le modèle de l'Université de Paris. Cette Université fut touchée au XVe siècle, comme toute la civilisation tchèque, par la vague de l'humanisme, qui apporta le style classique et l'imitation des auteurs grecs et romains.

La réformation tchèque, préparée par *Jan Hus*, ne fut pas, au début, favorable au latin, mais elle l'accueillit au cours de son évolution, et son grand penseur, *Jan Amos Komenský* (Comenius) (1592-1670), s'efforça de perfectionner l'étude du latin, en écrivant des ouvrages didactiques et en enseignant lui-même.

Le latin s'enracina d'une manière durable dans les écoles catholiques, principalement dans celles qui furent fondées par les Jésuites et certains autres ordres religieux. Leur influence se fit sentir même dans l'organisation des écoles d'État. Sous le régime des Habsbourg, la langue tchèque ne fut admise dans les écoles secondaires que vers le milieu du XIXe siècle.

L'enseignement latin donné dans ces écoles avait été autrefois purement pratique : il s'agissait d'apprendre aux élèves la langue dont se servait l'Église catholique et qui resta longtemps celle des administrations de l'État et des villes. Jusqu'au XIXe siècle, l'usage s'est conservé pour les savants de composer leurs ouvrages en latin; mais cette considération est de nos jours devenue secondaire. C'est à cause surtout de leur valeur éducative que les langues

classiques anciennes figurent aujourd'hui dans le plan d'études de l'enseignement secondaire. Les élèves des écoles secondaires n'apprennent plus à rédiger des discours latins et, ce qui va sans dire, ne savent plus faire de vers latins[1].

Dans les gymnases et dans les gymnases « réals », deux années sont réservées à l'enseignement grammatical; dans les deux années suivantes, on ajoute à l'étude de la grammaire la lecture d'auteurs faciles; les quatre dernières années sont, en général, consacrées à la lecture des classiques. Comme auteurs latins, on explique en troisième et en quatrième : Cornelius Nepos, Quinte-Curce, César et quelques pages choisies d'Ovide (ou une Chrestomathie contenant des extraits de ces auteurs). En cinquième, on lit Ovide et Tite-Live; en sixième, Salluste, Cicéron et Virgile; en septième, on reprend Cicéron et on continue à lire Virgile (on peut remplacer ce dernier par des poètes lyriques) et l'on aborde les lettres de Pline ou de Cicéron; en huitième, Tacite et Horace.

Dans les classes supérieures, l'explication scolaire doit être complétée, autant que possible, par des lectures individuelles contrôlées. Ce sont, d'ordinaire, les meilleurs élèves qui choisissent leurs lectures, avec la faculté de les étendre à des extraits du latin du moyen âge, à des textes d'humanistes ou même de modernes.

Dans les gymnases réals réformés, le programme du latin est le même, mais réduit à quatre années, de la 5e à la 8e, les élèves, mieux formés, avançant plus rapidement. L'enseignement grammatical est donné en 5e et 6e; on commence déjà la lecture en 6e, avec les mêmes auteurs que dans les gymnases et gymnases réals[2].

On enseigne le latin actuellement au gymnase classique, organisé en 1848, au gymnase réal et au gymnase réal réformé, organisés après l'enquête sur l'enseignement secondaire instituée à Vienne en 1908; il ne figure pas dans le plan d'études des écoles réales. L'enseignement du grec n'est donné que dans les gymnases classiques.

1. Il convient de noter à cette occasion qu'il y a, parmi les professeurs tchèques, un versificateur latin très habile : *Fr. Palata,* connu à l'étranger par son recueil des « Nugae metricae » (1911).

2. Ces renseignements sont extraits de la brochure : « L'enseignement secondaire dans la république tchécoslovaque », par *J. Hendrich* et *M. Smok.* Prague, 1923, p. 24 et suiv.

Tableau des heures attribuées au latin dans les différents gymnases.

Types.	Classes.								Total.	Nombre d'écoles.
	Ire	IIe	IIIe	IVe	Ve	VIe	VIIe	VIIIe		
Gymnase classique	6	6	6	6	5	6	5	5	45	4
Gymnase réal	6	6	6	6	6	5	4	6	45	111
Gymnase réal réformé	—	—	—	—	7	8	8	7	30	68
Gymnase réal supérieur	6	6	6	6	5	6	5	5	45	3

Tableau de fréquentation des écoles latines au commencement de l'année scolaire 1923-1924.

	Langue d'enseignement.							
	Tchécoslov.		Allemand		Polonais		Magyar	
	Écoles.	Élèves.	Écoles.	Élèves.	Écoles.	Élèves.	Écoles.	Élèves.
Gymnase classique	25	7,565	19	4,001	—	—	2	5 0
Gymnase réal	79	27,878	25	6,633	1	434	6	2,249
Gymnase réal réformé	45	13,678	21	4,589	—	—	2	548
Gymnase réal supérieur	—	—	3	969	—	—	—	—

A l'heure actuelle, on prépare une nouvelle réforme de l'enseignement secondaire, qui semble devoir conduire à une restriction considérable de l'enseignement classique; dans le plan d'études du type normal, une tendance se fait sentir à renvoyer l'enseignement du latin aux quatre classes supérieures et à exclure tout à fait le grec. La formation grammaticale, qui est donnée aux élèves principalement à l'occasion des leçons de latin dans les gymnases, devra être demandée aux langues vivantes.

Tous les livres dont on se sert dans les écoles secondaires pour l'enseignement du latin : grammaires, exercices, textes annotés et vocabulaires, sont des ouvrages de professeurs tchèques.

Il serait à désirer que l'enseignement de la grammaire fût allégé dans le détail et approfondi au point de vue linguistique.

Les essais qui ont été faits de livres d'enseignement composés selon la méthode inductive directe ont échoué complètement.

Il convient de mentionner un essai intéressant, celui d'appliquer les connaissances acquises par le latin à l'étude de la langue française. Karel Rocher (pseudonyme du professeur Skála) a publié à cette fin une « Grammaire pratique de la langue française basée sur le latin » (1923), qu'on va introduire dans certaines écoles. Le même auteur a publié, en 1921, sa « Grammaire pratique de la langue italienne basée sur le latin ».

La prononciation du latin est fixée dans les écoles tchèques et ne donne pas lieu à autant de discussions qu'en France ou en Angleterre. Observant la quantité et l'accent, elle est plus proche de la prononciation antique que ne l'est la prononciation latine des autres nations; la prononciation des voyelles et des consonnes y est relativement correcte, sauf peut-être en ce qui concerne le *c* et le *t* devant *i* (on prononce, par exemple, *amicitia* = *amitsitsia*). Quand on lit de la prose, on ne fait pas d'élision; les vers sont assez correctement scandés.

Il convient de mentionner encore que la transcription tchèque des noms propres latins conserve l'orthographe antique : *Apuleius*, *Lucanus*, *Seneca*.

Les élèves qui ont fini le gymnase, le gymnase réal ou le gymnase réal réformé, peuvent se faire inscrire dans toutes les sections ou Facultés des Hautes Écoles; ceux qui ont achevé l'école réale, où l'on n'enseigne pas le latin, sont obligés de subir un examen supplémentaire pour le latin.

Les candidats à l'enseignement secondaire du latin reçoivent leur instruction scientifique dans les écoles supérieures de la Faculté des lettres. La durée de ces études est de quatre ans. Le latin y forme un groupe soit avec le grec, soit avec une langue vivante. Cette dernière combinaison a été introduite depuis la réorganisation de l'enseignement secondaire, en 1908.

Pendant leurs études à la Faculté, les étudiants suivent les cours et prennent part aux exercices préparatoires, dits exercices

de proséminaire, qui sont obligatoires pour les candidats à l'enseignement secondaire; quant à leur formation scientifique, ils l'acquièrent à l'Institut (séminaire) de philologie. Dans la section latine de cet Institut, on parle régulièrement latin. L'examen scientifique de latin comporte une thèse scientifique et des épreuves écrites et orales. La thèse et l'épreuve écrite sont rédigées en latin.

Dans les Universités tchécoslovaques, il n'y a pas de chaires spéciales de latin. Avec le grec, le latin forme, pour les chargés de cours et pour les professeurs, une branche unique : la « philologie classique », qui comprend non seulement les deux langues classiques, mais encore la littérature et les antiquités. Des chaires de philologie classique existent dans les Facultés de philosophie des trois Universités tchécoslovaques : à Prague, il y a trois professeurs et un chargé de cours (privat-docent); à Brno, deux professeurs; à Bratislava, un professeur. Il est naturellement possible — et du reste fréquent — qu'un professeur de philologie classique ancienne, dans l'exercice de ses attributions si étendues, se spécialise dans le latin ou dans le grec.

B. LE LATIN DANS LA SCIENCE TCHÈQUE.

Chez les Tchèques, la philologie classique manque un peu de traditions scientifiques.

A l'époque de l'humanisme, il y eut bien des Tchèques instruits qui composaient de bons vers latins et prononçaient des discours latins, — je n'ai qu'à nommer *Bohuslav Hasištejnský z Lobkovic* —, mais aucun d'eux ne contribua au développement de la science philologique par un ouvrage essentiel.

Seules, les éditions d'auteurs classiques, préparées à cette époque par les soins de *Zikmund Hrubý z Jelení* (Gelenius), humaniste tchèque mort en 1554, et sorties de l'imprimerie Frobenius à Bâle, ont peut-être une valeur durable.

Ce n'est qu'à l'époque moderne qu'on peut citer un véritable philologue classique : *Jan Kvíčala* (1834-1908), helléniste plutôt que latiniste, qui a néanmoins contribué au progrès des études latines par ses travaux sur le texte et le vers de Virgile, et par ses recherches sur la syntaxe latine.

Robert Novák (1853-1915) a consacré ses efforts à la critique des

textes, en se fondant sur sa connaissance approfondie des auteurs beaucoup plus que sur les manuscrits et l'histoire des textes. Ses études se rapportent aux prosateurs latins depuis Cicéron jusqu'à Ammien Marcellin. Les latinistes lui conserveront une vive reconnaissance pour les services qu'il leur a rendus par ses nombreuses et fines observations sur la syntaxe et la stylistique.

Les philologues classiques tchèques contemporains sont hellénistes pour la plupart, sans doute sous l'influence de leur grand maître *Josef Král* (1853-1917); néanmoins, Král a rendu aussi de grands services aux études latines par son livre sur la métrique romaine, qui forme le quatrième volume de son œuvre monumentale : « La rythmique et la métrique grecque et romaine » (1890-1913).

František Groh, disciple et successeur de Král, qui avait écrit, dans les premières années de sa carrière, un volumineux traité sur « Plaute dans ses rapports avec les poètes grecs », n'est resté latiniste qu'à cause de ses attributions de professeur de langues classiques anciennes; il a consacré toutes ses recherches à l'archéologie grecque.

Otakar Jiráni a enrichi la philologie latine par ses traités de littérature romaine et de mythologie, mais surtout par son œuvre capitale : « Syntaxe de la langue latine », dont le premier volume a paru en 1915. L'originalité de cette syntaxe consiste dans l'essai d'une méthode rigoureusement historique.

Les travaux relatifs à la phonétique et à la morphologie sont peu nombreux; les plus importants sont ceux des linguistes *Josef Zubatý* et *Oldřich Hujer*.

František Novotný s'occupe de la prose métrique latine; il vient de publier une « Eurythmie de la prose grecque et latine » (en deux parties, 1918 et 1921), en partant des recherches de Bornecque, pour aboutir à une nouvelle méthode propre à déterminer le caractère rythmique des textes.

Plus qu'à la grammaire latine, les philologues classiques tchèques s'adonnent à l'histoire de la littérature romaine. Dans cette branche, une œuvre synthétique nous est promise par *Karel Svoboda*, qui a publié, en 1919, une étude très détaillée sur « Les sources des œuvres philosophiques de Cicéron ».

Vladimír Groh, auteur de « Rome, étude sur ses origines », s'applique à l'histoire de la Rome antique et de ses institutions.

Josef Dobiáš prépare une grande monographie sur la Syrie romaine.

Les philologues tchèques, classiques et modernes, se sont organisés scientifiquement dans l'*Union des philologues tchèques* de Prague, fondée par les étudiants tchèques en 1868 pour parer au défaut de cours tchèques sur la philologie; car l'Université de Prague fut à ce moment germanisée et n'a été restituée au peuple tchèque qu'en 1882. Une section de cette Union a été fondée, en 1924, à Brno.

Depuis 1873, l'Union des philologues tchèques publie une Revue nommée *Listy filologické* (Revue de philologie), qui a actuellement comme rédacteurs : *Otakar Jiráni* pour la philologie classique ancienne, *Oldřich Hujer* pour la grammaire générale et spéciale, et *Jan Jakubec* pour l'histoire de la littérature tchèque. Cette Revue en est aujourd'hui à sa cinquante et unième année; paraissant régulièrement avec des articles de valeur, elle est à bon droit l'orgueil de la science philologique tchèque. L'Union édite également des ouvrages scientifiques et des livres d'enseignement.

Des ouvrages de philologie sont publiés encore par la troisième section de l'Académie tchèque des sciences et beaux-arts; ce sont tantôt des monographies d'une certaine étendue, tantôt de petits articles, pour lesquels a été fondé le *Sborník filologický* (Recueil de travaux relatifs à la philologie), qui en est actuellement à son septième volume.

Dernièrement, les trois Facultés des lettres ont commencé à éditer leurs publications; espérons que cette édition nouvelle sera profitable aux études latines.

Les travaux philologiques tchèques sont peu connus à l'étranger, surtout parce qu'ils sont écrits presque exclusivement en tchèque. Seule, la « Revue de philologie » en France publie, dans la « Revue des revues » de M. Marouzeau, les analyses des articles des « Listy filologické » et du « Sbornik »; les mentions d'autres travaux scientifiques tchèques ne figurent que çà et là, par hasard.

Les philologues tchèques, — la plupart du moins, — considèrent comme un devoir national de cultiver la science avant tout dans leur langue maternelle; mais ils souhaitent naturellement aussi que les organes scientifiques des grandes nations puissent publier des comptes-rendus ou des extraits de leurs ouvrages. Aussi ont-ils accueilli avec joie l'annonce faite par la Rédaction de

la *Revue des Études latines*, t. I, p. 110, note 1, relative à la publication de rapports sur les travaux étrangers, et voilà pourquoi l'auteur de ces lignes s'est empressé d'apporter sa collaboration à une Revue qui promet de travailler utilement à la diffusion des études latines.

F. Novotný.

C. LA CRISE DU LATIN EN TCHÉCOSLOVAQUIE[1].

Depuis des années, un débat est ouvert en Tchécoslovaquie au sujet de la réforme des études classiques. Il a conduit d'abord à une enquête, instituée en 1919 par le ministère de l'Instruction publique tchèque, qui a révélé les dispositions suivantes : 80 pour 100 des personnalités ou collectivités consultées se sont prononcées pour un enseignement unique sans latin ou avec latin réduit pendant les quatre premières années du secondaire. Les partisans du latin se partagent entre Allemands et Tchèques, les adversaires forment un bloc tchèque très homogène, présentant un système cohérent et animés d'une idée unique : nationale et utilitaire. A partir de la cinquième année, tout le monde est à peu près d'accord pour admettre une bifurcation, qui conduit à une section « réale » sans latin et à une section « humaniste » à latin obligatoire.

Du côté classique, le combat est mené par l'*Union des philologues tchèques*, qui fait valoir l'utilité du latin pour la formation de l'esprit et le rôle de l'antiquité dans la civilisation moderne. Les adversaires des études classiques, groupés autour de l'*Association des mathématiciens et physiciens tchèques*, estiment qu'il y a aujourd'hui des choses plus importantes à apprendre. Ils demandent que dans le premier cycle l'enseignement ait pour centre l'étude de la langue, de la littérature et de la civilisation tchèques, avec l'histoire et la géographie des pays slaves ; pour le second cycle, ils insistent sur la nécessité des études scientifiques à l'époque moderne. Ils estiment que, dans un État jeune et dans un pays industriel comme le leur, il importe, d'une part, de tra-

1. Note de la Rédaction. — En même temps que l'article de M. Novotný, nous avons reçu de Tchécoslovaquie un Rapport sur la réforme des études classiques, que nous croyons bon d'analyser ici, pensant qu'en cette période de réformes il ne peut manquer d'intéresser les latinistes français.

vailler à la formation d'une mentalité nationale, d'autre part, de ne pas perdre de vue la nécessité d'une éducation utilitaire. Enfin, ils font observer que le besoin de se tenir en liaison étroite avec les autres pays slaves, l'existence de plusieurs langues de minorités ethniques, la nécessité de connaître les grandes langues occidentales, obligent à donner à l'étude des langues vivantes une place prépondérante qui exclut la possibilité d'études latines.

Telles sont les considérations qui ont inspiré un projet de réforme publié par le ministère de l'Instruction publique dans son *Bulletin officiel* d'avril 1923, projet qui supprime le latin du premier cycle, et dont l'idée maîtresse est de préparer une fusion de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire supérieur, de façon que les enfants du peuple puissent s'élever sans solution de continuité de l'école primaire jusqu'à l'Université. Ce projet, il est vrai, n'a pas été réalisé, à cause de la vive opposition qu'il a suscitée, et le Comité nommé par le ministère pour préparer un nouveau projet de réforme demande qu'on établisse dans les villes importantes un type extraordinaire de gymnase classique avec six années de latin, mais ce Comité lui-même accepte la suppression du latin dans le premier cycle du type normal. Victime de considérations politiques, ethniques, sociales, dans un pays où il n'est pas soutenu par une tradition directe, le latin ne va-t-il pas cesser à bref délai d'être objet d'enseignement pour ne survivre que comme objet de science?

J. Marouzeau.

III

LATIN DE LATINISTES ET LATIN DE ROMANISTES

par J. Bezard

Professeur au lycée Hoche.

Les *Anciens* et les *Modernes*, lorsqu'ils parlent du latin, le conçoivent généralement sous la forme qu'il a gardée dans notre enseignement officiel et que n'ont guère modifiée les récentes réformes. C'est une grande erreur. Le latin survivra sans doute aux attaques de ses adversaires; il survivra même, tant il est vivace,

aux efforts de ses partisans ; mais ce ne sera pas de la manière que se figurent les uns et les autres. Entre leurs solutions intransigeantes, artificielles, imposées *a priori*, la nature saura suggérer aux savants sans parti pris, qui s'appuient sur l'expérience, une méthode générale d'éducation où le latin jouera le rôle restreint, mais indispensable, que l'avenir lui réserve encore.

Nous avions un instant espéré, l'an dernier, que la réforme de 1923, se bornant à organiser la classe de *sixième*, sans rien préjuger des suivantes, permettrait de définir sur le terrain, par l'expérience, cette éducation nouvelle. Les auteurs de cette réforme ont préféré s'en tenir aux procédés habituels et tracer, *a priori*, un vaste plan d'ensemble qui exclut toute application de la méthode expérimentale. Nous sommes donc réduits à remplacer, nous aussi (bien à regret), les actes par des paroles, et à chercher ce que pourrait être une *Introduction latine à l'étude des langues modernes*, d'où sortirait peu à peu, par une naturelle croissance, tout notre enseignement secondaire.

*
* *

Elle nous doterait d'abord du bon latin, du vrai latin, du *latin des latinistes*.

De ce latin-là, tel qu'il peut être ressuscité par la science, l'éloge n'est plus à faire. On en eût même volontiers épargné l'apologie aux orateurs qui se battirent, dans le vide, avec les *Modernes*, sans que ceux-ci, d'ailleurs, les ramenassent à l'objet véritable de la discussion. Il est évident que les élèves capables d'apprendre à fond le latin classique y trouvent une éducation excellente, incomparable, qui les dispense de beaucoup d'autres ; mais le malheur veut que ce latin ne fleurisse encore nulle part, parce qu'il est mal enseigné à une trop vaste clientèle, parce que ni les aptitudes des victimes qu'on y condamne en bloc, indistinctement, ni les procédés qu'impose une tradition périmée ne nous donnent beaucoup d'espoir de le voir se constituer dans les conditions présentes. Il faudrait, d'abord, lui recruter une clientèle de disciples bien choisis, soit par une sélection patiemment opérée au cours de la sixième[1], soit par une mesure radicale reculant l'âge

1. C'est la solution que nous avons recommandée l'an dernier dans notre brochure : *la Sélection par le latin*, et qui garde nos préférences : 1° parce qu'elle partirait du régime actuel, en évitant de faire un saut dans l'inconnu ; 2° parce

du latin pour le réserver à un petit nombre de spécialistes déjà mûrs. Il faudrait se rendre compte que la masse des élèves n'a ni le temps ni le moyen (fût-ce par de meilleures méthodes) de traduire les auteurs de la latinité classique, que l'art de la traduction, appliqué à Cicéron, à Virgile ou à Tacite, exige des qualités toutes particulières, et que ni la science ni le goût nécessaires pour y réussir ne sont le fait du plus grand nombre. La question qui se pose est de savoir, non pas tant si cet exercice admirable présente quelque utilité, mais comment on peut démêler les tempéraments capables d'en recueillir les bienfaits. Il faudrait, tout simplement, concevoir la classe de sixième comme un long examen d'entrée, et chercher une méthode d'enseignement élémentaire assez souple pour servir de critérium provisoire.

Nous croyons qu'il serait aisé de découvrir cette méthode, si l'on faisait appel (dans une mesure que déterminerait l'expérience) aux enseignements de la science qui s'appelle la *Linguistique*[1]. Un enseignement vivifié par elle ne dispenserait pas de l'acquisition des formes (déclinaison, verbe *sum* et les cinq verbes actifs au cours des trois premiers mois) ni de la lecture de textes faciles, contrôlée par des thèmes non moins débonnaires, qui doivent servir de support aux observations sur la langue. La méthode conduirait même à présenter les formes en tableaux, facilement assimilables par la comparaison, et à remplacer les exercices arides sur des phrases dénuées de tout intérêt par un choix de textes suivis, poétiques, faisant appel au sentiment non moins qu'à l'imagination[2]. — Mais ces tableaux et ces textes, au lieu de demeurer le « tout » de l'enseignement grammatical, ne seraient

qu'elle l'utiliserait, tout en le détruisant, et permettrait à l'avenir de se dégager du passé, sans rompre avec la tradition. — Les témoignages nombreux, précis, consignés au chapitre III et à l'*Appendice* prouvent que familles et professeurs ne demandent qu'à essayer. Mais quel Grand Maître osera faire pénétrer enfin dans notre enseignement secondaire l'esprit et les procédés de la méthode expérimentale ?

1. Voir *Revue des Études latines*, décembre 1923 et janvier-mars 1924, les articles de MM. Marouzeau, Fr. Muller Jzn et Mario Barone, sous le titre : *la Linguistique et l'enseignement du latin*. Lire également : Marouzeau, *le Latin*. Dix causeries. Didier, 1923.

2. C'est dans cette pensée que nous avons eu recours, personnellement, aux textes de la Vulgate, malgré les objections qu'ils devaient soulever. On nous assure que Plaute ou même Cicéron auraient pu nous satisfaire... Peut-être. Mais les enfants ne goûteront-ils pas davantage la noble simplicité des mœurs patriarcales, le prestige du Décalogue, la poésie de David et la grâce de Rébecca ?

plus qu'un moyen de constituer dans des *cahiers* de *vocabulaire* et de *syntaxe*, par des notes quotidiennement recueillies, classées, récitées, un premier trésor de mots, d'idiotismes et de tournures propres à faire comprendre le génie intime de la langue. L'étude du langage en lui-même prend le pas, dans ces conditions, sur la soi-disant « gymnastique » imposée par la routine. Plus de versions à domicile, plus de thèmes faits à coups de lexique, avant que la mémoire enrichie, cultivée, soit en état de faciliter l'effort de la réflexion. Versions et thèmes quotidiens seront exécutés en classe, oralement, et reproduits ensuite par écrit; seule, la composition hebdomadaire, calquée sur les exercices des semaines précédentes, permettra de voir si l'élève se rapproche par ses propres forces du « zéro faute » idéal. En revanche, des leçons, beaucoup de leçons, rabâchées à domicile et sévèrement contrôlées : récitation des tableaux, récitation des cahiers divisés en tranches[1]..., voilà le travail essentiel, celui qui fixe dans la mémoire, non pas les textes bruts et non digérés, mais les éléments de la langue extraits des versions et des thèmes par une méthode qui en assure la parfaite assimilation.

Nous pouvons assurer, après expérience, que les meilleurs élèves arrivent en quelques mois, par ce système, à une correction à peu près parfaite dans les compositions hebdomadaires, et qu'ils sont en état d'expliquer dès ce moment (non sans les dépouiller d'environ 2,000 mots et 500 expressions), le vieux *De Viris* de nos pères. La lecture est rapide et sûre, l'expression française glisse sans effort sur l'expression latine bien décomposée, elle devient pour ces jeunes « as » (divisés comme au temps jadis en Romains et Carthaginois) un sport des plus amusants : le record est de six à huit minutes par chapitre, suivant la longueur et la difficulté... Le jour où nous les délivrerons, ces élus, ces élèves doués, de tous les traînards qui les retardent, ils aborderont avec la même aisance *César*, puis le *Narrationes* en cinquième, pour achever en quatre ans[2] d'excellentes études. Le vigoureux lancement des quatre

1. Le cahier de vocabulaire groupe naturellement les *mots* par familles et insiste sur la *filiation des sens*. Le groupement par idées (le corps, la maison, la nourriture, etc.) serait absolument contraire au but que nous nous proposions lorsque, dès 1914, nous recommandions l'usage de ce cahier méthodique de mots et d'expressions. Le groupement étymologique est le seul qui prépare à la linguistique. Il a, en outre, l'avantage d'aider beaucoup la mémoire.

2. Quatre ans, et pas davantage, sinon pour de rares spécialistes. En *seconde* et

premiers mois décidera du cyle entier jusqu'au prébaccalauréat, aussi sûrement que la mollesse actuelle en compromet le sort dès les premières semaines. Car, de ces élèves-là plus encore que des autres, on peut redire le mot d'Horace : *Dimidium facti qui coepit habet.* C'est pitié de les voir aujourd'hui, quand ils sont devenus pleinement maîtres de la morphologie, piétiner, s'impatienter et finalement se dégoûter, parce que nous les obligeons à attendre les tardigrades. Au lieu qu'ils seraient prêts, dès lors, tout en continuant à apprendre les éléments du langage, à faire des progrès rapides dans la traduction des auteurs classiques.

Tel serait, demain, si l'on voulait tenter cette simple expérience, l'organisation rationnelle du *latin des latinistes.*

*
* *

Elle permettrait en même temps de créer, à la fin de ce premier trimestre, un latin diminué, ralenti, adapté, non plus à la minorité des « as », mais à la masse des moyens, que l'on pourrait appeler le *latin des romanistes.*

Ces « Moyens » ont suivi avec les « Premiers » et comme les « Premiers » la série des exercices élémentaires; ils ont constitué, récité les mêmes cahiers; mais ils sont loin d'en être maitres comme les autres, ils ont besoin de ralentir et d'alléger leur travail en limitant leurs ambitions.

Ils renonceraient, en principe, à l'espoir (ou à la crainte!) de traduire quelque jour Virgile ou Cicéron. Ils s'appliqueraient, naturellement, à rendre de leur mieux par des gallicismes les expressions très latines des livres élémentaires, mais la traduction cesserait d'être le but principal de leur travail. Ils se borneraient donc, comme l'a proposé M. Clédat[1], soit à l'*Epitome* suivi du *De Viris*, soit à l'ouvrage plus moderne qui les remplacera peut-être, s'il se trouve de par le monde un humaniste alliant la science du philologue à l'art du professeur. Ils y consacreraient deux ans, pas davantage, à raison de trois heures par semaine. Le reste du temps serait consacré à un cours gradué de linguistique. Les ca-

en *première*, humanités modernes, littératures comparées : voilà ce qui convient à nos grands élèves, l'éducation ne devant plus être dès lors qu'un enseignement d'idées.

1. *Revue universitaire*, octobre 1919.

hiers de vocabulaire et de grammaire seraient continués, dans cette section comme dans l'autre, de manière à contenir, au bout de la seconde année, les mots, expressions et tournures que les « as » ont recueillis dès la fin de la première. Mais on y ajouterait, dès le second trimestre, une série d'observations se rattachant aux trois parties du cours de linguistique.

1° *La prononciation réformée.*

Il est incroyable de voir avec quelle lenteur, quelles hésitations nous sommes arrivés à reconnaître qu'elle est la seule rationnelle. Dès que l'élève énonce *rŏsă* ou *dŏmĭnus*, *mŏnērĕ* ou *lĕgĕrĕ*, *lĕvis* ou *lēvis*, il est indispensable, non seulement qu'il prononce les consonnes dures ou sifflantes et détache les nasales, mais qu'il fasse sentir à la fois l'accent et la quantité. Rien n'est plus facile à ce moment-là ; tel le mot a été entendu pour la première fois, tel il demeure dans l'oreille : l'enfant n'a même pas l'idée qu'il puisse rendre un autre son. Un des motifs — ou des prétextes — qui ont retardé cette urgente réforme est que, si la *quantité* aide à bien placer l'accent, l'*accent d'intensité*, en revanche, tend à détruire la quantité. Il l'a détruite dans l'histoire ; il fut le principal agent de la transformation du latin en roman. La distinction entre les deux genres de latin supprimerait cet inconvénient. Les *latinistes*, après avoir appris l'accent dans le premier trimestre, s'attacheraient surtout, par la suite, à retenir la quantité. Les *romanistes*, au contraire, qui cherchent toujours à voir le mot français, italien, espagnol dans le mot latin, et qui ne liront jamais Virgile[1], ne se préoccuperont de la quantité que dans la mesure où elle détermine la place de l'accent. L'accent, à leurs yeux, sera l'âme du mot, qui donnera la vie au latin des romanistes.

2° *La phonétique ou l'évolution des sons.*

Nous avons entendu certains romanistes déclarer que leur science ne pouvait trouver sa place dans l'enseignement secondaire. De fait, la triste tentative qu'on a faite après 1880, lors-

1. Il est à peine utile de faire remarquer que, si le goût du *vrai latin* leur vient un peu plus tard, ils pourront toujours, en repassant dans la première section, compléter leurs connaissances. Ils en sauront, d'une manière ou de l'autre, infiniment plus qu'aujourd'hui.

qu'on a introduit sans préparation le texte de la *Chanson de Roland* et les *Extraits du moyen âge* dans le programme de *seconde*, me semble que trop leur donner raison. Autant proposer du haut allemand ou du vieil anglo-saxon à nos élèves de langues vivantes, que d'infliger du roman à ceux qui n'ont jamais traduit (sans même l'accentuer) que le latin de Tite-Live. Mais c'est précisément cette grave lacune que serviraient à combler nos classes de latin élémentaire complétées par des leçons très simples de linguistique. Nous sommes enclin à croire, plutôt que les critiques chagrins qui se contentent de négations, les hommes positifs qui déjà pratiquent depuis longtemps ce qu'on déclare impraticable. « Il n'est pas, me disait naguère un physiologiste apprécié, de vérité scientifique, si haute qu'elle soit, qui ne puisse être, si nous en prenons la peine, mise à la portée des enfants. » Ainsi procède notre confrère M. Pagot, non seulement avec les élèves de ses cours privés, mais dans un cours complémentaire d'une grande école primaire de la ville de Paris, pour enseigner à propos du latin les notions essentielles de la science du langage. Nul doute que nous n'obtenions les mêmes résultats que lui, en simplifiant tout ce qui pourrait sembler trop difficile ou trop abstrait, et que l'accord ne s'établisse, avec l'élégance désirable, entre la science pure et l'art d'enseigner. On peut presque dire que la solution n'est même plus à découvrir. Elle est trouvée[1].

3° *L'explication des phénomènes syntaxiques.*

Ici, nous nous heurtons, non plus aux *Anciens* et aux *Romanistes*, mais aux plus influents des *Modernes* eux-mêmes. Les *Modernes* ont trouvé, il faut le dire, une belle chose, admirablement définie par un de nos grands professeurs, et très bien mise en pratique par beaucoup de ses disciples : ils ont fondé la grammaire sur la psychologie. Ils démontrent que la langue n'est régie ni par la logique, suivant une erreur séculaire, ni même (au point où on l'a cru) par les influences extérieures; elle n'est, à leurs yeux, que le reflet des mouvements de la pensée et du

1. Nous pensons, en écrivant ces lignes, à certaines classes de grammaire auxquelles nous avons eu le privilège d'assister il y a quatre ans. Sûrement, si la réforme (il n'est pas trop tard pour l'améliorer) était dirigée dans le sens où agissent nos sérieux et habiles collègues, on n'en serait pas encore à chercher ce qu'il faut faire.

sentiment. Solide et féconde doctrine qui ne tend à rien moins qu'au rajeunissement complet de notre enseignement grammatical et littéraire! — Seulement, dans leur enthousiasme pour ce principe général, permanent, immuable comme la nature des choses, certains d'entre eux paraissent (les comprendrais-je mal?) un peu détachés peut-être des contingences historiques. Ils croient devoir nous dispenser de rejoindre les origines et de remonter au latin pour comprendre l'évolution des langues qui en sont issues. Les mêmes maîtres auxquels nous devons les derniers progrès de la grammaire historique[1] semblent encourager à dire de la linguistique latino-romane (si l'on prend au pied de la lettre leurs déclarations) ce que les scolastiques disaient du grec : *Latinum est, non legitur!* Nous qui, tout en admirant leur magnifique effort, constatons, « en apprenant chaque jour la grammaire aux enfants », que le présent reste plein du plus lointain passé, nous ne voudrions pas sacrifier l'histoire à la psychologie. Nous pensons que, si les Modernes veulent rompre avec le *Latin*, c'est qu'ils le jugent incapable, sous la forme désuète qu'il conserve dans nos classes, de se corriger des vices d'une tradition surannée. Nous sommes tenté de croire, en revanche, qu'au latin réduit de notre seconde section, au latin semi-populaire, prononcé, accentué, appris comme il doit l'être et dans un autre esprit, orienté dès le premier jour vers l'enseignement du français, ils n'opposeraient pas longtemps la même fin de non-recevoir. En tout cas, nous ne risquons rien à recueillir cette partie, imprudemment dédaignée, et si précieuse à plus d'un titre, de l'héritage national. A nous d'en faire, appuyée sur des connaissances linguistiques et historiques, l'*Introduction* naturelle à l'étude de la langue et de la pensée françaises.

J. Bezard.

1. A l'exception de M. Clédat, qui recommande, au contraire, ce que nous appelons ici le « latin des romanistes ».

IV

SUR QUELQUES DIFFICULTÉS DE LA TRADUCTION

A. QUESTIONS DIVERSES

PAR Mlle A. GUILLEMIN

Docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly.

La fondation de la Société Guillaume Budé a eu pour conséquence de donner un aspect rajeuni et un intérêt plus actuel à d'anciens problèmes philologiques. Je voudrais envisager rapidement quelques-uns de ceux qui concernent l'art du traducteur. Mais je dois avant tout m'excuser de la forme toute négative de ce travail, car j'apporte non des solutions, mais des questions. De cette déficience, je laisse la responsabilité entière à M. Marouzeau. Il a cru que la présentation nette et précise de ces petits problèmes pourrait servir de point de départ à une discussion fructueuse; peut-être l'intérêt qui manque à ces notes se retrouvera-t-il dans les réflexions qu'elles pourront provoquer.

Je m'excuse aussi auprès de M. Havet si certaines de mes questions lui laissaient croire que j'ai oublié les principes puisés à ses belles conférences du Collège de France et de l'École des Hautes-Études au cours des années durant lesquelles j'ai eu l'honneur d'être son élève. Mais, d'une part, j'ai expérimenté que les textes ne se prêtent pas tous également à leur application, que tel procédé, fort bien adapté quand il s'agit de souligner le comique d'un dialogue ou d'une situation, détonne au contraire dans un texte sérieux. D'autre part, j'ai essayé de ne rien omettre dans l'énumération des difficultés qui gênent et arrêtent un traducteur consciencieux.

Je ne m'appesantirai pas sur ce fait connu et constaté, que si la traduction n'est pas forcément, comme le dit un vieux proverbe, une trahison du texte original, du moins elle ne peut arriver à le refléter que partiellement. Dans son impuissance à tout rendre, le traducteur en est réduit à faire un choix, et ce choix a pour ainsi dire comme limite d'oscillation ces deux pôles extrêmes : rendre exactement toutes les idées du texte, rendre l'impression faite sur le lecteur par le texte. La philologie scientifique incline vers le

premier ; elle veut reproduire non seulement le sens exact du vocabulaire, mais encore ses nuances, mettre en valeur les données historiques qu'il recouvre, ressusciter la vie antique dont sont chargés parfois les mots les plus incolores. Voilà qui peut aller loin. Lire non seulement dans les lignes, mais encore entre les lignes, conduit à doubler la longueur du texte, à l'embarrasser et à l'alourdir. Que deviennent alors les qualités de brièveté, de légèreté, d'équilibre, d'harmonie? Le fait de ne rien sacrifier est déjà un sacrifice. Le public lettré qui lit les traductions et pour qui elles sont faites réclame volontiers le système opposé. J'ai entendu professer par des gens de goût qu'ils font bon marché de tant d'exactitude et d'érudition, qu'ils se passent volontiers d'une idée pour qu'une période soit plus harmonieuse et d'une circonstance pour que la phrase soit plus légère. Sur la distance qui sépare ces opinions extrêmes s'échelonnent les traducteurs, chacun avec sa doctrine et son tempérament. Il me semble, à moi, qu'avec un effort scientifique comme celui de la Société Budé cadrerait mal une traduction fantaisiste visant avant tout à l'élégance et aux effets. Ces éléments ne sont pas cependant à dédaigner et beaucoup de ses traducteurs les ont très habilement ménagés, unissant à la science et à la conscience philologiques des qualités littéraires et artistiques de premier ordre. Mais ce n'a pu être sans rencontrer des difficultés que je vais essayer de signaler, en me limitant d'ailleurs à la traduction de la prose.

*
* *

La première et non la moindre difficulté est celle du traitement qu'appellent certains corps étrangers, si l'on peut dire, intercalés dans le texte. J'entends par là tout d'abord les vers, que les Latins, comme chacun sait, ont cités avec abondance dans la prose de toutes les époques. Ils sont souvent soudés à la phrase qui les précède ou qui les suit de manière à faire corps avec elle. Si donc un procédé de traduction ne les met pas en évidence, ils passeront inaperçus. Mais quel doit être ce procédé? L'emploi d'un caractère typographique spécial semble une solution brutale et dépourvue d'élégance. Les anciens traducteurs donnaient volontiers à ces citations la forme de l'alexandrin classique ou d'un vers plus court. Mais dans ce système, les exigences du rythme ou de la rime

prévalaient trop souvent sur celles du sens, et ces vers d'un traducteur gêné dans un art qui n'est pas le sien sont souvent d'une pauvreté et d'une inexactitude affligeantes. Un autre procédé consisterait à signaler le vers non plus par le rythme, mais par un vocabulaire plus recherché et plus hardi que la prose voisine. Malheureusement, la citation se réduit souvent à un fragment dont pas un mot ne prête à une recherche de vocabulaire. Comment transposer en langue poétique ce demi-alexandrin cité par Pline (*Ep.* 1, 2, 2) : *Pauci quos aequus...?*

Même difficulté pour la traduction des proverbes. Ils ne peuvent être soulignés qu'à la condition d'être traduits par un proverbe français ou par une sentence à l'allure proverbiale. Dans les deux cas leur sens exact risque de s'oblitérer. Faut-il traduire : *Dedi malum et accepi* (Pl., *Ep.* 3, 9, 3), par : *Un prêté vaut un rendu?* Que devient le mot *malum*, si important en l'occurrence? Faut-il substituer à πάντα λίθον κινῶ (Pl., *Ep.* 1, 20, 15) notre : *je remue ciel et terre?* C'est ne rendre que de loin.

Je rangerai encore ici les jeux de mots, occasion pour le traducteur d'efforts si souvent inutiles et de si grandes déceptions. Fréquemment, il n'a qu'à avouer son impuissance et à la signaler dans une note. Quelquefois, il se résout à un faux sens. On traduit par exemple : *Agam causam tuam ut istam agere tu cum uoles possis* (*Ep.* 1, 18, 6), par : *Je plaiderai votre cause pour que vous puissiez plaider cette autre quand vous le voudrez.* Le jeu de mots est rendu, malheureusement c'est par un contresens ou plutôt par un non-sens : Pline, en demandant le renvoi d'une affaire, ne plaide pas une cause, mais s'acquitte d'une commission : c'est ce que signifie exactement *agam causam tuam.*

Une autre gêne provient des citations grecques qui se présentent tantôt avec une certaine étendue, tantôt réduites à un mot ou deux faisant corps avec le texte. Le premier cas est de beaucoup le plus simple et ne laisse pas cependant que d'être embarrassant. Ne pas traduire et conserver la citation grecque intacte, c'est jouer un mauvais tour au lecteur qui ne saurait sans impatience se heurter à cette porte fermée. On a, il est vrai, le recours des notes. Mais tous ceux qui lisent pour leur plaisir et sans but scientifique connaissent l'agacement produit par la nécessité d'allées et venues fréquentes du corps de la page à son rez-de-chaussée. Or, pour ne parler que de Pline, certaine de ses

lettres offre jusqu'à vingt-trois citations grecques d'affilée. Il est plus délicat encore de rencontrer le mot grec soudé complètement au contexte et servant de point d'appui indispensable à la phrase latine. Qu'on se reporte au passage si connu de Pline (*Ep.* 1, 2, 4) : *Non tamen omnino Marci nostri* ληκύθους *fugimus.* Conserver le grec? obscurité; traduire ces mots, chez Pline presque toujours rares, recherchés, piquants, dans une langue étrangère? même obscurité souvent doublée d'une impossibilité; traduire comme s'il s'agissait d'un mot latin? le texte perd une nuance importante. Pour ma part, je ne vois à cela qu'un remède, mais combien simpliste et dénué d'art! conserver la citation grecque et lui adjoindre immédiatement son explication française.

Je range encore parmi les corps étrangers intercalés dans le texte les noms propres, la désignation des magistrats, de certains locaux et tous les termes pour lesquels il n'existe pas, à proprement parler, de traduction, mais seulement des possibilités d'interprétation.

Le nom propre, le nom propre d'homme, de Romain, est déjà à lui seul fécond en déboires pour le traducteur. D'ordinaire, il ne se traduit pas : *Catilina*, c'est *Catilina; Brutus* — à notre époque du moins — c'est *Brutus*. Soit. Mais *Paulus Aemilius* c'est, de par la tradition, *Paul-Émile*. Or, quand le nom de Paul-Émile reparaît, comme il arrive si souvent, sous la forme abrégée *Paulus*, le traducteur ne se résignera jamais à le rendre par *Paul*. Ou il écrira *Paulus*, troublant le lecteur qui ne reconnaît plus son personnage, ou il répétera le nom entier de Paul-Émile, négligeant une nuance du texte. D'ailleurs, que de fois un personnage romain se trouve alternativement désigné par son *nomen* et son *cognomen!* Le lecteur latin pouvait s'y reconnaître, mais non le lecteur français qui ignore les complications de l'onomastique latine. Faut-il ici et là compléter le nom de manière à le rendre identique des deux côtés? Question sans importance, dira-t-on peut-être. Mais il s'agit de savoir si, sur ce point comme sur tant d'autres, on doit guider les initiatives ou laisser les rênes flottantes à l'arbitraire. D'ailleurs, par leur longueur même, les noms latins ont prêté à d'autres fantaisies gênantes. Cicéron, pour ses compatriotes, a été d'ordinaire *Tullius*, souvent *Marcus*. *Caesar*, c'est Jules César, mais c'est aussi Germanicus ou Trajan. D'autres fois, le *nomen* et le *cognomen* s'intervertissent : *Sallustius Crispus* s'appelle chez Horace

(*C.* 2, 2) *Crispe Sallusti*, forme caractéristique, au moins à l'origine, de la langue familière et correspondant à une nuance d'abandon et de bonhomie. Que conserver, que sacrifier de ces complications qui parlaient à l'esprit des Romains, mais ne parlent plus au nôtre que par l'intermédiaire de l'archéologie? Et que dire des avatars subis par ces mêmes noms propres dans leur passage à travers des langues successives? Je m'étais imposé pour ma part, en traduisant Cornélius Népos, d'écarter la forme latine des noms grecs, qui est une traduction, et de reprendre leur forme originelle. Ce fut aisé pour Démétrios, Antiochos, Séleucos, mais le principe vint échouer sur le nom de Darius, pour lequel il eût fallu retrouver une forme perse déformée successivement par sa pénétration en Grèce et à Rome.

Je n'insiste pas sur les noms géographiques. Parmi trois formes possibles, *Lutetia*, *Lutèce* et *Paris*, la tradition nous impose le choix de *Lutèce*. Mais, quand il s'agit de noms de villes ou de peuplades peu connues, conservera-t-on le terme latin? le franciserat-on? lui substituera-t-on le nom moderne? Dira-t-on l'Hister ou le Bas-Danube?

Les termes techniques offrent des difficultés du même genre. Ne pourrait-on décider quel équivalent substituer au mot *legatus* dans ses diverses acceptions? *Tribunus* est clair pour tout lecteur quand il s'agit du tribun de la plèbe, mais le tribun des soldats n'est guère connu et reconnu que par les érudits de profession. Quant au mot *praetorius* et à ses analogues, il défie toute traduction; l'adjectif *prétorien*, qui lui correspond grammaticalement, est réservé pour un tout autre usage; la désignation d'*ancien préteur* est inexacte, puisque l'*adlectio* a souvent créé des *praetorii* qui n'étaient pas d'anciens préteurs. Enfin, comment traiter les noms de magistrats dans lesquels le mot *uir* entre comme élément? On dit un *triumvir;* dira-t-on sur le même modèle un *sevir*, un *quinquevir*, un *vigintivir?* C'est toucher à la frontière sinon du barbarisme, du moins de la barbarie.

Des noms techniques de lieux comme *Atrium Vestae*, *Ara Maxima*, des noms techniques de monnaies sont aussi bien embarrassants. On dit : un as, un sesterce; mais on ne dit pas un *nummus*.

*
* *

Ce premier groupe de problèmes m'a entraînée plus loin que je ne l'aurais voulu et, après m'être ainsi étendue sur ce qui n'est pas précisément le texte, je ne puis que résumer les difficultés présentées par le texte même, stylistique et syntaxe.

Quelques figures peuvent faire hésiter le traducteur. L'anaphore doit se retrouver sous sa plume, mais il est rare que le même mot puisse être répété en français et en latin. L'hendiadys est plus délicat encore. Certains refusent d'y voir une véritable figure de grammaire et veulent en conserver les termes isolés. Mais contre cette manière de l'envisager plaide le fait presque constant de l'interversion de l'ordre des termes : *Ille tenet et scit ut hostium copiae... arceantur* (Cic. *Mur.* 22) : il faut savoir avant de se souvenir; *hortor et moneo* (Pl. *Ep.* 1, 16, 7 et ailleurs) : on vous avertit avant de vous exhorter. Faut-il conserver la séparation des termes? faut-il mettre en évidence l'unité du groupe? Même question au sujet des synonymes oratoires qu'on préconise tantôt de traduire par un substantif renforcé par un adjectif, tantôt de rappeler par des synonymes analogues.

Le génie français semble encore demander un équivalent pour d'autres tournures : *Vrbs praeclarissima*, *uirtutes praeclarissimae*, c'est plutôt *une ville si belle*, *des mérites si éclatants*, qu'*une ville très belle*, *des mérites très éclatants*. Dans les exclamations, la forme doit souvent être changée, etc.

Le problème le plus intéressant posé par la syntaxe est celui de la traduction des temps du verbe. Les élèves des classes secondaires connaissent tous le désaccord des langues sur les temps qui suivent les conjonctions *si*, *dum*, l'infinitif complément de *memini*, les temps du style épistolaire, sur la correspondance des indicatifs et des conditionnels, etc... Rien de tout cela ne fait difficulté, puisque la correction et le sens tranchent ici la question d'une façon péremptoire. Mais il est des cas où le temps latin pourrait à la rigueur être conservé, où il résulte de son maintien non pas une incorrection ou un faux sens, mais une certaine gaucherie. Par exemple, dans la description ou le portrait, le latin

admet volontiers le parfait là où le français recherche l'imparfait : *L. Catilina... fuit magna ui et animi et corporis* (Sall. *Cat.* 5, 1) : *quod proximum fuit, non uidit* (Cic. *Fin.* 2, 2, 4). La concordance des temps amène dans les vérités d'ordre général un passé qui ne plaît guère au français : *quae* (*uita*) *quia deorum uitae erat simillima sapiente uisa est dignissima* (Cic. *Fin.* 5, 4, 11). Puis voici l'imparfait géographique : *Eorum (Ambianorum) fines Neruii attingebant* (Caes. *B. G.* 2, 15, 3) ; puis le plus-que-parfait notant des nuances d'antériorité que nous n'avons pas l'habitude de distinguer : *eodem loco sepultus est ubi uitam posuerat* (C. N. *Paus.* 5, 5) ; *quae amicis suis opus fuerant... dedit* (C. N. *Att.* 7, 1). Dans quelles limites doit-on, dans tous ces cas, pratiquer une traduction rigoureuse?

Enfin, la correspondance entre les mots eux-mêmes n'est pas toujours réalisable d'une langue à l'autre. Le latin multiplie les particules de liaison, en particulier les *enim* et les *nam*, et l'on ne peut se défendre en traduisant d'en jeter quelques-uns par-dessus bord. En revanche, il lui manque quelques éléments que nous jugeons indispensables à l'expression complète de la pensée : *plus*, dans : *il n'est plus là; encore*, dans : *il n'est pas encore arrivé; bien*, dans : *c'est bien lui; deux*, dans : *tous les deux*, etc... Il a une foule de conjonctions elliptiques qui relèvent moins de la pensée exprimée dans le texte que de l'idée de derrière la tête de l'auteur. Ces éléments absents, devons-nous nous faire une règle de les rétablir partout et toujours là où le sens les comporte ou n'y avoir recours qu'en cas de besoin indispensable?

*
* *

Telles sont, en résumé, les questions qui me semblent mériter l'attention des latinistes, surtout à l'heure où la Société Guillaume Budé fait un effort si énergique et si heureux pour donner au public une collection que caractérise à la fois son unité et sa valeur scientifique. Y a-t-il lieu de s'en remettre sur tous ces points à la libre initiative de chacun ou ne serait-il pas bon qu'à défaut de règles trop étroites et trop impérieuses des indications vinssent au moins guider et soutenir la bonne volonté des traducteurs?

B. LA TRADUCTION ET L'ORDRE DES MOTS

Phrase latine et phrase française

PAR J. MAROUZEAU

Directeur d'études à l'École des Hautes-Etudes.

Les éditions G. Budé, qui ont remis en honneur la traduction, viennent d'en faire apparaître une fois de plus et l'utilité et la difficulté. Autant d'éditeurs, autant de méthodes, depuis celle qui consiste à peu près à n'en pas avoir, c'est-à-dire à traduire au petit bonheur, selon l'inspiration, et qui n'est pas nécessairement la moins bonne, jusqu'aux plus raisonnées et aux plus systématiques. Faut-il traduire en restant près du latin ou en recherchant la qualité du français? être esclave des mots ou soucieux du sens? respectueux de l'idée ou curieux du style? Parmi les questions que posent les traductions G. Budé, il en est une, délicate entre toutes, qui semble bien exiger une solution de principe : c'est de savoir, indépendamment du choix des mots et des constructions, quelle correspondance il convient de réaliser entre la phrase française et la phrase latine, quel rapport il y a entre l'ordre des mots latins et l'ordre des mots français.

Il règne à ce sujet un préjugé qui inspire depuis longtemps l'enseignement scolaire : c'est qu'on doit s'attacher à reproduire en français l'ordre de la phrase latine. Aucune règle n'est plus séduisante, parce qu'elle paraît s'autoriser des principes formulés par H. Weil, A. Bergaigne et M. L. Havet en ce qui regarde l'ordre des mots; aucune règle peut-être n'est plus trompeuse, parce qu'elle suppose entre la phrase française et la phrase latine une identité de structure que démentent les faits, et conduit en définitive à méconnaître les principes mêmes dont elle se réclame.

Il n'est pas niable que, pour qui apprend à la fois le français et le latin, la phrase française apparaît en général comme plus clairement, plus simplement construite que la phrase latine. Le français tend à joindre dans l'énoncé les éléments qui sont unis par la construction et à les présenter dans un ordre immuable; le latin se complaît à dissocier les appartenants syntaxiques et à varier leur disposition. La phrase française marche d'un pas égal, un peu monotone, en partant pour ainsi dire toujours du même

pied ; la phrase latine procède par sauts, par enjambées, avec des avances brusques, des détours et des retours. La phrase française est une suite d'énoncés dont chacun satisfait l'esprit ; la phrase latine pose une série de questions dont presque aucune n'est résolue à mesure : voici en première place un adjectif, qui, féminin, fait attendre un substantif féminin, lequel, accusatif, appellera un verbe régissant ; or, en seconde place, au lieu du substantif ou du verbe attendu, voici un second adjectif, masculin celui-là, et au génitif, destiné par conséquent à être, avec un substantif à venir, le complément de quelque chose qu'on ignore : avec deux mots, voilà quatre questions posées ; le troisième mot va en soulever une cinquième : ce sera, par exemple, une conjonction qui fera attendre un verbe encore différé... et la phrase continue ainsi, multipliant les inconnues, si bien qu'il faudra souvent avancer très loin, à travers toutes sortes d'obscurités et de dédales, pour voir enfin apparaître, parfois à de longs intervalles, les mots qui apportent les solutions attendues. La phrase latine est une charade, ou mieux une combinaison de charades emmêlées et entre-croisées, qui demande à l'esprit de se charger et de s'embarrasser sans cesse de données nouvelles ; la phrase française est une suite d'explications dont chacune se classe avant que la suivante ne soit amorcée. N'en déplaise à ceux qui pensent que nos procédés et nos habitudes de pensée prolongent la mentalité latine, rien n'est plus différent que les deux tournures d'esprit ainsi révélées par la construction de la phrase.

Voici, dans le début du *Pro Archia*, un exemple des « ambages » de la phrase latine :

« Ne cui uestrum mirum esse uideatur me in quaestione legitima... cum res agatur apud praetorem populi Romani... hoc uti genere dicendi quod non modo a consuetudine iudiciorum, uerum etiam a forensi sermone abhorreat, quaero a uobis ut in hac causa mihi detis hanc ueniam accommodatam huic reo, uobis, quemadmodum spero, non molestam, ut me pro summo poeta dicentem, hoc concursu hominum litteratissimorum..., patiamini ... in eiusmodi persona quae... minime in iudiciis... tractata est, uti prope nouo quodam et inusitato genere dicendi. »

Le *ne* du début, en même temps qu'il annonce un verbe de subordonnée (*uideatur*), fait prévoir une principale dont dépendra ladite subordonnée ; mais le verbe de la principale (*quaero*) se fera

attendre longtemps; avant qu'il ne vienne, le verbe de la subordonnée *mirum esse uideatur* amorce une proposition infinitive dont on ne nous sert d'abord que le sujet (*me*), en rejetant le verbe (*uti*) au delà d'une nouvelle subordonnée (*cum res agatur*); le *quaero*, toujours attendu, fait attendre à son tour tout un développement qui se dérobe à mesure qu'on en saisit les articulations : *ut... detis hanc ueniam... ut... me... patiamini... uti...*

S'il y a un type de phrase qui se rapproche de celle-ci, c'est la phrase allemande, qui a également pour caractéristique de retarder la solution de l'énoncé, et qui demande pour être comprise que l'esprit retienne à la fois toutes les données d'un problème syntaxique; qu'on en juge par cette phrase authentique, que je dispose de façon à en dégager les articulations :

« Für unsere Leser sei,
neben dem Vortrage des Vorsitzenden über die Zukunftaufgabe der Philogie, der,
trotz der heutigen äusseren Not,
die weitausschauende Unternehmungen verbietet,
reichlich Arbeit verbleibt,
auf die Vorträge,
die in den allgemeinen Versammlungen gehalten worden sind,
aufgewiesen. »

Le *sei* fait prévoir un participe qui ne viendra pas satisfaire notre attente avant que toute une série d'introducteurs de subordonnées ait fait tomber et rebondir une cascade de propositions curieusement enchevêtrées; la solution du problème essentiel de l'énoncé n'interviendra qu'après que plusieurs problèmes syntaxiques nouveaux se seront posés et auront reçu eux-mêmes leur solution dans l'ordre inverse de leur apparition. C'est cette similitude de construction qui fait que l'allemand se prête infiniment mieux que le français à la traduction du latin.

*
* *

Même dans une phrase simple, et lorsqu'apparaît un parallélisme entre la construction latine et la construction française, ce parallélisme n'est d'ordinaire qu'apparent et formel. Voici une phrase élémentaire : « *cum libebit, loquar* », qui, littéralement traduite, devient « quand il me plaira, je parlerai ». Or, une telle tra-

duction, dans certains cas, constituera un véritable faux sens, et le sens vrai ne sera obtenu que si l'on prend le contre-pied de la construction latine : « je parlerai quand il me plaira », avec le sens de « je ne ne parlerai que quand il me plaira ».

Ceci tient au fait que, sauf l'emploi de procédés dont il sera question plus loin, le point culminant de l'énoncé n'est pas à la même place dans la phrase française et dans la phrase latine. En général, s'il n'y a aucune indication contraire, la phrase française comporte une intensité croissante, la phrase latine une intensité décroissante[1]. Une phrase française prend deux sens opposés suivant qu'on en intervertit les termes; comparez : « je travaille *pour passer le temps* », avec : « pour passer le temps, *je travaille* »; — « il s'instruit *en jouant* » avec : « en jouant, *il s'instruit* ». La phrase latine aussi pourra prendre deux sens différents, mais justement en sens inverse du français. Si bien que pour traduire correctement il faudra souvent renverser l'ordre latin :

Pl., *Aul.* 153, hoc face quod te iubet soror. — Si lubeat faciam.

= je le ferai si ça me plaît.

Asin. 201, si aes habent, dant mercem.

= ils donnent la marchandise quand ils ont l'argent (et seulement alors).

Capt. 233, dum id impetrant boni sunt.

= ils sont bons jusqu'au jour où ils l'obtiennent.

Tér., *And.* 385, idque adeo metuens uos caelaui.

= je vous l'ai caché par crainte de ce qui arriverait.

Ad. 378, ubi ego rediero exossabitur.

= on le désossera quand je reviendrai (entendez : et pas avant).

Cic., *Ep. fam.* IV, 5, 5, reminiscere illam... cum res publica occideret uita excessisse.

= rappelle-toi qu'elle s'en est allée au moment où périssait la république.

Sall., *Jug.* 85, 12, qui postquam consules facti sunt acta maiorum legere coeperunt.

= ceux qui se sont mis à lire... après leur accession au consulat.

Sans doute, il y a un moyen, dans beaucoup de cas, de conserver coûte que coûte l'ordre du latin; c'est d'user de formules, de

1. Cf. sur ce point, en dernier lieu : H. J. Rose, *Logical and rhetorical emphasis in the Ciceronian sentence*, et *Emphasis in the Plautine sentence*, dans *Philologica*, t. I, 1921.

périphrases, de renversements, de reprises : « c'est par crainte de ce qui arriverait que je vous l'ai caché ; — ceux qui ont attendu d'être consuls pour se mettre à lire... » Mais on observera que dans certains cas il est à peu près impossible d'avoir recours à ces procédés et surtout qu'on arrive en les employant à forcer la construction française, c'est-à-dire à créer un relief qui risque de fausser le sens.

*
* *

Passe encore quand il s'agit, par un procédé habile ou ingénieux, de faire sentir la valeur d'une construction significative, de noter une insistance, une nuance, une intention. Mais la faute est plus grave quand on prétend respecter la construction latine pour elle-même, par une sorte de scrupule formaliste.

Je sais bien que ce scrupule s'autorise parfois d'une doctrine : on a admis pendant longtemps, en particulier depuis la thèse si justement célèbre de H. Weil, que, en français comme en latin, l'ordre des mots doit reproduire l'ordre des idées. Cette règle figure encore en toutes lettres dans les tout derniers manuels : « L'ordre des mots correspond à l'ordre chronologique des faits ou à l'ordre logique des idées ; toute proposition qui se présente la première dans l'ordre des faits ou des idées est aussi la première dans l'ordre des propositions. » Rien de plus illusoire qu'une pareille conception, qui conduit à traduire en faisant une sorte de chronologie de la phrase : « urbem captam hostis diripuit » = la ville prise, l'ennemi la pilla. Je ne crois pas qu'aucun de ceux qui pratiquent cette règle et l'enseignent aux élèves puisse s'engager à en démontrer l'application même dans des phrases élémentaires. Fera-t-on grief à César d'avoir écrit : « Caesar cognouit equitatum a Germanis trans Mosam missam esse », plutôt que : « Equitatum a Germanis missam esse trans Rhenum Caesar cognouit », qui eût mieux reproduit l'ordre des événements ? Dès lors, y a-t-il intérêt à désarticuler une phrase latine telle que : « causam apud regem... iussus est dicere » pour conserver à chaque mot sa place, en écrivant, comme je le vois dans une traduction par ailleurs excellente : « son procès ayant été soumis au roi..., il reçut l'ordre de comparaître » ? ou bien : « huc ex Asia Sulla decedens cum uenisset » = « à Athènes, quand il eut terminé ses travaux en Asie, vint un jour Sylla » ?

C'est ici l'occasion de répéter une fois de plus qu'une traduc-

tion n'est pas un calque. Elle ne doit pas plus viser à reproduire l'ordre des mots qu'à conserver les formes grammaticales. Un ordre étant donné, il faut en comprendre la valeur et en chercher l'équivalent. De même qu'on traduit un adjectif tantôt par un adverbe, tantôt par un substantif, parfois par un verbe, — et naturellement, quand rien ne s'y oppose, par un adjectif —, de même on rendra l'ordre des mots tantôt par un renversement, tantôt par une addition, tantôt par une reprise —, et le plus souvent, je le veux bien, par un ordre semblable —, mais à condition que ni le sens ni le style n'en souffre. Depuis que l'attention a été attirée sur cette question si importante de l'ordre des mots, on s'est habitué à dire : l'ordre des mots joue en latin un rôle considérable : il faut le reproduire dans la traduction. Ce n'est pas revenir en arrière, c'est faire un pas de plus en avant que de dire : l'ordre des mots joue en latin un rôle considérable : il faut l'interpréter et le traduire.

C. NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Les questions posées dans les deux articles qui précèdent ont fait l'objet de communications à la Société des Études latines (séance du 8 novembre 1924) et ont donné lieu à un échange de vues animé, dont la conclusion peut être résumée ainsi :

Pratiquement, il importe avant tout de distinguer entre les différents types de traduction : celle qu'on attend des élèves, qui doit témoigner avant tout qu'ils ont compris le texte et qu'ils savent un peu de latin; celle de l'éditeur savant, qui doit, à l'occasion, éclairer un texte difficile et fournir une base sûre au commentaire historique, philologique, linguistique; celle enfin qui est destinée à un public d' « honnêtes gens », et qui doit leur présenter un texte « lisible », une reproduction dont la fidélité n'exclut pas l'agrément. A ce dernier genre, semble-t-il, doivent appartenir les traductions Budé.

En ce qui concerne les ouvrages de cette collection, on a pu se demander avec Mlle Guillemin s'il n'y aurait pas avantage en effet à adopter, comme on l'a fait pour l'apparat critique, des règles pour la traduction. Il va de soi que toute suggestion est permise, et le travail des traducteurs ne peut que profiter des cri-

tiques[1]. Vienne le législateur qui apporte aux questions posées ici des réponses propres à mettre tout le monde d'accord !

En attendant, une observation d'ordre général a été présentée qui ne saurait guère soulever d'objection de principe. La traduction parfaite étant impossible, la meilleure traduction ne pouvant être qu'une sorte d'initiation au texte, il semble bien que la vraie interprétation ne saurait être donnée que par un commentaire; l'idéal serait donc de faire suivre en tout cas le texte français d'un cortège de notes qui expliqueraient au lecteur curieux tout ce que la traduction a dû négliger, qui lui permettraient d'apprécier la langue, le style, les aspects nuancés de la pensée et de lire pour ainsi dire entre les lignes, comme il le fait d'instinct quand il s'agit d'une œuvre écrite dans sa langue maternelle. Malheureusement, ce correctif de la traduction, que recommande en particulier M. Marouzeau, ne peut être appliqué actuellement au type des publications Budé, qui, présentant texte et traduction sur deux pages affrontées, exclut à peu près nécessairement les notes de bas de page.

En ce qui concerne l'ordre des mots, le principe qui conduit à respecter la construction latine a au moins cet avantage considérable de tenir le traducteur en éveil, de l'obliger à observer et à interpréter sans cesse une des données les plus importantes du texte; M. L. Havet a montré dans son cours sur la méthode de traduction du latin tout le parti qu'on peut tirer des procédés d'ordre des mots, mais il est des premiers à reconnaître que le traducteur, une fois averti, pourra apporter des tempéraments au principe qu'il s'est imposé. Les libertés qu'on a le droit de prendre dans certains cas vis-à-vis de l'ordre des mots ne constituent pas une licence et une facilité offertes au traducteur, mais bien une contrainte et une difficulté de plus.

M. L. Havet a malheureusement été empêché d'assister à la séance où ces questions ont été agitées, mais les lecteurs de cette Revue trouveront l'exposé de sa doctrine, avec la réponse à plus d'une question posée ici, dans l'importante Introduction qui doit précéder son édition de l'*Asinaria*, actuellement à l'impression dans la Collection Budé.

1. C'est le lieu de citer celles de M. L. Mariès dans la revue *Études* (t. CLXXV, 1923, p. 166-173), que plus d'un traducteur lira avec plaisir et profit.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages récemment parus qui ont une portée générale, qui intéressent une discipline, un genre, une doctrine, une méthode, un principe, en réservant aux périodiques spéciaux la critique des ouvrages de sujet restreint. Les auteurs et éditeurs sont priés d'adresser les publications susceptibles d'être annoncées, et éventuellement les notices qui s'y rapportent, au rédacteur en chef de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

I. — Publications bibliographiques.

Il m'est agréable de commencer ce Bulletin critique par l'annonce de la *Bibliographie de M. Émile Chatelain*, publiée par la librairie Champion, hommage des bibliothécaires de la bibliothèque de l'Université à leur Conservateur à l'occasion de son soixante-treizième anniversaire (prix de souscription : 20 fr.).

La Société des Études latines sera heureuse de s'associer à cet hommage, et les lecteurs verront avec une curiosité admirative défiler sous leurs yeux les 342 titres de cette imposante Bibliographie où tout se trouve, depuis les jeux d'humaniste et les poésies latines de circonstance jusqu'aux austères manuels et dictionnaires de classe, depuis les menus articles et comptes-rendus épars dans les Revues jusqu'aux œuvres monumentales de paléographie qui marquent le point culminant d'une vie où il n'y a guère eu de « dies sine linea ».

En même temps que ce volume, nous recevons le dernier tome paru des « Annales de l'Est » (Berger-Levrault, éditeurs), qui est consacré à des *Reliquiae d'Albert Collignon*, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

Ce volume contient également une Bibliographie riche et variée qui dépasse de beaucoup le cadre du latin, mais où les études sur Virgile, Pétrone, Lucain... tiennent une place honorable.

Dans le domaine de la bibliographie, je dois signaler encore aux lecteurs soucieux de compléter leur bibliothèque :

1° le *Oxford University Press general Catalogue*,

qui vient de paraître en 4e édition sur 476 et 128 pages! Plus de cinquante pages y sont consacrées à l'antiquité classique, où pourront pui-

ser ceux que n'effraie pas le cours de la livre (il est bon de savoir qu'une exposition permanente, où ne se fait, du reste, aucune opération commerciale, a été organisée par les Presses d'Oxford au Pavillon Ambroise Paré, 19, avenue d'Orléans, XIVe);

2° Le *Catalogue général de la librairie française* (continuation de Lorenz 1840-1885 et de Jordell 1886-1918), dont les volumes XXVIII (Matières) et XXIX (Auteurs) sont annoncés par la librairie É. Champion;

3° Le *Katalog XLV* de J. Halle, München, qui porte comme titre particulier : *Zur Geschichte des Humanismus*. L'ouvrage, qui contient les titres et descriptions succinctes de 953 volumes, est divisé en trois parties : Écrits d'humanistes et de poètes néo-latins; Ouvrages d'enseignement, grammaires, dictionnaires, etc.; Éditions d'auteurs grecs et latins. Il y a là une mine précieuse de renseignements pour quiconque veut suivre l'histoire des études gréco-latines du xve au xviie siècle.

En même temps que ce dernier Catalogue, je reçois d'Allemagne le monumental

Handbuch der Bibliographie, de G. Schneider (Leipzig, Hiersemann, xvi et 544 pages),

qui vient de paraître en deuxième édition, la première, encore récente, à peine épuisée. Il suffira ici de signaler les titres de chapitres de la première partie : principes, fondement et concept de la bibliographie; le travail bibliographique; les livres et les hommes; titres, formes et genres des ouvrages bibliographiques; leur préparation : matériaux et classement; histoire de la bibliographie. Une seconde partie énumère et caractérise les ouvrages bibliographiques dont on dispose dans chaque langue et dans chaque pays, avec des statistiques intéressantes[1].

Il n'y a pas dans cet ouvrage de chapitre consacré spécialement à l'antiquité classique, non plus que dans le petit manuel publié presque en même temps par les soins de la *Fondazione Leonardo* de Rome, dans la série des « Guide bibliografiche » :

La bibliografia, par G. Fumagalli. Roma, 1923, lxxxix et 165 pages in-16.

M. G. Fumagalli, qui est le roi de la bibliographie (qu'on en juge par la place qu'il a été obligé de se donner à lui-même dans son ouvrage : cinquante-quatre renvois à l'index!), n'a malheureusement voulu faire dans ce petit volume que la bibliographie italienne; or, qu'est-ce que la

1. Où l'on verra, par exemple, comment la production littéraire depuis la guerre a repris en Allemagne la même intensité qu'en 1914 (34,000 ouvrages par an), alors que dans les pays « vainqueurs », Angleterre, Belgique, France, Italie, elle n'atteint guère que la moitié de la production d'avant-guerre (en France, 6,000 contre 12,000 environ)!

bibliographie d'un pays? est-il possible de limiter géographiquement un domaine qui, par définition, n'a pas de frontières, celui de la documentation? Il est un seul point peut-être sur lequel l'ouvrage nous donne des renseignements suffisants, c'est celui qui concerne les bibliothèques italiennes, si riches en manuscrits latins : quiconque a eu à faire des recherches dans les bibliothèques de Florence et de Rome appréciera le chapitre XIII, où se trouvent réunis tous les renseignements essentiels sur les fonds de manuscrits. En revanche, le lecteur sera déçu par l'exiguïté du chapitre X *b* où, sous le titre « Philologie classique », figurent en tout et pour tout deux ouvrages, dont le petit manuel, également publié par les soins de la « Fondazione Leonardo » :

V. Ussani, *Lingua e lettere latine*. Roma, 1921, 95 pages in-16.

Conformément au type de la collection, qui s'intitule « Per la cultura italiana », ce manuel, lui aussi, est limité à la production italienne, et encore il se propose non pas même de faire connaître l'histoire récente des études latines en Italie, mais seulement « de contribuer à la diffusion de la production italienne », en signalant les principaux ouvrages qui méritent encore aujourd'hui d'être consultés et utilisés. Ce petit ouvrage se divise en deux parties : une Introduction générale sur le développement de la science du latin en Italie et un Index alphabétique des auteurs et des ouvrages. L'auteur montre comment l'avènement de la méthode historique et analytique en Italie, déterminé ou favorisé par l'influence germanique, remonte bien au delà de la fondation du royaume, jusqu'au début du XIXe siècle; comment, dans le domaine de l'histoire littéraire, l'« euristique », qui recueille les matériaux et les faits, a fait oublier un peu la tâche nécessaire de la critique; comment le domaine de la grammaire a été négligé, au point qu'on ne peut citer pendant la période récente ni une grammaire véritablement scientifique ni une grammaire proprement scolaire, mais seulement des manuels participant de l'un et de l'autre caractère. On trouvera dans l'exposé plus d'une suggestion de nature à inspirer et à guider non pas seulement les Italiens, mais tous les travailleurs qui cherchent leur voie dans le domaine de la philologie latine. Mais dans cet ouvrage comme dans le précédent on regrettera que l'auteur reste l'homme d'un pays (il va sans dire que le reproche s'adresse à la collection, et non pas à l'auteur); le bibliographe peut bien et doit même à l'occasion limiter ses enquêtes et rapports à un domaine scientifique, mais il ne saurait y avoir pour lui de domaine géographique; il est citoyen du monde de la science.

J'ai déjà signalé dans cette Revue les travaux bibliographiques de M. Besnier. Tous les historiens de l'antiquité suivaient avant la guerre sa *Chronique d'histoire ancienne grecque et romaine*, dans la *Revue des questions historiques*.

La grande catastrophe a interrompu le cours de cette bibliographie; nous avons eu le plaisir de la voir reparaître en 1921-1922; l'année 1922, publiée en janvier 1924, vient d'être suivie de près par l'année 1923. Malheureusement, en dépit du soin que met l'auteur à reprendre dans chaque année nouvelle ce qui lui a échappé l'année précédente, le format diminue d'année en année : 48>28>19 pages. Au moins, si les relevés ne prétendent pas à être complets, ont-ils l'avantage d'être agréablement présentés et clairement ordonnés, de se prêter aisément à la lecture et de donner une bonne vue d'ensemble du travail de l'année. Il faut ajouter que M. Besnier, bibliographe infatigable, publie en même temps avec M. R. Cagnat une

Revue des publications épigraphiques

dont le dernier fascicule vient de paraître dans le tome XVIII de la *Revue archéologique* (bibliographie relative à l'antiquité romaine pour 1923).

Quitterai-je ce chapitre de la bibliographie sans me citer moi-même? Il faut bien signaler que la *Revue de philologie* a réalisé cette année le tour de force de mettre à jour ses deux publications bibliographiques :

Revue des Revues et *Revue des Comptes-rendus.*

On sait que ces deux recueils embrassent tout le domaine de l'antiquité gréco-latine, sans excepter aucune discipline, depuis l'époque préhistorique jusqu'à la fin des périodes gallo-romaine et byzantine. Là aussi la guerre avait exercé ses ravages; depuis 1920, on s'est appliqué à combler les lacunes des années terribles : le dernier fascicule paru de la *Revue des Comptes-rendus* (bibliographie de 1923) a 110 pages, et le dernier de la *Revue des Revues* (bibliographie de 1922) 250 pages, qui contiennent plus de 3,000 abstracts empruntés à près de 300 périodiques. La *Revue des Revues* de 1923, qui va paraître incessamment, sera encore plus considérable et permettra d'attendre la Bibliographie rétrospective des années 1914-1923, qui doit paraître en 1925, et reprendra en la complétant toute la documentation des années de guerre et d'après-guerre. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'éditeur, M. Klincksieck, met en vente par fascicules séparés chacune de ces bibliographies annuelles.

II. — Livres d'enseignement.

Je reçois coup sur coup deux livres de classe inspirés d'une même idée; l'un, classique depuis longtemps, est le

Dictionnaire étymologique latin de M. Bréal et A. Bailly (leçons de mots, cours supérieur),

qui vient de paraître en onzième édition à la librairie Hachette. Il n'y a

plus à faire l'éloge de ce livre toujours jeune, que l'on a plaisir à feuilleter pour y retrouver la science aimable, vivante, imagée, qui d'un dictionnaire a su faire un véritable livre de lecture. Ce n'est pas seulement la connaissance des mots que l'élève y trouve, c'est, sans qu'il y paraisse, les éléments les plus suggestifs d'une histoire de la langue, d'une stylistique, et je dirais presque d'une histoire de la pensée et de la civilisation latines.

Le volume jumeau est un

Vocabulaire latin (familles et groupements de mots), que M. L. Clédat vient de faire paraître à la librairie Colin (VIII et 265 pages. Prix : 10 fr.).

L'auteur n'a prétendu faire qu'un aide-mémoire pour l'apprentissage du vocabulaire et un guide pour la traduction. M. Clédat est un des savants qui ne dédaignent pas d'être pédagogues : il se met « à la place de l'élève », et lui offre les moyens de se débrouiller sans trop de peine dans le chaos du lexique et le labyrinthe de la grammaire : une série de petits chapitres groupent les familles des verbes usuels *esse*, *habere*, *tollere* et *ferre*, *dare*, *stare*, *sedere*, *cedere*, *gradi* et *ire*, *capere*, *uidere*, et les catégories de verbes en *-cere*, *-gere*, *-scere*, etc.; un grand chapitre forme un lexique général (p. 56-237). M. Clédat, qui a eu l'idée de ce livre en guidant lui-même l'enseignement d'un enfant, aura vu l'avantage de séparer du lexique les mots réservés qu'il groupe dans la première partie; il a, du reste, eu soin de les regrouper ensuite dans un index final pour épargner à l'élève une double recherche.

Son idée maîtresse a été de faciliter l'apprentissage du vocabulaire, et il a sacrifié à ce but toute autre préoccupation; aussi serions-nous mal fondés à lui chercher chicane au nom de la méthode scientifique. Il me semble pourtant qu'il fait un peu bon marché de l'étymologie, qui est après tout à la source d'un dictionnaire par familles : on ne peut plus, malgré Bréal, rattacher *pāricida* à *păter;* on ne peut plus faire de *au-* (*aufero*) l'équivalent phonétique de *ab;* on a renoncé à voir dans la formule de salutation (*h*)*aue* un impératif de *aueo;* on ne peut pas dire que *nec* (= *ne* + *c*) est « la forme que prend *ne* dans *necopinans* »..., et surtout il n'est peut-être pas très prudent d'orienter les élèves, fût-ce par pur souci mnémotechnique, vers des étymologies fausses, de rappeler par exemple le *lucubrum* = *lucet in umbra* d'Isidore de Séville (ne valait-il pas mieux dans cet article réserver une place à *lūna* et à la distinction des deux *lustrare?*). On peut regretter que le passage du sens ancien au sens récent, qui constitue en somme l'étymologie immédiate, ne soit pas toujours indiqué avec précision ou avec certitude (cf. les articles *putare*, (*de*)*siderare*, *laetus*, *felix*, *femina*...); on regrettera surtout que l'auteur n'ait pas saisi l'occasion de restituer enfin leur vrai sens

à des mots que tous les dictionnaires s'obstinent à affubler d'une traduction conventionnelle : *dare* = mettre, produire, et non nécessairement donner; *currere* = se déplacer (en parlant d'êtres inanimés) et non nécessairement courir; *fraus* = la malveillance, et non nécessairement la fraude; *frons* = la face (d'où le « front » qui ne rougit jamais)... Pour ces mots et beaucoup d'autres l'habitude s'est conservée, depuis les écoles du moyen âge, d'énoncer mécaniquement et sans réflexion une sorte de « traduction de dictionnaire » qu'il faut corriger chaque fois qu'on prend le mot dans son contexte; nous vivons, en ce qui concerne la traduction, sur des habitudes séculaires, qui datent d'un temps où l'on avait affaire à la langue de l'Église ou à celle des humanistes, mais qu'il faut réviser si l'on veut comprendre le latin des classiques. Espérons que le livre de M. Clédat, surtout après qu'une seconde édition se sera enrichie des suggestions que l'auteur sollicite lui-même, fera beaucoup pour corriger en ce sens les habitudes de traduction. Et surtout ne lui demandons pas d'être ce qu'il ne prétend pas; il n'a voulu que réaliser un guide scolaire; à d'autres, par exemple au Dictionnaire que prépare M. A. Ernout, le soin de fixer nos connaissances en ce qui concerne l'étymologie et l'histoire des mots.

Je ne dirai qu'un mot de la

Grammatica della lingua latina ad uso delle scuole italiane de F. Ramorino,

qui vient de paraître en quatrième édition (Florence, Perrella, 1924).

Ce livre a plus d'une originalité. D'abord, ce qui est au reste d'une méthode contestable, il part de l'italien, du connu, pour aller à l'inconnu, au latin : l'avantage est de ne pas dérouter l'élève, l'inconvénient est de lui faire croire à un parallélisme qui n'est que superficiel. Ensuite, et là-dessus il n'y a qu'à le louer, l'auteur considère que l'élément essentiel de la langue est la phrase, et non le mot, que les formes et les emplois et les sens du mot ne se comprennent et ne s'expliquent que par la considération de la phrase, ce qui conduit à commencer tout de suite la grammaire par la syntaxe. Enfin, le manuel se présente comme un livre à lire et non pas comme un recueil de règles à apprendre par cœur; les explications y abondent, encadrant, préparant, commentant les exemples; d'où un aspect moins rébarbatif que celui de la plupart des grammaires de classe, véritables codes à articles numérotés.

Qu'il me suffise d'indiquer ici ces généralités, sans passer à l'examen du détail[1], puisqu'il s'agit d'un manuel étranger, adapté à un enseignement et à des programmes notablement différents des nôtres.

1. Qu'il me soit permis seulement de relever, ici encore, la survivance obstinée de la prononciation traditionnelle, qui conduit à écrire une inconséquence telle que : « *æ* et *œ* sont des *diphtongues*, et se *prononcent e* » !

L'auteur a composé, parallèlement à sa Grammaire, deux livres d'*Exercices*, et il complète ce petit cycle d'enseignement par un manuel assez original :

Della corretta latinità, ad uso dei licei e delle scuole universitarie (Florence, Perrella, 1921, 365 pages).

Rien à dire de la seconde partie, qui comprend d'une part un recueil de textes à traduire (thèmes et versions), d'autre part une sorte d'*Antibarbarus* alphabétique (avec pour point de départ tantôt le mot italien, tantôt le mot latin). La partie originale du livre est l'espèce de stylistique que constituent les quatre premiers chapitres : choix des mots et des expressions; ordre des mots; construction de la période; harmonie et rythme. Entendez stylistique normative plus que descriptive. Il s'agit d'apprendre aux élèves à écrire le « vrai latin ». A vrai dire, je ne sais pas bien pourquoi le « vrai latin » ce doit être le latin de César et de Cicéron, pourquoi on s'obstine à appeler « archaïque » le latin « ancien » et « décadent » le latin « récent »; l'idée d'une latinité d'or et d'une latinité d'argent me paraît une conception quasi légendaire de la langue; au lieu d'imposer aux élèves cette sorte de vénération mystique et irraisonnée pour un latin dit classique, ne suffirait-il pas de leur donner les raisons pratiques pour lesquelles on propose à leur imitation le latin d'une époque, et de telle époque en particulier? D'autant plus que définir historiquement ce latin, ce serait précisément en préparer la stylistique.

Sur ce point de la stylistique, il faut reconnaître pourtant que M. Ramorino s'est heureusement dégagé des préoccupations d'ordre esthétique qui faussent d'ordinaire toute étude du style. Je ne me permettrai que quelques observations : 1° il a si bien défini et décrit les principales caractéristiques du style latin (tendance au concret, à l'analytique, au périphrastique, au périodique) qu'il était presque inutile de recourir comme il le fait complaisamment aux anciennes explications par les figures et les tropes; 2° la partie la plus neuve de son exposé, qui regarde l'ordre des mots et le nombre oratoire, admet comme établies certaines règles de détail ou discutables ou controuvées; 3° le chapitre consacré à la distinction des genres est trop sommaire; 4° il manque à la théorie une considération essentielle, qui dispenserait de bien des explications aventureuses, celle des « groupes », des habitudes de langage qui font que l'emploi du mot, ses appartenances, ses attaches jouent dans la constitution de la langue un rôle plus considérable peut-être que sa qualité et sa signification mêmes.

Mais M. Ramorino n'a pas voulu écrire une stylistique qui renouvelle le sujet. En attendant cette stylistique-là, les élèves que M. Ramorino voudrait former à bien *écrire* le latin trouveront certainement dans son livre les moyens de le mieux *comprendre*.

L. Bayard, *Grammaire latine à l'usage des classes*, 2e édition. Paris, Beauchesne, 1920, 248 pages.

— *Exercices latins avec lexiques et illustrations*[1] *à l'usage des premières classes*. Ibid., 1920, 138 pages.

Je ne trouve que du bien à dire de ces deux petits livres. La grammaire s'inspire de principes excellents : l'exemple avant la règle, la la phrase avec le mot, l'explication, quand c'est possible, à côté du fait, et la traduction venant au secours de l'explication. Une disposition heureuse est celle qui a permis de réaliser une « Grammaire simple et complète » sans encombrement, en réservant pour un Supplément les cas particuliers et les difficultés. On devine, à travers l'exposé simplifié du pédagogue, la science d'un latiniste averti. Je me permettrai cependant, puisque aussi bien l'ordre des mots est une de mes marottes, de signaler à l'auteur que la plupart des règles énoncées p. 215-216 sont à réviser. On lui saura gré, lui qui s'est fait une spécialité de l'étude du rythme oratoire, d'avoir limité à l'essentiel et au certain ce qu'il en dit p. 217-218. Je ne garantis pas que dans le détail il n'y ait des explications à reprendre et à préciser : construction de *interest*, valeur de *num*, analyse de *scilicet*... Plus d'une fois la concision de l'explication historique et linguistique touche à l'inexactitude ou du moins à l'obscurité (cf., par exemple, p. 45, sur la répartition des formes en *-i-* et en *-e-* du relatif-interrogatif). Je me demande si une leçon initiale de phonétique élémentaire n'aurait pas suffi à éclairer plus d'une explication qui pourra apparaître aux élèves mystérieuse ou arbitraire.

A. Delplanque et E. Dimnet, *Latine de Romanis*. Paris, de Gigord, 1924, 250 pages.

Je ne crois pas aux *De uiris*, d'abord parce que nous avons assez de textes latins authentiques, dans tous les genres, pour nous dispenser d'en fabriquer qui ne les vaudront pas, ensuite parce que de tels livres, composés pour les enfants, rabaissent le latin à leur niveau, et, sous prétexte de le rendre à la fois praticable et profitable, risquent de le faire faux et enfantin. Si les débutants sont trop jeunes pour apprendre le vrai latin, qu'on attende pour le leur enseigner qu'ils aient pris de l'âge, qu'ils soient « ueri capaces ». J'en veux trop à l'excellent vieux *De viris* de mon enfance de m'avoir, pour des années, déformé l'image du latin et l'image de Rome.

Ceci dit, je suis à l'aise pour reconnaître le mérite du livre de MM. Delplanque et Dimnet. Ils ont eu l'heureuse idée de composer un ouvrage qui apprenne aux enfants, en même temps que la langue, l'histoire, la vie, les mœurs, qui « modernise le *De viris* en évitant ses fables enfan-

1. Si maigres, les illustrations, qu'il ne valait guère la peine d'en parler.

tines, sa prédilection pour le militaire et son morcellement ». Les conseils qui précèdent le texte sont excellents, l'ouvrage est agréablement parsemé d'illustrations; mais toute l'ingéniosité des auteurs ne leur a pas permis d'éviter les défauts du genre, qui proviennent surtout du désir d'écrire une langue « aussi proche du français qu'il était possible ».

Il serait injuste de ne pas rendre hommage à l'érudition répandue à travers tout l'ouvrage, qui fait de ce manuel une petite encyclopédie; on regrettera seulement qu'elle soit empruntée d'ordinaire à des ouvrages de seconde main et n'ait pas pu être contrôlée sur des travaux de spécialistes.

III. — Ouvrages sur l'histoire de la langue.

P. Savj-Lopez, *Le origine neolatine*. Milano, Hoepli, 1920, xiv et 406 pages in-16. Prix : 10 lires.

Je me borne à signaler pour mémoire cet ouvrage, attendu que la publication en remonte à 1920, la préface (de celui qui en a assuré la rédaction finale, M. P. E. Guarnero) à 1917, et le manuscrit original de l'auteur, mort depuis, à 1916. Mais il est impossible de ne pas recommander à tous ceux qui ont à s'initier à la science du latin et à ceux qui ont la charge de l'enseignement ce charmant petit livre, qui a remplacé en Italie le manuel vieilli de E. Gorra, *Lingue neolatine*. L'énoncé des chapitres suffira à indiquer ce qu'on peut attendre de l'ouvrage : la Romania; la Conquête; le Latin; les Variétés néo-latines; Traces préromanes et influences étrangères; les Langues littéraires. En ce qui concerne la période latine (je me récuse pour la période romane), aucune question essentielle n'est esquivée, les faits sont présentés et interprétés, comme il convient, avec la préoccupation de l'évolution ultérieure de la langue; chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie raisonnée, que complètent à l'occasion des notes de bas de page.

Bref, l'ouvrage serait un guide indispensable à tout historien du latin récent, si en France aussi nous n'avions l'excellent manuel de

E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*,

qui vient de paraître en deuxième édition refondue et complétée (Paris, Klincksieck, 1923, xxiii et 722 pages in-8°).

Je ne rappellerai pas ce qu'est cet ouvrage, dont la première édition a suscité tant de comptes-rendus élogieux, mais j'attirerai une fois de plus l'attention sur la première partie (le latin : les conditions historiques, les sons du latin, les mots latins, les formes latines, la phrase latine), que l'auteur a conçue comme la préparation indispensable et la clef même de l'ouvrage. Cette partie est restée essentiellement ce qu'elle était dans la première édition. On n'y cherchera pas des vues nouvelles

sur l'histoire du latin ancien, mais on y trouvera, coordonnés, systématisés, interprétés selon la distinction de la langue parlée et de la langue littéraire, la plupart des enseignements admis aujourd'hui sans conteste. On pourra regretter dans la bibliographie des omissions d'ouvrages essentiels, même élémentaires, comme celui de Savj-Lopez, signalé ci-dessus, et dans la partie d'exposition certaines lacunes : la théorie de la phrase, si importante quand il s'agit de passer d'un type linguistique à un autre, est à peine amorcée (on trouvera dans la Préface une description, non une caractérisation de la phrase); les questions d'ordre des mots, si étroitement liées à la théorie de la phrase, sont également négligées (§§ 107 *b* et 235); la définition du latin vulgaire, ou plutôt des formes diverses de langage qu'on range sous ce nom, n'est pas assez poussée en ce qui concerne la période ancienne; des faits acquis ou des problèmes soulevés depuis la première édition sont passés sous silence; certaines interprétations sont sujettes à révision (dans le texte si important de Quintilien, cité par. 34, *extremas syllabas* signifie bien « la syllabe finale », mais *priorum* désigne « les syllabes précédentes » et non l'initiale, ce qui change toute la théorie). Mais ce sont légers défauts dans une œuvre où l'étudiant trouvera, sous une forme claire et séduisante, non seulement toute l'histoire de la dérivation romane et des antécédents latins, mais encore l'essentiel de la linguistique latine, sans parler d'une fort agréable introduction à la science générale du langage. C'est le type du livre « complet », qui, partant de rien, offre à son lecteur toutes les initiations qu'il faut pour suivre le latin dans ses métamorphoses.

On n'attendra pas tant, en dépit d'un titre fort suggestif, d'un autre manuel récent sur l'histoire du latin que l'Angleterre nous envoie :

R. S. Conway, *The making of latin*. London, Murray, 1923, viii et 146 pages.

Ce titre ne fait guère prévoir les promesses du sous-titre : « An introduction to latin, greek and english etymology », qui, à son tour, ne répond guère au programme tracé dans la première phrase de l'Introduction : « L'auteur se propose d'expliquer les principes de la science du langage et d'indiquer les principaux résultats auxquels ils conduisent en ce qui concerne l'étude du latin ». L'insistance qu'on m'a vu mettre à réclamer l'application de la linguistique à l'enseignement me dispense de justifier ici à nouveau une telle initiative. D'autre part, l'empressement avec lequel j'ai souvent recommandé les vulgarisations, j'entends celles des compétents et non des vulgarisateurs de profession, me dispense également d'insister sur le mérite d'un savant qui ne partage pas « la mauvaise volonté des spécialistes à instruire de leur science les non-spécialistes » (Préface, p. v).

Si j'osais faire une critique à M. Conway, ce serait d'avoir trop res-

treint et trop simplifié les questions. Ses titres disent trop ou trop peu. On n'aperçoit guère une suite dans le sommaire des premiers chapitres : 1° The key of the riddle (il s'agit en réalité de l'étymologie); 2° What is speech (il ne s'agit que d'une classification des phonèmes); 3° Some prehistoric changes; 4° The sounds and accent of Cicero's latin; 5° The early behaviour of the latin accent (il s'agit dans ces trois chapitres presque uniquement de l'accent, c'est-à-dire de la matière la plus difficile à traiter et, du moins à une certaine époque, la moins importante; j'ai peur qu'après la lecture de ces trois chapitres l'élève n'ait une impression de sécurité et de savoir définitif que la plupart des latinistes sont loin de partager).

La seconde partie est mieux ordonnée : on y trouvera l'essentiel d'une phonétique et d'une morphologie historiques du latin, ou plutôt un choix de faits et d'explications essentielles. L'information est celle qu'on peut attendre d'un comparatiste qui s'est spécialisé dans l'étude des dialectes italiques. La théorie prête davantage à la critique; souvent inspirée de doctrines personnelles à l'auteur, comme il le reconnaît lui-même dans la Préface (p. VII), elle procède par affirmations dans maint cas où le doute est permis : explication de l'infinitif passif en *-ier* (p. 123), origine des noms masculins en *-a* (p. 89); les étymologies surtout, qui constituent en somme l'élément essentiel annoncé dans le sous-titre, inspireront des doutes : cf. celles de *ratis*, de *cauda* (p. 89), de *plostrum* (p. 56), de *purgare* (p. VI), etc.

L'étudiant pensera sans doute apprendre dans ce livre, selon la promesse du titre, comment le latin s'est fait; mais, s'il y trouve expliquée la structure linguistique de la langue, l'élaboration historique du latin lui demeurera mystérieuse; l'ouvrage n'est historique que dans la mesure où la grammaire comparée est de l'histoire.

Enfin, autant on est reconnaissant de trouver en fin du volume des « Index rerum et nominum » fort soignés, autant on déplorera l'absence des notes bibliographiques qui sont inséparables de tout manuel scolaire.

J. MAROUZEAU.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

2e ANNÉE

Pages

Programme de la Société des Études latines 5

Liste des membres de la Société 7

Compte-rendu des séances de la Société :

Séance du 12 janvier 1924 17
Séance du 8 mars 1924 19
Séance du 12 avril 1924 81
Séance du 10 mai 1924 82
Séance du 14 juin 1924 141
Séance du 8 novembre 1924 142
Séance du 13 décembre 1924 144
Assemblée générale annuelle 145

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine. 148

Chronique, par J. Marouzeau :

Sociétés et groupements. 23
Travaux et publications 26
Entr'aide et collaboration 85
Publications en cours et en projet. 88
Enseignement 155
Documentation. 157

Rapports et communications :

Le problème de l'orthographe latine, par A. Meillet. 28
L'imitation dans la littérature latine, par Mlle A. Guillemin 35
La linguistique et l'enseignement du latin (*suite*), par J. Marouzeau; II : Programme et applications . . 58
La place du latin parmi les langues indo-européennes, par J. Vendryes. 90
Le latin et le droit romain, par H. Lévy-Bruhl . . 103
Deux chapitres de l'enseignement du latin, par Ch. Pagot :
I : L'enseignement de la quantité 121
II : L'enseignement des propositions subordonnées. 126

Pages

Comment doit-on fouiller une ville romaine, par J. Colin 162
Les études latines chez les Tchèques, par F. Novotný. 166
Latin de latinistes et latin de romanistes, par J. Bezard. 174
Sur quelques difficultés de la traduction :
I : Questions diverses, par Mlle A. Guillemin . . 184
II : La traduction et l'ordre des mots, par J. Marouzeau 189

Bulletin critique, par J. Marouzeau :

W. Thomson, *The rhythm of speech* 69
St. Pease, *De diuinatione* 72
Strena philologica Upsaliensis 72
Quelques manuels de classes (Goelzer et Boilevin ; Maquet et Roger ; Bezard ; Galletier et Hardy ; Georgin et Berthaut ; Brutsch, Favez et Oltramare ; Muller ; Sommer) 73
A. Cuny, *Études prégrammaticales* (par O. Bloch) . 132
J. Marouzeau, *L'ordre des mots dans la phrase latine* (par Mlle A. Guillemin) 133
A. Brenot, *Les mots et groupes ïambiques* 135
Récentes éditions de Sénèque (Ch. Favez, A. Barriera, A. Bourgery, R. Waltz) 138
Personalia (*Bibliographie* de E. Chatelain, *Reliquiae* de A. Collignon) 196
Ouvrages bibliographiques (*Oxford University Press Catalogue; Catalogue général de la librairie française; Katalog XLV* de J. Halle, München; *Handbuch der Bibliographie*, de G. Schneider; *La bibliografia*, de G. Fumagalli; *Lingua e lettere latine*, de V. Ussani; *Chronique d'histoire ancienne* et *Revue des publications épigraphiques*, de M. Besnier; *Revue des Revues* et *Revue des comptes-rendus*, de J. Marouzeau) 196
Livres d'enseignement (*Dictionnaire étymologique latin*, de M. Bréal et A. Bailly; *Vocabulaire latin*, de L. Clédat; *Grammatica della lingua latina* et *Della corretta latinità*, de F. Ramorino; *Grammaire latine* et *Exercices latins*, de L. Bayard; *Latine de Romanis*, de A. Delplanque et E. Dimnet) . . . 199
Ouvrages sur l'histoire de la langue (P. Savj-Lopez, *Le origine neolatine;* E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane;* R. S. Conway, *The making of latin*) 204

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Rédacteur en chef :

J. MAROUZEAU

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

3e ANNÉE

Fascicule I. — Janvier-Mars 1925

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1925

SOMMAIRE DU FASCICULE I.

Pages

Programme de la Société des Études latines 5

Liste des membres de la Société 7

Compte-rendu des séances de la Société des Études latines :

I. Séance du 10 janvier 1925 18
II. Séance du 14 février 1925 19
III. Séance du 14 mars 1925 20

Louis Havet (*1849-1925*), notice nécrologique, par E. Chatelain, J. Marouzeau, L. Nougaret 22

Chronique, par J. Marouzeau :

I. Nouvelles 29
II. Documentation 30

Rapports et communications :

I. Les papyrus latins d'Égypte, par P. Jouguet 35
II. Les démonstratifs latins, par A. Meillet 51
III. Pour la lecture de Cicéron, par L. Laurand 54
IV. L'enseignement du latin en Roumanie, par S. Lambrino . . . 65
V. La grammaire latine depuis le moyen âge, par Ch. Svoboda . 69

Bulletin critique, par J. Marouzeau :

Klassische Philologie (Catalogue de Fock); M. Codet, *Index bibliographicus;* L. Perret, *Bibliographie des inscriptions romaines;* W. Heraeus, *Ausgewaehlte Pompejanische Wandinschriften;* G. Söderström, *Epigraphica latina africana;* H. Hagendahl, *Die Perfektformen auf* -ere *und* -erunt; A. J. Bell, *The latin dual, Poetic diction;* F. Muller Jzn., *Zur Geschichte des Artikels und zur Wortfolge;* Aug. Dupouy, *Rome et les lettres latines;* P. Monceaux, *Histoire de la littérature chrétienne* (compte-rendu par P. de Labriolle); J. Declareuil, *Rome et l'organisation du droit* (compte-rendu par H. Lévy-Bruhl); A. Dauzat, *Les noms de personnes; Les Humanités* (périodique); ouvrages d'humanisme. 78

La Revue est envoyée gratuitement aux membres de la Société des Études latines (cotisation annuelle : 20 fr.; cotisation perpétuelle de membre donateur : 500 fr.).

Elle est en vente, pour les personnes étrangères à la Société, à la librairie Éd. Champion, 5, quai Malaquais, Paris, VIe. Le fascicule : 10 fr. L'année écoulée : 30 fr.

Toutes les communications relatives aux séances et aux publications de la Société doivent être adressées à

M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les adhésions et cotisations à

Mme A. Biancani, 7, villa Victorien Sardou, Paris, XVIe.

Compte en banque : Société générale, Agence O, n° 13.362.
Compte de chèques postaux : Paris, n° 550.54.

REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Rédacteur en chef :

J. MAROUZEAU

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

3e ANNÉE — 1925

TOME III

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1925

Publication subventionnée par la Confédération des Sociétés scientifiques française à l'aide de fonds alloués par le Parlement

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

Président : M. E. Chatelain, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études, conservateur de la bibliothèque de l'Université.

Vice-présidents : M. H. Goelzer, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne;

M. H. Bernès, professeur de première supérieure au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mme A. Biancani, licenciée et diplômée d'études supérieures, professeur au Collège Sévigné.

La Société a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres un contact permanent et une libre collaboration, susceptibles d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions sur des sujets d'intérêt général et autant que possible de caractère documentaire : renseignements sur les travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), en principe le 2e samedi du mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société présents à Paris l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, publie, outre le compte-rendu des séances et le texte des communications, une partie documentaire où sont traitées des questions générales telles que : exposé et discussion de méthodes, de doctrines, état d'une question, bibliographie d'un sujet, etc., une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus.

*
* *

Tous les membres de la Société ont droit au service gratuit de la *Revue*. Les Bibliothèques, Sociétés, Revues, établissements divers, peuvent adhérer à la Société à titre de membres actifs ou se procurer chaque fascicule au prix de 10 francs à la librairie Édouard Champion, 5, quai Malaquais, Paris, VIe.

La **cotisation** est fixée à 20 francs pour les membres actifs (versement annuel, exigible dès l'année où a lieu l'admission). Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 500 francs.

Les communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, secrétaire-administrateur,
4, *rue Schœlcher*, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal ou chèque en banque) à :

Mme A. Biancani, trésorière,
7, *villa Victorien Sardou*, Paris, XVIe.

Compte de chèques postaux : n° 550.54, Paris.
Compte en banque : n° 13.362, Société générale, Agence O, Paris.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

A LA DATE DU 1er MARS 1925[1].

ALBERTINI (E.), professeur à la Faculté des lettres d'Alger.

AUDOLLENT (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut — Manoir de Beaulieu, Chamalières, Puy-de-Dôme.

AUGER (Y.), professeur à la Faculté des lettres de Cluj — 26, calea Motilor, Cluj, Roumanie.

BALCELL (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — Salmeron 13, Barcelone (Catalogne).

5 BARBELENET (D.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — villa Jeanne-d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

BARONE (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée de Viterbe — Piazza S. Francesco, B, Viterbo, prov. di Roma, Italie.

BAXTER (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, St Mary's College, Écosse.

BEAUDOU (abbé L.), professeur à l'École Saint-Théodard — cours Foucault, Montauban, Tarn-et-Garonne.

BÉLUEL (E.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse.

10 BENQUE (Mlle A.-M.) — 60, rue Gounod, Saint-Cloud, Seine.

BENVENISTE (E.), agrégé de l'Université — 12, avenue Émile, Montmorency, Seine.

BERNÈS (H.), professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

BESNIER (M.), professeur à l'Université de Caen, chargé de conférences à l'École des Hautes Études — 62, rue Bicoquet, Caen, Calvados.

BESSE (J.) — 44, avenue Berthelot, Lyon, Rhône.

15 BEVERSEN (N.), docteur ès lettres, proviseur du lycée classique, Leiden, Hollande.

BEZARD (J.), professeur au lycée Hoche — 3, rue Sainte-Victoire, Versailles (Seine-et-Oise).

BIANCANI (Mme A.), professeur au Collège Sévigné — 7, villa Victorien Sardou, Paris, XVIe.

BLANCHARD (M.), agrégé de l'Université — 49, boulevard de Clichy, Paris.

BLANCHART (G.) — 135, rue Ordener, Paris, XVIIIe.

20 BLÉRY (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, ve.

BLOCH (Jules), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

BLOCH (Oscar), docteur ès lettres, professeur au lycée Buffon — 79, avenue de Breteuil, Paris.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

Bogréa (V.), professeur à la Faculté des lettres de Cluj — 16, strada Jorga, Cluj, Roumanie.

Bord (B.), docteur en médecine — 69, rue de Rome, Paris.

25 Bordenave (J.-M.) — à Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borel (P.), professeur à l'Institut de La Châtaigneraie-sur-Coppet, Vaud, Suisse.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 31, Neuchâtel, Suisse.

Bornecque (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille.

Breitmeyer (J. H.), licencié ès lettres de l'Université de Neuchâtel — 39, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

30 Brenot (Mlle A.), docteur ès lettres — 9, rue Ambroise-Thomas, Bécon, Seine.

Broche (G.-E.), professeur au grand lycée de Marseille — 32, boulevard Joachim (Vieille-Chapelle); lecteur à l'Université de Gênes (Italie) — 12, via S. Luca.

Brochet (J.), professeur au lycée, chargé de cours complémentaire à la Faculté des lettres — 8, square Saint-Amour, Besançon.

Bosshardt (Em.), professeur au Collège de Vevey — 23, rue du Lac, Vevey, Suisse.

Boulanger (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.

35 Broughall (Mlle Marjorie S.), B. A. Classical Mistress, Girls' High School — « Innisfree », 81 Gipsy Lane, Norwich, Angleterre.

Brunel (Cl.), professeur à l'École des chartes — 246, boulevard Raspail, Paris, xive.

Brunot (F.), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, xive.

Brunschvig (R.), agrégé de l'Université, professeur au lycée — 10, rue de Russie, Tunis.

Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

40 Bulard (M.), chargé d'un cours d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), élève de l'École des Hautes Études — à Lignières, canton de Neuchâtel, Suisse.

Burnier (Ch.), professeur à l'Université de Lausanne — La Vallombreuse, Prilly-sur-Lausanne, Suisse.

Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, vie.

45 Carcopino (J.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 7, rue Garancière, Paris, vie.

Chambolle-Tournon (R.) — 37, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Champion (Éd.), libraire-éditeur — 5, quai Malaquais, Paris, vie.

Chatelain (E.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des

Hautes Études, conservateur de la bibliothèque de l'Université — Sorbonne, Paris.

Chevalier (P.), principal du Collège de Revel, Haute-Garonne.

50 Colin (J.), ancien membre de l'École française de Rome, conservateur du Musée de Sarrebourg — 2, boulevard Tauler, Strasbourg.

Collomp (P.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Strasbourg — 37, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg, Bas-Rhin.

Constans (A.-L.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 3, rue Mazarine, Paris.

Courbaud (E.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 1, rue Davioud, Paris, xvie.

Croissant-Raillard (Mme) — 9, rue Théodule-Ribot, Paris, xviie.

55 Crouzet (P.), inspecteur d'Académie, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 15, rue de Tocqueville, Paris, xviie.

Cuendet (G.), licencié ès lettres — 18, rue Miremont, Genève — 70, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux, Gironde.

Cypriani (J.), professeur au lycée d'Alais — 10, boulevard Victor-Hugo, Alais, Gard.

Debouxhtay (P.), membre de l'Institut archéologique de Liége — 2, rue des Croisiers, Liége, Belgique.

60 Decoin (H.), rédacteur au journal *l'Auto* — 10, faubourg Montmartre, Paris.

Décréau (J.), directeur de l'École de la Colombière — 54, rue d'Autun, Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire.

Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 14, rue des Puits-Creusés, Toulouse.

Delaunay (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

Deratani (N.), professeur à Moscou, Grand Koslovsky, 12, 23.

65 Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

Ducournau (C.), licencié ès lettres — 13, rue Saint-Sauveur, Lagny, Seine-et-Marne.

Dufresne (M. G.), directeur de l'École des Hautes Études du gouvernement annamite — Hué, Annam.

Durand (R.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

Durban (J.-R.-M.), professeur au lycée de Toulouse, Haute-Garonne.

70 Durry (M.), maître de conférences à l'Université — 22, rue Condorcet, Grenoble, Isère.

Ernout (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes — 5, rue Vauquelin, Paris.

Ernst (Mlle J.), professeur au Collège — La Villette, Yverdon, Suisse.

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

Faider (P.), chargé de cours à l'Université de Gand — 19, Coupure, Gand, Belgique.

75 Fairclough (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.

Faivre (J.), professeur au lycée Victor-Hugo — 8, rue de Chartres, Besançon, Doubs.

Faral (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 7, rue du Centre, La Varenne-Saint-Hilaire, Seine.

Fedel (A.), professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, xive.

Fehr (A. J.), professeur au lycée classique — 180, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.

80 Flinck (E.), professeur à l'Université — Vironkatu 9, Helsingfors, Finlande.

Florian (J.) — Stará Říše, Morava, Tchéco-Slovaquie.

Fohalle (R.), docteur en philosophie et lettres — 5, rue de Francorchamps, Verviers, Belgique.

Frank (Tenney), professeur à Johns Hopkins University — Baltimore, Maryland, États-Unis.

Fredet (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, viiie.

85 Frère (H.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

Freté (Mlle A.), licenciée ès lettres, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.

Froidevaux (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, xive.

Galletier (E.), professeur à la Faculté des lettres — 5, boulevard Sévigné, Rennes.

Geuthner (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

90 Ghellinck (le P. de), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

Ginnel (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

Girard (J.), élève à l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris.

Giraud (C.), licencié ès lettres, délégué du Contrôle financier à Saïgon, Cochinchine.

Gœlzer (H.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, rue Guillaume-Tell, Paris, xviie.

95 Gougenheim (G.), agrégé de l'Université — 41, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris, ixe.

Gray (L. H.), professeur à l'Université de Nebraska — Lincoln, Nebraska, États-Unis.

Grenier (A.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

Groh (F.), professeur à l'Université de Prague — 411, Vinohrady, Prague, Tchéco-Slovaquie.

Groot (A. W. de), professeur à la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

100 Gsell (St.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 92, rue de la Tour, Paris, xvie.

Guignebert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 226, rue Lecourbe, Paris, xve.

Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly.

Guillemin (le P. J.), aumônier de l'Institut de Pensier, près Fribourg, Suisse.

Haussoullier (B.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue Sainte-Cécile, Paris.

105 Herrmann (L.), professeur au lycée de Nancy — 80, rue Stanislas, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Heyde (K. van der), candidat ès lettres classiques à l'Université d'Amsterdam — 5, Lucas van Leydenlaan, Heemstede, Hollande.

Hubaux (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Liége, Belgique.

Ilc (J.), professeur au lycée de Kocevje, Yougoslavie.

Isaac (Mlle M.), élève de l'École des Hautes Études — 7 *bis*, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux, Seine.

110 Jannot (H.), licencié ès lettres — 43, rue de Dijon, Le Creusot, Saône-et-Loire.

Jaulmes (Th.), professeur à l'École alsacienne et au Collège Sévigné — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, vi^e^.

Jeanbernat (E.), avocat, docteur en droit [en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis Jeanbernat-Barthélemy de Ferrari-Doria, licenciés en droit et ès lettres, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille. — Membre donateur.

Jeanneret (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

Johannet (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

115 Jolivet (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, xve.

Jouguet (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 11, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

Jourdan (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

Jullian (C.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 30, rue Guynemer, Paris, vi^e^.

Juret (A.-C.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg — 1, rue Grandidier, Strasbourg, Bas-Rhin.

120 Kent (Roland G.), professor of comparative philology, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Klincksieck (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, viie.

Kugener (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

Labriolle (P. de), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers — 11, boulevard de Verdun, Poitiers, Vienne.

Lacroix (M.), professeur au lycée de Troyes — 16, rue Tournefort, Paris, v^e^.

125 Lafaix, médecin-chef du groupe sanitaire mobile — Tiznit, par Agadir, Maroc.

Lafaye (G.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 126, boulevard Raspail, Paris, vi^e^.

Laforgue (F.), professeur au lycée de Tunis — Maxula-Radès, Tunisie.

Laherre (J.-A.), professeur au lycée de Ben-Aknoun, à El-Biar (Alger).

Lambert (A.), directeur de la Revue latine « Janus » — 28, rue Le Regrattier, Paris, ive.

130 Lambert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

Lambrino (S.), professeur au lycée de Târgoviște, Roumanie — 48, rue des Châtaigniers, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Latzarus (B.), docteur ès lettres, chargé de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier — 11, rue Enclos-Rey, Nîmes, Gard.

Laurand (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, xive.

135 Lebègue (H.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Lecène (P.), professeur à la Faculté de médecine — 51, boulevard Raspail, Paris. — Membre donateur.

Legendre (P.), professeur au lycée Montaigne — 12, rue des Rabats, Antony, Seine.

Léger (J.), agrégé de grammaire, professeur au grand lycée de Bordeaux, Gironde.

Leschi (M.-L.), professeur au lycée — 65, chemin du Telemly, Alger.

140 Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit de Lille — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City — 5, avenue Mac-Mahon, Paris, xviie.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Écosse.

Lișcu (M.), professeur au lycée de Bucarest, Roumanie — 5, rue Filantropia, Craïova.

Luchaire (J.), inspecteur général de l'Instruction publique — La Chartreuse, Grand'Rue, Athis-Mons, Seine-et-Oise.

145 Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

Maas-Geesteranus (H. G. J.), docteur en droit, membre correspondant de la Société archéologique du Midi de la France — 7, Vossiusstraat, Amsterdam, Pays-Bas.

Malteste (L.), peintre — 34, avenue du Parc-Montsouris, Paris, xive.

Maréchal (A. Ch.), professeur au lycée de Rennes — 7, rue Kléber, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Marin (A.), professeur au Séminaire central — 79, chaussée Pantélimon, Bucarest, Roumanie.

150 Marouzeau (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, xive.

Martha (J.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue de Bagneux, Paris, vi^e^.

Massinon (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, xxe.

Mc Daniel (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Meillet (A.), professeur au Collège de France, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 2, rue François-Coppée, Paris, xve.

155 Merlin (A.), conservateur adjoint aux Musées nationaux, professeur à l'Ecole du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Mertz (L.), agrégé de l'Université, professeur au lycée Charlemagne — 16, rue de Birague, Paris, ive.

Michon (E.), conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Monceaux (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 37, rue de Verrières, Antony, Seine.

Muller (F.) Jzn, professeur à l'Université de Leyde — 33, Plantsoen, Leiden, Hollande.

160 Nairn (J. A.), proviseur de Merchant Taylors School, London E. C. 1.

Nedioglu (N.-G.), professeur et directeur du lycée Schincaï — 33, rue Stirbeï-Vodà, Bucarest, Roumanie.

Nelson (A.), docteur ès lettres, bibliothécaire à l'Université d'Upsala, Suède.

Nicole (G.), docteur ès lettres — 72, boulevard Flandrin, Paris, xvie.

Noailles (P.), professeur à la Faculté de droit — 110, boulevard Saint-Germain, Paris, vi^e^.

165 Noblot (H.), agrégé des lettres, professeur au lycée Saint-Louis — 4, avenue de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Nolhac (P. de), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, viiie.

Nougaret (L.), licencié ès lettres, élève de l'École des Hautes Études — 18, quai d'Orléans, Paris, ive.

Novotný (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchéco-Slovaquie.

Oltramare (P.), professeur à l'Université de Genève — 19, avenue des Bosquets, Genève, Suisse.

170 Paganelli, inspecteur d'Académie — Laval, Mayenne.

Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 47, rue de la Tour, Paris, xvie.

Perrochat (P.), professeur au lycée de Bourg, Ain.

Pichard (abbé L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, vi^e^.

Piganiol (A.), professeur à l'Université de Strasbourg — 14, rue Twinger, Strasbourg.

175 Pistelli (E.), professeur à l'Institut des études supérieures de Florence — 34, via Venti Settembre, Florence.

Ponchont (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée Buffon — 14, rue Mouton-Duvernet, Paris, xive.

Popescu-Zimnicea (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, viie.

Poux, professeur au lycée — 93, avenue de Naugeat, Limoges, Haute-Vienne.

180 Poux (Mlle G.), licenciée ès lettres — 11, rue Férou, Paris, vi^e^.

Préchac (F.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — 1, rue Alain-Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

Prévot (G.), professeur agrégé au lycée de Lille — 141, boulevard de la République, La Madeleine, Nord.

Prou (M.), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes — 75, rue Madame, Paris, vi^e^.

Przychocki (G.), professeur à l'Université de Varsovie — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

185 Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Ramorino (F.), professeur à l'Institut des Études supérieures de Florence, président de « Atene e Roma » — 9, Bernardo Segni, Florence.

Regard (P.), docteur ès lettres, maître de conférences à l'École des Hautes Études — 70, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

Reinach (S.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux — 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. — Membre donateur.

Reinach (Th.), membre de l'Institut — 2, place des États-Unis, Paris.

190 Renoir (E.), professeur au lycée Louis-le-Grand — 5, rue Léopold-Robert.

Renou (L.), professeur au lycée de Rouen — 17, avenue du Président Wilson, Paris.

Reynold (G. de), doyen de la Faculté de philosophie — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

Ribas Bassa (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

195 Rolfe (J.-C.), professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Roman (A.) — 70, rue Botzaris, Paris, xixe.

Roques (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e^.

Roussel (L.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

Rousselle (G.), professeur de première au lycée de Constantine — rue de Soissons, Constantine, Algérie.

200 Roux (R.), attaché à l'Ambassade de France à Berne, Suisse.

Rouzaud (M.), élève de première au lycée Louis-le-Grand — 10, rue Delambre, Paris, xive.

Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster de Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Ryba (B.), professeur au lycée de Staré Brno — 324, Pospíšilova, Hradec Kráové, Tchéco-Slovaquie.

Salomon (Ch.), professeur de première supérieure au lycée Condorcet — 77, rue Cardinet, Paris, xviie.

205 Sance (Mlle Th.), agrégée de l'Université, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 10, rue de Condé, Paris, vi^e^.

Sansot (J.) — Bagnères-de-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

Schrijnen (J.), professeur à l'Université d'Utrecht — 17, Saint-Annastraat, Nimègue, Hollande.

Simonet, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

Sjoestedt (Mlle M.-L.), agrégée de l'Université — 159, avenue Malakoff, Paris, xvie.

210 Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Hollande.

Sobry (Ch.), professeur à l'Athénée de Saint-Gilles — 107, rue Dodonée, Bruxelles.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université de Christiania — Oestre-Aker, Christiania.

Svoboda (Ch.), professeur à la Faculté de philologie et lettres de l'Université de Brno, Tchéco-Slovaquie.

Tachauer (Mlle A.), à la Banque Hoskier et Cie — 39, boulevard Haussmann, Paris.

215 Terracher (A.), professeur à la Faculté des lettres — 12, avenue de la Paix, Strasbourg.

Thomas (Albert), agrégé de l'Université, directeur du Bureau International du Travail — 39, quai du Mont-Blanc, Genève, Suisse.

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine, Seine.

Thomas (Paul), professeur émérite à l'Université — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.

Toussaint (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

220 Toutain (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études (section des sciences religieuses) — 25, rue du Four, Paris, vi^e^.

Treyvaud (J.), professeur au Collège classique — Nyon, Suisse.

Vendryes (J.), professeur à la Faculté des lettres — 85, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

Vernier (L.), professeur à la Faculté des lettres de Besançon — 10, rue Lecourbe, Besançon.

Vigne (J.), professeur au lycée — 19, boulevard Jean-Jaurès, Carcassonne, Aude.

225 Villeneuve (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres d'Aix — 12, cours Gambetta, Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône.

Vreede (F.), directeur du Cercle d'études franco-hollandaises — 25, rue Servandoni, Paris.

Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

Waltzing (J.-P.), professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique — 11, rue d'Artois, Liége, Belgique.

Wheeler (A.-L.), Ph. D., professeur au Bryn Mawr College — 201, Roberts Road, Bryn Mawr, Pennsylvania, États-Unis.

230 Willman-Grabowska (Mme de), professeur suppléant à l'École des Hautes Etudes — 3, rue Linné, Paris, v^e^.

Wuilleumier (J. P.), élève à l'École normale supérieure — 46, rue Lepic, Paris, xviiie.

Yon (A.), professeur au lycée — 168, rue de l'Église-Saint-Seurin, Bordeaux.

Yvon (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, v^e^.

Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.

235 Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, vi^e^.

Armstrong College, Newcastle upon Tyne, Angleterre.

Association Guillaume Budé — 95, boulevard Raspail, Paris, vi^e^.

Association de lectures philologiques — 39, boulevard de Grancy, Lausanne, Suisse.

Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sorbonne, Paris.

240 — de l'Université de Paris, Sorbonne.

— de l'Université de Lyon — 18, quai Claude-Bernard.

— de l'Université de Nancy.

— de l'Université d'Amsterdam, Hollande.

— de l'Université de Bâle, Suisse.

245 — de l'Université de Bristol, Angleterre.

— de l'Université de Glasgow, Écosse.

— de l'Université de Hambourg — Speersort, Hamburg, Allemagne.

Bibliothèque de l'Université de Marburg, Allemagne.
— de l'Université de Neuchâtel, Suisse.
250 — de l'Université d'Upsala, Suède.
— de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles — 14, rue des Sols.
— publique et universitaire de Genève, Suisse.
— publique royale de Copenhague, Danemark.
Cambridge philological Society — The Librarian, Museum of classical archaeology, Cambridge, Angleterre.
255 Confédération des associations scientifiques françaises; secrétaire : M. I. Meyerson, Institut de psychologie, à la Sorbonne.
École française de Rome, Palais Farnèse, Rome, Italie.
École normale libre d'enseignement supérieur pour les jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.
École normale supérieure, 45, rue d'Ulm, Paris.
Revue universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.
260 Société « Atene e Roma », Florence, Italie.
Société des Bollandistes — 22, boulevard Saint-Michel, Bruxelles.

MEMBRES DÉCÉDÉS :

S. Chabert.
R. Pichon.
H. de la Ville de Mirmont.
L. Havet.
R. Cahen.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1925.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, H. Bernès, J. Bezard, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J. Bloch, Mlle A. Brenot, MM. E. Chatelain, A.-L. Constans, C. Ducournau, R. Durand, A. Ernout, H. Gœlzer, A. Gougenheim, A. Graur, Mlle A. Guillemin, MM. S. Lambrino, H. Lévy-Bruhl, L. Malteste, Mme E. Marouzeau, MM. J. Marouzeau, A. Meillet, G. Nandris, L. Nougaret, Ch. Pagot, L. Pichard, M. Ponchont, F. Préchac, Mme N. Stchoupak, Mlle A. Tachauer, Mme A. de Willman-Grabowska, MM. J.-P. Wuilleumier, H. Yvon.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. S. Lambrino, professeur au lycée de Târgoviste, expose comment la culture latine s'est trouvée liée en Roumanie au développement du sentiment national. C'est le souvenir de leurs origines qui a aidé les Roumains à prendre conscience de leur nationalité et de leur unité. Il en résulte qu'aujourd'hui encore le principal objet de l'enseignement est de révéler aux élèves la culture et la mentalité latines et de s'attacher moins aux formes et à la grammaire qu'aux idées et à l'esprit. Cette tendance conduit à la mise en pratique de la lecture directe et rapide aux dépens des exercices livresques et du thème.

Diverses demandes d'explication sont présentées par MM. H. Bernès, D. Barbelenet, A.-L. Constans; il y a là, sur une large échelle, l'essai d'une méthode qui a été chez nous souvent recommandée et souvent combattue; l'expérience vaut d'être suivie, et M. J. Bezard s'est mis en rapports avec M. Lambrino pour confronter sur ce point leurs méthodes pédagogiques.

II. — M. A. Ernout signale divers abus et insuffisances de l'étymologie telle qu'on la pratique couramment. Le principal défaut des dictionnaires étymologiques est de négliger des considérations essentielles, comme celle du genre et de la qualité des mots, qui sont susceptibles de suggérer des explications ou de poser de nouveaux problèmes.

La question paraît de telle importance que M. Meillet, après quelques observations, demande qu'elle soit reprise et développée à la prochaine séance de la Société.

II.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1925.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — Mlle M. Abric, M. D. Barbelenet, Mlle M. Bénard, MM. H. Bernès, M. Besnier, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J. Bloch, J.-M. Bordenave, Mlle A. Brenot, MM. A. Burger, J. Carcopino, L. Chantraine, E. Chatelain, Mlle M. Comeau, MM. C. Ducournau, R. Durand, J. Ernout, P. Faider, E. Faral, Mlle A. Freté, MM. H. Gœlzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. M.-J. Helin, J. Jordan, M. Lacroix, S. Lambrino, H. Lebègue, P. Legendre, Mlle A.-M. Malingrey, MM. L. Malteste, J. Marouzeau, A. Meillet, Moetti, L. Nougaret, Ch. Pagot, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, M. Ponchont, J. Porcher, F. Préchac, M. Rouzaud, R. Schaerer, Mlle A. Tachauer, MM. J. Vendryes, H. Vogt, Mme A. de Willman-Grabowska, MM. A. C. Woolner, P. Wuilleumier, H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. Chatelain, président, évoque la mémoire de L. Havet, premier président de la Société, mort le 26 janvier; il retrace les principales étapes de sa carrière et de son activité dans le domaine de la philologie latine, et rappelle les circonstances émouvantes de sa mort.

M. J. Marouzeau, secrétaire, donne lecture d'un hommage adressé à la Société, à l'occasion du deuil qui l'a frappée, par le Séminaire philologique de l'Université de Brno. Il signale aussi qu'au cours d'un récent voyage en Suisse il a recueilli de toutes parts l'expression des sentiments de vénération pour la mémoire du maître disparu.

M. Marouzeau met la Société au courant d'un voyage qu'il vient de faire en Suisse. Invité par les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel à faire quelques conférences sur l'état actuel des études latines et les méthodes d'enseignement, il a constaté une fois de plus à quel point les Universités romandes sont intéressées à l'activité de la science française, et il apporte en particulier à la Société des Études latines l'hommage de la Société lausannoise des Études de lettres.

Il se félicite de l'intérêt sans cesse croissant que prennent les étrangers au développement de notre Société. Il est heureux de souhaiter la bienvenue à M. P. Faider, de l'Université de Gand, et à M. A. C. Woolner, de l'Université de Lahore, qui assistent à la séance.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. A. Ernout continue son exposé relatif à la méthode de la science étymologique. Montrant par des exemples l'intérêt qu'il y a à tenir compte du genre et de la forme des noms, il étudie en particulier le mot *aequor* (dérivé de *aequus*), dont le genre neutre, étonnant au premier abord, si on le compare au genre des noms en *-or* masculins dérivés d'adjectifs, tels que *nigror*, *albor*, etc., s'explique naturellement si l'on songe que *aequor* désigne non pas une qualité, mais un objet (cf. *robur*, *-oris*, neutre, à côté de *rubor*, masculin). M. Meillet, en approuvant cette explication, remarque que le latin et le germanique sont les deux seules langues qui aient développé cette forme d'abstraits masculins, et il incline à voir dans cette concordance un des traits caractéristiques de l'indo-européen occidental.

M. Ernout montre ensuite par l'étude de la flexion du mot *mensis* que le latin a éliminé de sa déclinaison un type aberrant **men(s)*, gén. *mensis*, en étendant au nominatif la forme de génitif. Il rappelle à ce propos que le nom de l'oie, lat. *anser*, est aussi un ancien thème en *-ns*, **ghans-*, dont le paradigme a été normalisé par l'adjonction d'un suffixe *-er*, qui n'a pas de valeur sémantique. M. Vendryes se demande si ce suffixe *-er* du nominatif n'est pas un ancien *-is* devenu *-er-* aux cas obliques (*anseris* serait issu de **ansis-is*) et de là passé au nominatif. L'irlandais plaide en faveur de cette hypothèse.

M. Ernout insiste enfin sur l'avantage que trouve l'étymologiste à grouper les formes semblables. Examinant les adjectifs en *-cus* qui marquent une infirmité ou un travers physique, il est amené à préciser le sens de l'adjectif *mancus*, et du verbe *peccare*, « broncher », qui doit être le dénominatif d'un adjectif **peccus*, parallèle à *mancus*.

II. — M. A. Meillet étudie la formation des démonstratifs latins, qui, en raison de leur valeur personnelle, constituent un système presque sans analogue dans la famille indo-européenne. Il montre comment on peut interpréter par l'adjonction d'un élément déictique à un thème indo-européen commun ces formes réputées d'ordinaire inanalysables.

III.

SÉANCE DU 14 MARS 1925.

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — Mlle M. Aubert, MM. H. Bernès, J. Bloch, E. Chatelain, Mlle M. Comeau, M. R. Durand, Mlle A. Freté, MM. H. Gœlzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. Th. Jaulmes, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, L. Malteste, J. Marouzeau, A. Meillet, L. Nougaret,

Ch. Pagot, P. Perrochat, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, M. Prou, L. Renou, Mlle A. Tachauer, Mme H. de Willman-Grabowska, M. H. Yvon.

Communications du secrétaire.

M. Marouzeau, secrétaire, fait part à la Société du décès récent de M. Raymond Cahen, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Il annonce de la part de M. F. Ramorino, président de la Société « Atene e Roma » de Florence, un projet de publication à l'occasion du bi-millénaire de Virgile, qui doit être le fruit d'une collaboration internationale.

Enfin, il fait le bilan de l'accroissement de la Société depuis la publication de la dernière liste de membres. Une cinquantaine de membres nouveaux se sont fait inscrire au courant de l'année, représentant tous les ordres d'étude et toutes les catégories d'adhérents; il y a lieu de se féliciter en particulier de l'adhésion de nombreux membres étrangers (la moitié environ), dont plusieurs de pays ex-ennemis. Le secrétaire leur souhaite à tous la bienvenue.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. L. Nougaret, qui a vécu dans l'intimité de L. Havet et a participé avec Mlle Freté à ses derniers travaux, rend compte de l'état d'avancement dans lequel le maître a laissé ses manuscrits : édition complète de Térence, partielle de Plaute, etc.

II. — Mlle A. Freté, en liaison avec une communication antérieure de M. Marouzeau, expose la doctrine de L. Havet sur la traduction et l'ordre des mots : transposer la syntaxe si besoin est, mais respecter la disposition des éléments de la phrase.

M. Marouzeau et M. A. Meillet font des réserves sur l'inconvénient qu'il peut y avoir d'une part à altérer la physionomie syntaxique de la phrase, d'autre part à reproduire la disposition des mots, qui est soumise dans chacune des deux langues à des principes différents.

III. — M. P. Perrochat expose les résultats d'un travail approfondi sur la place du verbe chez Tacite : variable dans les propositions principales, la place du verbe est fixe dans les subordonnées, sauf le cas des phrases dites « à queue », de certaines subordonnées improprement dites, et des séries de propositions parallèles où le déplacement d'un verbe rompt la monotonie.

M. Goezler et M. Marouzeau insistent sur l'intérêt que présentent ces constatations, d'une part en ce qui concerne le rôle de la subordination et les règles indo-européennes de l'ordre des mots, d'autre part en ce qui regarde le jugement qu'on doit porter sur le style de Tacite.

LOUIS HAVET

(1849-1925)

Louis Havet, notre président de fondation, est mort le 26 janvier. En prenant la présidence de la séance de février, M. E. Chatelain a rendu hommage au maître disparu, et retracé en ces termes sa carrière :

Mesdames, Messieurs,

La Société des Études latines vient d'être frappée cruellement par la perte de son premier président, Louis Havet. Si son décès ne vous a pas été annoncé, si vous n'avez pas eu la consolation de pouvoir accompagner son cercueil, c'est en vertu de la volonté formelle exprimée par le défunt d'éviter toute cérémonie et en conséquence de n'avertir aucun membre des sociétés et corps savants auxquels il appartenait; il s'est souvenu sans doute des vers d'Ennius, qu'il avait tant pratiqué :

> Nemo me lacrimis decoret nec funera fletu
> Faxit.

Il n'en vivra pas moins dans le cœur de ceux qui l'ont connu et aimé.

La longue carrière de L. Havet, comme celle de Louis Quicherat, a été consacrée entièrement au latin. Cinq jours avant sa mort, c'est dans son lit qu'il fit sa dernière conférence.

A vingt ans, déjà licencié ès lettres, il vint suivre à l'École pratique des Hautes Études, nouvellement fondée, les conférences de Boissier, Bréal, Gaston Paris et Bergaigne, étudiant l'orthographe latine, la grammaire comparée, les langues romanes et le sanscrit. Dès novembre 1872, à vingt-trois ans, il était jugé digne d'enseigner à la même École. Il choisit pour sujet de son enseignement les difficiles questions de la prononciation, de l'orthographe et de la flexion dans le latin archaïque. Ensuite il étudia en détail la déclinaison latine et réussit à publier du livre célèbre de Bücheler une traduction française si modifiée, si amplifiée que cette traduction fut à son tour traduite en allemand.

Il devint docteur ès lettres avec une thèse latine sur le vers saturnien, la plus obscure des questions de métrique latine, et par une restitution complète en vers du texte de la comédie anonyme dite *Querolus* ou *Aulularia*, tranchant définitivement la question controversée entre les savants de savoir si la pièce était écrite en prose ou en vers. Collaborateur actif de la *Revue critique*, des *Mémoires* et du *Bulletin* de la *Société de lin-*

LOUIS HAVET

DANS SA SALLE DE COURS DU COLLÈGE DE FRANCE

guistique, de la *Revue de philologie* fondée en 1876 par Édouard Tournier, qui avait choisi Havet pour directeur de la partie latine, il avait conquis en 1885 des titres suffisants pour être nommé professeur de philologie latine au Collège de France.

Chargé à la Faculté des lettres d'une conférence de métrique qu'il conserva pendant un demi-siècle, il publia un *Cours de métrique grecque et latine* qu'il améliora à chaque édition nouvelle. Il donna aussi à la librairie Hachette une petite *Grammaire latine élémentaire* qui contient beaucoup plus que n'annonce le titre.

Si la métrique des poètes l'intéressait vivement, la mesure de la prose ne le passionnait pas moins. Il publia un volume sur *La prose métrique de Symmaque* et étendit les résultats de son enquête à beaucoup d'autres auteurs latins, notamment à Cicéron. Les conséquences de ses recherches sont parfois imprévues; ainsi une famille de manuscrits des Philippiques de Cicéron, regardée comme inférieure, reprend le premier rang parce qu'elle fournit des fins de phrases plus correctes.

Quant à la critique des textes latins, outre de nombreux articles sur les auteurs d'époques diverses, il a prouvé en reconstituant le manuscrit archétype de Phèdre, en publiant des notes critiques sur Festus et Properce, auteurs dont le texte soulève le plus de problèmes, à quelle hauteur il pouvait s'élever. Le classement qu'il a débrouillé des manuscrits de Nonius Marcellus est le plus important travail qui ait paru pour la constitution du texte de Lucilius et des auteurs dramatiques de la République.

Ayant étudié avec ses élèves les fautes des copistes, il avait projeté d'en tirer, je ne dis pas une anthologie (le mot serait impropre), mais ce qu'il nommait plaisamment un « sterquilinium », collection de toutes les monstruosités commises par les scribes du moyen âge. De là est né, après de longues années de recherches, ce magnifique *Manuel de critique verbale* (1911) qui en 1638 articles résume ce que Tournier appelait la pathologie des textes, énumérant les maladies de nos manuscrits et les remèdes qu'il convient de leur appliquer.

Louis Havet aimait, comme Clermont-Ganneau, lutter avec les questions les plus ardues. S'il n'a pas trouvé toujours la solution définitive, il a montré dans ses recherches une logique rigoureuse, un esprit mathématique auquel ont rendu déjà justice les juges les plus compétents. On peut admirer en lui les éminentes qualités, je dirai même le génie, d'un Bentley ou d'un Lachmann; il se plaisait à fixer des lois pour les philologues à venir. Son grand mérite, à mon avis, réside dans la liberté, l'indépendance de ses recherches. S'il se renseignait sur les travaux de ses prédécesseurs ou de ses contemporains, cela ne gênait en rien son jugement; les noms les plus célèbres ne l'influençaient pas; il ne lui plaisait

point de se mettre à la remorque d'un philologue ou d'un linguiste. En versification, en métrique, en critique verbale, il a créé sa méthode, il l'a sans cesse développée et prise pour règle dans ses propres travaux. Son œuvre immense et originale ne pourra tomber dans l'oubli.

E. Chatelain.

*
* *

Aux paroles de M. Chatelain, qui fut un des premiers familiers de L. Havet, on me permettra d'ajouter l'hommage d'un de ses plus fidèles disciples.

Je ne saurais dire tout ce que j'ai reçu de lui, depuis le jour déjà lointain où, jeune étudiant de licence, cherchant fortune hors des conférences d'examen, je fis au Collège de France la découverte de son cours. Un cours de L. Havet était avant tout la révélation d'une méthode. Méthode sévère, tyrannique, impitoyable aux négligences et aux à-peu-près, indifférente aux répercussions possibles, et qui, une fois le principe découvert, l'érigeait en dogme. Pour aborder une recherche avec fruit, disait-il volontiers en s'amusant lui-même de son paradoxe, il faut un parti-pris. La méthode une fois fixée, L. Havet s'emparait de son sujet et le faisait sien. Sa manière n'était pas celle des travailleurs timides qui commencent par mettre sur pied un historique et une bibliographie avec l'espoir d'ajouter une pierre à un édifice imparfait; il reprenait la construction par la base, remettait tout en question et ne reconstruisait qu'avec une conception nouvelle. C'est ainsi qu'il a créé la métrique verbale, dont il a fondé les règles essentielles sur la considération du mot; c'est ainsi qu'il a construit de toutes pièces sa théorie de la prose métrique; c'est ainsi qu'il a renouvelé la critique des textes par sa théorie de la faute; c'est ainsi que chacune de ses éditions a été l'occasion de poser et de résoudre des problèmes essentiels : forme du Querolus, histoire du texte de Phèdre, authenticité de l'Asinaria.

La méthode de L. Havet consistait encore à circonscrire son sujet et son travail. Après avoir montré par ses premiers travaux de quelle ampleur de vues et de quelle heureuse curiosité il était capable dans le domaine de la linguistique aussi bien que de la philologie, il s'est astreint ensuite, par devoir professionnel et par probité scientifique, à se cantonner dans la critique des textes, pour y faire œuvre limitée, mais autant que possible définitive.

On a quelquefois regretté que son activité se soit appliquée pendant longtemps à la partie la plus formelle de la philologie. Mais il n'est pas d'homme qui ait eu comme L. Havet le souci d'expliquer la forme par l'idée. A la base de sa critique dramatique est l'idée que la facture du vers doit orienter la prononciation de l'acteur; sa critique textuelle est

fondée sur la psychologie du copiste; sa théorie du style, sur la mentalité de l'écrivain et le mécanisme de la pensée.

Il a eu surtout le souci de faire la *philosophie* de sa science. « Il n'y a pas d'exception, aimait-il à dire, il n'y a que des règles méconnues », et aussi : « Il n'y a pas de liberté d'indifférence; il n'y a de choix que déterminé ». On se rappelle la phrase par laquelle il terminait l'article qui a inauguré cette Revue : « La critique verbale, qui a été si longtemps le domaine de ce qu'on appelait le hasard et de ce qu'on appelait le caprice, doit devenir une province de plus du déterminisme. Formuler la loi présente, c'est en réalité prophétiser une transformation philosophique de notre art. »

Dirai-je que cette philosophie lui a inspiré la morale et la religion de sa vie? Ceux qui ont assisté à la cérémonie à la fois intime et émouvante dans laquelle en 1910 l'illustre Ferdinand de Saussure remettait à L. Havet les Mélanges publiés en son honneur, se rappellent les belles paroles du maître sur le vrai, principe de la science et de la conduite. « Il faut faire une chose, répétait-il, d'abord parce qu'elle est vraie, et puis, éventuellement, parce qu'elle est bonne ». Un jour, dans la vie de son pays, il dépista une erreur : au nom de la Vérité, qui se trouvait prendre alors la figure de la Justice, il sortit de son cabinet de travail, offrit son nom, son autorité, son temps, sa voix, et surtout les ressources de sa critique, aux organisateurs de protestations, de ligues, de réunions publiques; ce froid savant se jeta dans la lutte, je ne dirai pas pour Dreyfus, qui n'était qu'un homme, mais pour la vérité.

Ce « froid savant » était un homme de grand cœur et de touchante bonté. Si, à son cours, amis et disciples n'étaient qu'un auditoire impersonnel, le ton changeait dès qu'on rentrait dans la vie; il avait une telle façon de dire, avec une inflexion ferme à la fois et vibrante, « mon cher ami », que le son de sa voix est encore dans l'oreille de ceux qui l'ont entendue.

Et ce grand homme savait être bonhomme et gai. Il faut l'avoir vu, dans son beau vieux logis du quai d'Orléans, à sa table de travail d'où l'on apercevait la Seine fuyant entre les peupliers, ou dans son jardin du Clos tout baigné de la douceur de Touraine, entouré de ses familiers, aimé de la jeunesse qu'il adoptait avec bonheur, contant un bon mot, riant d'un calembour, il faut l'avoir vu dans sa vie de tous les jours pour savoir quelle âme simple cachait ce savant.

On sait comment il est resté dans la mort fidèle à la religion et à la « méthode » de sa vie; il a tiré impitoyablement les conséquences d'un principe une fois posé : cet homme, comblé d'honneurs par son pays et vénéré par l'étranger, professeur à la Sorbonne et au Collège de France, président de l'École des Hautes Études, membre de plusieurs Académies,

commandeur de la Légion d'honneur, a demandé que, sans cortège, sans fleurs, sans discours, son corps fût emmené à la fosse commune par un fourgon des Pompes funèbres. « J'espère, a-t-il dit, qu'on me regrettera autrement que par des larmes »; rendons-lui l'hommage qu'il aurait agréé, en nous inspirant de son esprit, et en poursuivant son travail.

J. Marouzeau.

*
* *

Je n'ai pas parlé des travaux interrompus par la mort de L. Havet : le maître laisse un véritable testament scientifique, et le bénéfice de ses derniers travaux ne sera pas perdu pour le monde savant. M. L. Nougaret, qui a été un de ses derniers familiers, a bien voulu renseigner à ce sujet les lecteurs de la Revue par la notice que voici :

« J'ai été secrétaire de M. Havet pendant les derniers mois de sa vie; il m'a ainsi été donné de demeurer près de lui jusqu'à sa fin. Avant de parler des travaux qu'il laisse inédits, je voudrais montrer, par un bref récit, comment il a toujours dominé ses souffrances pour goûter jusqu'au bout la joie qu'il trouvait dans le travail.

C'est en octobre et novembre derniers que M. Havet subit un premier assaut de la maladie; il y résista courageusement et crut bientôt en avoir triomphé. Comme il était aussi affligé d'une cataracte qui l'avait rendu presque aveugle, il prit un secrétaire afin de ne pas interrompre ses travaux. On imagine difficilement quelle force d'esprit demande l'examen minutieux de textes qu'on ne peut voir que par les yeux d'autrui. Tout novembre, tout décembre, et la plus grande partie de janvier, M. Havet a donné à cette occupation chaque minute de ses journées. En outre, toute sortie lui restant interdite, une fois par semaine il réunissait chez lui ses élèves de l'École des Hautes Études auxquels il exposait sa méthode de traduction, et, le 15 janvier dernier encore, dans un article de la *Revue de l'Université*, il luttait avec sa vigueur coutumière pour la prononciation vraie et probe du latin. Bref, au commencement de janvier, il croit si bien être hors de danger qu'il parle de reprendre ses cours du Collège de France. Les médecins, qui depuis novembre avaient compté, peut-on dire, les jours qui lui restaient à vivre, lui défendirent formellement de s'imposer ce surcroît de fatigue. Défense trop motivée : le 12 janvier, il est pris par de cruelles souffrances qui n'iront plus qu'en augmentant jusqu'à la veille de sa mort, sans lui arracher jamais une seule plainte. Par bonheur, M. Havet, d'habitude si clairvoyant, n'a paru se rendre compte que très tard de la gravité de son état. Lundi 19, après une nuit particulièrement pénible, c'est le visage

presque souriant qu'il faisait sa leçon (elle devait être la dernière) à ses élèves de l'École réunis à son chevet. Le mercredi, il eut avec son élève et collaboratrice Mlle Andrée Freté une longue séance de travail. Le vendredi encore, il pouvait entendre la lecture d'un chapitre de l'*Introduction à l'Odyssée* de Victor Bérard. Mais samedi, pour personne il n'était plus possible de garder une illusion. Le lendemain ses souffrances ont paru se calmer, et lundi 26, à trois heures un quart de l'après-midi, elles avaient cessé pour toujours.

Le 6 janvier dernier, M. Havet était entré dans sa soixante-dix-septième année; malgré son âge, son activité n'a jamais faibli; aussi les inédits qu'il laisse sont-ils nombreux et importants. Outre ses projets multiples et variés, il avait terminé, pendant les vacances dernières, une édition critique des six pièces de Térence, avec traduction. Cette édition a été élaborée pendant six années consécutives, dans ses cours au Collège de France et à l'École des Hautes Études. Chaque pièce faisait le programme d'une année : au Collège, M. Havet examinait les problèmes critiques relatifs au texte; à l'École, il faisait à propos de la pièce un cours de traduction méthodique, découvrant les plus fines nuances de style et indiquant le moyen de les conserver dans une traduction moderne. Dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* paraîtront des notes critiques sur le texte de l'*Orator*, analogues aux notes critiques sur Festus et sur Properce parues déjà dans la même collection. Sous des apparences modestes ce travail peut ouvrir des vues nouvelles pour la critique des textes de prose. Depuis 1918, il avait terminé en manuscrit l'édition de deux pièces de Plaute, *les Ménechmes* et *les Prisonniers*. Les circonstances l'empêchèrent toujours de donner ce manuscrit à l'impression. Or, depuis sept ans, sa méthode déjà si rigoureuse a progressé, beaucoup de points de détail, voire des règles générales, se sont précisés. Ce n'est donc pas dans l'édition de ces deux pièces, quand elle paraîtra, qu'on devra chercher le dernier aspect de la méthode de M. Havet. Ce dernier aspect, on le trouvera dans l'édition de Térence et, plus prochainement, dans l'édition, entièrement imprimée déjà, de l'*Asinaria* faussement attribuée à Plaute, qu'il a donnée à la collection Budé en collaboration avec Mlle Freté. Le texte est établi conformément à des règles très strictes, qui, sous une apparente hardiesse, sont l'opposé de l'arbitraire. Ces règles sont exposées dans l'Introduction qui, sur beaucoup de questions, est un vrai manifeste, et qu'on peut considérer comme un testament scientifique du maître.

Parmi ses inédits sont aussi des travaux inachevés. En collaboration avec son secrétaire il avait entrepris une édition de l'*Aulularia;* mais cette collaboration n'a guère pu aller au delà de l'examen du texte; la

traduction et la majeure partie de l'introduction restent à écrire. Moins avancée peut-être est l'édition de l'*Ilias Latina* qu'il devait publier avec Mlle Freté; toutefois le texte en est à peu près constitué dans les notes très complètes qu'il a laissées et dont une partie a paru sous forme d'article dans la *Revue de philologie* de 1924.

Dans ses dernières volontés il a confié à Mlle Freté et à moi-même le périlleux honneur de publier tous ces inédits. Cette tâche, nous la remplirons, non certes sans un peu de timidité, mais avec une piété sincère et aussi avec la joie profonde que nous donnera l'illusion d'être encore aux côtés du maître.

Louis Nougaret.

CHRONIQUE

I. — Nouvelles.

— Nous avons eu le plaisir de recevoir, à l'une de nos dernières séances, M. P. Faider, qui a succédé à M. P. Thomas dans sa chaire de l'Université de Gand. Il nous a apporté les échos de la cérémonie qui a été organisée en l'honneur du jubilé de son maître, parvenu à l'éméritat après quarante-quatre ans d'enseignement dans cette Université. Félicitons nos deux éminents collègues, dont l'un vient de recevoir le flambeau des mains de l'autre.

— Plus récemment, quelques amis et élèves de M. J. Vendryes ont eu le plaisir de lui offrir à l'occasion de ses cinquante ans un volume de Mélanges, dans lequel le latin tient la place qui lui revenait. Notre Société, par la collaboration de plusieurs de ses membres, s'est associée avec empressement à cet hommage.

— Prendrai-je prétexte de cette Chronique pour dire quelques mots sur une occasion que j'ai eue récemment de constater la vitalité et l'utilité de notre Société? J'ai été récemment appelé en Suisse par les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel, pour faire quelques conférences sur la méthode des études latines. Il s'est trouvé que le sujet choisi pouvait prêter à maints échanges de vues profitables, du fait que la réforme des études classiques est à l'ordre du jour dans plusieurs cantons. J'ai examiné en particulier dans quelle mesure on pourrait, dans l'enseignement secondaire, orienter l'étude du français vers l'explication historique, qui, conduisant à remonter de proche en proche jusqu'au latin, fournit mainte occasion de révéler aux élèves les éléments essentiels de la langue, de la littérature, de la civilisation. Précisément, des expériences dans ce sens sont à l'étude dans les cantons de Genève et de Neuchâtel, et sur ce point comme sur tant d'autres, l'autonomie qu'assure en Suisse le système fédératif permet de prendre des initiatives limitées dont les répercussions peuvent être instructives sans devenir périlleuses.

L'association Lausannoise des *Études de Lettres* m'avait demandé aussi d'assister à un de ses « Colloques » pour faire connaître aux professeurs de tout le canton réunis le fonctionnement de notre Société. L'exposé a provoqué un échange de vues animé et a donné lieu à diverses suggestions

dont on peut espérer le meilleur résultat pour une collaboration éventuelle.

Mon séjour a été enfin, grâce à l'empressement de ceux qui m'ont accueilli, l'occasion de maintes rencontres profitables entre professeurs des Universités, Collèges et Gymnases, et des étudiants; ce contact de quelques jours m'a permis d'apprécier une fois de plus, en même temps que la cordialité de la traditionnelle hospitalité suisse, l'intérêt que prennent à notre enseignement et à nos travaux les Universités romandes, sœurs des nôtres, et je me plais à attirer l'attention des latinistes sur cet aspect de la collaboration scientifique.

— Peut-être est-ce l'occasion de rappeler que notre Société de plus en plus tend à grouper les latinistes des différents pays; le seul examen de la liste publiée en tête de ce fascicule montrera que les adhérents de l'année écoulée sont pour moitié environ des étrangers. N'est-ce pas tout profit et pour la science française et pour la science? En attendant l'Institut de coopération intellectuelle...

II. — Documentation.

En attendant que les lecteurs de la Revue se décident à m'apporter leur collaboration pour cette partie de ma Chronique, je continue de signaler moi-même les indications, suggestions, projets et plans de travaux recueillis çà et là au cours de mes lectures.

— Des publications posthumes de L. Havet, qu'annonce la notice de M. Nougaret (ci-dessus, p. 27), l'édition de Térence sera certes la plus impatiemment attendue. On y trouvera sans doute de quoi répondre à des préoccupations souvent exprimées, en particulier par celui qui peut-être a le plus d'idées personnelles sur la constitution du texte des comiques, M. W. M. Lindsay. Dans son ouvrage si suggestif sur le *Early latin verse*, M. Lindsay se plaint que l'édition d'Umpfenbach ne soit qu'une œuvre préscientifique, conçue selon les idées qui avaient cours au temps de Ritschl. Il y a beaucoup à faire, d'une part pour rectifier l'apparat en ce qui concerne le Bembinus et pour collationner les mss. inférieurs (on trouvera deux collations nouvelles de « recentiores », par P. E. Postgate, dans le *Classical Quarterly* de 1923, p. 148 et suiv.), d'autre part pour établir dans quelle mesure notre texte de Térence est celui d'une « édition scolaire antique », en montrant par exemple comment le Térence authentique a pu être arrangé dès l'antiquité au goût du jour par les maîtres de rhétorique (cf. sur ce point, W. M. Lindsay : *Early latin verse*, p. 4-5, et tout récemment : *Classical Quarterly*, 1925, p. 28 et suiv.).

— Il ne manque pas d'autres travaux à faire sur les classiques. M. Lindsay encore, dans l'*American Journal of Philology*, t. XLII, 1921, p. 339,

se demande s'il n'y aura personne pour entreprendre une histoire complète des « noui poetae », de cette étonnante transformation de la poésie romaine par un professeur et ses élèves, et du mouvement qui a préparé la voie à Virgile. « La *Lydia* et les *Dirae* de Valerius Caton (premières imitations romaines de Théocrite), la *Ciris* (de Gallus ou de Virgile et Gallus), le *Culex* (conte destiné par Virgile adolescent à l'amusement d'un tout jeune prince) et les poèmes de l'époque d'apprentissage de Virgile, tout cela demanderait une place dans cette étude. »

— Un de ceux qui possèdent le mieux la bibliographie de l'antiquité, M. L. Laurand, dans un article de la *Revue de Philologie*, 1924, p. 50, rappelle qu'un commentaire des *Aratea* de Cicéron est un des desiderata de la philologie actuelle, et que l'édition de St. Pease des fragments en vers du *De divinatione* pourrait servir de modèle à celui qui entreprendrait le travail.

— Dans la *Classical Philology*, vol. XI, 1916, en particulier p. 60, M. E.-K. Rand, établissant le bilan de l'édition d'Ovide de H. Magnus, dresse un plan sommaire du travail qui reste à faire après cette édition : histoire du texte des *Métamorphoses* au moyen âge (cf. à titre d'exemple le travail de M. G. Przychocki dans ses *Accessus Ovidiani*, Symb. ad ueterum auctorum historiam atque ad medii aevi studia philologica, Cracovie, 1911, et plus récemment de H. Magnus lui-même dans le *Philologus*, 1923), classement des manuscrits, rôle joué par les glossateurs; il faudra d'abord déblayer le champ des gloses et des sources, puis le moment sera venu pour un philologue qui aurait le talent et le goût d'un Heinsius pour établir sur une base rationnelle une véritable édition critique. Le matériel accumulé par H. Magnus fournirait les principaux éléments d'information avec le stimulant nécessaire à la recherche ». J'ajoute que le travailleur trouvera une première orientation dans la série d'articles publiés depuis par M. C. Knapp, *Helps* et *Further helps to the study of the Metamorphoses* (*Classical Weekly*, vol. XVI et XVII).

Avant de quitter Ovide, je dois signaler un article peu connu de M. B. Kaplinsky, publié en 1916 dans le *Journal du ministère de l'Instruction publique en Russie* et dont je dois un résumé à l'obligeance du professeur N. Deratani de Moscou; l'auteur se demande pourquoi le recueil des *Amores* a été moins étudié que les autres ouvrages d'Ovide. Je ne sache pas qu'on ait encore répondu par un travail définitif à la question posée par M. Kaplinsky.

— On sait à quel point le texte de Catulle sollicite la critique, et comment en particulier les travaux de Stampini et Pascal ont posé ou résolu en ce qui le concerne maintes questions essentielles. Quiconque serait tenté d'entreprendre des recherches sur les manuscrits de Catulle doit savoir que la question des sources a été reprise dans son ensemble

par M. W. Gardner Hale, et devra se reporter à l'exposé qu'il a fait de l'état de ses travaux dans le volume LIII des *Transactions of the American philological Association*, p. 103 et suiv.

— Dans la *Berliner Philologische Wochenschrift*, 1920, p. 1174, E. Lowe dédie à ceux qui seront tentés d'entreprendre l'édition attendue d'Apicius quelques observations fort précieuses sur le manuscrit Philippicus 275, qui était encore inconnu à Giarratano en 1912.

— Si nous passons au latin de basse époque, M. L. Mariès, dans la Revue *Études*, t. CLXXV, 1923, p. 165, faisant le bilan des publications G. Budé, se demande « pourquoi cette collection ne nous donnerait pas un Novum Testamentum graece et latine, qui pourrait prétendre à dépasser le Nestle? pourquoi pas aussi un Grégoire de Tours, dont le texte, bien édité, serait si instructif pour l'histoire de notre langue »? En ce qui concerne l'*Histoire des Francs*, il convient de noter qu'une édition est annoncée par M. Levillain, dans les *Classiques de l'histoire de France*, mais le cadre de la collection permettra-t-il de réaliser une véritable édition critique?

— Dom A. Wilmart, dans la *Revue des sciences religieuses*, 1922, p. 293-294, rappelle « que le traité d'Optat contre les donatistes est un morceau solide de latinité, dont l'analyse, faite avec méthode, serait des plus instructives. Optat, ajoute-t-il, n'a pas encore reçu comme écrivain l'attention qu'il mérite... Il est vrai que la plupart des auteurs chrétiens de langue latine ne connaissent pas un meilleur sort ».

— Dans la *Berliner Philologische Wochenschrift*, 1915, n°s 32-33, p. 1042-1047, M. J. H. Schmalz appelait l'attention des jeunes philologues sur Salvien, dont le texte et la langue méritent une étude approfondie : « Il vaudrait la peine de comparer entre eux ses divers ouvrages, qui sont de ton et de style différents, d'étudier sa langue par rapport à celle des autres écrivains du ve siècle, et de suivre chez lui, comme l'ont fait M. H. Goelzer pour Saint-Avit et M. Juret pour Filastrius, le conflit entre la langue vivante et la rhétorique traditionnelle. » Je ne sache pas qu'on ait encore répondu à l'appel de M. Schmalz.

— A-t-on répondu à celui de dom Morin, qui, dans la *Revue bénédictine* de 1914-1919, p. 156-162, signalait l'intérêt qu'il y aurait à restituer à S. Quodvultdeus une douzaine de sermons faussement attribués à saint Augustin?

— O. Rossbach, dans la *Berliner Philologische Wochenschrift*, 1917, n° 1, p. 31, note la connaissance insuffisante que nous avons des manuscrits de Servius, malgré les travaux de Thilo et Hagen, en particulier du Bernensis 363 (IXe siècle) et surtout du Harleianus 2782 (xe siècle) qui est encore complètement inconnu, sauf un sondage fait par l'auteur lui-même.

— Enfin G. Funaioli, dans les *Studi italiani di filologia classica*, 1915, p. 73, à propos des rapports entre le dit Servius et Lactantius Placidus, signale l'intérêt qu'il y aurait pour la constitution des recueils de scolies à entreprendre une recherche approfondie sur la tradition manuscrite de Lactantius lui-même.

— Mais l'étude des manuscrits n'est pas tout; M. Lindsay, songeant à « tels maîtres pour qui le sport divertissant de la critique conjecturale est le fin mot de la science philologique », évoque leur embarras le jour où quelque jeune travailleur leur demande de l'orienter vers un sujet plus large. Or, une des questions actuellement les plus débattues et les plus intéressantes, au gré de M. Lindsay, surtout depuis les travaux déjà anciens de Skutsch (cf. *Plautinisches und Romanisches*, Leipzig, 1892), est celle de l'accent latin. En particulier, dans un article de l'*American Journal of philology*, 1921, p. 335 et suiv., M. Lindsay indique l'intérêt qu'il y aurait à déterminer l'écart qu'il y a eu à Rome entre la prononciation des gens cultivés et celle du peuple[1].

Une première idée lui est suggérée par le livre de Clark, *Cursus in vulgar latin*, qui pense établir que la prononciation longue des syllabes longues par position demandait au Romain cultivé un effort conscient, et que la prononciation naturelle, fondée sur l'accent, nous est révélée par le rythme de la prose familière, d'où l'intérêt qu'il y aurait à étudier plus à fond la question de la « clausule accentuelle ».

Dans le même ordre d'idées, la doctrine de M. Lindsay, que la versification de Plaute et de Térence tient compte de l'accent autant que de la quantité, le conduit à admettre des « enclitiques de phrases », dont l'étude, dit-il, fournirait un beau sujet de dissertation : « il s'agirait de recueillir par exemple tous les exemples de *ille, iste* après une préposition ou un pronom brefs dans le dialogue de Plaute et Térence pour établir qu'il n'y a pas un seul exemple d'abrégement du démonstratif quand il est emphatique ».

Autre sujet de travail en rapport avec le précédent : examiner le rude hexamètre de Commodien à la lumière de la scansion plautinienne d'une part, et de la philologie romane d'autre part. Commodien reproduit-il fidèlement la prononciation vraie de son temps, ou fait-il violence à la langue en réagissant contre les poètes artificiels qui écrivent pour les milieux cultivés[2] ?

Sur l'intérêt et la méthode des études de ce genre, on consultera avec fruit, en liaison avec les travaux de M. Lindsay, un article de M. C. W.

1. Cf. sur cette question : Roland G. Kent, *The educated Roman and his accent*, dans les *Transactions of the American philological Association*, 1922, p. 63-72.

2. Sur ces diverses questions, cf. l'article original de M. de Groot, dans le *Neophilologus*, vol. VIII, p. 304-313.

E. Miller, dans les *Transactions of the American philological Association*, 1922, p. 169-197, et M. Roland G. Kent nous promet un exposé de quelques points particuliers pour l'une des prochaines séances de la Société des Études latines.

Sur un domaine voisin, je trouve l'indication de recherches utiles dans l'ouvrage de Skustch cité par Drexler (*Glotta*, t. XIII, p. 43 et suiv. : *Plautinische Beobachtungen zum lateinischen Akzent*) : « comment le mot peut-il être considéré au point de vue phonétique comme un membre de la phrase? comment voit-on son accentuation dans la phrase se perdre ou se déplacer? L'examen de ces questions est à peine ébauché aujourd'hui par les grammairiens »[1].

— En liaison encore avec ces questions d'accentuation et de rythme, je signale un ordre de recherches assez nouveau, suggéré par M. H. Hagendahl dans une publication récente d'Upsal : *Die Perfektformen auf* -ere *und* -erunt (p. 45 et suiv.). L'auteur estime que le choix entre doublets morphologiques est souvent influencé par les exigences de la clausule métrique ou rythmique. La contrainte que le rythme impose au prosateur est comparable à celle que le mètre a exercée sur les poètes dactyliques. En ce qui concerne les poètes, nous ne manquons pas d'enquêtes probantes, depuis celles que M. Ramain a publiées naguère dans la *Revue de philologie* sur les places favorites des archaïsmes dans le vers ïambo-trochaïque, jusqu'aux recherches en cours de M. Nougaret sur le vers dactylique. « Nous n'avons pas, constate M. Hagendahl, d'études parallèles pour les textes en prose. » Une étude particulière du rythme d'un auteur, ajoute-t-il, ne pourra aboutir à des résultats qu'après que l'on aura élucidé les faits de langue et les procédés grammaticaux auxquels il a recours pour réaliser ses clausules; il faut se demander si certaines particularités dans l'emploi, la place et la construction des mots, surtout dans la prose savante de basse époque, ne sont pas explicables dans une large mesure par les facilités qu'elles offrent pour la réussite des clausules. L'auteur a institué une enquête qui paraît probante sur l'emploi des formes du parfait; on peut en imaginer d'autres sur l'emploi des fréquentatifs, des degrés de comparaison, etc. J'ajoute qu'il y aurait le plus grand intérêt à poursuivre et multiplier les études de ce genre dans le domaine de la poésie classique; elles fourniraient l'explication pour ainsi dire mécanique de bien des faits dont la grammaire historique toute seule ne saurait rendre compte.

J. Marouzeau.

1. L'étude a été abordée et poursuivie depuis par M. Lenchantin de Gubernatis dans ses *Studi sull' accento latino*, publiées dans divers périodiques; cf. en particulier sur les déplacements d'accent dans la phrase : *Studi italiani di filologia classica, N. S.*, t. III, 1923, p. 21-34.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

LES PAPYRUS LATINS D'ÉGYPTE[1]

PAR P. JOUGUET

Professeur à la Sorbonne et à l'École des Hautes Études.

Il semble que, dans les collections européennes, les papyrus latins aient été autrefois plus nombreux que les papyrus grecs. Sans parler de la chancellerie papale, qui a fait usage du papyrus jusqu'au xe siècle[2], on connaît depuis longtemps de beaux manuscrits latins sur papyrus qui datent de la fin de l'antiquité ou du haut moyen âge, et il serait presque impertinent de rappeler longuement devant la *Société des Études latines* les Homélies de saint Avit (vie siècle) conservées à Paris, les Sermons et les lettres de saint Augustin partagés entre Paris et Genève (vie et viie siècles) le Saint Hilaire de Vienne, le Digeste de Pommersfeld, le Josèphe latin de Milan (viie siècle), etc... Sans doute, dans le même temps, on s'est aussi servi de papyrus pour transcrire des œuvres grecques, et nos bibliothèques possèdent des manuscrits grecs, bibliques, des lexiques gréco-latins, etc... ; mais les manuscrits grecs paraissent inférieurs en nombre et en importance, et les collections italiennes, particulièrement les collections véronaises, contenaient, au xviiie siècle, des chartes latines sur papyrus auxquelles on ne pouvait comparer aucun document grec. Elles dataient du ve au viie siècles et provenaient généralement de Ravenne. Scipione Maffei mentionne avec enthousiasme, dans sa

1. On ne s'attendra pas à trouver ici une revue complète des papyrus latins d'Égypte. Les dernières listes qui en ont été dressées sont celle de A. Stein, dans ses *Untersuchungen zur Geschichte und Verwaltung Aegyptens unter Römischer Herrschaft*, Stüttgart, 1915, et celle que l'on trouve dans H. B. van Hoesen, *Roman Cursive Writing*, Princeton University Press, 1915, *chapitre 3, Papyri and Ostraka.*

2. Max Ihm, *Lateinische Papyri*, dans *Zentralblatt für Bibliothekwesen*, XVI, 1899, p. 353.

Verona illustrata (Vérone, 1732), les papyrus latins de sa galerie : « Questo e il piu ammirabile genere d'antiche reliquie, che ci rimanga... » D'autres collectionneurs en avaient aussi réuni, tel Saibante. Mais tandis que les papyrus Maffei ont trouvé une sûre retraite à la Vaticane, beaucoup d'autres — c'est en particulier le sort de petits fragments de la collection Moscardi — se sont égarés ou perdus. Par une curieuse rencontre M. H. B. Van Hoesen a retrouvé, en 1917, dans la bibliothèque universitaire de Princeton, qu'il administre, un document mutilé ayant appartenu à Saibante[1]. Quelques-unes de ces chartes de Ravenne, admirablement publiées en 1805 par J. Marini dans ses *Papiri diplomatici* (Rome), sont anciennement parvenues dans d'autres dépôts, soit dans les villes italiennes (Ravenne, Venise, Naples, Rimini), soit à Vienne (Marini 113), soit à Paris, et notre Bibliothèque nationale en possède au moins deux (Marini 98 et 103); on soupçonne que l'une d'entre elles (Marini 98) a été emportée de Ravenne en 1512 par les soldats de Gaston de Foix[2].

La trouvaille d'Herculanum a renversé la proportion en faveur des papyrus grecs. Parmi les *volumina* carbonisés qui nous viennent, comme on sait, d'une maison qui fut celle de l'épicurien Philodème de Gadara ou de l'un de ses admirateurs, on n'a trouvé jusqu'ici qu'une vingtaine de fragments latins. Le plus important nous a gardé un poème sur la guerre d'Actium. Ce morceau a été tantôt attribué à Rabirius, tantôt à Varius[3]. Enfin depuis que l'Égypte a commencé de s'ouvrir à l'exploration archéologique, ou plus exactement depuis 1778, date de la publication, par les soins de Nicolas Schow, de la célèbre *Charta Borgiana*, ce sont les papyrus grecs et égyptiens qui sortent en foule soit des tombes, soit de ces monticules de terre et de sable qui recouvrent, en Égypte, les ruines des villes et villages égyptiens, et que les indigènes appellent *Kôm* (κῶμαι). Dans nos recueils déjà nombreux (les papyrus publiés provenant de la seule Oxyrhynchos sont déjà plus de deux mille et remplissent 16 volumes), les papyrus latins sont une rareté, et l'on ne manque presque jamais de leur faire les honneurs d'une planche.

1. H. B. van Hoesen, *Rediscovery of a Saibante Papyrus, Princeton University Library Garrett Dep. 1454*, reprinted from *the American Library institute, Atlantic city meeting*, 1916, Princeton, 1917.

2. H. B. van Hoesen, *op. laud.*, p. 178.

3. Cf. Max Ihm, *Die Lateinischen Papyri, Zentralblatt für Bibliothekwesen*, XVI, 1899, p. 353.

Il n'y a là rien d'inexplicable. Tout le monde sait que le grec a été la langue officielle de l'Égypte sous les Ptolémées, qu'il s'est largement et assez profondément répandu dans tout le pays, et que d'autre part les Romains n'ont jamais imposé le latin à la partie orientale de leur Empire. Il l'eussent voulu qu'ils ne l'auraient probablement pas pu. La conquête romaine trouvait là une civilisation supérieure à celle de Rome, et qui n'aurait que bien difficilement abandonné sa langue et ses traditions. C'est un fait historique capital, et il est sans doute bien inutile d'en marquer ici toutes les conséquences.

Cependant nous avons des papyrus latins — fragments de livres et pièces d'archives. Qui intéressaient-ils? De qui émanent-ils? Jusqu'à quel point a-t-on parlé latin en Égypte? Voilà une question que les papyrus latins — mieux encore que les inscriptions latines — contribuent certes à résoudre, mais qui, résolue, nous expliquerait le caractère de ces papyrus latins eux-mêmes.

Il est certain que les Romains de Rome et les Italiens dont le latin était la langue maternelle ne sont jamais venus qu'en tout petit nombre dans la vallée du Nil, et l'autorité impériale aurait bien plutôt arrêté que favorisé l'émigration italienne en Égypte. L'Égypte avait une situation singulière parmi les provinces de l'Empire : était-elle même une véritable province? Certains historiens, à la suite de Th. Mommsen dans son *Staatsrecht* (II, p. 1004), considèrent qu'elle n'est rattachée à l'Empire que par une union personnelle. Le prince la gouverne parce qu'il est personnellement successeur des Pharaons, dont, sur les monuments du pays, il emprunte le protocole, comme le roi d'Angleterre gouverne les Indes dont il est l'empereur. Le préfet d'Égypte est un vice-roi, *loco regum*, dit Tacite[1], qui semble indiquer que l'Égypte fait partie du domaine impérial *(domi retinere)*. Auguste déclare pourtant dans son testament politique, qu'il a ajouté l'Egypte à l'Empire : *Aegyptum imperio* (ἡγεμονίᾳ) *populi romani adieci*[2], et d'autres savants pensent que c'était en effet une province impériale, mais d'un genre à part, sur laquelle l'autorité du peuple romain ne s'exerce que par l'intermédiaire du seul empereur ; et, pour mieux marquer cette exclusion de tout pouvoir qui n'est pas le sien, celui-ci interdit l'accès du pays à tous les membres de

1. Tac., *Hist.*, I, 11. Les textes sont cités dans Jouguet, *La vie municipale dans l'Égypte romaine*, p. 71, n. 1.

Res Gestae divi Augusti, c. 27, éd. Cagnat-Peltier, p. 30 et 68.

l'ordre sénatorial. Il est ici un souverain de droit divin, et, comme sous les Lagides, au moins aux yeux des indigènes, la fiction est conservée, qui fait du maître de l'Égypte un fils du Soleil[1].

Il n'est donc pas étonnant que les empereurs aient à peu près suivi les mêmes règles de gouvernement que les Lagides, qu'ils aient exploité l'Égypte comme un domaine et mis entre les mains de leurs agents le contrôle de presque toute l'activité économique du pays, d'autant plus que les immenses ressources agricoles de ces terres noires étaient en grande partie employées par le prince pour assurer la subsistance de la plèbe de Rome, obligation qu'il n'aurait pu négliger sans péril. Il y avait moins de place ici qu'ailleurs pour les initiatives libres. Ce n'est pas à dire que les *negotiatores* romains se soient absolument abstenus d'y venir. Il devait y en avoir dans les villes maritimes, particulièrement peut-être à Alexandrie ; mais pourtant, en fait de Romains ou d'Italiens, nos documents ne mentionnent guère que des fonctionnaires. Les plus élevés sont de rang équestre : le préfet, le iuridicus, l'idiologue, l'archidicaste, divers procurateurs qui administrent la capitale, où ils résident ordinairement. Mais plusieurs, comme le montrent leurs *cognomina*, sont des Grecs naturalisés romains. Il en est de même, à plus forte raison, pour les fonctionnaires locaux; ce sont souvent des chevaliers, comme, par exemple, les procurateurs chargés d'administrer les trois grands districts ou épistratégies qui forment les trois divisions de la province, c'est-à-dire, depuis Auguste, la Thébaïde, l'Héptanomide et le Delta. Mais leur cognomen est généralement grec, ce sont des Grecs faits citoyens romains, quelquefois même des Juifs hellénisés comme le célèbre Ti. Iulius Alexander, qui fut, sous Claude, épistratège de la Thébaïde et préfet sous Néron. Ceux-là avaient leurs attaches en Égypte, et leur langue maternelle était le grec. En veut-on un exemple? Je citerai Ti. Claudius Balbillus, dont l'origine nous est inconnue, mais dont la famille puissante en Orient avait des

1. Ces questions ont été souvent traitées. Voir les auteurs cités dans Jouguet, *op. laud.*, p. 71 et suiv. Les derniers qui se soient occupés de ce problème sont, à ma connaissance, A. Stein, *op. laud.*, p. 35-36, 92-100, et Mario Att. Levi, *L'esclusione dei Senatori Romani dell'Egitto Augusteo*, dans *Aegyptus*, V (1924), p. 231-235. Ce dernier se prononce contre l'hypothèse d'une exclusion en principe de l'autorité du Sénat sur l'Égypte, au moins au temps d'Auguste. Octave a agi ici en vertu de l'*imperium* exceptionnel qu'il avait obtenu. Le reste s'explique par la nécessité pour l'empereur de passer, aux yeux des indigènes, pour le successeur des Pharaons.

relations avec Alexandrie et Éphèse. Une partie de sa carrière équestre s'est passée en Égypte, où il a administré les bois sacrés consacrés à l'Empereur Claude. Il figure dans une ambassade envoyée par les Alexandrins à ce même Claude; peut-être fut-il plus tard *procurator Asiae*, et finalement préfet d'Égypte sous Néron. C'était un astrologue, qui vécut à la cour de Vespasien et de Titus ; il avait écrit en grec sur son art[1].

A côté de ces fonctionnaires il y a les grands propriétaires fonciers, et parmi eux on trouve bien des Romains de Rome; mais ce sont des princes de la famille impériale ou de hauts personnages, comme Mécène et Sénèque, et qui ne résident pas. Leurs terres sont administrées par des intendants, probablement choisis dans le pays, et d'ailleurs, à partir des Flaviens, elles ont été peu à peu absorbées dans le domaine impérial. Les autres citoyens romains installés sur le sol Égyptien sont pour la plupart d'origine grecque et les vétérans des légions ou des auxilia ne font pas exception, qui sont le plus souvent des orientaux et mariés, à leur libération, avec des femmes du pays.

Le grec était donc la langue maternelle de tous les gens un peu instruits. Elle s'imposait dans les relations quotidiennes, et c'est à la littérature grecque que ces gréco-égyptiens demandaient de les distraire pendant les heures de loisir.

Rien ne montre mieux cette prépondérance du grec que les règles que l'on a suivies pour l'emploi des deux langues dans les pièces officielles. M. A. Stein dans ses *Recherches sur l'histoire et l'administration de l'Égypte sous la domination romaine* les a étudiées[2], et il constate plusieurs fois combien, si on la compare à celle des autres provinces, l'administration égyptienne a été peu pénétrée par le latin.

Le latin pourtant ne pouvait pas toujours être évité. Les Romains exigeaient des *cives romani* la connaissance de la langue latine, et tous les actes qui relèvent du *ius ciuile* devaient être rédigés en latin. On tolérait le grec quand, dans ces actes, il s'agissait des choses et des biens. Mais, dès que le droit personnel était en jeu, le latin devenait obligatoire. Cette règle était suivie en Égypte, et voilà pourquoi nous trouvons sur papyrus ou sur des

1. P. Jouguet, *Journal des savants*, n. s., 22, 1925, p. 7-8, et les auteurs cités dans les notes.
2. A. Stein, *op. laud.*, p. 132-181.

tablettes de cire des actes juridiques en latin, quand ils concernent des citoyens romains. Ce sont, par exemple, des actes relatifs à des successions. Alexandre Sévère est le premier qui ait permis aux *ciues romani* d'Égypte de tester en grec, et, si le fameux testament de Longinus Castor, soldat retraité de la flotte de Misène, est en grec, en 189 ap. J.-C., c'est que le texte qui nous est parvenu est une traduction de l'original[1]. Mais en 170 Valeria Sarapias, citoyenne romaine impubère d'Antinoé, fait adition par crétion de l'hérédité testamentaire de sa mère et de sa grand'mère, et les actes, conservés sur une tablette de cire, sont en latin ; seules sont en grec les souscriptions de la main du tuteur. La *cretio hereditatis* est un acte du *ius ciuile*. L'*agnitio bonorum possessionis* appartient au droit prétorien. Nous en avons deux exemples en Égypte, l'un sur un papyrus de Giessen de l'an 249, l'autre sur un papyrus d'Oxyrhynchos de 258[2]. Dans les deux cas le texte latin est suivi, après une souscription en grec, d'une traduction grecque, ἑρμηνεία τῶν Ῥωμαικῶν, dit le document d'Oxyrhynchos, et l'un et l'autre font allusion à l'édit du préfet qui promettait d'accorder la *bonorum possessio* aux héritiers légitimes, *bonorum possessio unde legitimi*. D'autre part, si une déclaration de succession de l'année 237 est en latin, une autre, de l'année 246, est en grec. Dans les deux cas il s'agit de citoyennes romaines, mais nous sommes à une époque postérieure à la fameuse constitution de Caracalla qui, selon les termes du texte grec conservé à Giessen (*P. Giessen* 40), accordait, en 212, la cité romaine à tous les habitants de l'Empire, à l'exception des déditices. Il est clair qu'à partir de cette date, pour l'emploi du latin, l'autorité a dû se montrer moins exigeante. Les actes d'affranchissement touchent aussi aux droits des personnes, et nous avons une *manumissio inter amicos*, sur diptyque de cire, dont le texte est en latin (avec une souscription en grec), mais les affranchissements selon le droit grec sont en grec : il suffit de citer par exemple le célèbre papyrus Edmondstone[3]. Enfin on trouve même, en latin, des actes concernant les choses, et le Musée britannique possède un papyrus d'Égypte qui porte,

1. *Berliner Griechische Urkunden*, 326. — P. F. Girard, *Textes de droit romain*, 4e édition, p. 801, n° 2.

2. Le papyrus de Giessen, publié par O. Eger, dans *Zeitschrift der Savignystiftung*, R. A., 52, 1914, p. 378-382; et dans P. F. Girard, *Textes de droit romain*, 4e édition, p. 810, n° 6. Le papyrus d'Oxyrhynchos, au t. IX des *Oxhyrhynchus Papyri*, n° 1201.

3. Grenfell-Hunt, *Oxyrhynchus Papyri*, IV, p. 202. Mitteis, *Chrestomathie*, n° 362.

en latin, l'acte de vente d'un petit esclave, acheté par un *optio* de la flotte prétorienne de Misène, de la trière *Tigris*, à un soldat du même vaisseau. Il est vrai que la vente n'est pas passée en Egypte, mais à Séleucie, le port d'Antioche, en 166, la dernière année de la guerre arméno-parthique, sous Marc-Aurèle[1]. En revanche il semble bien que ce soit en Égypte qu'a été dressé l'acte de vente en latin d'un cheval cappadocien acquis par un cavalier de l'*ala apriana*. Cette aile était en garnison en Égypte, mais cet acte est le document le plus ancien qui la nomme ; il est de 77 avant J.-C.[2].

Il n'arrive pas souvent, en somme, que les particuliers aient à passer des actes comme ceux que nous venons d'énumérer, et remarquons que, pour nos citoyens romains d'Égypte, ce n'était même pas une occasion de parler ou d'écrire en latin. Leurs souscriptions sont en grec et l'acte est rédigé par des notaires professionnels, des *tabelliones* ou νομικοί. Ceux-ci devaient user de formulaires, comme le prouve un papyrus de Hambourg, qui nous donne des formules pour un testament *per aes et libram*[3]. Il est frappant que dans les circonstances de la vie juridique où l'on devait parler et non écrire, on n'ait nullement exigé l'usage du latin.

On plaidait beaucoup en Égypte, et les papyrus nous ont conservé le souvenir de plusieurs procès ; nous pouvons encore lire plusieurs procès-verbaux d'audience. Le juge suprême est le Préfet, qui, à époque fixe, doit tenir les assises de la province, le *conventus*, dans les trois chefs-lieux judiciaires, Alexandrie, Péluse, Memphis (et exceptionnellement Arsinoé du Fayoum). Il n'était pas seul à juger ; il pouvait être remplacé par le *iuridicus*, l'*idiologue*, l'*archidicaste*, un grand nombre même d'officiers et de fonctionnaires, soit qu'ils eussent une juridiction propre, soit que le préfet leur déléguât ses pouvoirs. La procédure suivie est naturellement toujours la procédure extra-ordinem. Or, nous constatons que même alors qu'il s'agissait de citoyens romains, pendant les trois premiers siècles du Haut-Empire, juges, avocats, plaideurs parlaient grec. Le procès-verbal est rédigé en grec, et enregistré en grec dans

1. P. F. Girard, *Textes de droit romain*, 4e édition, p. 847, n° 5.

2. *Pubblicazione della Societa Italiana... Papiri greci et latini*, vol. VI, p. 171 et suiv., n° 729. Florence, 1920. Le n° 730 est un contrat latin de mariage très mutilé, pour la fille d'un soldat.

3. P. M. Meyer, *Griechische Papyrusurkunden der Hamburger Staats-und Universitätsbibliothek*, Band I, Heft 3, n° 72. Ce fascicule, dont je n'ai pu prendre que récemment connaissance, contient un procès-verbal d'ouverture de testament en grec et en latin, n° 73.

les *Acta*, ὑπομνηματισμοί, du juge. Nous ne devrions donc pas espérer que les archives judiciaires d'Égypte nous aient conservé beaucoup de textes latins, si, avec Dioclétien, il ne s'était produit un grand changement. Alors l'Égypte est assimilée aux autres provinces; la fiction est tout à fait abandonnée, qui faisait de l'Empereur le successeur des Pharaons; sur les monuments égyptiens on ne trouve plus leur nom dans le cartouche (depuis Diaduménien fils de Macrin), et l'on sent dans les mœurs, dans l'administration, dans la langue, une influence romaine. A partir de ce moment, dans les procès-verbaux, tout ce qui n'est pas discours, c'est-à-dire la date et le récit des faits de l'audience, est en latin. Voici par exemple comment commence un de ces documents : c'est un protocole de procès plaidé devant le *iuridicus Alexandreae* :

[Noms propres disparus :] u(iris) cl(arissimis) coss. dies idus Novembris Ἀθὺρ ιζ' praesentibus Horo et Nonn[a] et Dionusio. Gennadius dixit[1].

Gennadius est un avocat, qui parle ensuite en grec.

Le latin se mêle ainsi au grec dans toutes les pièces de ce genre et de ce temps; un extrait d'un beau papyrus de Leipzig, qui contient le procès-verbal d'une audience criminelle, le fera voir clairement. Le gouverneur, le *praeses* de la Thébaïde, juge des malfaiteurs accusés d'agression et de vol, et parmi eux l'esclave Acholius, qui sera mis à la torture :

Filammon d(ixit) : Ὁ υἱός μου ἐκινδύνευσεν ἀποθανεῖν διὰ τὰς πληγάς. Fl. Leontius Beronicia(nus) u. c. pr. Thebaidis d(ixit) : Τίνος ἕνεκεν ἐπῆλθες τῶι βουλεύτηι. Et ad officium d(ixit) : Τυπτέσθω. Et cumque buneuris caesus fuisset, Fl. Leontius Beronicianus u. c. pr. Thebaï(dis) d(ixit) : Ἐλευθέρους μὴ τύπτητε. Et ad officium d(ixit) : Parce. Cumque pepertum ei fuisset... etc.[2].

Le juge, comme on voit ne parle latin qu'à son officium *(parce)* et même une fois il semble lui adresser la parole en grec (ἐλευθέρους μὴ τυπτέσθω[3]). Ailleurs toutes les paroles du juge, mais celles du juge seul, sont en latin; la sentence rendue en cette langue est,

1. Collinet, Jouguet, *Archiv für Papyrusforschung*, p. 298. Dans les citations, je ne tiens pas compte de la séparation des lignes sur l'original et je n'indique pas les restitutions évidentes.

2. L. Mitteis, *Griechische Urkunden der Papyrussammlung zu Leipzig*. Leipzig, 1906, n° 40, p. 230.

3. Voir cependant la note de Mitteis, *op. cit.*, p. 132-133.

elle aussi, reproduite en latin dans les *Acta*, mais il arrive qu'elle soit accompagnée d'une traduction en grec, du moins dans les copies remises aux intéressés.

On ne s'étonnera donc pas que les requêtes adressées à des fonctionnaires, même les requêtes introductives d'instance, soient toujours en grec. Il n'en est pas de même quand il s'agit de juridiction gracieuse, et lorsque, par exemple, une citoyenne romaine demande au préfet, conformément à la loi *Iulia et Titia*, de lui nommer un tuteur : la requête est rédigée en latin, la souscription de l'intéressée seule est en grec, et l'apostille du préfet est naturellement aussi en langue latine[1].

Tandis que le latin reste en principe la langue du droit romain, celle de l'administration est généralement le grec. Sans doute, le latin n'est pas exclu, mais on ne le rencontre que sur un domaine restreint. L'Égypte nous a gardé par exemple des constitutions impériales en latin, mais il y en a peut-être davantage en grec, et qui ne sont pas des traductions d'un original latin. M. A. Stein a posé cette règle : les rescrits à des particuliers, même citoyens romains, ainsi que les édits destinés à être publiés en Egypte sont rédigés en grec par la chancellerie impériale; sont au contraire en latin les rescrits et mandats adressés à des fonctionnaires romains, les édits et les avis adressés aux troupes. Parfois il est bien difficile de dire en quelle langue le document a été originairement conçu[2]. Les édits des préfets sont toujours en grec. Il est bien possible que beaucoup de fonctionnaires aient au moins quelque peu entendu le latin; mais ce qui nous est conservé des archives égyptiennes nous donne l'impression que même un stratège, c'est-à-dire un gouverneur de nome, n'avait nul besoin de savoir la langue de Rome. C'est seulement sans doute à Alexandrie et dans le cercle des hauts fonctionnaires que le latin pouvait être fréquemment employé. C'est là par exemple qu'était rédigé cet *album professionum liberorum natorum* dont deux diptyques de cire et un papyrus nous ont conservé des extraits[3]. La *Vie de Marc-Aurèle*, au chapitre IX, lui fait honneur d'avoir le premier institué, à Rome et dans les provinces, les déclarations

1. *Oxyrhynchus Papyri*, IV, 720. P. Girard, *Textes de droit romain*, p. 910, n° 8.
2. Les documents latins qui sont venus les premiers dans les collections européennes sont sans doute les fragments de rescrits partagés entre Leyde et Paris. Cf. Max Ihm, *l. c.*, p. 346.
3. U. Wilcken, *Chrestomathie*, n°s 212 et 213.

de naissance pour les enfants de citoyens romains. En réalité, cette institution existait avant lui, car les diptyques du Caire et d'Oxford datent de 148 et de 147, et l'on suivait déjà la règle posée par Marc-Aurèle, de déclarer l'enfant dans les trente jours qui suivaient sa venue au monde[1]. Il ne faut pas douter non plus que la correspondance officielle du préfet avec Rome d'une part et d'autre part avec les chevaliers romains qui collaboraient avec lui à l'administration de l'Égypte, ne fût généralement en latin. Ainsi l'apostille adressée au *procurator Phari*, que le préfet a mise sur la demande, en grec, d'une femme de Sidé qui veut obtenir l'autorisation de quitter l'Égypte par mer, est rédigée en latin[2]. Mais malheureusement, Alexandrie, au bord de la Méditerranée, dans un climat plus humide, nous a bien peu conservé de ses archives, et nous avons ainsi perdu bien des chances de retrouver des papyrus latins.

Les plus beaux qui nous soient parvenus sont des papyrus militaires. C'est qu'en Égypte, comme partout, la langue officielle de l'armée a toujours été le latin. Ce n'est pas un hasard si, parmi les lambeaux de parchemin recueillis par M. Franz Cumont, à Doura sur l'Euphrate, au milieu des débris d'actes grecs, le seul texte latin qui ait été retrouvé soit un compte relatif à des soldats[3], et nous ne nous étonnerons pas de lire en cette langue des comptes militaires sur des papyrus égyptiens, tels que le papyrus 4 de Genève ou le n° 105[4] du recueil de Grenfell et Hunt, intitulé *Les villes du Fayoum et leurs papyrus*. Ce dernier texte provient de Kom-Oushim, l'ancienne Caranis du nome Arsinoïte, et il illustre heureusement ce que Végèce (*De re mil.*, II, 20) nous apprend sur l'administration du pécule des soldats. On sait que la moitié des *donativa* et la solde étaient déposées entre les mains du *signifer* qui, pour les soldats, agissait comme une banque. L'Égypte a fourni bien d'autres pièces que des comptes, et tous ces documents ont été utilisés par le regretté Jean Lesquier dans son admirable ouvrage sur l'*Armée romaine d'Égypte*.

Ce sont par exemple des « listes de soldats ». J'emploie à dessein cette expression vague de « liste », parce que, les textes étant

1. On a aussi des déclarations de naissance, en grec, pour des non-romains. Mais ce sont des pièces essentiellement différentes.
2. *Oxyrhynchus Papyri*, X, 1271.
3. Franz Cumont, *Monuments Piot*, XXVI, 1923, p. 40.
4. Voir Lesquier, *Armée romaine d'Égypte*.

le plus souvent mutilés, il est difficile d'en déterminer le caractère. Mais il en est un au moins qui se laisse définir exactement, le fameux *Pridianum Cohortis I Augustae Prætoriae Lusitanorum equitatae* de 156 apr. J.-C.[1]. C'est, dit un de ses commentateurs, une liste d'appel en même temps qu'un état de situation (de la veille, *pridianum*) de la cohorte. Ce *laterculus* contient vingt noms de soldats, arrivés au corps des kalendes de janvier aux nones de mai : les uns sont des recrues dues à la levée, *facti ex paganis*, ou engagés volontaires, *tirones uoluntarii*; les autres proviennent d'autres corps, soit de la *Legio II Traiana Fortis*, soit des *auxilia;* il y a même un décurion, rejeté d'une aile dans la cohorte, ce qui est une sorte de dégradation. Tous les épigraphistes ont comparé ce papyrus à des inscriptions : une célèbre dédicace, trouvée au camp de César à Alexandrie, nous donne quarante-six noms de vétérans libérés en 194, après vingt-cinq ans de service[2]. Sur deux plaques de granit trouvées à Coptos, on lit trente-six noms de soldats détachés soit des légions, soit des corps auxiliaires, et occupés à la réfection des routes de la mer Rouge[3]. Les inscriptions ont, sur le papyrus, l'avantage de noter la patrie d'origine de chaque soldat, partant de fournir des indices précis sur le recrutement de l'armée d'Égypte. Mais, combien les papyrus nous font pénétrer plus intimement dans la vie des corps de troupes! Voici par exemple une pièce relative à l'enrôlement de six recrues. C'est une lettre du préfet d'Égypte C. Minucius Italus (103 apr. J.-C.) à Celsianus, préfet de la *Cohors III Ituraeorum :*

C. Minucius Italus Celsiano suo salutem. Tirones sex probatos a me in coh(orte) cui praees in numeros referri iube ex XI kalendas Martias : nomina eorum et iconismos (*les signalements*) huic epistulae subieci. Uale frater karissime.

Suivent en effet les noms, puis une note du *cornicularius* qui nous avertit que la lettre a été portée le 6 des kalendes de mars, par le *singularis* Priscus, et qu'il l'a enregistrée dans les archives (*in tabulario*) de la cohorte[4].

Mais, de toutes ces pièces militaires, la plus belle peut-être est

1. *Berliner Griechische Urkunden*, 696. Cf. Th. Mommsen, *Ephemeris Epigraphica*, VII, p. 458 et suiv.
2. C. I. L., III, 6580. Dessau, *Inscriptiones Latinae selectae*, I, 2304.
3. C. I. L., III, 6626. Dessau, *Inscriptiones Latinae selectae*, I, 2483.
4. *Oxyrhynchus Papyri*, VII, 1022. Wilcken, *Chrest.*, 453.

le grand papyrus de Genève publié pour la première fois par J. Nicole et Ch. Morel[1]. Ce document, qui date de Domitien, contient (*au recto*), on le sait, les comptes de deux légionnaires : Q. Iulius Proculus, de Damas, G. Valerius Germanus, de Cyrène, donc deux Grecs qui, selon la règle, ont été faits citoyens romains en entrant dans les légions, puis, au verso, une liste d'*opera uacantes* (dispensés de corvée) avec un tableau de service pour une décade et les trente-six hommes d'une centurie. Les uns sont envoyés en services détachés (*exit ad frumentum Neapoli; ad hormos confordiendos; ad chartam conficiendam*), les autres sont attribués au service de place (*statio portae*, *statio ad serenum*, *signis*, *strigis*, etc.), d'autres sont désignés pour des corvées (*armamenta*, *harenas*, *fercla*, *ad stercus*...).

Les ordres, qu'ils émanent de la chancellerie impériale sous forme de *constitution*, ou des chefs de tous rangs, étaient régulièrement donnés en latin, et les papyrus nous ont conservé parfois des pièces piquantes. Sous le règne de Constance, Flavius Abinnaeus, préfet de la cinquième aile des *praelecti*, commandait le camp de Dionysias dans le Fayoum et était chargé de veiller à l'ordre de toute la province. Mais, en 344, il dut cesser de plaire et fut, pour un temps, privé de son commandement. Voici la lettre qu'il reçut d'un certain Valacius, qui était peut-être le *comes et dux Aegypti*[2]. Elle use d'un style solennel et ampoulé, qui dissimule mal une disgrâce.

[ ]us Valacius Abinnio suo salutem. [ ]ario ex protectoribus iuxta diuinitus sancita subrogato tibi, eo quod imperii iam tempora complesse suggeris, et milites alae quam nuncusque duxisse uideris et signa dominica solidamque inarmationem eorundem statim trade, de singulis etiam pro tutela publica obseruandis instruere cura, ne quam sub primitiis saltem suis erroris titubantiam incurrat, hisque obseruatis deposita administratione supra dicta propriis attende utilitatibus. (2e main) Bene uale.

Il fallait donc que les soldats parlassent latin, et beaucoup des lettres privées en latin que nous possédons émanent de militaires. Mais que représentent les soldats, au milieu de la population de toute l'Égypte? Celle-ci était évaluée à 3,000,000 au temps de Diodore, si l'on en croit les manuscrits de cet auteur, qui, pour

1. J. Nicole, Ch. Morel, *Archives militaires du Ier siècle, texte inédit du papyrus latin de Genève*, n° 1. Genève, 1900.
2. J. Nicole, *Les papyrus de Genève*, n° 45. Wilcken, *Chrest.*, 464.

l'époque ancienne, attribue à l'Égypte 7,000,000 d'habitants. C'est à ce chiffre que tendent à revenir d'ailleurs la plupart des commentateurs. Or, les effectifs de l'armée d'occupation, au temps du Haut-Empire, n'auraient jamais, selon J. Lesquier, dépassé 20,000 hommes. Tout compte fait, c'est encore un groupe assez important, qui pouvait ainsi parler et entendre la langue de Rome : car il faut penser que le latin pénétrait dans les familles des soldats. Mais on ne doit pas oublier que la plupart de ces militaires étaient levantins d'origine et que leur langue était le grec ou même l'égyptien.

Dans l'administration même de l'armée, beaucoup de pièces qui n'intéressaient pas uniquement le service intérieur étaient rédigées en grec. C'est ainsi qu'un *optio* donne reçu en grec, pour une fourniture de froment, à un économe impérial, et n'écrit en latin que le nom des soldats bénéficiaires[1] ; que la correspondance des officiers avec les fonctionnaires du nome était d'ordinaire entièrement en grec[2]. Dans la vie privée, les militaires eux-mêmes devaient user plus souvent de la langue du pays, et, si nous avons des lettres en latin, il y en a peut-être davantage en grec. L'une d'entre elles est assez curieuse ; elle est tout entière en grec, le salut de la fin seul est en latin : « *Et te per multos annos bene ualere* », comme si l'auteur, un *praepositus*, tenait à rappeler ainsi ses liens avec l'armée et les classes supérieures de l'Empire[3].

Quoi qu'il en soit, il était nécessaire que le latin fût enseigné dans les écoles, et beaucoup de pièces latines qui nous sont parvenues émanent de maîtres ou d'écoliers. Ce sont généralement des fragments misérables, et nous sommes certainement moins bien renseignés sur les écoles latines que sur les écoles grecques. Quelques exercices scolaires, comme ce gauche résumé de la fable du *Chien qui lâche sa proie pour l'ombre*, trouvé à Oxyrhynchos[4], ou ces mauvais vers sur le même sujet que Verg. *Aen.* I 477-493[5], quelques textes incorrects, tels que les trois fables de Babrius avec traduction latine de l'ancienne collection Amherst[6], ou

1. *Oxyrhynchus Papyri*, IV, 735.
2. D. Comparetti, *Épistolaire d'un commandant de l'armée romaine en Égypte*, *Mélanges Nicole*. Genève, 1905, p. 56 et suiv.
3. J. Nicole, *Les papyrus de Genève*, 62.
4. *Oxyrhynchus Papyri*, XI, 1404.
5. *Pubblicazione della Societa italiana, Papiri greci et latini*, II, 142 (IVe s.).
6. *Amherst Papyri*, II, 26 (IIIe-IVe s.).

cette traduction juxtalinéaire d'un fragment des Catilinaires[1], ne donnent pas une haute ni une claire idée de la culture des professeurs et des élèves égyptiens. Nous n'avons rien pour le latin d'aussi instructif que les cahiers d'écoliers grecs, tels que celui de la collection Bouriant et celui de Vienne. Peut-être faut-il attirer l'attention des philologues, curieux des formes et de l'orthographe populaires, sur les fragments de lexiques gréco-latins, comme celui de Londres[2], tout entier en lettres grecques (IVe s.), ou celui de Paris[3], tout entier en lettres latines. M. Schubart en a récemment publié un en trois langues : copte, grec et latin, pour lesquelles l'alphabet copte est seul employé[4].

Il semble donc que l'on puisse aisément s'expliquer pourquoi jusqu'ici les Lettres latines n'ont guère bénéficié de ces miraculeuses résurrections que les Lettres grecques doivent à l'Égypte. En dehors de quelques fragments juridiques, qui d'ailleurs ont leur intérêt[5], et du curieux catalogue d'œuvres d'art publié par J. Nicole[6], je ne vois guère à citer comme texte inédit important trouvé en Égypte que l'*epitome* des livres 37-40 et 48-55 de Tite-Live[7]. Ce texte, plus précieux pour les historiens que séduisant pour les lettrés, a été plusieurs fois étudié et notamment par M. Kornemann[8] qui lui a consacré un long et intéressant mémoire. Mais de telles trouvailles ne peuvent pas être mises en comparaison avec les œuvres maîtresses qui, depuis les discours d'Hypéride jusqu'aux *Ichneutae* de Sophocle, nous ont été rendues par les sables des nécropoles ou les ruines des villes et villages égyptiens.

Au moins avons nous peut-être une leçon à recevoir des fragments de manuscrits d'auteurs déjà connus. On sait que les papyrus grecs ont fortement ébranlé les principes de la critique tex-

1. Grenfell et Hunt, *Catalogue of the Greek Papyri in the Rylands Library*, I, 61 (Ve s.).

2. Fr. Kenyon, *Greek Papyri in the British Museum*, II, n° 481, p. 321.

3. *Notices et extraits des manuscrits du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, t. XVIII, 2e partie, n° 4 *bis*.

4. Schubart, Klio, XIII, p. 27-28.

5. Voir les listes dressées par A. Stein et ses devanciers. Ajoutons *Oxyrhynchus Papyri*, XV, 1813 (*Code Théodosien*, VII), 1814 (index du *C. Just.*).

6. J. Nicole, *Un catalogue d'œuvres d'art conservées à Rome à l'époque impériale, texte du papyrus latin VII de Genève*. Genève, 1906.

7. *Oxyrhynchus Papyri*, IV, 668.

8. E. Kornemann, Klio, 2 *Beiheft*.

tuelle et la foi en des méthodes trop radicales. Que nous disent à ce propos les papyrus latins?

Ils sont en somme peu nombreux et on hésiterait à en tirer un enseignement, si cet enseignement ne paraissait par concorder avec celui que nous devons aux papyrus grecs. Il faut d'abord nous garder d'une illusion : l'ancienneté de ces textes n'est pas une garantie de leur valeur. Les éditions latines en usage dans la province égyptienne étaient aussi médiocres que les éditions grecques, et, s'il est probable qu'autour du Musée, Alexandrie n'a jamais manqué de bons philologues et de bons éditeurs, leur Société avait moins d'adhérents dans les nomes que notre Société Budé dans les départements. Les textes latins paraissent même avoir été à la fois moins nombreux et plus mauvais. Que pouvons-nous citer? Quelques fragments de Virgile, de Salluste et de Cicéron[1]. Si nous laissons de côté l'intérêt paléographique, ceux de Virgile sont insignifiants. On en peut dire autant de celui de Tite-Live (I, V, 6-V[2], 1). On s'arrêtera peut-être un peu plus longtemps sur ceux de Salluste. L'un[3] (*Catilina*, X, 4-5, XI, 6-7), un livre de classe du IVe siècle, d'une élégante cursive dont nous retrouvons les caractères dans la belle lettre latine de Strasbourg publiée par H. Bresslau[4], n'a d'autre particularité que de présenter dans l'interligne quelques gloses grecques; l'autre[5] (*Catilina*, VI, 2-7) est un fragment de manuscrit corrigé.

C'est certainement Cicéron qui est le mieux représenté. Il était lu à Oxyrhynchos, et la *Société italienne* possède un morceau d'un manuscrit des Verrines (*Actio* II, 1, §§ 60-61, 62-63)[6] qui vient de là et qui représente une tradition plus ancienne que celle de nos codices, et offre peut-être en outre une bonne variante (*coepisse* au lieu de *confecisse* dans § 60). Bien plus étendus et importants sont les fragments du manuscrit publié par Grenfell et Hunt. Ils nous ont conservé : 1° la fin du *Pro lege Manilia* §§ 60-65, §§ 70-71; 2° le début de *In Verrem*, II, 1, § 1-4 (*P. Oxy.* 1097);

1. Pour les papyrus latins littéraires, voir la liste dressée par W. Schubart, *Einführung in die Papyruskunde*, p. 481.
2. *Oxyrhynchus Papyri*, XI, 1379.
3. *Papiri Greci e Latini*, I, 110.
4. *Archiv für Papyrusforschung*, p. 168 et suiv.
5. *Oxyrhynchus Papyri*, VI, 884.
6. *Papiri Greci e Latini*, I, 20.

3° *In Verrem*, 2, §§ 2-12 (fragments insignifiants); 4° *Pro Coelio*, §§ 26-§§ 55 *P. Oxy.* 1251).

C'est surtout le texte du *Pro Coelio* qui est instructif. Les éditeurs de Cicéron ont, pour ce discours, reconnu trois groupes de manuscrits : l'un formé d'un *Parisinus* (*P*) du IXe siècle et de ses copies, l'autre surtout représenté par le *Parisinus* Σ, qui nous aurait transmis la tradition d'un manuscrit de Cluny, tradition qui remontait aux IVe-VIe siècles. Enfin le texte des fragments palimpsestes de Milan et de Turin (A et T) serait apparenté aux deux traditions précédentes.

A priori, nos papyrus, qui sont du Ve ou du VIe siècle, devraient, semble-t-il, s'accorder toujours ou presque toujours avec le *Parisinus* Σ, et sans doute ils ont des leçons communes avec lui, mais en d'autres passages, ils sont conformes à l'autre famille.

Il n'y a rien là pour surprendre ceux qui sont familiers avec les papyrus grecs, car ils n'ont jamais constaté que la distinction en familles, telle qu'on l'établit pour les manuscrits médiévaux, remontât à l'antiquité. On ne saurait donc, *a priori*, écarter aucune tradition comme plus récente, ni se fier à la méthode trop simple qui consiste à s'en tenir exclusivement à une seule famille jugée meilleure. L'éditeur a certainement une plus grande liberté de choix, mais sa tâche n'en est pas plus facile, car il doit se déterminer pour des motifs plus délicats et plus complexes, et qui exigent, certes, une longue étude et une longue familiarité avec les auteurs.

Ce rapide aperçu est bien loin d'épuiser l'intérêt des papyrus latins. Certes la papyrologie latine n'a ni l'éclat ni l'étendue de la papyrologie grecque : mais elle existe à côté d'elle et, pour ainsi dire, mêlée à elle; peut-être ce voisinage lui a-t-il nui et l'a-t-il empêchée, par le contraste de sa pauvreté avec la richesse de l'autre, de séduire chez nous l'attention de tous nos latinistes. Il n'était pourtant, je crois, guère besoin de signaler les papyrus latins aux historiens et aux juristes. Les paléographes savent aussi très bien que c'est grâce aux papyrus que l'on peut en partie retracer l'histoire de la plus ancienne cursive latine. Mais peut-être les grammairiens et les philologues trouveraient-ils dans les papyrus latins à recueillir quelques glanures.

II

LES DÉMONSTRATIFS LATINS

PAR A. MEILLET

Professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études.

Il y a en latin deux groupes distincts de démonstratifs.

Le démonstratif *is*, *ea*, *id* est un anaphorique. Il a pour corrélatif le relatif *quī* : *is*...*quī*.

D'autre part, il y a trois démonstratifs personnels : *hic* pour la première personne, *iste* pour la seconde, *ille* pour la troisième. Il résulte de là que *hic* est le démonstratif de l'objet proche, « celui-ci »; *ille* le démonstratif de l'objet éloigné, « celui-là ».

Chacun des deux groupes est accompagné d'une série complète d'adverbes de lieu. A côté de *is*, il y a *ibi*, *inde*, *eō*, *eā*, corrélatifs de *ubi*, *unde*, *quō*, *quā*. A côté de *hic*, *iste*, *ille*, il y a *hīc*, *istīc*, *illīc* — *hinc*, *istinc*, *illinc* — *hūc*, *istō*, *illō* — *hāc*, *istāc*, *illāc*.

De plus, c'est *ita* qui est le corrélatif de *ut* (ancien **uta*, cf. *aliuta*, *uti-que*).

Les formes *iterum* et *-eterī* (dans *ceterī*) remontent étymologiquement au groupe de *is*, *ea*, *id;* mais le lien n'est plus visible en latin et l'on peut les négliger ici.

Enfin, pour toutes les formes autres que les adverbes de lieu et *ita*, les corrélatifs du relatif appartiennent à un thème qui n'est plus représenté à l'état isolé en tant que démonstratif, mais dont la comparaison avec le groupe de gr. το- et de skr. *ta-* suffit à montrer l'ancienneté indo-européenne : *tum*, *tot*, *tam*, *tantus*, *tālis* sont les corrélatifs de *cum*, *quot*, *quam*, *quantus*, *quālis*. L'antiquité de *tum* est garantie par θ*an* du gotique, et celle de *tot* par τόσος du grec.

L'étymologie de *is* est claire : ce démonstratif avait deux thèmes, l'un **ei-*, net surtout au nominatif : skr. *ay-(ám)*, lat. *i-s*, l'autre **e/o-*, à la plupart des autres cas, ainsi génitif masculin-neutre skr. *a-syá*. La comparaison de l'indo-iranien, du germanique et de l'italique (latin et osco-ombrien) ne permet pas de restituer le détail des formes casuelles tel qu'il a pu exister en indo-européen. Mais, dans l'ensemble, le rapprochement est sûr.

Il a été noté déjà que les formes du type *tum*, *tam*, etc., ont aussi une étymologie certaine.

En revanche, les démonstratifs à valeur personnelle, *hic*, *iste*, *ille*, n'ont de correspondants exacts nulle part. Ils n'ont même pas une antiquité italique; les formes osco-ombriennes sont autres. — Il n'y a d'ailleurs aucune raison de croire que l'indo-européen ait possédé un système de démonstratifs personnels tel qu'est le système latin. Presque dans aucune langue, il ne se trouve rien de pareil. En slave, quelques parlers méridionaux seulement ont ainsi des démonstratifs personnels. L'arménien a un système aussi complet que celui du latin, et même plus complexe, mais constitué avec d'autres éléments. Le système latin est donc nouveau.

Le système arménien jette peut-être quelque lumière sur la façon dont le système latin a pu se constituer. Considéré en lui-même, il offre en effet un parallélisme qui semble indiquer la manière dont il s'est formé. Les radicaux sont *s*, *d*, *n*, qui apparaissent sous la forme la plus simple comme articles postposés. Les démonstratifs proprement dits sont de trois types :

ays *ayd* *ayn*

qui répondent exactement, pour le sens, à lat. *hic*, *iste*, *ille*. On est donc tenté de les analyser en *ay-* plus *-s*, *-d*, *-n*, anciens thèmes **so-*, **do-*, **no-*. A la différence du latin, ces trois thèmes fournissent des anaphoriques aussi personnels : *sa*, *da*, *na* équivalent à lat. *is*, mais avec les mêmes nuances personnelles qu'ont arm. *ays*, *ayd*, *ayn* et lat. *hic*, *iste*, *ille;* — et il y a de plus des démonstratifs d'identité : *soyn*, *doyn*, *noyn*, au sens du lat. *īdem*, avec les nuances personnelles. Ceci posé, il est difficile d'écarter l'idée que, en arménien, *ay-* préposé et *-a* (ancien *-ai*) et *-in* postposés sont d'anciennes particules. Sans doute M. Pedersen, dans l'étude qu'il a faite des démonstratifs arméniens, a proposé des explications autres qui aboutissent à disloquer l'unité originelle du système; mais, si ingénieuses que soient quelques-unes de ces explications, elles ne s'imposent pas, et rien n'interdit de prendre les faits tels qu'ils se présentent.

Moins transparents que les faits arméniens, les faits latins sont du même type.

Dans *hic*, abstraction faite de *-c(e)* final, particule évidente, il y a *h*+*i*. Si l'on considère *h-* comme un élément préposé à la manière de *ay-* dans arm. *ays*, il reste *i*, c'est-à-dire le nominatif

en *i* du démonstratif **i-/e/o-*. Or, on sait que, dans les démonstratifs, le nominatif masculin singulier existait avec et sans la désinence **-s*. En face de lat. *is*, osq. *iz-ic*, ombr. *er-e(k)*, got. *is*, le sanskrit a *ay-ám*. En latin même, *i-pse*, qui apparaît à côté de v. lat. *eum-pse*, *ea-pse*, etc., offre sans doute le nominatif *i* sans désinence. Les autres formes sont celles du thème *o-* : *h-un-c*, **h-oc-c* (de **h-ot-ce*), etc. Le composé lat. *h-o-diē*, en face de skr. *a-dyă* « aujourd'hui » est transparent. En effet, le démonstratif du type de skr. *ayám*, *asyá* se rapporte à l'objet rapproché.

Le *h-* de lat. *h-i-c*, *h-un-c*, etc., est à rapprocher de la particule skr. *hí*, gr. -χι, etc.

Ce qui confirme l'analyse donnée de lat. *h-i-c*, c'est le fait parallèle qu'on observe en osque et en ombrien. L'osque et l'ombrien ont des particules différentes, mais précédant les mêmes démonstratifs : osq. *ek-ík*, « *hoc* », avec l'ablatif osq. *eks-u-k*, ombr. *ess-u*, etc.

Dans *is-te*, il y a un élément préposé *is-* et le démonstratif **te/o-* qui était d'usage courant en indo-européen et dont le latin a conservé les adverbes *tum*, *tam*, etc. L'ombrien a une forme différente, mais parallèle : ombr. *es-tu* « istum ». Chercher dans le *is-* de lat. *is-te* le démonstratif *is-*, comme l'on fait souvent, est arbitraire. Le *es-* ombrien est à rapprocher de véd. *as-áu* « ille » et *ad-áḥ* « illud », où *as-* est préposé au masculin et au féminin, postposé au neutre ; rien n'autorise à couper *a-sáu*, comme il est fait souvent : c'est une forme en *u-*, non une forme du groupe de *sá*, gr. ὁ, got. *sa*, qui peut indiquer l'objet éloigné ; cf. l'accusatif skr. *am-úm* « illum », etc. Quant à véd. *ad-áḥ*, c'est *ad* qui y est l'élément fléchi, et c'est *-aḥ* qui indique l'objet éloigné. Le *es-* qui est dans ombr. *es-tu* rappelle le *ess-* de ombr. *ess-u*. — Il est remarquable que le démonstratif arménien de deuxième personne, à radical *d-*, repose aussi sur i.-e. **te/o-*. Brugmann a indiqué, pour skr. *etá-*, une tendance semblable (cf. *Grundr.* II, 2, p. 347, avec la bibliographie).

Il reste à considérer lat. *ille*. Par v. lat. *olle* on voit que le premier élément du mot est sujet à varier d'une manière semblable à ce que présente lat. *iste* en face de ombr. *estu*. De plus, le latin a l'adverbe *ōlim*. Le radical *l* se trouve dans *uls*, *ultrā*, en face de *cis*, *citrā*. L'ombrien a l'adverbe *ulu*, « illo, illuc ». Le radical *l-* se retrouve dans lat. *alius*, cf. gr. ἄλλος, got. *aljis*, en face de *n-* de lit. *añtras*, gr. ἕτερος, etc. On conclura de là que **l-* et **n-* ont

servi, concurremment avec *u-*, à indiquer l'objet éloigné en indo-européen. Mais toute ressource manque pour déterminer exactement la nature du premier élément de *ille*.

En somme, lat. *hic*, *iste*, *ille* sont des formes expressives résultant de la juxtaposition d'une particule et d'un démonstratif indiquant l'objet proche ou éloigné. Ces juxtapositions ont eu lieu en latin même. Le procédé est à peu près le même que celui qui a servi en grec à constituer, d'une part, ion.-att. ἐκεῖνος, κεῖνος, de ἐκεῖ, κεῖ + ενος, et, d'autre part, dor. τῆνος, de τεῖ + ενος.

III

POUR LA LECTURE DE CICÉRON

PAR L. LAURAND

Docteur ès lettres.

On ne saurait concevoir d'études latines sans une connaissance approfondie de Cicéron. N'est-il pas le prosateur latin par excellence, celui qui a été de tout temps proposé comme modèle, celui dont le langage sert le plus souvent comme terme de comparaison, quand on cherche à distinguer les nuances du latin suivant les époques, les genres littéraires et les auteurs?

Il semble donc que tout latiniste devrait avoir lu ses œuvres. Mais peut-être n'en est-il pas toujours ainsi. Quand on se voit en face de tant de volumes s'étalant sur les rayons d'une bibliothèque, on hésite, effrayé; et si l'on a pris sur soi de lire un peu de latin, on se tourne de préférence vers un auteur dont l'œuvre soit moins vaste.

Or, tant qu'on ne connaît pas Cicéron, on est arrêté par bien des problèmes qui ne feraient pas difficulté si on l'avait lu; on prend pour des particularités d'une autre époque des constructions qui ne lui étaient nullement étrangères, et l'on est exposé à ne pas voir distinctement pourquoi le latin classique a été préféré à celui qui ne l'est pas.

Est-il donc si difficile de lire tout Cicéron? Il y faut un peu de persévérance, comme à tout travail sérieux. Si on lit tous les jours un

peu plus de quinze pages, format de l'édition *Teubneriana*, on aura fini au bout de dix mois. Il est même probable qu'on prendra goût à cette occupation et qu'au bout de quelque temps on ira plus vite. Ayant commencé à la rentrée d'octobre on aura terminé avant la fin de l'année scolaire. Et alors, jetant un regard en arrière sur la route parcourue, combien on se trouvera récompensé par la somme des connaissances acquises : langue, littérature, histoire romaine, histoire de l'éloquence, philosophie, vie publique et privée des Romains, idées et faits de tout genre qu'on n'avait point rencontrés dans les ouvrages modernes. Plus d'un, en achevant, aura envie de recommencer.

Mais quel ordre suivre? Cela dépend de bien des circonstances; la difficulté est moins grande si l'on commence par les discours, l'intérêt plus vif si l'on se jette d'abord sur les lettres. Les traités de rhétorique étudiés d'ensemble donnent une idée plus précise des théories oratoires, et de même les ouvrages philosophiques s'éclairent l'un l'autre. Dans la correspondance, il peut être utile de suivre l'ordre des recueils et de voir ainsi en quelques heures ou quelques jours toutes les lettres adressées à Térentia, à Tiron, à Trébatius. Si on lit Cicéron plusieurs fois, il est à propos de ne pas suivre toujours le même ordre, mais de varier, en se proposant chaque fois un but précis différent.

*
* *

De ces diverses lectures, celle dont on gardera, croyons-nous, le meilleur souvenir sera celle où l'on aura suivi, autant que possible, l'ordre chonologique.

Nous disons : autant que possible, car on ne peut s'y tenir complètement : il y a quelques ouvrages dont la date n'est pas connue avec certitude, d'autres dont la composition a duré longtemps et s'est poursuivie parallèlement à la correspondance. Les petits problèmes chronologiques sont innombrables; plusieurs sont encore à l'étude; pour tel d'entre eux, une solution longtemps admise sans conteste vient d'être attaquée soudain, et la riposte est attendue.

Sans nier aucunement l'intérêt de ces questions, on n'attendra pas qu'elles soient résolues pour commencer la lecture de Cicéron : car on attendrait toute sa vie. Elles ne portent d'ailleurs que sur des détails; l'ensemble de la chronologie est établi très

suffisamment pour qu'on puisse, dans la lecture, suivre le développement du talent de Cicéron.

On assiste à ses progrès, depuis l'essai presque informe du *De Inventione* jusqu'aux traités plus achevés comme le *De Oratore* et l'*Orator*, depuis l'éloquence un peu emphatique du *Pro Quinctio* jusqu'à la simplicité nerveuse, à la vigueur presque démosthénienne des *Philippiques*. Les tout premiers discours, malgré l'ampleur de leurs périodes, ne sont pas d'un rythme bien harmonieux; c'est dans les *Verrines* qu'on entend résonner pour la première fois le style vraiment cicéronien; mais il n'est pas encore arrivé à sa perfection : plus tard, la phrase est plus habilement construite et l'art sait mieux se cacher; les *esse videatur* finissent par s'espacer, et les clausules, ne trahissant plus l'effort, n'en charment que davantage l'oreille. L'emploi des fines nuances du langage, des diminutifs familiers, des sous-entendus ironiques devient plus délicat à mesure que Cicéron avance dans sa carrière.

Avec le progrès du talent, on suit les changements de la langue : on voit *verum* céder peu à peu la place à *sed*, *tametsi* disparaître au profit de *etsi*, *abs te* garder longtemps sa place dans les lettres, mais disparaître aussi devant *a te*. En même temps, les expressions nouvelles se font jour : *quocirca*, *declamitans* (*sic enim nunc loquuntur!*), etc.

D'ailleurs, ces évolutions ne sont pas rectilignes. Il y a des fluctuations dans les transformations du langage, et l'accablement de l'exil fait fléchir le talent de Cicéron avec sa volonté; il lui échappe alors des négligences ou des incorrections auxquelles il ne nous avait pas habitués[1]. Il reprend le dessus, pour retomber plus tard dans l'inaction à l'époque de la guerre civile. Aussi, en lisant le début du *Brutus*, on s'aperçoit que l'auteur est un peu « rouillé »; arrivant au chapitre III, § 12, on constate qu'il a conscience de l'état où l'ont plongé les inquiétudes des années précédentes; mais il revit : après le *Brutus* il écrira l'*Orator* dont le style est incomparablement plus parfait, et bientôt son activité littéraire deviendra plus prodigieuse que jamais.

Toutes ces remarques et beaucoup d'autres se présentent à l'esprit quand on lit les œuvres de Cicéron en suivant l'ordre chronologique. Mais, ce qui est incomparablement plus intéressant, c'est de voir se dérouler tous les événements d'une période agitée et

1. Cette remarque est de Tyrrell, I³, p. 353.

tragique, depuis le temps de Marius et de Sylla jusqu'à celui d'Octave et de Marc-Antoine. La correspondance surtout fait revivre les scènes de la paix et de la guerre, les séances du sénat, les troubles de la rue, les incertitudes continuelles, les rumeurs vacillantes et contradictoires, toute l'agitation d'un pays en désordre, qu'aucun historien n'a su nous dépeindre aussi vivement. Les discours relus en même temps que les lettres prennent un intérêt nouveau ; le début du *Pro Sestio* devient saisissant quand on a présente à l'esprit la situation que la correspondance du temps vient de nous présenter en détail, quand on vient d'en ressentir l'impression. Et quel commentaire des *Philippiques* que les lettres de Brutus, de Cassius, de Lentulus, de Plancus et de Cicéron lui-même ! Comme le rôle qu'il joue alors dans l'État apparaît plus clairement quand on lit, avec les discours qu'il prononce au sénat, les documents qui le montrent recevant des nouvelles d'Orient, de Gaule, d'Espagne, informé de ce qui se passe en Asie Mineure, au bord de la Durance ou près de Cadix !

Enfin, avec tant d'événements historiques de premier ordre, une vie humaine se dévoile dans les confidences de l'intimité, avec ses joies et ses tristesses, les douceurs de l'amitié, l'ivresse des succès, et puis les deuils, les déceptions, les chagrins domestiques, les soupçons justifiés, les alternatives d'abattement et de réconfort. Tout y est, jusqu'aux illusions qu'on se fait, en consolant les autres de maux qui paraissent légers, parce qu'on ne les a pas encore ressentis, ou parce qu'on a eu le temps de les oublier.

*
* *

Tels sont, brièvement rappelés, les principaux avantages que présente la lecture chronologique des œuvres de Cicéron. On nous permettra d'ajouter, en terminant, quelques conseils pratiques.

Il ne faut pas vouloir « gagner du temps », en sautant ce que l'on connaît déjà. Qu'on ne dise pas : « Le *Pro Milone*, je l'ai lu plusieurs fois ; autant de gagné cette fois-ci. » « La lettre *Aviam tuam scito*..., je la sais par cœur ; je ne vais pas la relire ! » — Au contraire. Ce qu'on a expliqué vingt fois en mot à mot, ce qu'on a appris par cœur en cinquième et que l'on sait encore, on doit bien se garder de l'omettre. Ce passage qu'on croyait posséder à fond, souvent on ne l'avait pas entièrement compris ; en tout

cas, on ne l'avait pas lu dans les mêmes conditions; replacé dans son véritable cadre historique, il sera incomparablement plus instructif. D'ailleurs, les textes anciens qu'on a connus trop tôt, avant de pouvoir en pénétrer pleinement le sens, sont peut-être ceux qu'on a le plus de peine à approfondir. Voilà une bonne occasion de les voir, au moins, sous un jour nouveau.

De plus, si l'on veut arriver au but et ne pas rester en route, il faut se défier des chemins de traverse. Cicéron a parlé de sujets si variés qu'on a envie, en le lisant, de partir sur toutes les pistes de l'antiquité. Que l'on note les projets de travaux futurs, très bien; mais qu'on ne veuille pas apprendre à la fois toute la littérature grecque, la moitié de la littérature latine, l'histoire ancienne, la philosophie et l'art oratoire, qu'on ne se lance pas dans tous les problèmes d'étymologie, de paléographie et d'astronomie! Une petite excursion de temps en temps n'est pas mauvaise; elle est même utile pour renouveler l'intérêt; mais il ne faut pas perdre de vue le terme du voyage.

Aussi serait-il bon de donner la préférence aux éditions qui aident à bien comprendre les œuvres de Cicéron, mais n'en font pas le point de départ de recherches multiples. Quand on lit l'*Orator* dans Sandys, ce n'est plus Cicéron qu'on lit, c'est une série de dissertations fort érudites à propos de Cicéron. Les connaître est très utile; mais cette étude doit plutôt se placer à un autre moment, au jour où, revenant en arrière, on reprendra certaines questions de détail, après avoir dominé toute l'œuvre dans une vue d'ensemble.

Pour celle-ci, ce dont on a besoin c'est un bref commentaire explicatif, des introductions historiques et surtout des notes critiques permettant de se rendre compte si la leçon qu'on lit dans le texte est conforme aux manuscrits, de se faire une opinion personnelle sur la valeur des diverses variantes et des leçons conjecturales.

C'est ce qu'on trouve, avec la traduction, dans la « Collection des Universités de France », appelée généralement la « Collection Budé ». Mais, comme beaucoup d'œuvres de Cicéron n'y ont pas encore été publiées, nous croyons devoir donner ici quelques indications pour aider à y suppléer provisoirement.

Indications pratiques.

Il n'existe aucune édition complète et récente, la dernière est celle de C. F. W. Müller (et G. Friedrich), qui remonte à 1885-1898; elle doit être remplacée dans la *Bibliotheca Teubneriana*, mais la nouvelle édition qui prendra sa place dans cette collection n'est pas encore terminée; l'édition d'Oxford est inachevée aussi. D'ailleurs il faut les compléter par un commentaire explicatif, puisqu'elles ne contiennent que des notes critiques.

Mais les commentaires de tout Cicéron sont encore bien plus anciens que les éditions critiques. On utilisera donc surtout les éditions partielles, dont beaucoup sont excellentes. Nous avons indiqué ailleurs les principales (*Manuel des études grecques et latines*, nouvelle édition. Paris, Picard, V, nos 96-97, 108, 113, 121). Pour les ouvrages dont on n'aura pas d'édition spéciale, on sera obligé de recourir aux éditions générales, malgré leur date ancienne.

En France, on trouve dans un grand nombre de bibliothèques les éditions de Lemaire (avec notes latines) et les éditions (avec traductions) appartenant aux collections, jadis très répandues, de Panckoucke, Nisard, Garnier. Beaucoup des renseignements qu'elles contiennent restent très utiles aujourd'hui : ce qu'on doit dire présentement du *Pro Sestio* ou du *Pro Plancio* ne diffère pas essentiellement de ce qu'on en disait il y a cinquante ou cent ans. Parfois, du reste, ces éditions très anciennes se trouvent d'accord avec les plus récentes pour revenir aux leçons des manuscrits et pour abandonner les conjectures, très à la mode il y a quelques années.

Mais il leur manque le plus souvent les notes critiques. On devra aussi, en les utilisant, être en garde contre certains détails d'orthographe (*quum* pour *cum*, *coelum* pour *caelum*, etc.; cf. *Manuel des études grecques et latines*, VI, n° 20). On se souviendra enfin que, vers le milieu du XIXe siècle, beaucoup de bons esprits mettaient en doute l'authenticité de plusieurs discours et des lettres à Brutus, tandis qu'elle est reconnue aujourd'hui.

Pour corriger ces erreurs, et aussi pour avoir, sur chaque ouvrage, l'état actuel de la science, il serait bon d'avoir constamment sous la main (ou, du moins, de pouvoir consulter de temps en temps) le volume de la *Littérature latine* de Schanz qui traite de Cicéron (volume I, partie II) ou, à son défaut, les *Littératures latines* de Teuffel-Kroll (tome Ier) et de Martini (tome Ier), toutes deux récentes et critiques, mais beaucoup moins détaillées. On peut même se contenter d'un résumé plus court, pourvu qu'il soit bien au courant.

En somme, il n'est pas très difficile de trouver une bonne édition, ou

de corriger les anciennes, du moins pour les Discours et les Traités. Mais la difficulté est plus grande pour les Lettres.

Dans la plupart des éditions, elles sont classées par recueils. Or, il est préférable de les lire en suivant l'ordre chronologique. La seule édition vraiment commode est celle de Tyrrell et Purser; ses introductions historiques rendent les plus grands services, en aidant à comprendre non seulement les Lettres, mais souvent les autres ouvrages. Si on ne peut se procurer cette œuvre considérable, on y suppléera à l'aide des éditions françaises où l'ordre chronologique est suivi : Panckoucke, Nisard, Garnier[1]. On ne sera pas troublé en remarquant que l'année 686 de Nisard est la même que l'année 685 de Panckoucke et de Garnier : on sait la raison de ce désaccord (*Manuel des études grecques et latines*, IV, nos 295-296). Le texte des Lettres étant particulièrement difficile à établir, il serait bon de se reporter parfois à une édition critique pour avoir les variantes; les tables de concordance contenues dans plusieurs éditions (v. g. Nisard) permettent de le faire aisément.

Même avec l'édition de Tyrrell et Purser, il subsistera plus d'une incertitude; parfois ces deux éditeurs ont changé d'avis sur la date de certaines lettres et leur seconde opinion n'est peut-être pas préférable à la première. Mais, pour l'ensemble de la correspondance, la suite chronologique n'est pas douteuse.

Il resterait à indiquer quelles lectures françaises, historiques ou littéraires, pourraient être poursuivies parallèlement à celle du texte latin, pour en aviver l'intérêt, pour stimuler l'éveil des idées. Mais, nous avons mentionné ailleurs les principaux ouvrages relatifs à Cicéron (*Manuel des études grecques et latines*, V, 90, 98, 109, 114, 121; et, plus particulièrement, en ce qui concerne le style, *Études sur le style des discours de Cicéron*, 2e éd. Paris, Société « les Belles-Lettres », en cours de publication). Signalons seulement, comme contenant une table chronologique détaillée pour une période particulièrement difficile : O. E. Schmidt, *Der Briefwechsel des M. Tullius Cicero*, *etc.*, p. 393-433 (du 1er janvier 51 au 15 mars 44).

Quant aux tableaux plus sommaires, indiquant les principaux événements de la vie de Cicéron, ils existent dans beaucoup d'éditions, v. g. Orelli, VI, p. 110-130; Müller, I, p. III-XXV; Garnier, I, p. 435-459. Ce qui manque, c'est une concordance précise des Lettres avec les autres œuvres. Nous essayons d'y suppléer par le résumé suivant.

TABLE CHRONOLOGIQUE

N. B. — Pour plus de détails et pour avoir les raisons de l'ordre adopté, voir la *Littérature latine* de Schanz et l'édition Tyrrell-Purser.

1. Pour plus de brièveté nous désignons ces éditions par le nom le plus usuel, les collaborateurs auxquels elles sont dues étant très nombreux.

Dans les cas, assez rares, où ces ouvrages sont en désaccord, on verra, par les textes qu'ils citent, de quel côté doit pencher la balance.

Avant le Consulat (avant 63).

?	*Marius* (Müller, Fragments, p. 395[1]).
?	*Phénomènes* (peut-être œuvre de jeunesse, revue et corrigée plus tard) (Müller, Fragments, p. 360).
86 (?).	*De Inventione.*
81.	*Pro Quinctio.*
80.	*Pro Roscio Amerino.*
76 (?).	*Pro Roscio Comoedo.*
72 ou 71 (?).	*Pro Tullio.*
70.	*Verrines.*
69.	*Pro Fonteio.*
69 ou 68 (?).	*Pro Caecina.*
68-66.	**Tyrrell, tome I.** Lettres 1-9.
66.	*De Imperio Cn. Pompei (Pro Lege Manilia).*
	Pro Cluentio.
65.	Lettres 10-11.
	Pro Cornelio (I et II) (Müller, Fragments, p. 238).
64.	*In toga candida* (Müller, *ibid.*, p. 259).
	Pro Gallio (?) (Müller, *ibid.*, p. 236).
	Lettre 12. (Quintus Cicéron, *De petitione consulatus*).

Du Consulat à la guerre civile (63-50).

63.	*De lege agraria* (I-III).
	Pro Rabirio perduellionis reo.
	1re et 2e Catilinaires.
	Pro Murena.
	3e et 4e Catilinaires.
62.	Lettres 13-15.
	Pro Sulla (vers juillet).
	Pro Archia.
	Lettre 16 (décembre).
61.	Lettres 17-21.
	In Clodium et Curionem (Müller, Fragments, p. 271).
	Lettres 22-23.
60.	Lettres 24-27.

1. On est souvent embarrassé pour trouver les fragments, d'autant que les éditions manquent de tables. Nous donnons la référence à l'édition Müller. Les fragments y sont contenus dans le douzième et dernier volume (partie IV, volume III).

Pronostics (Müller, Fragments, p. 382).
Lettres 28-30.
59. Lettres 31-51.
Pro Flacco.
Lettres 52-55.
58. Lettres 56-86 (EXIL).
57. Lettres 87-89 (ID.).
Post reditum in senatu.
Post reditum ad Quirites.
Tyrrell, tome II. Lettre 90.
Pro Domo.
Lettres 91-94.
56. Lettres 95-104.
Pro Sestio.
In Vatinium.
Lettre 105.
Pro Caelio (4 avril).
Lettres 106-113.
De haruspicum responso (mai).
De provinciis consularibus (juin, ou peut-être fin de mai).
Lettres 114-118.
Pro Balbo (automne).
55. Lettres 119-126.
In Pisonem.
Lettres 127-129.
De Oratore (avant novembre).
Lettre 130.
54. Lettres 131-147 (janvier-août).
Pro Plancio (pas après août).
Pro Scauro (id.).
Pro Rabirio Postumo.
Partitiones Oratoriae (?).
Lettres 148-165.
53. Lettres 166-178.
52. *Pro Milone* (8 avril).
Lettres 179-182.
51. *De re publica* (commencé en 54, publié avant juillet 51).
De legibus (?) (composé vers cette époque, n'a probablement pas été publié par Cicéron).
Tyrrell, tome III. Lettres 183-237 (PROCONSULAT EN CILICIE).
50. Lettres 238-300 (ID.).

Pendant la guerre civile et la dictature de César (49-15 mars 44).

49. **Tyrrell, tome IV.** Lettres 301-405.
48. Lettres 406-422.
47. Lettres 423-450.
46. Lettres 451-457.
Brutus (avant avril).
Paradoxa (après le *Brutus*, avant le milieu d'avril).
Lettres 458-494 (avril-octobre).
Pro Marcello (avant la lettre 495, *Fam.*, 4, 4, 3).
Lettres 495-498.
Pro Ligario (après la lettre 498, *Fam.*, 6, 14, 2).
Orator (avant la lettre 499, *Att.*, 12, 6, 3).
De optimo genere oratorum (?).
Lettres 499-530.
45. Lettres 531-544 (janvier-février).
Consolatio (finie en mars).
Tyrrell, tome V. Lettres 545-576 (mars-avril).
Hortensius (mars-mai).
Lettres 577-589 (1er-12 mai).
Lucullus (ou *Academica priora*) (avant le 13 mai).
Lettres 590-626 (13 mai-23 juin).
Academica (*posteriora*) (avant le 25 juin).
Lettres 627-631 (25-29 juin).
De Finibus (vers le mois de juin, avant la lettre 632, *Att.*, 13, 21, A).
Lettres 632-680 (de la fin de juin au milieu de décembre).
Pro Dejotaro (automne, avant la lettre 681, *Fam.*, 9, 12, 2).
Lettres 681-693 (fin décembre).
Tusculanes (?) (après le *De Finibus*, avant le *De natura deorum*).
Timée (?) (probablement avant le *De natura deorum*).
De natura deorum (?) (en 45-44).
44. Lettres 694-698 (janvier-15 mars).
De senectute (probablement avant la mort de César).

Après la mort de César (après le 15 mars 44).

De divinatione (?) (commencé avant la mort de César, continué après, date de publication incertaine).

Lettres 699-719 (15 mars-fin avril).
De fato (mai-juin).
Lettres 720-752 (1er mai-20 juin).
De amicitia (après le *De senectute*, avant le *De officiis*).
Lettres 753-773.
Topica (20-28 juillet).
Lettres 774-786 (20 juillet-fin août).
1re Philippique (2 septembre).
Tyrrell, tome VI. Lettres 787-789 (2-19 septembre).
2e Philippique (écrite après le 19 septembre).
Lettres 790-811 (fin septembre-19 décembre).
3e Philippique (20 décembre, matin).
4e Philippique (20 décembre, immédiatement après la séance du sénat où la 3e *Philippique* a été prononcée).
Lettres 812-815 (20 décembre, soir, à fin décembre).
De officiis (achevé en novembre-décembre).
43. *5e Philippique* (1er janvier).
6e Philippique (1er janvier, immédiatement après la séance du sénat où la 5e *Philippique* a été prononcée).
Lettres 816-820 (fin janvier-commencement de février).
7e Philippique (janvier ou février, avant le 15 février).
Lettres 821-822 (fin février-commencement de mars).
8e Philippique (février ou commencement de mars).
9e Philippique.
10e Philippique.
11e Philippique (peu avant la lettre 823, *Fam.*, 12, 7).
Lettre 823 (vers le 6 ou le 7 mars).
12e Philippique.
Lettres 824-836 (16-31 mars).
13e Philippique (fin mars ou avril).
Lettres 837-844 (1er-21 avril).
14e Philippique (21 avril).
Lettres 845-916 (après le 21 avril).

Lettres 917-931 (dates inconnues).
Fragments de lettres (Tyrrell, VI, p. 291).
Autres fragments (de date inconnue ou d'importance tout à fait secondaire : Müller, Fragments, p. 231).

IV

L'ENSEIGNEMENT DU LATIN EN ROUMANIE

PAR S. LAMBRINO

Professeur au lycée de Târgoviste (Roumanie).

La valeur de l'enseignement du latin est parfois conditionnée par certaines circonstances locales qui varient d'un pays à l'autre. Dans les quelques pages qui suivent, je voudrais parler des circonstances qui ont imposé l'enseignement du latin en Roumanie et qui l'ont maintenu à la place d'honneur jusqu'à l'heure actuelle.

Si, en France, la tradition du latin classique s'est perpétuée sans interruption à travers tout le moyen âge, il n'y a rien eu de semblable chez les Roumains. Notre peuple a vécu loin du monde occidental, romano-catholique, dont il était séparé par les populations slaves établies entre le Danube et la mer Adriatique. Le souvenir même des Romains s'était éteint et notre premier chroniqueur, au XVIe siècle, ne connaît que vaguement l'origine romaine du peuple dont il écrivait l'histoire.

Ce sont les Jésuites qui, les premiers, essayèrent d'établir en Moldavie des écoles où l'on enseignât le latin. Leurs efforts répétés au cours du XVIe et du XVIIe siècle n'eurent pas de suite à cause de la situation troublée où se trouvait le pays. D'autre part, les fils des boyards allaient parfois faire leurs études à l'étranger, dans les Universités latines de Pologne ou d'Italie[1]. Cependant, ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'un contact prolongé et fécond put être établi avec le latin qui avait civilisé l'Europe. A cette époque, les Roumains de Transylvanie, soumis à l'empire d'Autriche, furent sollicités de passer au catholicisme. Une partie d'entre eux acceptèrent, et quelques jeunes partisans de l'union avec l'Église de Rome furent envoyés aux collèges religieux jésuites de Vienne et

1. De ce nombre furent, au XVIIe siècle, le chroniqueur moldave, Miron Costin, qui fit ses études en Pologne, et le chroniqueur valaque, Constantin Cantacuzène, qui alla en Italie. Ils embrassèrent dans leur histoire tous les Roumains, qui vivaient dans des groupes isolés, en les faisant descendre des colons romains établis en Dacie. Mais leurs idées restèrent enfermées dans leurs écrits qui circulaient en manuscrits dans des cercles restreints, et ne trouvèrent pas d'écho dans la masse du peuple, ni dans les conceptions politiques des princes. Cf. N. Iorga, *Histoire des Roumains et de leur civilisation*, Paris, H. Paulin, 1920, p. 190 et 198.

de Rome même, où ils reçurent l'instruction propre à faire d'eux les propagandistes du catholicisme parmi les Roumains. Dans ces collèges ils firent la connaissance de la littérature latine, de l'histoire romaine, ils apprirent l'expansion du peuple romain et la conquête de la Dacie par l'empereur Trajan[1]. En même temps, ils constatèrent la ressemblance de la langue roumaine avec la langue latine. La conclusion s'imposait d'elle-même : le peuple roumain descendait des colons romains amenés par Trajan et la langue roumaine était une corruption du latin. De retour au pays, ces jeunes théologiens, riches de cette révélation, devinrent les apôtres du nationalisme auprès du peuple méprisé par ses maîtres d'une autre nationalité, et armés de la connaissance du latin ils entreprirent nos premiers travaux scientifiques d'histoire et de philologie. De Transylvanie, le « courant latiniste », comme on l'a appelé chez nous, gagna les principautés danubiennes, la Valachie et la Moldavie, qui croupissaient sous l'influence de l'esprit néo-grec apporté dans le pays par les Phanariotes. Le latin y rencontra le français, qui commençait à faire sentir son influence vivifiante. Mais, si le français mettait sous les yeux émerveillés des modèles de beauté incomparables, le latin, en plus d'une littérature riche et saine, nous apportait le ferment de notre vie nationale. C'est par lui que s'était éveillée et prenait consistance la conscience nationale qui faisait des Transylvains, des Valaques et des Moldaves un seul peuple aux aspirations identiques. Et lorsque, au siècle dernier, la Valachie et la Moldavie se réunirent sous un même prince et que les premières Écoles et Universités furent fondées, le latin prit la place d'honneur. Ainsi se renouait la tradition romaine, qui avait été interrompue pendant de si longs siècles, du moins dans la conscience des classes cultivées. Elle remplaça la civilisation slavo-byzantine, sous l'influence de laquelle notre peuple a vécu pendant le moyen âge et le commencement des temps modernes.

On voit donc que le latin, en Roumanie, a été plus qu'un simple objet d'étude, plus qu'un cycle de connaissances que tout homme instruit doit posséder. Il était le support et l'illustration de la langue roumaine, l'instrument qui devait créer et fortifier notre unité nationale et cette mentalité commune dont notre peuple avait besoin. Il devint indispensable à notre enseignement, où il

1. N. Iorga, *ouvrage cité*, p. 224 et suiv., et surtout p. 231-232.

garda sa place, malgré les objections soulevées depuis quarante ans par les partisans d'une instruction moderne purement scientifique. Pendant ce temps, le grec fut peu à peu abandonné et maintenant il est presque complètement éliminé.

Mais, pour que l'enseignement du latin donnât les fruits qu'on en attendait, les élèves devaient prendre le plus large contact avec la littérature latine. En conséquence, on simplifia l'enseignement de la langue en le réduisant à la quantité de connaissances nécessaires pour l'intelligence des textes. En premier lieu, ce fut le thème qui en souffrit. Le thème a le tort de ne familiariser l'élève qu'avec le dictionnaire, et les dictionnaires les mieux faits contiennent forcément un latin restreint, morcelé et composite. D'autre part, un dictionnaire ne peut donner qu'une idée imparfaite du contenu et de l'emploi d'un terme. On n'en acquiert une connaissance nette et vraie qu'à travers de nombreuses lectures qui révèlent le mot vivant, dans son rôle historique. Cherchant dans les textes l'esprit qui s'y révèle, on abandonna le thème et tout ce qui pouvait retarder le contact avec les œuvres littéraires. Tout le temps destiné à l'étude du latin fut consacré à la lecture expliquée des auteurs. Dès la première heure, l'élève, après avoir pris connaissance des règles de prononciation, lit un texte latin. C'est d'abord du latin forgé; ce sont ensuite de petits extraits des auteurs latins les plus faciles, adaptés, bien entendu, à la mesure des connaissances que les élèves ont acquises. Avec l'aide du professeur ils en font sortir les règles, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliquées. De cette manière, le texte précède toujours la règle à laquelle il sert de source, et les règles à apprendre ne dépassent pas les besoins stricts du texte à traduire.

Telles sont les conditions dans lesquelles le latin est devenu un objet d'étude en Roumanie et telle est la manière dont on l'enseigne. Comme nous l'avons vu, le latin a été indispensable à notre enseignement pendant la formation de la conscience nationale de notre peuple. Il semble qu'il continuera d'être tout aussi nécessaire dorénavant. En effet, l'État roumain qui est sorti de la grande guerre est formé de la réunion de toutes les régions habitées par des Roumains. Ces Roumains ont vécu dans des milieux divers et se sont formés dans des écoles d'esprit différent : austro-allemandes, hongroises ou russes. Le latin peut assumer la tâche d'être le support et le complément de la langue roumaine,

pour créer, comme en Bessarabie, ou achever, comme en Transylvanie, cette mentalité commune dont a besoin le peuple roumain.

Pour accomplir cette tâche, l'enseignement du latin devra garder la méthode employée jusqu'à présent, qui consiste à s'attacher à l'œuvre littéraire pour en dégager l'esprit et la beauté. Mais cette méthode pose un problème qui intéresse l'avenir même du latin. Est-ce que cette langue doit être, dans l'enseignement secondaire, l'objet d'une étude minutieuse et approfondie, ou bien devrait-on plutôt réduire l'étude du mécanisme de la langue au minimum nécessaire pour pouvoir aborder assez vite un plus grand nombre d'œuvres littéraires? C'est ce dernier point de vue qui s'est généralisé dans notre enseignement. L'étude de la langue est réduite à la connaissance des formes générales de la déclinaison et de la conjugaison. On y ajoute les éléments fondamentaux de la syntaxe : l'emploi du subjonctif, du participe, du discours indirect. Ensuite on s'attache à l'explication des textes. Le commentaire en est surtout historique et archéologique; il ne devient grammatical que dans la mesure où il est nécessaire pour bien comprendre le texte. Le résultat est qu'en ne s'attardant pas à chaque pas et à chaque tournant on peut saisir dans son ensemble la beauté d'un passage poétique, l'enchaînement des idées dans un discours.

J'ai enseigné moi-même le latin d'après cette méthode et j'ai même essayé de faire un pas en avant dans cette voie. Après avoir habitué les élèves au vocabulaire d'un auteur, à ses procédés, je leur lisais à haute voix un passage inconnu de cet auteur, qu'ils devaient écouter sans s'aider du livre. Les phrases latines, prose ou vers, bien rythmées, avec leurs vocables connus, leurs terminaisons qui servaient de rappel, étaient comprises directement. Il y avait parfois des lacunes, qui disparaissaient à une reprise du passage. La lecture avançait, le texte devenait vivant et gardait la continuité dont il a besoin pour révéler son intérêt ou sa beauté. Ainsi il cessait d'être un objet inerte, occasion et motif de perpétuelles remarques grammaticales, et devenait un beau vêtement sur une belle pensée.

Je ne veux pas donner mon expérience comme définitive, mais elle m'a montré l'intérêt que le contenu des textes latins peut susciter et la rapidité avec laquelle les élèves peuvent le saisir quand

le chemin est débarrassé de tout obstacle. Peut-être est-ce là la voie dans laquelle on pourrait diriger l'enseignement du latin, si, sans méconnaître l'intérêt que peut présenter l'étude de la langue, on cherche surtout par la pratique des études latines à former l'esprit des élèves.

V

LA GRAMMAIRE LATINE DEPUIS LE MOYEN AGE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE

PAR CH. SVOBODA

Professeur à l'Université de Brno (Tchécoslovaquie).

Au moyen âge, on employait dans l'enseignement du latin soit des manuels de grammairiens romains (Donat, Priscien), soit des ouvrages inspirés par eux.

Par son érudition étendue, ISIDORE appartient encore entièrement à l'antiquité. Il connaissait beaucoup d'écrivains anciens, sans doute surtout indirectement. Le Ier livre de ses *Étymologies* s'appuie sur Donat. Isidore expose que l'écriture fut inventée par les Juifs, communiquée aux Phéniciens, puis par Cadmus aux Grecs, et transformée par la nymphe Carmenta. Il traite des huit parties du discours, puis des syllabes, des pieds, de la ponctuation, de l'orthographe, — les mots semblables sont distingués, par exemple *equus* et *aequus*, — de l'analogie, de l'étymologie, des barbarismes, des figures, etc. Au Xe livre, il explique l'origine et le sens des mots, classés selon l'alphabet. Les étymologies sont souvent fausses, par ex. *beatus* de *bene auctus*, *clarus* et *celsus* de *caelum*. Au livre Ier des *Differentiae*, Isidore distingue les synonymes, comme *bibere* et *potare*, *terminus* et *finis*, et des mots qui se ressemblent, comme *auena* et *habena*, *lauat* et *labat* (le *b* avait déjà le son *v*). Servius et Agroecius étaient ses sources principales. Maintes distinctions sont erronées, par ex. celle de *afficimur honore* et *adficimur morte uel iniuria*. Au IIe livre, quelques termes sont l'objet de distinctions théologiques minutieuses, par ex. *anima* et *corpus*, *animus* et *anima*, *lex* et *euangelium*.

En plein moyen âge, au VIIe siècle, nous rencontrons un Tou-

lousain qui se nommait avec orgueil VIRGILIUS MARO. Dans ses *Epitomae* et ses *Epistulae*, il donna tantôt des extraits de Donat et d'Isidore, tantôt des fictions insensées. Il énumérait douze qualités de la langue latine : 1° *usitata;* 2° *assena*, qui met une lettre au lieu d'un mot; 3° *semedia*, qui n'est ni usuelle ni tout à fait inaccoutumée, etc. Un mot *ignis* devient selon la catégorie : *quoquihabin*, *ardon*, *calax*, *spiridon*, *rusin*, etc. Virgile introduit un septième cas dans la déclinaison (le cas sans préposition). Il distingue *preces* (la demande impertinente) et *prex* (la demande aimable), *uesper* (le crépuscule), *uespere* (le temps de neuf heures du soir), *uesperum* (après le coucher du soleil) et *uespera* (l'aube du jour). Il cite les formes du pronom : *helus*, *helius*, *heli*, *helum*, *ellus*, et raconte que ses amis Galbungius et Terentius discutaient pendant cinq jours et cinq nuits sur la question de savoir si *ego* possède un vocatif. Il donne des formes *fior*, *legerebam*, prétend que *aggo* signifie une action joyeuse, traite de la *scinderatio fonorum*, par ex. *germen* au lieu de *regnum*, et donne des étymologies fantaisistes, comme celle de *uxor : quae a uiro fuerat uxorata in coitu*, de *cor : corruptio sensum*. Il cite Homère, Énée et Martulus parmi les écrivains latins!

Au VIIIe siècle, les moines anglo-saxons ont composé des grammaires. L'*Ars* de WYNFRITH (Boniface) s'appuie sur Charisius et Donat; elle contient la conjugaison détaillée des paradigmes *laudo*, *moneo*, *emo*, *audio*. Comme les traités anciens de l'orthographe, le livre *De orthographia* de BÈDE traite non seulement de la façon d'écrire les mots, mais aussi de la morphologie, de la syntaxe et de la sémantique, selon un mode de présentation alphabétique. Les mots qui accusent la confusion de *b* et *u*, comme *exuuiae* et *excubiae*, *uellus* et *bellus*, sont encore distingués. La *Grammatica* d'ALCUIN a la forme d'un discours entre le maître et ses élèves Franco et Saxo. Les sons, les syllabes et les huit parties du discours y sont traités. L'explication est parfois sèche, tout à fait dans la manière de Priscien, parfois plus vive, par ex. : SAXO — *Heu, quid interrogas de interiectione? quantas me audisti incondita uoce proferre, dum ante pedes magistri iacui.* | FRANCO — *Audiui et timui motumque animi in exclamationibus uocis intellexi.* Le moine Alaman ERMENRICH (*Epistula ad Grimaldum*) combina les définitions de Priscien et les règles de prosodie avec des réflexions théologiques. Ses exemples sont tirés de l'Écriture.

Au temps de la scolastique florissante, apparaissent deux grammaires détaillées : le *Doctrinale* d'Alexandre DE VILLEDIEU (1199?) et le *Graecismus* d'ÉBERHARD DE BÉTHUNE (1212?). Elles sont fondées sur Donat et Priscien. Le *Doctrinale* est composé en hexamètres et contient la morphologie, la syntaxe, la prosodie et les figures. Dans l'explication du genre grammatical, les substantifs sont pourvus de pronoms en fonction d'article, par ex. *haec dicenda quies, hic pes et dicitur hoc aes*. Les noms propres sont parfois défigurés, par ex. *Sortes* au lieu de *Socrates*. Des noms nouveaux, comme *Carnotum* (Chartres) figurent comme exemples. Quelques exemples aussi sont empruntés à l'école : *ut cupidus ludi puer est timidusque flagelli* (génitif avec l'adjectif), *discipulos caedit cum uirgis terga magister* (périssologie). Le *Doctrinale* devint la grammaire la plus courante à la fin du moyen âge ; il en existe à peu près 250 manuscrits et 300 éditions.

Le *Graecismus* est composé en hexamètres et en pentamètres. Son titre provient des nombreux noms grecs qui figurent dans le livre. La préface est écrite dans une prose ampoulée : *Quoniam ignorantiae nubilo turpiter excaecati quidam imperiti fatuitatem exprimentes asininam*... Au commencement, nous trouvons la doctrine des figures ; à l'occasion, on traite aussi du changement des sons. La morphologie contient beaucoup d'explications mythologiques, techniques et sémantiques. On énumère les Muses, les Parques, on décrit le navire, on discerne les termes qui expriment le baiser, etc. Les étymologies sont insensées, par ex. *Areopagus* de *ares*, c'est-à-dire « la vertu », *egloga* de *egle*, c'est-à-dire « le bouc ». Dans la syntaxe, on traite de la construction de quelques verbes et de l'accord.

De cette même époque provient probablement le livre des *Synonyma*, composé en hexamètres par le poète et alchimiste John GARLAND. L'auteur promet dans l'Introduction qu'il traitera des synonymes et des homonymes, mais il ne fait qu'énumérer les synonymes d'environ 150 mots. Ainsi, pour le mot *crudelis*, il donne les synonymes *nequam*, *austerus*, *improbus*, *atrox*, *ferus*, etc. Parfois il donne aussi des étymologies, qui sont ordinairement fausses, ainsi *mare* de *amarum*. De même qu'Éberhard, il savait un peu le grec ; il écrit *oictro* = malheureux. Il tient compte de mots strictement médiévaux : *depessulare*, *guerra*, *stralates*.

Les humanistes avaient le même but que les grammairiens du

moyen âge : apprendre à écrire et à parler le latin, mais ils voulaient enseigner la langue élégante, dont s'étaient servis les meilleurs écrivains romains. Ils ne se contentaient plus de Donat et de Priscien. L'œuvre de Valla (*Elegantiae latinae linguae*) repose sur la connaissance solide des écrivains (Térence, Cicéron, Horace, Martial, Quintilien, Lactance) et des grammairiens romains. Valla louait Servius, Donat et Priscien, mais dédaignait Isidore et les grammairiens du moyen âge. Il ne donne pas un système complet de la grammaire et ne discute que des différentes particularités de la langue. Il cite, par exemple, les formes *natabus*, *mulabus*, *mis*, *tis*, *sis*, détermine le sens des adjectifs en *-ilis*, *-bundus*, *-osus*, *-eus*, compare les formes du pronom personnel grec et latin, distingue le sens de *memoria mea* et *memoria mei*, observe que *nunc* n'a pas toujours le sens temporel, traite de la construction de *interest*, de l'accord des verbes, de la position de l'adjectif, des négations, distingue entre les mots *libertus* et *libertinus*, *potus* et *potio*, etc.

Valla, pendant longtemps, n'eut pas de successeurs ; on ne composait encore que des manuels scolaires, comme au moyen âge. Les *Rudimenta grammatices* de Perotti (1468) sont rédigés par questions et réponses. A la fin de chaque partie, un examen. On distingue sept genres du nom : masculin, féminin, neutre, commun, promiscuum (par ex. *passer*), omne (*felix*), incertum (*dies*). Les règles du genre tiennent compte seulement de la terminaison, non du radical ; elles sont pour cela trop complexes. Dans la déclinaison, les substantifs reçoivent toujours le pronom *hic*. On distingue sept manières de joindre les verbes avec les noms : nominatif, verbe, accusatif ; nominatif, verbe, datif ; nominatif, verbe, deux accusatifs, etc. A propos de la syntaxe, on distingue les synonymes. A la fin, l'ouvrage traite des figures, de la ponctuation et de la forme des lettres.

La grammaire de Martinez de Lebrija (*Grammatica*, 1481) est plus détaillée. Quelques règles sont en vers. Dans les notes, qui ressemblent à des gloses juridiques, on discute minutieusement des passages d'écrivains anciens. La grammaire se divise en quatre parties : orthographe, prosodie, étymologie, syntaxe ; les éléments de cette division se trouvaient déjà chez les grammairiens anciens et médiévaux. Martinez distinguait huit déclinaisons du substantif (*musa*, *dominus*, *templum*, *sermo*, *tempus*, *sensus*, *ueru*, *dies*),

quatre de l'adjectif (*bonus*, *prudens*, *breuis*, *acer*), quatre du pronom (personnel, démonstratif, possessif, *nostras*) et quatre conjugaisons (*amo*, *doceo*, *lego*, *audio*). Il divisait les noms et les verbes selon leur origine en primitifs et dérivés. Il énumérait beaucoup d'espèces de conjonctions : collectiuae (par ex. *ergo*), dubitatiuae (*an*), approbatiuae (*si quidem*), complectiuae (*enim*), continuatiuae (*cum*), etc.

Les manuels de Pauteren (*Prima pars*, 1512; *Syntaxis*, 1513) comprennent des règles en vers obscurs, des explications en prose et des notes avec beaucoup d'exemples. Dans la syntaxe, on traite de l'accord et du régime : le *gerundiuum* et le *gerundium* sont distingués pour la première fois. Le médecin anglais Th. Linacre (*De emendanda structura latini sermonis*, 1524) cherchait à définir toutes les notions grammaticales. La chose n'était pas facile : par ex. *tempus esto quod certam actionis qualitatem secundum prius et posterius demonstrat*. Il a parlé, probablement le premier, de la concordance des temps. Comme figures de syntaxe, il cite l'ellipse, la prolepse, le pléonasme, la tmèse et l'énallage (par ex. le comparatif au lieu du superlatif). Mélanchthon (*Grammatica latina*, 1525) donne toujours règle, exemples et exceptions. Il énumère beaucoup de paradigmes, par exemple dans la troisième déclinaison : *poema*, *cubile*, *lac*, *mel*, *pugil*, *sol*, *consul*, *paean*, etc. Il distingue les verbes en *-bo*, *-co*, *-sco*, *-do*, *-go*, *-io*, *-lo*, *-mo*, etc.

Après Valla, les œuvres grammaticales les plus intéressantes sont celles de Jules-C. Scaliger (*De causis linguae latinae*, 1540) et de Fr. Sanchez (*Minerva de causis linguae latinae*, 1587). Les titres mêmes prouvent que les auteurs, ne se contentant pas de la description des phénomènes, en cherchaient l'explication. L'érudition philosophique des auteurs apparaît çà et là : Scaliger suivait Aristote, tandis que Sanctius était un adepte des sceptiques.

Scaliger prétendait définir chaque notion et donner l'étymologie de chaque mot : il dérivait par ex. *littera* de *linea* et *ordo* de ὄρον ὁῶ. Il comparait les mots latins avec les grecs. Le premier depuis l'antiquité, il fixa son attention sur la prononciation. Il décrit par exemple celle du *k* : *Siccissime est pronunciandum, non mucrone, sed latiore parte linguae interioris adducta ad palatum atque astricta, ut quam tenuissimus quamque expeditissimus sonus transabeat*. Il distinguait trois sortes de *i* : *i* propre, le son proche

de *e*, et le son proche de *y*. Il comparait la prononciation latine avec celle des autres nations, en particulier des Basques. Il parlait des interversions et des disparitions de lettres (par ex. *natus* de *gnatus*), des changements intérieurs (*moeri*, *muri*), des changements dans la flexion (*audio*, *audiui*), etc. Il montrait que *l* et *r* précèdent toujours les autres consonnes. Il discernait trois dimensions des syllabes, la largeur (aspiration), la hauteur (accent) et la longueur. Il comparait *r* dans *sapientior* et σοφώτερος. Il prenait pour principal mode du verbe l'indicatif; il reconnaissait en outre l'impératif, l'optatif et le subjonctif, en rejetant les autres modes, *promissiuus*, *minatiuus*, *precatiuus*, *coniunctiuus*. Il discernait les prépositions de mouvement et de repos et les adverbes de temps, de lieu et de manière. Il pensait que les mots sont artificiels, non naturels, du fait qu'ils diffèrent d'une nation à l'autre.

Sanchez jugeait également que les mots sont le produit de la réflexion. Comme Scaliger, il dérivait les mots du grec, par ex. *lapis* de λᾶς, *uapulo* d'ἀπολλύω. Il s'efforçait de simplifier la grammaire. C'est pourquoi il reconnaissait, en se référant aux Hébreux et aux Arabes, seulement trois parties du discours : le nom, le verbe et la particule; les interjections étaient exclues par lui de la grammaire et les pronoms pris pour des noms. Sanchez admettait seulement deux nombres, singulier et pluriel, et deux genres, masculin et féminin. Il distinguait trois temps du verbe, mais onze différences (subjonctifs et impératifs). Sceptique, Sanchez n'aimait pas les définitions; il écrit, par exemple : *declinatio, inquiunt, est casuum uariatio. Nos nullam posuimus definitionem, contenti dixisse ex differentiis nominis oriri declinationem.* La syntaxe était disposée chez lui comme chez Pauteren. Sanchez cherchait à trouver la signification originelle des cas; il enseignait que le nominatif n'est dirigé par rien, que le génitif désigne le possesseur et que le datif exprime l'acquisition. Il faisait beaucoup appel à l'ellipse; il suppléait par exemple pour l'ablatif de comparaison la préposition *prae* et expliquait la construction *tua interest* comme *inter tua negotia est.*

L'*Aristarchus* (1635) de G.-I. Voss contient moins d'idées originales, mais, en revanche, une reconstruction détaillée et critique des doctrines des grammairiens anciens. Comme Scaliger et Sanctius, Voss comparait le latin avec le grec et l'hébreu, prenant celui-ci pour la langue la plus ancienne. Il traitait de l'écri-

ture des différentes nations, des sons, des syllabes, des accents, des parties du discours, de la syntaxe. Comme exemples il citait aussi des inscriptions. La syntaxe était divisée en régulière et figurée. Beaucoup de choses étaient expliquées par l'ellipse, par ex. *magno scil. pretio emere*, *nubere scil. se alicui*. Voss édita aussi un vocabulaire étymologique du latin (*Etymologicon linguae latinae*, 1661). Ses étymologies sont d'ordinaire fausses. Il reconnaissait des changements de sons tout à fait impossibles, par ex. *a* changé en *ae* (βραβεῖον > *praemium*), en *au* (πλατύς > *plaustrum*), *e* en *o* (ἵμερος > *amor*), etc.

Après Voss, Th. Ruddiman écrivit une grammaire détaillée (*Institutiones grammaticae latinae*, 1725). Il la disposa selon la manière accoutumée, mais en traitant de l'orthographe et de la prosodie seulement dans un appendice. Il donne toujours la règle en vers, puis une explication en prose, et dans les notes beaucoup d'exemples. Ses règles sont très nombreuses et peu claires, par ex. *Queis uo dat finem, per ui labuntur et utum. At fluo uult fluxi fluxum, struo struxi structum. Vultque ruo ruitum, das utum proles tibi solum*... Il y a quarante-six règles pour le genre des substantifs, soixante-et-onze pour la déclinaison régulière, vingt-sept pour l'irrégulière, etc. La prothèse (*gnauus*), l'épenthèse (*relligio*), la syncope (*caldus*) sont traitées comme figures. L'apposition est regardée comme une ellipse (par ex. *urbs Roma scil. ens*), *egomet* comme un pléonasme, *Romanus* au lieu de *Romani* comme une énallage.

Au XVIIIe siècle, les écoles latines florissantes en Allemagne inspirèrent quelques travaux remarquables. Chr. Keller traita le premier d'une manière systématique de l'orthographe latine (*Orthographia latina*, 1700). Il s'appuyait sur de vieux manuscrits, sur des inscriptions de pierres et de monnaies et aussi sur l'étymologie. J.-G. Walch et J.-N. Funck tentèrent d'esquisser l'histoire de la langue latine. Walch (*Historia critica latinae linguae*, 1716) distinguait dans l'évolution du latin : 1° l'époque barbare, jusqu'à Livius Andronicus, 2° moyenne, jusqu'à Cicéron, 3° d'or, jusqu'à Auguste, 4° d'argent, à Antonin le Pieux, 5° de cuivre, à Honorius, 6° de fer, jusqu'à la Renaissance. Il prenait le latin pour une langue indépendante, mais soumise à l'influence du grec. Contre lui, Funck (*De origine latinae linguae*, 1720 ; *De adolescentia*, 1723, etc.) dérivait le latin de l'allemand ! Les périodes de la

langue s'appelaient, selon les degrés de l'âge humain, l'enfance jusqu'à Andronicus, l'adolescence jusqu'à Sylla, etc.

Au commencement du XIXe siècle, lorsque Grimm fonda la grammaire historique de l'allemand, K.-L. Schneider (*Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, 1818) et K.-L. Struve (*Ueber die lateinische Declination und Conjugation*, 1823) édifiaient la grammaire scientifique du latin. Ils se fondaient sur les travaux des grammairiens anciens et sur une analyse solide des monuments littéraires et épigraphiques. Schneider fut le premier qui traita de la phonétique d'une manière systématique. Comme Scaliger, Sanctius et Voss, il prenait le grec pour une langue plus ancienne et plus primitive. Struve expliquait avec raison les exceptions apparentes de la déclinaison par l'appel à différents radicaux (*iecur*, *iecinoris*), ou par la théorie du changement phonétique (*lac*, *lactis*). Sans raison, il soutenait qu'il y avait à l'origine une seule déclinaison, modifiée peu à peu par la contraction et par la syncope.

Se basant sur un écrit de Torsellini (1598), F.-G. Hand entreprit une œuvre minutieuse sur les particules, qu'il n'acheva pas (*Tursellinus seu de particulis latinis*, 1829). Il traitait par ordre alphabétique des adverbes, des prépositions, des conjonctions et des interjections. Il cherchait leur origine et établissait la signification des mots. Quelques faits sont bien expliqués, par exemple l'appartenance de *iam* avec *is* et *ibi*, l'analyse de *adeo* en *ad eo*. Dans la distinction des conjonctions causales, il se réfère à Schopenhauer.

K. Reisig et F. Haase s'efforcèrent enfin d'approfondir la grammaire au point de vue philosophique.

Reisig (*Vorlesungen über lateinische Sprachwissenschaft*, 1839) était un romantique, et comme son maître G. Hermann, partisan de Kant. Il affirmait que la langue est un produit de la nation, que l'enthousiasme est sa source, et qu'elle est gouvernée par des lois. Il tenait pour lois fondamentales de la langue les formes intuitives du temps et de l'espace, les catégories et les sensations primitives. Le nombre se déduit de la catégorie de quantité; l'affirmation, la négation, l'adjectif et l'adverbe de celle de qualité, etc. Il dérivait le latin du vieil italique et de l'éolien. Ses explications morphologiques sont d'ordinaire erronées, par ex. que *-arum* est l'éol. -αϝων, que *u* est ajouté dans *bouis* pour éviter l'hiatus. Ses explications syntaxiques sont meilleures. Il considérait l'interjection comme

la plus ancienne partie du discours. Il enseignait que le présent historique traduit un mouvement de l'imagination. Il limita avec raison le domaine de l'ellipse. Il fonda la sémantique sur la doctrine de l'association des idées, la synecdoque, la métonymie et la métaphore étant les associations les plus primitives.

Haase (*Vorlesungen über lateinische Sprachwissenschaft*, éd. 1874) se rattache à Hegel. Il soutenait que la langue imitait d'abord le son entendu et que les racines étaient les images sensibles des impressions. Il distinguait trois degrés dans l'évolution de la langue : 1° emploi des interjections dans la famille primitive; 2° différenciation des parties du discours dans la nation : 3° formation des phrases et des périodes dans l'État. Le but principal de Haase était de fonder la sémantique, dans laquelle il comprenait aussi les autres parties de la grammaire. Il traite : *a)* de la détermination du sens par la forme (morphologie); *b)* des rapports du sens et de la pensée (tropes, synonymes, etc.); *c)* de la détermination du sens par la jonction des mots (*syntaxe*). Les explications sont souvent fantaisistes, par ex. que la voyelle *a* signifie l'humidité (*aqua*), *u* l'ordure (*udus*), que le « vin » en grec est masculin parce qu'il éveille la force, tandis que la pédanterie romaine n'y voyait qu'une chose morte. D'autre part, Haase s'appliquait heureusement à réduire le rôle de l'ellipse, contestant par ex. que dans *magni facio* il y ait un *pretii* sous-entendu, etc.

La spéculation philosophique était de peu de profit pour la grammaire latine et fut tôt abandonnée. Elle cessa quand commença l'exploration historique des monuments littéraires et épigraphiques et la comparaison avec d'autres langues. Celle-ci modifia à fond la grammaire du latin comme des autres langues indo-européennes, c'est avec elle que commence une nouvelle ère de la linguistique latine qui n'est pas encore achevée.

Ch. Svoboda.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages récemment parus qui ont une portée générale, qui intéressent une discipline, un genre, une doctrine, une méthode, en réservant aux périodiques spéciaux la critique des ouvrages de sujet spécial ou limité. Les auteurs et éditeurs sont priés d'adresser les ouvrages susceptibles d'être annoncés, et éventuellement les notices qui s'y rapportent, au rédacteur en chef de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

Sous la rubrique « Bibliographie », il n'est peut-être pas inutile de signaler que la maison Fock, de Leipzig, a recommencé la publication de ses *Catalogues* gratuits, qui constituent de véritables inventaires méthodiques. Le n° 524, paru antérieurement, vient d'être complété par le n° 530, qui constitue la seconde partie du tome *Klassische Philologie*. On trouvera dans ce Corpus, sous quatorze rubriques, les titres de 10,000 publications ou recueils de publications relatives à l'antiquité classique.

En attendant l'installation de l'Institut de coopération intellectuelle, qui ne saurait plus tarder, la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations vient de faire paraître, sous le titre :

Index bibliographicus,

sa première publication bibliographique, que j'avais annoncée dans une précédente Chronique. « Cette publication ne prétend pas offrir un modèle de perfection bibliographique, reconnaît l'auteur lui-même, qui est M. M. Codet, le distingué directeur de la Bibliothèque nationale suisse; les conditions dans lesquelles elle a été exécutée ne le permettaient pas » (Introd., p. xvi). De fait, les services qu'elle rendra aux travailleurs pour la philologie latine sont discutables. Tout ce que nous trouvons à la rubrique des langues et littératures classiques (nos 410-413, 851-855), c'est une demi-douzaine de publications parmi lesquelles ne figurent ni les périodiques italiens : *Rivista di filologia*, *Bollettino di filologia classica*, ni le *Bulletin bibliographique du Musée belge*, ni le *Museum hollandais*, ni les différents bulletins, épigraphique, papyrologique, de la *Revue des Études grecques*, ni le *Bulletin de la Société de linguistique*, ni (honte à moi!) la *Revue des revues*, qui constitue la seule bibliographie analytique complète et systématique de l'antiquité gréco-latine!

Enfin, quand j'aurai dit que la *Revue des Études latines* est donnée comme « uniquement consacrée à la bibliographie » (!), on me dispensera sans doute d'insister sur la nécessité de reprendre le travail par la base pour une prochaine édition. Mais je prends occasion de cette publication pour signaler l'intérêt que pourrait avoir un Guide bibliographique pratique des études latines que notre *Revue* se doit de publier et dont je soumets l'idée aux travailleurs de bonne volonté (qu'en pense M. Laurand, dont le si précieux Manuel contient déjà pour ainsi dire en puissance cette Bibliographie de la bibliographie?).

Le travail vient d'être tenté sur un point déterminé. M. L. Perret, professeur à l'Institut catholique, vient de publier une petite

Bibliographie pratique des inscriptions romaines

dans la « Nouvelle Collection à l'usage des classes » de la librairie Klincksieck, 42 pages, in-12, 2 fr. 50.

Ce petit livre répond à un besoin souvent signalé par M. R. Cagnat, qui le rappelle dans la préface : aider les novices à se débrouiller dans l'utilisation du *Corpus inscriptionum latinarum*. Il contient aussi l'indication de quelques ouvrages généraux, recueils d'inscriptions et manuels des sciences accessoires de l'épigraphie. Mais cette partie est par trop incomplète; pourquoi n'y avoir pas fait figurer, puisque aussi bien le Guide s'adresse aux novices, des recueils d'initiation, comme ceux de Diehl, Jacobsohn, Slotty, dans les « Kleine Texte », les *Textes archaïques* d'Ernout, les *Récréations épigraphiques* de Rambaud, etc.? Ce petit manuel a le tort de ne pas se suffire à lui-même, et ne dispensera pas d'avoir recours, même pour les renseignements les plus indispensables, à des ouvrages plus considérables, comme le Manuel de M. Cagnat.

Je reçois précisément, en même temps que ce petit guide, deux spécimens des recueils pratiques qu'il aurait pu utilement signaler. Les

Ausgewählten Pompejanischen Wandinschriften,

publiées par W. Heraeus dans la collection des *Vulgärlateinischer Texte* de Heidelberg à la suite de la *Cena Trimalchionis*, viennent de paraître en seconde édition, ou plutôt en réimpression. Il ne s'agit ici que d'un choix d'inscriptions très limité, sans notes, mais qui fournit, on le sait, une sorte de commentaire vivant et parlé au texte de Pétrone.

Tout autre est l'intérêt des relevés épigraphiques que contient une étude récente de

G. Söderström, *Epigraphica latina africana*. Diss. d'Upsal, 1924.

M. G. Söderström fait partie du groupe des savants suédois (Engström, Lundström, Armini, Löfstedt) qui se sont voués à l'épigraphie latine. Il

s'attache ici à étudier diverses particularités des inscriptions funéraires : notation de l'âge, de la parenté, des sentiments... Ses relevés ne font en général que confirmer ce que nous savons par d'autres études semblables; il n'y faut pas chercher en particulier de quoi enrichir notre connaissance du latin d'Afrique. Mais on y trouvera à glaner des faits intéressants pour l'histoire de la langue. Ainsi ceux qui confirment les observations de Pirson, Carnoy, Poukens, etc. (p. 11 et suiv., 22 et suiv.), sur la concurrence des cas marquant la durée, accusatif et ablatif : d'une part, on voit sur une même inscription l'ablatif *annis* suivi des accusatifs *menses* et *dies;* d'autre part, on trouve l'ablatif au singulier plus souvent qu'au pluriel. Beaux exemples de l'illogisme si fréquent en syntaxe dont je me propose de parler d'autre part.

D'Upsal encore m'arrivent deux brochures de M. H. Hagendahl; l'une est un complément (extrait des Mélanges Per Persson) à des *Studia Ammianea* dont j'ai déjà eu ailleurs l'occasion de dire beaucoup de bien; l'autre est une étude sur

Die Perfektformen auf -ere *und* -erunt. Skrifter Human. Vetensk.-Samfundet : Upsala, XXII, 3, 1923, 47 pages.

Ce qui m'intéresse particulièrement dans cet ouvrage est le sous-titre : *Ein Beitrag zur Technik der spätlateinischen Kunstprosa.* M. Hagendahl fait servir l'étude d'un fait morphologique à une théorie du style, ce qui est un principe de recherche particulièrement fécond quand il s'agit du latin. Des relevés nombreux qu'il a réunis et interprétés, il ressort ceci, que chez les écrivains de l'Empire le parfait en *-ere* ne survit guère que pour fournir une finale trochaïque devant le dernier mot de la clausule (cf. en particulier p. 7, 16 et 45). Le fait ne prend-il pas une portée considérable quand on se rappelle que chez Plaute déjà la finale *-ere* ne paraît employée que pour des raisons métriques (besoin d'une élision par exemple; cf. L. Havet, *Revue de philologie*, 1907, p. 230 et suiv.)? Ainsi voilà un doublet morphologique qui, étranger à l'usage et de la langue parlée et de la prose classique, se maintient pendant des siècles dans le jargon littéraire parce qu'il constitue une commodité métrique ou rythmique. Le procédé une fois reconnu, il ne reste plus qu'à l'étendre, et les occasions ne manqueront pas. J'en ai souvent noté moi-même des applications au cours de mes recherches de stylistique. Soit l'infinitif en *-ier*, que l'un appelle « archaïque » (Ruckdeschell), l'autre « vulgaire » (Wölfflin), la plupart « savant ou poétique » et quelques-uns à la fois « archaïque, vulgaire et poétique »! P. Lejay n'a pas résolu le problème posé par Horace, qui en a neuf exemples, dont un seul dans les Odes et huit dans les Satires. Le problème est d'ordre métrique : les huit exemples des Satires sont presque tous à l'avant-dernière place dans l'hexamètre,

comme les exemples de *-ere* sont à l'avant-dernière place dans la clausule; un infinitif en *-ārĭĕr* fournissait à Horace son dactyle obligatoire, et il n'a pas résisté à la tentation d'user de cette commodité. Il n'en faut pas davantage dans une langue artificielle comme le latin littéraire pour assurer la survie d'une forme et fausser, si l'on n'y prend garde, la théorie du style.

Une contribution autrement considérable à l'histoire du style nous est fournie par l'ouvrage de

A. J. Bell, *The latin dual; Poetic diction; Studies in numbers and figures.* London, Oxford University Press, 1923, 468 pages (!).

Sous ce triple titre sont rangées je ne sais combien d'études particulières, et comme si l'auteur n'avait pu vider tous ses trésors dans les cadres d'abord prévus, à la manière de l'orant antique qui craignait d'omettre un dieu dans ses litanies (uel si quis alius...), un dernier chapitre, non des moindres, s'intitule : « Alia quaedam. »

On n'attend pas que je donne mon sentiment sur toutes ces richesses. Je noterai seulement d'abord l'idée originale qui a présidé aux recherches de la première partie. Il s'agit moins d'épiloguer sur les traces qu'a pu laisser en latin le duel indo-européen (numéraux *duo* et *ambo*, substantifs *genū* et *cornū*, désinence verbale en *-tis*) que de relever les faits qui peuvent s'expliquer par la notion de dualité soit dans la morphologie (mots en *-ter*), soit en syntaxe (accords « ad sensum », totalisations par à peu près, symétries approximatives, etc.); une des idées les plus intéressantes est peut-être celle de la confusion des nombres (*genu* = indifféremment « le » ou « les genoux », *liberi* = la descendance, même quand il ne s'agit que d'un seul enfant, même d'une fille), et l'idée voisine de la contamination syntaxique par abréviation et association d'idées (*geminus Pollux* = les Jumeaux, dont Pollux est le second). On trouvera (par ex. p. 4-6, mais aussi *passim*) des exemples curieux de répartitions imparfaites, parmi lesquels on s'étonnera de ne pas voir figurer le vers de Virgile : « Sunt lacrimae rerum [mortalium] et mentem mortalia [= res mortales] tangunt. » Tout ceci nous conduit loin du duel. Pourquoi faut-il en effet que l'auteur, en étudiant toutes ces constructions composites, boiteuses, imprécises, ait mis lui-même tant d'imprécision, de confusion, d' « incomposition » dans son exposé ?

Il est encore bien plus impossible de ramener à une unité les faits exposés dans la seconde partie; je me borne à citer quelques titres de chapitres qui donneront une idée à la fois de la richesse et de la confusion de la matière : Longe lateque; Synecdoche and Metonymy; Tellus terra; Prolepsis; Proximus ardet Ucalegon; Ilicet extemplo; Tollo and puto; Hendiadys; The ellipsis with que; Synchisis or Distribution, etc. Dans chaque chapitre, les faits, les exemples et les explications sont accu-

mulés jusqu'à faire oublier à chaque instant ce qui devait être l'idée générale, à savoir quelles sont les principales caractéristiques du style de la poésie (je ne parle pas des interprétations douteuses ou franchement inadmissibles, qui ne sont pas rares; p. 333, M. Bell songe-t-il vraiment à faire venir *cohortari* de *cohors?*). Pour orienter le lecteur, je lui signalerai, en terminant, l'intérêt du chapitre d'introduction à la seconde partie (ch. XXIII); ces quelque vingt-cinq pages peuvent fournir un point de départ et une orientation utile à qui veut entreprendre une étude sur les procédés comparatifs du style de la prose et de la poésie.

En regard de cet « opus inconditum », voici au contraire une étude extraordinairement systématisée, en dépit de ce que peut avoir d'étrange la dualité du titre :

F. Muller Jzn., *Zur Geschichte des Artikels und zur Wortfolge besonders in den italischen Sprachen* (extrait des *Indogermanische Forschungen*, vol. XLII, p. 1-60).

J'avoue qu'il faut arriver jusqu'à la conclusion (p. 58) pour comprendre le lien réel qui unit les deux parties : « D'où vient que les langues italiques, qui présentent incontestablement des traces isolées d'un article défini, ne sont pas arrivées à se constituer définitivement cet article? C'est que le processus qui a fait aboutir le latin classique au latin vulgaire et au roman, en conduisant d'une phase synthétique de la langue (avec accentuation descendante et enclise développée) à une phase analytique (avec accentuation ascendante et proclise caractérisée), n'était pas assez avancé pour donner aux substituts occasionnels de l'article le caractère d'une formation définitive. » Ainsi se trouvent en effet posées à la fois les deux questions de l'article et de l'ordre des mots.

En ce qui concerne la question de l'article, j'ai l'impression que M. Muller, d'une part, va trop loin dans la recherche des substituts (en particulier quand il fait d'*omnis* un embryon d'article), et que, d'autre part, il n'épuise pas toutes les possibilités : n'admet-il pas (c'était une des idées familières à L. Havet) qu'un des modes d'expression de l'article défini peut être l'absence même de tout mot en accord : *lupus* = « le » loup? Quant à ce qui est de la fameuse phrase de Quintilien, citée en note, p. 1 : « Noster sermo articulos non desiderat, ideoque in alias partes orationis sparguntur », est-il si difficile d'y découvrir, comme le craint l'auteur, toute espèce de sens raisonnable? Pour moi, je serais porté à voir précisément dans l'expression de Quintilien une sorte d'annonce des observations de M. Muller : « Ce qui serait chez nous l'article se trouve réparti (sparguntur) entre diverses parties du discours (partes orationis), par exemple, comme le montre M. Muller, le démonstratif, le possessif, les adjectifs-pronoms. »

Mais j'avoue que je suis davantage attiré vers la seconde partie de cette étude, celle qui a trait à l'ordre des mots. Et je commence par regretter que l'article de M. Muller, qui, préparé depuis 1917, a été retardé jusqu'à maintenant par la crise de l'imprimerie et de l'édition, n'ait pas pu tenir compte de mon ouvrage sur *L'ordre des mots dans les groupes nominaux* (voir la note de correction p. 59). Je regrette aussi que l'auteur semble n'avoir connu que par l'Introduction de ma *Phrase à verbe « être »* la conclusion sommaire de mon étude sur la *Place du pronom personnel sujet* (cf. p. 48). J'aurais aimé voir ce que devenaient mes conclusions à l'épreuve des faits invoqués par l'auteur. Il me plaît que, dans la mesure où M. Muller a fait appel à mes travaux, nous nous trouvions en général d'accord; car, pour les interprétations discutées p. 44, il a échappé à M. Muller que je donne dans un chapitre de ma thèse précisément la même explication que lui. Je ne ferais des réserves que sur quelques points de détail : p. 28, je ne peux pas admettre que dans une phrase comme « habebo in nuptiis miserum meis » il y ait une mise en relief de *meis;* p. 29, je ne crois pas qu'on puisse dire, sans plus, que le numéral se place « normalement » devant le substantif. Mais voici qui est plus important : p. 40, M. Muller ne reconnaît pas aux deux constructions possibles de l'adjectif une valeur de qualification d'une part et de classification de l'autre. Or, c'est là le principe auquel je tiens le plus. Je n'avais fait que l'énoncer dans l'Introduction de ma thèse; M. Muller, ayant pu lire, depuis son article, mon étude sur la place de l'adjectif, pense-t-il encore qu'on puisse expliquer les faits sans poser ce principe?

Je voudrais, pour finir, mettre en valeur un des principes énoncés par M. Muller, auquel je tiens par-dessus tout, parce qu'il corrige une erreur vingt fois séculaire. Quintilien (IX, 4, 26) énonce la règle : « Verbo sensum cludere multo ... optimum est », qui est exacte, mais il ajoute l'explication : « in uerbis enim uis sermonis est », qui est fausse, et doublement fausse, car elle suppose à la fois que le verbe est le mot le plus accentué de la phrase et que la fin de phrase est la place d'honneur. Cette interprétation a été pourtant maintenue par presque tous les théoriciens depuis Quintilien, et elle figure encore aujourd'hui dans tous les manuels. Je ne sais pas si j'irais jusqu'à dire avec M. Muller que « l'accentuation latine atteint son sommet vers le milieu de la phrase » (p. 50), mais je sais bien qu'il faut renoncer à la théorie de la prépondérance du verbe et de la place d'honneur finale. On peut s'en rendre compte déjà par mainte étude partielle, comme celle que doit publier dans cette *Revue* M. Perrochat; la chose apparaîtra surtout, j'espère, dans l'étude d'ensemble que je compte bien consacrer un jour à l'ordre des mots dans les groupes verbaux.

Mais j'ai hâte de passer à quelques ouvrages d'intérêt plus général ou de caractère plus scolaire.

D'abord, un aimable manuel d'initiation littéraire :

Aug. Dupouy, *Rome et les lettres latines.* (Collection Armand Colin, n° 58.) 220 pages in-16, 6 fr.

Il eût presque mieux valu dans ce petit volume supprimer délibérément la « Bibliographie sommaire » de la page 218, qui se borne à orienter le lecteur vers Duruy, Renan, Fustel de Coulanges et Boissier (!). Il faut dire que l'ouvrage ne prétend pas être documentaire; c'est le type et le modèle du manuel qu'on nomme « académique »; il est « écrit », composé, poli « ad unguem »; la langue est celle de la conférence la plus distinguée; la composition est celle d'une dissertation bien faite; les chapitres s'intitulent pour l'époque républicaine : « Conquête de l'otium », et : « De l'otium aux negotia »; la littérature de l'Empire se définit par 1° une période de maturité et d'équilibre, 2° les symptômes d'une maladie littéraire, 3° un mouvement de décadence, qui aboutit tout de même à la pérennité. On trouvera tout cela un peu trop satisfaisant pour l'esprit, bien que l'auteur ait eu soin de nous proposer dès le début des problèmes et des énigmes insolubles. Mais je me plais aussi à reconnaître que la tendance à systématiser, à voir de haut, conduit souvent l'auteur à éclairer agréablement notre marche et à aiguiser notre vision; on lira avec fruit les pages sur le rôle de la Grèce, tour à tour donnant et recevant, qui connaît une renaissance au IIe siècle sous l'influence de Rome pourtant décadente (p. 203), sur la valeur sociale des « controuersiæ », sorte d' « Ersatz » du théâtre ou du roman (p. 145), sur la littérature efféminée des poètes morts jeunes (p. 129), sur la manière d'Apulée, sorte de « primaire raffiné », etc. On trouvera malheureusement plus d'une explication hasardeuse : p. 119, les larmoiements d'Énée ne sont pas en contradiction avec le caractère traditionnel de la race, car le Romain est par nature pleurard autant que brutal; p. 50, il ne faut pas dire que Caton fait fi de la rhétorique, et dans sa définition de l'orateur il ne tient pas moins au « dicendi peritus » qu'au « uir bonus »; p. 161, pourquoi ne pas expliquer la manière de Sénèque par l'influence de la diatribe et de la prédication stoïcienne? p. 23, je me méfie beaucoup du don d'universalité de la langue latine : le latin s'est imposé au monde moins par sa vertu propre que par le fait de la conquête et par la valeur de la civilisation qu'il apportait. Relèverai-je quelques affirmations hâtives, quelques lapsus ou fautes d'impression? p. 152, on ne peut sans commentaire attribuer l'Octavia à Sénèque, ni p. 65, la Lydie à Valerius Caton; p. 125, comment l'usage de l'hendiadys est-il un signe de rédaction hâtive? p. 50, ce n'est pas du « sénatus-consulte » des Bacchanales que nous avons le texte; p. 117, il faut lire « six » livres du De lingua latina; p. 65, une « Diane »

inattendue s'est-elle substituée aux « Dirae » ? p. 71, pourquoi croire que le mot « puella », l'amante, réduit Lesbia à la taille d'une fillette? Je demande pardon à l'auteur de ces vétilles; je sais par expérience que le danger de ces ouvrages d'initiation est de détourner l'attention du détail, et que le détail est toujours prêt à se venger de l'idée générale qui l'absorbe.

Ici je passe la plume à plus compétent que moi pour présenter une initiation littéraire restreinte, la petite

Histoire de la littérature latine chrétienne de M. Paul Monceaux, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études. Paris, 1924 (Collection Payot, n° 47). Prix : 5 fr.

M. Monceaux a réussi à écrire en moins de 170 pages une *Histoire de la littérature latine chrétienne* où rien d'essentiel ne manque, et où l'on trouve même certaines vues d'ensemble que l'on chercherait vainement ailleurs, ainsi groupées sous une heureuse et claire perspective. Il faut connaître admirablement un sujet pour le dominer avec cette aisance et s'y permettre des raccourcis qui ne soient jamais des déformations. Les traits caractéristiques de chaque auteur important sont marqués nettement et fortement. La notice sur saint Augustin me paraît une des mieux venues. L'appréciation du style de saint Irénée (p. 49) et du style de saint Cyprien (p. 64) est d'une bienveillance qui aurait pu, je crois, se tempérer de quelques réserves.

Mais la partie la plus remarquable de l'opuscule, c'est, à mon sens, l'*Introduction*. M. Monceaux y indique les éléments constitutifs de la littérature latine chrétienne (Bible latine; influence intellectuelle des chrétiens grecs d'Orient; rapport des œuvres littéraires à l'Histoire de l'Église; documents ecclésiastiques — tels que les Livres liturgiques, les Actes des martyrs, les Calendriers, les Martyrologes, les Actes conciliaires, les Catalogues épiscopaux); puis il en définit les caractères généraux. Ces vingt pages aideront plus efficacement que de gros volumes à comprendre comment cette littérature est née, quelles influences elle reflète, sur quelle trame ont brodé les auteurs latins chrétiens.

Une seule chose m'a un peu étonné, c'est l'importance que M. Monceaux attribue au facteur national dans la formation du talent de ces écrivains. Il a même pris comme base pour chaque période le classement géographique d'après les régions naturelles, « berceaux des futures nationalités ». Pour ma part, je n'ai jamais réussi à apercevoir, durant la période chrétienne primitive, les nuances spécifiques des tempéraments illyrien, espagnol, africain, gallo-romain, etc. Dom H. Leclercq — prodigieux érudit dont je me garderais de déprécier les services — s'est risqué une fois à définir le « génie » africain. Il écrit au tome II de son

Afrique chrétienne, p. 337 : « Rappelons-nous... les conversions en foule, ou pour parler plus exactement, le passage en foule d'un monothéisme à un autre monothéisme, puis les apostasies en foule — *c'est toujours par foule qu'on rencontre les Africains.* » Et à la page suivante : « Un tel peuple ignore l'association... le plaisir fécond d'être mêlé à une puissante action collective. Le manque de cohésion et *l'impuissance à l'action en masse*, voilà bien la lacune, etc. » Il dit de même (II, 330) : « L'Africain vit pour la joie de vivre et de jouir. » Où donc, cependant, le christianisme a-t-il pris une teinte plus sévère, plus sombre, que dans la patrie de Tertullien, de Commodien; un sentiment plus profond de la corruption humaine que dans la patrie d'Augustin? Ces généralisations font trembler tant elles recèlent de pièges. Et puis, que de difficultés de détail, dès qu'on se pique de logique! Breton d'origine, Pélage enseigne, écrit à Rome et en Palestine. Quelle « psychologie » nationale allons-nous essayer de démêler chez lui? Paulin, qui est de Bordeaux, émigre à Nole et s'y fixe dès 394; l'africain Zénon est évêque à Vérone; le dalmate Jérôme vit à Rome et en Orient; né en Pannonie, Martin devient évêque à Bracara, en Espagne. Sous quelle rubrique géographique les ranger? Chez tous ces lettrés, la culture latine, partout la même dans son esprit et dans ses méthodes, recouvrait, vernissait les particularités peut-être empruntées à leur pays natal : *De conducendo loquitur iam rhetore Thyle!*

Au total, excellent petit volume, aussi agréable qu'instructif, et qui fait honneur à la collection Payot[1].

Pierre de Labriolle.

Et je cède encore la place à un spécialiste, M. H. Lévy-Bruhl, pour présenter un autre ouvrage d'initiation sur le domaine de la littérature juridique :

J. Declareuil, *Rome et l'organisation du droit.* (Bibliothèque de synthèse historique : *L'Évolution de l'Humanité*, dirigée par Henri Berr. « La Renaissance du Livre », Paris, 1924, 452 pages in-8°.) Prix : 20 fr.

Sous ce titre, M. Declareuil nous offre un petit traité de droit romain nous exposant, sous une forme dogmatique, avec les précautions historiques indispensables, l'essentiel de la législation romaine. L'ouvrage ne se différencie pas, dans ses grandes lignes, sauf par ses proportions plus restreintes, d'un des nombreux manuels ou cours de droit romain à l'usage des étudiants de nos Facultés de droit. On peut cependant noter quelques particularités. Pour ne pas entrer dans le détail, je m'en tien-

1. P. 139, St. (= Stanislas) Gamber est devenu Saint-Gamber. — Le jugement sur Rufin, p. 91, tient-il compte suffisamment des observations beaucoup plus bienveillantes de Cavallera, dans son *Saint Jérôme?* — Il est douteux que la version latine du grand traité d'Irénée *Contre les hérésies* ait été faite de très bonne heure (p. 41) : Hort et Souter la placent vers 400 (*Novum Testamentum Sancti Irenaeei*, Oxford, 1923).

drai à ce qui a rapport à l'ordre des matières. M. Declareuil a raison, selon moi, de placer la procédure avant l'exposé des institutions de droit privé. C'est là l'ordre logique : à Rome, la procédure domine le droit. De même on ne peut que féliciter l'auteur d'exposer la théorie générale des contrats à la suite des contrats particuliers. En revanche, j'estime que M. Declareuil exagère singulièrement les oppositions entre le droit classique et le droit du Bas-Empire, oppositions auxquelles il attache une telle importance qu'il en fait la base d'une division fondamentale de son livre. Sans doute, à partir de Dioclétien et de Constantin, le droit tombe en décadence, au moins au point de vue de sa technique, mais les solutions qu'il préconise ne sont pas, le plus souvent, en contradiction avec celles du droit classique, et sur bien des points — il serait aisé de le montrer — les constitutions de Justinien et de ses prédécesseurs ne font autre chose que marquer l'achèvement d'une évolution commencée bien des siècles auparavant.

Tel quel, ce livre rendra des services. Il est soigneusement fait et généralement bien informé. On peut se demander toutefois s'il n'existait pas une autre façon plus nouvelle, plus intéressante de faire connaître au grand public cultivé ce que Rome a apporté de vraiment neuf et fécond dans ce qui constitue son plus bel effort de civilisation : le droit. Le meilleur moyen de le faire, semble-t-il, était de s'attacher à dégager le caractère propre du droit romain en exposant ses principales institutions autour de quelques idées générales essentielles. Bref, c'était l'*Esprit du droit romain* qu'il s'agissait de refaire, en se servant de toutes les connaissances dont la science romanistique a bénéficié depuis cinquante ans, mais avec cette circonstance aggravante que, tandis qu'Ihering pouvait s'étendre sur quatre volumes, l'auteur ne disposait que de 425 pages. Les difficultés d'une pareille tâche ont-elles fait reculer M. Declareuil? Toujours est-il que l'ouvrage reste à faire. Ne tentera-t-il pas un romaniste?

Henri Lévy-Bruhl.

Je ne quitterai pas le domaine des livres dits « de lecture » sans recommander aux élèves le chapitre consacré aux noms romains dans l'agréable petit livre de M. A. Dauzat sur

Les noms de personnes, origine et évolution (Delagrave, 1925, 211 pages).

Le chapitre est court, malheureusement, car l'ouvrage est consacré surtout à l'onomastique moderne (on s'étonnera de n'y pas voir une allusion à l'histoire prodigieuse du nom de *Caesar*, qui, parti d'une opération d'accouchement, *caesus*, nous conduit, à travers toutes les vicissitudes du monde médiéval, jusqu'à l'évocation des grands empires des *Kaiser* et des *czars!*). Je prends occasion du livre de M. Dauzat pour signaler, sur l'onomastique romaine, l'étude récente de M. V. Gardthausen (*Le nom*

et le cens chez les Romains, Rhein. Mus., LXXII, p. 353 et suiv.) et la note de M. C. Jullian *Sur l'anthroponymie gallo-romaine* (Revue des Études anciennes, XXI, p. 40 et suiv.), ainsi que la série considérable d'articles de M. Bacherler dans la *Wochenschrift für klassische Philologie*, année 1916 et suivantes : *Die Namengebung bei den lateinischen Prosaikern von Velleius bis Sueton.*

Aux professeurs d'enseignement secondaire je signale l'apparition d'un nouveau périodique, les *Humanités* (éditeur Hatier), dont six fascicules ont paru depuis juillet 1924. Jusqu'ici cette publication ne contient guère que des articles de caractère pratique et scolaire : textes, traductions, sujets et méthode de devoirs. J'y relève une série d'articles de M. Berthaut sur la version latine, avec (n° 1, p. 15-17; n° 3, p. 71-72) un excellent exposé de la méthode à proposer aux élèves (dis-je « excellent » parce que cette méthode est presque en propres termes celle que j'ai exposée dans mes *Conseils pour la traduction* de la collection Klincksieck?), et un intéressant exposé (n° 3, p. 90-95) de la méthode montessorienne, par laquelle Mme M. Thibert dit avoir obtenu de bons résultats dans l'enseignement élémentaire de la grammaire.

Je suis obligé de ne signaler ici que pour mémoire divers travaux relatifs à l'humanisme. — Voici par exemple deux ouvrages considérables qui inaugurent la bibliothèque de l'Institut français de Naples, thèses de doctorat de M. P. Ronzy sur *Un humaniste italianisant, Papire Masson* (1544-1611). — Voici un ravissant petit volume de W. P. Mustard, qui constitue le tome IV de ses *Studies in the Renaissance pastoral :* les *Eclogues of Antonio Geraldini*, qui, publiées pour la première fois en 1485, ne sont pastorales que par la forme du dialogue et contiennent principalement une vie du Christ en vers virgilio-ovidiens (!); les notes relèvent quelques éléments de vocabulaire empruntés à la langue des glossaires. — Voici enfin sur *Juste Lipse*, considéré surtout comme éditeur de Sénèque, une brochure de M. P. Faider (Mons, Dequesne, 1922), par laquelle l'auteur prélude aux travaux qu'il projette sur l'histoire de l'humanisme.

Et j'arrête ici ce Bulletin déjà long, en réservant pour une prochaine fois toute une série d'ouvrages généraux et d'éditions qui méritent d'enrichir et de renouveler la bibliothèque des latinistes

J. Marouzeau.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 9 MAI 1925.

Président : M. H. Bernès.

Membres présents. — MM. E. Algazy, D. Barbelenet, Mlle M. Bénard, MM. H. Bernès, H. Bléry, J. Bloch, R. Durand, A. Ernout, Mlle A. Freté, M. G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. van der Heyde, J. Jordan, M. Lacroix, S. Lambrino, H. Lebègue, M. Liscu, J. Marouzeau, L. Nougaret, Ch. Pagot, L. Pichard, M. Ponchont, F. Préchac, M. Prou, Helmer Smith, Mlle A. Tachauer, M. A. Thomas, Mme A. de Willman-Grabowska.

Communications du secrétaire.

M. Marouzeau fait part de la nomination de M. A. Ernout à la chaire de l'École des Hautes Études laissée vacante par la mort de L. Havet, et se félicite de voir créer ainsi un lien nouveau entre l'École et la Faculté.

Au Collège de France, M. E. Faral a été nommé à la chaire nouvellement instituée de latin médiéval. La chaire de latin laissée vacante par la mort de L. Havet a été affectée à la littérature comparée des langues néo-latines. A Lyon, M. Renou vient d'être chargé de la succession du regretté F. Lacôte.

M. Marouzeau rend compte d'une visite qu'il a faite à l'École des Roches à la demande du directeur. Il a constaté l'empressement des professeurs de latin à s'inspirer des méthodes qui ont été préconisées à nos séances, et l'intérêt qu'éveille chez les élèves un enseignement vivifié par la linguistique.

Communication inscrite à l'ordre du jour.

M. Cl. Brunel étudie l'emploi du latin dans les chartes. Il montre comment l'usage d'écrire en latin les actes administratifs et judiciaires a commencé à fléchir dans le midi de la France dès le XIIe siècle, par suite de l'ignorance de la langue savante, tandis que dans le nord il n'a commencé à céder qu'au XIIIe siècle, avec le développement de l'administration communale.

Il est légitime d'examiner le latin des chartes en lui-même, indépendamment du latin littéraire, car il a été écrit par des hommes de peu de culture et il est resté très près de la langue vulgaire, ce qui lui donne un caractère propre. Le plan d'études le meilleur serait d'étudier le latin des chartes par régions; il faut espérer qu'on entreprendra des monographies de la langue des actes de telle ou telle de nos grandes abbayes par exemple. Pour donner une idée d'ensemble de la question, M. Brunel considère le latin des documents pontificaux, remarquable surtout par l'observation du *cursus*, le latin des actes royaux, enfin le latin des actes privés, le plus intéressant, qui reflète l'état de la culture latine dans les diverses parties de la France au cours du moyen âge. L'étude du latin des chartes pendant le haut moyen âge reste presque complètement à faire et elle est susceptible de révéler les phénomènes les plus intéressants pour l'histoire de la formation des langues romanes.

M. Antoine Thomas signale l'importance particulière des préambules des chartes. C'est dans cette partie de l'acte que le rédacteur montre le plus d'originalité.

M. Maurice Prou croit qu'on est tenté d'exagérer la barbarie du xe siècle parce que nous avons très peu de documents de cette époque. Il attire l'attention sur la nécessité de distinguer les chartes dont la rédaction paraît originale de celles qui suivent un formulaire et dont par conséquent la latinité n'est pas celle de l'époque indiquée par la date de la pièce. Il met en garde contre l'impropriété de la dénomination d'actes privés appliquée à des chartes comme celles des évêques et des comtes.

II.

SÉANCE DU 13 JUIN 1925.

Président : M. H. Gœlzer.

Membres présents. — M. E. Algazy, Mme A. Biancani, MM. J. Bloch, P. Chantraine, Mlle M. Comeau, MM. L.-A. Constans, C. Ducournau, R. Durand, A. Ernout, Mlle A. Freté, M. G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. H. Gœlzer, J. Humbert, J. Jordan, R. G. Kent, Mme C. Lamarque, MM. S. Lambrino, L. Lamouche, H. Lebègue, L. Malteste, J. Malye, J. Marouzeau, A. Meillet, A. Moetti, Ch. Pagot, T. Paillet, L. Pichard, M. Ponchont, J. Vendryes, James R. Ware, Mme de Willman-Grabowska.

Communications du secrétaire.

M. Marouzeau signale à la Société l'intéressante série de conférences qui ont été faites récemment au Musée pédagogique par M. Meillet sur la linguistique et l'enseignement de la grammaire, et par MM. Ch. Pagot,

J. Bezard, L. Mertz sur leurs expériences pédagogiques dans les classes de latin. Le rôle de la Société des Études latines a été évoqué plus d'une fois au cours de ces conférences.

Parmi les ouvrages envoyés pour compte-rendu, M. Marouzeau se plaît à signaler les deux premiers fascicules d'un nouveau périodique, *Language*, publié par la *Linguistic Society of America*, et il signale la part qu'a prise à la fondation de cette Société M. Roland G. Kent, présent à la séance, et qui a bien voulu accepter de faire la communication inscrite à l'ordre du jour.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Kent, qui apporte à notre Société le salut de ses confrères américains.

Communication inscrite à l'ordre du jour.

M. Roland G. Kent, passant en revue les explications données de l'accent latin, rappelle les contradictions auxquelles conduisent et les théories des modernes et les témoignages des anciens, et propose de les résoudre en acceptant l'essentiel de la thèse de M. Abbott : les deux accents, d'intensité et de hauteur, sont souvent joints dans les langues, et l'aspect du phénomène varie suivant que domine l'un ou l'autre des éléments; le latin ancien aurait possédé un accent d'intensité principal qui se serait perpétué dans la langue populaire, tandis que les classes cultivées l'auraient modifié pour quelques siècles dans le sens de la hauteur sous l'influence des maîtres grecs.

M. H. Goelzer remercie et félicite M. Kent d'avoir présenté avec beaucoup de force démonstrative les éléments d'un problème difficile, et signale l'originalité de la solution proposée.

Deux choses inquiètent M. J. Vendryes : d'abord, on ne trouve dans la métrique de Plaute aucune trace réelle de l'influence d'un accent d'intensité; d'autre part, il semble difficile d'admettre un transfert d'accent d'une langue à l'autre; ces difficultés n'existeraient pas si, en reconnaissant la persistance de l'accent de hauteur à l'époque historique, on admettait, en latin comme en grec, une tendance antérieure à transformer cet accent de hauteur en accent d'intensité.

M. A. Meillet sépare absolument le ton ancien qui, comme les intonations du chinois, de l'annamite, de certaines langues soudanaises, servait à distinguer les mots et à caractériser des formes grammaticales, et l'accent, de caractère rythmique, qui est comme un sommet du mot, qui sert à le « centrer ». En latin, le traitement des voyelles ne dépend à aucun degré de l' « accent », dont les grammairiens anciens enseignent la place, réglée par la quantité de la syllabe pénultième du mot. Le principe de la métrique latine est tout entier d'ordre quantitatif. Quant aux coïncidences constatées dans certains cas entre l'ictus et l'accent, elles

sont déterminées par le fait que l'initiale du mot avait en latin une valeur spéciale. Les faits grecs et latins comportent des explications parallèles qui dispensent de supposer une affectation hellénisante. Sans doute, les Romains ont emprunté à la Grèce les notions d'ordre intellectuel, et leur vocabulaire en porte la trace de bien des manières. Mais, en subissant l'influence grecque, Cicéron et Virgile tiennent avant tout à se montrer de purs Romains, et il est peu vraisemblable que de pareils hommes aient hellénisé leur prononciation; ç'a été le mérite fondamental de Cicéron que de latiniser dans le latin le plus pur toute la civilisation hellénique.

M. J. Marouzeau note qu'un des principaux mérites de l'exposé de M. Kent aura été d'appeler l'attention sur la concurrence qui, dès une date ancienne, met aux prises deux tendances et deux systèmes d'accentuation; si l'on peut contester que l'influence d'un accent étranger ait été susceptible de déterminer une innovation, cette influence a pu s'exercer au moins dans le sens de la conservation et de la prolongation d'un état ancien; dans cette hypothèse, les inconséquences que comporte l'histoire de l'accent latin s'expliqueraient par les accidents d'une évolution contrariée. La communication de M. Kent, tant par les idées qu'elle apporte que par les observations qu'elle a provoquées, devra fournir le point de départ à tout examen nouveau de ce problème si débattu.

PROGRAMME DES PROCHAINES SÉANCES.

Les *prochaines séances* auront lieu les *samedis 14 novembre* (communications de MM. A. Meillet : *A propos de qualitas*, et Ch. Paget : *Sur la correction des devoirs*), et *12 décembre* (communication de M. Ch. Salomon : *Sur le mot-à-mot dans l'enseignement du latin*), à 17 heures, à la Sorbonne, École des Hautes Études, salle Gaston Paris.

Chaque séance est précédée d'une *réunion libre* à partir de 16 heures 30.

La première partie de la séance du 12 décembre sera consacrée à l'*Assemblée générale annuelle*, qui procèdera au renouvellement du bureau, à l'examen des rapports et comptes du secrétaire et de la trésorière, et des questions courantes.

CHRONIQUE

I. — Actualités.

L'année scolaire qui vient de s'écouler a gravement éprouvé les Universités du Midi. A peine avait-on pourvu au remplacement de nos confrères S. Chabert et H. de la Ville de Mirmont qu'il a fallu combler les vides laissés à Lyon par les décès de F. Lacôte et R. Cahen. Les deux chaires « sanskrit et grammaire comparée » et « philologie grecque et latine », viennent d'être pourvues par la nomination de deux de nos confrères parisiens : MM. L. Renou et P. Chantraine.

M. J. Colin, qui a entretenu notre Société l'année dernière de la méthode des fouilles, a été chargé de mission cette année par la Direction générale de l'instruction publique au Maroc. Il dédie à la Société une brochure où il a fort utilement résumé, à l'usage des chercheurs d'antiquités non spécialistes, les instructions nécessaires au repérage et à la description des trouvailles archéologiques. Excellente œuvre de collaboration scientifique.

Les distributions de prix qui viennent d'avoir lieu ont été l'occasion pour plusieurs auteurs de « discours » de signaler les heureux effets de notre activité; on félicite la Société d'avoir déjà en deux ans « galvanisé l'étude du latin » (!); on m'écrit (d'Alais) pour demander le patronage de la Société en faveur d'un prix fondé par un ami du latin : « Si la Société des Études latines, écrit fort à propos notre correspondant, ne peut prétendre à distribuer elle-même des récompenses onéreuses, ne doit-elle pas encourager les initiatives qui se réclament d'elle pour tendre à améliorer, selon les termes de notre programme, les conditions de l'enseignement du latin? »

A Paris, distribution des prix du Concours général. Ne parlons pas du résultat d'une épreuve dont le principal intérêt, comme l'a dit le ministre lui-même, est surtout « de l'ordre de la réclame »; mais le texte latin mis au concours a donné lieu à des réclamations dont on trouvera l'écho dans la note suivante, que M. A. Ernout me demande d'insérer dans cette Chronique :

« L'épreuve de version latine du Concours général vient d'avoir lieu. Le texte choisi était le commencement de l'épître CI à Lucilius. Je ne me permettrai pas de blâmer ce choix, malgré certaines réflexions trou-

blantes que m'ont faites à ce propos des professeurs de l'enseignement secondaire parisien. Mais ce qu'on peut regretter, c'est l'incorrection du texte latin que l'on a proposé aux élèves. Les diphtongues *ae*, *oe* y sont notées invariablement par des monogrammes *æ*, *œ* : *æterna*, *quæris*, *Melibœe*, etc.; la conjonction *cum*, *quom* est écrite *quum*; *cenasset* devient *cœnasset*, *artatis* hérite d'un *c* auquel il n'a jamais eu droit : *arctatis*. Enfin, des fautes d'impression dénaturent à plusieurs reprises le sens du passage : là où Sénèque dit : *ex tenui principio se ipse* « *promouerat* », la version porte « *permouerat* » qui n'a pas de sens; et plus loin, à *hic etiam Senecio diuitiis* « *imminebat* », *ad quas illum duas res ducebant efficacissimae*, elle substitue un incompréhensible « *eminebat* ». Peut-on vraiment juger du mérite des concurrents d'après un texte aussi dénaturé? »

Je dois à la Société des Études latines d'avoir pu participer récemment à une expérience pédagogique intéressante. La direction de l'École des Roches de Verneuil, attentive à tout ce qui peut renouveler et vivifier l'enseignement, m'avait demandé d'assister à quelques classes et de faire une causerie aux maîtres pour montrer « comment on peut faire profiter l'enseignement des résultats acquis par la science du latin », selon le programme et les méthodes qui ont été présentées et défendues à plusieurs séances de notre Société. J'ai eu plaisir à comparer là, si je peux dire, l'état « avant » et l'état « après ». — « Avant », c'est un élève qui, dans le journal de l'École, résumait un jour en ces termes son impression sur l'étude du latin : « Le latin, étant une langue morte, n'offre aucun attrait. » — « Après »..., ce sont des classes où les élèves s'intéressent à un latin correctement prononcé, où on leur parle de la vie des mots, des « realia », où les professeurs font appel aux nouvelles méthodes pédagogiques (M. J. Bezard a pu y faire librement l'épreuve de la sienne) et s'informent des ouvrages d'initiation, où pénètre incontestablement l'esprit de notre Société.

Saisirai-je cette occasion de signaler les bienfaits de l'initiative pédagogique dans une autre école libre, le collège Sévigné? Là non plus on ne craint pas les innovations : prononciation réformée, essai de méthodes nouvelles (montessorienne par exemple), élargissement des cadres scolaires (essai d'une « rhétorique supérieure », cours de transition entre le lycée et la Faculté), causeries hors programme, etc. Il est agréable de voir l'enseignement libre servir ainsi un de ses buts essentiels, qui est de chercher, d'expérimenter, de montrer la voie à l'enseignement d'État, et c'est dans ce sens peut-être que notre action peut le plus utilement s'exercer.

Est-ce à dire que les innovations et les initiatives soient interdites à l'enseignement officiel? Un de nos confrères, professeur d'Univer-

sité, m'écrit : « J'ai retrouvé [dans telles publications qui se rattachent à l'activité de la Société des Études latines] des idées qui m'avaient guidé pendant mon séjour dans les lycées. Mais j'avais marché un peu en tâtonnant, avec la lenteur de l'empirisme... Aujourd'hui, je suis assuré que nos cadets pourraient s'épargner des tentatives infructueuses ou indécises. Avec un système aussi solidement appuyé sur des faits, on a toutes chances de ne pas égarer son action... J'ai maintenant, grâce à ... [ne disons pas grâce à qui, pour n'offenser la modestie de personne], raffermi et amélioré ma pratique. Je l'applique, en l'assouplissant selon les circonstances, à des étudiants de licence et d'agrégation, et je lui vois produire d'excellents effets. Je suis et j'encourage les essais que tentent quelques-uns de mes collègues du lycée, et je compte même, avec la collaboration de l'un d'eux, être en état d'exposer bientôt les résultats de quelques expériences modestes, mais, croyons-nous, décisives. »

C'est ce même souci de renouveler les méthodes d'enseignement qui a inspiré récemment les organisateurs d'une série de conférences au Musée pédagogique, dont M. Ch. Pagot, qui y a pris une part active, veut bien nous communiquer un bref compte-rendu :

« Dans une première causerie, M. Meillet a montré combien il serait profitable à la grammaire de s'appuyer sur la linguistique. Il a laissé de côté la linguistique historique pour n'envisager que la linguistique statique. La grammaire doit présenter aux élèves une description exacte des langues, description de laquelle peuvent se dégager des principes généraux. Or, à l'heure actuelle, les grammaires ne décrivent pas les langues telles qu'elles sont. La grammaire française, par exemple, charrie des cadavres comme l'imparfait du subjonctif. Quant aux principes généraux, quant aux grandes lois de l'esprit humain que révèle la comparaison des langues éloignées par l'espace et par le temps, et qui n'ont entre elles aucune parenté, les grammaires n'en parlent pas.

« Alors que M. Meillet n'avait voulu que signaler les défauts des manuels sans proposer les remèdes pratiques que peut offrir l'enseignement linguistique, M. Pagot a considéré le point de vue pratique. En traitant du latin, il a indiqué comment la linguistique, aussi bien historique que statique, peut servir à réformer l'enseignement grammatical (sur cette question, cf. dans cette Revue, II, 1924, p. 121 et suiv.). Seulement, mille précautions doivent être prises quand il s'agit d'introduire la linguistique dans les classes. Il faut que l'acquisition des éléments de la grammaire soit assurée par un rabâchage mécanique incessant et par des devoirs strictement gradués dans lesquels chaque phrase porte sur des formes et des règles plusieurs fois étudiées. Cette base étant bien établie, le professeur peut et doit, dès les débuts, exercer la

réflexion de ses élèves en leur expliquant par la linguistique le mécanisme des formes et des règles.

« Dans une troisième conférence, M. Bezard s'est préoccupé d'associer les parents d'élèves à la réforme nécessaire de l'enseignement du latin. Et il a donné une idée des procédés simples et ingénieux par lesquels les parents peuvent enseigner eux-mêmes le latin à leurs enfants (voir cette Revue, III, 1924, p. 174). Après avoir indiqué comment ils peuvent s'inspirer du *Latin* de M. Marouzeau, du *Latin par la joie* de M. Pagot, il a rappelé qu'il avait publié une *Étude élémentaire du latin*, spécialement destinée aux familles, fondée sur les textes bibliques qui ont inspiré notre grand poète romantique, Victor Hugo. Il a éprouvé que par ce détour l'initiation se fait à la fois plus plaisante et plus rapide.

« Dans une quatrième conférence, M. Mertz s'est livré devant le public à des expériences pédagogiques sur des élèves du lycée Charlemagne, où il est professeur. Il a montré comment il assure la récitation des leçons dans une classe de quarante élèves en un quart d'heure avec une précision et une sûreté remarquables, grâce à un système de répartition des demandes et des réponses. Les élèves de M. Mertz répondent aux questions de mémoire avec une rapidité et une exactitude admirables, parce que leur faculté de réflexion est sans cesse exercée et sollicitée. M. Mertz, qui est un psychologue, sait, du reste, profiter des moindres détails de l'enseignement pour former le caractère des enfants. Il apprend à ses élèves à se juger eux-mêmes, ce qui est pour eux le meilleur moyen de se corriger. »

Aux lecteurs de la *Revue des Études latines* il n'échappera pas que beaucoup des idées qui ont inspiré les auteurs de ces conférences se rattachent à des exposés présentés au cours de nos séances.

D'autres organisations, çà et là, se réclament de nous. Un de nos confrères suisses, M. A. Ginnel, m'a écrit pour m'aviser que des professeurs de Neuchâtel se sont groupés en une association de *Lectures classiques* qui se tiendra en liaison étroite avec notre Société. — La distinguée présidente de l'association correspondante (*les Colloques*) de Lausanne, Mlle J. Ernst, se propose de faire un séjour d'une année à Paris et de prendre une part active à nos séances. — M. B. Ryba a entretenu de notre activité et de nos publications les *Associations de philologues tchèques* de Prague et de Brno.

De notre côté, nous avons été sollicités d'adhérer au *Comité international des sciences historiques*, dont la formation a été décidée par le cinquième Congrès international des sciences historiques, et qui se propose, en conformité avec notre propre programme, « de grouper les savants pour les consulter, les faire collaborer, coordonner leurs efforts ». Un comité d'action provisoire s'est organisé en France sous la présidence

de M. Homolle, et après son décès sous la présidence provisoire de M. Glotz. Une assemblée générale sera réunie en octobre, et déjà des fonds ont été recueillis pour la publication d'un annuaire bibliographique international. — Comité international des sciences historiques, Union académique internationale, Conseil international de recherches, Institut international de bibliographie de Bruxelles, Société française de bibliographie classique, Sous-commission de bibliographie déléguée par la S. D. N. : il est temps que s'organise enfin l'Institut international de coopération intellectuelle pour inviter ou aider tant d'œuvres utiles à coordonner leurs efforts.

II. — Documentation.

J'ai dans une précédente Chronique (t. II, p. 87-88) dressé le bilan des périodiques nés dans ces dernières années; en voici deux nouveaux : *Litteris*, « an international critical review of the humanities », publié par la « New Society of letters at Lund », par MM. S. B. Liljegren et Lauritz Weibull, — et *Language*, « journal of the Linguistic Society of America », dont le n° 1, de mars 1925, répond par un article de M. L. Bloomfield à la question : « Why a Linguistic Society? »; le secrétaire-trésorier de la Société, notre confrère M. Roland G. Kent, maintenant délégué correspondant de l'Association G. Budé aux États-Unis, est un de ceux qui font le plus pour réaliser la collaboration scientifique internationale à laquelle nous travaillons.

La *Fundació Bernat Metge*, collection catalane des auteurs grecs et latins, dont j'ai parlé dans une précédente Chronique, vient d'éditer une élégante brochure dans laquelle elle expose les résultats de son activité. En deux années elle aura publié, en texte et traduction, selon le type de la Collection Budé : Lucrèce, Nepos, Cicéron (un volume de Discours et le Brutus), Sénèque (De ira, De breu. uitae, De uita beata, De prouid.), Tibulle, Properce, Ausone... Et la liste est longue des volumes en préparation ou sur le point de paraître.

La Société florentine *Atene e Roma*, que préside M. F. Ramorino, a pris l'initiative de célébrer le bi-millénaire de Virgile par une publication qui sera le fruit d'une collaboration internationale. L'appel suivant a été lancé par les organisateurs :

« Ad proximum bimillenarium Vergilii Natalem celebrandum Societas nostra, cui praecipuum est propositum classica, ut aiunt, studia provehere et propagare, consilium cepit, corpus quoddam colligendi edendique commentationum interpretationum animadversionum, quae vel ad Vergilium ipsum vel ad eius memoriam pertineant.

« Ad omnes ergo Vergilii amatores et studiosos se convertens, singu-

los appellat compellat rogat, ut in sylloge conficienda administri et socii esse velint.

« Commentationes non nimiae molis accipientur, tum latino sermone tum italice vel gallice vel hispanice vel romanice conscriptae, tum denique anglica vel germanica lingua; ommes lingua sua in honorario volumine comprehensae edentur, ea condicione ut nonnulla excerpta singularum commentationum, et unum totius voluminis exemplar singulis auctoribus dono dentur.

« Omnes antiquitatis studiosos enixe precamur ut velint huius rei nuncium inter amicos propagare, ita ut multi exaudiant vocem nostram et desiderium nostrum explere nitantur.

« Scripta Vergiliana mittentur ad Praesidem Societatis *Atene e Roma* apud R. Studiorum Universitatem Florentinam (Piazza S. Marco, 2); ut in volumen comprehendi possint, necesse est ad nos perveniant intra mensem Decembrem anni MCMXXVIII. »

Voilà une bonne occasion pour les « virgilianisants » de rassembler leurs idées et de revoir leurs notes. Il ne manque pas, pour les guider, de bibliographies spéciales. Je leur signale avant tout les *Berichte* publiés dans les *Jahresberichte des Philologischen Vereins* (*Sokrates, Zeitschrift für das Gymnasialwesen*) : de H. Bolling en 1910, de W. Janell en 1914 et 1916, de F. Levy en 1921 et 1922; le *Bericht* de P. Jahn sur les publications postérieures à 1913 dans le *Jahresbericht de Bursian*, vol. 167 et 196 (sur les scolies virgiliennes en particulier, vol. 188); le compte-rendu de G. D. Hadzsits, « Some Vergilian problems and recent Vergilian literature circa 1896-1920 », dans le *Classical Weekly*, vol. XV, p. 106-121; enfin la copieuse *Bibliographia Virgiliana* de P. Rasi dans les *Atti e Memorie della R. Academia di Mantova :* pour les années 1910-1913, nouv. sér., vol. V et VII; pour les années 1914-1919, vol. IX-X (continuée pour la suite par G. Albini). Il est bon, en outre, de signaler, afin d'éviter les rencontres et doubles emplois, divers travaux en cours sur Virgile : de M. Pokrowski, professeur de l'Université de Moscou, une enquête sur les traces de l'histoire contemporaine dans l'épopée de Virgile; de M. A. Ginnel, professeur au collège classique de Neuchâtel, une étude de lexicographie et de stylistique sur la langue rustique des *Géorgiques;* de Mlles Comeau et Masson, professeurs à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly, sur le thème de la mort d'une part, d'autre part sur la présentation des discours chez Virgile; de Mlle J. Ernst, professeur au Collège d'Yverdon, sur l'entourage du mot et les conditions de son expressivité chez Virgile, peut-être de moi-même sur les suggestions verbales (formules, clichés syntaxiques et métriques, rappels et reprises).

Dans une de mes précédentes Chroniques (t. II, p. 159), je rappelais le plan suggéré par P. Lejay d'une vaste enquête à instituer sur le do-

maine de la poésie latine. Il me plaît de trouver une suggestion analogue sous la plume d'un généralisateur hardi. M. Jan Rozwadowski, dans une conférence récente dont le texte a été publié par le *Bulletin de la Société de linguistique*, n° 78, signale (cf. en particulier p. 120) l'intérêt qu'il y aurait à faire une large statistique des formes et des motifs poétiques, pour que la littérature cesse d'être un amas informe de faits et d'observa tions particulières, pour que chaque recherche ait un sens et une direction.

Mais M. Rozwadowski est un linguiste, et son article, qui s'intitule *Les tâches de la linguistique*, contient de bien autres projets, à savoir celui d'une grammaire générale et d'un dictionnaire général.

Pour la grammaire, l'idée n'est qu'indiquée. Le plus pressé serait de débarrasser les grammaires dites scientifiques de l'énorme amas de faits qui les encombrent, et de les dispenser en particulier de faire l'histoire des mots ; ce serait de tracer une démarcation nette entre l'histoire de la langue et la grammaire historique, enfin de mettre à part la sémantique, dont on ne sait que faire, et la stylistique, dont l'objet n'est pas défini (p. 111).

M. Rozwadowski ne précise pas autrement son projet de grammaire, qu'il faudra confronter avec celui d'une grammaire générale « notionnelle » recommandé récemment par un autre généralisateur, M. O. Jespersen, dans sa *Philosophy of grammar* (en particulier p. 347). L'essentiel est de retenir ici les suggestions qui peuvent être utiles aux auteurs de grammaires latines.

Le projet de dictionnaire est plus développé. Il se rattache aux observations présentées par M. Meillet dans le *Bulletin de la Société de linguistique*, XXIII, 2, p. 9, sur la nécessité d'un grand cadastre linguistique. M. Rozwadowski conçoit un dictionnaire général, étymologique et sémantique, composé selon les idées, pour lequel on possède sur certains domaines (je pense naturellement au latin) un matériel énorme scientifiquement préparé ou du moins constaté (p. 116-177). Indépendamment de l'intérêt général que pourrait présenter cette entreprise de « fouilles linguistiques » (p. 120) pour l'élargissement de nos connaissances sur l'histoire de la civilisation et l'évolution psychique de l'humanité, on se rend compte, pour ce qui est du latin en particulier, qu'une telle conception d'ensemble pourrait conduire utilement soit à éclairer l'évolution de la pensée et de la culture latines[1], soit à fournir une direction et un contrôle aux recherches étymologiques[2]. En tout cas, quelque succès que

1. M. Meillet a indiqué plus d'une fois dans ses cours comment les états et les faits de civilisation déterminent les vicissitudes du vocabulaire; M. Lișcu dans un travail en cours a entrepris de montrer en particulier comment l'histoire des idées morales à Rome peut s'éclairer par un examen méthodique des faits de langue.

2. Je n'en veux pour preuve que les recherches entreprises dans ce sens par

l'avenir réserve à l'appel de M. Rozwadowski (p. 121-122) qui avait été soumis dès 1920 à l'Union académique internationale, il peut être intéressant d'orienter dès maintenant dans le sens indiqué les recherches particulières.

Me permettra-t-on, sans sortir du domaine de la linguistique, de reproduire quelques suggestions relevées çà et là dans des publications récentes? Sur les rapports du latin avec l'indo-européen, M. A. Meillet, dans un article *Sur le rôle et l'origine des noms d'action indo-européens en* *-ti- (*Bull. de la Soc. de linguistique*, n° 78, p. 123-145) « donne un bref aperçu d'une situation compliquée qui reste à discuter : le rôle de l'élément *-*ti*- en indo-européen appellerait une étude qui, sans doute, serait féconde, et toute la théorie des noms d'action dans les langues indo-européennes serait à examiner de près » (p. 144). En ce qui concerne le latin, il y aurait à serrer de près d'une part la distinction des noms en -*tu*- et en -*tio*- (j'ai examiné un aspect de la question dans les *Mémoires de la Soc. de linguistique*, XVIII, p. 149 et suiv.), d'autre part celle des simples et des composés (cf. en particulier dans l'article de M. Meillet, p. 127, 129, 138, ce qui est dit du caractère exceptionnel des simples : *itio*, *tentio*, *ductio*, à côté des composés de type banal : *ambitio*, *contentio*, *productio*).

Les rapports du latin avec l'italique ont été examinés récemment par M. J. B. Hofmann dans sa contribution à la « Festschrift für Wilhelm Streitberg » : *Stand und Aufgaben der Sprachwissenschaft*, *Altitalische Dialekte*, p. 361-391. L'auteur, constatant que surtout depuis la mort de Brugmann les études italiques paraissent avoir subi un temps d'arrêt, se propose non seulement de signaler les publications de ces dernières années, mais aussi de mettre en relief les principales idées qui peuvent servir de directives pour les travaux futurs. Je ne veux pas entrer ici dans le détail des questions et des faits examinés; qu'il me suffise d'avoir recommandé l'article de M. Hofmann comme point de départ à quiconque pense aborder, même sur un point particulier, le domaine de la dialectologie italique[1].

M. Ernout; cf., par exemple, son article des Mélanges Vendryes (ci-dessous, Bulletin critique, p. 151) et celui qu'on trouvera ci-dessous, p. 101.

1. On complétera éventuellement les indications de M. Hofmann par les *Berichte* de M. Bacherler, dans le *Jahresbericht de Bursian*, vol. 176, p. 184 et suiv.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

REMARQUES SUR L'ÉTYMOLOGIE LATINE

PAR A. ERNOUT

Professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes-Études.

Ce qui frappe dans les dictionnaires étymologiques aujourd'hui en usage, qu'il s'agisse de langues anciennes ou de langues modernes, c'est l'indifférence qu'ils professent vis-à-vis des mots dont ils se proposent de donner l'origine. Que l'emploi en soit rare ou fréquent, correct ou vulgaire, technique ou commun — ou les deux à la fois —; que l'apparition en soit ancienne ou tardive, que le mot ait eu ou non une descendance, qu'il ait cédé, au cours du temps, la place à un dérivé ou à un substitut, qu'il ait formé, soit pour le sens, soit pour la forme, groupe avec d'autres mots, et qu'à l'intérieur de ce groupe des actions réciproques se soient exercées de l'un à l'autre; bref, que ce mot ait eu, ou non, une histoire à l'intérieur de la langue à laquelle il appartient, on dirait que les étymologistes ne s'en préoccupent pas. Leur tâche est faite, leur semble-t-il, une fois que sous une rubrique grecque, latine, sanskrite, ou autre, ils ont mis un certain nombre de formes tirées de langues congénères, et plus ou moins semblables (au moins en ce qui concerne la forme, car le sens ne joue souvent dans l'étymologie moderne qu'un rôle secondaire) au mot dont il s'agit d'établir la filiation et la parenté. Du reste, si les langues parentes ne fournissent pas de mots précis qui soient identiques ou comparables au mot envisagé, il reste la ressource des racines; et avec les élargissements par les suffixes, les variations des bases, les additions de voyelles prothétiques, d'infixes ou de préfixes, toutes les ressources des alternances, avec une interprétation large et complaisante des « lois » phonétiques, il n'est aucun mot, pour ainsi dire, qui demeure irréductible, et dont on

n'arrive à donner l'étymologie, ou du moins une étymologie. Les quelques raretés qu'on laisse inexpliquées ne sont là, dirait-on, que pour inspirer confiance au lecteur dans la solidité des autres étymologies qu'on lui propose : les exceptions constituent une sorte de brevet de loyauté que l'étymologiste se décerne à lui-même. Mais avec ce système il arrive que les mots, dans les dictionnaires de cette sorte, arrivent à perdre toute espèce de physionomie propre. Ce sont des abstractions, des entités qui fournissent matière à des spéculations plus ou moins vraisemblables, plus ou moins ingénieuses, mais qui ont dépouillé toute réalité concrète et vivante. Et ceci est tellement vrai que, si l'on compare entre eux différents dictionnaires étymologiques, on est frappé de la similitude absolue de leurs différents articles. Qu'on prenne dans un dictionnaire étymologique latin l'article *ferō*, dans un dictionnaire étymologique grec l'article φέρω, dans un dictionnaire sanskrit l'article *bhárati*, zend l'article *baraiti*, irlandais l'article *do-biur*, *berim*, gotique l'article *bairan* (v. h. a. *beran*, all. mod. *gebären*), v. slave l'article *berą*, arménien l'article *berem*, on verra que tous se recouvrent exactement et sont interchangeables. Seul l'en-tête diffère; mais ce sont les mêmes matériaux qui servent aux uns et aux autres; et l'on croirait avoir affaire à un unique jeu de fiches que les différents auteurs de dictionnaires se seraient communiqué et transmis avec complaisance. En dehors de l'essai fort intelligent et pénétrant, mais incomplet et du reste un peu élémentaire, tenté par Bréal et Bailly dans leur *Dictionnaire étymologique latin*, aucun de nos dictionnaires étymologiques actuels n'a été conçu spécialement en vue de la langue dont il porte le nom sur son titre; aucun ne peut servir à fixer le sens véritable et l'emploi d'un mot, et c'est pourtant, si l'on se rapporte au sens de ἐτυμολογία que les Latins ont exactement calqué dans leur transcription *ueriloquium*, l'objet propre de la recherche étymologique. Nos dictionnaires, à ce point de vue, pourraient éveiller dans l'âme des philologues les mêmes défiances et les mêmes critiques que soulevèrent les premières reconstructions un peu hasardeuses de la grammaire comparée, quand elles n'étaient fondées ni sur une observation rigoureuse des lois phonétiques et morphologiques, ni sur une connaissance précise des développements propres à chaque langue, de son évolution particulière, et des conditions dans lesquelles étaient apparus les phénomènes

envisagés. Un philologue un peu averti, ou même seulement doué de simple bon sens, s'étonnera par exemple qu'un dictionnaire étymologique connu, estimé, qui forme un recueil utile de faits et de documents en général exactement transmis, néglige systématiquement de donner le genre des substantifs, qu'il n'indique pas s'ils sont usités au singulier ou au pluriel, et si l'emploi du singulier n'est pas postérieur à celui du pluriel (ou inversement); qu'il passe sous silence les accidents de leur déclinaison qui peuvent renseigner sur leur forme première, comme l'existence d'un double ablatif en *-ī* et en *-e*, ou d'un double génitif pluriel en *-um* et en *-ium;* qu'il omette souvent la quantité et toujours la quantité des finales; que, pour les prépositions, il ne dise pas régulièrement de quel cas elles sont accompagnées; que, pour les verbes, il ne signale pas si la conjugaison en est défective ou supplétive, s'ils présentent ou non des traces de conjugaison athématique, qu'il n'en donne pas les temps primitifs, même lorsqu'ils présentent des anomalies. Pour le sens, de même, c'est le plus banal qui est choisi, sans aucun souci de fixer le sens premier du mot dans la langue, et qui permettrait de le rattacher à son ancêtre indo-européen ou à ses congénères des langues parentes, en même temps que d'en suivre l'évolution dans son propre milieu. Quant aux formations dérivées ou composées d'un mot simple, et aux éclaircissements et aux précisions qu'elles peuvent apporter au sens, quant aux survivances des formes latines dans les langues romanes, aux créations nouvelles ou aux conservations que la langue vulgaire nous permet d'entrevoir, il n'en est naturellement pas question. Tout ce qui est activité propre de la langue envisagée, tout ce qui fait sa vie, sa physionomie, son originalité, tout cela est écarté, et on a l'impression que pour l'auteur du dictionnaire la question n'existe pas.

*
* *

Or, il n'est pas un de ces points à propos duquel des problèmes ne se posent, des difficultés ne surgissent, qu'il conviendrait au moins de signaler, sinon de résoudre. C'est une indication insuffisante à propos de *aequor*, *-oris* que d'écrire « *aequor*, *-ŏris* « *Ebene* » *poet.* « *Meer* », *s. aequus* », sans mentionner le genre neutre du substantif, et sous *aequus* d'établir une filiation de sens aussi lâche et dont le développement soit aussi mal précisé que

celle-ci : « *eben* », *übertragen* « *geeignet, passend* », *auch* « *propitius, benignus* » *(vgl. nhd. ein ebener Mensch)*; « *gleich ähnlich* ». C'est, d'autre part, renverser l'ordre normal que de faire figurer *aequus* après *aequor*. Un dictionnaire étymologique n'est pas un dictionnaire alphabétique; et le simple y doit figurer avant le dérivé ou le composé, quitte au besoin, si la clarté l'exige, à faire figurer le dérivé à son ordre alphabétique, avec un renvoi au simple. Ne vaudrait-il pas mieux écrire : *aequus, a, um* (ancien *aiquos;* cf. *aiquom*, S. C. Bacch. *C. I. L.*, I², 581,26) : « plan (dans le sens horizontal) » *locus ad libellam aequus* Varr., *R. R.*, 1, 6 fin., joint à *planus* par Cic., *Caec.*, 17 fin, *aequus et planus locus;* d'où « uni, qui ne présente pas d'aspérités », cf. Dion. Hal., *Ant.*, 12, 4 : αἶκον (graphie correspondant à la graphie latine *aecum*)... ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων τὸ μηδεμίαν ἔχον ἐξοχὴν καλεῖται. Le *in aequom locum deducere* de Sall., *Iug.*, 42, correspond au εἰς τὸ ἴσον καταβαίνειν de Xénophon, *An.*, 4, 6, 18. De ce sens physique sont dérivés des sens moraux :

1° « Égal, ne penchant d'aucun côté », et par suite « juste, équitable, impartial », sens qui comporte souvent une nuance laudative, ce qui fait que *aequus, aequitās* arrivent à s'opposer à *iūs, iūstus;* cf. Seru., *in Aen.*, 2, 426 : « *iustum secundum leges uel aliqua ratione constrictum, aequum iuxta naturam* »; Don., *Ter. Ad.*, p. 51 : « *ius est quod omnia recta atque inflexibilia exigit, aequitas est quae de iure multum remittit* ».

2° Dans la langue militaire le *locus aequus* était considéré comme le meilleur pour combattre; *aequus* a pris dès lors le sens non seulement de « impartial », mais même de « avantageux, favorable »; cf. Caes., *B. C.*, 1, 85, 2 : « *qui etiam bona condicione et loco et tempore aequo confligere noluerit* », sens qui s'est étendu également aux personnes, e. g. Ou., *Tr.*, 1, 2, 6, *aequa Venus Teucris, Pallas iniqua fuit.*

De *aequus* sont dérivés deux substantifs : *aequĭtās, -ātis* f., *aequor, -ŏris* n., que la langue a différenciés dans l'emploi. *Aequitās* a été spécialisé dans le sens moral et abstrait de « équité », avec la même nuance favorable que dans *aequus*, cf. Cic., *De Or.*, 1, 56, 240, *pro aequitate contra ius dīcere; aequor*, dans le sens concret de « surface plane », cf. Enn., *Ann.*, 137, *tractatus per aequora campi*, Col. 8, 17, 3, *maris aequor*, d'où absolument *aequor* chez les poètes dans le sens de « surface de la mer », et

« mer », cf. Varr., *L. L.*, 7, 23 : « *aequor mare appellatum quod aequatum cum commotum uento non est* », et Non., 65, 17 : AEQVOR, *ab aequo et plano Cicero Academicorum lib. II uocabulum accepisse confirmat* (fr. 3) : « *quid tam planum uidetur quam mare? E quo etiam aequor illud poetae uocant* », sens qui est déjà dans Ennius, *Sc.* 367 V², *et aequora salsa ueges ingentibus uentis.* Ce n'est donc pas par simple pléonasme que Virgile écrit conformément au sens ancien, *Aen.*, 2, 780 :

longa tibi exsilia et uastum maris aequor arandum

ou *Georg.*, I, 469 :

tempore quamquam illo tellus quoque et aequora ponti

et l'emploi qu'il fait du mot en l'appliquant à la surface calmée des eaux du Tibre (*Aen.*, 8, 89 et 96) montre qu'il en connaissait toute la valeur.

Par la formation, *aequor* s'apparente aux noms dérivés d'adjectifs en *-or*, *-ōris* du type :

aegror	*aeger*
albor	*albus*
amāror (Lcr. Vg.)	*amārus*
ardor	*aridus*
lēuor (Lcr.)	*lēuis*
nigror	*niger*

cf. encore, sans que l'adjectif correspondant soit attesté, *candor*, *tepor* (en face de *candeō*, *tepeō; candidus*, *tepidus*), etc. Mais tous ces noms ainsi formés sont en latin masculins et ont un *-ō-* aux cas obliques : *aegrōrem*, *candōrem*, etc., l'*ŏ* du nominatif étant dû à l'abrègement phonétique de toute voyelle longue devant *r* final. Il n'y a guère que *rōbur*, *rōbŏris* (*rōbor*), dérivé de l'adjectif *rōbus*, qui soit dans le même cas : *rōbur* désigne le cœur de chêne ou de toute espèce de bois coloré en rouge, et aussi le chêne rouge, le rouvre. Le dérivé *rōbustus* de *rōbur* montre que l'*r* de *rōbur*, et par conséquent de tous les substantifs semblables, représente un ancien *s*; *robur* remonte à un ancien **rōbŏs* (forme dialectale issue de **reudhŏs*); *rōbur*, *-ŏris* avec son genre neutre et sa voyelle brève s'oppose à *rŭbor*, *-ōris* (de *rŭber*), masculin à

voyelle longue. L'existence du couple alternant en genre et en quantité :

rōbŭr (**rōbos*, **rōbus*) n. *rōbŏris*

et

rŭbor (substitué à *rŭbōs*) m. *rŭbōris*

avec la différence de sens qui s'y attache permet d'expliquer le genre de *aequor*. *Rubor* masculin, comme *aegror*, *albor*, *amāror*, *ardor*, *lēuor*, *nigror*, *candor*, *tepor*, etc., est un abstrait désignant « la qualité, le fait d'être rouge »; *rōbur* est un mot concret désignant une chose, un objet, le « cœur du chêne », et par extension le « chêne rouge » lui-même. Même différence de genre, justifiée par la même raison, entre *fulgor*, *-ōris* m. « éclat, fait d'être éclatant », et *fulgur*, *-uris* n. « éclair ». De même *aequor* désigne non pas « la qualité, le fait d'être plan, uni », mais un objet uni, « plaine », ou « surface de la mer ». Que l'on songe au genre de *mare*, et l'on verra combien cette différence se justifie en latin.

C'est par les considérations de ce genre, relatives à l'animé et à l'inanimé, que l'on expliquera les genres, a priori en contradiction avec la quantité ou la formation, de *Venus*, *-eris* féminin, *arbōs*, *-ŏris* féminin malgré son *ŏ*, et, dans un autre type, de *cupidō*, *-inis* masculin en tant que personnifié et divinisé.

On fera une remarque analogue à propos de *marmor*, *-oris* neutre.

Le dernier en date des dictionnaires étymologiques grecs, celui de M. Boisacq, indique sous le mot μάρμαρος que « lat. *marmor* est l'emprunt gr. μάρμαρος influencé dans sa finale par les substantifs en *-or* », et il renvoie à Prellwitz[2], 282, Walde[2], 466. En effet Walde, sub uerbo, note : « *marmor*, *-oris* « Marmor » : gr. μάρμαρος ... *marmor* ist aus μάρμαρος in dessen späteren Bed[eutung] entlehnt (Weise, Saalfeld) und dann in der Endung durch die Subst. auf *-or* beeinflusst ». On ne saurait trouver concordance plus étroite dans l'enseignement, harmonie plus touchante dans la doctrine. Cependant, ni l'un ni l'autre de ces érudits ne songe à signaler que *marmor* est neutre en face de μάρμαρος masculin (ou féminin), et aucun des deux ne s'est posé la question de savoir pourquoi, s'il a été influencé par les substantifs en *-or*, le mot n'est pas masculin en latin. Et pourtant ç'aurait été le cas de saisir un caractère essentiel de la langue latine qui est de donner

aux noms de matière le genre neutre. C'est là un des traits qui la distinguent du grec : que l'on compare :

argentum n.	ἄργυρος m.
aurum n.	χρυσός m.
aes n.	χαλκός m.
ebur n.	ἐλέφας m.
plumbum n.	μόλυβδος, μόλιβος m.

Qu'il y ait parenté étymologique entre les termes comme dans *argentum* ἄργυρος, ou différence d'origine comme dans *aes*, *aurum* et χαλκός, χρυσός, ou emprunt, réalisé indépendamment dans chacune des deux langues, d'un même mot à une langue étrangère, comme c'est le cas pour *plumbum* μόλυβδος μόλιβος, et peut-être pour *ebur* ἐλέφας, on voit avec quelle régularité la différence s'affirme. Il y a là deux conceptions opposées dont la constatation peut apporter un éclaircissement précieux à l'esprit des langues, et par suite à la mentalité de ceux qui les parlaient.

*
* *

D'autres fois la notation du genre, sans avoir d'aussi importantes conséquences, fournit une utile contribution à l'étude de certains concepts, ou permet de constater les influences que des groupes de sens voisins ont exercées l'un sur l'autre. C'est ne donner qu'une part de la vérité, et c'est méconnaître singulièrement les faits latins que d'écrire : *aeuum* « Ewigkeit; Zeitlichkeit, Lebensdauer; Zeitalter : bis aufs Geschlecht = got. *aiws* », etc. Le *bis aufs* exclusif, M. Walde n'aurait pas commis la faute de l'écrire s'il avait suivi moins fidèlement les en-tête du *Thesaurus*. En réalité, chez les archaïques, *aeuos*, *aeuus* masculin est bien attesté, ainsi Plaute, *Poen.*, 1187 :

Iuppiter, qui genu' colis alisque hominum, per quem uiuimu' uitalem aeuom

Lucrèce, 2, 561 :

... aeuom debebunt sparsa per omnem

3, 605 :

non modo non omnem possit durare per aeuom.

Et l'on notera que dans ce dernier vers *omnem* est assuré par la métrique. Le plus souvent les emplois sont équivoques et ne per-

mettent pas de décider si le mot est masculin ou neutre; c'est le cas notamment pour Lucrèce, où, en dehors des deux vers cités qui tous deux témoignent en faveur du masculin, tous les autres exemples sont ambigus. Il faut arriver à Catulle, qui est un novateur, pour trouver un exemple de neutre, *Carm.*, 1, 6 :

omne aeuum tribus explicare cartis

encore serait-il facile de lire *omnem*. Le premier neutre incontestable est dans Virgile, *Aen.*, 6, 609 :

omne aeuum ferro teritur uersaque iuuencum
terga fatigamus hasta;

et l'on peut se demander si le genre masculin n'est pas le plus ancien, et si *aeuum* n'a pas été influencé par *tempus*. En tout cas, même si *aeuum* est contemporain de *aeuus*[1], il s'agirait là d'une différence de genre correspondant à une différence de conception; le masculin *aeuus*, comme le gr. αἴων, symbolisant l'activité du temps considéré comme une force animée. C'est cette conception du temps vivant et animé qui explique les emplois poétiques du mot, tels qu'on en trouve par exemple dans Lucrèce, 5, 306 :

Denique non lapides quoque uinci cernis ab aeuo

5, 314 :

nec ualidas aeui uires perferre patique
finiti

5, 379 et 1217 :

immensi ualidas aeui contemnere uires

5, 58 :

nec ualidas ualeant aeui rescindere leges

ou dans Virgile, *Aen.*, 11, 425 :

multa dies uariique labor mutabilis aeui
rettulit in melius

personnifications qui demeureraient inexplicables si l'on partait d'un neutre originel.

Il n'est pas indifférent non plus de noter que *ignis*, « le feu », dont

1. Ce qui est vraisemblable. L'existence d'un ancien neutre est attestée par le védique *āyuḥ* n. « vie, durée de la vie ».

l'aspect ne permet pas de trancher s'il est masculin ou féminin, est masculin, comme son correspondant sanskrit *agníh* (cf. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale* : La catégorie du genre, p. 219), et la constatation prendra toute sa valeur si on l'accompagne des citations de Varron qui montrent combien la notion du feu, principe mâle et générateur, était profondément ancrée dans l'esprit latin. Ainsi lit-on, *De Lingua Latina*, 5, 61 : *igitur causa nascendi duplex : ignis et aqua. Ideo ea nuptiis in limine adhibentur, quod coniungit hic, et mas ignis, quod ibi semen, aqua femina, quod fetus ab eius humore, et horum uinctionis uis Venus*, et *De Vita Populi Romani*, II (cité par Nonius, 182, 20) : *contra a nouo marito cum item e foco in titione ex felici arbore et in aquali aqua adlata esset*; cf. encore Lactance, *Inst. diu.*, 2, 9, 21 : « *alterum enim quasi masculinum elementum est, alterum quasi femininum, alterum actiuum, alterum patibile. Ideoque a ueteribus institutum est ut sacramento ignis et aquae nuptiarum foedera sanciantur* », et les passages concordants d'auteurs indiqués *ad locum* par Gœtz et Schœll dans leur édition du texte de Varron.

Le nom racine *lūx*, *lūcis*, — qu'on chercherait vainement dans Walde sous une rubrique spéciale, et en tête d'un article — (il faut aller le découvrir sous *lūceō*, comme si le nom était dérivé du verbe), — est féminin, et ceci représente sans doute l'état indo-européen : c'est le genre, en effet, de toute cette catégorie de formations : ainsi *pāx*, *pācis; lēx*, *lēgis; nex*, *nĕcis; prex*, *prĕcis* (usité surtout au pluriel *precēs*, *precum*); *uox*, *uōcis; arx*, *arcis*, cf. gr. ὤψ, ὦπος. Toutefois, à l'époque archaïque, on trouve le mot au masculin, comme Nonius l'a déjà signalé 210, 8 sqq. : Lvx *feminini est generis. Vergilius in Bucolicis* (7, 43) :

si mihi non haec lux toto iam longior anno est.

Masculini. Plautus Aulularia (748) :

luci claro disripiamus (*de-* var.) *aurum matronis palam.*

Varro Bimarco (67) : « *Nos ergo nihil egimus, quod legem Lucanam luci claro latam non latam scutulans*'+[1]. » *Idem Synephebo*, περὶ ἐμμονῆς (512) : « *hodie, si possumus quod debemus populo in*

1, Texte de Lindsay. La fin de la citation est évidemment corrompue et a été corrigée de diverses manières. Mais le témoignage relatif à *luci claro* subsiste.

foro medio luci claro decoquere ». — *M. Tullius de Officiis liber III* (112?) : x x x
x x x[1] (Com. pall. inc. 70) :

et cum prior ire luci claro non queo.

Il serait facile d'allonger la liste des exemples. Ainsi Plaute a encore *Cist.*, 525 :

poste autem cum primo luci cras nisi ambo occidero

L'inscription latine qui se trouve gravée sur la même table de bronze que la loi osque de Bantia, *C. I. L.*, I², 582 porte à la ligne 4 : *neiue is in poplico luuci praetextam neiue soleas h[abet]o.* Enfin dans Lucrèce, 2, 806, l'Oblongus et le Quadratus s'accordent pour écrire :

caudaque pauonis, largo cum luce repleta est

qu'il est arbitraire de corriger en *larga*. On voit sans peine quelle influence a pu agir sur le genre de *lūx;* c'est évidemment celle de *diēs*, dont le genre masculin remonte à l'indo-européen. A défaut d'autre témoignage, le juxtaposé *Diespiter* suffirait à le prouver; il suffit de rappeler les adverbes anciens *hodiē*, *merīdiē*, etc. Mais l'aspect phonétique de *diēs* le rangeait dans la catégorie de noms en *-iē-* qui étaient tous féminins; d'un autre côté, il formait couple avec *nox*, dont le genre féminin est aussi ancien que le genre masculin de *diēs* : ainsi gr. νύξ, gotique *nahts*, lituanien *naktis*, etc. Soumis à ces deux influences, *diēs* a oscillé entre le masculin et le féminin; cf. allemand *des Nachts* d'après *des Tages*. Probus enseigne *Cath.*, *G. L. K.*, IV, 5, 14, « *unde dies genere feminino declinanda est, quoniam nullum nomen latinum inuenitur generis masculini ablatiuo singulari producto ē terminatum* »; tandis que pour le pluriel le genre masculin est seul enseigné comme correct, ainsi par Charisius, *G. L. K.*, I, 31, 13, « *sciamus pluraliter feminine* « *hae dies* » *et* « *has dies* » *non oportere nos dicere, quamuis singulariter feminine dicamus* ». Varron, au témoignage de Charisius, *G. L. K.*, I, 110, 15, avait essayé d'utiliser sémantiquement cette communauté de genre[2] : « *Varro autem distinxit, ut mascu-*

1. Ici le texte de Nonius présente une lacune dans laquelle devaient figurer et la citation de Cicéron et le nom de l'auteur comique auquel appartient la citation qui suit.

2. Sur une différenciation comparable en arménien, cf. Meillet, *loc. laud.*, p. 223.

lino genere unius diei cursum significaret, feminino autem spatium » ; cf. Thesaurus, V, 1022, 75 sqq. En fait, comme le remarque Nonius lui-même qui reproduit cet enseignement, p. 522, 1, la distinction n'a jamais été observée. « *Diem uolunt, cum feminino genere dicimus, tempus significare; masculino diem ipsum. Nos contra inuenimus. Turpilius Paedio* (158) :

quando equidem amorem intercapedine ipse leniuit dies;

id est : ipsum tempus. Pacuuius Duloreste (115) :

gnatam despondit : nuptiis hanc dat diem.

Vergilius Aeneidos lib. II (132) :

ergo (*iamque* Vg.) *dies infanda aderat. Mihi sacra parari.* »

Et l'on trouve sur la même ligne, dans une inscription ancienne, la *lex Acilia repetundarum*, qui date de l'an 631 ou 632 de Rome (123-122 avant J.-C.) : *ubi ea dies uenerit quo die iusei erunt adesse*. Mais cette hésitation a eu pour conséquence que l'influence de *diēs* n'a pas été assez forte pour transformer définitivement le genre de *lux*, et les exemples de *lux* masculin demeurent isolés.

*
* *

On voit l'importance du genre dans l'histoire des noms, et tout le parti qu'en peut tirer l'étymologiste. L'étude de la forme n'est souvent pas moins suggestive. Le latin, par exemple, établit dans la troisième déclinaison une distinction fondamentale au génitif pluriel entre les thèmes consonantiques et les thèmes en *-i-* :

dux	*ducum*
caput	*capitum*

en face de :

cīuis	*cīuium*
ars	*artium.*

Tel est l'état des faits, en gros. Mais il s'en faut que les deux groupes soient aussi nettement séparés que la théorie ne le fait prévoir ; il y a des flottements nombreux, et il arrive même qu'un mot ait les deux formes. Varron signale, par un hasard heureux, un génitif *dentum* de *dens*, *L. L.*, 8, 67 : « *Nam quid potest similius esse quam gens, mens, dens? Cum horum casus patricus et accu-*

satiuus in multitudine sint dispariles : nam a primo fit gentium et gentis, utrubique ut sit<I>, ab secundo mentium et mentes, ut in priore solo sit I, ab tertio dentum et dentes, ut in neutro sit. » Dans la troisième édition de la grammaire latine de R. Kühner, revue par Holzweissig, t. I, p. 312, l'indication de Varron est qualifiée d'étrange : « merkwürdiger Weise gibt Varro, 8, § 67, *dent-um* an. » Le dictionnaire de Walde ne la signale pas. En fait, il n'y a rien qui montre mieux le caractère consonantique du thème de *dens*, et par là même des participes présents masculins, en *-ens*, *-entis*, puisque *dens* est un ancien participe de *edō* « manger »; il n'y a rien non plus qui fasse plus clairement apparaître l'identité de *dens* et de gr. ὀδούς ὀδόντος.

Fait plus important : certains substantifs en *-is*, classés parmi les parisyllabiques, ont néanmoins un génitif en *-um*. Ainsi on a :

canis : canum

(seule forme attestée, de même que l'ablatif est toujours en *-e*; cf. *Thes.*, III, 253, 22 sqq.).

iuuenis : iuuenum

(Ennius, *Sc.*, 126 :

ignotus iuuenum coetus alterna uice)

mensis : mensum

(attesté par exemple dans Pl., *Most.*, 81 :

paucorum mensum sunt relictae reliquiae

où les mss. ont *mensuum;* mais le vers réclame un dissyllabe; et *mensuum* est une correction de grammairiens, pour qui l'ancien génitif *mensum* apparaissait comme inintelligible).

panis *panum*

(*panum* est la forme donnée par Verrius Flaccus, cf. Charisius, *G. L. K.*, I, 69; *panium* est la forme que préférait César dans son traité *De Analogia*, cf. Funaioli, *Grammaticae romanae fragmenta*, p. 149, 8 [18], on voit tout de suite pour quelles raisons);

apis *apum*

doublet de *apium*, cf. Neue-Wagener, *Formenl.*², p. 259.

Ces génitifs *canum*, *iuuenum*, *panum* constituent des traces précieuses d'un état ancien que le reste de la flexion ne permet

plus d'entrevoir. Pour *canis*[1] et *iuuenis*, en effet, il s'agit d'anciens thèmes en *-n*, cf. pour le premier gr. κύων gén. κυν-ός, skr. védique *çūva*, skr. classique *çvā́* gén. *çúnaḥ* (thème *çvan-*) ; pour le second skr. *yúvā* gén. *yūnáḥ*, zend *y(a)van-* gén. *yūnō*. Pour *mensis*, le thème ancien était en *-ns*, **mens-* (forme dans laquelle l'*s* appartient bien au thème et ne doit pas être confondu avec l'*s* morphème du nominatif), cf. gr. attique μήν, ionien μείς gén. att. μηνός, lesbien μηννος, d'un thème *μηνσ- (cf. Boisacq, *Dict. étymol. de la langue grecque*, s. u.), skr. *mā́s-* et *mā́sa-h*, zend et v. perse *māh-*, « lune, mois », etc. Or, si le latin a conservé des flexions à nasale du type *homō* (de **homōn*) *hominis*, *praedō* de (**praedōn*) *praedōnis*, *termen terminis* avec un nominatif sans désinence, une flexion du type **iuuē(n)* **iunis* était sans analogue[2]. Il a donc commencé par normaliser le paradigme et à y introduire la voyelle du nominatif : génitif *iuuenis*, etc. Restait à faire rentrer dans un type normal le nominatif aberrant **iuuē*. On constate en latin une tendance à réduire le nombre des imparisyllabiques : à *bōs* se substitue un nominatif *bouis*, à *Iuppiter*, *Iouis* déjà dans Ennius, à *sus*, *suis* (Varron, *L. L.*, 10, 7); le correspondant latin de ναῦς est *nauis*, celui de l'ionien attique οὖς, c'est *auris;* le thème de *naris* est un thème consonantique **nās-*, etc. Ainsi s'explique naturellement le nominatif *iuuenis*. Le détail des faits est moins clair pour *canis* parce que l'*a* du mot n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante ; mais c'est sans doute aussi sur un génitif à voyelle réduite **k°n-es*, qui aboutissait phonétiquement à *canis*, comme le montre *manēre* de **m°nē-* (cf. Meillet, *Introduction*[5], p. 89), que le nominatif a été reconstruit. En ce qui concerne le thème *mēns-*, une flexion **mēns(s)* *mēns-is* apparaissait comme sans exemple : les nominatifs en *-ns* que l'on rencontre à date historique sont le résultat de contractions et d'assimilations : un autre ancien thème en *-ns*,

1. Ou *canes;* cf. Varron, *L. L.*, 7, 32, et *Thesaurus* III, 253, 20 sqq.

2. On sait que le latin ne possède pas non plus de thèmes en *m-*, sauf *hiem-s*. Le mot qui signifie « terre » *humus* est un ancien thème en *-m-*, comme le montre la comparaison du grec χθών de *χθώμ, χαμαί. On enseigne que le nominatif *humus* de **homos* a été rebâti sur le locatif *humī*, qui était la forme d'emploi le plus fréquent. C'est assez vraisemblable, mais cette création analogique a été favorisée par le fait que le latin répugnait à des nominatifs tels que **homs*. Il est à noter qu'à côté de *hiems* se développe la périphrase *hibernum tempus* qui a seule subsisté dans les langues romanes ; cf. Meyer-Lübke, *Roman. etymol. Wörterb.*, s. u. Dans les thèmes en *-n* eux-mêmes, « le vocalisme *e* est exceptionnel : *pecten*, *flāmen*, *liēn*, *rēn*, *sanguen* (Lucrèce, I, 837, 860; à côté de *sanguis*) » (Meillet-Vendryes, *Traité de gramm. comp. des langues classiques*, p. 440).

celui du nom de « l'oie », gr. χήν gén. χηνός (thème *ghans-, cf. vieux haut allemand *gans*, lituanien gén. pl. *žąs-ũ*, etc.), y a été allongé en *anser*, *anseris*, à l'aide d'un suffixe *-er*[1] qui semble avoir eu une certaine fortune à un moment donné dans ce rôle de « normalisateur » de flexions anomales, comme on le voit d'après Varron, *L. L.*, 8, 74, « *neque oportebat consuetudinem natare, alios dicere boum greges, alios bouerum, et signa alios Ioum alios*[2] *Iouerum, cum esset ut Iouis bouis struis et Iouem bouem struem Ioui boui strui; nec cum haec conuenirent in obliquis casibus, dubitare debuerunt in rectis*, [*prop*] *in quibus nunc in consuetudine aliter dicere, pro Iouis Iupiter, pro bus bos, pro stru*[*u*]*s strues* », et Charisius, *G. L. K.*, I, 54, 25 sqq., qui signale *lapiderum*, *regerum* chez l'annaliste Cn. Gellius, *nucerum* chez Coelius Antipater. Plaute lui-même emploie *sorderum* (de *sordēs*[3]), *Poen.*, 314 :

uiden tu? pleni oculi sorderum qui erant, iam splendent mihi.

Il est vraisemblable que *assis* et *asser* sont eux aussi des élargissements de *as*(*s*), *assis* qui a dû à son caractère de terme juridique de garder inchangé son aspect ancien. Il est probable que la langue commune a dit de bonne heure *assis* avec le sens de *as* au nominatif, comme le prouve l'emploi du génitif pluriel *assium*. Du reste, *assis* est la forme de nominatif usitée à l'époque impériale.

On trouve enfin, dans les inscriptions de basse époque, *menser*(*um*) au lieu de *mensium*, *C. I. L.*, III, 2400; V, 2791, et *Inscr. Neap.*, 967; *meserum*, *C. I. L.*, III, 2602; *mesero*, *C. I. L.*, VI, 2662; *misirum*, *Inscr. Neap.*, 5460; mais ici il s'agit d'une formation analogique récente d'après *diērum*, et l'on ne saurait y voir la conservation d'une flexion ancienne **menser* (ou **mensis*) *menseris*.

C'est donc aussi d'après le génitif *mensis* qu'a été reformé le nominatif *mensis*. *Canis*, *iuuenis*, *mensis* sont le produit d'une double action : tendance à normaliser des nominatifs anomaux, tendance à substituer à une flexion imparisyllabique une flexion

1. Ou *-is*, car *-er* peut avoir été tiré secondairement du génitif **ansisis*, devenu phonétiquement *anseris;* cf. *cinis cineris*. L'irlandais *géis* plaide en faveur de *-is*. Cf. l'existence des doublets *assis* et *asser*.

2. Peut-être le *alios; alios* fait-il allusion à des différences dialectales ?

3. Il peut toutefois y avoir eu une ancienne flexion *sordēs*, **sorderis*, analogue à *pubēs*, *-eris*.

parisyllabique. Mais la normalisation n'a pas été si parfaite qu'il ne soit resté quelque trace de l'existence de l'ancien thème consonantique justement dans ces génitifs *canum*, *iuuenum*, *mensum*. C'est une partie de la vie du latin que permet de saisir l'opposition *canis* / *canum; iuuenis* / *iuuenum; mensis* / *mensum*[1].

Nous sommes moins bien placés pour parler de *pānis* et de *apis* dont aucune étymologie satisfaisante n'a été proposée. Mais la comparaison de *canis*, *iuuenis*, *mensis* porte à croire que les génitifs *pānum*, *apum* doivent être anciens, et que là, encore, il s'agit peut-être d'une ancienne flexion imparisyllabique : **pā(n)*, *panis; *ap-s*, *apis*.

A ces cas se rattache enfin le cas de *uātēs*, gén. pl. *uātum*, dont le thème est consonantique, comme le prouve la comparaison du gothique *wōds*, « inspiré, possédé ».

Toujours en se plaçant au point de vue morphologique, c'est fort bien d'indiquer l'adjectif *pauper* sous la forme *pauper*, *-a*, *-um* : « **pau(o)-* (zu *pau-cus*) + **paros* (zu *pario*, *paro*, vgl. *opiparus*) ». C'est fort bien... mais ce n'est pas assez. Le lecteur en conclura que le latin n'a connu d'autre flexion que *pauper*, *paupera*, *pauperum*, alors que celle-ci est à peine attestée par les exemples du fém. sg. *paupera* attribués à Plaute par Priscien et Servius[2], — car on ne peut compter pour ancien le gén. pl. *pauperorum* qu'on lit dans la bouche d'un personnage de Pétrone, *Sat.*, 46, ou sur une inscription du IVe siècle (Henzen, 7355), ou le nominatif sg. neutre *pauperum* qu'emploie Caelius Aurelianus, *Morb. chron.*, I. 1, 33. Pour le latin historique, il n'y a de forme vivante que *pauper*, *pauperis;* cf. Varron, *L. L.*, 8, 77 : « ... *si in his dominaretur similitudo*, *diceremus ut candidissimus candidissima*, *pauperrumus pauperrima*, *sic candidus candida*, *pauper*

1. Et aussi, peut-on ajouter, dans les ablatifs *cane, iuuene, mense*. Pour *canis* le seul ablatif attesté est *cane;* cf. *Thesaurus*, III, 253, 22. César, dans son traité *De Analogia* (Funaioli, *op. laud.*, frg. 21), enseigne bien qu'il faut dire *cani* à l'ablatif; mais c'est chez lui une création analogique qui n'a pas passé dans l'usage; cf. Charisius, *G. L. K.*, I, 122, 23, « *ne illa quidem ratio recepta est, quam C. Caesar ponit in femininis, ut puppim, restim, peluim* XXX; *hoc enim modo et ab hoc cani dicemus et ab hoc iuu<eni>* » *Iuuene* est constant, et Charisius rejette *ab hoc iuuenī;* cf. R. Kühner, *Ausführliche Gramm. d. lat. Sprache*, 2e éd., p. 349; de même *mense*.

2. Vidul., fr. III, Lindsay *paupera haec res est;* Fabul. incert. fragm. XLVI, 167, Linds. *paupera est haec mulier;* tandis que Aulul., 174, on lit conformément à l'usage classique *scio quid dictura es ; hanc esse pauperem. haec pauper placet.*

paupera ». Si *lux*, *dies*, *nox* nous ont permis de noter des influences de genre, *pauper*, *pauperis* est un exemple d'influence de flexion. Ce qui a fait passer *pauper* de la 2e à la 3e déclinaison, c'est évidemment l'analogie de *dīues* avec lequel il forme un couple antithétique; cf. Hor., *Carm.*, 2, 18, 10, *pauperemque diues me petit;* Tite-Live, 4, 4, 9, *diuitibus ac pauperibus*, etc., de même que l'influence de *tristis* a transformé un ancien *hilarus* (encore dans Lucrèce, II, 1122) en *hilaris*. *Dīues* était trop bien défendu par sa forme pour pouvoir être attaqué. Dans la lutte d'influence, c'est *pauper*, en raison de sa physionomie ambiguë, qui devait avoir le dessous.

*
* *

Si l'on passe maintenant à l'examen des formations suffixales, on constate que le défaut des étymologistes est d'examiner les mots isolément, et de s'attacher à résoudre les problèmes sans faire les rapprochements et les comparaisons qui s'imposent. A un thème de substantif en *u-* correspond un dérivé en *-ūnus :* de *portus* dérive *Portūnus* conservé comme nom propre de dieu (cf. Varron, *L. L.*, 6, 3, 19, et Festus dans l'abrégé de Paul Diacre, 48, 25, éd. Lindsay) et comme adjectif dans les composés *opportūnus*, *importūnus;* cf. en grec εὐθύς, εὔθυνος, ὑπεύθυνος. *Neptūnus* est donc, lui aussi, un dérivé d'un nom verbal en *-tu- : neptu- :* qui n'est plus attesté, mais qui a dû exister à un moment donné.

Quelque obscure que soit l'origine de ces appellations, il est vraisemblable que c'est la même formation que nous avons dans les indigitamenta *Mutunus*, *Tutunus* mentionnés par Arnobe et saint Augustin comme se rapportant à une divinité priapique.

Dès lors, on ne peut songer à dériver directement *Fortūna* de *fors*, et il faut nécessairement admettre qu'à côté du thème en *-i-* que représente *fors* issu de **bhr̥t-is* a existé un thème en *-u-*, **fortus* issu de **bhr̥t-us*. L'adjectif dérivé *fortuitus* vient du reste renforcer cette hypothèse; cf. *pītuīta* et gr. πίτυς d'un indo-européen **pītu-*, « résine, suc ». Mais qui a pu entraîner la disparition de **fortus?* C'est évidemment *sors*, thème en *-i-* comme *fors*, et dont le sens en était tellement voisin; *sorte ēuenīre* a entraîné *forte ēuenīre*; cf. sur les confusions entre *fors* et *sors* les indications suggestives du *Thesaurus*, VI, 1128, 20 sqq. A ces adjectifs en *-ūnus* correspondent des substantifs en *-ūnium : fortūna : infortūnium*, ou en *-ūnia;* cf. *pecūnia* issu de *pecu* peut-être par

l'intermédiaire d'un adjectif **pecūnus* qui n'est pas attesté. Nous voici amenés à poser pour expliquer *ieiūnus, ieiūnium*, dont aucune étymologie satisfaisante n'a été donnée, un substantif en *-u-* **ieiu-*, onomatopée expressive à redoublement qui est sans doute à ranger parmi les mots de la langue enfantine. De plus, si *fortuitus*, *pītuita* sont dérivés de *fortu-*, *pītu-*, *grātuitus* doit se ramener également à un nom **grātu-* qui lui aussi a disparu au profit d'un thème en *-i-*, *grātēs*, *-ium*. Et ceci confirme ce que nous savions d'autre part, je veux dire la caducité de la 4e déclinaison en latin. Ajoutons enfin que l'allongement de la voyelle du thème dans *Neptūnus*, *Portūnus*, *Fortūna* a son correspondant exact dans l'allongement de la voyelle dans les dérivés de thèmes en *-o-* : *Annōna* (*annus*), *Bellōna* (*bellum*), *Orbōna* (*orbus*), *Pōmōna* (*pōmum*); et outre que ce parallélisme de formation n'est pas sans intérêt en lui-même, il permet d'expliquer par ex. *colōnus* dérivé d'un **colus* dont nous ne possédions que le doublet *-cola* dans *incola*, etc.[1].

Le type s'est ensuite étendu au delà de ses limites, et des dérivés en *-ōnus*, *-ōna* ont été créés à des thèmes autres que les thèmes en *-o / e-* de la 2e déclinaison; de là, *patrōnus*, *matrōna; Mellōna*, « déesse du miel », et *Mellōnia; Pellōnia*, « déesse qui repousse les ennemis »; *caupōna* (*cōp-*) de *caupō*, *cōpō* (il est vrai qu'il a pu exister dans la langue vulgaire un masculin **cōpus* correspondant au féminin *cōpa*); et peut-être *talpōna* [*uitis*] qui paraît bien être dérivé de *talpa*.

*
* *

Le latin a une série d'adjectifs en *-cus*, dont quelques-uns avec un redoublement caractéristique de la consonne, qui marquent généralement une infirmité physique : *flaccus*, « aux oreilles tombantes, flasque (d'où *auriflaccus*), *siccus*, « sec », *broccus*, « broche », *caecus*, « aveugle », *mancus*, « manchot », *truncus*, « mutilé », *luscus*, « borgne », *raucus*, « enroué », etc. Cf. dans les substantifs des formations comparables comme *bucca*, *buccō; beccus*, etc. N'est-il pas singulier qu'on n'ait pas songé à en rapprocher *maccus*, et qu'on aille chercher pour expliquer ce sobriquet d'atellane, si purement, si authentiquement italique, un verbe grec μακκοάω d'Aristophane, ou un doublet μακκός de μακρός[2]? Dio-

1. Le *umbraticolus* que l'on prête à Plaute, *Truc.*, 611, doit se lire sans doute *umbraticulum*. C'est cette dernière forme que donne Lindsay, sans variante.
2. Cf. les références données par Walde, s. u.

mède a soin pourtant de nous enseigner que le nom est d'origine osque : « *in Atellana Oscae personae* [*inducuntur*] *ut maccus* », *G. L. K.*, I, 490, 20, et Apulée, *Mag.*, p. 325, 30, réunit dans un même groupe *macci et buccones*. Ce rapprochement nous éclaire définitivement : *maccus*, c'est l'homme aux grosses mâchoires, c'est le même type caricatural que *buccō*, *mandūcus*. Mais en même temps *maccus* vient confirmer l'étymologie qui voit dans *māla* **mak-s-lā*, et détruit l'hypothèse de Thurneyse qui, expliquant *māla* par un dérivé de *mandō*, était obligé pour rendre compte de *maxilla* d'imaginer une influence invraisemblable du groupe *āla* / *axilla*. Un dernier mot enfin sur ce type en *-cus* : à ces adjectifs en -(*c*)*cus* correspondent des dénominatifs en *-āre*; *siccus* / *siccāre*; *caecus* / *caecāre*, etc. Il n'est pas dès lors trop aventuré de faire remonter *peccāre* à un **peccus* non attesté, mais qui doit être à *pes* ce que *mancus* est à *manus*. Le sens de *peccāre* n'est pas, tout au moins à l'origine, le sens abstrait que lui donne Walde « fehlen, sündigen », et l'appartenance sémantique avec *pes* apparaît encore dans le vers d'Horace, *Ep.*, 1, 1, 9 :

solue senescentem mature sanus equum, ne
peccet ad extremum ridendus et ilia ducat.

Peccāre c'est notre verbe « broncher », c'est le grec σφάλλομαι, et le passage du sens physique au sens moral s'est effectué de la même manière, et indépendamment, dans les trois langues. D'un faux pas proprement dit, il s'est étendu à tout écart, « *peccare est tamquam transilire lineas* », dit Cic., *Parad.*, 3, 1, 20; à un écart de la langue, e. g. Plaute, *Bacch.*, 433 :

quom librum legeres si unam peccauisses syllabam

à un écart de la chevelure :

unus de toto peccauerat orbe comarum
anulus

dit Martial, 1, 35, 2, et finalement à un écart moral, sens que la langue de l'Église a généralisé, et qu'exprime encore notre mot « pécher »[1].

1. Depuis que cet article a été rédigé, je me suis aperçu que cette étymologie de *peccāre* a déjà été donnée par F. de Saussure, cf. *Recueil des publications scientifiques de F. de Saussure*, p. 599, n. 1. (Note de correction.)

*
* *

C'est encore une question de dérivation que soulève le cas de *nutrix*, et c'est toute l'histoire d'une petite famille que l'examen de ce cas va permettre de préciser. Dans le dictionnaire étymologique de Bréal et Bailly, il n'y a pas d'article *nūtrix*, mais un article *nūtriō* dont *nūtrix* est donné comme un dérivé ; pas d'article *nūtrix* non plus dans le dictionnaire de Walde qui, lui aussi, n'a qu'un article *nutriō*. Enfin, pour Bréal et Bailly, que suit M. Juret dans son *Manuel de phonétique latine*, p. 242, *nutrix* serait issu par haplologie d'un féminin **nutrītrix* de *nutrītor*. C'est présenter le développement des faits latins d'une manière exactement contraire à la réalité. Ce qui est ancien en latin, c'est *nutrix*, ce n'est pas *nutriō*, encore moins *nutrītor*. *Nutrix* est un féminin bâti directement, avec le même suffixe qu'on retrouve dans *meretrix* (pour lequel aucun **meritor* n'est attesté), *genetrix*, sans doute sur la racine **sneu-* / **snu-*, « laisser couler goutte à goutte[1] », dont le sens fait suffisamment comprendre pourquoi il n'y a jamais eu, et n'a jamais pu y avoir de masculin **nutor*, et qui se retrouve peut-être dans le nom de la bru, *nurus*. En latin, le verbe **(s)nuere*, spécialisé dans le sens de « allaiter » ayant disparu sans doute par suite de son homonymie avec **nuō*, *-is*, *-ere*, qui n'existe plus comme verbe simple, mais dont subsistent les composés *adnuō*, *abnuō*, *renuō* et les noms dérivés *nūtus*, *nūmen*, ç'a d'abord été *alere* qui lui a servi de substitut, et c'est *alere* qu'on trouve chez les archaïques pour désigner le fait de nourrir un enfant au sein ; ainsi Livius Andronicus, *Trag.*, 38 :

quem ego nefrendem alui, lacteam inmulgens opem,

Plaute, *Mil.*, 698 :

quid? nutrici non missuru's quicquam quae uernas alit?

Térence, *Eun.*, 892 :

nutricem ... quae illam aluit paruolam

1. Cf. l'emploi que fait Catulle, 64, 19, de *nutrix* au sens de « *mamma* », ou « *papilla* » :

nudato corpore nymphas
nutricum tenus exstantes e gurgite cano,

si toutefois le poète n'imite pas une façon de parler grecque, comme le suppose Ellis qui rapproche la glose d'Hésychius : τιτθίον τιτθὴ τιτθὸς· μαστὸς ἢ τροφός.

Varron, *R. R.*, 2, 10, 8 : *matres familias ... pueros quos alerent;* Vitruve, 2 *praef.*, 3 : *natus infans sine nutricis lacte non potest ali;* cf. *Thesaurus*, I, 1706, 63 sqq. Du reste, le mot qui désigne le nourrisson est un ancien participe présent passif de *alō : alumnus;* et l'épithète appliquée aux nourrices et aux divinités nourricières, c'est *alma*, adjectif que la bonne langue emploie seulement au féminin; cf. Plaute, *Curc.*, 358 :

talos arripio, inuoco almam meam nutricem | Herculem

Lucrèce, 5, 230 :

almae nutricis blanda atque infracta loquela.

Puis de *nutrix* a été tiré un dénominatif pour exprimer l'idée de nourrir, mais le dérivé verbal le plus anciennement attesté, ce n'est pas *nutriō*, c'est *nutricō*[1] (qu'on trouve aussi sous la forme déponente *nutricor*), qui est déjà dans Plaute, e. g. *Merc.*, 509 (c'est une courtisane qui parle) :

namque edepol equidem, mi senex, non didici baiiolare
nec pecua ruri pascere, nec pueros nutricare,

avec son dérivé *nutricātus*, *Mil.*, 650 :

o lepidum semisenem, si quas memorat uirtutes habet,
atque equidem plane educatum in nutricatu Venerio.

Lorsqu'il s'agit d'exprimer l'idée de père nourricier, Varron recourt de même à un dérivé de *nutrix*, *nutrīcius*, ainsi *R. R.*, 2, 1, 9, *quis Faustulum nescit pastorem fuisse nutricium qui Romulum et Remum educauit?* Quant à *nutriō*, il apparaît plus tardivement et il appartient d'abord à la langue poétique qui l'a peut-être créé pour éviter la lourdeur de *nūtrīcāre*, *nūtrīcārī;* et sans doute n'est-il pas bâti directement sur *nutrix*, mais sur le diminutif de tendresse analysé *nutrī-cula*. Cicéron ne l'emploie pas quoiqu'il connaisse *nutrix*, *nutrīcor* et *nutrīmentum*. Enfin, pour le masculin dérivé *nutrītor*, il n'est pas attesté avant Stace et Suétone. Ainsi, un article étymologique correct devrait suivre l'ordre suivant : *nutrix- nutrico(r)*, *nutriō*, *nutrītor*, c'est-à-dire exactement l'inverse de celui qu'on rencontre d'ordinaire, et il faut renoncer à l'haplologie **nutri-trix>nutrix*, explication qui du reste

1. Comme de *cicātrix* le seul dérivé attesté est *cicātricor, -āris*.

se gardait bien, — et pour cause, — de faire la moindre allusion à l'origine du groupe *-tri-* dans *nutriō*. Il n'y a pas davantage d'haplologie dans *nouīcius* qui est un élargissement de *nouus*, comme *emptīcius* de *emptus*, et qui ne saurait provenir ni de **nouo-ueiq-ios* (Niedermann), ni de **nouo-uoik-ios* (Stowasser, Havet). Ce travail de mise en place chronologique donne, d'autre part, l'occasion d'assister à un phénomène de substitution qui intéresse à la fois l'histoire du vocabulaire latin et celle du roman. Le latin ancien disait *alere*. On voit, au cours de son évolution, la langue créer *nutrīre*, forme de dénominatif plus pleine et plus régulière, et mieux faite pour résister : le résultat, c'est qu'*alere* a disparu du vocabulaire roman, avec son dérivé *alumnus*, tandis que *nutrīre*, *nutrītiō* y sont abondamment représentés; cf. Meyer-Lübke, *Romanisches etymol. Wörterbuch*, 6006-6007.

*
* *

Genre, flexion, dérivation, on voit combien l'étude de ces questions peut être fructueuse si elle est faite avec un esprit systématique. Je voudrais enfin montrer que la détermination du sens n'est pas moins importante, et quel précieux secours elle peut être d'une part pour relier le mot que l'on étudie à son ancêtre indo-européen et à ses correspondants dans les langues congénères, et, d'autre part, pour expliquer sa dérivation et sa descendance en latin même et dans les langues romanes. A ce point de vue, nos dictionnaires étymologiques sont souvent d'une indifférence qui frise la trahison. Ils prennent la première définition qui leur est fournie par les dictionnaires rédigés en vue de l'explication des auteurs. Or, ce sens qui est en tête, c'est le sens qui est le plus usuel chez les écrivains de l'époque classique : ce n'est nullement le sens fondamental qui, le plus souvent, est peu ou mal attesté, et dans des textes d'une moindre importance littéraire. De là, souvent des définitions qui renversent l'ordre du développement sémantique, par exemple : *habeō, habēre : haben, halten;* ou qui suppriment le sens premier et rendent inintelligibles les rapprochements proposés, comme *faciō facere : tun, machen;* ou qui donnent pêle-mêle des sens différents ou même divergents sans se préoccuper d'en établir la filiation, au point qu'il est impossible au lecteur d'apercevoir comment le passage

de l'un à l'autre a pu se faire, comme : *agō, agere : treiben, führen, tun;* ou *dūcō, dūcere : ziehen, schleppen, anziehen, führen, (mit sich ziehen)*. Il n'est pas jusqu'aux substantifs les plus simples où la précision du sens n'apparaisse comme nécessaire à plus d'un titre. Prenons, par exemple, un mot aussi répandu, et de sens, semble-t-il, aussi bien défini que *māter, matris*. M. Walde le définit « Mutter » sans plus. C'est bien, en effet, le sens en gros, et il est facile de trouver des exemples pour l'illustrer : *si quidem istius regis (Anci Martii) matrem habemus, ignoramus patrem* dit Cicéron, *Rep.*, 2, 18, 33. Mais à cette signification générale et abstraite ne s'ajoute-t-il pas une nuance plus concrète qui en resserre l'emploi, et différencie le mot de *genetrix*, par exemple? Si on regarde les faits d'un peu plus près, on voit que si *genetrix* désigne la mère en tant qu' « engendreuse », *māter* s'applique à la mère considérée en tant que nourrice. *Aeneadum genetrix* dit Lucrèce en parlant de Vénus, qui, évidemment, ne peut passer pour avoir nourri tous les fils d'Énée. Cela est si vrai que *māter* s'emploie indifféremment de la mère proprement dite et de la nourrice, ainsi :

ita forma simili puerei uti mater sua
non internosse posset quae mammam dabat,
neque adeo mater ipsa quae illos pepererat
(Plaute, *Men. prol.*, 19-21);

Fecerat et uiridi fetam Mauortis in antro
procubuisse lupam, geminos huic ubera circum
ludere pendentes pueros et lambere matrem
impauidos...
(Virgile, *Én.*, 8, 630-633.)

où Lejay note justement « *matrem :* leur nourrice ; *lambere* : téter ».

Le suffixe *-ter* qui est dans *mā-ter* n'offre pas de difficulté ni d'obscurité. Quant à l'élément radical *ma-*, c'est le même que nous avons dans le mot enfantin correspondant à *māter, mamma* que cite Varron dans le fragment de la *Ménippée* qui a pour titre *Cato uel de liberis educandis* (14), conservé par Nonius, p. 81, 2 : « *cum cibum ac potionem buas ac pappas uocent, et matrem mammam, patrem tatam* ». *Mamma*, qui présente le redoublement caractéristique des mots enfantins; cf. *abba, acca, atta, amma, abbō*, désigne à la fois le sein que l'enfant tette, et la maman qui

le donne à téter, comme l'a déjà indiqué M. Fr. Muller dans cette Revue même, t. I, p. 97. De *mamma* dérive *mamilla*, sans gémination de la consonne; il n'est pas dès lors trop audacieux de dériver du doublet de *mamma*, *amma*, le verbe de tendresse *amāre* qui n'a pas reçu d'étymologie satisfaisante. A l'appui de cette étymologie, — *pace pudici lectoris dicam!* — je me permettrai de citer *cacāre*, autre mot du langage enfantin qui, lui aussi, n'a qu'une seule consonne, en face du grec κάκκη, κακκάω.

Si *mamma* et *māter* sont identiques pour le sens, ils diffèrent cependant par l'emploi. *Mamma*, forme puérile, est un terme de tendresse; c'est le mot dont se sert le bébé pour appeler sa mère, et que la mère emploie elle-même pour se désigner à son bébé. Cette nuance sentimentale et affective ne se retrouve pas dans le terme général *māter*. Aussi est-ce *māter*, non *mamma*, qui s'applique aux femelles d'animaux devenues mères : *porci cum matribus* dit Varron, *R. R.*, 2, 4; et Virgile :

Multi iam excretos prohibent a matribus haedos

(*Georg.*, 3, 398.)

Juvénal même l'étendra aux poules qui, dans un plat, accompagnent les œufs qu'elles ont pondus :

Grandia praeterea tortoque calentia feno
oua adsunt ipsis cum matribus.

(*Sat.*, 11, 70-71.)

Et cette distinction explique la différence d'emploi du mot *māter* dans les langues romanes. A côté des formes de la langue écrite, et de caractère noble, telles que ital. *madre*, fr. *mère*, prov. *maire*, catal. *mara*, esp.-port. *madre*, certains dialectes rustiques ont des formes issues de *māter* qui, presque toutes, sont réservées à des animaux ou impliquent une nuance péjorative; cf. apud Meyer-Lübke, *sub uerbo*, nprov. *maire* hat verächtlichen Beiklang, südostfrz. *mare* heisst « Muttertier » ... campid. *mardi* « Mutterschwein », et dans les dérivés : campid. *mardina* « Hirschkuh », *marduska* « Schweinchen » *mardiedu* « Muttertiere », etc. Il est évident qu'en pareil cas la langue ne pouvait songer à utiliser *mamma*.

Mais *māter* n'est pas seulement réservé aux hommes ou aux animaux, il se dit également des plantes, des végétaux, acception dans laquelle il désigne la souche, la tige, considérée en tant que

productrice de rejetons et nourricière de l'arbre tout entier. Virgile connaît bien ce sens et l'utilise à propos dans le livre des *Géorgiques* consacré à l'arboriculture :

> *hic plantas tenero abscindens de corpore matrum*
> *deposuit sulcis*
>
> (*Georg.*, 2, 23);
>
> *nunc altae frondes et rami matris opacant*
> *crescentique adimunt fetus, uruntque ferentem*
>
> (*Ibid.*, 2, 55.)

Il n'y a là aucune image; il suffit de comparer le texte de Pline, *Nat. Hist.*, 12, 23, *superiores eiusdem rami in excelsum emicant, siluosa multitudine, uasto matris corpore*, et de songer au sens de μήτρα en grec, et aussi de *matrix*.

C'est de ce sens qu'il faut partir pour expliquer *māteriēs*, dérivé qui est à *māter* comme *pauperiēs* à *pauper*, et qui signifie proprement « la substance dont est faite la *māter* », la partie productrice et nourricière de l'arbre, par opposition à l'écorce qui la recouvre ou aux branches qui en sont issues; cf. Cicéron, *De Or.*, 2, 21, 88 : *nam facilius sicut in uitibus reuocantur ea quae se nimium profuderunt quam, si nihil ualet materies* (le tronc nourricier et producteur), *noua sarmenta cultura excitantur;* Colum., 5, 11, 4 : *inter corticem et materiem;* 4, 21, 2 : *uitis in materiam frondemque effunditur*. Le sens de « substance nourricière » s'est conservé encore dans l'emploi technique du mot que fait Celse, 2, 18, 39 sqq. : *imbecillissimam materiem esse omnem caulem oleris*. C'est encore un sens très voisin du sens premier que Cicéron donne à *māteriēs* quand il écrit, par exemple, *De Nat. Deor.*, 2, 39, 92 : *materia rerum ex qua et in qua sunt omnia*, et le rapprochement avec *māter* est évidemment présent à son esprit.

Comme c'est évidemment dans la *māteriēs* que l'on découpait les planches et les poutres, le mot dans la langue technique des charpentiers et des menuisiers s'est spécialisé dans le sens de bois à travailler, bois de construction :

> *proba materies data est, si probum adhibes fabrum*,

dit Plaute, *Poen.*, 915; *materiae apparatio* écrit Vitruve, 2, 8, 7, et c'est ainsi qu'il a servi à rendre ὕλη avec les acceptions particulières que le mot grec avait prises dans la langue de la philosophie, de la rhétorique ou de la médecine : ὕλη ἰατρική de Galien, par exemple, est devenu *materia medica*. Et ce *māteriēs*, « bois de

construction », est devenu l'opposé de *lignum*, « bois ramassé, bois à brûler » (de *legere*) : *cornus non potest uideri materies propter exilitatem, sed lignum* (Pline, *Nat. Hist.*, 16, 206).

Une fois parvenu à ce sens de « bois de charpente », *māteriēs* a fourni de nombreux dérivés : *māteriō*, *-ās*, *-āre*, « employer du bois dans la charpente, construire en bois », ainsi dans Vitruve, 5, 12, 7 : *eaque aedificia minime sunt materianda propter incendia; māteriātiō*, *-ōnis*, f., « charpente [d'un toit] », *māteriārius*, *a*, *um*, « concernant la charpente ou le bois de charpente » : *māteriāria fabrica*, Pline, *Nat. Hist.*, 7, 18; *-us faber*, *negōtiātor*, ou simplement *māteriārius* que Plaute emploie déjà, *Mil. Gl.*, 920 (il s'agit de la construction d'un navire) :

adsunt fabri architectique, <adsunt> ad eam haud inperiti.
Si non nos materiarius remoratur, quod opus<t> qui det
(noui indolem nostri ingeni), cito erit parata nauis;

enfin *māteriāmen* qui survit encore dans le fr. « merrain », avec son dérivé *māteriāmentum*; cf. Meyer-Lübke, s. u. Tout s'enchaîne et se déduit de la matière la plus simple et la plus claire, à condition de bien fixer les sens, et de songer aux rôles que jouent les langues techniques dans la constitution ou la transformation du vocabulaire.

*
* *

L'examen du sens de *māter* a permis d'expliquer la descendance que le nom a eue en latin même et dans les langues romanes. Pour d'autres mots, le même examen permettra de les rattacher plus étroitement non plus seulement à leurs descendants, mais à leur ancêtre, ou à leurs parents collatéraux. On sera plus près du concept indo-européen qu'exprime la racine de *habeō* si, au lieu de la définition vague et incomplète de Walde « haben, halten », dont il faudrait au moins renverser les termes, on montre par des exemples que *habeō* est un verbe de sens concret qui signifiait d'abord à la fois « tenir » (sens transitif) et « se tenir » (sens absolu). L'emploi absolu est, en effet, bien attesté; cf. Plaute, *Men.*, 69 :

nunc ille geminus qui Syracusis habet

en face de l'emploi transitif que présente Ennius, *Trag.*, 294 :

quae Corinthum arcem altam habetis

mais dans cette acception le fréquentatif *habitāre* s'est peu à peu substitué à *habēre*, et l'a éliminé des langues romanes; cf. Meyer-Lübke, *op. laud.*, 3961, 3962, 3963. Le sens de « *tenir* » apparaît dans les expressions *habēre comītia*, *contiōnem*, *senātum*, dont l'équivalent osque *comono ne hipid* « comitia ne habuerit » (table de Bantia, 1, 8) montre le caractère italique commun, dans *hoc habēt*, « il en tient », dans l'emploi de *habēre* et *se habēre* avec un adverbe du type *bene*, *male*, e. g. Dolabella ap. Cic., *Fam.*, 9, 9, 1 : *Tullia nostra recte ualet; Terentia minus belle habuit.* C'est ce sens aussi qui explique les dérivés *habitus*, *-ūs* m., proprement « le maintien » (cf. gr. ἕξις), et *habitūdō*, *-inis* (rare, mais déjà dans Térence); *habilis*, « qui tient bien, bien en mains »; *habilis galea*, *h. ensis*, *h. arcus*, d'où *habilis ad*, « bien adapté à », avec le même développement de sens que dans *aptus; habēna*, *-ae* (féminin substantivé d'un adjectif en *-no-* : **habēnus;* cf. *plē-nus*, *fē-num*), « courroie qui sert à tenir, jugulaire » et, au pluriel, « rênes [qu'on tient en mains] ». C'est celui qui s'est maintenu fidèlement dans tous les composés : *adhibeō*, « appliquer à » (sens physique), e. g. Virgile, *Georg.*, 3, 455 :

dum medicas adhibere manus ad uulnera pastor
abnegat

Lampride, *Hel.*, 5, 4 : *una manu ad mammam*, *altera pudendis adhibita*; et sens moral, Cicéron, *De Orat.*, 2, 39 : *ad eam* [*scil. eloquentiam*] *laudandam ipsam illam* [*eloquentiam*] *adhibere*; *cohibeō*, « tenir ensemble, contenir »; *exhibeō*, « produire au dehors »; *inhibeō*, « maintenir dans, d'où arrêter »; *perhibeō*, « répandre, d'où : 1° fournir, *perhibēre operam*, *testimonium;* 2° répandre un bruit, *ut perhibent*, et finalement « nommer, désigner »; *prohibēre*, « tenir en avant de, d'où tenir à l'écart, empêcher »; *redhibeō*, « faire reprendre »; *dēbeō*, « tenir de quelqu'un », par suite, « devoir à quelqu'un »; *praebeō*, « présenter », d'où « fournir », et *se praebeō*, « se présenter, se montrer » (cf. *ostendō*); *antehabeō*, *posthabeō*, « faire passer avant, après ». Du sens de « tenir », on est passé facilement à celui de « posséder », employé lui aussi absolument, e. g. Plaute, *Rud.*, 1320-1321 :

Papae! diuitias tu quidem habuisti luculentas.
— Miserum istuc uerbum et pessumum est, habuisse, et nihil habere;

puis finalement au sens tout abstrait de « avoir », par exemple Horace, *Sat.*, I, 14, 34 :

fenum habet in cornu : longe fuge,

et Sénèque, *De Ira*, 2, 29, 1 : « [*ira*] *graues habet impetus primos* ».

Mais ceci est le résultat de toute une évolution dont le latin permet encore de suivre la marche et les progrès, et qui d'ailleurs se poursuit plus loin encore. Car dans le sens de « avoir », *habeō* comme son correspondant grec ἔχω pouvait être suivi d'un infinitif; ainsi Cicéron, *Att.*, 2, 22, 6, *de republica nihil habeo ad te scribere*, construction qui a impliqué rapidement une idée accessoire d'obligation, qu'on sent déjà dans Varron, par exemple, *R. R.*, 1, 1, 2, *rogas ut id mihi habeam curare;* de là, chez les écrivains ecclésiastiques, l'emploi de *habēre* avec le sens de *debēre*, e. g. Tertullien, *Apol.*, 37, *si inimicos iubemur diligere, quem habemus odisse?*, qui est à l'origine du futur roman. D'autre part, d'emplois tels que *domitas habere libidines*, « tenir domptées ses passions » (Cicéron, *De Or.*, 1, 43, 194), on est arrivé à des locutions telles que *compertum ego habeo*, Salluste, *Cat.*, 58, 1, où la périphrase ne diffère guère du parfait *comperī* et qui acheminent *habeō* vers le rôle d'auxiliaire[1].

Dans la conclusion d'un article plein de vues profondes sur « le développement du verbe avoir[2] », M. Meillet constatait qu' « entre l'indo-européen qui n'avait pas même l'amorce d'un verbe « avoir » et une langue moderne telle que le français, il y a tout à la fois un changement profond d'institutions sociales, un changement dans la structure de la phrase, et un changement dans la mentalité des hommes ». N'est-ce pas le devoir d'un dictionnaire étymologique latin de montrer que c'est peut-être le latin qui fournit à cette thèse la démonstration la plus complète?

Enfin, pour prendre un dernier exemple, ce sera rendre intelligible la parenté de *faciō* et de τίθημι que de montrer qu'à côté du sens de « faire », et sans doute antérieurement à ce sens, le verbe

1. Cf. Meillet-Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, p. 281-283.

2. Paru dans ΑΝΤΙΔΩΡΟΝ, *Festschrift Jakob Wackernagel*, Goettingen, 1924, p. 9 et suiv.

latin a eu également, comme son correspondant grec, le sens de « poser, placer ». Pour le prouver, les faits ne manqueront pas. Dans le simple, c'est l'existence d'expressions comme *facere magnī, nihilī* « poser comme étant de grande, de nulle valeur », *facere nōmen alicui* (équivalent de *indere nōmen alicui*, où *-dere* représente un autre aspect pris en latin par la racine **dhē-*), *facere modum irae* « poser une limite à la colère », *facere multam* « poser (fixer) une amende », *facere aliquem regem* « poser quelqu'un comme roi »; *fac, quaeso, qui ego sum, esse te* « pose (suppose), si tu veux, que c'est toi qui est moi » dit Cicéron, *Fam.*, 7, 23, 1. Dans l'emploi absolu, on pourra relever *facere cum aliquo, aduersus aliquem* « se mettre avec, contre quelqu'un » (d'où *factiō* proprement « position »), e. g. Plaute, *Trin.*, 452 :

cum uostra nostra non est aequa factio.

C'est encore le sens de « [se] placer, [se] poser » qui seul permettra d'expliquer l'emploi, pronominal ou absolu, de *se facere* ou *facere* (ce dernier attesté dans ce sens seulement à l'époque impériale, mais c'est une survivance d'un usage ancien) au sens de « se mettre en marche, se déplacer »; cf. l'emploi absolu de désidératif *facessō* « s'en aller », à côté du sens transitif « s'empresser de faire ». Le même sens de « poser » apparaît éclatant dans les composés *afficere* « mettre dans tel ou tel état », *affectus* qui sert à traduire le gr. διάθεσις, *dēficiō* « faire défaut » (absolu) et « abandonner » (transitif); *officiō* « se placer devant, faire obstacle à » (cf. *obstāre*), *proficiō* « avancer, faire des progrès », et son inchoatif *proficiscor* « se mettre en route », *reficiō* « remettre en état », *sufficiō* « placer dessous, se placer dessous » (cf. pour le développement de sens *subueniō*).

Ce sens de *faciō* « poser » explique que, dans le sens de « faire », il exprime l'aspect instantané de l'action, et que, comme tel, il n'ait pu avoir d'infectum passif. On ne peut dire qu'une chose « est en train d'être posée ». Aussi *faciō* n'a-t-il pu fournir au passif qu'un perfectum *factus sum*, tandis que les temps de l'infectum étaient empruntés à un verbe actif de sens duratif signifiant proprement « devenir », *fīō, fierī* (ancien *fiere*, qui a pris la désinence passive *-ī* en raison même de l'emploi qui en a été fait). Cette valeur instantanée de *faciō* permet, d'autre part, de le différencier de *agō*, ancien terme de la langue pastorale, « pousser [le

troupeau devant soi », cf. *agolum* « *pastorale baculum quo pecudes aguntur* », *P. F.*, 27, 7, qui, en vertu de son sens, était naturellement désigné, comme disent Bréal et Bailly, pour « exprimer l'activité dans son exercice continu, tandis que *facere* exprime l'activité prise sur le fait, dans un certain instant ». *Agere* se dit d'une activité qui se déploie, *facere* d'une chose qui se fait : de là *agere aeuum*, *aetatem*, *uitam*, *custodias agere*, *uigilias agere*, *paenitentiam agere*, toutes expressions qui sont des sortes de présents intensifs, et dans lesquelles la langue familière, pour insister sur la continuité de l'action, a tendu à remplacer *agere* par son fréquentatif *agitāre*. — Tout s'éclaire, s'ordonne et se précise ; à un mélange hétéroclite de sens sans rapport les uns avec les autres se substituent des développements logiques, continus et cohérents, des différenciations d'emplois justifiées par des différences d'origine, et tout cela, sans sortir du latin, par le seul examen des renseignements que fournit son vocabulaire. Les faits parlent d'eux-mêmes, il suffit de les interroger.

A. Ernout.

II

LE LATIN DES CHARTES

par C. Brunel

Professeur à l'École des Chartes et à l'École des Hautes Études.

Même, dans les pays de langue romane, lorsque la langue parlée fut assez éloignée de la langue écrite pour être sentie comme un idiome différent et acquit assez de dignité pour devenir un instrument littéraire ; même, dans les pays de langue germanique, quand la langue traditionnelle se fut maintenue devant la langue d'une civilisation et d'une religion nouvelles, l'usage romain d'écrire en latin les actes administratifs et judiciaires se continua dans l'Europe occidentale, exception faite pour le sud de l'Italie, où l'on put les écrire en grec, et la Grande-Bretagne, où, jusqu'à l'accession de la dynastie normande, l'anglo-saxon fut employé concurremment avec le latin. Cet usage quasi absolu dans le domaine de l'Église romaine n'a, dans son ensemble, commencé à fléchir qu'à

la fin du XIe siècle et surtout aux XIIe et XIIIe siècles, pour ne disparaître qu'à la fin du moyen âge. Seule la chancellerie pontificale, à Rome même, continue, dans une tradition imposante, l'usage des bureaux des empereurs romains.

Ce n'est pas, comme on pourrait le penser, dans l'Europe méridionale, où le latin était implanté depuis le plus longtemps et où étaient parlées des langues encore si voisines de lui, que se maintint le mieux l'habitude d'écrire en latin soit les actes de l'autorité publique, soit les accords entre particuliers. En Angleterre, dès que l'anglo-saxon, idiome des vaincus, fut déchu, en Allemagne, dans la France du Nord, les clercs qui ont à écrire des chartes se montrent plus longtemps fidèles à la tradition. C'est une question de culture. Dans le Nord, la renaissance carolingienne rétablit pour toujours la connaissance de la latinité classique. Elle pourra, sans doute, subir des vicissitudes, devenir même assez précaire, mais jamais tomber au point où l'ignorance du vocabulaire et des rudiments de la grammaire met le rédacteur de la pièce dans l'obligation d'abandonner le latin. Bornons-nous à la France, ce n'est pas avant le début du XIIIe siècle qu'apparaissent les chartes en français, d'abord dans les régions du Nord et de l'Est, de Tournai à Metz, particulièrement dans ces bonnes villes de Flandre, de Hainaut, d'Artois et de Picardie où florissait alors, avec l'aisance matérielle apportée par le commerce et l'industrie, une vie publique entretenue par l'usage déjà ancien de franchises communales étendues. Le rapprochement a déjà été fait et il reste confirmé par l'observation. C'est avec le développement de la civilisation urbaine, avec la création de l'administration communale que le français entre dans l'usage administratif, et, dans un temps où celui-ci était mêlé à l'usage judiciaire, où notamment les échevinages jouaient le rôle qui incombera plus tard aux notaires, dans l'usage général des écritures. C'est à la création de bureaux laïques par les magistrats municipaux, bons marchands qui veulent lire et comprendre les pièces de leur administration, que l'on doit les premiers emplois de la langue vulgaire dans les chartes du nord de la France. Dans les pays de population presque entièrement rurale, dans l'Ouest par exemple, il est frappant de constater que, sans doute, on a écrit des chartes françaises au XIIIe siècle, mais en nombre de beaucoup moindre que dans le Nord. C'est la chancellerie des rois de France qui se montre le

plus attachée au latin : elle a à sa disposition un personnel savant et elle tient à la majesté et à l'autorité qui s'attachent à la langue traditionnelle. Ce n'est pas avant le règne de saint Louis qu'on trouve un acte en français où s'exprime la volonté des souverains. Cette « novelté » est timidement suivie d'abord. On voit les actes royaux en langue vulgaire coexister avec les actes latins, dans des proportions qui vont grandissant pendant le XIVe et le XVe siècle, avec un manque de règle qui nous étonne, mais qui se retrouve à la chancellerie des autres souverains et dont les diplomatistes n'ont pas encore étudié le développement ni tenté de dégager les raisons. Quand l'édit de Villers-Cotterets, en 1539, abolira l'usage du latin dans tous les actes administratifs et judiciaires, il ne fera que consacrer un usage qui, né trois siècles plus tôt, avait presque complètement prévalu avec le développement d'institutions de plus en plus complexes, dont l'activité ne pouvait plus s'exprimer dans une langue incomprise de ceux, en très grand nombre, qu'elle intéressait.

Dans l'Europe méridionale, dont je ne retiendrai que notre Midi, l'histoire de l'emploi du latin dans les textes d'ordre diplomatique a une marche très différente. Le Xe, le XIe siècle, le début du XIIe siècle encore, constituent une époque de grand affaiblissement de la culture, qu'atteste le manque d'œuvres littéraires sorties alors de cette région et plus encore la barbarie de la langue employée dans les documents. Ce n'est plus comme dans le Nord, au XIIIe siècle, de propos délibéré, qu'on commence à ne plus écrire les chartes en latin, mais dès la fin du XIe siècle, et visiblement sous la contrainte de l'ignorance de la langue écrite traditionnelle. Suivant les régions, suivant les personnes, plus fréquemment dans le Massif central par exemple, et pour les affaires des ordres militaires du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, la langue vulgaire, le provençal, est, au cours du XIIe siècle, souvent employée et en passe, semble-t-il, de supplanter à bref délai le latin, quand se produit à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle un fait qui rétablit la langue savante et la maintiendra quasi universellement jusqu'à l'édit de Villers-Cotterets : le développement du notariat. Il existe désormais jusque dans les petites agglomérations, et en nombre plus grand qu'aujourd'hui, des hommes qui, par métier, rédigent, expédient les actes des particuliers, et à qui, tout naturellement, les administrations ont souvent

recours, sans avoir un secrétaire permanent, pour les actes de toutes sortes dont elles peuvent avoir besoin. Ces praticiens, fiers de leur connaissance du latin et du droit qui assure leur prestige, se montrent quasi tous inflexiblement fidèles à l'usage du latin, quittes, comme ils le disent quelquefois, à *legere in vulgari* devant les parties l'acte écrit en bonne forme d'école. Commencé plus tôt dans le midi de la France, l'usage de la langue vulgaire ne s'y développe pas avec le même mouvement régulier. Raisons de culture, raisons d'organisation politique, raisons corporatives, d'autres encore, multiples, qu'une analyse plus longue ferait découvrir, concourent à expliquer l'histoire externe du latin dans les chartes, qui peut se résumer dans les deux grands courants que je viens d'indiquer.

Si l'on peut se représenter assez justement et assez aisément, parce que les faits sont rapidement observables et, au demeurant, ont été réunis en grand nombre par les diplomatistes, l'histoire de la langue latine dans les chartes, du point de vue interne, proprement linguistique, on se sent comme écrasé par la masse des phénomènes dont il faut tenir compte, la complexité de l'étude d'une langue pendant dix siècles, dans la moitié de l'Europe, en l'absence quasi complète d'études préliminaires. Si les latinistes ont pu pousser leurs études jusqu'à l'époque mérovingienne, jusqu'à Grégoire de Tours ou aux recueils de formules de son temps, ils ont été arrêtés par la renaissance carolingienne, et dès cette époque nous manquons de tout livre, voire de tout travail, fait sur le latin des chartes pour lui-même, avec un but purement ou principalement linguistique. Deux chapitres dans des manuels de diplomatique, ceux de Giry[1] et de Bresslau[2], voilà nos seuls guides en la matière. Ils sont d'ailleurs remarquables du point de vue où ils se placent, qui est celui de l'érudit préoccupé de critiquer et d'interpréter une charte. Les textes diplomatiques latins du moyen âge, à la différence des textes romans, n'ont retenu que l'attention des diplomatistes et des historiens, préoccupés du sens des mots et de la phrase et assez indifférents aux instruments eux-mêmes de la pensée. Il n'y a rien de plus caractéristique de l'état d'esprit dans lequel on a jusqu'ici abordé le latin du moyen

1. *Manuel de diplomatique* (Paris, 1894), p. 433-464.
2. *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, 2e éd., t. II (Leipzig, 1914).

âge que le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* et la diversité des jugements portés sur ce dictionnaire célèbre, qui intéresse justement le latin des chartes beaucoup plus que le latin des autres textes. Excellent du point de vue des historiens heureux de trouver pour chaque mot un article qui, parfois, est un petit traité sur la chose signifiée, sévère du point de vue des philologues d'aujourd'hui qui n'y trouvent pas les précisions linguistiques auxquelles ils sont habitués.

Mais cette étude, à peu près intacte encore, est-il légitime de l'entreprendre ; peut-on isoler le latin des textes diplomatiques du latin des autres textes, considérer à part dans la langue d'une époque celle d'un groupe spécial de documents, même s'il s'agit d'une division du travail d'ordre pratique? Y a-t-il, autrement dit, un latin des chartes, un développement d'une nature propre à la langue qui a été employée dans les documents de la pratique administrative et judiciaire? Différences mises à part qu'impliquent l'emploi d'une langue à des objets dissemblables, n'est-il pas aussi artificiel d'examiner le latin d'après ses divers usages au moyen âge qu'il le serait aujourd'hui d'étudier le français de nos bureaux ou de nos greffes en le considérant isolé de la langue écrite générale? Avec toutes les réserves qu'impliquent à chaque pas ces vues d'ensemble sur un domaine si vaste, et sans prétendre évidemment qu'il n'y ait pas de grand profit à ne pas s'interdire les recherches comparatives dans le latin littéraire, je crois pouvoir dire qu'il y a un latin des chartes dont les caractères, l'évolution sont choses particulières, qu'il est permis d'étudier à part.

On peut se représenter assez nettement les développements parallèles du latin dans les chartes et dans les livres. A la suite des invasions germaniques et de la ruine de l'Empire romain, la connaissance du latin décline, au moins dans le nord de la France, d'une façon à peu près universelle. Entre un évêque lettré et un clerc de la chancellerie royale, la culture linguistique est la même, qu'on compare le latin de Grégoire de Tours, étudié par Max Bonnet[1], à celui des diplômes mérovingiens, examiné récemment par Mlle Vielliard[2], même état phonétique, même barbarie dans la morphologie et la syntaxe. Vienne la renaissance carolingienne, et la correction est rétablie dans tous les domaines, chez les clercs de la

1. *Le latin de Grégoire de Tours* (Paris, 1890).
2. Thèse encore manuscrite présentée à l'École des chartes en 1924.

chancellerie de l'Empereur comme chez les écrivains de sa cour, chez ceux-là sans doute avec moins d'imitation de l'antiquité, mais leur tâche n'est pas de faire œuvre littéraire, ils ont à exprimer des idées juridiques nouvelles, et on ne peut leur demander ni dans le vocabulaire ni dans la syntaxe une pureté que ne permettait pas l'obligation où ils se trouvaient d'exprimer sans modèle traditionnel des idées strictement définies. Jusqu'au déclin de la puissance carolingienne, rien de capital, semble-t-il, n'oppose le latin des chartes au latin littéraire, il y a uniformité sensible dans la culture grammaticale du petit nombre d'hommes qui savent écrire. Mais vienne la grande nuit du xe siècle, dans laquelle naît un ordre nouveau qui va s'épanouir dans les siècles suivants. A l'abri du cloître des abbayes et des chapitres, des clercs savants sauveront çà et là, dans des lieux d'asile, la culture antique qui se maintiendra dans les universités; mais loin d'eux l'humble religieux ou l'humble prêtre qui note sèchement dans ses notices, *quoniam labilis est memoria*, les circonstances et les témoins des actes dont bénéficie l'établissement dont il fait partie, ne participe pas à cette science, et après lui les clercs divers ou les notaires qui écriront les chartes, pour être moins gauches peut-être, ne seront pas de grands écoliers. Il y a désormais deux traditions linguistiques, celle des savants, celle des praticiens, celle-ci subissant d'assez loin les effets de l'autre et gardant toujours un caractère propre très net, dû à son contact avec la langue vulgaire. L'écrivain qui avait étudié les belles-lettres, pour qui le latin n'était pas seulement la langue des livres, mais l'idiome vivant de l'école, arrivait à penser dans cette langue et pouvait retrouver dans l'expression de sa pensée le tour classique si différent de celui de sa langue maternelle, mais le rédacteur de la charte n'avait pas cette maîtrise, le latin n'était pour lui que le vêtement traditionnel et obligatoire d'une pensée conçue dans une langue vulgaire, que l'instrument inadéquat du procès-verbal de transactions conclues dans une autre langue et que la probité même invitait à travestir le moins possible. Ce latin n'est pas pleinement intelligible si on le sépare de la langue vulgaire qui le soutient; éclairé par celle-ci, il a vraiment un caractère propre qui autorise à l'examiner en lui-même.

Cette solidarité du latin des chartes avec les langues vulgaires incline à diviser la masse immense des chartes latines du moyen

âge en groupes correspondant à telle ou telle langue vulgaire, classification d'autant plus séduisante qu'il y a à peu près aujourd'hui coïncidence entre les domaines des langues et les nations, et que, pratiquement, les chartes des pays de langue française, par exemple, sont aisément accessibles à un Français. A l'épreuve, la méthode offre vite des difficultés, difficultés d'ailleurs auxquelles aucune classification n'échappe. Au moyen âge, les domaines contigus de langues sœurs ne se distinguent pas avec rigueur, les limites que nous leur assignons rétrospectivement sont établies d'après un petit nombre de caractères linguistiques. Dans le domaine roman, limites du français et du provençal, du provençal et du catalan, par exemple, ne sont nettes que dans nos manuels. Quand il s'agit d'idiomes populaires récemment développés d'une même souche, et c'est l'idiome local, non la langue vulgaire littéraire, qui inspire la charte latine, on sait bien que les frontières linguistiques ne s'appliquent avec rigueur qu'à un seul phénomène. Mais dans la recherche d'une vue d'ensemble, laissons-nous de côté, réserves une fois faites, ces questions de variétés linguistiques, le domaine d'une même langue apparaît encore comme un cadre mal adapté, il ne tient pas compte des différences de culture qui, d'un point à un autre, donnent au cours de l'histoire des physionomies très différentes au latin employé. Il y a communauté dans la langue entre le Limousin et la Provence, mais dans les deux pays la civilisation n'a pas marché du même pas, on éprouve à les réunir une aversion insurmontable. Le cadre le mieux approprié serait peut-être celui de la région, aussi bien au moyen âge y a-t-il peu de dépendance mutuelle au délà du rayon qui unit au centre économique, religieux et féodal le plus proche. On a déjà étudié le latin des chartes de Cluny[1]; d'autres monographies consacrées, par exemple, aux chartes des grands établissements religieux, tels que Corbie, Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Marmoutier, Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Julien de Brioude, Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Victor de Marseille, sont, par leur portée comme par leurs facilités d'exécution, les travaux actuellement les plus recommandables, en attendant les études sur des bases plus larges qu'on ne peut encore envisager.

Dans un aperçu sommaire de nos connaissances actuelles, le

1. Thèse présentée à l'École des chartes en 1904 et qui restera manuscrite, l'auteur, Marc Morel, ayant été tué à la guerre.

fait que le latin des chartes, dès qu'il a perdu son intérêt pour l'histoire de la formation des langues romanes, n'a plus guère retenu l'attention que des seuls diplomatistes, invite à suivre ceux-ci dans les grandes divisions par eux faites des documents du moyen âge. Elles sont fondées sur la qualité de la personne au nom de qui la pièce est donnée. Ils distinguent les actes pontificaux, les actes royaux et les actes privés, groupant dans cette dernière classe, plus ou moins légitimement du point de vue juridique, les actes des ecclésiastiques et des seigneurs, qu'ils aient ou non une juridiction, et les actes des notaires et des simples particuliers. Classification formelle évidemment, mais non pas, de notre point de vue, si dépourvue de sens qu'on peut le craindre : cour de Rome, chancellerie des souverains, milieux locaux divers sont d'assez bons exemples des terrains variés où se développe le latin du moyen âge.

La barbarie linguistique montrée par les textes mérovingiens ne s'étend pas, autant qu'on en peut juger, en l'absence des originaux, d'après des copies suspectes d'avoir corrigé les textes, au delà de la France du Nord, et la chancellerie pontificale a assez bien conservé la tradition du latin littéraire en un temps où elle apparaît ailleurs presque perdue. Ce latin, simplement infecté de quelques vulgarismes, *e* pour *i* bref, *u* pour *ō*, *t* pour *d* final, *v* pour *b* intervocalique, *fore* pour *esse*, par exemple, reste employé jusqu'au xe siècle. A cette époque l'Italie, comme l'Espagne et la France méridionale, entre dans une période de barbarie attestée dans le latin des bulles par un grand nombre de vulgarismes et d'incorrections grammaticales. La langue de la chancellerie s'améliorera sous le pontificat de Benoît IX (milieu du xie siècle) et dès lors, maintenue par des formulaires, durera avec la même correction grammaticale et le même goût de la période jusqu'à l'humanisme de la Renaissance. Le latin des bulles est remarquable surtout par un fait qui a déjà retenu l'attention des érudits, notamment de Noël Valois[1], la recherche du rythme, le *cursus*, comme le disaient les auteurs de *dictamina*, les *dictatores*. Le *cursus*, encore que ses théoriciens l'aient exposé en employant les termes de la prosodie classique, comme dactyle et spondée, est un agencement harmonieux dû à un ordre déterminé de syllabes

1. *Étude sur le rythme des bulles pontificales*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLII (1881).

accentuées et atones. Les rédacteurs des bulles n'ont pas suivi les théoriciens dans leurs subtilités et leurs raffinements. On constate qu'ils ont observé le *cursus* pour les fins de phrase seulement, du début du XIIe à la fin du XIIIe siècle, ensuite l'usage est beaucoup moins rigoureux et fléchit dans les phrases qui ne sont pas perpétuées par le formulaire. Trois types de rythme de fin de phrase sont employés, le « cursus velox », le plus fréquent : proparoxyton suivi de quatre syllabes en un ou deux mots, pourvu que l'accent soit sur la troisième syllabe : *preséntium indulgémus*, *ágere nímis dúre;* le « cursus planus » : paroxyton suivi de trois syllabes, l'accent étant sur la pénultième, comme *audíri compéllunt*, *prudénter et caúte;* le « cursus tardus » : paroxyton suivi de quatre syllabes, l'accent étant sur l'antépénultième : *operári justítiam*, *dirigéntur in éxitus*. En dehors des actes de la chancellerie pontificale, l'observation de ces règles est rare. Bien qu'elles fussent enseignées dans des écoles comme celles d'Orléans, il n'y en a pas de trace notamment dans les actes des rois de France, les seuls actes des souverains que nous retiendrons.

Le IXe siècle, le XIIe siècle, telles sont les deux époques qui marquent des orientations nouvelles dans la latinité de nos actes royaux, des retours à une meilleure langue correspondant à des progrès généraux de la culture littéraire, dont l'effet ne se borne pas naturellement aux pièces écrites à la cour des rois de France. Du VIe au IXe siècle, nous avons conservé principalement dans les archives de l'abbaye de Saint-Denis, sur papyrus ou sur parchemin, assez de diplômes royaux (quatre-vingt-dix, dont trente-sept originaux) pour étudier avec une précision suffisante la latinité des actes du temps, qui se révèle très contaminée par la langue vulgaire. Depuis le *Vokalismus*[1] de Schuchardt jusqu'aux travaux les plus récents, on a largement puisé dans cette source infiniment précieuse pour rendre compte de la formation des langues romanes, et qui offre ce privilège aux romanistes de pouvoir vérifier par des textes leur reconstruction du roman commun dans beaucoup de ses traits. Je ne m'attarderai pas à citer les caractéristiques de ce latin mérovingien dont il suffit dans cette esquisse d'avoir rappelé l'existence et l'intérêt. Encore en usage jusqu'au

1. *Vokalismus des Vulgärlateins*, Leipzig, 1866-1869, 3 vol. in-8°.

début du règne de Charlemagne[1], à la fin du règne et surtout sous Louis le Pieux et Charles le Chauve il est remplacé par une langue qui, sans doute dans son vocabulaire et sa syntaxe, est loin de celle de l'Antiquité, mais qui, dans sa graphie, dans sa morphologie, est correcte, d'une correction banale que l'on est tenté d'appeler regrettable, tant la barbarie antérieure était friande. Avec les premiers Capétiens, dont l'avènement marque l'affaiblissement extrême de l'autorité souveraine, le roi de France, en fait sans plus plus grand pouvoir que les grands vassaux, n'a même plus en toutes circonstances à sa cour un personnel qui assure la rédaction des actes exprimant sa volonté. Ce sont les bénéficiaires de ses actes qui peuvent rédiger et expédier les chartes royales, le souverain n'intervenant que pour leur donner l'authenticité par l'application de son sceau. Ces pièces ne sont pas d'une langue différente de celle des actes privés du même temps et reflètent l'emphase du style alliée à la médiocrité de la langue, sans incorrections grossières d'ailleurs, qui caractérise alors le latin du nord de la France. C'est au cours du XIIe siècle, progressivement, sous l'influence de la renaissance de l'enseignement grammatical et du développement des études juridiques, qu'avec la constitution d'une chancellerie royale on reviendra à de meilleurs usages qui s'épanouiront au temps de saint Louis et caractériseront d'une façon durable le latin des clercs des administrations royales, Chancellerie et Parlement. La tradition ne s'altérera pas sensiblement jusqu'à ce que le latin cède au français, au moment où il eût, sans doute, été renouvelé par la langue des humanistes. Ce latin, inspiré du goût de la cour de Rome, emploie un vocabulaire technique abondant en néologismes, calque des mots français, *Parlamentum*, *apprisia*, *inquesta*, *saisina*, *homagium*, etc., et manifeste dans le style une recherche de la période, du balancement des phrases, preuve assurément que la pensée est conduite dans l'esprit du latin, sinon preuve que celui-ci est apprécié dans la fermeté et la force de son expression.

C'est l'étude du latin des actes privés qui réserve le plus de résultats intéressants. La tradition s'y révèle moins continue, la langue est dans une plus grande dépendance de la culture individuelle, des régions très diverses accusent leurs caractères. A

1. Sur la langue des diplômes carolingiens, voir Th. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. I (1867), n°s 50-54.

toute époque, mais surtout avant le XIIIe siècle, le latin écrit dans nos provinces procure, ne serait-ce que dans le domaine de la lexicographie, les découvertes les plus curieuses. La latinité des chartes est en outre l'indice, parfois le seul, de l'état des lettres dans les divers pays au cours du moyen âge. Les chartes privées ne sont nombreuses qu'à partir du Xe, surtout du XIe siècle. Les archives de certaines abbayes, celles de Cluny par exemple, sont, dès cette époque, déjà riches. Les plus anciennes chartes de cette abbaye, en général les chartes de l'Est, et particulièrement celles du Midi, attestent une extrême barbarie de la langue, qui peut égaler celle de l'époque mérovingienne, qui est moins connue, tout aussi féconde, et réserve aux romanistes, à la veille de la manifestation des langues romanes, des témoignages du plus vif intérêt. Le latin est un calque grossier de la langue vulgaire, l'ordre des mots est celui du roman, la forme des mots est altérée profondément, les règles grammaticales les plus simples sont méconnues. Voici le début d'une charte pour Cluny datée de 945 et intéressant le Viennois[1] : « In Domino fratribus Ainone et uxor sua Rihelt emtores. Igitur ego Godo et uxor mea Alieldis vinditores vindimus vobis silva qui est in pago Vianense in villa que dicitur Bracost, qui terminad de uno latus et uno fronte vias publicas de alio latus et alio fronte bosco Radberno vicecomis et Ainone et Jarlanno. » Cette barbarie est plus accusée encore dans l'extrême sud, en Languedoc par exemple. Nous avons pour cette région, au XIe siècle, de nombreuses pièces qui attestent une ignorance du latin telle que la phrase ne peut être entièrement écrite dans cette langue et que le rédacteur, désemparé, abandonne de temps à autre résolument la langue savante pour écrire dans la langue vulgaire, reprenant le latin dès qu'il a franchi le mauvais pas. Voici un exemple de cette rédaction hybride emprunté à une charte pour Saint-Victor de Marseille, qui peut être datée vers 1080 et intéresse le diocèse de Carpentras : « Donamus mansiones de *Raianbert et de Robert Crisbi* et de Martinus porquerius el *lur* orto *domenge ab* uno *cassal*, *la* medietate de *lo* prado de Petro *Teubalt la* medietate de Rivo Friguo et *pescar in sas aigas et* in suos devensos, *lo* decimo de *la fibla del port*, *lo* decimo de nuirimento *que* faciunt monachi et clerici *los* decimis de *las plantadas*

1. Giry, p. 445.

que sunt et que *seran del* devensio, *lu* decimo de *la* vinea de *la* Figuera et de *las* vineas de *los alos delhz* omines *que aun* in *la* sua terra cultis et incultis, per *qualque guisa ho pogues* abbere et una pecia de terra que fui de Poncio Inguilrada... »

A la même époque, la langue des chartes du Nord, et surtout de l'Ouest, offre des caractères très opposés. On connaît assez, d'après les documents littéraires, le renouveau du XIe siècle et la faveur dont jouissent alors les écrivains classiques. Le goût pour le latin antique se manifeste de la façon la plus pédante dans le latin des pays où florissaient les écoles. Dans le vocabulaire, notamment, une réaction classique se manifeste analogue à celle qui se produira au XVIe siècle. *Comes*, par exemple, est remplacé par *consul*, *vicecomes* par *proconsul*. Le style devient d'une recherche et d'une prétention extrêmes. N'est-il pas frappant de lire après les citations précédentes ce début d'une charte du XIe siècle donné par un comte d'Anjou[1] : « Quoniam, ut ait Horatius, debemur morti nos nostraque... », ou dans une donation à Marmoutier près de Tours (vers 1095)[2] : « Ut prudentes agricolae, diversas metas figendo, agros suos solent dividendo distinguere et distinguendo dividere, ne alter, partem aliquam, ex agro alterius, iniqua fraude, sibi, quicquam usurpando, subripiat, ita et peritia litteratorum, quaeque succedentibus sibi profutura, cartulis declarata, commendet. » Vers le troisième quart du XIe siècle, le rédacteur d'une charte pour l'abbaye d'Uzerche, charte donnée par la fille d'un vicomte de Limoges[3], ne se contente pas comme d'autres de rechercher l'allitération, il intercale des passages en vers rythmiques : « Ego ergo Aimilina, Acherontis pavens stagna... », et ce n'est pas le seul exemple de cette fantaisie savante. Le caractère le plus curieux de ce latin est peut-être la connaissance qu'il atteste du grec, connaissance dont on ne trouvera plus trace aux siècles suivants. L'abbesse Geyla de Sainte-Croix de Poitiers s'intitule en 994 « abbatissa Alme Crucis monacarum seu Agie Radegundis canonicorum », elle parle de la récompense éternelle « in uranica beacione » et allègue un usage répandu « per climata cosmi ». Une charte pour Saint-Martin de Tours fait mention du fameux manteau de saint Martin qu'elle appelle « clamis ». Dans

1. Giry, p. 451.
2. Giry, p. 452.
3. Giry, p. 452.

les souscriptions, on a relevé d'assez nombreux exemples de noms écrits en capitales grecques accompagnés d'un verbe latin comme *scripsit*, mais transcrit lui aussi en lettres grecques, ce qui indique évidemment une connaissance qui ne va pas beaucoup au delà de celle de l'alphabet et de certains éléments du vocabulaire. Un évêque d'Auxerre risque pourtant le compromis *egrapsi*. Vers la fin du XIIe siècle, on constate plus d'unité dans le latin des chartes privées de la France : ici l'affectation a cessé, là, la correction a été acquise. L'influence du latin de la cour pontificale et de la cour royale se fait sentir et une sorte de κοινή dure jusqu'au XVIe siècle, caractérisée surtout par la syntaxe et le vocabulaire : abandon presque complet de la proposition infinitive, remplacée par une proposition introduite par *quod* ou *qualiter;* emploi de *suus* pour renvoyer à un autre possesseur que le sujet de la phrase; tendance à exprimer par des tournures prépositionnelles les rapports rendus à l'origine par l'emploi des cas : *donare ad aliquem*, *per presens preceptum precipimus;* emploi de *ipse* comme un simple démonstratif, toutes habitudes où l'on reconnaît l'influence de la langue vulgaire et qui ne varient plus beaucoup dès que la formule a cristallisé en phrases traditionnelles le nombre assez restreint d'idées qui s'expriment dans les actes. Les différences locales s'atténuent, c'est à peine si un *per* employé à la place d'un *pro* avertit que nous sommes dans le Midi.

On a vu dans ces derniers temps se rapprocher notablement de nous les limites du latin jugé digne d'une étude grammaticale; ces limites se rapprocheront encore, pour le plus grand profit des romanistes. Il ne semble pas douteux que, pour les périodes où le latin des chartes a échappé à l'influence stérilisante des formulaires, son étude n'offre un réel attrait.

C. Brunel.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages récemment parus qui ont une portée générale, qui intéressent une discipline, un genre, une doctrine, une méthode, en réservant aux périodiques spéciaux la critique des ouvrages de sujet spécial ou limité. Les auteurs et éditeurs sont priés d'adresser les ouvrages susceptibles d'être annoncés, et éventuellement les notices qui s'y rapportent, au rédacteur en chef de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

I. — Ouvrages de linguistique.

J'ai eu le plaisir d'assister récemment à une conférence du Musée pédagogique[1] sur l'application de la linguistique à l'enseignement des langues anciennes, et j'ai eu l'occasion d'exposer moi-même quelques idées sur ce sujet aux professeurs réunis d'une École libre d'enseignement secondaire[2]; l'un et l'autre exposé a déclenché immédiatement de la part des professeurs la question que j'attendais : « Mais où veut-on que nous, qui ne sommes plus étudiants, nous nous instruisions de ces choses? Où trouver des livres qui les mettront à notre portée? » — A la bonne heure! Voilà la question bien posée, et je saisis l'occasion d'y répondre ici.

Aussi bien la réponse est-elle facile. Les initiateurs n'ont pas manqué à chaque étape nouvelle des progrès de la linguistique. Je ne rappellerai que pour mémoire les ouvrages déjà anciens, quoique encore tout rayonnants de jeunesse, d'A. Darmsteter (*La vie des mots*) et de M. Bréal (*Essai de sémantique*), qui ont si puissamment contribué à éveiller dans notre génération la curiosité linguistique. Je me contenterai aussi de mentionner rapidement les aimables ouvrages de synthèse ou d'initiation parus dans les premières années du xxe siècle, lorsque, après la période « positive » de la linguistique, le besoin se fit sentir de dégager les idées générales ou de faire l'inventaire des résultats acquis : en français, la *Vie du langage* et la *Philosophie du langage* d'A. Dauzat, le *Langage et la Vie* de Ch. Bally; en allemand, la *Einleitung in die Sprachwissenschaft* de V. Porzezinski, le *Wie wir sprechen* de Mme E. Richter (je ne men-

1. De M. Ch. Pagot.
2. A l'École des Roches.

tionne que les ouvrages les plus élémentaires). Plus récemment, dans son

Petit traité de linguistique. Paris, Champion, 1915 (nouvelle édition en 1924),

M. A. Grégoire se préoccupait de présenter sous une forme agréable « les notions que toute personne instruite doit posséder sur le langage » ; l'ouvrage est surtout destiné à l'enseignement secondaire, et représente un cours fait par l'auteur en liaison avec le programme des Écoles normales moyennes de Belgique.

En même temps que M. Grégoire, l'auteur de ces lignes, derrière les cordons de sentinelles d'un camp de prisonniers, et sans se douter que le travail se faisait d'autre part, travaillait parallèlement à un manuel qui n'a pu paraître que depuis la guerre :

La linguistique ou science du langage. Paris, Geuthner, 1921, 189 pages. Prix : 7 fr. 50.

Dans ces deux cents petites pages l'auteur s'est appliqué à loger tout ce qu'il suffit de savoir pour être préparé à aborder l'étude scientifique d'une langue. On pense bien que, latiniste, il a travaillé surtout pour les élèves de nos classes de latin; mais il ne s'est servi, autant que possible, que d'exemples empruntés au français, afin de toucher le public le plus large possible et de rendre l'initiation plus abordable.

Ce n'est plus une initiation, mais un exposé et un recueil de doctrine que l'ouvrage publié la même année dans la « Bibliothèque de synthèse historique » :

J. Vendryes, *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire* (L'évolution de l'humanité, dirigée par H. Berr). Paris, la Renaissance du livre, 1921, xxviii-439 pages. Prix : 15 fr.

Il ne s'agit pas ici des langues et de leurs histoires particulières, mais du langage en général et surtout du langage dans son rôle historique et social. Le plan de l'étude est si soigneusement tracé, l'érudition si vaste et si variée, l'interprétation personnelle si vigilante, l'expression si vive et si prenante, que le lecteur arrive à la fin du livre sans presque avoir le sentiment du tour de force accompli. Le profit pour le latiniste? C'est de savoir ce que c'est qu'une langue, quelle est sa place dans l'ensemble des langues, son rôle dans l'histoire, son sens dans la vie, ses modes d'évolution, la raison d'être des formes qu'elle revêt, c'est d'avoir un cadre où situer chaque ordre de faits, c'est de s'habituer à voir surgir les problèmes, les explications, les faits, les occasions d'observer. Le profit, c'est encore de se pénétrer d'une méthode essentiellement critique et positive, qui ne s'embarrasse d'aucun dogme et ne néglige aucun fait, qui

se garde également et des solutions paresseuses et des hypothèses incontrôlées. Enfin un profit plus immédiat et plus direct, ce sera de recueillir au passage, parmi les faits et les exemples qui illustrent cette synthèse, un grand nombre d'observations empruntées ou applicables au latin : sur les modes et affectations de prononciation, la valeur relative et « élastique » des temps, l'usage conventionnel du genre grammatical, la confusion de l'impersonnel et du passif, la rection nominale, le pluriel concret des abstraits, la valeur de l'ordre des mots, les déplacements de sens, l'expression de l'intensité, le sens et la qualité de l'évolution qui entraîne le latin vers les langues communes de l'époque romane... A la lecture de ce livre, le lecteur préoccupé du latin verra s'effacer une fois pour toutes de son esprit l'impression de langue morte que laisse parfois la pratique des textes; il verra le latin, langue vivante comme les autres, traité sur le même pied que les idiomes, dialectes, patois de toute époque et de toute culture, employé comme toute langue à traduire « le jeu des forces sociales et les réactions de l'histoire » (p. 420).

La même année encore que le livre de M. Vendryes, paraissait en Amérique, sous le même titre général, un autre ouvrage de synthèse où la doctrine personnelle tient une place considérable :

E. Sapir, *Language, an introduction to the study of speech.* New-York, Harcourt, 1921, 258 pages.

« Ce livre, dit l'auteur, se préoccupe de donner une vue d'ensemble de ce qui constitue le langage plutôt que de recueillir les faits qui s'y rapportent. Il doit faire apparaître la vraie nature du langage, sa variabilité dans l'espace et le temps, ses rapports avec les autres manifestations fondamentales de l'activité humaine : pensée, histoire, expression de la race, de la civilisation, de l'art. »

Le novice ouvrira plus d'une fois de grands yeux en lisant ce livre, car l'auteur s'applique à montrer les choses telles qu'elles sont, ce qui revient rarement à les laisser voir telles que les grammairiens les ont présentées : par exemple, on le verra faire toute la théorie des formes grammaticales sans même mentionner, comme il dit, les « time-honoured » parties du discours! Le plus grand service que pourra rendre cet ouvrage à ceux qui ont la charge d'enseigner les langues sera de leur apprendre à détruire pour reconstruire, en les délivrant surtout d'un préjugé qui a fait tant de mal, à savoir que la langue n'est que dans la grammaire et qu' « au commencement était la forme ».

A un an de distance, voici paraître à l'autre bout du monde encore un autre ouvrage avec le même titre général :

O. Jespersen, *Language, its nature, development and origin.* London, Allen and Unwin, 1922, 448 pages. Prix : 16 sh.

M. Jespersen étudie « le langage qui se fait » ; il le regarde naître sur

les lèvres balbutiantes de l'enfant; il le voit se transformer dans la bouche de l'étranger; il le montre soumis aux besoins, aux fantaisies, aux caprices de l'individu; il suit et contrôle le développement des langues par l'étymologie, les changements phonétiques, scrute les conditions de l'évolution, ne s'interdit pas de remonter jusqu'à l'origine possible du langage, et, redescendant jusqu'aux langues d'aujourd'hui, se laisse aller à développer une thèse exposée antérieurement dans son *Progress of language* (ouvrage malheureusement épuisé) que l'expression de la pensée, quelles que soient dans le détail les vicissitudes de l'évolution, est en progrès dans le sens de la simplicité et de la clarté.

Dans ce cadre, M. Jespersen expose et défend quantité d'idées personnelles, neuves ou renouvelées, à grand renfort d'exemples, de faits ingénieusement observés et interprétés.

En ce qui regarde le latin, bien des remarques éparses sont à retenir : p. 180 sur le rôle joué par la « nursery » dans le développement des diminutifs; p. 242 sur le caractère conservateur de la langue des femmes, attesté par Cicéron; p. 300 sur les rapports entre le parler vulgaire et la langue de la poésie; p. 334 sur le caractère synthétique du latin...

Mais il faut signaler surtout deux principes dont l'application est susceptible d'éclairer l'évolution du latin et le développement même des langues romanes. M. Jespersen critique (p. 361) l'opinion communément répandue d'après laquelle la perte des flexions, due au jeu des lois phonétiques, aurait précédé et déterminé la fixation de l'ordre des mots; il n'en faudrait pas conclure, comme l'auteur a tort de le dire (pour s'en excuser du reste l'instant d'après), que la fixation de l'ordre des mots a précédé et rendu possible la disparition des flexions, mais, ainsi qu'il l'expose p. 362, les deux ordres de phénomènes sont connexes, contemporains, avec toutes les réactions et interférences imaginables, et chacun des deux n'a pu aboutir que parce que l'autre aboutissait dans le même temps. C'est certainement ainsi qu'il faut comprendre l'évolution du latin de basse époque, et c'est une des raisons pour lesquelles il serait si intéressant de suivre par des études particulières le processus de la fixation de l'ordre des mots à date récente. Je ferai seulement une réserve d'importance. Peut-on admettre que cette fixation de l'ordre soit « la conséquence naturelle d'un développement mental avancé et d'une maturité générale » qui fait que les idées ne se présentent plus à l'esprit du sujet parlant pêle-mêle, mais dans une succession déterminée (p. 361)? On sait que dans une langue comme le latin l'arrangement des mots est loin d'être le fait du hasard, mais qu'il atteste au contraire un art délicat, complexe, et en partie conscient, de sorte qu'on pourrait tout aussi bien conclure des complexités de la construction à la maturité de la pensée!

Un second principe qui ne fait pas l'objet d'un exposé spécial, mais qui

inspire l'auteur presque à chaque page de son œuvre, c'est que l'explication par les lois phonétiques est loin de se suffire à elle-même; il faut, pour expliquer l'évolution, l'altération, la conservation des sons, tenir compte d'une foule de facteurs psychologiques, sociaux, esthétiques, dont l'action mérite dans chaque cas donné une enquête particulière. L'emploi exclusif de la méthode phonétique, comme l'écrivait tout récemment M. A. Cuny (*Litteris*, vol. II, p. 56), conduit à faire des sujets parlants de simples machines et dissimule les aspects essentiels du langage. Tous ceux qui se sont attaqués à la phonétique latine savent à quel point elle est réfractaire dans le détail à l'application des lois les mieux établies, et l'on sait combien il reste à faire, même après les démonstrations si rigoureuses de M. Juret, pour expliquer ce qu'on appelle dans cet ordre d'idées les exceptions. Le livre de M. Jespersen fournira, j'en suis sûr, plus d'une suggestion précieuse aux amateurs d'exégèse phonétique.

A M. Jespersen nous devons un autre ouvrage de caractère général :

The philosophy of grammar. London, Allen and Unwin, 1924, 359 pages. Prix : 12 sh. 6 d.

L'ouvrage précédent nous faisait pénétrer dans la vie du langage; celui-ci nous en explique les formes; nous y trouvons la langue considérée sous l'aspect grammatical, et l'auteur prend prétexte d'une étude plus particulière de la grammaire anglaise pour jeter les bases d'une sorte de grammaire générale, en justifiant, critiquant, analysant les catégories d'ordinaire établies : parties du discours, notions de sujet et de prédicat, d'actif et de passif, de genre, de temps, de mode, etc. L'histoire et l'analyse linguistique tiennent une place notable dans l'ouvrage : je recommande à l'amateur de stylistique le chapitre sur le substantif et l'adjectif qui fournit un point de départ pour l'interprétation de l'ordre des mots, le chapitre sur l'aspect verbal qui contient d'utiles indications sur la nécessité d'élargir cette question quand on l'examine à propos du latin.

Mais c'est l'auteur de grammaires ou de méthodes surtout qui profitera de la lecture de l'ouvrage : il y apprendra à distinguer dans les notions qu'il propose aux élèves la part du conventionnel et celle du réel; il y trouvera la justification — et plus souvent la condamnation — des méthodes communément admises. L'auteur du livre espère inspirer d'abord les auteurs de grammaires savantes, pour agir par eux sur ceux qui ont la charge — peut-être plus difficile — des manuels élémentaires. La science grammaticale qu'il voudrait fonder se base, dit-il, sur une solide psychologie, une saine logique, et sur les données bien établies de l'histoire linguistique : l'histoire, en révélant au grammairien les change-

ments qui ont amené une langue à son état actuel, transitoire comme les précédents, doit le corriger de la tendance au dogmatisme, et le garder de la distinction, si dangereuse en grammaire, du bien et du mal; la psychologie doit lui apprendre à expliquer par l'appel aux tendances générales de l'esprit humain ce qu'on se plaît d'ordinaire à déclarer trop vite illogique ou irrationnel; enfin une conception nouvelle de la logique appliquée au langage doit le conduire à répudier le formalisme en vertu duquel les langues mortes apparaissent souvent comme des espèces d'algèbres, où les faits ne sauraient s'exprimer qu'en se déformant.

La méthode qui se dégage du livre est, en somme, fondée sur une conception raisonnée des rapports entre la forme et la pensée. On peut, étant donnés les trois éléments : notion, fonction, forme, partir de l'un ou de l'autre des extrêmes, du « dedans » ou du « dehors » (p. 39). L'auteur semble bien penser (p. 40) que les deux méthodes peuvent être employées concuremment « pour donner une vue claire et complète des faits généraux du langage »; mais la méthode « formelle » étant la seule d'ordinaire employée, on ne s'étonnera pas que l'auteur ait été amené dans cet ouvrage à recommander principalement ce qu'il appelle la méthode « notionnelle » (p. 346-347). Et voilà qu'ainsi il se rencontre avec l'auteur d'un ouvrage considérable qu'il n'a connu qu'une fois son livre écrit aux trois quarts (p. 57) :

F. Brunot, *La pensée et la langue*. Paris, Masson, 1922, xxiv-954 pages.

Le livre de M. Brunot est si connu et a été l'objet de si nombreux comptes-rendus qu'il est superflu d'en reparler longuement ici. Exposé méthodique des faits de pensée, considérés et classés par rapport au langage et aux moyens d'expression qui leur correspondent, il conduit à une méthode grammaticale qui consiste à ranger les faits linguistiques non plus d'après l'ordre des signes, mais d'après l'ordre des idées; au point de vue pédagogique, le but de M. Brunot est d'inspirer aux grammairiens un souci qu'ils n'ont guère eu jusqu'ici, celui de rattacher d'une manière systématique le signifiant au signifié; après lui, on y regardera à deux fois avant de décrire un fait de grammaire sans essayer de dire quelle forme de pensée peut s'y couler. Avis aux professeurs de latin et aux auteurs de grammaires latines! Car, comme M. Brunot l'a exposé maintes fois, soit en des communications orales (p. ex. à la Société de linguistique), soit en des articles divers (*Revue universitaire*, 1920 et 1921, et *passim*), sa conception de la grammaire, ou plutôt, selon le terme qu'il préfère, sa méthode d'étude des langues une fois définie à titre d'exemple pour le français, pourra s'appliquer sans peine, avec les variantes nécessaires, aux langues mortes elles-mêmes (*Revue universitaire*, 1921, vol. 1, p. 38).

En liaison avec le livre de M. Brunot, il ne sera pas inutile de signaler un très important article de M.

Ch. Bally, *La pensée et la langue* (Bulletin de la Société de linguistique, n° 72, 1922, p. 117-137).

Dans cet article écrit en liaison avec le livre de M. Brunot, M. Ch. Bally marque avec force ce qu'il y a de nouveau dans la théorie : « Pour la première fois peut-être, dit-il, un grammairien construit une grammaire complète en se demandant à propos de tous les faits : qu'est-ce que cela signifie? Nous en étions jusqu'ici à parcourir la grammaire comme une galerie de tableaux où il n'y aurait que des cadres. » M. Ch. Bally lui-même avait, dès 1909, proposé une méthode complète de rattachement de la langue à la pensée dans son *Traité de stylistique française;* la sixième partie en était consacrée à la grammaire, et c'est l'occasion pour l'auteur de marquer en quoi sa position diffère de celle de M. Brunot; comme il s'agit surtout d'une question de méthode, l'un restant invariablement sur le terrain statique, l'autre faisant une large place à l'histoire, il serait hors de propos de reprendre ici la question. J'aime mieux, puisque j'ai mentionné les travaux de M. Ch. Bally, saisir l'occasion de rappeler l'intérêt qu'il y aurait à faire l'épreuve pour le latin des conceptions et des méthodes que depuis vingt ans l'auteur a dégagées de l'étude du français. En particulier, tout un aspect nouveau de la stylistique apparaît dans ces études; j'ai eu plus d'une fois le plaisir, partant du latin, d'arriver aux mêmes conclusions que M. Bally, parti du français, et si sa conception de la stylistique « science de l'affectivité » n'explique pas tous les faits, je me suis plu à indiquer, dans un compte-rendu d'ensemble de ses travaux (*Revue de philologie*, 1922, p. 190-192), quelle vive lumière elle projette sur l'étude du vocabulaire et l'interprétation des faits de style.

Une étude sur « la pensée et la langue », si elle a de quoi séduire linguistes et grammairiens, est de nature aussi à tenter philosophes et psychologues : deux ans après l'ouvrage de M. Brunot, paraissait, signé d'un philosophe, un ouvrage de titre jumeau :

H. Delacroix, *Le langage et la pensée* (Bibliothèque de philosophie contemporaine). Paris, Alcan, 1924, 602 pages. Prix : 30 fr.

Ce n'est pas sans appréhension que les linguistes voyaient autrefois les philosophes aborder leur domaine, mais la philosophie a renouvelé ses méthodes comme la linguistique les siennes, et les représentants des deux disciplines peuvent se rencontrer sur un terrain commun, au grand profit des uns et des autres. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les différentes thèses de l'auteur, et j'ai eu l'occasion de le faire ailleurs (dans l'*Année psychologique*, 1925); je ne retiens ici que l'essentiel de ce qui

peut servir au spécialiste de la grammaire latine. M. Delacroix, psychologue, revendique les droits de la psychologie contre les tenants obstinés et de la logique et de la grammaire formelle. Grammaire et pensée sont à distinguer avec soin; la notion ne recouvre pas nécessairement la forme, ni inversement; la langue obéit à trop d'impulsions pour ne refléter que la raison et l'esprit; elle est au niveau de l'intuition sensible, de l'imagination et du sentiment, sans compter qu'elle est aussi au service de l'action. La logique, dont les grammairiens-littérateurs ont surtout souci, ne réussit guère à diminuer le domaine du conventionnel, de l'irréfléchi, du déraisonnable. Il suffit pour s'en rendre compte, en ce qui concerne le latin, de prendre des points de repère assez distants les uns des autres dans l'histoire de la langue; là où il y a eu évolution, on constate d'ordinaire que ce n'est pas la raison qui a triomphé, mais l'analogie, l'habitude, la convention. Ainsi s'expliquent non seulement ce qu'on appelle les exceptions et les irrégularités, mais les innombrables confusions (entre voix, modes, temps, constructions), les à-peu-près (dans le vocabulaire), les contaminations de toutes sortes qui aboutissent à faire de la langue, en dépit des grammaires officielles, un monument d'illogisme, où la règle satisfait l'esprit parce qu'elle est la règle, non parce qu'elle est la raison.

La considération de la pensée, en nous éloignant de la logique, nous rapproche de l'expressivité, qui est l'élément essentiel du style; on ne s'étonnera pas de trouver dans l'ouvrage de M. Delacroix les fondements d'une sorte de stylistique générale : cf. p. 65 et 378 sur la valeur du geste et de l'inexprimé; p. 416 sur la qualité des sons; p. 433 et suiv. sur le rôle des groupes de mots, associations et clichés; p. 379 et *passim* sur la part de l'affectif dans le langage; p. 446 et suiv. sur l'évocation et l'image. Quiconque ne sera pas rebuté par l'expression un peu abstraite qu'impose peut-être le maniement du vocabulaire philosophique trouvera sa récompense dans des finesses d'observation linguistique (par exemple p. 446 et suiv. sur le rôle de la métaphore; p. 433 et suiv. sur l'expression stéréotypée) propres à confondre les rhétorisants de la stylistique latine.

Je ne quitterai pas le domaine des généralités sans signaler l'ouvrage monumental récemment publié « par un groupe de linguistes » sous la direction de

A. Meillet et M. Cohen, *Les langues du monde* (Collection linguistique, vol. XVI). Paris, Champion, 1924, xvi-811 pages, 18 cartes linguistiques hors texte. Prix : 95 fr.

Jusqu'ici, le petit livre de F. N. Finck, *Die Sprachstämme des Erdkreises*, corrigé par une systématisation approximative du même auteur : *Die Haupttypen des Sprachbaues*, ne faisait qu'accuser le besoin d'un

tableau complet, facile à consulter, clairement présenté, de toutes les langues connues, mortes et vivantes. Ce tableau, nous l'avons maintenant. On y trouvera le latin (non sans chercher un peu) réduit à la portion congrue : M. J. Vendryes lui a concédé, conformément au plan du livre, tout juste vingt-quatre lignes dans ce monument de plus de 800 pages; on l'y verra, noyé dans le pullulement des dialectes d'Italie, rameau détaché de la branche italo-celtique issue elle-même du tronc indo-européen, remis à sa place dans le système complexe des langues comme notre terre a été remise à la sienne dans le système des astres, mais riche en puissance, riche du monde indo-européen dont il est l'héritier, et riche du monde roman dont il porte le germe. Au reste, pour qui voudra voir le latin replacé avec plus d'exactitude dans son cadre historique, on sait que M. Vendryes a bien voulu reprendre la question avec tout le développement nécessaire dans un article de cette Revue même (t. II, p. 90 et suiv.) : *La place du latin parmi les langues indo-européennes*. Enfin les lecteurs des *Langues du monde* rattacheront le chapitre de l'italique au chapitre de l'indo-européen, où M. A. Meillet leur présente notre science de ce domaine mise à jour, résumée, délimitée dans ses principes, ses méthodes et son but. Et ils ne quitteront pas le livre sans avoir médité l'Introduction (de M. Meillet également), où ils trouveront sur la parenté des langues, sur le rôle des emprunts et des mélanges, sur la nécessité et les difficultés de la classification généalogique, des vues à la fois hardies et prudentes, propres à corriger plus d'un préjugé, et surtout — puisque aussi bien le livre est présenté « comme un programme de recherches plus que comme une somme de résultats » — propres à orienter les travailleurs de l'avenir.

Quand au reste du livre, il n'est peut-être pas inutile, même et surtout pour des latinistes, de formuler une des principales impressions qui s'en dégagent. Nous vivons, nous autres Occidentaux, dans un domaine de langues qui, de par l'histoire, ont été appelées à jouer dans le monde un rôle considérable, domaine fermé, relativement homogène, abondamment étudié, et tel enfin que nous nous sommes portés à voir dans le type linguistique qu'il représente une forme normale, nécessaire, et presque idéale; la grammaire du latin est le cadre dans lequel nous croyons pouvoir enfermer toute langue et toute expression. Non seulement le livre des *Langues du monde*, mais tous les ouvrages que je viens de signaler nous rappellent, au contraire, que les formes du langage sont multiples et souvent irréductibles les unes aux autres, que rien n'est plus difficile à constituer qu'une grammaire générale, surtout si nous la concevons de notre point de vue d'Indo-Européens, enfin que la grammaire d'une langue donnée ne doit pas rester asservie à des méthodes traditionnelles et à des catégories immuables. Le latiniste doit être disposé et préparé à partir en excursion sur d'autres domaines, pour y chercher

des points de vue et des aspects nouveaux, pour en rapporter peut-être de quoi illustrer ou renouveler son étude journalière. Et c'est à ce voyage à travers le vaste monde linguistique que j'ai voulu surtout, par cette revue de quelques ouvrages généraux, convier les latinistes casaniers.

Il se trouve qu'un exemple du profit que peuvent trouver les latinistes à la pratique de la linguistique nous est fourni par un autre ouvrage récent, les

Mélanges linguistiques offerts à M. J. Vendryes par ses amis et ses élèves (Collection linguistique, vol. XVII). Paris, Champion, 1925, 392 pages.

Des articles qui composent le volume, je ne mentionnerai naturellement que ceux qui touchent au latin :

M. D. Barbelenet, dans une étude *Sur le sens des composés avec* ad *en latin* (p. 9-41), élargit la conception de l' « aspect » (voilà justement une de ces notions dont les grammaires non latines ont enrichi le latin), en montrant comment il arrive qu'un préverbe donne à un verbe simple une sorte d' « aspect moyen ». Les lecteurs mettront sans doute d'eux-mêmes cette étude en parallèle avec l'essai qui précède, de M. Ch. Bally : sur *La valeur aspective de « en » en français moderne.* Ici et là, emploi d'un élément syntaxique pour donner au verbe un aspect imprévisible à priori. Bel exemple de l' « illogisme » linguistique dont les ouvrages précédents nous ont enseigné l'importance.

M. G. Cuendet présente quelques *Remarques sur la syntaxe du prédicat* (p. 129-134), où il observe comment le latin a concouru avec d'autres langues de traduction pour rendre (par *in, pro...*) la tournure prédicative de la κοινή qu'on rencontre dans la langue du Nouveau Testament (εἰς et l'accusatif).

M. A. Ernout montre par l'histoire *Des composés latins en* -cen, -cinium *et* -cino(r) (p. 141-156) que la dérivation ne se fait pas par une application mécanique des lois phonétiques, mais qu'elle suppose des analogies, accrochages, combinaisons de groupes, transferts de signification, ce qui s'accorde avec les observations que j'ai eu l'occasion de présenter moi-même dans un article sur la dérivation (*Mém. de la Soc. de ling.*, t. XXII, p. 174 et suiv.), et confirme le principe évoqué ci-dessus (p. 149), que l'histoire des sons et des formes ne saurait s'expliquer sans l'histoire des mots.

M. R. Fohalle, *A propos de* κυβερνᾶν, gubernāre (p. 157-178), reprend l'examen des cas où les correspondants latins de mots grecs n'offrent pas le traitement attendu pour les occlusives, et, éclairant « l'histoire des mots par l'histoire des choses » (p. 176), explique l'anomalie par l'hypothèse d'emprunts parallèles à une langue méditerranéenne.

M. A.-C. Juret fait *Sur le style indirect libre en latin* (p. 199-201) quelques remarques qui lui ont été suggérées par une étude de M. Ch. Bally

à propos du français ; il s'agit d'une sorte de procédé sans notation, d'une « syntaxe zéro » qui, graphiquement intraduisible, consistait en réalité dans une intonation de la langue parlée.

Une étude de M. J. Kurylowicz *Sur quelques mots préromans* (p. 203-215) amène l'auteur à supposer à la base de certaines formes romanes des mots indigènes qui dispenseraient dans plusieurs cas de recourir à une étymologie latine contestée.

M. Niedermann, dans une *Note de toponymie française* (p. 301-307), relève également l'action et la trace des mots indigènes, montrant de quelle façon les noms de lieux (celtiques) n'ont été parfois latinisés qu'à demi par traduction d'un seul élément composant : Arebrī(v)a> Latus Brī(v)a> Les Brie(s).

Enfin l'auteur de ces lignes étudie (p. 251-265) *Le latin langue de paysans*, recherchant dans le vocabulaire les traces d'une civilisation rurale, et s'attachant surtout, en liaison avec des observations d'ordre général présentées dans le *Bulletin de la Société de linguistique* (n°s 70 et 76), à interpréter comme indices d'une mentalité de paysans certains traits de la langue (monotonie, banalité, pauvreté et incuriosité d'expression), peu à peu atténués ou effacés à Rome par l' « urbanitas » triomphante.

Pour clore cette liste déjà longue d'ouvrages de caractère linguistique, il me reste à signaler la *Grammaire comparée des langues classiques* de MM. A. Meillet et J. Vendryes, appelée à servir désormais de point de départ à tout travail sur la langue, que M. A. Ernout a bien voulu accepter de présenter aux lecteurs de la Revue.

J. Marouzeau.

A. Meillet et J. Vendryes. *Traité de grammaire comparée des langues classiques*. Paris, Champion, 1924. In-8°, xiv-684 pages. Prix : 40 fr.

Les lecteurs de la *Revue des Études latines* n'auront pas attendu ce compte-rendu pour connaître les mérites et la nouveauté du livre de MM. Meillet et Vendryes. Composé sur un plan original que suggérait une exacte notion de la parenté entre le grec et le latin, il offre à l'étudiant toutes les ressources de la doctrine linguistique la plus sûre et de l'information philologique la plus exacte. On y trouve en outre ce qu'aucun des précédents manuels ne donnait : une étude de l'emploi des formes verbales et nominales, et un livre sur la syntaxe, qui, pour être bref, n'en est pas moins aussi suggestif que savoureux.

Dans un sujet aussi vaste, et qui traite de questions souvent épineuses ou obscures, il n'est pas étonnant que l'on soit amené à différer quelquefois d'avis avec MM. Meillet et Vendryes, ou à compléter leur exposé par quelque détail. Dans le chapitre iv, consacré au consonantisme latin,

§ 99, p. 69, il est enseigné que « devant *u* et *o* la postpalatale perdait l'appendice labio-vélaire; de là *secūtus* en face de *sequitur*, *iecur* (gr. ἧπαρ, skr. *yákṛt*, « foie »; d'où par analogie le génitif *iecinoris* au lieu de **iequin-*) ». Je ne pense pas que le *c* de *iecinoris* soit analogique de *iecur*. Comme le prouve le génitif sanskrit *yaknáḥ*, le génitif de *iecur* devait être **ieq-nes* > **iec-nis*, où la gutturale labio-vélaire perdait phonétiquement son appendice labio-vélaire; puis un *i* épenthétique a été réintroduit dans le groupe *-cn-*, comme dans *techina*, de τεχνή (Plaute, *Poen.*, 817). C'est de la contamination de ce **iecinis* et de *iecoris*, tous deux phonétiques, qu'est issu *iecinoris* (*iecineris*). — Au § 129, p. 85 : « Après une voyelle brève, un groupe *-kst-* subsiste dans *dexter*... *exta*, *sextus;* mais il se simplifie après diphtongue dans *lūstrāre*, *illūstris* qui remontent à **louk-s-tr-*. » L'opposition n'est peut-être pas aussi réelle qu'elle ne paraît. Dans *exta*, *sextus*, le maintien de *x* dans la graphie est dû à l'influence de *ex*, *sex;* mais le nom propre dérivé de *sex* est *Sestius;* des graphies phonétiques *dester*, *destans* sont attestées, cf. *Thesaurus*, V, 916, 13, 41; 917, 60. — P. 86, § 129. *Ternī* peut difficilement provenir de **tris-noi* qui devait aboutir à *trīnī*, du reste attesté et ancien, comme le montre la vieille expression *ne minus trinum nundinum*. *Ternī* est sans doute bâti directement sur *ter*, d'après l'analogie de *bis* / *bīnī*. — P. 116, § 183, remarque. Le génitif contracte *dī* de *deus* est donné comme s'il était d'emploi courant. En fait, il n'y en a d'exemple que dans une inscription de l'époque chrétienne (*Inscr. Brit. Chr.*, éd. Hübner, 62, *in nomine di*, et 63, 66; cf. *Thesaurus*, V, 885, 65), et le seul génitif de *deus*, qui du reste n'est pas attesté avant Cicéron et Varron, c'est *dei*. — P. 139, § 222, il est dit que « *i* passe à *e* devant *m* et devant les groupes : ... *iūdex* (de **iou-dic-s*, cf. gén. *iūdicis*) ». Si le passage de *i* à *e* était phonétique dans *iūdex*, on ne s'expliquerait pas la conservation de substantifs en *-ix*, *-icis*, du type *fornix*, *fornĭcis; pix*, *pĭcis*. Le nominatif *iudĕx* a été refait sur tous les autres mots en *-ex* dont le génitif était en *-icis*, et notamment sur les composés en *-fex* ou en *-spex* dans lesquels l'*e* était phonétique, le latin ayant le sentiment qu'à un *i* en syllabe intérieure aux cas obliques devait correspondre un *e* en syllabe finale au nominatif. De même l'*e* analogique s'est étendu au nominatif *rēmex* dont la forme phonétique devrait être **rēmāx* (cf. *adāctus* que citent MM. Meillet-Vendryes, §§ 119 et 173). C'est ainsi que sur *comitis* a été refait *comes* au lieu de **comis* d'après les autres noms en *-es*, *-itis*, comme *eques*, *mīles*, *pedes*. — P. 144, § 230. Le passage dans lequel Varron prescrit le nominatif *lact* est, plutôt que le § 104 du livre V du *De Lingua Latina* où la forme est seulement employée, le fragment 119 de l'édition Gœtz-Schœll : *lac non dicemus habere sed lact*. — P. 157, l. 5 : l'étymologie qui tire *māteriēs* d'une forme **dmā-* de la racine qu'on a dans δέμω

« bâtir » est peu vraisemblable. *Māteriēs* est le dérivé de *māter* (cf. *caesar*, *caesariēs; pauper*, *pauperiēs*) qui, appliqué aux plantes, désigne la souche en tant que productrice de rejetons et nourricière de l'arbre. C'est dans ce sens que l'emploie Virgile, *Georg.*, II, 23 :

Hic plantas tenero abscindens de corpore matrum;

cf. aussi l'emploi de gr. μήτρα et de *mātrix*. *Māteriēs* désigne la substance dont est faite la *māter*, et c'est seulement en passant dans la langue technique des charpentiers que le mot s'est spécialisé dans le sens de « bois de charpente ». — P. 249, § 389. Il est vrai que *stetī* sert de parfait à *sistō* et à *stō*; mais à *sistō* employé avec la valeur causative de « faire tenir debout, dresser, établir », et spécialement dans l'expression juridique *uadimonium sistere*, la langue a créé un parfait *stitī;* cf. Caton, cité par Aulu-Gelle, II, 14, et Cicéron, par ex. *pro Quinctio*, 6, 25 : « *testificatur P. Quinctium non stitisse et se stitisse* ». — P. 261, § 408. Peut-on dire que *dăre* a été ramené à la première conjugaison? Il a partout l'*ă*, sauf dans une ou deux formes monosyllabiques, comme le signalent justement MM. Meillet et Vendryes. Il a été conjugué sur le modèle de la première conjugaison, parce que le vocalisme *ă* a été rapproché de l'*ā* de *amāre*. Mais les composés sont conjugués sur la troisième conjugaison : *reddō*, *-ĭs*, *-ĕre*. — P. 281, l. 5 du bas. Dans le vers de Virgile, *Aen.*, II, 790, *haec ubi dicta dedit*, *dicta* n'est pas un participe et l'expression n'est pas comparable aux périphrases marquant l'achèvement dans lesquelles *dō*, *reddō* sont accompagnés d'un participe en *-to-*. Il faut construire *ubi dedit haec dicta*, et *dedit* y est employé pour *ēdidit*, par suite de la tendance fréquente en poésie à employer le simple pour le composé. — P. 339, § 537. L'infinitif futur latin est expliqué, d'après Postgate, comme étant une forme périphrastique ayant comme premier terme le supin, et comme second un ancien infinitif du verbe substantif équivalant à osq. *ezum*, ombr. *erum* « être ». Pour ingénieuse qu'elle soit, l'hypothèse ne vas pas sans difficultés, dont la plus grande est l'absence en latin de toute trace d'infinitif en *-um* du type osco-ombrien. Quant à la longue de *stātūrus*, elle pose un problème. Mais *stătūra* ne peut être séparé de *status*, *-us;* c'est du reste ce qu'enseignent les auteurs du Traité au § 587, et *stătus* substantif a toujours un *a* bref, sauf dans Plaute, *M. G.*, 1389 (à côté de *stătus*, *Amph.*, 266; *M. G.*, 206; *Pseud.*, 1288, etc.), où il s'agit bien moins d'une conservation ancienne que du premier exemple de la tendance à ranger les formes de *stāre* dans les paradigmes normaux de la première conjugaison. — P. 341, l. 4 du bas. La forme *iungus*, *iungeris* est en fait très contestée chez Plaute. C'est Lindsay qui, pour défendre coûte que coûte la tradition manuscrite, a imaginé que la leçon *iungere* pouvait être l'ablatif d'un substantif **iungus*, correspondant à gr. ζεῦγος, et non autrement attesté. Mais ceci est d'autant moins vrai-

semblable que le latin a un correspondant exact de ζεῦγος ou plutôt du pluriel *ζεύγεσα > ζεύγεα > ζεύγη : c'est *iūgera*, *iūgerum* sur lequel on a refait un singulier *iūgerum*, *-ī*, forme récente qui a éliminé l'ancien **iūgus*, *-eris*. — P. 366, § 580 b. Existe-t-il vraiment un suffixe *-itia* ou *-itiēs* dans *tristitia*, *mollitiēs*, *segnitiēs*, substantifs abstraits dérivés de thèmes en *-i-* d'adjectifs *tristi-s*, *molli-s*, *segni-s?* En réalité il existe un suffixe *-ya-*, *-yē-* qui s'est d'abord ajouté à des thèmes de participes présents tels que **sapient-*, *patient-* pour former les dérivés abstraits *sapient-ia*, *patient-ia*, que l'étymologie populaire, se fondant sur la coupe syllabique, a analysés *sapien-tia*, *patien-tia* pour en extraire un suffixe *-tia*, d'où *tristi-tia*. Puis le type s'est étendu progressivement, et d'après *tristis*, *tristi-tia* s'est constitué le coupe *amīcus*, *amīcitia*. — P. 366, § 581, l. 5 du bas. *Apis* a un génitif pluriel *apum* attesté à côté de *apium*. Comme on ne sait rien de l'étymologie du mot, il est possible que ce soit un ancien thème consonantique passé aux thèmes en *-i-* et à la flexion imparisyllabique, comme *canis*, *iuuenis*, *mensis* et tant d'autres. — P. 409, § 646. Une preuve de l'existence d'une désinence *-ei* dans le locatif latin, c'est la non-contraction des formes *Brundisiī* dans Ennius, *Var.*, 37, *Suniī* dans Térence, *Eun.*, 319. — P. 428, § 677. Il est à noter que les noms qui présentent l'alternance *-ō(n)*, *-ēnis*, *Aniō*, *-ēnis*, *Neriō*, *-ēnis (?)* sont d'origine sabine. L'alternance est sans doute dialectale. — P. 433, § 686, l. 4. Mieux vaudrait écrire *litoris*. — Dernière ligne. Y a-t-il vraiment un masculin *rōbor*, *rōbōris?* Je n'en vois pas d'exemple, et ne connais d'autre masculin que *rŭbor*, *rŭbōris*. — P. 451, § 717, l. 10. A côté de la désinence de génitif de la 4e déclinaison *-u-os*, le latin a employé aussi, sur le modèle de la 3e déclinaison, *-uis*. C'était notamment la forme usitée par Varron; cf. Aulu-Gelle, *N. A.*, IV, 16, 5, et Nonius, livre VIII, *De mutata declinatione*, *passim*. — Ibid., dernière ligne. Il ne semble pas que le nominatif pluriel en *-ūs* puisse être issu phonétiquement de **-ew-es*. **Manewes* aurait abouti à **manues*, **manuis*. Le nominatif *manūs* est évidemment analogique, soit que l'alternance sg. *manŭs*, pl. *manūs* ait été créée sur le type en *-i-*, *cīuĭs* / *cīuēs*, soit que le nominatif ait été refait sur l'accusatif, d'après l'analogie des thèmes consonantiques de la 3e déclinaison. — P. 452, fin du § 417. Il eût été bon de renvoyer, pour ce qui est dit de l'*u* de *cornu*, au § 220. — P. 456, § 725, l. 3 du bas, et p. 457, § 726, l. 3. Y a-t-il des exemples du nominatif *euns?* Les lexiques et les grammaires ne signalent que *iēns*, et le vocalisme *eun-* n'apparaît qu'aux cas obliques. — P. 462, § 731. La forme d'accusatif pluriel *ques* (de *quis*) enseignée par Charisius est suspecte; on attendrait *quis*. D'autre part, le même Charisius, *G. L. K.*, I, 158, 22, commet l'erreur inverse en donnant pour la forme de nominatif pluriel *quis* au lieu de *ques*. — P. 471, § 746. Après *tria* on aimerait trouver un renvoi au § 748 où il est question de *trī-*. — P. 514, § 806. On pourrait

ajouter que le latin emploie l'ablatif non seulement après le comparatif de supériorité, mais avec des mots marquant l'égalité ou la différence, *aeque*, *idem*, *alius*, cf. Plaute, *Amp.*, 293, *nullust hoc metuculosus aeque*, cf. *Thes.*, I, 1044, 36 et suiv., et même après des adjectifs au positif, cf. Plaute, *Most.*, 642, *speculo claras* « aussi claires qu'un miroir ». — P. 561, § 869. Il est difficile de croire, étant donné l'ancienne valeur impersonnelle du passif latin, que *dicitur illum uenisse* soit postérieur à *dicitur ille uenisse*, et dans la *lex Agraria* on lit, l. 69, *tantundem modum agri ei, quoi ita emptum esse comperiet*[*ur*]. La construction *dicitur ille uenisse* semble bien issue de la tendance du latin à substituer la tournure personnelle à l'impersonnel.

C'est le propre des bons livres que d'appeler la discussion. Et celui-ci est parmi les meilleurs. Il apporte dans l'étude de la grammaire grecque et latine un esprit nouveau et doit susciter chez nous cette génération de jeunes philologues dont le besoin se fait si impérieusement sentir.

A. Ernout.

A. W. M. Odé. *De uitgangen met R van het deponens en het passivum in de indoeuropeesche Talen.* Haarlem, H. D. Tjeenk & zoon, 1924, 85 pages, in-8°. Prix : 2 fl.

Les désinences verbales en *-r* présentent une fortune singulière. On les croyait d'abord spéciales au groupe des langues italo-celtiques; une connaissance plus approfondie des langues du domaine indo-européen a permis d'en retrouver des traces en sanskrit et en arménien. Puis le déchiffrement du tokharien et du hittite permit de constater que les désinences en *-r* y étaient en usage. Il n'est pas jusqu'au phrygien qui, dans les quelques mots qu'on en a gardés, ne présente, lui aussi, une forme en *-tor* dont la similitude avec les formes en *-tur* du latin est troublante. Ainsi le domaine de cette formation va sans cesse en s'élargissant, et peut-être le verrons-nous s'étendre encore si les fouilles nous révèlent des langues indo-européennes autres que celles qui nous sont jusqu'ici attestées. C'est là un fait d'importance, aussi bien pour la connaissance même de ce type en *-r* qui est si obscur, que pour l'étude des groupements dialectaux de l'indo-européen; et M. Vendryes avait déjà signalé toute la portée des nouvelles découvertes dans un suggestif article de la *Revue celtique*, t. XXXIV, p. 129 et suiv.

M. Odé a pensé qu'il était temps de donner un aperçu à la fois succinct et complet de l'état du problème. Sa dissertation comprend quatre chapitres : 1° la désinence *r* et l'expression de la voix (genus uerbi); 2° différents essais d'explication de la désinence; 3° origine et développement des formes déponentes et passives en *-r*; 4° habitat primitif des Italo-Celtes, Tokhariens, Phrygiens et Hittites. Elle est clairement écrite,

bien composée, au courant des derniers travaux qu'elle utilise avec intelligence. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'accepter comme des vérités indiscutables des hypothèses reposant sur des faits encore obscurs et sur des données fragmentaires. Il est prématuré de parler de dialectes du groupe *-r* qui comprendrait l'italo-celtique, le hittite, le tokharien, le phrygien (pourquoi l'arménien est-il omis?), alors que le caractère indo-européen du hittite est encore mal défini, et contesté, que nous ignorons tout de l'histoire du tokharien, et que notre connaissance du phrygien se réduit à quelques mots. D'autre part, l'existence d'une ligne d'isoglosse passant à travers les divers domaines occupés par ces langues ne suffit pas pour conclure à l'existence d'un groupe dialectal, à plus forte raison à l'existence d'un habitat commun à ce groupe. P. 71, l'*i* de de la forme **loquōi-r* restituée pour expliquer *loquor* est purement hypothétique, et à mon avis injustifiable; *loquere* doit comprendre plutôt une désinence *-se* qu'une désinence *-so*. L'alternance est la même dans *generis* issu de **genes-es* en face de γένους issu de *γένεσ-ος. Il n'y a aucune raison d'admettre qu'un *o* latin en finale absolue aboutisse à *e*.

A. Ernout.

II. — Ouvrages d'histoire.

J. Carcopino. *La louve du Capitole*. Paris, Collection des Études anciennes, Les Belles-Lettres, 1925, 90 pages. (Extrait du *Bull. de l'Assoc. G. Budé*, 1924-1925.)

M. Carcopino consacre à la louve de bronze qui sert de totem aux auteurs latins de la collection G. Budé un mémoire remarquable par l'érudition vaste et la dialectique pressante : après tant de savants travaux, parmi lesquels dominent ceux de Rayet, Petersen, De Sanctis, M. Carcopino apporte à son tour une contribution personnelle, en même temps qu'il met au point les études de ses devanciers.

La théorie principale, qui sans doute frappera le plus, est la suivante. Au milieu du ve siècle, les Sabins ont conquis Rome, puis se sont alliés aux Latins : ceci est une hypothèse due à M. Pais et que M. Carcopino accepte. La louve de bronze date de 450 environ. Les deux petits hommes, qui étaient pendus à ses mamelles, symbolisaient les deux peuples, latin et sabin, dont l'alliance venait de fonder à nouveau la cité romaine. Cette belle œuvre fut exécutée sous l'influence de Delphes et d'Athènes. Plus tard, le symbole cessa d'être compris et la louve aux jumeaux a donné naissance à la légende de Romulus et de Remus.

On ne peut lire cette dissertation, qui est un modèle de science et de méthode, sans un mélancolique retour sur la fragilité des hypothèses qui concernent les origines romaines. Si la louve archaïque était sur le

Capitole dès l'époque archaïque (elle pourrait n'être qu'un butin rapporté d'Étrurie ou de Grande-Grèce), — si elle allaitait, dès l'origine, deux jumeaux, — si, malgré son aspect archaïque, elle ne date que du milieu du ve siècle (jusqu'à présent les archéologues la dataient de la fin du vi^e siècle ou des environs de l'an 500, en dernier lieu, A Grenier, *Génie romain*, p. 14), — si, contrairement à la tradition romaine, les Sabins, au ve siècle, ont conquis Rome, — la thèse de M. Carcopino est vraie. Assurément les anciens admettaient que Rome avait été conquise par les Sabins, mais ils dataient cette conquête des temps antérieurs aux Tarquins, et en ceci les archéologues modernes (Von Duhn, L. Ross Taylor) sont volontiers d'accord avec les anciens. Il faut d'ailleurs accorder à M. Pais, à M. Carcopino, que les infiltrations sabines à Rome au ve siècle ont dû être très fortes.

Surtout il est permis d'hésiter à dater du milieu du ve siècle la louve archaïque. Entre les premières décades du ve siècle et les dernières décades du ive, l'art grec, dans l'Étrurie, dans le Latium, est muet. Les archéologues ont tous fait cette constatation surprenante, Pinza, Della Seta, Von Duhn, et chacun la fera pour son compte en parcourant l'admirable galerie de Villa Giulia où sont rangées les reliques helléniques du Latium. Vers 450, à Rome, la louve serait un monument presque isolé.

M. Carcopino a surtout insisté sur l'origine sabine des conceptions exprimées par la louve aux jumeaux. N'a-t-il pas sous-estimé la part de l'influence étrusque? Le seul monument italique, semble-t-il, qui lui soit comparable est cette stèle de Bologne étrusque sur laquelle est représentée, au début du ive siècle, une bête allaitant un enfant. A Rome, la plus ancienne louve aux jumeaux que la tradition littéraire mentionne a été consacrée en 296 par les Ogulnii : dans une étude remarquablement pénétrante, M. Münzer a montré que les Ogulnii, probablement d'origine étrusque, introduisaient à Rome au début du iiie siècle un hellénisme étrusquisé.

Mais, si le mythe de la louve allaitant un bébé paraît être d'origine étrusque, en revanche, la légende même des jumeaux doit être d'origine romaine. J'admettrais volontiers qu'elle est née près du Lupercal et qu'elle a été inspirée par les rites mêmes de la fête annuelle de purification. Deux confréries, à l'époque historique, se partageaient la célébration de la fête, leurs chefs prétendaient peut-être réincarner les fondateurs de la ville; de ce dualisme des confréries sera née la légende du couple des fondateurs. C'est en ce sens que j'entendrais et que je développerais cette indication si remarquable de M. Carcopino : « Les Luperques ont créé Romulus et Remus. »

A ce sujet, je ne puis que signaler l'interprétation très neuve que M. Carcopino a donnée des *lupercalia* et l'étymologie qu'il propose du

terme de *Lupercus*, le loup-bouc, *lupus-ircus*, unissant la forme sabine d'un terme latin **lucus* et la forme latine du terme sabin *hirpus*. Il appartient aux linguistes d'utiliser cette hypothèse.

Le mémoire de M. Carcopino tantôt provoque la controverse, plus souvent force la conviction; il éclaire l'histoire des origines romaines, des relations entre la Grèce et Rome, des religions primitives, de la topographie romaine.

A. Piganiol.

G. de Sanctis. *Storia dei Romani*, t. IV, 1re partie. Turin, Bocca, 1923, xiii-616 pages; prix : 68 lire.

M. de Sanctis continue à publier, régulièrement et sans hâte, sa grande *Histoire des Romains* dont les premiers volumes ont paru en 1907. Le tome III avait pour matière l'*Age des guerres puniques*; le titre du tome IV est : *La Fondation de l'empire*. Le présent volume en forme la première partie : *De la bataille de Naraggara à la bataille de Pydna*.

On peut se demander si M. de Sanctis a raison d'insister, par ce sous-titre, pour que nous appelions désormais « bataille de Naraggara » l'événement connu sous le nom de « bataille de Zama ». Il est vrai que l'appellation traditionnelle n'est pas très satisfaisante; mais, au moins, elle est traditionnelle (et elle remonte à Cornelius Nepos). Le nom de Naraggara est encore moins autorisé, et, quelque désignation qu'on adopte, nous sommes hors d'état d'identifier avec certitude le champ de bataille (voir Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, III, p. 260 et suiv.). Le changement de vocable ne marquerait pas un progrès réel de notre connaissance.

Pour en finir tout de suite avec les critiques de détail, notons que l'habitude, fort louable en soi, qu'a M. de Sanctis, de « repenser les événements antiques à la lumière des expériences dont l'humanité s'est enrichie » aux époques récentes (p. vii), l'entraîne un peu trop souvent à laisser transparaître l'actualité dans son récit des faits et dans son vocabulaire. Demir-Kapou et la boucle de la Tcherna tiennent, dans son exposé des guerres de Macédoine, plus de place certainement que si cet exposé avait été écrit il y a dix ans; « l'après-guerre, la taxe sur les bénéfices de guerre, les nouveaux riches » modernisent d'une façon un peu voyante l'histoire du second siècle avant notre ère.

Ce ne sont là que vétilles, qui ne comptent guère dans cet ouvrage excellent, où la narration consciencieuse et détaillée s'accompagne de vues claires et larges sur le dessin général de l'histoire romaine.

Trois chapitres (suivis d'un appendice où sont discutées des questions chronologiques trop minutieuses pour être contenues dans les notes en bas de page) sont consacrés aux événements d'Orient : affaires de Grèce, guerres contre Philippe, — contre Antiochus, contre les Galates, —

contre Persée. — M. de Sanctis n'a pas pu connaître, quand il rédigeait ces chapitres, la thèse de M. Holleaux (il la cite seulement dans une note de la page 554); il croit à l'existence d'un impérialisme romain (militariste, non économique) à une date un peu plus haute que M. Holleaux ne l'admettrait. M. de Sanctis, qui a toujours eu du goût pour les solutions tempérées (cf. par ex. la note de la page 26), voit le sénat et le peuple romains, au début de cette période, « disposti alla politica di predominio, ma non ancora a quella di conquista » (p. 90; cf. p. 335 et suiv.). Il a de la sympathie et de l'estime pour Philippe et pour Antiochus; il est extrêmement sévère pour les Grecs, pour leur incapacité de s'organiser et l'étroitesse de leurs vues.

Le chapitre IV expose les conquêtes romaines en Occident (Cisalpine et Ligurie, Dalmatie, Corse et Sardaigne, Espagne). Dans cet exposé, M. de Sanctis est amené à descendre sensiblement plus bas que Pydna, — pour l'Espagne, par exemple, jusqu'à 147. Il y a là, entre les événements d'Afrique et d'Orient d'une part, et ceux d'Europe occidentale de l'autre, un décalage que le sous-titre du livre ne faisait pas prévoir. La topographie des campagnes contre les Ibères est, à mon avis, moins assurée dans le détail que ce chapitre n'en donne l'impression.

Enfin le chapitre V montre, en 130 pages, « l'évolution des institutions » dans la première moitié du second siècle. C'est, d'abord, un commentaire abondant et précis du texte célèbre de Polybe sur le gouvernement de Rome, et, ensuite, un bon récit des luttes politiques — luttes d'individus ou de clans plutôt que de partis —, qui sont décrites et reconstituées à l'aide surtout de ce que nous savons sur les différentes censures. On ne peut s'attendre, en ces matières, à de grandes nouveautés; mais M. de Sanctis met en lumière avec beaucoup de vigueur les vices croissants et les lacunes de plus en plus dangereuses des institutions oligarchiques, les contradictions internes d'un système qui s'obstinait à conserver, pour gouverner le monde, les principes faits pour un État minuscule.

Il est très désirable que M. de Sanctis soit en mesure de donner à bref délai la suite de sa belle œuvre.

Eugène Albertini.

Léon Homo. *L'Italie primitive et les débuts de l'impérialisme romain.* Paris, la Renaissance du livre (*l'Évolution de l'humanité*), 1925. 1 vol. in-8° carré, XIII-437 pages, avec 13 cartes et plans.

Albert Grenier. *Le génie romain dans la religion, la pensée et l'art.* Paris, *ibid.*, 1925. 1 vol. in-8° carré, XIV-503 pages, avec 16 figures dans le texte et 16 planches hors texte.

Si l'on excepte professeurs et étudiants, nos compatriotes en sont

habituellement restés, sur l'histoire des premiers siècles de Rome, au point où la laissèrent, il y a près ou plus de cinquante ans, Victor Duruy et Mommsen. Il était bien tentant de les réveiller de cette longue torpeur et de dissiper leurs préventions surannées ou leurs contresens traditionnels aux souffles rafraîchissants qui, depuis moins d'une génération, émanent de la critique comme des fouilles les plus récentes. Je sais grand gré, pour ma part, à M. Léon Homo d'avoir osé entreprendre cette tâche aussi difficile que nécessaire, d'avoir voulu condenser et schématiser, à l'usage du grand public, tant de travaux rénovateurs. Grâce à lui, aux auteurs qu'il a suivis, à la bibliographie très riche qu'il a constituée, aux références que prodiguent ses notes, il ne sera plus permis de tout ignorer, soit des perspectives tracées par la pioche de Boni ou la plume d'Ettore Pais sur les origines de l'*Urbs*, soit des recherches par lesquelles MM. De Sanctis et Gsell ont enrichi notre connaissance du développement des guerres puniques, soit enfin, puisque M. Homo ne s'arrête qu'à la chute de Corinthe, en 146 avant J.-C., des analyses approfondies qui ont permis à M. Holleaux de débrouiller l'écheveau des premiers rapports entre l'Orient grec et le Sénat romain. On peut donc prévoir que le nouveau volume d'une collection qui a déjà rendu tant de services à la science de l'antiquité ouvrira à la grande majorité des lecteurs un horizon plus large et plus clair que celui auquel ils étaient, de longue date, habitués, leur révélera des faits, leur inspirera des réflexions qui, depuis une dizaine d'années, demeuraient un peu trop l'apanage exclusif des spécialistes. L'on doit se réjouir d'un pareil résultat et en féliciter l'auteur. Peut-être, toutefois, les spécialistes regretteront-ils, tantôt qu'il ait insuffisamment dégagé sa propre pensée de contradictions qui l'affaiblissent ou d'inexactitudes qui l'entachent, tantôt qu'il ne soit pas toujours parvenu à composer ou choisir avec ou parmi les opinions nouvelles qui aspirent à supplanter les anciennes erreurs, tantôt enfin qu'il ait en partie méconnu la pensée dont il a nourri son récit et dont il s'est proposé la diffusion. Je me bornerai à motiver d'un exemple chacune des réserves dont je me vois, à regret, contraint de tempérer mon adhésion.

Je crains, pour commencer, qu'il ne soit impossible de suivre M. Homo dans les détours du raisonnement par lequel il a fixé aux xe-ixe siècles, plutôt qu'au viiie, l'immigration des Étrusques dans la péninsule. En effet, « les éléments de détermination » (p. 71) sur lesquels il s'appuie me paraissent, ou bien lui échapper, ou bien se retourner contre son option. Premier élément : la date des tombeaux étrusques. « Les plus anciens, avoue M. Homo, semblent se rapporter à la seconde moitié du viiie siècle. » Nous nous attendons à le voir conclure que les Étrusques ont débarqué en Italie dans les années précédentes, au début du viiie siècle. Or, notre attente est déçue bien vite, car, suivant l'auteur,

l'architecture de ces tombes et le caractère de leur mobilier funéraire « supposent une longue période de formation et d'évolution préalable ». Mais n'est-il pas évident, puisqu'il s'agit, avec les Étrusques, d'un peuple d'émigrants, que la longueur d'une évolution, qui a pu s'accomplir dans leur pays d'origine, n'entraîne aucune conséquence nécessaire quant à la date de leur arrivée dans leur pays d'élection. — Deuxième élément : l'alphabet. « Les Étrusques, débarqués en Italie, ont reçu leur alphabet de Cumes; ils ne l'ont donc pas apporté avec eux. L'alphabet ayant fait son apparition dans le domaine de la mer Égée, vers la fin du xe ou le début du IXe siècle av. J.-C. », il en résulte, pour M. Homo, que « la migration des Étrusques se place avant cette date ». Admettons, un instant, la véracité des faits invoqués : nous pouvons en déduire légitimement, non que les Étrusques ont débarqué en Italie au xe siècle, mais seulement qu'ils ont alors quitté les bords de l'Égée. Mais les faits eux-mêmes sont contestables : l'alphabet étrusque est peut-être indépendant de celui de la colonie chalcidienne de Cumes (cf. Grenier, p. 26); celle-ci n'a été fondée qu'au VIIIe siècle; enfin, les Grecs de l'Égée n'ont dérivé leur alphabet de celui des Phéniciens, de quatre siècles plus ancien, que « dans le cours du IXe siècle » (Dussaud, *Syria*, 1924, p. 156). Que subsiste-t-il de la chronologie proposée?

En règle générale, M. Homo a cherché, dans les questions longuement débattues, les solutions de juste milieu. Mais la vérité n'est pas comme la vertu. Elle se rencontre souvent à l'un des extrêmes. Elle est, en tout cas, incompatible avec des oscillations entre la négation et le fétichisme de la tradition. Celle-ci n'en impose pas toujours à M. Homo. P. 93, il écrit avec raison : « Le récit de la fondation de Rome, telle que nous la voyons fixée par les historiens, Tite-Live, Denys, Plutarque, ou chantée par les poètes de l'époque impériale, Virgile, Ovide, Properce, appartient au domaine de la légende. » Mais, ailleurs, il ne peut se détacher de tous ces fantômes, et, par exemple, deux pages plus loin, il admettra que des débris céramiques trouvés en place sur le Palatin remontent au xe siècle av. J.-C.; de là, il déduira que, dès cette époque reculée, une colonie existait sur le Germal et il en viendra à restaurer la partie la plus aventureuse d'une tradition qu'il a préalablement rejetée en bloc : « La tradition annalistique plaçait la fondation de Rome au milieu du VIIIe siècle, mais elle conservait aussi le souvenir d'une colonisation palatine préromuléenne, d'origine arcadienne, disait-on, rattachée au nom du légendaire Évandre. Il est piquant de voir — et ce n'est pas le seul cas où la préhistoire vient au secours de l'histoire traditionnelle chancelante — les fouilles du Palatin, tout au moins du point de vue chronologique, confirmer son témoignage. »

Le passage est brillant, mais pour peu qu'on y réfléchisse on se demandera ce que peut bien être la chronologie appliquée à un person-

nage imaginaire comme Évandre, et quelle confirmation une fouille préhistorique peut apporter à un mythe dont M. Jean Bayet, dans un mémoire trop peu connu et remarquable sur l'*arcadisme romain*, a retrouvé la genèse tardive et daté au plein jour de l'histoire les développements successifs. Au surplus, les archéologues romains sont loin de s'entendre sur le caractère villanovien et, par conséquent, sur l'antiquité reculée des débris exhumés près de la *Scala Caci*. La plupart, au contraire, attribuent ces restes à un vase unique et grossier du IVe siècle avant notre ère, auquel cas la vérification qu'il aurait recélée dans ses flancs serait moins piquante qu'illusoire. De toute façon, le danger subsiste, qu'un livre, qui se présente comme issu de l'effort de la critique la plus moderne, n'entretienne, comme malgré lui, les crédulités d'antan, ne ressuscite les chimères qu'elle a pourfendues et n'aille ainsi contre l'objet même qu'il s'est justement assigné et qui consiste « à savoir peu, mais à <le> savoir bien » (p. 29).

Enfin, il y a certaines suggestions contestables auxquelles M. Léon Homo n'a pas su se soustraire, et dont il a, bien au contraire, par la place qu'il leur a faite et l'accent qu'il y a mis, moins accru la portée qu'augmenté les faiblesses. Je pense aux pages amplement oratoires qui terminent son livre et où il s'est efforcé de dresser de l'impérialisme romain un bilan de demi-faillite. Bien qu'il ne l'ait pas cité à cette place, les idées qu'il y défend se retrouvent en germe dans le tome IV, partie I, de la *Storia dei Romani* de M. De Sanctis. Sur le point d'aborder le récit de la deuxième guerre de Macédoine, le savant historien de Turin n'avait pu s'empêcher de regretter que Rome se soit alors détournée de la mission civilisatrice qui lui incombait en Occident. Il a écrit (p. 24 et suiv.) :

« Rome savait bien qu'elle n'avait rien à craindre de l'Orient hellénistique, et aucune nécessité de vie ou d'expansion ne l'y poussait. Au contraire, le champ qui s'ouvrait à elle, en Occident, était immense ; et personne ne pouvait le lui disputer. En outre, il offrait à sa population surabondante des terres fertiles à défricher, des richesses naturelles à mettre pour la première fois en valeur.

« En Orient, au contraire, il n'existait ni terres à défricher ni richesses naturelles à découvrir et exploiter ; au milieu d'une population nombreuse, il n'était possible de faire de la place pour des colonies qu'en supprimant une partie de la population ou en la chassant des terres qu'elle avait défrichées. Et le but ne pouvait être atteint que par un système d'oppression permanente.

« Rome se trouvait à un tournant de son histoire...

« Richesses, gloire, domination : voilà l'attraction qu'exerça sur Rome l'Orient dans l'après-guerre immédiat de la deuxième guerre punique. Les Romains n'y ont pas résisté. Quelle séduction pouvait leur offrir en

comparaison quelque victoire, plus chèrement payée, sur d'obscurs roitelets de tribus barbares dont les bourgades grossières étaient bien loin de leur permettre les délices sensuelles et les joies de l'esprit qu'ils attendaient des cités hellénistiques? »

M. Homo lui emboîte le pas, mais va beaucoup plus loin, et affirme (p. 417 et suiv.) :

« L'œuvre romaine, quelque brillante qu'elle apparaisse, restera toujours incomplète; toujours elle portera en elle une tare indélébile, dont le mirage oriental, décisif au IIe siècle pour l'orientation de l'impérialisme romain, doit porter la lourde responsabilité. En 200, au lendemain de la catastrophe carthaginoise, l'avenir réel de Rome était en Occident; Carthage hors de cause, la Gaule, l'Espagne, l'Afrique occidentale, pays neufs et de possibilités économiques illimitées, s'ouvraient largement à son influence, entreprise rude et ingrate sans doute, mais dont l'immense supériorité militaire et civilisatrice de l'État romain garantissait le succès définitif. Dans ces vastes régions, à population généralement peu dense, le paysan d'Italie, ruiné par le développement de la classe capitaliste et la concurrence victorieuse de la grande propriété, pouvait trouver le débouché qui lui était nécessaire et transplanter au delà des mers, avec la langue latine, la nationalité et le patriotisme romains. Ces possibilités qui s'offraient, disons mieux, cette nécessité qui s'imposait, le gouvernement romain ..., comme autrefois Hercule à la croisée des chemins, ne les a pas comprises. L'Orient, cet Eldorado à la brillante civilisation et aux richesses infinies, cette terre des triomphes faciles et des butins prestigieux, l'a aveuglé et ébloui, et pendant cinquante années c'est à lui que Rome va consacrer le plus clair de ses ressources, sur lui qu'elle va concentrer l'effort principal de sa politique. L'Occident au contraire, le parent pauvre jusqu'au milieu du IIe siècle, ne connaîtra que guerres interminables et décousues, véritables expéditions coloniales menées sans méthode, avec des forces insuffisantes et sous la direction de chefs trop souvent médiocres ou nuls. Il faudra descendre jusqu'aux dernières années du régime républicain pour que le problème occidental apparaisse en pleine lumière; César, le conquérant des Gaules, Auguste, le pacificateur de l'Espagne, les deux grands colonisateurs de la Narbonnaise et de la Bétique, lui assureront la place qui devait, en bonne logique, lui appartenir dans l'évolution de l'impérialisme romain.

« Trop tard. Les guerres civiles, faucheuses d'hommes et destructrices d'énergies, auront, dans l'intervalle, accompli leur œuvre néfaste. Dépeuplée, appauvrie, l'Italie ne pourra plus consacrer à l'assimilation de l'Occident les contingents en hommes indispensables. Entre la romanisation de l'Italie et celle du monde méditerranéen, il devait y avoir nécessairement une étape intermédiaire, la romanisation de l'Occident, que l'on ne pouvait brûler sans mettre en péril le résultat final. Rome a fini

par s'en rendre compte, mais... le jour où le temps perdu rendait le mal inguérissable. »

Ainsi, M. Homo a étendu au plan de la politique des considérations que M. de Sanctis avait maintenues à meilleur droit sur celui de la morale, et, quant à moi, je ne puis accepter ni la conclusion ainsi élargie, ni les assertions qui lui servent de prémisses.

1° Il est possible que les Romains aient été éblouis par « l'Eldorado » hellénistique. Il est si peu vrai que Rome ait gaspillé ses ressources à s'en emparer qu'une des raisons qui l'y ont engagée, c'est certainement l'espoir d'y étendre sa domination sans s'y appauvrir des frais d'une conquête, d'y réaliser ses ambitions de richesse et de gloire au plus juste prix, grâce aux divisions des Grecs, aux sacrifices de ses alliés, à la rémission de ses ennemis.

2° Ses interventions en Orient n'ont nullement suspendu le cours de son œuvre en Occident. M. Homo, p. 354-355, s'est chargé de se réfuter lui-même par le double et précieux tableau chronologique où il a intercalé dans les intervalles des guerres entreprises en Orient, entre 197 et 191, puis entre 188 et 171, enfin entre 167 et 148, les multiples campagnes menées en Ligurie, en Cisalpine, en Istrie, en Dalmatie, en Sardaigne, en Corse et en Espagne. Et la chute, à quelques semaines près, de Carthage et de Corinthe prend de ce point de vue une valeur d'enseignement et de symbole.

3° Au reste, ces campagnes d'Occident sont moins décousues que ne l'assure M. Homo. Il y a comme un plan d'encerclement des montagnards de l'Apennin tournés par l'Est avant d'être coincés entre les anciennes colonies padanes et les colonies plus récentes de la Riviera. Le Sénat a pensé qu'à chaque jour suffisait sa peine. Il n'a point voulu saigner l'Italie pour des résultats que le temps ferait mûrir. Il a échelonné ses dépenses et ses pertes. Il a conçu et agi en «grand colonial». Quel blâme ne se fût-il pas attiré si, devançant l'occasion au lieu de la saisir, il avait, dès 180, tenté en Gaule une œuvre qui, cent vingt ans plus tard, suppose la pacification déjà ancienne de la Narbonnaise et exigera néanmoins onze légions, sept années pleines et le génie de Jules César ?

4° Il est faux que le Sénat ait réservé ses grands hommes pour le front d'Orient et spécialisé ses non-valeurs dans les opérations occidentales. La vérité est que le commandement se recrute, à tous les points cardinaux, dans la même aristocratie dynastique et décadente. Le premier Africain a vaincu Antiochus. Le second n'a combattu que les Carthaginois et les Celtibères. Tel père, tel fils. Aulus Hostilius Mancinus ne se signale que par son inaction contre Persée. Caius Hostilius Mancinus capitule près de Numance. Suivant les hasards des élections et des *sortitiones provinciarum*, les mêmes chefs passent d'un théâtre d'opérations sur l'autre, comme L. Quinctius Flamininus, M. Porcius Cato, Paul-

Émile lui-même. Il y a eu des incapables en Espagne. Mais dans quel anarchique désarroi se sont écoulées les premières années de la troisième guerre de Macédoine!

5° Enfin et surtout, Rome ne devait-elle pas à sa mission d'assimiler avant de conquérir? Il n'est ni démontré ni démontrable que sa faiblesse lui soit venue — plus de trois siècles plus tard, d'ailleurs — de l'erreur d'aiguillage qu'elle aurait commise en 200. Mais il est certain que son influence eût été moins profonde, son rôle moins bienfaisant, que sa paix eût rayonné une moins douce lumière sur l'humanité, si elle n'avait pas absorbé le meilleur des forces et de la culture helléniques avant d'imposer sa souveraineté aux peuples plus arriérés de l'Occident. Je n'insiste pas : j'en appelle purement et simplement du livre de M. Homo à celui de M. Albert Grenier.

Celui-ci, sous son titre synthétique « Le génie romain », contient une série de délicates analyses qui concourent toutes à mettre en lumière le rôle historique de Rome. Comme l'auteur nous l'explique, au début, il n'a « d'autre objet que d'examiner quelques-uns des aspects successifs de la vie religieuse, intellectuelle et artistique du peuple romain » (p. 2), mais il l'a rempli avec bonheur. Pour le détail des faits, M. Grenier renvoie au volume de M. Léon Homo qui précède le sien dans la même collection et avec lequel il a bien eu raison de ne pas craindre de « double emploi ». Non seulement, en effet, dans plusieurs des questions qui sont communes aux plans des deux ouvrages, celui de M. Grenier renferme presque toujours une solution opposée à celle de son devancier[1], mais, dans l'ensemble, l'esprit qu'il respire est tout différent et demeure constamment imprégné d'admiration pour la mission remplie par le génie romain qui « a recueilli peu à peu la substance de tout le monde antique et lui a donné une forme nouvelle » (p. 483). Après avoir fermé le livre, l'on est tenté de proposer de ce génie romain, dont M. Grenier ne nous a laissé ignorer aucun des traits essentiels, une définition qui les résume tous et répond aux sentiments d'un poète comme Virgile ou d'un

1. M. Homo fait arriver les Étrusques en Italie aux xe-ixe siècles (p. 71); M. Grenier au viiie (p. 10). — M. Homo croit à des tombes du xe siècle à Rome (p. 95); M. Grenier descend aux ixe et viiie siècles (p. 19). — M. Homo croit à une Ostie de fondation royale (p. 113); M. Grenier m'accorde que la colonie des bouches du Tibre ne remonte pas plus haut que la seconde moitié du ive siècle (p. 61). Imprudemment, M. Homo attribue à la même époque reculée — viie-vi^e^ siècles av. J.-C. — la fibule de Préneste et le vase de Duénos (p. 14); M. Grenier rapporte la première aux viie-vi^e^ siècles, mais le second au ive av. J.-C. (p. 36). — M. Homo repousse comme une pure hypothèse l'idée d'un syncrétisme sabino-latin dans les premières décades du ve siècle av. J.-C. (p. 168); M. Grenier (p. 56) l'admet au contraire après M. Pais et pour des raisons qui me l'ont fait récemment défendre (*La louve du Capitole*, § III). P. 11, M. Grenier devrait effacer l'italianisme *pondéreuse*, et, p. 297, remplacer *praxitélien* par *lysippien*.

homme d'État comme l'empereur Claude : c'est le génie de l'assimilation.

On le savait dès longtemps pour la littérature; et M. Grenier, dans ses chapitres d'histoire littéraire, n'a eu qu'à reprendre un ancien thème, avec lequel depuis Horace nous sommes familiarisés. On le saura mieux désormais pour la religion, la spéculation philosophique et scientifique, l'art, dont M. Grenier a démêlé avec pénétration et décrit avec talent les sources d'inspiration et les formes initiatrices. Je suis surpris que l'auteur n'ait pas cité des ouvrages classiques ou destinés à le devenir, qui intéressent directement tel ou tel de ses chapitres, comme la civilisation hellénistico-romaine de Wendland, ou le premier volume, soit de l'histoire de la littérature latine de F. Leo, soit de celle de l'abbé Lejay, ou encore qu'il ait oublié les pages si fortes et neuves de Gustave Bloch sur Appius Claudius, dont la physionomie l'a attiré à son tour. Je regrette qu'il ait étendu et prolongé plus qu'il ne convient le règne des *indigitamenta* dans l'évolution de la religion romaine, et qu'en revanche il n'ait point signalé ce que l'on pourrait appeler l'épuration ou l'assagissement par les Romains du culte oriental de Cybèle et d'Attis. Aux descriptions des principales œuvres d'art du siècle d'Auguste que M. Grenier a composées avec un soin patient et une expressive fidélité, j'aurais aimé qu'il ajoutât une appréciation générale, et que de tels et tels monuments particuliers il se fût élevé aux conceptions qu'ils révèlent, aux tons nouveaux dont ils résonnent. L'art impérial ne consiste pas seulement dans telle statue d'Auguste ou dans l'autel de la paix. Il est une noblesse et un ascendant qui n'émanent que de lui, un style dont il n'a pas inventé les éléments, mais dont la synthèse n'appartint qu'à lui et dont il a créé la beauté, celle des arcs de triomphe, par exemple...

Enfin, des réflexions si personnelles et perspicaces que ses études sur les géographes anciens lui ont suggérées, j'eusse désiré que M. Grenier déduisît les conséquences politiques qu'elles comportent. Assurément, comme il l'a marqué, les cartes romaines n'ont que la morne sécheresse d'indicateurs. Mais leur insuffisance dénonce moins à mes yeux l'incuriosité des Romains que l'inachèvement volontaire de leur domination. Ils ont exploré pour coloniser, et non pour savoir. Cela est la vérité même. Mais s'ils ont si mal su, c'est qu'ils n'ont pas poussé à fond leur colonisation. Dans toutes les provinces romaines, il y a des contrées, plus ou moins ardues et stériles, que les légions contournent, au lieu d'y pénétrer, et que les gouverneurs, sachant ou exagérant leur improductivité, se bornent à isoler du reste des territoires effectivement occupés. Ce fut le cas pour certains cantons de Sardaigne, pour la majeure partie de la Corse, pour plus d'une région d'Espagne, pour d'immenses étendues de terre berbère, notamment pour la Petite-Kabylie, et pour les maquis des Portes de Fer, dans cette Afrique du Nord où les Musul-

mans ont introduit une distinction pareille entre le Bled-el-Maghzen et le Bled-es-Siba.

Mais j'aurais mauvaise grâce à m'attarder à des vétilles. J'ai hâte d'exprimer à M. Grenier l'estime constante et l'intérêt soutenu que m'inspira la lecture de son livre excellent. Il l'a construit sur la documentation la plus solide, animé d'une intelligente émotion, écrit avec une simplicité attachante, qui n'exclut ni les tableaux délicats ni les formules originales. C'est un plaisir que de le suivre à travers la campagne romaine. C'est une joie que de trouver sous sa plume ces courtes phrases qui enferment une longue expérience. Les mythes et les dieux [représentés par les Romains] sont grecs; mais la technique est étrusque (p. 30). — C'est sous la férule des Tarquins que Rome a fait ses classes (p. 39). — Le savant romain a des yeux pour lire et non pas pour voir (p. 393). — Ce n'est pas la pensée grecque, c'est l'or du monde mis au pillage qui a ruiné les anciennes vertus et finalement la puissance de Rome (p. 185).

Jérôme Carcopino

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1925.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — M. E. Algazy, Mme M. Aubert, MM. D. Barbelenet, H. Bernès, H. Bléry, J. Bloch, J.-M. Bordenave, V. Bröndal, J. Carcopino, E. Chatelain, Mlle M. Comeau, MM. L.-A. Constans, E. Courbaud, Mlle M. Ducel, MM. R. Durand, A. Ernout, Mlle J. Ernst, M. E. Faral, Mlle A. Freté, MM. J. Girard, C. Giraud, H. Gœlzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. J. Humbert, Y. Inizan, Th. Jaulmes, S. Lambrino, Mlle C. La Maida, Mme C. Lamarque, MM. P. Legendre, H. Lévy-Bruhl, A.-M. Malingrey, L. Malteste, J. Marouzeau, Mlle Masson, MM. A. Meillet, L. Mertz, Ch. Pagot, P. Perrochat, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, M. Ponchont, F. Préchac, M. Rouzaud, Mlle A. Tachauer, Mme H. de Willman-Grabowska, MM. J.-P. Wuilleumier, A. Yon, H. Yvon.

Communications du secrétaire.

M. Marouzeau rend compte de l'activité de la Société pendant les vacances. Il a reçu divers articles et rapports, de M. A. W. de Groot sur la question de la prose métrique, de M. S. R. K. Gurner sur les études latines en Angleterre, ainsi que diverses offres de collaboration de la part de savants étrangers, de sociétés et d'institutions, en particulier de la fondation catalane Bernat-Metge, de l'association des Lectures classiques de Neuchâtel, de la Société des amis du lycée classique de Ljublyana, de l'Association des philologues tchèques de Prague et de Brno. Pour l'instant, la collaboration la plus efficace s'exerce dans le domaine de la bibliographie : grâce à l'obligeance de M. S. Skerlj, professeur à Ljublyana, de M. S. Lambrino, professeur à Targoviste, de M. N. Deratani, professeur à Moscou, la bibliographie générale que prépare M. Marouzeau a pu s'enrichir du dépouillement de revues peu connues ou difficiles à consulter. M. Marouzeau fait connaître l'état d'avancement des « Dix années de bibliographie classique, 1914-1924 », qu'il publie en liaison avec la *Revue de philologie* et avec le concours de l'Association G. Budé. En rappelant que l'Association G. Budé a organisé un service de renseignements bibliographiques, il signale l'institution en Amérique

d'un « Service bureau for classical teachers » et demande s'il n'y aurait pas intérêt à créer en France un organe d'information analogue pour les professeurs à tous les degrés.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. A. Meillet étudie la manière dont Cicéron a créé le mot *qualitas* pour traduire le grec ποιότης; il retrace l'histoire de cette formation et en indique l'intérêt pour la constitution du vocabulaire « européen » moderne.

M. A. Ernout signale le rôle de l'école dans la diffusion des mots de ce genre; M. H. Goelzer cite diverses formations dont l'étude pourrait présenter un intérêt analogue; M. J. Marouzeau indique comment la monographie qui vient d'être esquissée peut servir de modèle à une foule de travaux connexes, dont un résultat serait de faire apparaître surtout la langue des ouvrages non littéraires comme le véhicule de notre vocabulaire de civilisation moderne.

II. — M. Ch. Pagot expose une méthode de corrections de devoirs propre à économiser le temps du maître et à éveiller l'intérêt des élèves. Il incite les élèves à reconnaître eux-mêmes leurs fautes et à en chercher les raisons, chaque réponse étant récompensée par une « note de correction de devoirs ». Le travail se fait en classe par une collaboration du maître et de l'élève.

M. Marouzeau n'a rien à objecter à la méthode, à condition que le professeur sache prévenir ou réprimer à l'occasion la joie maligne de la faute.

M. L.-A. Constans et M. H. Yvon craignent que la correction en classe n'oblige à écourter les devoirs; M. Pagot répond que la rapidité et l'efficacité de la correction orale compensent cet inconvénient. M. L. Mertz, par des exercices destinés à éveiller l'attention et la réflexion de l'élève, a obtenu dans le même ordre d'idées des résultats encourageants.

A une question de M. D. Barbelenet, qu'inquiète l'effrayante productivité de fautes dans la moyenne des classes, M. Pagot répond que l'entraînement à la réflexion y remédie efficacement; enfin la correction orale ne dispense pas de l'examen des copies pour contrôler les fautes d'orthographe, de ponctuation et la méthode de travail.

II.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1925.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — M. E. Algazy, Mlle H. Andurand, MM. D. Barbelenet, E. Benveniste, H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J.-M. Bordenave, V. Bröndal, A. Burger, Mme M. Burger, M. E. Chate-

lain, Mlle M. Comeau, M. L.-A. Constans, Mlle M. Ducel, MM. C. Ducournau, R. Durand, M. A. Ernout, Mlles J. Ernst, A. Freté, MM. H. Gœlzer, G. Gougenheim, Mlle A.-M. Guillemin, MM. M. Helin, J. Humbert, Th. Jaulmes, MM^lles Jullion, C. La Maida, Mme C. Lamarque, MM. S. Lambrino, H. Lebègue, L. Malteste, J. Marouzeau, E. Michon, L. Nougaret, Ch. Pagot, Mlle H. Pétré, MM. L. Perrochat, L. Pichard, M. Ponchont, M. Rouzaud, Mlle A. Tachauer, MM. A. Yon, H. Yvon.

Communication du secrétaire.

M. Marouzeau rappelle que l'ordre du jour annoncé comportait une communication de M. Ch. Salomon sur la méthode d'explication latine et le mot à mot. Ch. Salomon est mort subitement le 16 novembre dernier. Membre de notre Société dès la première heure, il s'était promis de nous apporter sa collaboration active dès qu'il aurait le loisir de mettre en ordre les réflexions qu'avait pu lui suggérer l'expérience d'une riche carrière scientifique et pédagogique. Le loisir, qui lui était venu avec la retraite, a été tragiquement interrompu avant qu'il ait pu en jouir et nous en faire profiter.

M. Marouzeau, amené au dernier moment à prendre à sa charge l'ordre du jour, s'excuse de présenter une communication un peu improvisée, mais demande en même temps si ce ne pourrait pas être là une innovation à encourager : qu'à l'occasion des membres de la Société apportent en séance des observations, questions, suggestions, d'autant plus propres à provoquer des échanges de vues animés qu'elles auraient moins le caractère de rapports définitifs.

Communication à l'ordre du jour.

M. Marouzeau, amené par une citation de G. Boissier dans le *Plaute* de P. Lejay à se demander sur quoi repose la théorie traditionnelle de « l'élégance du style plautinien », remarque que les témoignages des anciens, éclairés par les explications de Cicéron dans le *De Oratore* et le *Brutus*, sont relatifs moins au *style* qu'à la *langue* de Plaute, dont ils vantent l' « elegantia », c'est-à-dire non pas l'élégance, mais la pureté. Pour les Latins de l'époque classique, Plaute représente l'un des défenseurs du « latine loqui »; son mérite a été d'affranchir le latin de son temps des dialectismes et barbarismes envahissants.

Qu'on regarde de près et sans parti pris le texte de Plaute (et M. Marouzeau prend comme exemple une page des *Captifs :* acte I, sc. 2) : on verra que le mérite du style est moins dans l'élégance que dans une certaine désinvolture, comparable à celle de Molière; l'auteur n'a pas l'ambition du style, il ne connaît pas le travail de l'écrivain, et l'adaptation de l'expression aux circonstances, aux personnages, aux nécessités scéniques n'en est que plus directe et plus parfaite.

N'y aurait-il pas lieu d'une part de corriger une sorte de contresens

traditionnel sur le terme « elegantia », d'autre part de reconnaître dans les jugements des anciens la trace de préoccupations relatives à une sorte de crise de purisme qu'aurait traversée le latin à l'époque des comiques ?

Un échange de vues animé suit cette communication : MM. E. Chatelain, H. Goelzer, A. Ernout, L.-A. Constans, D. Barbelenet présentent diverses observations qui tendent à reconnaître qu'en effet le mérite de Plaute, aux yeux de ses juges latins, était surtout d'avoir sauvegardé la pureté de la langue, et M. Ernout note l'action exercée en sens inverse par des auteurs tels que Pacuvius ou Labérius ; ils insistent en outre sur l'opportunité de donner toute leur valeur aux réserves présentées, en ce qui concerne le style, par M. Marouzeau : ce qu'on peut appeler les défauts du style plautinien, embarras, négligences, plus notables du reste, pense M. Gœlzer, dans les passages de mètre difficile, ne sont défauts qu'à la lecture attentive du critique littéraire, mais deviennent souvent qualités nécessaires à la scène.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(12 décembre 1925).

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Élections. — L'Assemblée procède à l'élection du Bureau de la Société et de la Commission des comptes. Le Président étant, aux termes des statuts, rééligible pour une seconde année, le Bureau et la Commission actuels sont maintenus intégralement en fonctions à l'unanimité des trente-deux membres présents et votants. M. Marouzeau se félicite au nom de la Société que M. E. Chatelain, au moment de prendre officiellement sa retraite, reste attaché à la Société par la présidence effective des séances. Le Bureau pour 1926 restera donc constitué comme suit :

Président : M. E. Chatelain ;

Vice-présidents : MM. H. Goelzer et H. Bernès ;

Secrétaire : M. J. Marouzeau ;

Trésorière : Mme A. Biancani ;

Membres de la Commission des comptes : M. R. Durand, Mlle A. Guillemin, M. l'abbé L. Pichard.

Rapport du secrétaire sur l'exercice écoulé.

M. Marouzeau note avec satisfaction les nouveaux progrès de la Société. Le chiffre des membres inscrits atteint 300, auxquels il faut ajouter environ 50 abonnés en librairie. Les séances sont de plus en plus fréquentées, le programme en est aussi varié que possible ; il apparaît de plus en plus désirable que sous la rubrique « études latines » viennent

se ranger toutes les disciplines indistinctement : littérature, histoire, sciences auxiliaires, aussi bien que la philologie proprement dite. La collaboration s'étend par la *Revue* aux membres de la Société habitant la province et l'étranger. Les relations avec les Sociétés scientifiques et les groupements de toute sorte se multiplient (Confédération des Sociétés scientifiques françaises, Institut de coopération intellectuelle, Comité des sciences historiques, Musée pédagogique, Association G. Budé, Sociétés et Fondations scientifiques ou scolaires de Suisse, Belgique, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Pologne, Catalogne) ; le secrétaire a été appelé à diverses reprises en province et à l'étranger pour inaugurer ou renforcer la liaison avec notre Société, considérée comme un nouveau centre d'études. Il est impossible au secrétaire de ne pas se faire ici l'interprète de nombreux correspondants qui veulent bien reporter à la Société, si jeune encore, le mérite d'un certain renouveau des études latines.

Bilan établi par la Trésorière.

Mme A. Biancani présente le bilan établi à la date du 12 décembre :

Recettes :

Report d'exercice	647 fr.	90
Cotisations annuelles	3,555	50
Vente de fascicules	1,302	»»
Reliquat de la subvention de l'exercice 1924	4,500	»»
Subvention de l'exercice 1925	7,000	»»
Intérêt des dépôts	161	76
Total	17,167 fr.	16

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	81 fr.	50
Circulaires, programmes, convocations	60	»»
Poste, recouvrements et correspondance	275	90
Frais de banque et de dépôt	28	17
Frais du compte postal	5	90
Cotisations à des Sociétés scientifiques	110	»»
Impression du fascicule III de 1924	2,100	60
— — I de 1925	2,454	35
— — II de 1925	2,220	30
— — III de 1925 (provision)	2,000	»»
Tirages à part	434	70
Compte de l'éditeur	117	80
Honoraires de rédaction	1,000	»»
A reporter	10,889 fr.	22

Report.	10,889 fr.	22
Frais et indemnité de secrétariat.	500	»»
Frais et indemnité de trésorerie	500	»»
Rétribution de collaborateurs.	1,423	»»
Gratifications et frais de séance	85	»»
Total	13,397 fr.	22

En caisse :

A la Société générale	3,107 fr.	54
Au compte de chèques postaux	83	15
En caisse de la trésorière	579	25
Total	3,769 fr.	94

Total égal : 13,397 fr. 22 + 3,769 fr. 94 = 17,167 fr. 16.

Rapport de la Commission des comptes. — Les membres de la Commission des comptes, après examen des comptes de la trésorière, approuvent le bilan ci-dessus, et M. L. Pichard donne lecture du rapport de la Commission :

« Le produit des cotisations et de la vente des fascicules accuse, par rapport à l'année précédente, une augmentation sensible; si cette augmentation n'apparaît pas dans les chiffres présentés au bilan, c'est que, en ce qui regarde la vente, l'éditeur n'a pu établir son compte définitif pour le tome en cours d'impression, et que, pour les cotisations, le chiffre totalisé en 1924 avait bénéficié d'un reliquat de versements afférents à 1923. L'équilibre a pu cependant être assuré par le fait qu'une seconde tranche de la subvention de la Confédération des sociétés scientifiques, non encaissée en 1924, s'est trouvée incorporée au présent exercice. Il faut prévoir pour 1926, surtout en raison de la hausse générale des prix, une augmentation notable de nos dépenses, à laquelle il ne sera possible de faire face que grâce à une stricte économie. Votre Commission, qui tient à remercier la trésorière de sa gestion vigilante, vous prie de seconder ses efforts et d'éviter des frais onéreux de recouvrements en acquittant régulièrement les cotisations dans les trois premiers mois de l'année.

« *Signé :*

« R. Durand, A. Guillemin, L. Pichard. »

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1925-1926.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
E. B. A. = *École des Beaux-Arts*, 14, rue Bonaparte (*cours publics*).
E. Ch. = *École des chartes*, à la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel (*cours publics*).
E. N. = *École normale supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des lettres*, à la Sorbonne.
F. S. = *Faculté des sciences*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (sciences historiques et philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (sciences religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. Mercredi 10 h. 30 (*cours réservé*).
MEILLET	Théorie générale du vocabulaire; l'histoire des mots.	C. F., *salle 4*. Mardi 17 h.
—	Le vocabulaire indo-européen : de quelques types de noms dérivés.	C. F., *salle 4*. Lundi 9 h.
PERNOT	Cours de phonétique générale.	F. L., *Archives de la Parole, salle 5*. Vendredi 11 h.
—	Étude sur les articulations et l'accent tonique.	F. L., *Archives de la Parole, salle 5, à partir de janvier*. Vendredi 11 h.
—	Travaux pratiques et direction de recherches.	F. L., *Archives de la Parole, Institut de phonétique*. Mardi 9 h.

MARAGE	Physiologie de la parole et du chant (2e *semestre*).	F. S., *Amph. de physiol. génér.* Samedi 17 h. 30.

Linguistique latine et romane.

GŒLZER	Grammaire des langues classiques anciennes.	F. L., *salle C.* Mercredi 10 h. 15.
VENDRYES	Le système du nom en grec et en latin.	F. L., *salle 1.* 17 h.
ERNOUT	Études de morphologie latine : le verbe.	H. E. H. Lundi 14 h.
MAROUZEAU	Études de stylistique : les procédés du style latin ; théorie et applications.	H. E. H. Lundi 15 h. 15.
ROQUES	Phonétique du latin vulgaire et des langues romanes.	H. E. H., *Salle G. Paris.* Jeudi 11 h.

Philologie et méthodologie.

R. DURAND	Introduction à la philologie latine. Explication de textes hors programme.	E. N. Vendredi 10 h. 15.
GAFFIOT	Méthode pour la version latine : exposé théorique et exercices pratiques.	F. L., *salle G.* Samedi 9 h.
—	Exercices de traduction du latin en français.	F. L., *salle G.* Samedi 10 h. 15.
MAROUZEAU	Les procédés du style latin : théorie et applications.	H. E. H. Lundi 15 h. 15.
—	Étude de textes et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Histoire littéraire.

COURBAUD	Histoire de la littérature latine : le théâtre à Rome.	F. L., *salle C.* Jeudi 9 h.
GŒLZER	Virgile, sa vie, ses œuvres.	F. L., *Amph. Turgot.* Mardi 16 h. 15 (*cours public*).
FARAL	Introduction à l'histoire de la littérature latine au moyen âge.	H. E. H. Jeudi 15 h.

FARAL	La littérature latine au XIe siècle.	H. E. H. Jeudi 14 h.
MONCEAUX	L'œuvre historique et hagiographique de S. Jérôme.	C. F., *salle 3*. Lundi 15 h. 15.

Explication de textes et préparation aux examens.

COURBAUD	Préparation à l'agrégation et au diplôme.	F. L., *salle B*. Jeudi 10 h.
—	Explication d'auteurs de licence.	F. L., *salle C*. Lundi 9 h.
DURAND	Explication de textes, agrégation de grammaire.	F. L., *salle F*. Samedi 8 h. 30.
—	Exercices pratiques; licence de philosophie.	F. L., *salle C*. Samedi 10 h. 30.
ERNOUT	Explication de textes d'agrégation.	F. L., *salle E*. Lundi 9 h. et 10 h.
—	Explication d'auteurs de licence.	F. L., *salle B*. Mardi 16 h. 30.
—	Explication des *Annales* d'Ennius.	H. E. H. Vendredi 15 h. 30.
GOELZER	Explication de textes de licence.	F. L., *salle C*. Mardi 10 h.
GAFFIOT	Explication d'auteurs d'agrégation.	F. L., *salle E*. Vendredi 16 h.
—	Correction de versions pour la licence de langues vivantes.	F. L., *salle G*. Samedi 10 h. 15.
URI	Explication de textes historiques; licence d'histoire.	F. L., *salle I*. Vendredi 9 h.
GSELL	Explication historique du *Jugurtha*.	C. F., *salle 4*. Mardi 10 h. 30.
MONCEAUX	L'*Octavius* de Minucius Félix.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
MONCEAUX	Le 9e livre des *Confessions* de saint Augustin.	C. F., *salle 3 bis*. Mercredi 14 h. 15.

Archéologie.

GSELL	Monuments et rites funéraires des populations	C. F., *salle 3*. Mardi 2 h.

	de l'Afrique du Nord dans l'antiquité.	
MICHON	Archéologie grecque et romaine.	E. L. Lundi 14 h.
CAGNAT	Découvertes archéologiques récentes dans les différentes provinces romaines.	C. F., *salle 3*. Samedi 16 h.
MILLET	Histoire de la peinture religieuse byzantine.	H. E. R. Jeudi 14 h. 30.
—	Études pratiques d'archéologie byzantine.	H. E. R. Samedi 9 h. 30.
—	Visite de la collection chrétienne et byzantine.	H. E. R. Samedi 10 h. 30.

Épigraphie.

CARCOPINO	Conférence d'épigraphie romaine.	F. L., *salle G*. Mercredi 15 h.
CAGNAT	Explication d'inscriptions relatives à l'histoire de la Gaule romaine.	C. F., *salle 4*. Lundi 13 h. 30.
ZEILLER	Inscriptions de Numidie : choix d'inscriptions récemment découvertes.	H. E. H. Mardi 9 h.
MONCEAUX	Épigraphie chrétienne de l'Espagne.	H. E. R. Mercredi 15 h. 15.

Paléographie.

DE BOÜARD	Paléographie.	E. Ch. Mardi et samedi 10 h.

Histoire et géographie.

CARCOPINO	Questions d'histoire romaine du programme d'agrégation.	F. L., *salle G*. Mercredi 14 h.
CARCOPINO	La politique intérieure et extérieure de Rome, des Gracques à Sylla.	F. L., *salle G*. Mardi 17 h.
JULLIAN	La vie privée et la famille dans la Gaule romaine.	C. F., *salle 8*. Mercredi 16 h.
CHAPOT	Études de géographie et d'histoire régionale sur l'Empire romain.	H. E. H. Jeudi 14 h. 30.

BESNIER	Les routes de la Gaule romaine ; régions de l'Ouest : Normandie.	H. E. H. Lundi 14 h. 30.
CAGNAT	Explication d'inscriptions relatives à l'histoire de la Gaule romaine.	C. F., *salle 4*. Lundi 1 h. 30.
ZEILLER	Questions relatives à l'histoire de l'Empire romain au IVe siècle.	H. E. H. Lundi 9 h.
JOUGUET	Leçons de papyrologie. Institutions de l'Égypte gréco-romaine.	F. L., *salle I*. Vendredi 14 h. 15.
—	Questions diverses sur l'Égypte gréco-romaine.	H. E. H. Mardi 17 h.
GUIGNEBERT	Exercices pratiques en vue du certificat d'histoire ancienne.	F. L., *salle D*. Vendredi 14 h.

Droit.

NOAILLES	Cours de 1re année.	F.D., *amph. I*. Lundi, mardi, mercredi 15 h. 15.
PERROT	Cours de 1re année.	F. D., *amph. I*. Lundi, merc., vend. 11 h. 15.
GIFFARD	Cours de 2e année.	F. D., *amph. III*. Lundi, mardi, mercredi 9 h. 55.
COLLINET	Cours de doctorat : Pandectes.	F. D., *amph. V*. Mercredi et vendredi 8 h. 50.
CUQ	Id. : Les innovations de Justinien dans la matière des obligations.	F. D., *amph. V*. Mardi et jeudi 9 h. 55.

Religion.

TOUTAIN	Les religions et les cultes de l'Étrurie et de l'Ombrie.	H. E. R. Jeudi 15 h. 15.
DE FAYE	Explication et commentaire critique de l'*Adversus haereses* d'Irénée.	H. E. R. Lundi 16 h. 30.
—	Formation et évolution de la pensée chrétienne des origines au IVe siècle.	H. E. R. Jeudi 9 h. 15.

MONCEAUX	Épigraphie chrétienne de l'Espagne.	H. E. R. Mercredi 15 h. 15.
—	L'œuvre historique et hagiographique de S. Jérôme à Bethléem.	
—	L'*Octavius* de Minucius Félix.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
—	Le 9e livre des *Confessions* de S. Augustin.	C. F., *salle 3 bis*. Mercredi 14 h. 15.
GUIGNEBERT	Saint Paul.	F. L., *Amph. Michelet*. Vendredi 17 h. (*cours public*).
—	Exercices pratiques en vue du certificat d'histoire ancienne.	F. L., *salle D*. Vendredi 14 h.
—	Le IVe Évangile et les Épîtres johanniques.	F. L., *salle D*. Mardi 14 h. (*confér. publique*).
GSELL	Monuments et rites funéraires des populations de l'Afrique du Nord dans l'antiquité.	C. F., *salle 3*. Mardi 14 h.
LOISY	La rédaction des Épîtres de S. Paul.	H. E. R. Jeudi 14 h.
—	L'idée messianique et les origines du mouvement chrétien.	C. F., *salle 3*. Les lundis et samedis à 10 h. 30.
GILSON	Jean Damascène et la fin de l'époque patristique.	H. E. R. Mardi 16 h.
BAYET	La morale chrétienne en Gaule.	H. E. R. Mardi 10 h.
ALPHANDÉRY	Études sur le gnosticisme dans les sectes du moyen âge latin.	H. E. R. Lundi 15 h. 30.
MILLET	Histoire de la peinture religieuse byzantine.	H. E. R. Jeudi 14 h. 30.
—	Visite de la collection chrétienne et byzantine.	H. E. R. Samedi 10 h. 30.

CHRONIQUE

I. — Enseignement.

Comment est venu sur ma table ce livre un peu étrange par lequel l'auteur demande humblement à ses lecteurs des « parcelles de suffrage » ? J'accorde en effet volontiers des parcelles de suffrage à M. L. Barbé pour son appel en faveur d'*Une École supérieure classique* (Coulommiers, Brodard, 1924). Ce n'est pas d'hier qu'on réclame, avec raison, sinon une école, du moins des classes ou cours supérieurs qui, ménageant la transition entre le lycée et la Faculté, dispenseraient les professeurs d'enseignement supérieur de s'attarder à une préparation élémentaire. J'en ai, pour ma part, fait l'essai encourageant au collège Sévigné, et ne sommes-nous pas à la veille de voir à la Faculté des maîtres de conférences auxiliaires dont l'institution doit répondre un peu au même besoin ?

Le tort de M. Barbé, c'est de s'aventurer hors de la pédagogie du latin; on ne s'étonnera pas que je me méfie quand il s'avise par exemple de nous déclarer, non sans sarcasme, qu'il n'accepte pas la prononciation réformée, « vu que le *u* latin, si on le prononce *ou*, cesse d'être bref et altère ou supprime tout vers latin » (!)[1].

Mais je me réconcilie avec M. Barbé quand je le vois partir en guerre contre le thème traditionnel, le thème à coups de dictionnaire, exercice solitaire qui « fait perdre à écrire quinze lignes de latin barbare le temps qui suffirait à lire quinze pages de bon latin » (Jules Simon), et contre la version en chambre, la version écrite et muette, privée de la chaleur et de la vie que comporterait l'exercice oral (p. 23, 62 et *passim*).

M. Barbé pose également avec véhémence cette fameuse question du mot à mot, dont le regretté Ch. Salomon devait reprendre l'examen à notre séance de décembre, en nous apportant les fruits d'une longue expérience contrôlée par une critique impitoyable. Question d'importance, puisque, suivant la manière dont on la résout, on passe pour un des tenants du latin par à peu près, du latin à bon marché, ou pour un défenseur du latin intégral et intransigeant. Ce débat vient d'être pré-

1. J'ai, hélas! entendu récemment la même déclaration d'une bouche bien plus autorisée.

senté dans toute son ampleur par M. B. Romano dans sa *Scuola di latino* (Cuneo, tipogr. cooperat., 1924) : M. Romano ne veut pas d'un latin rapide, approximatif, et pour ainsi dire en surface; il demande qu'on apprenne le latin « pour susciter toutes les énergies qu'il tient latentes et que l'enseignement se doit de libérer » (p. 5). Pour cela il faut, dit-il, une étude approfondie de la grammaire et de la syntaxe (p. 10), une analyse minutieuse des formes du langage (p. 11); il faut aussi, comme il se plaît expressément à me l'accorder (p. 9), la volonté de mettre la linguistique au service de l'enseignement. Bravo! Et j'accorde à mon tour à M. Romano qu'il n'y a rien de plus dangereux que la manie récemment répandue de tout alléger, de tout simplifier, et d'appliquer aux langues anciennes une méthode imitée de celle qu'on a essayée pour les langues modernes, qui suggère et n'explique pas. Soit. Mais alors j'appelle M. Bezard à mon secours et je demande s'il n'est pas opportun de songer à une sélection. Car si le latin doit être ce que veut M. Romano, combien d'élèves sont capables d'aller au latin?

On sait que M. Bezard, à maintes reprises (en particulier dans la *Sélection par le latin*, Paris, Vuibert, 1923), a défendu cette idée que le latin n'est pas un, ne constitue pas un viatique « omnibus » à administrer indistinctement à tous et pour toutes les routes de la vie. M. Bezard prêche « une sélection par le latin », conçue de telle manière qu'aux élèves désignés par leur aptitude on réserverait le « latin intégral », le latin pour le latin, tandis qu'aux autres on offrirait un latin élémentaire, conçu en fonction du français, et préparation à la grammaire française; car « peut-on croire encore, m'écrit M. Bezard, à l'unité des études latines, telle qu'elle a été décidée en 1923? La scission de nos élèves en « latinistes » et « romanistes » apparaît au contraire à tout esprit réfléchi comme si naturelle que j'ai longtemps espéré des auteurs de la réforme qu'ils consentiraient à la faire entrer dans leurs programmes. En tout cas ils n'empêcheront pas la nature d'avoir le dernier mot. Plutôt que de conduire longtemps mes quarante-trois élèves actuels de cinquième vers un but inaccessible pour les deux tiers d'entre eux, j'aimerais encore mieux crier comme les Curiales du IVe siècle : Veniant barbari! et supprimer le latin, cause de tant de maux ». « Le latin pour le français », ou du moins « le latin à propos du français », peut-être y a-t-il là, en effet, la formule propre à sauver le latin, si la chose est encore possible, propre en tout cas, selon la conception que j'ai exposée ici même (t. II, Chronique, p. 156) et plus récemment dans une conférence à l'Université de Genève (*Bibliothèque universelle et Revue de Genève*, 1925), à assurer au latin la « survie » à laquelle il peut prétendre.

M. Bezard met au service de son idée une activité et un entrain juvéniles qui nous ont valu récemment deux nouvelles publications. Dans

une brochure véhémente, rédigée en collaboration avec ses élèves (voilà de bonne pédagogie pratique!), il expose ce que doit être *La vraie direction du travail au lycée* (Paris, Vuibert, 1925); on y trouvera les idées et les méthodes familières à l'auteur exposées avec une chaleur d'apostolat, avec le sens aussi et le don de l'enseignement oral, direct, vivant.

A l'idée que les non-spécialistes du latin pourraient s'accommoder d'un latin élémentaire, enseigné en vue du français, se rattache encore le dernier ouvrage de M. Bezard : *Israël et la pensée latine* (Paris, Vuibert, 1925), suite à l'*Histoire de l'Orient racontée par Israël* qui constitue la première partie de sa *Méthode* publiée antérieurement. L'auteur offre là aux élèves une mise en œuvre de la Bible latine, avec textes et traductions fragmentaires reliés par des sommaires, destinée à fournir de lectures attrayantes et profitables les tout jeunes latinistes. J'ai dit assez de bien de la méthode de l'auteur pour être autorisé à formuler le scrupule qui, aujourd'hui plus que jamais, me détourne de le suivre dans cette utilisation de la Vulgate : comment peut-on adopter comme initiation au latin un texte traduit, en qui ne revit ni la pensée ni l'histoire (ni presque la langue, vu les nécessités de la traduction) de ceux qui ont parlé latin?

Dans cet ordre d'idées du « latin pour romanistes », j'appellerais plutôt de mes vœux le manuel qui emploierait directement et franchement le latin à expliquer le français, quelque chose comme ce que vient de faire pour l'anglais M. Roland G. Kent. Dans un élégant petit livre de moins de 200 pages, qu'il intitule *Language and philology* (Boston, Marshall Jones Co., 1923), mais qui pourrait s'appeler plutôt « La naissance de l'anglais », l'auteur montre à force d'exemples agréablement choisis comment l'anglais, cette tour de Babel où convergent tant de sources linguistiques, au point que quatre langues non anglo-saxonnes se rencontrent dans un seul mot comme *mac-adam-iz-ation* (celtique, hébreu, grec et latin!), est tellement de tradition latine qu'une phrase anglaise se réduit à un squelette informe si on la dépouille de son contenu latin. Et comme l'avait fait si magnifiquement M. Jespersen dans son *Growth and structure of the english language* (4e édition en 1923), M. Kent précise la date, le sens, la valeur et le sort des emprunts successifs. Quel joli livre parallèle il y aurait à faire pour le français!

*
* *

Passant en revue les publications pédagogiques qui m'arrivent en nombre, je suis frappé une fois de plus de l'émiettement des efforts, de la vanité des appels inentendus et des expériences ignorées, faute jusqu'ici d'un organe qui assure la correspondance entre les gens de bonne volonté. Cet organe serait-il si difficile à créer?

« Le professeur est souvent arrêté dans son enseignement, m'écrit un

confrère, faute d'entr'aide. Il doit apprendre par sa seule expérience la pédagogie du latin. » « Chacun de nous, écrit M. A. Froidevaux dans sa brochure *Est-il possible de concevoir un enseignement des langues unitaire et parallèle?* (Paris, de Gigord, 1923), chacun de nous a des secrets pédagogiques; sachons, dans l'intérêt de tous, mettre en commun ce que nous savons, ce que nous possédons. L'isolement où nous vivons, l'individualisme outrancier que nous pratiquons est néfaste à l'enseignement; il a le droit de nous en demander compte. » On m'écrit encore : « Pour la méthode et la pratique de la pédagogie, nous sommes au paradis de l'individualisme, ce qui équivaut à dire en pleine anarchie. » Et encore : « Combien il serait important que chaque professeur fût au courant des méthodes pédagogiques employées par ses collègues! Si la pédagogie ne fait aucun progrès, c'est que chaque professeur est obligé de la réinventer entièrement pour son compte. Ne pourrait-on pas unir les efforts de chacun? » Et enfin : « Si la *Revue des études latines* s'adresse à tous ceux qui, à tous les degrés, s'intéressent à ces études, ne pourrait-on pas ménager dans cette publication une partie d'un caractère plus « secondaire », où les professeurs de bonne volonté trouveraient des réponses à leurs questions, des informations, des suggestions, des comptes-rendus d'expériences? » — Nos lecteurs et mes correspondants ont vu que j'ai, dès la naissance de notre Société, amorcé la chose; peut-on lui donner plus de réalité? Je me posais cette question en lisant l'autre jour dans le *Classical Journal* (t. XIX, 1924, p. 441 et suiv.) l'annonce faite par M. Frances E. Sabin, directeur du Teachers College à Columbia University, New-York, d'un « Service bureau for classical teachers ». Il s'agit de la création d'un office qui assure la rédaction et la distribution sur demande de fiches de renseignements relatifs à tous sujets intéressant l'enseignement du latin : cours, publications, bibliographie, traductions, grammaire, leçons, devoirs, méthode, formation des débutants, littérature, vie des anciens, etc., etc. — Il est peut-être bien ambitieux, faute de ressources, d'envisager chez nous un véritable bureau d'informations, mais il ne l'est peut-être pas d'imaginer un service de « références », qui permette de renvoyer les questionneurs aux ouvrages ou aux spécialités susceptibles de les renseigner. Ce que M. J. Malye tente de faire à l'Association G. Budé pour la documentation scientifique (cf. cette Revue, t. II, p. 157-158.), serait-il impossible de l'instituer aussi pour les besoins de l'enseignement?

II. — Documentation.

Puisque j'en suis au chapitre de la collaboration, on me saura peut-être gré de reprendre la revue des suggestions de travaux que j'ai pu recueillir au cours de récentes lectures.

— Les publications de M. W. M. Lindsay sont toujours fécondes en aperçus et conseils pratiques. A ceux que j'ai précédemment relevés, je joindrai aujourd'hui une indication donnée dans ses *Ancient editions of Plautus*, p. 141 et 142, note 1 : « Rechercher d'une part dans le texte de Plaute les indices de prononciation que peuvent fournir la métrique, les jeux de mots, les procédés phoniques, allitérations, assonances, etc., d'autre part dans les manuscrits (de Plaute également) les « plebeian dictions » qui se traduisent par des accidents phonétiques (type *lolarius*, *meletrix*, etc.). » Des relevés de ce genre, méthodiquement catalogués, peuvent en effet fournir des documents nouveaux à l'étude phonétique du latin vulgaire.

Dans le même ordre d'idées, j'attire l'attention sur une théorie de M. E. Hermann, qui, dans les *Götting. Nachrichten*, 1919, p. 229-286 (*Eine Charakteristik des lateinischen Lautsystems*), s'attache à définir « la base d'articulation » du latin. La théorie est discutable, mais elle peut servir de point de départ pour des recherches sur le latin vulgaire et dialectal, que l'auteur sollicite lui-même.

Dans *Glotta*, 1915, p. 172-190, M. J. H. Schmalz (*Sprachliche Bemerkungen zu des Palladius Opus agriculturae*) signale l'intérêt de la langue de Palladius, et ce qu'on en pourrait tirer également pour l'étude de la langue vulgaire. M. M. Leumann, dans *Glotta* encore, 1921, p. 192-194 : *Partic. perfect. pass. im späteren Latein*, demande que l'on confirme par des statistiques portant sur les textes chrétiens le décalage qui apparaît en latin classique entre *locutus sum* et *locutus fui*.

— Depuis que K. Brugmann a attiré l'attention sur l'origine nominale du participe, la thèse a reçu maints développements féconds; peu de temps avant sa mort, P. Lejay proposait d'y rattacher une étude du participe en tant qu'il apparaît comme soumis à un traitement syntaxique original. « Dans l'emploi des voix, écrivait-il (*Essais et notes sur Virgile*, dans la *Revue de philologie*, XLI, p. 217), le participe et l'adjectif verbal jouissent de plus grandes facilités que les autres formes verbales : emploi des participes de déponents au sens passif (*fruendus*), du moyen transitif (*percussus pectora*), des participes passifs d'intransitifs (*persuasus*), etc. La question, ajoutait-il, vaudrait une étude d'ensemble »; cette étude intéressante n'a pas, que je sache, été abordée systématiquement.

Autre suggestion posthume du même P. Lejay, présentée en liaison avec son idée familière « qu'on retrouve partout, quand on approfondit la syntaxe du latin, le besoin de distinctions psychologiques qui anime et explique son histoire » (*Revue de philologie*, 1919, p. 274) : « Il arrive, observe-t-il, en parlant de *La durée et le moment exprimés par le verbe latin* (*Ibid.*, p. 246), qu'une expression latine qui par elle-même énonce un fait concret implique en plus un rapport d'ordre psychologique ; cette

tendance se révèle de bien des manières et demanderait une étude particulière que nous tenterons peut-être un jour. » Cette étude, dont la mort de P. Lejay nous a privés, M. D. Barbelenet, qui en avait fourni l'idée par ses travaux sur l'aspect, l'a reprise pour un cas particulier dans son article des *Mélanges J. Vendryes* (p. 9 et suiv.); on trouvera dans cet article maintes indications précieuses qui peuvent conduire à reprendre et à élargir la question.

— A propos de P. Lejay encore, dans un compte-rendu de son Histoire posthume de la littérature latine, M. A. Meillet (*Bull. de la Soc. de linguistique*, n° 77, p. 80) signale l'intérêt que présenterait une histoire du style indirect latin : « La langue du droit et de la politique a sans doute déterminé pour une large part la formation du latin littéraire; il faudra exposer un jour comment le « style indirect », qui est une particularité si originale du latin, s'est formé dans la langue officielle. » Enregistrons cette promesse, en espérant qu'elle sera réalisée sans tarder par M. Meillet lui-même.

Dans le même *Bulletin de la Soc. de linguistique*, p. 77, rendant compte du livre de M. G. Meyer : *Die stilistische Verwendung der Nominalkomposition im Griechischen*, M. Meillet note que, si « on a déterminé la forme des noms composés et la façon dont s'obtient le sens à l'aide des éléments composants, il n'importe pas moins d'examiner en vue de quel usage sont formés les composés. Or, il n'a jusqu'ici été proposé à cet égard que quelques remarques générales ». Le travail, abordé par M. G. Meyer pour le grec, serait plus aisé sans doute pour le latin, à cause de l'emploi plus restreint des composés; il n'en serait pas moins intéressant, et l'on trouverait à cet égard plus d'une indication utile dans l'étude bien connue de M. A. Grenier sur les composés nominaux.

Puisque nous touchons à la stylistique, à signaler encore un article de M. H. J. Rose dans le premier volume de la revue *Philologica* (*Logical and rhetorical emphasis in the Ciceronian sentence*), auquel j'emprunte la suggestion suivante (p. 77) : « Cet essai ne prétend qu'à être une simple indication de quelques principes directeurs en un sujet vaste et complexe; s'il pouvait amener quelque philologue à tenter une explication plus claire de ce qui réalise l'emphase dans la phrase latine et d'en donner une analyse plus adéquate, le travail qu'il y consacrerait serait largement récompensé. »

— Pour finir, je voudrais attirer l'attention sur une observation présentée récemment par M. Meillet à son cours de rentrée au Collège de France : c'est que dans le domaine indo-européen l'étude qui paraît aujourd'hui devoir être la plus féconde en résultats est celle du vocabulaire. Les choses essentielles semblent acquises en morphologie et surtout en phonétique; l'histoire des mots est plus obscure, elle n'est pas moins attrayante, et n'est pas plus difficile. M. Meillet donne depuis plusieurs

années dans son cours un exemple de la méthode qu'on y peut appliquer; sans entrer plus avant dans l'examen, je tiens aujourd'hui à signaler dans cet ordre d'idées un article fort suggestif de M. F. Stürmer (*Glotta*, t. VII, p. 72 et suiv. : *Anregung zu wortkundlichen Arbeiten*), qui pourrait être l'amorce de bien des travaux de détail. L'auteur passe en revue les différents aspects de l'étude du mot : étymologie, morphologie, sémantique, histoire du mot, en indiquant dans chaque domaine les travaux qu'il y aurait à faire et la méthode à y appliquer. La méthode proposée est critiquable dans le détail, mais ce n'est pas ici le lieu de la discuter. J'aime mieux insister sur deux points que met en lumière l'exposé de M. Stürmer. D'une part, la difficulté que rencontre d'abord celui qui s'attaque à l'étude des mots : le matériel est épars dans des dictionnaires ou inachevés, comme le *Thesaurus*, ou incomplets et peu sûrs, comme le *Freund* ou le *Forcellini*, dans des répertoires inutilisables, comme les listes informes de Paucker, dans des lexiques spéciaux, qui n'existent que pour quelques auteurs, ou dans des index d'éditions très fragmentaires. Dans la mesure où le matériel est réuni, il est difficile de savoir où le trouver, et le minuscule ouvrage de P. Rowald, *Repertorium lateinischer Wörterverzeichnisse und Speziallexika*, édité chez Teubner, est à cet égard tout à fait insuffisant. Il me plaît de signaler que notre confrère M. Faider est occupé à établir un Index des index, qui fournira aux chercheurs de bonne volonté les instruments de travail indispensables.

Pour ce qui est de l'organisation du travail, M. Stürmer fait une proposition à laquelle je souscris d'autant plus volontiers qu'elle est tout à fait dans le sens de ce que j'ai plus d'une fois prêché au cours de ces Chroniques : « il faudrait un directeur des travaux qui se charge de centraliser les propositions, de répartir au besoin la besogne, de s'assurer que toutes les parties d'une étude d'ensemble sont distribuées, qu'aucune n'est attribuée en double...; seul le travail individuel est fécond, mais le travail de chacun peut être inspiré et guidé par une direction commune ». C'est une maxime que dès l'organisation de cette Revue nous avons faite nôtre. Il n'y a pas longtemps, dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique, le regretté Th. Homolle, au nom de l'*Union académique internationale*, publiait quelques directives propres à orienter les travailleurs d'une part sur le domaine de la topographie de l'empire romain, d'autre part sur celui de l'épigraphie. Pourquoi la philologie resterait-elle réfractaire à cette organisation du travail?

J. Marouzeau.

NOTE SUR LE

DICTIONNAIRE DU LATIN MÉDIÉVAL

Pour répondre à de nombreuses demandes qui me sont adressées au sujet du *Dictionnaire du latin médiéval* et aux offres de collaboration qui me sont faites, je crois utile de recourir à la publicité de la *Revue des Études latines* en donnant communication aux intéressés de la notice suivante rédigée par moi et approuvée par la Commission qui, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est spécialement chargée de l'entreprise :

L'Union académique internationale ayant décidé de publier, sous forme d'un Dictionnaire du latin médiéval, *une édition nouvelle du* Glossaire *de Du Cange, a réparti entre les divers pays associés à cette entreprise le dépouillement sur fiches des textes et documents, qui en est la condition préalable.*

Pour assurer, dans les conditions les meilleures, l'exécution de la part considérable qui lui incombe, la Commission française fait appel au zèle et à la compétence des travailleurs, maîtres ou étudiants, qui seraient disposés à lui donner leur concours.

*Les offres de collaboration doivent être adressées à M. Gœlzer, membre de l'Institut, directeur de l'Office central de coordination et de contrôle, 32, rue Guillaume-Tell, Paris, XVII*e*.*

Il remettra à chacun d'eux un exemplaire des Instructions techniques *rédigées par la Commission centrale; il répondra à toutes demandes de directions ou indications. Il surveillera et contrôlera le travail.*

Les collaborateurs désignés pour la rédaction des fiches devront toujours avoir présente à l'esprit la décision prise par le Comité central : on enregistrera tous les mots qui ne sont pas dans la dernière édition de Forcellini-De Vit et ceux qui sont employés dans une acception différente de celles qui y figurent. *Les mots et les sens conformes à l'usage ancien courant ne seront mentionnés que pour mémoire sur une fiche unique et sans renvois spéciaux.*

Les noms propres historiques et géographiques seront laissés en dehors.

Les fiches seront conformes, pour la qualité et le format du papier, pour

la disposition des mots et la rédaction, aux modèles donnés dans les Instructions *générales du Comité.*

L'attribution des textes ou documents à dépouiller sera faite d'accord entre le directeur de l'Office et les collaborateurs agréés par lui. Le dépouillement devra se faire sur les éditions désignées par la Commission.

Toute demande doit être adressée à M. Gœlzer et agréée par lui. Nul n'est admis qu'après une épreuve d'essai sur un lot de cinquante fiches au moins, qui doivent être soumises au directeur.

Les collaborateurs auront à se procurer eux-mêmes dans les bibliothèques les éditions recommandées. En cas de difficultés, ils en référeront au directeur.

Les fiches du format réglementaire leur sont fournies gratuitement *par la Commission.*

Elles seront retournées, après rédaction, à l'Office central, soit en bloc après l'achèvement du travail, soit par lots successifs qui permettent le contrôle et, en cas de travail considérable, le paiement d'indemnités à compte.

Une somme de trente francs *est allouée à chaque collaborateur par feuille dépouillée.*

Pour copie conforme :

Henri Gœlzer.

A LA MÉMOIRE DE L. HAVET

Quelques amis, élèves, admirateurs de L. Havet, ont eu la pensée de marquer le premier anniversaire de sa mort par une cérémonie intime, qui aura lieu à l'École des Hautes-Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le samedi 13 février, à 16 heures, c'est-à-dire immédiatement avant la séance de la Société des Études latines. Tous ceux qui tiennent à honorer la mémoire du maître sont invités à prendre part à cette commémoration.

Pour le Bureau de la Société :

Le secrétaire : J. Marouzeau.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

LA PROSE MÉTRIQUE LATINE : ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES

PAR A. W. DE GROOT
Professeur à l'Université d'Amsterdam.

Introduction. Ce que nous savons de la prose métrique. Théories modernes. Méthode d'investigation. Résultats. Ce qui reste à étudier. Histoire, bibliographie, conseils pratiques.

A. — INTRODUCTION.

Depuis quarante ans nous savons de nouveau que Cicéron a écrit de la prose métrique; après Muret, la connaissance s'en était, pour ainsi dire, perdue. La redécouverte du nombre oratoire a été un événement pour la philologie classique. Elle a montré que les latinistes modernes qui pensaient écrire de la prose cicéronienne n'y ont pas réussi. Les savants ont su en tirer profit pour résoudre des questions de goût littéraire, d'authenticité, de chronologie, de prosodie, de grammaire, de critique verbale.

Pourtant, ni l'importance de ces études ni les résultats déjà assez avancés ne sont très connus. Il est extrêmement difficile de s'orienter dans la masse des publications modernes sur ce sujet, qui s'est accrue avec une rapidité inquiétante. C'est pourquoi nous avons cru utile de donner un exposé bref des résultats obtenus et d'y ajouter quelques remarques sur la méthode avec des conseils pratiques.

B. — Ce que nous savons de la prose métrique.

La métrique[1] de la prose diffère de celle de la poésie sur trois points : elle est facultative, tandis que la métrique de la poésie est obligatoire; elle est souvent restreinte aux fins des phrases ou des parties de phrase; elle recherche en général d'autres séries métriques que celles de la poésie.

La prose métrique grecque vise à arranger les syllabes d'après leur quantité. Par la comparaison des fins de phrase de Plutarque avec celles de la prose amétrique il a été établi que l'auteur recherche la clausule -⏑--⏓ (πᾶσιν ἀνθρώποις), mais qu'il est indifférent à la quantité des syllabes précédentes. Encore peut-on constater que la division des mots dans cette série recherchée lui est indifférente : il se sert avec le même plaisir de la clausule ἠδυνήθησαν, que de ζώ)νην κατέρραψεν ou bien de Δημητρίου μᾶλλον : la fréquence relative de ces différents « types » de la « forme » -⏑--⏓ est la même[2].

En latin, au contraire, la typologie des clausules recherchées n'est pas indifférente : le type *esse deberent* est préféré à *continebant nos* et à *om)nes referrentur*. Nous pouvons expliquer cette sensibilité des Romains à la typologie des clausules de la prose comme à celle de la poésie, notamment de l'hexamètre, par l'autonomie phonétique très marquée des mots dans la phrase latine[3].

Il est établi que la plupart des auteurs anciens ont mieux soigné les clausules que le reste de la phrase, évidemment avec l'intention de marquer la pause qui suit et en raison de la sensibilité de l'oreille à cette partie de la phrase. Un certain nombre de textes, pourtant, accusent des tendances métriques qui se manifestent dans toute l'étendue de la phrase : c'est, par exemple, le cas des écrits d'Héraclite, de Platon, de Démosthène, de Cicéron.

1. Par *métrique*, on entend tout ce qui concerne l'arrangement de syllabes longues ou brèves d'après leur quantité; par *rythme* en un sens particulier, tout ce qui concerne l'arrangement de syllabes accentuées ou non accentuées d'après l'accent du mot; par *rythme* en un sens général, tous les phénomènes de métrique, de rythmique et tous ceux qui intéressent le rythme comme notion psychologique.

2. Voir *Berl. Philol. Wochenschrift*, 1917, p. 1158-1160, et le *Handbook of antique prosarhythm*, 1918, de l'auteur, cité désormais par *Handbook*, p. 197-199.

3. Voir Meillet et Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, 1925, par. 208 et 213.

Nous savons que la métrique varie d'un auteur à un autre beaucoup plus qu'on ne l'avait cru auparavant. La prose d'Héraclite a subi l'influence de la métrique épique. Les sophistes ont introduit les mètres dithyrambiques et ils ont été les premiers à soigner plus spécialement la métrique des clausules. C'est Platon qui a inauguré la réaction contre les dithyrambes prosaïques et contre la métrique épique : il évite la clausule ditrochaïque πᾶσι τούτοις -⏑-⏓ et la clausule héroïque πᾶσι θεοῖσιν -⏑⏑-⏓, il recherche les séries ⏑⏑⏑, ⏑⏑⏑⏑, ⏑⏑⏑⏑⏑, etc., dans toute l'étendue de la phrase[1]; en outre, il recherche les clausules -⏑⏑-⏑⏑; ⏑⏑⏑-; -⏑--⏑-, et quelques autres. Démosthène a ressuscité les périodes dithyrambiques en y insérant des crétiques, et il évite les séries de syllabes brèves : ⏑⏑⏑, ⏑⏑⏑⏑, ⏑⏑⏑⏑⏑, etc.[2]. Cette dernière tendance à éviter les séries de brèves caractérise presque tous les auteurs du IVe siècle (F. Vogel, *Die Kürzenmeidung in der griechischen Prosa. Hermes*, 58, 1923, 87-108). Les rhéteurs du IIe siècle avant Jésus-Christ ont schématisé et restreint le nombre de formes recherchées : il ne reste que les types λεγόμενοι ⏑⏑⏑⏓; τοῦ περικειμένου -⏑⏑-⏑⏓; πᾶσι τούτοις -⏑-⏓; Ἑλλάδος ἦσαν ὄψεις -⏑⏑-⏑-⏓; πᾶσιν ἀνθρώποις -⏑--⏓; πᾶσι καταβαίνειν -⏑⏑⏑-⏓, et quelques autres. Plus tard, dans la période de la deuxième sophistique, notamment chez Aristide, les dithyrambes reparaissent pour bientôt disparaître à nouveau.

Les Romains ont appris la métrique de la prose par l'enseignement des rhéteurs grecs et par l'imitation des grands modèles. En ce qui regarde le premier fait, il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les discours de Cicéron avec les fragments d'Hégésias de Magnésie.

Le nombre oratoire cicéronien. — Dans son livre sur l'invention, c'est-à-dire au temps de sa jeunesse, le rôle de la clausule « asiatique » par excellence, du ditrochée, est prépondérant (35,6 %); la diminution des exemples de cette clausule (jusqu'à environ 25,3 %!) est presque le seul changement métrique qui puisse être constaté dans le cours de son activité littéraire; il est intéressant de noter qu'il en réprouve l'usage excessif dans l'*Ora-*

1. Voir C. Ritter, dans *Bursians Jahresbericht über die Fortschr. der Altertumsw.*, 187 , p. 205-207, et *Der antike Prosarhythmus*, I, de l'auteur, cité désormais par *Prosarhythmus*, 1921, p. 45-58.
2. *Handbook*, p. 29-35, 185-188.

teur (213-214), où il s'efforce de renier le caractère asiatique de son style[1].

Le rythme cicéronien en général est le produit de trois ordres de facteurs : les cola et commata successifs, les mots, les syllabes. L'arrangement de ces éléments, d'après leur longueur ou leur quantité, crée le rythme; voir *Prosarhythmus*, 13-14, 18-20.

Pour ce qui est de l'arrangement des cola, il est extrêmement difficile d'en formuler en détail les tendances directrices; sans doute, les lois générales du rythme, tendance à égaliser et tendance à différencier, y sont pour beaucoup. M. Zielinski a fait un effort vigoureux et intéressant pour déterminer la structure des périodes cicéroniennes (*Der Constructive Rhythmus in Ciceros Reden*, *Philologus*, *Supplementbd.* XIII); les vues personnelles de cet auteur sur la clausule sont à la base de notre travail.

L'arrangement des mots selon le rythme cicéronien vise surtout à combiner les syllabes d'après leur quantité; c'est ce qui sera démontré plus loin.

L'arrangement des syllabes d'après leur quantité n'est possible que par le choix et par l'arrangement des mots. Quelles combinaisons de syllabes sont recherchées et quelles sont évitées? Cela se laisse assez exactement formuler à l'aide d'une comparaison avec des textes amétriques. On a constaté que la métrique est à la base de la clausule; que la typologie y joue un rôle, mais un rôle secondaire; on a pu déterminer la longueur de la clausule. C'est ce qui va être démontré par deux exemples.

Lorsqu'on compare mille fins de phrase des discours de Cicéron[2] à un nombre égal de fins de phrase d'un texte amétrique[3], on trouve que la forme -⏑⏑-⏓, la fameuse clausule héroïque, se rencontre 1,9 % chez Cicéron et 8,5 % dans l'autre texte. On constate que tous les « types » de la clausule héroïque ont été évités par lui et que cette aversion est indépendante de la quantité de la syllabe qui précède, qui est indifférente[4].

1. *Prosarhythmus*, p. 107, 101-104.
2. *Orationes selectae*, XXI ex ed. Mueller, etc. Ed. stereot. Teubn., 1900, 1-82, l. 22.
3. Traduction moderne de Grégoire de Nysse (Migne, *Patrologia graeca*, XLVI).
4. Les chiffres sont empruntés au *De numero oratorio latino* de l'auteur. Groningen, 1919, p. 36-40.

Typologie de la clausule héroïque -⏑⏑-⏓.

(La différence entre les quotients est probablement due au petit nombre des cas considérés.)

		Texte amétrique : fréquence absolue	Cicéron : fréquence absolue	Fréquence relative (quotient)
-⏑⏑-,⏓	*colligitur plebs*	0,1 %	0,1 %	$\frac{1}{1}\times$
-⏑⏑,-⏓	*omnibus essent*	0,4 %	0,0 %	$\frac{1}{\infty}\times$
-⏑,⏑-⏓	*omne retentos*	2,9 %	0,4 %	$\frac{1}{7,3}\times$
-,⏑⏑-⏓	*non retinerent*	2,2 %	0,6 %	$\frac{1}{3,7}\times$
...-⏑⏑-⏓	*continuisse*	2,0 %	0,4 %	$\frac{1}{5,0}\times$
	autres types :	0,9 %	0,4 %	$\frac{1}{2,3}\times$

Syllabes précédant la clausule héroïque.

(On remarquera que les quotients sont à peu près égaux, ce qui prouve que la quantité des syllabes en question est indifférente.)

⏑⏑-⏑⏑-⏓	1,4 %	0,3 %	$\frac{1}{4,7}\times$
-⏑-⏑⏑-⏓	1,9 %	0,4 %	$\frac{1}{4,8}\times$
⏑--⏑⏑-⏓	2,3 %	0,5 %	$\frac{1}{4,6}\times$
---⏑⏑-⏓	2,9 %	0,7 %	$\frac{1}{4,1}\times$

D'une manière analogue, on peut constater que la forme -⏑-- (*esse deberent*, *om)nes referrentur*, *continebantur*, etc.) figure dans la prose amétrique selon une proportion de 8,2 % et dans les discours de Cicéron de 16,2 %. Il va sans dire que ces chiffres n'ont qu'une valeur approximative, mais ils suffisent à illustrer les tendances principales.

Si l'on se donne la peine de déterminer de quelle manière la division des mots se fait dans la série en question, on trouve les chiffres suivants qui sont suffisamment instructifs :

Typologie de la clausule -⏑--⏓.

(On voit que les proportions sont à peu près les mêmes; le

chiffre le plus élevé de la fréquence absolue est *pour les deux textes* celui du type 3; sous cet aspect se succèdent *pour les deux textes* 4, 6, 2, 5, 1.)

		Texte amétrique : fréquence absolue	Cicéron : fréquence absolue	Fréquence relative (quotient)
1. -⏑--,⏓	*continentes sunt*	0,1 %	0,2 %	2,0 ×
2. -⏑-,-⏓	*arbores essent debebitur nunquam*	0,9 %	1,9 %	2,1 ×
3. -⏑,--⏓	*omne debebunt ingente perferrent*	2,7 %	6,2 %	2,3 ×
4. -,⏑--⏓	*mens refellebat*	2,4 %	3,8 %	1,5 ×
5. -⏑--⏓	*continebantur praeteruehebantur*	0,6 %	1,5 %	2,5 ×
6.	autres types	1,5 %	2,6 %	1,7 ×

On peut déterminer aussi la quantité des syllabes précédentes.

Syllabes précédant la clausule -⏑--⏓.

	Prose amétrique	Cicéron	Quotient
1. ⏑⏑(-⏑--⏓)	1,7 %	2,0 %	1,2 ×
2. -⏑(-⏑--⏓)	2,3 %	3,9 %	1,7 ×
3. ⏑-(-⏑--⏓)	1,5 %	4,1 %	2,7 ×
4. --(-⏑--⏓)	2,7 %	6,2 %	2,3 ×

La préférence pour la forme -⏑--⏓ est indépendante de la quantité des syllabes précédentes.

Ces statistiques paraissent indiquer que la préférence pour la clausule -⏑--⏓ est indépendante de la division des mots et de la quantité des syllabes précédentes. Théoriquement, les quotients auraient dû être égaux, mais les chiffres idéaux ne se trouvent jamais dans une statistique, le nombre des cas considérés étant trop restreint pour traduire en proportions exactes les tendances qui sont à la base; quant aux quotients de la dernière liste, je ne crois pas que les différences en soient dues à un pur hasard de statistique; Cicéron a préféré faire précéder la clausule -⏑--⏓ d'une syllabe longue[1]. Pourtant la régularité dominante, aussi

1. A vrai dire, la clausule comprendrait dans ce cas une syllabe de plus que -⏑--⏓, donc au moins six syllabes; nous avons choisi l'exemple pour démontrer comment on peut déterminer la syllabe de quantité indifférente qui précède la clausule métrique.

bien que le fait qu'un résultat analogue est obtenu pour d'autres séries, par exemple pour -⏑--⏑⏓, nous autorise, à ce qu'il me semble, à considérer ces groupes -⏑⏑-⏓ et -⏑--⏓ comme des unités métriques, dans lesquelles la typologie joue un rôle secondaire.

D'ailleurs, le rôle de cette typologie est assez net : Cicéron préfère *continebantur* (quotient 2,5) et *omne debebunt* (quotient 2,3), à ce qu'il semble, aux autres types (quotients 2,1 ; 2,0 ; 1,7 ; 1,5) ; mais il faut avouer que les différences ne sont pas grandes. L'opinion est très répandue que le type *omne debebunt* serait de beaucoup le plus recherché ; cette erreur est basée, on le comprend, sur la fréquence absolue très élevée de ce type, mais la langue d'elle-même en fournit un grand nombre.

Nous sommes inclinés à expliquer provisoirement ces faits par une préférence pour les mots longs à la fin de la phrase : *continebantur*, etc., et par une préférence pour les types descendants (de laquelle profiterait aussi le type *arbores essent*) : *omne debebunt*, aux types à mots courts (« autres types » de la statistique, quotient 1,7) et aux types ascendants (ou au moins non descendants : *mens refellebat* et *continentes sunt*). Par types descendants, on comprend ici les clausules où les points culminants du rythme (en un sens général), c'est-à-dire la place de l'ictus hypothétique, ne se trouvent pas immédiatement avant la fin d'un mot. Exemple : *ómne dèbébunt*, *árborès éssent* (les points culminants sont indiqués par ′ ; exemple du type ascendant : *omnés tenèrét mens*). L'analogie avec la fin de l'hexamètre latin, où sont préférés les types *esse retentus* et *omnibus essent* à *res reparare* et *ridiculus mus*, s'impose. D'autre part, les quotients pour les syllabes précédant -⏑--⏓ semblent indiquer que leur quantité n'est pas absolument indifférente à l'auteur : il semble qu'il préfère faire précéder une longue. Cela n'infirme pas nécessairement notre conclusion que la forme -⏑--⏓ est sentie comme une unité métrique ; peut-être existe-t-il une tendance (en tout cas faible) à faire précéder -⏑- ou ---.

Il a été nécessaire d'entrer dans ces détails mathématiques pour bien montrer comment on peut se servir de la statistique pour résoudre de tels problèmes.

Quel est le rôle de l'accent dans la clausule cicéronienne? La clausule grecque, dont elle est une imitation, ne connaît aucune

influence de l'accent; dans la prose latine du temps de Symmaque (et en tout cas plus tard), cette influence est indéniable. Peut-on la démontrer dans la clausule cicéronienne?

On s'est représenté cette influence de deux manières distinctes. Ou bien on admet que l'accent des mots et le temps marqué de la clausule tendent à coïncider (Zander, Zielinski); ou bien on suppose que la clausule commence avec la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot de la phrase (Novotný, Broadhead). La dernière hypothèse sera discutée plus bas; occupons-nous de la première.

Deux faits semblent l'appuyer : 1° la préférence pour certains types de clausule métrique, c'est-à-dire pour *ésse dèbérent* et *ómnibùs débent* contre *omnés refèrréntur* et *cóntinèntés sunt;* 2° la rareté des clausules du type *genérís habèbátur*, *onéré refèrréntur*.

Mais, si la préférence pour les types *ésse dèbéret et omnibùs débent* était une conséquence de la tendance à faire coïncider l'accent et le temps marqué, elle devrait s'étendre au type *mens referretur;* or, ce n'est pas le cas. De même, à la fin de l'hexamètre, la préférence pour *condere gentem* et *conde sepulchro* ne s'étend pas à la fin de vers *mors sepelires*, *res reparare*, qui est proscrite (voir Havet, *Cours de métrique*, par. 485).

Quant à la rareté des clausules *genérís habèbátur*, *onéré refèrréntur*, si elle était causée par une tendance à éviter le temps marqué tombant sur la pénultième brève, le type *corpóré recèpísset* devrait être également évité, ce qui n'est pas le cas. On peut comparer Cic., *Rosc. Amer.*, par. 29 : *tempóré fid(em) implórem;* 33 : *corpóré recèpísset;* 91 : *omníáque miscébant; Caec. div.*, par. 41 : *corpóré perhòrrésco*. On peut comparer encore d'autres fins de phrase : *essé pátièbátur* (*Rosc. Amer.*, par. 45). C'est donc *genéré* (⏑ ⏑ ⏑) qui est évité, mais non pas *tempóré* (-⏑ ⏑). L'analogie avec la poésie est frappante : *genéré* est proscrit dans les sénaires ïambiques, mais il est permis de commencer ces vers par un mot dactylique :

Desíné iam conclamatumst. — Alias res agis.

(W. Christ, *Metrik*², p. 60; Havet, *Cours*, par. 281.)

On peut se demander pourquoi *genéré* est évité, mais non pas *tempóré*, si l'accent n'y est pas pour quelque chose. Sans entrer dans une discussion approfondie du problème, je voudrais expli-

quer ces faits de la manière suivante. Les deux premières syllabes de *genere*, *onere* sont senties comme une unité ou groupe rythmique dans la langue parlée : elles sont équivalentes à *une* syllabe accentuée du type ´ ⏑ (*omne*) et sont accentuées toutes les deux ; ces mots *genere*, *onere* sont donc rythmiquement équivalents à *omne*, *mensa*. De là viendrait, si l'hypothèse est juste, qu'en métrique on a évité d'employer les mots *genere*, *onere* comme ⏑–, mais qu'on les a admis comme –⏑ : dans le premier cas (⏑–), on aurait séparé pour la métrique deux syllabes qui forment un groupe rythmique.

Quelles sont les clausules recherchées par Cicéron? Surtout *omne debetur*, *omne debebitur*, *omnibus continere*, *omnibus extulisse*, *omnes debebitur*, *omnes concurrerentur* (fréquence normale de l'ensemble de ces six formes : 22,9 %; chez Cicéron : 50,3 %), et leurs équivalents métriques *genere perferret*, *esse uideatur*, *omne colligere*, *genere perfunditur*, etc. Cicéron évite surtout *omnibus essent* et *omnes essent*.

Ces tendances positives et négatives ne rentrent pas exactement dans un système simple. Elles s'expliquent plutôt comme une imitation d'Hégésias de Magnésie ou d'un autre rhéteur grec (Molon?), dont Cicéron a imité seulement les clausules descendantes. Cette hypothèse est appuyée par ce qui a été dit plus haut sur la typologie cicéronienne. Cicéron a omis les formes –⏑–⏑⏓ et ⏑⏑⏑⏓, l'une probablement en raison de son aversion pour les mètres dactyliques, l'autre peut-être parce qu'elle était peu en accord avec la métrique naturelle de la langue latine, qui d'elle-même fournit un nombre relativement faible de brèves.

La clausule cicéronienne.

Fréquence relative des principales clausules dans les discours de Cicéron (1,000 clausules comparées avec les clausules amétriques de deux traductions modernes de Grégoire de Nysse et d'Athanase : Migne, *Patrologia graeca*, 46 et 25, 2 × 1,000 clausules).

Clausules favorisées	Fréquence absolue	Fréquence relative (quotient)		
–⏑–⏑⏓	8,3 %	2,9 ×	*clausule la plus recherchée*	esse debebitur
––––⏑–⏓	7,7 %	2,5 ×		omnes non contulisse
–⏑––⏓	16,2 %	2,2 ×		omne debetur

-⏑--⏑-⏓	5,0 %	2,1 ×		omnibus continere
-⏑⏑⏑-⏓	4,7 %	2,0 ×		esse uideatur
⏑⏑⏑--⏑⏓	1,8 %	2,0 ×		genere debebitur
-⏑⏑-⏑-⏓	3,4 %	2,0 ×		omnibus extulisse
⏑⏑⏑--⏑-⏓	1,3 %	1,9 ×		genere non continere
----⏑⏓	9,7 %	1,8 ×		omnes debebitur
⏑⏑⏑--⏓	2,9 %	1,5 ×		genere debebunt
-⏑-⏑⏑⏓	2,8 %	1,3 ×		omne colligere
-⏑-⏑⏓	4,9 %	1,1 ×		omne perferunt
-⏑⏑⏑-⏑-⏑	0,5 %	1,0 ×		semper oneris refertur
Clausules évitées				
-⏑⏑-⏑⏓	1,9 %	$\frac{1}{1,8}$×		omnibus urbibus
⏑⏑⏑⏓	2,3 %	$\frac{1}{1,8}$×		potuerit
-⏑⏑⏑-⏑⏓	0,4 %	$\frac{1}{1,8}$×		pergere uolentibus
---⏓	6,2 %	$\frac{1}{3,8}$×		contendebunt
-⏑⏑-⏓	1,9 %	$\frac{1}{4,4}$×	*clausule la plus évitée*	esse uidetur

Pour un certain nombre de ces formes, l'étendue exacte de la clausule reste encore à déterminer; voir ce qui a été dit plus haut sur la syllabe précédant -⏑--⏓.

On a souvent discuté la question de savoir s'il est permis de distinguer des « pieds » dans les clausules métriques de la prose. De quelle manière est-il possible d'en démontrer l'existence? 1° En s'appuyant sur ce qu'en disent les anciens; 2° en démontrant la répétition immédiate et probablement plus ou moins consciente de groupes. C'est par ces deux moyens que nous réussissons à diviser l'hexamètre en six « pieds » :

-⏑⏑ / -⏑⏑ / -⏑⏑ / -⏑⏑ / -⏑⏑ / -⏓

et il est peu douteux que cette division est en accord avec le sentiment métrique des anciens. Nour croyons qu'il est permis d'admettre qu'ils ont eu la conscience d'un groupement analogue au moins dans un certain nombre de clausules métriques de la prose. Il est vrai qu'on ne peut pas absolument se fier à ce qu'en disent les anciens eux-mêmes; mais il en est de même pour la poésie, sans qu'on puisse pour cela nier l'existence de pieds dans le vers. On observe en effet fréquemment, dans les clausules de

la prose, la répétition dont il a été parlé et une certaine analogie avec les clausules de la poésie. Comment nier, par exemple, l'existence de pieds dans la clausule héroïque : -⏑⏑/-⏑̄? De plus, une répétition frappante s'observe dans les clausules suivantes :

-⏑ / -⏑̄ (clausule vitruvienne)
-⏑⏑ / -⏑⏑̄ (clausule grecque)
-⏑- / -⏑⏑̄ (clausule platonicienne et cicéronienne).

On est tenté d'appliquer une division analogue à d'autres clausules, par exemple :

-⏑⏑ / -⏑ / -⏑̄
-⏑- / -⏑ / -⏑̄
-⏑- / -⏑̄

ou bien de cette manière : -)-⏑/--⏑̄.

Le fait que de maintes clausules un ou plusieurs types sont préférés aux autres ne s'oppose pas à notre hypothèse, pas plus que la préférence pour telle ou telle division des mots à la fin du vers épique n'est incompatible avec la division en pieds. D'autre part, faut-il admettre que le procédé est à peine applicable à la forme ⏑⏑⏑-, à la clausule livienne --⏑⏑⏑̄ et à d'autres encore? Il n'y a pas lieu, d'ailleurs, de chercher dans chaque vers antique des mesures égales entre elles; pas lieu non plus, par conséquent, de vouloir découper chaque vers en pieds. L'erreur a été signalée et réfutée d'une manière définitive par M. Meillet (*Les origines des mètres grecs*, 1923, p. 29-30). D'autant moins faut-il vouloir trouver dans toutes les clausules métriques de la prose des mesures exactes, puisque le rythme de la prose antique du temps de Cicéron est basé en premier lieu sur les symétries des cola et commata, et que la métrique des clausules n'est qu'un expédient accessoire (*Prosarhythmus*, p. 18-19), servant surtout à relever la colométrie. L'habitude des grammairiens de découper les clausules en pieds n'est souvent qu'une façon de décrire la série dont il s'agit et n'a guère pour nous qu'une valeur mnémotechnique.

En tout cas, la clausule métrique commence après la syllabe de quantité indifférente, et il est impossible d'en déterminer à priori l'étendue : ni en comptant un certain nombre de pieds ou un certain nombre de mots, ni en admettant qu'elle commence toujours par une certaine syllabe, comme par exemple la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot de la phrase.

La métrique post-cicéronienne. — La réaction contre la métrique cicéronienne a donné naissance à la prose antimétrique de Brutus et des autres « Attici »; nous sommes heureux de posséder un échantillon de leur style et de leur métrique dans les lettres de Brutus à Cicéron. Mais ce qui est curieux, c'est que la métrique des clausules de Salluste, de Tite-Live, de César n'est pas du tout normale : leurs déviations par rapport à la prose amétrique sont considérables. Salluste a évidemment recherché la clausule héroïque *omne tenere* (12 %; fréquence normale ca. 8,3 %), Tite-Live la clausule *omnes debent* ou *contendebant* (36 %, c'est-à-dire plus du tiers de l'ensemble des clausules; fréquence normale 23,5 %), César la clausule *esse debebant* (16,5 %; fréquence normale 7,5 %; la forme est même plus fréquente chez lui que chez Cicéron, où elle figure pour 16,2 % : *Prosarhythmus*, 106-107, 73-92). Il est à peine croyable que César n'ait pas consciemment recherché les clausules dominantes; pour Salluste et pour Tite-Live la chose reste incertaine. M. Sabbadini a voulu expliquer la fréquence de *contendebant* chez Tite-Live par la « gravitas » de la langue latine. Mais justement dans la langue normale cette fréquence fait défaut tout comme chez les auteurs les plus « graves » (Tacite, *Annales*, 22,6 %); voir *Prosarhythmus*, 73-92.

Après Cicéron, la métrique s'est vite emparée de presque tous les genres de la littérature. C'est l'historiographie qui a résisté le plus longtemps, mais déjà Asinius Pollion ne s'y soustrait plus. La prose des arpenteurs y a échappé, mais on trouve des clausules métriques dans les traités d'architecture (Vitruve), de médecine (Celse), d'agriculture (Palladius), de sciences naturelles (préfaces de Pline), de critique littéraire (scolies de Lucain). Le caractère des clausules se modifie peu à peu : d'abord par une sorte de simplification ou de schématisation, puis en conséquence de l'isochronie des syllabes accentuées et des syllabes atones. La clausule ditrochaïque (trop asiatique) *esse debet*, dont la fréquence diminuait déjà dans l'œuvre de Cicéron pendant son activité littéraire, tendait à disparaître : elle est évitée par Celse, Quinte-Curce, Pomponius Méla, les deux Sénèque, et d'autres encore. Plus tard, elle a été restituée sous l'influence de Cicéron, peut-être à commencer par Quintilien. L'isochronie des syllabes a amené des conséquences plus graves. La distinction entre les syllabes longues et les syllabes brèves devenait de plus en plus

artificielle. Ce qui restait sensible à l'oreille, c'était le nombre des syllabes et l'arrangement des accents. Or, la clausule métrique et la division des mots (de plus en plus schématisée) dans les clausules amenaient un arrangement des accents assez régulier : *ómne debéret*, *ómnibus éssent*, *nón retinére*, *ómnibus continére*, *ómne praeteruehúntur*, etc., c'est-à-dire que le nombre des syllabes atones entre les deux derniers accents de la phrase tendait à être de deux ou quatre. Plus on cherchait à faire coïncider le temps marqué et l'accent des mots, en évitant par exemple *omnés referréntur* et *omnés recurréntibus*, plus le nombre des clausules les plus régulières allait croissant. De régulier, cet arrangement des accents devenait obligatoire, en vertu de la loi de l'imitation simplificatrice. Cette évolution n'est pas encore achevée dans la prose de Symmaque, où l'on observe une métrique assez rigoureuse avec des tendances moins nettes à arranger les syllabes accentuées.

Parmi les auteurs de son temps, Ammien Marcellin occupe une place à part. D'après l'opinion courante, il écrit de la prose vraiment « rythmique », sans s'occuper de la quantité des syllabes. Mais il faut ajouter qu'il n'a pas tout à fait négligé la quantité des syllabes, puisqu'il a évité la clausule héroïque; cela ne s'expliquerait pas comme une conséquence de l'arrangement des accents.

La clausule métrique se retrouve au temps des humanistes (Muret) et de nos jours (Zander et d'autres encore)[1].

Pour donner une idée de la complexité des problèmes qui se présentent et de la richesse de l'évolution, nous avons dressé un tableau de la fréquence relative des formes les plus importantes pendant huit siècles. On remarquera aisément les traits les plus significatifs. Avec ce tableau en vue, on ne parlera plus de « la clausule métrique » comme d'une notion simple et uniforme. On constatera la différence entre la clausule grecque et la clausule latine pour -⏑⏑-⏑⏓ et pour ⏑⏑⏑⏓. On remarquera la régularité prédominante avec laquelle les clausules -⏑⏑-⏓ et ---⏓ ont été évitées et les formes -⏑--⏓ et -⏑--⏑⏓ recherchées, aussi bien que le

1. On s'est borné à exposer ici l'évolution de la prose 'métrique' (pour le terme, voir plus haut, p. 191, note 1), sans s'occuper de la prose 'rythmique' dans un sens spécial.

TABLEAU

DE LA FRÉQUENCE RELATIVE DES CLAUSULES MÉTRIQUES LES PLUS IMPORTANTES[1].

(+ = recherché, – = évité).

– – – ⏓	– ⏑ ⏑ – ⏓	– ⏑ – – ⏑ ⏓	– ⏑ – – ⏓	– ⏑ – ⏓	– ⏑ ⏑ – ⏑ ⏓	⏑ ⏑ ⏑ ⏓	
–	–	–+	–+	–+	+	+	Gorgias.
–	–	+	–	–	+	+	Platon.
–	–	+	+	+	+	+	Hégésias de Magnésie.
–	–	+	+	+	+	+	Philon.
–	–	–	+	+	+	+	Plutarque, Vies.
–	–		+	+	+	+	Chariton.
–+	+	+	–	–	–+	–+	Salluste (historiens)
+	–+	+	–	–	–	–+	Tite-Live (historiens)
–	+	+	–	–	+	+	Brutus : *prose antimétrique.*
–		–	+	+			Auct. ad Herennium.
–	–	+	+	+	–	–	Cicéron, Discours.
–	–	+	+	+	–	–	César.
–	–	–+	+	+	–+	+	Nepos.
–	–	–	+	+			Asinius Pollion.
–	–	–	–+	+	–	–	Vitruve.
–	–	+	+	–	–	–	Celse.
–	–	+	+	–	–	–	Quinte-Curce.
–	–	+	+	–	+	+	Pomponius Mela.
–	–	+	+	–	–	–+	Sénèque le père.
–	–	+	+	–			Sénèque le fils.
–	–	+	+	–			Pline, Nat. Hist. Préface.
–		+	+	+		–	Suétone.
	–	+	+	+	–	–	Quintilien.
–	–	+	+	–+	–	–	Tacite, Dialogue.
–	–	+	+	+	+	+	Apulée, Métam.
–	–	+	+	–	+	–	Florus.
–	–	+	+	+	–	–	Minucius Felix.
–	–	+	+	+	+	–	Fronton.
–	–	+	+	+	–+	–	Tertullien.
–	–	+	+	+	–	–	Aelius Spartianus.
–	–	+	+	+	–	–	Aelius Lampridius.
–	–	+	+	–	–	–	Flavius Vopiscus.
–	–	+	+	+			Novatien.
–	–	+	+	+	–	–	Cyprien.
–	–	+	+	–+	–	–	Firmicus Maternus.
–	–	+	+	+	–	–	Arnobe.
–	–	+	+	+	–	–	Lactance.
–	–	+	+	–	–	–	Eutrope.
–	–	+	+	+	–	–	Hilarius Pictaviensis.
–	–+	+	+	–	–	–	Optatus.
–	–	+	+	–	–	–	Zénon de Vérone.
–	–	+	+	+	–	–	Priscillien.
–	–	+	+	+	–	–	Pacianus.
–	–	+	+	–+	–	–	St. Ambroise.
+	–	+	+	–	–	–	Ammien Marcellin.
–	–	+	+	+	–	–	Symmaque.
–	–	+	+	–+	–	–	St. Jérôme.
–	–	+	+	–+	–+	–+	St. Augustin.

1. On trouvera des renseignements plus précis dans *Handbook*, p. 196-197, et *Prosarhythmus*, p. 105-113.

caractère incertain de la forme -⏑-⏓. On notera le caractère très spécial de la métrique de Salluste et de Tite-Live, aussi bien que de celle de Brutus. Une série d'auteurs du premier siècle de notre ère évitent la forme -⏑-⏓. La métrique la plus intéressante est peut-être celle d'Ammien Marcellin, comme il vient d'être indiqué.

(A suivre.)

II

L'ACCENTUATION LATINE : PROBLÈMES ET SOLUTIONS

PAR R. G. KENT

Professeur à l'Université de Pensylvanie

L'étude scientifique de l'accentuation latine a été inaugurée par le traité bien connu de Weil et Benloew, publié en 1855. Pour ces auteurs, « l'intensité caractérise l'accent moderne, l'acuité l'accent antique[1] ». C'est-à-dire qu'ils acceptent l'enseignement des grammairiens latins, d'après lequel l'accent du latin était un accent tonique plutôt qu'un accent d'énergie ou d'intensité. Corssen, quelques années après (1858)[2], accepte leur interprétation dans ce qu'elle a d'essentiel, comme aussi Langen (1859)[3]; mais Langen a, plus tard, voulu voir dans l'accent latin un élément d'intensité coexistant avec l'élément tonique, quoique de moindre importance[4]. Un peu plus tard encore, Schoell (1876)[5] et Seelmann (1885)[6] proposent la théorie que l'accent latin était principalement un accent d'intensité. Les savants allemands et anglais (et américains) ont presque sans exception suivi Schoell et

1. H. Weil et L. Benloew, *Théorie générale de l'accentuation latine*, 1855. La citation est de la page 5.

2. W. Corssen, *Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, 1858.

3. Langen, *Jahrb. f. class. Phil.*, LXXIX, 44 et suiv. (1859).

4. Langen, *Phil.*, XXXI, 98 et suiv. (1872); cf. aussi sa monographie : *De grammaticorum latinorum praeceptis quae ad accentum spectant*, Bonn, 1857.

5. F. Schoell, *De accentu linguae Latinae veterum grammaticorum testimonia*, dans les *Acta Soc. Philol. Lips.*, VI, 1-231 (1876).

6. E. Seelmann, *Die Aussprache des Latein*, 1885.

Seelmann; mon ami M. Sturtevant, dans son livre sur la prononciation du grec et du latin[1], plus abordable que les œuvres de Seelmann et de Blass (*Aussprache des Griechischen*), est aussi du même avis. Au contraire, les savants français sont restés fidèles aux conclusions de MM. Weil et Benloew. La question se pose donc bien nette : l'accent du latin était-il caractérisé par l'intensité ou par le ton?

Or, il ne faut pas oublier que ces deux qualités de l'accent ne s'excluent pas nécessairement : on entend seulement par accent d'intensité un accent dans lequel l'intensité est plus apparente que toute autre qualité, et tel qu'on peut parler sur un même ton sans donner aux mots une allure incorrecte et sans risquer autre chose que la monotonie. De même, l'accent tonique permet un élément d'intensité, mais subordonné, et qu'on peut percevoir sans que la primauté du ton en souffre, l'essentiel restant toujours l'élément tonique.

Je prends comme exemple ma propre langue : l'accent en est accent d'intensité; mais il se rencontre des variations de ton dans le parler de ceux qui s'expriment le mieux, et les tons plus hauts coïncident avec les accents d'énergie. En suédois, l'intensité et le ton sont tous deux d'importance presque égale : dans la plupart des mots, les deux qualités se rencontrent sur la même syllabe; parfois aussi l'intensité et le ton élevé tombent sur des syllabes différentes. Il y a même des mots qui ne se distinguent l'un de l'autre que par la coïncidence ou la séparation des deux accents. Ainsi donc, en parlant d'un accent d'intensité, on veut dire un accent dont la qualité essentielle est l'énergie, accompagnée ou non de quelque élévation du ton; par accent tonique, on désigne un accent dont la qualité essentielle est l'élévation du ton, à laquelle peut s'associer parfois, mais toujours avec une importance secondaire, un accroissement d'énergie ou d'intensité. L'accent reçoit son nom de son élément essentiel.

Il n'en est pas moins vrai que les deux théories sur la nature de l'accent latin s'excluent mutuellement, si bien qu'il est nécessaire de soumettre à un nouvel examen les données de la tradition. Ces données sont bien connues. Elles consistent dans les témoignages des grammairiens latins et dans les phénomènes que présentent soit le latin lui-même, soit les langues parentes ou dérivées.

1. E. H. Sturtevant, *The Pronunciation of Greek and Latin*, Chicago, 1920.

Les textes des écrivains latins s'étendent du Ier siècle av. J.-C. jusqu'au Ve ou VIe siècle de notre ère. En donnant des règles pour l'accent latin, les théoriciens parlent de l'accent aigu, de l'accent grave, de l'accent circonflexe, comme pour le grec. La grammaire, grecque d'origine, n'est arrivée chez les Romains que par emprunt; son nom même, *ars grammatica* ou *grammatica*, en est témoin. Ceux qui ne veulent pas qu'on prononce les mots latins avec l'accent des grammairiens allèguent que la terminologie grecque a été transférée mécaniquement du grec au latin par les maîtres grecs, quoiqu'elle ne convînt pas à la nouvelle langue. Mais, comme tout le monde le sait, les habitudes dénaturent l'observation d'un phénomène nouveau et conduisent souvent à des descriptions ou interprétations inexactes. D'autre part, cependant, il y a dans les témoignages latins des détails qui ne sont pas empruntés au grec et qui doivent, par conséquent, reposer sur des faits latins. Outre les grammairiens de profession, nous voyons que Varron, Cicéron, Quintilien[1] s'expriment dans des termes qui indiquent sans aucun doute un ton et non pas un accent d'intensité. Mais plus tard, voici quatre grammairiens qui parlent d'un accent d'intensité : Diomède et Servius, à la fin du IVe siècle; Clédonius et Pompée, dans la seconde moitié du Ve[2]. Leurs descriptions sont d'autant plus précieuses qu'elles paraissent fondées sur leur propre observation; ils s'expriment contre les vues conventionnelles que les autres grammairiens ont répétées avec beaucoup de diligence, en se les empruntant les uns aux autres.

Voilà où nous en sommes. Il ne s'agit pas de la place de l'accent, laquelle, comme on sait, est réglée par la quantité de l'avant-dernière syllabe du mot; il ne s'agit que de sa nature. Sur ce point, les témoignages se contredisent. Cependant, on peut espérer une solution, à mon avis, ou plutôt on l'a déjà trouvée, car j'accepte entièrement la théorie de feu M. F. F. Abbott, ancien professeur de Princeton University, en la précisant peut-être un peu plus qu'il n'a fait[3].

1. Varron, chez Sergius, *Grammatici Latini*, IV, 525, ed. Keil; Cicéron, *Orator*, 57; Quintilien, *Inst. orat.*, XII, 10, 33.

2. Diomède, *G. L.*, I, 430, ed. Keil; Servius, *G. L.*, IV, 426, ed. Keil; Clédonius, *G. L.*, V, 31, ed. Keil; Pompée, *G. L.*, V, 128, ed. Keil.

3. F. F. Abbott, *The Accent in Vulgar and Formal Latin*, dans *Classical Philology*, II, 444-460 (1907).

*
* *

Je voudrais commencer par le vieux latin et tracer l'histoire de l'accentuation jusqu'au ve siècle ap. J.-C., tout en tenant compte non seulement du témoignage des écrivains, mais aussi des données linguistiques, que j'ai jusqu'ici laissées de côté.

Les premiers textes latins nous montrent la langue dans un état de transition, où, en général, les voyelles tendent à devenir plus fermées. La grammaire comparée, qui reconstruit la préhistoire de la langue au delà de ce qu'autoriserait la langue elle-même, nous enseigne que ce procédé avait déjà depuis longtemps opéré. Ainsi nous savons que les mots ont perdu beaucoup de voyelles brèves à une époque ancienne : *dexter* repose sur **deksiteros; abdicāre* sur **apo-dicāre; surgō* sur **sups-regō*, etc. Nous savons que beaucoup de voyelles brèves et de diphtongues ont subi de fortes altérations, sauf en syllabe initiale : *subigō* vient de **sub-agō*, *īnsultō* de **in-saltō*, *exīstimō* de **ex-aistimō*, etc.

La cause de ces mutations a été reconnue il y a déjà longtemps; l'œuvre classique à ce sujet est celle de M. Vendryes[1]. Il a existé en italique commun et pendant quelque temps dans la vie séparée du latin un accent assez fort qui tombait sur la syllabe initiale et qui, en maintenant cette syllabe, a affaibli les autres. Les effets observés indiqueraient un accent d'énergie ou d'intensité, non pas un accent tonique ou musical, car l'accent tonique ne conduit ni à syncoper les voyelles brèves ni à changer leur qualité. L'accent tonique du grec ancien, aussi bien que du sanscrit, a laissé intactes toutes les voyelles; les exceptions ne sont qu'apparentes : quand ἀναπεπαλών devient ἀμπεπαλών, un facteur rythmique est en jeu pour réduire une succession de syllabes brèves, comme l'a démontré M. Ehrlich[2]; il n'y a là nullement un effet de l'accent du mot.

Quant à la perte des voyelles brèves en latin, M. Vendryes distingue entre la syncope et l'absorption, mais cette distinction n'est pour le moment d'aucune importance; il accepte l'accent initial

1. J. Vendryes, *Recherches sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin*, Paris, 1902.

2. H. Ehrlich, *Untersuchungen über die Natur der griechischen Betonung*, Berlin, 1912.

de l'italique commun et lui attribue la qualité d'intensité qui conduit à la syncope, le cas échéant. M. Juret interprète les faits d'une autre manière[1], mais lui aussi reconnaît l'accent d'intensité initial. Les conditions qui influent sur l'histoire des voyelles brèves sont d'une complexité extraordinaire; il faut toujours, pour les débrouiller, recourir à l'analogie. Les savants ne s'accordent donc pas dans leurs explications, mais ils s'accordent à attribuer un rôle essentiel à l'intensité initiale.

Dans les dernières années, cependant, une voix d'opposition s'est fait entendre : dans une longue série d'articles, dont quelques-uns me sont restés inaccessibles, M. Massimo Lenchantin de Gubernatis, savant italien, a relevé toutes les difficultés que présente la théorie acceptée, dont la plupart se rattachent à des mots isolés, et non à des classes de mots; il veut rejeter l'accent initial, comme purement théorique, et sans aucun appui dans les faits démontrés; il offre une explication toute nouvelle de la chute des voyelles ou de leur affaiblissement[2] : les voyelles brèves ne sont pas toutes également brèves, mais, par exemple, l'*i* est plus bref que l'*e*, et l'*e* plus bref que l'*a*[3]; aussi, dit-il, sans citer ses autorités, « la durée des syllabes d'un mot polysyllabique diminue en raison directe du nombre des syllabes mêmes ». Il estime donc que plus un mot a de syllabes, plus les *a* tendent vers les voyelles plus brèves, c'est-à-dire vers *e* et *i*, et que les autres voyelles subissent le même sort; que la chute d'une voyelle représente la phase qui est au delà de la plus grande brévité. Mais cette théorie n'explique pas les phénomènes; si un *i* est plus bref qu'un *e*, la voyelle radicale de *facio* devient plus brève dans *reficit*, mot de trois syllabes, que dans *refectio*, quadrisyllabe; or, selon la théorie de M. Lenchantin de Gubernatis, la voyelle devrait prendre la forme la plus brève dans le mot plus long. D'ailleurs, il lui est difficile de justifier la persistance de la qualité des voyelles en syllabe initiale; il dit que « la syllabe initiale profitait de la fermeté particulière d'un mouvement à ses commencements, et par conséquent n'était pas exposée aux changements comme les syllabes suivantes »; car « la syllabe initiale en latin, comme d'ailleurs dans toute langue, devait être caractérisée par la lenteur ou mieux

1. C. Juret, *Dominance et résistance dans la phonétique latine*, Heidelberg, 1913.
2. Ses conclusions se trouvent dans la *Rivista indo-greco-italica*, VII, 65-69 (1923).
3. D'après A. Meillet, *Mém. Soc. Ling.*, XXI, 108.

la netteté et la clarté de la prononciation ». Quoiqu'il cite M. Juret[1] pour cette dernière proposition, il est facile de trouver des exemples qui la contredisent : en anglais, la syllabe initiale ne se maintient pas mieux que les autres syllabes sans l'influence de l'accent ; le gréco-latin *episcopus* est devenu anglais *bishop*, *almost* est devenu dans le parler vulgaire *most*. L'italien perd beaucoup des syllabes initiales du latin : *scendere* vient de *descendere*, *spegnere* de *expingere*, *scipido* de *insipidus*, *vescovo* de *episcopus*. Le grec moderne change ἐκβαίνω en βγαίνω, ἐξεύρω en ξέρω, ἐμπορῶ en μπορῶ. On assiste dans tous ces cas, qui sont des cas-types, à la chute entière de la syllabe initiale quand elle manque de l'appui de l'accent verbal. M. Lenchantin de Gubernatis a beau dire que « la syllabe initiale du mot devait être caractérisée par la netteté de la prononciation, parce qu'avec elle commence le groupe de syllabes qui forment l'ensemble d'un mot en opposition aux brèves et aux longues qui constituent les autres mots, sans que l'accent, de qualité principalement musicale et peu perceptible, prenne un relief spécial ». Je ne vois rien dans cette explication qui m'oblige à changer ce que je viens de dire ; M. de Gubernatis me paraît avoir recouru à sa théorie surtout pour se débarrasser de l'accent initial de l'italique commun.

L'accent italique est remplacé, dès avant les comédies de Plaute, par un accent dont la place était réglée par la quantité de l'avant-dernière syllabe ; c'est l'accent que nous connaissons pendant toute la durée de la littérature latine. Sa place n'est pas en cause, sauf pour un petit nombre de mots, que nous pouvons négliger : un mot à pénultième longue reçoit l'accent sur la pénultième, un mot à pénultième brève sur l'antépénultième. Il s'agit seulement de la nature de cet accent : est-il tonique ou d'intensité?

Le changement de l'accent initial a dû se produire par l'intermédiaire d'un accent secondaire frappant les syllabes alternativement après l'accent initial primaire. L'accent secondaire et l'accent primaire venant à changer de valeur, il en résultait notre accent pénultième : *sápiéntia* devient *sàpiéntia*, *témpestàtibus* devient *tèmpestátibus*, etc. Une fois le type établi, *mónēmus* est devenu *monémus*, *áudīmus* est devenu *audímus*, etc. On peut disputer sur le procédé, mais le résultat est hors de cause : l'accent frappe la

1. D'après C. Juret, *Mém. Soc. Ling.*, XXI, 104.

pénultième longue et l'antépénultième devant une pénultième brève.

C'est ici que se pose le problème des *breves breviantes*, procédé par lequel une syllabe brève abrège la longue qui suit. Le phénomène doit représenter l'usage de la langue parlée; nous en avons des exemples dans les adverbes *benĕ*, *malĕ*, *citŏ*, *modŏ*, et dans l'impératif *pută*, qui ont tous été d'abord de valeur ïambique, mais se sont transformés en pyrrhiques par ce procédé et sont entrés dans la langue littéraire avec cette valeur prosodique. Du reste, cette tendance ne s'est pas restreinte à des mots ïambiques; elle s'est étendue aux groupes ïambiques, pourvu que les deux syllabes soient un peu liées l'une à l'autre dans la phrase, et pourvu qu'un accent tombe soit sur la brève qui forme la première partie de l'ïambe, soit sur la syllabe qui suit l'ïambe. Nous rencontrons des exemples de cette loi dans les comédies de Plaute et de Térence, où l'abrègement est d'un grand secours. C'est un fait bien connu que dans ces comédies l'accent métrique s'accorde beaucoup mieux avec l'accent verbal qu'il ne l'aurait pu par le hasard seul; par le moyen de cet abrègement, l'accent métrique peut se reporter sur une syllabe brève qui porte l'accent du mot; la longue suivante, que l'on abrège, supplée l'autre moitié de la résolution, donnant ainsi deux syllabes brèves au lieu d'une longue accentuée. Ou bien l'accent métrique peut sauter une longue pour s'accorder avec l'accent du mot sur la syllabe qui suit, si cette longue devient brève; en ce cas, il y a deux syllabes, une brève et une longue devenue brève, qui équivalent à deux brèves ou à une longue dans la partie non accentuée du pied. Or, cet abrègement a lieu précisément avant ou après l'accent, de sorte qu'on peut croire à un accent d'énergie ou d'intensité, tant pour le mot que pour le vers, qui aurait abouti à réduire la syllabe voisine. Tous les faits semblent l'indiquer; je n'hésite donc pas à croire à un accent d'intensité pour l'époque de Plaute et de Térence.

En approchant de l'époque classique proprement dite, nous rencontrons les grammairiens et les auteurs, qui, presque d'une seule voix, attribuent à la langue latine une accentuation caractérisée par un ton de trois qualités comme en grec. Il est difficile de croire qu'ils se soient tous trompés; il ne reste qu'une alternative, c'est que l'accent latin ait subi un changement après les comédies de Plaute et de Térence. Y a-t-il une cause quelconque,

encore reconnaissable, qui puisse expliquer cette transformation? Tout d'abord, on peut remarquer que les premiers précepteurs des Romains, à commencer par Livius Andronicus, ont tous été des Grecs, et les Grecs avaient comme langue maternelle une langue dont l'accent était de ton, et non pas d'intensité. Ces Grecs, les premiers maîtres d'école de Rome, ont pu appliquer à la langue latine les principes qu'ils avaient posés pour leur propre langue, et leur manière de parler latin leur a paru sans doute plus distinguée, plus mélodieuse, plus agréable que celle des Romains eux-mêmes. A mon avis, nous pouvons leur donner raison : le parler des vieux Romains, fort et vigoureux, semble aussi avoir été âpre et rude. Or, au milieu du IIe siècle av. J.-C., il y avait à Rome une véritable grécomanie, en ce qui concerne la langue et la littérature, tout au moins; même le rigide Caton, à l'âge de quatre-vingts ans, s'était mis à apprendre le grec. Nous lisons chez Suétone[1] que Cratès de Mallos est venu à Rome comme ambassadeur du roi Attale, à peu près à l'époque de la mort d'Ennius (169 av. J.-C.); que, s'étant cassé la jambe en tombant dans une bouche d'égout, il dut prolonger son séjour à Rome, et que pendant tout ce temps il fit des conférences littéraires. Parmi ses imitateurs et successeurs, beaucoup étaient encore des Grecs, comme l'attestent leurs surnoms : Gaius Octavius Lampadio, Laelius Archelaus, Vettius Philocomus, et les écrivains romains qui s'intéressaient à la grammaire latine, Ennius (à moitié grec lui-même), Accius, Lucilius, énoncèrent des règles conçues presque sans exception d'après l'usage des Grecs. Enfin, les Romains des classes cultivées recevaient l'instruction des maîtres grecs et apprenaient de bonne heure à parler grec. Jusque-là, tant qu'il n'y avait pas de littérature ni d'instruction organisée, une séparation entre la langue littéraire et la langue populaire n'avait pu exister; même les comédies de Plaute n'indiquent aucunement une telle division; mais on commence à l'entrevoir dans Térence, et plus tard les différences deviennent encore plus nettes.

Revenons aux descriptions des grammairiens latins. Comme a dit M. Abbott, ceux-ci ne s'intéressent qu'à la littérature formelle, et, en parlant de la langue latine, ils pensent à sa forme littéraire, non pas à celle du parler populaire; quand ils parlent d'une forme

1. Suétone, *De Grammaticis*, 2.

infléchie, d'un idiotisme, d'une construction syntaxique, ils ne fabriquent pas d'exemples ni n'en empruntent au parler ordinaire, mais en prennent toujours aux écrivains en prose ou en vers. Les premières lignes de l'*Énéide* sont particulièrement favorisées à cet égard : Quintilien[1] cite *ab oris* comme exemple d'un groupe prononcé avec un seul accent; Charisius, Donat, Marius Victorinus, Diomède, Pompée[2] citent le troisième vers, *multum ille et terris jactatus et alto*, dans la discussion de l'élision ou de l'ellipse.

On devine maintenant, je pense, où va aboutir mon argumentation[3]. Je me trouve d'accord avec M. Abbott pour admettre que la langue des Romains lettrés, instruits, des élèves des maîtres grecs, a acquis, au IIe siècle av. J.-C., un accent tonique, aux dépens de l'intensité, mais que la langue vraiment populaire, des gens peu instruits ou illettrés, a gardé son accent d'énergie. Avec cette interprétation, toutes les difficultés s'évanouissent : les phénomènes phonétiques qui ont transformé la langue sont déjà à cette époque des faits accomplis; les grammairiens ont dit juste; il n'y a plus de conflit d'accent en poésie, parce que les deux accents sont de qualité différente.

On peut se demander pourtant si une telle transformation de l'accent sous l'influence de maîtres étrangers est vraisemblable, ou même possible. Je trouve une situation analogue dans certains collèges et universités de mon propre pays, où la direction de l'enseignement favorise l'accentuation et la prononciation britannique plutôt que l'américaine. On choisit les maîtres avec cette préoccupation, et les élèves subissent souvent de ce fait une vraie transformation de leur langue maternelle. On ne doit pas objecter qu'il s'agit ici de deux dialectes d'une même langue et que les Grecs et les Romains étaient deux peuples distincts qui parlaient deux langues essentiellement différentes, car c'est ici une question de mode : si l'accent britannique n'était pas à la mode, les jeunes Américains ne perdraient pas leur manière de parler américaine. Pareillement, le grec a été à Rome, aux temps dont nous parlons, extrêmement à la mode : toute la haute société s'enthousiasmait pour les choses et la langue de la Grèce. Et, d'autre part,

1. Quintilien, *Inst. orat.*, I, 5, 27.
2. Respectivement *G. L.*, I, 279; IV, 396; VI, 66; I, 442; V, 298, ed. Keil.
3. Cf. mes deux articles, *The Alleged Conflict of the Accents in Latin Verse*, dans les *Transactions of the American Philological Association*, LI, 19-29 (1920), et *The Educated Roman and his Accent*, ibid., LIII, 63-72 (1922).

les Grecs, en parlant latin, ont pu, comme il arrive à des étrangers, le parler avec quelques-unes des particularités de leur propre langue, par exemple avec l'accent tonique. Les maîtres ne devaient-ils pas aussi être préoccupés d'améliorer le parler de leurs élèves? Ne devaient-ils pas ambitionner d'adoucir dans quelque mesure les âpretés, les rudesses de cette langue de barbares que dans leur cœur ils méprisaient? Enfin, il leur était plus facile, en même temps que plus agréable, de gratifier le latin de l'accent mélodieux de leur propre langue. Et ce léger changement a pu paraître aux Romains grécisants un perfectionnement désirable. C'est ainsi que, à mon avis, l'accent d'intensité du latin a pu être transformé, un peu après Plaute et Térence, en un accent tonique.

Mais dans les classes cultivées seulement. La masse du peuple, qui ne recevait aucune éducation formelle et ne savait lire et écrire que dans la mesure où c'était nécessaire pour les nécessités de la vie, ne pouvait subir l'influence grecque. Les restes de la langue populaire et les mentions fortuites des écrivains laissent paraître d'assez grandes différences entre les deux aspects de la langue; les quelques lignes que nous avons de poésie populaire dénotent une nature accentuelle plutôt que quantitative. Dans l'Italie d'aujourd'hui encore, le parler vulgaire possède, dans son accentuation, beaucoup plus d'intensité que le parler littéraire et, en particulier, que le parler toscan, qui, dans sa forme la plus cultivée, augmente le rôle du ton jusqu'à enlever à l'intensité sa prédominance.

L'intensité aurait donc subsisté dans le parler vulgaire, le ton caractérisant le parler de la classe cultivée. Cette relation subsiste pendant toute la période classique. Chez les grammairiens, cependant, le commencement d'un nouvel état de choses se laisse voir dans les notices de ceux que j'ai déjà nommés : Diomède et Servius, vers la fin du IVe siècle; Clédonius et Pompée, dans la seconde moitié du Ve. Diomède parle d'une *intentio* de la syllabe accentuée, aussi bien que d'une *elatio*. Pompée dit que *illa syllaba, quae accentum habet, plus sonat, quasi ipsa habet maiorem potestatem*, « cette syllabe, qui porte l'accent, sonne davantage (= plus fort), comme si elle avait une plus grande valeur ».

Mais, outre ce que disent les grammairiens, nous avons d'autres témoignages de ce changement vers le IVe siècle. Dès le milieu du

IIe siècle avant notre ère, la langue latine n'a plus été sujette aux mutations vocaliques, qui s'étaient produites en grande quantité jusqu'à cette époque. Dès le IVe siècle ap. J.-C., les mutations et les chutes de voyelles recommencent, même dans les documents de caractère formel, par exemple dans le Décret de Dioclétien[1], qui fixe le maximum à ne pas dépasser pour les prix des denrées et des services personnels. Ces phénomènes sont ceux qu'on observe dans les syllabes non accentuées des langues où l'accent verbal est d'intensité. On peut dire que l'influence littéraire avait maintenu l'écriture malgré la prononciation, et la reprise des changements, qui s'accorde avec le témoignage des grammairiens, tiendrait à ce que l'influence littéraire est tout d'un coup devenue faible et inopérante. C'est que la rage homicide des maîtres impériaux et les guerres civiles continues avaient détruit à peu près les tenants de la tradition tonique, tandis que de la masse du peuple s'élevait une nouvelle aristocratie, qui apportait avec elle son propre parler, caractérisé toujours par l'accent d'énergie. C'est ainsi que la poésie latine cessa d'être quantitative; avec le retour de l'accent d'énergie, elle devient peu à peu accentuelle, sauf une époque de transition où les deux systèmes apparaissent confondus.

En résumé, l'accent latin a été d'abord accent d'intensité et l'est toujours resté dans la bouche du peuple; mais dans les classes cultivées, depuis environ 150 av. J.-C. jusqu'à environ 300 ou 350 ap. J.-C., il a été accidentellement caractérisé par l'élévation du ton.

Roland G. Kent.

III

A PROPOS DE *QUALITAS*

PAR A. MEILLET

Professeur au Collège de France

On se représente mal comment nous pourrions ne pas opposer la *qualité* à la *quantité*. Et il n'y a boutique si humble que la mar-

1. Publié dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, III, 801 et suiv., et ailleurs. Cf. aussi mon article, *The Latin Language in the Fourth Century*, dans *Trans. Amer. Phil. Ass.*, L (1919), 91-100.

chandise n'y soit de première *qualité*. Or, ce mot est tout étranger; *qualité* n'est rien que le latin *qualitas*, et *qualitas* rien que le masque latin du grec ποιότης. Le mot est du petit nombre de ceux dont l'histoire est connue tout entière. Voici en bref cette histoire.

Pour Platon, le mot est nouveau. Le dérivé ποιότης, de ποιος, est employé près de l'adjectif dont il dérive, qui signifie « quel, lequel », pour indiquer le fait d'être « tel ou tel », tout comme ὁμοιότης « fait d'être semblable » est tiré de ὅμοιος « semblable », ἑτεροιότης ou ἀλλοιότης « fait d'être autre », de ἕτεροῖος ou ἀλλοῖος « qui a le caractère d'être autre, d'être différent ». Platon recourt à ces mots nouvellement fabriqués dans ses dialogues techniques, dans le *Timée*, dans le *Parménide*, dans le *Théétète*, là où il joue avec les idées, où il n'est le poète que des idées. Qu'on en juge par la phrase du Théétète (182 *a*), où figure ποιότης : φέρεσθαι ἕκαστον τούτων ἅμα αἰσθήσει μεταξὺ τοῦ ποιοῦντός τε καὶ πάσχοντος, καὶ τὸ μὲν πάσχον αἰσθητικὸν ἀλλ' οὐκ αἴσθησιν ἔτι γίγνεσθαι, τὸ δὲ ποιοῦν ποιόν τι ἀλλ' οὐ ποιότητα. « Translation de chacune d'elles et de la sensation correspondante dans l'intervalle situé entre l'agent et le patient; le patient devient sentant, et non point sensation; l'agent devient qualifié, et non point qualité. » Le dérivé est une invention peut-être de quelque sophiste, peut-être de Platon lui-même.

La traduction de la phrase de Platon que j'ai reproduite est excellente (c'est celle que l'abbé Diès a donnée à la collection Guillaume Budé); mais elle ne présente du texte qu'une image fortement déformée : pour Platon, pour l'Athénien qui lisait Platon au ve siècle av. J.-C., le mot ποιότης n'existait pas par lui-même; ce n'était que « le fait d'être ποιος, d'être *quel* »; pour nous, *qualité* est un terme fixé, qui ne se rattache à rien et que nous devons définir sans qu'aucun autre mot de la langue vienne l'appuyer. Le mot français qui est usé ne peut traduire le mot grec qui était neuf, et si avant que le traducteur soit entré dans son auteur, le français où il le fait passer ne lui a pas permis d'en rendre la valeur. On ne peut sentir Platon que dans son texte; il faut une traduction pour aider à le comprendre, mais il est vain de le lire dans une traduction.

Si même *qualité* valait ποιότης, il n'en saurait avoir les résonances. Platon est l'un des créateurs de la pensée moderne, mais il est aussi un homme de son temps, encore engagé dans une pensée primitive. Pour lui, le mot n'a pas seulement son sens propre;

il évoque en même temps tous les mots dont la sonorité est voisine. Dans ce même passage du *Théétète*, l'auteur se sert de ποιότης en joignant le nom de notion à l'adjectif, dont l'abstrait est réellement un dérivé. Platon rapproche, on l'a vu, le verbe ποιεῖν, qui signifie « faire », et qui, pour nous, étymologistes exacts, n'a rien de commun avec ποιος et avec ποιότης. Le jeu avec les mots, qui se retrouve dans le même passage, 182 *b*, de manière claire, a eu d'ailleurs une large place chez Platon, comme on le voit par le *Cratyle;* ce jeu vient de la pensée primitive; dans le peuple, il persiste aujourd'hui encore parmi nous, et les linguistes qui, comme M. Gilliéron, ont le sens intime de la langue populaire le sentent partout. Interprétant un texte grec, Eznik, un théologien arménien du ve siècle ap. J.-C., revient encore à traduire ποιότης, tantôt par un mot signifiant « qualité », tantôt par un mot signifiant « action » (cf. L. Mariès, *Le « de Deo » d'Eznik*, p. 116 et suiv.; extrait de la *Revue des études arméniennes*, vol. IV et V).

De Platon à Aristote, il n'y a guère plus d'un siècle. Mais c'est un siècle où la philosophie, qui était, pour Platon, une recherche, est devenue la matière d'un enseignement systématique. Platon était un aristocrate qui pensait. Aristote a été un professeur. Pour Platon, ποιότης est une création avec laquelle il joue. Pour Aristote, c'est une catégorie qui figure à côté de la ποσότης, le fait d'être πόσος, la « quantité ». Le mot ποιότης est donc devenu un terme d'école. Mais il n'est encore qu'un terme d'école; en grec, il n'a pas passé dans l'usage commun.

C'est Cicéron qui l'a lancé dans le monde.

Brillant élève de la philosophie et de la rhétorique grecques, et devenu par son talent un homme politique romain de rang élevé, Cicéron a constitué l'humanisme en faisant passer dans la langue des hautes classes de Rome ce que des gens du monde instruits peuvent acquérir de notions philosophiques.

Quand le régime césarien lui a fermé la bouche et a interrompu le rôle politique qu'il croyait jouer, il s'est mis à écrire des ouvrages de philosophie pour gens du monde. Il lui a fallu pour cela plier le vocabulaire latin à exprimer des idées pour lesquelles le latin n'offrait pas de ressources. La plupart du temps, il a usé de mots latins en les chargeant de sens nouveau. C'est ainsi qu'un mot comme *causa* n'est plus, chez Cicéron et ses contemporains, seulement le vieux latin *causa;* c'est ce mot enrichi de tout le sens

du grec αἰτία; depuis l'époque de Cicéron, et même un peu avant; la valeur de *causa* est toute transformée par l'interférence avec le grec αἰτία. Mais il y a des cas où, même ainsi sollicité, le latin ne fournissait pas l'équivalent des termes philosophiques grecs. Cicéron se hasarde alors, avec précaution, avec réserve, sans excès, à faire des mots latins que, en maître de la langue qu'il est, il forme bien : puisque le grec a fait ποιότης de ποιος, pourquoi ne pas faire *qualitas* de *qualis?* Cicéron l'a osé, et il a réussi. Il hasarde le mot dans le *De natura deorum*, dans les *Académiques;* il en donne d'abord l'équivalent grec; il le répète; il insiste à plusieurs reprises; et, comme l'expression répondait à une idée, il l'impose. L'usage l'accepte.

Quoique dérivé de *qualis*, suivant un procédé bien latin, jamais *qualitas* n'a eu en latin la fraîcheur qu'a ποιότης chez Platon. Formé par un lettré, par simple transposition d'un terme grec d'école, *qualitas* a eu immédiatement la valeur d'un mot technique de la langue philosophique.

Voici le principal texte :

Acad., I, 24 : *Id iam corpus et quasi* qualitatem *quamdam nominabant; dabitis enim profecto, ut, in rebus inusitatis, quod Graeci ipsi faciunt, a quibus haec iam diu tractantur, utamur uerbis interdum inusitatis.*

Ayant ainsi proposé le mot, Cicéron se justifie, *id.*, 25 :

Nos uero, inquit Atticus, quin etiam Graecis licebit utare, cum uoles, si te Latina forte deficient. Bene sane facis; sed eniter ut Latine loquar, nisi in huiuscemodi uerbis, ut philosophiam aut rhetoricam aut physicam aut dialecticam appellem, quibus, ut aliis multis, consuetudo iam utitur pro Latinis. Qualitates *igitur appellant*, quas ποιότητας *Graeci uocant, quod ipsum apud Graecos non est ita uulgi uerbum, sed philosophorum, atque id in multis.*

Cicéron explique qu'il s'agit d'un terme technique et que chaque métier a le droit d'avoir les siens. Il ajoute donc, 26 :

Audebimus ergo nouis uerbis uti.

Il reprend ensuite, 27 :

... Carentem omni illa qualitate — *faciamus enim tractando usitatius hoc uerbum et tritius — materiam quamdam.*

Mais Cicéron n'a jamais employé comme un mot usuel ce *qualitas* qu'il ne lançait ainsi que comme substitut du mot aussi tech-

nique ποιότης. On le voit par le *De nat. deorum*, II, 94, où il écrit : *non* qualitate *aliqua quam* ποιότητα *Graeci uocant.*

Mais la différence qu'il y a entre la philosophie des écoles grecques et l'humanisme latin a produit ses effets. Le grec ποιότης n'est jamais sorti des écoles de philosophes, Cicéron le dit lui-même. Au contraire, *qualitas*, forgé, répété par un écrivain qui était un homme du monde, a fait son chemin dans le grand public latin, et il est entré dans la langue des gens cultivés à Rome, sinon quand ils parlaient, du moins quand ils écrivaient. A la suite de Cicéron, tous les prosateurs ont employé *qualitas* librement.

Le parler courant ne possédait pourtant pas le mot *qualitas;* les langues romanes n'en ont pas hérité, comme elles l'ont fait d'une autre création de Cicéron, *medietas* « μεσότης ». Mais le latin des livres était demeuré la langue de tous les gens qui avaient quelque culture. Tous les hommes cultivés de l'Europe y ont connu *qualitas*. En France, l'action de l'école a été grande dès le moyen âge. Et notre confrère M. A. Thomas nous apprend, dans le *Dictionnaire général*, que *qualité* et *quantité* ont été introduits dès le XIIe siècle. On le voit, ces mots de la langue écrite ont été francisés sous la forme des abstraits, qui est celle de *bonté* et de *beauté*. Tout savants qu'ils étaient, *qualité* et *quantité* ont fait ainsi, dès l'abord, figure de mots français.

Mais, fait nouveau, et qui, du premier coup, distingue *qualité* de *qualitas*, ce *qualité* est en français isolé de tout autre mot. Le latin *qualis* était devenu *quel*, et, entre *quel* et *qualité*, un Français ne connaît plus le rapport que le Romain n'a pu cesser de sentir entre *qualis* et *qualitas*. Du coup, le mot *qualité* est libéré de tout lien avec sa formation ancienne. Il est autonome. Il n'est donc plus rien que le signe d'une idée qui, elle-même, n'est qu'un ensemble de caractères, et non pas une puissance active, comme l'idée platonicienne. Le langage a suivi ainsi le progrès de la pensée. Dans la langue des philosophes et des savants, la *qualité* s'oppose précisément à la *quantité*, et, grâce à ceci que ce terme ne fait partie d'aucune « famille de mots », *qualité* a la précision d'un terme technique dont le sens est enfermé tout entier dans les termes de sa définition et dont la netteté scientifique n'est troublée par les reflets d'aucun autre mot.

Mais, de tout temps, en France, le vocabulaire de la philoso-

phie, de la science a été imité, reproduit dans le monde. Les mots du latin écrit sont entrés sans cesse dans l'usage courant.

Les juristes et les praticiens du droit, qui, comme les philosophes, ont un vocabulaire technique, ont pris le mot *qualité :* quand on engage une procédure, quand on rédige un acte, le premier point est de déterminer à quel titre agissent les parties, de poser ce que l'on appelle les *qualités*. Et, comme les Français ont toujours eu le goût du droit strict, des pièces écrites, et que, d'ailleurs, les juristes ont toujours occupé une large place dans la grande bourgeoisie française qui a exercé sur la formation du français commun une action décisive, le mot est entré dans l'usage de tous, et l'on dit : *en qualité de*.

Par le fait qu'il vient de la langue écrite, *qualité* est un terme noble. Sauf indication contraire, une *qualité* est une « bonne qualité ». Sous l'ancien régime, les *gens de qualité* étaient de la classe noble.

Dès longtemps, les mots savants de cette sorte ont tendu à entrer dans la langue de tout le monde. Et maintenant il n'est personne qui ne parle des *qualités* d'un homme, de la bonne ou de la mauvaise *qualité* d'une marchandise. Ainsi le parler courant se nourrit de la langue des savants. Si la philosophie grecque n'avait fait ποιότης, si Cicéron n'avait, d'après le mot grec, fait *qualitas*, si les clercs n'avaient adapté *qualitas* pour en faire *qualité*, l'épicier ne parlerait pas couramment aujourd'hui de la *qualité* des produits qu'il vend.

Les autres langues romanes ont procédé comme le français, et l'italien, par exemple, a *qualità*, de même que le français a *qualité*. Mais c'est la forme française qui a servi de modèle dans l'Europe du Nord. C'est avec la forme *-té* du suffixe français que le moyen anglais a emprunté les abstraits latins en *-tās;* il en a fait *-tī*, et l'anglais moderne a *quality*. L'allemand a, de même, *qualität* depuis le XVIe siècle.

Et le mot est si bien européen que les langues qui n'ont pas accepté le mot latin plus ou moins francisé l'ont traduit et transposé : *jakost* du tchèque, *jakość* du polonais ne sont toujours que le latin *qualitas*, sous une apparence tchèque ou polonaise. — Quant au russe *kačestvo*, c'est sur le grec qu'il repose ; car *kačĭstvo* est attesté en russe dès le XIe siècle ; le mot fait partie de ces

transpositions de termes techniques grecs qui sont nombreuses en slavon. Le mot est fait comme *qualitas*, mais il n'a dû sans doute sa fortune en russe qu'à l'importance prise par *qualitas* dans toutes les langues modernes de l'Europe.

Une création grecque, une adaptation latine, un intermédiaire français, ainsi se sont faits souvent les mots de la civilisation européenne.

IV

LES ÉTUDES LATINES EN ANGLETERRE[1]

PAR S. R. K. GURNER, M. A. (Oxon.)

Headmaster, Strand School, Brixton.

Avant d'entreprendre d'exposer la situation du latin dans les écoles anglaises, il ne sera sans doute pas hors de propos de donner d'abord une brève description de l'organisation de l'enseignement secondaire en Angleterre dans son ensemble.

On peut dire en somme qu'il n'y a pas *un* système d'enseignement; il y en a au moins deux et plus peut-être. La raison en est dans la division des écoles anglaises en deux types : celui de « l'école publique » et celui de « l'école secondaire ».

Le premier de ces deux types comprend les écoles dont les noms sont les plus connus tant en Angleterre qu'à l'étranger. Dissemblables sous maints rapports, ces écoles se ressemblent en ceci qu'elles sont « indépendantes », c'est-à-dire qu'elles ne reçoivent aucune subvention du Board of Education ou du County Council dans le domaine duquel elles se trouvent situées. La plupart sont de fondation ancienne, mais un certain nombre des plus renommées ont été fondées dans le milieu du siècle dernier, et une ou deux datent des toutes dernières années. Elles fournissent presque exclusivement aux besoins d'une certaine classe sociale, la « classe moyenne supérieure », qui peut payer un prix de pension relativement élevé et qui demande pour ses fils ce que l'enseignement des écoles publiques anglaises peut donner de meilleur.

1. Traduit de l'anglais par Mme J. Marouzeau.

Eton, Charterhouse, Winchester, Rugby, Clifton en sont des exemples. La plupart n'ont que des internats, mais quelques-unes, par exemple Westminster et Saint-Paul, sont des externats ; un petit nombre, comme Tonbridge et Clifton, prennent à la fois des internes et des externes. Leur situation est telle que ces écoles ne sont soumises qu'au contrôle de leurs propres chefs d'établissement et comités directeurs. Il y a relativement peu de ces écoles en Angleterre, bien que leur grande histoire et leur prestige les aient amenées à être regardées, spécialement à l'étranger, comme représentant le type normal des écoles anglaises.

A la seconde classe appartiennent la grande majorité des écoles anglaises, surtout des externats, avec un petit nombre d'internats. Ces écoles reçoivent des subventions (grants in aid) soit du Board of Education représentant le gouvernement, soit de l'autorité locale chargée de l'enseignement et qui représente la clientèle payante, soit de tous les deux à la fois ; dans certains cas elles sont la propriété effective du pouvoir local. Il est intéressant de noter en passant qu'en Angleterre le gouvernement ne possède et n'entretient jamais une école ; celles qu'on appelle écoles d'État appartiennent à un comté ou à une cité, qui est responsable vis-à-vis du gouvernement de l'organisation des œuvres d'enseignement dans son domaine. Aucune des écoles de cette dernière catégorie n'est indépendante. Le degré de contrôle exercé sur elles dépend de plusieurs facteurs : l'école peut être surveillée par un inspecteur du gouvernement plus ou moins zélé, ou par un directeur de l'enseignement soucieux de voir dans son domaine toutes les écoles conformes à un type unique et coopérant à un plan commun d'enseignement, ou bien elle peut jouir d'un certain degré de liberté apparente qui la rend comparable avec avantage aux écoles entièrement indépendantes. Mais, même si l'apparence est sauvée, l'école n'est pas libre : « eripitur persona, manet res ». Elle fait usage des deniers publics, et le public demande en conséquence qu'elle subisse un contrôle. Un des nombreux aspects du contrôle, et le plus important au point de vue qui nous occupe, est que les programmes peuvent être soumis au Board of Education, ce qui revient à dire que celui-ci peut intervenir dans le choix des matières enseignées. Le Board tient compte naturellement des suggestions éventuelles. Il publie chaque année un code de « Règles pour les écoles secondaires », auquel toutes les écoles sous sa ju-

ridiction sont obligées de se conformer. Quelle place occupe l'étude du latin dans les *curricula* de ces deux catégories d'écoles?

Dans la première classe, celle des écoles publiques, on peut dire que le latin, quoique sa suprématie ne soit pas aussi hors de cause qu'elle l'a été, occupe encore une place d'honneur parmi les matières essentielles de l'enseignement. Les écoles publiques sont le domaine des conceptions traditionnelles de l'éducation, et il n'est peut-être pas inutile de rappeler que dans le passé, jusqu'au milieu du dernier siècle, les classiques ont été à toutes fins l'unique objet d'enseignement. Voici quel était le programme hebdomadaire d'Eton pour l'ensemble des matières sous son fameux directeur Dr. Keate (1809-1834) : pour les hautes classes, dix leçons de « construction », trois « compositions » (une composition originale en latin, une sur les élégiaques, une sur les lyriques), une heure d'histoire classique, une heure de « Milton » ou de mathématiques. Pour la 5e (« remove ») : Horace, Cornelius Nepos, les poètes grecs; pour la 4e : Ovide, Ésope, César, Térence, morceaux choisis; pour la 3e : morceaux choisis; pour la seconde : le Testament en latin, Phèdre; pour la 1re : grammaire latine. Ce n'est qu'en 1851 que le principal professeur de mathématiques à Eton fut élevé au degré supérieur d' « assistant master »; et ce qui est vrai d'Eton l'a été, sauf exceptions sans importance, pour toutes les écoles publiques. Pendant la plus grande partie du XIXe siècle, l'étude des classiques règne sans conteste. Et aujourd'hui, bien que la situation dans ces écoles soit toute différente et bien que la valeur éducative d'autres matières comme la science ait été pleinement reconnue, les effets de cette tradition sont encore manifestes. L'étude du latin est presque toujours obligatoire pour tous les élèves jusqu'à un certain âge, et, ce qui est peut-être plus significatif, il s'attache encore à la 6e classique ou classe supérieure, si réduite qu'elle soit aujourd'hui en nombre, un prestige qui manque à la 6e scientifique ou mathématique. Tout naturellement les conditions changent suivant que le directeur lui-même est un classique, un scientifique ou un mathématicien; mais, étant donnée la sympathie croissante que scientifiques et autres montrent aujourd'hui pour l'étude des classiques, il arrive communément que même un directeur non classique défende les classiques et prenne des mesures pour empêcher toute dimi-

nution inopportune des études latines. Du reste, et toute autre considération mise à part, tant que le latin sera matière obligatoire pour l'entrée dans nos plus grandes Universités, celles d'Oxford et de Cambridge, la situation du latin sera assurée dans nos écoles publiques.

En ce qui regarde les autres catégories d'écoles, celles qu'on peut désigner en général comme « écoles secondaires subventionnées par l'État », la situation est presque exactement inverse. Ici encore, il faut chercher dans l'histoire une explication du présent état de choses. Avant la fondation du Board of Education, en 1899, toutes les subventions aux écoles étaient administrées par ce qu'on appelait le « Science and Art Department », et ce département ne connaissait, sommairement parlant, qu'un indice de la valeur d'une école : la présence de la science dans son programme. Il était admis que tout enseignement pour lequel on dépensait les deniers publics devait avoir pour l'État une valeur immédiate et pratique; la valeur des classiques de ce point de vue étant très douteuse, on faisait de la science le critérium de l'enseignement. On voit d'ici le résultat : toutes les écoles qui avaient besoin de l'aide de l'État, négligeant toutes autres matières, se consacraient à l'enseignement des sciences. La valeur du latin en particulier était difficile à établir à une époque dont les conceptions étaient, comme a dit avec raison Matthew Arnold, largement utilitaristes, et le latin a été par conséquent une des premières matières sacrifiées. Pendant la période difficile de 1880 à 1910, il est probable que, s'il n'y avait pas eu l'exemple des écoles publiques et les efforts des deux principales Universités en faveur des classiques, le latin, dans certains centres au moins, aurait subi une éclipse presque totale. Les vues du ministère de l'Enseignement sont plus larges aujourd'hui, et bien qu'il s'incline encore avec un esprit de respect superstitieux devant le trône de la science, qui, avec l'anglais et les mathématiques, est la seule matière rendue obligatoire dans les « Règles pour les écoles secondaires » dont il a été parlé plus haut, il ne décourage pas le latin, et occasionnellement, de manière non officielle, tend à en favoriser l'étude. Quant à ce qui est des autorités locales qui depuis 1902 ont subventionné, et quelquefois, comme je l'ai dit, entretenu les écoles, il y a peu de chose à dire : un corps de conseillers de cité ou de comté disposé à assurer l'étude d'une ma-

tière non utilitaire, le latin par-dessus tout, est encore à trouver en Angleterre. Quelquefois les Conseils laissent l'école livrée à elle-même, d'autres fois il arrive que le directeur ait à lutter pour une matière en la valeur de laquelle il a foi.

Tel est le contraste qui se présente à qui observe la situation du latin dans l'enseignement en Angleterre. D'un côté nous trouvons le latin jouissant d'une solide autorité en vertu d'une grande tradition ; d'autre part le latin survit grâce à la foi qu'ont en lui les maîtres et ceux qui s'intéressent à l'enseignement, en dépit des efforts conscients ou inconscients qu'ont fait pour le ruiner les offices gouvernementaux, les conseils de cité et autrefois les spécialistes scientifiques.

*
* *

Il reste à examiner d'un point de vue critique la situation ainsi définie et à préciser le rôle du latin dans l'enseignement d'aujourd'hui, en se demandant quel fondement peuvent donner à leur foi ceux qui pensent que l'étude du latin doit subsister.

Il apparaît dans l'ensemble que l'étude du latin est maintenue aujourd'hui à la fois dans les écoles publiques et secondaires en vertu de sa valeur d'abord comme instrument de gymnastique intellectuelle, en second lieu comme élément de culture. Il est généralement reconnu qu'une étude comme celle du latin, qui requiert à un haut degré l'exactitude et le raisonnement, agit comme un heureux stimulant de l'esprit : nombre d'hommes d'affaires et de personnes dont le travail n'a pas de rapport direct avec les études classiques sont souvent disposés à donner la préférence dans leurs services à ceux dont la formation a été principalement classique.

Il est difficile cependant de s'appuyer sur ce seul argument, car on doit reconnaître de bonne foi que d'autres études, si on les aborde avec l'esprit qu'il faut et avec le vrai sentiment de leur valeur, peuvent avoir aussi, quoique à un moindre degré, la même valeur de « gymnastique » éducative. On ne peut pas nier, par exemple, que les sciences et les mathématiques en particulier agissent comme toniques efficaces sur les facultés de mémoire et de raisonnement, et les défenseurs du latin font sagement, en conséquence, de renforcer leur argumentation en invoquant d'autres considérations.

Un argument de fait, c'est que le latin est nécessaire non seulement pour l'entrée à l'Université, mais encore pour nombre de grandes professions, comme la médecine, l'Église, le barreau; il est également vrai qu'il n'y a pas de meilleure base que le latin pour l'étude des langues modernes, que la connaissance du latin est utile pour le scientifique, pour le voyageur, à l'occasion pour l'homme d'affaires. Mais ces considérations ne constituent pas dans les circonstances actuelles une défense suffisante du latin, étant données les exigences pressantes et sans cesse accrues des autres matières sur l'emploi du temps des élèves. Beaucoup d'élèves, par exemple, n'entreront pas à l'Université même au sortir de nos écoles publiques; aucune profession ou groupe de professions n'a son accès réservé aux élèves d'un type d'école déterminé; d'excellents écrivains, comme Shakespeare lui-même, ont su « peu de latin, encore moins de grec »; des scientifiques, des voyageurs, des hommes d'affaires réussissent couramment en dépit de leur ignorance de la déclinaison de « rosa ».

S'il n'avait à invoquer que ces deux principes, celui de la gymnastique intellectuelle et celui de l'utilitarisme, le latin aurait de la peine à se justifier; mais il y a une croyance répandue aujourd'hui dans le monde de l'enseignement en Angleterre, qu'aucune emprise des mathématiques et de la science en général sur nos écoles publiques ou secondaires n'a été capable de ruiner, c'est que le latin ouvre en quelque manière la porte à la culture et tend en fin de compte à composer pour la vie une attitude et une tournure d'esprit qui nous éloignent de l'ordre du matériel.

Prenons d'abord l'élève de l'école publique. Il a commencé le latin à l'école préparatoire parce qu'il en aura besoin pour l'école publique : il l'apprend pendant deux ans, trois ans, parce que c'est nécessaire, et avec une molle apathie, sinon avec ennui et à contre-cœur. Ne pas reconnaître le fait serait manquer de loyauté. Pour vingt élèves qui se plaisent à la science, ou dix qui se plaisent à l'histoire et à la géographie, il y en a tout juste un qui prend plaisir à sa grammaire latine. Mais l'élève une fois maître de sa grammaire latine, nous sommes fondés à lui dire que cette étude lui donne la clef de la langue dans laquelle une des grandes races dominantes a exprimé sa conception du devoir et ses vues sur l'univers, et qu'un homme, surtout un membre des classes dirigeantes, s'il ignore la langue qui a permis d'exprimer au moyen âge les no-

tions de jurisprudence, de droit international, de théologie, de philosophie, qui a servi de nourriture intellectuelle à ses ancêtres et à ceux dont il doit prendre la succession dans les œuvres de gouvernement et d'administration, que cet homme ne peut pas avoir une éducation complète. L'élève d'école publique d'aujourd'hui peut briser avec la tradition classique s'il le veut, mais c'est à charge de briser avec ce qui dans le passé de son pays a la valeur la plus réelle et la plus permanente, à charge de perdre l'inspiration qui vient du contact avec les grands penseurs, avec ceux dont les préoccupations n'ont pas été seulement de leur temps, mais subsisteront, comme dit Thucydide, aussi longtemps que la nature humaine restera la même.

Si cela est vrai de l'école publique, combien plus pressant encore est l'avertissement qu'on peut donner à l'élève de l'école secondaire. Pour celui-là, comme s'en rend compte infailliblement quiconque travaille avec lui, toutes les influences qui l'environnent tendent à exalter le côté matériel de l'existence : étroitesse de sa vie à la maison, nécessité pressante pour lui de faire son chemin à l'âge de seize ou au plus de dix-huit ans, défaut fréquent chez ses proches de toute croyance en tout ce qui n'a pas de valeur immédiate, philosophie terre-à-terre de l'homme d'affaires pratique qui l'emploiera, manque de bibliothèque et de tout ce qui peut constituer les fondements sur lesquels il devrait bâtir...; si des influences du dehors peuvent conduire au matérialisme, celui-là n'aura que des vues matérialistes. C'est à lui qu'on peut dire : « Voulez-vous vous appliquer au seul objet qui ne peut être employé à un usage matériel et qui n'a de valeur qu'en lui-même? Virgile, et Catulle, et Horace, et Cicéron, et Lucrèce ne vous assureront aucun avancement dans votre carrière, ne vous rapporteront pas un penny de plus, mais ils sont ceux qui vous rappelleront qu'il existe d'autres richesses que l'argent. »

C'est en fait dans cet esprit que l'étude du latin a été prônée pour les écoles secondaires, qui sont le bastion de l'enseignement de notre pays, et en réponse à cet appel on constate un notable accroissement du nombre des classes de latin dans ces écoles. Les raisons directes de ce fait ne sont pas faciles à déterminer : serait-ce que les anciens comptes sont réglés entre les sciences et les lettres? y aurait-il progrès dans le sens de la largeur d'esprit et meilleure formation chez les parents eux-mêmes? de nouvelles vues se feraient-elles jour dans les écoles secondaires, jadis assez dévoyées?

Ce qui est certain, c'est que la foi en valeur du latin est aujourd'hui profondément implantée et basée non pas seulement sur l'éducation traditionnelle, mais sur la conviction que nous pouvons encore tirer profit de la sagesse du passé. Tant que les prétentions de l'orgueil national ne nous raviront pas cette précieuse conviction, le latin gardera sa place dans les écoles anglaises. S'il meurt, ça ne sera pas parce qu'il est inutile, mais parce que nous aurons cessé d'être dignes de l'étudier.

*
* *

Il peut être intéressant pour le lecteur français de présenter quelques observations concernant les méthodes employées en Angleterre dans l'enseignement du latin et les problèmes particuliers qui se posent.

La méthode d'enseignement traditionnel dans toutes les écoles a consisté jusqu'ici à donner la plus grande attention à l'étude de la grammaire, jointe à la pratique constante de la traduction rigoureuse de l'anglais en latin. On étudiait les auteurs originaux, mais cette étude était plutôt « intensive » qu' « extensive ». Par exemple, on prenait une petite partie d'un livre de Tite-Live ou de Virgile pour le travail d'un trimestre dans une classe d'élèves de seize ans environ, et on étudiait cette partie mot à mot avec le souci d'en tirer profit pour obtenir la correction grammaticale.

Il y a eu dans les trente dernières années deux développements ou modifications de cette méthode. En premier lieu, l'étude des auteurs originaux a tendu à prendre une plus grande importance, aux dépens du soin que l'on donnait auparavant à la « composition ». L'intérêt obtenu par là est, si l'on veut, littéraire plutôt qu'analytique. L'élève est encouragé à saisir en bloc le sens et l'esprit d'une œuvre latine et à s'assimiler autant qu'il est possible le point de vue classique. Selon les termes du rapport du « Board of education » intitulé « Les classiques dans l'enseignement », autrefois on étudiait les classiques comme une chose à part en donnant une attention minutieuse aux formes de la langue. Une des choses qui peuvent les sauver aujourd'hui, c'est de se rendre compte qu'ils peuvent apporter leur contribution à la solution des problèmes du temps présent et de la vie humaine en général. Pour obtenir ce résultat nous devons amener l'élève aussitôt que possible à prendre réellement contact avec la littérature

dans laquelle les anciens ont exprimé leur pensée et consigné leur expérience historique.

Le second changement est, à certains égards, un développement du premier. Il s'agit de la « méthode directe », qui a été brillamment exposée et pratiquée pendant un certain nombre d'années par Dr. W. H. D. Rouse, directeur de la « Perse School » de Cambridge, et par divers autres maîtres classiques bien connus. En peu de mots, cette méthode cherche à étendre le principe de l'assimilation du latin en demandant aux enfants de parler et de penser en latin. On ne parle jamais anglais dans la classe de latin. La conversation y est appliquée aux choses les plus ordinaires de la vie journalière, mais toujours en latin. On ne lit des textes classiques que relativement tard, et on fait très peu de « composition ». Il est impossible en si peu d'espace de faire un exposé complet de cette très intéressante expérience pédagogique. Les auteurs du rapport mentionné ci-dessus n'ont pu se résoudre à en recommander universellement l'adoption, mais l'enthousiasme de ses promoteurs et le fait qu'elle est en accord direct avec les théories pédagogiques d'aujourd'hui sur d'autres matières est très significatif. La difficulté est sans doute d'assurer la « discipline intellectuelle » que comportait l'apprentissage théorique de la grammaire; mais est-il trop aventureux de penser que l'acquisition de cette discipline dépend du soin qu'on apporte à éveiller l'intérêt de l'enfant? Établir la balance entre les deux méthodes, éviter le danger d'être trop rebutant d'une part, et de diminuer le rôle de la réflexion d'autre part, doit être l'œuvre du pédagogue avisé en ce qui regarde les études classiques comme pour toute autre matière. Beaucoup d'écoles qui ne peuvent adopter intégralement la méthode directe profitent au moins des occasions de l'appliquer que peuvent offrir la récitation, la représentation de pièces de Plaute ou d'autres auteurs latins, et même la traduction de textes. Et dans toutes les écoles d'aujourd'hui, même les plus conservatrices, on accorde généralement qu'aucun élève ne peut être considéré comme un « classique » s'il n'a lu abondamment les textes dans l'original et s'il ne s'est assimilé l'esprit de la langue, quelles que soient ses capacités spéciales pour la traduction de l'anglais en latin.

S. R. K. Gurner.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages récemment parus qui ont une portée générale, qui intéressent une discipline, un genre, une doctrine, une méthode, en réservant aux périodiques spécialisés la critique des ouvrages de détail ou de sujet limité. Les auteurs et éditeurs sont priés d'adresser les ouvrages susceptibles d'être annoncés, et éventuellement les notices qui s'y rapportent, au rédacteur en chef de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

Collection d'études anciennes publiées sous le patronage de l'Association Guillaume Budé.

Il faut signaler la faveur croissante de cette Collection qui, d'abord annexe timide et comme tolérée de la série Textes et traductions, mérite de connaître un jour le même succès et la même extension que son aînée. M. J. Malye, délégué général de l'Association, m'écrit en m'adressant les premiers volumes parus : « Nous avons toujours pensé, à l'Association, que l'intelligence des textes avait besoin d'être complétée ou assurée autrement que par des traductions, introductions ou notices. Il y a lieu de songer à une vaste entreprise de travaux de synthèse et d'analyse, pour laquelle nous avons créé cette collection. » A la bonne heure! Il faut se féliciter de tous les efforts qui seront tentés pour élargir la conception primitive, déjà si féconde en résultats, de l'entreprise G. Budé.

Je ne cite que pour mémoire les premiers volumes, déjà anciens, de la collection : l'*Histoire de la littérature chrétienne* (2e édition) de M. P. de Labriolle, et le *Sénèque prosateur* de M. A. Bourgery. Mais il faut une mention spéciale aux *Règles pour éditions critiques* de L. Havet qui, rédigées en vue des éditions Budé, méritent d'être prises pour guide par tout éditeur et sont de nature à ruiner le préjugé encore assez répandu qu'il suffit pour publier un texte de donner quelque lustre superficiel à une édition antérieure.

Peut-on espérer que beaucoup d'éditeurs auront le courage d'appliquer la règle 2 : « Pour que l'édition se suffise à elle-même, le texte sera établi en fonction directe de la tradition manuscrite et non sur la base d'une édition antérieure » ? Et même la règle 3 : « Le texte reposera sur l'ensemble des manuscrits qui peuvent avoir une autorité, et non sur un manuscrit arbitrairement isolé des autres, ce manuscrit fût-il le meilleur » ? Dans le

cadre même de la Collection Budé, ne vois-je pas en rébellion contre la règle 3 certaine édition de Sénèque, et contre la règle 2 certaine édition de Phèdre?

Phèdre, Fables, texte établi et traduit par Alice Brenot (Coll. des Univ. de France). 1924, xvi & 113 pages.

Comment ne pas chercher querelle à l'aimable philologue qui vient de nous donner cette édition quand elle nous dit dans son Introduction (p. xii) : « Lorsque la collation des divers manuscrits ne donne pas un résultat satisfaisant, j'adopte les conjectures proposées par M. Louis Havet dans sa grande édition de 1895, dans la *Revue de philologie*, et dans ses éditions classiques successives, y compris la plus récente, celle de 1923. » N'est-ce pas là contrevenir exactement à la règle 2 de L. Havet : « ... non sur la base d'une édition antérieure » ? Car c'est à peine une circonstance atténuante que Mlle Brenot puisse ajouter de son cru (p. xii) « deux petites corrections personnelles : 2, 5 quae, et 5, 4 praedam <iam> ». — Ceci soit dit sans préjudice de la reconnaissance que nous devons à Mlle Brenot pour le soin et la compétence qu'elle a apportés par ailleurs à cette jolie petite édition.

J'aurais pourtant une autre querelle à lui faire à propos de la traduction, en liaison encore avec les règles de L. Havet, mais j'y reviendrai à propos d'une édition de L. Havet lui-même, cette *Asinaria* qu'il avait préparée en collaboration avec Mlle A. Freté et qui n'a pu être publiée qu'après sa mort :

Pseudo-Plaute, le prix des ânes, texte établi et traduit par L. Havet et Mlle A. Freté. 1925, lxii & 2 × 118 pages.

Suprême manifeste scientifique du maître regretté, ce livre ne contient pas moins de trois thèses.

D'abord, comment faut-il établir un texte? Ce serait trahir l'auteur que de s'attacher uniquement en cette matière aux résultats obtenus. Je laisse à d'autres le soin d'apprécier la valeur absolue des conjectures, des suppressions, des interversions qui ont conduit à émailler le texte d'italiques et à brouiller étrangement la numérotation. Ce qu'il importe de signaler aux apprentis éditeurs, c'est la mise en pratique de la critique des fautes, dont le principe est énoncé p. liii : « Quand on suspecte une leçon, ne la considérer définitivement comme inutilisable que si d'abord on a réussi à deviner par quel procès elle a pu sortir de la variante qu'on lui préfère. Qu'on sursoie à la condamner tant qu'on n'a pas établi une filiation. » La critique des fautes a conduit le maître à faire suivre son édition d'un Catalogue des fautes, tel qu'on voit, rien qu'à le parcourir, par quels procès presque prévisibles le texte original a pu en venir au point d'altération où nous le présentent les manuscrits. Sans entrer plus avant dans l'ex-

posé de la méthode, quelle garantie offrirait la reconnaissance de ce seul principe, si les éditeurs pouvaient se résoudre à en tirer des motifs de défiance et de scepticisme plutôt que des excuses à leurs audaces!

Pour ce qui concerne l'histoire du texte, il faut noter les calculs minutieux des pages XL et XLI, qui conduisent à établir dans la chaîne des exemplaires de Plaute antérieurs à la tradition un manuscrit en minuscule de dix-neuf lignes à la page; puis-je rappeler que par une méthode toute différente, fondée sur la répartition des corrections graphiques (*Mélanges Chatelain, La graphie ei = ī*), je suis arrivé à une conclusion exactement pareille? Le recoupement des deux contrôles permet désormais de considérer cette hypothèse comme acquise.

La seconde thèse du maître est relative à la traduction. On la trouvera exposée aux pages XLIII-LIII. La méthode, résumée à la p. 12 des *Règles critiques*, se formule ainsi : « Se régler sur ce qui est personnel à l'écrivain, c'est-à-dire calquer les procédés de style; en revanche, se désintéresser de ce qui est impersonnel, c'est-à-dire des tournures de syntaxe, qui sont celles de tout un peuple. Une traduction esclave de la syntaxe est *littérale;* une traduction esclave du style est *fidèle*. Qu'est-ce en effet que traduire, sinon renier une syntaxe? » On sait par une communication à la Société des Études latines — et on verra par la traduction même de l'*Asinaria* — comment Mlle Freté s'est faite l'avocat éloquent de cette théorie; moi-même, après avoir débattu la question avec le maître peu de jours avant sa mort, j'ai eu l'occasion d'en reprendre l'examen dans cette *Revue*. Il va de soi qu'une syntaxe ne saurait passer d'une langue dans l'autre; on ne peut pas reproduire en français la syntaxe du latin, sous peine de réaliser je ne sais quel mot à mot juxtalinéaire; mais irai-je jusqu'à « renier » la syntaxe du latin? J'aimerais mieux l'accommoder à celle du français autant qu'il est possible; comme les mots eux-mêmes, la syntaxe doit se traduire, et c'est peut-être bien à cette formule qu'une controverse avec le maître eût pu aboutir. Quant au style, Dieu sait que je le respecte, comme on respecte un adversaire qui vous impose une lutte sévère. Depuis trois ans et plus que je m'applique à en analyser les procédés, je me convaincs de jour en jour davantage qu'une bonne traduction est en effet celle qui rend le style. Quant à savoir comment, c'est une autre affaire. Je ne retiendrai ici qu'un point particulier, en me bornant à rappeler ce que j'en ai dit ailleurs (cf. cette *Revue*, t. II, p. 189 et suiv.); le principe dont l'application constante, scrupuleuse, obstinée, donne à la traduction de L. Havet sa couleur, est celui-ci : « Nous avons visé à conserver l'ordre des mots ou, en autres termes, l'ordre des idées. » Mlle Brenot (qu'elle m'excuse de revenir à elle) ayant à traduire selon la méthode de L. Havet :

> Duplex libelli dos est, quod risum mouet
> et quod prudentis uitam consilio monet,

écrit : « Ce petit livre a un double avantage (pourquoi pas, pour rester conséquent avec soi-même : « double est l'avantage de ce petit livre » ?) : il excite le rire et le sage, dans la vie, est par l'exemple averti. » Que gagnent le sens et le style à ce respect de l'ordre formel qui nous vaut à la fois un malheureux passif, une construction insolite et une fâcheuse amphibologie[1] ?

De même L. Havet, ayant à rendre : « delenire apparas » (v. 434), traduit : « c'est à me flatter que tu t'évertues ». Le relief qui résulte de la traduction française ajoute une intention qui n'est pas dans le texte. J'avoue que je violerai ici sans scrupule l'ordre des mots, qui n'est pas nécessairement l'ordre des idées, et je rendrai ce qui est l'ordre normal en latin par ce qui est l'ordre normal en français : « tu t'évertues à me flatter ». Ou, plus exactement, je ne violerai ni ne respecterai l'ordre des mots : j'en chercherai l'équivalent en français, je le traduirai. Et ne serai-je pas en somme, ce faisant, dans la vraie tradition du maître, si je me rappelle bien certaines de ses leçons d'autrefois?

Il est bien difficile, touchant à la traduction, de ne pas dire un mot d'un petit problème particulier. M. Havet traduit, quand c'est possible, les noms propres, ou du moins les surnoms : Libanus s'appelle « Brindencens » et Dromo « Galopin ». Je sais bien que les comiques, et Plaute en particulier, se plaisent à tirer parti du sens, réel ou supposé, des noms propres (cf. J. C. Austin, *The significant name in Terence*); les noms grecs donnent matière à des jeux de mots : Lycus fait penser au loup, Gelasimus à un bouffon... Mais ce sont là des suggestions, et on en supprime précisément la drôlerie si on traduit en clair. Au reste, comme la plupart des noms ne sont pas traduisibles, ou ne le sont qu'à moitié, il résulte de l'innovation de M. Havet un heurt perpétuel entre les noms d'allure antique et les noms modernisés.

Autre détail : M. Havet, pour réaliser dans la traduction l'effet que devait produire dans le texte l'intrusion de mots grecs, traduit le grec par de l'anglais; ici la recherche de l'équivalent d'un procédé de style conduit, j'en ai peur, à en trahir l'effet, car il s'en faut que le rôle de l'anglais comme langue d'emprunt pour des Français d'aujourd'hui soit comparable à celui du grec pour des Romains du temps de Plaute. De plus l'apparition dans une phrase de traduction d'un « jogging » (706) ou d'un « well boy ! » (Introd., p. LII) fait un effet d'anachronisme que M. Havet lui-même(p. LI-LII) déclare contraire à son principe fondamental, le respect du style.

Il y a une troisième thèse dans ce petit livre si riche : c'est que l'Asinaria n'est pas de Plaute; elle est du Maccus nommé dans le Prologue.

1. La traduction n'est pas de moi! se récriera l'éditrice. En effet, elle est de J. Chauvin et date de 1889; mais est-ce une circonstance atténuante?

L. Havet voit dans certaines particularités prosodiques et métriques, dans une affectation de purisme hellénisant, dans certains traits de langue et de style, des indices d'une rédaction nettement postérieure à Plaute et à Térence. Ce n'est pas là une question à résoudre dans un compte-rendu. Je note seulement que la thèse mériterait d'être soutenue par une plus grande masse d'arguments; en particulier ceux qui regardent la langue sont trop peu probants; l'index de Lodge, que L. Havet a visiblement utilisé pour quelques vérifications, fournirait des éléments de contrôle; j'avoue qu'une première inspection ne m'a rien fourni de convaincant. Un bon nombre de mots qui ne se trouvent qu'une fois dans Plaute sont bien des ἅπαξ de l'Asinaria : « benedice, calcar, casteria, cicatrix, colonus, cliuus, auriculae, aniticula, agnellus, accusatrix... »; mais on remarquera qu'ils sont en majorité ou des termes techniques ou des formations « ouvertes » (diminutifs, noms d'agent), c'est-à-dire des mots rares et tels qu'il s'en trouve à volonté à titre d'ἅπαξ dans chacune des autres comédies. M. Meillet a déjà signalé que le mot « aer » du vers 99 est sans autre exemple chez les comiques, mais c'est à la faveur d'un proverbe que ce nouvel ἅπαξ a passé dans l'Asinaria : « piscari in aere ». Que conclure de tout cela? Ce n'est pas à mon avis une comparaison d'ensemble, de langue à langue et de style à style, qui peut fournir des arguments; aux rapprochements susceptibles de révéler un pastiche dont L. Havet donne deux listes on pourrait en ajouter d'autres (cf. par exemple As., 71, comp. à Trin., 787) sans faire apparaître autre chose que la tyrannie de certaines habitudes de langage. Ce qu'il faudrait, c'est relever dans l'Asinaria des particularités et préférences de vocabulaire ou de syntaxe, des procédés habituels de style, des menus faits, et voir s'ils se présentent avec la même fréquence dans les pièces plautiniennes. L'enquête devrait porter sur le détail, sur ce qui ne s'imite pas, sur ce qui ne frappe pas au premier abord; je citerai comme exemple le « age sis » que Plaute ne semble pas connaître (il n'est d'ailleurs que dans un vers suspect de Capt., 179) et qui se trouve deux fois dans l'Asinaria (93 et 679), une fois, il est vrai, supprimé par L. Havet; de même, le type de disjonction « uerba in pauca » que relève L. Havet mériterait de servir de base à une enquête. Mais je me borne à indiquer ici l'intérêt de la vérification et la méthode qu'il faudrait y appliquer. On verra par les résultats s'il vaut la peine de rejeter les hypothèses ingénieuses de Bücheler, Leo, Schulze, et surtout Marx, sur l'identité de Maccius-Maccus. Je note que dans son étude récente sur Plaute, M.

G. Przychocki, *Plautus*. Kraków, 1925, 534 & xvii pages,

s'en tient à cette identification qui apparaît bien séduisante, si l'on songe que le surnom était dans les habitudes des gens de théâtre et qu'un calembour du type Maccius-Mac(c)us était en quelque sorte attendu, comme

celui de Pappus- (gens) Papia (Pr., p. 15) ou de Vmbra (fém. de Vmber) -umbra (Most., 769-770); peut-être même ce calembour aurait-il sa réplique dans la plaisanterie sur le surnom de Pultiphagus (Most., 828), s'il est vrai qu'il faille interpréter « ma(c)cus » par « puls » (cf. sur ce point une autre étude de M. Przychocki dans la *Revue de philologie*, 1924, p. 149 et suiv. : *De Plauti Pultiphagonide*).

L'ouvrage de M. Przychocki est, hélas! en polonais; mais on en trouvera un sommaire en anglais dans le *Bulletin de l'Académie polonaise des sciences et des lettres* (18 février 1924) avec le sous-titre : *An outline of the productions, dependence and influences*, et un sommaire en français dans le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 6 (juillet 1925). On y verra que M. Przychocki n'a négligé aucun des problèmes essentiels, pas même celui de l'influence de Plaute qui a fixé (tant pis pour Shakespeare, tant pis peut-être pour Molière!) le type de notre comédie européenne.

Le Plaute de M. Przychocki venait peu de temps après celui de M. Michaut; à peine a-t-il paru qu'en voici un nouveau : c'est celui que nous attendions de l'héritage de P. Lejay, si pieusement et si intelligemment recueilli par les soins de M. l'abbé Pichard :

P. Lejay, *Plaute*, ouvrage publié par L. Pichard. Paris, Boivin, 1925, 250 pages. Prix : 9 fr.

On sait que ce volume représente la suite (et, hélas! la fin) de la Littérature monumentale qu'avait entreprise P. Lejay. L'ouvrage se ressent heureusement d'avoir fait partie d'un ensemble; la comédie de Plaute y est rattachée et à ses antécédents latins et à ses origines grecques. Le chapitre sur la transformation de la comédie nouvelle pourra paraître écourté; le plus original est celui qui concerne le développement de la comédie musicale. P. Lejay montre (p. 31) comment Plaute a su s'inspirer de la *satura* dramatique en même temps que de la comédie grecque pour créer une véritable comédie lyrique. « Il a fait de la comédie un opéra-comique; sa grande innovation a été d'introduire le chant et parfois la mimique dansée au milieu d'une action suivie; l'élément musical l'emporte sur le parlé » (p. 10, 11, 13). Outre l'intérêt qu'ont ces considérations pour l'histoire du théâtre en général (P. Lejay montre comment Molière a repris en ce sens la tradition de Plaute), elles sont de grande conséquence pour l'interprétation littéraire et grammaticale. On commente d'ordinaire le texte de Plaute comme on ferait celui de Cicéron ou d'Ovide, ou comme celui des « tragédies verbales » de Sénèque; il faut expliquer la comédie plautinienne un peu comme un livret, avec le souci constant des différences entre le « deuerbium » et le « canticum » et surtout avec la pensée de toutes les inconséquences et particularités, des gaucheries d'une part, des affectations de l'autre, qu'a pu conditionner la forme rythmique ou mélodique.

Pour la partie historique de la démonstration, on attendrait plus de développement, plus de faits, plus de documents; il est hors de doute que l'auteur eût ajouté beaucoup à sa rédaction première; on a l'impression d'être devant un canevas remarquablement utilisé par le réviseur, mais qui attendait un enrichissement nécessaire. Pour ce qui concerne la grammaire et le style, P. Lejay s'est réservé d'y revenir dans une seconde partie où ne manquent pas les remarques ingénieuses et fécondes. Il rattache fort heureusement Plaute pour le style comme pour la métrique « à une tradition ancienne, celle du « carmen », celle de ce style orné, balancé, sonore, dont les origines plongeaient dans le passé italique » (p. 225). On reconnaît là le développement d'une idée que l'auteur avait mise en lumière dans le premier volume de sa *Littérature*, et qui mérite d'être suivie à travers tout le développement de la poésie latine. Je note seulement qu'à la p. 227 il conviendrait de ne pas confondre avec ceux qui représentent la tradition romaine le Grec Andronicus qui, ainsi que P. Lejay l'a justement fait observer dans le volume précédent, a transporté en latin les procédés grecs.

Dans ce chapitre de la langue et du style, je ferais quelques restrictions en ce qui concerne la question de l'ordre des mots. Les observations de la page 233 sont fondées sur des notions un peu sommaires, provisoires, et dont plusieurs ont été révisées depuis la rédaction première de l'ouvrage.

Et je serais porté aussi à faire des réserves sur le jugement porté sur la qualité de la langue de Plaute. Les anciens tenaient cette langue pour un modèle de pureté; j'ai peur que ce ne soit pas au sens où l'entend P. Lejay quand il dit (p. 245) : « Toutes ces qualités font de sa langue le plus pur des latins qu'on ait jamais parlés », et surtout quand il reprend pour le confirmer le jugement de G. Boissier (*ibid.*) : « Il est certain qu'il n'y a personne, dans toute la littérature latine, qui ait parlé une langue meilleure que Plaute. » Il faut s'entendre. Quand les anciens déclaraient que Plaute était un modèle de bonne langue, ils étaient hantés par l'idée de la « latinitas », c'est-à-dire de l'intégrité de la langue latine vis-à-vis des dialectes, des provincialismes, de la « peregrina insolentia »; et il est certain que Plaute, de tous ceux de son siècle que nous connaissons, a été celui qui a le mieux affirmé la précellence du langage romain. De là à déclarer que nul Latin n'a écrit mieux que lui, il y a de la marge, et quand G. Boissier note que « l'impression qu'on éprouve en le lisant est tout à fait celle que laisse Molière » (entendez en ce qui regarde les mérites de l'écrivain), j'en suis tout à fait d'accord, mais c'est en ce sens que Plaute, comme Molière, écrit une langue spontanée, désinvolte, peu soucieuse de la correction pédante et de la « pureté », au sens que nous donnons d'ordinaire à ce mot.

Entre le chapitre initial, qui est d'histoire littéraire, et le chapitre

final, qui est relatif à la langue, le corps du volume est consacré à des notices sur chacune des pièces de Plaute. Chacune est à recommander comme introduction à la lecture ou au commentaire du poète comique. Mais il est superflu d'en démontrer ici par le menu l'intérêt, qui consiste surtout en ce que l'auteur a su se remettre à la lecture de Plaute avec sa vivacité et sa spontanéité coutumières.

Ce que je tiens surtout à ne pas faire oublier, c'est que le livre de P. Lejay est avant tout un chapitre d'histoire littéraire, une partie intégrante de ce monument inestimable, si savant et si personnel à la fois, dont la mort de P. Lejay nous a privés. A ceux qui nous rendraient le service de reprendre et de continuer son œuvre, j'aimerais dédier cette observation de la p. 216, qui pourrait bien être appelée à renouveler nos études d'histoire littéraire : « Les conjectures des savants modernes procèdent uniquement de la logique, le guide le plus trompeur quand il s'agit de littérature (et quand il s'agit de langue, donc !). Comme on voit que la logique de Leo n'est pas celle de Ribbeck et que la logique de Ribbeck n'est pas celle de Ritschl, il y a des chances pour que la logique de Plaute n'ait été ni celle de Ritschl, ni celle de Ribbeck, ni celle de Leo. »

Dirai-je une fois de plus quelle reconnaissance nous devons à M. Pichard pour nous avoir restitué, au prix de quelles peines et avec quelle compétence, tout ce qui pouvait être sauvé d'une œuvre dont le seul début contenait déjà de si belles réalisations[1] ?

Tacite, Annales, t. III, livres XIII-XVI, texte établi et traduit par H. Goelzer (Coll. des Universités de France). Paris, les Belles-Lettres, 1925, 2×568 pages.

Un des mérites de la Collection Budé aura été de drainer, si l'on peut dire, l'activité des philologues, en profitant des réserves accumulées d'un travail qui n'attendait souvent pour se réaliser que l'occasion offerte d'une collaboration. Une fois de plus il y a lieu de signaler tout ce que la Collection doit à M. H. Goelzer, toujours appliqué à tenir son enseignement en liaison avec son travail scientifique. Après sa double édition des *Histoires*, celle du début des *Annales*, sa collaboration aux *Opera minora* de Tacite, voici le troisième volume des *Annales* : livres XIII à XVI. Une fois de plus, il faut louer la probité scientifique, poussée jusqu'au scrupule, qui conduit l'auteur, très sévère pour lui-même, à ne rien négliger de ce qui a été fait avant lui et à accueillir toutes les collaborations. Il est impossible de mentionner cette édition sans signaler en même temps l'article généreux du *Bulletin de l'Asso-*

1. Parmi quelques fautes typographiques insignifiantes que j'ai relevées, je signale à M. Pichard, p. 225, un « altérations », qui recouvre, j'imagine, un « allitérations ».

ciation G. Budé, n° 8, juillet 1925, p. 24-31, par lequel M. Goelzer attire l'attention sur la découverte récente de M. Grat; on sait qu'il s'agit d'un manuscrit délaissé jusqu'ici, le Vaticanus 1958 (S), qui remonterait à la même source que le Mediceus II (M), mais aurait plus d'une fois conservé mieux que lui la bonne leçon. Les sondages dont M. Grat a publié les résultats dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. XLII, 1925, ont été faits sur les *Histoires*, mais il est légitime de penser, en dépit de la réponse négative donnée à M. Goelzer sur un point précis (p. 30 du *Bulletin*), que les *Annales* ne profiteront pas moins de la découverte. Quant à savoir dans quelle mesure l'excellence de S repose sur une bonne tradition ou sur un travail de réviseur, c'est une question qui ne pourra être examinée qu'après une publication plus complète des collations de M. Grat. Ce sera l'occasion de revenir sur l'ensemble des éditions de Tacite que nous devons à l'activité inlassable de M. Goelzer.

Est-ce une façon de préluder à son transfert dans la chaire de « poésie latine » à la Faculté des lettres? M. Goelzer nous donne en même temps que la fin de son Tacite le commencement d'un Virgile :

Virgile, *Bucoliques*, texte établi et traduit par H. Goelzer. (Collection des Universités de France.) Paris, les Belles-Lettres, 1925, XLII & 2×81 pages.

Substantielle introduction de XLII et 20 pages, complétée par des notices historiques et explicatives en tête de chaque églogue et des notes de bas de page aussi abondantes que le permet la disposition typographique. On y trouvera plus d'une heureuse suggestion, comme celle qui a trait au « comique » de Virgile (p. 13), dont on sait que déjà Servius s'était avisé. On y observera encore le même souci de probité scientifique qui fait évoquer et confronter toutes les théories (dans l'interprétation de l'églogue IV, il me paraît tout de même difficile d'accorder l'explication de M. S. Reinach avec celle de M. Plessis)[1]. Ce scrupule est poussé si loin que M. Goelzer a cru devoir compléter son Introduction en ce qui concerne la vie de Virgile par un article fort intéressant du *Bulletin de l'Association G. Budé* (1925, n° 9, p. 27-44), qui est une critique approfondie des récents travaux de M. de Witt; oserai-je suggérer à M. Goelzer que p. 31 le nom de « Noctianus » donné par le poète à son adversaire « Luccius » ou « Lucianus » pourrait bien être un surnom ironique par substitution plaisante de la nuit (Noct-) au jour (Luc-?).

1. On sait que la question, à laquelle les recherches de Norden (*Die Geburt des Kindes*) ont fait faire un notable progrès, est encore loin d'être entièrement élucidée; M. W. A. Heidel vient d'en exposer à nouveau les principales données : *Vergil's messianic expectations*, dans *American Journal of Philology*, 1924, p. 205-237.

M. Goelzer se défend de partager le préjugé qui fait dépendre la valeur d'une édition du nombre des conjectures nouvelles qu'elle apporte; il accepte le texte traditionnel et prend à tâche de l'expliquer par une traduction solide, scrupuleuse, et qui n'esquive aucune difficulté[1].

Éditions de Tibulle :

« L'œuvre de Tibulle a été, au cours du XIXe siècle et plus récemment, l'objet d'études nombreuses et variées; depuis vingt ans les éditions se succèdent... » — « Le texte de Tibulle est aussi bien établi qu'on peut le demander, étant donné les éléments qu'on possède aujourd'hui; il n'y subsiste qu'une vingtaine de passages irréductibles, qui exerceront la sagacité des philologues jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent à leur secours. » — « Nous avons aujourd'hui pour le *Corpus Tibullianum* un texte... tel qu'on n'en pourra avoir de plus pur tant qu'on n'aura pas découvert un manuscrit nouveau. »

Qui parle ainsi? Trois philologues qui, après avoir paru disposés à prendre chacun à son compte la question de l'un d'eux : « Pourquoi une nouvelle édition de Tibulle? », entreprennent tous les trois la même année de nous offrir cette édition nouvelle!

Tibulle et les auteurs du « Corpus Tibullianum », texte établi d'après le *Manuel de critique verbale* de M. L. Havet, par L. Pichard (Bibl. de l'École des Hautes Études, fasc. 241). Paris, Champion, 1924, XLV & 182 pages.

Tibulle et les auteurs du « Corpus Tibullianum », texte établi et traduit par M. Ponchont (Coll. G. Budé). Paris, les Belles-Lettres, 1924, XLIV & 2×197 pages.

Albi Tibul i els autors del « Corpus Tibullianum », text i traducció de C. Magrinyá i J. Minguez. Barcelona, Fundació Bernat Metge, 1925, LXXXI & 2×65 pages.

Est-il besoin de dire que chacun des trois auteurs a pour son entreprise des circonstances atténuantes à invoquer? Les deux derniers ont travaillé pour les Collections G. Budé et Bernat Metge. M. Ponchont nous offre en tête de chaque Élégie une notice qui fournit au lecteur le minimum d'explications préliminaires indispensable, pratique dont P. Le-

1. Signalerai-je un lapsus, 5, 12, où les brebis prennent la place des chevreaux? 4, 45, il ne ressort ni du texte ni de la traduction que le sandyx soit une plante; 3, 38, il y a une difficulté que la traduction ne résout pas : la vigne sculptée au tour? Le « arbustum » traduit par « verger » (2, 13), ou par « plantation » (1, 39), doit être, comme ailleurs dans Virgile, « la vigne mariée à l'ormeau » (2, 70 : « uitis in ulmo »). Faut-il s'imposer (*passim*) de traduire « capellae » par « petites chèvres », alors que « caprae » semble n'être pas virgilien? Le « pascentur in aethere cerui » de 1, 59 est-il bien défendable contre la leçon du Mor. IV de Ribbeck « in aequore » après le βοσκήσει πόντου κῦμα θοὰς ἐλαφρούς de l'Anthologie.

jay a tiré un si heureux parti pour sa grande édition des *Satires* d'Horace et qu'on ne saurait trop recommander aux auteurs d'éditions scolaires.

Quant à l'établissement du texte, qu'en pourrait-on dire après le préambule mis par les auteurs eux-mêmes en tête de leurs éditions respectives? M. Ponchont a eu la bonne fortune de recueillir une série de conjectures de L. Havet, dont sa Préface fait le plus grand état, mais qu'en somme il se garde d'utiliser, sauf quatre ou cinq exceptions. M. Magrinyá ne fait pas de critique et se borne à nous offrir un semblant d'apparat où AV et les manuscrits italiens se partagent ses faveurs.

Toute autre est l'attitude de M. Pichard. Le texte de Tibulle passe pour correct? Qu'à cela ne tienne! Nous allons le soumettre à l'épreuve de la suspicion méthodique, et voici du coup un vaste champ ouvert à la critique.

L'originalité de l'édition de M. Pichard, c'est d'être non pas une édition de Tibulle au sens littéral, mais un exercice de critique verbale à l'occasion du texte. L'auteur s'est proposé d'appliquer au texte de Tibulle la méthode exposée dans le *Manuel* de L. Havet, dont sa préface contient, de la page XVI à la page XLV, un résumé tout à fait remarquable. La lecture de cet exposé simple, clair et rigoureux sera profitable aux étudiants et peut-être à plus d'un éditeur pour qui le *Manuel*, par la faute de son prix — ou de sa dimension — est resté jusqu'à ce jour un trésor inviolé.

La règle fondamentale de M. Pichard est de ne défendre aucune leçon, aucune conjecture, de n'avancer aucune suspicion qui ne soit fondée sur un principe du *Manuel*, si bien que le commentaire qui accompagne l'apparat critique consiste essentiellement en des renvois explicatifs. Interprète fidèle et critique averti, M. Pichard a fait siens les procédés et l'esprit de son guide, au point qu'on ne sent nulle part l'effort d'adaptation et d'appropriation.

Sachant ce qu'est la méthode de ce guide, on ne s'étonnera pas que l'éditeur prenne à tâche d'expliquer le texte plutôt que de le restaurer. De là d'abord une impression de sécurité, de confiance, puis peut-être, à la longue et par réaction, je ne sais quel sentiment d'inquiétude qui tient précisément à la facilité apparente des explications : les divergences, les erreurs, les anomalies mêmes apparaissent si évidemment et si naturellement prédéterminées que le sentiment salutaire de la difficulté s'évanouit. On a quelquefois l'impression — comment dire? — que le texte des manuscrits, étant ce qu'il est, s'explique parfaitement, mais que, s'il était autre, il ne s'expliquerait pas moins bien. Et rien, ou presque, n'étant obscur, on s'attend dans chaque cas à remonter sans beaucoup de peine du texte transmis au texte original.

Ajoutons tout de suite qu'il s'en faut que les résultats positifs que nous fait espérer cette méthode soient insignifiants. Aux conjectures de M. Havet, l'auteur ajoute maintes hypothèses, propositions, suspicions, dont les principales auraient mérité d'être récapitulées dans un exposé préliminaire.

Un autre mérite original de cette édition est d'étendre et d'enrichir jusqu'à la limite du possible l'apparat critique. Je ne parle pas seulement du travail de collation fourni par M. Pichard (nouvel examen du ms. A); mais son apparat critique est pour ainsi dire à trois degrés. D'abord, aux variantes des manuscrits principaux il ajoute celles des Excerpta *f* et *p*, en les soumettant à une critique spéciale, qui tient compte des conditions particulières où se trouve un colligeur de citations. Ensuite l'auteur s'attache à réunir, à propos d'un passage donné, des passages correspondants de poètes et de prosateurs qui peuvent attester l'existence d'un cliché ou d'un thème. L'ensemble des citations ainsi recueillies (parfois l'auteur se contente à tort de fournir une référence, sans donner le texte invoqué) constitue dans chaque cas une sorte de collation d'un « locus communis » dont le souvenir ou la réminiscence a pu influencer le poète.

Peut-être M. Pichard n'a-t-il pas tiré tout le parti possible de cette espèce d'apparat de fortune. D'abord il aurait pu saisir l'occasion d'indiquer dans une préface l'intérêt général des rapprochements de cette nature, qui peuvent conduire à fonder toute une théorie de l'imitation, de la réminiscence et de la suggestion dans la poésie latine. Ensuite il arrive que le texte qu'il adopte ne tienne pas compte de la correspondance signalée (ainsi III, 7, 60; III, 7, 68 et *passim*). Enfin il va sans dire que cette collation des passages parallèles ne prétend pas être exhaustive : je vois signalé par M. Schuster (Wiener Studien, vol. XLII, p. 178 et suiv.) un rapprochement de I, 3, 14, avec Ov., *Rem. am.*, 213, qui semble bien appuyer la leçon *respiceret* de AV contre le *respueret* de l'Aldine, qu'adopte M. Pichard. Et ceci pourrait être l'occasion d'une dernière chicane à l'auteur : il n'a pas eu les moyens d'utiliser comme il convenait la bibliographie de ces dix dernières années, qui aurait pu fournir une ample matière à sa sagacité. Nombreux sont les travaux récents qui ont mis en lumière l'importance des relevés d'expressions, formules, lieux communs, qui constituent la tradition de la poésie romaine. Un dépouillement de ces travaux de détail est devenu nécessaire et pourrait servir à fonder toute une théorie de l'histoire littéraire. Mais c'est un sujet sur lequel je reviendrai à loisir une autre fois.

Il me reste à louer en quelques mots l'édition catalane de M. C. Magrinyà. Elle contient en une Introduction de quatre-vingts pages l'essentiel de ce qu'on sait du Corpus et de l'histoire du texte. Excellente mise au point, qui, inspirée à vrai dire elle aussi surtout des travaux d'avant-

guerre, ne néglige rien de ce qui intéresse l'auteur, sa vie, son œuvre, la composition du Corpus, la chronologie, le style, les imitations. Lecture à recommander aux étudiants pour qui le catalan n'est pas lettre morte.

C'est l'occasion de rappeler que la Collection catalane des classiques latins semble avoir à cœur de ne pas se laisser devancer par son aînée française; grâce à l'esprit d'organisation et à l'entrain communicatif de M. J. Estelrich, les volumes se succèdent rapidement. Voici qu'il m'en arrive quatre à la fois :

Cicero, Orationes, I, (Pro P. Quinctio, Pro Sex. Roscio, Pro Q. Roscio Comoedo, Pro Tullio), recogn. J. M. Llebera et J. Estelrich, 1923, viii & 128 pages.

Q. Curtius Rufus, Historia d'Alexandre el Gran, I, libr. III-IV, text i trad. del Dr. Manuel de Montoliu, 1925, xlii & 103 pages.

Ausonius, Obres, I, de C. Riba i A. Navarro, 1924, xviii & 116 pages.

Propertius, Elegies, de J. Balcells i J. Minguez, 1924, xxvi & 141 pages.

Chacune de ces éditions est préparée avec soin, bien présentée, bien imprimée; peut-être faut-il se louer en somme de ce qu'elles sont faites surtout pour un public neuf qu'il s'agit d'initier aux classiques : il en résulte que les auteurs s'attachent à reprendre, sans rien oublier et sans rien négliger, toutes les questions qui intéressent leur texte, et chacune d'elles constitue ainsi une mise au point dont tout lecteur peut faire son profit.

J. Marouzeau.

Œuvres d'Horace. Texte latin avec un commentaire critique et explicatif par F. Plessis, P. Lejay et E. Galletier. *Odes, Épodes et Chant séculaire,* publiés par Fréd. Plessis. Paris, Hachette, 1924. In-8°, lxxvii-396 pages. Prix : 35 fr.

Ce volume forme le premier tome des *Œuvres d'Horace* publiées dans la « Collection des Éditions savantes » de Hachette. Les Satires avaient été éditées en 1911, on sait avec quelle érudition et quelle conscience, par les soins de P. Lejay; M. Galletier prépare les Épîtres et l'Art poétique. Il faut souhaiter qu'il ne tarde pas trop à nous donner son ouvrage, de façon que nous ayons en France une édition complète et moderne d'Horace.

Poète lui-même, M. Plessis s'est chargé de la partie la plus délicate et la plus gracieuse de l'œuvre d'Horace. Nous savions, par l'édition scolaire qu'il a publiée en collaboration avec P. Lejay, ce que nous étions en droit d'attendre de lui. On retrouvera dans le gros livre les mêmes qualités de sensibilité et de finesse qui faisaient le mérite du petit. Du reste, en bien des cas M. Plessis n'a rien changé à sa rédaction primitive.

La vie d'Horace est restée la même, sauf une addition (page xv) nécessitée par les nouvelles fouilles faites sur l'emplacement présumé de la maison d'Horace; le chapitre sur la métrique et la prosodie n'a pas changé, non plus que les notices placées en tête des Odes. Il n'y a de nouveau qu'un chapitre sur le texte d'Horace dû à M. Galletier, et une note bibliographique extrêmement courte. Par contre, l'apparat critique (dû à M. Galletier) et le commentaire explicatif ont été approfondis et développés.

Il est difficile de trouver du nouveau sur Horace; et, d'autre part, l'éditeur moderne est plutôt accablé que servi par la masse de commentaires anciens et modernes auxquels il doit recourir. M. Plessis a su à la fois prendre parti et se garder de la prolixité, et son commentaire, en ne négligeant rien d'essentiel, est resté sobre. C'est là une grande qualité. Parfois, pourtant, le grammairien trouverait à ajouter ou à rectifier au commentaire du poète.

P. LXXVII, § 43. M. Plessis écrit : « A la troisième personne du pluriel du parfait Horace a fait brève l'avant-dernière syllabe (*Epod.*, 9, 17 : *uertĕrunt*), tandis qu'il la laisse longue, *Carm.*, III, 6, 7, dans *dedērunt.* » Or, historiquement, c'est *uertĕrunt*, de **uert-ĭs-ont*, qui est la forme ancienne : l'*ē* de *uertērunt* est analogique de la troisième personne du pluriel en *-ēre : uertēre*. § 45. La variation de quantité de *Prōserpina*, *Prŏserpina* tient à ce que les Latins voyaient dans la première syllabe du mot le préfixe *prŏ-* qui admet les deux quantités.

Od., I, 4, 1, *soluitur acris hiems*. M. Plessis cite en note d'Ennius *acer hiemps :* on aurait aimé une note sur les masculins et féminins du type *ācer*, *acris;* I, 9, 13, *fuge quaerere :* si la doctrine est épicurienne, l'expression semble bien être une réminiscence de Lucrèce; I, 11, 3, *ut melius, quicquid erit, pati :* il n'y a pas « ellipse » de *est*, mais un type normal de phrase nominale; I, 12, 3-4, *cuius recinet iocosa nomen imago : imago* = *simulacrum*, également expression lucrétienne, cf. *De rerum nat.*, 4, 571; I, 14, 2, *fortiter :* le sens physique est aussi le sens premier; I, 15, 13 (et *passim*), *nequicquam :* la forme correcte est *nequīquam;* c'est celle que donne Vollmer; on aimerait connaître l'état de la tradition manuscrite sur ce point; I, 16, 18, *altis urbibus :* renvoyer à Virgile, *Georg.*, I, 485-486; I, 32, 15, *dulce lenimen :* il serait utile de connaître l'usage que fait Horace de ces noms en *-men;* II, 6, 13-16, la rédaction de la note est ambiguë; on ne peut dire que *terrarum* « dépend aussi bien de *omnis* que de *angulus* du vers suivant »; un génitif comme *terrarum* ne peut « dépendre » de l'accusatif *omnīs*, et la construction est très simple : *ille terrarum angulus mihi ridet praeter omnis* <*angulos*> ; *certat* avec le datif est sans doute inspiré de la construction grecque πάχομαί τινι; II, 8, 19, *relinqunt :* est-ce une graphie attestée par les mss. et par lesquels? Vollmer a *relinquont;*

d'autre part, II, 10, 4, M. Plessis écrit *iniquum;* II, 9, 17, *desine mollium querellarum :* construction grecque παύομαί τινος; pour la graphie *querellarum*, la note est vague, et demanderait a être précisée; il est évident que la graphie *-ella* dans ce type de mots a été favorisée par une confusion avec les diminutifs du type *puella;* II, 10, 24, *uento nimium secundo / turgida uela :* est-il utile de noter qu'il ne faut pas rattacher *nimium* à *turgida?* la place même de l'adverbe l'indique assez clairement; II, 18, 19 (et *passim*), *sepulchri :* lire *sepulcri;* il n'y a jamais eu de *h* dans le mot; III, 5, note 38 : *bonus* ne sort pas de *duonus*, mais de *duenos;* III, 6, 6, *hinc omne principium :* ici non plus il n'y a pas à suppléer *est;* c'est un autre type de phrase nominale; IV, 9, 4, *loquor :* évidemment Kiessling a tort : Horace écrit *loquor* dans le sens de *ēloquor;* cet emploi du simple pour le composé (*dare* pour *ēdere*, *pellere* pour *expellere*, etc.) est une des caractéristiques de la langue poétique; *Épodes*, 2, 4, *faenore :* mieux vaut écrire *fēnore;* il n'y a pas de diphtongue dans la forme; 2, 51, il est inutile d'imaginer que *intonata* est une forme déponente; les participes en *-to-* ont indifféremment le sens actif ou passif, cf. *cenatus*, *pransus*, *pōtus*, *scītus*, etc.; 2, 66, *Lares :* Vollmer a *Laris* : comment se partagent les manuscrits?; III, 5, *edit* (= *edat*) est défini un « subjonctif archaïque sous lequel se cache probablement un ancien optatif »; la rédaction est singulière : *edim*, comme *uelim*, *sim*, *siem*, est un optatif auquel a tendu à se substituer à date récente un subjonctif analogique *edam;* mais l'optatif ne se cache pas; il est au contraire assez visible à qui sait lire; 5, 50, *arbitrae* : le sens de *testis* est le sens étymologique, comme il eût été facile de le montrer; 6, 15-16, il n'y a pas d'ellipse dans l'emploi de *an;* et du reste toutes les explications grammaticales par l'ellipse doivent être revisées : l'ellipse est une figure de style et non une figure de grammaire.

M. Plessis n'aime pas Épicure et sa doctrine, et il ne se fait pas faute de le montrer. Mais cette aversion ne va pas toujours sans partialité. Ainsi, à propos de l'ode 34 du livre I, il écrit qu' « Horace s'inspire ici d'un sentiment très humain et très juste : en présence d'un danger physique, l'homme, comprenant sa faiblesse et qu'il est aux mains d'un pouvoir supérieur, revient à la croyance religieuse. Cette ode, fort belle, est dirigée contre l'épicurisme ». Passons sur le « fort belle », jugement qu'on peut ne pas partager. Mais, loin d'être dirigée contre l'épicurisme, l'ode est, au contraire, le développement d'un thème banal qu'on trouve tout au long dans Lucrèce, soit au début du livre III, soit au livre V, 1218 et suiv. :

> praeterea cui non animus formidine diuum
> contrahitur, *etc...*

Le *ualet ima summis / mutare* n'est que la reprise des vers 1233 et suiv., *usque adeo res humanas uis abdita quaedam...* Mais M. Plessis n'aime

pas citer Lucrèce. Au livre II, ode 10, v. 10 et suiv., *celsae grauiore casu / decidunt turres, feriuntque summos / fulgura montis,* on cherche en vain un renvoi à Lucrèce, V. 1127 et suiv., *inuidia quoniam, ceu fulmine, summa uaporant / plerumque et quae sunt aliis magis edita cumque.* Ailleurs, II, 14, 21, il renvoie bien à Lucrèce, III, 894-896, pour noter que « la comparaison est toute à l'avantage d'Horace », sans indiquer que Lucrèce parodie dans le passage qu'il cite le ton déclamatoire et conventionnel des lamentations funèbres; II, 16, 21, *non enim gazae neque consularis / summouet lictor tumultus / mentis :* là aussi, la réminiscence de Lucrèce, II, 37 et suiv., est évidente, comme le montre la reprise de *gazae* par Horace; M. Plessis n'en fait pas mention; Ode 16, 38, le *malignum sperne uolgus* est une imitation du passage bien connu d'Épicure : « Je n'ai jamais cherché à plaire à la foule... »; elle n'est pas indiquée; IV, 4, 28, *fortes creantur fortibus et bonis :* c'est le même développement que dans Lucrèce, III, 741 et suiv.; il n'en est pas fait mention; IV, 7, 15, *nos, ubi decidimus, quo pius Aeneas, quo Tullus diues et Ancus* est la reprise de Lucrèce, III, 10, 25, *lumina sis oculis bonus Ancus reliquit;* le rapprochement n'est pas fait.

L'impression est correcte. P. LVI, l. 3 du bas, lire *Gemblacensis;* p. 28, ode 7, 30, lire *fortes;* p. 29, ode 8, v. 7, rétablir un ? après *frenis;* p. 51, n. 30, lire *iuuenca;* p. 180, n. 11, lire δώματ'; p. 188, ode 5, v. 11, lire *aeternaeque.*

A. ERNOUT.

J. SVENNUNG. *Orosiana.* Syntaktische, semasiologische und kritische Studien zu Orosius. Inaugural Dissertation. Uppsala, A.-B. Akademiska Bokhandeln, 1923, I-V, 1-201 pages in-8°.

Avant de faire à la dissertation inaugurale de M. Josef Svennung les compliments qu'elle mérite, je demande la permission de lui adresser quelques critiques. Sans doute, l'auteur ne s'est pas proposé de donner une étude complète de la latinité d'Orose, et le titre même de son travail suffit à indiquer qu'il n'a voulu s'occuper spécialement que de certaines particularités de syntaxe ou de sémantique relevées dans l'œuvre de l'historien, en y joignant des remarques touchant l'établissement du texte; mais, même en considérant de ce point de vue l'objet de ses recherches, les lecteurs marqueront, je pense, quelque étonnement de voir qu'au lieu de commencer par les éclairer sur la valeur du texte dont il s'est servi, M. Svennung a relégué à la fin de son livre les observations fort importantes qu'en bonne logique il aurait dû placer au début : car il il semble bien qu'avant de raisonner sur un texte il convient tout d'abord d'en bien établir l'authenticité et la valeur exacte.

De même, dans le détail du plan suivi pour la critique des particularités relatives à la syntaxe, par exemple, on aperçoit quelque confusion entre

des faits qui, au lieu de se rattacher logiquement à l'étude de la syntaxe, relèvent plutôt de l'emploi des parties du discours, c'est-à-dire de l'examen de certaines qualités propres au style de l'auteur (emploi des adjectifs et des noms de nombre, pléonasmes dans l'usage de quelques relatifs ou de certains pronoms indéfinis, emploi de quelques particules, etc.), ou appartiennent au domaine de la sémantique (emploi de *qualis* au lieu de *quis* ou *qui*, de *toti* au sens d'*omnes*, de *duo* pour *ambo*, de *aut* mis pour *an*, etc.). Enfin on ne voit pas toujours très bien pourquoi, au lieu de fondre certaines remarques de grande valeur dans son développement général, M. Svennung en a traité sous forme d'*excursus*; je songe notamment à *de* = *ab* avec le passif (p. 33), à *pro* = *de* avec les verbes « demander » ou « dire » (p. 37), à l'expression *super mensam*, « à table » (p. 50), etc. Il s'agit proprement ici de changements de sens, c'est-à-dire de sémantique, comme dans d'autres cas semblables, et c'est plutôt sous la rubrique *sémantique* (ou *sémasiologie*) qu'il eût été logique d'en parler[1].

Je sais bien que, le plus souvent, la rubrique *excursus* est justifiée par ceci que, trouvant dans un auteur autre qu'Orose des remarques intéressant l'histoire de la langue latine et qu'il eût été dommage de laisser perdre, M. Svennung n'a pas voulu rompre l'unité de son travail en y introduisant des commentaires, à proprement parler, étrangers au sujet. Il n'en reste pas moins que ces *excursus* ne sont pas toujours à la place qu'ils auraient dû logiquement occuper (ainsi que je l'ai montré ci-dessus) et qu'il eût été facile d'en incorporer la substance dans certaines divisions ou subdivisions du livre.

Ces critiques s'inspirent surtout, on le voit, des idées d'ordre et de méthode auxquelles l'enseignement de la grammaire nous a habitués depuis de longues années; toutefois nous aurions mauvaise grâce, en insistant davantage, à paraître reprocher à l'auteur ce que nous appelons, nous, un défaut de composition, mais ce que d'autres peuvent considérer et considèrent en fait comme un procédé commode.

Ces réserves faites, il convient de ne pas marchander à M. Svennung les éloges que méritent ses études, même quand elles nous paraissent être un peu décousues.

Le travail s'ouvre par une bibliographie assez complète[2] de tous les

1. M. Svennung en convient lui-même implicitement, car il a inséré, p. 109, n. 1, une remarque où il dit qu'il a eu l'occasion de faire dans les pages précédentes un certain nombre de remarques qui sont plutôt sémasiologiques que syntaxiques ou qui se rattachent aussi bien à l'une qu'à l'autre de ces deux parties de la science du langage.

2. Je me permets de signaler à M. Svennung qu'il aurait pu trouver dans mon *Étude lexicographique et grammaticale de saint Jérome* (Paris, Hachette, 1883) et surtout dans mon livre sur *Le latin de saint Avit* (Paris, Alcan, 1909) des renseignements utiles sur certains points de syntaxe historique.

ouvrages généraux concernant l'histoire du latin et aussi des lexiques, livres, opuscules, dissertations, etc., où il est parlé d'Orose et de sa latinité, puis l'auteur entre en matière et on voit d'abord que les divers sujets abordés par lui sont étudiés avec une compétence qui fait honneur à sa science personnelle, mais aussi à l'enseignement et aux conseils de maîtres éminents comme MM. Löfstedt et Salonius. Ses recherches ont conduit M. Svennung à des découvertes parfois très intéressantes : ainsi il nous apprend qu'Orose remplace volontiers par *per* avec l'accusatif la préposition *ab* et l'ablatif pour signifier l'agent du passif (p. 30 et 31, 22 exemples); or, de cet emploi sont sortis l'espagnol et le portugais *por* ainsi que le français *par*. Sans doute, le fait n'est pas spécial à Orose[1], mais ce qui est intéressant, c'est qu'on en trouve tant d'exemples chez un écrivain, Espagnol d'origine. Je tiens aussi à appeler l'attention sur la discussion des exemples qui font voir comment le latin *pro* a fini par signifier « pour », c'est-à-dire « en faveur de » (p. 37 et suiv.), sur la substitution progressive de *pro* à *de*, après les verbes signifiant « s'enquérir, demander, etc.[2] », sur le développement du sens particulier de *super* dans les expressions comme « inter Colchos qui sunt *super* Cimmericum mare » (Oros., *Hist.*, I, 2, 36) et qui annoncent déjà notre « Châlons-sur-Marne » (cf. Oros., *Hist.*, VII, 19, 5 : « Haud longe a Circesso *super* Euphratem interfectus est »), sur l'emploi impersonnel de certaines formes verbales (p. 79 et suiv.) et réciproquement sur l'emploi personnel de certains impersonnels (p. 80). Dans le livre de M. Svennung, il y a beaucoup de pages de cette sorte et précieuses à consulter; mais je me borne à l'essentiel, et je crois en dire assez pour que les érudits et aussi les étudiants éprouvent le besoin de profiter largement de la finesse et de la pénétration de l'auteur.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, consacrée à la sémantique, j'ai noté les articles suivants, entre beaucoup d'autres : *adfectus* (= *necessitudines*), i. e. *cognati* (l'abstrait pour le concret); *augmentum*, i. e. *dignitatis et honoris incrementum; ciuitas* (it. « città »), i. e. *urbs*[3]; *confusio*, « confusion » avec le sens du mot français; *creatio*, « créature » (l'abstrait pour le concret); *dictator* = *is qui dictat*; une page (115) d'un grand

1. Cf. J. M. Schmalz, *Lat. Gramm.*, 4e édit., § 406.

2. M. Svennung se demande, à cette occasion, si, dans cette évolution de sens, les textes grecs imités ou utilisés par les auteurs latins n'auraient pas joué un rôle important, et ce lui est un prétexte pour nous fournir dans une longue note (p. 38, 1) une liste copieuse d'exemples empruntés aux *Vitae Patrum* et qui, confrontés avec les passages correspondants des *Apophtegmata Patrum*, montrent que l'influence du texte grec y fut indéniable, bien que s'exerçant dans un domaine autre que celui de *pro*. Pardonnons à M. Svennung cette digression et retenons surtout les suggestions qu'elle nous apporte.

3. Particulièrement instructive est la liste des exemples où l'on voit Orose remplacer *systématiquement* par *ciuitas* le mot *urbs* employé par sa source (Justin).

intérêt sur l'évolution subie dans sa signification par le mot *dies; filii*, au lieu de *liberi; maior*, au lieu de *maximus; prior*, au lieu de *primus;* une étude pénétrante sur l'emploi de *partes* au sens de *regio; populus*, pour *excercitus; rationale* (cf. espagn. « racional »), i. e. *ratio;* trois pages (125-127) sur la filiation des sens de *sacramentum; status*, « État »[1]; sur le passage de *uoluntas* au sens de *uoluptas* par l'intermédiaire de *concupiscentia;* parmi les changements de signification subis par les adjectifs, notons *fidelis*, « croyant » p. (p. 137), *fortis*, « fort » (ibid.), *insperatus*, « qui ne s'attend à rien » (p. 138); à propos des verbes signalons *causari* = *conqueri* (p. 140), *constitutus* = ὤν (p. 141)[2], *decipere* = *interficere* (p. 141 et suiv.), *dico* = *edico*, *fieri iubeo* (p. 142), *peruado* pour *inuado* ou *usurpo* (p. 146 et suiv.), *rogo* au sens de « prier Dieu » (p. 149); enfin, parmi les adverbes, citons *mox*, « aussitôt » (dans le passé), *saltem* = *quidem* (p. 156) et *satis* = *nimium*.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage traite de la critique du texte et apporte certaines modifications ou améliorations à l'excellente édition de Zangemeister (CSEL, t. V). La connaissance parfaite de la langue d'Orose acquise par M. Svennung dans son long commerce avec l'auteur lui a permis en d'assez nombreux passages (notamment *Hist.*, I, 2, 14; 4, 8; IV, 6, 25; VI, 2, 24; 15, 18; 21, 15; VII, 5, 4; 15, 3; 27, 14, etc.) de proposer des lectures ou des conjectures nouvelles, qui forcent l'attention et seront discutées, mais dont quelques-unes me paraissent incontestables, non pas seulement parce que, obéissant à un principe qui m'est cher, M. Svennung ne cherche à corriger le texte que lorsqu'il a épuisé tous les moyens de l'interpréter, mais aussi parce que ses conjectures sont fondées sur des raisons évidentes de grammaire ou de style.

Il me reste à dire un mot des deux appendices qui ferment le livre : le premier est consacré à la technique d'Orose relativement à l'emploi des clausules métriques; le second, à la prétendue lettre d'Orose contenue dans un manuscrit du British Museum (*Additional Mss. 24902*, du xe ou du xie siècle). Le premier appendice traite surtout des parfaits en *-ere*, préférés pour une raison de rythme aux parfaits en *-erunt*. Les relevés et les constatations de l'auteur apportent une solide confirmation à la théorie de M. Hagendahl[3], à savoir que « chez les écrivains de l'Em-

1. Il est singulier de trouver le mot *status* (i. e. *res publica, ciuitas*) employé dans ce sens par Orose (II, 5, 9; 17, 15; IV, 16, 4; 10; VI, 14, 1) et par quelques autres, alors que Du Cange (*Gloss.*, VII, p. 589) donne comme premier exemple de *status* 3. = *regnum, imperium* un passage emprunté à un texte du xive siècle. Les diverses étapes par lesquelles a passé ce mot, avant d'arriver à signifier la même chose que *res publica*, ont été suivies avec beaucoup de soin par M. Svennung.

2. Cf. *Archiv* de Wœlfflin, t. VII, p. 481; t. IX, p. 307.

3. Voir H. Hagendahl, *Die Perfektformen auf-* ere *und-* erunt (Skrifter Human.

pire le parfait en *-ere* ne servit guère que pour fournir une finale trochaïque devant le dernier mot de la clausule ». Quant au second appendice, il fait justice de la supposition que la lettre dont nous venons de parler pourrait avoir été écrite par Orose. Elle était inédite : M. Svennung en donne le texte, accompagné d'un apparat critique, et déclare que l'examen même de cette page prouve évidemment qu'elle ne saurait être attribuée à Orose.

Trois *indices* extrêmement précieux rendent l'ouvrage facile à consulter : le premier est une table alphabétique des matières traitées, le second un répertoire également alphabétique des mots étudiés dans le livre, le troisième une liste des passages d'Orose ou d'autres auteurs sur lesquels s'est exercée la critique de M. Svennung. L'impression, confiée à des typographes exercés et consciencieux, est impeccable et, ce qui ne gâte rien, d'une élégance séduisante.

Henri Goelzer.

Vetensk. Samfundet : Upsala, XXII, 3, 1923, 47 p.), et le compte-rendu qu'en a fait M. J. Marouzeau dans la *Revue des Études latines*, 3e année, fasc. I, p. 80 et suiv.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

3e ANNÉE

Pages

Programme de la Société des Études latines 5

Liste des membres de la Société 7

Compte-rendu des séances de la Société :

Séance du 11 janvier 1925 18
Séance du 14 février 1925 19
Séance du 14 mars 1925. 20
Séance du 9 mai 1925 89
Séance du 13 juin 1925 90
Séance du 14 novembre 1925 169
Séance du 12 décembre 1925 170
Assemblée générale annuelle 172

Chronique, par J. Marouzeau :

Nouvelles et actualités 29, 93
Enseignement 181
Documentation. 30, 97, 184

Rapports et communications :

Les papyrus latins d'Égypte, par P. Jouguet . . . 35
Les démonstratifs latins, par A. Meillet 51
Pour la lecture de Cicéron, par L. Laurand. . . . 54
L'enseignement du latin en Roumanie, par S. Lambrino. 65
La grammaire latine depuis le moyen âge, par Ch. Svoboda 69
Remarques sur l'étymologie latine, par A. Ernout . 101
Le latin des chartes, par C. Brunel 129
La prose métrique latine, par A. W. de Groot . . 190
L'accentuation latine, par R. G. Kent. 204
A propos de « qualitas », par A. Meillet 214
Les études latines en Angleterre, par R. S. Gurner . 220

Pages

Divers : Notice sur L. Havet, par E. Chatelain, J. Marouzeau, L. Nougaret 22
A la mémoire de L. Havet 189
Note sur le Dictionnaire du latin médiéval 188

Bulletin critique :

Bibliographie : *Klassische Philologie;* M. Godet, *Index bibliographicus* 78

Linguistique : A. Grégoire, *Petit traité de linguistique;* J. Marouzeau, *La linguistique;* J. Vendryes, *Le langage;* E. Sapir, *Language;* O. Jespersen, *Language; The philosophy of grammar;* F. Brunot, *La pensée et la langue;* Ch. Bally, *La pensée et la langue;* H. Delacroix, *Le langage et la pensée;* A. Meillet et M. Cohen, *Les langues du monde;* A. Meillet et J. Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques; Mélanges linguistiques* J. Vendryes; A. M. Odé, *De uitgangen met* r *in de indo-europeesche Talen* 142-157

Grammaire et philologie : H. Hagendahl, *Die Perfektformen auf* -ere *und* -erunt; A. J. Bell, *The latin dual, Poetic diction;* F. Muller, *Zur Geschichte des Artikels und zur Wortfolge* 80
J. Svennung, *Orosiana* 244

Éditions de textes : *Collection d'études anciennes G. Budé* (L. Havet, *Règles pour éditions critiques*). . 229

Éditions *G. Budé* (A. Brenot, *Phèdre;* L. Havet, *Pseudo-Plaute;* H. Goelzer, *Tacite, Annales; Virgile, Bucoliques;* M. Ponchont, *Tibulle*) 230

Éditions Bernat-Metge (Cicéron, Quinte-Curce, Tibulle, Ausone, Properce) 240

Éditions diverses (L. Pichard, *Tibulle;* M. Ponchont, *Tibulle;* F. Plessis, *Horace*) . . . . . 238 et 241

Littérature : A. Dupouy, *Rome et les lettres latines;* P. Monceaux, *Histoire de la littérature chrétienne.* 84
G. Przychocki, *Plautus;* P. Lejay, *Plaute* . . . 233

Histoire : J. Carcopino, *La louve du Capitole;* G. de Sanctis, *Storia dei Romani;* L. Homo, *L'Italie primitive;* A. Grenier, *Le génie romain* 157

Pages

J. Declareuil, *Rome et l'organisation du droit;* A. Dauzat, *Les noms de personnes* 86

Épigraphie : L. Perret, *Bibliographie des inscriptions romaines;* W. Heraues, *Ansgewählte Pompejanische Wandinschriften;* G. Söderström, *Epigraphica latina africana* 79

Humanisme 88

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

4e ANNÉE

Fascicule I — Janvier-Avril 1926

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION
« LES BELLES-LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE
HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1926

SOMMAIRE DU FASCICULE I.

Pages

Programme de la Société des Études latines 5

Liste des membres de la Société. 7

Compte-rendu des séances de la Société :

I. Séance du 9 janvier 1926 16
II. Séance du 13 février 1926 17

A la mémoire de Louis Havet. Allocutions de Mlle A. Freté, MM. J. Marouzeau, A. Ernout, A. Meillet 20

Chronique, par J. Marouzeau :

I. Publications de la Société 27
II. Enseignement 27
III. Documentation 31

Rapports et communications :

I. La prose métrique latine (*suite et fin*), par A. W. de Groot . . 36
II. Sur un principe d'ordre des mots : la place du verbe dans la subordonnée, par P. Perrochat 50
III. Où est le *Parisinus-Didotianus?* par L. Laurand. 61
IV. La correction des devoirs sans perte de temps pour les professeurs, par Ch. Pagot 63

Bulletin critique, par J. Marouzeau :

O. Jespersen, *Mankind, nation and individual from a linguistic point of view;* A. Meillet, *La méthode comparative en linguistique historique;* F. Muller, *Syntaxis;* M. A. Grant et G. C. Fiske, *Cicero's* Orator *and Horace's Ars poetica;* M. A. Grant, *The ancient rhetorical theories of the langhable*; H. C. Nutting, *Subjunctive conditions in Tacitus; The use of forem in Tacitus;* A. Grenier, *L'alphabet de Marsiliana et les origines de l'écriture à Rome;* Ph. Lauer, *La réforme carolingienne de l'écriture latine et l'école calligraphique de Corbie;* G. Jachmann, *Die Geschichte des Terenztextes im Altertum;* P. de Francischi, *Il diritto romano* (compte-rendu de H. Lévy-Bruhl) 68

La Revue est envoyée gratuitement aux membres de la Société des Études latines (cotisation annuelle : 20 fr.; cotisation perpétuelle de membre donateur : 500 fr.).

Elle est en vente chez l'éditeur, pour les personnes étrangères à la Société, au prix de 12 fr. le fascicule.

Les Collectivités, Sociétés, Bibliothèques, etc., peuvent s'abonner auprès de l'éditeur au prix de 35 fr. par an.

Toutes les communications relatives aux séances et aux publications de la Société doivent être adressées à

M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les adhésions et cotisations à

Mme A. Biancani, 43, boulevard Malesherbes, Paris, VIIIe.

Compte de chèques postaux : Paris, n° 550.54.

REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

4e ANNÉE — 1926 — TOME IV

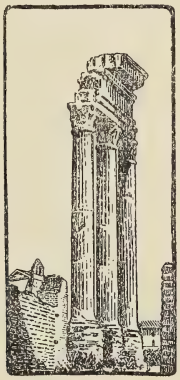

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION
« LES BELLES-LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE
HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1926

Publication subventionnée par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises à l'aide de fonds alloués par le Parlement

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La Société des Études latines, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1926 :

Président : M. E. Chatelain, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Vice-présidents : M. H. Goelzer, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne;

M. H. Bernès, professeur de première supérieure au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mme A. Biancani, licenciée et diplômée d'études supérieures, professeur au Collège Sévigné.

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions sur des sujets d'intérêt général et autant que possible de caractère documentaire : renseignements sur les travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des

sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), en principe le 2e samedi du mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société présents à Paris l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, publie, outre le compte-rendu des séances et le texte des communications, une partie documentaire où sont traitées des questions générales telles que : exposé et discussion de méthodes, de doctrines, état d'une question, bibliographie d'un sujet, etc., une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les communications des étrangers, en particulier de ceux qui appartiennent à des pays de langue peu répandue.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 20 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 500 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et peuvent se procurer les fascicules antérieurs à leur adhésion au prix de faveur de 10 francs.

Les collectivités, Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 35 francs l'année.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, secrétaire-administrateur,
4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal ou chèque en banque) à :

Mme A. Biancani, trésorière,
43, boulevard Malesherbes, Paris, VIIIe.

Compte de chèques postaux : n° 550.54, Paris.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

A LA DATE DU 1er MARS 1926[1].

ALBERTINI (E.), professeur à la Faculté des lettres d'Alger, directeur des antiquités de l'Algérie — 36, rue de Lyon, Alger.

ALGAZY (E.), licencié ès lettres, rédacteur au journal *le Temps* — 5, rue des Italiens, Paris.

AUBERT (Mlle M.), professeur au Collège Sévigné — 13, rue Émile-Zola, Nogent-sur-Marne, Seine.

AUDOLLENT (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut — Manoir de Beaulieu, Chamalières, Puy-de-Dôme.

5 AUGER (Y.), professeur à la Faculté des lettres de Cluj — 26, calea Motilor, Cluj, Roumanie.

BALCELL (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — Salmeron 13, Barcelone, Catalogne.

BARBELENET (D.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — villa Jeanne-d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

BARONE (M.), professeur au lycée classique du Collegio Militare di Roma, Rome, Italie.

BAXTER (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, St Mary's College, Écosse.

10 BEAUDOU (abbé L.), professeur à l'École Saint-Théodard — cours Foucault, Montauban, Tarn-et-Garonne.

BÉLUEL (E.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

BENVENISTE (E.), agrégé de l'Université — 12, avenue Émile, Montmorency, Seine.

BERNÈS (H.), professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

BESNIER (M.), professeur à l'Université de Caen, chargé de conférences à l'École des Hautes Études — 62, rue Bicoquet, Caen, Calvados.

15 BESSE (J.) — 44, avenue Berthelot, Lyon, Rhône.

BEVERSEN (N.), docteur ès lettres, proviseur du lycée classique, Leiden, Hollande.

BEZARD (J.), professeur au lycée Hoche — 3, rue Sainte-Victoire, Versailles, Seine-et-Oise.

BIANCANI (Mme A.), professeur au Collège Sévigné — 43, boulevard Malesherbes, Paris, VIIIe.

BLANCHART (M.), agrégé de l'Université — 49, boulevard de Clichy, Paris.

20 BLANCHARD (G.) — 135, rue Ordener, Paris, XVIIIe.

BLÉRY (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, ve.

BLOCH (Jules), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

BLOCH (Oscar), docteur ès lettres, professeur au lycée Buffon — 79, avenue de Breteuil, Paris.

BOGRÉA (V.), professeur à la Faculté des lettres de Cluj — 16, strada Jorga, Cluj, Roumanie.

25 BORD (B.), docteur en médecine — 69, rue de Rome, Paris.

BORDENAVE (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

BOREL (P.), professeur — 7, faubourg du Château, Neuchâtel, Suisse.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 31, Neuchâtel, Suisse.

Bornecque (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 164, rue de Vaugirard, Paris.

30 Bosshardt (Em.), professeur au Collège de Vevey — 23, rue du Lac, Vevey, Suisse.

Boulanger (A.), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Bourgery (A.), professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, IVe.

Breitmeyer (J. H.), licencié ès lettres — 39, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Broche (C.-E.), professeur au grand lycée de Marseille — 32, boulevard Joachim, Vieille-Chapelle (lecteur à l'Université de Gênes, Italie — 12, via S. Luca).

35 Brochet (J.), professeur au lycée, chargé de cours complémentaire à la Faculté des lettres — 8, square Saint-Amour, Besançon.

Bröndal (V.), docteur ès lettres de l'Université de Copenhague — Charlottenlend, Danemark (lecteur à l'Université de Paris — 1, rue Racine).

Broughall (Mlle Marjorie S.), B. A. Classical Mistress, Girls' High School — « Innisfree », 81 Gipsy Lane, Norwich, Angleterre.

Brunel (Cl.), professeur à l'École des chartes et à l'École des Hautes Études — 246, boulevard Raspail, Paris, XIVe.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, XIVe.

40 Brunschvig (R.), agrégé de l'Université, professeur au lycée — 10, rue de Russie, Tunis.

Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

Bulard (M.), chargé d'un cours d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), diplômé de l'École des Hautes Études, professeur au Collège Sainte-Barbe — 36, rue des Peupliers, Paris, XIIIe.

Burnier (Ch.), professeur à l'Université de Lausanne — La Vallombreuse, Prilly-sur-Lausanne, Suisse.

45 Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, VIe.

Carcopino (J.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 7, rue Garancière, Paris, VIe.

Carlisle (E.) — 84, Liverpool Road, Birkdale, Lancs., Angleterre.

Chambrolle-Tournon (R.) — 37, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

50 Champion (Éd.), libraire-éditeur — 5, quai Malaquais, Paris, VIe.

Chantraine (P.), maître de conférences à l'Université — 15, quai Claude-Bernard, Lyon.

Chatelain (E.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études — Sorbonne, Paris.

Chevalier (P.), principal du Collège de Revel, Haute-Garonne.

Chevillard (A.) — Saint-Maurice-de-Beynost, par Miribel, Ain.

55 Colin (J.), chargé de mission par la Direction générale de l'Instruction publique du Maroc, conservateur du Musée de Sarrebourg — 30, rue Geiler, Strasbourg.

Collomp (P.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Strasbourg — 37, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg.

Constans (A.-L.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 3, rue Mazarine, Paris.

Courbaud (E.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Davioud, Paris, XVIe.

Cransac-Poux (Mme) — 93, avenue de Naugeat, Limoges, Haute-Vienne.

60 Croissant-Raillard (Mme) — 9, rue Théodule-Ribot, Paris, XVIIe.

Crouzet (P.), inspecteur d'Académie, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 15, rue de Tocqueville, Paris, XVIIe.

Cuendet (G.), licencié ès lettres — 18, rue Miremont, Genève.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

Cypriani (J.), professeur au lycée d'Alais — 10, boulevard Victor-Hugo, Alais, Gard.

65 Debouxhtay (P.), membre de l'Institut archéologique de Liége — 2, rue des Croisiers, Liége, Belgique.

Decoin (H.), rédacteur au journal *l'Auto* — 10, faubourg Montmartre, Paris.

Décréau (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

Delaigne (abbé J.-C.), Institution du Sacré-Cœur, Yssingeaux, Haute-Loire.

Delarue (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 3, avenue des Vollandes, Genève.

70 Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 14, rue des Puits-Creusés, Toulouse.

Delaunay (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

Delhousière (O.) — Manage, Belgique.

Deratani (N.), professeur à Moscou — Grand Koslovsky, 12, 23, Moscou, U. R. S. S.

Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

75 Ducournau (C.), licencié ès lettres — 5, rue Adèle, Villemomble, Seine.

Dufresne (M.-G.), directeur de l'École des Hautes Études du gouvernement annamite — Hué, Annam.

Durand (R.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

Durban (J.-R.-M.), professeur au lycée de Toulouse, Haute-Garonne.

Durry (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 22, rue Condorcet, Grenoble.

80 Eisler (R.), Dr. phil., chef adjoint de la Section des relations universitaires à l'Institut de coopération intellectuelle — 55, rue de Lille, Paris.

Ernout (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 5, rue Vauquelin, Paris, v^e^.

Ernst (Mlle), professeur au Collège d'Yverdon — La Villette, Yverdon, Suisse (à Paris, 95, boulevard Saint-Michel, v^e^).

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

Faider (P.), chargé de cours à l'Université — 19, Coupure, Gand, Belgique.

85 Fairclough (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.

Faivre (J.), professeur au lycée Victor-Hugo — 8, rue de Chartres, Besançon, Doubs.

Faral (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 7, rue du Centre, La Varenne-Saint-Hilaire, Seine.

Fedel (A.), professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, xive.

Fehr (A. J.), professeur au lycée classique — 180, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.

90 Flinck (E.), professeur à l'Université — Vironkatu 9, Helsingfors, Finlande.

Florian (J.) — Stará Říše, Morava, Tchéco-Slovaquie.

Fohalle (R.), docteur en philosophie et lettres — 5, rue de Francorchamps, Verviers, Belgique.

Fontaine (G.) — École française de Trèves, S. P. 22, Allemagne occupée.

Fordyce (G. J.), lecturer in the University of St. Andrews, Fife, Écosse.

95 François (M.-L.), professeur au lycée Rollin, Paris.

Frank (Tenney), professeur à Johns Hopkins University — Baltimore, Maryland, États-Unis.

Fredet (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, viiie.

Frère (H.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

Freté (Mlle A.), licenciée ès lettres, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.

100 Froidevaux (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, xive.

Galletier (E.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue de Vitré, Rennes.

Galtier (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

Geuthner (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

Ghellinck (le P. de), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

105 Ginnel (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

Girard (J.), élève à l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris.

Giraud (C.), licencié ès lettres, délégué du Contrôle financier à Saïgon, Cochinchine.

Goelzer (H.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, rue Guillaume-Tell, Paris, xviie.

Gougenheim (G.), professeur au lycée d'Amiens.

110 Gray (L. H.), professeur à l'Université de Nebraska — Lincoln, Nebraska, États-Unis.

Gendarme de Bévotte, inspecteur général de l'enseignement — 83, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Grenier (A.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

Groh (F.), professeur à l'Université de Prague — 411, Vinohrady, Prague, Tchécoslovaquie.

Groot (A. W. de), professeur à la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

115 Gsell (St.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 92, rue de la Tour, Paris, xve.

Guignebert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 226, rue Lecourbe, Paris, xve.

Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

Guillemin (le P. J.), aumônier de l'Institut de Pensier, près Fribourg, Suisse.

Guyader (Mme S.), étudiante à la Faculté des lettres — Immeuble Michaël Bishara, near Malek-el-Saleh bridge, Island of Roda, Old Cairo, Égypte.

120 Haussaire — 30, boulevard Aug.-Gaudin, Bastia, Corse.

Haussoullier (B.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue Sainte-Cécile, Paris.

Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Tirlemont — 358, rue Saint-Gilles, Liége, Belgique.

Hense (O.), professeur au Collegium Josephinum, Bonn, Allemagne.

Herrmann (L.), chargé de cours à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

125 Herrouet (J. M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

Heyde (K. van der), professeur au gymnase de Haarlem — 5, Lucas van Leydenlaan, Heemstede, Hollande.

Hubaux (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Liège, Belgique.

Humbert (J.), professeur au lycée Saint-Louis, maître de conférences auxiliaire à la Faculté des lettres — 7, rue Laromiguière, Paris v^e^.

Ilc (J.), professeur au lycée de Kocevje, Yougoslavie.

130 Isaac (Mlle M.), élève de l'École des Hautes Études — 7 *bis*, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux, Seine.

JANNOT (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire.

JAULMES (Th.), professeur à l'École alsacienne et au Collège Sévigné — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, VIe.

JEANBERNAT (E.), avocat, docteur en droit [en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria, licenciés en droit et ès lettres, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille. — Membre donateur.

JEANNERET (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

135 JOHANNET (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

JOLIVET (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, XVe.

JOUGUET (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 11, rue d'Assas, Paris, VIe.

JOURDAN (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

JOUVET — 2, rue de la Virtuté, Beaumont-sur-Oise, Seine-et-Oise.

140 JULLIAN (C.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 30, rue Guynemer, Paris, VIe.

JULLION (Mlle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 22 *bis*, rue Norvins, Paris, XVIIIe.

KENT (Roland G.), professor of comparative philology, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

KLINCKSIECK (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, VIIe.

KUGENER (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

145 LABRIOLLE (P. DE), professeur à la Faculté des lettres de Paris.

LACROIX (M.), professeur au lycée de Troyes — 3, rue Jean de Mauroy, Troyes, Aube.

LAFAIX, médecin-chef du groupe sanitaire mobile de Tiznit — 8, rue Benjamin-Fillon, Fontenay-le-Comte, Vendée.

LAFAYE (G.), professeur en retraite de la Faculté des lettres de Paris — 126, boulevard Raspail, Paris, VIe.

LA FLIZE (G.), agrégé de l'Université — 3, rue des Arènes, Paris, Ve.

150 LAFORGUE (F.), professeur au lycée de Tunis — Maxula-Radès, Tunisie.

LAHERRE (J.-A.), professeur au lycée de Ben-Aknoun, à El-Biar (Alger).

LAMARQUE (Mme C.) — 36, rue de Bellechasse, Paris, VIIe.

LAMBERT (A.), directeur de la Revue latine « Janus » — 28, rue Le Regrattier, Paris, IVe

LAMBERT (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

155 LAMBRINO (S.) professeur roumain en mission — 24, rue des Écoles, Paris, Ve.

LATZARUS (B.), docteur ès lettres, chargé de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier — 11, rue Enclos-Rey, Nîmes, Gard.

LAURAND (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

LAURENT (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, XIVe.

LEBÈGUE (H.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

160 LECÈNE (P.), professeur à la Faculté de médecine — 51, boulevard Raspail, Paris. — Membre donateur.

LEGENDRE (P.), professeur au lycée Montaigne — 12, rue des Rabats, Antony, Seine.

LÉGER (J.), agrégé de grammaire, professeur au grand lycée de Bordeaux, Gironde.

LESCHI (M.-L.), professeur au lycée — 65, chemin du Telemly, Alger.

LÉVY-BRUHL (H.), professeur à la Faculté de droit de Lille — 276, boulevard Raspail, Paris, XIVe.

165 LIEBERMAN (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City — 5, avenue Mac-Mahon, Paris, XVIIe.

LINDSAY (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Ecosse.

LISCU (M.), professeur au lycée de Bucarest, Roumanie — 5, rue Filantropia, Craïova.

LUCHAIRE (J.), directeur de l'Institut international de coopération intellectuelle, au Palais-Royal, Paris.

LYON (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

170 MAAS-GEESTERANUS (H. G. J.), docteur en droit, membre correspondant de la Société archéologique du Midi de la France — 7, Vossiusstraat, Amsterdam, Pays-Bas.

MALTESTE (L.), artiste peintre — 34, avenue du Parc-Montsouris, Paris, XIVe.

MARÉCHAL (A.-Ch.), professeur au lycée de Rennes — 7, rue Kléber, Rennes, Ille-et-Vilaine.

MARIN (A.), professeur au Séminaire central — 79, chaussée Pantélimon, Bucarest, Roumanie.

MAROUZEAU (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

175 MARTHA (J.), professeur en retraite de la Faculté des lettres — 16, rue de Bagneux, Paris, VIe.

MASSINON (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, XXe.

MCDANIEL (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

MEILLET (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, VIIe.

MERLIN (A.), conservateur adjoint des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

180 MERTZ (L.), agrégé de l'Université, professeur au lycée Charlemagne — 16, rue de Birague, Paris, IVe.

MEUNIER (chanoine J.-M.), docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique — 63, rue Violet, Paris, XVe.

MICHON (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

MONCEAUX (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 37, rue de Verrières, Antony, Seine.

MULLER (F.), Jzn, professeur à l'Université de Leyde — 33, Plantsoen, Leiden, Hollande.

185 MUSSAT (Mlle S.), étudiante à la Faculté des lettres — 53, boulevard Murat, Paris, XVIe.

NAIRN (J. A.), proviseur de Merchant Taylors School, London E. C. 1.

NAVRÁTIL (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

NEDIOGLU (N.-G.), professeur et directeur du lycée Schincaï — 33, rue Stirbeï-Vodà, Bucarest, Roumanie.

NELSON (A.), docteur ès lettres, bibliothécaire à l'Université d'Upsala, Suède.

190 NICOLE (G.), docteur ès lettres — 72, boulevard Flandrin, Paris, XVIe.

NOAILLES (P.), professeur à la Faculté de droit — 31, rue Claude-Bernard, Paris, Ve.

NOBLOT (H.), agrégé des lettres, professeur au lycée Saint-Louis — 4, avenue de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Seine.

NOLHAC (P. DE), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, VIIIe.

NOUGARET (L.), licencié ès lettres, élève de l'École des Hautes Études — 39, boulevard des Capucines, Paris.

195 NOVOTNÝ (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

OLTRAMARE (P.), professeur à l'Université de Genève — 19, avenue des Bosquets, Genève, Suisse.

PAGANELLI, inspecteur d'Académie — Laval, Mayenne.

Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 47, rue de la Tour, Paris, xvie.

Perrochat (P.), professeur au lycée d'Évreux, Eure.

200 Pichard (abbé L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, vi^e.

Piganiol (A.), professeur à l'Université de Strasbourg — 14, rue Twinger, Strasbourg.

Pistelli (E.), professeur à l'Institut des études supérieures de Florence — 34, via Venti Settembre, Florence.

Ponchont (M.), professeur au lycée Buffon, maître de conférences auxiliaire à la Faculté des lettres — 14, rue Mouton-Duvernet, Paris, xive.

Popescu-Zimnicea (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

205 Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, viie.

Préchac (F.), professeur au lycée Lakanal, maître de conférences auxiliaire à la Faculté des lettres — 1, rue Alain-Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

Prévot (G.), professeur agrégé au lycée de Lille — 141, boulevard de la République, La Madeleine, Nord.

Prou (M.), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes — 75, rue Madame, Paris, vi^e.

Przychocki (G.), professeur à l'Université de Varsovie — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

210 Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Ramorino (F.), professeur à l'Université catholique de Milan, président de « Atene e Roma » — 9, Bernardo Segni, Florence, Italie.

Regard (P.), docteur ès lettres, maître de conférences à l'École des Hautes Études — 70, rue d'Assas, Paris, vi^e.

Reinach (S.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux — 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. — Membre donateur.

Reinach (Th.), membre de l'Institut — 2, place des États-Unis, Paris.

215 Renoir (E.), professeur au lycée Hoche — 3, avenue des Prés-aux-Bois, Viroflay, Seine-et-Oise.

Renou (L.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.

Reynold (G. de), doyen de la Faculté de philosophie de Berne — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

Ribas Bassa (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

Ribes — 71, rue Chaptal, Levallois-Perret.

220 Rivard (abbé J. A.) — 24, rue Cassette, Paris, vi^e.

Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rolfe (J.-C.), professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Roman (A.) — 70, rue Botzaris, Paris, xixe.

Roques (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e.

225 Roussel (L.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

Rousselle (G.), professeur de premiére au lycée de Constantine — rue de Soissons, Constantine, Algérie.

Roux (R.), attaché à l'Ambassade de France à Berne, Suisse.

Rouzaud (M.), étudiant à la Faculté des lettres — 10, rue Delambre, Paris, xive.

Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster de Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

230 Ryba (B.). professeur au lycée de Staré Brno — 324, Pospíšilova, Hradec Kráové, Tchécoslovaquie.

Samaran (Ch.), bibliothécaire aux Archives nationales, professeur suppléant à l'École des Hautes Etudes — 8, avenue Gourgaud, Paris, xviie.

Sance (Mlle Th.), agrégée de l'Université, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 10, rue de Condé, Paris, vi^e.

Schrijnen (J.), professeur à l'Université d'Utrecht — 17, Saint-Annastrat, Nimègue, Hollande.

Simonet, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

235 Sjoestedt (Mlle M.-L.), agrégée de l'Université — 159, avenue Malakoff, Paris, xvie.

Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

Sobry (Ch.), professeur — Gaï Roku, Go Gakko, Tokio, Japon.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

Stavro-Stavri (Mme A. Brenot-), docteur ès lettres — Légation de la République albanaise, Belgrade, Yougoslavie.

240 Stchoupak (Mme N.), diplômée de l'École des Hautes Études — 7, rue Leclerc, Paris, xive.

Svoboda (Ch.), professeur à la Faculté de philologie et lettres de l'Université de Brno, Tchéco-Slovaquie.

Tachauer (Mlle A.), à la Banque Hoskier et Cie — 39, boulevard Haussmann, Paris.

Terracher (A.), recteur de l'Académie de Dijon — 2, rue Crébillon, Dijon, Côte-d'Or.

Thomas (Albert), agrégé de l'Université, directeur du Bureau International du Travail — 39, quai du Mont-Blanc, Genève, Suisse.

245 Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine, Seine.

Thomas (Paul), professeur émérite à l'Université de Bruxelles — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.

Toussaint (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

Toutain (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études, section des sciences religieuses — 25, rue du Four, Paris, vie.

Treyvaud (J.), professeur au Collège classique — porte Notre-Dame, Nyon, Suisse.

250 Vendryes (J.), professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 85, rue d'Assas, Paris, vie.

Vigne (J.), professeur au lycée — 34, rue du Marché, Carcassonne, Aude.

Villeneuve (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Vreede (F.), directeur du Cercle d'Études franco-hollandaises — 25, rue Servandoni, Paris, vie.

Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

255 Waltzing (J.-P.), professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique — 11, rue d'Artois, Liége, Belgique.

Wheeler (A.-L.), Ph. D., professeur à Bryn Mawr College — 201, Roberts Road, Bryn Mawr, Pennsylvania, États-Unis.

Willman-Grabowska (Mme H. de), professeur suppléant à l'École des Hautes Études — 3, rue Linné, Paris, ve.

Wuilleumier (J.-P.), agrégé de l'Université — 46, rue Lepic, Paris, xviiie.

Yon (A.), professeur au lycée — 168, rue de l'Église-Saint-Seurin, Bordeaux.

260 Yvon (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, ve.

Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.

Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, vie.

ABONNES DIRECTS :

Armstrong College, Newcastle upon Tyne, Angleterre.

Association Guillaume Budé — 95, boulevard Raspail, Paris, vie.

265 Association de lectures philologiques — 39, boulevard de Grancy, Lausanne, Suisse.

Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sorbonne, Paris.

— de l'Université de Paris, Sorbonne.

Bibliothèque de l'Université de Lyon — 18, quai Claude-Bernard.
— de l'Université de Nancy.
270 — de l'Université d'Amsterdam, Hollande.
— de l'Université de Bâle, Suisse.
— de l'Université de Bristol, Angleterre.
— de l'Université de Glasgow, Écosse.
— de l'Université de Hambourg — Speersort, Hamburg, Allemagne.
275 — de l'Université de Marburg, Allemagne.
— de l'Université de Neuchâtel, Suisse.
— de l'Université d'Upsala, Suède.
— de l'Université d'Utrecht, Hollande.
— des Facultés catholiques de Lille — 60, boulevard Vauban, Lille.
280 — de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles — 14, rue des Sols, Bruxelles, Belgique.
— publique et universitaire de Genève, Suisse.
— publique royale de Copenhague, Danemark.
— orientale de l'Université de Beirout, Syrie (librairie Vrin, 6, place de la Sorbonne, Paris, v^e^).

Cambridge philological Society — The Librarian, Museum of classical archaeology, Cambridge, Angleterre.
285 Collège classique cantonal de Lausanne — rue du Valentin, Lausanne, Suisse.
Confédération des associations scientifiques françaises; secrétaire : M. I. Meyerson, Institut de psychologie, à la Sorbonne.
École des Roches, près Verneuil, Eure.
École française de Rome, Palais Farnèse, Rome, Italie.
École normale libre d'enseignement supérieur pour les jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.
290 École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris.
Gymnase de Haarlem, Prinsenhof, Haarlem, Pays-Bas.
Revue universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.
Séminaire pour la philologie classique de l'Université de Brno, Tchécoslovaquie.
Séminaire des RR. PP. Rédemptoristes, Vaals, Hollande.
295 Société « Atene e Roma », Florence, Italie.
Société des Bollandistes — 22, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

MEMBRES DÉCÉDÉS :

S. Chabert.
R. Pichon.
H. de la Ville de Mirmont.
L. Havet.
R. Cahen.
Ch. Salomon.
J. Sansot.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1926.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — MM. E. Algazy, J. Bezard, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J.-M. Bordenave, C. Botton, J. Carcopino, E. Chatelain, R. Durand, A. Ernout, Mlles J. Ernst, A. Freté, MM. C. Giraud, H. Goelzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. M. Hélin, J. Humbert, Mme C. Lamarque, MM. H. Lebègue, L. Malteste, J. Marouzeau, A. Meillet, L. Mertz, L. Nougaret, A. Perrochat, L. Pichard, M. Ponchont, F. Préchac, M. Rouzaud, J.-P. Wuilleumier, A. Yon, H. Yvon, J. Zeiller.

Communication du secrétaire.

M. Marouzeau annonce qu'à partir de janvier 1926 la Société d'édition des Belles-Lettres prendra la charge du service de la Revue, M. Éd. Champion restant éditeur dépositaire. Il fait part de la création d'une *Collection d'études latines*, qui, publiée en liaison avec les travaux de la Société, contiendra soit des ouvrages inédits, soit des développements d'articles parus dans la Revue.

Communication inscrite à l'ordre du jour.

M. L.-A. Constans s'attache à définir une méthode de reconstitution d'un archétype de César fondée sur les fautes imputables à la linéation du manuscrit original : il est persuadé qu'une pareille méthode, appliquée avec prudence, peut augmenter considérablement les moyens de la critique des textes. Il montre, à titre d'exemple, comment il a reconnu, à l'origine des deux groupes de manuscrits par lesquels nous a été transmis le *Bellum Gallicum*, un manuscrit en capitales, écrit en lignes d'environ vingt lettres, et dont les pages comptaient deux colonnes de quinze ou seize lignes chacune. Il reprend le détail de la démonstration qui a fait l'objet d'un article de la *Revue des Études anciennes*, 1925, p. 279-296.

Des observations sont présentées par MM. E. Chatelain, H. Goelzer, M. Besnier, J. Marouzeau.

M. Nougaret demande si l'on a le droit de supposer, comme le fait

M. Constans pour un passage (B. G. I, 2), que la division en chapitres ait existé dans l'archétype qu'il reconstitue, et si nous pouvons affirmer que dans cet archétype le commencement de nos chapitres actuels coïncidait avec un commencement de ligne. Les manuscrits conservés ne semblent pas pouvoir nous y autoriser. La méthode exposée par M. Constans gagnera en rigueur si on se fonde seulement sur les fautes des manuscrits pour remonter à la linéation de l'archétype.

On doit se féliciter de voir peu à peu se constituer pour la critique des textes en prose une méthode qui jusqu'à ces derniers temps avait été appliquée surtout aux textes en vers; M. Nougaret rappelle qu'on trouvera une application de cette nouvelle méthode dans les notes sur l'*Orator* qui font partie des inédits laissés par Louis Havet et dont la publication est prochaine.

M. Carcopino rend hommage à l'ingéniosité de l'argumentation de M. L.-A. Constans. Il ne fait aucune difficulté d'admettre avec lui un « archétype dont les lignes auraient compté de vingt à vingt-deux lettres, comme le donnent à penser les lacunes dont des restitutions obligées déterminent la longueur (III, 7, 3; I, 39, 2). Il n'a quelques doutes que sur la légitimité de la correction à VII, 88, 4, dont M. Constans devait partir à la recherche des mesures. Les manuscrits α donnent : *Asedullus dux et princeps remus tum occiditur*. M. Constans lit : *Sedullus dux et princeps Aremoricorum occiditur*, en deux lignes de vingt et une lettres chacune (*R. E. A.*, 1925, p. 287). Mais, dans la langue de César, *princeps* désigne le premier magistrat d'une cité. Par conséquent, le génitif suivant, dans ce passage, doit se rapporter aux citoyens d'une nation, et il faut demander l'origine de l'ethnique à restituer sous le groupe inintelligible *Remus tum* à une tribu, à une civitas, à un état déterminé, à une unité politique, non à une entité géographique comme celle à quoi se référerait la forme *Aremoricorum*. Chaque peuple de l'Armorique pouvait avoir un *princeps*. L'Armorique n'en comporte point.

M. Constans réplique qu'en réalité il faut restituer (cf. *R. E. A.*, *ibid.*, p. 290) : *Sedullus dux et princeps Lemovicum Aremoricorum*. M. Carcopino reconnaît que cette seconde lecture ferait tomber son objection, mais en portant l'effectif des lignes de l'archétype à trente lettres.

II.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1926.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — MM. E. Benveniste, M. Besnier, J. Bezard, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, V. Bröndal, E. Chatelain, E. Courbaud, R. Durand, A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. P. Faider, A. Froidevaux,

Mlle A. Freté, MM. J. Girard, H. Goelzer, Mlle A. Guillemin, M. J. Hélin, Mlle A.-M. Jullion, M. G. Lafaye, Mme C. Lamarque, MM. H. Lévy-Bruhl, L. Malteste, J. Marouzeau, L. Mertz, L. Nougaret, J. Perrochat, L. Pichard, M. Ponchont, F. Préchac, Chanoine Puissant, M. Rouzaud, Mlle A. Tachauer, MM. J.-P. Wuilleumier, H. Yvon.

Réunion préliminaire.

La séance du 13 février a été précédée d'une réunion consacrée à la commémoration de la mort de Louis Havet, qui a été le président de fondation de la Société; on en trouvera ci-après le compte-rendu.

Communication du secrétaire.

M. J. Marouzeau, au nom de la Société, souhaite la bienvenue à M. P. Faider, professeur à l'Université de Gand, qui a bien voulu prendre occasion d'un court séjour à Paris pour présenter une communication à la Société.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — Mlle J. Ernst étudie dans Virgile divers groupes de mots approximativement synonymes, comme ceux qui désignent le ciel (*aer, aether*), la terre (*terra*, *tellus*), l'eau (*aqua*, *unda*), la mer (*mare*, *aequor*, *pontus*, *pelagus*), et montre que les différences de sens ne suffisent pas d'ordinaire à rendre compte du choix de l'auteur. L'emploi d'un doublet est déterminé dans chaque cas particulier par des raisons de style (qualité et valeur du mot), de son (rôle de l'allitération), de métrique (facilités offertes au versificateur), de forme (valeur particulière du pluriel, préférence pour telle forme fléchie), de construction (spécialisation de tel mot dans tel rôle syntaxique), si bien que le vocabulaire de l'écrivain est fonction de facteurs extrêmement complexes, tantôt conjugués, tantôt concurrents.

A une objection de MM. G. Lafaye et H. Goelzer relative à l'ambiguïté du terme de « doublets », Mlle Ernst répond qu'elle a tenu à se garder de la dénomination usuelle de « synonymes », parce qu'elle fait intervenir comme essentielle la notion de sens, qui doit être considérée en l'espèce comme secondaire.

Diverses observations sont présentées par MM. M. Besnier et L. Mertz.

M. A. Ernout et M. L. Nougaret estiment qu'il faut tenir grand compte pour expliquer le choix de certains mots des facilités métriques. M. Ernout signale aussi le fait que, parmi les mots étudiés, un grand nombre sont des emprunts grecs, et qu'il serait intéressant, en conséquence, de prolonger jusqu'au grec l'étude si ingénieusement amorcée par Mlle Ernst.

M. J. Marouzeau tient à retenir l'attention sur le principe essentiel qui se dégage de l'étude de Mlle Ernst : dans les textes d'allure littéraire, un mot ne répond pas nécessairement à une unité de signification ni à un

besoin actuel; il se présente à l'écrivain chargé de valeurs diverses, pourvu de qualités ou de tares, doté de suggestions, d'évocations, de résonances, influencé par des habitudes acquises, riche d'un passé et d'une histoire dont un auteur comme Virgile a le sens profond; c'est à peine un paradoxe de dire que le mot a moins un sens que des emplois, et ce principe est susceptible d'orienter dans une voie nouvelle les études de stylistique.

II. — M. P. Faider, après avoir fait un bref historique des travaux de lexicographie latine, entretient l'assemblée d'un projet de bibliographie des index d'auteurs latins, et, en liaison avec les observations présentées dans la Chronique de la Revue par M. Marouzeau (t. III, p. 187), expose les raisons qui l'ont conduit à entreprendre ce travail, devenu nécessaire surtout depuis que le Répertoire de P. Rowald, du reste trop sommaire, est épuisé. Un des intérêts de l'entreprise sera de faire apparaître les tâches qui restent à accomplir dans ce domaine : il nous manque des index et des lexiques pour des auteurs dont l'étude est de la plus grande importance pour l'histoire de la langue : les deux Sénèque, Lucain, Stace, Juvénal, Fronton, les deux Pline, Suétone, Quintilien, Plaute lui-même...; en attendant l'achèvement imprévisible du Thesaurus, il est à souhaiter que des équipes de travailleurs puissent être organisées pour enrichir notre collection si pauvre d'index spéciaux.

MM. E. Chatelain et H. Gœlzer remercient et félicitent M. Faider de son heureuse initiative; M. J. Marouzeau se loue de ce que M. Faider ait apporté à la Société des Études latines la primeur de son travail, et accepte avec empressement d'étudier avec lui la possibilité et les modalités d'une publication prochaine.

A LA MÉMOIRE

DE

LOUIS HAVET

Quelques amis, élèves, admirateurs de Louis Havet ont eu la pensée, d'accord avec sa famille, de marquer le premier anniversaire de sa mort par une cérémonie intime, qui a eu lieu le 13 février à l'École des Hautes Études, dans la salle des séances de la Société des Études latines; l'École et la Société se trouvaient ainsi associées dans l'hommage rendu à leur ancien président. Dans la salle avait été disposé le portrait de Louis Havet, offert par sa famille. Quelques paroles ont été prononcées, devant une assistance nombreuse et recueillie, par M. A. Meillet, Mlle A. Freté, MM. A. Ernout et J. Marouzeau, qui ont évoqué quelques souvenirs de l'enseignement du maître.

M. A. Meillet indique d'abord en quelques mots le sens de cette réunion :

Il ne s'agit pas ici, dit-il, d'une cérémonie. Louis Havet n'en a voulu aucune, et nous ne serons pas infidèles à ses volontés. Mais nous voulons, entre nous, évoquer l'action qu'il a eue sur nous, action scientifique et action humaine.

Mlle A. Freté, qui a été élève de Louis Havet dans les dernières années et jusqu'à sa mort, prononce les paroles suivantes :

Il y a eu un an le 26 janvier que nous avons perdu Louis Havet, notre maître. Au nom de ses derniers élèves, je viens lui rendre aujourd'hui un très douloureux hommage, essayer d'exprimer, devant son portrait et devant sa mémoire, le merci que nous n'avons pas pu lui dire, nous, quand il était vivant. — De son œuvre, il ne m'appartient pas de parler ici; je voudrais rappeler seulement ce que nous lui devons, ce qu'il a été pour nous.

Il nous a donné d'abord le goût de la recherche scientifique, qu'il aimait passionnément et qui a rempli sa vie jusqu'aux dernières journées. Il l'aimait pour les vérités qui sont le prix de la lutte; il l'aimait encore pour la lutte elle-même, par un goût désintéressé de l'effort; et il y trouvait une jouissance si profonde qu'à l'entendre en parler on s'en éprenait aussi.

Pour cette lutte, il s'était armé d'une stricte discipline. La rigueur de sa méthode, la régularité acharnée de son travail, résultaient d'un entraînement volontaire, que les années n'avaient pas transformé en habitude, et qui, loin d'amortir la curiosité du chercheur, l'avait au contraire aiguisée. Il avait réalisé la colla-

boration étroite de l'enthousiasme et de la patience. En exerçant ses élèves aux minutieuses enquêtes qui sont la base du travail scientifique, il leur montrait toujours, au delà du fatras des variantes ou de la sécheresse des catalogues, l'ensemble harmonieux et solide que de minimes vérités contribueraient à former. « Il n'y a pas de petites choses », disait-il. On le comprenait vite quand on voyait tant de menus faits soigneusement recueillis nourrir son enseignement aux larges vues, dont nulle spécialisation n'a jamais borné le champ. Sa pensée profonde et puissamment synthétique ne pouvait admettre le morcellement intellectuel. Si les questions qu'il traitait étaient de nature technique, s'il limitait volontairement les problèmes, il apportait à les résoudre les ressources de sa science tout entière. En se consacrant de plus en plus à la philologie latine, je ne crois pas qu'il ait restreint son domaine ; il a enrichi plutôt le domaine de la philologie, en y faisant pénétrer ses préoccupations de linguiste, et le fruit tiré de ses travaux antérieurs. Cela, on en prenait conscience à ses cours mêmes. On le sentait mieux encore dans les entretiens qui prolongeaient son enseignement régulier. Tous ses élèves, plus ou moins, ont été ses hôtes. Alors on avait la joie de l'entendre parler à loisir de toutes choses, et particulièrement de toutes les sciences, de leur but, de leur méthode, de leur beauté.

Il ne cherchait pas, d'ailleurs, à faire de ses élèves des latinistes. Il voulait en premier lieu les éclairer sur eux-mêmes. Il leur offrait non une science, mais la clef de la science, et les aidait à s'orienter. Si leur choix les portait vers ses propres études, et s'il les gardait près de lui, il s'attachait d'abord à former leur critique, leur enseignant à ne jamais accepter sans contrôle un jugement d'autrui, à repousser une bonne fois l'argument d'autorité. Puis il les associait à son travail, sans craindre leurs inexpériences. Et l'on faisait alors un bel apprentissage, avec la joie d'un effort heureux riche en acquisitions nouvelles ; la joie de servir *aussi ; et souvent cette joie, qui dépassait les autres, de le regarder lui-même travailler. Le spectacle de sa pensée aux prises avec un problème imprévu était un rare plaisir. On le voyait s'arrêter, s'étonner, chercher avec sa prudence hardie ; puis l'idée neuve surgissait, se précisait rapidement, se vérifiait sans hâte, et, de plus en plus pressante et sûre, se développait toute vivante, dans sa force et dans sa finesse.*

Son enseignement, et il le voulait, contenait une morale. L'idée infiniment haute qu'il avait de la science imposait le travail probe, dévoué à la seule vérité ; et, comme il enseignait à rechercher la vérité, il enseignait aussi à la défendre, à prendre parti, à fuir l'abstention. Le mal était à ses yeux une des formes de l'erreur ; son âme l'envisageait sans trouble et dans un calme entier ; mais il montrait que la force du mensonge était dans l'indifférence des bons et dans leurs menues lâchetés ; et il enrôlait les énergies, donnant lui-même un tel exemple de loyauté généreuse, qu'il inspirait dès le premier abord une confiance absolue.

Parce qu'on avait confiance, on n'hésitait jamais à lui demander conseil. Et l'on apprenait à connaître son exquise, son ingénieuse bonté, qui venait d'un cœur resté jeune comme son esprit. Il aimait la vie. Rien de ce qui était vivant ne le laissait insensible ; ni les êtres, chez qui il voulait découvrir les éléments sains, bons à épanouir, ni la beauté des choses, ni la beauté de l'art. Il aimait les idées nouvelles. Il gardait une imagination prompte à admirer et à s'émou-

voir. Il traduisait simplement des impressions spontanées. — Tel nous l'avons connu jusqu'au dernier jour. Et nous avons perdu en lui plus qu'un maître. Il citait volontiers un mot de Michelet : « L'enseignement est une amitié. » Il ajoutait qu'à son âge c'était une paternité. C'est comme un père, en effet, que nous le pleurons maintenant. Mais ce sentiment-là ne peut s'exprimer en paroles. Dans le silence du souvenir, nous retrouvons sa présence sereine, qui anime et qui réconforte.

M. J. Marouzeau :

C'est en 1902 que j'ai découvert mon maître Havet. A un étudiant de Sorbonne il fallait alors, pour une telle découverte, quelque esprit d'aventure, un peu de courage, et de la chance. Il fallait, sur la foi d'une affiche haut placée, trouver, loin des salles où s'élaborent les examens, le chemin de l'École des Hautes Études ou du Collège de France, et c'était une affaire que d'aborder l'escalier E ou de franchir la rue Saint-Jacques. Nous étions quelque cinq ou six qui faisions chaque semaine cette espèce de voyage d'études, plus souvent deux ou trois, quelquefois moins, car il y avait des mécomptes, et le cours de Havet ne donnait pas toujours (heureusement!) ce qu'on venait lui demander. Il donnait tellement plus!

Ce que lui demandait un besogneux étudiant de licence, c'était la préparation d'un auteur du programme, une explication littérale des Captifs *ou des* Adelphes. *Ce qu'il donnait, comment le dire en quelques mots? Avec Havet, on entrait dans un monde neuf, on prenait contact avec un latin inattendu, révélé, déchargé de tout ce qui est normatif, scolaire, pragmatisé, enrichi de ce qui est science, histoire, esprit.*

Louis Havet n'enseignait pas à proprement parler. Il faisait mieux, il travaillait devant nous. Il venait avec ses fiches et ses notes, et, passant pardessus ce qu'enregistrent les livres, enchanté des suspicions autant que des découvertes, il cherchait des points de vue nouveaux : explication du sens par l'ordre des mots, explication de la métrique par la récitation de l'acteur, explication des variantes par la psychologie du copiste. Le conflit éternel entre l'esprit et la lettre prenait chez lui un aspect nouveau. A la forme il reconnaissait le pouvoir tyrannique qu'elle a exercé sur la langue et sur les œuvres, mais il s'appliquait à analyser la souveraineté de cette puissance aveugle, et montrait comment en définitive elle se résout en des habitudes prises par l'esprit et fondées d'abord en raison.

La méthode consistait, pour ce fervent de la vérité, à risquer d'abord l'erreur; il faut, disait-il, dans toute recherche un parti pris initial : seule une idée préconçue peut orienter et galvaniser nos efforts, éclairer nos expériences, donner un sens aux faits; mais le parti pris ne mérite qu'une foi conditionnelle; enfanté par notre tempérament, notre imagination, notre divination, il faut le traiter avec la sévérité qu'on s'impose pour un enfant de prédilection, et la méthode scientifique exige chez le chercheur un esprit inquiet, en quête de doutes et d'épreuves; Louis Havet, homme de candide confiance dans la vie quotidienne, était au cours de la recherche scientifique épris de critique et hanté de soupçons. Seulement, le jour où, le contrôle acquis, son adhésion provisoire faisait place à la certitude raisonnée, il se donnait tout à la joie tranquille de posséder la

vérité, qui transparaissait dans la clarté de son regard, dans la netteté de son expression, dans le fermeté et dans les vibrations émouvantes de sa voix.

Y a-t-il là de quoi expliquer le rayonnement qui environnait le maître, la dévotion qu'il inspirait et l'espèce de piété qui nous amène ici? Dans l'hommage de ses élèves, le cœur a aussi sa part. Louis Havet savait se défendre contre certaine pudeur du sentiment qui est trop souvent la rançon de l'intelligence. Son cours fini, il rentrait dans l'humanité, ouvrant toute grande sa maison à l'élève devenu l'ami ; avec celle que notre pensée ne saurait séparer de lui, il pratiquait avec simplicité je ne dis pas l'hospitalité, mais l'adoption. Il suffisait d'être seul et d'être en peine pour devenir l'enfant de la maison. J'en sais beaucoup, et parmi ceux qui m'écoutent et parmi ceux qui de loin se recueillent aujourd'hui avec nous, qui n'oublieront jamais la douceur d'avoir trouvé un chez-soi au foyer des Havet. Plusieurs m'ont écrit après sa mort pour me dire comme ils souffraient, sachant son foyer vide, de n'avoir à qui confier leur chagrin. Ceux-là ne me pardonneraient pas si, en évoquant ici la mémoire du maître, je ne lui apportais en leur nom l'hommage d'une gratitude, si j'ose dire, filiale.

M. A. Ernout :

Dans cette réunion d'élèves et d'amis, groupés autour de ce portrait pour apporter au maître qu'il représente l'hommage de leur reconnaissance et la fidélité de leur souvenir, il ne convient pas de traiter en critique de l'œuvre de L. Havet. Tous, ici, la connaissent, tous en apprécient le mérite rare et véritablement singulier. Je voudrais essayer de dégager les qualités propres de son esprit, les principes de sa méthode et montrer ce que chacun de nous a pu gagner à s'en pénétrer.

Avant tout, il y avait dans L. Havet un mathématicien et un logicien. La science du nombre l'attirait. Pendant les vacances, il s'en faisait un passe-temps, et cette inclination de son génie se manifeste par la prédilection qu'il n'a cessé d'avoir pour certaines recherches. Après les travaux préliminaires par lesquels il s'était assuré la pleine et parfaite connaissance de la langue latine, c'est dans l'étude du rythme qu'il s'est tout de suite et tout entier spécialisé. De ses deux thèses de doctorat, l'une a pour objet le vers saturnien, cette bête noire des métriciens, l'autre la restitution dans sa forme originale d'une comédie latine, le Querolus, *écrite originairement en vers, mais qui fut, sans doute par le fait d'un copiste, transformée en prose au commencement du moyen âge. Aux deux pôles de la littérature latine, c'est aux problèmes les plus ardus de la métrique qu'il s'attaque tout d'abord, parce qu'il y aura l'occasion d'étudier des combinaisons prosodiques, des rapports de brèves et de longues, bref une science qui tout entière procède du nombre et de la quantité. Ce n'est pas là l'essai unique et sans lendemain d'un esprit attiré seulement par la difficulté et soucieux de montrer son habileté de virtuose. A ces thèses, qui sont comme une profession de foi, ont succédé le* Précis de métrique grecque et latine, *l'*Étude sur la prose métrique de Symmaque *et les* Origines du cursus, *l'édition de l'*Amphitryon *de Plaute, les* Notes critiques sur Properce, *l'édition de l'*Asinaria, *et ce* Térence, *encore inédit, mais achevé, et que nous espérons voir paraître bientôt. Pas un ouvrage où l'étude du rythme ne soit fondamentale.*

Mais la métrique est la pierre de touche la plus sûre de l'intégrité ou de la

corruption d'un texte. A un esprit exact, épris de certitude comme l'était L. Havet, elle apportait l'appui d'un critérium indiscutable. « L'opinion qu'un critique aura d'un passage, écrit L. Havet dans son Manuel, dépendra donc moins du texte lui-même que de l'état d'esprit du critique. Cette situation est manifestement fâcheuse, mais elle le sera éternellement. » La faute dénoncée par la métrique a un caractère de réalité objective qui force les doutes et emporte la conviction ; la correction, conditionnée par la nature même du vers, impose des règles qui réduisent au minimum la part de fantaisie individuelle. C'est la métrique qui a conduit L. Havet à la critique de textes, et le Manuel de critique verbale *est dans le développement logique de son activité. Du reste, la prose même, de la façon dont il l'a envisagée, n'échappe pas aux lois du nombre. Ce sont des indices rythmiques, et en particulier l'étude des lois qui déterminent le choix des clausules, qui l'ont le plus souvent mis sur la piste de la faute, comme sur celle de la correction. Et là même où le rythme n'intervenait pas, ce sont encore des combinaisons de chiffres, des déplacements de lignes d'une longueur fixe, comprenant un nombre déterminé, non pas de lettres, mais d' « unités graphiques », qui servaient de base à sa démonstration.*

On imagine facilement ce qu'une pareille méthode représente de labeur patient, d'investigations minutieuses, d'examens approfondis et répétés. Ne laissant rien au hasard dans la détermination de la faute, la méthode ne laisse rien non plus à l'improvisation dans la recherche de la correction. L. Havet était ennemi de la conjecture empirique, de ce qu'il appelait la critique d'amateur. Entre deux corrections de valeur inégale d'une même faute, je suis persuadé qu'il eût choisi la moins bonne — ou du moins celle que le grand nombre considère comme telle — si elle lui eût permis de déterminer plus exactement par quel procès le mot restitué, s'il était la leçon primitive, avait pu donner naissance à la leçon fautive, et aussi, la possibilité du changement admise, pourquoi le changement s'était opéré.

C'est que, pour L. Havet, la conjecture n'était rien, la méthode était tout. Que le grand nombre de conjectures qu'il a publiées ne fasse pas illusion. Tous ceux qui ont suivi son enseignement savent le peu d'importance qu'il attachait à une conjecture prise en elle-même. Étant la modestie même, il ignorait la vanité d'auteur. La correction qu'il avait proposée n'avait jamais pour lui de caractère définitif. Il continuait de soumettre à l'examen incessant de sa critique les résultats auxquels il était parvenu, et si un nouvel effort de sa réflexion lui faisait entrevoir dans son raisonnement une faiblesse ou une fissure, il n'hésitait pas à en faire l'aveu public, spontanément et délibérément. Combien de fois les lecteurs de la Revue de philologie, *en lisant les notes à la fois si courtes et si denses qu'il y donnait, n'ont-ils pas rencontré cette rétractation de L. Havet : « Je renonce à ce que j'ai dit précédemment... » La conjecture n'était que l'illustration ; la seule réalité était le principe ; et il eût dit volontiers, avec tel linguiste de ses disciples, qu'une loi bien formulée se passe d'exemples.*

On devine ce que de jeunes esprits ont pu gagner à son commerce. Mieux qu'une collection de faits, mieux qu'une suite d'explications empiriques, il leur a donné, pour leurs travaux futurs, une méthode et un exemple. Il les a mis en garde contre les interprétations faciles, les examens superficiels. Il leur a appris à ne pas se satisfaire du spécieux, mais à s'efforcer de découvrir le réel. Sans

doute faut-il partir d'axiomes, et les esprits peuvent diverger dans le choix de ces points de départ indémontrables. Mais une fois qu'ils les ont choisis, les esprits formés à l'enseignement de L. Havet n'en peuvent plus poursuivre les conséquences que suivant une seule voie : celle qu'il leur a montrée et qu'il a suivie lui-même avec une rectitude indéfectible.

M. A. Meillet ajoute, à peu près, les paroles suivantes :

Je veux rappeler quelques souvenirs anciens.

C'était en 1885-1886. L. Havet venait de quitter pour la Faculté des lettres l'École des Hautes Études, où il n'est rentré qu'en 1891, après la mort de O. Riemann.

Tous les candidats à la licence ès lettres allaient au cours de métrique. L. Havet y donnait un enseignement précis, fait de formules nettes, appuyé de tâches brèves, mais exactement définies, qui, chaque fois, obligeaient à montrer qu'on avait compris et qu'on savait appliquer les principes. Chaque semaine nous remettions un devoir et chaque semaine nous recevions corrigé le devoir de la semaine précédente. Toutes les divergences avec le corrigé que nous donnait L. Havet étaient notées par une personne qui soulageait le maître d'une part de son travail et que nous avons vite su être Mme L. Havet; toutes les fautes étaient signalées par le maître lui-même.

Cet enseignement exerçait sur nous une action profonde, parce qu'il procédait d'une doctrine cohérente, arrêtée, parce qu'il relevait d'une méthode rigoureuse. De la valeur de cette méthode, j'ai eu personnellement la preuve quand je me suis présenté à l'agrégation de grammaire, en 1889. Les hendécasyllabes avaient été omis, par hasard, dans l'enseignement de L. Havet. Le sujet de métrique proposé a été, cette année-là, de retourner des hendécasyllabes et d'en faire la théorie. Grâce à la méthode que j'avais reçue de mon maître, j'ai facilement retrouvé la structure de l'hendécasyllabe dans le texte en prose qui nous était livré; j'ai remis le texte en vers et j'ai fait correctement la théorie du vers. Tant il est vrai qu'une méthode sûre vaut mieux que la connaissance de beaucoup de faits.

Mais ce n'est pas seulement par sa méthode que L. Havet agissait sur nous. C'est aussi par l'affection qu'il avait pour les jeunes et par le sentiment qu'il nous donnait de la parfaite loyauté intellectuelle.

Aussi quand, pour célébrer son soixantième anniversaire, on a préparé pour lui un recueil de Mélanges, *les organisateurs, dont le principal était l'abbé Lejay, et dont j'étais aussi, n'ont pas rencontré d'opposition, même parmi ceux qu'avait choqués le zèle ardent de L. Havet pour ce qu'il considérait comme une vérité dans l'affaire qui alors agitait toute la France.*

Le 6 janvier 1909, dans son cabinet, je lui ai offert ce recueil au nom des organisateurs. Alors il a réuni ses amis, ses anciens élèves en une fête intime que présidait avec une joie rayonnante Mme L. Havet. Et nous avons eu comme le sentiment d'une apothéose de savant.

Puis sont venus les jours tristes.

La santé de Mme Louis Havet a décliné. Et jamais on n'a mieux senti qu'alors tout ce qu'il y avait d'affection au cœur de Louis Havet.

La guerre est venue : personne n'a eu plus que Louis Havet de confiance et d'énergie.

Et jamais le savant n'a plus travaillé, jamais il n'a montré aux jeunes une affection plus chaude.

Quand il a senti venir la maladie, il a travaillé davantage encore pour achever sa tâche. Quand il a été menacé d'une cécité prochaine, il a hâté les travaux qu'il avait en train. Jusqu'à ses derniers jours il a enseigné. Et ce sont les élèves qui n'avaient pu se réunir une dernière fois près de sa couche de malade qui ont un jour apporté à l'École la nouvelle que le maître était à l'agonie.

Nous sommes heureux de voir le portrait de L. Havet, que la famille nous a confié, dans la salle où est déjà le buste de Gaston Paris, son aîné, qui l'a précédé dans la tombe.

La vie de Louis Havet restera pour nous un modèle, parce qu'il a joint à la rigueur de la méthode, à la fermeté de la doctrine, la chaleur d'une profonde sympathie pour les jeunes.

CHRONIQUE

I. — Publications de la Société.

Il arrive fréquemment que des personnes étrangères à la Société désirent se procurer en tirage à part des articles publiés par la Revue, surtout lorsqu'il s'agit de publications de quelque étendue qui ont dû être réparties sur plusieurs fascicules. D'autre part, il arrive que l'auteur d'un article publié dans la Revue soit amené par la suite, après de nouvelles recherches, à reprendre son sujet pour le remanier et lui donner un développement plus considérable. Dans ces conditions, il a paru souhaitable de pouvoir, le cas échéant, après entente entre le Bureau de la Société, l'auteur et l'éditeur de la Revue, procéder à des tirages spéciaux qui, après révisions et mises au point nécessaires, seraient mis en vente chez l'éditeur. Si les circonstances s'y prêtent, la mesure pourrait être étendue à des publications indépendantes de la Revue, qui se rattacheraient seulement à l'activité générale de la Société. Ces diverses publications paraîtraient sous le titre général de *Collection d'études latines* et seraient annoncées régulièrement sur la couverture de la Revue.

Un premier fascicule est dès maintenant en dépôt chez l'éditeur : J. Marouzeau, *La linguistique et l'enseignement du latin;* un second est en préparation et sera prochainement mis en vente : A. W. de Groot, *La prose métrique latine.*

II. — Enseignement.

Sous le titre : *Enseignement secondaire ; horaires, programmes, instructions, 1925,* la librairie A. Colin publie un volume qui contient le nouveau statut des lycées, tel qu'il résulte de décrets et arrêtés pris du 25 mars 1924 au 2 septembre 1925. Il n'y a guère plus d'un an qu'à la même librairie paraissait, sous la signature de M. L. Bérard, le recueil des débats et décrets relatifs à *La réforme classique de l'enseignement secondaire.* De l'un à l'autre livre il y a eu une crise ministérielle, — et même deux, — une crise politique, un renversement des programmes, et au fond il n'y a pour le latin, sauf en ce qui concerne le nombre de ceux qui doivent l'apprendre, pas grand'chose de changé. « Les humanités classiques ont la vertu, disait M. L. Bérard, de dispenser une culture raffinée » (p. 12),

de réaliser « la véritable culture générale de la personnalité » (p. 14); « le latin, langue mère de la nôtre, lui fournit son armature et son ordre profond » (p. 35); « les études classiques ont un rôle historique et nécessaire dans l'éducation nationale » (p. 176); le latin a l'avantage de demander aux élèves « un effort de volonté et d'invention personnelle » (p. 255); il est « un instrument d'analyse qui développe l'esprit de discernement » (p. 254); il donne « cette force de la pensée qui est la récompense d'une longue et difficile gymnastique » (p. 259). Ces diverses citations ne sont pas toutes de M. L. Bérard; il les empruntait en grande partie, pour les prendre à son compte, à ses contradicteurs. Aussi n'est-il pas étonnant que sur ce point les nouveaux programmes n'innovent pas : « L'étude du latin dans les établissements secondaires, disent les Instructions (p. 145), est avant tout un puissant instrument d'éducation intellectuelle. Les intimes ressemblances de cette langue avec la nôtre pour le vocabulaire, la morphologie et la syntaxe, venant s'ajouter aux ressemblances morales que la nature et l'histoire ont établies entre les deux civilisations, rendent cette étude particulièrement facile (?) et féconde à de jeunes Français. D'autre part, les qualités propres du latin, sa concision, sa netteté, son caractère logique, son état même de langue morte (!), en font un objet d'analyse incomparable... Il ne faut pas chercher ailleurs la raison de son utilité pédagogique; c'est pour cette raison que l'explication des textes et la version sont des exercices de si haute valeur éducative. »

Telle est la partie commune aux deux programmes; c'est peut-être celle qui ouvrirait la porte aux plus graves discussions. En effet, il est arrivé, au cours des débats qui ont tant passionné l'opinion, et sans que personne parût s'en aviser, que les contradicteurs ne parlaient pas toujours du même objet. Si l'on fait de l'apprentissage du latin un exercice pédagogique, une gymnastique intellectuelle, c'est en vertu de la transposition violente à laquelle il nous oblige, c'est en raison des différences qui le séparent de nous, et alors la logique commande d'aller au latin de Salluste ou de Tacite, le plus éloigné du français; si l'on cherche au contraire dans le latin l'explication du français, la raison d'être de notre langue, il faut le prendre en pleine vie, en pleine transformation, directement accessible et proche de nous : il conviendrait de s'arrêter à Éginhard ou à Grégoire de Tours. Et c'est ainsi que M. L. Bérard est amené en effet à prendre d'une main à Cicéron sa rhétorique, de l'autre aux Mérovingiens leur accent tonique (p. 252-253). Ne rouvrons pas ici le débat, mais rendons-nous compte qu'à la querelle du latin pourrait bien succéder la querelle « des deux latins », qu'après une période où on s'est battu pour savoir s'il faut apprendre le latin, nous abordons peut-être une période où on ne se disputera pas moins pour savoir quel latin il faut apprendre !

On aurait attendu des nouveaux programmes un mot sur une question d'importance : quelle peut être dans l'enseignement du latin la part de l'explication linguistique? La question n'est pas posée. Pour savoir qu'il existe une science du langage hors de la grammaire des classes, il faut aller chercher, tout à la fin du chapitre qui énumère les « Questions complémentaires » du programme à option de philosophie (p. 86), un alinéa ainsi conçu : « Notions de la science du langage. Par exemple : l'évolution des langues; linguistique générale. » C'est tout. Il y a pourtant une fissure par où aurait pu s'introduire la linguistique, cette intruse. Le programme de la classe de sixième, tout au début de l'enseignement du latin, énonce ce titre énigmatique : « Prononciation. Accent tonique. » Qu'est-ce à dire? Comme s'il n'y avait qu'une prononciation possible, et comme si l'on s'entendait sur l'accent tonique! Faut-il croire que les auteurs du nouveau programme partagent sur ce point aussi les idées de M. L. Bérard, qui disait (p. 251 et 252) : « Il faut prononcer le latin avec l'accent tonique, et je m'efforcerai de l'obtenir dans mes classes... L'accent tonique est plus important que la prononciation en *us* ou en *ous*! » Plaignons les maîtres qui auront à aborder l'enseignement du latin sur cette indication à la fois impérative et sibylline : « Prononciation ; accent tonique. » Et plaignons surtout ceux qui, dès la classe de troisième, recevant des élèves habitués à l'accent tonique (entendez naturellement l'accent d'intensité), devront leur apprendre par surcroît l'accent métrique, en leur donnant « le spécimen d'une lecture qui respecte les habitudes phonétiques des anciens et marque bien le rythme du vers » (p. 153), c'est-à-dire en résolvant (par quel miracle?) un problème qui embarrasse plus que jamais les philologues. C'est encore une fois la question, qu'on s'obstine à ne pas poser, des « deux latins »!

Disons tout de suite que les Instructions contiennent des choses excellentes, comme le principe que la connaissance du vocabulaire et de la grammaire s'acquiert par la pratique des textes plus que par l'apprentissage de séries de règles et de listes de mots (p. 147, 148, 150), la recommandation de préférer la construction par groupes fonctionnels au mot à mot strict (p. 146-147), les prescriptions relatives à l'usage du cahier et du tableau noir, l'appel à la mémoire inconsciente (p. 149)...

Il y a déjà tant de questions posées, ou effleurées, ou suggérées par le texte des nouveaux programmes, que j'ai scrupule à en signaler une dernière, qui est d'importance, et à laquelle il ne serait peut-être pas très difficile de donner une solution. C'est celle de la nomenclature grammaticale.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est préoccupé de rendre dans la mesure du possible plus simple, plus logique, plus expressif le système des termes techniques employés pour l'enseignement de la grammaire. La terminologie dont nous nous servons, qui remonte aux grammairiens et

rhéteurs gréco-latins, et qui était déjà assez mal appropriée au grec, plus mal encore au latin, faussée depuis par l'enseignement scolastique, a été tant bien que mal adaptée aux conceptions modernes de la grammaire et aux exigences des diverses langues, de sorte qu'il n'y a dans l'usage qu'on en fait ni simplicité, ni clarté, ni uniformité. Nous avons besoin d'une explication chaque fois que nous entendons les termes « attribut » et « prédicat », qui sont tantôt interchangeables, tantôt opposés; la « copule » est ici la conjonction « et » et là le verbe « être »; les mots « accent » et « ton » qui devraient être opposés sont souvent confondus; ce qui était « arsis » chez les Grecs était « thesis » pour les Latins; le « mètre » est souvent pris pour le « pied »; on confond prosodie et scansion, rythmique et métrique, trope et figure, langue et style...

Le désir de perfectionner cette terminologie n'a conduit jusqu'ici qu'à la compliquer et à la diversifier d'un pays, d'une école, d'un manuel à l'autre. On a compté dans quinze écoles d'Amérique jusqu'à dix-huit désignations diverses pour le terme syntaxique représenté par « juge » dans « ils l'ont fait juge ». Le résultat de cette anarchie c'est que, d'une part, les professeurs se heurtent à des difficultés continuelles, que, d'autre part, les élèves s'habituent à regarder la grammaire comme le domaine de la convention et de l'arbitraire.

La question se pose pour chaque grammaire particulière, à chaque degré de l'enseignement, et dans chaque pays, puisque la plupart des langues de civilisation moderne ont adopté en ces matières un vocabulaire approximativement international. Aussi a-t-on travaillé, simultanément ou en collaboration, dans les différents pays pour aboutir à une solution.

En France, un mouvement amorcé dès 1906 a abouti à une circulaire ministérielle de 1910, qui définit, en ce qui concerne le français, la *Nouvelle nomenclature grammaticale* (*Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique*, 1910, n° 1948, p. 539 et suiv.). En Angleterre, un *English joint Committee on grammatical terminology*, étudiant la nomenclature grammaticale pour le latin en même temps que pour les langues modernes, conduit en 1909 à la rédaction d'un rapport qui, révisé en 1911, a été approuvé de 1918 à 1921 par diverses organisations officielles, et complété en 1920 par une convention spéciale à l'étude des langues orientales. En Autriche, un Rapport préparé par le *Neuphilologischer Verein* en 1912 a été soumis à un Comité allemand dont les travaux, entrepris en collaboration avec des comités anglais, américain et français, ont été interrompus par la guerre, mais réamorcés par un article des *Neue Jahrbücher für Pädagogik*, en 1920. En Amérique enfin, un *American joint Committee*, formé en 1911 par les trois Associations qui représentent le plus largement les études de langue, a publié en 1913 un Rapport qui, réédité sans changement notable en 1923, a été recommandé officiellement à toutes les écoles des États-Unis.

Telle est la situation. Elle pose pour nous aujourd'hui trois problèmes distincts, mais qui peuvent être conjugués.

D'une part, elle intéresse l'enseignement du latin, qui a besoin plus que jamais de tous les adjuvants et de toutes les simplifications. Je sais que l'attention de plusieurs de nos confrères a été attirée sur ce point, et MM. Yon et Yvon se proposent de soumettre prochainement à notre Société l'examen du problème.

En second lieu, la question de la nomenclature n'intéresse pas moins la science linguistique que l'enseignement de la grammaire. Sur ce point, je me sens un peu coupable, ayant dès avant la guerre annoncé, entrepris et rédigé pour une bonne part un *Lexique de la terminologie linguistique* dont M. H. Schuchardt vient encore de réclamer avec insistance la publication (dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*), et qui pourrait offrir un point de départ aux recherches et aux discussions. Le travail, interrompu par la guerre, retardé depuis par des occupations de plus en plus pressantes, pourra sans doute être achevé dans un délai assez peu éloigné grâce à une collaboration récemment offerte.

Enfin la question présente un intérêt international. Il est évidemment désirable, et il est certainement possible, puisque la chose a été déjà réalisée en partie pour les sciences physico-chimiques, pour l'anatomie, pour l'histoire, pour la philosophie, d'arriver à une entente entre les différents pays pour la systématisation et l'uniformisation d'un vocabulaire qui est déjà en bonne partie international. La voie pour arriver à ce résultat est tout indiquée : l'*Institut international de coopération intellectuelle*, récemment inauguré, possède une « Section des relations scientifiques » dont le but est « d'aider au développement et à la coordination des entreprises scientifiques internationales en tout genre ». La question présente n'est-elle pas une des premières dont l'Institut pourrait être saisi ?

III. — Documentation.

Laisserai-je aujourd'hui aux Latins eux-mêmes le soin d'inaugurer la revue des « travaux à faire » ? Quintilien, *Instit. orat.*, IX, 4, 33, explique de quelle manière la « compositio », considérée comme un élément du rythme oratoire (sur le sens à donner à ce mot, cf. E. Cocchia, *Riv. indo-gr.-ital.*, vol. II, p. 4-6, et F. di Capua, *Bollett. di filol. class.*, XXIII, 233-235), doit être adaptée aux circonstances, au sujet qu'on traite, à la nature du discours, à l'impression qu'on veut produire, et il nous propose des exemples à méditer : « an similibus, dit-il, Cicero usus est numeris in exordio pro Milone, pro Cluentio, pro Ligario? » Il y a là tout un programme de recherches, dont Quintilien nous fournit l'idée directrice en y joignant l'indication des textes à étudier.

Nous aurions souvent intérêt en ces matières à nous laisser guider par

les anciens. Il y a pour les théoriciens de la rhétorique toute une casuistique du style oratoire fondée sur la considération de la quantité. Je ne parle pas seulement des règles plus ou moins rigoureuses de ce qu'on appelle proprement la prose métrique; mais la répartition dans tout le corps du discours des syllabes, longues ou brèves, des pieds, lourds ou légers, lents ou rapides, rares ou communs, etc., fait l'objet de la part de Cicéron et Quintilien de préceptes extraordinairement minutieux (Quint., IX, 4, 133-142; Cic., *Orat.*, 213-220, *De orat.*, III, 180 et suiv.), et il y aurait le plus grand intérêt à confirmer le cas échéant par des enquêtes rigoureuses sur des textes appropriés, parfois signalés par les théoriciens eux-mêmes, l'impression surtout instinctive qu'ils éprouvaient à l'audition.

Il est un autre cas où les anciens nous mettent sur la voie de recherches utiles : c'est quand ils indiquent, d'ordinaire sans y penser et comme par prétérition, l'effet qu'ils ont voulu réaliser dans un texte donné. C'est ainsi que Salluste, prêtant à Marius une éloquence militaire, sobre et rude, lui fait dire en passant : « Non sunt composita uerba mea » (*Iug.*, 31) ; au contraire, après le long discours que l'historien prête à César (*Cat.*, 51), il le fait apprécier en ces termes par Caton (*Cat.*, 52, 13) : « Bene et composite C. Caesar... disseruit. » Pour un auteur qui tient comme on sait aux manifestations oratoires de ses personnages (cf. le soin qu'il apporte à donner, *Iug.*, 30, 4, le modèle d'un beau discours politique), ces indications ne peuvent pas être sans conséquence, et elles appellent des confirmations qui pourraient illustrer utilement une étude des procédés de style.

Une des lacunes les plus regrettables de la philologie est l'ignorance où nous sommes en ce qui regarde la transmission des textes depuis l'antiquité jusqu'au moyen âge carolingien. « Pour l'intervalle de mille ans qui sépare les premiers manuscrits conservés des auteurs eux-mêmes, dit M. P. S. Allen (*The humanities*, dans les *Proceedings of the classical association*, 1917, p. 132-133), nous devons avouer notre noire ignorance. » Les recherches directes sont amorcées de tous côtés : collaborant avec l'historien, le philologue et le paléographe interprètent le témoignage des écritures (cf. ci-dessous, Bulletin critique, p. 77), tirent parti de données archéologiques ou de particularités techniques (Ibid., p. 78), tantôt interrogent les textes eux-mêmes et, par l'étude des lacunes, des additions, des corrections, des révisions (cf. ci-dessus, Compte-rendu des séances, p. 16-17), s'appliquent à reconstituer la chaîne des archétypes hypothétiques comme le linguiste celle des langues communes. Mais le travail n'est qu'amorcé, et il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Dans un mémoire publié par la *Revue des sciences philosophiques et*

théologiques, t. XIII, 1924, p. 189-197, M. J.-A. Destrez montre comment la seule étude de la « pecia » (la « pecia » est le cahier ou « pièce » qui porte les marques de numérotation) peut aider à reconstituer la vie scolaire médiévale : usages, préoccupations, lectures et culture des copistes et correcteurs (Destrez, p. 7-8), comment elle sert à dater les manuscrits (p. 9), à classer les familles et à reconstituer la filiation des copies (p. 11-13), à éclairer la composition originale des œuvres anciennes (p. 13) ou les aspects divers des ouvrages à composition successive (p. 15). Sur ces divers points, M. Destrez indique lui-même comment on pourrait utilement orienter et systématiser les recherches.

Autre méthode : « A partir du xve siècle, dit M. Allen dans l'article cité plus haut, il existe par milliers des lettres manuscrites des lettrés par les mains desquels a passé la science antique et médiévale, documents très originaux qui attendent d'être examinés et classés, et dont nous pouvons espérer apprendre beaucoup sur le sort des manuscrits classiques pendant cette période critique. Il y a là beaucoup de travail à faire. Qui voudra l'entreprendre ? » Je signale que M. Ch. Svoboda, qui travaille à une histoire des études anciennes depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, fournirait sans doute aux chercheurs de bonne volonté une première orientation.

Mais la recherche directe des manuscrits serait peut-être la tâche la plus pressante et la plus rémunératrice. Dans un article récent des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, t. XLII, 1925, M. F. Grat, avec la belle ardeur de la jeunesse, trace ainsi le programme d'une enquête à laquelle il faut souhaiter que les moyens ne fassent pas défaut : « Le premier travail est la recherche des manuscrits et, pour les textes classiques, c'est une partie qui laisse encore bien à désirer; aucune méthode n'a, jusqu'à présent, présidé à cette recherche et les nouveaux éditeurs se bornent à utiliser les manuscrits dont leurs devanciers se sont déjà servis. Quand un nouveau manuscrit vient au jour, c'est le plus souvent l'effet du hasard ou le résultat de la rare curiosité d'un chercheur, et cependant on est loin de connaître tous les manuscrits des classiques latins. Quand on songe aux richesses que cachent encore les bibliothèques d'Europe, en particulier celles d'Italie et d'Espagne, on ne peut s'empêcher de penser à tout ce qu'ont de provisoire les éditions modernes, même les plus soignées; non pas que de nouvelles recherches puissent faire retrouver beaucoup de passages perdus des écrivains latins (ce fait sera toujours exceptionnel), mais elles permettront de faire connaître des manuscrits meilleurs qui rectifieront les passages douteux et fixeront les conjectures, fait dont l'importance n'est pas à négliger quand on se rend compte que la pauvreté de la documentation oblige les historiens de l'antiquité à utiliser, pour ainsi dire, tous les termes qu'ils rencontrent dans les auteurs classiques. « Une exploration complète et

méthodique de toutes les bibliothèques s'impose. C'est une œuvre énorme, mais qui n'a rien qui puisse effrayer des hommes résolus; le travail accompli par les *Monumenta Germaniae* pour les écrits du moyen âge et, en France, les recherches conduites sous les auspices de l'Académie des Inscriptions pour la collection des *Chartes* et *Diplômes* montrent que de semblables efforts n'ont rien d'impossible » (p. 62-63).

Il y a longtemps que M. Seymour de Ricci avait envisagé la préparation d'un inventaire des manuscrits de nos classiques latins; il a même commencé la publication d'un répertoire de ceux qui existent dans les bibliothèques américaines (*Philological Quarterly*, 1922); où en est le projet d'ensemble? Une autre idée, qui a été émise plus d'une fois avec une insistance particulière pour le grec par M. Gardthausen (*Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, 1920, p. 35-39), serait de réaliser un inventaire des manuscrits datés. On peut voir par le récent mémoire de M. Ph. Lauer (cf. ci-dessous, Bulletin critique, p. 76) quelles conclusions intéressantes permet dans certains cas l'étude d'un seul exemplaire daté avec précision. M. Ch. Samaran a déjà entrepris un relevé des manuscrits de date certaine, qu'il compte publier sans attendre d'avoir réalisé des dépouillements exhaustifs, et qui pourra servir de point de départ à des enquêtes méthodiques. Le cours de paléographie qu'il inaugure cette année à l'École des Hautes Études lui fournira sans doute l'occasion d'orienter les recherches dans cette voie.

En attendant des travaux de grande envergure, il y aurait intérêt à répondre à diverses suggestions recueillies çà et là : M. W. M. Lindsay, dans son *Early latin verse*, p. 4, recommandait la révision de l'apparat critique de Térence et demandait en particulier : « A quelle distance est le texte des manuscrits de celui qu'a laissé Térence? Quelle est la part des modernisations et altérations de tout genre qu'on peut attribuer aux maîtres de rhétorique désireux de mettre le texte d'accord avec les enseignements de l'école? Tant que l'histoire de la tradition reste obscure, tant qu'on ne possède pas de collations de tous les manuscrits, tant qu'on n'aura pas utilisé comme il convient le commentaire de Donat, le mieux est de renoncer à tout travail de précision sur le texte de Térence. » Il y a lieu pour l'instant, avant d'entreprendre tout travail dans ce sens, d'attendre la publication du Térence de L. Havet; mais à ceux que la question préoccupe, je signale dès maintenant les deux nouvelles collations de M. P. E. Postgate (*Classical Quarterly*, 1923, p. 148 et suiv.) et la note complémentaire publiée tout récemment par M. Lindsay (*Classical Quarterly*, 1925, p. 25 et suiv.), sans parler de l'étude importante de M. Jachmann, dont je donne ci-dessous un compte-rendu (p. 77).

Le même Lindsay, grand animateur de la paléographie, dans un article de la *Classical Review*, t. XXXIII, p. 105-106, fait appel aux cher-

cheurs pour retrouver les plus anciens manuscrits du *Liber glossarum* de Corbie.

M. H. Goelzer, dans l'Introduction de sa récente édition des *Bucoliques* de Virgile (p. xxxi), recommande une étude méthodique des manuscrits cités par les anciennes éditions, qu'on désigne par la sigle χ, et dont les plus importants se trouvent à la Bibliothèque nationale; « le regretté P. Lejay avait entrepris de les collationner et de renseigner les érudits sur la valeur exacte qu'il convenait de leur attribuer; la mort a malheureusement arrêté ses recherches, et il serait à souhaiter qu'elles fussent reprises et menées à bien, soit qu'il y ait là des ressources réelles à utiliser, soit qu'on doive démontrer une fois pour toutes que les éditeurs perdent leur temps à vouloir en tirer parti. »

Rappellerai-je en terminant que j'ai moi-même amorcé avant la guerre sur les manuscrits des *Dialogi* de Sénèque une enquête que je serai certainement empêché de poursuivre pendant longtemps. J'ai montré par quelques exemples, dans un article de la *Revue de philologie* (t. XXXVII, p. 47 et suiv.), le parti qu'on pourrait tirer des manuscrits inférieurs, ou mal connus comme ceux de Milan, ou tout à fait ignorés comme tel exemplaire de Florence. Les récentes éditions des *Dialogi* n'ont fait que démontrer surabondamment la nécessité de réviser la théorie du manuscrit privilégié, et de reclasser, ou mieux de classer une bonne fois les manuscrits de Sénèque. C'est par une question que je concluais mon exposé : « Ne serait-il pas temps, à propos de Sénèque, de renoncer au préjugé qui veut que les manuscrits les plus anciens sont les seuls bons et d'estimer enfin à leur valeur, même médiocre, les « deteriores » ? « Au moment où je venais de poser ainsi la question, M. A. Elter m'écrivait de Bonn qu'il avait pris la charge pour la maison Teubner de l'édition laissée inachevée par la mort de Hermes, « à condition qu'on lui laissât utiliser les manuscrits de basse époque », et son travail était déjà avancé pour le *De prouidentia*. Qu'en est-il advenu depuis ? Je lègue volontiers à qui aura plus de loisirs que moi le soin de reprendre le travail et de reposer la question.

J. Marouzeau.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

LA PROSE MÉTRIQUE LATINE : ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES

PAR A. W. DE GROOT
Professeur à l'Université d'Amsterdam.

(Suite et fin[1]*)*

C. — THÉORIES MODERNES.

Nous nous proposons de discuter maintenant quelques théories importantes qui sont incompatibles avec les idées exposées ci-dessus. Ce sont celles de MM. Bornecque, Novotný, Broadhead, Norden, Zander, Zielinski.

M. Bornecque entend par prose métrique la prose dans laquelle la forme métrique de l'avant-dernier mot de la phrase est déterminée par celle du dernier (*La prose métrique dans la correspondance de Cicéron*. Thèse, Paris, 1898).

Une théorie semblable pour la clausule cicéronienne est adoptée par M. Novotný. Il suppose que la forme du dernier mot de la phrase détermine celle de l'avant-dernier, ou inversement. Il compare la métrique de la fin de la phrase avec celle du reste de la phrase. Il admet l'hypothèse que l'accent joue un rôle prépondérant dans la clausule cicéronienne et que les « pieds » n'en sont pas l'élément fondamental. On me permettra de citer les termes même de sa critique claire et instructive (*Philologica, Journal of compar. philol.*, II, 1923, p. 115-119) : « In accent, I believe, I found the key to a rational explanation of Cicero's clausulae. In this and in the conviction that the final part of a word after the accented sylable

1. Voir t. III, 3e fasc., p. 190-204.

is decisive for the choice of the succeeding term, I believe to be the precursor of Broadhead. The most important point where we both agree is that we both recognise the need of comparing internal combinations of rhythmical units with final combinations (« es ist daher erforderlich, dass mann die Klauseln mit dem uebrigen Texte desselben Werkes vergleicht » *Berl. Philolog. Wochenschrift*, 37, 1917, 217-222)... I, too, have based my research on the principles of periods and cola as components of speech, not believing that the principle of metrical feet could be applied to a prosaic text; on the contrary, the base of my investigation is the rhythm of words. »

Enfin, l'hypothèse de M. Bornecque avait été exposée déjà d'une manière à peu près analogue par L. Havet (*La prose métrique de Symmaque et les origines du cursus*, Paris, 1892); elle se retrouve dans le *Manuel de critique verbale*.

Mais en premier lieu, comme il a été vu et comme on le verra ci-dessous, ni la clausule grecque ni celle de Cicéron ne supposent nécessairement deux mots. Il y a beaucoup de cas où la série métrique recherchée est obtenue par un seul mot, notamment en grec (ἠδυνήθησαν chez Plutarque), sans que l'auteur se préoccupe de ce qui précède. C'est même le cas normal pour des clausules courtes ⏑⏑⏑⏓ et -⏑-⏓ : ἡγεμονίαν, λεγομένη, βασιλικῆς, ἀνατρεπομένην, ἀπέθανον, συνεστράτευε, ἠναντιοῦντο, αἱρεθέντος, ἠγανάκτει. Pour la prose grecque, voir *Handbook*, 197-199; *De numero oratorio latino*, 6. Il n'en est pas autrement pour la prose cicéronienne, comme nous l'avons vu plus haut; Cicéron paraît même avoir recherché les clausules constituées par un seul mot ou par une partie d'un mot, par exemple *continerentur*. Dans d'autres cas, la clausule comprend plus de deux mots : *Rosc. Amer.*, par. 12 : *cae)des futurae sint* (-⏑--⏓); 13 : *ne)faria caede restat* (-⏑--⏑-⏓); 39 : *ne di)ci qui(dem) audistis* (-⏑--⏓); 117 : *posse ferri uidetur* (-⏑--⏑-⏓), etc.

L'erreur s'explique par le fait qu'au temps où elle a pris naissance les savants s'occupaient presque exclusivement des clausules de la latinité postérieure, où ces clausules comprennent au moins deux syllabes portant l'accent du mot, et par conséquent plus d'un mot; d'autre part, l'histoire de la clausule métrique grecque était peu connue. On a projeté la métrique de Symmaque sur la prose cicéronienne.

En second lieu, la méthode comparative particulière de M. No-

votný (et de M. Broadhead) présente l'inconvénient que le reste de la phrase apparaît souvent comme métrique. C'est le cas, par exemple, pour la prose d'Héraclite, de Platon, de Démosthène, de Cicéron. En comparant la clausule avec le reste de la phrase, on ne réussit donc pas toujours à déterminer en quoi consiste la différence entre la clausule métrique et la clausule amétrique. M. Novotný est d'avis que le choix d'un texte amétrique doit rester subjectif, ce qui est difficilement vrai pour des contrats de vente, etc., et pour des textes latins du XIXe siècle.

Reste l'hypothèse de l'accent : M. Novotný est amené à admettre un accent dynamique. Cela est inadmissible pour la prose grecque et n'est pas admis par tous les linguistes pour Cicéron. En outre, M. Novotný suppose que la clausule commence par la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot de la phrase : la clausule comprend donc nécessairement une partie de l'avant-dernier mot. Cela a été discuté plus haut. J'ajoute que cette supposition est réfutée par des recherches d'ordre statistique qui ont été faites et qu'on peut facilement instituer de nouveau. J'en citerai quatre exemples :

1° Les fins de phrase du type *uiri filius* sont précédées chez Cicéron de préférence par une syllabe longue (ou bien ⏑⏑), laquelle par conséquent appartient à la clausule métrique. Comment expliquer le fait, si la clausule commence par la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot *uiri?* Comparez, par exemple, *Brutus*, 221 : *eloquentissimi uiri filius;* 228 : *minori necess(e) erat cedere.*

2° Dans les fins de phrase du type *triumphos duo*, Cicéron aime faire précéder la clausule d'une syllabe longue (ou bien de deux brèves) : *castellanos triumphos duo* (*Brutus*, 256). Pourquoi? Évidemment pour obtenir la série -⏑--⏑⏓, pour laquelle, dans ce cas, il lui faut plus de deux mots.

3° Dans les fins de phrase du type *uiri*, Cicéron recherche la construction *clariores uiri, non honorem puto*, etc. Ce qui précède la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot n'est pas indifférent. Pourquoi? Parce qu'il recherche la série -⏑--⏑⏓.

4° Vitruve recherche la clausule -⏑-⏓ sans s'occuper de ce qui précède : le fait est prouvé par la statistique comparative (fréquence normale 17,2 %; Vitruve 39,2 %!). Souvent cette clausule ne comprend qu'un mot ou une partie du dernier mot : *Préf.*, 1 : *offensionem;* 1, 1, 2 : *auctoritatem*, etc. Il en résulte que, dans ces cas, l'avant-dernier mot ne joue aucun rôle.

Admettre que la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot de la phrase est le commencement de la clausule métrique, ou même qu'elle y joue nécessairement un rôle, paraît être une hypothèse à priori qui est réfutée par les faits, outre qu'elle conduit à négliger les syllabes précédant cette syllabe accentuée et dont la quantité est souvent d'importance.

M. Broadhead a récemment exposé des idées analogues à celles de M. Novotný (quoique non tout à fait les mêmes), comme on l'a vu par ce qu'en dit M. Novotný; cf. les termes de M. Broadhead lui-même (*Latin Prose Rhythm*, 1922, Preface) : « To unfold what I believe to be the secret is the main object of this book... in both Latin and Greek, words have an inherent rhythm, and... in Latin and in Greek this inherent rhythm in enforced by a stress accent. » Il doit cette hypothèse surtout à M. Sonnenschein (*The year's work in classical studies*, 1918-1919, p. 31).

M. Broadhead développe les points suivants : 1° les mots ont un rythme inhérent; 2° ce rythme des mots est à la base du rythme de la prose; 3° ce ne sont pas les mots, mais les pieds qui constituent le rythme de la prose; il faut donc scander non pas *esse / cognoscunt*, mais *esse cog- / noscunt;* 4° la clausule comprend en général le dernier et l'avant-dernier pied de la phrase; 5° la clausule commençant en général par la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot, l'accent y joue un rôle.

Je me permets sur ces divers points quelques remarques : 1) le fait est à peine contestable (surtout en latin, où l'autonomie du « mot » est assez prononcée), mais il n'a rien à faire avec la métrique; 2) cette hypothèse est abandonnée *sub* 3); 3) la question a été discutée plus haut; 4) hypothèse à priori qui suppose partout l'existence de « pieds » et qui, en tout cas, ne vaut pas pour un certain nombre de cas, par exemple *omnibus continetur* et *omnibus esse debent;* 5) question discutée plus haut; hypothèse curieuse pour le grec.

Pour la méthode de comparaison, cf. ci-dessus.

M. Norden ne reconnaît pas la méthode comparative. Il dit même que « nach seiner Ueberzeugung die alten Grundlinien durch die moderne Forschung fast immer zu Unrecht verschoben worden sind » (*Einleitung in die Altertumswissenschaft*, hrsg. von Ed. Norden, I³, 1923, 612-613, note). Ses résultats ont donc besoin d'être corrigés à l'aide d'une comparaison exacte avec des textes amétriques.

M. Zander, dans un livre connu (*Eurhythmia*), affirme qu'il n'y a pas de clausule métrique sans répétition de cette même clausule ; de plus, il croit que le temps marqué et l'accent des mots tendent à coïncider.

La première assertion est à priori et n'est pas confirmée par les faits. Il va sans dire que la fréquence de certaines formes métriques chez Cicéron (par exemple de -⏑--⏓) en amène fréquemment la répétition dans le voisinage. Mais il n'est pas prouvé que cette répétition soit autre chose qu'une conséquence de la fréquence même de telle forme. En outre, la théorie est à priori contestable. Ce qui compte dans le rythme des périodes cicéroniennes, ce ne sont pas en premier lieu les fins de cola et commata, mais ces cola et commata eux-mêmes. On observe une tendance à l'isochronie, mais non pas à l'égalité métrique. Il semble, en effet, que le rythme de la prose antique soit basé avant tout sur la correspondance plus ou moins régulière de l'étendue de ces parties de la phrase ; les différentes clausules n'ont que peu de valeur rythmique propre et ne constituent souvent, pour ainsi dire, que le moyen acoustique d'exprimer la « ponctuation » de la période. Quant à ces clausules elles-mêmes, on y observe souvent une répétition de certaines combinaisons égales ou semblables de syllabes longues et brèves, comme il a été démontré plus haut. Mais on ne voit pas pourquoi la répétition des clausules serait indispensable au rythme de la prose.

Pour ce qui est de la coïncidence supposée du temps marqué et de l'accent des mots, il suffit de se souvenir de la métrique grecque pour constater que cette coïncidence n'est pas nécessaire au rythme. Comme on l'a vu, Cicéron ne la connaît pas ; on ne saurait exactement dire quand elle commence à s'établir : c'est une des questions qui restent encore à étudier.

M. Zielinski a, le premier, écrit une monographie ingénieuse et pour ainsi dire complète de la métrique de Cicéron (*Das Clauselgesetz in Ciceros Reden*, et *Der Constructive Rhythmus. Philologus*, *Supplementband* IX et XIII). Les principaux aspects de sa théorie se laissent résumer ainsi : 1° il n'applique pas une méthode comparative ; en général, il ne prend pour base de ses conclusions que la fréquence absolue des clausules ; 2° il considère l'arrangement des syllabes d'après leur quantité comme la base primaire du rythme des clausules et la typologie comme secon-

daire (tout comme en poésie); 3° il croit que les clausules cicéroniennes préférées sont les manifestations d'une seule clausule fondamentale, « Integritaetsklausel » (-⏑̄- -⏑-⏑....); 4° selon lui, Cicéron préfère les « types »

-⏑,--⏑̄ (esse | deberet)
-⏑,--⏑⏑̄ (esse | debebitur)
-⏑-,-⏑-⏑̄ (omnibus | continentur)

aux autres (par exemple -,⏑--⏑̄ : non referrentur ; -⏑,--,⏑-⏑̄ : omne debent referre).

Sa méthode, non comparative, conduit à beaucoup d'inexactitudes; j'en donnerai ci-après deux exemples. Son opinion mentionnée *sub* 2) nous semble parfaitement justifiée : elle est confirmée par l'application de la méthode comparative. Sa théorie de la clausule fondamentale nous semble être le résultat d'un essai de synthèse un peu forcé. Son système de typologie est une erreur fondée sur les chiffres absolus.

M. Zielinski constate que parmi les clausules possibles il y en a cinq qui sont beaucoup plus fréquentes que les autres : ce sont les « clausulae verae ». Un autre groupe comprend les clausules qui sont les équivalents métriques des clausulae verae, mais qui sont moins fréquentes : « clausulae licitae ». Un troisième groupe est constitué par les « clausulae malae », qui ont une construction plus compliquée et, en général, une moindre fréquence que les verae et les licitae.

Clausulae verae, fréquence absolue : 23,3 %; 11,1 %; 7,2 %; 10,0 %; 8,7 %; total : 60,0 %.

Clausulae licitae, fréquence absolue : 2,4 %; 4,3 %; 1,6 %; 0,6 %; 1,1 %; 1,5 %; 0,7 %; 1,3 %; 1,2 %; 1,1 %; 1,3 %; 1,4 %; 1,2 %; 0,9 %; 2,4 %; 1,7 %; total : 26,5 %.

Clausulae malae, fréquence absolue : 0,2 %; 0,3 %; 0,4 %; 0,9 %; 1,5 %; 0,9 %; 0,7 %; 0,4 %; 0,9 %; total : 6,1 %.

Les clausulae verae présentent entre elles une analogie frappante :

-⏑--⏑̄
-⏑--⏑⏑̄
----⏑⏑̄
-⏑--⏑-⏑̄
----⏑-⏑̄

La conclusion semble s'imposer : toutes les clausules, aussi

bien les verae que leurs équivalents les licitae, sont l'expression d'une forme fondamentale :

-⏑--⏑-⏑.....

Cette conclusion, pourtant, n'est convaincante que pour celui qui ne se représente pas que la fréquence absolue d'une clausule n'a aucune valeur statistique pour déterminer le degré de préférence de l'auteur en sa faveur. En substituant aux fréquences absolues les fréquences relatives des clausules, la régularité frappante est bouleversée (je ne mentionne que quelques-uns des chiffres, les plus importants) :

Clausulae verae, fréquence relative : 2,1 ×; 2,9 ×; 1,8 ×; 2,1 ×; 2,5 ×.

Clausulae licitae, fréquence relative : 1,5 ×; 2,0 ×; 1,3 ×; 2,0 ×; 2,0 ×; .... 1,9 ×, etc.

Parmi les clausulae licitae, il y en a au moins quatre (-⏑⏑⏑-⏓, ⏑⏑⏑⏑-⏓, ⏑⏑⏑--⏑⏓, -⏑⏑-⏑-⏓) qui ont une fréquence relative plus grande (2,0 ×) que celle de la clausula vera ----⏑⏓ (1,8 ×). En outre, le système de M. Zielinski, par l'effet d'un esprit de synthèse trop rigoureux, contient des classifications assez arbitraires : il est difficile, par exemple, d'admettre que la forme (⏓)-⏑⏑-⏑⏓ serait l'équivalent de ----⏑⏓, ou que la forme (⏓)-⏑⏑-⏑-⏓ serait l'équivalent de ----⏑-⏓, ce qui est nécessaire si l'on accepte sa théorie.

Quant à la typologie, comme il a été vu plus haut, le type -⏑,--⏓ (*esse deberet*) n'est pas le type le plus recherché de la forme -⏑--⏓. M. Zielinski s'est évidemment laissé tromper par la fréquence absolue très élevée de ce type.

D. — La méthode d'investigation.

Les divergences d'opinion sur la méthode jouent ici un rôle plus important qu'en toute autre matière de la philologie classique. Pourquoi? D'une part, parce que la statistique, la plus romantique des sciences, tend beaucoup de pièges à ceux qui n'ont pas l'habitude de s'en servir. D'autre part, parce qu'une des méthodes les plus ingénieuses est basée sur une hypothèse fausse; dans ce cas, ce n'est pas à proprement parler la méthode, mais l'hypothèse présumée qui est en cause.

La méthode dont nous avons besoin 1° doit faire apparaître les différences entre un texte métrique et la prose amétrique; 2° elle

doit être objective ; il est inadmissible qu'elle présume des hypothèses fausses ; 3° elle doit mettre en évidence les tendances métriques directrices.

1° En premier lieu elle doit donc être comparative. Si une certaine forme a une fréquence de 30 % chez Cicéron, elle peut figurer par exemple avec une fréquence de 20 % ou bien 40 % dans la prose amétrique ; dans le premier cas, Cicéron a recherché cette forme, dans l'autre il l'a évitée. Pour donner un exemple : Cicéron admet la clausule *esse uideatur*, *omnibus abesset*, 4,7 %, et la clausule *contendunt*, *omnes essent*, 6,4 %. Pourtant la première a été recherchée par lui (fréquence normale 2,4 %), l'autre a été évitée (fréquence normale 23,5 %). Il faut donc se méfier des statistiques non comparatives, puisque la fréquence absolue d'une forme n'enseigne rien sur sa valeur métrique. Ceux mêmes qui ne s'en rendent pas compte se servent encore d'une certaine méthode comparative ; ils cherchent des tendances qui ne sont pas fournies par la langue elle-même. Seulement ils appliquent cette méthode d'une manière assez inconsciente et peu systématique. Il n'y a que très peu de savants pour soutenir expressément que la méthode comparative n'est pas indispensable ; M. Kroll, en effet, doute « dass der Vergleich mit nichtrhythmischer Prosa viel ergeben kann » (*Glotta*, 12, 1923, 276). Mais le nombre de ceux qui, en fait, n'appliquent pas une méthode comparative est très grand ; j'en nommerais aisément une vingtaine : MM. Baehrens, Blass, A. C. Clark, Harmon, Havet, Heibges, Heitmann, Kaluscha, Kroll, Laurand, Marx, W. Meyer, Muenscher, Norden, Sabbadini, Stangl, Wilamowitz, Wolff, Zander, Zielinski ; ce qui me sera une excuse d'insister tellement sur ce point.

D'autre part, la méthode comparative est appliquée d'une manière peu satisfaisante par MM. Novotný et Broadhead, qui comparent la fin de la phrase avec le reste de la phrase. Cette comparaison ne fait ressortir que les différences entre deux parts de la phrase : cela est quelquefois très intéressant, notamment pour Démosthène (voir *Handbook*, 35), mais ne montre pas en quoi consiste la différence entre la clausule métrique et la clausule amétrique, puisque « le reste de la phrase » est souvent métrique ; c'est par exemple le cas, comme il a été dit, d'Héraclite, de Platon, de Démosthène, de Cicéron. Dans ce cas leurs résultats sont insuffisants.

2° En second lieu, la méthode doit être objective. Pourtant, MM. Bornecque, Novotný et Broadhead prennent pour base l'hypothèse que dans un texte métrique la forme du dernier mot est déterminée par celle de l'avant-dernier mot de la phrase. Cette hypothèse est fausse : lorsque Cicéron évite la clausule *commemorarent*, il ne le fait pas en raison de la forme de l'avant-dernier mot (qui lui est indifférente), mais eu égard à la clausule héroïque.

Les mêmes prennent pour base l'hypothèse que la clausule ne comprend pas plus de deux mots (ou groupes de mots). Cela aussi est inexact : Cicéron a une très grande préférence pour la clausule -⏑--⏑⏓, qui, souvent, comprend plus de deux mots : *Rosc. Amer.*, 13, *ne)faria caede restat;* 117, *posse ferri uidetur.*

Ces deux hypothèses n'infirment pas (cela va sans dire) la validité des résultats immédiats, mais elles les ont rendus *moins complets et moins clairs*, d'où des conséquences assez graves. Car les savants en question ont l'habitude de grouper leurs résultats d'après la forme du dernier mot de la phrase et ne s'occupent que du pied ou du mot qui précède, de sorte que leurs recherches souvent ne comprennent pas assez de syllabes. C'est, entre autres, le cas des clausules *triumphos duo* (voir plus haut), où la quantité de la syllabe précédente (comme il est montré par la statistique) n'est pas du tout indifférente. Il en est de même pour le cas de *omnes ferant*, que Cicéron aime faire précéder de -⏑, par exemple *mentis omnes ferant*, évidemment pour obtenir le double crétique -⏑--⏑⏓. Leur méthode de grouper les fins de phrase (conséquence nécessaire de leur point de vue) nuit à la clarté des résultats. Donnons un exemple. Il n'est guère douteux que Cicéron a évité les clausules *commemorarent*, *omnes retinerent*, *omnibus essent*, *ridiculus mus*, pour éviter la clausule héroïque ; ces cas ne constituent qu'*un* groupe métrique. Or, dans les statistiques dont il s'agit, chacun des exemples cités rentre dans une rubrique spéciale, puisque les clausules sont groupées d'après la forme du dernier mot de la phrase : 1° *commemorarent;* 2° *retinerent;* 3° *essent;* 4° *mus*. Il en est de même pour les fins de phrase *continerentur*, *omne debebunt*, *omnibus debent*, *continebant nos*. En parcourant les tableaux dressés d'après le principe ci-dessus, il est à peine possible d'en dégager les tendances directrices élémentaires. L'œuvre des savants en cause est souvent intéressante et instruc-

tive, mais elle ne parvient pas à donner une idée complète et claire de la métrique des auteurs.

Peut-être est-il à peine nécessaire d'insister encore sur l'importance de la méthode d'investigation comparative. Elle a rendu possible la vérification des recherches non comparatives, comme par exemple celles de M. Norden et de M. Zielinski. Elle seule a mis en évidence les tendances métriques de Platon, de Philon, de Plutarque et l'importance des clausules ⏑ ⏑ ⏑ ⏓ et –⏑⏑–⏑ ⏓ dans la prose grecque. Elle a suffi à montrer que Vitruve a écrit non pas de la prose rythmique (comme on l'avait soutenu), mais de la prose métrique. Elle a réfuté l'opinion de M. Norden, émise dans son *Antike Kunstprosa*, que « l'asianisme » comporterait la prose métrique, mais « l'atticisme » la prose amétrique. Elle a fait déterminer la longueur de la clausule métrique par la détermination de la syllabe précédente indifférente.

Comment appliquer une méthode d'investigation objective, c'est ce que nous nous sommes attachés à expliquer plus haut. Comme on l'a vu, il n'est pas du tout nécessaire ni de présumer une hypothèse sur la nature du rythme de la prose, ni de commencer par déterminer à priori la longueur de la clausule.

E. — Résultats de l'étude des clausules métriques.

L'étude de la prose métrique nous a appris que nous avions négligé à tort un élément des plus importants de la littérature grecque et latine. Nous avons réussi à comprendre l'intérêt qu'y prenaient la critique et la polémique littéraire dans l'antiquité et à nous faire une idée assez exacte et concrète des questions dont il s'agit. Encore une fois nous sommes avertis qu'il ne nous sera possible d'apprécier à fond *la forme* de la littérature antique, qui en constitue un élément essentiel, qu'en changeant nos habitudes de prononciation. La prononciation, par exemple, de (*Quo usque tandem abutere*, *Catilina*), *patientia nostra*, comme une fin d'hexamètre, paraît être très contraire au sens esthétique de Cicéron.

De plus, l'étude des clausules a contribué à résoudre des problèmes d'authenticité. Il a été constaté que la métrique des Συγκρίσεις de Plutarque est la même que celle des Vies, ainsi que celle des Œuvres morales (*Handbook*, 5-6, 52; Bock, *Philolog. Wochenschrift*, 1922, 68-71). On peut facilement se convaincre du fait

que la brochure *De singularitate clericorum*, qui figure parmi les œuvres de Cyprien (ca. 250), est écrite en prose *rythmique* et, par conséquent, peut à peine avoir été composée avant l'an 350 de notre ère.

Par la clausule, beaucoup de questions relatives au choix des mots, à l'ordre des mots et à la grammaire ont trouvé leur solution simple et naturelle. J'en vais citer quelques exemples. Dans ses derniers dialogues, à commencer avec les *Lois* environ et en contraste avec les autres, Platon préfère τινὰ τρόπον à τρόπον τινὰ (c'est-à-dire ⏑⏑⏑⏑ à ⏑–⏑⏑), καθάπερ à ὥσπερ (⏑⏑⏑ à –⏑), μέχριπερ à ἕως περ (⏑⏑⏑ à ⏑–⏑), etc., en raison de la métrique. De même que Virgile n'admet pas *arbores* ou *posse dicere* dans ses vers, Cicéron évite les clausules *continuisse* et *dicere posse*. Même le choix des temps et des degrés de comparaison est influencé par la métrique. Tertullien, par exemple, évite de terminer une phrase de la manière suivante : *opiniones suas facit* (–⏑–⏑⏑); c'est pourquoi il a écrit (*De an.*, 2) : *opiniones suas fecit*, quoique toute une série de formes du présent précède : *imponit*, *peraequat*, *priuat*, *praeiudicat*, *prouocat*, *praescribit*, *seruat!* On s'attend à lire (*Ad uxor.*, I, 3) : *praelatio enim superior(um) dissuasio est inferiorum* (–⏑⏑–⏓, clausule héroïque); mais il rompt la symétrie en écrivant : *dissuasio est infimorum* (–⏑––⏑–⏓, clausule très recherchée). Voir E. Loefstedt, *Zur Sprache Tertullians*, p. 76 et suiv. Quant à la prosodie, la clausule d'Ammien Marcellin, par exemple, nous enseigne qu'il a prononcé *que* à la grecque, c'est-à-dire comme deux syllabes (κουε) : *cérnere qu-eámus*, *úsqu-am lúnam*, et qu'il a appliqué l'accentuation grecque : *fluéntis Euphrátes*, *Plátonis líbros*. Quant à la critique verbale, la considération de la métrique a souvent la valeur d'un bon manuscrit; M. Havet en a depuis longtemps relevé toute l'importance.

F. — Ce qui reste a étudier.

Il semble bien que nous ne devions plus nous attendre à des découvertes sensationnelles comme celles qui ont caractérisé la période passée; mais ce qui reste à faire promet encore des résultats importants.

En premier lieu, il s'agit d'écrire des monographies sur la métrique de chaque auteur, en prenant comme point de départ la

métrique normale du langage. Il faudra étudier la métrique proprement dite, la division des mots, le rôle de l'accent du mot, l'influence de ces facteurs sur le choix des mots, sur l'ordre des mots, sur la grammaire ; il faudra expliquer le caractère particulier de la métrique d'un auteur par la métrique normale du langage, par l'imitation, par la critique littéraire, par son attitude à l'égard de la poésie, par ses normes esthétiques. La plupart des monographies de ce genre déjà existantes sont basées sur les fréquences absolues des clausules et se réduisent à des statistiques embarrassantes et infructueuses.

En second lieu, il nous manque des monographies plus spéciales. Par exemple, la métrique des phrases interrogatives est-elle caractérisée par une préférence pour les clausules ascendantes? Voir Brugmann-Thumb, *Griechische Grammatik*, 1913, 670-672.

En troisième lieu, l'application de nos connaissances métriques à la critique verbale d'un grand nombre d'auteurs reste à faire. Elle promet d'être particulièrement féconde, lorsqu'on la fera précéder de monographies telles que celles qui viennent d'être indiquées.

De plus la métrique offre souvent, comme on l'a vu, un moyen intéressant de déterminer l'authenticité d'un texte ; je n'ai pas besoin d'ajouter que la preuve métrique n'est qu'exceptionnellement décisive, mais qu'elle a souvent une valeur accessoire notable.

Une autre question importante est celle de l'accent. A quel moment l'accent du mot commence-t-il à influencer la structure de la clausule métrique?

Il a été soutenu, et avec raison, que beaucoup d'auteurs avaient l'habitude d'appliquer les règles métriques plus rigoureusement dans les parties plus graves, plus affectives ou plus rhétoriques de leurs ouvrages. M. Norden et M. Laurand ont publié sur ce point des recherches très intéressantes dont la continuation promet d'être très instructive.

Il sera plus difficile de démontrer quels sont les facteurs qui ont déterminé la préférence de chaque auteur pour telle ou telle clausule.

Plusieurs facteurs doivent être considérés : 1° dans toute langue (Meillet, *Les origines indo-européennes des mètres grecs*, p. 19 ; de Saussure, dans *Mélanges Graux*, 1884, 737) le discours tend naturellement vers un certain rythme. En général, la métrique

consiste à styliser, à normaliser le rythme naturel du langage. De Saussure a soutenu que l'époque attique a plutôt recherché que redouté le tribraque. On est tenté d'expliquer ainsi la préférence manifestée par Platon pour les suites de brèves. Comme on le sait, Démosthène a évité exactement les mêmes séries (loi de Blass) : nous voudrions expliquer cette tendance par l'imitation de la poésie, plus spécialement des mètres épiques ou dithyrambiques; pourtant cette explication n'éclaire pas suffisamment la préférence du même auteur pour les crétiques. D'autres facteurs ont été : 2° l'imitation de la poésie (Héraclite, Démosthène); 3° la tendance inverse à éviter la métrique de la poésie (clausule héroïque, déjà évitée par Platon; rareté des mètres dactyliques et de la clausule -⏑⏑-⏑⏓ dans la prose de Cicéron); 4° l'imitation des écrivains prosateurs, tendant à simplifier et à systématiser la métrique de leurs modèles (clausules des rhéteurs grecs, de Cicéron, des auteurs latins après Cicéron, des humanistes et des néo-latinistes); 5° la réaction contre la mode littéraire contemporaine (réaction de Platon contre les sophistes, des Attici contre Cicéron, de Tacite contre l'historiographie et la rhétorique contemporaines); 6° la critique littéraire (histoire de la clausule « asiatique » -⏑-⏓); 7° les normes esthétiques de chaque auteur : élément subjectif, qui se soustrait jusqu'à un certain degré à des influences du dehors.

Peut-être y a-t-il encore d'autres facteurs à considérer. Il semble donc peu probable que les clausules diverses doivent leur origine à quelques types primitifs, comme le soutient M. Laurand (*Étude sur... Cicéron*, p. 189). Les normes métriques de la prose latine sont le produit d'une longue évolution et la résultante d'actions variées et souvent indirectes ou lointaines.

Un autre problème non moins intéressant est offert par l'histoire de la théorie du nombre oratoire. Écrire l'histoire non pas de l'application des règles, mais des connaissances et des théories relatives à la prose métrique et rythmique depuis Platon jusqu'à nos jours, c'est là une tâche difficile mais attrayante. M. Norden a largement contribué à la solution d'un grand nombre des problèmes qui se présentent ici; M. Laurand a écrit un chapitre important sur l'étude des clausules de Cicéron depuis la Renaissance (op. cit. p. 213-218; voir aussi son supplément à la bibliographie du cursus latin, *Musée belge*, 1920, p. 188 suiv.).

Histoire, bibliographie, conseils pratiques.

Esquisser l'histoire des recherches modernes relatives à la prose métrique est chose assez malaisée. Il est facile de reconnaître l'importance d'un certain nombre d'études modernes sur ce domaine, comme par exemple celles de MM. Blass, Bornecque, Bouvy, Dewing, Di Capua, Havet, Jordan, Kroll, Laurand, Maas, W. Meyer, Norden, Thumb, Zander, Zielinski. Mais il y en a beaucoup d'autres, parmi lesquelles des plus intéressantes. Pour se faire une idée assez complète de cette littérature il faudrait commencer par parcourir au moins une dizaine de milliers de pages. Car, comme le dit M. Laurand, « même si les conclusions sont erronées, les travaux renferment au moins quelques faits plus ou moins exactement constatés ». Souvent la même découverte a été faite par deux savants à la fois ou avec un intervalle de quelques années. Souvent des opinions qui, plus tard, se sont révélées fausses ont prévalu longtemps.

Nous nous sentons incompétents à juger les uns et les autres et nous nous bornerons à rappeler quelques événements notables.

En 1886, Bouvy publie sa thèse « Poètes et mélodes ». W. Meyer en saisit aussitôt toute l'importance et y ajoute une découverte relative à l'arrangement des syllabes accentuées et non accentuées dans la prose grecque des bas siècles (loi de W. Meyer). Déjà auparavant Blass avait formulé sa loi des brèves. En 1892, Havet publie son étude sur la prose de Symmaque. A partir de ce temps les découvertes se succèdent rapidement.

Pour s'orienter vite parmi les principaux résultats obtenus dans l'étude de la prose métrique grecque et latine avant Cicéron, nous sommes inclinés à renvoyer le lecteur à notre livre *Der antike Prosarhythmus*, I, Groningen, 1921. On lira avec profit la brochure de M. Laurand *Ce qu'on sait et ce qu'on ignore du cursus* (*Musée belge*, 1914; la deuxième édition se vend séparément, Champion), où l'on trouvera beaucoup d'idées contraires aux nôtres. Pour les théories des anciens et beaucoup d'autres questions on consultera le livre de M. Bornecque, *Les clausules métriques latines*, Lille, 1907; voir aussi A. C. Clark, *Fontes prosae numerosae*, Oxford, 1909. Pour la méthode d'investigation, voir Brugmann et Thumb, *Griechische Grammatik*, 1913, p. 667-672, et le *Handbook of antique Prose Rhythm* de l'auteur, I, Groningen, 1918.

La bibliographie alphabétique se trouve dans les publications de M. Laurand déjà citées (suppléments du *Musée belge*, 1920 et 1921) et dans le *Handbook*, cité ci-dessus. Il nous manque encore une bibliographie systématique arrangée d'après les textes anciens.

Aux auteurs de travaux futurs je voudrais pour finir donner trois conseils pratiques : 1° au cours de la lecture des études modernes se demander toujours si l'auteur se base sur les fréquences relatives des formes; 2° faire précéder l'étude des clausules latines de celle de la prose grecque, en considérant de préférence Platon; 3° pour des recherches nouvelles, se procurer l'aide d'un statisticien expérimenté.

A. W. de Groot.

II

SUR UN PRINCIPE D'ORDRE DES MOTS : LA PLACE DU VERBE DANS LA SUBORDONNÉE

par P. Perrochat
Professeur au lycée d'Évreux

La présente étude, entreprise sur les indications de R. Cahen en liaison avec les travaux de M. J. Marouzeau, a pour objet de mettre en lumière un principe d'ordre des mots qui peut être appelé à éclairer la théorie de la phrase latine.

D'une manière générale, on peut admettre en ce qui concerne la place du verbe la règle formulée par A. Bergaigne (*Essai sur la construction grammaticale considérée dans son développement historique en sanskrit, en grec, en latin : Mém. de la Soc. de linguistique*, III, p. 8, à propos de César), E. Kieckers (*Die Stellung des Verbs im Griech. und in den verwandten Sprachen*, Strasbourg, 1911, p. 154), N. Schneider (*De uerbi in lingua latina collocatione*, Münster, 1912, p. 6), etc. : le verbe tend à occuper la place finale dans la proposition.

Toutefois, la règle est sujette à maintes exceptions, et l'examen

des exemples conduit en particulier à distinguer très soigneusement la proposition subordonnée de la principale.

Cette distinction, longtemps négligée, a été nettement formulée pour l'indo-européen par J. Wackernagel (*Indogermanische Forschungen*, I, 425 f.) qui a posé le principe d'un ordre : sujet, verbe, attribut dans la principale, S. A. V. dans la subordonnée. Cette théorie a été contestée par E. Hermann dans son article *Gab es im Indogermanischen Nebensätze?* (*Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, XXXIII, 1895, p. 481-535). Puis le principe de la distinction resta encore longtemps négligé, surtout pour le latin, et N. Schneider dans son étude (*ouvr. cité*) n'en tient pas compte; M. Marouzeau, dans *La place du pronom personnel sujet*, p. 34, et dans *La phrase à verbe « être »*, p. 160, montre au contraire que certains ordres ne s'expliquent pas sans cette considération, et M. P. Linde la reprend dans son récent article : *Die Stellung des Verbs in der lateinischen Prosa* (*Glotta*, XII, p. 153-178, 1923) : « Vor allem hat man den Unterschied zwischen dem Verhalten des Haupt- und des Nebensatzes oft nicht genügend berücksichtigt : im lezterem ist die Endstellung viel häufiger » (p. 154), et l'auteur établit nettement la distinction des principales et des subordonnées d'après une série de statistiques nombreuses, mais portant sur des textes d'étendue généralement trop limitée.

C'est ce principe que nous avons voulu vérifier sur un texte nettement défini, par un dépouillement complet, et en cherchant d'autre part dans quelle mesure la fixité de la construction varie avec le caractère de la subordination; nous avons cru toutefois devoir exclure, pour aboutir à des conclusions plus rigoureuses, les formes non personnelles du verbe, ainsi que le verbe « être », « soumis dans toutes les langues à des règles de construction particulières » (A. Bergaigne, *article cité*, p. 8; cf. aussi J. Marouzeau, *La phrase à verbe « être » en latin*, Paris, 1910, p. 13, 25, etc.). Pour cette étude, nous avons choisi le livre II des *Histoires* de Tacite[1]; sans doute on pouvait avoir quelques scrupules à chercher des règles d'ordre des mots chez un auteur qui passe en général pour s'y

1. Dans les citations, les chiffres romains renverront aux chapitres du livre II, et les chiffres arabes aux paragraphes, d'après la numérotation de l'édition Goelzer (*Histoires*, Coll. des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association G. Budé. Paris, les Belles-Lettres, 1921).

soustraire volontairement (cf. E. Courbaud, *Les procédés d'art de Tacite dans les « Histoires »*, Paris, Hachette, 1918, in-16, p. 273-274); mais les conclusions n'en sont que plus nettes : s'il est vrai que cette opinion est valable pour les propositions principales, la place du verbe, au contraire, est fixe dans les subordonnées.

*
* *

Il suffit de parcourir le texte de Tacite pour voir que la place du verbe est variable en proposition principale : dans les 100 premières principales du livre II des *Histoires* (en excluant le verbe « être » et les formes non personnelles du verbe), le verbe est à la fin de la proposition 57 fois et à une autre place 43 fois; sans doute, de ces 43 exemples on peut en retrancher 13 au nom des principes que nous exposerons dans la suite : il reste néanmoins 30 exemples, sur 100 cas considérés, où le verbe est à une autre place que la finale.

Pour les subordonnées, les résultats sont différents. Sur 361 exemples, on ne trouve que 58 exceptions à l'ordre normal (fausses exceptions comprises). Les résultats sont, dans le détail, les suivants :

I. Subordonnées sans pronom relatif ni conjonction de subordination : 20 exemples, 11 cas normaux, 9 exceptions :

1° Propositions du style indirect qui dans le style direct seraient des propositions indépendantes à l'impératif ou au subjonctif : 5 exemples, 2 cas normaux, 3 exceptions.

2° Propositions interrogatives indirectes : 13 exemples, 9 cas normaux, 4 exceptions.

3° Propositions complétives au subjonctif sans conjonction : 2 exemples, 2 exceptions.

II. Subordonnées introduites par un pronom relatif ou une conjonction :

1° Propositions relatives équivalant à des principales coordonnées : 12 exemples, 7 cas normaux, 5 exceptions.

2° Propositions relatives véritables : 102 exemples, 92 cas normaux, 10 exceptions.

3° Propositions subordonnées introduites par une conjonction de subordination : 227 exemples, 198 cas normaux, 29 exceptions; soit dans le détail : propositions introduites par : *quod*, 21

(= 19 + 2) — *quia*, 3 (= 3 + 0) — *quam* et ses composés, 22 (= 19 + 3) — *dum*, 12 (= 10 + 2) — *cum*, 30 (= 23 + 7) — *quoniam*, 3 (= 2 + 1) — *donec*, 13 (= 9 + 4) — *ut* et ses composés, 52 (= 48 + 4) — *ne*, *neu*, 27 (= 26 + 1) — *ubi*, 7 (= 6 + 1) — *si* et ses composés, 23 (= 22 + 1) — *ni*, 5 (= 4 + 1) — *quin*, 1 (= 1 + 0) — *quo*, *quominus*, 6 (= 5 + 1) — *quanquam*, 2 (= 1 + 1).

Deux catégories de propositions étudiées ici ne prouvent rien pour la construction des subordonnées et doivent être exclues de cette étude; ce sont : 1° les propositions du style indirect qui, dans le style direct, seraient des propositions indépendantes à l'impératif ou au subjonctif, du type : « Suetonius Paulinus... moram ipsis utilem disseruit : exercitum Vitellii uniuersam aduenisse... etc... (et après un long développement), *proinde* (*Otho*) *duceret bellum* (XXXII, 4). » Toutes les propositions de cette espèce que nous avons trouvées dans le texte expriment l'impératif dans le style indirect; on les considère en général comme des subordonnées au verbe principal par lequel on introduit les paroles rapportées au style indirect (cf. par exemple O. Riemann, *Syntaxe latine*, 6e édit., 1920, § 227-229). Ce sont en réalité de véritables principales, que nous exclurons à ce titre; en voici les références : XXVIII, 4; XXXII, 4; XLVIII, 6 (2 exemples). 2° Ce sont ensuite les relatives équivalant à des principales coordonnées, que nous exclurons également : XVI, 5; XVII, 4; XXIII, 9; XLIII, 2 (2 exemples); XLVI, 7 (2 exemples); XLIX, 1; LXX, 3; LXXXIV, 3; XCI, 2; C, 4. Ces éliminations faites, sur 344 exemples de subordonnées, le verbe est à la fin de la proposition 299 fois; il n'y a que 45 exceptions à l'ordre normal. Encore convient-il de distinguer parmi ces exceptions.

*
* *

1. Les phrases à prolongement.

Un premier groupe d'exceptions est constitué par ce qu'on peut appeler les phrases « à prolongement ». Il arrive souvent que Tacite construise en dehors des limites de la proposition un certain nombre de mots formant un groupe qui, au point de vue grammatical, fait partie de la proposition, mais qui, en réalité, présente vis-à-vis de celle-ci une grande autonomie. Parfois même ce groupe

équivaut à une véritable proposition indépendante. Trois cas sont à distinguer : — 1° *cas où un groupe de mots est en apposition à toute une phrase :* l'apposition peut alors ou bien qualifier simplement la proposition entière (cf. sur cette question H. Goelzer, *Œuvres de Tacite : Histoires*, Collection d'édit. savantes, Paris Hachette, 1920, 1er volume, p. 124, note 13), ou bien marquer le but ou le résultat, ou bien remplacer une proposition hypothétique, etc... Ce sont les constructions du type : *Hist.*, I, LXII, 5 : *Laetum augurium Fabio Valenti..., ipso profectionis die aquila... uelut dux uiae praeuolauit.* Ici l'apposition est placée en tête, mais il peut arriver qu'elle soit à la fin de la proposition. — 2° *Cas où l'auteur met en lumière un groupe de mots importants :* les maximes, les antithèses, les pensées de choix exprimées dans une forme rare, les traits brillants que Tacite affectionne (E. Courbaud, *ouvr. cité*, chap. v : *le Style*, p. 263-271) ont besoin d'être détachés pour produire tout leur effet; aussi l'auteur les place-t-il volontiers en dehors des limites de la proposition dont ils font grammaticalement partie, et cette façon de les isoler du groupe principal, de les reléguer à la fin de la phrase, leur donne un relief éclatant. — 3° *Cas où l'auteur ajoute une idée après coup;* il est une autre habitude de style fréquente chez Tacite : « au moment où la phrase paraît terminée, où l'on attend le signe qui en marquera la clôture », l'auteur la rouvre pour ajouter « une idée, un fait, une circonstance », et cela à l'aide d'un participe ou d'un adjectif, très souvent d'un participe à l'ablatif absolu, quelquefois d'un adverbe; greffant ensuite sur cette idée nouvelle une autre idée, l'auteur prolonge sa phrase « presque indéfiniment » (cf. E. Courbaud, *ouvr. cité*, p. 246 et suiv.). Ce sont là des phrases « à tiroirs », selon l'expression de M. Courbaud. Voici un exemple particulièrement net : *Hist.*, II, LXXIX, 2 : ... *quamuis Iudaicus exercitus quinto nonas Iulias apud ipsum iurasset, eo ardore ut...* Rien dans la proposition « quamuis... iurasset » ne faisait prévoir l'appendice « eo ardore ut... »; l'idée essentielle est la suivante : « [l'usage a consacré ce jour comme le premier de son principat], bien que l'armée de Judée ne lui eût prêté serment que le cinquième jour avant les nones de juillet » (trad. de M. Goelzer, Coll. des Universités de France..., *ouvr. cité*, texte et traduction, p. 130). La phrase est finie; l'auteur se ravise et ajoute après coup une notion accessoire : l'ardeur avec laquelle

les soldats ont prêté serment. Mais, tandis que dans l'exemple XI, 6 : *quoniam prima consiliorum frustra ceciderant, transgresso iam Alpis Caecina...*, le groupe de mots « transgresso iam Alpis Caecina » apparaît comme l'explication de la proposition « quoniam... ceciderant », le lien au contraire qui unit « eo ardore... » à la proposition précédente est très faible; c'est un simple rapport d'accompagnement : ces deux mots relancent la phrase, qui s'accroît d'une proposition consécutive, laquelle s'allonge à son tour.

Dans aucun de ces trois cas (cas où un groupe de mots est en apposition à toute une phrase, cas où l'auteur met en lumière un groupe de mots importants, cas où l'auteur ajoute une idée après coup), on ne peut faire état de la présence, après le verbe, d'un groupe de mots qui, au point de vue strictement grammatical, se rattache à la proposition, mais qui en fait en est assez indépendant. Ces considérations permettent d'exclure 12 exceptions apparentes, dont voici les références : propositions introduites par *num* (interr. indir.) : LXXXIII, 2 — par un pronom relatif : XXVII, 1; XL, 3; LXX, 3 — par *quod* : XCI, 1 — *quamuis* : LXXIX, 2 — *postquam* : LXX, 4 — *dum* : XCII, 2 — *cum* : LIV, 1 — *quoniam* : XI, 6 — *ut* : LXXIX, 2 — *quanquam* : XCII, 4[1].

De ce groupe d'exceptions on peut rapprocher une série de phrases renfermant un infinitif : — 1° Le cas le plus net est celui des *phrases à proposition infinitive subséquente*, que la proposition infinitive soit exprimée tout entière après la principale, comme dans l'exemple XLVI, 8 : *ut nemo dubitet potuisse renouari bellum...*, et aussi XXXVII, 2 — ou que, comme dans l'exemple XLVII, 4 : *qua te non putes diu usurum*, une partie seulement de l'infinitive, mais avec son verbe (car c'est là l'essentiel) suive la principale. — 2° Un second cas est celui où, sans constituer une proposition infinitive à proprement parler, *l'infinitif suit le verbe*. La présence de deux éléments verbaux introduit ici un trouble dans la construction, et l'auteur semble traiter comme élément verbal à volonté le verbe introducteur ou l'infinitif; exemples XCIII, 6 : *unde primum creditur Caecinae fides fluitasse*. — LXXVI, 6 : *quo posses uideri concupisse*. — Cf. aussi XXXVII, 1.

Il convient donc d'éliminer encore du nombre des exceptions à

1. A rapprocher ce que dit N. Schneider des notions surajoutées dans César (*ouvr. cité*, § 44, p. 78-79). — Cf. également N. Schneider (*ouvr. cité*) dans le chapitre : « De verbis perspicuitatis causa inusitate collocatis, » les §§ 48 à 54.

l'ordre normal les 6 exemples de ce type : 1° XLVI, 8 — XXXVII, 2 — XLVII, 4 — 2° XCIII, 6 — LXXVI, 6 — XXXVII, 1[1].

2. **Recherche de la variété.**

Une autre série d'exceptions se justifie par la recherche de la variété. La position constante du verbe à la fin des subordonnées amènerait une certaine monotonie dans la construction lorsque plusieurs subordonnées sont coordonnées. Cette raison paraît parfois suffisante à Tacite pour déplacer le verbe. Il arrive alors qu'il ait recours au procédé du chiasme, comme dans l'exemple LXXXI, 5 : *Quidquid prouinciarum adluitur mari Asia atque Achaia tenus, quantumque introrsus in Pontum et Armenios patescit, iurauere;* ici l'auteur a préféré à l'ordre simple : S (sujet), C (complément), V (verbe) + SCV + V commun, l'ordre exceptionnel obtenu en déplaçant le verbe de la première des deux coordonnées : SVC + SCV + V commun; en même temps qu'il évite la monotonie, il fait ainsi ressortir, par la place qu'il leur donne, des mots qui s'opposent entre eux. Quelquefois aussi l'auteur se contente de déplacer un verbe, sans intention spéciale d'opposer des termes, comme dans l'exemple LXXVI, 11 : *cum interim spargit legiones, exarmat cohortis, noua cotidie bello semina ministrat*[2].

Ces considérations rendent compte de la place du verbe dans 5 exemples : LXXXI, 5 ; LXXVI, 11 (2 exemples) ; XIV, 5 (2 exemples). Mais ces exemples d'ordre anormal sont en somme assez rares chez Tacite, et il ne répugne pas à écrire, malgré son désir bien connu de la variété, des phrases comme : LXXXVIII, 8 : *cum turbam populi per inscitiam parum uitarent, aut, ubi lubrico uiae uel occursu alicuius procidissent, ad iurgium, mox ad manus et ferrum transirent.* D'ailleurs on peut remarquer que dans les 5 exemples cités plus haut le caractère de subordination est atténué, car l'on sait qu'en général lorsque deux subordonnées sont coordonnées entre elles, le lien de subordination qui les unit à la principale diminue de ce fait.

1. N. Schneider fait intervenir la notion de clarté pour expliquer dans certains cas la position du « verbum finitum » avant l'infinitif. Cf. *ouvr. cité*, le § 54 (p. 92-99) : « De verbis ante longiores infinitivi structuras positis. »

2. A moins que l'on ne veuille voir ici l'une des quatre formes de chiasme que distingue Draeger chez Tacite : le chiasme simple dont un des membres est redoublé (cf. L. Constans, *Étude sur la langue de Tacite*. Paris (Ch. Delagrave), 1893).

3. **Extension de la notion verbale.**

Une autre considération doit intervenir pour rendre compte de certaines exceptions : il arrive quelquefois que la notion du verbe est élargie, qu'elle n'est pas limitée au verbe lui-même, et que celui-ci ne peut pas être isolé du reste de la proposition, étroitement uni qu'il est soit à un infinitif, soit à un autre mot ; ce qui importe alors, c'est la place du *groupe* verbal par rapport à la proposition et non celle du *verbe* par rapport au mot qui est étroitement lié à lui. Dans l'exemple LXXVIII, 7 : *cum spes occultas uersaret animo*, « uersaret » et « animo » sont étroitement unis, et — si toutefois l'on peut s'exprimer ainsi — « animo » fait partie du verbe, comme dans les locutions courantes : « uoluere animo ; animo meditari ; cogitare animo » ; il en résulte que des verbes qui, étymologiquement, n'impliquent pas l'idée de « penser » s'emploient absolument avec ce sens : exemple « uersare » (= uersare animo : Versate diu quid ferre recusent, quid ualeant humeri ; Horace, *A. P.*, 39) ; uoluere (haec illis uoluentibus tandem uicit fortuna rei publicae ; Cic., *Catil.*, 41, 3) etc... (Sur cette question des verbes unis à certaines expressions, cf. Schneider, *ouvr. cité*, p. 83, § 46, et le renvoi qu'il donne à une étude de Brugmann, *Ber. der Sächs. Ges.*, 52 (1900), p. 359 et suiv.)

C'est de la même façon que nous expliquons la place du verbe dans l'exemple suivant : XLVIII, 1 : *irent propere*. On ne saurait donc considérer comme exceptions les 2 exemples cités : LXXVIII, 7 ; XLVIII, 1.

*
* *

Ces considérations, qui portent sur des faits dont les uns sont généraux (présence d'un infinitif dans la phrase ; extension de la notion verbale), les autres plus particuliers au style de Tacite (phrases à prolongement ; recherche de la variété), rendent compte d'un grand nombre des exceptions à l'ordre normal dans la subordonnée ; il ne reste que 20 exemples (45-25) sur 344 cas considérés, pour lesquels il faut avoir recours à une explication particulière : dans plusieurs de ces 20 exemples l'étude approfondie du texte fera apparaître une subordination plutôt apparente que réelle, comme dans LXXX, 5 : [*nihil aeque... accendit quam*] *quod adseuerabat Mucianus...*, où « quod » ne signifie pas « parce que »,

mais sert uniquement à marquer que la proposition « adseuerabat etc... » joue un rôle de sujet, ou XXII, 4 : *cum augeret stragem trepidatio*, où « cum » marque beaucoup plus une idée d'accompagnement qu'une dépendance d'une proposition à l'autre; etc...

*
* *

C'est qu'en effet une deuxième conclusion à tirer de cette étude — et qui n'est en somme qu'un autre aspect de la conclusion précédente — est que l'on voit la stabilité de la construction diminuer à mesure que le caractère de subordination s'affaiblit. Dans les 12 exemples de relatives introduites par « qui », mais équivalant à des principales coordonnées — et qu'à ce titre nous avons exclues dès le début de notre étude — nous avions 5 exceptions, soit une moyenne de 42 %; par contre, sur 91 vraies relatives introduites par « qui » on ne trouve que 8 exceptions, soit une moyenne de moins de 9 %. De même, « cum » est une des conjonctions qui peuvent marquer la subordination la plus faible, et dans certains cas le lien qu'elle introduit est plus voisin de la coordination que de la subordination (comme en français « alors que », « tandis que ») : sur 30 cas considérés nous trouvons 7 exceptions, soit 23 %. Au contraire, « ut » et ses composés, « si » (et « siue »...), « ne », « neu » expriment en général une subordination très accentuée : le rapport des exceptions aux cas considérés est pour le 1er groupe de 8 %, pour le 2e moins de 5 %, pour le 3e moins de 4 %.

*
* *

Ainsi, variable dans les propositions principales, la place du verbe est à peu près fixe dans les subordonnées, et la stabilité de la construction diminue à mesure que le caractère de subordination s'affaiblit. Mais pourquoi, dira-t-on, cette différence de traitement de la subordonnée à la principale? La question dépasse de beaucoup les limites de notre étude, mais la solution en est évidemment liée au fait que la valeur de l'élément verbal n'est pas la même dans la subordonnée et dans la principale : dans la subordonnée l'idée n'est pas exprimée pour elle-même, mais par rapport à une autre idée; comme le dit H. Weil (*De l'ordre des mots*

dans les langues anciennes, 3e édition, Paris, 1879, p. 50), « la phrase principale énonce une pensée, elle affirme; la phrase subordonnée ne renferme qu'une idée partielle de la pensée énoncée dans la principale, elle n'affirme pas » ; cf. aussi E. Richter (*Zur Entwicklung der romanischen Wortstellung aus der Lateinischen*, Halle, 1903, p. 38) : « die Mitteilung, die der Nebensatz enthält, ist naturgemäss unwichtiger als die des Hauptsatzes ». Il s'ensuit que la subordonnée se prête beaucoup moins à l'expression des nuances[1] et en particulier à la mise en relief de l'élément verbal : c'est ainsi que (Linde, *art. cité*, p. 158) l' « Anfangsstellung » du verbe y est beaucoup moins fréquente, — que (Linde, p. 156, citant Sommer, *Vergleich. Syntax d. Schulsprachen*, 1921) « la subordonnée oppose une résistance plus forte que la principale au déplacement du verbe » — et que (E. Richter, *ouvr. cité*, p. 38) « es spielt sich... im Nebensatz derselbe Vorgang langsamer ab als im Hauptsatz ». Et peut-être cet affaiblissement de la valeur du relief de l'élément verbal est-il connexe avec l'emploi du subjonctif, mode dont la valeur propre est de présenter l'affirmation avec moins de relief que l'indicatif. Par contre, lorsque le relief de l'élément verbal se trouve, par une cause accidentelle, renforcé dans la subordonnée, l'ordre peut varier : c'est ainsi, par exemple, que dans les interrogatives indirectes introduites par « ne » la présence de cette particule — postposée, comme c'est l'usage, au mot sur lequel porte l'interrogation — accroît, quand ce mot est le verbe, le relief de l'élément verbal : cf. LXXVI, 2 : *adiciatne consilio periculum suum* — C, 7 : *traxeritne Caecinam*.

Ce qui généralement nous gêne, pour apprécier ces questions, c'est l'opinion trop souvent partagée que le verbe est le mot le plus accentué de la phrase et que la fin de la phrase est la « place d'honneur », erreur dont la responsabilité revient à Quintilien qui (IX, 4, 26), pour expliquer la règle « uerbo sensum cludere multo... optimum est », déclare : « in uerbis enim uis sermonis est », répandue par l'ouvrage de H. Weil, et contre laquelle

1. M. Marouzeau a constaté dans son étude sur la *Place du pronom personnel sujet en latin*, p. 34, que « l'ordre *feci ego* qui suppose un relief du verbe est exclu des subordonnées, où l'on ne trouve que l'ordre banal *ego feci* ». Cf. aussi son ouvrage sur la *Phrase à verbe être en latin*, p. 160, où il explique de même une autre particularité des subordonnées : l'omission plus fréquente de la copule en proposition relative.

M. Marouzeau s'est souvent prononcé, récemment encore dans la *Revue des Études latines*, III, fasc. 1, p. 83 (cf aussi Linde, *art. cité*, p. 157, « im Lateinischen war das Verb in Endstellung nicht akzentuiert »).

En réalité, lorsque nous constatons une différence de traitement dans la place du verbe entre la principale et la subordonnée, nous ne faisons qu'assister à un épisode d'une longue évolution : depuis l'époque indo-européenne le verbe tend à être délogé de sa position finale et attiré vers le centre de la phrase : la « Mittelstellung » est déjà très développée en grec (cf. Kieckers, *ouvr. cité*); en latin elle se rencontre déjà à une époque ancienne, mais pendant longtemps encore c'est l' « Endstellung » qui domine; puis peu à peu le verbe se rapproche du centre de la phrase, et cette dernière construction deviendra finalement la construction normale des langues romanes (cf. E. Richter, *ouvr. cité*, p. 30 à 37); mais la subordonnée résiste mieux à ce déplacement du verbe, l'évolution y est beaucoup plus lente, si bien que la différence entre la place du verbe dans la principale et dans la subordonnée, peu sensible chez César (cf. la statistique de Linde sur le livre II du *De bello gallico :* Endst. 84 % dans les principales; 93 % dans les subordonnées), va constamment en s'accentuant, et dans l'ancien français l'opposition est très nette à ce point de vue entre la principale et la subordonnée (cf. E. Richter, *ouvr. cité*, p. 38 et 39); puis le verbe de la subordonnée finit lui aussi par être attiré vers le centre et l'on arrive de la sorte à l'ordre des mots du français actuel.

*
* *

On nous permettra de noter, en terminant, combien cette rigidité dans l'ordre des mots des subordonnées paraît étonnante chez Tacite, chez cet auteur que l'on proclame grand novateur en matière de style. La place du verbe était-elle à ce point stable dans les subordonnées qu'il n'a osé y toucher? Ou bien faudrait-il admettre que Tacite innove moins librement qu'on ne le croit d'ordinaire?

P. Perrochat.

III

OÙ EST LE *PARISINUS-DIDOTIANUS*?

PAR L. LAURAND
Docteur ès lettres

En 1863, Mommsen publia dans le *Rheinisches Museum* un long article concernant un manuscrit qu'il avait vu à Paris chez Firmin Didot et qui lui paraissait la meilleure copie existante du *Laelius*. Il en signalait les principales variantes.

Mais le manuscrit a passé longtemps pour perdu. On lit dans la *Geschichte der römischen Literatur* de Teuffel, 6e édition par W. Kroll (1916) : « Die beste Hs ist ein Codex s. IX-X früher bei F. Didot in Paris (darüber Mommsen. Schr. 7, 9), wo jetzt? », et nous savons que plusieurs savants se posent la même question : « Wo jetzt? » Aussi communiquerons-nous ici les quelques renseignements que nous avons pu trouver dans les ouvrages publiés ou obtenir par correspondance.

C. F. W. Müller, ayant à éditer le *Laelius* en 1879, emprunta à Mommsen sa collation et la publia complètement. Mais Müller n'avait pas vu le manuscrit; ce bonheur était réservé à J. S. Reid : réimprimant en 1886 son *De Amicitia* (paru d'abord en 1879), il y ajoutait quelques pages où il déclarait avoir examiné le *Parisinus-Didotianus*, grâce à l'obligeance de « son possesseur actuel, M. Quaritch », mais trop tard pour pouvoir l'utiliser dans son édition. Il annonçait qu'il « espérait » publier ailleurs les résultats de cet examen.

Mais son espérance a, sans doute, été déçue ou, du moins, celle de ses lecteurs : car nous n'avons pu trouver aucune trace de cet article dans les recueils bibliographiques. Les réimpressions du *De Amicitia* de M. Reid expriment toujours le même regret de n'avoir pu utiliser à temps le manuscrit et la même espérance de publier un jour l'article annoncé (tirage de 1921, p. 165, note*).

En 1917, Simbeck croyait encore le *Parisinus* aux mains de M. Quaritch. Il écrivait en effet : *Inter Laelii codices longe praestantissimus est Parisinus* [affirmation que nous reproduisons avec les réserves les plus expresses]... *Nunc eum possidet B. Quaritch*

bibliopola Britannus. Qui, cum nullis precibus ut librum photographice depingendum curaret, moveri posset, Muellerum secutus, lectiones varias quae sunt magni momenti notavi (édition du *Laelius*, p. VI-VII).

M. Quaritch, interrogé par lettre sur le possesseur actuel du manuscrit, nous répondit très obligeamment, par retour du courrier, que le *Parisinus* était vendu depuis bien des années, et que, sans en être sûr, il le croyait acheté par la *Bibliothèque royale* de Berlin.

D'ailleurs, W. A. Falconer, dans le *Laelius* de la *Collection Loeb* (en 1923), disait aussi du même manuscrit : « autrefois à Paris, maintenant à Berlin » (p. 107). C'était ce que E. W. Bowen avait affirmé aussi en 1909 (édition publiée à Boston, chez Heath, p. XXV).

Pourtant, en 1918, E. Bassi s'écriait encore : *Posteaquam Mommsen has notitias de illo dedit, nescio quomodo, codex nusquam locorum repertus est. Quo delatus est? Quis eum nostris possidet temporibus? Estne adhuc in Europa, an in Americam est transvectus, ubi homines docti ac divites omnia quae praecipua atque optima videntur, empta in Musaeis conlocant, quibus iure meritoque gloriantur atque delectantur. Sed hoc, quod mirum, quasi non verisimile videtur, heu malum! verum apparet* (édition du *Corpus Paravianum*, p. V).

Pour en avoir le cœur net, nous avons écrit à Berlin. La *Königliche Bibliothek* est devenue aujourd'hui la *Preussische Staatsbibliothek*. Le directeur de cet établissement a bien voulu nous répondre le 21 juillet 1924 : « Die Handschrift von Ciceros Laelius nach der Sie in Ihrem Briefe anfragen ist in der Tat in unserem Besitze[1]. »

L. LAURAND.

1. La cote du manuscrit à Berlin est : *Lat. qu.* 404.

Aucun doute ne peut subsister sur son identité. Nous avons examiné la photographie des feuillets qui contiennent le *De Amicitia*.

Dans l'édition de ce traité que nous préparons pour la collection Budé, nous donnerons les leçons du *Parisinus-Didotianus* d'après la photographie.

La collation de Mommsen est, d'ailleurs, excellente; mais on sait que, dans les travaux de ce genre, il reste toujours à glaner.

IV

LA CORRECTION DES DEVOIRS

SANS PERTE DE TEMPS POUR LES PROFESSEURS

PAR CH. PAGOT

Fondateur du
« Comité des études grecques et latines rendues intéressantes »

Je voudrais proposer ici une méthode qui permet de décharger les professeurs du lourd fardeau de la correction des devoirs, telle qu'elle est comprise actuellement, une méthode grâce à laquelle la correction peut se faire sans que le professeur perde son temps et sa peine chez lui.

Le principe en est que chaque élève reçoit en classe l'explication de ses fautes et une note représentant la valeur de son travail, sans que le professeur ait vu les copies.

Cela suppose que chaque enfant révèle ou avoue ses fautes.

Obtenir de chaque enfant la révélation ou l'aveu de ses fautes, voilà le problème.

Voici la méthode :

Un élève lit la première phrase de son thème ou de sa version, ou une partie de la première phrase. Il faut alors qu'il dise pourquoi il a employé telle forme ou telle traduction. Il faut qu'il défende son texte presque mot par mot.

Il doit indiquer le tableau de déclinaison ou de conjugaison auquel il s'est conformé, plus tard la règle de grammaire qu'il a observée, l'article du dictionnaire auquel il s'est reporté, la méthode de travail qu'il a appliquée parmi celles que je lui ai indiquées. Il doit en outre, autant que le permettent les explications déjà fournies en classe, analyser la forme ou la règle au point de vue linguistique[1] et au point de vue de la comparaison avec les langues vivantes.

Si l'élève soutient bien sa thèse et que sa thèse soit juste, le professeur, sans lui dire la note pour le moment, lui marque par exemple un 10 qui figurera sur le carnet de correspondance.

1. Voir à la fin de cette communication la note sur l'enseignement du latin par la linguistique.

Si l'élève soutient bien sa thèse et que sa thèse soit fausse, s'il y a une faute, le professeur lui marquera, toujours sans lui dire la note, un 6 ou un 7 par exemple. Le fait d'avoir soutenu une thèse, d'avoir donné une raison, mérite une récompense, une note au-dessus de 5.

Le professeur interroge ensuite sur la même phrase du thème ou de la version un autre élève, sans avoir dit si la thèse déjà soutenue est vraie ou fausse. Le professeur marque une note.

Il demande ensuite en s'adressant à toute la classe : « Y a-t-il quelqu'un qui veuille soutenir sa thèse? » Et les élèves, j'en ai fait l'expérience, demandent à parler, parce qu'ils savent qu'ils auront une note, même si la thèse n'est pas exacte. Et alors les fautes se révèlent. Certains élèves, dès qu'ils aperçoivent une faute, l'avouent sans difficulté. Car l'aveu devra, lui aussi, recevoir une note.

Quand le sujet est épuisé, le professeur dit les résultats et les notes. Il donne la forme ou la traduction justes. Il explique les fautes. Il passe ensuite aux phrases suivantes.

Qu'importe alors que les fautes ne soient pas soulignées sur la copie, qu'importe qu'un corrigé n'ait pas été dicté en classe, qu'importe que l'élève n'ait pas dans sa gibecière la correction du devoir, puisque, cette correction, il l'a vivante dans son intelligence? La faute est effacée de son esprit.

Tel est le premier exercice de correction des devoirs.

Mais il se peut que toutes les fautes n'aient pas encore été révélées ou avouées. Un deuxième exercice suscitera d'autres révélations ou d'autres aveux.

M. Havet a cherché les lois des fautes commises par les copistes dans les manuscrits[1]. Or, l'élève qui fait un devoir obéit lui aussi à des lois quand il écrit une forme ou une traduction incorrectes. Le professeur invite tous les élèves à rechercher la loi de telle ou telle faute. La classe devient alors extrêmement intéressante et profitable, puisqu'elle consiste à se livrer au plus haut travail scientifique qui soit : la recherche des lois.

Voici quelques exemples :

Je trouve dans la copie d'un élève de 6e un attribut à l'accusatif. C'est une faute admirable. « Le latin, a écrit L. Havet, n'a pas notre sensibilité pour les fonctions logiques des mots ; grammati-

1. Cf. *Revue des Études latines*, octobre 1923, p. 20.

calement, il confond le sujet avec l'attribut (*is qui sum* avec deux nominatifs), tandis que le français... fait de l'attribut un régime (*celui* que *je suis*, comme *celui* que *je vois*)[1]. » En considérant l'attribut comme un complément direct, l'élève s'est conformé au génie français : il a obéi à la loi française au lieu d'obéir à la loi latine. Il faut le lui dire pour qu'il distingue le latin du français et ne retombe plus dans son erreur.

Potere, *potebam*, quelles belles fautes! Ces formes ont existé à la fin de la latinité; elles ont été créées par l'analogie; elles ont survécu dans le français[2]. L'élève, dans ses fautes, est souvent guidé par les lois générales de l'évolution des langues. Il faut le lui montrer.

Voilà pour le thème. Il en est de même pour la version.

Quand on connaît la loi des fautes concernant l'analogie, quoi de plus facile que de traduire la phrase suivante de Valère-Maxime :

... eodemque tempore tanta mutatione majores natu, ne quis nimis fortunae crederet, magister ludi factus ex tyranno, monuit.

Voici une loi : résister à l'analogie et ne pas traduire immédiatement la conjonction *ne* par un sens souvent invoqué, traduire d'abord la principale et la subordonnée sans tenir compte de la conjonction; le sens de *ne* ressort de lui-même[3].

... cujusque dexteram... attigerat, ejus genibus supplex procubuit.

Résister à l'analogie du pronom relatif équivalant à un pronom démonstratif accompagné d'une conjonction de coordination : il n'a ce sens que lorsqu'il n'y a pas dans la phrase un indice (par exemple *is* exprimé ou sous-entendu marquant qu'on a affaire à un véritable relatif).

La découverte des lois des fautes est tellement intéressante qu'elle suscite encore la révélation ou l'aveu de certaines fautes de la part des élèves. D'ailleurs, toute bonne réponse reçoit une bonne note, toute réponse de qualité inférieure reçoit une note moindre, mais supérieure à 5, car le fait seul de répondre mérite une récompense.

Pour le thème une objection se présente.

1. *Pseudo-Plaute. Le Prix des ânes*, p. XLV.
2. Ernout, *Morphologie historique du latin*, p. 244 et 255. Je fais passer toute la substance de ce livre dans mon enseignement du latin aux enfants et aux adultes.
3. *Revue des Études latines*, avril-juin 1924, p. 129.

Afin d'analyser les barbarismes et les solécismes et d'en trouver les lois, il faut prononcer en classe beaucoup de formes incorrectes. N'y a-t-il pas là un écueil?

Pour m'en rendre compte, j'ai procédé à des expériences. Combien de fois j'ai expliqué aux élèves les temps issus du parfait en mêlant les barbarismes aux formes correctes! Je leur récitais : *amavi*, **amavisam*, **amaviso*, **amavisim*, *amavissem*, *amavisse*. Je leur montrais ensuite comment **amavisam*, **amaviso*, **amavisim* sont devenus *amaveram*, *amavero*, *amaverim*.

L'avantage d'exposer ainsi les choses est considérable : tous les temps du parfait apparaissent sous l'aspect de l'unité. Mais n'y a-t-il pas un inconvénient au point de vue des fautes?

Immédiatement après cette explication, je donnais un devoir sur le parfait. Je n'ai jamais pu arriver à faire écrire des barbarismes.

Au contraire, c'est quand ces explications ne sont pas données qu'il surgit des fautes. Dans *amaveram*, l'élève, laissé à lui-même, découvre le radical *amav-* et l'imparfait du verbe *sum* : *eram*, ce qui est faux; dans *amavero*, il découvre le futur du verbe *sum* : *ero*; dans *amaverim*, il isole *erim* et y voit le parfait du subjonctif du verbe *sum*. On rencontre cette faute dans les copies. L'absence d'explication linguistique a fait naître une faute.

Il n'y a donc pas à craindre de prononcer des barbarismes en classe pour en dégager les lois. Un barbarisme n'est dangereux que lorsqu'il n'est pas analysé. Il s'introduit alors mécaniquement dans l'oreille et dans l'esprit.

Tel est le système de la correction des devoirs : obtenir la révélation et l'aveu des fautes par la recherche des raisons et des lois qui ont amené l'élève à écrire telle forme ou telle traduction.

Le travail personnel de l'enfant est ainsi complètement transformé. L'élève, en s'appliquant à son thème ou à sa version, se demande constamment à quelle loi il doit obéir, quelles raisons il donnera en classe de telle forme ou de telle traduction.

Le professeur, de son côté, sans corriger les copies chez lui, se rendra compte de la manière dont chaque élève travaille. Il pourra, bien entendu, et devra même examiner les devoirs pour souligner les fautes d'orthographe, de ponctuation, et pour obtenir divers renseignements utiles. Mais, après la correction orale, cet examen, au lieu d'être pour lui une corvée, deviendra un plaisir.

La correction ainsi organisée en classe est-elle une cause de retard pour l'étude générale du latin?

Ces méthodes qui, au premier abord, semblent longues, sont précisément celles qui me permettent de réduire de plus de moitié le temps consacré au latin, tout en arrivant à des résultats auxquels certaines personnes prêtent difficilement foi et qui ne sont pourtant que la conséquence normale d'un enseignement scientifique.

D'ailleurs, j'ai des moyens de réduire chez les élèves le nombre des fautes, ce qui rend la correction très rapide et dispense de raccourcir les devoirs. J'ai indiqué ces méthodes dans de précédentes communications[1]. Je les énumère simplement ici :

1° Au début du latin le tableau *la Clé du latin* est sous les yeux des élèves et affiché en classe sous forme de planche murale;

2° Les éléments de la grammaire sont continuellement rabâchés jusqu'à la veille du baccalauréat;

3° En 6e, 5e et 4e, chaque phrase de chaque exercice porte sur une règle rabâchée déjà au moins trois fois;

4° Les formes et les règles sont expliquées par la linguistique et par des comparaisons avec les langues vivantes[2];

5° Des méthodes précises de travail sont données aux élèves.

L'élève est ainsi continuellement soutenu et le bon devoir devient chose courante dans la classe.

En toute matière, le progrès consiste à réduire le rôle du caprice et du hasard et à rendre plus important celui du déterminisme. A l'heure actuelle, la correction des devoirs se fait en quelque sorte à l'aveugle. Voilà pourquoi elle est pour le professeur une tâche si ingrate. La copie qui a exigé le moins de peine de l'élève est souvent celle qui en exige le plus du professeur, ce qui est monstrueux. J'ai voulu présenter la correction comme un rouage d'une éducation générale où tout se tient et où tout se meut avec aisance, d'après des lois.

Charles Pagot.

1. *Revue des Études latines*, avril-juin, 1924, p. 121 et suiv.

2. L'enseignement du latin par la linguistique est à présent à la portée de tous les professeurs. M. Marouzeau a donné dans la *Revue des Études latines* (avril-juin 1925, p. 142 et suiv.) une bibliographie extrêmement précieuse et très complète de la question. De plus, beaucoup de professeurs des lycées se servent actuellement des cours de *Latin par la joie* et de *Grec par la joie*, où la linguistique, et notamment une de ses parties les plus attrayantes, la phonétique expérimentale, est soigneusement dosée à l'usage des enfants et des adultes.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages récemment parus qui ont une portée générale, qui intéressent une discipline, un genre, une doctrine, une méthode, en réservant aux périodiques spécialisés la critique des ouvrages de détail ou de sujet limité. Les auteurs et éditeurs sont priés d'adresser les ouvrages susceptibles d'être annoncés, et éventuellement les notices qui s'y rapportent, au rédacteur en chef de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

Il a été créé en 1924 à Oslo (Kristiania) un « Institut pour l'étude comparative des civilisations ». Parmi les conférences qui ont été demandées à différents savants lors des fêtes d'inauguration, deux séries viennent d'être publiées, qui ont pour objet principalement l'étude des faits linguistiques dans leurs rapports avec les faits sociaux, et qui par le détour de la linguistique intéressent les philologues :

I. — O. Jespersen, *Mankind, nation and individual from a linguistic point of view*. Paris, Champion, 1925, 221 pages.

Il ne manque pas, dans ce livre d'une portée très générale, de lois, d'observations, de réflexions qu'on trouverait profit à appliquer spécialement au latin. Au grammairien, sans cesse préoccupé de reconnaître et de définir la bonne langue, je recommande le chapitre v consacré à établir les « standards » qui peuvent être appelés, selon de savants dosages, à définir la langue correcte (p. 94) : principe d'autorité, répartition géographique, rôle de la littérature, tendances aristocratique et démocratique, logique, esthétique.

A propos de la logique, je retiens la déclaration de la page 114, que feront bien de méditer les auteurs de grammaires et de stylistiques latines : « Souvent ce qui se donne pour de la logique n'est que de la grammaire latine déguisée. Comme le latin a été pendant des siècles la langue par excellence, célébrée pour sa logique, il était naturel qu'on commît la faute de penser que tout dans la grammaire latine est logique, et que dans les autres langues il n'y a de logiquement défendable que ce qui est en accord avec le latin. » Si l'étude renouvelée des autres langues pouvait désormais rendre au latin en bien ce qu'elle en a souvent reçu en mal !

En ce qui concerne l'esthétique, on sait que M. Jespersen est disposé à admettre pour les langues un classement de valeur, et qu'il prétend fonder une « critique linguistique » (p. 138; cf. aussi son *Progress in language*); les critères qu'il propose au chapitre VI (maximum de facilité pour la perception, minimum de difficulté dans l'énoncé) pourraient être appelés à remplacer avantageusement la méthode sommaire qui consiste à distinguer mythologiquement des « âges » du latin : d'or, d'argent... Pour ce qui regarde le critère « géographique », plusieurs observations s'appliqueraient encore utilement au latin; Cicéron n'eût-il pas souscrit avec enthousiasme à ce principe de la p. 46, note, qu'on peut ainsi transposer : « le vrai latin est celui des gens dont on ne peut pas dire à les entendre de quelle partie du domaine latin ils viennent » ? Dans le même ordre d'idées, les observations des p. 65 et suiv., sur le rôle des capitales dans la formation des langues communes, éclairent ce qui s'est passé à Rome, ville d'étrangers, où le latin était la langue de Rome parlée par des non-Romains.

Même dans le détail, le livre de M. Jespersen offre aux latinistes des suggestions utiles. La lecture du chapitre X, sur les « excentricités du langage », et en particulier sur les jeux phoniques auxquels se complaisent les poètes, conduit plus d'une fois à évoquer les procédés d'Ennius et même ceux de Virgile. Il n'y a pas tellement de différence entre l'effet obtenu dans les *Eddas* par l'accumulation de noms propres aux sons étranges ou plaisants et celui que réalise Virgile en remplissant ses vers de mots sonores, grecs ou barbares :

Georg., III, 386 : ... *Aeaeae*que insula *Circae*.
Georg., IV, 462 : Atque *Getae* atque *Hebrus* et *Aetias Orithyia*.
Georg., IV, 336 : *Drymo*que *Xantho*que *Ligea*que *Phyllodoce*que.
Georg., IV, 437 : *Glauco* et *Panopeae* et *Inoo Melicertae*.

De telles recherches, qui sont dans la tradition du vieux « carmen » latin populaire plus que dans le goût des poètes grecs, se rattachent nettement aux tendances que M. Jespersen signale comme les plus primitives et les plus essentielles de la poésie.

II. — A. Meillet, *La méthode comparative en linguistique historique*. Paris, Champion, 1925, VIII & 116 pages.

L'auteur de ce petit livre s'est proposé, non pas « d'exposer des idées neuves, mais seulement de déterminer d'une manière précise les conditions où peut et doit s'employer en linguistique historique la méthode comparative...; le lecteur y trouvera marquées la valeur, mais aussi les limites de cette méthode ». En dépit de cette annonce modeste, il est permis de penser que la mise au point présentée ici par M. Meillet marquera une des grandes étapes de l'histoire de la linguistique. La préoccupation constante de fixer des limites à la recherche conduit l'au-

teur à réviser et à rectifier les résultats obtenus dans la période où la science du langage, enfin en possession d'une méthode, a été induite à en user sans ménagements. A la théorie, à la loi, M. Meillet propose le contrôle de l'histoire, des contingences sociales et humaines, et il se trouve qu'au bout du compte ce qui s'annonçait comme une restriction apparaît comme un enrichissement de notre méthode. Le souci du contrôle et de la critique conduit à chaque instant l'auteur à instituer ou à suggérer de nouvelles recherches; c'est ainsi qu'on trouvera p. 109 et suiv. tout un plan de travail pour élargir l'expérience linguistique par la description des états de langue, p. 86 et suiv. toute une esquisse de linguistique générale conçue par rapport aux conditions de développement des civilisations, etc.

Le latiniste trouvera çà et là de quoi éclairer l'histoire du latin, soit à l'époque ancienne où une langue commune se constitue avec pour point de départ le parler romain, soit dans la période récente où de nouveaux dialectes sortent du « roman commun » (notons p. 56 cette expression tellement plus parlante et plus juste que l'appellation traditionnelle de « latin vulgaire »). Mais ce que je voudrais surtout retenir ici de ce petit livre si gros d'idées, c'est l'appel de la linguistique à la philologie : « Le contact de plus en plus étroit qui s'est heureusement établi entre philologues et comparatistes est nécessaire pour que le linguiste puisse utiliser tous les faits, des faits certains, et des faits observés avec la dernière précision » (p. 11). « Pour les langues anciennes, le linguiste doit recourir à une philologie de précision : on s'est parfois imaginé que le linguiste peut se contenter d'à peu près philologiques; il a besoin tout au contraire de tout ce que les méthodes philologiques les plus exactes permettent de précision et de rigueur » (p. 110). Est-il condamnation plus décisive des deux attitudes, dédain chez les uns, défiance chez les autres, qui ont gêné jusqu'ici la collaboration des savants dans les études de langue?

Veut-on un nouvel exemple des services que peut rendre cette collaboration dans le domaine de l'enseignement pratique? Il nous est fourni par la réimpression d'une grammaire scolaire de notre confrère hollandais :

F. Muller, Jzn, *Syntaxis* (Latijnsche Leergang voor Gymnasia en Lycea, II), 2e éd. Groningen, Wolters, 1924, viii, 146 & xvi pages.

Œuvre d'un linguiste soucieux de mettre en accord l'enseignement avec la science, ce petit manuel (en seconde édition) est le modèle de ce qu'on peut attendre d'un livre de classe; la science y est solide, profonde, et elle n'apparaît pas; Bréal ne disait-il pas que dans l'enseignement élémentaire la linguistique doit être latente?

Les explications ressortent d'elles-mêmes de la présentation des faits : qu'on regarde comment les emplois de l'accusatif dérivent de l'idée de direction (p. 2), ceux de l'ablatif de l'idée d'éloignement (p. 9) ; comment les emplois du « gerundivum » s'expliquent par ceux du « gerundium » (p. 49) ; comment la construction de *dum* s'éclaire par la notion de présent historique (p. 84), etc. Les faits eux-mêmes sont groupés autant que possible selon leur vraie nature grammaticale et selon l'ordre du développement historique : qu'on regarde la façon dont sont présentées les formes nominales du verbe (p. 46 et suiv.), le subjonctif (p. 86 et suiv.)...

Peut-être y a-t-il çà et là quelque abus de l'explication logique, et insuffisance des explications analogiques, si importantes en syntaxe; le désir de rendre compte et d'analyser conduit parfois à une présentation un peu scolastique, qui se traduit, p. ex. en ce qui concerne la théorie des temps (p. 63 et 112), par des figures d'allure trop géométrique. Peut-être aussi voudrait-on un peu plus de développements sur certaines constructions caractéristiques du latin, comme celle du passif, qui, sauf erreur de ma part, n'est pas expliqué, du déponent, du participe passé... Enfin, on pourrait discuter certaines explications, comme celles de *refert* (p. 27), de *haud scio an* (p. 129)... Mais ce sont là des chicanes, et nos auteurs de grammaires feront bien, dans la mesure où le hollandais n'est pas pour eux lettre morte, de s'inspirer et du plan et de la méthode de M. Muller.

Dans le domaine de la philologie proprement dite, voici plusieurs publications intéressantes des Universités d'Amérique :

Mary A. Grant and George Converse Fiske, *Cicero's Orator and Horace's Ars poetica* (*Harvard Studies in classical philology*, XXXV), 1924, 74 pages.

Voici longtemps que M. Fiske rôde, si je peux dire, autour d'un sujet qui le tente et dont il a donné et le plan et les idées directrices : une histoire de la rhétorique gréco-romaine. Dès 1909, partant de Perse pour remonter à Lucilius (dans une communication à l'*American philological Association*), il rencontrait sur sa route l'*Art poétique* d'Horace, qui l'amenait en 1913 à reprendre son sujet sous le titre : *Lucilius, the Ars poetica of Horace, and Persius*. Il se défendait alors (p. 1, n. 1) de remonter jusqu'à la source grecque du commun héritage dont s'enrichissent les trois satiriques latins. Il s'en défend encore, mais ne se tient pas de tracer les grandes lignes de l'étude qu'il y aurait à faire, et il construit (p. 1) un « stemma » qui, partant de Gorgias et de Platon, passant par Isocrate, Aristote et Théophraste, englobe les τέχναι hellénistiques, les théories stoïciennes et post-péripatéticiennes, pour aboutir, par Panétius et le cercle de Scipion, aux théoriciens de Rome instruits par Philodème.

Pourquoi faut-il que l'auteur se borne encore cette fois à une reconnaissance (p. 9), nous promette tout au plus une prochaine incursion dans le domaine voisin du *De oratore*, et compte sur un émule pour entreprendre l'étude d'ensemble qui s'impose (p. 74)? Peut-on espérer que des études de détail, si bien menées et si nourries de faits soient-elles, fassent avancer beaucoup notre science de la rhétorique antique? L'étude présente nous apprend ou nous rappelle surabondamment que la plupart des préceptes des théoriciens (relatifs au πρέπον, à la λέξις, à l'ἦθος, aux genres...) valent également pour le poète et pour l'orateur; qu'est-ce à dire, sinon qu'il s'agit d'une théorie du style en général, ou de ce qu'on peut appeler plus précisément le « style oral », qui intéresse également l'éloquence, faite pour l'élocution, et la poésie, faite pour la récitation? L'intérêt, en pareille matière, réside moins dans la constatation des faits, qui est à la portée d'un lecteur attentif[1], que dans la la filiation des théories, qui est susceptible d'éclairer toute l'histoire littéraire.

M. Fiske a fait appel pour cette étude à la collaboration de Miss Mary A. Grant, qui lui a fourni les matériaux. C'est à Miss Grant aussi que nous devons un autre travail sur un sujet connexe :

Mary A. Grant, *The ancient rhetorical theories of the laughable. The greek rhetoricians and Cicero* (Univ. of Wisconsin Studies in language and literature, n° 31). Madison, 1924, 166 pages.

Abondants matériaux, patiemment recueillis, soigneusement, méticuleusement classés, sans aucune préoccupation d'aboutir à une théorie physiologique ou psychologique du rire, mais avec le dessein de faire apparaître le lien qui unit les rhéteurs latins aux philosophes grecs. A vrai dire, le lien paraît bien rompu quelquefois, et l'histoire du rire en littérature nous apparaîtrait sans doute bien différente si nous possédions les œuvres des rhéteurs grecs qui ont été les maîtres de la génération de Cicéron. L'hiatus apparaît jusque dans la terminologie, car, si le mot « urbanus » a pu être peu à peu dévié de son sens premier sous l'influence de ἀστεῖος jusqu'à s'appliquer proprement aux mots d'esprit (cf. p. 122 et suiv. l'évolution de sens qu'a subie le sens de ce mot de Cicéron à Domitius Marsus), les autres termes qui désignent des notions connexes (cf. p. 100 et suiv.) n'ont pas en général d'équivalents grecs. Ne serait-ce pas le signe d'une différence fondamentale, que Miss Grant ne signale peut-être pas avec assez de netteté, entre la mentalité grecque et la mentalité romaine? Là où Platon ne voyait qu'un délassement, Ci-

1. Aux rapprochements que fait M. Fiske, on pourrait en ajouter maint autre; cf. p. ex. en ce qui concerne le rôle expressif de la quantité des syllabes le parallélisme évident entre *Orat.*, 216, « (spondeus) uidetur *tardior*, habet tamen *stabilem* quemdam et non inexpertem dignitatis gradum », et *A. p.*, 255, « *tardior* ut ueniret ad aures, spondeos *stabiles* recepit... »

céron voit un truc; là où les Grecs pensaient à l'esthétique, les Latins pensent à la morale. Le rire s'encadre tout naturellement chez Cicéron dans le système des procédés oratoires; il subit une codification qui risque, hélas! de le faire avorter au moment même où l'orateur s'apprête à en tirer parti. Peut-être y avait-il tout de même lieu d'esquisser là une philosophie du rire, que Miss Grant, fidèle à son propos, s'interdit rigoureusement. Mais, son propos atteint, l'auteur sent bien que son sujet demande un complément et une illustration. La théorie acquise, que sera la pratique? Quel parti Cicéron a-t-il tiré de ses préceptes? « To determine whether he actually carried his theory into practice would require another study » (p. 148). Espérons que Miss Grant ne nous fera pas attendre cette seconde partie de son étude, et souhaitons que ce soit l'occasion de faire revivre un peu sur les lèvres latines ce rire contenu que le formalisme de l'art ne parvient pas toujours à étouffer; nous savons plus d'un poète grave, à commencer par Virgile, qui ne refuse pas toujours de livrer son sourire au lecteur averti. Seulement j'imagine que pour cette nouvelle étude sur le rire c'est la terminologie latine qui devra être appelée à nous guider plus que les doctrines de l'école et la tradition hellénique.

De l'Université de Californie je reçois deux études de M. H. C. Nutting, dont on connaît les nombreux travaux sur la syntaxe :

Herbert C. Nutting, *Subjunctive conditions in Tacitus* (Univ. of California Publications in class. philol., vol. VII, n° 4, p. 143-195).

Id., *The use of forem in Tacitus* (Ibid., n° 6, p. 209-219).

De la seconde de ces monographies, je ne retiendrai qu'un fait sans doute notable, mais un peu attendu : c'est que chez Tacite les cas où à un subjonctif en protase répond un subjonctif en apodose constituent une réelle exception; M. Nutting en compte à peine une cinquantaine. L'indicatif après l'énoncé d'une condition devient la règle; signe de l'évolution d'un mode verbal caduc, puisque la tendance est commune à tous les écrivains de l'Empire, mais indice aussi chez Tacite d'une prédilection pour une syntaxe qui lui permet de réaliser son effet favori de surprise et de variété.

L'autre monographie est plus riche de conséquences, et sa portée dépasse de beaucoup le domaine de la syntaxe.

L'emploi des doublets *essem-forem* constitue un cas-type des vicissitudes du vocabulaire latin littéraire. Au point de départ, chez Plaute par exemple, le sens de *forem* se définit encore par rapport à la racine **fu-*; le sens de « devenir », de « devoir être » est reconnaissable dans la plupart des cas. Dans le latin classique, l'équivalence entre *forem* et *essem* est à peu près acquise; toutefois certains emplois trahissent le sou-

venir du sens ancien de *forem* (Riemann, *Syntaxe*, par. 139). Dès Tite-Live, il semble difficile de reconnaître aucune différence de sens, et l'emploi de *forem* n'est jamais obligatoire (Riemann, *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live*, p. 226 et suiv.). Entre-temps, nous savons que César ignore *forem* et que Salluste l'emploie avec prédilection. Qu'est-ce à dire ? Une seule monographie ne saurait suffire à nous éclairer, mais celle de M. Nutting, qui nous montre dans Tacite une survivance de certains emplois, nous donne l'occasion de nous représenter les conditions et les phases de la concurrence entre les deux doublets.

D'une part, *forem*, rattaché au passé par la forme, au futur par le sens, se présente comme une forme anomale dans un système verbal fortement et logiquement organisé; en outre, il est menacé dans son sens et par la concurrence avec la série bien vivante de *fierem* et par le rapport avec la série caduque de *fuam;* pour se maintenir, il peut profiter du voisinage de *fore*, qui est de sens et d'emploi bien définis; mais son sort est lié à d'autres contingences; le fait que César ne l'emploie pas semble bien indiquer que c'était une forme exclue de la langue de Rome; raison de plus pour certains écrivains « docti » de le rechercher à titre de curiosité hors d'usage... Et nous pouvons imaginer encore bien des actions et réactions dont l'étude de M. Nutting nous fait apparaître la résultante : Tacite ne sent plus de différence de sens entre les formes *essem* et *forem*, mais un vague instinct le conduit à employer de préférence *forem* dans certains types de phrase (cf. les tableaux des p. 214 et 217) où la notion d'avenir est pour ainsi dire latente; or, c'est là une des lois fondamentales de l'évolution sémantique : les catégories de sens caduques se résolvent dans des catégories d'emplois.

Une autre conclusion, particulière à Tacite, ressort de l'étude de M. Nutting : *forem*, fréquent dans l'ensemble de l'œuvre, n'est que quatre fois dans le *Dialogue;* bien plus, *forem*, fréquent dans les *Annales* jusqu'au livre XII (soixante-deux exemples pour trente et un de *essem*), n'est plus qu'une fois (pour vingt-neuf *essem*) dans les trois derniers livres! Ce n'est pas la première fois qu'on relève des différences notables de langue et de style entre ces deux parties de l'œuvre de Tacite, mais peu de faits offrent l'occasion de constater une répartition aussi brutale. Venant renforcer d'autres observations du même genre, cette constatation nous fait prévoir l'intérêt d'une étude d'ensemble sur le style de Tacite comme celle que nous attendons de M. Goelzer, et elle nous donne l'occasion de relever une fois de plus l'intérêt que présentent pour les études de langue les monographies à sujet limité. Ceci pour répondre au scrupule de M. Nutting lui-même, qui se demandait au moment d'entreprendre son étude (p. 209) si un travail de ce genre était susceptible de payer la peine qu'il pouvait coûter.

A. Grenier, *L'alphabet de Marsiliana et les origines de l'écriture à Rome* (Mélanges d'archéol. et d'hist., publ. par l'École franç. de Rome, t. XLI). 1924, 40 pages.

On connaît l'opinion courante sur les origines de l'écriture latine, telle qu'elle est exprimée dans les manuels classiques de Sommer, Conway, Buck, etc. : c'est que l'alphabet latin vient, sans l'intermédiaire des Étrusques, des alphabets grecs de l'Italie méridionale, emprunté directement aux Chalcidiens de Cumes.

Cette doctrine a rencontré des contradicteurs : Mommsen, après l'avoir lui-même préconisée, y avait renoncé par la suite; Lenormant, Milani, plus récemment Anziani, Hammarström, ont cherché ailleurs qu'à Chalcis, tantôt en Béotie, tantôt chez les Pélasges, tantôt chez les Tyrrhènes de Lemnos, l'origine commune des deux alphabets latin et étrusque. Bréal, allant plus loin, voulait faire venir l'alphabet latin des Étrusques eux-mêmes : « Si nous avions, écrivait-il en 1892, des inscriptions latines des premiers siècles de Rome, nous verrions que ce ne sont pas les Grecs, mais leurs voisins de Clusium et de Vulci qui ont enseigné à écrire aux Romains. » Grâce aux inscriptions latines trouvées depuis 1892, grâce à la publication par M. Minto d'un alphabet étrusque récemment découvert à Marsiliana, grâce surtout aux ingénieuses déductions de M. Grenier, l'hypothèse de Bréal semble avoir été une véritable divination.

On sait quelles ressemblances avaient conduit à faire dériver l'alphabet latin du chalcidien; dans celui-ci les caractères ΓΔΛΡΥ de l'ionien sont représentés d'ordinaire par CDLRV; π et ς ont des formes voisines de P et S, X équivaut à ξ = *cs* et non à χ = *ch*; H est le signe d'aspiration et non la longue de E; enfin, cet alphabet ignore l'Ω et possède le koppa d'où dérive le Q latin. Concordances remarquables; mais, d'une part, les tableaux publiés par Kirchhoff et Larfeld avaient montré qu'elles sont communes à la plupart des alphabets grecs, en tout cas à ceux du groupe occidental; d'autre part, M. Grenier établit que plusieurs des caractères énumérés présentent une évolution différente à Cumes et en Étrurie, et que le nouvel alphabet étrusque offre des particularités (ainsi l'usage des sifflantes d'origine phénicienne) qui ne le rattachent à aucun des alphabets de la Grèce archaïque.

Enfin M. Grenier, archéologue, ne manque pas d'appeler à son aide l'archéologie : les tombes étrusques de Marsiliana ne présentent aucun point de contact avec les plus anciennes tombes grecques de Cumes; leur mobilier se rapproche, au contraire, du contenu des sépultures indigènes protohelléniques. La conclusion de M. Grenier est formelle : « L'écriture est antérieure en Étrurie aux premières influences proprement helléniques et spécialement cumanes. »

Même si on garde quelque scrupule vis-à-vis des interprétations de M. Grenier, et à ne prendre sa conclusion que comme une hypothèse, il est remarquable qu'elle explique d'une façon fort satisfaisante divers faits restés obsurs dans l'usage ancien des caractères latins : transcription de F par digamma + aspirée, confusion entre la sonore G et la sourde C, hésitation entre trois représentations C K Q de la sourde, épel des consonnes *bé*, *dé*...[1].

Aux historiens de dire si la conclusion trouve aussi bien sa vérification dans les faits de civilisation; elle serait alors de grande conséquence, d'une part, pour l'histoire des relations protohistoriques de l'Italie avec l'Orient et en particulier pour la solution du problème étrusque, d'autre part, pour la question des débuts de la civilisation romaine. Est-il permis d'évoquer, à propos de ces origines de l'écriture romaine, la question parallèle qui se pose pour les origines de l'art? Dans son mémoire sur *La louve du Capitole*, publié dans le *Bulletin* de l'Association G. Budé, M. J. Carcopino (n° 6, p. 26) rappelle que pour l'attribution de ce groupe fameux les archéologues (Giglioli, Ducati, Rayet, Wolters) hésitent aussi entre les colonies chalcidiennes de l'Italie méridionale et les métropoles étrusques de la rive droite du Tibre, et il ne se risque pas à formuler des conclusions à un débat qui, dit-il, demeure encore sans objet (p. 28); mais toutes les questions sont connexes qui se posent pour cette période critique des VIIe-VIe siècles, pendant laquelle se prépare l'avenir de Rome, et s'il est vrai que la transmission de l'écriture soit un des critères et des facteurs essentiels de la civilisation, on ne saurait exagérer l'importance, pour la solution de ce grand problème historique, d'une contribution comme celle que nous apporte la belle étude de M. Grenier.

A 1,500 ans de distance, au point d'aboutissement de la culture romaine, voici une autre question posée par l'histoire de l'écriture dans le mémoire de

Ph. Lauer, *La réforme carolingienne de l'écriture latine et l'école calligraphique de Corbie* (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIII). 1924, 24 pages, planches VII à X.

Le problème de l'origine de la minuscule caroline est un des plus importants, puisque cette écriture, en même temps qu'elle est le point de départ de nos caractères d'imprimerie modernes, représente un aboutissement de divers systèmes qui ont eu cours pendant les siècles obscurs

1. La présente théorie de M. Grenier conduit à poser d'une façon un peu nouvelle la question des transcriptions usitées pour les chiffres des dizaines et des centaines; il y a là une mise au point dont M. Grenier ne manquera certainement pas de se préoccuper.

du pré-moyen âge. C'est aussi un des problèmes les plus débattus, puisqu'on fait venir la caroline tantôt d'Allemagne et du domaine de la gothique, tantôt de Rome et du domaine de l'italique. M. Lauer reprend une théorie intermédiaire de Delisle et Sickel, d'après laquelle la minuscule caroline se rattacherait directement à la semi-onciale et à la semi-cursive de l'antiquité, sans aucune influence des écritures mérovingienne ou insulaire, la réforme carolingienne étant le résultat d'un nouvel essor donné au sytème demi-oncial. Plus précisément, M. Lauer observe que l'apparition du nouveau type, préparée par l'élaboration de diverses écritures « précarolines », coïncide avec la grande œuvre de révision des textes liturgiques et bibliques qui signala la fin du règne de Pépin et le début de celui de Charlemagne; « c'est dans les limites du royaume franc qu'il faut chercher l'origine de la caroline, dans les écoles des grands monastères et des églises où, par ordre du souverain, l'on rivalisait d'ardeur pour copier le plus parfaitement possible les livres saints ».

A l'appui de sa thèse, M. Lauer apporte un fait notable, la copie de la Bible effectuée à Corbie entre 772 et 780 par ordre de l'abbé Maurdramme. C'est là le premier spécimen daté de minuscule caroline, et jusqu'à nouvel ordre il est légitime d'en rattacher la rédaction, qui fut exécutée « propter compendium legentium », à un mouvement général de réforme de l'écriture. Cependant il faut avouer que sur cette réforme les témoignages cités jusqu'ici sont peu probants; ceux qu'apporte M. Lauer p. 9 et suivantes sont relatifs à l'exacte transcription des manuscrits et même à la révision ou à la correction des textes plutôt qu'à la forme de l'écriture. C'est surtout par de nouveaux rapprochements qu'on pourra espérer résoudre la question si bien posée par M. Lauer, et surtout en ne perdant pas de vue ce principe qu'une réforme de l'écriture n'est guère l'œuvre d'un homme et d'un moment, l'invention ne jouant en pareille matière qu'un rôle secondaire, mais qu'elle est dans chaque cas donné la consécration d'une évolution acquise et l'effet d'un choix raisonné.

G. Jachmann, *Die Geschichte des Terenztextes im Altertum* (Rektoratsprogramm der Universität Basel für die Jahre 1923/24). Basel, Reinhardt, 1924, 152 pages.

Il est peu de traditions manuscrites qui nous offrent autant que celle de Térence un ensemble d'éléments favorables à une reconstruction : manuscrits assez nombreux, répartis en familles distinctes, classés par récensions, accompagnés pour une part du contrôle des illustrations; texte souvent cité par les grammairiens anciens, enrichi de commentaires; il ne nous manque, pour entreprendre avec fruit de reconstituer l'histoire du texte, qu'une édition critique sur laquelle on puisse faire

fond : celle d'Umpfenbach est vieille de plus d'un demi-siècle; celle de E. Hauler et R. Kauer n'est pas achevée, et l'édition posthume de L. Havet est à paraître. M. Jachmann a cru bien faire — et a bien fait — de ne pas attendre une édition qui, si parfaite qu'elle soit, ne saurait être définitive, pour tirer parti du matériel accumulé depuis une cinquantaine d'années, et il a entrepris de faire pour Térence ce que F. Leo et W. M. Lindsay ont fait avec tant de succès pour Plaute.

Voici sa conclusion (p. 134-135) : la récension de l'ensemble de nos familles de manuscrits nous conduit à l'édition savante de Probus, mais n'y aboutit pas directement; elle n'atteint en ligne directe que l'archétype commun (Φ) du Bembinus et du texte interpolé... Φ n'est pas un exemplaire à l'usage des érudits; il représente, par rapport au texte de Probus, une déviation avec variantes et incorrections; mais il se signale comme l'exemplaire antique le plus aisément reconstituable par l'accord de A et ς (δ + γ); on peut le considérer comme datant du milieu du IIIe siècle, à peine plus ancien que la récension interpolée. Celle-ci (ς) est plus difficile à reconstituer; elle résulte de l'accord de A avec δ et γ, ou de A avec l'un ou l'autre, ou de δ γ contre A, mais avec toutes sortes d'interférences et de contaminations; γ est encore plus malaisé à définir, et δ ne représente pas une récension indépendante. Arrivé à ce point de sa démonstration, M. Jachmann ne se contente pas des résultats acquis, et il pose encore, relativement à γ et à δ, des questions qui pourront faire après lui l'objet de nouvelles recherches intéressantes : faut-il admettre pour chacune de ces classes un archétype antique ou seulement médiéval? Le texte est-il parvenu jusqu'au moyen âge par un seul exemplaire ou par plusieurs? On trouvera dans les deux premiers chapitres de M. Jachmann, et aussi dans ses deux Appendices, les premiers éléments d'une réponse à ces questions essentielles.

Sur le problème principal, l'histoire de la récension illustrée, il est difficile de ne pas se rendre à la rigueur de la démonstration de M. Jachmann; par une série de constatations habilement conjuguées, et en observant le rapport des illustrations soit avec une certaine division des scènes, soit avec le texte même, il aboutit à cette conclusion que l'illustrateur avait sous les yeux un manuscrit de bibliothèque, écrit pour la lecture, et non un exemplaire de théâtre. Pourquoi l'auteur ne rattache-t-il pas cette conclusion aux observations concordantes de L. Havet, qu'il aurait pu relever en dernier lieu dans un article de la *Revue de philologie*, 1917, p. 6-17 : *Sur la détermination des actes dans les comédies de Térence?* M. Jachmann est d'accord jusque sur la date de l'illustrateur avec L. Havet, qui le plaçait au début de la Renaissance byzantine, immédiatement après l'anarchie qu'Aurélien fit cesser en transférant à Byzance la capitale de l'Empire. Reste à savoir si cet accord sur

un critère important trouvera sa confirmation dans l'examen d'un autre critère non moins essentiel, celui que fournit le rôle de Calliopius. Il est prudent de réserver la question jusqu'au jour, sans doute proche, où aura paru l'édition de L. Havet. En tout cas, l'ouvrage de M. Jachmann vient à point pour attirer notre attention sur l'intérêt de plus en plus considérable qui s'attache à l'étude de la tradition manuscrite dans la période si peu connue qui s'étend entre le haut Empire et le moyen âge. Il faut espérer qu'il fournira un encouragement et un guide à ceux qui voudront se risquer, au delà des textes conservés, dans le domaine de la tradition hypothétique, cette terre promise de la paléographie, qui n'est peut-être pas moins intéressante pour l'histoire des œuvres que pour l'histoire des textes.

J. Marouzeau.

P. de Francisci, *Il diritto romano* (Collection des Guides bibliographiques publiés par la Fondazione Leonardo). Rome, 1923, 143 pages in-18.

Bien qu'il porte le millésime de 1923, ce manuel bibliographique, dû à un romaniste éminent, mérite d'être signalé aux lecteurs de cette Revue. Dans un petit livre de format commode et de prix modique (l. 3,50), l'auteur réunit l'essentiel de la production italienne concernant le droit romain depuis une cinquantaine d'années, remontant même plus haut pour certains ouvrages importants. Il contient 1,724 numéros.

Il est conçu sur un plan excellent. La partie essentielle consiste dans la liste, par ordre alphabétique d'auteurs, des ouvrages ou articles publiés par les romanistes italiens ou traduits en italien.

Cette partie principale est précédée d'une introduction où le lecteur trouvera, rangés par matières suivant un ordre méthodique, les principaux renvois à cette liste bibliographique, le renvoi ne comportant que le nom de l'auteur suivi du numéro de l'ouvrage. Ainsi le chercheur qui veut savoir ce qui a été écrit en langue italienne sur le concubinat (en dehors des traités généraux) trouvera au *Diritto di famiglia* une rubrique *Concubinato*, avec renvoi à Castelli 582 et Costa 666. S'y référant, il y trouvera l'indication de deux monographies sur le sujet qui l'intéresse.

Le grand défaut de ce petit ouvrage est qu'il n'est pas complet. Il ne présente qu'un choix, et par là son utilité se trouve singulièrement amoindrie. Tout choix est nécessairement subjectif et arbitraire, et tel ouvrage qui a paru négligeable à M. de Francisci, parce qu'il est en effet médiocre, peut contenir cependant une solution de détail originale et importante. Par suite de la même conception (ou du cadre qui lui était

imposé), l'auteur n'a pas fait choix d'une date précise à partir de laquelle il procéderait à son dépouillement.

Sans contester les services très réels qu'est appelé à rendre ce livre, il est permis de penser qu'avec une méthode plus rigoureuse il aurait pu en rendre davantage. Sans doute le volume de l'ouvrage, et partant son prix, en eussent été augmentés, mais ils fussent demeurés accessibles, quitte à faire porter le dépouillement, — mais un dépouillement exhaustif, j'y insiste, — sur une période plus restreinte. Qui ne voit quel incomparable instrument de travail fourniraient des bibliographies nationales ainsi conçues publiées pour chacun des pays, ou mieux pour chacune des langues où la production scientifique est intense, c'est-à-dire pratiquement, en ce qui concerne le droit romain, pour les ouvrages en italien, en français et en allemand[1] ? Les travailleurs trouveraient ainsi en trois fascicules, qu'on pourrait à la rigueur relier ensemble, la « somme » du travail scientifique dont le droit romain a été l'objet. Périodiquement, tous les dix ans par exemple, des suppléments mettraient au courant des nouvelles publications. Ce que je dis du droit romain pourrait exister pour les autres disciplines littéraires, où même scientifiques. La réalisation d'une œuvre de ce genre exigerait, il est vrai, l'adoption d'un même plan pour les pays intéressés, c'est-à-dire une entente internationale. Il y a longtemps que M. Marouzeau dans ses *Chroniques* fait appel à la collaboration internationale dans ce domaine de la documentation. N'est-ce pas le cas de signaler une fois de plus que pareille entreprise entrerait tout naturellement dans les attributions de l'*Institut international de coopération intellectuelle* nouvellement inauguré ?

Henri Lévy-Bruhl.

1. Les travaux écrits sur le droit romain en d'autres langues, anglais, polonais, tchèque, russe, espagnol, etc., ne sont certes pas négligeables, mais leur nombre étant beaucoup plus restreint, il est bien plus aisé de les connaître.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 13 MARS 1926.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — M. E. Algazy, Mlles M. Alric, H. Andurand, MM. D. Barbelenet, H. Bernès, J. Bezard, Mme A. Biancani, MM. H. Blédry, J. Bloch, V. Bröndal, C. Brunel, Mme A. Cameron Taylor, MM. J. Carcopino, E. Chatelain, N. P. Chakravarti, Dillon, Mlle M. Ducel, MM. C. Ducournau, R. Durand, Mme Eisler, MM. R. Eisler, A. Ernout, Mlle A. Freté, Mme M. Favargen, MM. M. Favargen, H. Goelzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. de Halecki, M. Hélin, J. Humbert, G. Lafaye, S. Lambrino, H. Lebègue, P. Legendre, L. Malteste, A. Meillet, L. Mertz, S. Mukuyer, L. Nougaret, Ch. Pagot, M. Ponchont, J. Porcher, M. Rouzaud, G. Ramain, Ch. Samaran, Mme N. Stchoupak, Mlle A. Tachauer, Mme H. de Willman-Grabowska, MM. J.-P. Wuilleumier, H. Yvon, J. Zeiller.

Communication du Bureau.

M. J. Marouzeau, souffrant, se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance. Il regrette particulièrement de ne pouvoir souhaiter la bienvenue à M. R. Eisler qui, appelé à Paris pour participer aux travaux de l'Institut de coopération intellectuelle, a bien voulu présenter à notre Société une communication et donner ainsi l'exemple de la collaboration internationale.

M. Marouzeau fait dire que la prochaine séance sera consacrée, sous la direction de MM. Yon et Yvon, à une discussion générale sur la nomenclature grammaticale appliquée à l'enseignement du latin, et prie les membres qui pourront assister à la séance d'y apporter leurs suggestions.

A l'occasion d'une enquête instituée pour renouveler dans la mesure du possible le fonds de la salle de travail de l'École des Hautes-Études, M. Marouzeau fait demander si quelque membre de la Société accepterait d'établir une liste bibliographique susceptible de constituer à titre d'indication la bibliothèque minima d'un étudiant de latin. La liste, établie

provisoirement, pourrait être rapidement mise en composition par l'imprimeur et soumise en épreuves aux bibliographes de bonne volonté pour être corrigée et complétée avant de paraître dans le cadre de la Revue.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. Robert Eisler, étudiant l'énigme de la 4e églogue de Virgile, fait observer les difficultés auxquelles se heurtent les identifications historiques proposées jusqu'ici pour l'enfant maître et sauveur du monde. Il croit pourtant qu'en renonçant à une explication historique et en supposant qu'il s'agit d'un personnage idéal, on renonce à saisir le charme le plus intime de ce poème-énigme. Il a déjà attiré en 1906 l'attention sur un passage remarquable de la biographie d'Antoine (Plutarque Ant., 54; Dion C., XLIX, 41) qui prouve que Cléopâtre νέα Ἶσις et Antoine Osiris-Dionysos avaient l'intention de faire accepter leur petit bâtard affublé du nom divin d'Alexandre Helios comme futur κοσμοκράτωρ et βασιλεὺς βασιλέων.

En interprétant avec M. Norden la 4e églogue comme une lettre de félicitations de nouvel an à Pollion, — parallèle aux poèmes de Claudien, Stace, Martial, composés pour fêter les consulats de leurs patrons, — donc adressée vers la fin de décembre 41 à l'entour du « natalis solis », de l'an et de l'éon nouveau, en supposant d'autre part correcte avec Norden (p. 141) la fixation de la date de naissance d'Alexandre Helios et de Cléopâtre Séléné au printemps de l'an 40, M. Eisler est convaincu que Cléopâtre avait suivi l'exemple de son père Ptolémée Aulétès (Cic. Ad fam., I, 5-7; Dion C., XXXIX, 15, 2) en répandant à Rome et dans le monde hellénistique entier des sibyllines comme moyen de propagande politique. Il essaye de montrer que deux de ces sibyllines dirigées contre les aspirations d'Octavien et annonçant les prétentions de l'enfant nouveau-né, de la « nouvelle Isis » d'Alexandrie, ont survécu sous des additions d'interprétation chrétienne. Dans la « vision d'Araceli », dont M. Eisler discute les textes et les illustrations tardives, — fresque ou mosaïque d'Araceli, attribuée à Cavallini, dont une miniature ignorée des historiens de l'art est conservée par une gravure dans Muratori, peintures flamandes, etc., — l'apparition céleste de la Vierge avec l'enfant sur les bras au-dessus d'un autel céleste, encerclée d'une couronne lumineuse, peut être interprétée selon les règles de la tératologie babylonienne comme un phénomène de halo solaire autour du signe de la Vierge et englobant aussi le thymiaterion (ara coeli; cf. Boll, Sphära, 148). La vision interprétée par la sibylle Tiburtine en présence du Sénat d'une apparition de sept soleils, dont l'un en forme de glaive, se prête à la même interprétation. Pour l'astrologue babylonien, ce phénomène signifiait la naissance « d'un rejeton de personnes puissantes » destiné à s'emparer du « royaume uni-

versel ». Nous posséderions donc deux des sibyllines lancées pour Cléopâtre par ses agents juifs et syriens à Rome, que plus tard Octavien fit, et pour cause, rechercher et brûler (Suétone, Aug., 31, 1). Un oracle de ce genre attribué à la sybille de Cumes serait parvenu à Virgile, qui, le sachant connu aussi de Pollion, agent d'Antoine, mais pas très partisan des plans de politique mondiale de Cléopâtre et de cette alliance politico-sentimentale avec l'Orient hellénisé, pouvait s'attendre à ce que certaines allusions un peu ironiques à ces expectations pseudo-idéalistes fussent bien accueillies par le nouveau consul. D'autre part, ces plaisanteries, — que M. Eisler fait ressortir en interprétant spécialement les vers 31, 42 et suiv., — ne devaient pas compromettre le poète au cas plus que probable et même souhaité où le poème serait lu par Antoine et Cléopâtre. De ce fait résulte une certaine obscurité et ambiguïté de ce chef-d'œuvre diplomatique d'un client désireux de se recommander comme poète de cour au futur maître du monde, — qui que ce fût. Et c'est ce qui explique qu'après la victoire d'Octavien l'auteur eut grand soin de ne pas contredire les fils de Pollion, qui, — par contresens, — entendaient appliquer les prédictions du poète à leurs propres personnes, bien indignes de pareille prétention.

M. J. Carcopino exprime à M. Eisler le plaisir qu'il a éprouvé à suivre une argumentation si riche, variée et suggestive.

Il est d'accord avec lui pour écarter l'hypothèse, incidemment ruinée par la récente publication du calendrier de Verulae (Veroli), que la 4e églogue aurait eu en vue la naissance de Julie.

Mais il ne saurait le suivre plus loin.

En premier lieu, Virgile eût commis une maladresse aussi peu conforme aux nécessités de la situation qu'à son propre caractère, en s'en allant, au lendemain de la paix de Brindes, décocher à Antoine, sous le couvert de Pollion, des traits même mouchetés.

Ensuite, pour rapporter la 4e églogue aux prétentions à la domination universelle qui se seraient fait jour, dans l'entourage de Cléopâtre et d'Antoine, à la nouvelle de la naissance, effective ou attendue, d'enfants issus de leur union, il faudrait être sûr que la 4e églogue promette le sceptre du monde au *puer nascens* qu'elle a chanté. Or, le doute qu'ont exprimé avec tant de force Cartault, puis Lejay, demeure tout à fait permis à cet égard. Il semble que la 4e églogue soit une œuvre millénariste, non messianique.

Enfin et surtout, il est peu probable que la reine d'Égypte, qui a rencontré le triumvir en 41, puis à la fin de 37, ait été grosse de ses œuvres avant 36. Des trois enfants que Cléopâtre a eus d'Antoine, les deux aînés étaient jumeaux. Il n'est question que des jumeaux chez Plutarque qui les mentionne à l'occasion de la donation de 36. Assurément, Dion Cas-

sius associe, dans le passage correspondant de son histoire, leur cadet à la donation dont ils furent alors l'objet. Mais si Gardthausen a cru devoir tirer de ce passage la conclusion que, le cadet étant né en 36, la conception des aînés remontait à la période 41-40, Mommsen avait déjà proposé du chapitre de Dion une interprétation plus simple et vraisemblable : Dion, selon toute apparence, a tout bonnement bloqué en une mention unique, rattachée à la plus ancienne d'entre elles, les trois donations consenties par Antoine à ses trois enfants adultérins. Pour M. Carcopino, le fait que la jumelle du couple premier-né, Cléopâtre Sélénè, fiancée à Juba II, dès le lendemain d'Actium, ait attendu non seulement le transfert de celui-ci sur le trône de Maurétanie, en 25 av. J.-C., mais la 6e année de son règne, en 20 av. J.-C., pour figurer sur ses monnaies avec le titre de reine, prouve qu'elle n'était devenue nubile qu'à cette dernière date, et interdit de faire remonter sa naissance jusqu'au consulat de Pollion et à la rédaction de la 4e églogue.

II. — M. Ch. Samaran expose quelques-uns des résultats acquis par la science moderne pour faire revivre, dans certains cas, au moyen des rayons ultra-violets, et sans le secours de réactifs chimiques, les passages effacés, lavés ou même grattés dans les documents manuscrits. Il rappelle qu'un Bénédictin allemand, le P. Raphaël Kögel, de l'abbaye de Beuron en Souabe, a, dès avant la guerre, imaginé et mis en pratique une technique spéciale pour photographier par ce moyen les palimpsestes. Puis il soumet à la Société les observations personnelles qu'il a faites, grâce à l'appareil de type commercial courant mis à sa disposition par M. Bayle, directeur du Laboratoire d'identité judiciaire, sur des fragments de manuscrits grecs, latins et français, pour se rendre approximativement compte des cas où cette propriété particulière des rayons ultra-violets semble devoir être utilisée avec le plus de chances de succès par les paléographes et les éditeurs de textes. Ce procédé, susceptible de perfectionnements grâce à une technique photographique appropriée, doit être préféré à l'emploi des réactifs chimiques, car il agit sans laisser la moindre trace et réserve ainsi la possibilité de nouvelles découvertes, en même temps qu'il permet par la photographie de fixer les résultats obtenus.

M. Samaran présente à la Société diverses photographies de manuscrits latins du moyen âge, où des parties de texte partiellement ou totalement effacées ont reparu sous l'action des ultra-violets.

M. A. Meillet demande si on a essayé l'action des ultra-violets sur des parchemins ou autres matières ne présentant à l'œil nu aucune trace d'écriture et si, dans ce cas, on peut raisonnablement s'attendre à de véritables révélations.

M. Samaran répond qu'à sa connaissance des essais de ce genre n'ont

pas été tentés d'une façon suivie. Ils pourraient être couronnés de succès, par exemple, dans des cas de *lavage* ayant abouti à la disparition à peu près complète de l'écriture, mais seulement pour des encres très chargées de substances minérales. Pour les *grattages*, il tient pour un fait d'expérience que, s'il ne subsiste pas au moins des vestiges plus ou moins apparents, les essais ne donnent que d'assez médiocres résultats.

M. R. Eisler estime qu'on pourrait entrer en communication avec le professeur Kögel qui opère à Karlsruhe avec des appareils perfectionnés. Au besoin, il serait intéressant de lui faire parvenir des manuscrits.

M. Samaran objecte les règlements de nombreuses bibliothèques et le désir, très légitime, des conservateurs de surveiller eux-mêmes des opérations de ce genre. Il rappelle qu'aucun manuscrit des bibliothèques anglaises, par exemple, ne peut être prêté à l'étranger et que, pour citer un cas topique, la Bodléienne d'Oxford ne se dessaisirait vraisemblablement pas du manuscrit de la *Chanson de Roland*, dont il serait précisément désirable de soumettre le dernier feuillet à l'action des ultra-violets.

M. Carcopino pense que, dans ces conditions, le mieux serait de doter toutes les bibliothèques d'un appareil d'expérience.

M. Samaran est de cet avis; il rappelle que comme conclusion de sa communication à l'Académie des inscriptions il a émis le vœu qu'un appareil de ce genre soit installé, en attendant mieux, à la Bibliothèque nationale.

M. Lafaye demande si l'on peut attendre des rayons ultra-violets la résurrection des écritures dans les palimpsestes traités au moyen de réactifs chimiques et aujourd'hui en très mauvais état, comme le Plaute de l'Ambrosienne.

M. Samaran ne le pense pas. Il fait allusion à ce propos à l'Italien Perugi qui a fondé à Rome en 1922 un Institut des palimpsestes et commencé des publications de reproductions de palimpsestes très détériorés. Mais des renseignements qu'il s'est procuré il ressort que, M. Perugi n'ayant pas fait connaître son procédé, il y a lieu d'observer à ce sujet une prudente réserve. M. Samaran pourra compléter son enquête à ce sujet et en faire connaître ultérieurement les résultats à la Société.

En attendant, il serait désirable que les personnes qui ont, en étudiant des manuscrits latins, constaté des lacunes ou corrections par grattage, lavage, usure veuillent bien les proposer à l'examen de M. Samaran et lui fassent parvenir avec la plus grande précision les indications utiles : bibliothèque, cote, pagination, linéation, nature des altérations... Il serait naturellement désirable de commencer cette enquête par les manuscrits de Paris, qu'on pourrait soumettre à l'examen sans retard et sans difficulté.

II.

SÉANCE DU 8 MAI 1926.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — MMlles M. Alric, H. Andurand, M. Aubert, MM. E. Benveniste, H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J. Bloch, A. Bourgery, Mme V. Bröndall, MM. V. Bröndall, M. Brondin, Mlle S. Burger, Mme A. Burger, MM. A. Burger, E. Chatelain, L.-M. Constans, E. Courbaud, Mlle M. Ducel, MM. R. Durand, A. Ernout, Mlles J. Ernst, R. Fournier, A. Freté, M. G. Gougenheim, Mlles E. de Grandmaison, A. Guillemin, E. Holl, C. La Maida, M. H. Lebègue, Mlle A.-M. Malingrey, MM. L. Malteste, J. Marouzeau, L. Mertz, L. Nougaret, Ch. Pagot, P. Perrochat, L. Pichard, M. Ponchont, M. Rouzaud, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, M. J. Vendryes, Mme H. de Willman-Grabowska, MM. A. Yon, H. Yvon.

Communication du secrétaire.

M. Marouzeau signale que l'appel fait à la séance précédente en vue de la préparation d'une « Bibliothèque latine » a déjà été entendu. M. Estelrich, l'actif directeur de la *Fundacio Bernat Metge*, qui s'est révélé comme l'animateur de la Catalogne, espère pouvoir travailler avec l'un de ses collaborateurs à la réalisation de ce projet.

M. Estelrich, qui s'intéresse vivement aux publications de notre Société, se propose de participer d'une façon encore plus large à nos travaux de documentation. Il a promis au secrétaire son concours sans limite pour réaliser la Bibliographie annuelle internationale, dont le projet doit être soumis par M. Marouzeau à la prochaine session de la sous-commission de bibliographie déléguée par la Commission de coopération intellectuelle.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. A. Burger étudie la formation du parfait latin et le problème des formes « contractes ».

Les formes dites « contractes » du parfait en *-uī* posent un problème qui n'a pas reçu de solution satisfaisante. L'explication phonétique, supposant la chute régulière du *u* dans tous les cas (Juret, *Man. de phon. lat.*, p. 128 et suiv.), s'appuie sur des exemples ou peu sûrs ou qui peuvent s'interpréter d'une manière différente; les exemples contraires ne se laissent pas écarter sans arbitraire.

L'explication analogique la plus courante (cf. en dernier lieu Meillet-Vendryes, *Traité de gramm. comp. des langues class.*, p. 259) ne sup-

pose la chute phonétique du *u* qu'entre voyelles de même timbre, dans des formes comme *dēlērunt*, etc. Mais on ne voit pas que le petit groupe des verbes en *-ēre*, *-ēuī*, *-ētus*, aient joué un rôle dans l'histoire du parfait latin (au contraire du type en *-ēre*, *-uī*, *itus*); il n'est pas vraisemblable qu'une action analogique partant de ce groupe ait pu disloquer la flexion régulière *amāuī*, *-istī*, etc., l'unique type flexionnel du parfait latin. Au surplus, le point de départ n'est même pas établi sûrement : les formes dites « contractes » sont le seul exemple qu'on ait pu donner de la chute de *u* entre deux *e*.

La question reste donc ouverte et, malgré Solmsen (*Studien*, p. 176), il n'y a pas lieu d'écarter sans autre la possibilité de voir dans *amāstī*, etc., des formes sigmatiques plus anciennes que *amāuistī*, etc.

M. A. Burger se propose de compléter sa démonstration sur ce point dans une communication prochaine à la Société de linguistique.

M. Vendryes, en regrettant que M. Burger se soit borné à la partie négative de sa démonstration, note que les problèmes soulevés par lui sont parmi les plus difficiles à la fois de la phonétique et de la morphologie latines. Il rend hommage à l'audace dont fait preuve M. Burger en les reprenant et insiste sur la nécessité en pareille matière de se mettre en garde contre la tendance à chercher des explications trop simples à des faits linguistiques complexes, comprenant des habitudes de prononciation et de graphie d'époques variées et représentant souvent des différences de genres littéraires ou de milieux sociaux.

M. Marouzeau reconnaît que l'argumentation de M. Burger, en substituant à une théorie phonétique contestable une hypothèse difficile à contrôler, semble ne faire d'abord que déplacer la difficulté; mais il signale que l'explication nouvelle aurait, entre autres avantages, celui de mieux rendre compte de divers faits de langue restés obscurs jusqu'ici, en particulier de la répartition et de la valeur stylistique des formes dites contractes dans les textes littéraires. Il y a lieu d'attendre la suite de la démonstration de M. Burger pour se prononcer sur la théorie proposée, qui pourrait être grosse de conséquences.

II. — M. A. Yon, après s'être concerté avec M. A. Yvon, et en liaison avec les observations présentées par M. Marouzeau dans cette *Revue* (p. 29-31), amorce une discussion sur la nomenclature grammaticale.

La nomenclature officielle instituée par un arrêté ministériel du 25 juillet 1910 a été faite en vue de l'enseignement de la grammaire française. Mais le rapporteur en supposait l'application à l'enseignement des autres langues et en particulier du latin, sans régler aucune des difficultés que cette application peut soulever.

Personne ne conteste qu'il faille se servir pour l'enseignement du latin de la nomenclature en usage pour l'enseignement du français. Cette no-

menclature a le grand mérite d'être entrée dans la pratique, et d'être assez large pour se prêter à toutes les adjonctions nécessaires. Les besoins de l'enseignement du latin font surtout apparaître la nécessité d'admettre, à côté des appellations de forme, et bien distinguées d'elles, des appellations de sens. Sur ces appellations de sens la nomenclature officielle est restée muette volontairement. La note du 21 mars 1911 rappelle qu'il y a lieu de se servir pour elles « des termes exacts du langage courant » et de « n'employer qu'un *seul terme* pour désigner *un seul fait grammatical* ». Cette seule observation fait, mieux que tout commentaire, ressortir la nécessité d'une entente, entente qui ne pourra se réaliser qu'après une discussion d'ensemble et avec une consécration officielle.

A cette discussion, l'enseignement supérieur ne peut pas rester étranger. Il n'a pas à recevoir sa terminologie de l'enseignement primaire ou secondaire, mais il ne saurait rester indifférent aux efforts que l'on fait dans ces deux enseignements vers une méthode plus précise et plus claire. Il n'y a pas deux enseignements grammaticaux différents, mais un même enseignement à des degrés différents. C'est à la science qu'il appartient de revoir d'abord sa propre terminologie, dans laquelle les professeurs et les pédagogues puiseront ensuite ce qui leur conviendra.

M. Marouzeau s'associe aux paroles de M. Yon et demande que la Société des Études latines prenne l'initiative de faire étudier par une commission cette question si complexe et si importante. L'Assemblée demande à MM. Yon et Yvon de vouloir bien en entreprendre l'examen, et M. Yvon accepte de présenter à la prochaine séance un premier rapport à discuter.

III.

SÉANCE DU 12 JUIN 1926.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — M. E. Algazy, Mlles M. Alric, H. Andurand, MM. D. Barbelenet, H. Bernès, Mme A. Biancani, M. V. Bröndal, Mme F. Buscail, MM. E. Chatelain, A.-L. Constans, Mlle M. Ducel, M. R. Durand, Mlles J. Ernst, R. Fournier, MM. A. Froidevaux, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. M.-J. Hélin, Th. Jaulmes, Mlle C. La Maïda, MM. L. Lambrino, H. Legendre, L. Malteste, L. Mariès, Mme J. Marouzeau, MM. J. Marouzeau, A. Meillet, Ch. Pagot, F. Préchac, M. Rouzaud, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, M. E. Tièche, Mme H. de Willman-Grabowska, MM. J.-P. Wuilleumier, A. Yon, H. Yvon.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. M. Rouzaud propose une explication nouvelle du composé *sacrosanctus*. L'interprétation traditionnelle, qui suppose dans le premier

terme un instrumental, fait difficulté pour le sens. Il est possible de voir dans le mot un juxtaposé, aboutissant d'un groupe asyndétique **sacros-sanctos*, qui présenterait réunies toutes les conditions de constitution de ces groupes : termes de sens complémentaire, d'usage religieux, de forme allitérante.

M. Marouzeau se plaît à faire ressortir l'intérêt de cette communication, pour laquelle l'auteur a su mettre au service d'une enquête limitée les ressources d'une riche documentation générale, acquise par lui dès avant l'âge des examens. Il y a lieu de se féliciter que la Société fournisse ainsi aux jeunes l'occasion de s'essayer dans les meilleures conditions de contrôleà la recherche scientifique.

II. — M. H. Yvon, reprenant la question traitée à la séance du mois de mai par M. Yon, constate, comme lui, la gêne que produit dans l'enseignement du latin l'absence d'une nomenclature unique, et examine les moyens d'y remédier. Établir une nomenclature nouvelle spéciale pour le latin est impraticable à cause de la présence simultanée dans les classes des lycées et collèges d'élèves qui n'étudient pas le latin et d'élèves qui l'étudient, à cause aussi de la tendance à donner dans l'enseignement national réorganisé la place centrale au français. Établir une nomenclature nouvelle à la fois pour le latin et le français serait une œuvre délicate et de longue haleine, et dont le résultat le plus certain serait de prolonger en l'accroissant le désordre actuel. Il est donc sage de se contenter, comme l'avait proposé M. Yon, d'adapter la nomenclature de 1910 aux besoins de l'enseignement du latin. Prenant alors le texte de cette nomenclature, M. Yvon le suit chapitre par chapitre pour indiquer les modifications qui lui semblent nécessaires; la plupart des termes peuvent être conservés ; certains doivent être supprimés : *article*, *conditionnel*, par exemple, ainsi que le classement des verbes en trois groupes. Il est utile, à propos des verbes, de remplacer par le mot *voix* le mot *forme* qui est ambigu. Enfin, il y a lieu d'introduire de nouveaux termes, *noms des cas*, *supin*, *déponent*, etc. M. Yvon rappelle que la nomenclature de 1910 s'est contentée du mot *nom* à l'exclusion de *substantif*, afin de n'avoir pas deux termes pour désigner la même fait. Jugeant qu'il est difficile d'introduire dans une nomenclature française les termes d'*infectum* et de *perfectum*, il propose de classer les temps du verbe latin en *temps imparfaits* et *temps parfaits*. Il demande enfin s'il ne serait pas utile d'introduire dans le chapitre de la proposition le mot *prédicat* pour désigner tout ce qui est dit à propos du sujet.

L'exposé de M. Yvon est suivi d'une discussion à laquelle prennent part MM. E. Chatelain, A. Meillet, H. Bernès, H. Barbelenet, S. Lambrino, Ch. Pagot, J. Marouzeau.

L'accord se fait aisément sur la plupart des points; quelques diver-

gences se manifestent sur l'emploi concurrent des termes « attribut » et « prédicat », « nom » et « substantif », « imparfait » et « infectum », et sur deux questions de principe : 1° dans quelle mesure la nomenclature minima doit-elle prévoir les besoins de l'enseignement scientifique? 2° Est-il nécessaire, en n'acceptant qu'un seul terme pour chaque notion, d'exiger que toute notion soit pourvue d'un terme?

M. Yvon tiendra compte dans son rapport définitif des observations qui ont été présentées en séance et accueillera avec intérêt celles qui pourront lui être adressées personnellement (11, rue Gay-Lussac, Paris, Ve).

M. Marouzeau, en le remerciant au nom de la Société, exprime l'espoir qu'une entente sur les points essentiels pourra servir de base à une discussion ultérieure entre ceux qui dans les différents pays envisagent l'établissement d'une nomenclature internationale.

CHRONIQUE

I. — Documentation.

Guides scolaires. — L' « Office national des Universités et Écoles françaises » présente au public un précieux recueil d'informations sur *L'enseignement en France : organisation, répertoire des établissements*, par C. Richard (Bibliothèque de l'Office, librairie Armand Colin, 580 p.; 25 francs).

Ce recueil expose très complètement l'organisation administrative et pédagogique des services du ministère de l'Instruction publique et fournit au lecteur des renseignements qu'il n'est pas toujours facile de se procurer : quelles sont les attributions d'un recteur ou d'un inspecteur d'Académie? comment est organisée, aux divers degrés, l'inspection? quels sont les Conseils et les Comités de l'administration centrale et quelle est leur fonction? que sont nos Universités? qu'est-ce que l'enseignement secondaire public et privé? quelles sont les conditions d'ouverture et de fonctionnement légal des écoles privées? On y trouve, de plus, un répertoire des établissements relevant du ministère de l'Instruction publique, classés par Académie; un répertoire des établissements d'enseignement des beaux-arts et de tous les établissements dépendant des autres ministères; l'énumération des cercles fondés pour recevoir les étudiants et des cours spéciaux créés pour eux, ainsi que l'indication des facilités qui leur sont accordées.

Aux pédagogues que préoccupe la réorganisation de notre enseignement, comme aux étudiants, français ou étrangers, qui cherchent à orienter leurs études, cet ouvrage fournira maints renseignements utiles.

— Pour la première fois depuis la guerre, l'annuaire *Minerva* a pu paraître l'année dernière en édition à peu près complète. L'année 1925 comprend environ 60,000 noms et des renseignements aussi abondants que possible sur la vie universitaire dans tous les pays, y compris la Russie, qui était restée les années précédentes inaccessible à la documentation. L'année 1926 promet d'être plus complète encore. A vrai dire, les services que rend cette publication sont les mêmes que nous assure aujourd'hui en France l'*Index generalis*. Ne serait-ce pas l'occasion de réaliser entre les deux entreprises une collaboration qui, à moins de frais, permettrait sans doute une documentation vraiment universelle?

Collaboration internationale. — L'heure est à la coopération intellectuelle. Dans l'appel du Comité Du Cange qu'on lira ci-dessous, on ne manquera pas de donner toute sa valeur à cette déclaration expresse : « Le Comité a le désir très sincère de réserver dans le Bulletin une place à tous les savants, de quelque nationalité qu'ils soient. » Dans son rapport à la dernière assemblée générale de l'Association G. Budé (28 juin 1925), le secrétaire général, M. P. Mazon, s'exprimait ainsi : « A mesure que s'élargit le champ de notre activité, nous voyons mieux que nous avons besoin du concours de l'étranger. Nous demandons à l'étranger des adhérents et des collaborateurs. Il faut qu'on sache hors de France que l'Association n'est pas une maison fermée..., elle n'est pas seulement pour les Français une œuvre d'éducation nationale, mais aussi une entreprise de rapprochement intellectuel entre les nations. »

La Société des belles-lettres vient de donner un exemple de ce que peut réaliser la coopération internationale en se chargeant de publier la *Bibliographie de l'antiquité gréco-latine pour les années 1914-1924*, dont l'impression est en cours. J'ai tenu les lecteurs de la Revue au courant de cette publication, dont la rédaction a pu être menée à bien grâce à diverses subventions de la Confédération des sociétés scientifiques françaises. A la rédaction ont participé des savants ou des étudiants de tous les pays, de sorte que l'œuvre est internationale par sa préparation autant que par son contenu. C'est aussi grâce à une coopération internationale que l'impression en pourra être réalisée. Déjà diverses subventions ont été offertes par des mécènes ou par des corps constitués français et étrangers; mais les frais d'établissement seront si considérables qu'il est nécessaire de faire appel à de nouvelles contributions. Ce Corpus bibliographique, qui ne comprendra pas moins de quarante mille titres, constituera deux forts volumes, dont le premier, consacré aux auteurs latins et grecs, paraîtra au cours du troisième trimestre de 1926. Il sera à peu près, pour la période de guerre et d'après-guerre, ce que le « Klussmann » a été pour les années 1878-1896, mais il aura en plus cet intérêt d'embrasser toutes les disciplines qui constituent la science de l'antiquité : littérature, philologie et linguistique, histoire politique, sociale, religieuse et sciences auxiliaires de l'histoire, archéologie, épigraphie, numismatique, droit, philosophie, sciences, humanisme et histoire des études classiques, livres d'étude, bibliographie et pédagogie...; d'autre part, la bibliographie sera critique, en ce sens qu'elle fournira l'indication des comptes-rendus d'ouvrages, et analytique, parce qu'elle donnera dans la plupart des cas une brève analyse des articles de périodiques. Les communications et suggestions des personnes qui s'intéresseraient à la réalisation de cette œuvre doivent être adressées à la Société d'édition « Les belles-lettres », 95, boulevard Raspail, Paris.

Organisation du travail scientifique. — La Société « Chimie et industrie » vient de publier le premier volume d'une collection d'enquêtes intitulé : *Le budget du personnel des recherches scientifiques en France*, par Albert Ranc, avec une préface de Georges Urbain (Chimie et industrie, 49, rue des Mathurins, Paris).

Dans cet ouvrage, après avoir exposé les doléances des savants au XVIIIe siècle, l'auteur a dressé la liste des bourses, subventions et prix distribués par les Académies, les Sociétés savantes, l'État, les fondations et organisations privées, en y ajoutant celle des traitements pour recherches scientifiques qu'on peut saisir et cataloguer comme tels dans les budgets nationaux, départementaux, communaux et dans ceux des Universités et établissements libres. Puis il expose ce que doit être la situation du chercheur scientifique dans la société moderne. Faut-il, pour les services de recherches de la science française, concevoir une organisation indépendante des cadres ordinaires de notre administration, fonctionnant avec un personnel régi par le statut habituel des entreprises privées ? La question doit être posée devant l'opinion publique compétente.

La France peut posséder un budget des recherches scientifiques, alimenté à des sources diverses. Elle pourrait l'utiliser en le considérant comme le capital social de nos Académies et Sociétés scientifiques, appelées à le gérer par l'intermédiaire d'une sorte de conseil d'administration choisi par elles et placé sous la direction d'un administrateur délégué, nommé dans son sein.

Sur cette question générale de l'organisation de la recherche scientifique, les opinions de divers savants, réunies en un dernier chapitre du livre, doivent retenir l'attention de tous ceux qui, dans notre pays, s'intéressent à la recherche scientifique, et, quoique l'ouvrage concerne surtout les sciences proprement dites, il va sans dire que les opinions qui y sont discutées n'intéressent pas moins les recherches dans le domaine de la philologie, de la linguistique, de l'histoire, de l'archéologie; l'occasion n'est-elle pas excellente de réclamer entre les unes et les autres sciences une assimilation que les « scientifiques » proprement dits sont souvent trop enclins à nous marchander ?

Les études latines aux États-Unis. — Il n'y a certainement pas de pays au monde qui consacre autant d'intérêt que l'Amérique aux études classiques. En mai 1920, le *General Education Board* a pris l'initiative d'une vaste enquête sur l'enseignement classique dans les établissements secondaires. Cette enquête, poursuivie pendant deux ans sous la direction du professeur A. F. West, de l'Université de Princeton, par 103 collaborateurs, avec le secours de près de 10,000 maîtres, qui ont réuni 750,000 tests ou expériences (chiffres américains !), a abouti en 1924 à

la publication d'un rapport en six volumes dont le premier contient les conclusions générales, les autres étant consacrés aux documents. On notera les titres des volumes : IV, *English word-count and latin word-list;* V, *Latin word-count and special lexicon based on frequency of use in school and college latin;* VI, *Derivative lexicon, latin and greek, based on a word-count of the entire english language;* mais surtout le volume III, qui est l'œuvre de I. L. Kandel : *The classics in England, France and Germany.* A qui redoute d'affronter ce recueil considérable de documents, le volume I, *General Report*, offre, p. 262 et suiv., un bref exposé de la situation du latin en Angleterre, en France et en Allemagne depuis la guerre. Un simple coup d'œil sur la table des matières de ce volume en indiquera l'intérêt : chap. III, *Objectifs de l'enseignement du latin dans les écoles secondaires;* chap. IV, *Programmes des écoles secondaires classiques;* chap. V, *Méthodes d'enseignement;* chap. VI, *Examen comparatif des élèves à latin et sans latin.* Le chap. I, consacré à la *statistique comparative de l'enseignement des langues*, est sans doute celui qui présente les chiffres les plus éloquents; on y verra que l'étude du latin, encore que facultative dans la plupart des États, est demandée par près d'un million d'élèves, le latin groupant à lui seul plus d'amateurs que toutes les langues vivantes ensemble. Encore ce pourcentage est-il inférieur à celui d'avant-guerre, du fait que de nouvelles classes sociales ont été élevées à l'enseignement secondaire par l'évolution économique des dernières années. Il est étrange, — ou peut-être au contraire très naturel ? — de voir ce peuple utilitaire tenir plus que tout autre au prestige des études désintéressées.

Qui veut s'en rendre compte pourra feuilleter un autre volume publié en Amérique : *Selected articles on the study of latin and greek*, compiled by Lamar T. Beman, New-York, Wilson & Co., 1921; 240 pages de plaidoyers relatifs aux études classiques, avec plus de 400 références bibliographiques à des articles de même nature! Qui veut des arguments pour — et aussi contre — le latin n'a qu'à venir puiser ici à pleines pages; tout le monde y trouvera son compte. Et qu'est-ce que cela prouve au fond? L'auteur du recueil nous laisse entrevoir, par une citation préliminaire, un scepticisme plaisant : « Pour que des adversaires désintéressés plaident des causes opposées avec tant d'ardeur et de sincérité, il faut bien croire qu'il y a de la vérité de part et d'autre ! »

Le latin médiéval. — Ce n'est pas seulement l'étude du latin qui fleurit aux États-Unis, c'est non moins la science du latin. J'ai déjà signalé (*Revue*, t. II, p. 88-89) la fondation par l'*American philological Association* d'une *Section on medieval latin of the modern language Association in America* dont le rôle doit être d'encourager et de coordonner les études relatives au latin du moyen âge; voici qu'à Boston le profes-

seur Coffmann vient de fonder une *Medieval Academy*, dont le rôle est exposé par M. Rand, dans le premier fascicule du *Speculum, Journal of mediaeval studies;* encore un périodique à ajouter à la longue liste de ceux qu'a vus naître l'après-guerre!

— On sait que le *Bulletin Du Cange* est en train d'internationaliser, si l'on peut dire, ce domaine du latin médiéval. Le Comité de rédaction de l'*Archivum Latinitatis medii aevi* vient d'attirer par une circulaire l'attention du monde savant sur cette publication :

« Il désire réserver dans le Bulletin une place à tous les savants, de quelque nationalité qu'ils soient, qui étudient la langue latine du moyen âge, et il sera heureux d'accueillir les communications qu'ils voudront bien lui faire.

Il estime aussi qu'il est désirable avant tout que les Comités nationaux constitués en vue du futur *Dictionnaire du latin médiéval* non seulement assurent une collaboration régulière à l'*Archivum*, mais encore s'emploient efficacement à ce que chacune des nations participantes, dont ils sont les mandataires, ait la satisfaction de se voir représentée dans chaque fascicule trimestriel du Bulletin par une communication au moins (article, mélange, note, etc.) portant la signature d'un de ses nationaux.

Pour assurer à la publication une périodicité exacte, il importe que le Comité de rédaction reçoive en temps utile, c'est-à-dire au début de chaque trimestre, tous les documents susceptibles d'être insérés.

Ces documents sont classés sous quatre rubriques : *Articles de fond; Mélanges et à l'occasion enquêtes sur des questions posées par les lecteurs de l'* « *Archivum* »*; Analyses et comptes-rendus; Chronique.*

La chronique de chaque pays est du ressort de son Comité national, qui est prié de l'envoyer à un membre quelconque du Comité de rédaction à fin d'insertion. Pour les pays où il n'existe pas de Comité national, la chronique sera faite par le Comité de rédaction lui-même. Par conséquent, celui-ci sera particulièrement reconnaissant à tous ceux qui voudront bien lui fournir (*dans une des langues admises pour les publications des Congrès internationaux d'histoire*) les renseignements utiles et nécessaires touchant les faits qui, s'étant produits dans leur pays d'origine, intéressent, à leurs yeux, la langue latine médiévale. »

La circulaire est signée des membres du Comité de rédaction : J. H. Baxter (Saint-Andrews), Ch. H. Beeson (Chicago), H. Goelzer (Paris), L. Nicolau d'Olwer (Barcelone), V. Ussani (Pise).

— Le latin médiéval est encore à l'honneur dans les publications de l'Association G. Budé; nous voyons, annoncée dans la dernière brochure de la Société d'édition « les Belles-Lettres », une *Collection latine du Moyen Age et de la Renaissance*, qui répond à un vœu présenté par M. H. Lebègue à l'Assemblée générale du 28 juin 1925; cette collection « réunira les

textes importants de la littérature latine médiévale et les plus belles pages des humanistes ». Notre Société doit saluer avec joie cet élargissement des études latines, et elle aura sans doute à cœur d'y contribuer en répondant à l'appel d'un de ceux qui ont le plus contribué à lui donner vie : j'ai nommé M. F. Brunot, qui dans son discours de distribution des prix au collège Chaptal (15 juillet 1924), s'exprimait ainsi : « Ce sera un des efforts de cette Société que de restituer la littérature latine dans son intégrité, de lui rendre ce qui lui appartient légitimement, de saint Augustin à Gerson, en passant par saint Thomas, des auteurs anonymes des proses et des hymnes à Érasme et à Santeuil. Alors elle apparaîtra sous sa figure authentique et avec son ampleur véritable. »

II. — Direction de travaux.

En prenant connaissance des nouveaux développements qu'à donnés récemment M. Ch. Bally à son étude sur *Le langage et la vie* (cf. ci-dessous, *Bulletin critique*), je trouve l'indication de tout un ordre d'études originales, qui, conçues par l'auteur au point de vue d'une langue vivante, pourraient, avec quelques corrections et précautions, être appliquées au latin, et qui nous apprendraient sans doute beaucoup sur les rapports de la langue littéraire avec la langue parlée. « L'analogie entre les créations de la vie et les créations littéraires apparaît surtout dans l'éloquence; c'est par elle qu'il faudrait peut-être commencer cette recherche... L'enquête devrait être entreprise sans idée préconçue, être purement descriptive et porter sur toutes les formes d'expression. Il faudrait rechercher des exemples nombreux de tous les types : expressions diverses du sentiment et de la volonté, modalités du jugement de valeur (il faut voir dans le *Traité de stylistique* de l'auteur ce qu'il entend par là), formes diverses affectées par la narration, l'explication, la description, etc... A aucun moment il ne s'agirait d'une étude des formes linguistiques envisagées en elles-mêmes...; il faudrait, si je puis dire, commencer par l'autre bout; c'est la pensée et la vie qui seraient prises comme fondement de toute la recherche » (p. 48-49). J'ai exposé dans une précédente chronique (*Revue*, t. II, p. 158-160) le plan d'une enquête sur les procédés et les thèmes; celle que recommande ici M. Bally fournirait pour ainsi dire la contre-partie nécessaire, et le moins qu'on en puisse dire est qu'elle aurait bien des chances de renouveler les études souvent stériles qu'on place sous l'invocation de la rhétorique.

A plus d'un égard, l'ouvrage de M. J. B. Hoffmann, dont je parle aussi plus loin (cf. *Bulletin critique*), répond à la préoccupation de M. Bally, ainsi qu'il apparaît dans la rédaction même de quelques titres : p. 125, Considération de l'interlocuteur; p. 135, Moyens de réaliser la *captatio beneuolentiae*... Ce dernier chapitre fait penser en particulier aux con-

sidérations présentées par M. Bally, dans un article récent de la *Festschrift L. Gauchat*, sur *L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarité;* le sujet comporte une étude de l'emploi sociatif, éthique, des personnels et possessifs, à propos duquel M. Hoffmann dit précisément (p. 135) : « Einzeluntersuchungen fehlen noch. » M. Waltz a eu récemment l'heureuse idée de reprendre cette question si obscure en ce qui concerne le pronom de la première personne; il n'est pas douteux que des recherches de ce genre aboutiront à faire apparaître la valeur des directives données par M. Bally.

— C'est encore vers le même ordre d'idées que nous engageaient les recherches du P. Roiron dans sa thèse si suggestive sur *L'imagination auditive de Virgile*. On sait le rôle qu'il attribue dans l'élaboration du style d'un écrivain aux facteurs psychologiques. Entre autres indications, je rappellerai celle de la page 65 : « Je ne connais aucune étude d'ensemble sur les associations, hormis peut-être celles des philosophes. » Qui tracera le plan d'une étude sur les associations phoniques, morphologiques, verbales, propre à ruiner les idées courantes sur la logique du langage et à rectifier nos notions imparfaites sur l'analogie?

— Dans le domaine de l'histoire littéraire, en signalant dans un Bulletin critique précédent l'étude de M. A. Grant et E. C. Fiske sur l'*Orator* de Cicéron et l'*Ars poetica* d'Horace (cf. ci-dessus, p. 72), j'indiquais que le travail devrait être poussé beaucoup plus avant; il convient de retenir, en particulier, la suggestion donnée par les auteurs eux-mêmes à la page 74 : les deux œuvres sont issues de la même veine; elles prennent place l'une et l'autre dans une sorte de *stemma* généalogique complexe, en lequel se résume l'histoire de la rhétorique, et dont quelque travailleur pourra, sans doute, après des années d'études de détail, tracer les lignes de descendance.

— Dans le même ouvrage (p. 40), l'auteur, observant qu'Horace dans ses *Satires* s'élève volontiers jusqu'au ton épique pour ménager des effets de variété et de contraste, suggère qu'on trouverait profit à prendre pour objet d'une étude d'ensemble l'attitude des satiriques vis-à-vis de l'épopée depuis Lucilius jusqu'à Juvénal. J'ajoute qu'il ne serait pas moins intéressant d'instituer une recherche analogue pour la comédie de Plaute, et en sens inverse de faire la théorie du comique ou du plaisant dans les genres graves.

— La question de la comédie suggère à M. E. T. Merrill (*Simultaneous action in roman comedy*, *Classical Philology*, t. XI, 1916, p. 340-341) quelques réflexions intéressantes sur une fiction scénique en usage chez les comiques latins; il s'agit du cas où plusieurs acteurs en scène sont supposés ne pas se voir, et se laissent pourtant les uns aux autres le temps de poursuivre leur dialogue (exemple dans *Amph.*, v. 551 et suiv.);

« quelque jeune travailleur, dit M. M., trouvera peut-être intéressant d'étudier de près cette technique de l'action simultanée, qu'il serait utile de mettre en rapport avec celle de la division en scènes et actes et avec la question générale des unités constitutives de l'œuvre dramatique ».

— Un spécialiste de Fronton, M. C. R. Haines, dans un article de la *Classical Review*, t. XXXIV, p. 14-18, rappelle l'intérêt qu'il y aurait à prendre pour objet d'étude cet auteur trop négligé, dont l'œuvre a le double avantage d'intéresser à la fois les historiens et les grammairiens.

— Mlle A. Guillemin me signale, après une lecture de Lucrèce, à quel point est développée chez ce savant et ce poète l'imagination dramatique; « chacun de ses arguments abstraits se résout en un tableau qui est l'amorce d'une scène » (cf. III, 463 et suiv., 894 et suiv., 912 et suiv., etc.). Je transmets l'observation aux étudiants que préoccupe, pour leurs examens, la difficulté de se débrouiller dans un commentaire de Lucrèce.

— Quelqu'un s'est-il inquiété de la lacune déplorée récemment encore par M. P. Faider (cf. ci-dessus, p. 19), et signalée depuis longtemps par M. A. Bourgery (*Sénèque prosateur*, p. 206) : « Aucune récension méthodique du vocabulaire de Sénèque n'a été faite jusqu'ici. Studemund, Mayor, Woelfflin ont uni leurs voix pour réclamer l'élaboration d'un lexique annéen; il avait été projeté par un Français il y a une douzaine d'années, mais son entreprise n'a pu être menée à bonne fin. » Qui aura le courage et le dévouement de l'entreprendre? Espérons que le Répertoire des index et lexiques (en cours de publication) de M. Faider appellera efficacement l'attention des philologues sur la nécessité d'inventorier enfin, d'une façon scientifique, le matériel de nos textes latins, et qu'on arrivera à organiser un travail d'ensemble par équipes, qui aboutirait à la constitution d'un Corpus d'index propre à nous faire moins regretter l'inachèvement du *Thesaurus*. Encore une œuvre de collaboration qu'il faudra un jour mettre en train.

J. Marouzeau.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

PLAUTE ET LA PREMIÈRE « CRISE DU LATIN »

PAR J. MAROUZEAU

Professeur à l'École des Hautes-Études

Il est de tradition de citer Plaute comme le modèle du bon latin ; P. Lejay, dans le *Plaute* publié après sa mort, prend encore à son compte le jugement de G. Boissier (*Revue critique et bibliographique*, publiée par A. Hatzfeld, 1864, p. 80) : « Il n'y a personne dans toute la littérature latine qui ait parlé une meilleure langue que Plaute... Si l'on demandait où se trouve le latin véritable dans son tour original et dans son génie naturel, il faudrait répondre que c'est dans Plaute. » Et P. Lejay ajoute (p. 245) : « Sa langue est le plus pur des latins qu'on ait jamais parlés. » Jusque-là je veux bien souscrire au jugement traditionnel, encore qu'on puisse être embarrassé pour le fonder sur des exemples précis. Mais là où je ne peux plus suivre, c'est lorsqu'en même temps que la langue on fait intervenir le style : « Un dernier mérite propre au vieil Ombrien, écrit dans son *Plaute* (vol. II, p. 199-200) M. G. Michaut, c'est... la maîtrise de la langue et du style..., la pureté, la grâce, l'élégance, la délicatesse du langage ». Ce mérite de l'élégance est aussi celui que lui reconnaissait en premier lieu G. Boissier dans l'article mentionné ci-dessus. J'ai peur qu'il n'y ait à la base de ce jugement une double confusion : confusion essentielle entre les notions de « langue » et de « style », confusion accessoire entre ce que nous appelons « élégance » et ce que les Latins entendaient par « elegantia ».

Il faut dire que c'est aux Latins eux-mêmes qu'on fait appel pour justifier le jugement traditionnel, et M. Michaut prend soin de renvoyer aux principaux « testimonia » qui figurent en tête de l'édition teubnérienne de Goetz et Schoell, p. XXVI et suiv. Que nous

disent donc les Latins? De Varron jusqu'à Diomède et saint Jérôme, tous leurs éloges se résument dans deux termes : « latinitas » et « elegantia »; cf. en particulier les jugements rapportés par Aulu-Gelle : « Homo linguae atque elegantiae in uerbis latinis princeps » (VI [VII] 17, 4); « Plautus uerborum latinorum elegantissimus » (17, 17).

Est-il nécessaire d'insister sur l'interprétation de « elegantia »? On sait que le terme ne désigne pas autre chose que le choix des mots, contrôlé par un sens exact de la langue. Plaute n'a rien de l' « élégance » que G. Boissier lui attribue. Les qualités de son style sont d'un tout autre ordre; elles s'accommodent parfaitement d'un certain laisser aller, de négligences, d'à peu près que P. Lejay a fort bien relevés (p. 244) : « répétitions qui sont du bavardage, raccourcis qui sont des oublis maladroits, abus d'une facilité géniale, abondance étourdissante, grossissements presque grossiers... » Pour faire une expérience nouvelle à ce sujet, j'ai ouvert un exemplaire de Plaute à la page que le hasard a bien voulu m'offrir : c'était le début de la scène 1 de l'acte II des *Captifs*. Je me suis attaché d'abord en lisant à saisir les moindres intentions et à faire la part des nécessités scéniques : ainsi je me garde de méconnaître l'effet comique réalisé par l'emphase grandiloquente du « lorarius » (v. 195) : « Si di immortales id uoluerunt, uos hanc aerumnam exsequi... »; j'apprécie le jeu de scène qui consiste, quand le « lorarius » ordonne (v. 214) « soyez brefs! », à mettre dans la bouche du captif trois vers entiers de remercîments oiseux... Ce sont là les habiletés ordinaires de Plaute, qui, comme le dit Varron (ap. Non., p. 374, 5 M.), excelle surtout dans le dialogue. Mais, à côté de cela, voici bien des platitudes : v. 222-3 : « nam doli non doli sunt, ni<si> astu colas, sed malum maximum si id palam prouenit » (qu'est-ce que *id*? et pourquoi la faible reprise par *si*?); v. 233-5 : « dum id impetrant, boni sunt; sed id ubi iam penes sese habent, ex bonis pessumi... fiunt ». N'y a-t-il pas quelque chose de pénible (v. 225-7) à reprendre trois fois la même idée par trois mots insignifiants : *hoc*, *res*, *hoc*? ou encore (v. 195-6) à accumuler trois *id* dont le troisième désigne autre chose que les deux premiers (si di... id uoluerunt..., decet id pati...; si id facietis), négligence tout à fait pareille à celle de Molière dans le fameux « dès qu'*on* voit qu'*on* nous mêle avec tou l'univers »? Est-ce du bon style que d'accumuler dans six vers (211-7) trois fois deux pronoms personnels qu'il n'y a aucune rai-

son d'opposer l'un et l'autre (exorare *uos* sinite *nos*... ut sine hisce arbitris | atque *uobis nobis* detis...; obnoxii... | *uobis* sumus propter hanc rem quom quae uolumus *nos*), sans compter que dans ce dernier vers le pronom sujet postposé à son verbe occupe une place tout à fait insolite dans une subordonnée...?

Négligences voulues, dira-t-on, et qui donnent sans doute au dialogue le ton qui lui convient. — Ce n'est pas impossible, mais alors qu'on loue chez Plaute, comme le faisait Varron, l'art du dialogue, qui consiste à adapter le style aux personnages ou aux circonstances, mais non pas nécessairement et sommairement « l'élégance du style ». « L'impression qu'on éprouve en lisant Plaute, dit G. Boissier, est tout à fait celle que laisse Molière. » A la bonne heure! Mais non pas parce que « chez ces deux poètes on rencontre au même degré l'élégance »! Parce que, au contraire, l'un et l'autre professent vis-à-vis des qualités « littéraires » du style une égale indifférence, parce qu'ils consentent l'un et l'autre à écrire avec désinvolture, hantés par la seule préoccupation de la scène, qui n'a que faire des habiletés de l'écrivain.

Faisons justice de « l'élégance » de Plaute, et tâchons de comprendre ce qu'est « l'elegantia » que lui prêtent les Latins. Les « testimonia » mentionnés ci-dessus nous invitent à expliquer l'un par l'autre les deux termes de « elegantia » et de « latinitas ». Le mérite de Plaute est de parler proprement et purement « latin ». Mérite banal, mérite minimum, pensera-t-on, si l'on est gâté par la fréquentation des écrivains classiques qui, par définition, possèdent la bonne langue. Mérite rare et original, si l'on se reporte à ce qu'était la langue latine au temps de Plaute et si l'on interroge les théoriciens qui en ont traité. Les mots « latinitas », « latine loqui », qui reviennent comme un refrain dans tous les jugements sur Plaute, expriment un idéal; « parler latin » au temps de Plaute n'était pas chose si aisée et si commune; quel serait sans cela le sens de l'épitaphe où Naevius se vante qu'après lui on ne saura plus à Rome parler latin, « loquier lingua latina »? On sait depuis les travaux de G. Mohl (*Essai sur la chronologie du latin vulgaire*) et surtout depuis les suggestions de M. A. Meillet (en particulier dans *Quelques innovations de la déclinaison latine* et dans son cours du Collège de France), que le « latin », langue du « Latium », ne s'est pas imposé sans peine comme la langue commune de la littérature. Sa lutte pour la suprématie est attestée, à défaut de textes abondants, par quelques inscriptions, des frag-

ments de poètes, des remarques et citations de grammairiens, des faits épars de vocabulaire, de morphologie et de phonétique dont on trouvera l'interprétation en particulier dans les *Éléments dialectaux du vocabulaire latin* de M. A. Ernout et dans mes *Notes sur la formation du latin classique* (*Mém. de la Soc. de ling.*, en particulier t. XVII, p. 266 et suiv.). « La langue de la métropole a subi toutes les influences qu'exerçait sur elle le langage des immigrants dominés par le souvenir de leurs dialectes ou celui des peuples italiques avec lesquels les légions se trouvaient en contact » (Ernout, p. 22); « avant Ennius et Lucilius, l'unification du romain n'est pas faite; les formes, les flexions rustiques y ont cours, sans qu'une norme bien établie permette de les en chasser » (Ibid., p. 23); « la constitution du parler romain a été le résultat d'une longue suite d'efforts poursuivis pendant une durée de deux siècles, et qui n'ont abouti que le jour où le triomphe de la littérature a coïncidé avec la fin de l'œuvre d'unification qui a groupé toute l'Italie autour de la capitale. C'est à cette date seulement que la langue apparaît une et rigoureusement fixée » (Ibid., p. 25).

L'état de choses ancien et le sens de l'évolution est noté déjà avec précision par Cicéron, en particulier dans le *Brutus*, 74, 258 : l'idéal, pour Cicéron, c'est une façon de parler « emendata et *latina* », qui est affaire d'usage, non de théorie; la bonne langue est celle de Rome : « omnes fere qui nec extra urbem hanc uixerant neque eos aliqua barbaries domestica infuscauerat, recte loquebantur ». On sait comment Plaute s'amuse des façons de parler provinciales, par exemple de celles des Prénestins, qui disent « conea » pour « ciconia » (*Truc.*, 691), « tam modo » pour « ilico » (*Trin.*, 609). Ce sont là de menues indications, mais qui suffisent peut-être pour attester chez Plaute des préoccupations et des prétentions de puriste. Elles concordent du reste avec ce que Cicéron fait dire par Crassus dans le *De oratore*, III, 12, 44 et suiv. : voulant donner en exemple ceux qui ont su éviter à la fois la « rustica asperitas » et la « peregrina insolentia », c'est à Plaute qu'il pense en même temps qu'à Naevius. C'est là la première génération de ceux qui ont défendu l'intégrité de la langue latine; à eux se joignent les familiers du cercle de Scipion et Laelius : « aetatis illius fuit laus latine loquendi » (*Brutus*, 74, 258); mais c'est à cette époque aussi que l'afflux des étrangers vient gâter le bon usage : « hanc rem deteriorem uetustas fecit... ; confluxerunt enim in urbem multi inquinate loquentes ex diuersis locis ». Caecilius

l'Insubre et Pacuvius le Calabrais sont de ceux qui parlent un mauvais latin, « male locutos uidemus » ; nous savons par Lucilius (ap. Quint. I, 5, 26) qu'un certain Vectius était infesté de prénestinisme ; Titinius (104 Ribb.) raille ceux qui écrivent en latin osque et volsque ; Cicéron encore dans le même passage du *Brutus* donne Catulus comme représentant la bonne tradition, et Cotta la mauvaise ; c'est César qui fournira avec une autorité sans conteste le modèle et la théorie du vrai latin, défini par la formule : « elegantia uerborum latinorum » (*Brut.*, 74, 261). Dans ces termes on reconnaît ceux mêmes que nous avons vus servir à caractériser la langue de Plaute, et Cicéron nous amène ainsi à marquer la place de Plaute dans le livre d'or des bons ouvriers du latin ; il représente avec Naevius, avec Scipion, avec Laelius, le purisme qui triomphera avec César ; il est de ceux qui ont aidé le latin à traverser l'espèce de crise de croissance qui a marqué son évolution au second siècle, et c'est en ce sens, non au titre de maître du style, que les anciens lui attribuent le mérite d'une espèce de défense et illustration de la langue latine, « homo linguae latinae princeps et decus » (Gell. I 7, 17 ; VI [VII] 17, 4)[1].

J. Marouzeau.

II

DOUBLETS VIRGILIENS

par Mlle J. Ernst
Professeur au collège d'Yverdon (Suisse)

On sait que le sens des mots n'est pas le seul facteur qui intervienne dans la distinction entre synonymes. L'exposé qui va suivre apportera quelques faits à l'appui des théories qui ont été proposées à ce sujet[2].

1. J'ai peur qu'une autre conclusion ne dépasse mes prémisses, mais le fait que les comédies de Plaute et de Térence nous ont été conservées, de préférence à celles de tels autres comiques pourtant plus réputés qu'eux à la scène, ne s'expliquerait-il pas en partie par ce fait que les théoriciens de la langue en recommandaient la lecture à titre de modèles du « latine loqui » ?

2. Cf. J. Marouzeau, *Synonymes latins* (volume du Cinquantenaire de l'École des Hautes-Études). — Ch. Bally, *Traité de stylistique française*, t. I, p. 96 et suiv., 141 et suiv., 234 et suiv. — J. Roiron, *L'imagination auditive de Virgile : l'association synonymique.*

Le principe vaut de façon toute particulière pour le poète. Le souci d'établir une terminologie rigoureuse peut bien hanter un technicien : il est tout à fait étranger à l'artiste. Le mot se présente à lui non comme un signe, mais comme un ensemble infiniment complexe : dans sa forme matérielle, il est un élément sonore et rythmique; il a à coup sûr une signification courante, mais combien flottante et nuancée! Il arrive au poète avec son contenu religieux, juridique, historique, philosophique peut-être, plus ou moins effacé et falsifié; il traîne après lui tout un passé littéraire, tout un cortège d'associations de mots ou d'idées, de réminiscences — tout autant de possibilités latentes d'expression. L'artiste est par excellence celui qui n'en repousse de propos délibéré aucune, qui met en œuvre tantôt l'une, tantôt l'autre, et souvent plusieurs à la fois.

Cette richesse des mots, cette tendance à l'exploiter seront surtout notables chez les poètes anciens, étrangers à tout sens de la propriété littéraire, à toute superstition d'originalité. Elles se manifesteront tout particulièrement dans l'œuvre de Virgile, où confluent tant de faits de civilisation divers.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas, chez un poète comme Virgile, de différence de sens entre doublets? Il est souvent possible d'en apercevoir une. C'est ce que je vais montrer tout d'abord en prenant comme exemples les mots qui désignent chez lui trois des éléments : l'air, la mer, la terre.

Aether, c'est l'espace que nous avons au-dessus de nos têtes, ou une région de cet espace; plus spécialement, c'est la demeure des dieux ou — pour être moins précis — l'endroit vague où ils résident et vers lequel montent les prières; *aether* en vient même à désigner Jupiter lui-même :

G. II, 325 : Tum pater omnipotens fecundis imbribus *aether*
Coniugis in gremium laetae descendit et omnis
Magnus alit magno commixtus corpore fetus.

Enfin, il semble bien qu'il faille voir au moins une allusion à la valeur philosophique d'*aether signifer* dans le passage où Virgile, décrivant les Champs-Élysées, dit :

A. VI, 640 : Largior hic campos *aether* et lumine uestit
Purpureo, solemque suum, sua sidera norunt.

Par contre, *aer* est le terme de physique désignant l'air matière,

élément. On ne s'étonnera pas de lui trouver la valeur homérique de « nuage[1] » (air condensé) — une seule fois, il est vrai :

A. I, 411 : At Venus obscuro gradientis *aere* saepsit.

Ailleurs, par une réminiscence qui paraît bien être d'un poème orphique[2], *aer* entre dans l'expression *aeris campi* pour désigner le séjour des morts, placé par la cosmologie orphique à la limite de l'atmosphère, juste au-dessous de la lune.

On voit qu'il y a une différence de sens assez nette entre *aether* et *aer*. De même, en regard de *mare*, le terme banal qui désigne le plus souvent la mer en tant qu'élément opposé aux autres éléments, et en regard de *altum* qui est le large, la pleine mer, *aequor* désigne la surface des eaux. Son rapport très apparent avec *aequus*[3] permet de jouer sur son étymologie et lui confère une valeur descriptive que n'a aucun des autres mots désignant la mer. Notons que *aequor* dans le sens de plaine ou de lice est fréquent chez Virgile (il s'y trouve 21 fois sur 105) et souvent, là où *aequor* signifie la mer, Virgile se plaît à rappeler par le contexte l'idée de terre labourable ou celle de carrière. Non seulement il a deux fois *maris aequor arandum* (A. II, 780; III, 495), non seulement il dit *aequor scindere*, *secare*, *metiri*, mais on trouve encore chez lui des expressions comme celles-ci :

A. V, 143 : ... totumque *dehiscit*
Conuolsum remis rostrisque tridentibus *aequor*.

A. V, 862 : ... subitoque priorem
Praeterit et *metis* tenet *aequora* tuta *relictis*.

Le mot *tellus* a une sorte de valeur morale; il désigne par exemple la terre productrice de force, ou encore la terre promise à Énée et qu'il appelle de ses vœux, la *quaesita*, *fatis debita*, *insperata tellus*.

Terra s'applique par contre à l'élément, au sol labourable, ou encore à telle région particulière — terme physique ou géographique.

Mais ces distinctions, tout à fait générales, sont loin de rendre compte de tous les cas particuliers. Si nous les tenions pour rigoureuses, comment expliquer par exemple :

A. XI, 756 : ...illa [aquila] haud minus urget obunco
Luctantem rostro simul *aethera* uerberat alis.

1. Ennius (qui hésite entre l'accusatif *aerem* et *aera*) donne du mot l'explication physique : « qui uentus est et nubes ». Il a aussi *aere fulua* (avec le féminin homérique) qui désigne vraisemblablement un nuage.

2. Voyez Norden, *Aen. Buch VI.* Einleit. S. 23 ff.

3. Voyez A. Ernout, *Remarques sur l'étymologie latine* (*Rev. Ét. lat.*, 3e année, fasc. II, p. 104 et suiv.).

où nous attendrions *aera*, ou :

A. IX, 119 : Delphinumque modo demersis *aequora* rostris
Ima petunt [Nymphae]...

où il est nettement impossible d'attribuer à *aequora* la valeur de surface, ou encore :

A. VI, 23 : Contra elata mari respondet Gnosia *tellus*.

ou enfin :

G. I, 214 : ... et iamdudum incumbere aratris
Dum sicca *tellure* licet, dum nubila pendent?

D'autres facteurs sont intervenus pour déterminer le choix — conscient ou inconscient — que fait Virgile de tel doublet de préférence à tel autre. Je me propose maintenant d'en passer quelques-uns en revue.

On peut tout d'abord noter entre doublets une différence de ton : dans les morceaux d'apparat, dans les comparaisons, c'est *aether* et non *aer* qu'emploiera Virgile; *tellus* se substituera de même à *terra* quand le ton général du morceau l'exigera, *pontus* ou *pelagus* à *mare*.

En outre, le pluriel confère à un mot du langage de tous les jours une allure plus noble. Ainsi dans un serment solennel, dans une objurgation :

A. VI, 551 : ... *maria* aspera iuro

A. III, 44 : Heu! fuge crudelis *terras*, fuge litus auarum.

Mais nous touchons là à une question d'emploi grammatical, et il y a à ce sujet plusieurs autres remarques à faire. C'est ainsi que certains mots semblent affectés à certains emplois, à certaines constructions. Chez Virgile, *pontus* et *pelagus*, ce dernier surtout, construits à l'ablatif, donnent une vague indication de lieu ou de moyen, remplaçant l'ablatif *mari* qui ne se trouve guère qu'accompagné d'une épithète ou dans l'expression *terra marique;* « sur mer », « par mer » sera donc chez Virgile *ponto* ou plus souvent *pelago*.

De plus, comme Virgile n'a guère d'adjectif qui signifie « marin », c'est le génitif *pelagi* qui lui en tient lieu de préférence. En effet, Virgile n'aime pas *aequoreus* qu'il n'emploie qu'une fois, dans un passage lucrétien (G. III, 243.); de même on ne rencontre *marinus* que cinq fois en tout, dont une seule fois dans l'Énéide et dans un passage où il serait possible de voir l'amorce d'une

ἔκφρασις à la manière alexandrine ; serait-ce que le mot appartenait au jargon des νεώτεροι et que Virgile l'aurait abandonné par la suite? Ainsi donc chez Virgile les oiseaux de mer sont *pelagi uolucres;* l'empire de la mer, *imperium pelagi*, etc.

Pontus, beaucoup moins employé au génitif, est fréquent au nominatif comme agent, presque personnifié :

A. I, 556 : ... et te, pater optime Teucrum,
Pontus habet Libyae.

A. VI, 729 : Et quae marmoreo fert monstra sub aequore *pontus*.

Exemples analogues : A. X, 103, 377.

Je doute qu'il faille voir là une influence du fait que *pontus* est de genre animé, contrairement à *mare*, *aequor* et *pelagus*. En effet, nous voyons Lucrèce ne l'employer qu'une fois au nominatif (sur dix-sept). D'ailleurs, pourquoi alors *gurges*, masculin lui aussi, serait-il presque toujours à l'ablatif dans des expressions aussi impersonnelles que *gurgite uasto*, *gurgite ab alto? Sal* prêterait à une remarque analogue.

Notons encore que *pontus* et *pelagus* ne se rencontrent chacun qu'une fois avec une préposition, tandis que *aequor*, et surtout *aequora*, sont constamment employés avec *in*, *ex*, *sub*, *per*. A vrai dire, l'emploi différent des prépositions peut, dans certains cas, s'expliquer par des différences de sens : nous ne nous étonnerons pas de trouver *aer* employé exclusivement avec *in* et *per*, puisqu'il désigne en général une matière, tandis que nous avons naturellement *ab aethere*, *ex aethere*, *ad aethera*, *trans aethera*, puisque nous avons affaire à un espace ou à une région localisée de l'espace. Mais il est difficile d'invoquer une raison semblable pour expliquer l'emploi différent des prépositions avec *aequor* d'une part, *pontus* et *pelagus* de l'autre. Tout au plus pourrait-on dire que comme *aequor* a une valeur plus concrète, moins générale que les autres termes, on s'attendra à le trouver employé avec des prépositions qui concourent à la description précise du tableau. Le français marque une différence du même ordre selon qu'il admet ou qu'il supprime l'article : « dans la mer » est descriptif : (A. X, 693 : ... uelut rupes uastum quae prodit *in aequor*, dira Virgile) ; « sur mer » ne l'est pas du tout, « par mer » pas davantage (*pelago*, dira Virgile). Cette valeur concrète d'*aequor* rend aussi compte de son emploi fréquent avec des verbes transitifs (voyez plus haut) construction beaucoup plus rare avec

mare et qui ne se rencontre que trois fois avec *pelagus*, qu'une fois avec *pontus*. La comparaison avec l'emploi que font de ces mots Ennius, Lucrèce, Catulle, Horace, donne à penser qu'il s'agit là plutôt d'habitudes particulières au poète ou d'effets voulus par lui que d'un usage rigoureusement établi.

A côté des considérations de ton et d'emploi grammatical, notons aussi le facteur métrique. Tout lecteur de Virgile a remarqué que certaines formes verbales ou nominales sont affectées à certaines places du vers. La statistique vient confirmer ce sentiment d'une façon impressionnante. Le dactyle avant-dernier, par exemple, est la place tout indiquée pour des formes comme *gurgitis*, *gurgite* (qui s'y trouvent toujours, à deux exceptions près), comme *aequoris*, *aequore*, *aequora*, tandis qu'*aequor* est tout naturellement en fin de vers. Ces quatre dernières formes se trouvent aussi parfois au premier pied. Il n'y a que quatre cas, sur 105, où on les rencontre à un autre pied que ceux que nous avons indiqués.

Les sons jouent aussi leur rôle : la vieille technique du *carmen* n'est pas morte chez Virgile. L'allitération, très fréquente avec *pontus*, plus encore avec *pelagus*, peut avoir entraîné dans bien des cas l'emploi de ces mots de préférence aux autres. L'une des rares fois où *aqua* est dit de l'eau de mer, il est groupé avec *aequor :*

A. V, 821 : Sternitur *aequor aquis*, fugiunt uasto aethere nimbi, et Virgile a répété cet effet à propos du Tibre (à moins que ce ne soit l'inverse) :

A. VIII, 89 : Mitis ut in morem stagni placidaeque paludis
Sterneret *aequor aquis* remo ut luctamen abesset.

Enfin le souci de la variété entre aussi en jeu, et il semble que parfois Virgile, ayant à exprimer la même idée à deux reprises, se soit amusé comme par gageure à choisir, dans son trésor de mots, tantôt l'un, tantôt l'autre, ou à pratiquer des inversions tout en conservant le même rythme et la même physionomie à l'ensemble.

Soit les deux couples de vers suivants, d'une part :

A. III, 192 sq. : Postquam altum tenuere rates nec iam amplius ullae
Apparent terrae, caelum undique et undique pontus.

et d'autre part :

A. V, 859 sq. : Vt pelagus tenuere rates nec iam amplius ulla
Occurrit tellus, maria undique et undique caelum.

Il y a là — *mutatis mutandis* — quelque chose de comparable à ce que signale M. Hagendahl dans ses *Studia Ammianea* au chapitre *De uariatione sermonis*, p. 99, en citant les deux passages suivants d'Ammien :

23, 6, 17 (313, 6) in his pagis hiatus quoque conspicitur terrae, unde halitus letalis exsurgens, quodcumque animal proxime steterit, odore graui consumit.

23, 6, 18 (313, 10) cuius simile foramen apud Hierapolim Frygiae uidebatur, unde emergens ibidem noxius spiritus perseueranti odore quidquid prope uenerat, conrumpebat.

Quand il s'agit d'énumérer ou d'opposer les éléments les uns aux autres, j'ai noté chez Virgile pour la désignation de la mer douze combinaisons différentes.

Ailleurs, au contraire, l'emploi d'un mot rare semble le remettre en mémoire à Virgile et déclencher son emploi à nouveau dans un voisinage assez étroit. Par exemple, le mot *sal*, rare chez Virgile (il n'est dit que sept fois de la mer), se trouve deux fois dans l'épisode de Palinure à la fin du livre V, dans l'espace de dix-huit vers[1].

On voit par tout ce qui précède que le choix des doublets est déterminé, non par la seule considération du sens, mais par un jeu très compliqué de facteurs que nous n'isolons qu'artificiellement, dont un seul est rarement en cause et dont les effets peuvent se contrarier ou même s'annuler. Je ne prétends pas en avoir épuisé la liste. S'il s'agissait d'une poésie plus artificielle, peut-être pourrait-on y songer. Pour Virgile, je préfère penser qu'il faudra toujours faire la part de l'insaisissable.

J. Ernst.

1. Le morceau est assez étrange par ailleurs et son raccord à l'ensemble pose un certain nombre de questions : il a peut-être été écrit bien antérieurement et utilisé ensuite à cette place par Virgile. Mais ne concluons pas de cette remarque que *sal* a été employé par le poète au début de sa carrière et abandonné plus tard. Au contraire : les sept exemples que nous en trouvons sont tous dans l'*Énéide*.

III

TIBULLE EST-IL L'ALBIUS D'HORACE?

PAR H. J. IZAAC
Professeur au lycée d'Oran

L'Albius auquel Horace a adressé une ode et une épître (*Od.*, I, 33; *Ép.*, I, 4) est-il le même personnage que le poète élégiaque Tibulle? Les éditeurs d'Horace, suivant sans hésiter l'assertion de Diomède et de Porphyrion, ne paraissent pas en douter; mais les critiques qui se sont occupés de Tibulle ont cru devoir discuter la question. Baehrens (*Tibullische Blätter*) s'est nettement déclaré contre l'identification; M. Cartault, soit dans son gros ouvrage *A propos du Corpus Tibullianum*, soit dans son édition critique de Tibulle, a été d'un avis contraire. Auquel des deux faut-il donner raison? Comme les renseignements biographiques que nous possédons sur Tibulle sont bien minces et de source généralement incertaine, une seule méthode semble possible : examiner si la physionomie morale du poète élégiaque, telle qu'elle se dégage de ses confidences personnelles, est en harmonie avec les indications précises qu'Horace nous fournit sur son ami Albius, principalement dans l'épître qu'il lui a consacrée.

Or, voici une première contradiction : l'Albius d'Horace vit dans l'opulence. Horace lui parle sur le ton que les poètes ont l'habitude de prendre avec un Mécène ou un Fouquet : *Di tibi diuitias dederunt artemque fruendi* (Épître, vers 7). L'expression *artem fruendi* ne peut s'appliquer qu'à un grand seigneur qui ajoute à l'opulence la distinction des mœurs et des manières; n'y voir avec M. Cartault qu'une allusion à la générosité de Tibulle envers les femmes[1] est, semble-t-il, rapetisser étrangement l'idée : Albius possède la fortune de Trimalchion, mais il a en plus tout ce qui manque à ce malotru. Le vers 11 (*Et mundus uictus non deficiente crumina*) paraît à M. Cartault « atténuer » le vers 7 : je dirais plutôt, pour ma part, qu'il l'amplifie; Horace ajoute qu'Albius n'a pas à compter, sa bourse est trop bien garnie pour risquer

1. « Il est probable qu'il ne reculait pas devant les cadeaux honnêtes qui entretiennent l'amitié » (Tibulle, p. 27).

de lui faire défaut à l'occasion. — Or, Tibulle a insisté sur sa pauvreté à plusieurs reprises et en des termes aussi appuyés que sincères : il en a fait une sorte de leitmotiv de ses élégies (I, 1, 5; 27; 30, etc...). Dire que *paupertas* n'est pas l'exact équivalent de notre mot « pauvreté » ne suffit pas : il y a fort peu de mots exactement équivalents d'une langue à une autre; mais ce qui est incontestable, c'est qu'il est le contraire de *divitias*, et les deux termes sont souvent opposés l'un à l'autre par les écrivains latins. Il y a donc ici contradiction formelle entre l'affirmation d'Horace et celle de Tibulle. On objecte, il est vrai :

1° Que Tibulle, pauvre d'abord, a pu devenir riche plus tard; mais rien n'autorise une pareille hypothèse, et le genre de vie toujours mené par le poète ne s'y prête guère; 2° qu'il appartenait à la classe des chevaliers, ce qui suppose une assez large aisance. Mais nous ne savons pas si les censeurs de ce temps-là y regardaient de bien près, ni surtout s'ils mettaient rigoureusement en balance le revenu officiel du citoyen recensé et les dettes que lui-même ou ces ancêtres avaient pu contracter. Ne voyons-nous pas dans Salluste que certains chevaliers étaient plus pauvres que les derniers des plébéiens, puisqu'ils devaient plus qu'ils ne possédaient, et cela ne donne-t-il pas plus de poids aux affirmations réitérées de Tibulle?

Il semble donc bien établi que Tibulle était dans une situation de fortune plus que modeste : or, le poète satirique félicite Albius de vivre dans l'abondance et dans le luxe. S'il s'agissait du même personnage, quelle maladresse de la part d'Horace que d'opposer aux allégations répétées de son ami et à ses regrets mélancoliques un démenti aussi catégorique ou, si l'on préfère, une aussi niaise contradiction? Quel manque de tact de la part d'un homme qui paraît, au contraire, avoir été doué d'un tact infini!

Et voici un autre trait qu'Horace eût dans ce cas ajouté avec tout autant de maladresse : *cui ualetudo contingat abunde* (Ep., vers 10). Déjà *gratia* étonne un peu : on ne voit pas bien le « crédit » dont pouvait disposer Tibulle dans le cercle de Messalla. Mais *ualetudo!* Quelle sotte inspiration que de vanter ainsi la santé d'un homme de tempérament délicat[1], que la maladie avait immo-

1. M. Cartault est d'un avis opposé : « Tibulle n'était pas un de ces malades obligés de se ménager sans cesse; il avait un bon tempérament » (*Tibulle*, p. 28). Il est difficile de l'admettre. Peut-être étaient-ce ses campagnes militaires qui avaient altéré sa santé, mais elle laissait à désirer.

bilisé à Corfou pendant de longs mois, et qui n'avait que bien peu de temps à vivre encore! On ne saurait manquer davantage d'à-propos, ni se montrer plus mauvais prophète.

D'autre part, afin d'encourager son ami dans la carrière des lettres, Horace lui demande s'il n'est pas occupé à quelque poème destiné à surpasser les compositions (*opuscula*) de Cassius de Parme. (N'y a-t-il pas déjà quelque dédain, comme le remarque Wickham, dans le choix de ce mot : *opuscula?*) Or, qu'était-ce que ce Cassius de Parme qui aurait eu le très grand honneur d'être proposé à Tibulle comme le modèle à dépasser? En dehors de son activité politique qui nous est connue par ailleurs et qui prit fin par sa mise à mort sur l'ordre d'Octave, nous savons par Acron qu'il écrivit des tragédies. Quintilien cite de lui un vers ïambique (V, 11, 24) : ce qui prouve, soit dit en passant, que ce maître de la critique avait pour lui quelque estime. Enfin, le scoliaste de Cruquius, beaucoup plus explicite, nous apprend qu'il s'adonna à plusieurs genres et qu'il composa notamment des élégies et des épigrammes qui « sont louées », dit le scoliaste : éloge bien court et bien mince. Une considération d'ailleurs nuit à la certitude des renseignements qu'il nous fournit : c'est qu'il confond[1] Cassius de Parme avec le Cassius Etruscus cité *Sat.*, I, 10, 61, cet écrivain aussi mauvais que fécond dont le corps fut brûlé, paraît-il, sur un bûcher formé de ses propres ouvrages. Quoi qu'il en soit — et c'est la seule chose qui nous intéresse — ce Cassius de Parme n'était qu'un poète fort médiocre, et Horace semble bien n'avoir fait que proposer un amateur en exemple à un autre amateur[2]. Les expressions assez vagues *Non tu corpus eras sine pectore* (vers 5) et *Qui sapere et fari ponit quae sentiat* (vers 9) ne corroboreraient-t-elles pas cette opinion? Elles paraissent bien désigner *l'amateur distingué.* — Or, remarquons qu'à ce moment-là (23-20 av. J.-C.), Tibulle est déjà célèbre et passe généralement pour le premier des élégiaques latins. Inciter Tibulle, dans ces condi-

1. Ils devaient donc se valoir, ou à peu près.

2. M. Cartault a donné une autre interprétation : le choix de Cassius de Parme, dont il fait d'ailleurs, d'après Acron, un auteur de tragédies, serait ironique, et le surpasser en l'imitant ne serait autre chose que « ne rien faire qui en vaille la peine ». Mais l'explication n'est-elle pas trop subtile? Pourquoi, d'ailleurs, Horace aurait-il choisi, de préférence, Cassius de Parme et au surplus un auteur de tragédies? Il ne devait pas être embarrassé pour trouver un mauvais poète dans le même genre.

tions, à surpasser la gloire de Cassius de Parme, eût-ce donc été faire autre chose qu'inviter un poète illustre à éclipser les productions d'un talent médiocre? Nul doute qu'une idée aussi singulière n'eût profondément blessé l'âme délicate de l'amant de Délie, et qu'il n'eût pris un compliment de ce genre pour une mauvaise plaisanterie ou une impertinence. Encore ici, quel manque de tact vraiment déconcertant il faudrait admettre chez Horace!

Manque de tact et manque d'intelligence : car, au vers 5, Horace se demande si son ami Albius n'est pas « occupé à s'interroger sur ce qui convient à un sage et à un honnête homme ». Cette allusion très nette à la poésie morale serait une absurdité si elle s'appliquait au genre cultivé par Tibulle : il n'est pas de poésie au monde à laquelle la réflexion philosophique et les considérations morales aient moins de part. On ne peut s'imaginer qu'Horace ne l'ait point senti[1].

Voici maintenant une contradiction de noms de personne. Dans l'ode du premier livre, Horace nomme la cruelle qui a fait souffrir Albius : elle s'appelle Glycère, et ce nom ne saurait être fictif, c'est un nom de courtisane, mais un nom réel dans le genre de ceux que nous font connaître les poètes érotiques. La critique est aujourd'hui à peu près unanime à reconnaître que cette Glycère ne peut être ni la Délie, ni la Némésis chantées par Tibulle. Ces noms-là avaient été choisis et rendus célèbres par le poète : les changer eût été une suprême maladresse. On l'a compris, et les partisans de l'identification ont été ainsi amenés à supposer une troisième maîtresse inconnue, placée entre Délie et Némésis, et par suite une troisième série d'élégies — les *miserabiles elegos* d'Horace — dont personne n'a jamais ouï parler, sans doute pour l'excellente raison que, si ces élégies ont été écrites, et nous le croyons, elles le furent par un autre que Tibulle[2].

Ce n'est pas tout. Tibulle se plaint des infidélités de ses maî-

1. M. Cartault, après avoir reconnu qu'il n'est pas de poésie moins impersonnelle et philosophique que celle de Tibulle, estime qu'Horace « n'indique cette seconde hypothèse que pour la repousser comme la première ». Cette suggestion paraît peu convaincante.

2. M. Cartault est d'avis que les *miserabiles elegi* n'ont jamais existé. « Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que son ami [d'Horace] se soit rendu à ces sages conseils et ait renoncé à épancher son chagrin dans des élégies désolées? » (*Tibulle*, p. 28). Il croit que l'expression s'applique à l'élégie 13 du livre IV. Mais le ton et le style d'Horace semblent bien indiquer une réalité déjà existante et distincte du reste de l'œuvre; et c'est ainsi que l'ont toujours entendu les éditeurs et les critiques.

tresses, mais il les attribue à un motif que l'on a coutume d'avouer plus volontiers que tous les autres : la pauvreté. Il déplore qu'elles se soient laissé séduire par de plus riches que lui, qu'elles aient cédé au vil appât du gain. Or, ce n'est pas du tout ce qu'Horace dit à Albius. Si ce dernier a été délaissé, c'est pour un plus jeune — *iunior*, — ce qui n'est pas la même chose, mais cadre fort bien avec le reste : aux sacs d'écus, Glycère a pu, étourdiment peut-être, préférer un jeune amour, avec son eau fraîche. Voici donc encore une bien maladroite contradiction. Elle n'est pas moins cruelle que maladroite. D'ordinaire, quand on s'adresse de la sorte à un homme placé dans les mêmes circonstances, qui sont bien de la vie quotidienne, et qu'on lui parle comme Horace à Albius, l'amoureux trahi ou évincé approche pour le moins de la quarantaine : c'est tout juste le moment où l'on peut, sans trop risquer de le froisser douloureusement, se permettre de faire allusion à la jeunesse qui le quitte et que l'infortuné s'efforce peut-être vainement de retenir. Pour qu'il ne s'offusque point, il faut qu'il commence déjà à être forcé de se rendre à l'évidence. Songeons donc à l'âge qu'avait alors Tibulle. Les trois premiers livres des *Odes*, on est d'accord sur ce point, ont été publiés vers l'an 23. D'après l'épigramme de son contemporain Domitius Marsus, Tibulle a suivi de près Virgile dans la tombe, et l'on calcule généralement qu'il serait né en 48 (cf. Max Ponchont, *Tibulle*, p. VII). Il est d'ailleurs mort très jeune : *iuuenis*, *adolescens*, *in flore aetatis*, disent les sources. Par suite, en 23, il aurait eu tout au plus vingt-cinq ans. Il était donc encore loin de doubler le cap mélancolique de la quarantaine, et, en fait de rivalité amoureuse, il n'aurait guère eu à redouter que des jouvenceaux dans le genre du Fortunio de Musset : « un adolescent sans conséquence, un véritable gamin », dit excellemment M. Cartault lui-même, qui croit au surplus que le poète n'avait que vingt-trois ou vingt-quatre ans.

Il reste à présent à se demander vers quelle époque a pu se produire cette identification de l'Albius d'Horace avec le poète Tibulle. Si on laisse de côté les gloses des manuscrits d'Horace, dont les plus anciens ne remontent qu'au IXe siècle, elle est déjà faite dans la notice consacrée à l'élégie par le grammairien Diomède, qui est du IVe siècle, et dans la scolie de Porphyrion, qui appartient au IVe ou au IIIe siècle. Elle se retrouve aussi dans la courte biographie, de date incertaine, qui figure à la suite du texte de Tibulle

sur les manuscrits de Milan et de Rome. En comparant le style dans lequel cette dernière est écrite et celui de Suétone, Baehrens est arrivé à la conclusion qu'elle était basée sur l'ouvrage perdu du biographe des Césars que l'on sait avoir été consacré aux poètes : assertion évidemment bien aventureuse. Tenons-la cependant pour exacte : il n'en resterait pas moins vrai qu'entre la mort de Tibulle et le moment où écrivait Suétone, il s'est écoulé plus d'un siècle. Cent ans ! N'est-ce pas plus qu'il n'en faut pour abolir toute mémoire d'un écrivain amateur des plus médiocres, qui, au surplus, pouvait bien appartenir à la même *gens* que Tibulle, ce qui facilitait la confusion? Sans doute peut-on s'étonner à la rigueur, avec M. Cartault, que Quintilien et Ovide ne l'aient pas mentionné[1]; mais ces deux auteurs n'ont pas voulu tracer un tableau complet de la poésie lyrique, et il est naturel qu'ils aient laissé dans l'ombre plus d'un talent très secondaire.

Quoi qu'il en soit, nous espérons avoir montré combien l'affirmation que l'Albius d'Horace et le poète Tibulle sont le même personnage est peu solidement fondée. La thèse contraire s'impose-t-elle avec une absolue certitude? Nous n'osons l'assurer. Peut-être ce petit problème d'histoire littéraire ne recevra-t-il jamais une solution de nature à satisfaire tous les esprits.

H. J. Izaac.

IV

LE PARFAIT LATIN EN *-VĪ*

ET

LE PROBLÈME DES FORMES « CONTRACTES »

PAR A. Burger

Professeur au collège Sainte-Barbe

Les formes de parfait latin du type *amāstī*, *amāsse*, *flēstī*, *flēsse*, *nōstī*, *nōsse*, etc., posent un problème qui ne semble pas avoir reçu de solution satisfaisante. M. Juret, *Manuel de phonétique latine*, p. 128 et suiv., a essayé d'établir que la chute du *u*

1. A propos du *Corpus*, p. 354.

est phonétique dans tous les cas. Il a peu de chance d'être suivi, mais sa tentative demande en tout cas la discussion. Si l'on met de côté le cas du *u* entre voyelles de même timbre, dont la chute phonétique est admise assez généralement depuis les *Studien* de Solmsen, il n'y a pas un seul des exemples de M. Juret qui échappe à la critique. Tout d'abord, on peut écarter les formes du parfait « contracte » qui ne prouvent rien; de même, des constructions hypothétiques comme **mowetos*, **lawetrīna*, **co-wir-ia;* de même encore, *prōsa*, *Mars*, *nōlō*, *mālō*, etc., qui prouvent seulement l'amuïssement de *u* devant *o*, lequel est indépendant de la position à l'intervocalique, comme le montrent *soror*, *sōpiō*, *parum*, etc. Il ne reste plus, dès lors, que deux exemples : *nōnus* et *contiō*. Le premier pose lui-même un problème délicat; en face de *septem* on a *septimus*, de *decem*, *decimus*, de *nouem*, ombr. *nuvime*, comme en face de skr. *náva* on a skr. *navamáḥ;* d'autre part, gr. ἔνατος, ἐνενήκοντα supposent **nwn̥-*, **nwen-*; il est possible que la première forme se retrouve dans lat. *nongentī*, en face de ἐνακόσιοι; dans ces conditions, il est impossible de poser de façon sûre le prototype de *nōnus*. Pour *contiō*, le rapprochement avec le *couentionid* du *Sénatus consulte des Bacchanales* est très hasardeux; le latin ne connaît la forme *co-* du préverbe que devant voyelle; il a *conuentiō* comme l'osque a *kúmbennieis* « conuentus » (gén. sg.). Si l'ombrien présente *co-* devant *u*, ainsi *couertu* « reuertito », *kuveitu*, *conuehito*, il s'agit évidemment d'une particularité de ce dialecte : on lit, en effet, sur les *Tables Eugubines*, à quelques lignes de distance, *kumpifiatu*, I B, 14 et *kupifiatu*, I B, 35 (voir Buck, *Osk.-Umbr. dialekte*, p. 46). Le *co-* devant voyelle du latin lui-même semble secondaire, à en juger par *comes*, *comitia* en face de *coīre*. Au surplus, *contīo* s'explique peut-être plus simplement par **com-itiō*, avec chute d'une voyelle amenée par la suite de trois brèves (voir Juret, *Manuel*, p. 270 et suiv.). Pour les exemples contraires, *cauerna*, *nouerca* se laissent difficilement écarter; plus difficilement encore *prōuincia*. On sait que les parfaits *lāuī*, *cāuī*, *fāuī* ne présentent pas de formes « contractes »; il est arbitraire, pour expliquer le fait, de supposer **lauuī*, **cauuī*, **fauuī*. Enfin, des exemples clairs comme *gaudēre*, *claudere* obligent M. Juret à admettre entre le *t* et le *d* latins une différence d'articulation qui aurait entraîné la différence de traitement du *u* précédent. La chose est invraisemblable et le texte sur lequel il s'appuie

n'autorise nullement une pareille conclusion : Marius Victorinus, dans les *Gramm. lat.* de Keil, VI, 33, 24, *d autem et t... linguae sublatione ac positione distinguuntur; nam cum summos atque imos coniunctim dentes suprema sui parte pulsauerit, d litteram exprimit. Quotiens autem sublimata partem qua superis dentibus est origo contigerit, t sonore uocis explicabit.* Il n'est question, dans ce passage, que d'une différence entre les points d'articulation, celui du *t* étant à la hauteur des alvéoles, celui du *d* au point de rencontre des dents. Il est clair que par *suprema sui parte* il faut entendre « la pointe de la langue », l'expression se rapportant aussi bien à l'articulation du *t* qu'à celle du *d*, exactement comme *lingua* est sujet de *contigerit* en même temps que de *pulsauerit;* traduire par « dos de la langue » est un non-sens.

Les faits refusent donc de se laisser interpréter phonétiquement. L'explication par l'analogie, admise plus généralement (voir en dernier lieu Meillet et Vendryes, *Traité de gramm. comp. des langues class.*, p. 259), se heurte également à de graves difficultés. On part de formes comme *dēlērunt*, *dēlēram*, *dēlēro*, etc., où la chute de *u* entre voyelles de même timbre est tenue pour phonétique. Mais, tout d'abord, il n'apparaît pas que le tout petit groupe de verbes en *-ēre*, *-ēuī*, *ētus*, ait joué un rôle dans la formation du parfait latin; le type normal de deuxième conjugaison, et qui s'étend largement, c'est celui de *moneō*, *-uī*, *-itus* (voir Meillet et Vendryes, *op. cit.*, p. 257 et suiv.). Il y a deux cas fort différents où l'on peut parler d'analogie : dans le premier, le seul où le terme soit tout à fait légitime, l'action analogique se manifeste par la création, d'après un système donné (de flexion ou de formation des mots), de formes nouvelles qui supplantent des formes aberrantes ou suppléent des formes inexistantes. Il ne peut être question ici d'une action de ce genre : le seul résultat qu'on en pourrait attendre serait la restauration de *dēlēuerunt*, etc. Le second cas est celui du parfait grec en κ : la langue, placée devant un problème embarrassant, se fonde pour le résoudre sur un petit fait de détail dont la fortune peut être énorme et sans proportion avec son importance primitive dans le système de la langue. Ici encore, le latin ne présente rien de pareil : *amāuistī*, *amāuerunt*, *nōuistī*, *nōuerunt*, etc., étaient des formes parfaitement claires et conformes à l'unique type flexionnel (dans l'hypothèse que nous examinons) du parfait latin; ce sont, au contraire, les formes résultant de cette

prétendue action analogique qui manquent de clarté, quelques-unes étant tout à fait obscures, comme *adiūrō* (Enn., chez Cic., *De Sen.*, I, 1), *dēuōrō* (Accius, *Trag. Praet.*, 15 R). On cherche en vain où pourrait être l'amorce d'un développement aussi singulier. Au surplus, le point de départ lui-même est loin d'être établi sûrement : il n'y a pas, en dehors des formes « contractes », d'exemple de la chute du *u* entre deux *e;* le groupe de *seuērus*, *asseuērāre* est un exemple irréprochable du contraire.

Une dernière difficulté est offerte par le parfait de la quatrième conjugaison. M. Sommer observe fort justement (*Krit. Erläuter.*, p. 169) que personne n'a expliqué pourquoi, alors qu'on a *amāram* en face de *amāueram*, il n'existe pas de **audīram* en face de *audīueram*. D'autre part, il repousse avec raison l'explication de *audierunt* par **audīuisont* > **audīisont* > *audierunt* que reproduit encore M. Ernout (*Morph. hist. du lat.*, p. 298) : il s'agit ici d'un autre type de formation, comme le montre clairement le parfait de *īre* où les formes en *u* sont sûrement secondaires (Sommer, *Hdb.*, p. 566 et suiv., et *Krit. Erl.*, p. 166 et suiv.). Or, on sait que la flexion normale du latin classique suit le paradigme : *audīuī*, *audīstī*, *audīuit*, *audīuimus*, *audīstis*, *audierunt*, *audieram*, *audierō*, *audierim*, *audīssem*, *audīsse*. La chose ne fait pas de doute, bien que dans un cas de ce genre la tradition ne soit pas absolument sûre dans tous les cas particuliers. Voici, d'après Neue-Wagener, l'état de choses pour Cicéron, au parfait de *audīre :*

audīuī : 100 fois ; *audiī* : néant
audīstī : 14 fois ; *audīuisti :* 1 fois
audīuit : 44 fois ; *audiit :* néant
audīuimus : 20 fois ; *audiimus :* néant
audīstis : 74 fois ; *audīuistis :* 1 fois
audierunt : 17 fois ; *audīuerunt :* 1 fois

Encore faut-il ajouter que *audīuistī* (*Brutus*, 71, 249) ne se lit que dans une partie des manuscrits, les autres ayant *audīstī;* que *audīuistis* (*Verr.*, II, 65, 158) est la leçon du seul *Cluniacensis* 498 et de sa copie le *Lagomarsinianus* 42, *audīuimus* celle des autres manuscrits. Dans ces conditions, l'hypothèse que *audīstī* est contracté de *audīuistī* ne s'impose pas ; il est également plausible de supposer que les formes *audīsti*, *audīstis* n'ont jamais eu de *u*, pas plus que *audierunt* et les formes correspondantes de *īre;* que *audīuī*, *audīuit*, *audīuimus* ont été formés secondairement, par ana-

logie, de la même façon que *īuī*, *petīuī*, *quaesīuī;* enfin, que *audī* *CIL*, III, 31 (autour de 71 ap. J.-Chr.), *mūnit*, *CIL*, III, 3201 (19-20 ap. J.-Chr.) représentent les formes primitives, exactement, comme *quaessī*, *CIL* V, 6842.

Il resterait maintenant à déterminer le point de départ de cette analogie; mais ceci soulève une autre question, celle de l'origine du parfait en *-uī*, qui demande à être examinée pour elle-même; le but de cet article n'est que de poser en termes clairs le problème des formes « contractes ». Or, si ce qui précède est juste, il en résulte qu'il y a lieu de séparer deux questions qu'on a malheureusement mêlées jusqu'ici : d'une part, le traitement du *u* intervocalique; de l'autre, le problème des formes « contractes » du parfait en *-uī*. Il y a une grave faute de méthode à utiliser des formes appartenant à un type flexionnel pour poser des règles phonétiques : il s'impose donc de réviser les doctrines actuelles sur le *u* intervocalique en faisant rigoureusement abstraction des formes « contractes » du parfait. C'est une faute non moins grave de s'appuyer sur des règles phonétiques mal établies pour expliquer le point de départ d'une formation morphologique : tant que le traitement du *u* intervocalique reste obscur, on doit s'interdire d'en faire usage en traitant le problème des formes « contractes ». Telles sont les règles de méthode que nous nous proposons d'appliquer dans une étude ultérieure où sera présenté un essai de solution du problème.

A. Burger.

V

QUELQUES TENDANCES ACTUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT DU LATIN

par G. Leprince

Professeur au lycée d'Orléans

« Ceux qui reprochaient naguère aux études étrangères quelques hésitations sur leur méthode oubliaient que les latinistes ont mis cinq cents ans et plus à découvrir la meilleure manière d'enseigner les cinq déclinaisons et les complications d'une syntaxe confuse, alors que nous datons d'un demi-siècle à peine. Nous avons joué à nos détracteurs le mauvais tour de faire vite et de faire

bien. Les rieurs, dont on ne saurait méconnaître la très légitime puissance dans notre pays, sont maintenant de notre côté. Et voici, par surcroît, que les latinistes, hommes graves, surpris et un peu confus de nos succès, se demandent si leur pédagogie n'a pas fait fausse route, et on les entend se dire l'un à l'autre : renonçons à nos formules périmées, adoptons les méthodes nouvelles, et antiquum documentum novo cedat ritui. » C'est en ces termes quelque peu ironiques, auxquels je ne vois à changer que confuse en précise ou excessivement précise, que s'exprimait M. Douady, inspecteur général, au banquet de l'Association des professeurs de langues vivantes (*Les langues modernes*, novembre-décembre 1924, p. 51). Ces paroles me reviennent en mémoire à propos de la méthode directe appliquée à l'enseignement du latin[1]. Il arrive aisément que des classes de langues vivantes faites selon la méthode directe enthousiasment des professeurs de langues mortes ; tel a été mon cas. Cet enthousiasme, toutefois, dispense-t-il de la pratique personnelle, initie-t-il aux difficultés de cette pratique, préserve-t-il des excès et des maladresses d'une connaissance toute théorique, confère-t-il la maîtrise qui permette d'adapter une méthode à un autre enseignement, de la modifier à bon escient? Conditions qu'il est bien rare de voir réalisées[2]! Si, d'ailleurs, les buts de ces deux enseignements restent pendant plusieurs années au moins différents — et comment le nier? — la confusion de méthodes sera-t-elle plus favorable à l'enseignement d'une langue morte aujourd'hui qu'elle ne l'a été autrefois à l'enseignement des langues vivantes? Et, d'autre part, les nouveaux adeptes de la méthode directe parmi les professeurs de langues anciennes ignorent-ils que les professeurs de langues vivantes distinguent entre ces langues elles-mêmes pour l'application de la méthode directe? « Il ne faut pas perdre de vue que l'enseignement de l'allemand, par exemple, et celui de l'anglais ne peuvent être parallèles. Ces langues offrent des difficultés d'ordres différents, qu'il faudra résoudre de façons différentes » (commentaires de M. Bouchez sur un rapport de M. Raphaël lus à la séance de la

1. J'ai été mis sur la voie de la plupart des réflexions qui suivent par des conversations avec un homme dont l'expérience égale le dévouement, et c'est beaucoup dire : M. Foucher, censeur au lycée d'Orléans, qui a enseigné à plusieurs reprises le latin et l'anglais.

2. Je ne sache pas que M. Lavault lui-même ait la responsabilité de l'application de sa méthode dans une sixième.

régionale de Nancy, sans rencontrer aucune contradiction : *Les langues modernes*, novembre-décembre 1925, p. 40). « M. Reyher fait observer, et tous les anglicisants présents approuvent, combien il apparaît nettement que le thème d'imitation peut être un excellent exercice pour l'allemand, tandis qu'en anglais il reste malgré tout pauvre et inférieur. On a voulu établir des épreuves identiques, alors qu'à ce point de vue il y a un manque complet de parallélisme entre les deux langues. En anglais, les difficultés résident dans l'étendue du vocabulaire et des tournures idiomatiques beaucoup plus que dans les règles grammaticales, d'où l'embarras que l'on éprouve à construire un véritable thème d'imitation qui ne soit pas trop facile ni trop ardu » (*Langues modernes*, mai 1924, p. 243). M. Pierre Legouis, chargé de cours de langue et littérature anglaises à la Faculté des lettres de Besançon, approuvé par M. Émile Legouis, professeur à la Faculté des lettres de Paris, dans sa réponse à l'enquête de la *Revue universitaire*, mai 1925, fonde une organisation des humanités modernes sur une différence de méthode entre l'enseignement de l'anglais et celui de l'allemand. Nos collègues de latin ignorent-ils qu'ils choisissent, pour adopter la méthode directe, le moment où elle se nuance et se tempère, où la méthode analytique de traduction trouve de nouveau droit de cité dans l'enseignement des langues vivantes? Un ministre, M. François-Albert, dans une des dernières réunions du Conseil supérieur de l'Instruction publique, a pu dire, sans soulever d'objections de la part des professeurs de langues vivantes : « Il est nécessaire que l'étude des langues modernes ne se borne pas à l'acquisition d'un vocabulaire plus ou moins étendu, mais que ces langues soient enseignées selon des méthodes équivalentes au point de vue de la formation de l'esprit à celles qui sont employées pour l'enseignement des langues anciennes » (*Bulletin de la France ancienne*, mars 1925, p. 7). La régionale de Lyon adopte la conclusion suivante (*Les langues modernes*, novembre-décembre 1924, p. 45) : « Dans les heures supplémentaires des classes de sixième, cinquième, quatrième, le cas échéant, le professeur s'efforcera particulièrement par l'étude de la phrase et de ses éléments — déclinaison, conjugaison, construction — d'exercer l'esprit de l'élève comme on le peut faire pour l'étude des éléments du latin. » « Devrions-nous, demande M. Varenne dans son rapport, essayer d'obtenir par une

version allemande ou anglaise le même effort que demande la version latine, avoir en vue le même résultat, pratiquer exactement la même gymnastique intellectuelle que celle à laquelle conduit le latin? A cette question je réponds résolument oui », dit M. Ruyssen, approuvé par la régionale de Poitiers (*Revue des langues modernes*, avril 1925, p. 190). Enfin, que mes collègues réfléchissent qu'il faudra inversement adapter le latin à la méthode directe, en recourant à un vocabulaire concret et jusqu'à un certain point moderne, dont le moins qu'on puisse dire c'est que l'élève ne le retrouvera pas plus tard dans les textes latins classiques. Compte-t-on sur ce travail lexicologique pour faire progresser les études même proprement latines?

*
* *

Autre innovation dans la méthode : on s'ingénie aujourd'hui à rechercher des procédés pédagogiques qui permettent à l'enfant d'apprendre vite et facilement. Peut-être exagère-t-on en ce sens; l'effort reste après tout nécessaire et souhaitable[1]. Si l'on comprend bien surtout ce qu'on trouve soi-même, si l'enseignement est surtout affaire d'interrogation, si dans certaines de nos classes d'une heure même la récitation des leçons reste la partie principale, si l'intuition enfin a sa place, inévitable d'ailleurs, dans tout enseignement comme dans toute opération intellectuelle, il faut bien interpréter et savoir adapter une certaine philosophie, salutaire en son temps, aujourd'hui encore de mode; il ne nous faut

1. Idée sur laquelle j'ai entendu revenir dans plusieurs réunions un homme de grande expérience : M. Jouvenet, aujourd'hui proviseur à Orléans. Sur la nécessité d'introduire de nouveau l'effort dans les études de langues vivantes, voir l'avis très net et fortement movité de M. Ruyssen, *Les langues modernes,* avril 1925, p. 191. Sur l'impossibilité de pratiquer d'une manière indépendante et absolue les théories relatives à l'éducation nouvelle, voir les observations pleines de finesse et de force de M. C. Chabot, le regretté professeur de la Faculté de Lyon (*Manuel général de l'instruction primaire*, 22 juillet 1922). Sur la méthode active, voir aussi des précisions et restrictions moins intéressantes de P.-H. Gay (*Ibid.*, 10 janvier 1925). Dans un domaine voisin, celui de l'enseignement des sciences à l'école primaire, M. G. Gourinat fait la constatation suivante : « Si l'expérience elle-même intéresse l'enfant, elle le distrait trop souvent et ne laisse pas grand'chose dans l'esprit » (*Manuel général*, 11 avril 1925, p. 603). Et dans la *Revue de l'École,* 8 novembre 1925, M. Drouard commence une chronique pédagogique et littéraire par ces mots : « L'un de mes derniers articles portait sur l'effort à exiger de l'écolier. Il aurait pu se résumer en cette parole de Gréard : « Après avoir fait disparaître « l'ennui de l'école, prenons garde d'en bannir l'effort. »

pas craindre de faire appel à la réflexion et au raisonnement. Il serait étrange que dans l'expression des idées et des sentiments, dans l'explication de ces expressions, dans la transmission de ces explications et de ces expressions, dans l'étude notamment d'une langue morte, dans une étude, comme on dit, désintéressée, c'est-à-dire faite essentiellement en vue du développement de l'intelligence, de la réflexion et du raisonnement, on ne recoure pas de préférence à la réflexion et à la raison. Le fond intellectuel du langage est indéniable, s'il est difficile à mesurer et à définir. C'est justement dans les explications portant sur les moyens de se faire comprendre d'autrui qu'il est permis le plus justement de parler de cette forme humainement universelle qu'est la raison, et de provoquer les pourquoi ; c'est ici le champ propre d'un rationalisme bien compris.

Mais, dira-t-on, de ce fatras philosophique les enfants n'ont que faire. Il ne s'agit évidemment pour personne de faire un cours de psychologie pas plus que de pédagogie aux enfants. Seulement, comme je l'ai prouvé par des chiffres, par la comparaison entre les horaires et les programmes secondaires et primaires, notre enseignement n'est pas essentiellement encyclopédique et scientifique ; il est surtout littéraire et critique[1]. Nous-mêmes, professeurs de grammaire, nous étudions la langue avec nos élèves pour les habituer à passer du particulier au général, du concret à l'abstrait, pour les habituer à trouver les rapports entre des personnes, des choses, des actions, etc., désignées par des mots, et c'est justement une définition acceptable de l'analyse ; j'ajouterai que c'est le devoir principal de ceux qui établissent les bases de l'enseignement désintéressé d'une langue, quitte pour eux à choisir les réalités, c'est-à-dire des textes simples et proportionnés à l'intelligence de leurs élèves. Notre enseignement n'est secondaire qu'à ce prix et il peut l'être facilement.

*
* *

Le problème est plus simple, nous dira-t-on peut-être maintenant. Si aujourd'hui on essaie de renouveler la méthode du latin, c'est que les résultats deviennent de plus en plus insuffisants : « Nous, professeurs de première, nous n'arrivons pas à faire lire

1. *Revue de l'Enseignement secondaire*, juin 1921.

à nos élèves des textes; s'ils savaient plus de mots, ils ânonneraient moins.... » Au fond, que demande-t-on? Qu'ils devinent et que le plus tôt possible ils bachotent? Mais point n'est besoin pour cela de nos lycées. Deux ans suffisent pour préparer un grand débutant aux épreuves de latin du baccalauréat. Oserons-nous parler, en pareil cas, de culture latine et secondaire? C'est le moment de rappeler le mot le plus profond qu'on ait prononcé sur l'enseignement du latin, mot si souvent répété qu'on n'en sait plus l'auteur : « Ce qui importe, ce n'est pas de savoir le latin, mais de l'avoir appris. » C'est le moment de se demander si ce qui arrête les grands élèves, ce n'est pas moins l'insuffisance du vocabulaire que l'habitude de tout chercher dans un gros dictionnaire et la peine à se reconnaître dans une période latine, c'est-à-dire le défaut de bonnes habitudes; ce qui les arrête aussi, c'est la lenteur avec laquelle les différentes interprétations d'une forme leur viennent à l'esprit, c'est-à-dire jusqu'à un certain point l'incertitude de leurs connaissances morphologiques. J'ai déjà dit à quels échecs on s'exposait en latin, si l'on insiste d'abord sur le vocabulaire. Je connais deux classes de troisième dans lesquelles le professeur a dû remplacer les leçons de texte par des leçons de grammaire, je connais une seconde dans laquelle le professeur a donné les conjugaisons régulières à réapprendre pour la composition de récitation de la fin du premier trimestre. Trouve-t-on cet ordre normal et veut-on s'en inspirer pour de nouvelles progressions?

D'après des plaintes que j'ai entendu formuler, d'après mes propres constatations, je me demande si nos élèves savent plus de latin à leur entrée en première qu'en sortant de quatrième. Cet insuccès tiendrait à un fait d'ordre général : aujourd'hui les possibilités de distractions physiques et sensuelles augmentent en même temps que diminue la bonne volonté de nos adolescents à se soumettre aux disciplines exigées par des études d'un accès difficile, d'une utilité non évidente. Il est aussi une raison particulière et simple : le latin tient, d'une année à l'autre, de moins en moins de place dans les horaires, retient de moins en moins l'attention et la considération de la jeunesse de nos lycées : si on compare le latin aux mathématiques dans les classes de troisième, seconde, première C — celle qui a le succès de meilleur aloi — on trouve successivement 6 heures et 3 heures, 4 heures et

4 heures et ½, 3 heures et 5 heures; à comparer le nombre d'heures de latin à l'horaire total dans les mêmes classes on fait une constatation analogue : 6 heures et 23 heures, 4 heures et 26 heures, 3 heures et 26 heures. Si les études latines baissent, c'est tout simplement aussi que d'une réforme de l'enseignement secondaire à l'autre on fait de moins en moins de latin : additionnez les horaires de troisième, seconde, première, vous trouverez pour le latin en 1890 : 5 + 5 + 4 = 14 heures, auxquelles il faut ajouter 14 heures de grec données par le même professeur, dans les mêmes classes de deux heures, et qui permettaient de revenir sur le latin avec fruit, voire d'étendre les classes et l'horaire de latin; en 1902 le latin se voit attribuer 6 + 4 + 3 = 13 heures; en 1923-1924 il ne dispose plus que de 4 + 4 + 4 = 12 heures, avec une diminution de près de la moitié pour la troisième, compensée peut-être par 3 heures de grec. Que conclure de cette déchéance?

Un professeur, en sixième, pas plus sans doute que dans une autre classe, ne peut rendre intelligent un bêta; cependant j'affirme qu'il peut apprendre à une classe comptant trente élèves au moins, et dont les deux tiers sont médiocres ou immédiatement au-dessus de rien, les déclinaisons et conjugaisons régulières et irrégulières et lui donner de bonnes habitudes, avec l'espoir que seront retenues les unes et les autres. On se plaint du manque d'attention des enfants — ils ne sauraient avoir de plus grand défaut intellectuel — : le professeur de sixième peut leur faire faire des exercices détaillés et les habituer à se poser à eux-mêmes des questions, toujours les mêmes ou presque, et à les résoudre; il fixe ainsi leur attention, il contrôle facilement leur travail, il leur donne les moyens de le contrôler eux-mêmes, il les oblige à fournir un travail effectif. Chez certains enfants, la sixième amène une transformation intellectuelle et morale si profonde que les parents s'en aperçoivent et s'en félicitent. Si donc la concurrence victorieuse des autres enseignements a diminué notre place dans le plan d'études et nous laisse un horaire à peine proportionné aux difficultés de notre enseignement, si notre tâche devient héroïque, elle n'est pas devenue impossible; nous n'avons pas à faire la part du feu, nous risquerions d'enlever au latin sa raison d'être et de le voir s'effondrer à jamais; nous ne devons à aucun prix, à aucun titre, nous contenter de connaissances approximatives et, peu s'en

faut, nulles pour la formation générale; nous ne devons, pas plus aujourd'hui qu'hier, renoncer à enseigner le latin selon sa discipline propre et proprement secondaire; nous ne devons pas nous renier nous-mêmes. Montrons-nous plus exigeants, au contraire. Dans certaines sphères supérieures, il semble qu'on veuille réagir en ce sens; telle est la portée qu'on peut donner à la remarque générale publiée en tête des programmes de 1923, relative au thème latin; c'est dans cette voie qu'il faut nous engager. Le véritable crime à commettre contre l'enseignement secondaire, ce n'est pas de supprimer le latin — à condition de le remplacer par un enseignement français équivalent — c'est au contraire de garder le latin, mais en enlevant à cet enseignement son caractère secondaire, ce qui est malheureusement possible et ce que peut faire craindre le succès de certaines méthodes nouvelles.

G. Leprince.

VI

LA NOMENCLATURE GRAMMATICALE

PREMIER RAPPORT

PAR A. Yon
Professeur en congé

Je me défends d'apporter ici une doctrine sur la nomenclature grammaticale. D'autres, plus autorisés que moi, diront leur mot à ce sujet dans la discussion qui va s'ouvrir. J'ai voulu seulement amorcer cette discussion et ce que je viens dire aujourd'hui n'a pas d'autre prétention.

Dans le dernier numéro de la *Revue des Études latines* (t. IV, 1926, p. 29-31), M. Marouzeau a donné des renseignements précis sur l'état actuel de la question. Je n'ai donc pas à y revenir. Mes préoccupations ont été d'abord d'ordre uniquement scolaire. Personne n'ignore et nul ne conteste l'intérêt qu'a l'enseignement élémentaire à se servir d'une nomenclature uniforme, facilement accessible à de jeunes intelligences et aussi dégagée que possible des distinctions artificielles et arbitraires. Une nomenclature grammaticale pour l'enseignement primaire et secondaire existe en France, instituée par l'arrêté ministériel du 25 juillet 1910.

Cet arrêté, qui s'applique à l'enseignement du français, a créé une situation de fait qu'il m'a semblé nécessaire de regarder de près.

Je me propose d'examiner ici :

1° Ce qu'est la nomenclature du 25 juillet 1910 ;

2° Quelles questions soulève son application au latin ;

3° Quelle doit être en face d'elle l'attitude de l'enseignement supérieur et de la science.

*
* *

I. — *Ce qu'est la nomenclature officielle.*

Je crois nécessaire, pour éclaircir le débat, de présenter d'abord les principaux documents.

CIRCULAIRE DU 28 SEPTEMBRE 1910
RELATIVE A LA NOUVELLE NOMENCLATURE GRAMMATICALE
(*Bulletin adm. I. P.*, 1910, p. 559 et suiv.).

La circulaire donne quelques extraits du rapport de M. Toutey au Conseil supérieur, dont il faut souligner surtout les deux passages suivants : « Nous nous sommes tenus à la seule grammaire française, estimant qu'en l'état actuel de la science internationale les besoins des autres langues ne sont pas exactement les mêmes et qu'il appartient aux professeurs de latin, de grec, d'allemand, d'anglais, etc..., d'ajouter au moment opportun ce qui leur paraît nécessaire. » Et plus loin : « Quand l'analyse servira à l'intelligence d'un texte, rien n'empêchera le professeur d'expliquer qu'il y a un complément direct ou indirect indiquant *l'objet* de l'action et des compléments de *circonstance* qui marquent le lieu, le temps, la manière, etc... »

Suit *l'arrêté du 25 juillet :*

Art. 1er. — Dans les examens et concours relevant du ministère de l'Instruction publique et correspondant à l'enseignement primaire jusqu'au brevet supérieur inclusivement, à l'enseignement secondaire des garçons et des jeunes filles jusqu'au baccalauréat ou au diplôme de fin d'études inclusivement, la nomenclature grammaticale dont la connaissance est exigible ne pourra pas dépasser les indications contenues dans le tableau ci-joint :

NOMENCLATURE GRAMMATICALE

Première partie. — *Les formes.*

Le nom.

Division des noms { noms propres.
noms communs (simples et composés).

Nombres des noms : singulier — pluriel.
Genres des noms : masculin — féminin.

L'article.

Division des articles
- 1° article défini.
- 2° article indéfini.
- 3° article partitif.

Le pronom.

Division des pronoms
- 1° personnels et réfléchis.
- 2° possessifs.
- 3° démonstratifs
- 4° relatifs.
- 5° interrogatifs.
- 6° indéfinis.

Personnes et nombres des pronoms : singulier — pluriel.
Genres des pronoms : masculin — féminin — neutre.
Cas des pronoms : cas sujet — cas complément.

N. B. — On entend par *cas* les formes que prennent certains pronoms selon qu'ils sont sujets ou compléments.

L'adjectif.

Nombres : singulier — pluriel.
Genres : masculin — féminin.

Division des adjectifs
- 1° adjectifs qualificatifs (simples et composés)
  - comparatif d'égalité.
  - comparatif de supériorité.
  - comparatif d'infériorité.
  - superlatif relatif.
  - superlatif absolu.
- 2° adjectifs numéraux
  - ordinaux.
  - cardinaux.
- 3° adjectifs possessifs.
- 4° adjectifs démonstratifs.
- 5° adjectifs interrogatifs.
- 6° adjectifs indéfinis.

Le verbe.

Verbes et locutions verbales.
Nombres et personnes.

Éléments du verbe
- 1° radical.
- 2° terminaison.

Verbes auxiliaires : avoir — être, etc.

Formes du verbe
- 1° active.
- 2° passive.
- 3° pronominale.

Modes du verbe
- modes personnels
  - 1° indicatif.
  - 2° conditionnel.
  - 3° impératif.
  - 4° subjonctif.
- modes impersonnels
  - infinitif.
  - participe.

Temps du verbe
- *le présent.*
- *le passé*
  - imparfait.
  - passé simple — passé composé.
  - passé antérieur.
  - plus-que-parfait.
- *le futur*
  - futur simple.
  - futur antérieur.

Verbes impersonnels.

La conjugaison.

Les verbes de forme active sont rangés en trois groupes :

1° Verbes du type *aimer :* présent en *e*.

2° Verbes du type *finir*
- présent en *is*.
- participe en *issant*.

3° Tous les autres verbes.

Mots invariables.

1° Adverbes et locutions adverbiales.

2° Prépositions et locutions prépositives.

3° Conjonctions et locutions conjonctives
- conjonctions de coordination.
- conjonctions de subordination.

4° Interjections.

Deuxième partie. — *La syntaxe.*

La proposition.

Termes de la proposition
- sujet.
- verbe.
- attribut.
- complément.

Emplois du nom
- sujet.
- apposition.
- attribut.
- complément.

Emplois de l'adjectif
- épithète.
- attribut.

Les compléments.

Presque tous les mots peuvent avoir des compléments. Il y a :

1° Des compléments du nom.

2° Des compléments de l'adjectif.

3° Des compléments du verbe : compléments direct et indirect.

Division des propositions.

1° Propositions indépendantes.

2° Propositions principales.

3° Propositions subordonnées.

N. B. — Les propositions principales ou subordonnées peuvent être coordonnées.

Les propositions peuvent avoir des fonctions analogues aux fonctions des noms. Elles peuvent être :
- proposition sujet.
- proposition apposition.
- proposition attribut.
- proposition complément.

Voici maintenant la note du 21 mars 1911, destinée à éclaircir certains points de détail :

Note du 21 mars 1911
relative a la nouvelle nomenclature grammaticale
(*Revue pédagogique*, 1911, t. I, p. 378-379).

L'administration supérieure a été consultée à plusieurs reprises sur la portée et l'application de la nouvelle nomenclature grammaticale. Toute incertitude doit cependant disparaître, si l'on rapproche les données de la nomenclature des éclaircissements et directions contenus dans la circulaire qui précède cette nomenclature.

La nouvelle nomenclature ne contient, en effet, que des termes servant à désigner des *formes* et des *fonctions*. Elle ne contient pas, et cela à dessein, d'appellations de sens. C'est ainsi que les mots « complément direct » et « complément indirect », sur l'usage desquels on paraît hésiter, ne désignent plus comme précédemment des *espèces différentes de compléments*, mais de simples *formes de compléments*. Par complément direct il faut entendre le complément construit sans préposition, par complément indirect il faut entendre le complément construit avec préposition.

Cette distinction de forme a son utilité dans certains cas, par exemple dans l'étude du passif, mais elle n'implique nullement une distinction de sens. Dans les phrases : « il aime son père », « il nuit à son père », les deux compléments sont l'un direct, l'autre indirect de forme, mais ils

ont tous deux le même sens, ils expriment *l'objet de l'action* d'aimer ou de nuire.

Ainsi les appellations de forme sont seules obligatoires; les appellations de sens sont laissées à la liberté des professeurs. Ce qui importe, c'est *que l'on pratique*, autant que possible, la distinction *du sens et de la forme :* cette pratique est de toute nécessité pour enseigner la grammaire d'après les textes.

Au sujet des appellations de sens, la circulaire est formelle : elle recommande l'usage des termes exacts du langage courant; elle recommande aussi de n'employer qu'*un seul terme* pour désigner *un seul fait grammatical.* Il s'ensuit que pour désigner les sens des verbes on ne saurait employer les mots « actif » et « neutre », puisque dans la nomenclature « actif » est le nom d'une forme de verbe, et « neutre » le nom d'un genre. Il y a donc lieu de recourir aux termes *transitif* et *intransitif* qui sont d'un usage courant dans les livres de grammaire et qu'exige l'adoption du terme *complément d'objet,* mentionné dans la circulaire.

Enfin, les instructions du 2 septembre 1925 relatives à l'application des programmes de l'enseignement secondaire dans les lycées et collèges contiennent dans les instructions concernant le français, p. 20 et suiv., les indications que voici :

Instructions du 2 septembre 1925
relatives a l'application des programmes de l'enseignement secondaire dans les lycées et collèges

Relativement aux termes techniques qui sont employés dans l'enseignement de la grammaire, diverses précautions sont à rappeler, qui ont pour objet d'écarter toute complication superflue.

La première se rapporte à l'emploi de la nomenclature fixée par l'arrêté du 25 juillet 1910. Éclaircie et complétée par la circulaire du 28 septembre 1910 et la note du 21 mars 1911, elle a le double avantage d'être très simple et d'établir à tous les degrés de l'enseignement, depuis les classes primaires jusqu'au baccalauréat, l'unité du vocabulaire grammatical. C'est à un but analogue que tendait la circulaire du 23 juin 1899 sur les livres scolaires, lorsqu'elle demandait aux professeurs d'un même établissement de se concerter en vue de l'adoption d'une même grammaire qui, plus ou moins développée, resterait en usage dans toute la suite des classes.

Ces prescriptions peuvent, à la vérité, souffrir quelques atténuations : on ne se refusera pas à recommander dans les classes supérieures tel bon livre qui n'aura été fait que pour elles. D'autre part, l'expérience

a pu faire sentir la nécessité de certaines additions à la nomenclature officielle; la circulaire et la note qui complètent l'arrêté semblent elles-mêmes en prévoir ou en autoriser quelques-unes. L'introduction et l'usage d'un terme qui ne figure pas dans la nomenclature ne sont donc pas absolument proscrits : il n'y a pas très longtemps, par exemple, que le terme *gérondif*, employé par nos anciens grammairiens dans un sens moins exactement fixé, a reparu dans les ouvrages scolaires pour désigner une forme en *ant*, invariable comme le participe présent, et que l'on en distingue cependant. A la bonne heure, car la distinction est légitime, mais à la condition que pour désigner le même fait tous les professeurs de la maison chargés de l'enseignement du français veuillent bien employer le même mot.

C'est une cause de trouble encore que la confusion qui s'établit parfois entre les désignations relatives à la *forme* et celles qui se rapportent au *sens*, entre la notion de l'*actif* et celle du *transitif*, du *pronominal* et du *réfléchi*, du complément *d'objet* et du complément *direct*, ou du complément de *circonstance* et du complément *indirect :* sur ce dernier point surtout, il peut être, suivant l'âge ou la portée de l'esprit des élèves, plus opportun d'insister sur l'une ou l'autre de ces deux catégories de la *forme* ou du *sens*, mais il serait périlleux de ne pas les distinguer et d'opposer, par exemple, le complément indirect au complément d'objet et le complément de circonstance au complément direct.

Voilà donc la situation actuelle. J'ai déjà dit que je n'avais pas à juger cette nomenclature. Mais, à considérer les choses objectivement, je me contenterai de remarquer que, telle quelle, elle a le mérite considérable d'exister. Elle est entrée dans la pratique de l'enseignement, non quelquefois sans difficultés et sans heurts : elle y est néanmoins installée. On ne saurait donc y toucher qu'avec la plus extrême prudence, sous peine de remettre tout en question. Elle laisse d'ailleurs une large place aux précisions et aux innovations que l'on jugerait nécessaires. Mais cette qualité n'est-elle pas, dans une certaine mesure, un défaut, surtout en ce qui concerne le latin, où il semble bien que pour tous les points qu'elle laisse dans l'ombre nous voyons régner une certaine anarchie, à laquelle précisément le but de toute nomenclature officielle est de remédier.

*
* *

II. — *Application de la nomenclature au latin.*

Il y a d'abord deux questions préalables à poser :

1° Est-il nécessaire d'instituer, dans l'enseignement du latin comme dans celui du français, une nomenclature uniforme?

2° Cette nomenclature sera-t-elle celle qui est déjà officielle pour le français?

Je ne crois pas que l'une ou l'autre de ces questions soulève une grande discussion. La réponse à y faire est d'ailleurs implicitement contenue dans les instructions ministérielles. Il ne faut pas que les élèves, en changeant de professeur, aient à changer aussi de vocabulaire. Il ne faut pas non plus leur imposer de parler un langage différent en passant de la classe de latin à celle de français, surtout aujourd'hui où ils se trouvent mélangés dans cette dernière classe à des élèves qui ne font pas de latin. En fait, les auteurs de manuels nouveaux n'ont pas manqué d'appliquer au latin la nomenclature déjà en usage pour le français. C'est donc leur effort que nous avons à examiner en nous demandant :

1° Quelles difficultés peut présenter dans certains cas l'application au latin de dénominations en usage pour le français;

2° Dans quelle mesure il y a lieu de compléter la nomenclature officielle en ce qui concerne spécialement le latin.

Sur ces deux points je serai bref, la discussion qui va s'ouvrir devant permettre à chacun d'apporter ses observations et ses desiderata sur ce sujet. Je ne retiendrai donc que l'essentiel.

Il me semble que la principale difficulté à laquelle on s'est heurté d'abord est la grande complexité que l'emploi des cas donne en latin à l'étude des compléments. La distinction fondamentale établie par la circulaire du 21 mars 1911 entre la forme et le sens entraîne un certain nombre de conséquences inévitables. Ayant établi que dans la phrase : « il nuit à son père », le verbe nuire est transitif, puisqu'il a un objet, et que son complément est indirect, puisqu'il est précédé d'une préposition, nous sommes obligés de dire parallèlement que dans « noceo patri » le verbe « noceo » est transitif et que « patri » est un complément d'objet indirect, étant au datif. Or, ce n'est pas la doctrine à laquelle nous avons été d'abord habitués. Il en sera de même des explications à donner des compléments au génitif après certains verbes, de la règle du double accusatif après les verbes du type « doceo », de la construction spéciale des verbes du type « poenitet », etc... Dans tous ces cas, il semble que les appellations de forme ne sont plus suffisantes et qu'il faut bien recourir aux appellations de sens. Mais ce sont ces dernières qui ont été volontairement exclues de la nomenclature officielle, et ce sont précisément celles qui, par la complexité des rapports qu'elles expriment, ont le plus besoin

d'être précisées, et, par conséquent, soumises à une nomenclature uniforme ; on l'a bien vu quand il a fallu, en grammaire française, parler du complément d'attribution et du complément des verbes passifs, qui ne sont tout de même pas des compléments circonstanciels ordinaires.

Il en va de même si nous passons à la syntaxe des propositions subordonnées dont l'étude a une si grande importance en latin ; il suffit d'ouvrir au hasard plusieurs manuels pour se rendre compte combien la nécessité d'une nomenclature uniforme est ici évidente. Si l'on s'entend encore à peu près sur les propositions de cause ou de condition, que n'a-t-on pas proposé pour désigner les propositions finales ou concessives? « Au sujet des appellations de sens, dit la note du 21 mars 1911, la circulaire est formelle; elle recommande l'usage des termes exacts du langage courant; elle recommande aussi de n'employer qu'*un seul terme* pour désigner un seul fait grammatical. » C'est évident, mais l'emploi d'un seul terme ne nécessite-t-il pas une entente préalable, et pourra-t-on en faire le choix sans tenir compte à la fois de la forme et du sens qui, qu'on le veuille ou non, se pénètrent constamment.

Ce ne sont là que des aperçus très succincts. Je crois néanmoins en avoir assez dit pour montrer qu'il y a un travail d'élaboration à faire. Il est déjà facilité en partie par les essais dus à de nombreuses initiatives individuelles. Il peut très bien avoir pour base la nomenclature officielle de 1910. Mais il ne saurait se faire sans y joindre des préoccupations d'un ordre plus élevé que la simple pédagogie des écoles primaires et des lycées. S'il y a lieu de revoir certaines notions, cela ne saurait être fait sans partir d'un point de vue scientifique, et c'est ici que, précisément, l'enseignement supérieur doit avoir à jouer son rôle. Nous voudrions montrer, en effet, qu'il n'a pas tout à fait le droit de rester étranger à ces querelles.

*
* *

III. — *Quelle doit être l'attitude de l'enseignement supérieur et de la science en face de la nomenclature grammaticale?*

Il est certain qu'à la Faculté l'expression de nomenclature officielle n'a plus de sens. Il n'appartient pas plus à l'administration de réformer la terminologie scientifique qu'il ne lui appartient de donner ses directions à la science. Aussi n'est-ce pas ainsi que la question se pose.

Mais, d'abord, n'y a-t-il pas un inconvénient grave à ce que l'enseignement supérieur ne tienne aucun compte de ce qui se fait au-dessous de lui. On peut exiger d'un étudiant de la Faculté qu'il ne soit pas la dupe des mots et qu'il sache voir par lui-même, sous ce qu'il y a d'arbitraire et de conventionnel dans les expressions que l'on emploie, la complexité vivante des faits. Il fera donc de lui-même et sans peine les transpositions nécessaires. Sommes-nous assurés que ces transpositions se feront toujours sans erreur? Je n'en veux pour preuve que l'hésitation des candidats à l'agrégation, lorsqu'ils doivent devant leur jury appeler verbe intransitif, ou même transitif indirect, ce qui est ailleurs verbe neutre, et complément d'objet ce qui est ailleurs complément direct. Rien qu'à ce point de vue très spécial il y aurait intérêt à parler partout la même langue.

Je prévois tout de suite deux objections :

D'abord, c'est à l'enseignement qu'il appartient de se conformer aux données de la science, non à la science de se plier aux nécessités de l'enseignement. Personne ne le contestera. Mais peut-être ici n'est-il pas déplacé d'indiquer que la science elle-même aurait besoin de procéder à une vérification de son vocabulaire, s'il est vrai que des définitions bien faites sont à la base de toute science. Il y a là une tâche qui mérite de retenir l'attention des sociétés savantes. Bien des notions sont à préciser, bien des termes sont à réformer. Il est aussi nécessaire de s'entendre sur ce point qu'il l'a été pour les physiciens d'adopter des définitions et des unités de mesure universelles, ou dans un autre ordre d'idées qu'il l'a été pour les photographes d'adopter des types de formats de plaques ou une notation pour l'ouverture des diaphragmes.

Je dépasse ici les limites de cet exposé, mais il me semble que cette idée est l'aboutissement logique de tout ce qui vient d'être dit.

Ce vocabulaire scientifique une fois réformé et précisé, l'enseignement pourra-t-il l'utiliser? Sans doute, pourvu qu'on veuille bien tenir compte de ses besoins et ne pas bouleverser d'un seul coup ce qui a été fait.

Est-ce à dire qu'il y a deux grammaires, celle des classes et celle de la science? ou plutôt qu'il y a la grammaire, attardée à je ne sais quelle logique surannée, et la science, qui voit dans la logique du langage quelque chose de différent de la logique de l'esprit, à laquelle on ne saurait la ramener sans la déformer. Mais

tout l'effort de ces dernières années tend précisément à introduire dans notre grammaire des classes le plus possible de réalité vivante, à briser les vieux moules traditionnels qui l'enserraient trop étroitement et les formules toutes faites qui s'enseignaient comme des dogmes. Il n'en reste pas moins qu'il y a un minimum de désignations sur lesquelles il est bon de se mettre d'accord si l'on veut s'entendre et savoir de quoi l'on parle. Est-il donc si difficile de réaliser au moins cet accord minimum? Je ne le crois pas, et je dirai volontiers comme les philosophes qu'il n'y a pas là une différence de nature, mais de degré, et que la grammaire qui s'enseigne dans les classes ne doit pas être différente de la science du langage, compte tenu des systématisations et des simplifications qu'imposeront toujours, quoi qu'on fasse, les nécessités de la pédagogie.

En résumé, l'arrêté du 25 juillet 1910 est un effort intéressant pour unifier la nomenclature grammaticale, et on ne saurait trop louer l'administration de l'avoir tenté. Il doit être continué et complété, mais il ne peut l'être sans un travail préalable des sociétés savantes intéressées. Ainsi, sans doute, la tâche sera complète, et nous aurons fini par où on aurait dû commencer.

A. Yon.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages récemment parus qui ont une portée générale, qui intéressent une discipline, un genre, une doctrine, une méthode, en réservant aux périodiques spécialisés la critique des ouvrages de détail ou de sujet limité. Les auteurs et éditeurs sont priés d'adresser les ouvrages susceptibles d'être annoncés, et éventuellement les notices qui s'y rapportent, au rédacteur en chef de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

J. B. Hofmann, *Lateinische Umgangssprache* (Indogermanische Bibliothek, hrsg. von H. Hirt et W. Streitberg, I, 17). Heidelberg, Winter, 1926, xvi & 184 pages.

Il faut bien prendre garde au titre de ce livre, qui n'annonce pas une étude sur ce que nous sommes habitués à appeler un peu à la légère « le latin vulgaire ». Le temps n'est plus où, pour étudier les divers aspects du latin, on se croyait obligé d'abord de les cataloguer et de leur attribuer des appellations exclusives : « sermo cotidianus, vulgaris, plebeius, rusticus... L'abus de ces spécialisations, la hâte de définir par avance ce qu'on voulait observer, la difficulté de trouver assez de réalités linguistiques pour remplir les cadres préalablement établis avaient conduit, on le sait, voici un quart de siècle, à une sorte de faillite des études du latin vulgaire; M. K. von Ettmayer écrivait encore en 1916 dans son *Vulgärlatein :* « C'est à peine si nous avons avancé d'un pas la solution théorique du problème. »

On a peu à peu repris la question avec une méthode différente, en tirant parti surtout des études de non-latinistes, ou du moins de non-spécialistes du latin. Il est curieux, par exemple, de voir à quel point l'étude de M. Hofmann est pénétrée des idées et des méthodes de M. Ch. Bally. Trop peut-être, du moins en principe. Car M. Hofmann a l'air, dans son Introduction, de vouloir ramener toute l'étude de la langue, comme l'étude du style, à la détermination du degré d'affectivité de l'énoncé. Le rôle de l'affectif dans la caractérisation du langage est, comme l'a abondamment montré M. Bally, essentiel, dominant; il n'est pas exclusif. En particulier, toute une catégorie de faits auxquels M. Hofmann ne fait qu'une brève allusion dans sa préface, mais qui tiennent une grande place dans ses relevés, trouvent leur explication dans une considération d'un tout autre ordre, celle des circonstances qui accompagnent l'énoncé. Il

n'y a pas toujours lieu de distinguer entre procédés vulgaires et procédés littéraires; c'est M. Bally encore qui a indiqué que parfois les uns et les autres dérivent d'un même état d'esprit et révèlent des dispositions assez semblables (*Le langage et la vie*, p. 46). Mais on peut toujours, avec profit, interpréter et classer les procédés d'après les besoins d'expression d'un sujet donné, parlant ou écrivant; on verra alors souvent se rejoindre la prose littéraire, celle de l'éloquence, avec la langue de la conversation; on verra le style dramatique toucher au dialogue de tous les jours, la grande poésie même voisiner avec la langue vulgaire. Interjection, interrogation oratoire, apostrophe, suspension, hyperbole..., sont-ce là procédés savants ou procédés vulgaires? On ne sait plus, tant chacun les tire à soi suivant la démonstration qu'il veut faire. Procédé vulgaire ou procédé savant que la métaphore? Cicéron observe déjà qu'elle caractérise la langue du peuple comme celle de la haute poésie. Que l'ellipse? Elle est également fréquente chez Virgile et chez Plaute. Que la composition? Les esclaves de la comédie fabriquent plus de mots composés qu'Ennius. Le classement des procédés doit se faire non pas selon les genres et selon les styles, mais selon les intentions et les circonstances. Le mérite du livre de M. Hofmann est d'avoir adopté un bon principe de classement; l'objection qu'il soulève est que, dans les cadres établis, il eût pu faire entrer bien d'autres faits que ceux qui appartiennent à la « Umgangssprache », et, de ce fait, son titre, qui nous apparaissait d'abord assez compréhensif, se révèle encore peut-être trop étroit.

Dans la dernière partie de son Introduction, l'auteur mentionne rapidement une considération qui peut être de la plus grande importance pour caractériser la langue non littéraire; c'est le principe de l' « économie d'expression », qui fait que le sujet parlant se dispense de traduire tout ce qui, dans les circonstances où il parle, est supposé connu, ce qui est le fond commun de sa pensée et de celle de l'interlocuteur, ce qui résulte de la mise en scène et qui réprésente l' « état de la question ». Le sujet parlant prend son point de départ beaucoup plus loin que l'écrivain, qui a besoin de mise au point, de préparation; celui qui parle épie à chaque moment de l'énoncé le point de compréhension où en est son interlocuteur; de là des abréviations, raccourcis, sous-entendus, appels au connu, expressions par allusion; de là aussi des recherches, renouvellements d'expressions destinés à éviter le banal, le rebattu... M. Hofmann, après avoir justement signalé le rôle de l'interlocuteur dans l'expression de la pensée, n'en a peut-être pas tiré dans la suite de l'exposé tout le parti qu'il convenait.

Il y a un dernier point sur lequel j'aurais aimé voir M. Hofmann formuler une doctrine avec quelque précision. Les innombrables exemples qui illustrent son exposé nous présentent une langue en somme extrêmement disparate, et qui va de la plus complète banalité à l'originalité la

plus marquée. Il y a là deux aspects opposés, quoique également caractéristiques de la langue populaire, qu'il valait la peine de distinguer et d'expliquer. La confusion entre « vulgaire » et « commun » est une de celles qui ont le plus faussé l'étude du latin parlé. Pour la dissiper, il convient de faire appel dans une large mesure aux conditions de la vie en société : milieu, relations, circonstances, habitudes professionnelles... Un des résultats de cette analyse serait d'amener une fois de plus à modifier la ligne de démarcation qu'on trace d'ordinaire entre langue savante et langue vulgaire et de faire apparaître des distinctions plus essentielles peut-être, et qui expliqueraient mieux certains caractères communs à l'une et à l'autre.

M. Hofmann s'est inspiré, disais-je, des idées et des doctrines de M. Ch. Bally. Il se trouve que justement M. Bally vient de résumer en un volume quelques-unes de ses études de stylistique les plus importantes sous le titre :

Ch. Bally, *Le langage et la vie*. Paris, Payot, 1926, 237 pages. 20 fr.

C'est un plaisir sans pareil que de suivre, à travers les dédales de l'analyse linguistique, un guide aussi perspicace, aussi original, aussi sûr de sa pensée et maître de son expression. On a le sentiment qu'aucune subtilité, aucune obscurité ne saurait résister à l'analyse pénétrante de l'auteur, qu'aucune forme, aucune apparence ne saurait dissimuler à ses yeux la réalité linguistique ou psychologique, tantôt évidente et convaincante dès l'abord, tantôt imprévue et paradoxale[1]. Si l'on pouvait faire un reproche à M. Bally, c'est d'être doué d'une faculté d'abstraction à désespérer parfois son lecteur; plus d'une page demande à être relue et étudiée à loisir; il faut souvent une véritable contention d'esprit pour s'assimiler des distinctions dont la subtilité semble n'avoir rien coûté à l'auteur; ainsi, quand il définit *style* et *stylistique* (p. 111), *indice* et *signe* (p. 110), *procédé* et *procès* (p. 109), *langue*, *langage* et *parole* (passim).

La partie essentielle de l'ouvrage est le chapitre qui reproduit, avec des modifications, le petit livre paru antérieurement sous le titre « Le langage et la vie », et, au point de vue du latin, les pages essentielles sont peut-être celles qui sont consacrées à « Deux conceptions de la linguistique » (p. 97 et suiv.).

On sait quelle conception originale s'est faite de la stylistique M. Bally : « Pour moi, la tâche de la stylistique consiste à rechercher quels sont les types expressifs qui, dans une période donnée, servent à rendre les mouvements de la pensée et du sentiment des sujets parlants, et à étudier les effets produits spontanément chez les sujets entendants par l'em-

1. J'en donnerai pour preuve nouvelle le récent article de l'auteur dans la *Festschrift* L. Gauchat, sur *L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarité dans les langues indo-européennes.*

ploi de ces types » (p. 108). « Il y a une stylistique comparative qui, en étudiant les caractères généraux d'une langue, enseigne à reconstituer l'organisme de cette langue, sa structure, sa charpente, sa grammaire au sens large du mot, et une stylistique interne, qui cherche à fixer les rapports établis entre la parole et la pensée chez le sujet parlant ou entendant, qui étudie la langue dans ses rapports avec la vie réelle, et de telle façon que la pensée qu'elle y trouve exprimée est presque toujours affective de quelque manière » (p. 110-111). Quiconque est familier avec les idées de M. Bally aura relevé dans ces définitions les termes essentiels : « types expressifs, vie, pensée affective », et dégagera l'idée fondamentale de la doctrine, qui reparaît p. 181 : « Tel est le mécanisme de l'*expressivité* linguistique...; c'est l'étude de cette partie du système linguistique que j'ai proposé d'appeler stylistique ». On s'est plus d'une fois inquiété de voir M. Bally restreindre (ou élargir) ainsi le sens du mot, et ramener l'étude du style à être essentiellement une enquête sur l'affectivité. La critique prévue fournit à l'auteur l'occasion d'une précision à laquelle il convient de donner toute sa portée : « Je n'ai jamais prétendu que le langage affectif existât indépendamment du langage intellectuel, et que la stylistique étudiât le premier à l'exclusion du second; elle les étudie tous deux dans leurs rapports réciproques et examine dans quelle proportion ils s'allient pour composer tel ou tel type d'expression » (p. 114). A la bonne heure! et voilà des précisions de nature à prévenir bien des malentendus. D'autant plus que M. Bally profite de l'occasion pour donner toute l'extension possible à sa définition de la stylistique qui, en théorie du moins, « doit faire la part égale à la phonétique, au vocabulaire et à la grammaire ». Il y a une valeur expressive des sons, indépendante de la nature des mots qu'ils servent à former; il y a une expressivité des mots, presque indépendante de leur sens (et M. Bally rejette avec raison cette idée que les mots doivent toujours avoir un sens fondamental); il y a une expressivité syntaxique, du fait que l'identification du signe avec une valeur unique n'est possible que par une espèce d'abstraction historique. Toutes ces idées, fondées surtout par l'observation du français actuel, cadrent tellement avec celles que m'a suggérées l'étude du latin et dont j'ai fait depuis deux ans l'objet de l'un de mes cours, que j'aurais mauvaise grâce à les approuver avec trop de complaisance.

On se doute de ce qu'une méthode comme celle de M. Bally fait gagner à quiconque voit dans une langue l'expression de la vie plutôt qu'une construction de l'intelligence, et interroge les textes plus que les grammaires. Il se dégage des conceptions de M. Bally une vision plus nette et plus juste de ce qu'est la langue, de ce que sont ses rapports avec la vie, la pensée et le sentiment exprimés par les œuvres. « Une source intarissable d'idées fausses découle, par exemple, de la confusion perpétuelle

entre un idiome et les œuvres littéraires dont il est le véhicule. On ne cesse de répéter que le latin est une langue éminemment logique; les arguments linguistiques de cette thèse sont plus que contestables; il s'agit d'un déplacement de la perspective ; on reporte sur la langue l'impression dominante que nous laissent un grand nombre de classiques latins » (p. 90). Qu'on me permette d'en rester sur cette citation, qui a de quoi faire honnir M. Bally par plus d'un latiniste; elle touche à un point de science, mais aussi à un point de méthode si essentiel que j'espère rencontrer prochainement l'occasion d'en reprendre l'examen.

J. Marouzeau.

Paul Rumpf, *L'étude de la latinité médiévale*; thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg. Tiré à part de l'*Archivum Romanicum*, t. IX. Genève, 1925, in-8°, 78 pages.

Le mot de *latinité*, employé par M. Rumpf dans son titre, est, selon l'usage français, une impropriété : M. Rumpf ne veut pas parler des caractères de la langue latine au moyen âge, comme l'indiquerait normalement ce mot, mais, d'une façon beaucoup plus large, de la langue et surtout de la littérature latines à cette époque. Son travail porte sur les modes divers dont a été conçue et pratiquée jusqu'ici l'étude de la littérature latine médiévale et sur le rôle qu'il convient désormais de lui attribuer. A cet important sujet il s'est préparé par une lecture abondante, qui lui a permis, notamment dans les pages 9 à 33 (et quelques réserves qu'appellent ses interprétations), de rassembler un certain nombre de textes intéressants pour l'histoire des études relatives aux lettres latines et françaises du moyen âge. Mais son information étendue ne paraît pas avoir été dominée par une pensée suffisamment ferme. On eût accueilli avec plaisir un exposé historique d'où se seraient ensuite dégagées telles ou telles idées doctrinales. En réalité, M. Rumpf s'est fait, dès le début, le prisonnier de certaines autorités. Son livre, bien qu'au fond il soit quelque chose de plus, se présente comme une étude des idées de M. Paul Lehmann sur la philologie « médiolatine ». Point de vue trop étroit, d'autant, — et c'est plus grave, — que les idées de M. Rumpf lui-même en ont été faussées.

Car ce n'est pas seulement des théories de M. Paul Lehmann que M. Rumpf a l'esprit occupé : c'est des travaux de toute l'école allemande, représentée, avant M. Lehmann, par L. Traube, W. Meyer et P. de Winterfeld. Quand M. Rumpf parle des médiolatinistes, on a bien l'impression que c'est surtout de ces savants qu'il veut parler. Or, ayant défini leur position (p. 33-41), il s'applique ensuite à montrer comment l'étude de la littérature latine médiévale a conduit, depuis vingt-cinq années environ, à des vues toutes nouvelles sur la littérature française du moyen âge. Les pages qu'il consacre à ce sujet représentent une information

généralement bonne[1]. Mais comment laisser penser que ce renouvellement ait pu avoir son origine dans les travaux de l'école allemande? M. Paul Lehmann a publié en 1922, en l'accompagnant d'un recueil de textes, un volume intitulé *Die Parodie im Mittelalter* : rien n'y dénote la connaissance de la place énorme que tient la parodie dans la littérature en langue vulgaire. Les mérites de M. Lehmann n'en sont pas diminués et ses travaux n'en demeurent pas moins excellents; mais c'est donner une fausse idée des choses que de paraître lui attribuer, à lui ou à ses prédécesseurs, un rôle qu'ils n'ont point eu. Les vrais précurseurs de l'idée sont en France : qu'on lise seulement la page d'Eugène de Certain publiée en 1855, dont M. Rumpf a reproduit une partie en sa page 43.

Voilà pour l'histoire. Quant à la doctrine, M. Rumpf écrit dans sa conclusion : « L'étude littéraire du moyen âge s'inspirait jusqu'à hier d'un principe aujourd'hui condamné, celui des origines nationales. Il en faut un autre. Les médiolatinistes nous en fournissent un, celui de la continuité du latin. Nous le croyons juste. » Le groupe des médiolatinistes auquel pense M. Rumpf fournit, en effet, ce principe de la continuité et le fournit à l'exclusion de tout autre. C'est une insuffisance que M. Rumpf leur passe bien à tort. Il y a autant d'erreur à s'en tenir uniquement à ce principe qu'au principe des origines nationales. Il est entendu que l'Europe du moyen âge a présenté une remarquable unité spirituelle et que les nations communiquaient alors entre elles avec une étonnante facilité. Il est entendu que la littérature latine, ancienne et médiévale, jette sur les littératures médiévales en langue vulgaire de lumineuses clartés. Encore faut-il étudier, dans la littérature latine elle-même, les germes de cette évolution qui devait finalement la noyer en une pluralité de littératures nationales. Et ceux-là mêmes qui ont tant fait en ces derniers temps pour le renouvellement de notre histoire littéraire du moyen âge n'ont pas juré sur une formule aussi étroite que celle que M. Rumpf a cru pouvoir recueillir auprès des « médiolatinistes ».

Le travail de M. Rumpf, qui respire d'ailleurs la probité, sera lu avec curiosité et même avec sympathie par ceux qui connaissent les questions dont il traite; mais ceux qui, ignorant ces questions, voudront s'en faire une idée tout à fait juste, ne devront pas s'en remettre complètement à l'exposé qu'ils en trouveront dans cet opuscule.

Edmond Faral.

Lucrèce, *De rerum natura*. Commentaire exégétique et critique précédé d'une introduction sur l'art de Lucrèce et d'une traduction des Lettres et Pensées d'Épicure, par A. Ernout et L. Robin, t. I, livres I et II

1. Il y faudrait cependant ajouter aujourd'hui plusieurs publications françaises. Voir *Romania*, t. XLVI (1920), p. 512; t. XLIX (1923), p. 204; t. L (1924), p. 321, et *Revue des Études latines*, t. I (1923), p. 26; etc.

(Collection de commentaires d'auteurs anciens publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé). Paris, Société d'édition « les Belles-Lettres », 1925, CXXIII & 369 pages.

Voilà un livre dont il faut saluer l'apparition avec empressement. On a si souvent regretté de voir la Collection Budé se borner à n'être qu'un recueil de textes et de traductions qu'il fait plaisir de voir inaugurer avec tant d'éclat une série de véritables commentaires, et on doit féliciter l'entreprise d'édition d'avoir consacré si libéralement un fort volume au tiers du texte de Lucrèce.

Ce commentaire a un mérite particulier : il est le fruit d'une collaboration, l'œuvre d'un latiniste, qui est à la fois philologue et linguiste, et d'un helléniste, qui est philosophe en même temps que philologue. Lucrèce ne demandait pas moins, puisque sa doctrine se rattache directement à la philosophie grecque, tandis que sa langue pose les problèmes les plus délicats relatifs à l'histoire et à la formation de la langue latine. Il faut souhaiter que cet exemple soit suivi, pour que tombe l'objection qu'on entend faire souvent contre les éditions de textes très spécialisés; pour réaliser des éditions aussi nécessaires que le seraient celles de Pline l'ancien, Vitruve, Sénèque (Questions naturelles), il est indispensable que les philologues appellent à leur aide savants et techniciens.

Les deux commentaires de cette édition sont heureusement conjugués et entremêlés; l'explication philosophique n'est pas surajoutée, n'est pas un luxe, mais elle vient à chaque instant éclairer le texte, préparant ou enrichissant l'interprétation de la langue (cf., par ex., I, 1008 et suiv.).

La grande séduction du commentaire philologique, c'est, si j'ose dire, qu'il a « un sens général »; j'entends par là qu'il est autre chose qu'une masse d'observations de détail, telles que peut les suggérer la lecture du poète; il représente une démonstration d'ensemble; il fait apparaître des idées directrices, il procède de conceptions arrêtées sur la langue, la pensée et l'art de l'écrivain; on ne peut le parcourir sans voir peu à peu surgir, s'affirmer, s'enrichir de traits précis l'image du poète-philosophe : écrivain probe, qui met rigoureusement la langue au service de sa pensée, qui s'accommode des exigences du style scientifique, sans craindre les redites, les lourdeurs, les gaucheries (cf. p. XLI, XLV); artiste par tempérament, mais aussi étranger qu'il est possible à « l'art pour l'art »; écrivain sans prétentions, archaïque de vocabulaire et de style, non de formes et de phonétique[1], c'est-à-dire par obéissance à une sorte de tradition poétique et non par pose ou affectation (p. XXIII et suiv.); soucieux surtout de ne pas faire violence à la langue de son temps[2],

1. On saura gré à M. Ernout d'avoir contribué à corriger sur ce point un préjugé fondé surtout, comme pour Salluste, sur l'orthographe d' « aspect » archaïque que conservent traditionnellement les éditions de classe.

2. Je n'irai pourtant pas jusqu'à souscrire au jugement de Lambin (p. XLII,

même pour des créations pourtant nécessaires à son exposé (cf. p. XXXII le chiffre relativement réduit des néologismes); versificateur sans invention et sans théories, comme l'a montré M. W. A. Merrill par la comparaison avec Virgile, assez gêné du reste par la forme métrique (p. LI), qui l'oblige à faire appel, suivant les besoins, à toutes les ressources de la langue : emploi des diminutifs, des composés, des fréquentatifs (p. 92), usage des formules et clichés métriques (fin de vers *necessest*, p. 51, *esse uidemus*, p. 57). Les observations de cet ordre ont une portée considérable, car elles tendent à illustrer ce principe essentiel de stylistique que le choix des mots et des formes est déterminé par les commodités d'emploi et par les habitudes prises, c'est-à-dire par la nature extérieure de l'énoncé, non moins que par le sens dit fondamental et les besoins de la pensée.

Les observations relatives au style proprement dit ne sont pas moins intéressantes; entre autres, je signale celles qui ont trait à la variété du ton dans ce poème qui, à un lecteur superficiel, paraît tout d'une pièce et monotone. M. Ernout, à la lumière de certains faits de langue, a fort bien su discerner, à côté des tirades grandiloquentes ou des exposés arides, les passages familiers, où le ton devient aimable et presque plaisant (v. 398-417), à l'occasion ironique ou même parodique (v. 372).

Les remarques les plus personnelles et les plus intéressantes sont celles qui concernent l'histoire de la langue; on retrouvera avec plaisir, à la place que leur assigne le commentaire, les explications si convaincantes que M. Ernout a publiées ailleurs : sur le groupe asyndétique *ferae pecudes* (p. 11), sur la formule *tempore puncto* (p. 251).

Enfin, on découvrira avec satisfaction l'explication de plusieurs leçons intéressantes que l'édition antérieure nous avait proposées sans justification : le *templa* de II, 28; le *numine* de II, 623; le *mirabile debet* de III, 465, etc.; on notera que, dans la plupart des cas où le texte des manuscrits fait difficulté, c'est dans un sens conservateur que M. Ernout prend parti (avec quelque invraisemblance peut-être en ce qui concerne le dernier exemple cité).

Dans un commentaire aussi abondant et varié on aurait mauvaise grâce à exiger, entre toutes les parties, entre tous les détails, une coordination parfaite; quoique l'auteur ait multiplié les renvois et les rappels, il subsiste çà et là quelques discordances dans l'explication; je signale à M. Ernout que (v. 3) le sens de « terres cultivées » ne suffit pas à expliquer le pluriel « terras » (cf. v. 29 et surtout II, 1000); que si « mortales », au vers I, 32, signifie « les hommes opposés aux dieux », il désigne plus ordinairement (cf. II, 1153) « les humains par opposi-

note) : « Non M. Tullii, non C. Caesaris orationem esse puriorem »; ce serait faire trop bon marché de bien des disparates que M. Ernout est le premier à signaler au cours de son commentaire.

tion aux animaux », et n'est souvent que le synonyme poétique de « homines » (II, 76); que « ualeo » auxiliaire (I, 108) est d'emploi familier plutôt que poétique dans Horace : « si ualeo stare »; que « uementer » = ualde (II, 1024) est familier dans la Correspondance de Cicéron...

M. Ernout aura certainement noté pour l'erratum final les rectifications de lapsus typographiques : p. XLII, note : Aelius; p. 8, l. 14 : πόντου πλάκα; p. 16, l. 3 : laudem; p. 112, l. 7 d'en bas : intactile; p. 119, l. 3 d'en bas : uacuum; p. 289, l. 8 : quam uela; p. 335, l. 1 : leti..., et enfin à chaque rappel de feuille la restitution de l'orthographe *De rerum natura*.

Si j'avais un regret à exprimer à l'occasion de ce riche commentaire, c'est qu'il ne soit pas riche de bibliographie. A propos de chaque question, de chaque difficulté, M. Ernout nous propose son opinion, sa solution personnelle, et nous avons tout à y gagner; mais nous aimerions aussi être mis au courant de l'état des principales questions par des références bibliographiques plus nombreuses. Un peu plus de documentation eût rendu service à qui veut reprendre pour son compte l'étude du texte, et n'eût fait que mettre davantage en lumière l'originalité du commentaire.

J. MAROUZEAU.

Cornelius Nepos. Œuvres, avec introduction, bibliographie, notes, grammaire, lexiques et illustrations documentaires, par A.-M. GUILLEMIN (Collection d'auteurs latins d'après la méthode historique). Paris, Hatier, 1925, 276 pages.

Cette édition de Cornelius Nepos destinée à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire aux élèves de cinquième et de quatrième, à de tout jeunes enfants qui en sont à leur premier contact avec les écrivains anciens, a pour objet de les initier aux connaissances techniques nécessaires pour la continuation de leurs études et en même temps à l'intelligence du texte qu'ils traduisent.

L'auteur a voulu mettre entre leurs mains les instruments propres à assurer la connaissance de la grammaire, du vocabulaire et des *realia*. La partie grammaticale forme un court recueil dont la consultation est facilitée par les renvois incessants des notes; afin de ne pas dépasser le niveau des esprits auxquels il s'adresse, tout ce qui n'est que curiosité a été tenu à l'écart; en revanche, l'auteur a signalé avec insistance les habitudes latines avec lesquelles l'élève a intérêt à faire connaissance le plus tôt possible : emploi des démonstratifs et des réfléchis, modes des propositions relatives, articulation de la proposition complétive, introduction et structure du discours indirect, etc... Le vocabulaire est précisé par des notes destinées à fournir non pas un expédient propre à remédier à un embarras momentané, mais bien la connaissance du sens habituel ou fré-

quent de mots et d'expressions usuels. Enfin, tout ce qui concerne les coutumes antiques, mœurs, costume, ameublement, armement, etc..., a été réuni dans un lexique spécial dont chaque article présente un aperçu fort court et sans prétention scientifique, mais suffisant pour illustrer le texte et imprimer dans l'esprit des élèves des souvenirs nets et durables.

L'auteur a cherché aussi à dégager des récits du vieil historien les leçons de morale et de littérature qu'ils sont propres à offrir. Les notes signalent une narration ingénieuse, un portrait bien présenté, mais aussi une gaucherie, une négligence. Elles soulignent l'intérêt de certains aperçus psychologiques. Car, si des intelligences adultes ne peuvent qu'être frappées de la médiocrité de Cornelius Nepos, âme de plus de bonne volonté que d'envergure, en revanche, cet auteur un peu court d'haleine est fort bien à la mesure de jeunes esprits encore incapables de jouir d'une littérature plus choisie. Si le professeur veut bien glaner dans le recueil et négliger les vies sans relief et sans intérêt, ses élèves s'amuseront de certaines biographies piquantes et un peu romanesques; ils y acquerront la connaissance d'une foule d'anecdotes qui font aujourd'hui partie du bagage héréditaire de l'humanité et auxquelles les littératures anciennes et modernes ont fait de si fréquentes allusions qu'il serait dangereux de les leur laisser ignorer.

N.

E. K. Rand, *A new approach to the text of Pliny's letters*. Harvard Studies in classical philology, vol. XXXV, 1924, p. 137-169.

Le nouveau mémoire de M. Rand est un épisode d'une discussion engagée depuis 1922. En publiant avec la collaboration de M. Lowe son étude sur le fragment de manuscrit de la correspondance de Pline récemment remis en lumière et conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de Pierpont Morgan[1], M. Rand s'est efforcé de faire prévaloir son sentiment personnel sur ce fragment. Il le tient pour détaché du *Parisinus*, manuscrit disparu depuis la Renaissance, mais bien connu cependant pour avoir fourni à Alde des leçons de son édition de 1508 et à G. Budé les extraits qui lui ont servi à compléter le recueil des lettres de Pline qu'il possédait. Ce recueil, ainsi complété, est, comme chacun sait, conservé aujourd'hui à la bibliothèque d'Oxford sous le nom de *Bodleianus*.

La thèse de M. Rand a été contestée par un savant non moins compétent en ces matières, M. E. T. Merrill. M. Rand lui a répliqué une première fois par un mémoire de 112 pages, paru en 1923, et consacré à la tradition des neuf premiers livres de la correspondance de Pline[2]. Il a été amené

1. E. A. Lowe and E. K. Rand, *A sixth-century fragment of the letters of Pliny the Younger*, 1922.

2. Cf. *Harvard Studies in Classical Philology*, XXXIV, 1923, p. 79-191, et le compte-rendu que j'ai donné de ce mémoire dans le *Journal des Savants*, 1er juillet 1924.

dans cet ouvrage à élargir beaucoup sa thèse. Il n'y est plus question du seul fragment Pierpont Morgan, mais bien de la place à faire dans l'établissement du texte de Pline au *Parisinus*, je veux dire à ses deux témoins, Alde et G. Budé. M. Rand plaide chaudement la cause d'Alde et sacrifie un peu G. Budé. M. Merrill au contraire attribue la plus haute valeur à G. Budé dont, pour la première fois, il a donné toutes les variantes dans l'apparat de son édition de 1922[1], et cela au détriment d'Alde, auquel il reproche d'avoir mêlé à son texte des conjectures personnelles ou non qui rendent méconnaissables les leçons du *Parisinus*.

Le nouveau mémoire de M. Rand est la continuation de celui de 1923 et concerne le dixième livre des lettres renfermant la correspondance de Pline et de Trajan. On sait que la tradition de cette partie[2] est entièrement différente de celle des neuf premiers livres. Publiée pour la première fois en 1502, elle ne repose sur aucun manuscrit venu jusqu'à nous, mais seulement sur des éditions datant du début du XVIe siècle : celles d'Avantius (1502), de Béroald (1502), de Catanée (1506 et 1518), d'Alde (1508), et sur les annotations de G. Budé contenues dans le *Bodleianus*. Cette tradition de si basse époque recouvre cependant un manuscrit de valeur, notre même *Parisinus*, dont sont témoins Alde et G. Budé. Les sources d'Avantius sont médiocres et il semble que les autres éditeurs n'aient rien apporté d'original.

Sur ce terrain comme sur le précédent, mais au milieu d'un concours de circonstances qui aggrave l'importance du choix, l'éditeur doit donc opter entre Alde et G. Budé. M. Merrill, précédé par H. Keil, accorde de nouveau ses préférences à G. Budé, tandis que M. Rand conserve les siennes à Alde. Pour M. Merrill, le *Bodleianus* l'emporte de beaucoup sur l'*Aldine* : « *Duos testes*, dit-il, *editionem Aldinam et apographum Bodleianum habemus, quorum Bodleianum multo locupletius est, cum Aldus coniecturas suas inutiles non raro textui iniecisset*[3]. » Pour M. Rand, au contraire, l'*Aldine* a été sousestimée et il s'efforce d'en relever la valeur par un examen ingénieux et nourri de faits. Après avoir écarté le texte d'Avantius qui, de l'aveu même de son auteur, repose sur une copie du *Parisinus* « *mancus et deprauatus* »[4], qui, de plus, est taré par des conjectures fantaisistes, et sur la mince valeur duquel chacun s'accorde, M. Rand examine successivement les relations d'Alde et de G. Budé, les conjectures de l'*Aldine*, et ses conclusions sont nettement en faveur de cette dernière : « A l'exception des leçons données en note (dans les

1. *C. Plini Caecili Secundi epistularum libri decem*, recensuit E. T. MERRILL. Teubner, 1922.

2. Pour plus d'exactitude, il faudrait distinguer les lettres 1-40 et 41-121. J'omets cette distinction pour plus de rapidité.

3. *Op. cit.*, p. XXIII.

4. *A new approach*, etc..., p. 143..

pages précédentes), j'accepterais, dit-il, le texte entier de l'*Aldine* pour la seconde section du livre X (lettres 41-121)...; c'est l'édition *Aldine* et et non le *Bodleianus* qui est notre meilleur témoin de l'ancien *Codex Parisinus* des lettres de Pline[1]. »

Il est difficile aux profanes de juger les coups dans un tournoi mettant aux prises des adversaires préparés comme le sont les deux champions. Si M. Merrill a acquis en l'espèce une compétence unique par l'œuvre colossale de ses nouvelles collations des manuscrits pliniens, M. Rand, d'autre part, apporte dans la lutte le bel entrain de la passion et une documentation personnelle et solide. Malheureusement, tant de données subjectives entrent en jeu dans les problèmes de ce genre qu'on ne saurait, sans s'exposer à un leurre, poursuivre une solution nettement objective. L'éditeur consciencieux ne peut se désintéresser de la valeur intrinsèque des documents traditionnels, mais dans chaque cas particulier il doit faire entrer, en outre, en ligne de compte une foule d'autres considérations; celles des lois de la critique verbale, du sens des passages considérés, des habitudes de l'auteur et de son époque, etc... Il en résulte, fort heureusement pour lui, la possibilité de se mettre au travail avant que les spécialistes ne soient d'accord. En l'espèce, s'il m'est permis, après expérience faite, d'exprimer modestement mon opinion, j'estime que l'*Aldine* et le *Bodleianus* rendent les plus grands services pour l'établissement du texte de Pline et qu'ils sont assez souvent d'accord pour ne pas éveiller de trop grandes angoisses chez qui veut les utiliser.

A. Guillemin.

Félix Grat, *Nouvelles recherches sur Tacite*. Extrait des *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XLII (1925).

Cet article se divise en deux parties. La première est intitulée : *Un nouveau manuscrit de la Germanie*; la seconde : *Deux manuscrits nouveaux des Annales et Histoires*. Il a été très remarqué, et à juste titre. Nous ne saurions trop féliciter son auteur d'avoir employé son séjour au palais Farnèse à des recherches dans les manuscrits latins du Vatican, ordre d'études qui jusqu'à présent n'avait guère attiré les jeunes Farnésiens; de l'avoir fait avec une méthode scientifique et un enthousiasme exemplaires; d'avoir obtenu enfin des résultats assez heureux pour que les futurs membres de notre École française de Rome soient vivement encouragés à l'imiter.

Le manuscrit *Ottoboni 1209* de la bibliothèque Vaticane, que nous présente M. Grat, date du xve siècle; il contient le *Catilina* et le *Jugurtha* de Salluste et la *Germanie* de Tacite. Les éditeurs, tant de Salluste que

1. *A new approach*, etc..., p. 169.

de Tacite, ne l'ont pas jusqu'ici utilisé. M. Grat en a fait une étude très solide; il a bien montré que ce manuscrit devait être rapproché du fameux *Aesinus* et du *Vaticanus 1862*; que, cependant, il était autre chose qu'une copie de l'un ou de l'autre. Qu'est-il au juste? M. Grat ne se hasarde pas à le dire, et on ne peut que louer sa prudence dans une question aussi embrouillée que celle de la tradition manuscrite de la *Germanie*. Toutefois, à lire le tableau comparatif des doubles leçons de l'*Aes.*, de l'*Ott.* et du *Vat.*, que M. Grat a dressé, nous nous sommes demandé s'il n'aurait pas pu pousser un peu plus avant son étude. Qu'il nous permette de dire ici, à l'aide des matériaux que son article nous fournit, dans quel sens nous aurions souhaité que la recherche fût développée.

L'*Ott.* est beaucoup plus près du *Vat.* que de l'*Aes.* Cela saute aux yeux. M. Grat s'est borné à constater que les deux manuscrits ont en commun trois variantes que ne donne pas l'*Aes.*; il y a d'autres remarques à faire.

1° Comme l'observe M. Grat, le copiste de l'*Ott.* a fait preuve de plus de conscience que d'intelligence : à quatre reprises, il a inséré dans le texte des variantes du manuscrit qu'il avait sous les yeux. A dire vrai, il se peut aussi qu'il se soit borné à reproduire des bévues dues à un scribe antérieur. Ce qui provoque notre remarque, c'est que les quatre fautes sont groupées : elles sont, l'une au fol. 135 (*Arnobę al. Arboneę*), la deuxième au fol. 137 (*caeruli uel lei*), deux au fol. 138 (*perinde al. proinde; conuincto orbe al. cuncto*); par la suite, — la *Germanie* occupe les fol. 135 à 160, — on ne trouve plus de fautes de ce genre : nous serions assez porté à croire, dans ces conditions, que les dites erreurs sont imputables à un scribe qui n'aurait copié que les premiers chapitres de la *Germanie*, puis aurait été remplacé par un autre; comme M. Grat ne nous signale pas de changement de main dans l'*Ott. 1209*, c'est donc que les fautes en question existaient dans le manuscrit qu'il avait sous les yeux : c'est celui-ci qui devait être dû à la collaboration de deux scribes.

Quoi qu'il en soit, les variantes ainsi insérées dans le texte sont-elles des variantes de l'*Aes.* ou des variantes du *Vat.?* La première et la quatrième sont communes aux deux manuscrits; mais la deuxième et la troisième sont des variantes du *Vat.* N'est-ce pas la preuve que, si l'un de ces deux manuscrits est la source de l'*Ott.*, c'est le *Vat.* et non l'*Aes.?*

2° Un autre ordre de faits nous apporte une preuve non moins convaincante. Dans les deux cas où l'*Ott.* a inséré dans le texte une variante du *Vat.*, la variante correspond à la leçon de l'*Aes.*, et le texte à la variante de ce manuscrit. La présence dans le texte de l'*Ott.* et du *Vat.* de la leçon donnée par l'*Aes.* comme variante se remarque dans dix autres cas : *assueuerunt*, *longant*, *labore*, *rara*, *noscendi*, *dulgibini*, *ac*, *sic*,

Stato, *Veudigni* [*Veusdigni Vat.*]. Sur ces dix cas, il y en a trois où, comme pour *caeruli* et *perinde*, le *Vat.* et l'*Ott.* donnent comme variante la leçon qui est dans le texte de l'*Aes.*; donc, sur douze cas en tout, cinq chassés-croisés; trois fois ni le *Vat.* ni l'*Ott.* ne donnent de variante; trois fois (*assueuerunt uel int*, *rara uel o*, *noscendi uel a*) le *Vat.* est seul à la donner.

3° L'*Ott.* offre à deux reprises une leçon qui lui est propre (nous ne parlons que des leçons signalées par M. Grat dans son tableau comparatif). S'agit-il de leçons originales, dignes de retenir l'attention, ou de conjectures, ou de simples fautes? Il s'agit de fautes de scribe. La première, *parata* au lieu de *data*, dans la phrase : *hoc paratus equus*, *hoc data arma denuntiant* (18, 3), provient d'une dittographie. La seconde est plus significative. On lit (43, 3) dans l'*Aes.* : *heluetonas*; dans le *Vat.*, *Heluetonas uel c* (suscrit); dans l'*Ott.* : *heluectonas*. N'est-il pas évident que la leçon de l'*Ott.* provient d'un amalgame des deux leçons proposées par le *Vat.*? Le cas est à rapprocher des quatre fautes par insertion d'une variante dans le texte que nous avons signalées plus haut.

Ainsi l'*Ott.* et le *Vat.* soutiennent entre eux de très étroits rapports. Est-ce à dire que l'*Ott.* soit une copie directe du *Vat.*? Si les doubles leçons de l'un et de l'autre concordaient absolument, ce serait une forte présomption : encore ne pourrait-on rien affirmer avant d'avoir vérifié la correspondance des autres éléments du texte. Mais l'*Ott.* offre quatre doubles leçons qui lui sont communes avec l'*Aes.* et que le *Vat.* ne donne pas. Supposera-t-on, dans ces conditions, que c'est une copie du *Vat.* revue sur l'*Aes.*? Mais cette hypothèse ne tient pas devant les trois faits suivants : 40, 1, *Reudigni* (*V* suscrit) *Aes.*, *Veudigni Ott.*, *Veusdigni Vat.*; 43, 4, *religionis* (*regionis* marge) *Aes.*, *regionis Ott.*, *religionis Vat.*; 45, 5, *queue* (*uero* marge) *Aes.*, *quę uero Ott.*, *que ue Vat.* On constate dans ces trois cas l'accord de l'*Ott.* et de l'*Aes.*? contre le *Vat.*

La conclusion qui nous paraît s'imposer, c'est que l'*Ott.* et le *Vat.* n'ont pas entre eux de rapports directs, mais dérivent d'un même manuscrit, qui représente une tradition indépendante de la tradition de l'*Aes.* Les deux traditions avaient d'ailleurs été confrontées; leurs courants s'étaient mêlés. C'est pourquoi l'*Aes.* donne plusieurs fois, comme deuxième leçon, la leçon de la tradition concurrente et, inversement, la tradition de l'*Aes.* se retrouve dans les variantes de l'*Ott.* et du *Vat.*

On voit par ces observations en quoi consiste l'intérêt de l'*Ott. 1209*. Il vient s'ajouter à la liste déjà longue des manuscrits de la *Germanie*, qui sont tous, comme lui, du xve siècle. Nous ne croyons pas qu'il soit appelé à rendre beaucoup de services aux éditeurs. Du moins attire-t-il de nouveau l'attention sur le problème si délicat du classement des ma-

nuscrits de la *Germanie*[1]. S'il nous était permis, en terminant, d'exprimer là-dessus une opinion, nous dirions que les trois familles X, Y, Z, entre lesquelles sont répartis ces manuscrits, se réduisent peut-être à deux, Z d'une part, X-Y de l'autre : ceci pour la *Germanie* seulement, la situation n'étant pas la même pour le *Dialogue* et pour l'*Agricola*. Mais nous ne nous sommes que trop écarté des limites d'un compte-rendu. Rentrons-y pour complimenter à nouveau M. Grat, dont nous examinerons dans un prochain article les recherches sur les *Annales* et les *Histoires*.

L.-A. Constans.

On a déjà plusieurs fois signalé dans cette Revue l'activité de l'école philologique d'Upsal. En voici quelques nouveaux échantillons :

H. Hagendahl, *Studia Ammianea*. Diss. d'Uppsala (Uppsala Univers Arsskr., 1921), xvi & 142 pages.

Id., *De abundantia sermonis Ammianei* (Eranos, vol. XXII, 1924, p. 161-216).

Qui veut se faire une idée de la manière d'Ammien Marcellin et de son rôle d'épigone dans la littérature classiciste doit se reporter aux observations pénétrantes de Norden (*Die antike Kunstprosa*, t. II, p. 646 et suiv.). Mais Norden se défend (p. 650) de faire plus qu'esquisser le sujet, et il appelle de ses vœux, en même temps qu'une bonne édition d'Ammien, une étude approfondie sur son style. L'édition est venue, c'est celle de Clark (Berlin, 1910-1915), et l'étude du style vient de nous être donnée par M. Hagendahl dans les deux ouvrages que voici.

M. Hagendahl reconnaît au style d'Ammien trois qualités principales : « color poeticus, uariatio, abundantia ». L'examen des deux premières est l'objet de la brochure principale; ce découpage paraîtra au premier abord très artificiel, au moins à qui attend une monographie complète sur le style de l'auteur. Mais M. Hagendahl n'a rien voulu nous offrir de tel, et il faut peut-être l'en féliciter. Une monographie peut être intéressante pour l'historien de la littérature, ou plutôt pour le critique littéraire; elle a le tort, pour l'historien de la langue, d'éparpiller l'attention, de grouper des éléments sans lien entre eux, de présenter sous forme de synthèse ce qui doit être analysé. M. Hagendahl a choisi trois traits dans le portrait de son auteur, et il les étudie avec la préoccupation de les rattacher à des tendances, de les ramener à des catégories. Il amorce ainsi d'autres monographies, dont la réunion pourrait un jour nous conduire à faire enfin l'histoire du latin impérial et à en caractériser l'évolution.

1. Cf., en dernier lieu, sur ce sujet, H. Goelzer, éd. Guillaume Budé, p. 159 et suiv.

Des études de ce genre, méthodiquement coordonnées, permettraient en particulier de reconnaître le rôle, le sens et les accidents de la tradition, de définir la théorie, les procédés et la psychologie de l'imitation; elles aboutiraient aussi à observer le jeu des deux tendances contradictoires qui régissent l'évolution du vocabulaire littéraire : tendance à la répétition et recherche de la variété, et à définir les aspects et les phases du conflit : constitution de formules, de clichés, ruptures, réadaptations, etc. (cf. p. ex. *De abundantia*, p. 177). On n'aura réalisé un véritable progrès dans la connaissance du latin des bas siècles que lorsqu'on aura analysé la façon dont des écrivains souvent très inférieurs à leur tâche parviennent à se mouvoir dans le chaos d'un vocabulaire composite, accumulé par une production littéraire ininterrompue de six ou huit siècles, et à travers lequel nul usage vivant ne pouvait servir de guide. Des études comme celles de M. Hagendahl, bien qu'entreprises sans ambition et sans vues générales, sont peut-être de nature à servir d'amorce pour une telle entreprise.

C'est presque sous le même titre *De abundantia*... que je serais tenté de ranger cette autre étude d'Upsal :

E. Tidner, *De particulis copulativis apud scriptores Historiae Augustae quaestiones selectae* (Comment. Academ. Uppsala). Berlings, 1922, 146 pages.

Car l'intérêt d'un pareil travail ne me semble pas être là où le place l'auteur. Cataloguer dans 150 pages les exemples de particules de liaison employées plus ou moins conformément à l'usage classique ou à la logique, surtout quand il s'agit d'une œuvre aussi disparate que l'*Historia Augusta*, prouve peut-être assez peu. Sans doute, il faut être très reconnaissant à l'auteur de nous fournir ainsi un répertoire aussi complet que possible; mais je lui demanderai si l'intérêt des exemples qu'il a accumulés n'est pas autant dans les mots liés par les particules que dans les particules elles-mêmes. N'y avait-il pas là une occasion précisément d'observer un cas curieux d'*abundantia?* Il semble bien que la prédilection des écrivains médiocres pour les groupes binaires du type « solutus ac liber, animis atque pectoribus, operis et laboris, quadruplatores ac delatores, etc. », traduise le besoin de loger le plus possible de ces synonymes approximatifs qui encombrent la mémoire des écrivains venus trop tard dans un monde littéraire trop vieux, et il y aurait là peut-être à entreprendre un travail de discrimination entre synonymes, qui ne serait pas sans intérêt pour l'histoire du vocabulaire dans la littérature traditionnelle.

L'étude philologique confine à l'histoire de la littérature dans les re-

cherches poursuivies depuis plusieurs années par M. K. Witte sur la composition poétique. La dernière étude publiée par l'auteur :

K. Witte, *Die Geschichte der römischen Elegie*, I : Tibull. Erlangen, 1924, 122 pages,

est destinée à établir la continuité d'un certain type de poésie, de Théocrite à Virgile, de Virgile à Horace et d'Horace à Tibulle..., en attendant la suite. La thèse de M. Witte, c'est que les auteurs de poésies mineures ont appliqué à ce genre, par imitation des Grecs, un art de composition aussi rigoureux que complexe, qu'on peut exprimer par des schémas arithmétiques, et qui repose essentiellement sur deux principes : celui de l'encadrement : type *a-b-a* (p. ex., trente vers encadrés entre deux fois quinze), et celui des unités emboîtées (der ineinandergearbeiteten Einheiten!) : type *a-b-a*, *b-c-b*, etc.

Ces deux principes lui fournissent un fil conducteur à travers le labyrinthe des deux littératures; ne l'égarent-ils pas parfois? Sur ce point je renvoie à l'étude qu'a publiée M. Hubaux dans la *Revue de philologie*, 1923, p. 87 et suiv., à propos des précédentes démonstrations de l'auteur, et je n'insiste pas sur l'abus qu'il y a à fonder sur des habitudes communes à Tibulle, Horace et Virgile, une conclusion comme celle de la p. 111 : « Virgile, Horace, Tibulle sont une constellation dans laquelle le rôle du soleil revient à Virgile. Il rayonne sur Horace et Tibulle. Horace, à son tour, transmet à Tibulle la lumière qu'il a reçue! »

Quant au jugement qu'on peut porter sur la technique, tout l'étalage de chiffres de M. Witte ne m'enlève pas mon scepticisme. Les deux aspects de la composition qu'étudie M. Witte me paraissent renfermer à peu près tous les cas possibles. Un poète qui n'avance pas de plain-pied (et quel poète se résigne à la démarche prosaïque qui aurait pour schéma *a b c d e f*...?) ne peut guère échapper aux diverses variétés d'encadrement qu'étudie M. Witte; et que prouvent les schémas observés, surtout si on se montre trop aisément disposé à tirer parti de leur régularité quand ils sont exactement symétriques, et de leur variété, quand ils ne le sont qu'à demi? M. Albertini a montré dans une thèse récente à quel point est inconséquente la composition de Sénèque : je parie que, si on voulait bien, on arriverait pourtant à la faire rentrer dans le système de l' « Umrahmung » ou de la technique des « ineinandergearbeiteten Einheiten ». J'exagère? Alors, une concession de bonne foi à M. Witte : c'est que ces grands auteurs de petits poèmes subissent étrangement la séduction des formes symétriques : symétrie d'un hémistiche ou d'un vers à l'autre par la disposition des mots, équilibre de certains groupes de vers ou voisins ou équidistants, correspondance des développements ou des morceaux détachés. Mais il n'y a là qu'un cas particulier de cette recherche du

rythme qui est à la base de la poésie latine, bien plus que de la grecque, et c'est dans ce sens et dans cette mesure que les tableaux et les chiffres de M. Witte sont susceptibles de nous instruire.

J. Marouzeau.

I. — Sœur Mary Columkille Colbert, *La syntaxe du « De civitate Dei » de saint Augustin.* Washington, 1923, 105 pages.

II. — Sœur Wilfrid Parsons, *Étude sur le vocabulaire et la rhétorique des lettres de saint Augustin.* Washington, 1923, 280 pages.

III. — Sœur Inviolata Barry, *Saint Augustin, l'orateur;* étude sur les qualités oratoires des « Sermones ad populum » de saint Augustin. Washington, 1924, 261 pages.

Ces trois études forment les volumes III, IV et VI des « Patristic studies » de l'Université catholique d'Amérique. Elles ont été évidemment inspirées par le même animateur, le professeur Deferrari.

I. — L'ouvrage de sœur M. C. Colbert est sans doute la première étude spéciale qui ait été faite de la syntaxe de saint Augustin; telle qu'elle est, elle rendra de grands services : elle eût été beaucoup plus utile encore si l'auteur s'était décidé à un travail moins modeste.

Le but de l'ouvrage est de confronter pas à pas la syntaxe de saint Augustin avec la syntaxe classique; malgré les qualités didactiques de cette méthode, il est clair que le travail y perd beaucoup d'originalité. L'auteur prend pour plan et pour base de son étude la grammaire de Schmalz exclusivement; chaque article rappelle d'abord, d'après Schmalz, l'usage classique, puis donne quelques exemples et toutes les références des passages du « De civitate Dei » qui s'en écartent. Ce parallèle, trop timide et trop servile, semble plutôt la préparation d'un travail qui n'est pas poussé assez avant; nous ne pénétrons pas vraiment dans les caractères personnels de la syntaxe et de la pensée de saint Augustin, et nous sommes plus gênés qu'éclairés par la norme cicéronienne constamment interposée entre lui et nous.

Signalons cependant, parmi les passages particulièrement intéressants, ceux sur la fréquence des termes abstraits, sur l'extension des emplois du génitif, sur l'emploi des pronoms, qui ont perdu presque entièrement la précision classique de leurs sens, sur l'emploi de l'indicatif au lieu du subjonctif dans l'interrogation indirecte et dans certaines propositions subordonnées, sur l'extension des emplois de l'infinitif et du participe par l'influence des traductions du texte grec de la Bible, etc. En particulier, la formule « absit... », d'un emploi si fréquent chez saint Augustin, est bien étudiée, tantôt équivalent d'un substantif de souhait accompagné de « utinam », tantôt répondant à la tournure classique « tantum abest ut... ».

L'introduction historique donne des aperçus utiles sur les divers élé-

ments qui ont dû influencer la syntaxe d'Augustin; mais elle est trop oubliée dans la suite de l'ouvrage, et l'on ne sait pas toujours si telle particularité doit être attribuée à la langue de la conversation, à l'enseignement des rhéteurs, à des hellénismes ou hébraïsmes venus par les traductions de la Bible, ou enfin à des provincialismes.

Ajoutons que, puisque l'auteur étudiait la syntaxe de saint Augustin d'un point de vue historique, la comparaison avec les langues romanes lui eût fourni plusieurs remarques intéressantes, par exemple sur l'évolution du sens des pronoms et des prépositions, sur la construction par *quod* remplaçant la construction par *ut*, sur l'emploi du participe en *-tus* avec *habeo*, et en général l'emploi de la périphrase avec les formes de *esse* et *habere*.

II. — L'ouvrage de sœur Parsons comprend en réalité deux études, sans autre lien entre elles que de porter toutes deux sur les lettres de saint Augustin : une étude de vocabulaire et une étude de style.

L'étude du vocabulaire est ainsi divisée :

Chap. I. Les dérivés (nom, adjectif, verbe, adverbe, diminutifs). — Saint Augustin, comme tous les Pères latins, forge des dérivés ou transcrit des mots grecs abstraits toutes les fois que la langue classique ne lui offre pas de ressources suffisantes; les formations les plus fréquentes sont pour les substantifs celles en *-ia* et *-ntia* (consequentia), en *-tas* (falsitas), en *-tor* et *-sor* (salvator); pour les adjectifs celles en *-alis*, *-ilis*, *-bilis;* pour les verbes celles en *-sco* et *-fico*, à côté de la série très importante des dénominatifs de noms ou d'adjectifs (cibare, breviare). Les adverbes et diminutifs sont d'un emploi plus fréquent et plus libre qu'en prose classique.

Chap. II. Les composés. — Ils sont d'autant plus nombreux que le « sermo plebeius » en avait déjà beaucoup, et que par ailleurs ils contribuent à donner de l'emphase au style. Les préfixes les plus fréquents sont *con-* et *prae-*. Il y a même des composés hybrides, moitié grecs moitié latins (condiaconus, daemonicola).

Chap. III. Les mots étrangers. — La plupart sont grecs. Il y a quelques mots hébreux (gehenna) et des noms propres puniques.

Chap. IV. Particularités de flexion. — La déclinaison des mots d'emprunt étrangers est très hésitante; ainsi le nom du baptême a trois formes : « baptismus -i, baptismum -i, baptisma -atis ». Noter encore les comparatifs et superlatifs les plus inattendus : « immortalior, omnipotentissimus ».

Chap. V. Sémantique. — L'auteur a placé dans ce chapitre sans unité toutes les remarques qu'il n'avait pu faire entrer dans les précédents.

On voit par cette seule analyse que l'étude est consciencieuse et méthodique. Seulement l'auteur ne parvient pas à se dégager des listes de mots ou de références pour s'élever à quelques idées générales, et condamne ainsi son travail à n'avoir d'autre utilité que de fournir un dépouillement partiel pour un futur lexique de saint Augustin.

La seconde partie de l'ouvrage concerne la rhétorique et le style des lettres de saint Augustin. En réalité, on y trouve surtout des chiffres assez dépourvus d'éloquence : les lettres contiennent 27 corrections, 119 exclamations, 472 interrogations, 45 litotes, 34 présomptions, 9 prétéritions et 2 prosopopées, soit 708 figures de rhétorique pour 2,005 pages du *Corpus* de Vienne ! Et tout le reste est à l'avenant. Est-ce faire avancer l'étude du style que de la réduire à n'être qu'une sèche statistique des tropes et des figures ?

III. — Le même défaut est poussé à ses extrêmes conséquences dans l'ouvrage de sœur Inviolata Barry.

Ce livre est annoncé comme une étude de « saint Augustin orateur », à propos des « Sermones ad populum ». Mais l'auteur a conçu son étude un peu comme un jeu de patience, destiné à découvrir dans les « Sermones » le plus de figures possible, voulues ou inconscientes, réelles ou imaginaires. C'est le triomphe de la statistique : les « Sermones » contiennent 807 polyptotons, 552 parachèses, 1,402 « dialecticons », 108 épidiorthoses...! Une cinquantaine de figures aux noms étranges défilent ainsi, flanquées d'interminables listes de références ; d'ingénieux tableaux condensent les résultats de l'étude en colonnes de chiffres ; et sœur Barry a poussé le raffinement jusqu'à calculer les pourcentages...

Voici par ces trois ouvrages, composés pour ainsi dire en série, la bibliographie de saint Augustin un peu plus encombrée. Sœur Barry se flatte dans sa préface que la méthode de statistique soit appliquée pour la première fois en Amérique à l'étude des œuvres anciennes. Si l'on veut qu'il en résulte un progrès réel pour l'intelligence de l'œuvre de saint Augustin, il faudra une mise en œuvre dont ces ouvrages ne fournissent à vrai dire que la préparation.

Sans doute peut-on compter sur l'activité infatigable du professeur Roy Joseph Deferrari, qui a inspiré ces études, et qui vient d'en provoquer une série parallèle sur saint Ambroise, pour tirer parti de tant de matériaux amassés par de bonnes ouvrières et pour faire fructifier comme il convient une discipline de travail si supérieurement organisée.

P. Lemerle.

A propos de la méthode J. Bezard.

M. J. Bezard ne s'étonnera sans doute pas que, deux ans après la publication de son *Étude élémentaire du latin* (Vuibert, 1923), on entreprenne encore d'en parler. M. Bezard conquiert chaque jour des lecteurs et des disciples nouveaux ; son goût pour les discussions pédagogiques apparaît dans son petit livre à ce point sincère et vif, la curiosité excitée par ses publications a été si générale, qu'auteur et lecteurs ne sauraient trouver tardive aujourd'hui et désormais périmée une étude détaillée et critique de cette méthode. L'attention que nous avons apportée à cette

lecture compensera le retard que nous avons mis à prendre connaissance de la méthode, et l'intérêt dont est si plein l'ouvrage de M. J. Bezard, profitant à notre propre travail, soutiendra, nous l'espérons, l'attention de nos propres lecteurs.

Parmi les idées nouvelles qui font l'attrait de l' « Introduction » de J. Bezard, je signalerai celle qui m'a paru la plus pratique : la lecture dispersée décrite p. 144. On répartit les éléments d'une phrase entre plusieurs élèves : le premier lira la proposition principale à proprement parler; le second telle subordonnée, etc.; ainsi la lecture court d'un coin à l'autre de la classe. Quand l'explication et la construction traînent sur quelque difficulté, cette lecture-analyse facilite la mise au point du problème et sa solution. Je me félicite d'y avoir eu recours, en pareil cas, dans quelques classes de quatrième.

Certains conseils, pour ne pas compter parmi les éléments nouveaux de la méthode Bezard, n'en méritent pas moins toute l'importance qui leur est accordée. J'insiste sur quelques-uns de ces points seulement.

Les professeurs des classes élémentaires de latin apprennent rapidement quelle valeur ont les réponses des élèves les plus faibles pour la conduite de leurs classes; ce fait même les oblige à l'égard de ces élèves à une attitude que n'ont pas à observer les professeurs des classes supérieures à partir de la troisième. Pendant les années de début surtout, enseigner c'est essentiellement interroger, et interroger les élèves dont on ne peut prévoir la réponse et dont la réponse est par là même instructive pour le professeur; en ce sens, les élèves les plus mauvais sont les meilleurs guides de leurs maîtres; voir page 35. Je n'irais pas cependant jusqu'à attendre et souhaiter les fautes pour enseigner une nouvelle règle de syntaxe, comme le fait supposer l'auteur page 60; mais, par contre, je regrette que, dès la page 48, six ou sept élèves, les derniers de la classe, soient sacrifiés au reste, alors que leurs maladresses mêmes peuvent servir à consolider les connaissances des mieux doués, que ces derniers devraient plutôt être appelés à l'aide de leurs camarades plus lourdauds; la maturité des uns ne se distingue pas tant de la faiblesse des autres et l'on ne peut, dès la première année, avant la fin du premier mois, exclure un élève de la participation à une classe.

La subordination des exercices écrits aux exercices oraux (page 44) est un principe dont s'inspirent presque nécessairement les professeurs, peut-être jusqu'en quatrième inclusivement. En sixième, toutes nos classes sont des classes de direction de travail, si elles sont bien faites. Cependant, faut-il entendre par là que l'exercice à faire hors de la classe doit être ébauché en classe et cette subordination signifie-t-elle une diminution du travail personnel de l'élève? Si c'est ainsi qu'il faut la comprendre avec M. Bezard, je la trouve fâcheuse. Mais il y a aussi subordination quand le devoir n'est pas long, quand on demande à l'enfant de

travailler par écrit, exactement comme il travaille oralement en classe, sur des textes différents, nouveaux, mais présentant les mêmes difficultés. En ce cas, la subordination respecte l'effort personnel, le guide et l'encourage. Reste à savoir, il est vrai, quel travail on peut ainsi demander aux enfants, hors de la classe comme en classe.

Avec M. Bezard, marquons le rôle des tableaux et des cadres. Il est bon que les connaissances nouvelles viennent se caser pour ainsi dire dans un ensemble connu d'avance, que l'enfant voie, comme d'un coup d'œil, les rapports entre ce qui s'ajoute et ce qui est déjà acquis, qu'il attende en quelque sorte la leçon d'aujourd'hui et celle de demain. Je m'étonne même de ne pas trouver plus de tableaux dans le manuel de M. Bezard, par exemple pour la formation des temps, et je souhaiterais que les tableaux qu'il présente fussent parfois plus rigoureux et plus complets; ainsi pour la troisième déclinaison, substantifs et adjectifs, etc.

Sur certains points de détail, j'aurais quelque scrupule à suivre M. Bezard.

Il me paraît dangereux de faire donner une traduction après chaque cas dans la récitation des déclinaisons, p. 18; c'est un moyen certain pour amener les enfants à traduire : j'ai vu des fleurs, « vidi rosarum ». Ce qu'il faut, c'est qu'au cas soit liée l'idée d'un rôle principal et que, dans les récitations, l'enfant dise par exemple : génitif, complément d'un nom : « rosarum », etc. Pour le dire en passant, ce n'est pas en une leçon que M. Bezard aura appris à ses élèves à distinguer l'article partitif *des* — il désigne par là le pluriel de l'article indéfini *un* — de l'article complément *des* — il désigne ainsi le pluriel de l'article défini contracté *du*, dans lequel l'article garde sa valeur comme la proposition, p. 20 —; quelques interrogations sur les articles français auraient vite fait déchanter M. Bezard; ce sont les rôles des noms que distinguent ses élèves et cela suffit d'ailleurs pour le latin. Dans le même ordre d'idées, il est inutile de faire traduire des mots séparés comme p. 19; ils ne jouent pas de rôle, ils n'ont pas de sens au point de vue de la traduction latine; les exercices latins, même dès le début, ne peuvent être formés que de phrases; dans des interrogations orales réciproques les élèves peuvent se demander : rose, génitif pluriel, etc., et il est facile d'imaginer de petits jeux en ce sens. Pour les adjectifs, il n'est pas plus long, mais beaucoup plus sage de faire citer les trois nominatifs et les trois génitifs, même quand ils se ressemblent, contrairement à ce qui est marqué tableau I; sinon, en cinquième, demandez à un élève moyen le féminin de *prudens*, il répondra immanquablement *prudenta*. De plus, la répétition d'un génitif comme *ejus* est très utile pour le faire retenir et pour faire retenir en même temps le datif *ei*, car ces deux formes se lient généralement dans l'esprit des enfants. Il est bon aussi de faire citer le genre de tous les noms, car les élèves ne peuvent savoir d'avance les genres qui

font difficulté; il faut que le genre fasse pour eux partie du signalement du nom; une habitude ne peut être prise si l'on commence par admettre des dérogations. J'insiste, car la définition donnée de la déclinaison p. 15 peut faire croire que tous les noms de la première déclinaison sont du féminin, tous ceux de la deuxième du masculin. La règle donnée pour la formation des comparatifs et superlatifs, p. 99, n'est pas heureuse; car le cas en *-i*, à la troisième déclinaison, n'appartient pas au signalement de l'adjectif donné dans le lexique ou par l'élève; il faut partir de ces formes principales, comme pour les temps des temps principaux uniquement, sinon les élèves ne comprennent plus l'intérêt particulier qu'il y a à citer ces formes; la règle donnée est un exemple de fausse simplification. Pour les temps principaux des verbes, je trouve préférable de citer l'infinitif après les deux formes de l'indicatif, parce que le radical est toujours le même — sauf *volo*, *sum*, *eo*, et encore? —, puis le parfait et le supin; les élèves trouvent souvent avec peine l'infinitif, faute de ce groupement. Naturellement, on prend l'habitude de citer les temps principaux au fur et à mesure qu'on les apprend; donc, d'après l'ordre indiqué plus haut, on cite d'abord *amavi*, puis *amo*, *-as*, *-are*, *-avi*, et enfin vers la quatorzième semaine après celle de la rentrée *amatum;* dans ces conditions, il n'y a aucun inconvénient à donner les temps de *tollo*, contrairement au scrupule exprimé p. 66, note 1. En citant les temps principaux chaque fois qu'il rencontre un verbe, l'élève apprend notamment avec sûreté la deuxième personne du singulier déponente de l'indicatif présent de la troisième conjugaison : *sequeris*, *pateris*. Dans le tableau III, *quicumque* n'est pas distingué de *quivis*, etc., comme relatif; l'élève s'en servira pour traduire *quelconque* et vice versa; le tableau des indéfinis, d'ailleurs, n'est qu'une énumération; ne pourrait-on distinguer : 1° les plus indéfinis; 2° le plus employé; 3° celui qui est employé dans une proposition négative; 4° le moins indéfini? De même, distinguer *quisque* de *unusquisque*. Dans la traduction de la défense, p. 125, on peut s'étonner que ce soit le subjonctif présent qui soit proposé pour la deuxième personne et que les formes *noli*, *nolite* ne soient pas citées, alors qu'elles sont si commodes et évitent les confusions entre *dixerim*, *dicas* et *ne dixeris*. Dans la liste des compléments du tableau III règne une certaine confusion : ainsi l'élève trouve parmi les compléments d'objet le complément d'attribution et l'emploi des deux datifs : *hoc erit tibi dolori*, sans que le second soit analysé ni expliqué; parmi ces mêmes compléments, il trouve aussi le complément d'abondance, les compléments d'origine et d'agent, qui devraient se trouver après *equestri genere ortus*, de moyen : *maerore conficior*, qui devait prendre place après *ferire gladio;* confusion aussi dans les compléments circonstanciels, — terme qui, d'ailleurs, est ici inutile. — Dans cette question, pour suivre un ordre utilisable, il faut partir des rôles : l'objet, ses traductions en latin, etc.; puis signaler les

rapports que les Latins ne comprennent pas comme les Français : *petere beneficium ab aliquo, minari mortem alicui*, etc.; enfin revoir ces questions en partant des cas latins, en expliquant pour l'accusatif, le datif, le ou plutôt les ablatifs, le rapport essentiel exprimé et les rapports dérivés. La leçon sur le réfléchi, p. 272, serait plus claire si, au lieu de partir de l'inconnu *suus, ejus*, on partait du connu : l'adjectif appartient à une proposition principale, renvoie au sujet, etc.; il faut se mettre à la place de l'enfant qui fait un thème, sans oublier que, pendant les années de début, les élèves préfèrent le thème à la version, qu'ils le trouvent plus facile, parce que, justement, il part du connu. Il n'y a pas lieu de parler de compléments directs et indirects pour le latin, comme p. 50, puisqu'on ne tient pas compte de la construction avec ou sans préposition, mais uniquement des rôles. Il vaut mieux dire toujours conjonction de coordination et conjonction de subordination, et non conjonction, comme p. 187, pour habituer les enfants à distinguer les mots invariables; cette distinction est la clef des analyses, etc. Enfin, je constate quelques lacunes : rien sur la deuxième personne : *legĕris, capĕris*, rien sur « beaucoup de » et les locutions adjectives exprimant en français la quantité et le nombre indéfinis, rien sur l'emploi du participe passif en *-dus* remplaçant un infinitif actif français, etc.

Mais ce sont là des détails, et ils ne doivent pas nous faire perdre de vue l'intérêt principal du livre de M. Bezard, qui est d'éveiller, de provoquer notre réflexion pédagogique. A le lire attentivement, je me suis trouvé amené à diverses observations qui dépassent le cadre d'un compte-rendu sommaire; je me propose de les grouper dans un prochain article.

G. Leprince.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1926.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, J. L. Barker, Ch. Beaulieux, J. Bezard, H. Bléry, J.-M. Bordenave, V. Bröndal, C. Brunel, E. Chatelain, Mlle M. Comeau, MM. L.-A. Constans, P. Crouzet, Y. Desdouits, Mlle M. Ducel, MM. R. Durand, A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. J. Estelrich, E. Faral, A. Froidevaux, H. Goelzer, G. Gougenheim, F. Grat, Père Guilangà, Mlle A. Guillemin, MM. F. Hawley, P. de Labriolle, E. Lambrino, H. Lebègue, P. Legendre, H. Lévy-Bruhl, général Lhomme, L. Malteste, J. Marouzeau, A. Meillet, L. Mertz, chanoine J.-M. Meunier, Ch. Pagot, P. Perrochat, abbé L. Pichard, M. Ponchont, M. Prou, E. K. Rand, M. Rouzaud, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, M. A. Thomas, Mme H. de Willman-Grabowska, MM. P. Wuilleumier, A. Yon, H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. E. Chatelain, président, souhaite la bienvenue à nos collègues étrangers : MM. E. K. Rand, professeur à l'Université de Harvard, et J. Estelrich, directeur de la Fundació Bernat Metge de Catalogne.

M. Marouzeau remercie M. E. K. Rand d'être venu renouer de vive voix des rapports inaugurés de longue date avec nos confrères philologues, paléographes, médiévalistes, et M. J. Estelrich, qui pour réaliser la renaissance des études classiques en Catalogne se tient en relation et en collaboration constante avec nous.

Le secrétaire appelle l'attention sur deux questions mises à l'ordre du jour de séances antérieures : celle de la prononciation du latin et celle de la terminologie grammaticale. Sur le premier point, la communication de M. Beaulieux apportera de nouveaux éléments d'information; sur le second point, M. Froidevaux se propose de présenter à une prochaine séance quelques vues personnelles, et M. Hjelmslev étudie la question du point de vue international. Il importe que ces deux enquêtes aient une

conclusion pratique et aboutissent à une proposition ferme, qui pourrait être soumise, le cas échéant, aux autorités compétentes. M. P. Crouzet présente sur ce point quelques observations d'ordre pratique.

Les publications de la Société sont en bonne voie : le fascicule III de 1926, qui paraîtra à la date normale, contiendra une matière riche et variée; dans la Collection d'études latines, le volume II (A. W. De Groot, *La prose métrique des anciens*) va paraître incessamment, et le volume III (P. Faider, *Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins*) est sous presse. Il faut malheureusement enregistrer une nouvelle hausse des prix d'impression, qui va obérer le budget de nos publications.

Le secrétaire signale deux congrès en préparation : le premier *Congrès français des sciences historiques* et le *Congrès d'histoire du christianisme*, qui doivent avoir lieu à Paris en avril 1927 et font appel à la participation des membres de Sociétés savantes. Il indique, en outre, que l'Institut de coopération intellectuelle convoque pour janvier un *Comité international d'experts*, chargé d'étudier la coordination de la bibliographie classique. La Société des études latines sera représentée au Comité par son secrétaire, qui demande aux membres de la Société de lui apporter toutes suggestions qu'ils croiraient utiles.

Enfin, le secrétaire signale à la Société une invention pratique susceptible d'intéresser les paléographes, les archéologues, les épigraphistes : il s'agit d'un appareil de micro-photographie et de micro-projection, qui permet de reproduire à très peu de frais et de projeter sous toutes les formes désirables les monuments écrits et figurés susceptibles d'être utilisés pour la recherche scientifique ou pour l'enseignement. Une présentation de l'appareil et de quelques films intéressant nos études sera faite à la séance de janvier.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — M. E. K. Rand apporte à la Société le message de la *Medieval Academy*, récemment fondée aux États-Unis; il expose le plan du *Speculum, Journal of medieval Studies*, dont la fondation a été annoncée dans cette *Revue* (1926, p. 94-95), et marque la large place réservée au latin dans les projets et travaux des médiévalistes américains.

M. Marouzeau note que l'activité de la Medieval Academy est un des aspects les plus intéressants du récent développement des études latines en Amérique, qui a déjà été signalé dans une chronique antérieure (cf. ci-dessus, p. 93 et suiv.).

II. — M. J. Estelrich rend compte de l'activité et des projets de la *Fundació Bernat Metge*, qui, en renouvelant la tradition de l'humanisme catalan, fournit à la collaboration internationale non seulement des équipes nouvelles de travailleurs, mais aussi des moyens matériels de répandre et de faire avancer la science de l'antiquité.

M. A. Meillet fait observer que le grand mérite de cette Renaissance catalane est de prendre son point de départ, non pas comme tels autres mouvements analogues de minorités ethniques ou linguistiques, dans un présent instable et divers, mais bien dans le fonds traditionnel de la civilisation européenne.

III. — M. Ch. Beaulieux présente le début d'un exposé relatif à la prononciation du latin en France avant la Renaissance. Il établit par l'examen des textes que dans une première période la prononciation du latin écrit est grandement influencée par la prononciation de la langue vulgaire. Ses observations portent à la fois sur la graphie des consonnes, des voyelles et des diphtongues.

Diverses observations sont présentées par M. A. Meillet au sujet de la répartition géographique des phénomènes, par MM. M. Prou et A. Thomas sur la valeur et le mode d'utilisation des documents.

Vu l'heure avancée, la suite de la communication de M. Ch. Beaulieux est remise à la séance de décembre.

II.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1926.

Président : M. E. Chatelain.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, Ch. Beaulieux, J. Béranger, H. Bernès, J. Bezard, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J.-M. Bordenave, E. Chatelain, L.-A. Constans, Mlles J. L. van Dam van Isselt, M. Ducel, MM. R. Durand, E. Faral, A. Froidevaux, Père Guilanga, Mlle A. Guillemin, MM. Gougenheim, F. Grat, H. Hierche, Th. Jaulmes, G. Lafaye, S. Lambrino, H. Lebègue, L. Malteste, J. Marouzeau, J.-M. Meunier, L. Mertz, E. Michon, M. J. Nicolau, Mlle L. Nitti, MM. Ch. Pagot, L. Pichard, Mme N. Stchoupak, Mlle A. Tachauer, Mme H. de Willman-Grabowska, MM. A. Yon, H. Yvon.

(Excusés : les membres de la Société professeurs de la Faculté des lettres, qui sont retenus par une séance du Conseil de la Faculté.)

Communication inscrite à l'ordre du jour.

M. Ch. Beaulieux continue son exposé relatif à l'histoire de la prononciation du latin :

A l'époque mérovingienne, par suite de la disparition des écoles, le latin écrit ne fut plus appris que par le moyen du latin parlé. Il en résulta une contamination si profonde que deux renaissances, celle de Charlemagne et celle du XVIe siècle, n'ont pu en effacer les traces. Jusqu'à Charlemagne, le latin écrit est prononcé exactement comme le latin parlé.

La réforme carolingienne rappelle au respect de l'écriture latine; mais comme on ignore généralement la quantité, voyelles brèves et voyelles longues sont confondues, conformément aux habitudes de la langue vulgaire; on applique toujours la règle d'après laquelle l'accent porte sur la dernière syllabe sonore.

Du XIIIe au XVIe siècle, le latin est de nouveau calqué sur le français et la prononciation du latin est identique à celle de la langue vulgaire.

Au XVIe siècle, les humanistes tentent de faire prononcer le latin à la façon des anciens; mais, comme la masse ne connaît pas plus qu'auparavant la prosodie, on ne change guère la prononciation des voyelles et l'accent est toujours sur la dernière syllabe.

C'est d'une contamination entre les prononciations usitées aux différentes époques qu'est issue la prononciation actuelle du latin, qui se trouve ainsi n'avoir pas même pour elle l'autorité de la tradition.

Diverses observations sont présentées par M. D. Barbelenet et M. le chanoine J.-M. Meunier. La discussion porte en particulier sur l'intérêt qu'il y a pour fixer la prononciation de l'accent à tenir compte des données de la poésie rythmique.

M. E. Faral prend occasion de l'exposé de M. Beaulieux pour poser de nouveau la question de la prononciation à adopter. Il estime qu'il est moins désirable de tenter une reconstitution de la prononciation antique que de donner aux élèves, en particulier par l'observation de l'accent d'intensité, le sens de l'évolution historique du latin.

M. J. Marouzeau constate que, tous les arguments ayant été présentés depuis longtemps de part et d'autre, il ne reste une fois de plus qu'à noter l'attitude différente que sont amenés à prendre vis-à-vis de la prononciation ceux qui considèrent le latin dans sa réalité passée, à travers les textes classiques, et ceux qui l'étudient dans son évolution récente au cours de la formation du français. Latin de latinistes et latin de romanistes : qui départagera, ou qui conciliera les deux points de vue?

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(11 décembre 1925).

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Élections. — L'Assemblée procède à l'élection du Bureau et de la Commission des comptes. Le Président ne pouvant, aux termes des statuts, être réélu pour une période de plus de deux années, il est procédé à l'élection d'un président pour l'année 1927. M. H. Goelzer est élu à

l'unanimité. Un poste de vice-président se trouvant ainsi à pourvoir, M. J. Carcopino est élu vice-président à l'unanimité. Le reste du Bureau et les membres de la Commission des comptes sont réélus à l'unanimité.

M. Marouzeau remercie M. E. Chatelain d'avoir tenu, malgré son éloignement de la Sorbonne et des soucis divers, à assurer jusqu'au terme de ces deux années la présidence effective des séances. La Société sera heureuse de le voir, comme président honoraire, continuer à prendre part à ses travaux et à ses délibérations. M. Marouzeau, au nom de la Société, souhaite la bienvenue à M. J. Carcopino, dont l'élection manifeste l'intérêt que la Société prend aux études historiques et archéologiques.

Le Bureau se trouvera ainsi constitué pour 1926 :

Président : M. H. Goelzer;

Vice-présidents : MM. H. Bernès et J. Carcopino;

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau;

Trésorière : Mme A. Biancani;

Membres de la Commission des comptes : M. R. Durand, Mlle A. Guillemin; M. l'abbé L. Pichard.

Rapport du secrétaire sur la marche de la Société.

L'année écoulée a vu notre Société s'accroître sensiblement et étendre le domaine de son activité. Elle compte une trentaine de membres nouveaux et près de cent abonnés aux publications. Les séances sont de plus en plus suivies; les communications touchent à toutes les branches des études latines, science et enseignement.

Le dernier fascicule de la *Revue* marque un notable accroissement des diverses rubriques, partie principale, chronique et bibliographie. Outre les articles de doctrine et de méthodologie, la *Revue* accueille désormais de plus en plus des études particulières sur tous les sujets se rattachant à la science de l'antiquité latine.

La *Collection d'études latines*, publiée par notre éditeur en liaison avec la *Revue*, a été définitivement organisée : un premier fascicule a déjà paru, un autre est sous presse, un troisième en composition et plusieurs en projet.

Les savants étrangers s'intéressent de plus en plus aux travaux de la Société : plusieurs sont venus cette année d'Amérique, de Belgique, de Suisse, de Catalogne, pour nous apporter, avec le message de Sociétés étrangères, des communications scientifiques et des offres de collaboration.

Des correspondants de milieux très divers, étudiants, professeurs, savants, humanistes, nous écrivent pour féliciter la Société des services qu'elle rend, non seulement par les publications qu'elle assure, mais surtout peut-être par la liaison qu'elle établit entre les travailleurs et l'orientation qu'elle fournit à leurs recherches.

Après trois années d'organisation, la Société vit maintenant d'une vie normale et régulière; nous devons marquer avec satisfaction cette étape de son activité, non pas tant encore pour nous complaire dans les résultats obtenus que pour préparer de nouveaux progrès.

Bilan établi par la Trésorière.

Mme A. Biancani présente le bilan établi à la date du 11 décembre 1926 :

Recettes :

Report d'exercice	3,769 fr.	94
Cotisations annuelles	6,532	46
Contributions volontaires	250	»»
Vente de fascicules	2,921	»»
Reliquat de la subvention de l'exercice 1925	1,400	»»
Intérêt des dépôts	163	»»
Total	15,036 fr.	40

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	207 fr.	»»
Circulaires, programmes, convocations	145	15
Poste, recouvrements et correspondance	607	05
Frais de banque et de dépôt	22	16
Frais du compte postal	5	30
Cotisations à des Sociétés scientifiques	50	»»
Reliquat de l'impression du fascicule III de 1925	901	45
Impression du fascicule I de 1926	2,677	55
— — II de 1926	2,681	65
— — III de 1926 (provision)	2,000	»»
Tirages à part	507	60
Compte de l'éditeur	78	50
Honoraires de rédaction	1,000	»»
Frais et indemnité de secrétariat	1,000	»»
Frais et indemnité de trésorerie	500	»»
Rétribution de collaborateurs	1,271	40
Gratifications et frais de séance	110	»»
Total	13,764 fr.	71

En caisse :

A la Société générale	1,143 fr.	93
Au compte de chèques postaux	56	26
En caisse de la trésorière	71	50
Total	1,271 fr.	69

Total égal : 13,764 fr. 71 + 1,271 fr. 69 = 15,036 fr. 40.

Rapport de la Commission des comptes.

Les membres de la Commission des comptes, après examen des comptes de la Trésorière, approuvent le bilan ci-dessus, et Mlle A. Guillemin donne lecture du rapport de la Commission :

Le chiffre des dépenses est sensiblement égal à celui de l'année dernière; la récente augmentation des frais d'impression ne portera que sur le fascicule III, qui n'est pas intégralement facturé. Le chiffre des recettes est en diminution, du fait que la subvention de la Confédération des Sociétés scientifiques n'a pas encore été versée. Cette réduction des recettes est en partie compensée par l'accroissement notable du produit des cotisations et de la vente des fascicules. Il convient de retenir ces deux indices de la prospérité de notre Société. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue que le report d'exercice est extrêmement faible, qu'une partie des dépenses afférentes à l'année écoulée n'est pas encore soldée (impression du fascicule III et mise en train de la *Collection d'études latines*), et que le prochain budget va être lourdement grevé par l'augmentation des tarifs d'impression.

La Société exprime sa reconnaissance à plusieurs de ses membres qui ont tenu à marquer par une contribution volontaire l'intérêt qu'ils portent à ses travaux. Elle adresse aussi ses plus vifs remerciements à la Trésorière qui, occupée pourtant d'autres soins pressants, a su par sa vigilance assurer une rentrée abondante des cotisations.

Signé :

R. Durand, A. Guillemin, L. Pichard.

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1925-1926.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
E. B. A. = *École des Beaux-Arts*, 14, rue Bonaparte (*cours publics*).
E. Ch. = *École des Chartes*, à la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel (*cours publics*).
E. N. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
F. S. = *Faculté des Sciences*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. Mercredi 10 h. 30 (*cours réservé*).
MEILLET	De la formation de noms pourvus de suffixes en indo-européen.	C. F., *salle 4*. Samedi 9 h.
—	De la création de mots nouveaux dans les langues indo-européennes.	C. F., *salle 4*. Mardi 17 h.
PERNOT	Notions élémentaires de phonétique générale (pour les étudiants en philologie).	F. L., *Archives de la parole, salle 5*. Vendredi 11 h.
—	Direction de travaux.	F. L., *Institut de phonétique*. Mardi 9 h. à 12 h.

Linguistique latine et romane.

VENDRYES	Éléments de phonétique du grec et du latin (1er semestre). Licence et agrégation.	F. L., *salle I.* Lundi 17 h.
ERNOUT	Explication de textes pour servir à l'histoire de la langue latine.	H. E. H. Lundi 14 h.
GOELZER	La subordination en grec et en latin.	F. L., *salle C.* Mercredi 10 h. 15.
MAROUZEAU	Études de stylistique : le mot et la phrase.	H. E. H. Lundi 15 h. 15.
BRUNEL	Philologie romane.	H. E. H. Lundi et jeudi 10 h.
ROQUES	Les parlers romans du groupe oriental.	H. E. H., *salle G. Paris.* Jeudi 11 h.

Philologie et méthodologie.

R. DURAND	Introduction à la philologie latine. Explication de textes pris en dehors de tout programme (conférence réservée).	E. N. Vendredi 10 h. 15.
GAFFIOT	Méthode pour la version latine : exposé théorique et exercices pratiques.	F. L., *amph. Guizot.* Samedi 9 h.
ERNOUT	Méthode historique d'explication des textes. Exercices pratiques.	H. E. H. Lundi 14 h. Vendredi 15 h. 15.
MAROUZEAU	Méthode stylistique d'explication des textes. Direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 16 h.

Histoire littéraire.

COURBAUD	Histoire de la littérature latine : la poésie épique (cours réservé).	F. L., *salle C.* Jeudi 9 h.
GOELZER	Virgile : les Géorgiques (cours public).	F. L., *amph. Turgot.* Mardi 16 h. 15.
DE LABRIOLLE	Histoire de la littérature latine : le premier siècle de l'Empire.	F. L., *salle G.* Mercredi 17 h.

MONCEAUX	L'œuvre historique et hagiographique de S. Jérôme.	C. F., *salle 3*. Lundi 15 h. 15.
FARAL	Introduction à l'histoire de la littérature latine au moyen âge.	H. E. H. Jeudi 15 h.
—	La littérature latine au XIIe siècle : les genres didactiques.	H E. H. Jeudi 14 h.
—	Les formes latines du roman breton.	C. F., *salle 3*. Samedi 2 h.

Explications de textes et préparation aux examens.

COURBAUD	Explication d'auteurs en vue de la licence (langues classiques).	F. L., *salle C*. Lundi 9 h.
ERNOUT	Explication d'auteurs du programme de licence.	F. L., *salle C*. Mardi 16 h.
DE LABRIOLLE	Explication d'auteurs du programme de licence.	F. L., *salle E*. Mardi 16 h.
DURAND	Exercices pratiques (explications, versions latines) pour les candidats à la licence de philosophie.	F. L., *salle C*. Samedi 10 h. 30.
GAFFIOT	Licence de langues vivantes. Explication de textes. Exercices pratiques.	F. L., *amph. Guizot*. Samedi 10 h. 15.
URI	Explication de textes historiques. Exercices pratiques. Correction de versions latines. Licence d'histoire.	F. L., *salle C*. Vendredi 9 h.
COURBAUD	Tous les 15 jours : préparation à l'agrégation. Tous les 15 jours : préparation au diplôme d'études supérieures.	F. L., *salle B*. Jeudi 10 h.
ERNOUT	Agrégation de grammaire et des lettres. Explication d'auteurs, leçons, correction de devoirs.	F. L., *salle E*. Lundi 9 h.

De Labriolle	Explication de textes du programme des agrégations de grammaire et des lettres. Exercices pratiques.	F. L., *salle E.* Mardi 17 h. 30.
Durand	Explication de textes et exercices pratiques pour l'agrégation de grammaire.	F. L., *salle E.* Samedi 8 h. 30.
Gaffiot	Explication de textes (agrégation), thèmes latins.	F. L., *salle E.* Vendredi 16 h.
Durand	Explication de textes hors programme.	E. N. Vendredi 10 h. 15.
Ernout	Direction d'études et de travaux.	F. L., *cabinet, salle C.* Mardi 17 h.
—	Explication de textes pour servir à l'histoire de la langue.	H. E. H. Lundi 14 h.
—	Explication de textes; exercices pratiques.	H. E. H. Vendredi 15 h. 15.
Marouzeau	Lecture et commentaire stylistique de textes latins.	H. E. H. Jeudi 16 h.
Goelzer	Explication du livre I des *Épîtres* d'Horace.	F. L., *salle C.* Mardi 10 h.
Monceaux	Le 9e livre des *Confessions* de saint Augustin.	C. F., *salle 3 bis.* Mercredi 14 h. 15.
—	La *Vie de saint Martin* par Sulpice-Sévère.	H. E. R. Mercredi 15 h. 15.
—	L'*Octavius* de Minucius Félix.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
Faral	Les formes latines du roman breton (explication de textes).	C. F., *salle 3.* Lundi 2 h.

Archéologie.

Cagnat	Fouilles, découvertes, publications relatives à l'histoire du monde romain à l'époque impériale.	C. F., *salle 3.* Samedi 16 h.

MILLET	Études pratiques d'archéologie, d'épigraphie et de diplomatique byzantine.	H. E. R. Samedi 9 h. 30.
—	Les thèmes de la peinture religieuse dans l'Orient chrétien.	C. F., *salle* 3. Jeudi 10 h.

Épigraphie.

CAGNAT	Explication d'inscriptions latines nouvellement publiées.	C. F., *salle* 4. Lundi 14 h.
CARCOPINO	Exercices pratiques d'épigraphie romaine.	F. L., *salle* 5. Mercredi 9 h.
ZEILLER	I. Inscriptions africaines. II. Choix d'inscriptions récemment publiées. III. Notions d'épigraphie chrétienne	H. E. H. Mardi 9 h.
MILLET	Études d'épigraphie byzantine.	H. E. R. Samedi 9 h. 30.

Paléographie.

DE BOÜARD	Paléographie.	E. Ch. Mardi et samedi 10 h.
SAMARAN	Paléographie des manuscrits latins et français.	H. E. H. Mardi 16 h. 30 et 17 h. 30.
MILLET	Études de diplomatique byzantine, romaine et gallo-romaine.	H. E. R. Samedi 9 h. 30.
—	Étude sur les manuscrits illustrés.	C. F., *salle* 3. Vendredi 10 h. 30.

Histoire et géographie.

CARCOPINO	Questions d'histoire romaine du programme d'agrégation.	F. L., *salle G.* Mercredi 14 h.
—	Travaux pratiques sur le programme d'agrégation.	F. L., *salle G.* Mercredi 14 h.
GUIGNEBERT	Préparation au certificat d'histoire ancienne (conférence fermée).	F. L., *salle D.* Vendredi 14 h.

CARCOPINO	Les lois agraires (cours public, 1er semestre).	F. L., *amph. Guizot.* Mardi 17 h.
CAGNAT	Fouilles, découvertes, publications récentes relatives à l'histoire du monde romain à l'époque impériale.	C. F., *salle 3.* Samedi 16 h.
GSELL	Comment l'Empire romain a assuré la défense de ses provinces africaines.	C. F., *salle 3.* Mardi 14 h.
—	L'Afrique du Nord au temps de l'empereur Auguste.	C. F., *salle 4.* Lundi 14 h. 30.
ZEILLER	Étude de questions relatives à l'Empire romain au IVe siècle.	H. E. H. Lundi 9 h.
BESNIER	Les routes de la Gaule romaine : la Bretagne.	H. E. H. Lundi 14 h. 30.
CHAPOT	Étude de textes antiques relatifs à la Germanie.	H. E. H. Jeudi 14 h. 30.
JULLIAN	Les différents métiers à l'époque gallo-romaine.	C. F., *salle 8.* Mercredi 14 h.
BAYET	Le droit et la morale dans la Gaule romaine.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Droit romain.

PERROT	Cours de 1re année.	F. D., *amph. I.* Lundi, mercredi, vendredi 9 h. 55.
GIFFARD	Cours de 1re année.	F. D., *amph. II.* Lundi, mercr., vendr. 9 h. 55.
COLLINET	Cours de 2e année.	F. D., *amph. III.* Mardi, jeudi, samedi 9 h. 55.
DUQUESNE	Doctorat. Droit romain approfondi.	F. D., *amph. V.* Mardi et jeudi 9 h. 55.
NOAILLES	Cours de doctorat : Pandectes.	F. D., *amph. V.* Lundi et mardi 11 h. 5.
BAYET	Le droit et la morale dans la Gaule romaine.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Philosophie.

Robin	Questions de philosophie ancienne.	F. L., *salle G.* Mercredi 10 h. 45.
Bayet	Le droit et la morale dans la Gaule romaine.	H. E. R. Jeudi 10 h.
—	La morale de S. Paul.	H. E. R. Jeudi 14 h.
De Faye	La pensée chrétienne aux premiers siècles.	H. E. R. Jeudi 9 h. 15.

Histoire des religions romaine et chrétienne.

Toutain	Les religions et les cultes de l'Étrurie et de l'Ombrie.	H. E. R. Jeudi 15 h.
De Faye	Histoire générale de la formation et de l'évolution de la pensée chrétienne aux premiers siècles.	H. E. R. Jeudi 9 h. 15.
Millet	Les thèmes de la peinture religieuse dans l'Orient chrétien.	C. F., *salle 3.* Jeudi 10 h.
Guignebert	Explication du Nouveau Testament (conférence ouverte).	F. L., *salle D.* Mardi 14 h.
—	Le paulinisme (cours public).	F. L., *amph. Michelet.* Vendredi 17 h.
Loisy	La rédaction des Épîtres de S. Paul.	H. E. R. Mercredi et jeudi 14 h.
Bayet	La morale de S. Paul.	H. E. R. Jeudi 14 h.
Zeiller	Notions d'épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.

Les séances de la *Société des Études latines* auront lieu en 1927 les deuxièmes samedis de chaque mois, les 8 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 11 juin, 12 novembre, 10 décembre.

CHRONIQUE

I. — Plans et projets de travaux.

On sait le rôle que joue M. Laurand comme animateur des études classiques. Il a bien voulu me communiquer quelques suggestions de travaux propres à tenter les jeunes latinistes. Avec son autorisation, je les soumets ici aux lecteurs de la *Revue*, en les joignant aux conseils qu'il a publiés dans son *Manuel des études*, fasc. VII, sous le titre : Le travail philologique. Je ne ferai qu'accompagner de quelques notes en bas de page le texte corrigé et complété par l'auteur.

On demande souvent : « Y a-t-il donc encore du nouveau à trouver dans nos vieux auteurs classiques? »

La réponse n'est pas douteuse. Il y a beaucoup de nouveau à trouver, parce que chaque progrès de la science amène à poser de nouvelles questions.

Ainsi la découverte du rythme dans la prose a fait que l'on se demande quelles sont à ce point de vue les habitudes des différentes époques, des différents auteurs, du même auteur dans divers ouvrages ou dans les diverses parties du même ouvrage. On cherche l'influence du rythme sur les autres éléments du style, sur la grammaire, la construction des phrases; on l'utilise dans la constitution du texte, on gagne de nouveaux arguments pour ou contre l'authenticité de telle œuvre, etc.

Beaucoup d'écrivains n'ont pas encore été explorés à ce point de vue ou ne l'ont été que sommairement[1].

Il y a en histoire, en littérature, en grammaire, une foule de problèmes dont la solution ne pourra être donnée avant qu'on ait réuni des matérianx actuellement disséminés.

Mais, s'il reste beaucoup à trouver, il serait plus urgent encore de rendre accessibles les résultats acquis. Les travaux spéciaux sont de plus en plus dispersés dans les revues, les dissertations, les *Mélanges*. On manque surtout d'ouvrages d'ensemble.

1. Sur ce point, M. Laurand offre lui-même aux recherches le meilleur guide qui soit par son exposé relatif au *Rythme oratoire* dans le vol. II de ses *Études sur le style des discours de Cicéron* qui vient de paraître en seconde édition (« Les Belles-Lettres », 1926). On trouvera aussi des directives utiles dans *La prose métrique des anciens* de M. A. W. de Groot, deux articles de la *Revue* et un volume de la *Collection d'études latines*, ainsi que dans l'article ci-dessous de M. F. Novotny. J. M.

Voici un aperçu de quelques-uns des travaux les plus utiles à exécuter :

1) Des *éditions critiques* et, pour les préparer, la collation des manuscrits. Pour beaucoup d'auteurs il n'existe pas d'édition faite d'après les manuscrits les meilleurs; on est obligé de recourir à des textes établis d'après des manuscrits récents et fautifs, alors qu'il existe des manuscrits plus anciens et plus corrects[1].

La recherche des manuscrits n'est pas aisée. Nous aurions besoin pour la faciliter :

1° D'une *Liste des bibliothèques* où ont été signalés des manuscrits d'auteurs classiques; cette liste servirait d'orientation générale, et on la compléterait ensuite au fur et à mesure des découvertes. Il suffirait de faire pour les auteurs classiques ce qui a été fait pour les écrivains ecclésiastiques latins par W. Weinberger : *Catalogus catalogorum. Verzeichnis der Bibliotheken die ältere Handschriften lateinischer Kirchenschriftsteller-enthalten*, Wien, Tempsky, 1902;

2° D'un *Répertoire des incipit* de manuscrits classiques analogue à celui qui a été composé pour les incipit des manuscrits patrologiques et ecclésiastiques : M. Vattasso, *Initia patrum aliorumque scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, Roma, tipogr. Vaticana, 1906-1908. Ce répertoire devrait fournir non seulement les premiers mots des ouvrages proprement dits (par exemple, *Annales* de Tacite), mais des parties d'ouvrages qui se trouvent quelquefois à part dans les manuscrits (par exemple, les discours et lettres insérés dans Salluste, les lettres de Cicéron, etc.[2]).

1. Pour préparer la confection d'éditions critiques, un travail préliminaire serait indispensable. Les travailleurs sont le plus souvent arrêtés par la difficulté de choisir, ou plutôt par la difficulté de savoir quelles sont les éditions particulièrement indispensables, et d'une façon générale quel est pour chaque auteur l'état de la question. J'ai signalé déjà, et M. A. Yon me demande d'y insister à nouveau, l'intérêt considérable qu'il y aurait à publier un *Répertoire des éditions de textes* les plus récentes et un *Sommaire de la tradition manuscrite* pour les auteurs latins. Il y aurait là une base de travail indispensable à tous et un encouragement efficace pour les jeunes philologues. M. J. Estelrich, à qui j'ai soumis cette suggestion, se propose d'en étudier la réalisation avec ses collaborateurs catalans. J. M.

2. Je renvoie pour ce qui regarde ces projets de travaux à ce que j'ai dit dans la *Revue* (1926, p. 33 et suiv.) sur les travaux ou projets de MM. F. Grat, Ch. Samaran, Seymour de Ricci. J. M.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler à ce sujet les suggestions récentes de M. W. Lindsay (*Palaeographia latina*, t. III, p. 5 et suiv.) en vue de préparer le grand ouvrage de paléographie latine (« which decade of this century will see its publication? » se demande M. Lindsay) qui doit servir de guide aux auteurs d'éditions critiques. Mais il faudra encore bien des études préparatoires avant d'en venir à ce grand ouvrage : « Ne se trouvera-t-il pas par exemple, demande encore M. Lindsay (*Palaeographia latina*, t. III, p. 50), un paléographe italien pour nous apporter une étude sur les écritures centrales, telle que nous l'avons de Lowe pour l'écriture bénéventine? — C'est peut-être le lieu de signaler que M. E. K. Rand, de l'Université de Harvard, prépare un ouvrage sur le « scriptorium » de Tours qui

2) Des *commentaires* résumant l'état actuel de la science sur les auteurs classiques et permettant de les lire avec plus de fruit. Là, presque tout est à faire; pour quelques auteurs, le besoin est particulièrement pressant. Il y a peu d'auteurs pour lesquels il existe un commentaire français récent. Pour beaucoup on n'en a aucun ni en français ni en langue étrangère.

On aurait besoin de commentaires non seulement pour les écrits des anciens, mais pour certaines œuvres de la Renaissance (v. g. le *Ciceronianus* d'Érasme).

3) Des *recherches de détail*. En particulier, il y a lieu d'étudier la grammaire et le style des différents auteurs. La grammaire historique s'appuie nécessairement sur des monographies, et celles-ci ne sont encore ni assez nombreuses ni assez complètes. Ces travaux offrent l'avantage qu'on peut à volonté les étendre à toute une série de phénomènes ou les limiter à un seul, à un minime fait de grammaire, à l'emploi d'une particule[1]... Les résultats de ces recherches, une fois groupés, peuvent conduire à des découvertes importantes et à des conclusions critiques de premier ordre.

Ainsi une grammaire de Virgile où seraient réunis, éclairés, brièvement discutés *tous* les exemples existants des diverses constructions ne serait pas seulement un répertoire d'une importance capitale pour l'étude de l'auteur que presque tous les poètes suivants ont imité, elle renouvellerait probablement beaucoup de questions critiques : on se rendrait compte plus précisément des différences entre la langue des *Bucoliques*, celle des *Géorgiques*, celle de l'*Énéide;* dans ce dernier poème l'on verrait si certaines particularités se retrouvent dans les mêmes chants ou les mêmes épisodes. Il y aurait là des faits importants pour la question de la composition du poème.

Parmi les monographies dont l'objet s'étend à tout le développement historique de la langue, on peut imaginer une étude sur les comparatifs et les superlatifs latins, qui établirait avec précision ceux que les Romains ont vraiment évités, ceux qui étaient admis ou parfois critiqués. Nous avons un exemple dans Cicéron pour « piissimus ». Wölfflin a réuni plusieurs autres exemples intéressants dans sa dissertation : *Lateinische und romanische Comparation* (Erlangen, 1879). Mais beaucoup de maté-

doit répondre pour l'un des moments les plus importants de l'histoire de l'écriture à l'attente des paléographes. J. M.

1. M. H. C. Nutting, dans une contribution aux *University of California Publications*, VII, 6 : *The use of forem in Tacitus*, note que l'emploi de *forem*, en regard de *essem*, mérite de faire l'objet soit d'une étude d'ensemble (p. 209), soit d'une monographie limitée à un auteur : ou Tite-Live, dont l'usage reste incertain même après les observations de Riemann (p. 210), ou Salluste, qui est responsable de la survie de *forem* (p. 211, notes 10 et 11). J. M.

riaux n'ont pas encore été réunis : listes complètes des formes employées, listes complètes des adjectifs accompagnés de *magis*, *maxime*, *valde*, *admodum*, etc., adjectifs qui se trouvent tantôt au comparatif et au superlatif, tantôt avec un adverbe, etc.

4) Des *monographies* résumant l'état actuel de la science sur un auteur. Quel service ne rendrait pas un volume où serait condensé et mis au point ce que présentement l'on sait par exemple de César ou de Virgile (vie, œuvres, style, influence, etc.)?

5) Des *collections de textes* reproduisant exactement les *sources* dont on dispose pour connaître une période.

De tels recueils sont précieux et forment ceux qui les lisent aux bonnes méthodes, en les habituant à juger des faits d'après les sources, non d'après les affirmations d'un moderne. Mais ils sont trop peu en usage.

6) Des *éditions d'historiens* dans lesquelles les textes parallèles ou contraires d'autres historiens (ou d'autres documents) seraient perpétuellement comparés; on trouve, il est vrai, ces textes dans les commentaires, mais ils y sont presque toujours incomplets et nécessairement noyés parmi les autres renseignements.

Parmi les documents historiques, on n'aurait que l'embarras du choix. A recommander particulièrement une édition avec traduction et notes de l'Édit de Dioclétien sur le prix des denrées ou Édit du maximum. Ce serait, hélas! une œuvre d'actualité.

7) Des *dictionnaires spéciaux*. Ce travail est de ceux qu'on peut poursuivre avec un nombre de livres restreint, pourvu qu'on soit exact et soigneux.

On pourrait suivre avec avantage les principes posés par M. N. Wetmore : *The plan and scope of a Vergil Lexicon, with specimen articles*, New-Haven (Connecticut), chez l'auteur, 1904.

Les dictionnaires spéciaux manquent encore pour beaucoup d'auteurs ou sont tellement anciens qu'ils devraient évidemment être remplacés. Un des besoins les plus urgents est celui d'un dictionnaire complet des œuvres de rhétorique et surtout des lettres de Cicéron. Faute d'un dictionnaire, un simple index rendrait d'immenses services[1].

8) Une *Histoire romaine* complète; mais si ce travail colossal épouvante, on pourrait du moins étudier certaines périodes ou certains

1. Sur ce point il convient de se reporter aux indications fournies par M. P. Faider dans son *Répertoire d'index et de lexiques d'auteurs latins*, dont on trouvera un extrait dans cette *Revue* même, p. 195 et suiv. J. M.

J'ajoute que dans cet ordre d'idées il ne faut pas perdre de vue les glossaires : M. W. Lindsay a présenté déjà plusieurs études comme des contributions à un projet de Dictionnaire général que rendront possible le *Corpus Glossariorum* et le *Thesaurus Glossarum* de Goetz. On trouvera dans un article de la *Classical Philology*, 1918, p. 1-22, des vues intéressantes sur cette utilisation des glossaires. J. M.

hommes. « Il ne faut pas penser que tout soit dit sur Rome républicaine et que tous les procès soient jugés. La période des guerres civiles offre d'admirables sujets de thèses; nous ne connaissons pas encore véritablement ni les Gracques, ni Émilien, ni Marius, ni Pompée, ni surtout Caton d'Utique. Chacun de ces hommes mérite sa monographie... » (C. Jullian, *Revue historique*, LXXIX, 1902, p. 337-338).

On pourrait songer aussi à une *Chronologie de la République romaine* analogue à la Chronologie de l'Empire romain composée par Cagnat et Goyau pour la Collection Klincksieck. Il est vrai que les difficultés chronologiques sont plus grandes pour la période de la République que pour celle de l'Empire; mais elles ne sont nullement insurmontables, et un petit répertoire de ce genre rendrait de grands services.

9) Un *manuel de géographie ancienne*. Kiepert est la sécheresse même, et d'ailleurs, depuis son temps, que de progrès n'a-t-on pas faits ! Il existe d'excellents dictionnaires, mais il manque un ouvrage qui soit maintenant ce qu'a été autrefois celui de Bevan, c'est-à-dire un manuel donnant en un volume, sous une forme relativement attrayante, un exposé assez complet de la géographie ancienne.

Il y aurait pour cela à utiliser les progrès de la géographie générale. Cette science a été entièrement renouvelée, mais l'étude de l'antiquité classique n'en a pas profité.

Il faudrait donc : *a)* utiliser, sinon de Lapparent et Suess, au moins Vidal-Lablache, Schrader, etc., faire ressortir ce que les conditions *physiques* du pays ont eu d'influence sur la civilisation antique, les facilités, les obstacles que ces conditions ont apportés. — *b)* Non pas seulement énumérer les noms, mais faire voir le pays tel qu'il était dans la mesure où l'on peut le reconstituer. Des ouvrages comme l'*Afrique romaine* de Boissier fourniraient des indications très précieuses. — *c)* Pour que l'ouvrage soit pratique, des cartes intercalées (non un atlas séparé) seraient indispensables. Mais il faudrait de plus des illustrations. Ici encore Bevan était bon pour son temps, mais les progrès de la photogravure permettraient de faire incomparablement mieux. Pour qu'on puisse avoir une idée concrète du pays, il faut des vues représentant, comme d'ailleurs dans Bevan : α) les sites naturels; — β) certaines ruines; — γ) quelquefois, quand c'est possible, des reconstitutions (v. g. pour les villes : Ostie, Pompéi, le forum romain, etc.[1]).

1. Dans le même ordre d'idées, je crois bon de signaler quelques desiderata des historiens et géographes de l'antiquité.

Nos Atlas du monde antique sont devenus insuffisants; on lira avec intérêt les observations présentées sur ce sujet par O. Spengler au Congrès des orientalistes de Münich sous le titre : *Der Plan eines neuen Atlas antiquus* (cf. le compte-rendu dans *Klio*, 1925, p. 231 et suiv.).

Pour l'Italie en particulier, M. E. Pais, dans un article des *Memorie dell' Acca-*

Ce ne sont là que quelques exemples de ce qu'il y aurait à faire. Quelque sujet que l'on étudie, on trouvera une quantité de questions à résoudre et une quantité de résultats acquis à synthétiser.

II. — Sociétés et Congrès.

La *Confédération des Sociétés scientifiques françaises* vient de faire paraître son premier *Annuaire* (librairie des Presses universitaires, 1926). La Confédération, fondée en 1919, groupe aujourd'hui dans ses quatre Fédérations quatre-vingt-quinze sociétés, dont trente-cinq (avec 21,000 membres) constituent la *Fédération des sciences historiques, philologiques, philosophiques et juridiques*. La plupart de ces Sociétés publient, avec le concours financier de la Confédération, des bulletins bibliographiques dont les principaux, parmi ceux qui intéressent les études latines, sont ceux de la Société des Études latines elle-même, de la Société de bibliographie classique (*Revue des Revues* et *Revue des comptes-rendus* et complétées par les *Dix années de bibliographie classique, 1914-1924* et remplacées aujourd'hui par l'*Année philologique*), et le *Bulletin* de la Société de linguistique. En outre, la Confédération s'intéresse à toutes les questions qui sont liées à celle de la documentation scientifique. Elle se préoccupe en particulier de la réorganisation des bibliothèques, et prépare à cet effet la publication d'un *Annuaire des périodiques*, qui fera apparaître les lacunes, les doubles emplois et les fautes de répartition. Elle est en relations étroites avec la Confédération des travailleurs intellectuels et avec l'Institut de coopération intellectuelle, de façon à pouvoir faire passer aisément dans le plan international les questions susceptibles d'intéresser chaque Société, et se préoccupe d'assurer la participation de la France à la vie scientifique internationale, en étudiant les moyens d'envoyer des délégués français aux Congrès qui siègent à l'étranger. Enfin elle suit de près les tentatives faites dans différents pays pour créer des fédérations analogues. La Société des Études

demia dei Lincei, t. XV, p. 823-840, sous le titre : *Tradizione antiche e toponomastica moderna*, signale l'intérêt qu'il y aurait à réviser les données géographiques et ethniques sur lesquelles se fonde l'histoire primitive de l'Italie; pour cette œuvre, dit-il en substance, il faudrait aux sources habituelles de l'ethnographie (testimonia, fouilles, linguistique, anthropologie, mœurs) ajouter les survivances toponomastiques, propres à fournir un critère précieux le jour où on disposera d'un Dictionnaire toponomastique de l'Italie antique et d'une Géographie historique de l'Italie du moyen âge, qui est un des principaux desiderata de nos études. J. M.

En ce qui concerne la Gaule, il faut signaler le *Projet de dictionnaire topographique* étudié déjà depuis longtemps dans la *Revue archéologique* par MM. S. Reinach et A. Longnon (1925, 2e semestre, p. 209-220 et 220-227). Un *Atlas de la Gaule romaine* est réclamé avec insistance par M. J. Bonnerot à l'occasion de son livre récent : *Les routes de France*. M. Bonnerot signale en outre l'intérêt qu'il y aurait dès maintenant à dresser des cartes régionales où seraient reportés les fragments identifiés de routes romaines, de façon à grouper systématiquement les découvertes et à orienter les recherches nouvelles. J. M.

latines ne manquera pas de mettre à profit toutes les facilités qui lui sont offertes par son adhésion à la Confédération.

— Le soixantième *Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements* s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 19 avril 1927.

Le *Comité des travaux historiques et scientifiques* a dressé un programme indicatif des sujets à traiter, qui fait l'objet d'une circulaire du ministère de l'Instruction publique. Parmi les suggestions susceptibles d'intéresser les études latines, on peut relever les suivantes dans les *Sections de philologie, d'histoire et d'archéologie :*

Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée; rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits; signaler les documents d'archives et la correspondance des antiquaires qui s'y rapportent. Étudier les divinités indigènes d'après les monuments figurés et les monuments épigraphiques, les documents concernant l'industrie et le commerce; relever et décrire les mosaïques et peintures antiques; rechercher les centres de fabrication de céramique; étudier les pièces de verrerie, les pierres gravées, les monnaies et les plombs monétiformes; rechercher le tracé des voies romaines.

Des indications très précises sur la manière d'aborder les recherches accompagnent la mention de chaque sujet. Mais il est entendu que ce programme n'a qu'une valeur indicative, et qu'il est laissé aux congressistes toute latitude dans le choix de leurs communications, sauf approbation par le Comité des travaux historiques et scientifiques.

Les manuscrits devront être adressés avant le 30 janvier 1927 à la Direction de l'enseignement supérieur (deuxième bureau).

— Le président du *Comité français des sciences historiques* communique à la Société des Études latines la note suivante :

« L'Assemblée générale du Comité français des sciences historiques, réunie à l'École des hautes études sociales le 10 octobre dernier, a décidé que le premier *Congrès français des sciences historiques*, organisé sous les auspices de notre Comité national, aurait lieu à la Sorbonne du 21 au 24 avril 1927, à la fin des congés de Pâques.

Nous faisons appel à votre dévouement pour nous aider à assurer le succès de cette manifestation scientifique française.

Il s'agit pour vous, tout d'abord, de rechercher dans votre groupement les personnes susceptibles de s'intéresser au Congrès et d'y participer activement, soit en présentant des communications, soit en prenant part à la discussion sur les questions qui seront soulevées.

Nous aurions besoin d'être fixés avant le 15 décembre sur l'importance de la participation des membres de votre groupement, sur le nombre et sur le titre des communications qu'ils ont l'intention de présenter.

Notre Assemblée générale a décidé que les communications présentées au Congrès devraient porter sur des sujets d'histoire générale. Il est désirable, en outre, que ces sujets embrassent toutes les périodes de l'histoire[1].

Nous voudrions être également saisis de suggestions concernant l'activité de notre Comité français des sciences historiques et celle du Comité international.

Nous ferons l'impossible pour assurer la publication des procès-verbaux du Congrès et des communications les plus importantes. »

Président du Comité : G. Glotz; secrétaire général : Michel Lhéritier, 5, rue du Printemps, Paris, xviie.

— Un *Congrès d'histoire du christianisme* doit se tenir à Paris, au Collège de France, en l'honneur des soixante-dix ans d'Alfred Loisy et de sa quarante-cinquième année d'enseignement.

Dès maintenant, un certain nombre de communications promises par des savants français et étrangers viennent se grouper autour de trois thèmes proposés aux travaux du Congrès, dont les deux premiers au moins intéressent directement les études latines : 1° *Le point de départ du christianisme. L'évolution du christianisme au cours des premiers siècles;* — 2° *La chrétienté du moyen âge. Le pouvoir politique de la papauté. Formation et décadence de la scolastique.*

Voici une première liste de titres annoncés :

A. Boulanger, *Hermétisme et christianisme;* M. Goguel, *L'épisode de Césarée de Philippe et sa place dans les récits évangéliques;* Ch. Guignebert, *L'élément cultuel dans la rédaction du IVe évangile;* C. Clemen, *Die Stellung der Offenbarung Johannis im ältesten Christentum;* P. Alfaric, *Le Jésus de saint Paul;* R. Kreglinger, *Questions de morale paulinienne;* Th. Zielinski, *La morale chrétienne, troisième morale de l'antiquité;* Van den Bergh van Eysinga, *Saint Pierre, successeur de Moïse;* P. Saintyves, *Le massacre des Innocents;* Hennecke, *Un thème des Apocryphes du Nouveau Testament;* P. Hendrix, *La fête de l'Épiphanie;* E. de Faye, *Que vaut la documentation patristique?* L. Dorison, *La rencontre de saint Basile et de Plotin;* P.-G. Chappuis, *La théologie de Boëce;* P. Alphandéry, *Les gnostiques dans le moyen âge latin;* C. Coulton, *L'histoire universelle au XIVe siècle;* L. Rougier, *Quelques contradictions internes de la scolastique.*

1. Une note additionnelle explique : « Quand nous disons que les communications doivent porter sur l'histoire générale, nous voulons dire que les sujets trop particuliers d'histoire locale ne nous paraissent pas indiqués. Par contre, toutes les spécialités de l'histoire sont admises et doivent figurer : l'histoire du droit, l'histoire de l'art, des lettres ou des sciences, l'histoire diplomatique, l'archéologie, l'histoire des religions, l'histoire économique, même les sciences auxiliaires, la géographie historique, la méthode historique et l'enseignement de l'histoire. »

La participation aux frais du Congrès est fixée à 20 francs, ou 5 shillings, 1 dollar, 20 lires, 5 marks, 5 francs suisses, 8 pesetas, 2 florins et demi, 4 couronnes suédoises, qui doivent être envoyés à Mlle M. Brunot, 41, rue Gay-Lussac, Paris, v^e^ (compte postal : Paris, n° 522-74).

III. — Nouvelles scientifiques.

Une application de la microphotographie.

Une Société de photoscopie vient de se constituer à Bruxelles pour exploiter une invention due à M. Goldschmidt, dont les applications sont susceptibles d'intéresser bibliographes, paléographes, archéologues, épigraphistes, etc.

Le procédé consiste d'abord à photographier les documents à reproduire sur film cinématographique de dimension standard, au gélatino-bromure d'argent à grain très fin.

Des dispositifs spéciaux permettent d'opérer très économiquement et très rapidement. Un livre ou manuscrit de 300 pages, par exemple, peut être reproduit en moins d'une demi-heure et donner une bande de film négatif de sept mètres de longueur, pesant quatre grammes, sur laquelle les pages se suivent comme les différentes vues unitaires d'un film, et qui, enroulée sur elle-même, forme une toute petite bobine.

Les dispositifs habituels que la pratique cinématographique a perfectionnés et mis au point permettent le développement, le fixage, le lavage et le séchage des pellicules négative et positive de façon très rapide et quasi automatique.

Le film positif forme en quelque sorte un volume, ou mieux un microvolume qui peut se consulter soit à la loupe, soit, sans fatigue pour les yeux, au moyen d'un appareil d'agrandissement dénommé « machine à lire ».

Les textes et dessins peuvent être projetés sur un écran, soit par réflexion, soit par transparence, à la dimension désirée. Ils peuvent également être fixés instantanément sur papier photographique.

Les applications du système sont nombreuses et intéressent en même temps la recherche et la présentation scientifique.

La Société exécute actuellement des clichés pour conférences qui sont infiniment moins chers, moins encombrants, plus maniables, plus légers et plus solides que les clichés sur verre. Elle publie déjà sous forme de films microphotes de nombreuses séries scientifiques, artistiques, etc...

La reproduction d'ouvrages précieux, uniques, épuisés, pourrait être réalisée à peu de frais par ce procédé.

L'impression de thèses, surtout illustrées de dessins et de diagrammes, est très coûteuse quand il s'agit d'un petit nombre d'exemplaires; elle pourra être remplacée par l'édition microphotographique soit sous forme

microphotoscopique, soit en agrandissement sur papier, et cela au format désiré.

La Société reproduit en ce moment pour l'Institut international de coopération intellectuelle des séries de gravures, estampes et documents de la bibliothèque de Bruxelles, qui deviendront ainsi accessibles au public.

Une application intéressante pourrait être faite à la bibliographie. Une centrale installée à cet effet pourra communiquer rapidement et économiquement aux chercheurs non seulement les fiches des travaux qui les intéressent, mais les travaux originaux eux-mêmes.

Enfin on imagine tout le parti que peuvent tirer de cette invention les savants qui ont besoin, soit pour l'enseignement et la conférence, soit pour leurs recherches personnelles, de reproductions de manuscrits, d'inscriptions, de monnaies, d'œuvres d'art, de documents archéologiques : sculptures, mosaïques, motifs d'architecture, ruines, paysages; que de voyages, de peine, de frais et de temps épargnés pour les travailleurs en quête de documentation!

C'est peut-être en ce qui concerne la reproduction des manuscrits que l'invention est appelée à rendre les plus grands services. Elle permettra de suppléer soit à la consultation directe, soit à la photographie ordinaire, coûteuse et souvent imparfaite, des manuscrits. La lecture par projection est même plus nette que la lecture directe, du fait que les photographies sont prises à la lumière ultra-violette qui accuse le contraste des encres.

L'exploitation du procédé, si elle était organisée de concert avec les Sociétés scientifiques et les personnes intéressées, pourrait conduire à une diffusion sans limites des principaux documents épars dans les bibliothèques et les musées; on peut concevoir dès maintenant la possibilité de réaliser un système d'abonnements qui assurerait à peu de frais à chaque corps participant une sorte de micro-bibliothèque et de micro-musée contenant à peu près l'essentiel de la documentation scientifique mondiale.

Les demandes ou suggestions relatives à l'application de cette découverte peuvent être adressées à l'Institut international de coopération intellectuelle, section des relations artistiques.

Les fouilles de Rome.

Les archéologues sont attentifs aux travaux entrepris à Rome pour de nouveaux dégagements de la ville antique. Au cours d'une cérémonie solennelle au Capitole, M. Mussolini, en saluant le sénateur Ph. Cremonesi, nommé gouverneur de Rome, a défini dans ses grandes lignes la tâche à accomplir : « Dans cinq ans Rome doit apparaître vaste, ordonnée et puissante, comme elle le fut à l'époque du premier empire d'Au-

guste... Vous ferez du large autour de l'Augusteum, du Théâtre de Marcellus, du Capitole et du Panthéon. Tout ce qui a surgi autour de ceux-ci dans les siècles de la déchéance doit disparaître. Dans cinq ans, de la place Colonna on doit voir le Panthéon. Vous libérerez également des constructions parasitaires et profanes les temples majestueux de la Rome chrétienne. Les monuments millénaires de notre histoire doivent apparaître dans leur grandeur gigantesque et dans l'isolement nécessaire. »

Les travaux commencés intéressent en premier lieu le dégagement des forums impériaux. Pour en comprendre l'intérêt, on pourra se reporter, d'une part au rapport publié avant la guerre par W. Bombe dans les *Monatshefte für Kunstwissenschaft* de 1914 : *Die Freilegung der römischen Kaiserfora*, d'autre part à l'article de Th. Vaucher : *La résurrection de la Rome antique*, dans l'*Illustration* du 2 janvier 1926, ou à celui de G. Calza : *The resurrection of the Forum of Augustus*, dans *Art et Archaeology*, 1926, p. 279.

Enfin, M. Corrado Ricci, directeur des fouilles, qui a conçu un plan de travail méthodique à la fois hardi et prudemment délimité, a promis d'exposer aux lecteurs de la *Revue des Études latines* les grandes lignes du projet, les résultats déjà acquis et ceux qu'on peut escompter pour un avenir prochain.

DEUX ADRESSES

A LA SOCIÉTE DES ÉTUDES LATINES

Les deux adresses suivantes ont été présentées à la séance du 13 novembre par M. E. K. Rand, professeur à l'Université de Harvard, Cambridge U. S. A., au nom de la *Medieval Academy*, et par M. J. Estelrich, directeur de la *Fundació Bernat Metge* de Catalogne, au nom de ladite Fondation.

I

La Medieval Academy.

Je suis heureux de profiter de mon passage à Paris pour transmettre le message de la Medieval Academy, récemment fondée en Amérique, à la Société des Études latines, le premier corps savant qu'elle a eu jusqu'ici le privilège de saluer.

Il est inutile de dire que notre Académie porte l'intérêt le plus vif aux études latines. En effet, elle a pris son origine dans un Comité d'études de latin médiéval délégué par la Modern Language Association en 1921. Ce Comité se montra particulièrement actif grâce à l'énergie de son secrétaire, le professeur G. R. Coffman, maintenant à l'Université de Boston. Le but de ce Comité s'élargit de plus en plus jusqu'à la date de 1924, où des historiens et des philosophes devinrent membres du groupe et où nous nous réorganisâmes en Comité sous l'égide du Council of Learned Societies of America.

Dans le même temps, la Modern Language Association gardait son Comité d'origine, et de nouveaux Comités de latin médiéval se fondaient au sein de l'American Philological Association et en différents endroits. En décembre 1924, grâce à la généreuse donation de John Nicholas Brown, actuellement trésorier de l'Academy, il a été possible de commencer la publication d'un nouveau périodique trimestriel, le *Speculum*. Ce journal, qui doit être un « miroir » du moyen âge, accueille des articles sur tous les sujets qui intéressent ce vaste domaine. Mais son intérêt principal va au latin médiéval, qui est le germe d'où il est sorti.

Peu de semaines après que les plans du nouveau périodique eurent été établis, quelques-uns parmi les mieux au courant de son organisation crurent le moment venu de fonder une Académie. Ce pas fut franchi en décembre 1925, date où l'Académie prit corps à Boston. En avril eut lieu la première réunion annuelle. A ce moment, près de 500 membres étaient

inscrits, pour la plupart Américains des États-Unis, quoique d'autres pays, en particulier la France — je suis heureux de le constater — y fussent représentés. Au moment de mon départ d'Amérique, en juillet dernier, il y avait 700 membres inscrits, et aujourd'hui ce chiffre s'est élevé à 800.

Notre Comité d'édition et notre Bureau comprennent non seulement des savants qui représentent toutes les régions des États-Unis, mais aussi des compétences diverses et des hommes d'affaires, comme par exemple l'éminent architecte Ralph Adams Cram, le secrétaire de l'Académie.

Notre premier bureau de vice-présidents comprenait le professeur John M. Manly, de l'Université de Chicago, le professeur Charles H. Haskins, d'Harvard, qui a reçu dernièrement le titre de docteur « honoris causa » de l'Université de Paris, et le professeur James K. Willard, de l'Université de Colorado.

Le premier président, celui qui a l'honneur de nous présenter cette communication, a confié sa charge en quittant le pays à un successeur plus qualifié, le professeur Haskins. Outre les membres ordinaires de l'Académie, répartis en diverses catégories d'après le montant de leur cotisation, la Société comprend un cercle plus étroit de participants, choisis en raison des services rendus dans le domaine des études médiévales. Jusqu'à maintenant, trente-trois titulaires, sur un total à pourvoir de cinquante, ont été élus. Nous avons choisi également quelques membres correspondants, dont la liste n'est pas encore complète. Pour la France, nous avons eu l'honneur de nous adjoindre MM. Charles Diehl, Ferdinand Lot et Henri Omont. D'autres noms s'imposent, qui, je l'espère, seront à bref délai joints à ceux-là.

L'avenir s'annonce plein d'espoir pour cette nouvelle entreprise.

Je sais que la Société des Études latines a marqué dès le début son intention de faire aux études médiévales la place qui leur a été souvent refusée, et votre secrétaire a bien voulu reconnaître dans votre *Revue* (1926, p. 93-95) que le latin du moyen âge est aujourd'hui en honneur aux États-Unis; aussi c'est avec un plaisir particulier que j'apporte à votre Société le salut des médiévalistes américains, en même temps que l'offre de travailler avec elle dans un esprit de cordiale collaboration au progrès des études qui nous sont chères.

E. K. Rand.

II

La Fundació Bernat Metge.

Je m'excuse de retenir votre docte attention sur ces notes hâtivement préparées et rédigées dans un français qui demande l'indulgence. Notre

savant et actif secrétaire a voulu justifier mon audace en prononçant à mon égard quelques mots trop flatteurs, dont je le remercie. Je tâcherai simplement de les mériter quelque jour. Si la science peut nous faire défaut, la volonté, j'espère, ne nous manquera pas.

Nous sommes, mon équipe et moi, un groupe de travailleurs débutants, qui ont besoin de beaucoup de bienveillance de la part de leurs collègues étrangers; mais nous sommes absolument convaincus que rien du point de vue de la culture ne peut être plus utile pour notre peuple que de mener le bon combat pour la cause des humanités; que rien n'offre à notre civilisation un programme plus complet et plus salutaire. Toutes nos initiatives sortent de cette conviction profonde, vitale.

M. Marouzeau a bien voulu faire allusion à la collection de la *Fundació Bernat Metge*, que nous avons inaugurée il y a trois ans. C'est une collection dans le genre des collections Budé et Loeb, mais qui ne prétend rien apporter de nouveau à la philologie classique. Nous l'avons organisée en prenant comme modèle le plus proche le type des volumes de l'Association G. Budé, en visant surtout à appliquer un esprit d'unité et d'harmonie non seulement typographique, mais intérieure, organique, totale. Nous avons beaucoup profité des conseils et des normes du regretté Louis Havet, qui nous accueillit toujours avec intérêt et sympathie, et à qui il me plaît de rendre ici publiquement notre hommage le plus fervent.

Nous ne pouvions pas offrir des textes établis à nouveau : à part notre Ausone, qui, sans modestie, présente un texte bien amélioré par rapport à celui de Peiper, reproduit encore dans la série Loeb, nos textes ne font généralement que suivre les éditions les plus autorisées, en les enrichissant des corrections apportées par la critique et les études postérieures. Vous pouvez nous juger sur les résultats d'après les vingt et un volumes que nous avons publiés jusqu'à ce jour.

Mais il y a un aspect de la question, tout à fait particulier, tout à fait original, dont vous ne pouvez aisément vous rendre compte : c'est l'importance nationale, littéraire, sociale, qu'a pour nous la traduction en catalan des auteurs grecs et latins.

Nous tentons une expérience qui peut sembler curieuse au xxe siècle. Et voilà sur quoi je voulais attirer votre attention. Champions de la renaissance d'une langue qui a été glorieuse au moyen âge, qui a toujours été parlée par notre peuple, mais n'a pas été utilisée comme langue littéraire pendant plusieurs siècles, nous voulons aujourd'hui la remettre à son rang, l'épurer, la rendre élégante et subtile, et pour cela nous avons recours à la traduction la plus consciencieuse possible des auteurs anciens. Ce qui, pour les autres collections, est peut-être secondaire, la traduction, est pour nous l'essentiel. Le point de vue littéraire a pour nous la plus grande importance, car il s'agit d'activer le processus de

perfection du catalan moderne, en le faisant passer par l'épreuve humanistique.

On commence à connaître ce miracle de la renaissance des langue et littérature catalanes dans le deuxième tiers du siècle dernier, suivi de la renaissance complète de tout un peuple. Mais notre littérature, tout juste à ses débuts, ne pouvait satisfaire, en raison de sa jeunesse, aux besoins de lecture d'un peuple moderne et complexe; nous n'avons pas d'auteurs classiques proprement dits, si ce n'est en très modeste quantité. C'est la Renaissance qui a fortifié les grandes littératures modernes, vers la fin du XVe siècle et le début du XVIe; or, quand la Renaissance arrive à son glorieux apogée, la décadence de la Catalogne est déjà irrémédiable. Cette victorieuse transformation absolue et profonde des littératures modernes, dont les meilleures créations s'inspirent de l'antiquité, coïncide avec le fléchissement de notre nationalité politique. Nous avions, les premiers dans la Péninsule ibérique, contribué au progrès de l'humanisme : au moment d'en récolter les fruits et les bénéfices, nous perdions la conscience nationale, qui nous aurait mis en mesure de les recueillir. Redescendant à la barbarie, cette magnifique tentative de faire revivre l'antiquité tout entière — art, lettres, sciences, institutions même — ne pouvait plus nous intéresser profondément.

Et maintenant, après quatre siècles stériles et lamentables, nous ressentons plus fortement peut-être que n'importe quel autre peuple le besoin de cette nourriture substantielle. Notre littérature, qui s'est trouvée renaître en plein romantisme, manque encore pour une large part de l'élément classique propre à la rendre viable. Il nous fallait l'étude fervente de l'antiquité gréco-latine. Il nous la fallait, non comme un luxe de parvenus, mais comme la jouissance d'un noble héritage qui nous revient et dont nous n'avions pas pu entrer en possession jusqu'à ce jour. Les littératures modernes, dans un cas comme le nôtre, ne pouvaient suppléer aux anciennes. S'il ne s'abreuvait pas à ses sources naturelles, la Grèce et Rome, notre sens culturel risquait de s'altérer. Quand nous avons voulu fortifier notre mentalité, nous avons dû réaliser l'assimilation intégrale de l'héritage classique, encore enrichi par les apports des humanistes de tous les temps et de tous les pays. Voilà comment, c'est le mot d'un de nos maîtres, l'âge d'or de notre littérature n'étant pas dans le passé, nous devons le chercher dans l'avenir.

La tâche philologique n'est donc pas pour nous un but de spéculation pure. Elle est plutôt un moyen pour élargir notre littérature, pour lui donner la passion irréductible de la réalité et de l'exactitude, le désir de la précision et de la clarté; elle est surtout un moyen de développer le goût et la finesse, de préparer une culture encyclopédique et aimable, de donner à nos écrivains les « clartés de tout » dont parle Molière.

L'influence sur la littérature, cela veut dire spécialement l'influence

bienfaisante sur la langue. Par l'exercice de la traduction, nos auteurs contemporains sont amenés à renouveler le vieux fonds de l'idiome. Aujourd'hui encore, dans certains cas, le catalan se révèle impur et indécis. La traduction des classiques ne manque pas de lui donner chaque jour un peu plus d'élasticité et d'abondance, de le ramener sans violence à sa syntaxe propre, à son génie profond, qui était naguère adultéré par l'influence des parlers voisins, enfin de l'enrichir de mots qui lui appartiennent par droit d'héritage.

C'est pourquoi, quant à la traduction, nous avons tenu à considérer les œuvres anciennes non comme des textes morts, mais comme des œuvres d'art, des œuvres vivantes, produites par des hommes qui y ont insufflé leur propre vie. C'est pourquoi nous faisons collaborer à nos traductions les philologues et les artistes.

D'autre part, nous avons exigé de nos traducteurs qu'ils renoncent à faire œuvre trop personnelle. Nous ne leur avons pas demandé de mettre en évidence leur esprit, leur talent, leur éloquence propre, et même leur sentiment littéraire personnel. Nous leur avons demandé de s'oublier eux-mêmes pour laisser parler le texte ancien, plus exactement pour le faire parler.

Par bonheur, le catalan actuel — vous serez indulgents si je fais cet éloge de ma langue — permet les plus diverses adaptations. Il est, comme la langue des poètes grecs, un langage tantôt noble et tantôt familier, rempli d'images, dédaigneux de la syntaxe rigide, riche en néologismes hardis et même en impropriétés de termes qui lui sont fort utiles. En catalan, nous pouvons faire ce que nous ne pourrions pas avec l'allure un peu rigoureuse et compassée de la prose française moderne. Lorsqu'il emploie une langue comme la nôtre, non encore cristallisée, notre traducteur jouit d'une liberté de mouvements qu'il n'aurait dans aucun autre des idiomes cultivés. Mais cette liberté plus grande implique naturellement une plus grande responsabilité. On pourrait tomber dans le travers de forger une langue arbitraire. C'est pourquoi on s'inspire en même temps de la langue catalane vivante et courante.

Dès maintenant l'épreuve est faite. Nous avons traité, dans ces vingt et un volumes publiés, de poésie, d'histoire, de philosophie, de morale, de rhétorique. C'est un bel essaim d'idées incorporées à l'esprit catalan et aussi un beau bouquet de mots qui ont retrouvé en catalan leur sens vivant et leur valeur active. Nous avons pu constater qu'il n'y a pas de matière aussi riche que celle de l'antiquité classique, aussi capable d'illustrer notre catalan d'idées et de symboles éternels. Ç'a été une joie inappréciable, pour tous ceux qui ont participé à la préparation des volumes, d'opérer cette transmutation du trésor antique en trésor catalan, de convertir en choses personnelles, en les ressentant, en les revivant, en les recréant, les choses que les anciens sentirent, vécurent, créèrent.

Et cela malgré l'effort que nous devions faire pour pousser le plus loin possible la perfection de la forme; malgré la peine que nous devions prendre pour accorder le style et le ton de notre langage usuel, en le variant et le polissant selon les exigences et le caractère de chaque auteur; malgré la préoccupation que nous éprouvions d'obtenir dans chaque cas, pour chaque mot, le son et le rythme voulus, la beauté dans la fidélité, la liberté d'allure dans la soumission.

Nous avons placé notre entreprise sous l'invocation de Bernat Metge, le fameux introducteur de l'humanisme dans notre littérature, dès le XIVe siècle, aux débuts de la première Renaissance. Nous avons voulu par là inspirer à l'œuvre de tous nos collaborateurs la précision et l'élégance, la finesse et la sobriété, l'ironie et la vigueur, la formation classique et la construction attique du style de Bernat Metge. Car celui-ci fut, sans aucun doute, dans la Péninsule, celui de nos grands auteurs qui eut le premier et le plus consciemment la conception d'une « renaissance » de l'art littéraire. Nous aurions pu aussi nous réclamer du nom d'un grand humaniste pédagogue ou philologue, tel notre Jean-Louis Vives. Cependant, nous avons préféré, par les motifs exposés, celui d'un homme de lettres, d'un traducteur.

D'appréciables résultats ont couronné notre effort. Les plus optimistes ne s'attendaient pas à un tel succès. Sur une population d'un peu plus de trois millions d'habitants, sans écoles pour apprendre la langue littéraire, sans l'appui des pouvoirs publics, parfois sous la contrainte, nous avons réussi à grouper plus de 1,500 abonnés fidèles à nos collections. Les premiers volumes, tirés à plus de 3,000 exemplaires (maintenant nos tirages sont supérieurs à 4,000), sont totalement épuisés. Le lecteur commun croyait à la légende que les auteurs classiques étaient lourds et décevants. Dès qu'on a eu chez nous les grandes œuvres anciennes sous une forme accessible, cette légende s'est évanouie. Le public, le grand public, a oublié ses préjugés et a reçu les grands auteurs avec enthousiasme. C'était là une partie de notre ambition : la seule adhésion d'une élite n'aurait pu nous satisfaire.

Nous ne voulions pas non plus offrir simplement un luxe à la vanité nationale ni réaliser une culture artificielle du patriotisme; notre désir était de faire une démonstration qui touchât le grand public. Il s'est trouvé de grands patriotes comme Cambo, l'ancien ministre, pour nous permettre de réaliser industriellement notre entreprise. Il a compris, avec son sens profond des réalités, que, nous trouvant dans une période de reconstruction nationale, il nous fallait consulter l'histoire, nous efforcer d'y discerner les différences spécifiques des choses qui passent et des choses qui restent. Il est de ceux qui ont voulu considérer la raison et le bon sens comme inhérents à l'âme catalane; il a voulu croire que ces vertus étaient les seules qui pouvaient assurer la force de notre

culture et l'équilibre de l'humanité. Il a pensé qu'un point essentiel de notre programme de culture devait être la diffusion en Catalogne de ces littératures qui gardent toujours, jusque dans les œuvres les moins proportionnées et les moins belles, le respect de la raison et de la forme nette.

Au reste, tout entière, la société catalane commençait à sentir ce profond besoin de retour aux humanités qu'on voit chez les peuples les plus avancés. Elle s'est rendu compte de la nécessité de combattre l'incohérence sociale qui a régné parmi nous en faisant appel au capital accumulé par les anciens, si riche qu'il peut, mieux que toute littérature, ouvrir l'âme de notre peuple aux idées neuves, solides et sûres, propres à fonder l'avenir.

Pour réaliser ces ambitions, il nous a fallu organiser toute une équipe de travailleurs. Ne pouvant guère compter sur l'enseignement officiel, nous avons créé des chaires de grec et de latin, des séminaires d'investigation. Nous envoyons des pensionnaires à l'étranger. On commence à rechercher et à collationner des manuscrits oubliés dans les archives et bibliothèques de notre pays. Notre programme s'élargit. Nous pourrons commencer prochainement une série d'éditions vraiment critiques : nous allons faire un dictionnaire latin-catalan, un dictionnaire des noms propres de l'antiquité pour en fixer l'orthographe en catalan moderne, des grammaires grecques et latines, et enfin l'édition et la traduction des humanistes catalans dominés par l'œuvre grande et auguste, d'une valeur universelle, de Jean Louis Vives.

Un groupe de nos collaborateurs appartenant à l'Institut d'études catalanes a entrepris la publication, qui intéressera sans doute nos éminents collègues romanistes, de tous les monuments du latin en Catalogne entre le VIe et le Xe siècle. C'est là la contribution de notre Institut aux travaux de l'Union académique internationale, sur le domaine du latin médiéval.

A côté de cela nous avons institué, toujours avec le généreux appui de M. Cambo, la Fondation biblique catalane, qui vient d'inaugurer ses publications avec l'édition du texte grec de la Synopse évangélique, établi par le P. Lagrange, le savant dominicain, directeur de l'École biblique de Jérusalem.

La pratique de notre travail, qui est toujours une collaboration, nous a mis en face de deux problèmes, de deux nécessités de tout premier ordre, qui s'imposent chaque jour à nous, et dont M. Marouzeau a parlé plusieurs fois dans cette Société et dans la *Revue des Études latines*.

Il s'agit d'abord du besoin que nous avons de répertoires bibliographiques complets, critiques ou analytiques. Je sais que la question préoccupe depuis longtemps notre secrétaire, M. Marouzeau, et qu'il a trouvé des solutions pratiques très satisfaisantes. Nous serons des premiers à

bénéficier de ces répertoires. Il est juste, donc, que nous nous offrions pour coopérer à ce labeur dans la mesure de nos forces. Notre petite équipe se mettra aux ordres de M. Marouzeau pour lui fournir toutes les notes bibliographiques concernant les études classiques dans les pays qu'il voudra bien nous signaler.

L'autre question est celle de l'intérêt qu'il y aurait à ce que les éditeurs de textes classiques organisés en collection se mettent d'accord pour éviter les doubles efforts. Il y a lieu pourtant à ce sujet de faire quelques distinctions.

Pour certains auteurs de premier ordre, qui sont étudiés abondamment, une liberté absolue semble nécessaire. Ils offrent un champ si vaste à l'étude et à l'investigation qu'il est plutôt souhaitable de les offrir, si j'ose dire, à la libre concurrence des travailleurs.

Quand il s'agit d'éditer un auteur dont le texte a été récemment bien établi, il suffit — pour les besoins de nos collections — de le reproduire en y ajoutant les corrections apportées depuis soit par l'éditeur lui-même, soit par les comptes-rendus critiques, soit par des études nouvelles. C'est la règle que nous voulons appliquer de plus en plus dans notre collection. De cette façon, la reproduction du texte n'est pas tout à fait inutile pour les études classiques : elle offre, en somme, l'intérêt d'une nouvelle édition revue et corrigée.

Pour les auteurs — disons de deuxième et troisième ligne — pour lesquels il n'y a pas d'édition tout à fait au point, il est spécialement indiqué d'étudier la répartition du travail dont j'ai parlé. Mais l'idée n'est pas facile à réaliser. Il ne s'agit pas seulement d'assigner tel ou tel auteur à tel ou tel groupe, à telle ou telle personne. Il faut encore que tous les investigateurs, tous les professeurs soient disposés à coopérer loyalement à la tâche imposée à l'un de leurs collègues. Vous saisissez bien les complications que cela comporte, les résistances qu'il faudra craindre, les personnalismes irritables, les nationalismes étroits, si dangereux au progrès de la science. Bref, pour réussir, il est besoin de créer avant tout, internationalement, un large esprit de coopération. Cet esprit peut s'imposer dans un petit groupe comme le nôtre, très homogène, très serré, très modeste. Il ne faut pas désespérer de le réaliser sur une plus large échelle. On doit trouver à l'aide de nos associations et de nos revues des moyens efficaces de distribuer les travaux, d'annoncer ceux qui sont en cours, d'éviter les doubles emplois et d'utiliser toutes les forces.

Beaucoup de ces choses ont été suggérées ou proposées dans votre *Revue*. Nous nous efforçons de les réaliser dans notre petit groupe. Même pour la traduction interviennent souvent deux ou plusieurs collaborateurs : le traducteur fidèle à la justesse de l'expression, l'artiste qui

soigne le style, le grammairien qui donne son unité au langage de chaque traducteur. Pour réussir, il nous a fallu nous imposer la modestie. Nous avons voulu qu'on pénètre dans les ouvrages antiques impersonnellement. Si le classicisme est, plus qu'un système théorique, un faisceau de vertus, parmi ces vertus la première est la modestie. Et l'antidote de la singularité est la collaboration.

Vous ne vous étonnerez pas si j'ajoute encore qu'une tâche n'est effective, réellement encourageante et éternelle, que lorsque l'esprit y est vivement intéressé, lorsqu'une foi profonde l'anime. En Catalogne et à notre époque, notre œuvre ne pouvait point être seulement un jeu de l'esprit, un passe-temps plus ou moins agréable. Elle devait nécessairement traduire nos préoccupations les plus ardentes, nos croyances les plus élevées. Nous partions tous de cette conviction qu'il n'était possible de reconstituer une patrie que sur des valeurs intellectuelles et morales. Et c'est ce qui doit me faire pardonner peut-être d'avoir apporté aujourd'hui un peu de passion dans vos entretiens si objectifs et austères.

J. Estelrich.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

EXTRAIT D'UN RÉPERTOIRE
DES INDEX ET DES LEXIQUES D'AUTEURS LATINS[1]

PAR PAUL FAIDER
Chargé de cours à l'Université de Gand

AVERTISSEMENT

Aucune bibliographie n'est vraiment complète. Celle-ci n'échappera pas à la loi générale. On ne pourra donc rendre de plus grand service et à celui qui l'a constituée et à ceux qui l'utiliseront que d'en signaler les lacunes. L'auteur recevra avec reconnaissance, et sans que son amour-propre en soit le moins du monde atteint, les communications que ses collègues voudront bien lui adresser[2]. De cette façon, un travail entrepris par un seul, dans le but d'être utile à tous, deviendra plus utile de par la collaboration de tous.

On trouvera une bibliographie spécialement consacrée aux index et aux lexiques d'auteurs latins dans les ouvrages suivants :

1. Hübner, E. *Grundriss zu Vorlesungen über die Lateinische Grammatik*, 2e éd. : Berlin, Weidmann, 1881, in-8°, p. 20-21.

Cette liste, très sommaire et vieille de près de cinquante ans, ne peut plus rendre de réels services; nous la mentionnons pour mémoire.

1. Le répertoire complet paraîtra dans la *Collection d'études latines*. Nous donnons ici, outre le texte de l'avertissement, les notices concernant les index complets et les lexiques modernes, c'est-à-dire établis sur des textes qui ont fait l'objet de travaux critiques. On verra par le nombre restreint de ces notices combien de besognes utiles restent encore à accomplir dans le domaine de la lexicographie latine.

2. Les communications de ce genre pourront être adressées à l'Université de Gand (Belgique), rue Longue-du-Marais.

2. Rowald, Paul. *Repertorium Lateinischer Wörterverzeichnisse und Speziallexica;* Leipzig, Teubner, 1914, 22 p. in-12.

Supplementum auctorum Latinorum, ce précieux répertoire contient : « A. Lexika, die den Wortschatz der ganzen Literatur sammeln, nebst Addenda (Einzelbeiträge; Italische Dialekte; Mittellatein; Etymologische Wörterbücher). B. Lexika und *Indices verborum* zu einzelnen Gattungen der Literatur. C. Spezialwörterbücher zu einzelnen Schriftstellern, nebst Ausgaben, die einen *Index verborum* enthalten. »

Le répertoire de P. Rowald est actuellement épuisé. Il est loin d'être aussi abondant qu'on le souhaiterait. De plus, ses notices ont été rédigées avec un souci exagéré de la concision : titres tronqués; suppression des indications d'éditeur, de format, de nombre de pages. Le bibliographe allemand a pour excuse de pouvoir partout et toujours compter sur la collaboration du libraire et du bibliothécaire. Il n'en est pas de même dans les pays latins.

3. Hagendahl, Harald. *Studia Ammianea*, Diss. inaug.; Uppsala Universitets ärsskrift, 1921, Uppsala, Akadem. Bokhandeln, in-8°.

Cette étude sur le vocabulaire d'Ammien Marcellin contient, p. XIV-XVI, une liste de *Glossaria*, reprise en partie de Rowald, mais augmentée de quinze titres.

Dans notre propre répertoire nous ferons suivre des sigles [R] ou [H] les notices empruntées à Rowald ou à Hagendahl, sans que nous ayons pu avoir personnellement en communication les ouvrages signalés. Le cas, au reste, s'est rarement présenté[1]. Les ressources réunies de bibliothèques françaises et belges[2] nous ont permis d'user, en poursuivant ce travail, de la seule méthode légitime : à savoir tenir en mains et voir de ses yeux les ouvrages dont on fait la description.

Nous avons fait entrer dans le dit répertoire : 1° les *indices omnium verborum* ou tout au moins *locupletissimi*, ainsi que les

1. Quelques titres — notamment pour ce qui concerne les lexiques scolaires — ont dû être extraits de catalogues édités par des libraires. Nous en faisons mention en employant le sigle [L].

2. Notamment, et en dehors des grandes bibliothèques publiques, — dont l'organisation se prête mal à la confection de répertoires bibliographiques, — les bibliothèques de l'Institut de philologie classique à l'Université de Strasbourg, et des « séminaires » de philologie classique aux Universités de Liége et de Gand. Il m'est agréable de remercier ici M. le professeur Collomp (Strasbourg) et mon ancien maître M. Waltzing (Liége), qui m'ont autorisé à explorer les riches dépôts dont ils sont les conservateurs.

lexiques spéciaux, le plus souvent complets; 2° à titre subsidiaire, les index contenant un choix important de vocables : *indices latinitatis*, *indices rerum et verborum memorabilium*, etc. Il importe peu, naturellement, que les index, complets ou non, aient été publiés à part ou bien à la suite du texte, dans une édition.

Dans l'une et l'autre de ces catégories eussent dû figurer, normalement, un grand nombre d'éditions anciennes, car la plupart d'entre celles-ci comportent des index ou complets ou très développés. Mais il était impossible de les citer toutes sans alourdir considérablement et inutilement une liste de titres déjà fort longue, si l'on s'en tient aux seuls volumes parus depuis un siècle. On trouvera sans peine, dans maintes bibliographies, notamment dans la *Bibliotheca Latina* de Fabricius, et en tête des éditions commentées et des éditions *variorum* du début du XIXe siècle, le rappel des travaux antérieurs à 1800 ou à 1830[1]. Dans ce domaine, nous nous sommes donc résigné à n'opérer qu'un choix : soit que nous n'ayons cité que des ouvrages tenus, de nos jours encore et à défaut d'autres, pour indispensables ou tout au moins très utiles; soit que nous ayons résumé, en une courte notice collective, ce qu'il convient de retenir, du point de vue qui nous occupe, au sujet des éditions anciennes.

Nous nous en voudrions cependant de ne pas signaler les services que peuvent rendre, encore aujourd'hui, les index de la fameuse collection dite *ad usum Delphini*. Tout le monde connaît les défauts de cette collection : textes mal établis, à la façon de vulgates, et discrètement expurgés. On oublie trop qu'elle est la première qui ait été conçue et — à l'exception de quelques auteurs — exécutée suivant un plan d'ensemble par une poignée d'hommes laborieux et disciplinés. Chacune des éditions du Dauphin contient un index complet[2], qui peut souvent venir à point à qui le manie, bien entendu, avec précaution.

1. Fabricius, Jo. Alb. : *Bibliotheca Latina*, éd. Ernesti, Leipzig, 1773-1774, 3 vol. in-8°. — Les notices bibliographiques de la collection dite Bipontine (fin du XVIIIe siècle) et de la « Collection Lemaire » sont extraites en majeure partie de la *Bibliotheca* de Fabricius. Nous lui avons emprunté nous-même des renseignements touchant quelques éditions anciennes dont nous n'avons pas pu avoir communication.

2. Sauf pour quelques auteurs vraiment trop abondants. — Il est curieux que cette idée de constituer des index absolument complets ait été, durant longtemps, sévèrement jugée : « Multi reprehenderunt, quod in Indicibus hisce laboriosis sane et perutilibus nulla tamen phrasium ratio habita est, neque acceptionis variae vocabulorum, ut laudatissimo studio factum est in Indicibus Matthiae Berneggeri,

Dans le même ordre d'idées, il faut citer une collection largement tributaire de la précédente : celle des *Scriptores latini in usum Delphini cum notis variorum... et indicibus locupletissimis*, publiée à Londres, entre 1819 et 1830, par Valpy, et dédiée au roi Guillaume IV. Nous la mentionnons ici une fois pour toutes[1].

En France, durant le même temps, paraissait la *Bibliotheca classica latina sive Collectio auctorum classicorum latinorum cum notis et indicibus*, dite « Collection Lemaire », imprimée par les soins de Firmin Didot. Il est plus utile d'insister sur ses mérites que sur ses tares. Les index de la Collection Lemaire sont toujours extrêmement copieux, sinon complets, et ils peuvent être encore, à l'heure actuelle, d'un grand secours. Aussi les avons-nous soigneusement repérés et cités — ce que Rowald avait négligé de faire, se bornant à ne les signaler que pour quelques auteurs seulement, à défaut d'autres travaux.

Il nous est arrivé d'ajouter aux indications strictement bibliographiques quelques observations sur le contenu d'un index incomplet et sommaire, ou sur la méthode qui a présidé au choix des vocables. De toute façon, et suivant en cela l'exemple de Rowald, nous avons marqué d'un astérisque les index dont les auteurs n'ont pas eu l'intention de nous donner tous les passages où un mot est employé. Pour les lexiques, la discrimination s'opère d'elle-même. De ceux qui ont été confectionnés à l'usage des classes, et que l'on réimprime constamment, nous ne

Io. Freisheimi, etc.; sed haec simplicia et nuda modo exhibentur, atque parum utilis sive superstitiosa potius diligentia iactatur in eiusmodi qualia nemo sanus requisierit, ubi sunt *et*, *est*, *qui*, etc. Praetereo quod librariorum vitio numeri interdum perperam positi, vocabulaque omissa, ut in Plauto ipso annotavit Thom. Crenius,... etc. » (Fabricius, *op. cit.*, t. I, p. 21, n.).

1. Cette collection, intitulée *Scriptores latini in usum Delphini cum notis variorum, variis lectionibus, conspectu codicum et editionum, et indicibus locupletissimis, accurate recensiti cura et impensis A. J. Valpy, A. M.* (Londres, 1819-1830), n'est pas, à proprement parler une réimpression de la collection du XVIIe siècle, puisqu'on y a utilisé pour la constitution du texte des travaux plus récents. Elle comprend 158 volumes in-8° et l'on y trouve les auteurs suivants (cités ici par ordre alphabétique) : Apulée, Aulu-Gelle, Aurélius Victor, Ausone, Boèce, Catulle, César, Cicéron, Claudien, Darès et Dictys Cretensis, Eutrope, Festus, Florus, Horace, Justin, Juvénal, Lucrèce, Manilius, Martial, Népos (Corn.), Ovide, Panegyrici veteres, Paterculus (Velleius), Perse, Phèdre, Plaute, Pline, Properce, Prudence, Quinte-Curce, Salluste, Stace, Suétone, Tacite, Térence, Tibulle, Tite-Live, Valère Maxime, Virgile. — A part Tacite, qui a été ajouté, cette liste est celle de la collection primitive : on remarquera que ni Lucain, ni les Sénèque, ni Silius Italicus — et quelques autres — n'y figurent.

citons qu'une seule édition : la dernière si possible ; à son défaut, celle qui nous fut accessible.

L'ordre adopté est l'ordre alphabétique. Nous avons multiplié les renvois, n'ayant en vue que l'utilité du lecteur. Comme ce répertoire servira surtout à ceux que préoccupent l'histoire de la langue et du vocabulaire latins, nous avons cru bien faire d'indiquer, à la suite du nom de chaque auteur, l'époque à laquelle il a vécu ou écrit.

D'aucuns trouveront que nous avons entrepris un travail bien ingrat et à coup sûr indigne des loisirs d'un professeur de littérature latine. Nous laisserons M. Marouzeau plaider la cause des bibliographes. Dans la *Revue des Études latines* (3e année, 1925, p. 187), il s'est fait l'écho de plus d'un latiniste en signalant, d'une part, l'importance qu'ont acquise déjà et que peuvent prendre encore les recherches relatives au vocabulaire, d'autre part, l'insuffisance du matériel bibliographique destiné à nous fournir, dans ce domaine, une documentation générale, point de départ de toute étude de détail. « Le matériel, a-t-il écrit, est épars dans les dictionnaires ou inachevés, comme le *Thesaurus*, ou incomplets et peu sûrs, comme le *Freund* ou le *Forcellini*, dans des répertoires inutilisables, comme les listes informes de Paucker, dans des lexiques spéciaux, qui n'existent que pour quelques auteurs, ou dans des index d'éditions très fragmentaires. » Et M. Marouzeau de constater que « dans la mesure où le matériel est réuni, il est difficile de savoir où le trouver ».

Notre répertoire n'a d'autres buts que de faciliter certaines recherches et de signaler, par le fait même, quels sont les outils qui nous manquent encore.

Paul Faider.

27 mai 1926.

Extrait du Répertoire.

* Abréviations usitées :

Bibl. cl. L. = *Bibliotheca classica Latina*, de Lemaire. Les index sont très développés. Certains sont complets.

C. S. E. L. = *Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum*, dit « *Corpus* de Vienne », publié à Vienne, Prague et Leipzig. — Les index de cette collection sont d'une importance très variable : noms propres et *res memorabiles*, parfois *index Latinitatis*.

Mon. Germ. A. A. = *Monumenta Germaniae historica, auctores antiquissimi.* — Les index de cette collection, pour n'être pas absolument complets, sont très développés et établis sur un plan méthodique : noms propres, *res memorabiles*, *index Latinitatis*.

Sigles :

[H] Notice extraite de Hagendahl (cf. plus haut).
[L] Notice extraite d'un catalogue de libraire.
[R] Notice extraite de Rowald (cf. plus haut).

Aetna (auteur incertain; date discutée).

Wagler, Paul, Plenus index Aetnaeus a Paulo Waglero contextus.

Berliner Studien für class. Philol., I (1883-1884), p. 559-601.

Aetna, a critical recension ... by Robinson Ellis.

Oxford, Clarendon, 1901, in-8° — Index (complet, à l'exception des mots *et*, *est* et *in*) : p. 239-258.

Ces deux travaux ont rendu inutiles les index complets ou non des éditions antérieures. Le poème de l'*Aetna* figure parmi les *Poetae latini minores* de la collection Lemaire (t. III). Cf. *Poetae lat. min.*

ANNAEUS SENECA. Cf. Seneca.

Appendix Virgiliana. Cf. Virgilius.

ASINIUS POLLIO (Ier s. av. J.-C.). Cf. *Bellum Africanum*.

AVIANUS (IVe-Ve s.).

Avianus Flavius, Fabulae. Ed. with prolegomena, crit. apparat., comment. excurs. and index, by R. Ellis.

Oxford, 1887, in-8° [L].

AVIENUS (milieu du IVe s.).

Rufi Festi Avieni carmina recensuit Alfred Holder.

Innsbruck, Wagner, 1887, in-8°. — *Index verborum* (complet) : p. 176-292.

Cf. *Poetae latini minores* (éd. Lemaire).

Bellum Africum.

C. Asini Pollionis de Bello Africo commentarius. ⟨Ed.⟩ Eduardus Wölfflin et Adamus Miodonski.

Leipzig, Teubner, 1889, in-8° — *Index verborum* (par A. Miodonski) : p. 158-256; *index grammaticus* : p. 257-264.

CAESAR (100-44 av. J.-C.).

C. Iuli Caesaris Belli Gallici libri VII, accessit A. Hirtii liber octavus, recensuit Alfred Holder.

Fribourg-en-Br. et Tubinge, Mohr, 1882, in-8°. — *Index verborum* (complet) : p. 239-391.

C. Iuli Caesaris Belli civilis libri III, recensuit Alfred Holder.

Leipzig, Teubner, 1898, in-8°. — *Index* (complet) : p. 154-250.

Crusius, G. Ch., Vollständiges Wörterbuch zu den Werken des Iulius Cäsar.

Hanovre, Hahn, 5e éd., 1857, 253 p. in-8°. — La première édition est de 1838; nombreuses réimpressions.

Eichert, Otto, Vollständiges Wörterbuch zu dem Schriftwerken des Caius Julius Cäsar und seiner Fortsetzer.

Hanovre, Hahn, 4e éd., 1871, in-8°. — Éditions plus récentes revues par Fügner.

Merguet, H., Lexicon zu den Schriften Cäsars und seiner Fortsetzer mit Angabe sämtlicher Stellen.

Iéna, Fischer, 1886, IV-1142 p. gr. in-8°.

Meusel, H., Lexicon Caesarianum.

Berlin, Weber, 1887-1893, 2 vol., VIII-1543 et X-2430 colonnes, 7 ff. corrigenda et 94 p. suppl. et conject. gr. in-8°.

Menge, Rud. et Preuss, Siegm., Lexicon Caesarianum.

Leipzig, Teubner, 1890, VIII-1428 col. gr. in-8°.

Ebeling, H., Schulwörterbuch zu C. J. Cäsar mit besonderer Berücksichtigung der Phraseologie.

Leipzig, Teubner, in-8°. — Une deuxième édition a été revue par A. Draeger; nombreuses réimpressions; la cinquième édition a été revue par Jul. Lange, sous le titre : Ebelings Schulw. zu Cäsars kommentarien über den Gallischen Krieg und den Bürgerkrieg (Leipzig, Teubner, 1902, in-8°); 7e éd., *ibid.*, 1912, VII-168 p. in-8°.

Preuss. Vollständiges Lexicon zu den pseudo-cäsarianischen Schriftwerken.

Erlangen, 1884, 433 p. in-8°.

CALPURNIUS SICULUS (Ier s.).

Calpurnii et Nemesiani Bucolica, ed. K. Schenkl.

Leipzig et Prague, 1885. — *Index* (complet, selon Rowald) : p. 76 et suiv. [d'après Cartault].

CATO (234-149 av. J.-C.).

Cf. *Scriptores rei rusticae.*

M. Porci Catonis de agri cultura liber... ex recensione Henrici Keilii. Vol. III, fasc. 1 : Index verborum in Catonis de re rustica librum composuit Richardus Krumbiegel.

Leipzig, Teubner, 1897, 82 p. in-8°.

M. Catonis praeter librum de re rustica quae extant Henricus Iordan recensuit...

Leipzig, Teubner, 1860, in-8°. — *Index :* p. 113-135.

CATULLUS (Ier s. av. J.-C.).

Catulli Veronensis liber, iterum recognovit... R. Ellis.

Oxford, Clarendon pr., 1878, in-8°. — *Index* (complet) : p. 363-410.

Catulli Veronensis liber... Ludovicus Schwabius recognovit.

Berlin, Weidmann, 1886, in-8°. — *Index* (complet) : p. 105-156.

Wetmore, Monroe Nichols, Index verborum Catullianus.

New Haven, Yale University press, 1912, VIII-115 p. in-8°.

CICERO (106-43 av. J.-C.).

Orelli et Baiter, Onomasticon Tullianum.

Zurich, 1836-1838, 3 vol. in-8°; 2e éd., 1845-1862. — Le 1er volume contient la biographie et la bibliographie; le 2e, l'onomasticon proprement dit; le 3e, les *Fasti consulares* et les *triumphi*, avec index, ainsi que l'*index graeco-latinus*, l'*index legum* et des *analecta*.

Merguet, H., Lexicon zu den Reden des Cicero mit Angabe sämmtlicher Stellen.

Iéna, Dufft, 1877-1884, 4 vol. gr. in-8°.

Merguet, H., Lexicon zu den philosophischen Schriften Ciceros mit Angabe sämmtlicher Stellen.

Iéna, Fischer, 1887-1894, 3 vol. gr. in-8°.

Pascal, Carlo, Dizionario dell'uso Ciceroniano ovvero repertorio di locuzioni e costrutti tratti dalle opere in prosa di M. Tullio Cicerone.

Turin, Loescher, 1899, XV-777 p. in-8°.

Merguet, H., Handlexicon zu Cicero.

Leipzig, Th. Weicher, 1905, II-816 p. gr. in-8°.

Scholia in Ciceronis orationes Bobiensia, ed. Hildebrandt.

Leipzig, 1907 [R].

COMMODIANUS (IIIe s.).

Joachim Durel. Commodien. Recherches sur la doctrine, la langue et le vocabulaire du poète.

Paris, Leroux, in-8°. « Troisième partie : Lexique » : p. 155-310.

CORNELIUS NEPOS. Cf. Nepos.

CORNELIUS TACITUS. Cf. Tacitus.

CURTIUS RUFUS (Ier s.).

Crusius, G. C., Vollständiges Wörterbuch zum Curtius Rufus.

Hanovre, Hahn, in-8°. — 1844; nombreuses réimpressions.

Eichert, Otto, Vollständiges Wörterbuch zu dem Geschichtswerke des Quintus Curtius Rufus über die Thaten Alexanders des Grossen.

Hanovre, Hahn, 1870, II-247 p. in-8°. — La 3e éd. (1893, 288 p. in-8°) a pour base le texte de Vogel, 1882.

DAMASUS (IVe s.).

Damasi epigrammata, accedunt pseudodamasiana aliaque ad Damasiana inlustranda idonea, recensuit et adnotavit Maximilianus Ihm.

Leipzig, Teubner, 1895, in-12. — *Indices (Damasiana recepta sunt omnia ex reliquis plurima)* : p. 106-137.

ENNIUS (239-169 av. J.-C.).

Ennianae poesis reliquiae, recensuit Ioannes Vahlen.

Leipzig, Teubner, 1854, in-8°. — *Index verborum* : p. 187-235.
Une deuxième édition, *iteratis curis*, a paru en 1903. — *Index* : p. 257-299.

EUTROPIUS (IVe s.).

Eichert, Otto, Vollständiges Wörterbuch zum Eutropius.

Breslau, Kern, 1850, 219 p. in-12.
La maison Hahn, de Hanovre, a réédité à plusieurs reprises ce lexique.

FAVONIUS EULOGIUS (début du Ve s.).

Favonii Eulogii disputatio de somnio Scipionis. Edidit Alfred Holder.

Leipzig, Teubner, 1901, in-12. — *Indices* (complets) : p. 23-47.

FIRMICUS MATERNUS (IVe s.).

Iuli Firmici Materni V. C. de errore profanarum religionum edidit Konrat Ziegler.

Leipzig, Teubner, 1907, in-12. — *Indices* (complets) : p. 89-120.

Iulii Firmici Materni Matheseos libri VIII, ediderunt W. Kroll et F. Skutsch.

Leipzig, Teubner, 1907-1913, 2 vol. in-12. — *Indices* (complets) : t. II, p. 363-546.

Fontes iuris Romani. Cf. *Ius Romanum.*

GERMANICUS CAESAR (Ier s.).

Germanici Caesaris Aratea iterum edidit Alfredus Breysig.

Leipzig, Teubner, 1899, in-12. — *Index* (complet) : p. 62-92.

GRANIUS LICINIANUS (IIe s.).

Grani Liciniani quae supersunt emendatiora edidit philologorum Bonnensium Heptas.

Leipzig, Teubner, 1858, in-8°. — *Index :* p. 50-53.

GRATTIUS (Ier s.).

Ovidii Halieutica, Gratii et Nemesiani Cynegetica, ex recensione Mauricii Hauptii.

Leipzig, Weidmann, 1838, in-8°. — *Index* (pour Grattius) : p. 111-126.

HORATIUS (65-8 av. J.-C.).

Q. Horatius Flaccus ... edidit Franciscus Ritter.

Leipzig, Engelmann, 1856-1857, 2 vol. in-8°. — *Index :* t. II, p. 497-640.

Q. Horatius Flaccus ex recensione et cum notis atque emendationibus Richardi Bentleii.

Berlin, Weidmann, 1869, 2 vol. in-8°. — *Index* (par Carl Zangemeister) : t. II, p. 195-707.

Q. Horati Flacci opera recensuerunt O. Keller et A. Holder.

Leipzig, Teubner, in-8°, t. I (1864) : *carmina. Index :* p. 234-300; t. II (1869) : *sermones*, etc. *Index :* p. 379-475.

Le t. I a été réédité par Keller en 1899. *Index :* p. 371-439.

Q. Horatius Flaccus recensuit atque interpretatus est Io. Gaspar Orellius. Ed. quarta maior ... quam post Io. Georgium Baiterum curavit Guilelmus Hirschfelder (vol. I) ⟨et⟩ W. Mewes (vol. II).

Berlin, Calvary, 1886-1892, 2 vol. in-8°. — *Index :* t. II, p. 657-831.

Koch, G. A. Vollständiges Wörterbuch zu den Gedichten des Q. Horatius Flaccus.

Hanovre, Hahn, 1879 (2e éd.), VI-562 p. in-8°.

Cooper, L., A concordance of the Works of Horace.

Washington, Carnegie Instit., 1916, X-593 p. in-8°.

HOSTIUS. Cf. *Poetae latini.*

HYGINUS (IIe s.).

Hygini Gromatici liber de munitionibus castrorum ex recensione Guilelmi Gemoll.

Leipzig, Teubner, 1879, in-12. — *Index :* p. 39-50.

Ius Romanum.

A. *Codex Theodosianus.*

Heidelberger Index zum Theodosianus, hergestellt unter die Leitung von Otto Gradenwitz.

Berlin, Weidmann, 1925, 292 p. in-4°.

B. *Codex Iustinianus.*

Vocabularium Codicis Iustiniani, edidit Robertus Mayr. Pars prior (pars latina).

Prague, Cěská Grafická Unie A. S., 1923, 2572 col. in-4°.

La 2e partie (*pars altera*) contient le lexique grec.

C. *Fontes iuris Romani.*

Ad Huschkii Iurisprudentiam anteiustinianam indices confecit Ferdinandus Fabricius.

Leipzig, Teubner, 1868, VI-212 p. in-12.

Heumanns Handlexicon zu den Quellen des Römischen Rechts. In neunter Auflage neu bearbeitet von Dr E. Seckel.

Iéna, G. Fischer, 1907, XVIII-643 col. in-8°.

La 1re édition du *Lexicon* d'Heumann a paru en 1846. Les autres en 1851, 1856, 1869, 1878, 1884, 1890 et 1895.

Bruns. Fontes iuris romani antiqui. Additamentum. Indicem ad fontium partem priorem ... edidit Otto Gradenwitz. I. Index.

Tubinge, Mohr, 1912, VIII-183 p. gr. in-8°.

L'édition de base est la 7e, par O. Gradenwitz, 1909.

D. *Vocabularium Jurisprudentiae.*

Vocabularium Jurisprudentiae Romanae iussu Instituti Savignani compositum.

Berlin, G. Reimer, in-4°.

T. I (A-C) : 1903, 75 p. + 1160 col.; t. II, fasc. I (*Dactyliotheca-doceo*) : 1906, 1 f., 320 col. + 2 col. add.; fasc. II (*doceo-ex*) : 1913, col. 321-640 + 1 f. add.; t. III, fasc. I (*habeo-idem*) : 1910, 1 f., 320 col. + 2 col. add.; t. IV, fasc. I (*nam-numen*) : 1914, 1 f., 320 col. + 4 col. add.; t. V, fasc. I (*R-sed*) : 1910, 320 col. + 2 col. add.; fasc. II (*sed-sors, sortis*) : 1917, 1 p. + col. 321-640 + 4 col. add.

Ouvrage en cours de publication.

IUSTINUS (IIIe s.).

Eichert, Otto, Vollständiges Wörterbuch zur Philippischen Geschichte des Justinus.

Hanovre, Hahn, 1882, II-200 p. in-8°.

IUVENALIS (Ier-IIe s.).

D. Iunii Iuuenalis Saturarum libri V cum scholiis veteribus recensuit et emendavit Otto Iahn.

Berlin, Reimer, 1851, in-8°. — *Index* (complet) : p. 391-494.

D. Junii Juvenalis saturarum libri V ... von Ludwig Friedlaender.

Leipzig, Hirzel, 1895, in-8°. — *Index* (complet) : 96 p.

LIVIUS (59 av. J.-C.-17 ap. J.-C.).

Fügner, Franciscus, Lexicon Livianum virorum aliquot doctorum opera adiutus confecit Franciscus Fügner. Vol. I. A-bustum.

Leipzig, Teubner, 1907, VI-1572 coll. gr. in-8°.
Paru d'abord par fascicules de 1889 à 1897.

Hildebrand, G., Specimen lexici Liviani.

Progr. Dortmund, 1857 et 1868 [d'après Schanz, *Gesch. d. r. Lit.*].

LUCILIUS (IIe s. av. J.-C.).

C. Lucilii Saturarum reliquiae, Carolus Lachmannus emendavit.

Berlin, Reimer, 1876, in-8°. — Index Lucilianus, Supplementum editionis Lachmannianae confecit Franciscus Harder, *Ibid.*, 1878, IV-68 p. in-8°.

C. Lucili Saturarum reliquiae, emendavit et adnotavit Lucianus Mueller accedunt Acci (praeter scaenica) et Suei carminum reliquiae.

Leipzig, Teubner, 1872, in-8°. — *Index* (complet) : Lucilius, p. 327-361; Accius, p. 362-363; Sueius, p. 364-365.

C. Lucilii Carminum reliquiae, recensuit, enarrauit Fridericus Marx.

Leipzig, Teubner, 1904-1905, 2 vol. in-8°. — *Indices* (complets) : t. II, p. 96-169.

LUCRETIUS (Ier s. av. J.-C.).

Paulson, Iohannes. Index Lucretianus continens copiam verborum quam exhibent editiones Lachmanni, Bernaysi, Munronis, Briegeri et Giussiani.

Goteburg, Zachrisson, 1911, IV-177 p. in-8°.

MARTIALIS (Ier s.).

M. Valerii Martialis Epigrammaton libri, mit erklärenden Anmerkungen von Ludwig Friedlaender.

Leipzig, Hirzel, 1886, 2 vol. in-8°. — *Indices* (complets) : p. 345-531.

MINUCIUS FELIX (IIe s.).

Waltzing, J. P., Lexicon Minucianum.

Liége, 1909, 281 p. gr. in-8°. — Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége, série gr. in-8°, fasc. III.

Moretum. Cf. Virgilius (*Appendix Virgiliana*) et *Poetae latini minores* (éd. Lemaire).

NEMESIANUS (IIIe s.).

Calpurnii et Nemesiani Bucolica, ed. K. Schenkl.

Leipzig et Prague, 1885. — *Index* (complet selon Rowald) : p. 76 et suiv. [d'après Cartault].

NEPOS (CORNELIUS) (Ier s. av. J.-C.).

Plusieurs dictionnaires à l'usage des classes ont été édités successivement par la maison Hahn, de Hanovre. Après ceux de Billerbeck et de Crusius, il faut citer :

Koch, G. A., Erklärendes Wörterbuch zu den Lebensbeschreibungen des Cornelius Nepos.

Hanovre, Hahn, 1871, VIII-198 p. in-8°. — Plusieurs fois réédité, revu par K. E. Georges.

Eichert, Wörterbuch z. Nepos, 13e éd.

Breslau, 1904 [R].

Jahr, C., Schulwörterbuch zu Cornelius Nepos.

Complément de l'édition d'Andresen, Leipzig, Freytag, 1884, in-12 [L].

Nombreux autres lexiques scolaires, nécessairement incomplets ou sommaires.

Ballas. Specimen lexici Corneliani (a-affero).

Progr. Fraustadt, 1896 [R].

Octavia. Cf. Seneca.

OVIDIUS (43 av. J.-C.-17 ap. J.-C.).

Eichert, Otto, Vollständiges Wörterbuch zu den Verwandlungen des Publius Ovidius Naso.

Hanovre, Hahn, 1882, IV-300 p. in-8°.

Siebelis-Polle, Wörterbuch zu Ovides Metamorphosen.

Leipzig, Teubner, 5e éd., 1893, gr. in-8° [L].

Stange, O., Kleines Wörterbuch zu Ovides Metamorphosen.

Leipzig, Teubner, 1899, gr. in-8° [L].

P. Ovidii Nasonis Ibis... edidit R. Ellis.

Oxford, Clarendon, 1881, in-8°. — *Index :* p. 189-204.

Ovidii ex Ponto libri, ed. Korn.

Leipzig, 1868 [R].

Sachs, H., Wörterschatz zu d. Metamorphosen I (Buch I, vers 1-451).

Berlin, 1888 [L].

PERSIUS (Ier s.).

Auli Persii Flacci Satirarum liber, cum Scholiis antiquis edidit Otto Jahn.

Leipzig, Breitkopf et Haertel, 1843, in-8°. — *Indices :* p. 351-393.

A. Persii Flacci satirae edidit ... Geyza Némethy.

Budapest, 1903, in-8°. — *Index :* p. 352-390.

Auli Persi Flacci Saturae edidit ... Jacobus van Wageningen.

Groningue, 1911, 2 vol. in-8°. — *Indices :* t. II, p. 105-129.

PETRONIUS (Ier s.).

Segebade, Ioannes, et Lommatzsch, Ernestus, Lexicon Petronianum.

Leipzig, Teubner, 1898, IX-274 p. in-8°.

PHAEDRUS (Ier s.).

Eichert, Otto, Vollständiges Wörterbuch zu den Fabeln des Phädrus.

Hanovre, Hahn, 1866, 116 p. in-8°.

Cinquini. Index Phaedrianus.

Milan, 1905 [R].

PLAUTUS (IIIe-IIe s. av. J.-C.).

Lodge, Gonzalez, Lexicon Plautinum. A-Hercle.

Leipzig, Teubner, 1901-1914 (7 fasc. gr. in-8° du t. I).

Waltzing, J. P., Lexique de Plaute. A-Adfero.

Louvain, Peeters, 1900 (2 fasc. in-8°).

Poetae latini.

Poetarum latinorum Hostii, Laevii, etc., reliquiae ... edidit M. Augustus Weichert.

Leipzig, Teubner, 1830, in-8°. — *Index :* p. 481-495.

PROPERTIUS (Ier s. av. J.-C.).

Phillimore, Ioannes S., Index verborum Propertianus.

Oxford, Clarendon, s. d. [1905], II-111 p. in-8°.

PUBLILIUS SYRUS (Ier s. av. J.-C.).

Publilii Syri Mimi sententiae, digessit, recensuit, illustravit Otto Friedrich.

Berlin, Grieben, 1880, in-8°. — *Index :* p. 302-314.

Publilii Syri Mimi sententiae, recensuit Guilelmus Meyer.

Leipzig, Teubner, 1880, in-8°. — *Index :* p. 60-78.

Publilii Syri sententiae, edited by R. A. H. Bickford-Smith, M. A.

Londres, Clay, 1895, in-12. — *Index :* p. 43-61.

Rhetores latini minores.

Rhetores Latini minores ... emendabat Carolus Halm.

Leipzig, Teubner, 1863, gr. in-8°. — *Indices :* p. 621-657.

⟨**Rhetorica**⟩ ad Herennium (Ier s. av. J.-C.).

Incerti auctoris de ratione dicendi ad C. Herennium libri IV, ... edidit Fridericus Marx.

Leipzig, Teubner, 1894, in-8°. — *Index* (complet) : p. 379-554.

RUTILIUS NAMATIANUS (ve s.).

Cl. Rutilius Namatianus, édition critique ... par J. Vessereau.

Paris, Fontemoing, 1904, in-8°. — *Index verborum* (complet) : p. 35-48.

SALLUSTIUS (Ier s. av. J.-C.).

Gai Sallusti Crispi quae supersunt recensuit Rudolphus Dietsch.

Leipzig, Teubner, 1859, 2 vol. in-8°. — *Index* (complet) : t. II, p. 143-403.

C. Sallusti Crispi Historiarum reliquiae edidit Bertoldus Maurenbrecher.

Leipzig, Teubner, 1891, in-8°. — *Indices :* p. 239-311.

Eichert, Otto, Vollstandiges Wörterbuch zu den Geschichtswerken des C. Sallustius Crispus.

Hanovre, Hahn, 1871 (2e éd.), 154 p. in-8°.

Scriptores historiae Augustae.

Lessing, Carolus, Scriptorum historiae Augustae Lexicon.

Leipzig, Reisland, 1901-1906, III-747 p. gr. in-8°.

SENECA (Ier s.).

B. *Tragoediae (una cum Octavia).*

Oldfather, Guil.; Pease, Arth. et Canter, How., Index verborum quae in Senecae fabulis necnon in Octavia praetexta reperiuntur.

Univ. of Illinois Studies in Language and Literature, vol. IV, n°s 2-4, 1918, 272 p. in-8°.

SUEIUS. Cf. *Poetae latini.*

SUETONIUS (Ier s. ap. J.-C.).

Howard, A. A., et Jackson, C. N., Index verborum C. Suetoni tranquilli stilique eius proprietatum nonnullarum.

Cambridge, Massachusetts, 1922, 273 p.

TACITUS (CORNELIUS) (Ier-IIe s.).

Gerber, A., et Greef, A., Lexicon Taciteum.

Leipzig, Teubner, 1903, 1802 p. in-8°.

Fabia, Philipp., Onomasticon Taciteum.

Paris, Fontemoing, 1900, 772 p. in-8°. — Annales de l'Université de Lyon; nouvelle série, II. Droit, lettres, fasc. 4.

TERENTIUS (IIe s. av. J.-C.).

Hauler, Edmond. Terentiana, Quaestiones cum specimine lexici.

Vienne, Hoelder, 1882, 47 p. in-8° (*A-acuo*).

TERTULLIANUS (IIe-IIIe s.).

Henen, Paul, Index verborum quae Tertulliani Apologetico continentur.

Le Musée belge (Louvain, Peeters), t. XIII (1909), p. 99-122; t. XIV (1910), p. 113-178 et 253-312; t. XV (1911), p. 35-48; — et à part : Louvain, Peeters, 1910, 166 p. in-8° (*Publications du Musée belge,* n° 5).

TIBULLUS († 19 av. J.-C.).

Albii Tibulli elegiae cum carminibus Pseudo-tibullianis. Edidit Eduardus Hiller. Accedit index verborum.

Leipzig, Tauchnitz, 1885, in-8° (l'index est complet, selon Rowald) [d'après Cartault].

VARRO (M. TERENTIUS VARRO REATINUS) (116-27 av. J.-C.).

M. Porci Catonis de agri cultura liber; M. Terenti Varronis rerum rusticarum libri tres ex recensione Henrici Keilii. Vol. III, fasc. II : Index verborum in Varronis rerum rusticarum libros tres, composuit Richardus Krumbiegel.

Leipzig, Teubner, 1902, 292 p. in-8°.

M. Terenti Varronis Saturarum Menippearum reliquiae recensuit ... Alexander Riese.

Leipzig, Teubner, 1865, in-8°. — *Index* (complet) : p. 278-309.

De gente pop. R. ed. Fraccaro, Studi Varroniani.

Padoue, 1907 [R].

Die Sogenannten Sententiae Varronis, von Peter Germann.

Paderborn, 1910, in-8°. — *Index* (complet) : p. 90-98.

VEGETIUS (IVe-Ve s.).

Flavii Vegeti Renati Epitoma rei militaris, recensuit Carolus Lang.

Leipzig, Teubner, 1869, in-12 (2e éd., 1885) — *Index* (complet) : p. 165-248.

VELLEIUS PATERCULUS (Ier s.).

Koch, Georg. Aenoth., Vollständiges Wörterbuch zum Geschichtswerke des M. Velleius Paterculus.

Leipzig, Engelmann, 1857, VI-217 p. in-8°.

VIRGILIUS (70-19 av. J.-C.).

Koch, G. A., Vollständiges Wörterbuch zu den Gedichten des Vergilius Maro.

Hanovre, Hahn, 1870, V-505 p. in-8°.

Plusieurs fois réédité, notamment par K. G. Georges. Il faut y joindre les autres ouvrages du même genre à l'usage des classes.

Merguet, H., Lexicon zu Vergilius, mit Angabe sämtlicher Stellen.

Leipzig, Schmidt, 1912, 786 p. gr. in-8°.

Wetmore, M. N., Index verborum Vergilianus.

New Haven, Yale university press, 1911, VIII-554 p. in-8°.

Birt, Theod., Jugendverse und Heimatpoesie Vergils. Erklärung des Catalepton.

Leipzig et Berlin, Teubner, 1910, 198 p. in-8°. — *Index* complet du *Catalepton*, par H. Hollstein : p. 190-198.

VITRUVIUS (Ier s. av. J.-C.).

Nohl, H., Index Vitruvianus.

Leipzig, Teubner, 1876, IV-154 p. in-8°.

TABLE DES INDEX COMPLETS ET DES LEXIQUES

Liste alphabétique des auteurs et des œuvres pour lesquels il existe des index et des lexiques modernes, c'est-à-dire établis sur des textes ayant fait l'objet de travaux critiques de 1850 environ à nos jours.

A. — Index

(Ne comprenant que l'indication des passages où chaque mot est employé).

Aetna, Avianus, Avienus, *Bellum Africum*, Caesar, Calpurnius Siculus, Cato, Catullus, Damasus, Ennius, Favonius Eulogius, Firmicus Maternus, Germanicus Caesar, Granius Licinianus, Grattius, Horatius, Hostius, Hyginus Gromaticus, Iuvenalis, Laevius, Lucilius, Lucretius, Martialis, Nemesianus, Ovidius (*Ex Ponto*, *Halieutica*, *Ibis*), Persius, Phaedrus, Propertius, Publilius Syrus, Rutilius Namatianus, Sallustius, Seneca (*Tragoediae*), Tertullianus (*Apologeticum*), Tibullus, Varro (*De Re Rust.*, *Satur.*, *Sententiae*), Vegetius, Virgilius, Vitruvius.

B. — Lexiques

(Fournissant des indications exégétiques).

Caesar, Cicero, Commodianus, Curtius Rufus, Eutropius, Horatius, Iustinus, Livius (*A-Bustum*), Minucius Felix, Nepos, Ovidius (*Metam.*), Petronius, Phaedrus, Plautus (*A-Hercle*), Sallustius, *Scriptores Hist. Au.*, Tacitgus, Terentius (*A-Acuo*), Velleius Paterculus, Virgilius.

II

LE PARFAIT LATIN EN *-VI*

ET

LE PROBLÈME DES FORMES « CONTRACTES »

(2e article)

PAR A. BURGER

Professeur au collège Sainte-Barbe

L'existence d'un doublet tel que 2e sg. *amāstī*, *amāuistī*, en face de 1re sg. *amāuī*, comporte, *a priori*, deux types d'explication : 1° l'explication par la phonétique : *amāstī* serait issu de *amāuistī* par chute de *u* ; 2° l'explication par l'analogie : *amāstī* serait ancien, *amāuistī*, refait sur *amāuī* pour régulariser le paradigme. On a montré dans un article précédent (*Rev. Ét. lat.*, 1926, p. 115 et suiv.) à quelles difficultés se heurte la première hypothèse; on tentera, ici, de justifier la seconde.

Dans une question de ce genre, la tradition manuscrite, du moins pour les ouvrages en prose, n'a pas une grande valeur, et l'usage des poètes n'est pas toujours celui de la langue commune. Par bonheur, nous possédons un témoignage clair et précis sur l'emploi des formes dites « contractes » à l'époque classique; c'est le passage bien connu de Cicéron, *Orat.*, XLVII, 157 : *Quid quod sic loqui*, « *nosse*, *iudicasse* » *uetant*, « *nouisse* » *iubent et* « *indicauisse* » ? *quasi uero nesciamus in hoc genere et plenum uerbum recte dici et imminutum usitate.* L'opposition de *recte* et de *usitate* ne laisse place à aucun doute; les formes courtes sont les seules formes usuelles de la langue parlée, les formes longues sont enseignées par les grammairiens, en l'espèce par les « analogistes », contre qui bataille Cicéron dans tout le morceau auquel est empruntée cette citation. Quintilien l'affirme expressément dans un passage analogue, *Inst. or.*, I, 6, 16 et suiv. : *non enim, cum primum fingerentur homines, analogia demissa caelo formam loquendi dedit, sed inuenta est, postquam loquebantur... inhaerent*

tamen ei quidam molestissima diligentiae peruersitate, ut « audaciter » potius dicant quam « audacter », licet omnes oratores aliud sequantur, et « emicauit », non « emicuit », et « conire », non « coire »; his permittamus et « audiuisse » et « sciuisse » et « tribunale » et « faciliter » dicere;... sed abolita atque abrogata retinere insolentiae cuiusdam est et friuolae in paruis iactantiae; multum enim litteratus, qui sine aspiratione et producta secunda syllaba salutarit (« auere » est enim), et « calefacere » dixerit potius quam quod dicimus, et « conseruauisse », his adiciat « face » et « dice » et similia; recta est haec uia : quis negat? sed adiacet et mollior et magis trita.

L'opposition de *recta* et *trita uia* est le pendant exact de celle qu'établit Cicéron entre *recte* et *usitate;* on voit dès lors ce qu'il faut entendre par *rectus :* non point « correct », mais « tiré correctement d'une proportion analogique ». Pour Cicéron comme pour Quintilien, les formes longues sont nettement artificielles. La flexion normale des parfaits en *-uī*, à l'époque classique, est donc la suivante :

nōuī	*nāuī*	*-plēuī*	*sīuī*
nōstī	*nāstī*	*-plēstī*	*sīstī*
nōuit	*nāuit*	*-plēuit*	*sīuit*
nōuimus	*nāuimus*	*-plēuimus*	*sīuimus*
nōstis	*nāstis*	*-plēstis*	*sīstis*
nōrunt	*nārunt*	*-plērunt*	*siĕrunt*

En face du participe *sĭtus*, le parfait *sīuī* a toutes chances d'être bâti sur un thème d'aoriste radical, **sei-;* dès lors, une forme telle que *siēre* (d'où *siērunt*) est irréprochable, tant au point de vue phonétique qu'au point de vue morphologique. Les formes de tokharien B telles que *sāksāre*, *weñāre*, etc., ont rendu très probable, sinon tout à fait certain, le caractère ancien de la désinence latine *-ēre* (voir S. Lévi et A. Meillet, *M. S. L.*, XVIII, p. 1 et suiv.); quoi qu'il en soit, à l'intérieur du latin tout au moins, il s'agit d'une désinence une et qui ne se laisse pas analyser; **si(y)-ēre* représente donc le degré zéro du thème, plus la désinence. Il est arbitraire de supposer ici la chute d'un *u*, parfaitement invraisemblable en cette position. Les formes du type de *-plērunt* sont tout aussi aisées à interpréter : au degré plein, généralisé au pluriel, s'ajoute la désinence *-runt*, correspondant exactement à skr. *-ran;* on sait le rôle qu'ont joué les désinences

en *r* en italo-celtique, il n'y a pas lieu d'aller chercher bien loin une autre explication.

La seconde personne d'aoriste radical formée sur les thèmes *nā-*, *plē-*, *sei-*, était, à date ancienne, **nā-s*, **plē-s*, **sei-s*. M. A. Meillet a mis en lumière l'importance, souvent méconnue, du type d'action analogique comportant « l'addition de la désinence ordinaire d'une personne ou d'un cas à une forme complète par elle-même » (*M. S. L.*, XIII, p. 49); c'est ainsi que le sanskrit bâtit *pā́dam* sur **pā́da*, *bhárāmi* sur **bhárā;* le grec, οἶσθας sur οἶσθα, etc. En latin, ce type est représenté par *fā-tu-r* en face de gr. φά-το, *lege-ri-s* à côté de *lege-re*, *dan-unt* en face de gr. ἔ-δο-ν; *quaesī-uī* à côté de *quaessī* (*C. I. L.*, V, 6842); *nāstī*, *-plēstī*, *sīstī* s'expliquent de la même façon, par l'adjonction de la désinence de parfait aux deuxièmes personnes, complètes par elles-mêmes, d'aoriste radical. On en a un bel exemple parallèle dans l'imparfait attique ἤεισθα; dans hom. εἶσθα, en face de att. εἶ, ion. εἷς, c'est par deux fois que le phénomène s'est produit. Au surplus, on est bien forcé d'admettre la chose en latin pour les parfaits en *-s-* et en *-is-;* *dīxtī* (qui, quoiqu'on l'ait contesté, est sans doute la forme ancienne) remplace une 2e sg. **dēik-s* recouvrant l'injonctif gāth. *dāiš*, « que tu montres »; *lāuistī* contient, momifiée pour ainsi dire, une 2e sg. **lāuis*, comparable aux formes sanskrites telles que *a-pāvīḥ*.

Dès lors, la 2e pl. ne fait plus non plus de difficulté : d'après *plēsti*, etc., et sur le modèle de *dīxtī*, *dīxtis*, *lāuistī*, *lāuistis*, a été créé *-plēstis*, etc., remplaçant **plētis*, etc.

S'il en est ainsi pour le présent de l'indicatif du perfectum, il va de soi, sans qu'il y ait lieu d'entrer ici dans le détail, que dans les autres temps et modes les formes courtes sont également anciennes, les formes longues analogiques. Cette explication a l'avantage sur l'hypothèse de la « contraction » (sans parler des invraisemblances de cette dernière) de rentrer dans une tendance générale qu'a mise en lumière M. A. Meillet dans une pénétrante étude sur le verbe latin (*M. S. L.*, XIII, 350 et suiv.) : si neuf que soit le système verbal du latin, et si essentiellement différent du système indo-européen, c'est cependant presque uniquement avec des matériaux anciens qu'il est bâti; un bel exemple en est fourni par la flexion du présent passif : *lege-re* a une désinence moyenne à laquelle s'est ajoutée la désinence active dans le dou-

blet *lege-ri-s;* dans *legi-tu-r*, *legu-ntu-r*, c'est une désinence en *r* qui s'ajoute à la désinence moyenne; *leg-o-r*, *legi-mu-r* sont bâtis directement sur les formes actives correspondantes; enfin *legiminī* est vraisemblablement une forme de participe moyen.

Un petit fait instructif va permettre de fournir à la démonstration la preuve positive qui lui manque encore; c'est la flexion du parfait de *dēsinō*. On sait que cette flexion est défective; les formes en *u* n'existent autant dire pas (voir le *Thesaurus*, sous *dēsino*); les 1re et 3e sg. et 1re pl. sont remplacées, dans la prose classique, par les formes correspondantes de *dēsistō;* on a donc le paradigme suivant :

dēstitī
dēsīstī
dēstitit
dēstitimus
dēsīstis
dēsiĕrunt

Si l'on met en regard le paradigme du simple :

sīuī
sīstī
sīuit
sīuimus
sīstis
siĕrunt

on voit que les formes supplétives, dans le parfait de *dēsinō*, jouent exactement le même rôle que les formes en *u* dans celui de *sinō;* rappelons, en outre, que *posuī* est tout neuf et remplace un plus ancien parfait, parallèle à celui du simple et bien attesté en vieux latin, par exemple *imposīsse* (Plaute, *Most.*, 434). La conclusion se tire d'elle-même; il serait absurde de supposer que *dēstitī*, *dēsīstī*, etc., remplacent de plus anciens *dēsīuī*, **dēsīuistī*, etc., alors que la première forme est manifestement artificielle, la seconde radicalement inexistante. Il est évident qu'il s'agit ici, pour les 1re et 3e sg. et 1re pl., de formes qui, à un moment donné, ont fait difficulté : la langue s'est tirée d'embarras par des moyens différents dans le simple et dans chacun des composés, mais le point de départ est identique. Or, ces formes défaillantes, nous les possédons : c'est, pour la 1re sg., *dēsī*, par exemple *C. I. L.*, V, 4656 :

quaerere cessaui nunquan nec perdere desi

pour la 3e, *dēsit*, par exemple Martial, III, 75, 1; *posit*, *C. I. L.*, I² 1780; *poseit*, *Ibid.*, 1481; c'est probablement aussi le *siit* de Térence, *Ad.*, 104, qui doit sans doute être lu *sīt* comme l'autorise le mètre (sén. ïamb.) :

haec si neque ego neque tu fecimus
Non siit egestas facere nos

On sait, en effet, que, à part le parfait de *īre* et de ses composés, Plaute et Térence ne connaissent pour la 4e conjugaison que les formes en *-īuī*, *-īuit*, *-īuimus;* les formes en *-iī*, *-iit*, *-iimus* leur sont inconnues; *siit* est une exception unique qui s'explique facilement s'il s'agit d'un archaïsme et non d'une innovation. Il en résulte que *sīuī*, *dīsīuī*, *posīuī* doivent être tenus pour secondaires et refaits suivant le même procès que *quaesīuī*, en face de *quaesī*, par exemple *C. I. L.*, V, 6842 :

dum uixi quaesi cessaui perdere [*n*]*unquam*

Ceci posé, l'origine du parfait latin en *-uī* devient évidente. Il y a longtemps qu'on a remarqué la coïncidence frappante entre le *-u* de skr. *jajñaú* et le *-u-* de lat. *nōuī*. Tant que l'on posait, à l'origine du parfait en *-uī*, une flexion parfaitement régulière, où toutes les personnes de tous les temps et de tous les modes sont pourvues de la caractéristique *-u-*, l'hypothèse d'une communauté d'origine ne dépassait pas une vague vraisemblance, incapable d'emporter la conviction. Mais si le *-u-* latin n'appartient, en fait, qu'aux 1re et 3e sg. et à la 1re pl. du présent du perfectum, la précision du rapprochement exclut le doute.

On serait tenté de faire un pas de plus et de voir dans quelques formes attestées de 1re pl. sans *-u-* des témoins de l'état de choses ancien : ainsi *nōmus* (Enn., *Trag.*, 135), *suēmus* (Lucr., I, 60 et 310; IV, 367), *consuēmus* (Prop., I, 7, 5), *flēmus* (Id., II, 7, 2). En fait, il est impossible de décider si l'on est ici en présence d'archaïsmes authentiques ou de créations analogiques artificielles. Quoi qu'il en soit, la coïncidence entre le fait sanskrit et le fait latin est d'une précision suffisante pour qu'il soit légitime de poser une origine commune. Le fait que le *-u-* s'est étendu, en latin, à la 1re pl. s'explique aisément. Le latin tend à marquer par des caractéristiques nettes l'opposition fondamentale de l'infectum et du perfectum; c'est cette tendance qui explique, par exemple, *praemorsit* en face de *momordit*. Or, dans une flexion *flēuī*, *flēstī*, *flēuit*, *flēmus*, *flēstis*, *flērunt*, seule la 1re pl. manquait de caracté-

ristique de parfait; *flēmus* a donc été remplacé par *flēuimus* d'après la même tendance qui a fait remplacer une 3e sg. d'aoriste radical **flēt* par *flēuit* ou une 2e sg. **flēs* par *flēstī*.

C'est donc de *nōuī* qu'il faut partir pour expliquer le parfait latin en *-uī;* le rapprochement de lat. *-plēuī* avec skr. *paprau* n'est pas correct : *-plēuī* repose, en effet, sur un thème d'aoriste radical identique à celui de skr. *á-prā-t*, hom. πλῆ-το; le *-u-* y est secondaire, exactement comme dans *sīuī*. Pour *nōuī*, l'accord de skr. *jajñau*, gr. ἔγνωκα (v. sl. *znaxŭ*, est ambigu : on pourrait y voir un thème d'aoriste radical à degré *o*, correspondant à gr. ἔγνων), montre qu'il s'agit d'un parfait indo-européen de racine dissyllabique. La forme du grec semble indiquer que le redoublement sanskrit est secondaire et qu'il faut poser i.-e. **gnō-u;* au cours de leur développement particulier, les trois langues ont remédié au monosyllabisme de la forme par des moyens différents : le sanskrit par le redoublement, le grec par la prothèse (v. Meillet, *B. S. L.*, 1926, p. 133), le latin, enfin, par l'adjonction de la désinence moyenne **-ai*.

Le latin a généralisé universellement la désinence **-ai* à la 1re sg. du présent du perfectum. La chose faisait difficulté dans les thèmes vocaliques; la langue a tourné cette difficulté en tirant parti de l'existence du vieux parfait aberrant *nōuī*. Le parallélisme avec la constitution du parfait grec en κ est saisissant : de part et d'autre, le point de départ est fourni par un détail insignifiant; de part et d'autre, l'innovation ne se produit d'abord que dans les formes défaillantes : au singulier de l'indicatif en grec, aux 1re et 3e sg. du présent en latin; puis elle s'étend peu à peu aux autres formes et finit par recouvrir toute la flexion. Pour le latin classique, toutefois, celui de Catulle comme celui de Cicéron, l'extension se borne à la 1re du pluriel. Et, sans doute, n'a-t-elle guère été plus loin dans la langue usuelle; ce sont les paradigmes de grammairiens qui font illusion ici et le témoignage des langues romanes est plus fidèle que celui de Priscien.

A. Burger.

III

LATIN *SACROSANCTUS*

PAR M. ROUZAUD

Élève de l'École des Hautes-Études

De *sacrosanctus* ont été proposées deux étymologies.

L'une consiste à voir dans le premier élément du mot un ablatif. C'est l'étymologie la plus en faveur; elle se trouve dans nombre de dictionnaires et dans plusieurs ouvrages de linguistique (Stolz, *Hist. Gr. der latein. Spr.*, I, 1894, p. 405; Brugmann, *Abrégé de gr. comp.*, tr. fr., 1905, p. 315 et 408). Elle a pour elle, dans une certaine mesure, l'autorité des anciens. L'*ō* long est attesté par un passage de Sénèque (cf. l'article *sacrosanctum* dans la *Realencyclopädie* de Pauli-Wiss., Zw. Halbb., 1920, c. 1684); dans un texte de Pline (*Nat. Hist.*, VII, 143), la tmèse suppose que *sacro* est un ablatif : cum resistendi *sacroque sanctum* repellendi ius non esset; enfin un texte de Festus semble appuyer l'explication par l'ablatif : « *Sacrosanctum* dicebatur, quod iureiurando interposito erat institutum, ut, si quis id uiolasset, morte poenas penderet » (Paul, p. 423, Lindsay).

L'autre étymologie consiste à voir dans *sacrosanctus* deux termes juxtaposés. J'avais été amené par diverses considérations à envisager cette explication, quand je me suis aperçu qu'elle avait été proposée avant moi, en particulier par Gustav Meyer, *Die dvandva-Zusammensetzung im Griechischen und Lateinischen* (*Zeitschr. de Kuhn*, 1874, surtout p. 30), suggérée à nouveau par M. Marouzeau[1], mais critiquée aussi par Lange, *De sacrosanctae potestatis tribun. natur. eiusque orig. com.*, Lipsiae, 1883, p. 4 (cf. en outre l'article de la *Realencyclopädie* déjà cité, etc.). Je me propose ici de la défendre avec quelques arguments nouveaux.

Si l'on admet une juxtaposition, c'est de **sakros *sanctos* (*sakros* se trouve sur la fameuse pierre du Forum) qu'il faut partir. Les deux mots s'étant soudés, on a eu (cf. de même *res publica*, *plebis*

1. Ce m'est une joie de remercier ici de tout cœur M. Marouzeau, qui m'a encouragé et guidé pour la rédaction de cet article.

scitum, etc.) **sakrossanctos*. Comme l'*ŏ* est dans ce cas nécessairement bref, la simplification de l'*s* géminée fait difficulté. On enseigne, en effet, depuis longtemps, qu'une telle simplification ne se produit qu'après voyelle longue ou diphtongue : *cāsus*, *causa* (cf. Henry, *Précis*, p. 82-83; Juret, *Manuel*, p. 227-228; Meillet-Vendryes, *Traité*, p. 90-91; et tout récemment A. W. de Groot, *B. S. L.*, n° 81, p. 19 et surtout p. 22). Il est permis de supposer peut-être que l'*s* s'est simplifiée graphiquement comme dans *plebiscitum*, si l'on admet dans le premier terme la forme *plebis* (cf. sur les avatars du *s* final le fameux mémoire de Louis Havet, *L's latin caduc*, *Mél. G. Paris*, 1891, p. 303-329; Gauthiot, *Fin de mot*, 1913, p. 50; Marouzeau, *M. S. L.*, t. XVII, p. 266 et suiv., etc.). D'une manière assez analogue, M. Ernout a montré que *OINVORSEI* devait se lire *OINVVORSEI* (*B. S. L.*, n° 74, p. 232-233), et qu'il y avait eu dans ce composé simplification graphique du groupe *-ϙϙ-* (sur ce groupe, voir A. Meillet, *Mélanges Chatelain*, 1910, p. 33-34). D'ailleurs, il est à noter que, du jour où ablatif et datif se sont confondus, on avait à ces deux cas *sacrō sanctō*, d'où *sacrosanctō* : forme qui a pu servir de point de départ à un paradigme refait et déterminer la généralisation de l'*ō* long. N'est-ce pas, pour prendre un exemple assez analogue, sur l'ablatif *proportione*, de *pro portione*, qu'a été bâtie la déclinaison de *proportio*, lequel, à tous les cas, l'ablatif excepté, est, à proprement parler, un monstre?

Au point de vue morphologique, un juxtaposé *sacrosanctus* rentrerait dans la catégorie des expressions asyndétiques *patres conscripti*, *usus fructus*, *optimus maximus*, etc., dans laquelle M. Ernout a récemment rangé l'expression, souvent employée par Lucrèce, de *ferae pecudes* (*B. S. L.*, n° 76, p. 72-79). Ce type de formules déborde le domaine du latin : témoin les expressions ombriennes *ueiropequo* et *dupursus peturpursus*, lesquelles — chose normale, puisqu'il s'agit de termes religieux — ont leur exact correspondant dans des expressions indo-iraniennes telles que zend *pasuϙīra* « bêtes et gens », et sanskrit *dϙipādaç cátuspādaḥ* « bêtes à deux pieds, bêtes à quatre pieds » (voir le mémoire classique de Vendryes, *M. S. L.*, t. XX, p. 265-285). Le procédé qui a donné naissance à ces formules dépasse non seulement l'italique et l'indo-iranien, mais l'indo-européen lui-même, comme le remarquait Gauthiot dans un bel article (*Du nombre*

duel, dans *Festchrift Thomsen*, 1912, p. 127-130). En latin, il se rencontre, à n'en pas douter, dans des noms de divinités du type *Aius Locutius*, *Vica Pota* (voir A. Grenier, *Étude sur la formation et l'emploi des comp. nom. dans le latin arch.*, Nancy, 1912, p. 66 et 75; cf. aussi Bréal, *Mél. Éc. franç. de Rome*, 1882, p. 154), et quelques autres, dont peut-être *Anna Perenna* (Lejay, *Hist. lit. lat.*, p. 127 et 131; Dumézil, *Fest. d'Immort.*, 1924, p. 127-128 et 133-134).

Le procédé en question se rencontre en particulier quand il s'agit de mots à sens voisin, complémentaire ou opposé. Ainsi dans les expressions, anciennes la plupart : *sanus sartus*, *purus putus*, *felix faustus*, *aequum bonum* et le *uetus nouum* (*uinum*) d'une vieille formule que l'on adressait à un Jupiter, aux *Vinalia* et aux *Meditrinalia* (connue par Varron, VI, 21 et Paul, p. 110, Lindsay; cf. Lejay, *op cit.*, p. 149 et la note 2; Grenier, *Génie romain*, p. 110). Notre juxtaposé rentre encore dans cette catégorie.

Ce n'est pas tout : la plupart des exemples que je viens de citer, auxquels on peut joindre, entre autres, le *proelia pugnas* de Lucrèce (cf. Ernout, *Comm.* de Lucr., t. I, 1925, p. 10-11 et p. 230), présentent des composants allitérés.

Enfin le passage suivant de Tite-Live (III, 19) semble bien attester que les Latins avaient parfois conscience d'une juxtaposition : « Hi postulant ut *sacrosancti* habeantur, quibus ipsi dii *neque sacri neque sancti* sunt. » Un texte de Tertullien abonderait dans ce sens, si l'on admet (*Liber de Cor.*, XIII, fin; cf. Migne, *Patr.*, II, p. 97) la leçon *sacer sanctus*.

Le vocabulaire latin est en grande partie une adaptation du vocabulaire grec. Il est donc intéressant de noter que « l'équivalent » grec de *sacrosanctus* est en général ἱερος καὶ ἄσυλος (voir les intéressantes remarques d'E. Pais, *Ancient Italy*, Chicago-London, 1908, p. 263-264; cf. A. Grenier, *Gén. Rom.*, p. 65). Y aurait-il en latin, jusqu'à un certain point, une traduction du grec?

On remarquera enfin que les deux éléments composants, *sacer*, *sanctus*, correspondent aux deux substantifs *fas*, *ius*, qui, comme on sait, vont souvent de pair. *Sacer*, *fas* : deux termes qui évoquent la notion du droit religieux, *sanctus*, *ius* indiquant au contraire, et par une opposition normale, la notion de garantie humaine. Notions à la fois complexes et précises, et que peut éclairer une étude (que j'espère tenter un jour) sur tous les mots de

la famille (sur *ius*, *fas*; cf Bréal, *Mém. Ac. Inscript.*, t. XXXII, p. 1-11).

Je me suis contenté ici de sortir de l'ombre où on les tient trop souvent un certain nombre de possibilités, me proposant de reprendre ailleurs la question. Dès maintenant, je note d'après les remarques de M. A. Piganiol (*Journal des savants*, 1919, p. 237-248) que la notion de *sacrosaint* semble dépasser en complexité ce qu'exprimerait un composé syntaxique *sacrosanctus*; il faudra, pour trancher la question, préciser le sens ancien du mot à l'aide des données et hypothèses historiques sur le tribunat de la plèbe, sujet d'étude, disait Servais (*Rev. gén. du droit, de la lég. et de la jurispr.*, Paris, mars-avril 1885, p. 5), « que n'égale en intérêt aucun de ceux qu'offrent les institutions romaines ».

M. Rouzaud.

IV

LE PROBLÈME DES CLAUSULES DANS LA PROSE LATINE

PAR Fr. Novotný

Professeur à l'Université de Brno

1. C'est fort à propos que la *Revue des Études latines* a publié l'article de M. A. W. de Groot sur la prose métrique latine[1]. Quiconque s'occupe sérieusement de cette branche des études philologiques ne peut voir avec indifférence que le travail fait dans ce domaine soit, jusqu'à présent, en grande partie éparpillé et incohérent, et que les statistiques établies à force de temps et de patience ne soient souvent basées que sur des théories provisoires et subjectives, sans valeur pour les recherches communes. Une tâche s'imposerait, à mon avis, à la Société des Études latines : celle de mettre en harmonie et de centraliser les travaux sur la métrique latine, en établissant les principes de la recherche méthodique, en encourageant et dirigeant des monographies systématiques. Les

1. A. W. de Groot, *La prose métrique latine : état actuel de nos connaissances. Revue des Études latines*, t. III, 1925, p. 190-204; t. IV, 1926, p. 36-50.

efforts tentés dans ce sens fourniraient une base aux synthèses futures[1].

L'article de M. de Groot est un premier essai de déterminer les principes de la recherche, fixer les idées sur une matière qui a fait l'objet des travaux de plusieurs philologues; je pense qu'il convient de soumettre ses idées à la discussion, avec l'espoir de se persuader mutuellement. Je me permets d'ouvrir cette discussion en publiant les quelques remarques que voici; la chose me tient d'autant plus à cœur que je me suis consacré depuis longtemps à cet ordre d'études[2], et que M. A. W. de Groot mentionne quelques-unes de mes idées dans des termes qu'il y a lieu de préciser.

2. Je partage tout à fait l'opinion de M. A. W. de Groot sur ce point que la fréquence absolue d'une forme ne permet aucunement de se prononcer sur sa valeur métrique, et qu'il faut établir cette valeur métrique par la comparaison. Il s'agit de savoir avec quoi un texte considéré, par exemple celui de Cicéron, doit être comparé; c'est en cela que les opinions peuvent diverger. M. de Groot propose de se servir pour la comparaison d'un texte amétrique; ses statistiques sont basées, pour les textes latins, sur la comparaison avec la traduction moderne de Grégoire de Nysse, de même qu'il avait comparé les textes grecs avec le texte amétrique de Thucydide.

Je répète ici l'objection que j'ai déjà faite ailleurs : le choix d'un tel texte amétrique ne me semble pas assez sûr et objectif. Il faudrait, à mon avis, y joindre la preuve qu'aucune tendance stylistique susceptible de déterminer certaines formes de fins de phrase ne se manifeste dans le texte choisi. Entre le texte de Cicéron et le texte amétrique d'un traducteur moderne, il y a, à coup sûr, beaucoup de différences; je pense qu'il est impossible de choisir à priori celles qui ne sont déterminées que par la présence ou l'absence de tendances métriques, car les différences métriques peuvent être un phénomène accessoire résultant d'autres tendances, par exemple de l'ordre des mots.

Je propose d'instituer un autre genre de comparaison. Aristote avait déjà bien discerné le sens de la clausule métrique en ce

1. Dès avant de connaître le projet d'article de M. de Groot, j'avais écrit en ce sens à M. Marouzeau, au commencement de décembre 1925.

2. Cf. mon livre : *L'eurythmie de la prose grecque et latine*. Prague, t. I, 1918; t. II, 1921.

qu'elle marque, par sa cadence, la fin d'un membre du discours. Pour remplir ce but, la clausule doit différer, au point de vue métrique, de l'intérieur de la phrase. Reconnaître cette différence, démontrer qu'elle est voulue, c'est trouver les formes qui avaient pour un écrivain la valeur de clausules. Et le moyen de la déterminer, c'est tantôt la fréquence relative de certaines formes en fin de phrase, tantôt l'influence évidente exercée sur le choix des formes, sur le choix et l'ordre des mots.

Par exemple, si je trouve que la forme - ⏑ - - ⏓ apparaît dans le texte en question cinquante-cinq fois en tout, dont quarante-quatre fois à la fin de la phrase et onze fois seulement à l'intérieur de la phrase, j'en déduis — eu égard même à cette circonstance que dans l'intérieur de la phrase il y avait plus de place pour elle qu'à la fin — qu'elle a été placée à dessein à la fin de la phrase et qu'elle a pour l'écrivain valeur de clausule. Inversement, une forme qui figure trente-sept fois au milieu de la phrase et quatre fois seulement à la fin n'aura pas valeur de clausule. De même que l'effet esthétique des clausules métriques se manifeste dans un texte donné, avant toute comparaison avec un texte étranger, de même ma comparaison révèle les clausules par une statistique objective pratiquée sur le texte même.

A la comparaison de M. de Groot, j'ai encore une objection à faire. Supposons que, en comparant le texte de Cicéron avec le texte amétrique présumé, une forme métrique apparaisse chez Cicéron à la fin de la phrase plus rarement que dans le texte amétrique, mais ne se trouve pas, dans le texte de Cicéron considéré, à l'intérieur de la phrase. M. de Groot déclarera dans ce cas que cette forme appartient aux « clausules évitées » par Cicéron ; or, je crois au contraire qu'il faut la classer parmi les « clausules favorisées », parce que Cicéron ne l'emploie que pour terminer la phrase. En voici une preuve : M. de Groot, p. 199, classe parmi les « clausules évitées » de Cicéron la forme - - - ⏓ *contendebant*, dont la fréquence absolue est de 6.2 %, la fréquence relative 1/3.8. Or, dans le discours de Cicéron *Cum senatui gratias egit*, dont j'ai examiné la métrique, les mots du type - - - ⏑ figurent trente-six fois, dont vingt-deux fois à la fin de la phrase ; les combinaisons ⏑ -, - - - ⏑ et - ⏑ -, - - - ⏑, dix exemples en tout, ne se trouvent qu'à la fin de la phrase ; j'en déduis que cette forme a valeur de clausule dans le discours en question.

M. de Groot pense que la comparaison de la fin avec le reste de la phrase ne fait pas apparaître en quoi consiste la différence entre la clausule métrique et la clausule amétrique, puisque le reste de la phrase est souvent métrique (p. 43). Moi, je ne parle pas de clausules métriques et amétriques, mais je tâche de montrer si une forme métrique a, dans l'ouvrage d'un auteur donné, valeur de clausule ou non, c'est-à-dire s'il y a une tendance à marquer les fins de phrase et de membre par une forme métriquement expressive ou non. Dans ce sens, la combinaison - ⏑ ⏑ - ⏑ que je trouve dans Salluste est pour moi une clausule, aussi bien que la combinaison de Cicéron - ⏑ - - ⏑. Si l'intérieur de la phrase était également « métrique », c'est-à-dire si l'on y trouvait les mêmes séries métriques et aussi souvent que dans la fin de phrase, cette fin ne serait pas métriquement expressive et la forme dont il s'agit n'aurait pas de valeur de clausule. Par exemple, si l'on rencontre dans un discours de Cicéron la forme - - - - quarante fois, dont deux fois seulement à la fin de la phrase, j'en déduis que cette forme n'a pas valeur de clausule; mais si, dans le même discours, la forme - ⏑ - - ⏑ figure vingt-deux fois, dont une seule fois au milieu de la phrase et vingt-une fois à la fin, cela me prouve sa valeur de clausule. Comme il s'agit d'un phénomène esthétique subjectif, les deux relations extrêmes x — 0 et 0 — x sont assurément évidentes, mais il est impossible de déterminer le chiffre du quotient où commence la valeur de clausule; dans mon *Eurythmie* (p. 240), j'ai considéré comme clausules expressives les séries dont la fréquence totale présente au moins la moitié des cas, approximativement parlant, à la fin de la phrase.

3. Il s'agit de savoir comment disposer les statistiques dans l'examen métrique d'un texte pour qu'apparaissent les formes métriques à valeur de clausule. La nécessité de diviser le texte de la phrase en plusieurs séries de syllabes est évidente. Les théoriciens anciens avaient déjà pensé à diviser les phrases en pieds à la manière des vers. Dionysios Hal., *De comp.*, 116, analyse le commencement de l'épitaphe dans Platon : ἔργῳ μὲν ἡμῖν οἵδε ἔχουσιν τὰ προσήκοντα σφίσιν αὐτοῖσ·ὧν τυχόντες πορεύονται τὴν εἱμαρμένην πορείαν, et le divise en pieds : - - ⏑, - -, - ⏑ ⏑, - -, - ⏑ -, - -, ⏑ - -, (-) | - ⏑ -, - ⏑ -, - -, - -, - ⏑ -, ⏑ - - ||. Mais il n'a pas manqué de se poser la question, négligée par plusieurs auteurs modernes, s'il n'est pas possible dans l'exemple donné de déceler d'autres rythmes à l'aide

d'une autre méthode de mesure. Et il reconnaît qu'on peut diviser le premier colon de la période de Platon par lui examinée, même en ïambes; mais il rejette ce mètre parce qu'il ne conviendrait pas à la nature de l'épitaphe. Je crois que toute division en pieds est arbitraire, là où un certain pied n'est pas évidemment répété dans la prose; ainsi au commencement du discours de Démosthène *Sur la couronne* (τοῖς θεοῖς εὔχομαι πᾶσι καὶ πάσαις), c'est le crétique qui est trois fois répété. La répartition de la série - ⏑ - - ⏑ en - ⏑ - et - ⏑ est aussi peu motivée que la division en - ⏑ et - - ⏑.

Dans ses travaux sur le rythme de la prose, M. de Groot divise tout le texte de l'ouvrage étudié, en dépit de la ponctuation, en secteurs de huit syllabes, et il note pour chaque secteur un type métrique choisi parmi les 128 qui sont connus. Il compare en particulier la fréquence d'un certain type dans le texte (mètre de la phrase) et dans la clausule (mètre de la clausule). Cette méthode est dangereuse, parce qu'elle nous éloigne de la considération des mots, des phrases et de leur sens, pour nous occuper de schèmes métriques et de chiffres, selon une méthode qui ne considère qu'un côté des choses. Le chiffre de huit syllabes est arbitrairement choisi, c'est vrai, mais il faut avouer qu'au moyen de cette méthode on arrive à établir des statistiques utiles.

Mais il me semble que nous aborderons sans préjugé l'examen d'un texte de prose si nous n'y observons aucun autre groupe de syllabes que ceux qui y sont naturels, c'est-à-dire les mots. Chaque mot a sa propre forme métrique; il n'y a que la quantité de la dernière syllabe qui dépende, dans certains cas, du commencement du mot suivant. En construisant une phrase, le styliste choisit des mots qu'il place dans un certain ordre. S'il s'agit de réaliser même dans le corps de la phrase un certain ordre métrique, il choisit les mots appropriés et les dispose de façon à former la série métrique désirée. Par exemple, Cicéron termine une phrase par les mots « habere debemus » et non « debemus habere » parce qu'il veut avoir la clausule - ⏑ - - ⏑. Pour cette raison, *je m'efforce d'étudier le rythme de la prose en examinant la forme métrique de chacun des mots de la phrase et leur arrangement.* Pour la statistique, il faut observer les mots en les combinant par deux et avec la méthode comparative exposée sous 2° on établit la valeur de clausule de ces combinaisons. Par exemple, dans le discours de Cicéron *Cum senatui gratias egit*, je trouve un mot de mesure tro-

chaïque combiné avec un mot du type métrique ⏑ ⏑ – ⏑ huit fois en tout, et cette combinaison se rencontre toujours à la fin de la phrase, jamais à l'intérieur. La combinaison – ⏑, ⏑ ⏑ – – s'y trouve pareillement cinq fois à la fin de la phrase et une seule fois au milieu. Ces observations m'amènent à poser la clausule – ⏑, ⏑ ⏑ – ⏓, dont la réalité sera démontrée définitivement par les examens dont je parlerai plus loin. Mes tableaux statistiques sont arrangés pour tous les couples de toutes les formes de mots, depuis les monosyllabes jusqu'aux pentasyllabes; les combinaisons des mots polysyllabiques, qui sont peu nombreuses, sont indiquées à part.

4. M. de Groot fait à ma méthode diverses objections, dont la principale est que « ni la clausule grecque ni celle de Cicéron ne supposent nécessairement deux mots » (p. 37); Cicéron paraît même avoir recherché les clausules constituées par un seul mot ou par une partie de mot, par exemple *continerentur* (ibid.). Il est vrai; mais je n'affirme nulle part que la clausule devait, à tout prix, être constituée par deux mots. Il faut distinguer la méthode de travail de l'objet du travail. En observant les combinaisons de deux mots du type – ⏑ et – – ⏓ et en constatant que, dans la clausule, le mot ⏑ – – ⏓ est précédé soit d'un mot du type –, ou ⏑ –, ou –, ou ⏑ ⏑ –, ou – – –, et non d'un mot du type – ⏑, je constate que le type – ⏑ – – ⏓ est la clausule cherchée; j'en déduis que c'est la syllabe longue précédant le mot ⏑ – – ⏓ qui est seule importante. Je constate encore que le mot du type – ⏑ – – ⏓ est de règle à la fin de la phrase; si je remarque qu'il est précédé de mots de types très variés, j'en conclus que ce mot même joue le rôle de clausule, et d'après cela j'apprécie aussi la valeur de clausule des mots qui se composent de plus de cinq syllabes ... – ⏑ – ⏓. De la même manière, je reconnaîtrai si Cicéron évite la fin constituée par un seul mot du type *commemorarent* sans égard au mot précédent.

On pourrait plutôt objecter à ma méthode qu'elle ne me fera pas connaître la clausule constituée par plus de deux mots. Mais les clausules de ce genre sont relativement peu nombreuses; elles ne donnent naissance à aucun type spécial de clausules, et leur nombre n'a pas d'influence notable sur l'appréciation de la valeur de clausule dans les combinaisons de deux mots. Et puis, si la combinaison de deux mots m'a donné la clausule .... – ⏑, – – ⏓, je la trouverai aussi bien dans la combinaison assez rare : *ne dici quid(em) audistis*, que dans le mot *comparauerunt*. En établissant

la statistique, je peux marquer à part ces clausules peu nombreuses de trois mots et les joindre ensuite aux formes pareilles.

Si un mot du type *uiri* se trouve en fin de phrase, M. de Groot montre qu'il ne suffit pas que le spondée précède, mais que toute la série - ⏑ - - ⏑ - est nécessaire. Il est vrai que je ne trouverai pas cette clausule dans la combinaison de mots - - et ⏑ -, mais elle m'apparaît dans les combinaisons de mots du type - - ⏑ précédées d'un trochée ou dans celle des mots du type - ⏑ - précédée d'un crétique. Et quand je constate qu'avant un mot du type - - ⏑ - on trouve aussi souvent ⏑ - ⏑ que - - ⏑, j'en déduis que la première syllabe est indifférente pour la clausule, autrement dit que la série - ⏑ - - ⏑ - est une clausule. *On ne doit donc pas objecter à ma méthode qu'en l'employant on ne peut pas reconnaître où la clausule commence.*

5. Je ne crois pas que la clausule commence toujours par la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot de la phrase, comme me le fait dire M. de Groot aux pages 197 et 38. Mon opinion sur le commencement de la clausule est exposée dans le paragraphe précédent; il s'ensuit que je suis loin de compter la clausule, par exemple dans la fin de la phrase *offensionem oblitterauerunt*, à partir de la syllabe *o* de l'avant-dernier mot. Et il est naturellement certain, à mon avis, que la partie du mot qui commence par une syllabe accentuée est souvent décisive pour la liaison avec le mot suivant; c'est ainsi que je considère, par exemple, la combinaison ⏑ - ⏑ ⏑, - ⏑ - comme équivalente de la combinaison - - ⏑ ⏑, ⏑ -, ainsi que les combinaisons - ⏑ ⏑, - ⏑ - (*Euryth.*, p. 194); de la même manière, la combinaison - - ⏑, - ⏑ ⏑ est équivalente des combinaisons - ⏑, - ⏑ ⏑, la combinaison - - -, ⏑ - ⏑ des combinaisons - -, ⏑ - ⏑ et des combinaisons - ⏑ ⏑, ⏑ - ⏑. Il me semble que, dans le plus grand nombre des clausules préférées par Cicéron, on peut relever même une certaine loi en constatant que les deux dernières syllabes accentuées sont ordinairement séparées l'une de l'autre par un nombre impair de temps; de même, à l'intérieur des phrases, on peut remarquer dans Cicéron une répugnance pour l'ordre dactylique (*Euryth.*, p. 195).

La manière dont se manifestent les équivalents métriques me conduit à cette opinion que l'accent tonique joue un certain rôle dans les clausules de Cicéron. Si le type du dernier mot de la phrase forme la clausule désirée avec un trochée précédent, il la forme

aussi avec le tribraque, mais non avec l'ïambe; et le type qui exige le spondée admet aussi l'anapeste, mais non le dactyle. Il est évident ici que ⏑ ⏑ est l'équivalent d'une syllabe longue accentuée, et non d'une syllabe inaccentuée. Mais si nous voyons que la clausule *esse uideatur* est aussi recherchée que *omne debetur*, il faut en conclure que les observations faites sur l'équivalence n'ont pas de valeur générale, à moins qu'il n'y ait une certaine différence entre le caractère atone de la syllabe *de-* dans *debetur* et par exemple celle de la syllabe *-nes* dans *omnes*.

Tout cela ne constitue certainement que des hypothèses, par lesquelles je tâche de trouver dans les clausules de Cicéron une loi et un sens intrinsèque. Je ne parle ni de l'accord ni du désaccord des ictus rythmiques des clausules avec les accents toniques, parce que, dans les clausules, je ne reconnais pas d'ictus spéciaux. Dans les clausules grecques, l'accent tonique n'a pu jouer certainement le même rôle que l'on constate dans les clausules latines. Mais il n'y avait pas d'ictus, là non plus, à ce que je pense; l'arrangement des syllabes d'après leur quantité suffisait à assurer la valeur de clausule à une certaine série métrique, et c'était la chose principale dans les clausules latines aussi.

6. La méthode qui observe les combinaisons de mots répond, à mon avis, au procédé de la création stylistique, elle est dépourvue de préjugés et se distingue par son objectivité. Sa typologie (le sens de ce terme créé par M. Zielinski est généralement connu) ne constitue pas un inconvénient, mais un avantage. Voilà justement pourquoi cette méthode est plus générale; elle sait déterminer si le schème métrique seul importe au styliste ou si ce sont aussi les limites des mots ou peut-être rien autre chose que les limites des mots. Du reste, M. de Groot reconnaît lui aussi que la typologie est importante, et il le fait apparaître en observant les limites des mots dans la clausule – ⏑ – – ⏑ à la p. 196. Dans le discours *Cum senatui gratias egit*

la combinaison – ⏑ –, ⏑ se trouve 9× à l'intérieur, 1× à la fin de la phrase,

la combinaison – ⏑ –, – se trouve 25× à l'intérieur, 1× à la fin,

la combinaison – ⏑, – – ⏑ se trouve 3× à l'intérieur, 13× à la fin,

la combinaison – ⏑, – – – se trouve 5× à l'intérieur, 10× à la fin.

J'en conclus qu'il n'est pas juste de parler d'une manière géné-

rale de la clausule - ⏑ - ⏑ ⏓ sans avoir examiné de quoi elle se compose.

7. Je suis d'accord avec M. de Groot sur le principe que « le rythme cicéronien en général est le produit de trois ordres de facteurs : les cola et commata successifs, les mots, les syllabes ; l'arrangement de ces éléments, d'après leur longueur ou leur quantité, crée le rythme » (p. 193). Moi aussi, je me suis efforcé de démontrer, dans mon livre *Eurythmie de la prose grecque et latine*, que le phénomène que nous appelons le rythme de la prose est très compliqué et que les clausules n'en constituent que l'un des facteurs. Mais les clausules sont plus accessibles que quoi que ce soit aux calculs et à la statistique, encore que l'on ne puisse éviter tout à fait un certain nivellement en négligeant le fait que l'intensité de l'eurythmie n'est pas égale dans toutes les parties du texte examiné.

L'étude des clausules peut être d'un grand secours pour l'intelligence de la création stylistique. Peut-être, pour s'en rendre compte pleinement, n'est-il pas hors de propos de conduire la recherche par des voies diverses.

F. Novotný.

V

PAETUS THRASEA ET LE STOÏCISME

PAR A. Sizoo

Professeur au lycée de Hilversum (Hollande)

La partie des *Annales* de Tacite qui nous a été transmise se termine par un chapitre d'une action si dramatique que l'auteur n'aurait guère pu en choisir de plus impressionnant pour couronner son œuvre. On y trouve la peinture de la mort de l'adversaire silencieux de Néron, Paetus Thrasea, l'homme qui, par ses dernières paroles, remit le flambeau de la persévérance à la jeune génération et dont le dernier vœu était de témoigner par un « constans exemplum » de la valeur de ses principes. Par la nature des sources où nous puisons, il nous est difficile de nous faire

une idée exacte de sa carrière; d'où les appréciations si divergentes sur sa personne. La lecture de Tacite, qui le nomme « virtus ipsa »[1], porta le vieux Lipsius à l'appeler « magnum decus Gallicae gentis, aureum sidus tenebrosi illius aevi »[2]. Parmi les modernes qui, à bon droit, se montrent plus critiques vis-à-vis de Thrasea, Schiller, le biographe de Néron, le qualifie d'homme politique de peu d'importance[3]. Je voudrais essayer de mettre un peu plus en lumière la personnalité de ce personnage si remarquable.

On admet généralement que Thrasea a été stoïcien et doit être jugé comme tel. Cette conception suffit-elle à expliquer son rôle vis-à-vis de Néron? C'est ce que nous verrons en examinant d'abord quelles sont les idées de la Stoa et, en particulier, celles de la Stoa romaine sous l'Empire, concernant l'État et le gouvernement.

Si nous laissons en dehors de toute considération l'État idéal de la Stoa, l'État des sages[4], considéré comme une utopie, nous savons que les partisans de Zénon prenaient pour la meilleure forme de gouvernement (τὴν πολιτειάν) τὴν μικτὴν ἔκ τε δημοκρατίας καὶ βασιλείας καὶ ἀριστοκρατίας[5], un État donc qui tient le milieu entre la démocratie, la monarchie et l'aristocratie; un État, enfin, tel que l'avait voulu la doctrine platonico-péripatéticienne. Mais il n'existait pas d'État qui répondît à cette exigence, et la pratique demandait par conséquent que le stoïcisme fixât l'attitude du sage vis-à-vis des formes existantes. Tout en ne désapprouvant aucune de ces formes, il penche en général vers la monarchie. Le sage, dit Chrysippe[6], assumera volontiers la royauté et profitera des avantages qu'elle comporte; ne pouvant être roi lui-même, il vivra à la cour et accompagnera le roi à la guerre. L'homme sage pourra vivre surtout à la cour d'un roi joignant à un heureux naturel un certain amour de l'étude[7].

De ce témoignage et de plusieurs autres encore, on peut con-

1. *Ann.*, XVI, 21.
2. *Comment. ad Ann.*, XVI, 21.
3. Hermann Schiller, *Geschichte des Römischen Kaiserreichs unter der Regierung des Nero*, 1872, p. 686.
4. Cf. *Diog. Laërt.*, VII, 131; Zeller-Wellmann, *Die Philosophie der Griechen*, III, 1, 1909, p. 302 sqq.
5. Arnim, *Stoïc. vet. fragm.*, III, 700.
6. *Plut.*, *de Stoic. rep.*, 20, p. 1043b; Arnim, III, 691.
7. *Stob. Ecl.*, II. 111, 3; Arnim, III, 690.

clure que, de toutes les formes existantes, c'est la monarchie que préfère le stoïcisme. La doctrine ne défend pas du reste le πολιτεύεσθαι, ne s'oppose pas à ce qu'on prenne une part active au gouvernement. Aucun des trois maîtres de la Stoa, Zénon, Cléanthe et Chrysippe, n'a occupé une fonction politique, il est vrai, mais cependant ils ont approuvé que d'autres le fissent. « Sequor », dit Sénèque, « Zenona, Cleanthen, Chrysippum, quorum tamen nemo ad rem publicam accessit, nemo non misit[1]. » De préférence, en tout cas, le stoïcien participera au gouvernement des États qui ont une tendance à se développer dans le sens de l'État parfait, τινὰ προκοπὴν πρὸς τὰς τελείας πολιτείας[2]. Mais plus d'une fois on fait cette réserve qu'il peut y avoir des motifs qui empêchent de prendre part au gouvernement. Chrysippe dit πολιτεύεσθαι... τὸν σοφὸν, ἂν μή τι κωλύῃ[3], et Sénèque cite à peu près les mêmes paroles de Zénon : « Accedet ad rem publicam, nisi si quid impedierit[4] » ; le stoïcien participera au gouvernement de l'État, sauf s'il y a quelque chose qui le lui interdit.

C'est Panaetius, le fondateur de la Stoa romaine, qui a apporté de Grèce la doctrine du « genus mixtum », d'après ce que nous disent Polybe et le « De re publica » de Cicéron[5]. Le « genus mixtum », c'est l'État qui réunit les avantages de la monarchie, de l'aristocratie et de la démocratie, pour en faire un ensemble harmonieux, les inconvénients de chacune étant annulés par les deux autres. Seulement il intervient ici un facteur important. Jusqu'alors, les philosophes n'avaient considéré la question que théoriquement. Panaetius, au contraire, attire l'attention sur ce fait que la meilleure forme d'État, à laquelle aboutirait la théorie par le raisonnement, se trouve être, dans la pratique, l'État romain. Dans les entretiens avec Scipion sur la meilleure forme d'État, Cicéron fait dire à Panaetius : « optime longe statum civitatis esse eum, quem majores nostri nobis reliquissent[6] » ; la forme que nous ont laissée nos ancêtres est de beaucoup la meilleure. Car il y avait des consuls qui représentaient le pouvoir du roi, un Sénat

1. *Sen. de tranq. an.*, I, 10.
2. *Stob. Ecl.*, II, 94, 7 ; Arnim, III, 611.
3. *Diog. Laërt.*, VII, 121 ; Arnim, III, 697.
4. *Sen. de otio.*, III, 2.
5. *Polyb.*, VI, 3-10, cf. A. Schmekel, *Die Philosophie der mittleren Stoa*, 1892, p. 64 sqq., p. 225 sqq.
6. *Cic. de rep.*, I, 21, 34.

qui faisait valoir l'élément aristocratique et une assemblée nationale qui formait l'élément démocratique.

Dans sa considération théorique, Panaetius expose la doctrine, devenue si célèbre après lui, que chacune de ces trois formes pourra dégénérer dès que le mauvais élément dominera. Le roi n'étant plus bon et juste, mais se tournant vers le mal, deviendra tyran[1], l'aristocratie dégénérée passera à l'oligarchie et la démocratie à l'ochlocratie. Et c'est une conception parfaitement stoïcienne que le sage ne pourra plus prendre part au gouvernement d'un État dégénéré, où il ne peut plus être question d'une προκοπή.

Cette doctrine du « genus mixtum » s'est maintenue pendant des siècles. Nous la trouvons, non seulement chez Cicéron, mais encore chez Polybe. Tacite aussi la connaît et en fait la critique : « Cunctas nationes et urbes », dit-il[2], « populus aut primores aut singuli regunt : delecta ex iis et consociata rei publicae forma laudari facilius quam euenire, vel si euenit, haud diuturna esse potest. »

Tant que la République romaine existait, les stoïciens romains pouvaient facilement persister dans leur opinion. Panaetius avait fait s'accorder la doctrine de l'ancienne Stoa et les conceptions romaines concernant l'État ; les principes philosophiques flattaient les sentiments patriotiques du Romain. Mais quand la république décline et que les signes certains du futur principat s'annoncent, alors les fondements du compromis de Panaetius s'ébranlent. A cette époque, le stoïcien orthodoxe aurait dû retourner à la doctrine de l'ancienne Stoa, puisque, selon elle, à côté du « genus mixtum », d'autres formes étaient acceptables, notamment la monarchie. Mais l'heure de reconnaître cette vérité était passée : le compromis avait des racines trop profondes ; dans l'esprit de Caton d'Utique, la chute de la république signifiait la ruine définitive du principe stoïcien. Celui qui considère la chose d'une façon objective doit reconnaître que cette attitude n'était pas juste. Caton, au fond, ne mourait pas pour un principe stoïcien, mais uniquement comme un Romain pour qui la République était tout. Nous pouvons conclure de certains indices que les Romains du Ier siècle ont partagé cette opinion. Celui qui lit les œuvres des stoïciens du Ier siècle — et particulièrement celles de Sénèque —

1. Schmekel, p. 76 sqq.
2. *Tac., Ann.*, IV, 33.

verra que justement l'étude de l'ancienne Stoa — soit l'original, soit le résumé — revenait à la mode et que, conformément à son attitude dominante, la morale pratique s'attachait particulièrement à la doctrine de l'ancienne Stoa.

C'est par là encore que cette doctrine se trouva de nouveau au premier plan. On commença à comprendre que, tout en étant Romain, on pouvait être stoïcien, sans accepter rigoureusement la théorie du « genre mixte », et l'application qu'on en avait faite à la République romaine.

Sous le règne des premiers empereurs, nous trouvons à Rome un groupe de stoïciens importants dont il sera utile de passer en revue les idées touchant l'État et le gouvernement. On a qualifié quelquefois de républicain ce groupe qui faisait sans cesse opposition à l'empereur. La confusion s'explique aisément. Caton d'Utique était devenu le héros de la jeune Stoa, mais ce n'est pas parce que sa mort volontaire avait marqué la chute de la république. Sénèque loue Caton à plusieurs reprises[1], ce qui suffit à prouver que la figure de Caton ne représentait plus l'idée vraiment républicaine : c'était plutôt la vertu stoïcienne, la constance de caractère qu'on honorait en lui. « Sénèque », dit Boissier, « a toujours à la bouche le nom de Caton, ce qui pourrait le rendre suspect d'aimer la cause que Caton a si noblement servie, mais il faut remarquer que les éloges qu'il lui donne d'ordinaire n'étaient pas de nature à le compromettre. Il ne veut voir en lui qu'un philosophe, il le blâme d'avoir été un patriote et un républicain[2]. » Aussi me semble-t-il injuste que Schiller[3] distingue parmi les membres de l'opposition de « vrais héritiers de Caton, dont l'idéal, sans aucun doute, est la république vertueuse », et d'autres qui tiennent à la monarchie et qui ne font opposition qu'à la personne de l'empereur. Une pareille opinion ne peut être basée que sur les discours des « delatores ». Il va de soi que ceux-ci n'ont pas manqué d'expliquer l'attitude de leurs victimes par les mobiles les plus propres à offenser l'empereur. Sans aucun doute, il y a eu quelques républicains, Lucain par exemple; mais Boissier a

1. *De ira*, 2, 32; *ad Marc.*, 20, 25; *de prov.*, 2, 3; *de tranq. an.*, 7, 15; *de const.*, 1, 2, 7, 14; *de benef.*, 5, 17; *epist.*, 95, 69; 104, 29.

2. Gaston Boissier, *l'Opposition sous les Césars*, 1885, p. 98; cf. J. Asbach, *Römisches Kaisertum und Verfassung bis auf Trajan*, 1896, p. 28 sqq.

3. *Op. cit.*, p. 668.

démontré[1] d'une façon convaincante que ce n'étaient pas ses principes stoïciens qui faisaient de lui un républicain ; c'est plutôt l'attitude de Néron envers lui qui l'a poussé vers le républicanisme. Généralement parlant, on peut admettre qu'il n'existait pas de parti républicain[2]. « Les plus illustres stoïciens », dit R. Waltz[3], « regrettaient du régime disparu beaucoup moins les institutions que les mœurs : ce qu'ils souhaitaient n'était pas le retour à la république, mais le réveil des vertus républicaines. »

Que voulaient ces hommes? Sénèque, dans son jugement sur les meurtriers de César, nous l'apprend : « Mihi enim », dit-il[4], « cum vir magnus in aliis fuerit (M. Brutus), in hac re uidetur uehementer errasse nec ex institutione stoica se egisse; qui aut regis nomen extimuit, *cum optimus status sub rege iusto sit...* aut existimauit ciuitatem in priorem formam posse reuocari amissis pristinis moribus. » Sénèque, dans ce jugement, se montre stoïcien conséquent. L'incarnation de l'idéal de l'ancienne Stoa, du « genus mixtum » dans la République romaine, appartenait à jamais au passé, puisque les mœurs anciennes s'étaient perdues. Par là, la pratique était redevenue théorie et la nécessité s'imposait de retourner à ce que l'ancienne Stoa donnait de meilleur : à savoir, le « status sub rege iusto ». A plusieurs reprises, Sénèque essaie de fonder philosophiquement la théorie du « rex iustus », surtout dans le « De clementia[5] ».

Mais les événements avaient voulu qu'un seul élément de la République eût passé par la crise sans succomber : le Sénat. Le stoïcien devait applaudir à l'existence prolongée de cet élément, puisque le Sénat représentait le principe du gouvernement aristocratique, et, par suite, était propre à prévenir que la monarchie dégénérât en tyrannie. Les stoïciens voyaient la chose ainsi; le fait qu'ils tâchaient de garder la monarchie toute pure est là pour le prouver. Par le mot de « libertas », ils n'entendent pas la liberté républicaine, mais plutôt la liberté dont jouit le citoyen sous l'empire du « rex iustus ». Kornemann nous a montré[6] en

1. *Op. cit.*, p. 282.
2. Boissier, *op. cit.*, p. 92, 105, 342.
3. René Waltz, *la Vie politique de Sénèque*, Paris, 1909, p. 43.
4. *De benef.*, II, 20, 2.
5. *De clem.*, I, 19; cf. 1, 41; de ira, 1, 6; epist., 73, 4, 9 sqq., 90, 4.
6. Kornemann chez Gercke-Norden, *Einleitung in die Altertumswissenschaft*, III, 1914, p. 279 sqq; cf. Asbach, *op. cit.*, p. 46.

quoi consistait la défense de la liberté : on tâchait d'empêcher que le roi devînt tyran. Aussi R. Waltz a-t-il parfaitement raison de dire[1] : « Rien ne prouve, en dépit de quelques faits isolés, que jamais stoïcien se soit fait du meilleur gouvernement humainement réalisable une autre image que celle-ci : des citoyens libres sous un prince juste. C'est dire que le principat d'Auguste... était bien près pour eux de la perfection. »

Quelle est donc la différence entre un roi et un tyran? Sénèque nous l'apprend[2] : « Quid interest inter tyrannum ac regem (species enim ipsa fortunae ac licentia par est), nisi quod tyranni in uoluptatem saeuiunt, reges non nisi ex causa ac necessitate? » Le tyran tue par pur plaisir ou par cruauté, le roi ne le fait que lorsque l'utilité publique l'exige; le tyran a des armes pour faire peur, afin de dompter ainsi la haine de ses sujets, le roi a des armes pour protéger la paix. Pour Sénèque, Caligula est l'exemple parfait du tyran; par ses actions, il a changé les « mores liberae ciuitatis », c'est-à-dire l'état de choses sous l'empereur Tibère, en un esclavage perse[3]. Après l'assassinat de Caligula, on ne retournait pas à la République, mais à la « libertas » monarchique. Le meurtre du tyran accompli, la première parole proférée par les consuls était le mot de « libertas[4] ».

Le roi, selon Sénèque, est le lien qui tient l'État[5], le « tutor status publici »; il prend soin de ce qui est « salus singulorum atque uniuersorum[6] »; « bonus princeps sibi dominatur, populo seruit[7] »; le tyran apporte le trouble, soumet l'État à ses propres caprices, sévit contre les citoyens séparément et contre la cité entière, considère le peuple comme un élément servile qui lui est soumis[8].

Suivant cette conception, la jeune Stoa enseigne que le sage peut prendre part au gouvernement sous un bon monarque et, en ceci, elle partage l'opinion de l'ancienne Stoa. Quand Sénèque se retire de sa carrière politique, il écrit une œuvre « de otio » pour défendre sa démission par des arguments philosophiques. Et il

1. *Op. cit.*, p. 43.
2. *De clem.*, I, 11, 4 sqq.
3. *De benef.*, II, 12, 2.
4. *Ioseph. Arch. Iud.*, XIX, 186.
5. *De clem.*, I, 4, 1 sqq.
6. *De clem.*, I, 3, 3.
7. *De clem. frg. Hildeb. Cenom. ep.*, I, 3 (CLXXI, 145, Migne).
8. *De clem.*, I, 26 alibi; Asbach., p. 28 sqq.

fait demander par Serenus[1] : « Quid agis, Seneca? deseris partes? certe Stoici uestri dicunt : usque ad ultimum uitae finem in actu erimus, non desinemus communi bono operam dare, adiuuare singulos, opem ferre etiam inimicis senili manu. » Et ailleurs[2] : « Placet imperia praeceptorum sequi et in mediam ire rem publicam. » Mais il peut y avoir des raisons pour se soustraire au service de l'État, ainsi que Zénon l'enseignait déjà. « *Si respublica corruptior est quam ut adiuuari possit*, si occupata est malis, non nitetur sapiens in superuacuum nec se nihil profuturus impendet[3]. » Et, comme exemple d'un pareil État, il ne cite naturellement pas celui au service duquel il vient de se soustraire. Pour échapper à tout danger, il nous cite comme exemple l'État des Athéniens, « in qua opprimit inuidia uirtutes », et celui des Carthaginois, « in qua adsidua seditio et optimo quoique infesta libertas est, summa aequi ac boni uilitas, aduersus hostes inhumana crudelitas, etiam aduersus suos hostilis[4] ». Et quoique ce soit le plus grand malheur de se retirer du nombre des vivants avant même de mourir, « faciendum erit, si in rei publicae tempus minus tractabile incideris, ut plus otio ac litteris uindices, nec aliter quam in periculosa nauigatione subinde portum petas nec expectes donec res te dimittant, sed ab illis te ipse diiungas[5] ».

Les conceptions de Sénèque concernant l'État et le gouvernement, qui « devaient être celles de presque tous les philosophes de ce temps[6] », peuvent donc se résumer ainsi : 1. Le meilleur État est celui qui est gouverné par un prince juste et bon et qui a un Sénat comme élément correctif; on en trouve l'application idéale dans la dyarchie sous Auguste. 2. Soit comme magistrat, soit comme sénateur, le stoïcien pourra prendre part au gouvernement d'un pareil État. Si cependant le roi devient tyran, la « libertas » se perd, et alors ce sera pour l'État un « tempus minus tractabile », pendant lequel le sage devra se retirer.

Si nous confrontons le cours du règne de Néron avec la conception exposée ci-dessus de la Stoa, concernant l'État et le gouver-

1. *De otio*, I, 4.
2. *De tranq. an.*, I, 10.
3. *De otio*, III, 3.
4. *De otio*, VIII, 1, 2.
5. *De tranq. an.*, V, 5.
6. Boissier, *op. cit.*, p. 99.

nement, nous pourrons, pour la vie pratique du stoïcien conséquent, tirer les conclusions suivantes :

1. Dans les premières années, le stoïcien pouvait sans scrupules prendre part au gouvernement, tant comme fonctionnaire que comme sénateur. L'empereur se montre un bon prince qui cherche le salut public et à la cour duquel le sage peut vivre.

2. Peu à peu, la dégénérescence commence, les premiers symptômes se montrent en l'an 56. Le stoïcien conséquent se retirera alors de la cour. Mais il peut au moins rester membre du Sénat tant que ce corps apparaît encore comme un correctif efficace à la déchéance de l'empereur.

3. Après 62, sous l'influence de Tigellin et des siens, le pouvoir du Sénat est brisé, toute résistance devient inutile, la dyarchie n'existe plus et l'empereur est devenu tyran dans le vrai sens du mot. Alors le stoïcien n'aura qu'à se retirer pour de bon et à passer de la « uita activa » à la « uita contemplatiua ».

A. Sizoo.

(A suivre.)

VI

LA NOMENCLATURE GRAMMATICALE DU LATIN

PAR H. Yvon

Professeur au lycée Henri IV

Dans la séance du mois de mai, notre confrère M. Yon a exposé avec force et netteté la gêne dont souffre l'enseignement dans les lycées et collèges par suite de l'absence d'une nomenclature unique; il a indiqué également qu'il lui paraissait possible d'y remédier en utilisant la nomenclature promulgée en 1910 pour l'enseignement du français, à condition de l'adapter aux besoins de l'enseignement supérieur[1]. Je m'étais proposé d'abord d'ajouter quelques remarques générales à celles de notre confrère ; mais, notre secrétaire ayant fait à la question les honneurs d'une

1. *Revue des Études latines*, 1926, p. 126-136.

séance entière et ayant annoncé de ma part un rapport, j'ai cru devoir pousser mon exposé plus dans le détail. Je tiens à déclarer dès l'abord que ce « rapport » ne représente le travail d'aucune commission, mais seulement des vues personnelles. Ces vues sont celles d'un grammairien plus que d'un latiniste, et je les propose simplement comme base de discussion à mes confrères plus compétents.

Le mal qu'a signalé M. Yon est évident : chaque année, je constate que les élèves qui me viennent de lycées différents sont habitués à des termes différents; il faut plusieurs semaines pour établir une unité relative. Ces divergences se voient nettement à l'agrégation de grammaire : pour reprendre un exemple cité par notre confrère, quelques candidats parlent encore de *verbes neutres;* un plus grand nombre emploient pour désigner le même fait l'expression *verbe intransitif;* quelques-uns enfin, qui ont subi plus directement l'influence de l'enseignement de M. Brunot, disent *verbe subjectif.* Nos élèves sont ainsi exposés à entendre désigner le même fait grammatical par trois termes différents s'ils passent d'un lycée à un autre, s'ils changent de classe dans le même lycée, ou encore, ce qui n'est pas une pure hypothèse, s'ils ont deux professeurs distincts, l'un pour le français, l'autre pour le latin, si ce n'est pas deux professeurs pour le latin. Il en est de même pour bien d'autres faits grammaticaux; c'est un désordre qui nuit certainement aux progrès et qui explique en partie que les résultats obtenus dans l'enseignement du latin ne correspondent pas complètement aux efforts des élèves et des maîtres. L'expérience de près de trente ans d'enseignement secondaire dans les classes de grammaire m'a appris aussi qu'en matière de termes grammaticaux la pléthore est plus dangereuse que la pénurie : c'est parce qu'ils connaissent trop de mots que les élèves les emploient indifféremment et comme au hasard.

Quel doit être le remède à ce désordre? Certains estiment que l'occasion est favorable pour proposer un système entièrement nouveau, qui serait au point de vue pédagogique, et surtout au point de vue scientifique, plus satisfaisant que les nomenclatures en cours : puisque aucune n'est solidement établie, il ne doit pas être difficile de les remplacer toutes. L'idée est séduisante, mais je ne crois pas qu'elle soit réalisable dans le présent ni dans l'avenir. Elle pose deux problèmes : en premier lieu, on peut conce-

voir que cette nomenclature nouvelle soit établie uniquement pour le latin. Cette solution semble irréalisable. Depuis cette année, nous avons en même temps dans nos classes des élèves qui étudient le latin et d'autres qui ne l'étudient pas; les maîtres sont donc obligés pour les faits grammaticaux communs aux deux langues, c'est-à-dire pour la majorité de ces faits, d'employer des termes qui puissent être compris par les élèves auxquels ils enseignent uniquement le français aussi bien que par ceux auxquels ils enseignent en outre le latin. Établir une nomenclature spéciale au latin, ce serait faire que les mêmes élèves entendent à quelques minutes d'intervalle le même professeur donner deux noms différents à un fait identique; ce serait une gêne extrême pour le professeur, qui avec des élèves en partie les mêmes devrait se servir tantôt d'un vocabulaire, tantôt d'un autre. Quel effort de mémoire, quelle présence d'esprit lui faudrait-il pour éviter les confusions? Admettons que ce mélange des élèves ne soit pas maintenu : il n'est pas indispensable, a-t-on dit, à l'application des nouveaux programmes. Mais tout le travail qui se fait pour la réorganisation de notre enseignement national consiste à l'unifier, à rattacher les trois branches du classique, du moderne et du technique comme à un tronc unique, où le latin figurera peu, si même il y figure; il est question d'établir entre les enseignements dits du deuxième degré des communications nombreuses et faciles qui permettent aux élèves d'aller à toute époque où les appellent leurs aptitudes. Ces projets, dont la réalisation est en voie d'accomplissement, donnent plus d'importance encore au français, à la grammaire française et à sa nomenclature, et rendent plus difficile l'emploi d'une nomenclature spéciale pour le latin.

On pensera peut-être dans ces conditions qu'il serait préférable d'établir la nomenclature nouvelle en même temps pour le français et pour le latin. La théorie peut se soutenir : l'expérience montre qu'elle a peu de chances d'être mise en pratique. Que voyons-nous, en effet? La nomenclature grammaticale date de près de seize ans : elle est entrée entièrement en usage dans l'enseignement primaire, autant que me permettent d'en juger les examens du professorat des écoles normales; mais dans l'enseignement secondaire, il s'en faut bien qu'elle soit appliquée, et connue, de tous. Cela tient à toutes sortes de raisons, les unes matérielles, les autres psychologiques, sur lesquelles il est inutile de s'étendre

ici. La commission qui a préparé la nomenclature de 1910 a tenu de nombreuses séances; à la séance de clôture, lorsque le secrétaire eut achevé la lecture du rapport qui se terminait par ces mots : « la présente nomenclature sera communiquée aux membres des commissions d'examens et au personnel enseignant des lycées et collèges et des écoles primaires », M. Paul Clairin, qui connaissait bien le monde universitaire, ajouta, non sans malice, mais fort gravement : « et aux inspecteurs chargés d'en surveiller l'application ». Nous admettrons que ces différentes formalités n'ont pas été exactement remplies : le seraient-elles mieux à l'avenir? Si l'on veut établir une nouvelle nomenclature, il faudra un travail préparatoire qui demandera quelques années, et dans quinze ou vingt ans nous nous trouverons avec trois nomenclatures en usage : l'ancienne, celle de Noël et Chapsal, qui aura bien encore quelques tenants, celle de 1910 et celle de 1929[1]. Il nous semble plus prudent de prendre pour base la nomenclature de 1910, comme le propose M. Yon, et de voir dans quelle mesure il faut la modifier ou la compléter pour qu'elle puisse servir à l'enseignement du latin.

Il ne peut être question, en effet, de l'appliquer telle quelle : la circulaire de 1910 dit expressément qu'elle n'est établie que pour le français. Une grande partie peut toutefois être conservée pour le latin. Ce fait montre aux élèves tout ce qu'il y a de commun dans les deux formes prises par la même langue à deux mille ans d'intervalle et leur indique que le français n'est pas autre chose que du latin moderne. Mais il faut aussi marquer les différences : il est plus utile encore, et peut-être moins facile, de faire sentir aux jeunes esprits combien ces deux formes de la même langue se distinguent l'une de l'autre. L'ancienne grammaire générale, celle de Port-Royal, celle surtout de Beauzée et de Destutt de Tracy, est en défaveur auprès des linguistes, mais l'esprit n'en a pas disparu de l'enseignement. Cet esprit consiste à penser que la langue française est la langue logique par excellence, qu'elle seule suit toujours « l'ordre logique » et se calque exactement sur

1. M. Brunot a proposé dans *La pensée et la langue* une nomenclature en grande partie nouvelle; l'accueil qui, de divers côtés, a été fait à sa tentative n'est pas encourageant. Certains de nos collègues d'Angleterre montrent une répugnance analogue pour la nomenclature nouvelle que quelques-uns d'entre eux ont établie d'après les principes de M. Jespersen (Sonnenschein, *Proceedings of the Classical Association*, April 1923, vol. XX, p. 35-45).

la marche de la pensée, qu'elle est comme le type idéal auquel toutes les langues et notamment le latin se conforment plus ou moins; cette opinion ne se trouve nulle part énoncée aussi clairement, mais, grâce au procédé du sous-entendu cher aux grammairiens du XVIIIe siècle, elle subsiste dans bien des formules et des méthodes, peut-être dans bien des esprits, et donne à croire que le système du latin peut se ramener facilement à celui du français. Il est bon, par conséquent, de faire sentir aux élèves par les termes mêmes qui désignent les faits du latin qu'ils ont affaire à un système différent, aussi logique, aussi apte que le français à rendre la démarche et toutes les nuances de la pensée, mais avec d'autres procédés. La nomenclature grammaticale contribue ainsi à leur faire admettre, ce qui les surprend toujours, qu'il y a eu d'autres civilisations que celle dans laquelle ils vivent, aussi compliquées, aussi raffinées, et dont on a cru aussi qu'elles ne seraient jamais dépassées.

Avant d'entrer dans le détail de nos propositions, faisons une première remarque : c'est que nous parlerons de nomenclature et non de doctrine grammaticale. Nous proposerons de choisir pour désigner les faits du latin un ensemble de termes à employer de préférence à d'autres, non d'indiquer quel est l'usage qui doit être fait de ces termes. Il serait tentant pour une Société comme la nôtre d'établir un modèle de grammaire latine; ce serait une œuvre de bien longue haleine, et peut-être un travail de ce genre ne peut-il être accompli par une compagnie nombreuse. Après bien des années d'hésitations et de tâtonnements, l'Académie française chargea l'un de ses membres, Regnier-Desmarais, de publier sous sa propre responsabilité la grammaire française qu'elle renonçait à rédiger. Peut-être sera-t-il difficile à nos confrères de se mettre d'accord sur une nomenclature; il le serait bien plus, et il serait plus long, de le faire sur une doctrine. Pour le moment, il s'agit de déterminer les termes par lesquels seront désignés les faits grammaticaux : ce sera ensuite à chacun des maîtres de voir l'usage qu'il en fera, et même s'il s'en servira. Voici un premier exemple : les mots *transitif* et *intransitif* ne figurent pas dans l'arrêté de 1910, mais ils sont admis et autorisés par la note de 1911 en ces termes : « La circulaire recommande de n'employer qu'un seul terme pour désigner un seul fait grammatical. Il s'ensuit que pour désigner le sens des verbes on ne saurait employer

les mots *actif* et *neutre*, puisque dans la nomenclature *actif* est le nom d'une forme du verbe et *neutre* le nom d'un genre. Il y a donc lieu de recourir aux termes *transitif* et *intransitif* qui sont d'un usage courant dans les livres de grammaire et qu'exige l'adoption du terme *complément d'objet* mentionné dans la circulaire. » Voilà pour la nomenclature. Comment faut-il ensuite employer ces termes? Faut-il considérer qu'il y a deux espèces de verbes irréductibles l'une à l'autre, celle des transitifs et celle des intransitifs? Faut-il désigner par là deux emplois, deux valeurs que tous les verbes, tout au moins un grand nombre de verbes, prennent selon les contextes? Faut-il appeler transitifs les verbes qui comportent habituellement ou occasionnellement un complément considéré comme complément d'objet, quelle qu'en soit la construction, directe ou indirecte, en français; quel qu'en soit le cas, accusatif, datif ou génitif, en latin? Faut-il appeler transitifs uniquement les verbes dont le complément d'objet à l'accusatif devient au nominatif le sujet du même verbe mis au passif? Ce sont là des questions de doctrine que la nomenclature n'a ni à résoudre ni à poser[1]. Autre exemple : un de nos confrères attire très justement et très finement l'attention sur ce fait que, en français comme en latin, la proposition relative, à côté de son rôle courant d'adjectif, joue souvent le rôle d'un nom, surtout quand le relatif n'a pas d'antécédent (par exemple : qui vivra, verra), et demande pour cette proposition le nom spécial de *proposition relative substantive*. Il semble qu'il y a là question de doctrine plutôt que de nomenclature : la liste des termes autorisés renferme les mots *proposition*, *relatif*, *nom* (à défaut de *substantif*, sur lequel nous reviendrons plus loin); libre à chacun de les grouper comme il l'entend; il s'agit alors de l'usage d'un terme grammatical, non de l'existence de ce terme. La commission de 1910 a tenu à se borner à la nomenclature, sans toucher (ou en touchant le moins possible, car une nomenclature implique une doctrine) aux questions de doctrine; il est prudent de l'imiter.

Une seconde remarque est encore nécessaire : certains termes

1. Un de nos confrères a bien voulu nous informer que, dans la maison où il enseigne, l'usage est établi de dire *transitif avec accusatif*, *transitif avec datif*, *transitif avec génitif*, de manière à faire apprendre aux élèves, en même temps que le verbe, le cas auquel il convient de mettre le complément d'objet. Ces formules, bien adaptées au latin, ont une valeur pédagogique incontestable; mais elles concernent l'usage de la nomenclature plutôt que la nomenclature elle-même.

utiles pour le français doivent disparaître, ou occuper beaucoup moins de place dès qu'il s'agit du latin. Nous pensons en ce moment aux mots *direct* et *indirect* qui ne sont pas spécialement grammaticaux, mais qui prennent de l'importance dans les locutions *complément direct* et *complément indirect*. Il est peu de termes qui aient embarrassé davantage la commission de 1910 et qui y aient soulevé plus de discussions. Pourquoi donc? Les membres de l'enseignement supérieur et secondaire voulaient les supprimer parce qu'ils étaient équivoques et que sous une apparence purement formelle ils dissimulaient une différence de sens : le complément appelé *direct* était le complément qui désigne l'objet de l'action; le complément *indirect*, « celui qui répond à la question *à qui* ou *à quoi* », était, selon les cas, un complément d'objet ou un complément d'attribution; d'autre part, au point de vue formel, les compléments précédés de *pour*, *par*, *de*, etc., n'étaient pas moins indirects que ceux que précède la préposition *à*, tandis que *la semaine prochaine*, qu'aucune préposition ne précède dans *j'irai vous voir la semaine prochaine*, méritait nettement d'être appelé *direct*. Cependant, après qu'on eut reculé devant l'aspect trop philosophique de complément *médiat* (complément précédé de préposition) et de complément *immédiat* (complément sans préposition), les termes *direct* et *indirect* furent gardés, surtout sur la demande des professeurs de l'enseignement primaire. Pourquoi y tenaient-ils tant? C'est que dans une partie des examens de l'enseignement primaire figure une dictée où il est indispensable pour le succès que les candidats fassent accorder correctement le participe passé de certains temps composés; et ce participe, dans de certaines conditions, s'accorde avec le complément d'objet direct. Un ministre soucieux des avis des philologues les plus compétents avait pourtant, en 1900, offert de bien belles étrennes à tous les écoliers de France et à leurs maîtres, en décrétant que le participe passé conjugué avec *avoir* pourrait toujours être invariable dans l'écriture, comme il l'est 90 fois sur 100 dans la prononciation. Mais quelques académiciens suivis par quelques journalistes, à moins que ce ne soit le contraire, ayant protesté, le ministre dut rapporter son premier décret, et celui de février 1910 maintint, avec quelques simplifications, la règle d'accord du participe passé, et rendit au complément d'objet direct son éclat momentanément éclipsé. Voilà pourquoi la commission de 1910 inscrivit dans ses

listes, à propos des compléments, les mots *direct* et *indirect*. Sans doute ils ont été expliqués, et une note du 21 mars 1911 précise que ces mots, « sur l'usage desquels on paraît hésiter, ne désignent plus comme précédemment des *espèces différentes de compléments*, mais de *simples formes de compléments*. Par complément direct, il faut entendre le complément construit sans préposition; par complément indirect, il faut entendre le complément construit avec préposition ». Si la nomenclature elle-même n'a pas eu une très grande publicité, cette note du 21 mars a passé encore plus inaperçue, et dans bien des esprits encore, et dans bien des livres, le complément direct est toujours l'ancien complément direct, c'est-à-dire le complément d'objet construit sans préposition. Ces termes *direct* et *indirect*, ainsi définis, sont-ils utiles en grammaire latine? Nous ne le pensons pas : l'existence des cas fait que les compléments sont construits sans préposition en latin beaucoup plus souvent qu'en français; quand la présence ou l'absence de préposition ne marque pas de différence de sens, il semble inutile de la signaler par un terme spécial : *Romam* est direct dans *eo Romam* aussi bien que dans *video Romam*, mais les deux contextes comportent des rapports différents entre le verbe et le complément; *pueros* et *grammaticam* sont aussi directs l'un que l'autre dans *pueros grammaticam doceo*, mais leur sens relativement au verbe est différent; *grammaticae* est construit aussi directement par rapport à *studeo* que *la grammaire* par rapport à *j'étudie* dans *j'étudie la grammaire*, et il est possible[1] qu'il ait marqué pour un Romain exactement le même rapport de sens. En revanche, le complément de lieu de *exire*, par exemple, est construit tantôt directement, *exire domo*, *memoria*, *potestate*, tantôt indirectement, *exire ex urbe*, *a memoria*, *de potestate*, sans que le sens soit modifié. Il n'y a donc, à notre avis, aucune utilité à inscrire les mots direct et indirect, à propos des compléments, dans une nomenclature propre au latin.

1. Possible, mais non certain, car souvent nous sommes portés à analyser les mots latins d'après le rôle que jouent les mots français correspondants dans la traduction; partant de *j'étudie la grammaire*, nous disons que *grammaticae* au datif est complément d'objet de *studeo;* mais si nous traduisions *j'ai du goût pour, je m'applique à la grammaire*, nous y verrions un complément d'attribution, ce qui serait plus conforme à la définition du datif donnée par les latinistes et les linguistes, notamment par MM. Meillet et Vendryes, et à la théorie de la valeur passive des verbes en *ēre* récemment exposée par M. Vendryes.

Venons-en à la nomenclature.

Première partie. — Les formes.

Le nom.

La nomenclature ne comporte pas le mot *substantif*, et par suite l'usage et la connaissance de ce terme ne peut être exigé d'aucun des élèves de l'enseignement primaire jusqu'au brevet supérieur inclusivement et de l'enseignement secondaire jusqu'au baccalauréat inclusivement. On pourrait soutenir avec quelque subtilité que l'emploi n'en est pas interdit dans l'enseignement, mais seulement dans les examens; toutefois, il est évident que les maîtres ont intérêt à employer les termes dont la connaissance est exigible à l'examen, à l'exclusion des autres.

M. Meillet a eu l'occasion dans un de ses articles de regretter l'absence de ce mot dans la nomenclature, et il a déclaré que la commission avait commis une faute grave en l'omettant. Étant donné le but que se proposait la commission, c'est-à-dire simplifier, unifier, et comme elle le dit très clairement, recommander l'emploi d'un seul terme pour un seul fait grammatical, elle ne pouvait pas faire autrement. Elle a bien constaté l'existence et l'emploi du mot *substantif*, mais elle a constaté aussi que les livres et les maîtres distinguaient les noms propres des noms communs beaucoup plus généralement que les substantifs propres des substantifs communs. Elle a donc choisi le mot qui, peut-être, était le plus usité et qui se trouvait dans l'usage de la langue. Mais, ne faisant pas de doctrine, elle n'a pas voulu dire par là que *nom* et *adjectif* désignaient deux catégories de mots absolument distinctes; il est possible, même sans le mot *substantif*, de montrer aux élèves, particulièrement à propos du latin, que le nom et l'adjectif présentent un grand nombre de particularités communes et forment un groupe qui s'oppose au verbe.

Une discussion s'est engagée en séance sur ce point, et la majorité a été d'avis que le mot *substantif* était indispensable dans l'enseignement du latin, et plus généralement de la linguistique; le mot *nom* désigne un genre dont le substantif et l'adjectif sont deux espèces. Il y a donc lieu de rédiger ainsi :

Première partie. — Les formes.

Le nom : le substantif; l'adjectif.

Division des noms. — *Noms propres. Noms communs (simples et composés).*

Il n'y a pas lieu, étant donné la constitution du latin, de maintenir la distinction entre *noms simples* et *noms composés :* elle s'applique à des noms français tels que « chef d'œuvre », « chou fleur » ou « arc en ciel », qui ont tenu longtemps dans nos grammaires autant de place que les participes passés. Il ne s'agit ici que de la forme, non de la formation des noms : sur ce dernier point, la nomenclature ne contient rien, et la circulaire considère les mots *préfixe*, *suffixe*, etc., au même titre que *voyelle*, *consonne*, *diphtongue*, *élision*, *contraction*, *accent*, *apostrophe*, comme des termes appartenant à la langue générale et que personne ne discute.

Nombres des noms : *singulier*, *pluriel*.

Genres des noms : *masculin*, *féminin*.

Il faut ajouter *neutre*, ou plutôt prendre ce mot au chapitre des pronoms où il figure pour l'inscrire à celui des noms; au même chapitre, il faut prendre le mot *cas* et introduire dans les noms une nouvelle distinction.

Cas des noms. — *Déclinaison*.

Y a-t-il lieu d'y joindre une note analogue à celle qui figure dans la nomenclature de 1910 : on entend par *cas* les différentes formes que prennent les noms selon leur fonction dans la proposition? Utile pour les maîtres de français pour lesquels la notion de cas était nouvelle, elle l'est moins pour les maîtres de latin, et elle concerne la doctrine plus que la nomenclature : certains grammairiens protestent véhémentement contre l'idée d'attribuer au mot cas une simple valeur formelle, et soutiennent que le cas subsiste alors même qu'il n'y a plus de forme pour l'exprimer. Comment établir la liste des cas? Évidemment *nominatif*, *vocatif*, *accusatif*, *génitif*, *datif et ablatif* doivent y figurer; mais *locatif* et *instrumental?* Ces mots ne sont pas à leur place dans la liste des formes, puisque ces cas n'ont pas en latin de formes propres; pourtant ils sont commodes pour désigner certains faits particuliers de syntaxe. D'autre part, n'y a-t-il pas lieu, comme l'a dit prudemment le rapporteur de la commission de 1910, d'avoir peur des excès de zèle? Si les mots *locatif* et *instrumental* figurent dans la liste sur le même plan que les autres, n'est-il pas à craindre que certains maîtres ne se croient tenus de les faire connaître aux débutants? Suffira-t-il d'avoir dit que la nomenclature contient le maximum des termes à employer et qu'il est inutile et dangereux

de les employer tous dès le début? On pourrait présenter la liste ainsi :

Nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif, ablatif, (instrumental, locatif).

Le chapitre de l'*article* disparaît.

A propos des *pronoms* et des *adjectifs*, il convient de rétablir un terme qui figurait dans les grammaires françaises avant 1910 et qui en a disparu à juste titre, puisque le mouvement de la langue a abouti à donner des formes distinctes à certains pronoms et adjectifs de sens analogue pour lesquels le latin n'avait qu'une forme. Pour indiquer cette dualité de valeur, il n'y a pas besoin d'un mot nouveau, il suffit de prendre dans le chapitre du verbe le mot *pronominal* qui n'a pas de place dans le système du verbe latin. Nous aurons donc la liste que voici :

Le pronom et les adjectifs pronominaux.

A. *Pronoms personnels et réfléchis.*

B. *Adjectifs pronominaux.*

1 : *possessifs.*

2 : *démonstratifs.*

3 : *relatifs.*

4 : *interrogatifs.*

5 : *indéfinis.*

Personnes des pronoms : première, deuxième et troisième.

Nombres des pronoms : singulier, pluriel.

Genres des pronoms : masculin, féminin, neutre.

Cas des pronoms : comme pour les noms, moins le vocatif.

L'adjectif.

Nombres : singulier, pluriel.

Genres : masculin, féminin.

Cas : même liste que pour les noms.

1° *Adjectifs qualificatifs.* Il est inutile de mentionner ici *simples* et *composés*, comme l'observation en a déjà était faite pour le nom.

Positif. Ce mot n'est pas mentionné dans la nomenclature ; sans être indispensable, ni d'un usage courant, il a quelque utilité pour le latin.

Comparatif. La nomenclature ajoute *d'égalité, de supériorité ou d'infériorité* ; nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'indiquer ces

termes, d'abord parce qu'ils sont de la langue courante et sans caractère technique, en second lieu parce qu'il n'y a pas de formes particulières pour le comparatif d'infériorité. A propos des adjectifs tels que *tantus quantus*, *talis qualis*, *tot quot*, qui marquent l'égalité, nous proposons d'introduire le mot *corrélatif*.

Superlatif. Nous supprimons les termes de *relatif* et d'*absolu*, puisqu'il n'y a en latin qu'une seule forme pour exprimer éventuellement ces deux valeurs.

2° Adjectifs numéraux *cardinaux*.

— — *ordinaux*.

Il convient d'ajouter *distributifs*.

3° Adjectifs *pronominaux* : se reporter à ce qui a été dit à propos des pronoms.

Le verbe.

Verbes et locutions verbales.

Nombres et personnes.

Éléments du verbe { *radical*, *terminaison*.

Verbes auxiliaires.

Verbes impersonnels.

Toutes ces expressions peuvent être conservées sans changement.

Formes du verbe : 1° *active;*
2° *passive;*
3° *pronominale.*

Ces termes suggèrent deux observations. La première, c'est que le terme *pronominal* doit être remplacé par celui de *déponent*. La seconde concerne le mot *formes*. Il est équivoque et extrêmement gênant, parce qu'il désigne à la fois l'individu et l'espèce : *amo* est une *forme* d'un verbe à la *forme active*. Cette difficulté n'a sans doute pas attiré l'attention de la commission de 1910; celle-ci a voulu surtout combattre les habitudes antérieures. On distinguait des *espèces* de verbes, le verbe actif, le verbe neutre, le verbe pronominal, etc. La commission a voulu montrer que cette distinction d'espèces ne correspondait pas à la réalité du français et marquer que sous des formes différentes c'est le même verbe que l'on retrouvait. Il n'en est pas de même en latin, où le même verbe n'est pas alternativement actif, passif ou déponent. Nous propo-

sons donc de maintenir sur ce point l'usage des grammaires latines et de dire :

Voix du verbe : 1° *active;*
2° *passive;*
3° *déponente.*

Modes du verbe
- *modes personnels*
  - *indicatif*
  - *conditionnel*
  - *impératif,*
  - *subjonctif.*
- *modes impersonnels*
  - *infinitif,*
  - *participe.*

La question ici est simple. Il faut supprimer dans la liste des modes personnels le conditionnel et ajouter aux modes impersonnels le *supin* et le *gérondif*. Il y a lieu toutefois de se demander à quelle place ces deux derniers modes seront rangés : pour le supin, cela ne fait pas difficulté; nous le mettrons sur la même ligne que l'infinitif; pour le gérondif, il paraît possible, selon la suggestion d'un de nos confrères, de parler d'un *gérondif nom* qui serait à mettre à côté de l'infinitif, et d'un *gérondif adjectif* qui serait rapproché du participe. On éviterait ainsi l'expression *participe d'obligation*, qui entraîne à des formules extraordinaires de mot à mot et qui est la source de bien des contresens. Il n'y aurait pas là non plus d'hérésie grammaticale : il est probable que les deux formes ont été d'abord distinctes, mais MM. Meillet et Vendryes enseignent qu'elles se sont confondues de très bonne heure. Le tableau des modes pour le latin sera donc :

Modes du verbe
- *modes personnels*
  - *indicatif,*
  - *subjonctif,*
  - *impératif.*
- *modes impersonnels*
  - *infinitif, supin, gérondif (nom).*
  - *participe, gérondif (adjectif).*

Pour les temps, le tableau se présente ainsi en français :

Temps du verbe
- *présent.*
- *passé*
  - *imparfait,*
  - *passé simple, passé composé.*
- *futur, futur simple, futur antérieur.*

Manifestement, ce tableau n'est fait que pour le verbe français et surtout pour le mode indicatif. Suffit-il de le simplifier pour le

latin, en supprimant les noms des temps verbaux qui n'existent qu'en français? Nous pensons qu'ici il est utile d'innover pour faire voir aux élèves, même par la nomenclature, le caractère propre du verbe latin. Ce qu'il importe de marquer, c'est l'opposition des formes qui expriment l'action non terminée avec celles qui expriment l'action terminée, l'opposition entre l'*infectum* et le *perfectum* qui est, comme M. Meillet l'a bien des fois affirmé, la vérité en latin. Convient-il cependant d'introduire dans une nomenclature formulée en français les mots latins *infectum* et *perfectum*? Nous ne le pensons pas, et d'autant moins que ces termes sont spéciaux au latin, alors que la distinction dont il s'agit se retrouve dans d'autres langues que nos élèves étudient, et notamment dans le grec. Il y a donc lieu de choisir des termes plus généraux : temps d'action en cours, temps d'action terminée sont des périphrases claires, mais encombrantes; temps d'action parfaite, temps d'action imparfaite présentent le même inconvénient; les expressions *temps parfaits*, *temps imparfaits* sont plus commodes et, si nos souvenirs sont exacts, ont déjà paru dans la théorie générale des temps établie par Ayer, après Beauzée.

Nous signalons ici une difficulté, peut-être insoluble, analogue à celle que nous avons rencontrée plus haut à propos du mot forme. C'est le double sens que nous sommes obligés de donner au même mot, *futur* par exemple; il a d'abord un sens logique, puisqu'il désigne la grande division de la durée qui s'oppose au passé, mais il doit désigner aussi certaines formes de verbe qui servent à situer une action particulière dans cette partie de la durée : *ibo*, *futur* du verbe *eo*, indique que l'action d'aller est *future*. Cette double valeur n'est peut-être pas très gênante dans la pratique et nous n'avons pas souvenir que les rapports rédigés sur la nomenclature en pays étranger, spécialement en Amérique et en Angleterre, aient proposé des modifications aux termes usuels. Comme il est important de ne pas s'exposer à un désaccord avec la nomenclature internationale dont l'établissement est si désirable, nous proposons le tableau suivant :

		temps imparfaits :	*temps parfaits :*
Temps du verbe	*présent*	*présent*	*parfait*
	passé	*imparfait*	*plus-que-parfait*
	futur	*futur*	*futur antérieur*

Il n'est pas satisfaisant pour un logicien scrupuleux, mais il ne choque pas trop les habitudes, ce qui en facilitera la diffusion, et tout en marquant la différence avec le français il conserve le contact entre les deux grammaires, ce qui est très important pour nos classes à élèves amalgamés.

[Les confrères présents à la discussion ont été hostiles à l'introduction des formules *temps imparfaits* et *temps parfaits*, d'abord parce que certains termes seraient employés simultanément pour désigner le genre et l'espèce, source de confusions graves, ensuite pour une raison de pédagogie : ils ont estimé que s'il est raisonnable et indispensable que toute notion n'ait qu'un nom, il n'est pas nécessaire que toute notion ait un nom.]

La conjugaison.

Le classement en trois groupes distingués partiellement par les terminaisons de l'indicatif présent et de l'infinitif présent à la forme active ne s'applique manifestement qu'au français. Pour le latin, nous proposons la répartition traditionnelle.

Les verbes de voix active, passive ou déponente sont rangés en quatre conjugaisons :

Conjugaison en *āre*, en *ēre*, en *ĕre*, en *īre*.

Sans justifier cet ordre, comme je ne sais plus quel grammairien du moyen âge, en disant que le maître commence l'étude difficile de la conjugaison par *amo* pour encourager ses disciples en leur montrant combien il les aime, nous dirons qu'il est commode, parce qu'il place au début des verbes d'un mécanisme relativement facile et dont le nombre est grand, et qu'ainsi il permet de proposer aux débutants des exercices variés, sans être trop difficiles. Comme il est purement alphabétique, il n'interdit pas d'indiquer plus tard aux élèves des classements plus scientifiques.

La liste des mots invariables peut être maintenue sans autre changement que de mentionner, à propos des adverbes, le comparatif et le superlatif.

Mots invariables.

1° *Adverbes et locutions adverbiales* (comparatif et superlatif).

2° *Prépositions et locutions prépositives.*

3° *Conjonctions et locutions conjonctives* { *de coordination*, *de surbordination*.

4° *Interjections.*

Deuxième partie. — La syntaxe.

La proposition.

Termes de la proposition { *sujet*, *verbe*, *attribut*, *complément*.

On peut s'en tenir à ces termes, mais il nous semble intéressant d'y ajouter celui de *prédicat*, à condition de le distinguer d'*attribut* mieux ou du moins autrement que ne le font les dictionnaires. Il permettrait de faire comprendre aux élèves, à côté de la division purement grammaticale et formelle de la proposition en trois termes, sujet, verbe, complément, ou encore sujet, verbe, attribut, la division en deux termes : le sujet d'une part, et d'autre part ce qui est dit à propos du sujet. Cela donne le tableau suivant :

Termes de la proposition { *sujet*; *prédicat* { *verbe*, *attribut*, / *verbe*, *complément*.

Il appartiendra aux maîtres d'enseigner que dans le cas où un attribut est exprimé, la présence d'un verbe n'est pas indispensable : c'est une question de doctrine plutôt que de nomenclature.

On pourra objecter que nous donnons ici au mot sujet un double sens qui prête à confusion, sens logique quand il est opposé à prédicat, sens grammatical quand il est opposé à verbe et complément ou attribut. Pour éviter ce double sens, il faudrait compliquer singulièrement la nomenclature, et après tout les dangers de confusion ne sont pas très grands.

[La Société a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'introduire dans la nomenclature le mot *prédicat*, d'abord parce qu'il est extrêmement difficile de le définir de façon satisfaisante, en le distinguant d'attribut, ensuite et surtout par application du principe général indiqué à propos des temps du verbe, qu'il n'est pas indispensable que toute notion ait un nom.]

Emplois du nom { *sujet*, *apposition*, *attribut*, *complément*.

Emplois de l'adjectif { *épithète*, *attribut*.

Ces termes conviennent au latin comme au français. Nous proposons d'y ajouter pour le nom : *apostrophe*, dont l'absence ne s'explique pas dans la liste de 1910.

Les compléments.

Presque tous les mots peuvent avoir des compléments. Il y a :

1° Des compléments du nom ;

2° Des compléments de l'adjectif ;

3° Des compléments du verbe : compléments directs et indirects.

Cette énumération limitative contredit la formule trés générale placée en tête du paragraphe ; d'autre part, selon la remarque faite au début de notre exposé, les mots *direct* et *indirect* nous semblent inutiles pour le latin. Enfin, c'est ici, à notre avis, que doivent figurer les termes de *transitif* et d'*intransitif* qui n'ont pas été mentionnés en 1910, mais seulement dans la note de 1911.

Nous proposons de rédiger ainsi :

Presque tous les mots peuvent avoir des compléments : il y a des *compléments du nom*, *de l'adjectif*, *du verbe*, *etc.* Relativement à l'emploi de compléments, les verbes à la voix active et déponente sont *transitifs* ou *intransitifs*.

Division des propositions.

1° Propositions *indépendantes* ;

2° Propositions *principales* ;

3° Propositions *subordonnées*.

N. B. — Les propositions principales ou subordonnées peuvent être coordonnées.

Les propositions peuvent avoir des fonctions analogues aux fonctions des noms. Elles peuvent être : { *proposition sujet*, *proposition apposition*, *proposition attribut*, *proposition complément*.

Nous remarquons que le terme de *relative* ne figure pas dans cette liste ; c'est qu'il ne désigne pas une valeur particulière des propositions. Les propositions relatives rentrent dans les propositions subordonnées. Quant au mot relatif, il figure déjà dans la nomenclature : il est loisible de le prendre au chapitre des pro-

noms pour le transférer à celui des propositions. Toutefois, la considération des relatives amène à modifier la liste des fonctions reconnues aux propositions : les propositions relatives sont parfois équivalentes à des noms, plus souvent à des adjectifs.

La note *N. B.* est mise pour introduire le terme *coordonné;* étant seul mentionné, il semble exclure le terme voisin *juxtaposé;* il y a lieu de mentionner celui-ci. Il nous semble moins utile d'introduire le terme de *complétive* qui figure habituellement dans les grammaires latines. On peut s'en passer si, comme y invite la nomenclature, on étudie les propositions subordonnées en leur attribuant les mêmes fonctions qu'à des noms. Il est possible d'étudier les propositions en français sans employer le mot *complétives*, qui a l'inconvénient de ressembler trop à complément et que la plupart des élèves interprètent de travers : les propositions dites complétives du latin se rattachent les unes au sujet, les autres au complément d'objet.

Le dernier paragraphe de la nomenclature pourrait donc être rédigé de la facon suivante :

Division des propositions.

1° Propositions *indépendantes;*
2° Propositions *principales;*
3° Propositions *subordonnées.*

Les propositions de même valeur peuvent être *coordonnées* ou *juxtaposées.*

Les propositions ont des fonctions analogues aux fonctions des noms et des adjectifs. Elles peuvent être :
- *proposition sujet,*
- *proposition apposition,*
- *proposition attribut,*
- *proposition complément,*
- *proposition épithète.*

Ainsi complétée et modifiée, la Nomenclature grammaticale de 1910 permet aux élèves de passer facilement de l'étude du français à celle du latin : à nos confrères de dire maintenant si elle est suffisante pour une étude approfondie du latin.

H. Yvon.

BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place des comptes-rendus des ouvrages intéressant les études latines qui seront adressés au rédacteur en chef de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.]

La critique des textes : L. Havet et Dom H. Quentin.

C'est une périlleuse entreprise que d'affronter en ce moment le champ clos de la critique textuelle, et de se jeter entre les combattants qu'y a attirés dom Quentin. Je ne retracerai pas les péripéties de la lutte; on peut les suivre aisément, à partir du *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate* de dom H. Quentin (*Collectanea biblica latina*, vol. VI, Rome, Desclée; Paris, Gabalda, 1922), en passant par les critiques de Dom de Bruyne (*Revue bénédictine*, avril 1923), Burkitt (*Journal of theological Studies*, octobre 1923), E. K. Rand (*Harvard theological Review*, 1924, p. 197-264), le P. Synave (*Revue des sciences philosophiques et théologiques*, suppl. au n° de janvier 1924), pour aboutir à la réplique récente de Dom Quentin (*Essais de critique textuelle*, Paris, Picard, 1926). Je ne veux pas non plus marquer les points, et doser les avantages de tel ou tel; il sera plus profitable de rappeler aussi exactement que possible quel est l'objet de la lutte et quelle en peut être la portée scientifique.

Qui veut connaître la pensée de Dom Quentin fera bien d'aller au rebours de la succession chronologique des exposés qui en ont été faits, et de partir, non pas même de la récente mise au point des *Essais*, mais de l'article qu'a donné au *Bulletin de l'Association G. Budé*, n° 13, octobre 1926, M. F. Grat, le disciple direct de Dom Quentin[1].

Le but avoué de la méthode est la *classification des manuscrits*, qui doit servir de base à la critique textuelle. Le travail préliminaire à tout classement doit être une scrupuleuse *collation des manuscrits*, qui peut se faire sur une étendue de texte limitée. Des variantes on retient particulièrement celles qui ont le moins de chances de résulter d'accidents, de corrections, de rencontres, et qui par ailleurs sont à *témoins multiples*, c'est-à-dire se retrouvent dans plusieurs manuscrits; on les dispose

1. M. F. Grat a tenté lui-même une application de la méthode de Dom Quentin au texte de Tacite (cf. ci-dessous le compte-rendu de M. L. A. Constans).

sous forme d'*apparatus positif*, et on dresse des *tableaux*, puis des *listes de concordance*, qui font apparaître les parentés entre manuscrits. Les familles une fois définies par les concordances, on compare les mss. *par groupes de trois*, de façon à déceler les cas où deux des trois se groupent contre le troisième. Quand on a constaté que deux mss. x et z ne sont jamais d'accord contre y, c'est-à-dire que y possède toutes les leçons communes à x et z, on est en présence d'un *cas zéro*, particulièrement significatif, qui permet de poser que y a servi d'intermédiaire entre x et z. Puis, « en comparant de nouveaux mss. à ceux déjà classés, on reconstitue le schéma généalogique de toute la tradition manuscrite, et alors l'établissement du texte, conclut M. F. Grat, devient alors un jeu » (p. 37).

Je ne sais si le travail restant est un jeu, mais je sais bien que la tâche préliminaire n'en est pas un. Qui veut se rendre compte de la difficulté n'a qu'à ouvrir le *Mémoire* et surtout les *Essais*. Des pages entières y sont hérissées de chiffres et de signes, remplies de listes et de tableaux, de totaux et de quotients. Il est peut-être aisé d'appliquer la méthode; il est difficile d'en suivre la démonstration. Mais qu'à cela ne tienne, si les résultats sont probants et nous payent de nos peines.

Ici je ne suivrai pas dans leurs critiques la plupart des adversaires de l'auteur, qui trouvent en général sa méthode hardie et peu sûre. Elle me paraît au contraire plus sûre que nouvelle. Ou, si l'on veut, la nouveauté est dans la forme que lui prête l'auteur : toute cette machinerie de chiffres et d'opérations, cette casuistique de formules et de signes, confèrent aux procédés d'investigation une allure schématique, algébrique, qui nous donne l'impression d'un instrument nouveau, d'une méthode inédite. Ce caractère abstrait de la méthode n'est pas du reste sans danger : le signifiant algébrique nous fait un peu perdre de vue le signifié, et nous conduit à la découverte en nous interdisant presque de comprendre. Nous éprouvons quelque malaise à subir sans recours « la règle de fer » que nous impose l'auteur; nous sentons le besoin de démonter parfois le mécanisme des formules pour voir ce qu'elles recouvrent, et de nous assurer que l'évidence des faits s'accorde avec la rigueur de la démonstration. Si sûre que soit la méthode, le contrôle n'en doit pas moins être de tous les instants, dans une matière où l'esprit, c'est-à-dire l'erreur, joue un rôle prépondérant, et où d'ailleurs tant de données nous font défaut. Je ne dis pas que l'auteur se refuse au contrôle : il le provoque souvent; mais sa méthode tend à le faire oublier.

Et que se cache-t-il en définitive de réalité nouvelle sous ces apparences algébriques? Si je me suis bien pénétré de la méthode, les points essentiels en sont les suivants :

1° Remonter à l'archétype avant de songer à reconstituer l'original. — En ce sens le *Mémoire* de Dom Quentin s'arrête là où le *Manuel* de

L. Havet commence (cf. *Essai*, p. 96). Il y a là une délimitation qui mérite d'être soulignée. Dom Quentin fait la classification des sources; il ne fait pas la critique des textes. Cette distinction nécessaire a été souvent négligée; est-ce à dire qu'elle soit nouvelle? Dom Quentin serait sans doute le dernier à le prétendre. Fonder la conjecture sur le texte reconstitué de l'archétype et non sur la leçon du manuscrit dérivé qu'on a sous les yeux, qu'est-ce autre chose que faire la généalogie, c'est-à-dire l'explication historique de la faute, telle que l'enseignait L. Havet? « Le fond de la méthode critique, ce n'est pas une appréciation immédiate des leçons connues; c'est une reconstitution historique de la transmission du texte depuis les plus anciens mss. ayant existé » (*Manuel*, par. 17). « Pour remonter à la leçon originale, il faut reconstituer la série des intermédiaires » (par. 18). « La critique est amenée à rechercher par quel procès a pris naissance la leçon actuelle » (par. 113). Et l'on sait que le principe de la « lectio difficilior » conduit infailliblement à remonter aussi loin que possible dans la série des ascendants sans se préoccuper nécessairement de l'original.

2° Travailler sur un « apparatus positif », c'est-à-dire sur un relevé complet des variantes. — Inutile d'insister. Le principe de « mentionner toutes les leçons non adoptées » figure tout au long même dans les élémentaires *Règles pour éditions critiques* que L. Havet a rédigées pour l'établissement des éditions G. Budé, et c'était la recommandation essentielle du maître à ses élèves dans les exercices pratiques qu'il dirigeait.

3° Faire un choix entre les variantes susceptibles de fonder une classification, en éliminant celles qui peuvent être dues à des accidents particuliers ou à des rencontres fortuites. — Là encore, L. Havet et Dom Quentin sont parfaitement d'accord : cf. *Manuel*, par. 1614-1615 et passim.

4° Comparer les mss. par groupes de trois. — N'y est-on pas amené par la force des choses? La difficulté même qu'il y aurait à embrasser à la fois tous les éléments disparates d'une tradition oblige à conduire la comparaison de proche en proche, en notant les groupes à mesure qu'ils se constituent.

Qu'y a-t-il donc de révolutionnaire dans la méthode de Dom Quentin? Le point le plus original en paraît être le suivant : l'auteur, pour établir son classement généalogique, se refuse à considérer les *fautes communes*, et ne veut connaître que des *variantes*. Cette distinction, à laquelle l'auteur attache une importance extrême, est peut-être plus apparente que réelle. Si l'on se reporte aux divers passages où Dom Quentin détermine par éliminations successives les variantes à utiliser, les variantes « aptes » (*Mémoire*, p. 231 et suiv., *Essai*, p. 64 et suiv.), on s'aperçoit que les éléments de comparaison retenus sont à peu près

du même ordre que dans la méthode de L. Havet, qui utilise non pas proprement les fautes, mais, ce qui n'est pas toujours la même chose, les *innovations* (par. 1599 et suiv.). Reste à savoir cependant si une leçon commune qui remonte à l'archétype est aussi probante qu'une leçon commune qui résulte d'une innovation. Il est difficile de le prétendre, parce que la leçon commune non innovée ou bien remonte tout simplement jusqu'à l'original, sans attester entre les mss. qui l'ont conservée d'autre parenté que celle qu'ils tiennent de cette origine première, ou bien, du fait qu'elle représente une tradition ancienne, peut être une innovation déguisée due à une conjecture ou à une collation. Ne pas distinguer entre variante, innovation, faute, sous prétexte qu'on ne veut pas connaître l'original, est une attitude un peu trop simplificatrice; peut-il y avoir classification sans critique préalable, et y a-t-il critique sans considération de l'original? Toute la question est là.

On a beaucoup reproché à Dom Quentin les complications de sa méthode. Je suis plutôt inquiété par ses simplifications et par la forme rigoureuse qu'il lui donne. Les signes, les tableaux, les chiffres, les formules, la prime à la majorité, la recherche du zéro, la règle de fer, tout cela a quelque chose de séduisant — ou d'inquiétant, suivant les cas. « La classification généalogique est un admirable outil, qui a rendu de grands services et qui en rendra encore. Il donne à notre critique des textes une aisance de mouvements et une promptitude que ne pouvait avoir la critique d'autrefois... De là, dans la forme, des procédés nouveaux, ingénieux, trop souvent excessifs, dont nous devons nous méfier... La classification tend à être simplifiée, alors que l'histoire des textes est complexe et déjoue le simplisme ». Le jugement est de L. Havet (*Manuel*, par. 1608-1609, et *la Loi des fautes naissantes*, Rev. des ét. lat., I, p. 22); ne dirait-on pas qu'il infirme par avance la rigueur de la méthode nouvelle? Sans doute, lorsque l'auteur prend un exemple-type de tradition manuscrite, imaginé de toutes pièces (p. 213 et suiv. du *Mémoire*), le jeu n'est pas dangereux, et les conclusions sont irréfutables; mais l'expérience est autrement délicate « in vivo ». Le cas de la Vulgate, en dépit des difficultés exceptionnelles de la tradition, est encore un cas favorable, vu le nombre même des mss. témoins d'une riche descendance; mais quelle ne devient pas la difficulté quand nous sommes (et c'est le cas le plus fréquent pour nos classiques) en présence d'une descendance qui, à peine moins complexe, n'est attestée que par quelques rares témoins de date, de nature, d'histoire essentiellement différentes? Qu'on relise le chapitre de L. Havet relatif aux « pièges de la classification généalogique » (par. 1610 et suiv.), qu'on imagine les croisements, les collations et révisions totales ou partielles, uniques ou répétées, combinées ou totalisées, l'intervention des notes de lecture, les destructions d'intermédiaires, les malices du hasard, les interférences de toutes sortes

dont les exemples fournis par L. Havet suffisent à peine à donner une idée, et l'on restera très sceptique en ce qui regarde l'application à nos textes de la fameuse « règle de fer ». La qualité, en un sens, mais à tout prendre le défaut de la méthode de Dom Quentin, c'est peut-être bien d'avoir été suggérée par l'étude d'une tradition d'un type particulier, et d'être donnée comme ayant une valeur universelle. C'est une méthode savante, ingénieuse, efficace; mais c'est *une* méthode, non *la* méthode.

Ceci dit, comment ne pas savoir gré à Dom Quentin d'avoir, fort de l'autorité que lui donne la pratique d'une tradition manuscrite hérissée de difficultés, posé avec une rigueur nouvelle le problème de la critique des textes? En dépit des efforts de tous ceux qui ont travaillé depuis un demi-siècle à constituer une critique scientifique (je n'ai parlé, pour simplifier la discussion, que de L. Havet, mais c'est l'occasion d'évoquer et Birt, et Lowe, et Clark, et Stählin, et Gercke, et Traube, et Lindsay), les auteurs d'éditions se considèrent encore volontiers comme hors des atteintes de la science, et se contentent d'arranger les textes au gré de leur fantaisie, ou, ce qui revient presque au même, avec l'appoint d'une documentation rudimentaire. Dom Quentin leur rappelle à son tour, et fort à propos en ce temps d'éditions hâtives, qu'il y a une théorie de l'édition. Seulement j'ai peur que le ton tranchant de ses conclusions ne fasse tort à sa méthode. Sa méthode, pas plus qu'une autre, n'est souveraine et n'est universelle. La première application qui en a été faite au texte de Tacite n'est pas pour nous rassurer. Il n'y a pas dans ce domaine de méthode qui puisse être appliquée mécaniquement et les yeux fermés. En Dom Quentin, comme en Louis Havet, comme en chacun des théoriciens de la critique textuelle, j'aime mieux les mises en garde que les conseils positifs, l'esprit de la recherche que les résultats immédiats. Il n'y a pas de règle infaillible, ni pour retrouver l'archétype, ni pour reconstituer l'original. Toute règle est provisoire, conditionnelle, et suppose un contrôle de tous les instants, une confrontation incessante avec les faits, et le recours éventuel à d'autres règles. Je ne sais pas trop après tout s'il y a une *science* de la critique des textes; il y a surtout une *attitude scientifique* à prendre pour l'aborder, et, ce qui me paraît éminemment louable et éminemment précieux dans l'effort de Dom Quentin pour constituer une méthode, c'est cette attitude scientifique dont il a donné au cours d'une longue suite de travaux l'exemple et le modèle.

J. Marouzeau.

Félix Grat, *Nouvelles recherches sur Tacite*. Extrait des *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XLII (1925).

La deuxième partie de l'article de M. Grat[1] est intitulée : « Deux ma-

1. Nous avons rendu compte de la première partie dans cette *Revue*, p. 148 et suiv.

nuscrits nouveaux des Annales et des Histoires. » Les deux mss. en question appartiennent au fonds Ottoboni de la Bibliothèque Vaticane; ils portent les n°s 1748 et 1422. M. Grat, après examen, a reconnu que leur valeur était des plus médiocres : ce sont des dérivés corrompus du *Mediceus*, très proches parents du *Vat. 2965*; les éditeurs de Tacite n'ont pas ignoré ce dernier ms. et c'est, apparemment, ce qui les a dispensés de mentionner les deux Ottoboniens.

Ainsi une déception est réservée au lecteur qui aura trop attendu des promesses du titre. Mais une compensation lui est offerte par le sous-titre : « Étude et classement du *Mediceus alter* et des manuscrits vaticans. » M. Grat, en effet, en cherchant à situer les deux mss. du fonds Ottoboni, a été amené à un classement général des mss. de Tacite (*Annales* et *Histoires*) que possède la Bibliothèque Vaticane : et ce classement aboutit à mettre en vedette, comme rival du *Mediceus*, célèbre ms. du XIe siècle, dont la critique moderne a fait la base des éditions de Tacite, un ms. déjà connu, mais, selon M. Grat, méconnu, le *Vat. 1958*. Si l'on devait souscrire aux conclusions de l'auteur, nous serions en présence d'une découverte qui marquerait une date dans les annales de la philologie latine : « Aucun doute, écrit-il, n'est possible : le *Vaticanus 1958* est, sans intermédiaire connu, un dérivé de l'archétype dont le *Mediceus* est une autre copie... Pour une œuvre de l'importance de celle de Tacite, le *Vaticanus 1958*, écrit au XVe siècle, est à présent le meilleur des mss. connus, nettement supérieur au *Mediceus*. »

Voyons comment M. Grat est arrivé à un résultat de cette importance, et sur quoi se fondent des affirmations aussi radicales.

Il a commencé par appliquer au classement des mss. de la Vaticane la méthode que Dom Quentin a exposée dans son *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate* : « rigoureuse et forte méthode », dit très justement M. Grat. Elle l'a conduit à mettre à côté du *Mediceus* (M), comme s'en rapprochant le plus, les deux mss. *Vat. 1863* et *Vat. 1958*, qu'il désigne par les lettres Q et S. Jusqu'ici, rien à dire : le très ingénieux procédé de classement mécanique inventé par Dom Quentin aboutit, dans l'établissement des familles de mss., à des résultats d'autant plus objectifs, d'autant plus incontestables qu'il bannit toute intervention de l'appréciation critique, laquelle est forcément plus ou moins subjective. Mais quand M. Grat se propose d'aller plus loin, de dire quelle est la valeur relative et la position respective des mss. du groupe M Q S, il quitte le terrain solide sur lequel il avait jusque-là marché à la suite de Dom Quentin : il faut, quoi qu'il en ait, qu'il use de la critique interne, qu'il se prononce sur la valeur de deux variantes confrontées. Et ici il n'est que trop manifeste que l'enthousiasme de la découverte l'a égaré. Que S soit supérieur à Q, nous le lui accorderons volontiers. Mais voyons

sur quoi il se fonde pour proclamer que S est indépendant du *Mediceus*, et lui est supérieur. Une remarque préliminaire s'impose : n'y a-t-il pas contradiction à déclarer que le ms. qui, de tous les mss. vaticans, se rapproche le plus du *Mediceus*, est précisément celui qui en est le plus radicalement distinct ? Si maintenant l'on examine les variantes sur lesquelles a raisonné M. Grat, on se convaincra qu'elles ne démontrent pas l'indépendance de S, et pas davantage son excellence. Nous ne retiendrons de ces variantes que trois, celles mêmes que M. Grat considère comme particulièrement caractéristiques.

M. Grat commence par confronter le texte de S, dans un passage où il manque un feuillet du *Mediceus*, avec le texte de deux mss. de Florence, dérivés de M, auxquels on a recours pour combler la lacune. Plusieurs des variantes qu'il cite coïncident avec les corrections adoptées par les éditeurs, comme si celui qui a établi le texte transmis par S était l'ancêtre des éditeurs de Tacite. C'est une impression qu'on a souvent avec les mss. d'humanistes. Elle s'impose ici dès l'abord, et elle se fortifie à l'examen des autres variantes que M. Grat produit dans la suite de son article ; il n'a pu lui-même y échapper, et on le voit à plusieurs reprises s'efforcer de la dissiper. Parmi les variantes que S présente pour les lacunes du *Mediceus*, il en est une sur laquelle M. Grat insiste, parce qu'elle lui paraît « d'une particulière importance ». C'est au ch. 70 du livre I des *Histoires*. Les mss. dérivés de M sur lesquels se fonde le texte des éditeurs donnent : *praemissis... Germanorum uexillis cum alpe triaria, ipse paulum cunctatus est num Raeticis iugis in Noricum flecteret.* Or, *cum alpe triaria* n'a pas de sens. Une correction adoptée par tous les éditeurs donne un texte très satisfaisant : *cum ala Petriana.* On peut même assurer que ce texte est celui de Tacite. En effet, d'une part la correction est paléographiquement irréprochable, pour peu que l'on fasse remonter la faute très haut, à un ms. en cursive, où la confusion de *n* et de *ri* était des plus faciles[1]. Quant au sens, on attend la mention d'une *ala* (cf., 4 lignes plus loin, *cohortis alasque*), et l'*ala Petriana* est connue par plusieurs incriptions, en particulier une dédicace à Néron de l'année 56, trouvée à Mayence (Dessau, 2491) : cette inscription nous montre, quelques années seulement avant la révolte de l'armée de Germanie, l'*ala Petriana* appartenant à cette armée : il est donc tout naturel qu'on la retrouve parmi les forces confiées par Vitellius à Cécina.

En face de la leçon *cum alpe triaria*, corruption de *cum ala petriana*, le ms. S nous offre *in alpe graia.* Cette leçon est-elle, comme le prétend M. Grat, « d'une particulière importance », et fait-elle « véritablement

1. Cf. sur ce point notre communication à l'Académie des inscriptions et belles lettres, 1927.

la lumière » ? Il est facile de montrer qu'elle n'est qu'une mauvaise correction. Cécina était en Suisse, *in Heluetiis*; il envoie en avant en Italie des cohortes auxiliaires, et, quant à lui, il hésite quelque temps à les suivre, se demandant s'il ne fera pas un grand détour vers l'est, par le Tyrol (*Raeticis iugis*), pour aller en Bavière (*in Noricum*). Finalement, il se décide à descendre en Italie, et fait passer ses légions par les Alpes Pennines. Tout cela est fort clair; mais le récit de Tacite devient inintelligible si l'on y fait intervenir la mention des Alpes Grées. En effet, cette mention implique que Cécina serait allé en Savoie, sans que Tacite nous dise pourquoi, et sans que nous puissions le moins du monde imaginer le motif d'un pareil déplacement. Mais ce n'est pas tout : c'est dans les Alpes Grées, précisément, que Cécina se demande s'il n'ira point passer par le Tyrol; puis, renonçant à cette idée, et voulant gagner l'Italie, il n'y descend point, comme il serait naturel, par le Petit-Saint-Bernard, mais commence par rentrer en Suisse, pour passer par les Alpes Pennines. L'absurdité saute aux yeux. Et voilà pour le fond. Quant à la forme, il convient d'observer que Tacite dit toujours *Alpes Graiae*, *Cottiae*, *Poeninae*, *etc.*, au pluriel; que le singulier *Alpis* ne se trouve qu'en poésie et chez les prosateurs de basse époque.

La deuxième variante est empruntée au chap. 2 du livre I des *Histoires*. Le *Mediceus* donne : *opus adgredior opibus casibus*; deux mss. de Florence, issus de M, donnent la correction *opimum casibus*, qui a été adoptée par les éditeurs. S donne : *opus adgredior plenum uariis casibus*, et, dans l'interligne, deux variantes de *uariis* : *grauioribus* et *opibus*. Il est certain que *opibus casibus* ne veut rien dire; il n'est pas moins certain que *plenum uariis* n'est pas de Tacite, mais est une correction assez plate du texte incompréhensible de M. Mais cette correction elle-même, d'où vient-elle? M. Grat écrit : « On peut envisager la question sous toutes les formes, jamais on n'arrivera à expliquer comment la leçon de S a pu venir de M; quoi qu'on fasse, on se trouvera toujours devant un cas irréductible et en particulier on ne pourra jamais comprendre l'apparition du mot *plenum*... » Cette apparition s'explique, au contraire, fort aisément, par un fait dont il est bien regrettable que M. Grat ne se soit pas avisé : le mot *plenum* est écrit dans l'interligne du *Mediceus*!

La troisième variante sur laquelle insiste M. Grat met également en lumière, quoi qu'il en ait, l'étroite dépendance de S et de M : ici encore, on voit S gloser sur une correction de la seconde main de M. C'est au même chap. 2 du livre I des *Histoires*. A un endroit où, depuis longtemps, le texte de Tacite a été rétabli sous la forme suivante : *perdomita Britannia, et statim missa; coortae in nos Sarmatarum et Sueuorum gentes*, on lit dans le *Mediceus* : *perdomita britanniae et statim missa cohorte in nos sarmatorum ac sueborum gentes*; dans S : *perdomita britan-*

nia et statim missa cohorte Rhosolanos sarmatarum ac sueuorum gentes; au-dessus de *Rhosolanos* : *in hos*. Le texte de M et celui de S sont tous deux corrompus. Mais il n'y a rien de plus dans M qu'une graphie vicieuse provenant d'un mauvais groupement des mots : *missa cohorte* pour *missa. coortae*. Que trouvons-nous dans S? la même erreur de graphie que dans M; de plus, à la place de *in nos*, *Rhosolanos*, d'abord incompréhensible. Mais il faut se souvenir — et la chose n'a pas échappé à M. Grat — qu'au chap. 79 du même livre I des *Histoires* il est question des *Rhosolani*, *Sarmatica gens*. Dès lors qui ne voit que *Rhosolanos* est une glose de *hos*, qui a été introduite dans le texte à la place de *in hos*? Et ce *in hos*, d'où provient-il? De M, où l'*n* de *nos* a été exponctué.

Cependant M. Grat, en présence de la leçon inintelligible de S, triomphe. Son raisonnement est le suivant : si le copiste était assez consciencieux pour copier une leçon incompréhensible sans chercher à l'amender, peut-on lui imputer comme des corrections d'humaniste la plupart des autres leçons par où il diffère de M? A quoi l'on répondra que le copiste de S a reproduit très fidèlement un ms. qui contenait déjà les corrections ou interpolations dont il s'agit. Ce personnage, que Dom Quentin a identifié avec Giovanni Andrea De' Bussi, un des plus féconds éditeurs du xve siècle[1], a fait cette copie à Gênes (et non à Genève, comme le croit M. Grat), entre juillet et octobre 1449; c'est une œuvre de sa jeunesse. Il a écrit, à la fin de sa copie :

In exemplari tantum erat. si quispiam hinc descripserit nouum sciat me quantum repperi fideliter ab exemplo transcripsisse : quod inter caetera de quibus scitur non est neque pessimum neque mendosissimum.

De' Bussi prend donc soin d'attester la scrupuleuse fidélité de sa copie; on remarquera d'autre part qu'il déclare en parlant de son modèle qu'il tient honorablement sa place parmi les autres mss. connus, mais ne dit pas qu'il soit plus ancien, ce qu'il n'aurait pas manqué de noter s'il avait pu s'en prévaloir. C'est une présomption de plus que De' Bussi a pris copie d'un exemplaire d'humaniste. Cet humaniste avait lui-même profité du travail d'un prédécesseur : toutes les corrections n'ont pas un auteur unique, c'est ce qui explique leur inégalité; et une leçon comme celle dont nous nous sommes occupé en dernier lieu montre bien qu'il y a eu entre M et S au moins deux copies et révisions. Cela n'a certes rien d'étonnant si l'on songe qu'entre la découverte du *Mediceus* par Boccace en 1362 et la rédaction de S (1449), il s'est écoulé près d'un siècle d'humanisme.

Pour conclure, la tradition manuscrite des *Annales* et des *Histoires* reste unique; elle reste représentée, d'abord et essentiellement, par le

1. Cf. *Rendiconti della Pontificia accad. di archeologia*, III, 1924-1925, p. 20.

Mediceus; ce ms. reste jusqu'à présent le meilleur, et de beaucoup, des mss. connus. Le *Vat. 1958* occupe un rang honorable parmi les nombreux mss. du xve siècle dérivés du *Mediceus* qui nous sont parvenus. Ramenés à leurs justes proportions, les résultats des recherches de M. Grat sont intéressants et lui font honneur : on ne saurait lui concéder que « tout l'axe de la critique du texte de Tacite s'en trouve complètement changé. »

L.-A. Constans.

La Collection Guillaume Budé.

I. — *Virgile*, tome II : *Les Géorgiques*, texte établi et traduit par H. Goelzer, xxxii & 2 × 180 pages.

II. — *Virgile*, tome III : *Énéide*, livres I-VI, texte établi par H. Goelzer et traduit par A. Bellessort, xxxi & 2 × 197 pages.

Il faut savoir le plus grand gré à M. Goelzer non seulement de faire profiter abondamment les éditions Budé de son ample connaissance des auteurs latins, mais aussi de s'ingénier à élargir dans toute la mesure du possible le cadre un peu étroit de la collection. J'ai déjà noté à propos de l'édition des *Bucoliques* l'intérêt de la notice qui doit servir d'introduction au *Virgile* complet; l'édition des *Géorgiques* se présente avec une introduction particulière qui contient les principaux éléments nécessaires à l'intelligence générale de l'œuvre; mais surtout il faut relever l'innovation heureuse qui consiste à faire précéder chaque livre des *Géorgiques* d'une notice spéciale très développée. L'ensemble de ces quatre notices constitue une sorte de commentaire au « Vergilius rusticus », qu'on a trop tendance à négliger en faveur du poète. M. Goelzer s'est imposé de reprendre toutes les questions agricoles posées par l'ouvrage, d'en refaire l'histoire, de consulter les auteurs et les témoignages anciens, mieux que cela, de se transporter aux champs, de confronter *Virgile* avec la nature, et il a réussi, faisant le départ entre la réalité et l'image qu'en donne le livre, à éclairer le rôle, le sens, les procédés et le fond même de la poésie virgilienne. Pour comprendre le poète-agriculteur, je sais bien qu'il ne suffit pas encore de bien connaître les choses agricoles; il faut sans cesse se reporter par la pensée en Italie, se représenter avec précision la nature du sol, du climat, les conditions du travail, qui nous sont assez bien connues depuis les travaux de W. E. Heitland (*Agricola*) et de A. Hauger (*Zur römischen Landwirtschaft*); alors s'expliquent des expressions telles que le « ruit imbriferum uer », le « plenis rura natant fossis », des termes comme « lucus, saltus, riuus, irriguus, apricus », qui n'ont guère de sens que pour un paysan italien, sans parler naturellement du rôle de l'abeille, de l'olive, de la chèvre... Dans l'ensemble, M. G. n'a pas manqué de songer à cette adaptation nécessaire, en se servant heu-

reusement des études de R. Billiard, qui auraient pu cependant être contrôlées sur certains points par celles de J. Kleck, en particulier : *Die Bienenkunde der alten Römer*; *Varro und Virgil.*

Dans le détail, la traduction de certains mots eût peut-être gagné en précision à s'inspirer des réalités locales. Les élèves ont besoin qu'on les habitue à ne pas voir le paysan de Virgile sous l'aspect d'un Beauceron ou d'un Briard; il faut que les *Géorgiques* leur ouvrent le ciel lumineux et l'air sec d'Italie, les âpres collines, les ruisseaux à l'eau rare, le maquis envahissant, les pentes ensoleillées et les combes où se réfugie la culture difficile.

Je ne dirai rien de la traduction dans l'ensemble, sinon qu'elle est, comme à l'ordinaire, loyale et probe : M. G. a pour principe en traduisant de n'esquiver aucune des difficultés du modèle.

— Dans l'*Énéide*, M. G., déchargé du souci de la traduction, a pu se consacrer plus spécialement à l'établissement du texte. Ce n'est pas qu'il ait tenu à remanier sensiblement le texte traditionnel, « convaincu que trop souvent des conjectures ne sont proposées que parce qu'on ne s'est pas donné assez de peine pour essayer de comprendre » (p. XXIX, note 2); mais une de ses principales préoccupations a été de présenter l'établissement du texte de Virgile comme une application de la méthode de L. Havet (cf. p. XXIX et note 4 de la p. XXXII); de là les très nombreux renvois au *Manuel de critique verbale* qui illustrent l'apparat. Il y a là un procédé heureux, déjà inauguré par M. Pichard dans son édition de Tibulle, pour encourager la pratique d'une critique scientifique, que trop d'éditeurs traitent comme si elle n'était pas.

Le traducteur, M. Bellessort, est un poète qui a souffert de devoir mettre Virgile en prose. Il explique, dans une fort jolie introduction, ce qu'il voit en son modèle : un Racine avec plus de couleur, un Hugo avec plus de mesure, un savant et un sensible, artiste de mots, ami de la lumière et des sons, poète de la nuance. Empêché de le traduire en vers (Apollon, dit-il, écorché par Marsyas!), hésitant à le paraphraser, il se résigne à donner une traduction exacte, quitte, dit-il encore, à faire ressembler Virgile à du Marmontel. En quoi il se calomnie, car sa traduction n'est pas résignée. Le français lutte pied à pied avec le latin; il tâche d'en reproduire le relief, la couleur, la hardiesse : le « strepit murmure campus » (VI, 709) est respecté dans « la plaine qui bourdonne de murmures »; le « plangoribus aedes femineis ululant » se retrouve dans « les cours hurlant du cri des femmes » (II, 487); le « pleno se proluit auro » dans « il se baigne le visage dans l'or » (I, 739); je reprocherais plutôt au traducteur de se piquer au jeu, quand par exemple il voit dans « noua forma uiri miseranda cultu » un « inconnu dont toute la

personne *criait misère* » (III, 592), ou quand un simple alignement des voiles (IV, 587, aequatis procedere uelis) lui suggère une volée de vaisseaux « s'éloignant *d'un coup d'aile* ». Le souci de l'expression poétique ne fait pas oublier au traducteur que son modèle est un écrivain précis : il ne craint pas par exemple de prêter un tillac à la barque à Charon (VI, 412); mais là encore on pourra trouver parfois qu'il ajoute à son texte : je n'aime pas beaucoup « le débarcadère » du Styx, qui du reste n'est pas dans l'original (VI, 418).

Qu'importent ces vétilles? Une traduction ne peut pas être sans reproche; sachons gré à celle de M. Bellessort d'être une traduction sans peur.

III. — *Saint Augustin. Confessions*, livres I-VIII, texte établi et traduit par P. DE LABRIOLLE, 1925, XXXI & 2 × 201 pages.

C'est un malaise en même temps qu'une satisfaction qu'on éprouve à ouvrir un livre comme celui-ci. On attend beaucoup du texte, qu'on sait riche, original, captivant; on attend beaucoup de l'auteur de l'édition, dont on connaît la compétence en tout ce qui touche la littérature chrétienne; et l'on regrette que tout l'intérêt du texte avec toute la science de l'éditeur viennent se limiter au cadre étroit d'une collection ne varietur. Voilà un des monuments les plus curieux de la langue latine, dont maint commentaire n'épuiserait pas l'intérêt : l'éditeur doit rester impassible et muet devant ces richesses; à peine, au bas des pages, pour remplir les blancs, quelques notes comme honteuses d'être à ce point réduites. Voilà une des traditions manuscrites les plus riches qui soient, que n'ont pas réussi à débrouiller les Bénédictins, et dont l'avant-dernier éditeur a esquivé les complications; c'était le cas ou jamais de tenter au moins une classification généalogique à la Dom Quentin : or un apparat critique embryonnaire nous fournit tout juste de quoi douter, mais jamais de quoi savoir.

Mais le plus grave n'est peut-être pas le défaut de documentation; c'est la méthode surtout qu'on voudrait autre. Qu'on se reporte aux pages d'introduction où l'auteur discute l'autorité du manuscrit sur lequel était fondée la précédente édition : ce n'est pas sur la vraisemblance paléographique, ce n'est pas sur une généalogie des sources et sur une histoire de la tradition que l'éditeur fonde ses arguments, c'est d'une part sur des impressions de traducteur, « qui sent le besoin de trouver dans l'apparat critique » tels mots omis dans tel manuscrit (p. XXVII), d'autre part sur le sens que peut avoir le lecteur de la suite des idées et de la logique du raisonnement de saint Augustin (ibid.). Pour qui a, comme M. de Labriolle, pratiqué ce texte où abondent les inconséquences, les heurts, les hiatus, les alogismes, les incertitudes d'une forme sans cesse bousculée par la pensée ardente, que peut valoir ce critère subjectif? Aussi l'au-

teur se résigne-t-il bien vite à ne pas trop innover; mais j'avoue mon inquiétude à le voir constater avec calme que « le texte des Bénédictins reflète la pensée de Saint Augustin avec une très suffisante fidélité » (p. xxv). Dans le détail, les rares notes critiques qui viennent en « Blattfüllsel » ne sont pas faites pour nous rassurer; cf. p. 12 la note sur I, 8, 13 prensabam memoria : « on remarquera les divergences de mss. : *pensabam* (je considérais avec soin) paraît moins significatif et moins heureux que *prensabam*, qui exprime l' « appréhension » toute spontanée des mots par la mémoire puérile; *praesonabam* (je répétais d'avance) ne serait pas mauvais, mais implique que l'enfant sait déjà le mot et se le répète à lui-même; *praestabat* serait aussi une leçon acceptable (ma mémoire me venait en aide) ». C'est là du bon commentaire philologique, mais est-ce de la critique?

Sans doute, étant donné le cadre de la collection, ce n'est pas là-dessus qu'il faut juger l'ouvrage. Louons donc la traduction, qui est solide, scrupuleuse, de bonne tenue; trop savante peut-être, trop « imparfait du subjonctif », avec un tour littéraire qui n'est pas toujours dans le ton, des expressions trop cherchées, comme « ennuager de ténèbres » (p. 72), « se douloir » (p. 46), « amnistier l'âme » (p. III), « l'assouvissance » (p. 17), d'autant plus inattendues qu'elles voisinent parfois avec de véritables vulgarismes comme le « chambardement » et les « chambardeurs » de p. 49 et 111. En ce qui regarde l'exactitude, puis-je soumettre à M. de Labriolle quelques notes de lecture : le mot « grammatica », fort bien expliqué et traduit par « la littérature » au bas de la p. 19, est rendu une autre fois dans la même page par le traditionnel « grammaire »; le « à travers un miroir » de p. 174 est à peine défendable; p. 34, il semble bien que le possessif de « spes mea » ait une valeur objective : les espérances qu'on mettait en moi, que je donnais; p. 200, je veux bien à la rigueur qu'on traduise « comisationibus » par « les festins », « ebrietatibus » par « les excès de vin », quoique ce soient là des euphémismes étrangers à la manière de saint Augustin; mais qu'on rende « in cubilibus » par « dans les voluptés », c'est vraiment trahir la rude franchise du saint, et donner avec trop de complaisance dans « la décence du style chrétien » dont le traducteur se défie ailleurs si justement (cf. la note de p. 46).

Cette édition et cette traduction agréablement présentées contribueront heureusement à faire connaître saint Augustin, dont on parle beaucoup sans l'avoir lu. Mais, en fermant le volume, on éprouve un regret : pourquoi faut-il qu'un auteur si intéressant, si difficile, si mal connu, ait eu la bonne fortune de rencontrer le mieux informé des commentateurs, le plus compétent des spécialistes, sans que nous emportions de cette rencontre autre chose qu'un texte « ad usum » et une traduction agréable?

J. Marouzeau.

IV. — *Tacite Annales*, livres XIII-XVI; texte établi et traduit par H. Goelzer. Paris, Les Belles-Lettres, 1925.

Ce volume, qui forme le tome III des *Annales*, termine l'édition de Tacite publiée sous le patronage de l'Association Budé par les Belles-Lettres. M. Goelzer, en se chargeant du texte du Dialogue et de la Vie d'Agricola, du texte et de la traduction de la Germanie, des Histoires et des Annales, s'était réservé presque toute la tâche : il y était mieux que tout autre préparé par un long commerce avec son auteur favori, par une étude constante de son œuvre dont témoignent les éditions qu'il a données par ailleurs du Dialogue et des Histoires. Le volume actuel s'inspire des mêmes principes qui ont présidé à l'établissement des précédents : fidélité au texte du Mediceus, dont les leçons sont toutes soigneusement relevées dans l'apparat critique; minimum de conjectures, et, quand il en est besoin, choix de celles qui sont le plus près du manuscrit; exactitude rigoureuse de la traduction qui s'efforce de garder l'ordre et le mouvement de l'original. Avec un « adversaire » tel que Tacite, cette seconde partie de la besogne n'était pas la plus facile, et M. Goelzer a droit à toute notre reconnaissance pour l'avoir si bien réussie. L'impression du livre est en général correcte; voici quelques petites fautes que je me permets de signaler à M. Goelzer en vue d'une prochaine édition : p. 379, *conculcarent*, mettre les deux *c* en italique; p. 391, l. 3 du bas, *prouinclas*, lire *prouincias*; ibid., *fenore* peut être maintenu; p. 397, *uaecors* le préfixe ne comporte pas de diphtongue; p. 398, *congrueret* : d'après l'apparat, il semble qu'il faille imprimer *congruerent*; p. 422, l. 2 du bas, *an iustitiam actum iri*, rétablir les italiques qui manquent; p. 428, l. 3 du bas de la traduction, *Césonius*, lire *Césennius*; p. 431, l. 5, lire *simulacrum*; p. 497, l. 2, *neque senatui quidquam manere* : la traduction « qu'il n'y a plus rien de sacré pour lui » répond au texte *neque sancti quidquam manere*; p. 498, l. 3 de l'apparat, *alii* doit être imprimé en romain; d'après Halm, *utilia* du Mediceus serait corrigé par la même main en *utilii*.

A. Ernout.

V. — *Collection d'études anciennes publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé.*

Études sur le style des discours de Cicéron, avec une esquisse de l'histoire du « cursus », par L. Laurand, 2e édition revue et corrigée, t. I et II. Paris, « Les Belles-Lettres », 1925, 230 pages, in-8°.

Le livre de M. Laurand, qui a rendu tant de services aux étudiants et servi plus d'une fois de guide aux savants, était épuisé depuis plusieurs années; cette nouvelle édition, enrichie de nombreuses corrections et

mise au courant des travaux récents, sera la bienvenue. On sait comment M. Laurand s'est fait une sorte de spécialité des études cicéroniennes, qu'il a abordées sous tous leurs aspects : langue, idées, histoire, philosophie, religion — j'allais oublier un des plus importants : rythme et prose métrique. Des deux volumes parus à ce jour (il reste à publier le 3e livre, consacré aux « genera dicendi »), le premier a pour objet la « latinitas » de Cicéron, le second le rythme oratoire.

Les livres de M. Laurand sont de ceux qui se lisent : j'entends par là que l'érudition y est aimable, légère, assimilable à souhait; il n'en faudrait pas conclure qu'elle est inconsistante : aucune idée qui ne soit appuyée sur des faits; aucun fait qui ne soit scrupuleusement contrôlé. On suit l'auteur avec plaisir, et on peut le suivre avec confiance.

Dans un sujet aussi vaste et complexe, le risque était grand de nous égarer pour vouloir trop dire. M. Laurand s'est limité et a discipliné sa démonstration. Le premier livre est une sorte de contrôle de Cicéron par Cicéron. Pour établir avec netteté ce qu'est la langue des discours, l'auteur interroge d'abord Cicéron, puis il montre par des exemples précis comment l'orateur-rhétoricien a fait l'application de ses propres théories. Pour déceler les faits probants, M. Laurand emploie la méthode révélatrice du contraste : des comparaisons avec le vocabulaire, des citations, des textes en vers, des lettres, des traités, font apparaître la qualité essentielle de la langue des discours, la pureté, la sobriété, la propriété, ce on ne sait quoi qui est le « latine loqui ». Je dis avec intention ce « on ne sait quoi », car la définition de M. Laurand, il faut bien le dire, est plus négative que positive. La faute en est moins à M. Laurand qu'à Cicéron lui-même, qui a préféré, pour se constituer une langue oratoire, les exclusions aux enrichissements. Cependant il faut reconnaître que, depuis la 1re édition du livre, les études sur la formation du latin ont été assez poussées pour qu'on se rende mieux compte aujourd'hui des influences qui ont agi sur les artisans du classicisme. La comparaison de Cicéron avec lui-même peut s'enrichir utilement d'une comparaison avec les époques précédente et suivante, avec les tendances des contemporains, avec les Grecs, d'une confrontation avec des théories plutôt senties que formulées : celle du « sermo romanus », celle du « grammatice loqui »... M. Laurand a bien fait de ne pas entrer dans ces complications : il aurait dû refaire ou du moins doubler son livre. Mais le lecteur, qui ne manquera pas de se laisser prendre à l'agrément de la lecture, ne doit pas penser qu'après cela la question Cicéron est liquidée. M. Laurand serait certainement le premier à nous avertir de tout ce qu'il laisse à faire aux travailleurs à venir. En tout cas les cicéronisants ne pourront mieux faire que de prendre M. Laurand pour guide et pour modèle.

Du second volume je ne dirai rien aujourd'hui, car les études sur le rythme oratoire, auquel il est consacré, font en ce moment même l'objet de nouveaux exposés et de nouvelles discussions (cf. dans cette Revue les articles de MM. de Groot et Novotny), qu'il y aura lieu d'examiner dans un compte-rendu d'ensemble. Il est bon seulement de signaler à ceux qui veulent s'initier à ces recherches qu'ils trouveront dans ce livre une introduction claire et précise, la plus propre à faciliter l'abord d'un problème qui se complique à mesure qu'on l'approfondit.

J. Marouzeau.

C. Suetoni Tranquilli De grammaticis et rhetoribus, edidit, apparatu et commentario criticis (sic) instruxit R. P. Robinson. Paris, Champion, 1925, in-8°, VI-80 pages.

En novembre 1920, M. R. P. Robinson avait publié dans les Travaux de l'Université de l'Illinois un important mémoire sur la tradition manuscrite des fragments de l'ouvrage de Suétone « De grammaticis et rhetoribus ». Le texte qu'il nous donne aujourd'hui est l'aboutissant logique de cette étude préliminaire. Déjà, en 1920, il nous semblait que la masse de collations et d'études accumulées par M. Robinson était quelque peu disproportionnée avec l'importance des fragments conservés. M. Robinson s'en est rendu compte à son tour, et, après avoir vainement tenté de nous donner un apparat complet, il s'est résigné à nous présenter un choix. Il faut le féliciter de cette décision. Ses notes critiques et le commentaire qui les accompagne sont plus que suffisants pour la lecture et l'étude du texte, et satisferont le lecteur le plus difficile. C'est désormais dans son texte, et non plus dans celui de Reifferscheid, si suspect et si arbitrairement corrigé, qu'il faudra étudier les restes si précieux du traité de Suétone. Cependant je persiste à croire que, dans l'anecdote rapportée à propos de Palémon, 23, 3, p. 33, Reifferscheid avait raison de supprimer *in mulieres;* la suite du récit est inintelligible avec ce texte. Peut-être ailleurs pourrait-on lire : *in mulieres* < *hominesque* > *usque ad infamiam oris,* l'omission de *hominesque* résultant d'une haplographie due à la similitude des groupes *-esque usque.*

A. Ernout.

E. Ciaceri, *Cicerone e i suoi tempi*, vol. I. Milano-Roma-Napoli, Soc. Dante Alighieri, 1926, XXXIX et 304 pages.

Le titre de ce livre promet plus qu'une biographie et le livre tient les promesses du titre. Il était d'ailleurs impossible de séparer Cicéron du cadre dans lequel il a vécu et des événements auxquels il a été mêlé comme témoin ou comme acteur, entendons par là : de toute l'histoire de son époque. A qui l'ignorerait, la documentation de M. Ciaceri est

bien faite pour l'apprendre. Dans les notes accumulées au bas des pages — la bibliographie méthodique accompagnera sans doute le volume suivant — défilent des ouvrages et des articles écrits durant ces dernières années sur l'histoire, la biographie, la science juridique, etc., auxquels s'adjoindront sans doute par la suite une glane abondante faite dans les études philosophiques et littéraires. C'est dire qu'à en juger par les promesses de ce début, l'ouvrage entier sera un véritable ἐγχειρίδιον des études cicéroniennes. Sans doute il ne dispensera pas d'un recours aux sources. Mais à qui voudra prendre un aperçu rapide de quelque aspect de l'activité du grand orateur, il dira l'essentiel avec une sympathie qui ne déplaira pas au lecteur après les sévérités excessives et injustes de la fin du XIXe siècle.

La méthode d'exposition est l'analyse. Des textes et des ouvrages propres à mettre en son vrai jour un événement ou une idée, on trouvera un compte-rendu abondant. Par exemple, c'est en suivant pas à pas les Verrines que M. Ciaceri raconte le procès de Verrès; l'étude de la loi de Hiéron est l'occasion d'emprunts abondants au travail de M. J. Carcopino sur ce sujet; la liaison de Cicéron et d'Atticus est exposée au moyen de la vie d'Atticus donnée par Cornélius Népos, etc. etc. Ce procédé rendra certainement populaire cette Vie de Cicéron et lui assurera une place dans la bibliothèque de tout lecteur intelligent. Il ne faudrait pas croire cependant que l'auteur s'abstienne d'intervenir personnellement. Çà et là il nous laisse même entrevoir — ce qui n'est pas sans charme pour les esprits dégoûtés de la banalité — la révision possible de certains verdicts historiques. Si les essais de réhabilitation sont rarement conformes au bon sens et au bon goût, du moins l'érudition gagne-t-elle presque toujours quelque chose à ce qu'ils soient tentés, et peut-être de jeunes historiens entendront la discrète invitation qui leur est adressée.

Cependant, cette méthode d'exposition appelle des réserves : elle est un peu terne, elle ne met pas en saillie les personnages intéressants, ne dramatise pas les événements; les plans manquent d'aménagement et ne laissent pas circuler l'atmosphère. Mais on ne saurait exiger de tout historien qu'il soit un Tacite et l'on doit être reconnaissant à l'érudit qui nous offre un aperçu bien au point d'une époque intéressante.

A. Guillemin.

Margaret Young Henry, *The relation of dogmatism and scepticism in the philosophical treatises of Cicero*. New-York, 1925, p. VIII-117.

Les beaux jours sont en train de revenir pour la fortune de Cicéron, si malmené au XIXe siècle par les critiques qu'avaient suscitées les sévérités de Mommsen. Tandis que l'inconsistance de sa politique nous semble digne de toute indulgence, sinon de tout éloge, ses inconséquences de

philosophe commencent à avoir pour nous une saveur toute moderne. La présente thèse, soumise à l'Université de Columbia pour l'obtention du grade de docteur, est une contribution à cette œuvre de meilleure justice. Si les doctrines cicéroniennes ne forment pas un bloc logique, c'est que Cicéron a été philosophe avec toute son humanité, plus encore avec les instincts de son cœur qu'avec les besoins de son esprit. Trouvant devant lui trois grands systèmes, il écarte l'un, celui d'Épicure, comme impropre à fonder une morale désintéressée. Entre les deux autres, il oscille. Le stoïcisme le séduit par la hauteur de sa conception de la vertu, mais l'inquiète par un défaut d'adaptation à la vie pratique, par le hiatus qu'il crée entre l'idéal et la réalité. D'ailleurs ses préférences ont toujours été au Moyen Portique plutôt qu'à l'Ancien, et encore ne s'est-il pas fait faute de critiquer certaines exagérations retenues par les doctrines de Panétius. Quant à l'Académie, par sa théorie du vraisemblable et son culte des conclusions fuyantes, elle lui offre l'atmosphère la plus propre à épanouir son intelligence souple et variée, incapable de s'astreindre à un système rigide. Cicéron pense même que l'attitude de cette école est la meilleure pour la recherche de la vérité, que l'homme doit y apporter un esprit libre, exempt de parti pris et qui ne soit prisonnier d'aucun dogme. C'est parce qu'il est, lui, académicien sur le terrain de la métaphysique, que rien ne l'empêche d'être stoïcien sur celui de la morale. Cette contradiction n'est pas pour nous déplaire, et l'auteur lui assigne son véritable sens en la rapprochant des théories philosophiques apparues au cours du XIXe siècle, de Kant à William James. Comme ces philosophes et bien avant eux, Cicéron se contente de demi-certitudes dans l'ordre théorique, afin de mieux affirmer les postulats de la raison pratique et surtout ceux qui lui ont été chers entre tous, la divinité de l'âme et la suprématie de la vertu. C'est ce que dégage l'analyse intelligente des traités de Cicéron contenue dans la thèse de Mrs Young Henry et les rapprochements qu'elle indique avec les systèmes philosophiques modernes. Je dis « qu'elle indique », car l'étude est suggestive plutôt qu'approfondie. Le lecteur garde donc toute liberté pour mener plus loin sa pensée.

A. GUILLEMIN.

GUNNAR CARLSSON, *Die Überlieferung der Seneca-Tragödien.* Lund-Leipzig, 1926, 50 pages.

M. Carlsson nous donne aujourd'hui un *Seneca uindicatus* dans lequel il montre les bonnes raisons qu'aurait le tragique d'en vouloir à ses éditeurs modernes. Il fait voir où a pu conduire la méconnaissance de certains éléments paléographiques excellents pour la constitution du texte des Tragédies. La tradition de ce texte est représentée par deux séries; l'une, celle de l'*Etruscus* ou *Florentinus (E)*, jouit dès longtemps de la

faveur des érudits; l'autre, la recension *A*, défigurée par d'innombrables interpolations, est tenue par eux à l'écart. Tel est le jugement que combat M. Carlsson. Pour ce faire, il discute la valeur de certains témoins jusqu'ici sous-estimés ou mal estimés, avant tout celle du fragment palimpseste de l'Ambrosienne, *R*. Il montre que le mérite de ce fragment est moins de fournir au texte 200 vers de bonne source que d'apporter le poids de son âge et de sa valeur à la tradition *A*. Après ces considérations, fidèle à une méthode déjà pratiquée par lui, il envisage une série de passages propres à mettre en lumière les services qu'on peut attendre de *A*. Ce texte est exempt non seulement des fautes grossières qui émaillent *E*, mais encore de ses platitudes, et maintes considérations paléographiques, philologiques, littéraires, etc..., le recommandent en une foule d'endroits. Les éditeurs qui consentiront à en user se libéreront encore des corrections les plus arbitraires, devenues traditionnelles depuis la Renaissance. Cette critique des conjectures est l'une des parties fécondes de cette excellente étude. Elle montre, pièces en main, la supériorité d'une interprétation docile d'un texte fourni par les manuscrits, fût-il difficile, sur les plus ingénieuses corrections. En un mot, M. Carlsson établit par cette étude qu'au rebours du jugement traditionnel on ne se trouve point en présence d'une tradition exempte d'interpolations (*E*) et d'une tradition interpolée (*A*), mais bien de deux séries interpolées, l'une par un correcteur visant à l'embellissement du style (*A*), l'autre par un copiste inintelligent qui corrigeait à l'aventure ce qu'il ne comprenait pas. Cette fine étude ne peut passer inaperçue. Elle doit rendre les meilleurs services à ceux qu'intéresse le texte des tragédies de Sénèque, à en juger par le profit qu'on a pu tirer — je le sais personnellement — d'une étude antérieure du même érudit sur le texte de Pline.

A. Guillemin.

David M. Robinson, *The deeds of Augustus as recorded on the monumentum Antiochenum*. Baltimore, John Hopkins Press, 1926, 54 pages in-8° et 7 pl. hors texte.

En 1914, Sir W. Ramsay exhumait d'Antioche de Pisidie soixante fragments épigraphiques; publiant quarante-neuf d'entre eux dans le *Journal of Roman Studies*, VI, 1916, p. 108-129, il établissait qu'ils avaient appartenu à une inscription reproduisant, sans changements notables, le texte latin des *Res Gestae Divi Augusti*, tel que nous le connaissons par le monument d'Ancyre.

Devant l'importance de cette découverte, l'Université de Michigan proposait à l'illustre savant britannique sa collaboration pour élargir la fouille et grossir, s'il était possible, le nombre des fragments conservés.

La mission qu'elle constitua à cet effet s'est mise à l'œuvre à l'été de 1924, et ses efforts ont été couronnés par la trouvaille de deux cent quinze fragments nouveaux. Ce sont les résultats de ces campagnes singulièrement fructueuses que, en plein accord avec Sir William et les professeurs de l'Université de Michigan, M. Robinson nous apporte aujourd'hui, et la publication de son petit livre est un gros événement.

Non seulement, en effet, M. Robinson a catalogué tous les fragments provenant de l'arc d'Antioche dont il a reconstitué la structure, mais il s'est efforcé de les réintégrer à leur place dans le texte plus complet d'Ancyre, et, se fondant à juste titre sur la concordance des deux libellés qui ne diffèrent que par des transpositions rares et infimes, il a tiré du puzzle auquel il s'était livré une réédition des *Res Gestae Augusti* qui marque sur toutes les autres un progrès incontestable et décisif.

Est-ce à dire que nous devions la considérer comme définitive? Le mot, en science, n'a guère de sens. Dans le cas particulier, nous pouvons toujours espérer que, transportées en d'autres villes d'Asie, nos fouilles dégageront un jour un troisième « monument » qui, consacré comme les précédents à l'affichage des *Res Gestae*, permettra d'en mieux combler encore les lacunes; d'autre part, M. Robinson à dû laisser hors du jeu quarante fragments, et parmi ceux qu'il a cru réussir à localiser, il en est de trop insignifiants pour qu'on puisse leur laisser sans appel l'ordre où il les a distribués. Mais, dans l'ensemble, sa tentative, plus complète que les essais de MM. Kornemann et Ehrenberg, apparaît comme satisfaisante, et, grâce à lui, ce n'est pas seulement la vraie nature de *Res Gestae* qui ressort en pleine lumière, c'est leur teneur dont nous nous sentons mieux assurés.

Pour la première fois, certaines questions pendantes depuis des années entre les érudits ont été résolues sans réplique. Auguste n'a rédigé les *Res Gestae* que nous possédons, ni comme une simple épitaphe (Bormann), ni comme un testament politique (Hirschfeld), ni comme une apologie devant la postérité (Wölfflin), ni comme une justification préparée en vue de son apothéose posthume (Wilamowitz). Nous devons les considérer, avec M. Robinson, lui-même d'accord ici avec M. Ehrenberg, comme ce que nous appellerions aujourd'hui une œuvre de propagande. En les composant, puis en les confiant à la garde des Vestales, avec le désir de les voir gravées après sa mort sur son mausolée (Suét., *Aug.*, 106), Auguste a certainement visé à consolider, lui disparu, le régime qu'il avait institué, par le rappel à la fois simple, générique et solennel comme un discours du trône, des gloires et des bienfaits dont il avait comblé le peuple romain. Ses intentions avaient été claires et formelles. Elles furent comprises et respectées, et, sous le couvert du culte qui fut

voué à sa divinité, le texte qu'il avait établi fut largement diffusé dans les provinces pour y maintenir à sa dynastie le loyalisme des populations. Aux cités qui, en honorant sa mémoire, montraient leur attachement à ses institutions, la chancellerie romaine expédiait des copies certifiées qu'elles s'empressaient à fixer dans la pierre. A Rome, sur son tombeau, la prose d'Auguste débutait sans doute par le titre *index rerum gestarum divi Augusti*, que reproduit Suétone (*Aug.*, 101). Au dehors, le mot *index* disparaissait, remplacé par la mention technique de la copie officiellement délivrée et ponctuellement transcrite : *rerum gestarum... exemplar subiectum*. Ces deux derniers termes figuraient sur le *Mon. Antioch.* comme ils ont été lus sur le *Mon. Anc.* Comme les différences de leurs dispositifs prouvent que les monuments sont indépendants l'un de l'autre, il n'y a plus de doute, quoi qu'ait pensé Mommsen à cet égard, que l'*exemplar* dont il s'agit dans les deux documents désigne l'expédition authentique des bureaux de Rome. Pour en faciliter la lecture, il put arriver que les magistrats locaux fissent, comme à Ancyre, apposer en regard la traduction grecque de ce texte latin. Mais cette traduction manque à Antioche, indice certain que le gouvernement central n'y avait pris aucune part. Instrument de romanisation autant que d'impérialisme, les *Res Gestae* d'Auguste n'étaient transmises par Rome que dans la langue nationale où l'empereur romain les avait pensées et écrites.

Cela ne signifie point, d'ailleurs, que la traduction grecque d'Ancyre ait été infidèle. Les provinciaux se pressaient autour des autels d'Auguste. Ils vénéraient sa parole comme un oracle sacré. La version qu'ils se risquaient à en donner ne pouvait que la suivre pas à pas, dans sa littéralité; et c'est une conclusion, à la fois paradoxale et évidente, de l'étude, par M. Robinson, des fragments latins d'Antioche, que la confirmation par eux apportée à la valeur du texte grec d'Ancyre. Toutes les fois, en effet, que les passages des *Res Gestae*, dont nous ne possédons à Ancyre que la version grecque, peuvent être rétablis directement en latin grâce aux fragments d'Antioche, on s'aperçoit que les compléments obtenus coïncident exactement avec ceux que nous aurions dû obtenir en retournant en latin la version grecque d'Ancyre. Voici, pris au hasard, quelques exemples déterminants. *Mon. Anc.*, chap. 4, Mommsen avait lu : *et agebam annum septimum et tricesimum tribuniciae potestatis*. D'après les vestiges subsistants du *Mon. Antioch.*, il faut lire et *eram septimum et tricesimum tribuniciae potestatis*, comme l'avaient proposé Bormann et Cagnat, d'après le grec qui n'emploie que l'imparfait ἦν et où manque ἔτος. *Mon. Anc.*, 18, tous les éditeurs restituaient avec Mommsen *cum deficerent vectigalia*. A tort, car le *Mon. Antioch.* nous force à substituer au pluriel *vectigalia* la locution composée *publicae opes*, sur laquelle les ré-

dacteurs grecs du *Mon. Anc.* ont calqué l'équivalence αἱ δημόσιαι πρόσοδοι.

Dans le *Mon. Anc.*, ch. 20, Auguste se vante d'avoir refait quatre-vingt-deux sanctuaires *ex... senatus*. L'ablatif dont dépend le génitif *senatus* manque au texte latin. Du datif parallèle de la version grecque, il ne subsiste que les deux lettres finales τι. Mommsen universellement approuvé compléta δόγματι συγκλήτου en grec, et, par suite, *ex decreto senatus* en latin. Le *Mon. Antioch.*, en nous contraignant d'adopter la leçon latine *ex auctoritate senatus*, nous amène à modifier la leçon grecque en conséquence : ἀξιώματι συγκλήτου. Simples vétilles, dira-t-on? Que non pas. Car le même terme ἀξιώματι se retrouve à Ancyre dans la version grecque du chapitre 34 où Auguste a pris soin de définir, en un latin dont toutes les lettres avaient été soigneusement calculées et pesées, mais ont été pour la plupart effacées par le temps, ce que nous avons le droit d'appeler sa position constitutionnelle. Les éditeurs ont cru comprendre qu'Auguste y disait de lui-même *dignitate praestiti omnibus*. Mais ils ont tort. Le *Mon. Antioch.* élimine cette conjecture par la formule : *auctoritate praestiti omnibus*. Dans les deux chapitres 20 et 34, le traducteur grec est donc resté conséquent avec lui-même; il a utilisé la même approximation ἀξιώματι toutes les fois qu'il s'est agi pour lui de rendre la notion spécifiquement romaine d'*auctoritas*, et l'insertion de cette idée technique, en grec et en latin, dans le texte bilingue des *Res Gestae*, pourrait bien ruiner ce qui restait encore debout de la théorie de Mommsen sur la dyarchie d'Auguste. Si l'empereur n'avait revendiqué pour lui-même qu'une dignité supérieure — *dignitas* — il se fût borné à exercer une préséance purement protocolaire. En affirmant la souveraineté de son *auctoritas*, il a absorbé celle du Sénat plutôt qu'il ne l'a partagée avec lui.

Peut-être, du reste, doit-on aller plus loin dans cette voie et soutenir que le principat comme tel est sorti de cette primauté dans le Sénat, qu'avaient illustrée jadis les Scipion et les Fabius. Mommsen avait noté en principe qu'Auguste avait pris soin d'éviter toute allusion à ce titre républicain. M. Robinson le retrouve, au contraire, dans les fragments d'Antioche, et, au chap. 7, il se fonde sur les mots et les commencements de mots qu'ils nous ont gardés pour faire dire à Auguste : *Princeps s[enatus] ad eum diem fui*. Assurément, nous préférerions que le génitif *senatus* parût en toutes lettres. Mais il faut avouer que la présence de l'*s* qui suit *princeps* rend son interprétation aussi vraisemblable que possible. Voilà qui vient, à point nommé, rouvrir la discussion sur la « république d'Auguste » et vérifier dans ses grandes lignes la conception développée par M. Ed. Meyer dans *Pompeius und Caesars Monarchie*. Rarement, une seule lettre changée aura entraîné un aussi complet bouleversement des théories classiques.

Au surplus, l'édition de M. Robinson ne nous invite pas seulement à réviser nos opinons sur le régime d'Auguste. Elle nous fait pénétrer plus avant dans l'intimité de sa personne. Si le style, c'est l'homme, nous connaîtrons mieux le fondateur de l'Empire en la consultant. Trop souvent, les restitutions du *Mon. Anc.* avaient introduit des retouches à celles de ses phrases qu'elles prétendaient rétablir. Grâce au *Mon. Antioch.*, la langue d'Auguste recouvre son véritable caractère. La liaison *qua ratione*, qui, au chap. 1, suit le rappel des hauts faits par lesquels Auguste se vante d'avoir affranchi la République de la tyrannie des factions et qui précède l'énoncé des honneurs qu'en reconnaissance le Sénat lui décerna en 43 avant Jésus-Christ, est d'un usage rare et d'une allure pesante. Mais elle n'en est que plus expressive. C'est là une de ces tournures par lesquelles Auguste, en réaliste plus soucieux de la cohérence du fond que de l'élégance de la forme, aimait, nous dit Suétone, à marquer l'enchaînement de ses idées, dût son élocution en souffrir quelque lourdeur : *neque coniunctiones saepius iterare dubitavit quae detractae afferunt aliquid obscuritatis etsi gratiam augent* (Suét., *Aug.*, 86). De même, au chap. 11, Auguste a daté son retour de Syrie du consulat, non pas de M. Vinucius, comme Mommsen en avait restitué le nom dans le *Mon. Anc.* d'après l'orthographe courante, mais de M. Vinicius, comme ce gentilice a été exactement transcrit dans le *Mon. Antioch.* Là encore, il faut relire Suétone, qui a noté des tics de prononciation et les affectations orthographiques d'Auguste : *Ponit adsidue... simus pro sumus ne quis mendam magis quam consuetudinem putet.* Malgré cette précaution, le texte d'Ancyre, revu par Mommsen, corrigeait Auguste. Heureusement, le texte d'Antioche nous rend jusqu'à des manies qui annoncent les décrets philologiques de Claude; et ce dernier exemple achèvera de nous convaincre, et de la fidélité scrupuleuse des copies qui nous sont parvenues des *Res Gestae*, et de l'intérêt de premier ordre que présentent pour leur intelligence les découvertes de l'Université de Michigan et le travail de M. Robinson.

Jérôme Carcopino.

Auguste Jardé, *Études critiques sur la vie et le règne de Sévère Alexandre*. Paris, E. de Boccard, 1925, xvii-142 pages in-8°.

Encore un travail sur l'*Histoire Auguste;* la série n'en sera pas close de sitôt. Il n'y a pas à s'étonner de la faveur persistante de ce genre d'études, malgré la nature inévitablement flottante et incertaine des résultats auxquels il est possible d'aboutir; le iiie siècle de notre ère, en effet, n'est pas uniquement cette période d'anarchie militaire et de résistance affolée à l'invasion barbare que les manuels scolaires font ressortir; c'est encore une époque où les institutions de l'empire évoluent avec une

grande rapidité; bien des transformations se préparent ou s'ébauchent, que Dioclétien aura simplement à consacrer. Or, l'*Histoire Auguste* n'est pas seule à en traiter, mais elle est le document le moins abrégé sur ces temps-là. En faire la critique est donc une tâche préalable aussi nécessaire que délicate, et l'on doit procéder avec une patience infinie, appliquée à des problèmes d'abord nettement circonscrits. M. Jardé apporte sa contribution à l'examen, non pas de tout le règne, pourtant court, de Sévère Alexandre, mais de quelques points choisis, qu'il estime propres à lui permettre un jugement d'ensemble sur la *Vita Alexandri*. Il se rapproche du groupe d'érudits qui se donnent pour méthode de retrouver les sources utilisées par les rédacteurs des *Vitae* et d'en déterminer la valeur. Nous résumerons en quelques lignes sa conclusion.

Dion et Hérodien sont les meilleurs historiographes de Sévère Alexandre et les plus judicieux. Toutefois, on peut ajouter quelques données de la *Vita*, dont les rédacteurs ont dû utiliser de bonnes sources, et qui fut, dans sa forme première, une composition ordonnée, mais a été par la suite fort retouchée. Le récit proprement historique y tient peu de place, parce que l'auteur principal, décidé à un panégyrique, a dissimulé une foule de renseignements qui pouvaient nuire à l'impression générale. La partie biographique est plus développée; aucun contrôle n'est permis touchant la vie privée du prince; du moins les données éparses sur l'administration de l'empire paraissent sérieuses, quoique reflétant de façon trop complète la tradition sénatoriale; mais les explications des faits sont maladroites et leur portée incomprise. En somme, ce règne a bien dû être l'origine d'une réaction sénatoriale, dont les effets, malgré tout, furent encore plus illusoires que passagers.

Pour dire toute notre pensée, quelles que soient la persévérance et l'ingéniosité des commentateurs récents, le succès de leurs investigations est étroitement lié à l'apport de documents de comparaison, en première ligne aux ressources ménagées par l'épigraphie. Au fur et à mesure que les trouvailles de ce genre se multiplieront, on pourra contrôler nombre de points précis, et même se faire une idée plus sûre du degré de confiance que mérite une Vie, sans toutefois faire abstraction des difficultés tenant aux remaniements multiples. C'est en particulier à son usage très complet et très adroit des inscriptions que M. Jardé doit d'avoir renouvelé avec bonheur l'ingrate matière qu'il avait abordée.

Victor Chapot.

G. T. Rivoira, *Roman Architecture and its Principles of Construction under the Empire, with an Appendix on the Evolution of the Dome up to the XVII*th *Century*, translated from the Italian by G. Mc N. Rushforth. Oxford, Clarendon Press, 1925, xxvii-311 pages in 4°, avec un portrait de l'auteur et 358 figures.

Publié d'abord en italien, cinq années auparavant, peu après la mort de

l'auteur, cet ouvrage s'intitulait : *Architettura romana ; costruzione e statica nell'età imperiale*, et ce libellé indiquait plus clairement le contenu du livre et son esprit. Car il n'y faut pas chercher une étude d'histoire de l'art : Rivoira était *ingegnere ;* or, l'*ingegneria*, en Italie, a l'architecture dans son domaine, ou, plus exactement, l' « art de bâtir », selon la formule très explicite de notre compatriote Choisy, qui l'entendait au reste de façon moins étroite. Rivoira s'est interdit, soit par principe, soit par tempérament, toute appréciation esthétique ; s'il exprime quelque admiration pour tel ou tel édifice, c'est en raison de la difficulté vaincue ou de la nouveauté d'un procédé. Chose singulière, il ne s'arrête même pas au problème de l'appropriation du bâtiment. Il se plaît avant tout à la tâche bien faite et à la virtuosité technique. Aussi considère-t-il essentiellement deux ordres de questions : 1° les matériaux, concrétion, briques ou tuiles de terre cuite, les dimensions variées de celles-ci, leur disposition, les liants ; 2° la voûte en général et, plus spécialement, la coupole, au point de vue non pas tant de l'effet que de la hardiesse et des systèmes imaginés pour contrebuter les poussées. Curieux surtout des progrès réalisés dans l'art de la bâtisse, on trouvera assez naturel qu'il suive l'ordre chronologique et que les divisions, dans son exposé, soient fondées sur la succession même des Césars, car ceux-ci ont eu un rôle personnel indéniable dans la folie de construction qui s'est déchaînée, du moins à Rome, et ce sont les palais de la métropole que Rivoira étudie avec la plus sérieuse attention.

Il a, en effet, ses théories sur les questions d'origine, de filiation, et il a emporté dans la tombe cette conviction qu'aucun centre plus que Rome n'a participé au développement de l'architecture, et aussi de l'art chrétien ; l'influence orientale a été, selon lui, formidablement exagérée, et il croit pouvoir la presque supprimer en affirmant de façon très catégorique certaines priorités. Il admet d'ailleurs des précédents étrusques, mais les considère comme italiens, sans se rappeler qu'il s'agit là d'une population venue de l'Asie ; romain le pendentif, romaine la basilique en croix, sans atténuation. On fait trop belle la part des Hellènes, qui se sont plus souciés du décor architectonique que du perfectionnement de l'armature, erreur que les Romains n'ont pas commise (la logique de l'architecture grecque ne l'a point frappé). Et il déclare que les auteurs des édifices impériaux de la capitale étaient des Romains et non des Grecs, comme on l'a supposé. On fait de Ravenne une filiale de Byzance ; c'est une province de l'art italien, et Byzance s'est inspirée de ses leçons comme de celles de Rome et de la Campanie.

Quelque sort que l'avenir réserve à cette doctrine, qui recueillera pour l'heure assez peu d'adhésions, ce n'est pas elle, vu qu'elle est présentée de façon peu méthodique, qui fera le mérite de cet ouvrage : il vaut comme répertoire d'observations de détail et d'illustrations.

Avec un coup d'œil exercé et une grande conscience, Rivoira a scruté les plus menues particularités de la maçonnerie; des observations de cet ordre conservent toujours leur importance; les bonnes et nombreuses photographies documentaires les complètent fort heureusement. On notera la description très poussée du Panthéon, dont il veut qu'Hadrien lui-même ait été l'architecte, et dont le caractère hybride semble lui échapper. Les idées personnelles qu'il expose sur le mausolée de sainte Constance retiendront pareillement l'attention. Mais, encore une fois, rien ne balance dans ce livre la multitude des constatations et des relevés; pour la connaissance des monuments de Rome encore existants, il aurait fourni, paraissant plus tôt, un secours appréciable à M. Rodocanachi. Il est malheureusement d'un prix si élevé qu'il n'appartiendra pas à tout le monde de se le procurer.

Victor Chapot.

Paul Couissin, *Les armes romaines, essai sur les origines et l'évolution des armes individuelles du légionnaire romain.* Paris, 1926, 1 vol. in-8°, xlv-569 pages.

La thèse de M. P. Couissin, à laquelle la Sorbonne a décerné la mention *très honorable*, est de celles auxquelles tous les amis du latin ne manqueront pas de s'intéresser.

Elle est née, par une génération spontanée, de l'embarras où M. Couissin s'est trouvé plus d'une fois, en expliquant César ou Tite-Live à ses élèves, de réaliser, sous une forme à la fois cohérente et concrète, la forme et l'emploi des armes mentionnées dans les textes. Par un scrupule professionnel, qui a bientôt trouvé sa récompense, M. Couissin a interrogé avidement les ouvrages spéciaux, et, à sa vive surprise, il s'est alors aperçu que si, sur certaines pièces de l'armement romain, déterrées dans des fouilles méthodiques et rapportées par là même à une date précise, nous possédions de précieuses dissertations — les articles du regretté Ad. Reinach sur le *pilum*, par exemple — nous n'avions, par contre, aucun moyen de nous faire une idée, même approximative, de son évolution au cours d'une période qui, pourtant, va du vi^e siècle av. J.-C. au ive siècle de notre ère. Il est d'abord demeuré confondu devant l'étendue d'une pareille lacune; puis, il s'est mis bravement à la tâche. Aidé des conseils de M. Salomon Reinach qui lui a ouvert, toutes grandes, les portes du Musée de Saint-Germain, de M. Adrien Blanchet, de M. Albert Grenier, il s'est employé, avec une rare énergie, à combler ce vide énorme dans notre connaissance de l'antiquité. Pour y parvenir, le grammairien qu'il était s'est doublé d'un archéologue aussi habile à dessiner avec la plus élégante exactitude les détails d'un bas-relief qu'à extraire d'une ligne de Végèce sa véritable signification. Et comme, en outre, l'in-

tention qui l'a constamment guidé atteste l'historien sensible à la succession des époques et aux changements qu'elle entraîne, nous n'avons point lieu de nous étonner que sur un sujet aussi ample et aussi neuf, traité avec le triple secours des documents littéraires, des armes retrouvées dans les débris des camps antiques, et des représentations d'armes éparses dans les collections publiques et privées, M. Paul Couissin nous apporte aujourd'hui un livre aussi riche et complet.

L'idée maîtresse de l'auteur, c'est que, des origines à la fin de leur histoire, l'armement des Romains n'a cessé de se modifier et de s'enrichir au contact des peuples voisins. Rome commence, comme toute l'Italie, par brandir les armes des civilisations égéenne et méditerranéenne. Sous l'influence de l'Étrurie, elle s'hellénise au point que l'équipement du légionnaire, au ve siècle avant notre ère, ne devait pas sensiblement différer de celui des hoplites que commanda Miltiade à Marathon. Plus tard, aux prises avec les Gaulois, puis avec les Samnites, elle donne plus d'importance au *verutum* qui bientôt devient le *pilum* et constitue son arme offensive par excellence, cependant qu'elle abandonne le bouclier rond pour le *scutum*. Au cours de la deuxième guerre punique, elle rejette la trop courte épée des temps antérieurs pour adopter le glaive celtibérien dont les mercenaires d'Hannibal étaient munis, et jusqu'à César l'armement de l'infanterie romaine demeure à peu près sans changement. César, pour obtenir de ses troupes la mobilité dont il tire ses victoires, l'allège, supprime les jambarts, raccourcit le *scutum*, débarrasse le casque de ses ornements inutilement somptueux, et forge l'instrument de la toute-puissance impériale.

Celle-ci, néanmoins, devait bientôt fléchir. En vain la Rome des Antonins, des Sévères et de leurs successeurs multiplie-t-elle ses emprunts aux Barbares dont elle est investie. Après l'avoir longtemps servie, ils se retournent contre elle, et à l'assimilation méthodique succède la débâcle provoquée par l'anarchie des infiltrations étrangères. Tant que Rome fut elle-même, elle accrut sa force de chacune de ses imitations. Quand, destituée de son génie propre, elle se livra sans restrictions à l'intrusion des Barbares, elle fut submergée sous leurs apports en régression de plusieurs siècles sur le matériel qu'elle s'était donné au temps de sa suprématie; et, de toutes les causes de sa décadence, celle de son armement, si elle a été jusqu'à présent méconnue, doit passer à coup sûr pour une des plus cruellement efficaces.

Telle est, sommairement résumée, la thèse de M. Couissin. La conception d'ensemble m'en paraît inattaquable. M. Couissin, du reste, a pu faire valoir en sa faveur le passage de Diodore dont un extrait figure, en devise liminaire, sur sa couverture : « C'est en allant à l'école de leurs ennemis que les Romains en sont devenus les maîtres » (Diodore, 23, 2, 1).

Et il aurait pu citer aussi un passage d'Arrien (*Tactica*, 33) qui confirme expressément ce témoignage. De même, le sens général de l'évolution qu'a indiqué l'auteur ne pourra être ni renversé, ni dévié. Mes objections ne porteront que sur certaines lacunes, sur la forme trop compliquée dont M. Couissin a revêtu son essai de démonstration, sur les parts respectives des générations historiques à une série de transformations dont le développement logique n'est pas contestable.

Et d'abord, les lacunes. M. Couissin a eu soin de spécifier, dans un sous-titre, que son étude ne visait pas au delà des armes individuelles du légionnaire romain, et peut-être contestera-t-il mon droit à lui demander compte des faits qu'il a systématiquement laissés de côté? Mais n'est-il pas évident qu'il eût pénétré plus avant dans l'intelligence même de ceux qu'il a retenus en consentant, par endroits, à déborder un sujet, à mon avis, trop rigoureusement déterminé. Il ne nous montre, en effet, si j'ose dire, les armes romaines qu'au ratelier ou en panoplie. Leur restitution eût certes gagné à un rapprochement avec les variations de la tactique, d'une part, avec les conditions de la fabrication, de l'autre.

M. Couissin les a trop négligées. Par exemple, c'est à peine si, deux fois, il a consenti à une rapide allusion à « une fabrication en série » qu'il place tantôt entre la guerre punique et la réforme de Marius (p. 520), tantôt dans le temps de cette dernière (p. 273). S'il avait approfondi ses investigations sur ce point, il eût, au contraire, compris qu'avant le Bas-Empire cette prétendue fabrication en série n'est qu'une illusion. Il est bien question dans Cicéron (*Pro C. Rabirio*, VII, 20) d'*armamentaria* construits dans Rome sous le gouvernement de Marius. Mais ces arsenaux sont des « magasins », des dépôts, non des ateliers et des manufactures. Pendant toute la période républicaine, les levées d'hommes se sont accompagnées de réquisitions d'armes analogues à celle de 205 av. J.-C., dont Tite-Live nous a transmis un récit fort pittoresque (28, 45). Tandis que les gens de Caeré fournissent le blé, et ceux de Tarquinies les toiles pour le gréement des vaisseaux, ceux d'Arezzo offrent en vrac *scuta* et *galeae*, *hastae* et *pila*. L'armée romaine vainquit à Zama dans un accoutrement qui ressemble à l'habit d'Arlequin. Même plus tard, quand l'Empire eut institué l'armée permanente, la fabrication en série n'apparaît pas davantage. Le soldat porte des armes disparates (Tac., *Ann.*, XII, 35), qu'il a achetées de ses deniers sous Auguste (Tac., *Ann.*, I, 17) et qu'il continue à payer sur sa solde au IIe siècle (cf. *Pap. Fayoum* et *Pap. Berlin*, cités par Lesquier, *Armée romaine d'Égypte*, p. 250 et 256). Pendant toute l'antiquité classique, il semble que la notion d'uniforme ait conservé une élasticité que ne connaissent point les armées modernes et qui n'en rend que plus difficile à suivre le cours d'une évolution que les initiatives individuelles, qu'elles le préci-

pitent ici et le retardent là, sont venues troubler à chaque instant. M. Couissin aurait d'autant moins risqué de se tromper sur l'allure de cette marche, alourdie de survivances ou accélérée d'anticipations, qu'il en eût moins fractionné les étapes. Or, il est justement tombé dans l'excès contraire et son ouvrage à pâti d'une exagération des cloisonnements et des subdivisions.

M. Couissin, dont le style est un modèle pour la fermeté, la transparence et aussi le mordant (p. VIII et IX), qui, dans ses pages finales, atteint à une véritable éloquence, jaillie du cœur de son sujet, emportée par le mouvement de sa pensée et le progrès de sa recherche, a nui, par ailleurs, à l'intérêt de son exposé en le morcelant en un trop grand nombre de périodes auxquelles correspondent autant de chapitres dont le contenu se déroule invariablement sur la double énumération des armes offensives (javelot, arc, *pilum*, *hasta*, *gladius*) et des armes défensives (bouclier, casque, cuirasse, jambarts). L'effet est d'une monotonie qui s'oppose au dessein même de l'auteur et qu'il n'eût tenu qu'à lui d'éviter. Il a découpé dans sa matière jusqu'à six tranches chronologiques : I, des origines à Servius; II, de Servius à Camille; III, de Camille à Marius; IV, de Marius à Auguste; V, d'Auguste à Maximin; VI, de Maximin à la fin de l'Empire. A parler franc, il eût dû en économiser la moitié, et trois grandes divisions eussent suffi à embrasser et organiser tout son sujet : par exemple, des origines à l'apparition d'une armée nationale (?-390 av. J.-C.); de la formation d'une armée nationale à César; de l'armée permanente d'Auguste à la fin de l'Empire. Il ressort de la lecture de M. Couissin que les réformes de Marius n'ont eu qu'une répercussion insignifiante sur l'armement romain. Quant au règne de Servius Tullius, c'est une gageure d'y avoir placé un moment critique dans une évolution qui n'a pas à en tenir compte. Qu'est-ce que Servius Tullius, né d'Ocresia et du *Lar familiaris*? Et l'armement de ses milices ne rejoint-il pas, comme le mur et les réformes politiques de ce roi légendaire, le IVe siècle av. J.-C., qui a fourni les éléments de sa légende? Je n'en veux pour preuve que la coïncidence, trop parfaite pour être fortuite, entre la description que M. Couissin (p. 175-176) nous ébauche des légionnaires de Camille et celle, brossée par Tite-Live (I, 43), des soi-disant classes serviennes sous les armes; — ou encore, que la nécessité où l'auteur, infidèle ici à la rigueur accoutumée de son raisonnement, s'est enfermé, de reconstituer l'armement de Camille avec des documents de 50 ou 100 ou 200 ans postérieurs au siège de Véies, tels que les monnaies, dont la frappe n'a pu précéder 350 av. J.-C., la ciste Ficorini (2e moitié du IVe siècle), le VIe livre de Polybe et le monument de Paul-Émile à Delphes (IIe siècle av. J.-C.). Sans y prendre garde, M. Couissin s'est laissé traîner ici à la remorque de la prétendue critique conserva-

trice, mais il n'est que de sérier à leurs places dans le temps les faits qu'il a si diligemment recueillis pour briser les cadres traditionnels et factices où, d'après elle, il s'est cru obligé de les insérer coûte que coûte; et, à y regarder de près, il aura contribué, sans le vouloir, à ébranler un peu plus, sous le poids de ses consciencieuses enquêtes, les positions chancelantes qu'il a eu le tort de lui emprunter : affranchis de cette tutelle compromettante, ces faits acquièrent, en effet, toute leur valeur documentaire, et, une fois désencadré et distendu, le tableau qu'il en compose apparaît lumineux et vrai.

J'éprouve, en revanche, une grande difficulté à admettre ses restitutions trop simplistes de l'armement impérial. Là plus qu'ailleurs se remarque la faiblesse du postulat que recouvre presque partout la démonstration de M. Couissin. Il échelonne sur des générations successives toutes les différences qu'il a notées sur les monuments du Ier et du IIe siècle de notre ère, sans se douter qu'il n'y aurait été autorisé que si le même militaire n'avait jamais endossé qu'une seule et même tenue. S'il appliquait son principe à nos soldats, M. Couissin aboutirait à de singulières bévues. De nos jours, le même fantassin boutonne sa capote tantôt à droite tantôt à gauche, selon qu'il la porte dans la première ou la deuxième quinzaine du mois; et suivant qu'il est en service ou en permission, il abaisse ou relève la jugulaire de son képi. Qui nous dit que le légionnaire impérial n'ait pas, alternativement et d'après les circonstances, troqué la cuirasse pour la cote de mailles, ceint le *gladius* tantôt à droite tantôt à gauche? En une même année, son équipement a différé suivant les saisons et les lieux; suivant les corps et, dans le même corps, suivant les grades (Tacite, *Hist.*, I, 38), enfin, à grade égal, selon les conjonctures. Le fantassin de l'armée permanente romaine a disposé lui aussi de plusieurs « collections ». Quand il montait la garde, il n'était armé ni de la cuirasse, ni du bouclier. Quand il partait en campagne, il commençait par changer d'armes (Tacite, *Hist.*, I, 80). Si donc il y a des différences notables entre les soldats de la colonne Trajane et ceux du trophée d'Adam-Klissi, il ne s'ensuit nullement qu'il faille séparer par un siècle et demi ces deux monuments érigés à l'occasion des mêmes victoires. Il est, au contraire, tout naturel de maintenir entre eux une communauté d'origine qui s'impose, en rapportant leurs apparentes oppositions, pour une part, à la différence des lieux où ils furent dressés, l'un au centre de Rome, l'autre dans les solitudes de la Dobroudja, et pour l'autre, à celle des tenues qu'à la ville et en province, dans les revues et en campagne, ont portées les soldats d'une même armée. Le système chronologique, auquel s'est rallié sur ce point particulier M. Couissin, tombe devant ces simples remarques de bon sens, et il est à présumer qu'elles devront entraîner d'autres remaniements dans les deux derniers chapitres de son ouvrage.

Nul doute, au surplus, qu'il ne soit, mieux que personne, préparé à la tâche qu'il lui reste à accomplir pour les élever au-dessus de toute critique. Elle suppose un redoublement d'activité dans le récolement et de prudence dans la classification des innombrables bas-reliefs que la sculpture de l'époque impériale verse aux dossiers de l'armement romain. M. Couissin a prouvé que, les connaissant à merveille, il était capable en outre de les interpréter avec maîtrise; et tel qu'il est, son livre, désormais indispensable aux historiens de la puissance romaine comme aux philologues pour qui les textes latins contiennent une réalité toujours vivante, témoigne d'une érudition, d'une probité et d'un talent qui honorent l'archéologie française.

Jérôme Carcopino.

L. Laurand, *Grammaire historique latine*, 4e édition, revue et corrigée. Fascicule VI du *Manuel des Études grecques et latines*, p. 629-747, et 8 pages de tables. Paris, Picard, 1926.

La quatrième édition de cette grammaire, fascicule VI du *Manuel* dont l'éloge n'est plus à faire, présente, comparée à la deuxième, un bon nombre d'améliorations. Çà et là, rédaction plus claire, exemples ajoutés, etc. La bibliographie, établie dès le début avec tant de critique, a été repassée au crible. Beaucoup de livres récents ont été mentionnés : par exemple, pour l'histoire du latin (p. 630), le livre capital de J. Marouzeau vient en première ligne : *L'ordre des mots dans la phrase latine* figure à la bibliographie du n° 574. Par contre, les livres qui, sans être devenus inutiles, ne sont plus des ouvrages essentiels, ceux par lesquels on doit commencer, ont été supprimés. Aussi bien les trouvera-t-on presque toujours cités dans ceux que l'auteur leur a substitués. Peut-être n'entre-t-il pas dans le plan de M. Laurand de mentionner les Revues : pour ma part j'aurais aimé à voir signaler la nouvelle *Revue des Études latines*, qui a déjà tant fait pour promouvoir chez nous l'étude du latin.

Nous voudrions profiter de cette réédition pour mettre en relief quelques traits qui, à nos yeux, forment la caractéristique de cette grammaire.

Comme la grammaire grecque, qui lui fait pendant dans le même *Manuel* (122 pages), la grammaire latine est à la fois riche et concise (118 pages). Et, comme la grecque, elle a, en même temps, le mérite d'ouvrir perpétuellement des jours sur le développement de la langue.

A première vue, on pourra regretter que M. Laurand ne se soit pas affranchi davantage, dans l'exposé de la déclinaison et de la conjugaison, des classifications traditionnnelles. Il aurait pu, ce faisant, mettre dans une meilleure lumière le développement original du latin. La place dominante que prend le *temps* dans le système verbal latin, par exemple, n'a pas été, peut-être, assez soulignée. Mais le règne des classifica-

tions traditionnelles, si imparfaites qu'elles sont, n'est pas près de finir. Et la contrainte que s'est imposée M. Laurand pour se conformer aux divisions en usage dans les grammaires élémentaires a du moins l'avantage de permettre à tous d'utiliser plus aisément son travail, qui se présente ainsi comme le complément des grammaires existantes.

Une circonspection, trop grande à notre gré, l'a aussi empêché de proposer pour certaines formes telle explication qui nous paraît personnellement « as good as certain ». C'est ainsi que l'élément *-is-* du parfait (cf. *lēg-is-tī* et ailleurs) reste délibérément inexpliqué. L'interprétation qu'en a donnée M. Ernout (*Morphologie historique du latin*, § 295), qui est d'ailleurs celle de MM. A. Meillet et J. Vendryes (*Traité de grammaire comparée des langues classiques*, § 391), nous paraît suffisamment établie pour passer dans un manuel. Au surplus cette interprétation satisfait singulièrement l'intelligence en expliquant du même coup toute une série d'autres formes : *lēg-er-am*, *lēg-er-ō*, *lēg-er-im*, *lēg-is-sem*, *lēg-is-se*.

En dépit de ces menus *desiderata*, sur lesquels d'ailleurs on peut discuter, la doctrine phonétique ici présentée est correcte et éminemment assimilable. Sous sa forme brève, mais déjà riche, elle jette un pont heureux entre la grammaire descriptive et la grammaire plus spécialement comparative, et ce fait justifie le titre du livre : *grammaire historique latine*.

Le sens de l'histoire du latin apparaît, d'une façon, à notre avis, beaucoup plus remarquable dans la syntaxe. Comme la syntaxe grecque du fascicule III, cette syntaxe latine abonde en aperçus sur les transformations, au cours du temps et selon les lieux ou les auteurs, de tel ou tel emploi. Il n'est que de se reporter à l'index alphabétique pour constater cette abondance de vues : César, Cicéron, Plaute, Quintilien, Salluste, Tacite, Tite-Live, Virgile, etc. L'étudiant qui, à l'aide des renvois de cet index, se referait à son usage, pour chacun de ces auteurs, un petit tableau, aurait déjà une idée, rudimentaire si l'on veut, mais dans les grandes lignes exacte et déjà très suffisante, de ce qui les différencie. Celui qui ferait le même travail à l'aide des rubriques : (langue) archaïque, classique (langue non-classique), (langue de la) décadence, (langue) familière, poètes, (langue) post-classique, (langue) vulgaire, aurait, sur l'histoire du latin, des vues déjà plus étendues et plus détaillées. Sans doute, du point de vue linguistique, le latin, de Plaute à saint Augustin, est étonnamment un, mais du point de vue style et grammaire, il offre de notables variétés qu'un latiniste doit connaître et sentir.

M. Laurand a du latin, comme du grec d'ailleurs, un sens remarquable. J'ai eu l'occasion ailleurs (*Études*, 5 novembre 1921, p. 378-379) de faire voir comment certains paragraphes de la syntaxe grecque, à

cause même de leur raccourci, ont un je ne sais quoi de plein et d'achevé qui satisfait. Dans cette grammaire latine la notation, la description des emplois des volitives (nos 389-395) est, de même, ramassée, mais nuancée et juste. Dans la grecque et dans la latine la syntaxe des conditionnelles (III. Gramm. gr., nos 487-501; VI. Gramm. lat., nos 436-456) est vraiment merveilleuse de pénétration et de souplesse. M. Laurand se sert judicieusement, pour classer un bon nombre de règles, des fameux modes logiques : *réel*, *éventuel*, *irréel*, qui ont bercé, et bercent encore sans doute, les candidats à la licence; mais il sait trop bien le grec et le latin, il a eu avec les auteurs un commerce trop assidu pour ignorer combien de variétés, parfaitement classiques, laissent échapper ces classifications trop rigides. Et, tout aussi longuement que les règles, il analyse les soi-disant exceptions, en montrant par des exemples finement choisis, traduits et glosés, et l'extraordinaire souplesse du grec, et la liberté du meilleur usage latin.

De telles syntaxes sont utiles non seulement pour *lire* le grec et le latin, mais encore pour les *écrire* correctement et même élégamment. A cet effet, les deux stylistiques grecque et latine, où sont étudiés jusqu'au nombre oratoire et aux clausules (III. Gramm. gr., nos 559-594; VI. Gramm. lat. nos 574-633), rendront aux étudiants et même aux élèves des classes supérieures, déjà assez familiarisés avec la lecture des auteurs, les services les plus appréciables. Elles marquent toutes les deux en quelques touches larges, mais sûres, les caractères fondamentaux du grec et du latin, et elles aideront le jeune helléniste ou latiniste à prendre une conscience plus nette et plus claire du génie propre à chacune de ces langues.

Louis Mariès.

A propos de la méthode J. Bezard (suite).

J'ai dans un précédent article (*Revue des Études latines*, IV, p. 156 et suiv.), à propos de l'*Étude élémentaire du latin* de M. J. Bezard (Vuibert, 1923), soumis à l'auteur diverses observations de détail; l'intérêt de son livre est si grand que je voudrais en continuer l'examen pour ce qui regarde les principes mêmes de la méthode.

On peut se demander d'abord pour quel public cette méthode est rédigée, pour quels élèves : pour les grands débutants, comme l'annonce le sous-titre, ou pour les petits débutants qui, seuls, comme disciples, sont présents dans tout le livre? La distinction est des plus importantes. Un débutant adulte ou simplement adolescent a d'autres exigences qu'un enfant : il demande que les textes aient un intérêt plus réel; avec lui il faut aller plus vite, parce qu'il comprend mieux et parce qu'il est moins souple, moins ardent, moins confiant; avec lui il

faut même savoir faire des sacrifices et passer; par contre, l'acquisition du vocabulaire réclame plus d'effort, parce que le travail de la mémoire lui est moins facile; avec lui enfin la pratique d'une méthode et le souci d'une culture doivent passer au second plan; des résultats rapides sont nécessaires pour lui prouver que son entreprise n'est pas vaine ni le succès douteux; il a le sens des besoins de la vie; la progression, la méthode, le but, la matière même changent, surtout si la différence d'âge peut atteindre une dizaine d'années, comme il semble bien que ce soit le cas ici. A vrai dire, un essai de distinction est fait p. 185, note 1. Mais il se peut que la confusion compromette la solidité de tout l'ensemble. Mon sentiment est que la méthode convient mieux à des adultes qu'à des enfants, encore que, pour des adultes, la part faite aux analyses puisse sembler gênante. Quoi qu'il en soit et dussé-je faire un contresens fondamental, les héros du livre étant des élèves de sixième, c'est en professeur de sixième que je l'examinerai.

Voici dès lors quelques-unes des questions que me paraît soulever la méthode.

J. Bezard fait-il appel à la mémoire plutôt qu'à la réflexion? Il demande à ses élèves de citer le génitif pluriel de chaque nom de la troisième déclinaison p. 45. Pourquoi cet effort de mémoire considérable? pourquoi ne pas partir d'une classification, comme celle que j'ai indiquée plus haut et qui est classique? pourquoi ne pas partir du connu : la classification, pour arriver à l'inconnu, la forme latine? pourquoi ne pas demander aux enfants de réfléchir sur les caractéristiques de ces mots qui sont une réalité accessible aux enfants, car il s'agit de compter une, deux, trois ou quatre syllabes, une ou deux consonnes, de tenir compte du genre du nom, de distinguer un nom d'un adjectif, d'utiliser quelques remarques générales?

En second lieu, quelle est la place de l'analyse dans cette méthode? Il semble que tout intermédiaire soit éliminé ou passe au second plan, p. 52 et 53; par contre, p. 56, l'élève doit faire au tableau noir, par écrit et par colonnes, une analyse grammaticale et logique, ce qui, d'ailleurs, transforme un exercice oral en exercice écrit et prolonge l'interrogation; l'analyse intervient et occupe le premier plan, p. 109, 110, 111; « l'habitude d'analyser est une des meilleures que donne l'enseignement secondaire », nous dit-on p. 142, et p. 189 on avoue que « c'est à dessein qu'on a depuis le début fait porter sur le vocabulaire le principal effort ». Mais je doute que l'effort des élèves puisse se répartir et se doser ainsi, qu'ils puissent mener de front deux entreprises semblables; ils choisiront. Le professeur lui-même verra son effort limité par le temps dont il dispose, il devra choisir l'objet principal de son enseignement. S'il attache la valeur principale de cet enseignement à l'analyse, avec

leur zèle de néophytes ses élèves s'y attacheront eux-mêmes; mais si on disperse leur attention, qu'on change de but, ils aimeront mieux faire appel à la mémoire qu'au raisonnement; ils feront ce qui leur semble le plus facile et le plus naturel, ils feront la chasse aux sens, tourneront fébrilement les pages de leur lexique — et, je parle d'élèves ordinaires, — se contenteront de deviner, ce que ne veut pas notre auteur, p. 190.

En fait, autant que j'ai pu le constater moi-même et comme me l'affirmait dernièrement un collègue bien placé pour en juger, les élèves auxquels on a enseigné d'abord spécialement du vocabulaire n'en savent pas plus que d'autres; arrivés en quatrième, ils ne reconnaissent plus « servus », tant la confusion a envahi leur mémoire. Il y a sans doute une limite qu'on peut difficilement dépasser, et d'autre part l'acquisition du vocabulaire est peut-être plus naturelle et inconsciente qu'on ne croit chez les enfants. J'ai remarqué, en leçons particulières, que, chez des élèves faibles, leurs connaissances en vocabulaire étaient étonnantes, comparées à leurs connaissances en grammaire, et que, sur le premier point, ils n'étaient pas inférieurs à leurs camarades. Il ne s'agit pas d'ailleurs de négliger l'acquisition du vocabulaire; on ne voit pas, au reste, comment on pourrait enseigner une morphologie et une syntaxe et faire faire des exercices de grammaire sans utiliser et enseigner en même temps des mots. Mais on ne peut entreprendre de tout enseigner en une année; la progression des études latines s'étend sur quatre ans au moins; chaque année doit avoir son objet propre, sinon pas de progression ni de progrès solides. En sixième même, si, dans tous les exercices, les élèves donnent le signalement des mots : le nominatif, le génitif et le genre quand il s'agit d'un nom, les nominatifs et génitifs aux trois genres pour les adjectifs et pronoms, les temps principaux des verbes, on fixe un moment l'attention de l'enfant sur le mot, il le répète, il en acquiert la connaissance sans exercice spécial. En cinquième, on insiste sur certaines questions communes à la morphologie et au vocabulaire, en quatrième sur des familles de mots, en troisième sur les idiotismes; l'étude spéciale ordonnée du vocabulaire intervient quand les élèves en ont déjà quelque connaissance, quand on peut accrocher ces précisions à quelque souvenir, à quelque réalité. Par contre, d'après mon expérience personnelle, corroborée par des aveux d'origines diverses, l'étude prématurément poussée du vocabulaire, la dictée et la vérification des cahiers de vocabulaire exigent un temps considérable enlevé à l'étude des formes, à la pratique de bonnes habitudes, programme essentiel de la sixième et dont on ne peut différer l'exécution, parce qu'après la sixième les élèves ne se montrent plus dans des dispositions aussi favorables pour la réalisation de cette tâche nécessaire et primordiale.

J. Bezard veut que l'enseignement du latin soit surtout oral et, p. 4,

il ne distingue pas nettement l'enseignement oral d'une langue de l'enseignement de la conversation dans cette langue et il ajoute, à propos de l'utilité de cet enseignement oral, p. 3, qu' « il n'y a aucune raison pour que le latin diffère essentiellement de l'allemand ou de l'anglais sur ce point ». L'auteur estime, p. 63, qu' « entre les procédés employés par les professeurs de langues vivantes et les professeurs de langues mortes, il n'y a que l'épaisseur d'un cheveu ». On voudrait là-dessus des précisions : le but que l'on se propose dans ces deux enseignements, surtout au début, est-il le même? La matière d'enseignement est-elle la même? Il faut approfondir ce rapprochement et en suivre les conséquences. Il ne s'agit nullement d'être absolu et intransigeant, mais simplement conséquent avec soi-même et d'éclairer sa lanterne. S'il n'est question que d'un essai, passe. Si l'on veut indiquer une meilleure route à ses collègues, ceux-ci ne demanderont qu'à la prendre, à condition de voir où on les mène.

Subsidiairement, l'auteur se montre opposé « au traditionnel mot à mot », p. 191. J'en reste partisan pour plusieurs raisons. Les phrases données aux débutants sont si simples qu'on ne peut leur demander de grouper plusieurs mots sans supprimer toute analyse. De plus, les élèves sont très peu sûrs d'eux-mêmes, distinguent mal les attributs par exemple; l'analyse ne leur est pas naturelle, au contraire ils comprennent en gros le sens d'une phrase, par groupes de mots d'autant plus longs que leur intelligence est moins déliée; leur intelligence, si l'on veut, est d'autant plus synthétique qu'elle est plus confuse; il faut les entraîner par des analyses simples et incessantes, sans leur demander de faire un choix ou de faire des groupements, parce que ce serait augmenter la difficulté de leur travail d'une manière inutile et préjudiciable. Le mot à mot a l'avantage aussi de faire du français définitif un exercice distinct dans lequel on essaie de suivre l'ordre des mots latins et de changer la construction grammaticale latine, le français définitif devient ainsi un véritable exercice de stylistique française. Je n'ai jamais constaté, d'ailleurs, que la traduction gagne à s'appuyer sur un mot à mot imprécis dans lequel les actifs sont pris pour des passifs, etc.; je sais bien qu'il est facile de tromper un professeur dans une traduction que ne précède pas un mot à mot assez précis, mais je ne sache pas que ce soit désirable. J'ai remarqué, d'autre part, surtout à la Faculté, que, pour faire un mot à mot qui soit déjà un français définitif, il fallait une habileté peu commune que je ne songe pas un seul moment à demander à nos élèves. Il est vrai que l'élève de J. Bezard « tantôt se contente d'un seul terme, si c'est un mot de grande valeur; tantôt en réunit deux, trois ou quatre, quelquefois cinq, rarement davantage, sans que pourtant cette audace lui soit interdite en principe. Il faut qu'il montre de la décision, du goût, un certain sentiment de l'équilibre et du rythme. Il dépend de lui de compléter le tra-

vail d'analyse et de faciliter le travail de la traduction. C'est par lui surtout, grâce à l'intelligence qu'il met dans la répartition des groupes de termes, que notre travail en trois temps (analyse, numérotage, traduction) diffère de l'informe mot à mot, qu'il devient une étude comparée non seulement de vocabulaire et de syntaxe, mais de style, et que la leçon de grammaire s'achève en leçon de goût », p. 192. Sincèrement, je me demande si J. Bezard ne confond pas avec sa virtuosité personnelle le balbutiement de ses élèves, ou s'il ne se laisse pas entraîner à tracer le portrait du disciple idéal. En quatrième, je comprends qu'on groupe les termes en même temps qu'on supprime les analyses et je trouve désirable qu'on donne à ce sujet des indications précises : traduire seules les conjonctions de coordination ou les conjonctions de subordination, joindre les épithètes aux noms, à moins que celles-ci ne soient suivies d'un long complément, unir les noms qui se complètent, les attributs aux verbes, les adverbes aux verbes, les objets courts aux verbes.

De même, J. Bezard ne veut pas qu'on cherche d'abord le verbe principal, de peur qu'on ne détruise d'abord le mouvement de la phrase latine. Mais chercher le verbe principal, ce n'est pas le traduire, c'est se fournir des indications sur le sujet principal, grâce aux rapports de personne, de nombre et parfois de genre entre ces deux mots, c'est se donner un fil d'Ariane, établir le pilier central de sa construction, etc. Or, il est presque toujours assez facile de trouver ce verbe, surtout si les textes sont bien gradués. La véritable difficulté qui arrêtera plus tard les élèves provient justement de l'organisation périodique et enchevêtrée de la phrase latine; aussi jusqu'en troisième inclusivement je demanderais en tête de chaque phrase le verbe principal et son sujet. La crainte de détruire le mouvement original du texte est assez naïve, car il faudra toujours bien y arriver, à moins de prendre « incolis » pour sujet parce qu'il est justement le premier de la phrase, comme l'élève mis en scène p. 111. A partir du jour où les élèves se trouveront régulièrement aux prises avec des phrases longues et compliquées, il faudra leur montrer que l'ordre latin existe, qu'il n'a rien à voir avec un désordre insensé; il faudra même leur donner des indications précises et utilisables, leur faire remarquer que, fréquemment, un nominatif est en tête suivi de propositions subordonnées dont il est sujet, le verbe principal dont il est le sujet également se trouvant au milieu ou vers la fin de la phrase; on tiendra à ce que, après avoir traduit deux termes se complétant comme nom et épithète, les élèves prennent ensuite les mots qui figurent entre ces deux termes et qui complètent généralement l'épithète. Mais quand les élèves auront-ils entre les mains des textes qui leur permettent d'appliquer ces recommandations sur l'ordre des mots et sur les groupements de mots?

Enfin, l'auteur conseille l'usage de la traduction, notamment p. 2 du

volume de traduction. J'estime, — et je sais que de bons maîtres sont de cet avis, — que, pour les élèves, l'usage d'une traduction paralyse tout effort sincère; la tentation est telle qu'on recourt à la traduction sans plus fournir de travail personnel. Or, n'est-ce pas l'effort de l'enfant qui a pour nous la plus grande valeur et qui nous autorise à parler de formation intellectuelle? J'estime même que les phrases du début, à partir de la deuxième ou troisième semaine au plus, ne doivent contenir aucune traduction, qu'elles doivent être rédigées de telle sorte que les enfants trouvent en leurs connaissances tous les moyens de les traduire sans que d'aucune manière on leur souffle un mot. Séparer et grouper les mots à l'aide de tirets, comme il est fait jusqu'à la page 119, c'est avouer aussi que les textes sont trop difficiles pour les élèves auxquels on les propose.

La progression, étroitement liée à la méthode et qui doit être établie avec tant de soin, ne paraît pas non plus à l'abri de toute réserve.

Une « série préliminaire » est distinguée. Mais estime-t-on vraiment qu'après deux ou trois semaines, — l'auteur ne se prononce d'ailleurs pas sur ce point, p. 39, — on puisse apporter un changement dans les textes, sinon dans la méthode, qu'un premier degré soit franchi par les élèves?

La rapidité dont se défend J. Bezard p. 1, 17, me paraît affolante : en moins d'une semaine on a initié les élèves à ce qu'est une déclinaison, sans d'ailleurs partir des vestiges de déclinaisons que présente le français, et on a enseigné la première déclinaison; en une deuxième semaine on enseigne la deuxième déclinaison entière et les indicatifs présents de « sum » et « amo »; en trois heures, dans les douzième, treizième et quatorzième heures, la troisième déclinaison entière, les indicatifs imparfait et futur de « sum », tout l'indicatif de « amo »! D'après mon expérience, au contraire, il faut au moins la semaine de rentrée, généralement incomplète, et la semaine suivante pour enseigner ce qu'est une déclinaison et la première déclinaison; une semaine entière, c'est-à-dire sept heures, me paraît devoir être consacrée à la troisième déclinaison et encore lorsqu'il y a des chances que les élèves sachent les deux premières déclinaisons, c'est-à-dire dans la septième semaine qui suit celle de la rentrée, et en se réservant deux semaines à la suite avant d'entreprendre les quatrième et cinquième déclinaisons pour se permettre de revenir sur cette troisième déclinaison; à moins, il est vrai, qu'on ne demande d'abord qu'une connaissance tout à fait imparfaite de ces formes, comptant sur des révisions ultérieures non seulement pour compléter et préciser ces connaissances, mais aussi pour corriger les formes défectueuses dont la classe aura vraisemblablement pris l'habitude.

L'ordre même de la progression pourrait être revisé. Pourquoi

ne pas aborder le plus tôt possible le parfait de « sum »? On met ainsi à la disposition des élèves le parfait de tous les verbes latins, on peut le faire dès la deuxième semaine qui suit celle de la rentrée; dans la même semaine on enseigne l'indicatif présent de « sum » et de ses principaux composés. Pourquoi ne pas joindre à l'indicatif imparfait de « sum » les plus-que-parfaits, et au futur de « sum » les futurs antérieurs? Pourquoi ne pas faire apprendre assez tôt, dès la cinquième semaine après celle de la rentrée, le pronom relatif? Les enfants en apprennent très facilement la déclinaison, qui permet de faire des phrases un peu plus longues. N'est-il pas préférable d'enseigner ensemble, dans la même semaine, les cinq indicatifs présents, auxquels on joint les infinitifs présents? On enseigne en même temps les caractéristiques qui permettent de trouver à quelle conjugaison appartient un verbe et l'on dit pourquoi il nous en faut trois. Ultérieurement, on reprend l'étude des temps par conjugaison, l'ordre change, la révision n'est pas une simple répétition. Je crois qu'il vaut mieux faire apprendre la voix déponente avant la voix passive, parce que c'est elle qui ressemble le plus à une conjugaison française, la répartition des temps simples et composés étant la même dans un verbe déponent latin que dans un verbe actif français, et on évite ainsi que les enfants prennent des formes déponentes pour des passifs.

Comme on le voit encore une fois, il s'agit surtout dans ma pensée de tirer le meilleur parti possible de la méthode de M. Bezard en l'adaptant aux besoins mieux reconnus des élèves.

G. Leprince.

Réponse de M. Bezard.

Je commence par exprimer à M. Leprince le regret de n'avoir pas connu sa judicieuse étude avant le récent tirage de la seconde édition de l'*Introduction à l'étude élémentaire du latin*. J'en aurais tenu le plus grand compte, et mon très modeste ouvrage en eût été amélioré. J'aurais, en particulier, rédigé une *table analytique* (analogue à celle de la *Méthode littéraire* et du livre : *Comment apprendre le latin à nos fils*), où seraient mis en relief les principes généraux que mon excellent collègue trouve un peu trop dilués dans les comptes-rendus de classes. Ce sera — souhaitons-le du moins — pour la troisième édition! En attendant, profitons de son précieux avis pour mettre les principes en pleine lumière.

Je passe rapidement, comme lui, sur l'*organisation proprement* dite de la classe, sur la *sélection* des élèves et des matières, sur les *exercices* de version et de thème. Non pas que ces trois sujets n'aient leur importance; mais on ne peut pas tout embrasser, et j'ai eu l'occasion déjà de m'en expliquer ailleurs[1]. J'omets également (non sans regrets) l'examen

1. Dans quatre brochures successives : *La sélection par le latin* (1923); *La vraie*

de ses critiques de détail, toutes fort exactes, naturellement, mais dont j'hésiterais peut-être, dans certains cas, à charger ma petite méthode élémentaire. Il ne faut pas oublier, en effet, que le livre s'arrête à la fin du quatrième ou du cinquième mois pour céder le pas au *De viris*. C'est la condition même de son existence que d'écarter beaucoup de détails, quitte à trouver par ailleurs, dans la création de puissantes habitudes, les compensations nécessaires. — Je suis même obligé de répondre en peu de lignes à la question préliminaire sur les divers publics auxquels s'adresse la méthode. M. Leprince en indique trois, les professeurs, les grands débutants et les petits, et craint que, songeant à ces trois séries très différentes d'auditeurs ou de lecteurs, je ne me sois pas suffisamment adapté à chacune d'elles. La première, à vrai dire, est de trop, car je n'ai jamais eu la pensée de m'adresser aux professeurs de grammaire. De ceux-là, un vieux « littéraire » avait tout à apprendre; aussi ne s'est-il pas fait faute de les consulter; mais il ne pouvait avoir la prétention de les instruire! De là ces récits, ces comptes-rendus, ces dialogues entre maître et élèves qui, de fait, apparaîtraient déplacés dans un livre destiné à des professionnels. — Ils ont plu, tout au contraire, aux familles, aux pères, aux mères, aux frères et aux sœurs aînées : c'est à ce public-là surtout, qui fut en même temps mon collaborateur, que je l'avais destiné; les *Associations de parents d'élèves* ne s'y sont pas trompées; plus d'une mère, en ce moment[1], emporte en vacances le livre doublé de la traduction pour apprendre les formes à un futur élève de *sixième* ou les faire revoir (avec ou sans examen de passage en perspective) à un jeune candidat à la classe de *cinquième*. — Quant aux grands débutants, il est bien certain que ces conseils un peu minutieux ne leur sont pas non plus spécialement adressés; mais je sais qu'ils les accueillent avec indulgence et ne trouvent pas mal de se faire (comme le recommandait en vue du thème grec notre maître Tournier), pour ces modestes débuts, l'intelligence d'un enfant. — M. Leprince a raison pourtant d'examiner l'ouvrage en « professeur de sixième » et de songer surtout aux « héros du livre » qui s'échelonnent actuellement de la quatrième à la deuxième dans les classes du lycée de Versailles. Il n'est guère de jour où, gagnant ma classe de *première*, je n'en rencontre quelques-uns; les plus grands me disent : « A l'année prochaine! »; le sourire des autres me fait voir que le cahier de vocabulaire et le cahier Géant ne leur laissent aucune rancœur.

En ce qui concerne la doctrine, tout se réduit, pour M. Leprince comme pour moi, aux rapports qui doivent unir la mémoire et la réflexion. Il

direction du travail au lycée (1924); *La réforme du latin par les mères* (1925); *Lettre d'un professeur à une institutrice* (1926).

1. Cette réponse a été écrite le 1er juillet 1926.

n'est guère de question relative à l'enseignement qui ne relève ainsi de la psychologie et ne soit résolue sans peine par la connaissance des lois de l'esprit. C'est ici que M. Leprince semble éprouver à mon sujet une crainte, une triple crainte.

Il trouve que par le seul fait de m'attacher à l'étude spéciale du *vocabulaire* je donne à la mémoire un rôle excessif, aux dépens de la réflexion; le *cahier de vocabulaire* lui paraît exiger trop de temps et de peine; il va même jusqu'à prendre facilement son parti de n'enseigner au début que la morphologie et la syntaxe; c'est là pour lui l'objet propre de la sixième et de la cinquième, alors que l'on peut bien attendre la quatrième pour initier l'élève aux familles de mots. Jusque-là, l'usage suffit à enseigner, vaille que vaille, le vocabulaire indispensable. Il le juge plus efficace que mon pauvre cahier et assure que « les élèves auxquels on a d'abord spécialement enseigné le vocabulaire n'en savent pas plus que les autres; arrivés en quatrième ils ne reconnaissent plus *servus*, tant la confusion a envahi leur mémoire ».

Je lui répondrai, premièrement, qu'il y a cahier et cahier, et que je ne puis être rendu responsable des avatars que subit depuis trois ans mon idée. Si le programme de 1923 se l'était appropriée, il l'avait du moins présentée telle que je l'avais conçue. Mais elle s'est trouvée aussitôt déformée, caricaturée dans l'application, à tel point

Que la méconnaîtrait l'œil même de son père!

Le *cahier de vocabulaire et d'expressions*, tel que nous l'avons recommandé et pratiqué, ne paraît pas avoir triomphé jusqu'ici des résistances, malgré notre fidélité aux principes de Michel Bréal. En revanche, on s'est acharné à grouper en une série de chapitres artificiels (le corps, l'âme, la maison, la nourriture, l'armée, etc.) des listes de mots hétéroclites, ce qui réduit, suivant la juste observation de M. Leprince, l'étude mal comprise du vocabulaire à un funeste psittacisme.

Ce n'est pas cela que nous voulons, ni moi, ni vous, mon cher collègue, ni tous nos confrères de la Société des Études latines. Nous voulons que sous cette forme (sans compter les autres) s'introduise dans les classes le sens de la langue en même temps que le sens de la psychologie; science des lois du langage et science des lois de l'esprit se complètent, s'appuient l'une sur l'autre et leur union n'a pas de meilleur symbole que l'admirable dictionnaire de notre grand Bréal... Cela prend du temps, dites-vous? Oui, sans doute, un tiers environ des classes, tant pour la confection que la récitation du cahier. Cela en enlève, ajoutez-vous, « à la pratique des bonnes habitudes »! Et qu'appelle-t-on, bon Dieu, « de bonnes habitudes », si l'on refuse ce nom à celles que crée naturellement l'interprétation de ce qu'il y a de plus vivant dans la langue?

La vérité est que c'est précisément ce travail qui déplaît aux professeurs dont vous reproduisez les plaintes; la morphologie, la syntaxe, qui furent seules jusqu'ici étudiées dans nos petites classes (pas dans les grandes, ah non!), ne cèdent pas volontiers la place à la science toute nouvelle du vocabulaire; on ne veut pas modifier de vieilles habitudes pour lier partie avec elle. On ne veut pas, surtout, que le latin « langue morte », tué par la raison raisonnante, soit ressuscité par la phonétique, par l'étymologie, par la sémantique et prenne aux yeux des enfants figure de « langue vivante. » « Ah! maman, disait à sa mère un de mes petits élèves, le latin que nous apprenons, c'est vraiment une langue vivante! Quel dommage que l'anglais soit une langue morte! »

Le groupement des mots par familles et l'étude de la filiation des sens, conçus dans l'esprit de Bréal et de ses disciples, est, en effet, tout autre chose qu'un procédé mnémotechnique. Il enseigne à comprendre le rôle primordial, dans les opérations de l'esprit, de l'association des idées; il apprend à distinguer des associations dues au pur hasard, les perceptions bien liées en vertu des lois physiques, physiologiques, intellectuelles, que définit si bien M. Vendryes dans son livre sur le *Langage*... Si vous voyiez avec quelle ardeur, quel soin, quel amour de l'ordre les enfants composent, entretiennent, recommencent au besoin leur cahier de vocabulaire! Quand la génération que j'avais eue en sixième (celle de 1920-1921) est passée avec moi en cinquième, tout le monde avait reporté à l'*encre rouge*, sur un nouveau cahier, le vocabulaire de cinquième, qui fut alors complété à l'encre noire ou violette... La plupart des parents, conquis à l'idée par un premier succès, en avaient encouragé le développement. Ils y voyaient avec raison le signe d'un grand changement dans les habitudes, et l'éducation de la mémoire par l'étude rationnelle du vocabulaire leur apparaissait de plus en plus comme le point de départ de l'éducation linguistique.

Ce n'est pas que nous négligions, croyez-le bien, mon cher collègue, les deux moyens traditionnels que vous voulez maintenir avec tant de raison. Il n'y a, pas plus pour mes élèves que pour les vôtres, d'antinomie irréductible entre l'étude du vocabulaire et celle de la grammaire. Ils ont récité le *plan de la syntaxe* (actuellement ignoré de tant de rhétoriciens), ils ont établi d'après lui leur *cahier de grammaire*, avant d'inscrire les premières familles de mots dans leur *cahier de vocabulaire;* on les aurait bien étonnés si on avait poussé le cri :

Guerre au dictionnaire et paix à la syntaxe!

La paix à la syntaxe n'impliquait nullement pour eux la guerre au vocabulaire, et ils ont impartialement consacré leurs veilles à l'un comme à l'autre cahier! Ah! les braves « petits » que c'étaient! Les bons

« grands » qu'ils sont en train de devenir! Comme ils entreraient volontiers, mon cher collègue, dans notre pensée à tous deux, pour expliquer à leurs cadets comment on apprend les formes et comment on doit pratiquer « l'indispensable analyse. »

Ils commenceraient par vous rassurer sur l'*acquisition des formes*. Votre mot « affolant », appliqué à la progression extra-rapide que je propose pour les « as », les ferait bien rire, parce qu'ils évoqueraient, en effet, la figure effarée de tels ou tels lambins, leurs anciens camarades, si nous leur avions forcé le cœur à une pareille allure. Ils vous diraient que nous ne nous sommes jamais offert cette joie cruelle, que nous avons précisément, au contraire, adopté la marche très sage que vous indiquez comme étant la vôtre, et usé envers les traînards de la plus élémentaire charité. Ils vous feraient enfin remarquer la note du livre, p. 11, où nous invitons ceux dont le souffle serait un peu court à dédoubler les heures, à recommencer les exercices, à en improviser d'autres, bref à faire ce que vous souhaitez. Mais je vous assure que, pour leur compte, ces agiles coureurs trépignaient d'attendre les autres, parce que ce petit galop était leur allure naturelle. Lorsque notre distingué collègue M. Radouant lut le texte de la composition de la p. 167, il m'écrivit : « Que vos dix premiers aient pu faire ce thème presque sans faute au bout de si peu de temps, cela tient du miracle. » Néanmoins, il ne mettait pas en doute « le miracle », sachant ce qu'on peut attendre de nos élites. Or, c'est toujours sur l'élite que nous devons nous régler; c'est d'après elle que l'on conçoit les *leçons-types*, les leçons *express*, celles qui servent d'idéal en mettant très haut le but à atteindre. Mais nous nous garderions bien d'en faire des leçons *omnibus* sans en ralentir la vitesse et multiplier les stations. Ce serait plus qu'affolant; ce serait fou, littéralement. Nous sommes heureux, par conséquent, de proposer avec vous un horaire dédoublé, plus que dédoublé, pour la moyenne des classes, et d'insister sur la recommandation imprimée par laquelle j'avais d'avance répondu à vos inquiétudes.

Restent vos doutes sur la place qu'occupe dans la méthode l'*esprit d'analyse*. Vous craignez qu'en proscrivant dans les devoirs cet ordre « en colonnes » que mon spirituel professeur de rhétorique, Maxime Gaucher, appelait « le mot à mot en bâtons », je n'enlève à l'analyse écrite cette exacte rigueur qui en fait le mérite. Comme vous vous rappelez, d'autre part, que mes élèves aiment à connaître le sens des mots, vous les voyez déjà, lâchant l'examen des formes et sautant à pieds joints les difficultés de syntaxe pour se livrer aux plus déraisonnables fantaisies, ou bien « abandonnant l'analyse pour la chasse au sens et tournant fébrilement les feuilles de leur dictionnaire ». Mais mes jeunes

élèves ne manqueraient pas de vous déclarer que la disposition *interlinéaire* (celle des traductions de jadis) possède tous les avantages de la *juxta* (c'est leur mot) sans en présenter les inconvénients. Elle permet de décalquer l'expression française sur l'expression latine; elle encourage, d'autre part, dans les cas un peu délicats (une fois sur cinq, ou sur dix), à inscrire sous le latin une première expression, toute proche de ce que vous appelez le « mot à mot », pour lui substituer à la troisième ligne le gallicisme désirable, ce qu'on eut longtemps le tort d'appeler « le bon français ». Qu'est-ce, en effet, je vous le demande, qu'un français qui ne serait pas du bon français?... Alors, voilà que du même coup tombe votre second scrupule relatif au traditionnel « mot à mot », et qu'il n'y a plus entre nous l'ombre d'un malentendu. Il y a longtemps que Montaigne a dit des « disputes » humaines « qu'elles étaient toutes grammairiennes ». Que de fois nous entendons par des termes différents des choses presque identiques, et combien on s'épargnerait de peine ou de contrariété si l'on commençait par considérer les choses qui sont sous les mots! Ce que vous appelez, d'accord avec les traditions universitaires, la *traduction mot à mot*, je préfère l'appeler l'*expression intermédiaire*, celle que nous inscrivons, quand c'est indispensable, sur la ligne que surmonte l'expression latine, avant de découvrir le vrai gallicisme. Par exemple, p. 193 : *Veni, ut ea capias* = viens pour que tu les prennes, viens les prendre! (mot de Léonidas à Xerxès). Il n'y a là, entre les deux opinions, qu'une différence de sentiment. Je considère comme un pis aller ce que l'on a le tort d'admettre comme un procédé normal; mes élèves ne s'y asservissent que pour les expressions vraiment difficiles, et tâchent, même alors, de ne jamais parler ce qu'ils appelent le « patagon ». Ils auraient volontiers écrit, tout de suite : « Viens pour les prendre », estimant que cette tournure laisse voir suffisamment qu'ils ont vu la valeur de la conjonction *ut* marquant l'intention; *ils ne se résignent pas aisément à mal écrire.* Vous parlez, à ce propos, de « virtuosité »... Pourquoi pas? C'est une excellente chose que de tendre à la virtuosité, de ne pas ériger en principe qu'il est bon de commencer par le geste maladroit pour n'exécuter qu'ensuite le geste élégant, correct, qui ne connaît d'autre élégance que la parfaite correction.

Nous trouvons, mon cher collègue, la même divergence apparente, le même accord réel entre nos deux pensées dans votre excellent paragraphe consacré à l'*analyse de la phrase*. Vous désirez (comme nos *Instructions officielles* d'hier et d'aujourd'hui) « qu'on cherche d'abord le verbe » dans une phrase latine; vous rejetez à plus tard, beaucoup plus tard, le souci de se conformer dans l'analyse préliminaire à l'ordre du latin. Je désire, au contraire, qu'on procède pas à pas, sans rien préjuger, et surtout sans déplacer ce verbe attendu, ce verbe-messie, qui viendra toujours à son

heure. Pourquoi? Parce que vous, et beaucoup de nos meilleurs maîtres, continuez à mettre surtout votre confiance dans la raison raisonnante, dans cette raison cartésienne dont s'inspirèrent les créateurs de nos humanités classiques; en quoi l'on ne saurait dire que vous avez tort, loin de là! Mais je vous demande, à mon tour, de faire une place dès le début au sentiment, à l'intuition, au sens littéraire. L'*analyse*, dans la pratique de mes élèves, ne perd jamais de vue la *synthèse*. Elle en part, elle y aboutit, elle ne s'attarde à la dissection, pour passer de l'une à l'autre, que dans la mesure où le travail anatomique ne tue pas l'âme de la phrase; notre scalpel craint de blesser la pensée endormie, mais toujours palpitante; nous avons le respect et l'amour de la vie.

Voilà pourquoi tout, dans mon livre, est subordonné à ce but : considérer le latin, dès le premier jour, comme une chose vivante, et le traiter en conséquence. De là les modestes avantages que vous voulez bien lui reconnaître; de là aussi les nouveautés un peu déconcertantes au premier abord, les lacunes inévitables et les erreurs de détail que je vous suis reconnaissant de me signaler avec tant de soin, de délicatesse et de bienveillance. La peine que vous avez prise ne sera pas perdue, mon cher collègue. Mais il ressort de vos réserves mêmes sur ce que vous appelez en souriant « des vétilles », que le principe de la méthode reste à vos yeux inattaquable, et c'est par là que votre article est appelé à lui rendre, auprès du public averti auquel nous nous adressons, un inestimable service.

J. Bezard.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME IV

(4e ANNÉE)

Pages

Programme de la Société des Études latines 5

Liste des membres de la Société 7

Compte-rendu des séances de la Société :

Séance du 9 janvier 1926 16
Séance du 13 février 1926 17
Séance du 13 mars 1926. 81
Séance du 8 mai 1926 86
Séance du 12 juin 1926 88
Séance du 13 novembre 1926 161
Séance du 11 décembre 1926 163
Assemblée générale annuelle 164

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquite latine. 168

Chronique des études latines, par J. Marouzeau :

Publications et nouvelles scientifiques 27, 180, 183
Direction de travaux 31, 96, 175
Enseignement 27

Divers :

A la mémoire de Louis Havet, par A. Freté, J. Marouzeau, A. Ernout, A. Meillet 20
Deux adresses à la Société des Études latines, par E. K. Rand et J. Estelrich 186

Rapports et communications :

La prose métrique latine, par A. W. de Groot . . 36
Sur un principe d'ordre des mots, par P. Perrochat. 50
Où est le « Parisinus-Didotianus », par L. Laurand . 61
La correction des devoirs, par Ch. Pagot 63

Pages
Plaute et la première crise du latin, par J. Marouzeau. 99
Doublets virgiliens, par Mlle J. Ernst 103
Tibulle est-il l'Albius d'Horace, par J. Izaac . . . 110
Le parfait latin en *ui-*, par A. Burger . . . . . 115 et 212
Quelques tendances actuelles dans l'enseignement du latin, par G. Leprince 110
La nomenclature grammaticale, par A. Yon et H. Yvon. 126 et 237
Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins, par P. Faider. 195
Latin *sacrosanctus*, par M. Rouzaud 218
Le problème des clausules dans la prose latine, par Fr. Novotn'. 221
Paetus Thrasea et le stoïcisme, par A. Sizoo . . . 229

Bulletin critique :

I. — O. Jespersen, *Mankind, nation and individual from a linguistic point of view;* A. Meillet, *La méthode comparative en linguistique historique;* F. Muller, *Syntaxis;* M. A. Grant et G. C. Fiske, *Cicero's* Orator *and Horace's Ars poetica;* M. A. Grant, *The ancient rhetorical theories of the laughable;* H. C. Nutting, *Subjunctive conditions in Tacitus; The use of forem in Tacitus;* A. Grenier, *L'alphabet de Marsiliana et les origines de l'écriture à Rome;* Ph. Lauer, *La réforme carolingienne de l'écriture latine et l'école calligraphique de Corbie;* G. Jachmann, *Die Geschichte des Terenztextes im Altertum;* P. de Francischi, *Il diritto romano* (compte-rendu par H. Lévy-Bruhl) 68
II. — J. B. Hofmann, *Lateinische Umgangssprache;* Ch. Bally, *Le langage et la vie;* A. Ernout et L. Robin, *Lucrèce, l. I et II, Commentaire* [J. Marouzeau]; A. Guillemin, *Cornelius Nepos* [N.]; E. K. Rand, *A new approach to the text of Pliny's Letters* [A. Guillemin]; H. Hagendahl, *Studia Ammianea; De abundantia sermonis Ammianei;* E. Tidner, *De particulis copulatiuis apud scriptores Historiae Augustae;* K. Witte, *Die Geschichte der römischen Elegie* [J. Marouzeau]; P. Rumpf, *L'étude de la latinité médiévale* [E. Faral]; M. C. Colbert, *The syntax of the De ciuitate Dei;* W. Parsons, *A study of the vocabulary and rhetoric of the letters of St. Au-*

Pages

gustine; M. I. Barry, *St. Augustine, the orator* [P. Lemerle]; *La méthode J. Bezard* [G. Leprince]. 137

III. — La critique des textes : Louis Havet et dom H. Quentin [J. Marouzeau]; F. Grat, *Nouvelles recherches sur Tacite* [L.-A. Constans].

Les collections G. Budé : *Virgile, Géorgiques*, par H. Goelzer [J. Marouzeau]; *Énéide*, par H. Goelzer et A. Bellessort [J. Marouzeau]; *Saint Augustin, Confessions*, par P. de Labriolle [J. Marouzeau]; *Tacite, Annales*, par H. Goelzer [A. Ernout]; *Étude sur le style des Discours de Cicéron*, par L. Laurand [J. Marouzeau].

Éditions et études diverses : *C. Suetoni De grammatici et rhetoribus*, éd. R. P. Robinson [A. Ernout]; E. Ciaceri, *Cicerone e i suoi tempi* [A. Guillemin]; M. Y. Henry, *The relation of dogmatism and scepticism in Cicero* [A. Guillemin]; G. G. Carlsson, *Die Ueberlieferung der Seneca-Tragödien* [A. Guillemin]; A. Jardé, *Études critiques sur la vie et le règne de Sévère Alexandre* [V. Chapot]; D. M. Robinson, *The deeds of Augustus* [J. Carcopino]; G. T. Rivoira, *Roman architecture* [V. Chapot]; P. Couissin, *Les armes romaines* [J. Carcopino].

Ouvrages d'enseignement : *Manuel des études grecques et latines*, VI, par L. Laurand [L. Mariès]; *A propos de la méthode J. Bezard* [G. Leprince et J. Bezard]. 255

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU

BINDING DEPT. SEP 15 1956

PA
2002
R4
année 2-4

Revue des études latines

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS